
3 1761 07532844 3


UNIVERSITY OF TORONTO
VELUT ARBOR ÆVO



COLLECTION

DES

INVENTAIRES SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

INVENTAIRES PUBLIÉS

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

A et B. — Introduction. — Inventaire des séries A (*Actes du pouvoir souverain*, art. 1, 21) et B. — (*Amirautés de Marennes ou de Saintonge, de La Rochelle, de Louisbourg, cour de la Monnaie de La Rochelle, juridiction consulaire de La Rochelle, bailliage et châtellenie de Marennes, présidial de Saintes*, art. 1 à 1005), par M. Meschinet de Richemond. — Table. La Rochelle, 1900, planches par M. Emile Couneau.

B (*Sièges royaux de Saint-Jean d'Angély et de Rochefort. — Présidial de La Rochelle*). — Introduction, par M. Meschinet de Richemond, 1903, planches par M. Emile Couneau.

C à H. — Introduction. — Inventaire des séries C (*Intendance de la généralité de La Rochelle*, 272 art.). — D (12 art.). — E (248 art.). — E supplément (*Eglise réformée de La Rochelle*, 118 art.). — G (256 art.). — H (102 art.), par M. Meschinet de Richemond. — Corrections et additions. — Table. Paris, 1877.

H supplément. — Introduction. — Inventaire de la série H supplément (480 art.) (*Hospices de La Rochelle, Rochefort, Saintes, Pons, Saint-Martin-de-Ré, La Flotte*), par M. Meschinet de Richemond, (*Hospice de Saint-Jean-d'Angély*), par M. C.-L. SAUDAU. — Paris, 1882.

ARCHIVES COMMUNALES

La Rochelle. — Introduction. — Inventaire, par M. Meschinet de Richemond. — La Rochelle, 1893.

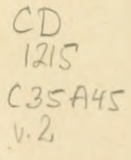
Rochefort. — Introduction. — Inventaire, par M. Meschinet de Richemond. — Tables. — Paris, 1877.

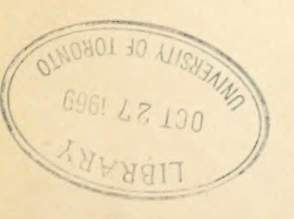
Saint-Jean-d'Angély. — Introduction, par M. Meschinet de Richemond. — Inventaire, tables des noms de lieux, de personnes et de matières, par M. C.-L. SAUDAU. — La Rochelle, 1895.

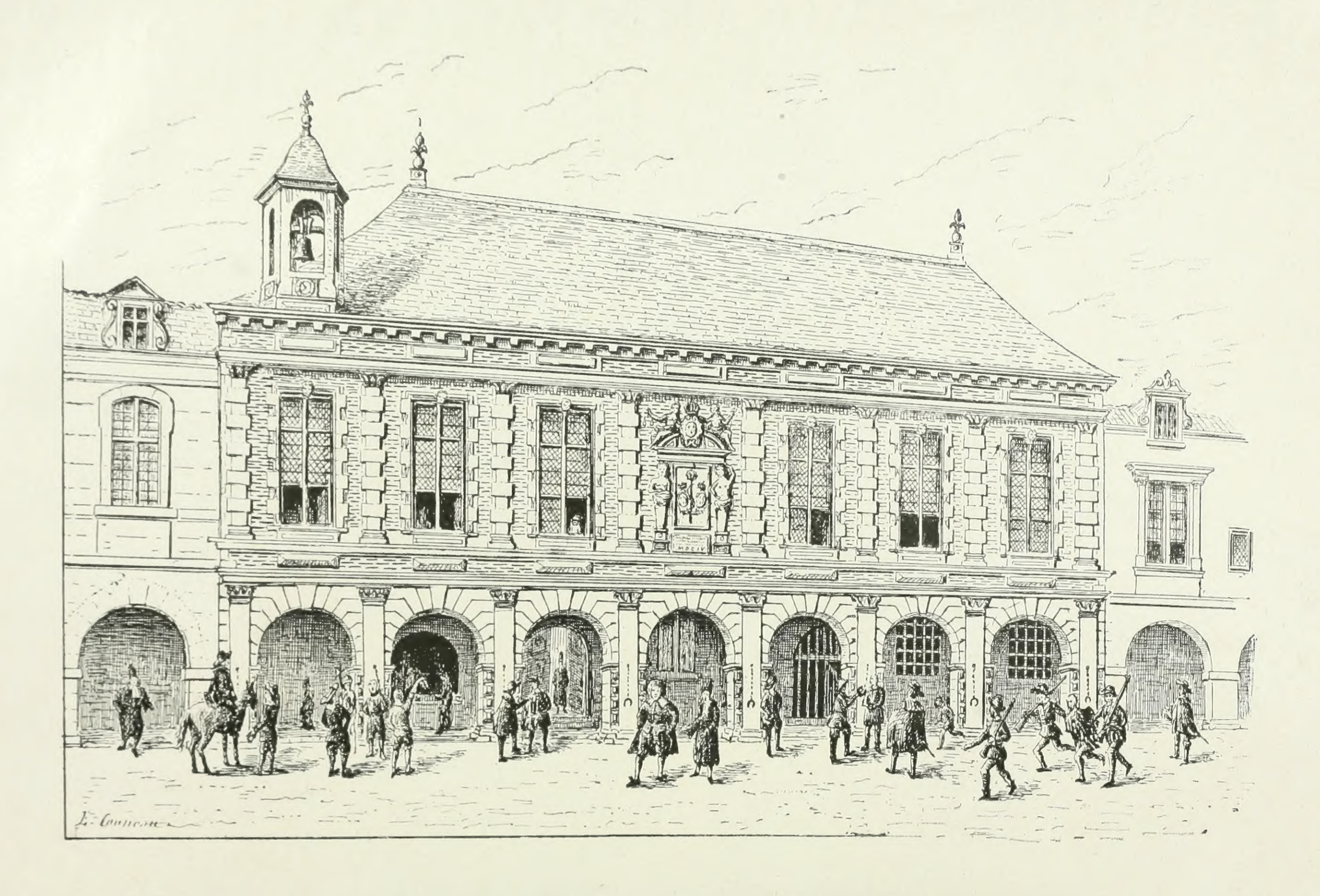
EN PRÉPARATION

Supplément des séries B, C, E (Réintégrations, acquisitions et donations).

Période révolutionnaire.







HOTEL DU PRÉSIDIAL DE LA ROCHELLE

BATI EN 1604

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

Rédigé par M. MESCHINET DE RICHEMOND, Archiviste

CHARENTE-INFÉRIEURE

SÉRIE B (art. 1006 à 1828)

SÉNÉCHAUSSÉE ET SIÈGES ROYAUX DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY ET DE ROCHEFORT
SÉNÉCHAUSSÉE ET PRÉSIDIAL DE LA ROCHELLE

Sceau de la Sénéchaussée de La Rochelle



LA ROCHELLE
Imprimerie de Eugène MARTIN
IMPRIMEUR DU CONSEIL GÉNÉRAL ET DE LA PRÉFECTURE
1903

Département de la Charente-Inférieure

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE B

Siége royal de Saint-Jean d'Angély. – Enregistrement des édits du roi et arrêts du Conseil d'État.

B. 1006. (Registre). — In-folio, 150 feuillets, papier.

1731-1746. — Enregistrement des édits et déclarations du roi, arrêts du roi, arrêts du Conseil d'État, etc., au Siège royal de Saint-Jean-d'Angély. — Arrêt du Conseil d'État portant que les fermiers des droits sur les papiers et parchemins timbrés seront tenus de timbrer gratuitement le papier qui leur sera fourni par les officiers des bailliages, sénéchaussées et autres justices royales ou subalternes pour en composer des registres, etc. (27 mars 1731). — Ordonnance du roi Louis XV pour fixer la jurisprudence sur la nature, la forme, les charges ou les conditions des donations. (19 juillet 1731). — Arrêt du Parlement ordonnant que la *Lettre à M. de Combabejouze, conseiller au Parlement de Bordeaux*, sera déchirée, lacérée et brûlée par l'exécuteur de la haute justice, etc. (28 juillet 1731). — Déclaration qui proroge jusqu'au 1er septembre 1732 l'attribution donnée aux juridictions consulaires pour connaître des faillites et banqueroutes (4 août 1731). — Lettres patentes sur arrêt concernant le droit d'indemnité dû par les gens de main morte (18 décembre 1731). — Déclaration du roi défendant à ceux de ses sujets qui auraient fait profession de la R. P. R. de vendre, sans permissions, pendant trois ans, leurs biens immeubles et l'universalité de leurs meubles. Pour la somme de 3,000 livres et au-dessus, la permission sera donnée par un brevet expédié par un secrétaire d'État, et au-dessous de 3,000 liv. par l'intendant et commissaire départi. — Édit du roi qui établit les formalités qui seront observées à l'avenir pour purger de toutes hypothèques les biens que le roi acquérera dans la suite (11 mars 1732). — Déclaration du roi concernant les droits des fruits prélevés par les ecclésiastiques à titre de dîmes, etc. (28 mars 1732). — Arrêt du Parlement qui ordonne qu'en présence du greffier de cette cour assisté de deux huissiers, « les Réflexions pour les Évesques de France » seront lacérées et brûlées à la porte du Palais par la main de l'exécuteur de la haute justice (27 avril 1733). — Déclaration du roi qui accorde un nouveau délai pour le contrôle des actes (23 juin 1733). — Lettres patentes sur arrêt pour la manufacture des tabacs (2 juin 1733). — Règlement pour la teinture des laines destinée à la fabrique des tapisseries (7 juillet 1733). — Arrêt du Parlement qui ordonne aux greffiers des bailliages d'envoyer, chaque année, au procureur général du roi un extrait de leur dépôt, conformément à l'ordonnance de 1670, etc. — Déclaration du roi en interprétation de celle du 30 juillet 1830 concernant les billets ou promesses pour une valeur en argent qui devront être de la main de celui qui a signé lesdits billets, ou du moins approuvés par le signataire. — Arrêt du Parlement servant de règlement pour la remise des registres et minutes des contrats des notaires décédés, démis ou supprimés (14 mai 1721 — 11 décembre 1733).

— Édits et déclaration du roi portant rétablissement des offices de gouverneur, lieutenant du roi, major, maire, lieutenant de maire et autres offices des Hôtels-de-Ville (20 décembre 1733. — Déclaration concernant la levée du dixième du revenu des biens du royaume (18 janvier 1734). — Arrêt du Parlement servant de règlement pour la réception des notaires royaux (26 juin 1734) ; — portant règlement entre les cours de Parlement et la Cour des Aides de Bordeaux (24 août 1734). — Déclaration du roi concernant le contrôle des actes (28 décembre 1734). — Renouvelant aux nouveaux convertis les défenses faites de vendre leurs biens sans la permission de Sa Majesté (5 février 1735). Règlement pour la fabrication des bouteilles de verre (13 juin 1735). — Règlement des économes des bénéfices vacants (7 septembre 1735). — Règlement des grades ou degrés dans les Universités (3 mai 1735). — Droits de pourvoir aux bénéfices pendant les vacances des abbayes ou des prieurés réguliers dont ils dépendent (30 août 1735). — Forme de tenir les registres des baptêmes, mariages, sépultures, vêtures, noviciat et professions et les extraits qui doivent en être délivrés (9 avril 1736). — Jurisprudence des testaments (août 1735). — Arrêt du Parlement défendant à toutes personnes de tenir des brelans publics, de jouer le pharaon, les dés, passe, dix et autres jeux de hasard et de se travestir sous des habits de masque (5 septembre 1736). — Arrêt du Parlement défendant à tous pénitents rouges et blancs et autres d'assister en habits de pénitents ni en corps de confréries, aux exécutions des condamnés à mort, sous quelque prétexte que ce puisse être. — Arrêt du Parlement défendant à ceux de la R. P. R. l'exercice de toutes sortes de charges de judicature et d'offices de procureurs, notaires, greffiers, sergents, et des professions de médecins, chirurgiens et apothicaires et défense à tous prêtres, curés et vicaires de ne donner des certificats de catholicité qu'à ceux dont ils sont certains de l'exercice actuel qu'ils font de la Religion catholique romaine (1er avril 1746).

B. 1067 (Registre) — In-folio, 190 feuillets, papier.

1747-1760. — Enregistrement des édits, déclarations du roi, arrêts du Conseil d'État, du Parlement de Bordeaux, etc., au siège royal de Saint-Jean-d'Angély. — Joseph de Bonnegens, seigneur de La Magdelaine, des baronnies du Cluzeau, Bignay, etc., conseiller du roi, président, lieutenant général. — Édits du roi, qui ordonne la levée, pendant dix années, des deux sols pour livre en sus du dixième, à compter du 1er janvier 1747 et création de 1200 livres de rente héréditaire au denier vingt (décembre 1746). — Arrêt du Parlement défendant aux huissiers et sergents royaux d'entrer dans les maisons pour y faire la recherche, prendre, arrêter et capturer ceux qu'ils seront chargés d'emprisonner pour dettes civiles, etc. (1er mars 1747). — Défense aux nouveaux convertis de vendre de leurs biens sans permission (20 février 1747). — Autorisation de renouveler le terrier, donnée à Louis-Ignace de Karrer, colonel au régiment suisse de son nom, seigneur de Vénérand, le Douhet et Estray en Saintonge, élection de Saint-Jean-d'Angély. — Déclaration du roi concernant la perception du droit sur les cartes (21 octobre 1746). — Arrêts du Parlement défendant aux concierges et geôliers de rien exiger des prisonniers, pour leurs aliments, etc. (30 août 1747) ; — ordonnant à tous officiers des bailliages, sénéchaussées, etc., qui font des transports et descentes sur les lieux, de se conformer exactement à l'arrêt du Conseil d'État, du 1er septembre 1684, qui règle, tant leurs frais et vacations que les droits des greffiers, procureurs et huissiers qui assistent aux commissions (30 août 1747) ; ordonnant à tous les pauvres mendiants de l'un et l'autre sexe, qui ne sont pas originaires de la présente ville ou banlieue, d'en sortir incessamment, pour se retirer chacun dans le lieu de sa naissance ou de son ancien domicile, où il sera pourvu à leur nourriture et subsistance (14 février 1748) ; — ordonnant à tous propriétaires de moulins, ou à leurs meuniers et fermiers de mettre et entretenir dans leurs moulins des balances et poids duement marqués et légalisés, afin que chacun puisse faire peser et mesurer les grains qu'il ira faire moudre, leur fait défense de prendre un droit de montage, plus fort que les coutumes des lieux ne leur permettent, etc. (13 mars 1748). — Édit du roi portant établissement de droit sur la poudre à poudrer et sur la cire, et rétablissement de droits anciennement imposés sur les suifs et sur les papiers et cartons et augmentation des droits sur le papier et parchemin timbré. — Déclaration du roi qui ordonne que les actes translatifs de propriété des biens réputés immeubles soient sujets à l'insinuation dans les mêmes cas où les actes translatifs de propriété des immeubles réels y sont assujettis et qu'il soit payé pour ledit droit d'insinuation le centième denier de la valeur desdits biens et les quatre sols pour livre en sus (27 mars 1748) ; — ordonnant que les droits seigneuriaux dûs pour mutation ou échange seront

vendus et aliénés et fixe la manière dont en doivent jouir ceux qui en seront acquéreurs (20 mars 1748). — Ordonnances du roi concernant les substitutions fidéicommissaires (27 juin 1748). — Arrêt du Parlement défendant de faire aucun exercice de Religion autre que de la Religion, catholique, apostolique et romaine, de s'assembler pour cet effet en aucun lieu et sous quelque prétexte que ce puisse être, et à tous ministres prédicants et autres d'exhorter ni convoquer aucune assemblée, ni faire aucun prêche ni autre exercice de la Religion prétendue Réformée, leur enjoint de se retirer et sortir du royaume et défend à toutes personnes quelconques de les recevoir, ni leur donner de retraite, secours, assistance, et d'avoir aucun commerce ni liaison avec eux, etc. (5 février 1748). — Déclaration du roi interprétative de l'édit de décembre 1691 concernant les insinuations ecclésiastiques (10 novembre 1748). — Règlement pour les compagnons et ouvriers qui travaillent dans les fabriques et manufactures du royaume (2 janvier 1749). — Arrêt du Parlement ordonnant que Gounon dit Pradon et Pellissier, prétendus ministres et autres particuliers de la Religion prétendue Réformée, seront pris au corps, menés et conduits dans les prisons de la cour, enjoint auxdits particuliers et à tous ceux de l'un et l'autre sexe qui se prétendent mariés ou fiancés par des ministres ou prêtres étrangers et autres que leurs propres curés, de se séparer, leur fait inhibition et défense de se hanter ni fréquenter, sous peine de punition exemplaire, déclare les cohabitations faites en conséquence de tels prétendus mariages et fiançailles être des concubinages et les enfants qui en sont provenus ou qui en proviendront illégitimes et bâtards et comme tels incapables de toute succession, etc. (21 mai 1749). — Emprisonnement de Pierre Montel et Marie Libaud, Jacques Malet et Catherine Cornevin, Jean Lacroix et Jeanne David, Jean Biré et Marie Libaud, Jacques Roulin et Madelaine Chevalier, Jean Bastard et Marie David, Gabriel Robin et Anne Rondeau, Louis Daunis et Marie Aimé, Simon Chauvin et Madelaine Morice, Jean André et Gabrielle Geoffrois, Jean Nogué et Marie Couturier, Pierre Mignon et Marie Gautier, prétendus mariés par Gounon dit Pradon et Pellissier, ministres. Pierre Baumard et Marie Gautier, Jean Baumard fils de Pierre et Jeanne Pussot, fille d'autre Marie Gautier, Pierre Tard, père d'Élie Tard, Pierre Cruis et Marie Monclau, Pierre Bourderon et Suzanne Grilhon, Jean Bourdonneau et Marie Corbeau, Daniel Lavocat et Marie Chapron, Pierre Garnier et Anne Guilhon, Pierre Robineau et Élisabeth Glary, Bernard Brossard Clinet et Marie-Judith Palastre, François Robinot et Élisabeth Grasset. — Règlement pour les compagnons et ouvriers qui travaillent dans les fabriques et manufactures du royaume (2 janvier 1749). — Arrêt du Parlement ordonnant l'exécution de l'arrêt du règlement du 18 mars 1748, concernant les moulins et invitant tous les officiers de justices ordinaires à faire procès-verbaux de l'état actuel de tous les moulins de leurs juridictions (14 mai 1749). — Édits du roi supprimant le dixième établi par la déclaration du 29 août 1741 et fondant une caisse générale des amortissements, poûr le remboursement des dettes de l'État et la levée des vingtièmes, pour le produit en être versé dans ladite caisse ; (mai 1749), — portant réunion aux bailliages et sénéchaussées des juridictions royales établies dans les mêmes villes (avril 1749). — Arrêt du Parlement portant règlement pour la faction et composition des inventaires de production, suppression des actes de communication pour la remise des procès chez les rapporteurs et augmentation de droits en faveur des procureurs et huissiers (4 juillet 1749). — Édit du roi concernant les établissements et acquisitions des gens de main-morte (août 1749). — Lettres de terrier pour Louis Perrec, religieux bénédictin de l'ordre de Cluny, prieur titulaire du prieuré de Saint-Savinien-du-Port (6 mars 1750). — Déclaration du roi qui ordonne la continuation de la perception du doublement des droits du domaine, barrage, poids le Roi de Paris et autres droits y énoncés, pendant le bail de Jean Girardin, adjudicataire des fermes générales unies. — Arrêt du Parlement ordonnant à tous les greffiers d'envoyer des extraits signés des arrêts et jugements concernant des personnes de la R. P. R. (1er septembre 1752). — Édit du roi portant suppression des offices de jurés vendeurs, prud'hommes, contrôleurs, marqueurs, lotisseurs et déchargeurs de cours et établissement du droit unique dans tout le royaume.

B. 1008 (Registre.) — In-folio, 198 feuillets, papier.

1741-1756. — Enregistrement des Édits, déclarations, ordonnances, lettres patentes du roi, arrêts du Conseil d'État et de la Cour des Aides, etc., au siège de Saint-Jean d'Angély. — Arrêt du Conseil d'État portant que les fermiers des droits sur les papiers et parchemins timbrés seront tenus de timbrer gratuitement le papier qui leur sera fourni par les officiers des bailliages, sénéchaussées et autres justices royales ou subalternes pour en composer des registres sur les.

quels seront transcrits les édits, déclarations, ordonnances et lettres patentes envoyées par les Cours (27 mai 1731). — Ordonnances du roi de France concernant : le faux principal, le faux incident et la reconnaissance des écritures et signatures en matière criminelle (juillet 1737) ; — les évocations et règlements de juges (août 1737) ; — les acquits à caution expédiés pour la régie des droits sur les huiles. — Création de cent mille livres de rente sur la ferme générale des postes (7 janvier 1739). — Edit du roi portant création de cent mille livres de rentes sur la ferme générale des postes (7 janvier 1739). — Arrêt du Conseil d'État du roi et lettres patentes sur icelui qui confisque plusieurs pièces d'eau-de-vie saisies sur Antoine Lemain, marchand à Amiens et sur la veuve Thierry, pour fausses destinations, fraude de droits dus à la revente et autres genres de fraude. Lemaire est condamné à 300 livres d'amende et la veuve Thiery à 100 livres. — Lemaire demeurera interdit de son commerce jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné par Sa Majesté. — Arrêt de la Cour des Aides qui ordonne l'exécution de l'article IX de la déclaration du 6 décembre 1707, reçoit le fermier appelant de deux sentences rendues en l'Election de Guise le 25 février et 4 mars 1739, lui permet d'intimer sur icelui, qui bon lui semblera, défend de mettre les dites sentences à exécution, à peine de nullité, de mille livres d'amende, dépens, dommages et intérêts, etc. — Edit du roi portant établissement d'une nouvelle loterie royale pour procurer l'extinction de partie de capitaux de rentes sur l'hôtel-de-Ville de Paris (23 septembre 1739). — Arrêt de la Cour des Aides qui ordonne que, conformément à l'ordonnance des Aides, les curés seront tenus de payer les droits de groset augmentation des vins qu'ils vendront, provenant des dîmes qu'ils tiennent à ferme des gros décimateurs (2 septembre 1739). — Déclaration du roi qui proroge jusqu'en décembre 1740 le délai accordé par celle du 26 avril 1738 pour la représentation des titres en la Chambre des comptes, afin de pourvoir au rétablissement des registres endommagés par l'incendie du 27 octobre 1737. — Arrêt de la Cour des Aides concernant les aliments des prisonniers détenus pour dettes civiles (7 octobre 1740). — Déclaration du roi pour la continuation du droit annuel accordé aux officiers de judicature, police et finances, pendant neuf années, qui commenceront le 1er janvier 1741 et finiront au dernier décembre 1749. — Arrêt du Conseil d'Etat concernant les déclarations, soumissions et cautionnements pour [illegible] paiement des droits de subvention sur les vins et autres boissons destinés pour la généralité d'Amiens, etc., (13 septembre 1740). — Déclaration du roi pour la levée du dixième du revenu des biens du royaume (29 août 1741) ; — concernant les oppositions au sceau des offices (21 juin 1741), en faveur de l'aumônier et du chirurgien major du régiment des gardes françaises (25 avril 1741), qui jouiront des privilèges des autres officiers et des commensaux de la maison du roi. — Arrêt du Conseil d'Etat ordonnant que les demi-vins, piquettes et autres boissons tirées à clair paierait les droits d'entrée et les droits de huitièmes, etc. (26 août 1741) ; concernant les droits d'aides sur les eaux-de-vie transportées dans des barils dont la contenance sera au dessous de 60 pintes, mesures de Paris (13 février 1742). — Edit du roi portant création de 25,000 livres de rentes viagères sur l'Hôtel-de-Ville de Paris (octobre 1741). — Défense de vendre du tabac râpé, hâché, broyé ou pulvérisé, sans la permission du fermier (28 mai 1743). — Déclaration du roi qui accorde l'hérédité aux notaires, procureurs et huissiers des juridictions royales (3 décembre 1743). — Edit du roi qui augmente la finance et les gages des officiers des chancelleries du roi (décembre 1743). — Suppression des offices de trésoriers provinciaux des ponts et chaussées et création de nouveaux offices (décembre 1743). — Augmentation des privilèges, de la finance et des gages de 300 offices de Conseillers secrétaires du roi de la grande chancellerie (décembre 1743). — Dispense de preuves de noblesse à ceux qui acquerront à l'avenir les offices de chevaliers d'honneur des bureaux des finances (24 mars 1744).

B. 1009. (Registre). — In-folio, 150 feuillets, papier.

1760-1767. — Edits et déclarations du roi, arrêts du Conseil et de la Cour du Parlement de Bordeaux. — Joseph de Bonnegens, seigneur des baronnies, châtellenies, terres et seigneuries du Cluzeau, Bignay et La Madelaine, conseiller du roi, président, lieutenant général en la sénéchaussée de Saintonge. — Suppression de la subvention générale établie par l'édit de septembre 1759 et ordonnance d'un nouveau vingtième avec augmentation de la capitation. — Etablissement d'un vingtième ou sol pour livre sur les droits des fermes et autres. — Représentation par les notaires aux inspecteurs et receveurs des domaines du roi, de leurs minutes protocoles et répertoires. — Défense à ceux qui ont été de la R. P. R. de vendre, sans permission, pendant trois ans, leurs immeubles et la

totalité de leurs meubles. — Toiles de coton blanche et toiles imprimées. — Don gratuit. — Création de charges de barbiers-perruquiers, baigneurs et étuvistes. — Traité entre le roi de France et le roi de Sardaigne (24 mars 1760). — Oppositions aux mariages qui ne peuvent être formées que par les pères, curateurs ou autres proches parents. — Règlement de l'art de la chirurgie et l'exercice de cet art dans les maisons de l'ordre de la Charité. — Des témoins qui doivent être ouïs dans les informations. — Tenture de tapisseries sur le passage des processions de la fête Dieu et poursuites contre Timothée et Jacques Adrien-Lamothe frères, Théodore Chaigneau, Pierre Allenet, François Guillot, Jean Breton, Louis Adrien, Jean Bureau, Paul Richard, Elisabeth Bureau, veuve Adrien, Judith et Marie Beauvais, Thérèse Nadeau, nonobstant l'appel par eux interjeté de l'appointement contre eux rendu par le juge de Taillebourg, le 23 juin 1761. — Traité entre le roi de France et le roi d'Espagne. — Collèges, bénéfices, biens possédés par « les ci-devant soi-disant jésuites » (13 août 1762.) — Permission à toutes personnes même aux nobles et privilégiés de faire circuler les grains, farines et légumes dans toute l'étendue du royaume. — Autorisation à tous seigneurs et propriétaires de marais d'en opérer le dessèchement. — Vagabonds et gens sans aveu. — Droit de fret sur les vaisseaux étrangers. — Suppression du droit d'aubaine en faveur du margrave de Baden d'Ourlach, etc. — Administration des villes et bourgs du royaume, etc.

B. 1010. (Registre.) — In-folio, 250 feuillets, papier.
Piqûres de vers.

1768-1777. — Edits et déclarations du roi, arrêts du conseil et du Parlement de Bordeaux. — Suppression des offices des présidents de présidiaux. — Rectification par le roi de la convention entre Sa Majesté et le cardinal de Rohan, comme évêque de Strasbourg pour l'exécution du droit d'aubaine, entre ses sujets français et ceux de bailliages de l'évêché de Strasbourg situés en Allemagne (27 mars 1767). — Exemption du droit d'aubaine en faveur des habitants de Francfort. — Des chirurgiens des vaisseaux. — Fixation du droit d'oblat à une somme annuelle de trois cents livres. — Encouragements à ceux qui entreprendraient des défrichements dans les landes de Bordeaux. — Règlement pour les greffes des juridictions royales et seigneuriales. — Tarif des droits de mariage perçus par les seigneurs — Défense d'ordonner la publication des monitoires pour d'autres crimes que les crimes graves et scandaleux publics. — Prescription aux geôliers d'inscrire sur les registres de géôle le nom et surnom des prisonniers et les arrêts en vertu desquels ils ont été emprisonnés. — Antoine-Maurice Charrier, procureur du roi honoraire. — Réglement des ordres religieux. — Défense aux nouveaux convertis d'aliéner leurs biens sans autorisation. — Rang et séance des officiers des villes municipales. — Nouveau traité de commerce et de marine entre le roi de France et la ville de Hambourg et la Hanse teutonique. — Cures des villes murées. — Défense de couper des riortes ou jets pour en lier les gerbes de blé. — Augmentation des finances et gages des officiers de chancellerie. — Réglement pour la vente de l'arsenic sublimé, réagal et autres drogues qui peuvent être dangereuses. — Confirmation des lettres de noblesse conférées depuis 1715. — Droits attribués aux notaires et féodistes. — Offices de jurés priseurs vendeurs de meubles. — Attribution des causes de la Table de marbre aux Parlements. — Création des offices de conservateurs des hypothèques sur les immeubles. — Etudes et exercices des élèves en chirurgie. — Testaments clos. — Défense d'acheter les blés en vert, sur pied et avant la récolte. — Remise aux greffes des registres des baptêmes. — Autorisation aux tanneurs de mettre leurs menues peaux en huile. — Les prévôts des maréchaux de France feront juger leurs compétences par le présidial du lieu de leur résidence. — Défense de faire des coteries. — Règles que les avocats doivent observer dans la défense des parties et l'impression des mémoires des parties plaidantes. — Liberté du commerce des grains. — Lit de justice, séance du comte de Noailles au Parlement (2 mars 1775). — Rétablissement du Parlement de Bordeaux. — Police des noirs. — Libre circulation des vins.

B. 1011. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1777-1787. — Edits et déclarations du roi, arrêts du Conseil et du Parlement. — Lettres de terrier pour la vérification de la terre de Thors, en faveur de M. Du-Puy-Montbrun. — Noirs et mulâtres. — Suppression des comptoirs en plomb, vaisseaux de cuivre et balances de cuivre pour les regreniers et marchands de tabac. — Alliance entre le roi de France et le corps helvétique de Soleure. — Abolition du droit d'aubaine en faveur de la République de Pologne. — Pécule des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin. —

Suppression des offices de lieutenants généraux d'épée, de chevalier d'honneur et de conseillers honoraires dans les juridictions ressatissantes nuement au Parlement. — Renouvellement de la défense aux nouveaux convertis d'aliéner leurs immeubles sans autorisation. — Suppression des offices de receveurs et contrôleurs généraux des domaines et bois, receveurs particuliers. etc. — Injonction à frère Michel Magra, religieux lay de l'ordre des Cordeliers de réintégrer le couvent dudit ordre. — Privilèges des gens de mer. — Défense de faire aucune distinction entre les familles nobles de la Provence, sous prétexte de descendance de juifs. — Autorisation aux membres de « la société des ci devant jésuites », de vivre en particuliers dans les états du roi, sous l'autorité spirituelle des ordinaires des lieux et en se conformant aux lois du royaume et se comportant en bons et fidèles sujets (juin 1778). — Défense de mettre le feu aux bois, landes, etc. — La profession religieuse ne pourra être faite qu'à 20 ans pour les hommes et 18 pour les filles. — Suppression du droit de main-morte. — Réglement du port d'armes, chasse et attroupements. — Abolition de la question préparatoire (24 septembre 1780). — Réglement pour la fabrication des étoffes de laines. — Défense aux aubergistes, maîtres de jeux, de billard, d'escrime, de tenir leurs établissements ouverts, aux heures du service divin, les dimanches et les autres jours, aux heures indues. — Lettres de terrier pour la vérification de la terre d'Authon, en faveur de M. Normand. — Administration de la justice.

B. 1012. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1789-1790. — Lettres patentes du roi, etc. — Constitution des municipalités (décembre 1789). — Formes et modes de répartition à l'égard des taillables de la province de Champagne, pour les impositions ordinaires de 1790 et de ceux des provinces de taille personnelle mixte, où les départements de ladite année 1790 ne sont pas encore faites (19 décembre 1789). — Admission des non-catholiques dans l'administration et dans tous les emplois civils et militaires (décembre 1789). — Les juifs connus en France sous le nom de juifs portugais, espagnols et avignonnais continueront à jouir des droits dont ils ont joui jusqu'à présent et des droits de citoyens (janvier 1790). — Prorogation du délai pour la déclaration des biens ecclésiastiques (24 janvier 1790). — Constitution des assemblées primaires et administratives (janvier 1790). — Payement des octrois, droits réunis, sans aucun privilège, exemption, ni distinction personnelle quelconque. — Déclarations des possesseurs de bénéfice ou de pensions sur des biens ecclésiastiques et suppression des maisons religieuses, une dans les municipalités où il en existe deux, deux, lorsqu'il en existe trois, trois, lorsqu'il en existe quatre, etc., de chaque ordre, et mise en vente des établissements supprimés. — Prohibition des vœux monastiques. — Traitement des religieux qui sortiront de leurs maisons. — Sûreté des personnes et des propriétés. — Division de la France en 83 départements. — « La première assemblée du département de la Charente-Inférieure se tiendra à Saintes » et alternera ensuite dans les villes de La Rochelle, » Saint-Jean d'Angély et Saintes, à moins que dans le » cours de la première session, l'assemblée du département ne propose une autre disposition définitive. » Dans le cas où l'alternat n'aurait plus lieu, la ville » de La Rochelle obtiendra ceux des établissements » publics qui seront le plus avantageux à son commerce, sauf à avoir égard aux conventions des députés du département relativement à l'emplacement » des tribunaux. Ce département est divisé en sept » districts dont les chefs lieux sont : Saintes, La » Rochelle, Saint-Jean d'Angély, Rochefort, Marennes, » Pons. Les électeurs du 7e district assemblés à Montlieu délibéreront sur la fixation de son chef-lieu. L'Isle » de Ré est du district de La Rochelle, l'isle d'Aix du » district de Rochefort, l'isle d'Oleron du district de » Marennes. »

B 1013. (Registre.) — In-folio, 144 feuillets, papier.

1698-1699. — Audiences civiles du Siège royal de Saint-Jean-d'Angély. — *Lieutenants généraux* : 1287, François de Nugeville. — 1292, Philippe de Beaumanoir. — 1300, Pierre de Baillac. — 1302, Jehan de Court-Palais. — 1303, Pierre de Villebouyn. — 1307, Guy Chevrier. — 1369, Baudouin. — 1370, Jehan de Harpedane. — 1393, Pierre Coutelier. — 1400, Jehan Mosrant. — 1420, Élie Duchanlard. — 1442, Arnaud Des Tourretes. — 1450. Guillaume Rolland. — 1484, Jehan vicomte de Rochechouart. — 1512, François Bouchard. — 1520, Pierre d'Aguesseau*. — 1558, Charles Guitard. — 1600, Jean d'Abillon*. — 1611, baron d'Authon. — 1620, Jacques Augeard. — 1654, Charles Rasin. — 1669, Jean Lambert. — 1689, Joseph de Bonnegens. — *Lieutenants particuliers* : 1620, Olivier de Cumont. — 1537, Christophe de Cumont. — 1560,

Olivier de Cumont. — 1587, René de Cumont. — 1606, Jacques Razin*. — 1620, Jacques Rolland*. — 1626, Pierre de Montmouton. — 1657, René-François Lemerie. — 1659, Armand Maichin. — 1677, Joseph de Bonnegens. — 1689, Pierre Coulon. — *Conseillers :* 1520, Jacques Thibaut — Jean Lebreton. — 1620, Jacques Meschinet, écuyer, seigneur du Beugnon et de La Rivière. — 1621, Pierre Éveillard*. — 1659, Claude Philippe. — Gilles Lafontaine. — René Suyreau. — Jean Pépin. — 1667, Sébastien Pépin. — 1697, Pierre Barraud. — *Lieutenants criminels de robe courte :* 1590, Pierre Meschinet. — 1623, Jean Pépin — 1645, Isaac Mesnard. — 1659, François de Launay. — 1689, Jean de Bonnegens. — *Lieutenant criminel :* 1667, Daniel Rousselet. — *Assesseurs :* 1595, Jacques Duvergier. — 1600, Jean Reynier. — 1620, Jean Pallet. — 1659, René-François Lemerie. — 1668, François Mallat. — 1697, Jean Caffin. — *Avocats du roi :* 1475, Foulques Roulin. — 1482, Étienne Toquart. — 1503, Guillaume Sulin. — 1520, François Lebreton. — 1593, Antoine Lebreton. — 1620, Pierre Étourneau. — 1686, Jean Briou. — *Procureurs du roi :* 1520, Jacques Regnaut. — 1534, Denis Élie*. — 1564, Claude Colladon, écuyer. — 1620, Antoine Prévost. — 1635, Olivier Dupont. — 1654, François Lambert. — 1686, Jean Briou. — 1697, Charles-Louis Charrier. — *Greffiers :* 1520, Jean Favreau. — 1552, Pierre Rollan. — 1557, Jehan Boisseau*. — 1562, François Pelletier. — 1580, Antoine Burgaud. — 1593, Étienne Griffon. — 1603, Simon Pitard*. — 1604, Isaac Poitevin. — 1620, Abraham Guichard. — 1630, Jacob Guillonnet. — 1640, Jean Allenet. — 1652, Pierre Chapiot. — 1664, Jacques Meschinet. — 1667, François Pitard. — 1680, Pierre Deschamps. — 1697, Jacques Levallois. — (Les astérisques indiquent les officiers qui ont été Maires de Saint-Jean-d'Angély, d'après les matricules de Guillonnet de Merville). — « Jugements et appointements rendus en l'audience » de la sénéchaussée et Siège royal de la ville de » Saint-Jean-d'Angély, » du 10 janvier 1698 au 4 septembre 1699. — Jean Meaume, maçon, contre Jacques Helie. — Pierre Sureau, contre Pierre Dousset. — Jean Gillet, contre Pierre Minguet. — Denis Prieur, contre Christophe Prieur. — Jean Blanchet et Pierre Picot, contre Antoine Blanchet. — Jean Caffin, avocat, contre Jacques Couhet. — Jean Reparon, contre Auguste Poussard. — Marie Levescot, contre Jacques Rochefort. — Jeanne Roulleau, contre Isaac Allenet et Joseph Mestadier. — Sara Allenet, contre Marie Loustallot. — Charles-Louis Charrier, conseiller et procureur du roi, contre Pierre Vezien. — Alexandre Chevreuil, contre Georges de Goussé. — Jean Reparon, contre Auguste Poussard. — Pierre Dangibeaud, contre Jean Regnier. — Mathieu Grelat, contre Joseph et Jean de Bonnegens. — Marie Chabot, contre Éléonore de Campet et Marie de Campet et le seigneur de la Trémoille, prince de Tarente. — Françoise de La Tour, contre Françoise de La Touche et Marie de Compain. — Jean de Ligoure, Hélie Chouet, notaire, et les héritiers de Jacob Chevallier, contre Marie-Anne Boiceau. — Michel et Samuel Riffaud, Jean Durand, contre Jean Caud, Pierre Grégoire, Jean Drahonnet, Jean Robert, maire, Jean-Baptiste Griffon, Marguerite et Louise Pepin, Jean Lemaistre et Jean de Larade. — Jacques Magnac, contre Gaston Boisbellaud. — Charles-Louis Charrier, contre Jean Cristain, Catherine Baron, Joseph et Élie de Bonnegens et Jean Garme, curé d'Antezant. — Charles et Pierre Chastenet, contre Jacques Lamoureux. — Anne Garnaud, contre Antoinette de Chasteauneuf, Marie de Ruchaud de Rullon Coïbo, Marguerite Pepin et Jacques Jagueneneau. — Louise de Ruchaud de Rullon, contre François de Nossay et François de Verteuil. — Jacques Lambert, contre Clinet Nicolas. — René de Laporte, contre Alexandre de Beauchamps. — Claude de Castello, contre Jean Bouyer, meunier. — Judith Benigne de Collincourt, contre Auguste Poussard. — Louis de Beaucorps, contre Claude Thierry. — Henri Rollon, contre Rachel de Chièvres. — Léonard Horry, contre Henri-René de Castello. — Pierre-Henri de La Laurencie, contre Jean-François Massé. — Esther Green de Saint-Marsault, contre Louis Pazin. — Étienne Guenon, contre Étienne Gandelin et Esther Guibert. — Haut et puissant seigneur messire Roger de Pardaillan, contre Jean Heraud et Antoine Rousseau. — Charles de Chevreuze et Marie d'Hérisson, contre Guillaume d'Hérisson. — François de La Rochefoucauld, contre Claude Cherpantier et Philippe de Gentilz. — Jacques Rabillard, contre Suzanne Sansxay. — Louis de Montegu, contre Jean Giraud. — Jeanne Legendre, contre Jean et Jacques Guilloteau et David Brochard.

B. 1014. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1699-1702. — Audiences civiles du 5 septembre 1699 au 3 février 1702. — Joseph de Bonnegens, seigneur du Bellai, conseiller du roi, président, lieutenant général. — Étienne Guenon, contre Étienne Gandelin, qui est condamné à payer cent livres audit Guenon. — Haut et puissant prince François de Rohan,

contre Henri-René de Castello. — Jacques Rabillard, contre Suzanne Sanxai. — Étienne Guenon, contre François de La Rochefoucauld, condamné à payer 550 livres audit Guenon. — Pierre Allenet, contre Sébastien Roche. — Noble homme Henri Lériget, contre Henri de Collincourt. — Joseph de Bonnegens, contre Marie Du Bouchaud, femme d'Étienne Migaud. — Marie Allenet, contre Étienne Clergeau. — Gabriel Bollon, contre François Paine. — Pierre de Rotrou, contre Jean Martin. — Sébastien Thomas, contre Anne Dugue. — Élie Metayer, contre Hector de Saint-Georges. — Haut et puissant Léon de Saint-Gellays, contre Gabriel Esaïe de Limouzin. — Marie de Meschinet, contre Antoine Cazeau. — Jean de Ligoure, contre Arnaud Bouillon. — Sébastien Thomas, contre Louis Marbœuf. — Noble homme Henri Lériget, contre Lydie Du Vigier. — Casimir Prevost, contre Lenormand. — Josias de Meschinet, chevalier, seigneur du Cochet, contre Mathurin Labarre. — René Le Gendre, contre David Brochard. — Charles et Pierre Du Chastenet, contre Jacques Lamoureux. — Marie-Louise de Ruchaud de Rullon, contre Anne Garnaud. — Le syndic des Religieux Bénédictins, contre Jean Le Cerf. — Pierre-Gaston-César Dangibeaud, contre Sylvestre Ripaud. — Jean et Isaac Raboteau frères, contre Marianne Fouquet, etc.

B. 1015. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1702-1704. — Audiences civiles. — Pierre Coullon, sieur du Fief, lieutenant particulier, Caffin, assesseur, Barraud, Pepin, Robert et Geoffré, assesseur. — Henri Charrier, contre Marie Bossuet. — Charles Minguet, contre Daniel Minguet et Daniel Rabillard. — Jean de Ligoure, contre Jean Gaubert, Catherine Guyet et Jeanne de Ligoure. — Élisabeth de La Rochefoucauld, contre Marguerite Berardin, épouse de Jean Salière. — Japhet Du Vigier, contre Marie Du Vigier. — Jacques Catron, contre haut et puissant messire Jean Louis de Courbon. — Alexandre de La Fontaine, contre Marie de La Fontaine. — Laurent Grégoireau, contre Jacques Meaume, receveur des consignations, Guillaume Thomas, et Nathanael Chasseloup. — Suzanne de Saint-Martin, contre François-Jean-Charles de Saint-Martin. — Pierre Baron, contre Jean-Baptiste de Castello. — Balthazar de Beauchamps, contre Jean Bouillon. — Jeanne Legendre, contre David Brochard. — Auguste de Meschinet, écuyer, contre Mathurin de La Barre et Blanche Duniaud. — Élisabeth de La Rochefoucauld, contre Marguerite Berardin. — Charles Fourré de Dampierre, contre de Crussol. — Renée Prevost et François Rousset, contre Charlotte de Gallard de Béarn. — Anne de La Franchize, contre Catherine Paradis, etc.

B. 1016. (Registre.) — In-folio, 21 feuillets, papier, écrits.

1704-1705. — Audiences civiles. — Jacques-Jean-Baptiste Robert, seigneur des Tartres, conseiller, président, lieutenant général. — Henri de Collincourt, contre dame Fretard, — Jacques Guilloteau et Michel Maichin, contre Marguerite de Chasteauneuf. — Jean de Charron, contre Michel Lhospital. — René de Culan, contre Gabrielle de Gombaud. — Pierre Guitton, contre Mathieu de Chièvre. — Esther Mainier, contre Jacques Dangicour. — Jean Dherveau, contre Henri-René de Castello. — François Tercinier, contre Henri d'Alzac. — Jean Mallet, contre Charlotte de Galard de Béarn. — Les directeurs de l'hôpital contre Charlotte Loustallot, Marie de Rousselet et Henri-René de Castello. — Angélique de Guinanson, contre Lambert. — Bernard de Luxembourg, contre Daniel Prevost. — Jean de La Croix, contre Alexandre de Ceris. — Jean Saint-Superi, contre Gabriel Bollon. — Élie de Bonnegens, contre Geneviève Moraud. — César de La Laurancie, contre Mathieu Meloche. — Pierre Toussaint, contre de Beauchamps. — Louise Pepin, contre Jean Pallet, etc.

B. 1017. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1706-1707. — Audiences civiles. — Jacques-Jean-Baptiste-Robert, seigneur de Tartres, conseiller du roi, président, lieutenant général, garde des sceaux. — Jeanne Lafargue et François Giet, contre Antoine Duplessis. — Zacharie Creuzé, contre André Brunet, notaire royal. — Jacques Charrier, sieur de l'Écluse, contre René Faron et messire François de Verteuil. — Gabrielle de Gombaud, contre René de Culan. — Jean de Charon, contre Michel L'hospital. — Pierre Toussaint, contre Alexandre de Beauchamps. — Marie Du Vigier, contre Élisabeth de Ranques. — Gédéon de Laval, contre Jean Pallet et Jeanne Turpin. — Gédéon de Laval, contre René Hardy et Anne de Poulignac. — Gédéon de Laval, contre Jacques Robillard et Céleste Fouché. — Gédéon de Laval, contre Marie Perci de Isle. — Gédéon de Laval, contre Frédérie de Gommiers. —

Gédéon de Laval, contre Armand des Herbiers. — Adam Gaillard, contre François de Verteuil. — Henri Bollon, contre Jeanne Roy et Élie Gazeau. — Jeanne Le Gendre, contre Louise Brochard, Timothée Rangeard.

B 1018. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1707-1709. — Audiences civiles (manque 1706.) — J.-J.-B. Robert, seigneur des Tartres, conseiller, président, lieutenant général. — Gabrielle de Montalembert, contre Antoine Verouneau. — Pierre Jaud et François Rousseau, contre Henri Bollon. — Louise de Meaux, contre Pierre-César, Gaston Dangibeaud. — Timothée Lotte, contre Élisabeth de La Rochefoucauld, Étienne de Gascq, contre François Gargoulleau. — Les R. P. Bénédictins, contre Daniel Vauguion. — Louise de Montagne, contre Catherine de Gombaud. — Jean Prousteau, contre François de Verteuil. — François Tercinier, contre Marie-Angélique d'Alzac. — Pierre Pascaud, contre Henri de Collincourt, — Allemande Meusnier, contre Charles duc de La Trémoïlle. — Charles de Bonnegens, contre Pierre Viaud. — Jeanne Le Gendre contre Jean Guilloteau. — Georges du Chesnai, contre Alexandre de Ceris. — etc. —

B. 1019. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1709-1711. — Audiences civiles. — Jacques-J.-B. Robert, conseiller du Roi, président, lieutenant général. — Pierre Duret, chirurgien, contre Jeanne Boureau. — Étienne Meschinet, contre Jean Morissonneau. — Judith Pillastre, contre Moïse Eschasseriaux. — Haute et puissante dame Marie-Agnès de Cugnac, contre Jacques Roy. — Louis de Villeson, contre Alexandre de Ceris. — Gabrielle de Gombaud, contre François Turpin. — François Ouzanneau, contre Henri-Daniel de Castello. — Jean-Charles de Saint-Martin, contre dame de Gallard. — Marguerite Boursoreille, contre Louis Boursoreille. — Jean Gravouil, contre Alexandre de Ceris. — Joseph de Marillet, contre Jean Guibert. — Pierre Giraud, contre Mathieu de La Rochefoucauld. — Jacques de Ponthieu, contre François Sire. — Françoise-Hélène de La Rochefoucauld, contre Jeanne de Regnier. — Jean de La Mirande, contre Jean de Montalembert. — Louise Billaud, contre Joseph Du Vigier. — Louis de Vallée, contre Joseph-Gaspard de La Laurencie. — Henri de Collincourt, contre Jean Berthomé. — Louis Gatineau, contre Henri de Bourdeille. — Jean de Saint-Martin, contre Louis de Sainte-Hermine. — Charles-César Dexmier, contre dame de Beaucorps et Élie de Beaucorps.

B. 1020. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1711-1713. — Audiences civiles. — Pierre Coullon, conseiller du Roi, lieutenant particulier, la charge de lieutenant général vacant. — Barraud, conseiller et doyen, Cabauld, subdélégué, Geoffré, conseiller et Charrier, procureur du Roi. — Jean Lamoureux, contre Jean Viaud. — Jacques de Barazan, contre Anne Racapé et Louis Allonneau. — Pierre Guenon, contre Christophe Des Boulay. — Jacques Guenon, contre Christophe Des Boulay. — Jacques de Verneuil, contre Clinet Nicolas. — Jacob Dangirard, contre le seigneur de Mortemart. — Anne Ardouin, contre Pierre Sigournai. — Anne Theuillé, contre Daniel-Henri de Castello. — Jean-Isaac François de La Cropte, contre Perette Lauvergeon et Louis de La Rochefoucauld. — Jean Gravouil, contre Antoine Petit. — Louis Grelat, sergent royal, se démet de son office « à cause de son » grand âge, caducité, infirmité et inhabilité ». — Etienne d'Hariette, contre Antoine Foucher. — Jacob Dangirard, contre haut et puissant de Rochechouart. — Pierre Allenet, contre François Sebrun. — Henri de Collincourt, contre Jean Berthommé. — Gabriel Foucher, contre Thomas de Ponthieu. — Elizabeth Le Gendre, contre Jacques Le Gendre et Judith Dubois. — R. P. Dom. Floraud Bourgnon, contre Daniel Dauguion. — Sara de Fief Gallet, contre Elie Chouet. — Elie de Bonnegens, contre Jean-François Macé. — Jean Saint-Supéri, contre Gaspard de La Laurancie. — Jean de Montalembert, contre Louis Defeur. — François Ouzanneau, contre Daniel Henri de Castello. — Jean-Baptiste Griffon, contre Louis Guibert. — Charles-César Dexmier, contre Elisabeth de Beaucorps. — Sara Thomas, contre Thomas de Ponthieu. — Jean de Charron, contre Amos-Alexandre de La Mazière. — Jean Duret, contre Elisée Loustallot, etc.

B. 1021. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1713-1715. — Audiences civiles. — Pierre Coullon, lieutenant particulier, la charge de lieutenant général vacant. — Jean-Baptiste Chaillou, contre Jeanne Jarrousseau. — Henri de La Brunetière, contre Pierre

Moyne. — Jean-Baptiste Vildo, contre Louis de Courbon. — François Billard, contre Guiton de Maulévrier. — Les RR. PP. Religieux, prieur du couvent et abbaye, contre Jacques Maboul. — Jean de Juif, contre Marie-Marguerite de Bonnegens. — Marthe-Henriette de Saint-Gelais, contre Jean Billotteau. — César Dexmier, contre Elisabeth de Beaucorps. — Charlotte de Galard de Béarn, contre Jacques Texier. — François de Laubardement, contre Josias Chaigneau. — Jean de Juif, contre Marie-Marguerite de Bonnegens. — Armand de Salbert, contre Jules Armand de La Fite. — Abraham Duquesne, contre Pierre Daniel. — Marthe-Henriette de Saint-Gelais, contre Jean Belotteau, Jacques Guenon et Michel Heri. — Marie-Marguerite de Bonnegens, contre Pierre Vedier. — Pierre Allenet, contre Marie Rousseau. — Charles de Brillacq, contre Marie de Brillacq. — Judith Boisbelaud, contre Hugues Gruel. — Suzanne Benigne Meschin, contre Vergier. — Anne de La Vallade, contre Charles de Saint-Martin. — Pierre de Montalembert, contre Simon Garraud. — Jean de Montalembert, contre Augustin Morin.

B. 1022. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1715-1717. — Audiences du siège royal de Saint-Jean d'Angély. — Pierre Coullon, lieutenant particulier. — Donation mutuelle et réciproque par contrat, entre Michel Charles, écrivain du Roi entretenu au port de Rochefort et Jeanne Poyneau, son épouse. — Michel Allenet, contre Jacques Cherpentier. — Pierre Fraigneau, contre Henri d'Abzac. — Suzanne de Langallerie, contre Marthe Gaspard. — Louis Pontoize, contre Mathieu de La Rochefoucauld. — Dom Louis-Joseph Frottier de La Coste, contre Louis Brousse. — Jean de Montalembert, contre Augustin Morin. — Alexandre de Beauchamps, contre Jacquette de La Porte. — Claude Caffin, contre René-François de Begeon. — Jean Frottier, contre Du Bois de Saint-Mandé. — Pierre Fraigneau, contre Marie Daubigné. — Joseph Marillet, avocat, contre Suzanne Barthomme. — Elisée Loustallot, contre Jacinthe Guillemin. — Pierre Guenon, contre Mathieu de La Rochefoucauld. — Jacques Gaillard, contre haut et puissant Louis de Courbon. — Jean Benoist, contre François de Verteuil. — Auguste de Meschinet, contre Claude Caffin. — Thérèse de Bonnegens, contre Josué Bouant et Joseph de Bonnegens. — Jacques Gaillard, contre Louis de Courbon. — Claude Caffin est condamné à payer à messire Auguste de Meschinet, six livres dix sols, somme à lui due sur le bois taillis appelé La Coudrée, contenant trois journaux, énoncé au contrat d'arrentement du 25 avril 1630. — (Signé) Levallois. — Jacques Guenon, contre Jean Constantin. — Pierre Fradin, sieur de La Roullerie, contre Pierre Mousseau-Gazeau. — Jean-Joseph de Maynard, contre Pierre Rulleau. — Pierre Guenon, contre Pierre Boisnard.

B. 1023. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1717-1720. — Audiences du siège royal de Saint-Jean d'Angély. — Pierre Coullon, conseiller du Roi, lieutenant particulier. — Jean Sallau, contre Jean Adrien. — Pierre Allenet, contre Jean Beau. — Marie Bossuet, contre Pierre Espaniou. — François de Massougne, contre Pierre et Thérèse de Massougne. — Henri de Collincourt, contre Françoise Geoffriau. — Pierre Guenon, contre Pierre Boisnard. — Elisée Le Vallois, contre Pierre Allenet et Françoise Boisneau. — Pierre de Gommiers, contre Honoré Robert d'Hérisson. — Elisée Loustallot, contre François Ouzanneau. — Jacquette Bossuet, contre Charlotte Bossuet, épouse de François Huon. — Marie Bossuet, contre Pierre Espagnou. — René de Cullant, contre Louis Le François. — Elisée Le Vallois, contre Pierre Allenet. — François Ouzanneau, contre Gabriel Gaspard de La Laurencie. — Jacques Sigournais, contre René Fradin. — Marie-Thérèse Saint-Supéri, contre Daniel Lafon et Louis Paulian. — Louis Paulian, marchand, Daniel Barbaud, maître chirurgien, François Panier, maître tailleur d'habits et sa femme Marie Franeaud, déposent qu'il y a six ans environ, ladite Saint-Superi ayant eu quelque différend avec son mari Lafon, « s'estoit » réfugiée chez les demoiselles Barel, ses cousines, où » ledit Lafon... fit beaucoup de bruit dans la rue, » disant qu'il vouloit avoir sa femme et se mit en » devoir d'enfoncer la boutique de la maison des demoi» selles Barel avec un hachereau... la femme sortit » aussitôt et s'en furent ensemble en leur maison... » ledit Lafon obligea sa femme de lui donner la clef » d'un cabinet pour avoir de l'argent... il a beaucoup » de passion pour le jeu, et s'absente souvent de sa » maison et n'a point d'application à son commerce... » à trois fois différentes, Lafon a laissé sa femme et sa » famille... et à chaque fois a emporté tout l'argent » qu'il y avoit... Elle a été grièvement maltraitée par » son mari qui lui a arraché les cheveux... Le chi» rurgien lui remit un doigt qu'elle avoit luxe... La

» femme disoit qu'il valoit mieux donner l'argent aux » marchands à qui il estoit deub, à quoi ledit Lafon » ne vouloit point faire attention, etc. ». — Auguste de Meschinet, contre François Chauzeau. — Jean de La Fargue, contre François de La Rochefoucauld. — Marguerite Dangibeaud, contre Judith Pallastre, etc.

B. 1024. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1720-1721. — Audiences du siège royal de Saint-Jean d'Angély. — Claude Caffin, seigneur d'Amuré, assesseur civil, lieutenant particulier. — Pierre Réveillaud, contre Jean Riffaud. — René-François de Bégeon, contre Matthieu Bacot. — Jean-Baptiste Le Mercier, contre Michel Sureau. — Jean Dubouchaud, contre René de Leschelle. — Charles-César de La Laurencie, contre Jacques Loustalot. — Elisabeth Bouchet, contre Judith Bollon. — Le chapitre de Magné, contre Louis Liotard. — Claude Lespinay de La Chasteigneray, contre Mathieu Leduc. — Louis de Lescours, contre Jean Guillebon. — Jacques Allenet, contre Jacques Conchot. — Judith Bollon, contre Jean-Gabriel Dubois. — Jean Brillon, contre René Bollon. — Daniel Lestrille, contre François Guillot. — Haut et puissant seigneur Charles Armand de Goulard de Biron, contre Jean Neau. — Jean Texereau, contre Nesron. — Henri de Collincourt, contre Jacques Loustallot et Esther Green de Saint-Marsault. — Louis de Larade, contre Elie Laglée-Jean Ballanger, contre Auguste de Meschinet. — Jean Simon, contre Timothée Adrien. — François Bertin, contre Piché. — Zacharie Allenet, contre Henri de Collincourt. — Jean et Gabriel Thomas, contre Richard. — Pierre Larquier, contre François Guillonnet, etc.

B. 1025. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1721-1723. — Audiences du siège royal de Saint-Jean d'Angély. — Pierre Coullon, seigneur de Fraignes, conseiller du Roi, lieutenant particulier. — Jeanne Huon, contre Jean Dussaud. — Pierre Larquier, contre François Guillonnet. — Marie-Anne Coybo, contre Pierre Mesnard. — Christophe de Ponthieu, contre Pierre Michau. — Pierre Coullon, contre Jean de La Sargue. — Marie de Villars, contre Jean Portier. — Jean-Charles de Saint-Martin, contre Louis Panier. — Thomas de Riollet, contre Jean-Matthieu de Bonnegens. — Anne Sicard, contre Jacques Montfort. — Gabriel-Anne Lemercier, contre Hyacinthe Guillemin. — Jean Chollet, maître chirurgien, contre Pierre Cardaillac. — Louis-Marie de Beaucour, contre Elie Rollin. — André Prunier, contre demoiselle Bossuet. — Adam Moré, contre Louis de La Rade. — Henri de Chastenet, contre Jean Genti. — Jean de La Fargue, contre de Courbon. — Sara de Fief Gallet, contre Suzanne Marcou. — Jean-Baptiste Maurin, contre de Villemorin. — Alphée Guiton de Maulévrier, contre Guillaume Levesque. — Abraham de Ponthieu, contre Pierre Caillot. — Pierre Thomas, contre André Prunier. — Haut et puissant messire Renaud de Pons, contre Maurice Geoffroy. — Alexandre Guiton de Maulévrier, contre Auguste Guiton de Maulévrier. — Jean de La Fargue, contre Marie-Anne de La Cropte. — Sébastien Bouguereau, contre Dugué. — Jean-François de Lestanges, contre Marguerite David. — Benjamin Meschin, contre Judith Meschinet. — Elisée Loustallot, contre François Ouzanneau, Pierre Allenet, contre Pierre Deslandes. — François Mesnard, contre Jacques Guignard, etc.

B. 1026. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1723-1724. — Audiences du siège royal de Saint-Jean d'Angély. — Claude Caffin, lieutenant particulier. — Charlotte de Caumont, contre Bouhaut. — Armand Maichin, contre Louis Prunier. — Catherine Rivet, contre Gabrielle Robert. — Amos-Alexandre de La Mazière, contre Jean-Joseph Sorin. — Installation de Joseph de Bonnegens dans l'office de président, lieutenant général commissaire enquêteur et examinateur en la sénéchaussée, avec dispense d'âge (14 mars 1723) — ou main levée de restriction. — Les directeurs de l'hôpital Saint-Louis, contre Michel Jouanneau. — Mathurin Daubigné, contre Michel Garnaud. — Henri Alexandre de Chesnel, contre Sébastien Robbe. — Jacques Noble, contre Samuel Cochonneau. — Amos-Alexandre de La Mazière, contre Jean-Joseph Sorin. — Jérémie Huon contre Jacques Durand. — Claude Gourdry, contre Laurent Bouchereau. — Jean Le Vallois, contre Marie-Marguerite de Bonnegens. — François Mesnard, contre Zacharie Allenet. — Michel Tardy, contre Jean Matthieu de Bonnegens. — François de Lostanges, contre Marguerite David. — Pierre Allenet, contre Jacques Cherpantier. — Jean de La Fargue, contre Marie-Anne de La Cropte, au sujet de la saisie réelle faite sur les biens de François de La Rochefoucauld. — Louise Rangeard contre Guillaume

de Gast-Jacques Jagueneau, contre Robillard, l'aîné. — Surenchères de la terre et seigneurie de Cressé, saisie réellement à la requête de Jean de La Fargue, gouverneur et commandant pour Sa Majesté en ladite ville. sur la tête de feu Matthieu de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Bayers, héritier de feu François de La Rochefoucauld, prieur et seigneur de Cressé, par Jean Allenet, marchand à Nantillé. — Jérémie Huon, contre Durand, Henri-Alexandre de Chesnel, contre Sébastien Robbe et François Hutteau. — Jean André, contre Pierre Thomas. — Arnaud Maichin, contre Marguerite de La Laurancie. — Jean Daubigné, contre Pierre Raoul. — Jean Martelle, contre Auguste de Meschinet, écuyer. — Abraham de Ponthieu, contre Pierre Caillot. — Gaspard Charles de Goussé, contre Alexandre Chevreuil. — Charlotte de Gallard, contre Pierre Chaillou. — Marguerite Adrien, femme de Claude Caillaud, contre Marie Esneau et Abraham Pelleteau, etc.

B. 1027. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1724-1726. — Audiences civiles. — Joseph de Bonnegens, seigneur de La Magdelaine, conseiller du Roi, président, lieutenant général. — Elisabeth Caillé, contre Nicolas Tesson. — Jacques Fourestier, contre Matthieu de Bonnegens. — Pierre Jousseaume, contre Henri de La Brunetière. — Marie Pepin, veuve d'Elie de Bonnegens, contre Jean Griffon et Griffon, femme du sieur de Mousauson. — Jean de Ligoure, contre Magdelaine Drahonnet. — Pierre Allenet, contre Elisabeth Allenet. — Jacquette de La Porte, contre Thomas Boucher. — François Mauxion, prêtre, contre Pierre Charrier. — Marthe Loustallot, contre Jean Frottier. — Charles Delhomme, contre Zacharie Faure. — Louise de La Tour, contre Etienne Allenet. — Pierre Duhamel, contre Jean Chaigneau. — François de Sales de Laubardemont, contre Jacques-Alexandre Dubois.

B. 1028. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1726-1727. — Audiences civiles. — Jean Saint-Blancard, contre Jean-Baptiste de Cery. — Les Bénédictins, contre Pierre Maurin. — Louis Guillonnet, contre Michel Raimard, Jean Allenet et Henri de La Brunetière. — Alexandre Sigournay, contre Louis Corbineau. — Suzanne Rabillard, contre Jacques Nicolleau. — Josué Poulion, contre Jean Bossuet. — Marguerite Guillet, contre Pierre de Massougne. — Alexandre de Chevreuil, contre Louise-Marguerite Martin. — Pierre Guionnet, contre Pierre Guenon. — Les Ursulines, contre Jean Curru. — Côme-François Paris, contre Etienne de Saint-Orens. — Frère Pascal de Lacaze, contre Abraham Bastard. — Pierre Guenon, contre Daniel Mallet. — Jean de Saint-Martin, contre Nicolas de Lastre. — Jean de Lacombe, contre Moïse Pougnet et haut et puissant seigneur Guillaume Frédéric de La Trémoïlle. — Auguste de Meschinet, écuyer, contre Jean Chat.

B. 1029. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1727-1729. — Audiences civiles. — Joseph de Bonnegens, seigneur de La Magdelaine, conseiller du Roi, président, lieutenant général. — Geoffré, conseiller et Mestadier, avocat du Roi. — Etienne Gratry, contre Daniel-Henri de Castelto et Louis de Larade. — Alexandre Clémanson, contre Anne-Marie Durot de La Boutrochère. — Pierre-Charles Griffon, contre Gabriel Bouraud. — Pierre-Henri Sari, contre Magdeleine Senede, veuve Allenet. — Thomas de Ponthieu, contre Catherine de Ponthieu. — Pierre Bellotteau, contre Henri de Bourdeille. — Pierre Allenet, contre Élisabeth Allenet. — Marie de Coustin de Bouzolle de Caumont, contre André Foreau. — Élisabeth de La Rochefoucauld, contre Godefroy de Lalliers, mari de Marie de Menou. — René Bollon, contre Nouel Guionnet. — Amador de Reverdy, contre le prince de Soubise. — Marie-Élisabeth Bollon, contre Branger. — Les Jacobins et Cordeliers, contre Nicolas Parant. — Marie Guérin, veuve de Samson Guenon, contre Jean Blanchin. — Luc Robillard, contre Matthieu Leblanc. — Anne Bernon, contre Jean Moullain, etc.

B. 1030. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1732-1734. — Audiences civiles. — Jean Saint-Blancard, contre Marie Anne Lamarcq. — Pierre Nassivet, contre Pierre Bernard. — Antoine de Vezeau, contre Charles de Richere. — Jacques Cavaud, contre Joseph Thomas. — Jean Michel Lhospital et Anne-Suzanne Belesme, contre Marie Geneau et Louis-Pierre-Elie Belesme. — René de Beauchamps, contre Marie Hervé. — Madelaine Cherpantier, contre Anne Mallet et Michau. — Henri de Chatenet, contre Geneau. — Marquantin de Closmorin, contre Suireau. — Jacques

Martin, contre Marie-Anne de Bonnegens. — René Grelat, contre le syndic des Bénédictins. — Éléonore Bazille, contre Pierre de Chièvre. — Amos-Alexandre de Lamazière, contre Henri de Collincourt. — François Breuillet, contre Elisée Loustallot. — Angélique d'Alzac, contre François Buffard et Elisée Loustallot. — Jacques Sigournay, contre Eléonore Torullet. — Jean de Livenne, contre Bertrand de La Laurencie. — François Favréau dit Bois Fontaine, contre Catherine Miraud. — Pierre Robillard, contre Marie Bouraud. — Le prince de Soubise, contre Jean Rabaud, etc.

B. 1031. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

1731-1756. — Audiences criminelles. — Josué Lemaistre, seigneur du Pousat, conseiller, lieutenant criminel en la sénéchaussée et siège royal de Saint-Jean d'Angély. — Jean Arnaud, contre Jean Vincent. — André Prudhomme et Marie Papaillon, contre François Tranchet. — Charles Lair, contre Jacques Loustallot et Ouzanneau, l'aîné. — Luc Couillaud, contre Jean Lauvard. — Michel Allenet, contre Pierre Serton. — Élie Fradin, avocat, contre Jeanne Couillandeau. — Marie-Nicolle Albert, contre Jacques Lair. — Edmond Leprêtre, contre Veydier. — Jeanne Réveillaud, veuve de Maurice Yvonnet, contre Pierre Luquintinerie. — Joseph Barbaud, contre Mathurin Moynier. — Moïse, Anne et Marie Eschasseriaux, contre Jean Drahonnet. — François Hémérit, contre René de Beauchamps. — Madelaine Berton, tapissière, contre François Frouin et Élizabeth Phelipon, sa femme. — Charles-Joseph de Bonnegens, contre Joseph Fonteneau. — Jean Benoist, soldat milicien, demandant l'entérinement des lettres de grâce, rémission et pardon à lui accordées par le roi, à l'occasion de la mort de Jean Ribotteau, sur lequel ledit soldat, pour défendre sa vie, fut forcé de lâcher un coup de fusil, le 9 décembre 1744, lettres d'août 1750. — Charles Guignard et Jacques Oliveau, contre François Brodier. — François Henri de Bonvoust, contre Jean Prunier, sieur de Lessand. — Jean Guiton, contre Jacques Bouquet.

B. 1032. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1734-1735. — Audiences civiles. — Joseph de Bonnegens, seigneur des baronnies et terres de Cluzeau, Bignay et La Madelaine, lieutenant général. — Gaspard-Charles de Gousse de La Roche Allard, chevalier, seigneur du Mont, des Roches et de La Rouillasse, chevalier de Saint-Louis, chef d'escadre des armées navales, demande la publication de la donation portée par son contrat de mariage avec Marguerite-Charlotte de Goussé de La Rochallard. — Luc Rabillard, avocat, lieutenant assesseur du comté de Taillebourg, et Marie-Jeanne Robert, sa femme, demandent l'enregistrement de la donation portée par leur contrat de mariage. — Marie Benoist de Saulnier, contre Pierre Hery. — Claude-Alexandre de Lestang, contre Jean Micheau, etc.

B. 1033. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1736-1738. — Audiences civiles. — Joseph de Bonnegens, seigneur des baronnies et châtellenies du Cluzeau, Bignay et La Madelaine, conseiller, président lieutenant général. — Jean Jarrousseau, contre Pierre Allenet et Jean Meaume. — Élisabeth Allenet et Catherine Martin, contre Berthomé Martin. — Vincende Lesnard, femme séparée de Jean Reloré, contre Catherine Debery, femme de Jean Braudeau. — Henri de Bourdeille, contre Pierre Pichonneau. — Jacques Sigournai, contre Jeanne Quante. — Alexandre Chesnel, contre François Hutteau. — Jacques Guignard, contre Élisée Loustalot. — Auguste Lebreton, contre Alexandre de Beauchamps. — Marie-Charlotte Lebrun, contre Christophe de Ponthieu. — Élisabeth Caffin, contre Marie Tixier, femme de Louis Baudouin. — Marie-Anne Poussard, contre Michel Gautret, Jean Dedeau, Jean Reau, Pierre Raveau, Jean Abraham, Pierre Josué et Jeanne Pouliou et le prince de Soubise. — François de Vossay, contre Jean Matthieu de Bonnegens. — Charles-Henri de Beauchamps, contre Louis Armand de Lescours. — Judith Thibaud et Jean Dautriche contre Alexandre Amos de Lamazière. — Antoine Faure, contre Gabriel Madelaine de Courbon, etc.

B. 1034. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1738-1740. — Audiences civiles. — Suzanne Charrier, épouse de Henri Mandassin, contre Jean Berthomé et R. P. Dom Jean-Joseph Mombrun. — Marie Catherine Martin, contre Maurice Griffon, Jean Saint-Superi, Jean-Baptiste Chaillou et Marie Chaillou. — François de Nossai, contre Jean de Bonnegens. — Louise-Marie

de La Cropte de Saint-Abre, contre Marc François Lepescheur. — Pierre-Isaac Charlot, contre Anne Mestayer, Louis Basset et Pierre Dangirard. — François Taillefert, contre Guy-Louis de Pons et Louis Lebel. — Suzanne Laage, contre Gabrielle-Madelaine de Courbon. — Jean de La Mazière, contre Jeanne Souchard, Paul de La Mazière, Jean-Michel Lhospital et Marie-Anne Beleme. — Jean-Charles Fradin, contre Dominique Claverie. — Jean Cabaud, contre Michel de Bonnefoi. — Abraham Larquier, contre Marguerite Longuet. — Jean de Curzai, contre Louis-Armand de Lescours. — Bertrand de La Laurancie, contre Anne-Gautier. — Madelaine Rullaud, contre Sophie de Courbon Blenac. — Madelaine Rulaud, contre Gaspard de La Lande. — Marie Loustallot, contre Marie-Catherine Bouhaud. — Jean-Charles Saint-Blancard, contre Jean Robert. — Pierre Gamot, contre Étienne de Saint-Orens. — Éléonore Bazille, contre Barthelemy Besson. — Les dames Ursulines, contre Charles Drahonnet. — Guillonnet de Merville, Levallois et Perraudeau l'aîné avocats siègent pour les juges empêchés (22 août 1738). — Louis de Villars, contre Jean-Baptiste Caffin. — Jean Berthelot, contre Jacques-Denis Fradet. — Mathieu Mouchard, contre Marie-Angélique de Saint-Martin. — François Gignac, contre Daniel de Castello. — Nicolas-Joseph-Théodat de Sossiondo, contre Armand de Courbon. — Lydie Sauxai, contre Antoine Baril. — Nicolas de Lastre, contre Jean Horric.

B. 1035. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier, piqûres d'insectes.

1743-1744. — Audiences du siège royal de Saint-Jean d'Angély. — Bertrand de La Laurencie, contre Anne Gautier. — Nicolas Joseph de Sossiondo, contre Charles Verdier. — Claude de Villette, contre Gabriel Madelaine de Courbon. — Elisabeth de Gommiers, contre David Dannezay. — Henri-Hubert de Courtavel, contre Jean Martineau. — Simon Luc Allenet, contre Pierre Gillé. — Michel Dorneau, contre Christophe de Ponthieu. — Haut et puissant seigneur Bertrand de La Laurencie, contre Anne Gautier. — Abraham Larquier, contre Louise Rondeau. — Michel Allenet, contre Marguerite Gabarraud. — Gabriel Gargoulleau, contre Jean Drouillard. — Anne Bernon, contre Isaac Delarade. — Isaac de La Cropte, contre Jean Gigon. — Judith Sauxay, contre Louise Sophie de Courbon. — Léonard Barré, contre Suzanne de Ligoure. — Simon Girard, contre le prince de Soubise. — Pierre Thévenin, contre Pierre Guerineau. — Isaac Adrien, contre Timothée Adrien. — Elisabeth Daunis de Taxeran, contre Louis Peuple.

B. 1036. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1741-1743. — Audiences civiles. — Joseph de Bonnegens, seigneur des baronnies et châtellenies du Cluzeau, Bignay et la Madelaine, conseiller, président, lieutenant général. — Antoine Fauré, contre Catherine Bertineau. — René Coudret, contre Gaspard de Lalande. — Jean Payen, contre Jean Richard. — Isaac de La Cropte, contre Jean Gigon. — Jacques Texier, contre Sophie de Courbon. — Antoine Lefevre de Gueri et Louise Honoré de Monclair, contre Etienne Grassien. — Pierre Chapron, contre Rigaud. — Jacques Deraze, contre Jacques de Ponthieu. — Alexandre Mallet, contre Marie-Anne de Coybo. — Claude-Alexandre de Lestang, contre Jean Perraudeau. — Jeanne de La Porte, contre Jacques de Lignier. — Jean de Livenne, contre Jean Bignon. — Pierre Lépine et François Audry, contre de Beaucorps. — Elisabeth de Ligoure, contre Louis Esnard. — Clemant père et fils, contre François de Rohan-Rohan. — Hector marquis de Saint-Georges, contre Guillaume Chauboux. — Alexandre du Chesne, contre Alexandre de Beauchamps.

B. 1037. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier, piqûres d'insectes.

1744-1745. — Audiences du siège royal de Saint-Jean d'Angély. — Joseph de Bonnegens, seigneur des baronnies et châtellenies du Cluzeau, Bignay, de La Madelaine, conseiller, président, lieutenant général. — Michel Allenet, contre Marguerite Gabarret. — Louise Armande Maichin, contre Pierre Panier. — Jean Bourdin, contre Jacques Papillaud. — Louis Pommereau, contre Jacques-Alexis Garnaud. — François Guillonnet, contre Clémant. — Haut et puissant seigneur Henri de Pons, contre Pierre Ortiguet. — Armand du Souchet, contre Suzanne de Ligourre. — Henri marquis de Bourdeille, contre René Mathieu Guimberteau. — Louis-Hector de Saint-George, contre François de Sivrac. — Marie Loustallot, contre Jean Bourru. — Jean Horric, contre Jean Baron. — Jacques Meaume, contre Alexandre de Letang. — Jean Bourdiou au Gazon, contre Elie Raugeard. — Jean-Etienne Percheron, côntre Louise-Sophie de Courbon, etc.

B. 1038 (Registre.) — In-folio, 102 feuillets, papier.

1745-1747. — Audiences du siège royal de Saint-Jean-d'Angély. — Joseph de Bonnegens, seigneur des baronnies et châtellenies du Cluzeau, Bignay, La Madelaine, conseiller, président, lieutenant général. — Louis Charles de Ponthieu, contre Jean Violleau. — Pierre-Charles Griffon, contre Jean Landri. — Marie Dautriche, contre Jean Dautriche. — Louis-Charles de Ponthieu, contre Jean Violleau. — Timothée Lotte contre Guillaume Marillet, David de Longueville et Jeanne Rabillard. — Les Récollets de La Rochelle, contre Jacques et Pierre Bourcier. — Daniel Legrand contre Pierre Dubousquet. — Prestation de serment, suivant l'ordre de leur tableau des huissiers et sergents royaux du ressort, des avocats et procureurs, qui promettent « de bien et fidèlement s'acquitter de leur ministère et fonctions ordinaires, et amende de dix livres imposée aux défaillants. — Alexandre de Ponthieu, contre Gabrielle des Escaud, chevalier, seigneur du Vivier. — Henri-Daniel de Castello, contre Gabriel Tourneur et Pierre Jambart. — Louis-Joseph Frottier de La Coste Messeliere, contre Antoine Quessus. — Daniel-Antoine Boureau, contre Marie de Menou. — Simon-Pierre Moreau, contre Henri-Alexandre Guiton de Maulévrier. — Pierre Cluseau, contre Louis Reveillaud. — Dom Joseph Mombrun, contre Jean Gasturau. — Marie-Anne Prevost, contre Hélène de Voluire. — Élisabeth Gaillard, épouse de Charles-Louis de Ponthieu, contre Georges-Guillaume-Louis Dufay, chevalier, seigneur de La Taillée. — Alexandre de Ponthieu, contre Gabriel Des Escaud. — Alexandre Du Chesne, contre Dugué. — Maurice Griffon, écuyer, contre Guillemin. — Haute et puissante princesse Élisabeth de Bouillon, contre Jacques Levallois. — Marie Loustallot, épouse de Pierre Caffin, avocat, contre François Monay.

B. 1039. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1749-1750. — Audiences civiles. — Étienne-Vincent Chadanneau des Giraudières, contre Marie-Marguerite et Marianne Guillemin. — Jean-Charles Le Cocq et Marie-Anne Le Cocq, contre demoiselle de Ligoure de Mornay. — Louise Jarrousseau, contre Pierre Poitou sieur Du Plessy. — Louise-Armand Maichin, contre Philippe Cherbonneau. — Antoine Levat, contre messire de Concaret et Bernard Guérin. — Jean Berthomé, contre Jean-Michel Lhospital. — Henri-Joseph comte de Bourdeille, contre Pierre Belloteau. — Marie Martin de Bellefond, contre Mathieu Martin, Gabrielle et César Fouasseau. — Charles Richard, contre Messire Charles du Bouchaud. — Jacques Devezeau, contre Pierre-Noël et messire Gabriel de Chouilly. — Alexandre de Larade, contre Marie-Louis de Lescours et Marie Chasteauneuf. — Pierre et Jean Allenet contre Jean Bertraud et Geneviève Lair et Guillaume Durousseau. — Anne-Charles-Frédéric de La Trémoïlle, contre Louis-Hector de Saint-Georges. — Jacques Canaud, contre François Gaillard, seigneur de Fief Gaillard. — Marie-Madeleine et Marguerite-Suzanne Allenet, contre Madelaine Senède. — Étienne-Jean-Charles Lecoq, chevalier, seigneur de Boisbaudran et Marianne Lecoq, sa sœur, veuve de messire Jean de La Porte, chevalier, seigneur de Moulins, contre demoiselle de Ligourre de Mornay. — Élisée Ouzanneau, contre Louise-Angélique de Saint-Martin. — Jeanne Nivard, contre Marguerite de Grouschy et Alexis Hennery. — Pierre Beloteau, contre François de La Laurencie.

B. 1040. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier

1747-1749. — Audiences civiles. — Louis Oussineau et Bourguignon, contre Gabriel-Madelaine de Courbon. — François-Louis Michelet, Jacques Gerbier, contre Jean Du Verger Fontaine, Louis Cassandre, Louise-Suzanne, Louise-Frédérique, Louise-Julie Daël, François de Veliers, Jacques-François, René-Marie de Vasselot, de Bagneux, Jacques Fouchier, Charlotte de Massonnay, Jean Favreau, Marie Acquet de Richemont, Louise de Lestang, Louis de Gaune, Dartemant, Marie-Jeanne de Graune, Suzanne de Graune, Louis Goullard, Marie Daël, Charles Prévost, Suzanne-Henriette Daël, Jean-Baptiste Chevallier et Charlotte-Henriette Daël. — Marie Loustallot, contre Bernard de La Laurencie. — Très haut et très puissant prince Hercule-Mercadec de Rohan, contre Étienne Arsandeau. — Catherine de Moddion, contre Jean de Pindray. — Jean Barnaud l'aîné, contre Mathieu de Bonnegens. — Charles Richaudeau, contre Charles Du Souhet et demoiselle de Ligourre. — Pierre Tabutteau, contre Jean de Bollon et Marie Choleau. — Pierre Du Bousquet, sieur d'Argence, contre Jean Dupuy, sieur de Soudome. — Marie-Madelaine et Marie-Marguerite-Suzanne Allenet, contre Madelaine Serede. — Jean

Prévost de Touchimbert, contre Jean du Rollin. — Michel Boifferon, contre Joseph de Bonnegens, sieur de La Chaume. — François Bourot, contre Henri de Saint-Supery, etc.

B. 1041. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1750-1751. — Audiences civiles. — Joseph de Bonnegens, président, lieutenant général. — Jean Perrin, contre Angélique de Saint-Martin. — Laurens Geay, contre Jean Espagnon des Isles. — Noël Bigeon, contre Henri de Bourdeille. — François Minguet, sieur de Beauchamps, contre Jacques Geoffroy. — Henri Bouchard d'Esparbez, contre Pierre Bonneaud et Charles de Riveron. — Charles de Bonnegens, contre Jean Daubigné. — Jean-Baptiste Caffin, contre Martin Moreau. — Ce dernier est condamné « à rendre audit Caffin et à la dame son épouse, » seigneur et dame de la paroisse de Chantemerle, les » honneurs et droits honorifiques qui leurs sont dus » dans l'église dudit Chantemerle, conformément aux » arrêts et règlements... de les encenser, chacun étant » sur la dernière marche de l'autel aux fêtes et jours » ordinaires qu'on est tenu d'user d'encens, à la messe » et aux vêpres, de trois coups d'encensoir, précédés » et suivis d'une inclination et ce d'une manière » décente, comme aussi de leur donner l'eau bénite, » toutes les fois qu'il fera l'aspersion dans ladite » église pour la présentation du goupillon, etc. »

B. 1042. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1751-1754. — Audiences civiles. — Jean de La Combe, contre R. P. Félix Doumen, religieux augustin. — François-Simon Colbert, contre Pierre-André Sexier, Arnaud Dalançon et Timothée Cotti et Rousseau. — Dom André Couchon de la Chandre, Marie de Reverdy, Charles Drahonnet, Joseph Devers, Louis Laveau et Marie Routurier, contre Michel Abelin. — Messire Étienne-Jean-Charles et Marie Lecoq, contre Claude Giraud, Jean Meaume et Suzanne de Ligourre. Charles Richard, contre Charles Du Bouchaud. — Elisée et Suzanne Loustallot, contre Nicolas Perdriau et Perdriau fils. — François-Louis Michelet et Jacques Gerbier, contre Jean Du Vergier, Louis Cassandre. Louise, Suzanne, Frédéric et Louise-Julie Daitz de Mesmy, François de Villiers, Jacques-François-René-Marie de Vasselot, Marie Bayereau de Courteval, Jacques Foucher, Charlotte de Marconnay, Jean Favreau du Donnay, Marie Acquet de Richemont, Louise de Lestang, Louis de Greaune, Destinant, écuyer, et Marie-Jeanne de Greaune, Suzanne de Greaune, Louis Goullard, Marie Daitz de Mesmy, Charles Prevost, Suzanne-Henriette Daitz de Mesmy. — Jean-Baptiste chevalier de Vilmorin et Charlotte-Henriette Daitz de Mesmy. — Benjamin Gruel de Villeneuve, et Marguerite Isambert, contre Alexis Gruel de Villeneuve. — Eutrope Mareschal, contre Marie-Angélique de Saint-Martin. — Gabriel Rougier de Bellefonds, contre Antoine Pautet de Bellair. — Pierre Babinet, contre Armand et Charles Du Souchet. — Henri Hubert de Courtavel de Pezé, contre Antoine de Crès. — Jacques Senolet, contre Barthelemy Audouy de La Prade, Bernard et Suzanne de La Laurencie, Anne Élisabeth de Bullion, veuve du prince de La Limond.

B. 1043. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1754-1756. — Audiences civiles. — Elizée Ouzanneau, contre Jean-Baptiste Philippe. — Dom André Couchon de La Chandre, religieux bénédictin, contre Guitton. — Louis d'Aiguières, contre Alexandre de Larade. — Pierre-Lazare Pelluchon, contre de Saint-Martin des Granges. Les RR. PP. correcteur et religieux Minimes de Surgères, contre Casimir-Auguste Turpin de Jouhé, Daniel Sarragot et Giraudeau, sa femme. — Jacques-Daniel Dautriche, contre Gabriel Chevrier. — Jean de Salignac, Joseph, Jean-Jacques, contre Jacques de Jambes, Jean Preveraud, Jean Riffaud, François Clauzures, Jean David, Pierre Genaud, Bourdegeau, Jean Constantin, Jean Viocque et Jean Fruzignac, André Benoist de Bresne, avocat, et Marie de Brenné. — Naud, curé de Moutiers, Pierre Parranteau et Jean Cocuaud. — Jean Jarrousseau, François-Daniel Jarrousseau, Pierre Jonas, Jacques Verguin, contre Michel Giraud, curateur de la mineure Dufossé et Louis Genty. — Anne Berthommé, veuve de Jean Brillouin, contre Louis Texier. — François Bolleau, contre Denis Aubert de Courcerac. — Marie Payen, veuve de Jean Robert, contre Françoise Du Bousquet, veuve de Charles de Chevreuil. — Marie Routurier, veuve de Louis-Dominique Grelat, contre Jeanne Gravouille, veuve d'Abraham Devers. — Jacques Coudreau, contre Louis-Hector, comte de Saint-Georges, etc.

B. 1044. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1755-1757. — Audiences civiles. — Joseph de Bonnegens, seigneur des baronnie et châtellenie du Cluzeau, Bignay et de La Magdelaine, conseiller, président, lieutenant général. — Marie Loustallot, épouse de Pierre Caffin, contre Jean Delhomme et Marguerite Buffard, Jacques-Sébastien Hillairet l'aîné, Louis Pauléan, Jean-Pierre Mousnier et Marie Fradin. — Jacques Machet, sieur de Lineau, contre Etienne Didier, Ignace Palut des Guilaudières et Pierre Pandin de Préville. — Marie Bailliste, veuve d'Alexandre de Juif de Sureau, contre Charles Thomas, curé de Saint-Hilaire. — Jacques Meaume, contre Joseph Duret et Alexandre Porcherau. — François Diet contre de Lescours, veuve de Castin de Guérin. — Charles-Joseph Marchant de Fiefjoyeux contre René Audouin. — Pierre Belloteau contre Denis Aubert de Courcerac. — Haut et puissant Anne-Charles-Frédéric de La Trémoïlle, prince de Tarente, contre haut et puissant Louis-Hector, marquis de Saint-George. — Très haut et très puissant seigneur Henri-Joseph de Bourdeille contre Madelaine Magnant. Pierre et Jean Cherpentier. — Jean Dufour contre Jeanne Gravouille, veuve d'Abraham Devers. — Charlotte de Colincourt contre Mathurin et Pierre Mayon. — Jean-Baptiste Juillart des Allards, ancien commissaire de la marine, contre de Castera, veuve de Michel Fretard. — Jacques-Louis de Grouchy, clerc tonsuré, Jean de Grouchy, maître de pension à Paris, Marguerite Geoffroy, veuve de Jean-Pierre Maignant, contre André Favreau, laboureur à bœufs, Pierre Guérin, Pierre Papin et Jacques Saint-Pont. — Pierre Cabaud de la Maisonnouvelle, François Cabaud des Nobles et Pierre Chabot. — Joseph Delarade contre haut et puissant seigneur Pierre-Arnaud de Courbon, chevalier, seigneur de Blenac. — Françoise Drouyneau, femme de Pierre Burgaud, Andrée Drouyneau, femme de François Dorion, journalier, et Anne Drouyneau, contre Jacques Bouchet, marchand.

B. 1045. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1756-1772. — Audiences criminelles. — J.-B. Marchant, lieutenant criminel, Caffin, assesseur civil et lieutenant particulier criminel, et Larade, lieutenant particulier. — Pierre Vergé, maître boulanger, contre Marthe Bedin. — « Sur la requeste judiciairement » faite par Jean-Baptiste Marchant, conseiller du roi, » lieutenant criminel au siège de cette ville, assisté de » Me Louis-Simon Barbaud, son procureur, disant » qu'estant amy depuis longtemps du feu sieur Caffin, » fils, avocat en la cour, et son cousin issu des germains, il passa la journée du 23 septembre dernier, » à sa maison de campagne où il fut retenu à souper, » il en sortit sur les dix heures du soir, le sieur Caffin » qui l'accompagnoit avoit malheureusement un fusil » sous son bras, et comme le suppliant vouloit le » prendre, sans aucun dessein de lui faire mal, il le » tenoit par la crosse des deux mains pour l'attirer » vers lui, dans ce moment il fut surpris d'entendre » partir le coup, quoiqu'il n'eut pas touché à la » détente et ledit feu sieur Caffin se trouva blessé à » bout, touchant à l'omoplate en costé de telle sorte » qu'il est mort le 41e jour de la blessure, quoique ce » coup de malheur ait esté involontaire de la part du » suppliant, il a été décrété de prise de corps et a esté » obligé d'obtenir des lettres de rémission, près la » chancellerie de Bordeaux » le 19 janvier, dont il demande l'entérinement. — Jean Bouchereau, laboureur à bras, à la Fayolle paroisse du Pin-Saint-Denis, demande l'entérinement des lettres de rémission obtenues. — Jean Prouteau, marchand à Vénérand, demande l'entérinement des lettres de rémission par lui obtenues. — Jean et Alexandre Geoffrion, demandent l'entérinement des lettres de rémission par eux obtenues. — François Batard et Jacques Fournier sont condamnés à remettre un acte au greffe, par lequel ils reconnaissent Jean Cherpentier « pour homme d'honneur et de probité » à dix livres de dommages et intérêts et aux dépens. — Philippe Bonarme, contre René de Beaupoil. — Louis Racappé, contre Frottier de Pallut et Jean Frottier, clerc tonsuré. — Jean Bazin, contre Jacques-Victor de La Chapelle de Saint-Didié. — Jean Collardeau, contre Gabriel Hervé, etc.

B. 1046. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

1757-1758. — Audiences civiles. — Michel Prevost sieur de La Forest, chirurgien, contre Françoise Bigeon et Pierre Meschin, son mari. — Timothée et Jacques-Adrien La Mothe frères, fermiers décimaux de la cure de Saint-Savinien, contre François Arrivé, laboureur. — Louis-Charles de Ponthieu, contre Jean-René Renaud. — Claude Ballais, curé de Tonnay-Boutonne, contre Charles-Michel Regnier. — Dom Gabriel-Pierre Collin, contre Joseph de Laubier. — Haut et

puissant seigneur Charles de Livenne, contre Jean Durand. — Très haut et très puissant seigneur Henri-Joseph de Bourdeille, contre Pierre Du Bousquet, seigneur d'Argence. — Illustre seigneur Charles Emmanuel de Crussol, contre Jean Lauvard et Jean Jarrousseau. — Pierre Mesnard, contre Catherine de Coridon et les vénérables doyen et chanoines de la cathédrale de Saintes. — Gaspard de La Perrière, contre Pierre Cardaillac. — Timothée-Adrien, contre Jacques Percheron. — Radegonde Feuilleteau, contre Jean Tramblé et Louis Pevorigeat. — Très haut et très puissant monseigneur Jean-Louis Gontaud de Biron, contre Jeanne-Marie Guillemin. — Très haut et très puissant monseigneur Henri-Joseph de Bourdeille, contre Mathieu Du Bousquet, sieur des Plantes. — Pirre-Alexandre de La Mazière, contre Jacques-Daniel Dautriche. — Pierre de Bremond, contre Claude de Bobenne. — Jean Le Compte, contre René-Francois d'Aiguière. — Jean Meschain, contre Charles Baril. — Marguerite Guillemain, contre Suzanne Rabillard, etc. — Illustre seigneur Charles-Emmanuel de Crussol, contre Jean Lovard. — Jean-Baptiste Des Allards, contre René de Beauchamps. — Pierre Belloteau, contre Jean Gargoulleau. — Benjamin Gruel, contre François Gaboriau et haut et puissant seigneur de Courbon-Blenac. — Très haut et puissant monseigneur Henri-Joseph de Bourdeille, contre Mathieu Du Bousquet, etc.

B. 1047. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1758-1761. — Audiences civiles. — Joseph de Bonnegens, conseiller, président, lieutenant général. — Maurice Changeur, contre Joseph de La Rade. — Louis-Charles-Marc Du Fay de la Taillée, contre Philippe Pelletier. — Hilaire Vieulle, contre Marie Trochut et Jean Prevaudeau. — Jean-Nicolas de Lastre, contre Léonard Duleau. — Haut et puissant Charles de Livenne, contre Jean Durand. — Louis de Reverdy, contre Louis Racapé. — Louis-Alexandre d'Asnière, contre Jacques-Nicolas-Alexis Soalard. — Haut et puissant seigneur Louis Michel Du Mesnil Simon, contre Elie Bachelot et Louise-Jeanne Poussard. — Jean Méneau, contre Pierre Allenet. — Gabriel Mimaud, contre Hemeric de Volluire. — François-Alexandre Le Comte, contre Jacques-Christophe de Ponthieu. — François Rigault, contre les Religieuses Ursulines. — Très haut et très puissant Jean Louis de Gontaut de Biron, contre Jeanne-Marie Guillemain. — Charles Du Rousseau de Fayolle, contre Pierre Allenet. — Louis-Armand, marquis de Lescours, contre Marie-Anne Mazureau, veuve de René Bernard. — Jean-Louis Thomas, contre Jean Gestreau et J. B. Marchant. — François Rigault, contre les Ursulines et le seigneur de Beaumont d'Échillais. — Louis Duret et Henri Guitton de Maulévrier. — Henri de La Tour, contre Joseph de Bertinault. — Louise Larade, contre René Ranson. — Jean Lozeau, contre haut et puissant Louis-Hector comte de Saint-Georges. — François Braud, contre François de Beaucorps. — Louis Hardy, contre Charlotte de Goussé de La Roche Allard. — Charles Du Rousseau, contre Jean et Étienne Allenet. — Très haut et très puissant Louis-Hector comte de Saint-Georges contre Étienne-Jean Percheron. — Henri-Hubert de Courtavel, contre Pierre-Lazare Peluchon. — Luc Allenet, contre Landry dit La Fantaisie. — Bertrand de La Laurencie, contre Jean Birot.

B. 1048. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1762-1763. — Audiences civiles. — Élisée Loustallot, contre Louise Françoise Bouhault. — Louis Drahonnet, contre Louis-Armand, marquis de Lescours. — Pierre-Jean Texereau, contre Françoise de Chevreuil et Nicolas Berthelot. — François Braud, contre François de Beaucorps. — Philippe Augier, contre Ranson, médecin. — Marie Augier, contre François de Moussay. — Claude-Alexandre de Lestang, contre Jean-Hélie. — Pierre Voyer, contre Isaac Garesché, etc. — Très haut et très puissant Joseph-Henri comte de Bourdeille, contre Philippe Bigeon. — François Millet, contre Zacharie Allenet. — François Bossuet, contre Jean Bernard. — Marie Loustallot, contre Jeanne Gravouil. — Haut et puissant Charles de Livenne, contre Jacques Joreau. — Marie Loustallot, contre Jeanne Gravouil. — Pierre Lambert, contre François Merveilleux sieur de Mortafon. — Charles de Chastenet, contre Gabriel Du Rocher. — Jean-Claude Hellerin dit Saint-Hilaire, contre Pierre Drahonnet de La Cave. — Jacques Palastre, contre Louis-Thomas-Charles de Ponthieu. — R. P. Dom François Gabrielle Buer, religieux Bénédictin, contre Pierre Coureau. — Jean de La Tour de Geay, contre de Bertinaud. — Rullier de Bois-Noble, contre de La Charlotterie. — Marie-Marguerite de Guillemin, contre Réveillaud. — Haut et puissant seigneur Louis-Henri marquis de Pons, contre Gaspard de Mondau. — Louis-Alexandre Fretard de Gadeville, contre Jean Fretard. — Jacques

Alexandre Du Bois de Landes, contre Jacques Brillouin, etc. — Les religieuses Ursulines, contre François Merveilleux.

B. 1049. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1763-1765. — Audiences civiles. — Joseph de Bonnegens, président, lieutenant général. — Louis-Gabriel de Chouly, contre Pierre Chabot. — François Bertin, contre Jacques de Bonnegens. — Marie Loustallot, contre François et Pierre Suzeau. — Haute et puissante dame Marguerite de Goussé, contre Louis-Mathieu Berard. — Jean Lozeau, contre Pierre Pellerin et Louis-Hector comte de Saint-George. — Denis Fradet, notaire royal, contre Marsay. — Hélène de Fleury, contre Gaspard de La Perrière. — Pierre Salmon, contre Guillaume de Maison. — Marie Fradin, contre Louis-Armand de Lescours. — Alexis Mehée, contre Louis-Charles de Saint-Blancard. — Luc Allenet, contre Flamant. — Jean Jousseaume, blanconnier, contre Jean Bertin. — Marie Loustallot, contre Pierre Allenet et Claude-Alexandre de Létang. — Marie-Anne-Adélaïde de Saint-Clément, contre Jean Meaume. — Jean-Philippe Rondier, contre Timothée Ponvert. — Marie Clerq, veuve d'Élie Serton, contre Paul et Louis Allenet. — Hélène de Fleury, contre Gaspard de la Perrière. — R. P. dom Jean-Christophe Cappot, curé, contre Jacob Rullaud. — Les Supérieures des dames Ursulines, contre de Larade. — Hubert de Courtavel, contre Jean Parenteau. — Simon du Tillet, contre haute et puissante dame Marguerite Cherade. — Micheau de La Renaudière, contre Gravouil. — Demoiselle Allaire, contre Jacques de Comps. — Hubert de Courtavel, contre Jean Paranteau. — François Frottier, contre Jean Garestier. — Louis-Alexandre d'Asnières, contre Jacques-Denis Fradet. — André Coudret, contre Louis de Linières. — Claude-Alexandre de Létang, contre Jean-Élie Fouchier. — Pierre Noret, prêtre, contre Jacques Sorin. — Charlotte de Colincourt, contre François Gaudin et Élisabeth Goursault. — Joseph-Henry, prêtre, contre Jacques-Germain Meaume — Jean-Antoine de Faverolle, contre Charles de Bouchaud. — Henri-Hubert de Courtavel, contre Jean Augé — Haut et puissant seigneur Henri Bouchard d'Esparlez seigneur de Saint-Martin de la Coudre, contre François Arsonneau. — Très haut et puissant seigneur Joseph-Henri comte de Bourdeille, contre Denis Mercier. — Alexandre Frettard de Gaville, contre François Hutteau. — et Marie Anne-Thérèse Chenel. — Henri-Gabriel Trichet, contre Louis de Villars de Campezard. — Charlotte de Colincourt, contre François Gaudin. — Haut et puissant seigneur Noël-Marie Amelot, contre Charles Cherpentier. — Très haut et puissant seigneur Henri comte de Bourdeille, contre Chaillot jeune. — Jean Du Chartenet, contre Salbert de Forges. — Eutrope Mareschal, contre Coutenseau.

B. 1050. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier. piqûres d'insectes.

1765-1766. — Audiences civiles. — Benjamin Gruel de Villeneuve, contre Ramard et J.-B. Parant. — Eutrope Mareschal, contre Jacques de Comps, notaire royal, et Henriette Prevost, veuve de Jean Meaume. — Marie-Anne Du Bois de Landes, contre Étienne de Salbert de Forge. — Pierre Baudouin de Landeberdrie, bourgeois, contre Amy, veuve Durand. — Suzanne Baron, contre Jacques Bouyer. — Jacques Albert, contre Henri Chevalier de Villemorin. — François Rocquet, maître chirurgien, contre Annet Lemercier de Jacivelle. — Denis Horric seigneur de La Courade, contre de La Bastière. — Louis-Thomas-Charles marquis de Ponthieu, contre Armand Ousignac. — Simon Gazard, marchand poëlier, contre Jean Bonarme. — Françoise de Bousquet, veuve de Charles de Chevreuil, contre François Mestadier. — Élie Allenet, fils aîné contre Marie-Anne Arnaud, etc. Collincourt, contre François Gaudin, Françoise-Hélène-Élisabeth Goursault, Charles Drahonnet, Pierre Serton, Marie-Apoline-Radegonde Jousselard, Élisabeth de Turpin, Élisabeth Perraudeau, etc. — François Appert, contre dame de Maulévrier et Louis-Clément de Sainte-Hermine. — Les Minimes de Surgères, contre Auguste-Casimir Turpin, Élisée Loustallot, de La Rochefoucauld, etc. - Henri d'Esparbez de Lussan, contre François Arsonneau. — Charles-Armand de Gontaut de Biron, contre Jean Fournier. — Haut et puissant seigneur Noël-Marie-Michel Amelot, contre Charles Charpentier. — François Roquet, maître chirurgien, contre Griffon de la Richardière. — Angélique de Rivron de La Malvaud, contre Suzanne Fraigneau. — Pierre Neau, prêtre, curé de Moulins, contre Jean Roy, etc. — Denis-Horric, contre Suzanne Meschin. — Jean Rocher, laboureur à bœufs, contre Charles-Guillaume de Bonnegens de la Grange. — Léon-Charles Guiton de Maulévrier, contre J-B. Barbaud. — Jacques-Hardy, contre Jean Bourdier et Vincent Rochelle. — Pierre

Charles de Gervin, contre Henri Bachelot. — Jean-Bernard de Concarré, contre Auguste-Casimir de Turpin. — Charles Du Rousseau seigneur de Fayolle, contre Jean Allenet seigneur de l'Ile, etc.

B. 1051. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1766-1767. — Audiences civiles. — Joseph de Bonnegens, lieutenant général. — Jacques-Victor de La Chapelle, contre Chasseriau. — Henri-Hubert de Courtavel, contre dame de Ponthieu. — Georges Siegfried, contre Pierre-Jonas. — Charles Du Chastenet, contre Louis Giraud. — Haut et puissant seigneur Henri de Pons, contre Isaac Du Vergier. — Marguerite Jagueneau, veuve de Pierre-Isaac Blanchard, contre Louis-Étienne Salbert. — Zacharie Allenet, ancien huissier, contre Prou veuve d'Adrien Delagrange. — François Epagnon de la Perrière, contre Jean Méneau. — Pierre Allenet, contre Denis Horric, etc.

B. 1052. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1767-1768. — Audiences civiles. — Louis Goizet, contre François Duvert et les religieux Bénédictins. — Très haut et très puissant seigneur Henri-Joseph de Bourdeille, contre René et François Chebineau et Malbeuf. — J.-B. Villain, contre Salbert de Forges. — Marie Loustallot, contre Jacques Boucherie. — Jean Favre, maître chirurgien, contre Suzanne Broussin. — Pierre Maillaud, contre Guillemain, épouse de Joseph Réveillaud et P. Allenet. — Les chanoines de Saint-Hilaire de Poitiers, contre Jean Bouquet. — Marie-Charlotte Mollin de La Remette, épouse de François Gaudin, contre Charlotte de Colincourt, épouse Debessé. — Louis Fretard de Gadeville, contre Jean Begeon. — Jacques-Louis Guinot de Soulignac, contre Pierre de Beaumont. — Zacharie Durand, contre Jaud. — Nicolas-Joseph Latierie, contre Claude Hillairin dit Saint-Hilaire et André Deschamps. — Jean Bouras, Alexis Gruel Villeneuve et la dame Montlastre. — Pierre Gravouil, contre Jacques Brejon et Pierre David. — Denis Mercier, contre Joseph Lemaistre de Chancelée. — Marie Devers, veuve de Louis Lavaure, contre Alexis Gruel de Villeneuve. — Jacques Garnier, contre Charles de Rohan. — Renouvellement par les avocats et procureurs de leur prestation de serment. — Pierre Meaux contre de Beaucorps. — Marie Martineau contre Charles-Louis de Beaucorps. — Madeleine Du Châtel, veuve de Dominique Baudet, contre Cherpentier-Périgny, etc.

B. 1053. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1768. — Audiences civiles. — Jacques Albert, contre Henri Chevalier de Vilmorin. — Jacques, Jean et Pierre Bernard de Luchet, contre Michel Robinet. — Jean de Chastenet, contre Meschain, veuve Meaume et Meschain, épouse de Ponthieu. — Joseph Henri d'Esparbez de Lussan, contre la veuve de Mathurin Sorin. — François de Calais, contre Jean Audebert et Charles Roche. — Nicolas Du Bousquet de Maisonneuve, contre Paul Bourraud. — Marianne-Suzanne de Collet, épouse de Louis-Thomas-Charles de Ponthieu. — Gabrielle-Françoise Machat de Pompadour, contre Pierre Sturbois. — Jacques David, contre Horric de La Courade. — Élisabeth Thomas, épouse de Jean Gratiot, contre Nicolas-Joseph Théodat de Sossiondo. — Marie Martineau, contre Louis de Beaucorps. — Marguerite-Charlotte de Goussé, contre Jean Gautier Boisrond. — Philippe de Bouvot, contre Jean du Chastenet. — Maurice Castin de Guérin, contre Jean Bureaud. — Pierre Périer, contre Jean-Baptiste Gaspard de La Perrière. — Louis Racapé, contre Geneviève Terraudier, veuve de François Musset et François Musset fils. — Françoise Bastard, veuve de Pierre Drouyneau, contre Charles de Livenne. — Pierre Breuillet, contre Jean Cruchon jeune et Billard.

B. 1054. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets, papier.

1769-1771. — Audiences civiles. — Pierre Allenet, contre Suzanne Berton, épouse de Jean Collardeau. — Henri Pons, contre Louis Lavielle, Rose Luzat et Joseph Courier dit Tarascon, cavalier de maréchaussée. — La dame Pons donna à Rose Luzat, une pièce de vingt-quatre sols d'arrhes et elle parut en être contente, mais elle remit les dites arrhes en présence de la demoiselle Chapiot, cependant elle est restée au service de ladite dame après la Saint-Jean, ainsi qu'en témoignent Duret et Delhomme. — Les Bénédictins, contre Louis Genty, Gabriel Cornet et Elie Verger. — Françoise Bastard, veuve de Pierre Drouyneau, contre Charles de Livenne. — Pierre Pandin, contre Barraud des Touches. — Renouvellement du serment des avocats et procureurs. — Defaillants : Caffin, Perraudeau aîné, Vieulle, Geoffré, Peluchon, Perraudeau jeune et

Guillonnet de Merville. — Marianne-Charlotte-Adélaïde de Saint-Clément, veuve de Charles Auguste de Condé et épouse de Jacques Rousseau, contre Charlotte Collin, veuve de Charles-Auguste Dubois. — Jean-Marie-Joseph, vicomte de Puy Monbrun, contre Jean Sébilleau et Henri-Joseph de Bourdeille. — Pierre Imbert, contre Cuppé et François-Emmanuel de Crussol d'Uzès.

B. 1055. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1771-1772. — Audiences civiles. — « Louis-Charles Saint-Blancard, conseiller du roi, lieutenant particulier criminel assesseur en la sénéchaussée et Siège royal, pour l'absence de M. le Président lieutenant général civil, la charge de lieutenant particulier civil vacante. » — Louis-François Guillonnet, contre Charles Gasteau. — Jean Allenet, contre Marie Lecourt. — François Labarre, contre Louis Allenet. — Jean Careaud Philipain, contre Alexis Gruel Villeneuve et Rulleau, veuve de Jean-Baptiste-Denis Jousseaume et Charrier, veuve de Jean-Baptiste Marchand. — Étienne Batarré, contre Jacques Fretard de Gadeville. — Charles de Livenne, contre Françoise Bastard, veuve Drouyneau. — Pierre Caffin, contre Élisée Loustallot. — Remy Fretard Dauvilliers, contre Jacques Fretard. — Charles de Béchet, contre Jean André et Marie Du Rochier, veuve De Jean de Béchet. — Charles Arnaud, contre Thomas-Charles, marquis de Ponthieu. — Pierre Locquet, contre Élie-François-Dominique Castin de Guérin. — Jean Périneau, contre Jacques Dubier et Guillotin de La Martière. — Jean Vinet, contre Charles Seguin de Brillac. — Jacques Ancelin, contre Louis Alexandre d'Asnière. — Pierre Rocquet, contre Dominique Castin de Guérin et Henri-Joseph de Bourdeille. — Jean-François, marquis de Lostanges, contre Thomas Guibert. — Barthélemy Bergier, contre Louise-Sophie de Courbon, veuve de Turpin. — Marie Berbouin, épouse de Mathieu Bonneau, contre François de Beaucorps. — Jean-Isaac Collon, contre Marie Boutinet, femme de Pierre Rochefort. — Pierre Lebon, contre Louis-Armand comte de Lescours. — Timothée-Adrien, contre Pierre Gouyneau. — Jean Vinet, contre Charles Seguin de Brillac. — Louise Devers, veuve de Louis Lavord, contre Groussaud de Chapitre. — Jean Chaigneau, contre Jean-Denis Allenet et Marie Esther Berthomé. — Thomas-Jacques Lapierre, contre Pierre Gobaud. — Charles de Béchet, contre André et Marie Du Rochier, veuve de Jean de Béchet. — Marie-Madeleine Sureau et Charles Sureau, contre Catherine Pain, veuve de Samuel Sureau. — Louise Petit et Jean Mechin, contre Pierre Nusset. — Haut et puissant Armand-Philippe Du Fay, contre Masson. — Jean Minguet, contre André Prou.

B. 1056. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1772-1774. — Audiences du Siège royal de Saint-Jean d'Angély. — Pierre Renaud, contre Louis-Hector comte de Saint-George. — Louise Devers veuve Lavaure, contre Grousseau seigneur de Chapitre, Renée Baudry, veuve Bouffandeau et Charles de Chastenet. — Marie de Bonnegens, contre Pierre-Amable Peluchon. — Pierre-Alexis Gelé de Poussay, contre Suzanne Meschain, veuve de Jauvelle. — Allenet Du Chay, contre J.-B. Barreaud. — Pierre Allenet La Grange, contre J.-J.-B. Robert. — Jacques-Victor de La Chapelle Saint-Didier, contre Picotteau. — Renaud de Courbon, contre Marie-Joseph vicomte de Puymonbrun. — François Lestrille, contre André Cloquemain. François Cabaud des Nobles, contre Joseph Fradin. — Thomas de Beauchamps, contre Thérèse Verdon. — Théophile Allaire, contre Moinard. — Marthe Jarousseau, contre Pierre Allenet. — Louis-Charles de Machaut, contre Abraham Déziré. — Jean Mainguet, contre Melier. — Théophile-Alaire de La Sablière, contre François Bourolleau. — Pierre-Paul de Bonnegens, contre Gaillard. — Louis-Gabriel-Anuet Lemercier de Jauvelle, contre Jacques Percheron. — Michel Begeon, contre Louis comte de Bussy et Jacques Fretard de Gadeville. — Madeleine de Bousquet de Beaupuy, contre Jean-Baptiste Lemaistre. — Pierre Lebon, contre le vicomte de Lescours. — Charles François de La Perrière, contre Louis Landry.

B. 1057. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1773-1775. — Audiences criminelles. — Samuel Croisé, contre Pierre Allenet. — Henri Grousseau, contre Du Chastenet. — François Clérouin, contre Mathurin Daubigné. — Jean Du Roullin, contre Jean Rabotteau, Isaac Duvergier et Louis-Daniel Vivet. — Pierre Martin, contre François de Beaucorps. — Marie Blanche Le Vallois, épouse de Jean de La Combe, contre Pierre Bitteau. — François Gaudin, contre Pierre de Foix et Louis Bombée de Lespin. — Benigne de Courbon, contre Mathurin. — Pierre-Paul de Bon-

negens, contre Louis Hardy. — Jean Forget, contre Henri-Joseph de Bourdeille. — Louis-Charles de Machaut, contre Dhiessat et le marquis de Dreux. — Jean Richomme, contre Léonard Villechaise, etc.

B. 1058. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1775-1776. — Audiences civiles. — Barré de Montigny, contre Henri Chevallier. — Denis Horric, contre Jean Meaume. — Les Bénédictins, contre Jean Tardy et Louis Goiset. — J.-B. Marchais, contre Élie-François de Vassogne. — Dom Ambroise-Louis-Godefroy Lemeur contre Latierce. — Catherine Grelat, contre Louis-Gabriel Lemercier et Jean-Gabriel Lemaître. — Louis Charrier, contre dame de Blenac. — Louis-Joseph-Alexandre-Hilaire-Clément Dubois, contre Marianne-Charlotte-Adélaïde Dexen de Saint-Clément, veuve de Condé et épouse de Ronsaud de Louchard. — Pierre de Chevreuil, contre Pierre Lainé. — Isaac Duvergier, contre Jean-Joseph de Puymonbrun. — Jean Fauxpin, contre Charles-François de La Perrière. — Louis-Pharamond Pandin de Narcillac, contre François de Beaucorps. — Victoire-Jean-Baptiste de Rochechouart, contre Vigneau. — Jean Didrie, contre Castin de Guérin. — Jean Rousseau, contre Pierre Allenet. — Jean Forget, contre Henri-Joseph de Bourdeille. — Jacques-Élie Levallois, contre Françoise Barthommé veuve Campet de Saujon. — Henri-Joseph Bouchard d'Esparbez de Lussan, contre Millet. — Jacques-Antoine de Nossay, contre Pierre Rondeau. — François de Calais, contre Pierre-Paul de Bonnegens. — Renoult Pierre de Courbon, contre Jean Bonniot. — Adrien de Luchet, contre Jacques Denize. — Marie de Villedon des Loges, contre Félix de Labarde. — Marie-Jeanne de La Laurencie, veuve Denis Aubert, contre Jean Michel.

B. 1059. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1776-1777. — Audiences civiles. — Joseph de Bonnegens, seigneur des baronnie et châtellenie, terres et seigneuries de Cluseau, Bignay et de la Madelaine. — Marguerite de Larade, veuve de Jean-Baptiste Chotard, contre Pierre-Joseph-César-Louis-Marie Baud du Chiron. — Louis Rucapé, contre Jean-Baptiste Gaspard de La Perrière. — Benjamin et Suzanne Allenet, contre Alexis Gruel-Villeneuve. — Eutrope Maréchal, contre Castin de Guérin. — Jean-Marie-Joseph Dupuy Monbrun, contre Isaac Duvergier. — Jean-Baptiste-François-Thomas Chabert, contre François Trigant et Jean-Jacques-Mélanie de La Guarigue. — Jean-Robert Dupin de La Guérinière, contre Charles-Thomas Denoue. — Louis-Pharamond de Pandin de Narcillac, contre François de Beaucorps. — Veuve Brefort de la Clopinière contre le marquis de La Perrière. — Jean Babinot, contre Pierre Caffin. — Pierre-Élie Giraud de la Montagne, contre François de Beaucorps. — Louis-Gabriel-Annet Lemercier de Jauvelle, contre Jacques Percheron et Jeanne Cadoreau. — Jean Monnerie, contre Adrien de Luchet. — Victurnien-Jean-Baptiste de Rochechouart, contre Vrignaud. — François-Léonard Pressac, contre les chanoines de Saint-Hilaire de Poitiers. — Pierre Lair, contre Marie Gellé. — Jean Courprie, contre Pierre de Beaupoil. — Jacques Marie, contre la marquise de Ponthieu. — Louis Gabard du Jaunet, contre Charles de Livenne. — Antoine Sarazin, contre Jean-Jacques de Suze. — Julie-Charlotte d'Hérisson, contre le comte de Blenac, etc. — Victurnien-Jean-Baptiste-Marie de Rochechouart, contre Lanset. — Louis-Gabriel-Annet Lemercier de Jauvelle, contre Jacques Percheron, etc. — Louis-Pharamond Pandin de Marcillac, contre François de Beaucorps.

B. 1060. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1777-1778. — Audiences criminelles. — Henri-Joseph de Bourdeille, contre Nicolas Billiard. — Louis-Joseph-Armand, comte de Lescours, contre Pierre Lebon. — François Lestrille, contre Jean Bourret. — Jacques Augier dit La Réolle, contre Villain. — Jean Daunix, contre Jean Thomas et Etienne Daunix. — Le procureur du roi, promotion d'Anne Veron, veuve de Michel Mahé, contre Chaparre « ouï les avocats et » procureurs des parties, ensemble Normand pour » le procureur du roi qui a fait lecture des informa- » tions à la chambre, nous, sans avoir égard à choses » dites ou alléguées par la partie de Duret, avons con- » damné ladite partie de Duret de se transporter le » jour qui sera indiqué par les parties de Binet » dans la maison desdites parties de Binet et là en » présence du curé de la paroisse de Courant et de » Charles et Pierre Bouchereau, témoins de l'infor- » mation et Charles Chérol, ou à défaut d'iceux devant » trois autres personnes choisies par lesdites parties » de Binet, reconnaître que malicieusement et fausse- » ment il a impropéré les faits calomnieux et injures » dont est question, qu'il leur en demande excuse, les

» reconnaît pour femmes et filles de bien et d'honneur » et aucunement entachées des vices qu'il leur a imputés, lui faisant défense de récidiver à telle peine que » de droit, le condamnons à trente livres de dommages » et intérêts envers ladite partie de Binet et aux » dépens, suivant la taxe qui en sera par nous faite. »

B. 1061. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1777-1778. — Audiences civiles. — François Faure de Germeville, contre Thérèse Verdon, veuve Vincent. — Jean-Baptiste Marchais de La Chapelle, contre Élie-François de Vassoyne. — François-Xavier du Peirat, contre Anne de Malvin. — Louis-Gabriel-Annet Lemercier de Jauvelle, contre Jacques Percheron. — Jean Lestrille, contre Joseph Fradin. — Henri-Joseph Bouchard d'Esparbès de Lussan, contre Charles-Jean-Baptiste Gaspard de La Perrière. — François Vinet, contre Jean Laurent, Marie-Jacques, Jean Rocquet et Victoire-Hortense de La Tour d'Auvergne, veuve du duc de La Trémoïlle. — Jean-Baptiste Douet de Saint-George, contre Pierre, Jean et René Lozeau. — Pierre-André Grelet, contre illustrissime Baudéan de Parabère. — Mathurin Robion, contre Louis-Jean-Baptiste Bourloton. — Vincent-Guillaume-Gaspard de Torchebœuf, contre Rigaud. — Pierre Jean, contre Françoise de Chevreuil. — Louis-Pharamond Pandin de Narcillac, contre François de Beaucorps — Jacques-Joseph Hillairet, contre Jeanne Daubigné. — Charles du Chastenet de La Ferrière, contre Marguerite Guillemain. — Jean-Baptiste Douet de Saint-Georges, contre Pierre Choime et Gabriel-Castor, prince de Soubise. — Jacques Fretard de Gadeville, contre Élisabeth Memain, veuve Moindron. — François Gaudin du Cluzeau, contre Jean-Baptiste-Gaspard de La Perrière. — Jean Ponvert, contre Isambert, etc.

B. 1062. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1778-1779. Audiences civiles. — Jean Lestrille, contre François Charraud. — Pierre Besnard, contre de Collet, veuve du marquis de Ponthieu. — Louis-Hector de Saint-Georges, contre Louis Desgranges. — Marie Jeanne Bastard, veuve Chevallereau, contre Jean Ponvert. - Narcisse-François Le Noir, sieur de Lépine, contre de Nantillé. — Pierre-Eutrope Lardraud, contre Gaspard de Mondauphin, syndic du chapitre de Saintes. — Jean Chastelars, contre Du Chastenet de La Ferrière. — Jean-Gaspard de La Perrière, contre Jean Roquet et Louis-Isaac Bastard de Crinay. — Jean-Joseph Gaillard, contre Charles-François, marquis de La Perrière. — François de Beaucorps, contre Louis-Pharamond Pandin de Narcillac. — Antoine-Gabriel Mayet, contre Louis-Mathieu Arnaud. — Jean-Baptiste de Raymond et dame de Gabaret, contre André Marchand, sieur de La Prize. — Jean-Baptiste-Marie de Rochechouart, contre Louis Cartron. — Henri-Auguste Baudouin, contre Armand-Pierre de Courbon, comte de Blenac. — Louis-Philippe Jamel, contre Casimir de Turpin. — Anne Charpentier, épouse de François-Gabriel Guillonnet, contre Pierre Boullanger, de Puygibaud et Jacques et Louis Allenet. — Charlotte-Angélique Livenne, contre Louis-Isaac Bastard. — Pierre Demicon, contre Daniel Pepin et Jean-François, vicomte de La Rochefoucauld. — Jean Couillaud dit Périgord, contre du Chastenet de La Ferrière. — Louis Charrier, contre du Bousquet d'Argenne. — Illustrissime messire Louis Charles de Machaut, contre Louis-Charles du Plessis d'Argentré. — Haut et puissant seigneur Antoine de Goullard, contre Pierre David et Suzanne Thévenin. — Paul Bourraud, contre haut et puissant seigneur Noël Amelot. — Jacques Fretard de Gadeville, contre Philippe Poitevin. — Jacques Gillebert Cuppé de Fonremy, contre Philippe Martineau. — Marie-Sophie Caffin, contre Romain Caffin et Louise Caffin. — Maurice Maurin, contre le chevalier Du Vivier. — Louis Brillouin, contre Charles de La Ferrière et Jean-Gabriel de Félix de Labarde. — René-Louis de Sainte-Hermine, contre Ponvert.

B. 1063. (Registre). — In-folio, 100 feuillets, papier.

1779-1780. — Audiences civiles. — Pierre Allenet, contre Jacques Robion. — Alexandre Étourneau, contre Louis Du Plessis d'Argentré. — Jean-Baptiste Marchais de La Chapelle, contre Jacques Fretard. — Charles de Livenne, contre Jean de Jousseran. — Jean Hourdé, contre Du Chastenet de La Ferrière. — Lemercier de Jauvelle, contre Jacques Percheron. — Jean Masson, contre Louis Pharamond Pandin de Narcillac. — René-Louis de Sainte Hermine, contre Jean Ponvert. — Jean Montis, contre F. de Meschinet. — Jean-Auguste Masson, écuyer, seigneur de La Sauzaye et Marianne-Calixte d'Hérisson, contre Henri de La Tour. — Jeanne Suire, épouse de Jacques Fretard, contre Jean Boudeau. — Laurent Chaigneau-Senède, contre Jean Gaspard de La Ferrière. — Paul

Bouraud, contre haut et puissant seigneur Michel-Marie-Noël Amelot. — Samuel Balanger, contre Pierre Gadolet. — Timothée Ponvert, contre Moquette et Victoire-Hortense de La Tour d'Auvergne. — Pierre Allenet de La Grange, contre Jacques Robion et Jacques Duvet. — Charles de Livenne, contre Jean de Jousseran. — Haut et puissant seigneur Arnaud-Pierre de Courbon, comte de Blenac, contre Jean Bonniot. — Louis Prevost de La Gavrelière, contre Suzanne de Collet, veuve de Ponthieu de Saint-Martin, contre Marianne de Collet, veuve de Ponthieu. — Jean Montis, contre François de Meschinet. — Jean Masson, contre Louis Pharamond Pandin de Narcillac et Pierre-Louis Beaucorps. — Victor Prevost de La Javrelière, contre Jean-Baptiste Ponvert et Marie-Anne-Suzanne de Collet, veuve de Ponthieu. — Jean-Baptiste de Rochechouart, contre Vigneau. — François Gaudin du Cluzeau, contre Defois, Louis Boubée de Lespin.

B. 1064. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1780-1781. — Audiences civiles. — Arnaud-Pierre de Courbon, contre Jean Bouniot et François Thomas. — Charlotte-Angélique de Livenne, veuve de Gaudin de Landray, contre Jean-Baptiste Gaspard de La Perrière. — Jean Montis, contre François de Meschinet. — Baron, contre Jean-Baptiste Lauvard et Bignon. — Marie-Anne Campain, épouse Levasseur, contre Pierre Arnaud de La Roche-Courbon. — Pierre Billaut, contre de Saint-Orens et de Nantillé. — Les Capucins de Tonnay-Charente, contre Ravie Cendrier. — De Sossiondo, contre Poupelin, veuve Clavaud. — Jeanne Bastard, veuve Chevallereau, contre Pierre Banizeau, Louis-René de Sainte-Hermine, Louis Brillouin, Joseph Larade, et de Collet, veuve de Ponthieu, et de La Jervelière. — Rose Bourrut, contre François Vinet. — Alexandre Allenet, contre Timothée Ponvert. — Jacques Gilbert Cuppé de Fonremis, contre Philippe Martineau. — Pierre Demicou, contre Daniel Pepin et haut et puissant seigneur J.-B.-M. de Rochechouart de Mortemart. — Élisée Loustallot, contre Romain Caffin. — Jacques-François Riffaud, contre Charles-Louis de Beaucorps. — Haut et puissant seigneur Jean-Marie-Joseph Dupuy-Monbrun, contre haut et puissant seigneur Henri-Joseph de Bourdeille, etc.

B. 1065. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1781. — Audiences civiles. — Jean-Joseph de Bonnegens, lieutenant général. — Charlotte-Angélique de Livenne, veuve d'Alexandre Gaudin, contre Jean-Baptiste Gaspard de La Perrière, Alexis Gaspard de Turpin, etc. Jean-Baptiste Lauvard, contre de Saint-George. — Haut et puissant seigneur Jean-Marie-Joseph Du Puy-Monbrun, contre haut et puissant Charles-Joseph de Bourdeille. — Gabrielle-Henri Rejou, contre Anne Ballanger, veuve Allebert, et Louis Prevost. — Pierre Bollon, contre Abelin fils. — Charles Du Chastenet de La Ferrière, contre Denis Chevallier de Nantillé. — Théophile Allaire de La Sablière, contre François Bourolleau. — Jacques Fretard de Gâteville, contre Louis Surreau. — Pierre Tallon, contre Pierre Du Bousquet d'Argence. — François Hutel, prêtre, contre Jean Robin, etc. — Pierre Lair, contre Jean Sontif. — Pierre Large, contre Jacques Combe. — Louis-Isaac Bastard de Crinay, contre Jean-Baptiste Gaspard de La Perrière. — Les Ursulines, contre Estourneau. — Pierre-François Gadreau, curé, contre Marie Lardreau, veuve Labat. — Pierre-Joseph Ranson, contre Lair, veuve Cardaillac. — Jean-Marie-Joseph vicomte de Puy-Monbrun, contre Pierre Coutant. — Pierre Daubigné, contre Jean Bernard. — Marie-Marguerite Guillemain, veuve Reveillaud, contre Begeon de Villeminseuil. — Les dernières audiences sont tenues par Marchant de Chantemerle, seul juge, à partir de septembre 1781.

B. 1066. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1782. — Audiences civiles. — Poussard, veuve de Michel Giraud, épouse Bertinault, contre Henri de Saint-Orens. — Bouquet, contre le marquis de La Roche-Courbon. — Antoine Merle, prêtre, contre de Blenac-Courbon. — Jean Poitevin, contre Paul Le Mercier de Jauvelle. — Charles Pandin de Romefort, contre Antoine Mounier. — André-Étienne Raymond, contre Françoise Renoux, veuve Félix et Adrien de Luchet. — Marie-Anne de Malvin, contre Pierre de Proya. — Arsonneau, contre Pierre Saboureau et le seigneur d'Aubeterre. — Pierre Becker, contre Sicard et Coutanseau. — Jacques Fabvre, contre Le Mercier de Jauvelle. — Les Jacobins, contre les Bénédictins et d'Aussy et de La Roche-Courbon. — Poupelin, veuve

Clavaud, contre de Sossiondo. — Jacques-Honoré de Lastre, contre Jacques Gaboriaud. — De Meschinet, contre Robinet, qui est condamné à payer à de Meschinet, soixante-trois livres, douze sols avec les intérêts et les dépens fixés à vingt-six livres douze sols. — Thomas Merlet, contre Fretard de Gadeville. — De Brilhac, contre de Poinsignon et de Saint-Georges fils aîné.

B. 1067. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1783-1784. — Audiences civiles. — Hutel, prêtre, contre Drouhet. — Dame de Lescours, contre Michel Robinet. — Ramon, contre Lemercier de Jauvelle et Alexis Barré de Montigny. — Robinet, prêtre, contre Chaigneau et Dionnet. — Guérin, prêtre, contre Chauvin, prêtre. — Montois, prêtre, contre Bardeau. — Baussay, contre Rinjonneau. — François Hutel, prêtre, contre Robin. — Raimon, contre la dame Renoux et de Luchet et Hardy. — Alexandre Chaigneau, contre de La Roche-Courbon. — Daniel Allenet, contre Castin de Guérin. — Machapt de Pompadour, contre Benoît Ferrière. — Marie-Anne de Malvin, veuve de Montazet, contre Pierre Proya, prêtre. — Perraudeau, contre Croizé et de Bonnegens de La Grange. — Chaigneau, contre Brillouin, Deuès et de Sainte-Hermine. — Etienne Raimon, contre la dame Renoux et Adrien de Luchet. — Marie Durand, épouse Marchais de la Chapelle, contre Fretard de Gadeville. — François Lillet, prêtre, contre Elie Rousseau, prêtre. — Dame Boutinet, veuve Rochefort, contre Chartier et les Bénédictins. — Pierre Tizon, contre de Chevreuil. — Loustallot, contre Allenet, Grenet, d'Aussy et Hillairet. — Les Jacobins, contre Bouyer. — Veuve Frotier contre le chevalier de Nantillé. — Du Puy Monbrun, contre Annequin, prêtre. — Jude Jacques, contre Boubée de Lespin. — Henri-Molein de La Vernède, contre Benizeau père et fils. — Boiteau d'Orfeuil, contre le chevalier de Saint-Martin. — De La Vernède de Raimbaud, contre Benizeau père et fils. — Guillaume Marillet, contre David, prêtre. — Renouvellement du serment des avocats et procureurs du siège. Défaillants : Vieulle, Geoffré, Marchant de Fiefjoyeux, Guillonnet de Merville, Germain, Meaume, Perraudeau, Durouzeau, Binet l'aîné, Duverger, Dautriche. — Caillaud, contre Arnaud de La Roche-Courbon. — Boiteau d'Orfeuil, contre de Saint-Martin. — Levaché, veuve Percheron, contre la dame de Courbon, veuve du comte de Blenac. — Dame de Baudéan de Parabère, contre Devers. — Jean-Elie Mounier, contre la dame de Turpin, épouse du marquis de La Perrière.

B. 1068. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1784-1785. — Audiences civiles. — Jean-Joseph de Bonnegens, seigneur des Hermitans, « conseiller du roi, lieutenant général, commissaire enquêteur, auditeur des comptes de tutelle et curatelle et taxateur des dépens en la sénéchaussée ». — Henri Durand, contre le comte et le vicomte de Bourdeille. — Pierre Sorin, contre de La Roche-Courbon. — Pandin de Romefort, contre Antoine Mounier. — Jean Boisnier, contre le marquis de La Laurencie de Charas et Charlotte Daims, epouse de Louis de Roussière (le marquis de Charas non comparant). — De Meschinet, contre de La Roche-Courbon de Blenac, qui est condamné à faire (en faveur » dudit de Meschinet) les revendications, cessions et » transports des fonds expliqués » et aux frais. — Pingore, contre de Saint-Simon et la dame de Ponthieu. — Jude Jacques, contre Boubée de Lespin. — Josias épouse Thomas, contre Lecoq, veuve de Saint-Martin. — Thomas de Beauchamp, contre Jean Chauvet. — Poupelin, veuve Claveau, contre de Sossiando. — Chaigneau La Guiberdrie, contre Bitteau. — Du Puy-Monbrun, contre François Courjaud et de La Laurencie de Charras. — Catherine Percheron, veuve Lair, contre Deslandes. — Pandin de Romefort, contre Antoine Mounier. — Pierre Gravouil, contre Jacques Brejon. — Lhoumeau, contre Martineau et d'Aubeterre. — Dom Laurence, prêtre, contre Jousselin. — Les Ursulines, contre de Turpin. — Remy Fretard de Gadeville contre Marie Martin, veuve Arnaud. — Isaac-Calmann Selhsucitz, contre Pierre Cheraud et Martineau. — Marchant de Chantemerle, doyen des conseillers, préside l'audience du 8 janvier 1785. — Maulin de La Vernède, contre de La Briandière. — Jean Mainguet, contre Pierre Birot et Claude-Alexandre Normand. — Jacques Néron, contre de Courbon-Blénac, condamné à payer audit Néron mille six cent quatre-vingt-six livres trois sols.

B. 1069. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier. Piqûres d'insectes.

1785. — Audiences civiles. — Jean-Baptiste Defrenche, contre Lemercier de Jauvelle. — Les Jacobins, contre Henri Benoît. — Robert Doriou, contre Joseph Lemaître de Chancelée. — Calmann Selhsucitz, contre le marquis de Charras et Pierre Chairaud. — Clande-

Alexandre Normand, contre Jacques et Pierre Foucaud, et le duc de Biron. — Les Jacobins, contre Jolly d'Aussy et l'Evêque de Limoges, abbé de Saint-Jean d'Angély. — Benoit Mauzé, contre le comte de Bourdeille. — Du Souchet veuve de Beaucorps, contre Richard. — Du Puy de Monbrun, contre Pierre Berthelot. — Devantongre, Feniou dame Baudet et veuve Malhé. — Paillé, contre Lair, au sujet de la ferme d'un pré. — Pierre Rat de Lacombe, contre Jean Brocaire. — La dame Du Souchet veuve de Beaucorps, contre le vicomte de Lescours.—Mathias-Gabriel Marchant, maître de poste, contre Charles-Robert Donori, bourgeois. — L'abbesse de Saintes, contre Jacques Devers, etc.

B. 1070. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1785-1786. — Audiences civiles. — Pierre-Alexandre Lecomte, seigneur de Theil, contre Bareau fils, Isaac Calmann, « juif » contre Pierre Chairaud et le marquis de Charras. — La dame de Genne, contre Racapé. — Marchant de Chantemerle préside l'audience du 7 décembre 1785. — Claude-Alexandre Normand, contre Foucaud et de Biron. — Le marquis de Saint-George, contre le comte de Saint-Georges et Louis Chopy. — Jacques-Antoine de Nossay, contre Larade. — Boubée de Lespin, contre Meaume. — Panetier, contre Gourson et la dame de Rouffignac. — De Bonnegens, contre Du Puy Monbrun. — Du Chastenet de La Ferrière, contre Neau. — De Fleurac, contre de La Chevallerie. — Gautret, contre la dame de Turpin, épouse de La Perrière, et Casimir de Turpin. — Torchebœuf Lecomte, contre Jagueneau.—Pierre de Couvideau, prêtre, contre Aymer. — Ponvert, contre Raoult, épouse Richard. — De Beauchamp, contre Jean Chauvet. — Jean Tujon, contre Barbaux et Pharamond Pandin de Narcillac. — Jacques-Marie Garnier, contre le prince de Soubise. — Tilliard Pougaudin, contre le vicomte de La Roche-Courbon. — Pierre Coudret, prêtre, contre de Nossay. — De Meschinet, contre de Villecheze, expertise d'un billet. — Thomas Duplanty, contre Jean-Louis Chaigneau, au sujet du bien du Chatanet. — De Saint-Martin, contre Barreau. — Petit, épouse Verdon, contre de Beaupoil, veuve Guion. — Brillouin, contre Jouanneau, dame de Turpin, épouse de feu Chevalier de Nantillé, etc. — Joseph Bessière, contre Ponvert. — Pierre Michaud, contre Guillonnet de Merville, etc.

B. 1071. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1786. — Audiences civiles. — François Priou, contre de Beaune, Pichon et de Loubert. — Guillet, contre Seguin et la dame de La Tour d'Auvergne. — Bourraud, contre Delavaud, prêtre. — Jean Bourolleau, contre la dame de Montazet et de Preya. — Pierre Coudret, prêtre, contre Jacques-Antoine de Nossay. — Louis Brillouin, contre Jean Jouanneau, de Turpin, veuve de Chevalier de Nantillé, etc. — La dame Castin de Guérin, contre Babin et Fournet de la Frédière. — Suzanne, contre Lemercier de Jauvelle. — Du Bouchet, veuve de Beaucorps, contre Pierre Rambaud. — Dautriche, contre Baudouin. — De Bonnegens, contre Estourneau. — De Saint-Martin, contre Baraud. — De Chastenet, contre Jamat et Chevalier de Nantillé et de Félix. — De Suzannet, contre Jean Gaillard. — Drouhet, contre le marquis de la Rochecourbon. — Réception et installation de Jouanneau dans l'état et office de juge de la duché-pairie de Rohan-Rohan. — Dame Dubois veuve de Salbert, contre Evrard, veuve de Salbert, etc. — Papin, veuve Racapé, contre Mestadier. — Maugis, contre la Roche Courbon. — Avril, veuve de Goulard, contre Du Sablon. — Du Puy Monbrun, contre Garnaud. — Comte de Cherizay, contre de Turpin épouse de La Perrière. — Brillouin, contre Chaigneau de La Guiberdrie. — Gelineau, contre le marquis de La Rochecourbon. — De Livenne, contre de Jousserant.—De Belcastel, contre de Rohan-Chabot, comte de Jarnac. — Gautier, contre le comte de Bourdeille. — Louis Bossuet, contre Vallée. — Pierre Épaux, contre le vicomte de Brie. — Pierre Couridon de Fleurac, contre Dominique Aymer de la Chevalerie. — Babin, contre de Saint Simon. — De La Revêtison, contre Hérissé, etc.

B. 1072. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1787-1789. — Audiences civiles. — Les Bénédictins, contre Nicolas Martin et de Brilhac. — Du Puy Monbrun, contre Duvergier, prêtre. — de Lastre, contre Jacques Gaboriaud. — François Arsonneau, contre Michelle Guindon veuve Vachon. — Gaillard, contre Birot, curé de Livenne, contre de Charas et le vicomte Du Puy Monbrun. — De Beaucorps, contre Du Rouzeau et Marie-Anne de Guérin, veuve de Beaucorps. — Du Chastenet de La Ferrière, contre Abelin

veuve Chouet. — De Livenne, contre Du Puy Monbrun. — Boffinet, contre Billeau. — Anne de Bonsonge, veuve Richier, contre Begeon de Sainte-Même. — Allenet, contre de Léchelle. — Richardeau, contre Rousselet et de La Vernède et de Laprade. — Saurin, contre Léger. — De Livenne, contre Du Puy Monbrun. — Mervault, contre Julien Favre. — Bouet, contre de Beauchamp. — Bastard de Crinay, contre Suzane. — Le chevalier de Saint-Martin, contre Barraud et Desvignes et de La Perrière. — Pigneray, prêtre, contre Jean Drahonnet. — Desforges, contre le comte de Blenac. — Simon Massonnean, contre de Vassogne. — Jean-Baptiste Dohet de Saint-George, contre Meslier. — De Saint-Martin, contre Barraud et de La Perrière. — Bastard veuve Chevallereau, contre de Massogne de Saint-Simon. — De Jauvelle fils, contre de Jauvelle père. — Thérèse Gérard, contre de Chevreuil et de Romefort. — Marchant de Chantemerle, contre Marie Guillemain, veuve Montis. — De Villiers, veuve de La Laurencie, contre Du Chastenet de La Ferrière. — Charrier, prêtre, contre Jean Gastineau. — Vrignaud, prêtre, contre Louis Fillon. — De Sartre, contre Gaboriaud. — Les Ursulines, contre Sureau. — Lecomte seigneur de Theil, contre Jeanne Besson. — David, prêtre, contre Jean Parfait. — De Gadeville, contre Breuillet, veuve Chevrier. — Joubert, prêtre, contre de Saint-Orens. — Regnier, contre le marquis de la Perrière.

B. 1073. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1789-1790. — Audiences civiles. — De Chevreuil, contre Babin. — Ambroise Babin, contre la dame de Turpin, veuve de Joué. — Arnaud, épouse Godineau, contre Jacques-Gilbert Cupé Defont et Pandin de Narcillac. — Martin de Bonsonge veuve Richier, contre Begeon de Sainte-Même. — Julien Gorret de Lépinay, contre Guillot. — Rousseau, contre de Turpin épouse de La Perrière. — Augustin Bader, contre de La Roche-Courbon aîné. — Pierre Trésorier, contre le marquis de Saint-Orens. — De La Rochefoucauld, contre Suzanne Lemaître, épouse Robert. — Chaigneau, contre le marquis de La Roche-Courbon. — Augustin de Larade, contre Epagnon Dezille, veuve Quantin. — De La Rochefoucauld, contre Broutin. — Bernard de Morville, contre Louis Bongnion. — Marie Geay, veuve Henri Bonneau, contre Marie Bresson, veuve Braud. — Biron, contre le marquis de La Roche-Courbon. — David, contre d'Aussy. — Remy Lemercier de Jauvelle, contre Louis-Gabriel-Joseph Lemercier. — Mallet, contre de Courbon, marquis de Blenac. — Le comte de Blenac, contre la dame Demontbeau.

B. 1074. (Registre.) — In-folio, 5 feuillets, papier, écrits.

1698-1701. — Audiences criminelles. — Daniel Rousseau, lieutenant criminel. — Le procureur du roi, à la requête de Pierre Roger, contre Louis Chat et Louis Texier. — Simon Dumontet, contre Pierre Foubert. — Jean Audouin, contre Jean Birot. — Claude Charpentier, contre Jean de Bonnegens. — Jean-Louis de Courbon, contre Marie Angevin, etc.

B. 1075. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier, écrits.

1784-1788. — Audiences criminelles. — Penot, prêtre et Garnaud, contre la demoiselle Deceris veuve de Saint-Georges. — Sébastien-Jacques Hillairet, contre Henri Durand. — Marchand de Chantemerle, contre Joseph Chardon. — Jean Destaing, contre Deribeaucourt. — Nicolas Dubousquet, contre Cruchon fils et le comte de Bourdeille.

B. 1076. (Registre.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

1778-1790. — Délibérations des officiers de la sénéchaussée et Siège de Saint-Jean-d'Angély. — « Nous » sommes étonnés que le seigneur commissaire des » guerres ait fait la visite de nos différentes maisons » dans le dessein *annoncé* d'y loger des officiers d'un » régiment d'artillerie qui est en garnison dans cette » ville, et que le sieur de Vallantin, maire, ait envoyé » un billet de logement le 26 du mois dernier à » M. Charrier, l'un de nous, procureur du roi honoraire, » pour loger le commissaire lui-même. » (15 mai 1778.) — Copie de lettre de Fourquier, conseiller au Parlement au sujet de l'arrêt qui met la sénéchaussée au rang des grands sénéchaux (3 juillet 1778). — De Bonnegens d'Aumont, conseiller dernièrement reçu, est chargé seul, pendant un an, des fonctions de la police (10 juillet 1784). — Conflit entre Marchand, conseiller, et Héry, lieutenant criminel, à l'occasion d'un conflit de juridiction entre ledit Marchand et de Bonnegens

d'Aumont. — « Vous avez la charge de mon père, à ce » titre, vous me devez des égards, et vous savez la manière dont vous l'avez eue, vous la voulez vendre vingt » mille livres, et vous l'avez eue pour trois mille, » tandis que M. Loustallot en avoit offert cinq cents » livres de plus, je ne puis vous l'ôter, mais je ne » vous ferois supplémenter, sachez toujours que vous » n'êtes pas fait pour me corriger. » — « A quoi Héry » repartit : « Ma charge me coûte six mille livres, la » personne dont vous parlez avoit offert mille livres et » non cinq cents livres de plus que je n'ai fait. Votre » famille a cru me devoir la préférence, mais sachez » bien positivement que je ne l'ai acquise que par les » voies les plus honnêtes. » La Compagnie engage le sieur Héry d'oublier ce qui c'était passé. — M. de Bonnegens d'Aumont est nommé juge de police et le procureur général prié de faire au sieur Marchant telles défenses que sa sagesse lui suggérera. — Lettre du procureur général Dudon au procureur du roi, au sénéchal Pelluchon Dubreuil pour que l'exercice de la justice continue dans les juridictions royales et seigneuriales (4 décembre). — Discours de M. de Bonnegens d'Aumont, conseiller député, avec M. Pelluchon, procureur du roi, au Parlement, toutes chambres assemblées (21 novembre 1788). — Réponse du président de Pichard au sénéchal de Saint-Jean-d'Angély. — Dufrêne invoque le secours de la justice et se met sous la protection de la loi, étant « menacé d'une incursion de gens armés » dans sa maison pour l'en exclure par violence ». (5 juin 1790). — Cette lettre est transmise au greffe de la municipalité.

B. 1077. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier, dont 21 écrits.

1786-1790. — Dénonciations et déclarations faites au lieutenant général de police de Saint-Jean d'Angély. — Marie M..., fille de M..., laboureur, 21 ans, déclare être enceinte des œuvres de D.... fils aîné de D..., chevalier de Saint-Louis, au bourg de Varaise, où elle était servante. — Marie B..., 22 ans, déclare être enceinte des œuvres d'une personne dont elle ne se rappelle pas du nom dans le moment. — Jean Favreau, boulanger, dénonce le vol d'une jument à poil rouge, par M..., vigneron. — La veuve Boury dénonce le vol d'une vache par B..., de Fenioux. — Jeanne B... 18 ans, déclare être enceinte de 7 mois des œuvres de Pierre C... qui vient de mourir, au moment où il était décidé à exécuter la promesse qu'il lui avait faite de l'épouser. — Michel Robinet, notaire royal, ancien doyen des procureurs et substituts des gens du roi, 62 ans, dénonce deux laboureurs qui loin de l'avertir qu'il s'engageait dans un chemin sans issue, l'ont injurié et poursuivi à coups de pierres, qu'il n'a pu éviter qu'en faisant prendre la course à son cheval. — Dénonciation des comptes de la commune de Saint-Jean par Elie Léger, maître boucher. — Dénonciation par Marie-Thérèse-Jeanne de Turpin de Jouhé, seigneur de la châtellenie de La Tergne, épouse séparée quant aux biens de Charles-François, marquis de La Perrière, lieutenant des maréchaux de France, de Pierre Barbion à son service, depuis six mois, en qualité de cocher, qui l'a insultée, en demandant son compte, jeta la mère de la comparante sur le sac à avoine « prit la » dame comparante à la gorge de la main gauche, lui » donna plusieurs coups de poing sur la figure, la renversa par terre et l'aurait étranglée, sans le secours » de la dame et de la demoiselle de Turpin qui l'ont » secourue et arrachée des mains de ce scélérat, qui » s'arma d'un fusil, le mit sur la poitrine de ladite » dame comparante, et l'aurait sans doute tuée, si » ladite dame de Turpin n'eut empoigné la batterie et » si le sieur Dupuy, menuisier et la servante n'eussent » couru au secours et désarmé ledit Barbion, la femme » de chambre arrivée a même couru de grands risques ». — René Bousseau, employé à la régie, dénonce Jean Naud, boucher et cabaretier qui l'a insulté et l'aurait assommé à coups de bâton, sans l'intervention de Janeau, qui l'a retiré des mains de ce furieux. — Louis Le François, libraire, dénonce un avocat qui lui avait vendu pour 12 livres, 56 volumes « qui contenaient des notes scandaleuses contre différents habitants », notamment les « métamorphoses » d'Ovide », il est prêt à déposer les volumes où il plaira à la justice et demande le remboursement des 12 livres. — Dénonciation par Jean Sellier, voiturier, du vol d'une somme de 66 livres et de linge et effets.

B. 1078. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier, dont 46 écrits.

1790. — Audiences civiles. — « Joseph-Victor » Larade, conseiller du Roi, lieutenant particulier de » la sénéchaussée, M. de Bonnegens, lieutenant général d'icelle, étant aux Etats ». — Anne Ballanger, veuve Allebert, contre François de La Perrière, fils. — L'audience du 12 juin est montée par Du Vergier Dutartre, « pour l'absence et abstention de MM. les officiers

» du siège et des avocats » qui le précèdent, assisté de Feniou, avocat et Levallois, procureur. — Jean Bon, contre Romain Caffin. — Jacques Fretard de Gadeville, contre Garnaud. — Marie Laroche, femme Gaufichon, contre Berthomé. — Jean Lamy, contre la dame de Turpin et de La Perrière, son mari. — Le comte de La Roche-Courbon, contre la dame de Mombaud. — Allenet de La Grange, contre Augereau. — Dame de Villiers, veuve de La Laurencie, contre Pasquier. — Gorret de Lépinoy, contre Guillot. — Duret, avocat, préside l'audience du 26 juin. — Texier, contre Bonnaventure Floquet. — Marquet, contre les maîtres chirurgiens. — Marie Figeroux, veuve Charpentier, contre de La Martinière, prêtre. — Jean Fretard de Gadeville, contre Mallat. — Chevreuil de Romefort, contre Rehauté. — De Turpin, veuve de Nantillé, contre Mestier. — Chevallier, contre le marquis de La Roche-Courbon. — Badiffe de Vaujompe, contre Meslier et la dame de Turpin, veuve de Nantillé. — De Villiers, veuve de La Laurencie, contre de La Rochefoucauld. — Jean Penetreau des Augiers, contre Lévêque. — Pierre Vernet, contre Raymond de Sallignac.

B. 1079. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1698-1700. — Insinuations de donations de Saint-Jean d'Angély. — Don par haut et puissant messire René de Culant, chevalier, seigneur marquis de Ciré, Sainte-Mesme, etc., à R. P. Dom Sylvestre Rangeart et aux Bénédictins de Saint-Jean d'Angély, des cens et rentes qui lui pourraient revenir sur ses marais. — Donation par Elisabeth de Preau, femme de Jean d'Albanie, écuyer, sieur dudit lieu, et sa sœur Sylvie de Preau, audit d'Albanie. — Donation par Charles-Claude de Gelinard de Varaise, clerc de Saintes, ci-devant commandataire du prieuré de Saint-Germain de Varaize, à son frère aîné Marc-François de Gelinard de Varaise, chevalier, comte de Varaize, seigneur de Malleville, colonel d'infanterie. — Mariage d'Elie Levallois, marchand, fils de défunt Jean Le Vallois, marchand, et de Elizabeth Bigot, avec Marguerite Guisnard, fille de Jean Guisnard, marchand, et de Marie Micheau. — Donation à Henri Godin, sieur des Vilattes, par haut et puissant seigneur Mathieu de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Bayers, La Bergerie et La Mothe Fouqueraut, d'une pension viagère de cinq cents livres. — Donation par haute et puissante dame Marie Amelot, marquise de Bouteville, veuve de haut et puissant seigneur Charles de Luxembourg de Bion, chef de nom et d'armes de sa maison, à ses enfants Bernard de Luxembourg de Bion, Charles de Bion de Luxembourg, marquis de Bion, Antoinette-Louise-Thérèse de Bion de Luxembourg, épouse de Hugues Betaud, chevalier seigneur de Chemault, ci-devant maître des requêtes. — Donation par Daniel de Laval, écuyer, demeurant à La Matassière de Saint-Savinien, à Marguerite Dangibeaud, épouse de Gédéon de Laval, écuyer. — Donation par Léa Reignier, veuve de Charles Gaillard, écuyer, seigneur de La Loue, épouse séparée de biens de Louis Huard, écuyer, sieur du Breuil, à Pierre de Massoigne, écuyer. — Mariage de Joachim de Jaucourt, chevalier, seigneur de Saint-Germain Laforêt, Annepont, Bussac, fils de défunt Joachim de Jaucourt, chevalier, et de Clorinde de Mathe, avec Françoise de Semele, veuve de Charles de Bremond, seigneur de Chabertière, fille de défunt noble François de Semelle, seigneur de Chantreau et de Jacquette Girardot. — Annulation de la donation faite par Esther-Léa Regnier, épouse en secondes noces de Louis Huard, écuyer, sieur du Breuil, à Pierre de Massogne, écuyer. — Donation mutuelle par Pierre du Bousquet, seigneur d'Argence, capitaine au régiment royal vaisseau, et Anne-Françoise Feléomerie, son épouse.

B. 1080. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1700-1703. — Insinuations de donations de Saint-Jean d'Angély. — Mariage de Jacques-Alphée Goullard, chevalier, seigneur de Vervan, fils de « Jacques-Martel Goullard, chevalier, seigneur de Vervan, absent du royaume pour fait de religion » et de Marthe-Fabrice Grenewich, son épouse, séparée quant aux biens avec Marie-Rose Boisson, veuve de Jean de Lamberty, chevalier, seigneur de La Chapelle, fille de Antoine Boisson, écuyer, seigneur de Bussac et de défunte Marie de La Rochefoucauld. — Donation par Étienne Cellier, prêtre, docteur en théologie, chanoine de Lusigne, à son cousin, Louis Pevin, sieur de Saint-Just.

B. 1081. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier, dont 20 écrits.

1703-1705. — Insinuations de donations. — Mariage de Henri Fougère, marchand, et de Françoise Landay, veuve de Claude Charlot. A partir du 4e feuillet et jusqu'au 15e présentation des défendeurs.

B. 1082. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.
(Manquent de 1706 à 1730.)

1731-1732. — Insinuations de donations, conformément à la Déclaration du 17 février 1731, Poujaud, commis à la perception desdits droits. — Donation par Marie-Anne Sicard à Didier-Christophe de Bouhours de La Houssays, de loger, entretenir « la dite demoiselle » Sicard, sa vie durant, tant saine que indisposée et » malade, dans sa maison et demeure, soit audit Chau- » vigny ou ailleurs ». — Testament de Jeanne Brisset en faveur de Michel Bégusseau et de Jeanne Barbaud, sa femme. — Donation par Jacques Demauge, maître chapelier, à Marianne Demauge, sa fille majeure. — Donation par Marie Faligon, demeurant au logis noble de Pontlevain à messire Raymond de Salignac de Boisbellet et Madelaine Seguin, son épouse, demeurant au logis noble de Boisbellet.

B. 1083. (Registre.) — In-folio, 2 feuillets, écrits, papier.

1733. — Insinuations de donations entre vifs. — Claude Cordier de Morinval, receveur et contrôleur des insinuations, centième denier, etc., Jacques Coullombas, sous fermier desdits droits de la généralité de La Rochelle. — Pierre Nézereau, tisserand du Douhet, donne à son neveu François Ardouin, jardinier et à Renée Verdon, sa femme et Suzanne Ardouin, leur fille, une maison située au village des Jagueneaud, un jardin, un journal de bois taillis, un journal et demi de terre et des vignes au grand fief du Douhet, la moitié d'une autre maison audit village, deux journaux de bois taillis, un journal de vigne, deux autres journaux de terre, dans ladite paroisse du Douhet. — Mariage de Michel Benon, laboureur à bras, de Grandjean, avec Madelaine Guionnet, avec donation du marié à la mariée de tous ses meubles estimés 120 livres, acquêts 30 livres, fonds 15 livres, revenant à 195 livres, et de la mariée au marié de l'usufruit de tous les biens meubles et immeubles estimés 25 livres, acquêts 10 livres, biens fonds 15 livres, soit 50 livres : — Fait et passé en une pièce d'héritage proche le logis de Lonzay, appelé Bois Bertrand, seigneurie de Mondevis, paroisse des Eglises d'Argenteuil, vicomté d'Aunay, 12 août 1733. — La Roche Galland et Drahonnet, notaires. — Joseph de Bonnegens, président lieutenant général.

B. 1084. (Registre.) — In-folio, 25 feuillets, papier.

1734. — Insinuations de donations. — Mariage de Joseph Baussay et de Jeanne-Louise Fraigneau, avec donation des parents des époux. — Donation réciproque par Jean Drahonnet et Élisabeth Verdon. — Mariage de Jean Guideau, laboureur à bras, et de Marie Nezereau, avec donation réciproque. — Mariage de Jean Gorichon et de Marguerite-Françoise Charier, avec donation réciproque. — Donation de la borderie de la Laigne, à Charles et André Repain par Charles Pandin, écuyer, seigneur du Treuil, Beauregard, Romefort et autres lieux et Marie Lériget, son épouse.

B. 1085. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1735-1738. — Insinuations de donations. — Mariage de Vincent Landry et Marie Roux, d'Aujac. — Mariage de Jean Groussaud et de Marie Bonarme. — Testament de Marie Déziré, du Treuil Muraud, en faveur de René Vaideau. — Mariage de messire Paul-Philippe de Cugnac de Bourdet, chevalier et Marie-Angélique de Ranques et donation en faveur dudit mariage par Gaspard-Louis-Philippe de Cugnac, chevalier, seigneur du Bourdet, lieutenant des gardes du corps du roi, brigadier des armées, chevalier de Saint-Louis « étant à l'armée commandée par le marquis de » Dreux ». Signé Philippe de Cugnac Du Bourdet, Marie-Angélique de Ranques, de Civrac, de Ranques, Catherine Boëxon, de Ranques Gallernerie, Magdelaine Boëxon, chevalier de Ranques, Louis Boisseaux, Jacques Buros, Masson et Bousseau, notaires. — Donation de Pierre Allenet et Anne Virdois, sa femme, à Pierre Allenet. — Mariage de Antoine Laurent, laboureur à bœufs, et de Marie Audier. — Donation de Marguerite Tourneur, veuve de François Bonneau et femme de Vincent de Capdeville audit de Capdeville. — Mariage de Charles Beziaux, contrôleur des fermes du roi au bureau des tailles de Tonnay-Charente et de Marguerite Gardrat, veuve d'Olivier Trocquet. — Testament de Charles Piuet, chirurgien, en faveur de sa belle-fille, Jeanne Martine. — Mariage de Jacques Léon Moynet, veuf Albert et de Marie Sauret. — Mariage de Jean Guillier, sacristain, et de Barbe Bossay. — Donation de Pierre Montagnier, maître tisserand, à son arrière neveu, Jacques Mesnard, journalier. — Ma-

riage de JeanPoitiers, journalier et de Jeanne Vernon, veuve de Louis Clergeau. — Donation par Louise Levesque, veuve de Pierre Vesron à Jean Vesron, son beau-frère.

B. 1086. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier, dont 5 écrits.

1738. — Insinuations de donations. — Donation par très haut et très puissant prince monseigneur Frédéric-Guillaume de la Trémoille, prince de Talmont, comte de Taillebourg et de Benon, premier baron de Saintonge et de Tonnay-Boutonne, seigneur des terres et duché de Châtellerault, lieutenant général des armées du roi, gouverneur des villes et forteresse de Sarrelouis, etc., à Pierre Millefort Bailly, écuyer, sieur du Coudel, capitaine du château de Taillebourg et des chasses de la baronnie de Tonnay-Boutonne, inspecteur général des terres du dit seigneur en Saintonge et Aunis, demeurant, depuis 23 ans, au château de Taillebourg, de quatre cents livres de rente ou pension viagère et annuelle sur les revenus de la dite terre. — Mariage de Antoine Lefebvre de Givry, écuyer, conseiller du roi, commissaire de la marine à Rochefort, fils de défunt Casimir Lefebvre, écuyer seigneur de Givry, commissaire général de la marine et de Louise Du Plessis Destolles, Louise-Honorée de Mauclerc, demoiselle de Payré, fille de défunt Honoré-Charles de Mauclerc, écuyer, seigneur de Payré, commissaire général de la marine et de Marie-Anne-Louise Bellier, en présence de Pierre de Gabaret, chef d'escadre des armées navales, seigneur de La Paverre et de Verneuil, chevalier de Saint-Louis, Louis-Elie Milluin, conseiller du roi, commissaire de la marine à Rochefort, Marie-Anne-Louise Bellier, François Pannetier, Marie-Marthe Gabet, épouse d'Antoine-François de Mauclerc, capitaine à Toulon, Honorée-Marguerite-Marthe de Mauclerc. — Mariage d'Etienne Chabasse, journalier, et de Françoise Trion, « en la maison et demeure de Madame de » Bonnegens ». etc.

B. 1087. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1739. — Insinuations de donations. — Donation par Louise Gamin, veuve de Jean Bourdeau, farinier, à Jacques Rousseau, farinier, au moulin des Vallées paroisse de Méré. — Mariage de Jacques Raoul, laboureur à bras avec Marie Bigeon, servante domestique. — Mariage de Jean Bertin, laboureur à bras, et de Jeanne Rousseau. — Mariage de Jean Legrand, laboureur à bras et de Catherine Jallet. — Donation par Jacquette Dutour, veuve de Jean Parenteau à Marie Gaudicheau, fille de sa cousine germaine, Marie Duterme. — Donation par Jeanne Dauthon à Louis Poujaud, receveur des domaines. — Mariage de Jean-Jacques, laboureur à bras, à Landes et de Élisabeth Macé dudit lieu. — Donation par Marguerite-Madeleine-Marie Guynot, épouse de messire Pierre Du Cros, chevalier, seigneur de La Cassagne, La Barde et Villars, chevalier de Saint-Louis, capitaine de dragons au régiment de Lépinay, à ses neveux messires Pierre et Jean de Beaumont de Gibaut et sa nièce Marie-Élisabeth de Beaumont de Gibaut, enfants de messire Henry de Beaumont, chevalier, seigneur de Gibaut et de Marie-Angélique Guynot. — Donation par Élisabeth et Marie Serré, marchandes boulangères, à Pierre Serré leur neveu, boulanger, d'une maison à Tonnay-Charente avec boulangerie, appréciée deux mille livres, etc. — Mariage de Jean Riveau, domestique, avec Marie Gautier. — Testament de Michel Regnault, en faveur de Jacques Perthuis et des siens. — Donation de messire Nicolas-Joseph-Théodat de Sossiondo, écuyer, enseigne sur les vaisseaux du roi à Rochefort, à René Suraut, marchand, à Archingeay. — Mariage de Maurice Martin et de Catherine Bertonnière. — Mariage de Pierre Lamoureux, et de Marie Garraud, veuve de Joseph Jouanneau. — Mariage de Nicolas Guyonnet, laboureur à bras, veuf de Louise Birot, avec Marguerite Touzineau. — Mariage de Jean Rivau et de Marianne Cavaud.

B. 1088. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier, dont 6 écrits.

1739. — Insinuations de donations et substitutions. — Mariage de messire Henri-Hyacinthe, comte de Mause, chevalier, seigneur de Mongere et autres lieux, fils de défunt messire Hyacinthe, marquis de Mause, chevalier, seigneur de Mongere, chevalier de Saint-Louis, chef d'escadre des galères du Roi et d'Anne d'Héreux, avec Marie-Louise de Villelongue, vicomte de Verneuil, Vandières, Traault et autres lieux, et de Marie-Françoise de Poitiers, dame vicomtesse de Verneuil, en présence de Louis-Gaston, comte de Poitiers, chevalier, seigneur de Casaux, Saint-Paul, Campagnau et autres lieux, Louis, marquis de Melun, chevalier, seigneur de la Mothe Saint-Audrouy, très haut et très

puissant seigneur, monseigneur Charles-Armand, seigneur de Montmorency, Luxembourg, duc d'Olonne, colonel du régiment de Saintonge et très haute et très puissante dame de Farnaques, son épouse, haut et puissant seigneur Anne-Jacques de Bullion, chevalier, marquis de Farnaques et de Gallardon, seigneur de Bonnelles, Bullion, Les Bordes, Preriers, Bienville, baron de Thienenbronnes, chevalier des ordres du roi, lieutenant général des armées ; gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en ses provinces de Maine, Perche et comté de Laval, et son lieutenant général en la province d'Orléanais au département du pays chartrain, haute et puissante dame de Bellefonds, son épouse, et demoiselles de Farnaques leurs filles. — Mariage de Pierre Niou, marchand sellier, et Marguerite Petit. — Donation par Louise Gauvin, veuve de Jean Bourdeau, farinier au moulin des Valliers, paroisse de Néré, à Jacques Rousseau, farinier.

B. 1089. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier, dont 2 écrits.

1740. — Insinuations de donations. — Donation par Thérèse Patron, veuve de Pierre Mesnard, marchand à Champfleury, paroisse de Saint-Vivien de Bords à Henri Carville, marchand, son beau frère, de ses biens fonds évalués à 860 livres et de ses effets mobiliers, à 2,400 livres, soit ensemble 3,260 livres.

B. 1090. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1741. — Donations et substitutions. — Testament de Claude Du Bourg, écuyer, chevalier de Saint-Louis, major du régiment d'Andelot-Cavalerie, à Saintes, rue Saint-Maur, en faveur de ses neveux et nièces de Vilminseul et de Bobène, avec legs de cent livres aux Jacobins, à Mademoiselle de Bremond d'Orlac, aux enfants de M. Du Portal, et à ses serviteurs domestiques. — Testament de René-Constant de Pons, comte de Pons, qui, son fils n'ayant point d'enfants, fait son légataire universel, le vicomte de Pons, son cousin issu de germains, le seul de son nom, dont il puisse espérer des enfants. — Testament de haut et puissant seigneur messire Louis-Alexandre de Crussol d'Uzès, chevalier, comte de Castelnau, seigneur marquis de Monsalis, Belaguier, Ambairac, Ols, Rinhodes, La Capelle et autres places, en faveur de son fils unique, le marquis de Crussol, et au cas où il viendrait à décéder sans enfants mâles ou ses enfants, sans enfants mâles, il leur substitue par ordre de progéniture, et d'aîné en aîné mâle, non engagé dans l'état ecclésiastique et de branche en branche, le comte d'Uzès, son cousin, fils du duc d'Uzès, premier pair de France et frère du duc de Crussol, et après lui ses enfants, de mâle en mâle, à la charge de porter son nom et ses armes, et à défaut de mâle, ses filles l'une après l'autre. — Testament de Charles de Courbon, chevalier, seigneur comte de Blenac, baron de l'Isleau et Bresneau, seigneur Romegoux, Loumée et Baconnay, conseiller du Roi en tous ses conseils, sénéchal de Saintonge, premier chambellan de Monsieur, frère unique du Roi, maréchal des camps et armées de Sa Majesté, chef d'escadre dans son armée navale, lieutenant général en chef des îles et terres fermes de l'Amérique, tant par mer que par terre et dame Angélique de La Rochefoucauld, son épouse.

B. 1091. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier, dont 23 écrits.

1742 (1).— Insinuations de donations de Saint-Jean-d'Angély. — Donation par Jean Guymard, laboureur à bœufs et Marie Ballanger, sa femme, à Jean Virollos, marchand, à Moutier. — Mariage de Pierre Rigeau, journalier et Marie Bouchereau, veuve de Jean Tillaud. — (Allenet, notaire royal.) — Mariage de Jean Aubrun, manœuvrier, avec Madeleine Defert. — Mariage de André Roy, laboureur à bœufs, et Marie-Anne Huteau. — Mariage de André Gimon, laboureur à bras et domestique d'André Huteau, avec Anne Richard, tous deux de Brisambourg. — Mariage de Pierre Delavozelle et Marie Guiton. — Mariage d'Antoine Vernou, journalier, veuf de Jeanne Hoirut, avec Louise Courprie. — Mariage de Jean Maire, tonnelier, et de Françoise Collin. — Mariage de Jacques Billeverre, laboureur, et de Louise Marot, veuve de Pierre Cramaillaud. — Mariage de Jean Delagaiguerie, laboureur et de Louise Hubellin. — Testament de très haut et très puissant seigneur Renaud de Pons, comte de Pons, en faveur du vicomte de Pons, « son cousin issu de germain, le seul de son nom, dont on puisse espérer des enfants ». — Mariage de Jean Morillon, laboureur à bœufs, à Sainte-Même, et de Marie-Marguerite Drahonnet. — Mariage de Jacques Cornut, journalier et de Marie Bernet. — Mariage de Jean Préjeau, tonnelier, à Brisambourg, et de Marguerite Jean. — Mariage

(1) L'année 1741 manque.

de Étienne Caillé avec Catherine Seguin, quittance de la dot. — Donation de Pierre Jolly, laboureur à bras, et Marie Dubré, sa femme, à Françoise Jolly, leur fille, femme de Pierre Couteau. — Donation par Anne Verdois, veuve de Pierre Allenet, marchand, à Fondome, paroisse de Voissay, à Pierre Duverger, maître écrivain à Saint-Jean-d'Angély. — Donation par Catherine Boulut, veuve de Pierre Hervelle Fleurimon, à Ecoyeux, à ses filles Marie-Jeanne et Charlotte Fleurimon. — Mariage de René Robichon, sieur de Chalandray et de Marie Ledoisde. — Mariage de Pierre Jean, laboureur à bras, et de Jeanne Camp. — Mariage de André Nézereau, journalier, à Aumagne, avec Catherine Maire, à Landes. — Mariage de Pierre Berson, marchand, et de Marie Sibilleau.

B. 1092. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

1743. — Insinuations de donations. — Mariage de Pierre Villet, valet domestique et d'Anne Joubert, de Brizambourg. — Mariage de Pierre Castel, journalier et de Marguerite Landry. — Mariage de Barthélemy Papin et de Marie Luvécot, de Saint-Hilaire. — Mariage de Jean Ardouin, d'Aubigné et de Renée Hortion, veuvé de Jacques Clergeau, de Loiré. — Testament de Jean Paronneau, meunier à Fenioux, en faveur de Pierre Paronneau, son frère. — Mariage de Louis Dénéchaux et de Marie-Anne Retiveau. — Donation de Marguerite Robion, veuve d'Alexandre Gaudin, à son fils, Jean Gaudin. — Mariage de Pierre Barbraud, farinier et de Marie Marthineau. — Mariage de Jean Gaschet, vigneron et de Jeanne Marsay. — Mariage de Pierre Blanchard et de Elisabeth Garderat. — Mariage de Joseph Bouyer, chirurgien, fils de feu Jean Bouyer, procureur fiscal de la châtellenie de Meux et de Françoise Roy, avec Catherine-Thérèse Gasteau, fille de feu Jacques Gasteau, bourgeois et de Marie Coulier. — Donation par Louise Rocquet, veuve de Jean Corbin, chirurgien à son fils aîné Jean Corbin, chirurgien-major du régiment de la reine. — Mariage de Christophe Cuppé, sieur de Lombrière, procureur en la baronnie de Tonnay-Boutonne, avec Marie Boullanger, fille de Josué Boullanger, procureur fiscal de la ville et sirerie de Pons et de Marie Bardis. — Mariage de Charles Marchesseau, serviteur domestique et de Anne Devezin, veuve de Jean Bouchier.

B. 1093. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

1744. — Insinuations de donations. — Mariage de Jean Mouhé, journalier à Tonnay-Boutonne, avec Jeanne Gouin, veuve de Jean Mouhé. — Mariage de Jean Douhaud, maître charpentier à Gourvilette et de Catherine Arramy. — Mariage de Jean Mervaud, journalier et d'Anne Sortier. — Mariage de François Dutemple, laboureur à bras et de Marie Lussaud. — Mariage de François Bignon, laboureur à bras et de Jeanne Maignan. — Partage par Marie Estienne des biens de feu Drahonnet, entre ses enfants et petits enfants. — Mariage de Jacques Berthomé, marchand et de Jeanne Benoist. — Mariage d'Étienne Clerjaud, bourgeois et marchand, de Varaise, avec Eustelle Boisseau. — Mariage de Jacques Jousseaume, blanconnier, et de Marguerite Glaye, fille d'Eléonore Souchard, veuve de Jean-Baptiste Glaye, blanconnier, signé Eléonore Souchard, Drouineau, J. Jousseaume, Pierre Piché et Guionnet, notaire royal. — Mariage de Pierre Suire et d'Anne Petit. — Mariage de Nicolas-Joseph de Sossiondo, écuyer, seigneur de La Vallée, fils de feu Jean de Sossiondo, écuyer, et de dame Braume, avec Marie-Marthe Gaillard, fille de François Gaillard, écuyer, chevalier, seigneur de Laleu, Fief-Gaillard, Landes, en partie et autres lieux et de Marie Marthe Dubois, demeurant au logis de La Chaussée, paroisse de Saint-Savinien, contrat signé Sossiondo, Marie-Marthe Gaillard, Fief Gaillard, Angélique Dubois, de Castello, Marie de Fief Gaillard, La Duchateau, Gaillard de Laleu, Jacques-Alexandre Gaillard, François Papin, et Allenet, notaire royal. — Mariage de Louis Flamand de La Caillaudrie, bourgeois, fils de feu Daniel Flamand de la Caillaudrie et de Marguerite Bouhault, avec Marguerite Lafond, fille de Daniel Lafond, bourgeois et de feue Marie-Thérèse Saint-Supery, du Pignaud d'Aumagne. — Mariage de Jean Chollet, journalier, avec Marie Perret. — Mariage de Pierre Barbaud, maître chirurgien, lieutenant du premier chirurgien du roi, avec Marie-Marguerite-Ursule Bourras. — Mariage de Martial Mathieu, substitut du procureur fiscal de la châtellenie de Saint-Georges d'Oleron et de Marie Bénine de Courbon Saint-Léger. — Contrat signé des parties et de G. M. de Courbon, comte de Blenac, Chabasse, Meunier et du notaire. — Mariage de Jean-Baptiste Lemoyne, chirurgien-major et de Marie-Louise Pichon. — Mariage de Claude-Nicolas Morel de Cremery, chevalier, fils de feu Nicolas

Morel, chevalier, seigneur de Cremery, et d'Anne-Charlotte Lafontaine de Solar, avec Elisabeth de Gommier, veuve de Honoré Robert d'Hérisson, chevalier seigneur de Luxant.

B. 1094. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1745. — Insinuations de donations. — Mariage de Louis Pauliant, marchand et de Marie-Catherine Saint-Vincent, de Fenioux. — Mariage de Pierre Regnier, journalier et de Marie Toucher. — Mariage de Pierre Baudin, journalier et de Marie Laquaud, de Lussant. — Mariage de Jacques Jolly, laboureur et de Françoise Bonnarme. — Mariage de messire Denis Aubert, chef de nom et d'armes, chevalier, seigneur de Bardon et de Courserac, enseigne des vaisseaux du roi, fils aîné de feu noble messire Charles Aubert, chevalier, seigneur de Courserac, lieutenant des vaisseaux du roi et de Marie-Anne de Longueville avec Suzanne-Françoise Mol de Guernelez, fille de feu messire Jacques-Claude Mol, seigneur de Guernelez et de Marie-Jeanne de Kermabon, de Brest. — Contrat signé Suzanne-Françoise Mol, Denis Aubert de Courserac, Marie-Jeanne de Kermabon, Marie-Anne de Longueville de Gaud, le chevalier de Courserac, Geneviève Aubert, de Courserac, Thérèse Aubert, de Kerjerault, Suzanne Françoise Mol de Goasmelgin, Marie-Jeanne Mol, de Kerjean, Marie-Anne Mol, de Terville, Jacques-Claude de Mol de Guernellet, Marie-Renée de Kersaliou, Laduz de Vieuxchamp, Henri de Ventracq, le chevalier de La Rochefoucauld, Alexandre, chevalier de Cullant, Suimiant et Martret, notaires royaux. — Mariage d'Etienne Morlet, taillandier, et de Marie David, veuve de Jean Méchain. — Donation par Marie Gratiot, veuve de Jean Duc, laboureur, à Jacques Nicolas, Catherine et Jeanne Duc, ses enfants. — Mariage de Berthommé Martin, sergent royal et de Marianne Tourneur, veuve de Jean Maillé. — Mariage de Jobineau et de Jeanne Bonnet. — Mariage de Pierre Allenet, fils de Simon-Luc Allenet, de Saint-Jean d'Angély, et de Suzanne Rullaud, avec Marie Bonne, fille de Daniel Bonne et de Marie Dission, de Saint-Savinien. — Mariage de Louis Portier, laboureur et de Jeanne Foucaud. — Mariage de Jean Godet et de Marie Soullard. — Mariage de Jean Besson, laboureur et de Marie Belot, veuve de Pierre Loraine. — Mariage de Jean Fréchet, journalier et de Marie Méchin. — Mariage de Jean Barreau et de Marie Joubert. — Transaction partage entre Pierre Tourneur, Michelle [illegible], sa femme et leurs enfants. — Mariage d'Antoine Suppet et de Marie-Anne Guillauteau.

B. 1095. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1746. — Insinuations de donations. — Donation partage par Jean Peluchon et Marie Peluchon, sa fille, à leurs petits enfants et neveux. — Donation par messire Armand Du Souchet, écuyer, seigneur de Vilars et Catherine-Elisabeth Palustre, sa femme, à messire Charles du Souchet, chevalier, seigneur de Marqueville, de la métairie du Temple et Peury, paroisse de Garat, en Angoumois et du fief du Tillet, paroisse de Saint-Antonin. — Mariage de Pierre Sicard et de Geneviève Jousseaume. — Mariage de Pierre Clerjaud, laboureur à bras, et de Elisabeth Chevret. — Mariage de Michel-Jean-Baptiste Robinet, praticien et de Marguerite Méhée-Latouche, en présence des père et mère du conjoint et de la mère de la conjointe, de Joseph Redaud, contrôleur des actes des notaires, et Marie-Magdelaine Robinet, son épouse, Etienne Jacques et Magdelaine Robinet, Tardy, notaire, et Jeanne Robinet, son épouse, Michel et Marie Tardy, Jean, Louis, Elisabeth et Marthe Méhée, frères et sœurs de la conjointe, Alexis Henery, procureur, son aïeul, Louis-Armand de Lescours, chevalier, seigneur de Paransay, Machechou, Les Portes, etc., et Marie-Magdelaine de Courbon-Blénac, son épouse, Antoine-Maurice Charrier, conseiller du Roi et son procureur et R. P. dom. Jacques-Mathieu Duthon, religieux bénédictin de l'abbaye royale. — Mariage d'Elie Giraud, serviteur domestique de messire Charles Du Souchet, écuyer, seigneur de Marqueville et de Marie Thabuteau. — Mariage de Josias Chaigneau et de Marguerite Castaing, veuve de Moïse Garraud. — Mariage de Michel Desgoutes, écuyer, seigneur de La Sale et de Biart, enseigne des vaisseaux du roi et des compagnies franches de la marine, fils d'Anne-Henri Desgoutes, écuyer, seigneur de La Sale et de Biart, capitaine des vaisseaux du roi, chevalier de Saint-Louis, et de feue Marie-Olivier de la Cour, avec Jeanne Le Sourd, veuve d'Aimé Loiseau. — Mariage de Léonard Gros, procureur du Châtelet, fils de Léonard Gros, l'un de ses directeurs de l'ancienne compagnie royale de la Chine et de défunte Marie-Marthe Rippaud avec Jeanne Noël Du Lys, fils de Charles-Hyacinthe Noël, écuyer, seigneur du Lys et de Hélène Thérion.

B. 1096. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1747. — Insinuations de donations. — Donation par Marie Feniou à Jeanne Feniou, femme de Pierre Texier, dit Malabert. — Mariage de Jean Lay et de Jeanne Morisset. — Mariage de Jean Fleury et de Elisabeth Aubry. — Donation par Suzanne Lemoyne, veuve de Jean Garnaud à Jean Garnaud, Marie-Anne Gorrichon, veuve de Jacques-Alexis Garnaud, Pierre et Louis Garnaud, Marie Garnaud, Elisabeth Garnaud, veuve de Michel-David Vernoux, Pierre Rigaud, juge sénéchal de la châtellenie de Chevallon et greffier du comté de Matha, Anne Garnaud, sa femme, Marie-Anne Garnaud, tous de Matha. — Mariage de Jean Bertaud, cabaretier et de Marie Bonnouvrier. — Donation mutuelle réciproque de Henri-Auguste Baudouin, chevalier, seigneur de La Nouë et Marie-Thérèse de Culant, demeurant à La Rochelle, rue Gargoulleau, paroisse Saint-Barthélémy. — Mariage de Jacques Meschain, journalier et de Elisabeth Nicolas. — Mariage de Elie Gellé, bourgeois, veuf de Louise-Henriette Garaud, et de Jeanne Berthommé. — Mariage d'Antoine Bruneteau, le jeune, laboureur à bras et de Jeanne Richardeau. — Partage de la succession de Pierre Couprie et de Catherine Gravouille, entre leurs enfants. — Donation partage par Pierre Naveau-Gazeau, bourgeois à La Folatière, paroisse d'Antezant et Anne Caillon, son épouse, entre Marie Naveau-Gazau, Elisabeth Naveau-Gazau, épouse de noble homme Jean-Mathias-Gabriel Marchand, docteur en médecine.

B. 1097. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1748. — Insinuations de donations. — Mariage de Jean Tabois, laboureur à bras, et de Françoise Epagnou. — Donation par Marie Boutinet, veuve de Jean de Bellaix, sieur de La Marche, de Saint-Jean d'Angély, à François Rocquet, curé de Ternant, du fond et capital de la rente de seize livres à elle due annuellement sur une maison faisant partie du magasin des poudres par le commissaire des poudres, à la charge de messes anniversaires. — Donation partage par André Nézereau, laboureur à bras, entre Jean, André, Marie et autre Marie, ses enfants, et Marie Clément, son épouse. — Donation par Pierre Menard de Bessé, chevalier de justice et commandeur des ordres royaux, militaires et hospitaliers de Notre-Dame de Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, fils et unique héritier de Françoise Grousseau à François Barraud l'aîné. — Donation par Marguerite Tugeras à Noël-André Pin, curé des Fossés. — Donation par Marie-Thérèse de Juglard, veuve de messire René de Châteauneuf, chevalier, seigneur de Chantoiseau, à son gendre Pierre-Charles-René de La Chaussée, chevalier, seigneur de Champ-Margou. — Mariage de Joseph Servant, journalier, et d'Anne Burgaud, veuve de Pierre Marchand. — Mariage de Pierre Brunellière, journalier, et de Jeanne Giraud. — Donation par Louis Massiou et Anne Dubois, son épouse, à Daniel Massiou, leur fils aîné. — Mariage de haut et puissant messire Louis-Auguste de Crès, chevalier, seigneur châtelain de Vervant, Pouzou, Angle, Blanzay, fils de haut et puissant messire Antoine de Crès, chevalier, seigneur desdits lieux, chevalier de Saint-Louis, et de haute et puissante dame Catherine de Gallard de Béarn, avec Marie-Anne-Adélaïde de Ponthieu, fille de haut et puissant Louis-Charles, marquis de Ponthieu, chevalier, seigneur du Breuil, etc., lieutenant des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, et de haute et puissante dame Marie-Elisabeth Gailler, en présence des pères et mères des conjoints de Louis-Charles-Thomas et Rosalie de Ponthieu, Louis-Clément, marquis de Saint-Hermine, et Marie-Anne-Elisabeth Moulinier, Elisabeth et Marianne de Ponthieu, Louise-Charlotte de Rossy, d'Hauterive, seigneur de Vossay, ancien capitaine au régiment d'Aunis, gendarme ordinaire de la garde du Roi, et Louise de Coué de Lusignan, son épouse, Louis Boisseau, écuyer, seigneur de La Galernerie, enseigne sur les vaisseaux de Sa Majesté. — Mariage de haut et puissant seigneur messire Armand-Louis-Philippe du Fay de La Taillée, chevalier, seigneur de Vandré, fils de haut et puissant Georges-Guillaume-Louis du Fay, chevalier, seigneur de La Taillée, de La Mothe de Chiré, d'Exoudun, de Vandré, etc., et de feue haute et puissante dame Françoise-Armande du Vergier de La Rochejacquelin, avec Louise de Beaucorps, fille de haut et puissant seigneur Louis-Charles de Beaucorps, chevalier, seigneur de La Bastière, etc., et de feue haute et puissante dame Marie-Henriette-Sylvie de Rocquefeuille, en présence de Henriette-Hélène-Angélique du Fay de La Taillée, Henriette-Elisabeth du Vergier de La Rochejacquelein, haut et puissant Philippe-Armand du Vergier, chevalier, seigneur marquis de La Rochejacquelein, etc., lieutenant du Roi en Poitou, haut et puissant Jean-Baptiste-Jacques du Vergier, chevalier de La Rochejaquelein, ancien capitaine des grenadiers au régiment

royal-infanterie, chevalier de Saint-Louis, hauts et puissants Jean-François de Marbœuf, chevalier, seigneur de Monsillac ; François et Pierre-Louis de Beaucorps, Jacques-Elie de Beaucorps, chevalier, seigneur des Granges, Henriette et Madelaine-Elisabeth de Beaucorps, Marianne de Beaucorps, Marianne-Henriette Maichin, épouse de Jacques de Rousselot, écuyer, seigneur de Vivron, Suzanne-Henriette de Rousselot du Vivron, Louis-Armand de Lescours de Paransay, et Marie-Anne de Courbon-Blenac, son épouse, Sylvie-Henriette Maichin, Suzanne de L'Etang, veuve de Benjamin Maichin, écuyer, seigneur de Bernière et de Trézance, Suzanne Maichin de Trézance, Jean-Baptiste Caffin, seigneur de Chantemerle, conseiller du roi, assesseur civil et lieutenant particulier criminel au siège de Saint-Jean d'Angély.

B. 1098. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1740. — Insinuations de donations. — Mariage d'André Tournat, sabotier et de Marguerite Bouchereaud. — Mariage de Jean Riffaud, laboureur, et de Marguerite Bevin. — Donation entre vifs, par haute et puissante dame Marguerite-Charlotte de Goussé de La Roche Allard, veuve de haut et puissant Charles Gaspard de Goussé de La Roche Allard, lieutenant général des armées navales de Sa Majesté, à Gaspard de Mondauphin, prêtre, vicaire de Bords, de la jouissance, sa vie durant, de sa terre et seigneurie de Mons, par forme de pension viagère, ladite terre devant retourner à la mort dudit Mondauphin à ladite marquise de La Roche Allard ou aux siens. — Mariage de François Chanselée, laboureur à bras, et Louise Boucquet. — Mariage de Pierre Tâchet, laboureur à bœufs, et de Marie Roux. — Mariage de Joseph Robbe, huissier audiencier au présidial de Saintes, et de Julienne Brandy, de Burie. — Mariage de Jacques Bouchet, laboureur, et de Marie Arnaud. — Mariage de Jacques Rossignol, tisserand, et de Marie Bruhere. — Mariage de François Bigeon, journalier, veuf de François Charrier et d'Anne Poussard. — Donation entre vifs d'Esther Couyer, de Saint-Jean d'Angély, à Antoine Chatot, maître sergetier, et à Marie-Anne Roullet, sa femme.

B. 1099. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1749. — Enregistrement des testaments, donations, substitutions. — Testament de haut et puissant seigneur Louis-Emmanuel de Crussol, comte d'Uzès, capitaine des vaisseaux du Roi, en faveur de Charles-Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, premier pair de France, son frère aîné, auquel il substitue François-Emmanuel de Crussol, son fils aîné, son neveu, et à cedit neveu, le fils aîné qu'il pourra avoir et les autres mâles qu'il pourra avoir, de mâle en mâle et à défaut de mâles, les autres enfants mâles que son dit frère aîné et héritier pourrait avoir, dans tous les degrés de l'ordre de primogéniture étant gardé et observé. — Testament de Frédéric-Guillaume de la Trémoille, prince de Talmond en faveur du duc de Châtellerault, Anne-Frédéric de la Trémoille, son fils, avec substitution graduelle et perpétuelle en faveur des enfants mâles dudit fils. — Testament de Bernard Pellerin, procureur au siège de Niort, veuf de Marie-Marguerite Barré et en secondes noces de Marguerite-Thérèse Poudret, en faveur des pauvres régis par les Dames de la Miséricorde, à moins que les enfants et héritiers de feue Marie-Marguerite Barré n'acceptent sans contestation le partage de ses biens et vivent en union fraternelle, etc. — Mariage de Charles-Armand de Gontauld de Biron, du régiment de la Marche, fils de très haut et puissant seigneur de Biron, Monferrant, Montpazier, La Valade, Brisambourg, La Chauvière, etc., conseiller du Roi en ses conseils, lieutenant général de ses camps et armées et de défunte très haute et puissante dame Élisabeth de Cossé, avec Marie-Antonine de Bautru, fille du défunt haut et puissant Armand de Bautru, chevalier, comte de Nogent, maréchal des camps et armées du Roi et lieutenant général de Sa Majesté en Basse Auvergne et haute et puissante Diane-Charlotte de Caumont Lauzun, « sous le bon » plaisir et permission de très auguste, victorieux, très » excellent et invincible monarque Louis, par la grâce » de Dieu, roi de France et de Navarre », très hauts, très puissants et très illustres princes Louis dauphin de France, Marianne Chrétienne de Bavière, épouse dudit seigneur Dauphin, Philippe duc d'Orléans, frère unique du Roi, Élisabeth-Charlotte Palatine, épouse dudit seigneur, Marie d'Orléans, fille dudit seigneur, Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, Louis de Bourbon, prince de Condé, Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enghien, grand maître de la maison du Roi, gouverneur de Bourgogne, Anne Palatine de Bavière, épouse dudit seigneur, Louise Françoise de Bourbon, épouse dudit seigneur, Marie-Thérèse de Bourbon, Marie-Anne de Bourbon, légitimée de France, veuve de Louis-Armand prince de Conti, Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, colonel général des Suisses, gouverneur du Languedoc, Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, amiral de France,

Marie-Françoise de Bourbon comtesse de Nantes. Et en la présence et du consentement de parents et amis desdits seigneur et demoiselle, hauts et puissants seigneurs, Henri-Albert de Cossé, duc de Brissac, neveu du seigneur de Biron, Élisabeth de Verthamont, son épouse, François de Cossé abbé de Brissac, oncle dudit seigneur, Marguerite de Cossé veuve du seigneur de La Porte duc de la Meilleraie, pair et maréchal de France, grand maître de l'artillerie, de Caumont comtesse de Lauzun, veuve de Caumont comte de Lauzun. De Bautru comte de Nogent, frère de la demoiselle, chevalier de Nogent, de Caumont de Lauzun, comte de Lauzun et Guillaume de Harrouis, chevalier seigneur de La Feilleraie, et André de Harrouis, chevalier seigneur de La Feilleraie, conseiller au Parlement et commissaire aux requêtes du Palais. — Testament d'Elisabeth Bouilleau, veuve de Pierre Boulineau, maréchal à Soubise. — Testament de Pierre-Alexis Dubois, chevalier, président honoraire au Parlement. — Partage de la succession de très haut et très illustre prince monseigneur Anne-Charles-Frédéric de la Trémoille, prince de Talmont. — Testament de Michel De Lavaud, marchand à Niort. — Testament de Louis de Courbon comte de Blenac, chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant général des îles du Levant, demeurant à Rochefort. — Testament de Jean Bourdeau. — Testament de Pierre Métayer, ancien maître boulanger. — Testament de Louis Hector, comte de Saint-Georges, chevalier, seigneur de La Berlandière, etc.

B. 1100. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1750. — Insinuations de donations. — Mariage de Jacques Canneaud, journalier, fils de Pierre Canneaud et de feue Marguerite Vivier, avec Louise Foucaud, fille de feu Pierre Foucaud et de Jeanne Couturier. — Mariage de Me Jean Meaume, conseiller du roi, présisident, trésorier de France au bureau des finances et chambre du domaine de La Rochelle, fille de feu Jean Meaume et de Marie Joint, avec Suzanne Meschin, fille de feu Benjamin Meschin (Meschain ou Maichin), chevalier, seigneur de Besse, Trésance, Berneret, et de Suzanne de Lestang, en présence de Claude Jean Normand, avocat en Parlement, conseiller du Roi, receveur ancien des tailles de l'Election et Anne-Julienne Bérard, son épouse, Suzanne de Lestang, Sylvie-Henriette Maichin, Madelaine de Lestang, Marie-Madelaine-Henriette Maichin de La Prade, Charles Marchand, sieur de Fief Joyeux, avocat et Gabriel-Mathias Marchand, docteur en médecine de l'université de Montpellier. — Mariage de Jacques Cornet, laboureur et de Marie-Élisabeth Audebert, d'Archingeay. — Mariage d'Étienne Bouffaudeau, voiturier et de Marie Labarre. — Mariage de Louis Fleurimon, tonnelier, d'Ecoyeux et de Anne Grandjean, d'Avy, parmi les témoins a signé Guillonnet, prêtre, curé d'Avy. — Mariage de Guillaume Penicault, avocat, fils de feu Joseph Penicaud, procureur et de Marie-Jeanne Clavié, avec Anne Capdeville, veuve de Jacques Mercier, avocat, fille de feu Nicolas Capdeville, bourgeois et monnayeur pour le Roi et de Marguerite Dast. Parmi les témoins, Abraham Vital Penicault, prêtre, prieur de Prissé, frère du futur. — Mariage de Jean Prevereaud, sieur de Villeserve, échevin de l'hôtel de ville d'Angoulème et de Marguerite Florenceau, avec Marie Houllier, fille de Jeanne Vigier, veuve de Gaston Houllier, chevalier, seigneur de Plassac, en présence de Jean Prevereaud, conseiller du corps de ville d'Angoulême, Charles Prevereaud, curé de Saint-André d'Angoulême, Raphaël Houllier, chevalier, seigneur de Plassac, garde du corps du Roi, François Guillon, sieur de La Brande et Renée Houiller, son épouse, Jean de Salignac, écuyer, seigneur de Boisbelet. — Mariage de Pierre Charier, journalier et de Madelaine Guérin. — Mariage de Jean Pontesière, laboureur et de Marie Baudouin. — Mariage de François Aguilard et de Marie-Anne Hesreaud. — Mariage de Jacques Chevalier de Beaumont, écuyer et enseigne de vaisseau, Marie Angélique Fichon, veuve de Jean-André de Raymond, lieutenant de vaisseau. — Mariage de Louis-Auguste Chevalier de Poléon et de Marie-Bénine Chitton, veuve de Charles Seguin de Brillacq. — Mariage de Jean Allenet et de Marie Lacourt, veuve Tabois. — Donation de Louis-Henri de Pons d'Othun, marquis de Pons, comte de Verdun sur Saône et Consac, marquis de Thors, seigneur de Genouillé, etc., à Balthazar-Alexandre-Louis de Bely, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine du régiment de Conti-infanterie, citoyen du lieu de Montault en Contat.

B. 1101. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1751. — Insinuations de donations. — Mariage de Pierre Remy, laboureur à bœufs, à Fontenet, avec Jeanne Baubau, dudit bourg. — Mariage de Jean Flaud, laboureur à bras, avec Marie Sorton. — Mariage de François Pairon, journalier et de Suzanne Gautron. — Mariage de Jean Favereaud, vigneron et Marie Arnaud.

— Mariage de François Merlet, journalier et Suzanne Porchée. — Mariage de Pierre Majet, journalier et soldat de milice de la compagnie de Bonnegens avec Françoise Berthelot. — Mariage de Gabriel de Juif, écuyer, sieur de Suraud, lieutenant au régiment royal infanterie, fils de feu Pierre de Juif, écuyer, sieur de Suraud et de Jeanne Rifaud, avec Antoinette Giraud, veuve de Joseph Coyteux, sieur de Fontneaud et de Marguerite Coyteux. — Mariage de Antoine-Maurice Charier, conseiller du Roi et son procureur en la sénéchaussée, fils de feu Charles-Louis Charier, aussi conseiller du Roi et procureur et de Marie Caffin, avec Marie-Thérèse Thomas d'Authon, fille de feu Pierre Thomas, seigneur de la baronnie d'Authon, conseiller au présidial de Saintes et de Marie-Jeanne Guillemain. — Mariage de Jean Dumas, laboureur à bras et de Françoise-Thérèse Raymond.

E. 1102. (Registre.) — In-folio, feuillets, papier.

1751-1752. — Insinuations de donations. — Mariage de Mathurin Goguet, journalier et de Marie Moquet, de Mazeray. — Mariage de François-René de Begeon, chevalier, seigneur de Villeminseuil, demeurant au logis noble de Sainte-Mesme, fils de feu René-François de Begeon, chevalier, seigneur de Villeminseuil et de Charlotte Du Bourg, avec Marie-Marguerite Guillemain, fille de feu François-Hyacinthe Guillemain et de Françoise-Élisabeth Richer, de Saint-Jean d'Angély. — Vente de 1,700 livres par Marie-Anne Alexandre, veuve de François Siré, à Charles Guyonnet, fermier du Marquis de Lostange, demeurant au logis noble du Chambon, paroisse de Saint-Fraigne, à la charge de la nourrir et entretenir. — Mariage de Henri-Joseph Dufaur, notaire royal, juge ordinaire de Touchelonge, procureur fiscal des châtellenies de Saint-Pierre de Salles de Marennes, Saint-Sornin, le Gua pour l'abbesse de Saintes avec Marthe-Angélique de Léchelle.

E. 1103. [illegible] 26 feuillets, papier
[illegible] 1751-1752

1753. — Insinuations de donations. — Mariage de Jean Frou, laboureur à bras, et de Marguerite Ratlin. — Mariage de Jean Prunier, sieur du Colombier, sergent royal et de Marie-Louise-Françoise Castel. — Donation par Marguerite Michel à Étienne Bironneau, négociant, à Saintes. — Mariages de François et Gabriel Aubouain frères, enfants de François Aubouin et de défunte Jeanne Gravouille avec Jeanne et Marie Dubryou, fille de feu Michel Dubryou et de Jeanne Réveillaud. — Mariage de Pierre Tailland et de Catherine Vernou. — Mariages de François Almend et de Jeanne Sourrissaud. — Mariage de Jean Chastellier, de Saint-Hilaire de Villefranche et de Marie Duhardeau, d'Ecoyeux. — Mariage de Louis Douhaud, laboureur à bras et de Louise Clerjaud. — Mariage de Pierre Roullin, maréchal-ferrant et de Jeanne Brelay. — Mariage de Jean Jousselin, marchand et de Marie Bareaud. — Mariage de Pierre Renaud et de Catherine Richaudeau. — Mariage de Pierre Pommier, laboureur à bras, de Bercloux et de Jeanne Chebinaud. — Mariage de Michel Flamant, veuf de Marie Roche et de Marie Rivaud, veuve de Jean Chevallier, de Lozay. — Mariage de Charles Bouhet, sieur de La Fragnée, bourgeois, fils de Louis Bouhet, sieur de Madis et de Jeanne Baillarget avec Marie Rays, fille aînée de Pierre Rays et d'Anne Combos. Parmi les témoins figure Guillaume Rays, prêtre, curé de Mons, oncle de la future. — Mariage de Charles Jozeau, sieur de Grandpré, chirurgien, fils de Pierre Jozeau, sieur de Fouguairene et de feue Anne Renibaud avec Marie Pressat, fille de feu Léonard Pressat, maître chirurgien et de Marie Caillot. — Mariage de Jean-Thomas d'Hervaud, bachelier en droit, fils de Jean-Thomas, sieur d'Hervaud, bourgeois et de Henriette Babinet, avec Jeanne-Angélique Josias, fille de feu Jean Josias, négociant et de Philibert Bareaud, veuve en premières noces de Charier, lieutenant criminel de Saint-Jean d'Angély. — Mariage de Jean Fredonnet et de Jeanne Arcouet. — Mariage de François Pommier, veuf de Françoise Pinasseau avec Élisabeth Vincent, veuve Lhoumeau. — Mariage de François Burgaud, notaire royal et de Marie-Catherine Tardy. — Mariage de Louis de Montrillon, écuyer, seigneur du fief du Pin, avec Suzanne Horry des Galais. — Donation par Jacques de Perrière, prêtre, bachelier en théologie, de la faculté de Paris à J.-B. Gaspard de la Perrière, chevalier, seigneur de la Tanière et Henri-Charles de la Perrière, seigneur du Petit Bois des Frères.

E. 1104. (Registre). — In-folio, 24 feuillets, papier.

1754. — Insinuations de donations. — Donation par François Lescallier, bourgeois de Paris à Marie-Anne Charron, sa nièce, épouse de Pierre Moineau, sieur de

Combes, notaire et procureur en la châtellerie de Blanzac, juge assesseur de la juridiction du chapitre de Blanzac. — Mariage de Jean Badage, laboureur à bras, et de feue Marie Betouneau avec Marie-Anne Martin, fille de défunt Michel Martin et de Jeanne Joubert, de Puyrolland. — Mariage de Jacques Choué, journalier, veuf de Marie Boutiron, fils de feu François Choué et de Marie Giraud, de Puy du Lac, avec Marie Couteau, servante domestique, fille de Jean Couteau, laboureur à bras, et de Marie Autant. — Donation pour l'établissement d'*Ecoles de charité*, pour l'institution des jeunes filles de Saint-Jean d'Angély par Marianne Bourgeois de Coybo à Joseph de Bonnegens, lieutenant général, Antoine Charrier, procureur du roi, Jean-Joseph Lemaître, maire et colonel des milices bourgeoises, Jacques Allenet, notaire royal et syndic l'Hôtel-de-Ville, et Dom Jean-Christophe Chapot, religieux-bénédictin et curé de Saint-Jean d'Angély.

B. 1105. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1755. — Insinuations de donations. — Mariage de Pierre Déziré, laboureur, de Saint-Denis du Pin, et de Marie Jonchère, de Saint-Pierre de l'Isle. — Mariage de Pierre Gobain et de Jeanne Pelluchon, veuve de Mathurin Levesque, de La Benaste. — Mariage d'Antoine Blanchet, laboureur, et de Marie Meslier, de Mazeray. — Donation par Jean Michel, charpentier de grosses œuvres, à Brisambourg, à Jeanne Michel, sa fille, épouse de Jean Jardonnet. — Mariage de Louis Hervé, journalier, d'Amuré, avec Anne Hervé. — Mariage de Jean Tessain, journalier, et de Catherine Dubain. — Mariage de Pierre Neau, journalier, et de Renée Bourigaud, veuve de Guillaume Festis. — Mariage de Jean Vinet, journalier, et de Marie Vitet. — Mariage d'Antoine Moreau, laboureur à bras, à Beaugeay, et de Marie Villeur, de Soubise. — Mariage de Jean Moreau, laboureur à bras, de Beaugeay, et de Marthe Doussin, de Soubise. — Mariage de Simon-Guillaume Moquette, laboureur à bœufs, et de Marie Connoué, de Saint-Savinien. — Mariage de Jacques Meschain, serviteur domestique, de Cruchon, marchand, avec Marie Lenoir, de Matha. — Mariage de René Perdrigeat, vigneron, de Brizambourg, et de Françoise Desniaud. — Mariage de Jean Boucher, maréchal, et de Anne Léger, de Matha. — Mariage de Pierre Doublet, vigneron, et de Marie Guichard. — Mariage de Denis Roucher, laboureur, veuf de Marie Besnard, et de Marie Guionnet. — Mariage de Pierre-Denis-Honoré Baudouin des Salles, commis aux écritures de la marine, à Rochefort, et Françoise Mathé, veuve de Jean-Baptiste Groux, marchand. — Mariage de Jean-Baptiste-Gaspard de La Perrière, chevalier, seigneur de La Tanière, ancien mousquetaire de la seconde compagnie, fils de Jacques Charles-François de La Perrière, chevalier, seigneur de Roiffé, et de Marguerite-Elisabeth de Castello, et veuf de Françoise-Elisabeth Molein de La Vernède de Rimbaud, demeurant à La Tanière, paroisse de Migré, avec Hélène de Fleury, fille de feu Gabriel de Fleury, chevalier, seigneur de Villenouvelle, et de feue Marie de Beauchamp. — Mariage de Pierre-René Hervé, bachelier en droit, fils de feu Pierre Hervé, marchand, et de Elisabeth Segay, avec Josèphe-Elisabeth Torchebœuf-Lecomte, fille de Guillaume-Gaspard Torchebœuf-Lecomte, receveur des fermes du Roi, et Elisabeth Bonnegens. — Donation par Marie Berry, veuve de Jean Gobeau, sieur de La Grange, bourgeois, à Fontcouverte, à son neveu Henri-François Berry, conseiller du Roi, magistrat au sénéchal et présidial de Saintes.

B. 1106. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1756. — Insinuations de donations. — Mariage de Pierre Gon et de Anne Boursicot. — Mariage de Louis-Clément de Manne, chevalier, seigneur du Gazon, fils de Clément de Manne, seigneur du Gazon, et de Marie-Henriette de Saint-Hermine, avec Jacquette Babin, fille de Philippe Babin, écuyer, et de Françoise Mesnard, veuve de Jacques-Charles de Bonnetie, seigneur de La Tour et de Puycerteau. — Mariage de Joseph Bessière, ci-devant cavalier au régiment de Mongiron, compagnie de Caylus, natif de Toulouse, avec Marie Joannès, de Saint-Savinien. — Mariage de Denis Vitet, journalier, avec Jeanne Dutemple. — Mariage du fils de très haut et très puissant seigneur messire François de Gontault de Biron, premier baron de Périgord, seigneur de Biron, Montaud, Montferrand, Montpassier, La Vallade, Brisambourg, La Chauvière, etc., conseiller du Roi en ses conseils, lieutenant général des camps et armées du Roi, fils de haut et puissant seigneur Charles-Armand de Gontaud de Biron, du régiment de La Marche, avec Marie-Antoine Beautru, fille de feu seigneur Armand de Bautru, chevalier, comte de Nogent, maréchal des camps et armées du Roi et lieutenant général de Sa Majesté en Basse-Auvergne, et de Diane-Charlotte de Caumont-Lauzun, etc.

B. 1107. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1757. — Insinuations de donations entre vifs. — Testament de Louis Cherpentier, marchand. — Mariage de Abraham Boubier Des Marprins, marchand, et de Marguerite Minguet. — Donation par Marie-Anne Vaslet, veuve de Jacques Gombaud, maître chirurgien, à Marie-Denise Gombaud, sœur dudit feu Gombaud. — Mariage de Jean Lecompte, du Breuil-la-Réorte, avec Marie Guédeau. — Mariage de Jean Roux, receveur du marquis de Saint-George, chevalier, seigneur de Dirac, Saint-Vivien, fils de feu Pierre Roux, marchand, et de Marie Boissière, avec Marie-Anne Mazot, fille de feu Pierre Mazot, laboureur à bœufs, et de Marie-Anne Nicollet. — Mariage de Pierre Allenet, bourgeois et marchand, de Saint-Jean d'Angély, avec Marie Cherpentier de La Varenne. — Testament de Jeanne de Castello de Tesson, pensionnaire au monastère des religieuses de Saint-Ursule, de Niort, d'une rente due par Jean Félix, écuyer, seigneur de La Borde, demeurant à Néré, à Mlle Jeanne Gaudin de La Cour, pensionnaire audit monastère.

B. 1108. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1758. — Insinuations de donations. — Mariage de Pierre-Louis David, chevalier, seigneur d'Annezay, demeurant en son château d'Annezay, dite paroisse, avec Anne Réveillaud, de Saintes, portant don par le futur à la future de l'usufruit de tous ses meubles et immeubles, à la charge de nourrir et entretenir, suivant leur état et condition, les enfants, si aucuns naissent dudit mariage et de les doter. — Vente par Magdelaine-Elizabeth Caron, veuve d'Hilaire Chevrier, huissier, devenue aveugle et âgée de 65 ans, de tous ses biens à Briand, marchand, et Jeanne-Elisabeth Chevrier, sa femme, moyennant une rente annuelle viagère de cent quarante livres. — Mariage de Pierre Villain, praticien, et de Jeanne Raffin. — Règlement entre le sieur Jean du Roullin, écuyer, seigneur de La Chapelle, fondé de procuration de la dame Jeanne Marcatel, veuve du sieur Jean Vergnaud, écuyer, sieur de La Chapelle. — Mariage de Elisée Loustallot, seigneur de Chambrelan, avocat au Parlement de Bordeaux, avec Marie-Marguerite-Louise Caffin. — Mariage de Jacques-Alexandre du Bois de Landes, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment d'Orléans-dragons, avec Marie-Magdelaine-Henriette Maichain. (Allenet, notaire).

B. 1109. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

1759. — Insinuations de donations. — Vente par Jacques-Charles-François de La Perrière, chevalier, seigneur de Roiffé, au marquis de Perreuse, de ses droits sur le tiers de la terre de Jallais, pour 26,666 livres 13 sols 4 deniers et donation à Jean-Baptiste-Gaspard de La Perrière, chevalier, seigneur de La Tanière, Villenouvelle, La Gibertière, son fils aîné, de 26,666 livres 13 sols 4 deniers, à recevoir dudit marquis de Perreuse, et à Henri-Charles de La Perrière, chevalier, seigneur de Roiffé, Petit-Bois, son fils puîné, 5,388 livres 18 dudit marquis de Pereuse. — Mariage de Michel Rousseau, domestique du curé de Landes, et de Marie Martin. — Mariage de Jean Adrien, de Saint-Savinien, fils de Jean Adrien, et de Marie Delys, avec Marie Allenet, fille de feu Michel Allenet, et de Marie Frontain, du Douhet. — Mariage de Pierre Dely, marinier, fils de feu Pierre Dely, et de Marie Guesnard, avec Marianne Adrien, fille de Jean Adrien, marchand, et de Marie Dely, de Saint-Savinien. — Donation par Claude Charrier, bourgeois, et Jeanne Fontenaille, son épouse, à leur fils Louis Charrier, conseiller du Roi, Elu en l'Election de Saint-Jean d'Angély, à l'occasion de son mariage avec Jeanne Delouche Desvallées. — Donation par Louise-Sophie-Constance de Courbon-Blenac, veuve de François Turpin, marquis de Jouhé, à Auguste-Casimir de Turpin, son fils. — Mariage de Louis David, maître chirurgien, et de Marie Blanchaud. — Mariage de Louis de Linières, chevalier, seigneur en partie de la haute justice, terre et seigneurie du Vanneaud, avec Marguerite Racapé, veuve de Pierre Surreau, sieur du Rival, notaire royal. — Donation par Antoine Pelluchon des Touches, écuyer, conseiller du Roi, assesseur civil et criminel du siège de Cognac, à Jean-Baptiste Clopeau, prêtre, curé de Saint-Brie, d'un terrain joignant à l'église, pour l'agrandissement du cimetière. — Donation par haut et puissant seigneur Balthazar-Alexandre-Louis de Billy, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Conty-infanterie, par haut et puissant seigneur Louis-Henri de Pons d'Hostun, marquis de Pons, comte de Verdun, etc.

B. 1110. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets, papier. (manque 1759.)

1750. — Insinuations de donations. — Mariage de Jean Beudin, laboureur à bras et sacristain, et de Marguerite Boucquet, veuve en dernières noces de Guillaume Dandonneau, laboureur à bras. — Vente par Elisabeth Dubois, veuve de Guillaume Chaubrux, notaire royal à Archingeay, à Daniel-Antoine Boureau de Beauséjour, avocat au parlement de Paris, d'une maison et domaine à Archingeay, pour 1,626 livres, ledit domaine chargé d'une rente à Auguste-Alexandre-Casimir Turpin, comte de Jouhé, héritier de Louise-Sophie-Constance de Courbon de Blenac, veuve de François Turpin, marquis de Jouhé, sa mère, et de Sophie de Pons, veuve de Louis-Jean de Courbon, marquis de Blenac, son aïeule. — Donation mutuelle et réciproque, le premier mourant au survivant, entre Jean-Isaac de Bonnegens, marchand, et Marie-Anne Goudeau, sa femme. — Mariage de Pierre Augeron et de Bernabé Augeron, marchands, avec Marie-Anne et Marie-Charlotte Prevost, filles de Pierre Prevost, procureur fiscal de Ballans. — Mariage de Jacques de Launay, matelot pour le petit cabotage avec Marie Simonnet, d'Agonnay. — Mariage de Pierre Chaparre, chirurgien de la marine à Rochefort, fils de Simon Chaparre, marchand, et de feue Jeanne Giraud, avec Marguerite Goizon, fille de Louis Goizon, maître chirurgien juré de l'hôtel de ville, et de défunte Marie-Anne Chauvet. — Donation par Charlotte de Colincourt, veuve en premières noces de Charles-François Nollin de La Vernette, chevalier, seigneur de Raimbaud, Beaufief, etc., épouse de Pierre Mesnard de Bessé, chevalier de justice, commandeur des ordres royaux et militaires et hospitaliers de Notre-Dame de Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, à Henri Nollin de La Vernette, chevalier, seigneur de Raimbaud, Vivroux, etc., Jean-Baptiste-Gaspard de La Perrière, chevalier, seigneur des Tannières, Villenouvelle, etc., au nom de ses enfants et de feue Françoise-Elisabeth Mollin de La Vernette, François Gaudin, chevalier, seigneur du Cluzeau, et Marie-Charlotte Mollin de La Vernette, Magdelaine Mollin de La Vernette, tous enfants et petits enfants de ladite dame de Collincourt et dudit feu seigneur de Raimbaud, de la terre de Beaufief. — Donation par Jacques-Charles-François de La Perrière, seigneur de Roiffé, à son fils Jean-Baptiste Gaspard de La Perrière, chevalier, seigneur des Tanières, Villenouvelle, La Gibertière, etc.

B. 1111. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier. (manque 1761.)

1762. — Insinuations de donations. — Mariage de Louis Dusseau, bourgeois, avec Michelle-Albert de Bussac. — Mariage de Pierre Durand, employé dans les fermes du roi, avec Marie-Louise Pistre, fille de feu Pinaud Pytre, notaire royal. — Donation réciproque de Pierre Hervé, conseiller du roi et son procureur à l'Élection de La Rochelle et Josèphe-Élisabeth Torchebœuf-Leconte, son épouse. — Mariage de Pierre Douhaud, journalier et de Marguerite Poumeraud.

B. 1112. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1763. — Insinuations de donations. — Mariage de Pierre-Bernard Serrier, écuyer, veuf de Renée-Françoise Heurtibize et fils de Pierre Bernard Serrier, écuyer et de Jeanne de Fleury, de Loulay, avec Marie Des Prés, fille de feu Simon Des Prés, écuyer, seigneur de Champdolent et de Françoise Girond. — Mariage de Pierre Fouquet, bourgeois à Thors, avec Louise Duvergier. — Mariage de Jacques Tricart, domestique de Jean Brunet, de Marestay, avec Jeanne Rougeon, veuve de Jean Bouc, journalier, en présence de Clément Mullon, journalier, François Bouchet, soldat dans les grenadiers royaux.

B. 1113. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1764. — Insinuations de donations. — Mariage de Pierre Chartier, valet domestique de Michel Dourman et de Marie Martin. — Mariage de Pierre-Alexandre de Lamazière, tonnelier à Mazeray, avec Marie Belliard. — Donation par Charles-Alexandre Duroulin, écuyer, seigneur de Boisseuil, Epannes, Chateaudin, etc., et Marie-Angélique Baith, son épouse, à André Sauvaget qui a demeuré six ans au service de leur fils feu Alexandre Duroulin. — Donation par Marie Charruyer, veuve de Pierre Brisset, journalier à La Revêtison-Chabot, à Jean Raud, journalier, à la charge de la nourrir et entretenir. — Mariages de Jean Daniaud, marchand et de Jeanne Néronneau et de Jean Néronneau avec Marie Daniaud. — Mariage de Pierre Leroy, capitaine à cheval des fermes du roi à Surgères avec Madelaine-Aline Girard. — Mariage de Jacques Peyturaud, maître en chirurgie, veuf de Marie Gombaud

avec Suzanne Geoffrion. — Mariage de Jacques Sonnollet, bourgeois et de Marie-Anne Lemoyne. — Mariage de Jacques Texier, sargetier à Saint-Jean d'Angély avec Marie Lechanier, veuve de François Huas, de La Rochelle.

B. 1114. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1765. — Insinuations de donations. — Donation par Pierre Thonnelier de Chambonneau, prêtre, ci-devant curé de Haud, au sieur Prieur de Lezay, chirurgien, juré et à Françoise Bonnet, son épouse, à la charge de l'entretenir, nourrir et loger, sa vie durant. — Mariage de Pierre Tizon, chevalier, seigneur en partie de Coulonge, avec Françoise Chevreuil, dame en partie de Rommefort.

B. 1115. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1766. — Insinuations de donations. — Mariage de messire René Lemercier d'Autefay, chevalier de Jauvelle, écuyer, capitaine au régiment de Piémont-infanterie, chevalier de Saint-Louis, fils de feu Gabriel-Anet Lemercier d'Autefay, seigneur de Châteauroux, et de Louise Baron, d'Antezant, avec Suzanne Maréchain, veuve de Jean Meaume, trésorier de France au bureau de La Rochelle. — Mariage de Jean Chaigneau, vigneron à Saint-Savinien et de Marie Simon, veuve de Barthelemy Lambert. — Mariage de Charles de Lestang, écuyer, fils de Claude-Alexandre de Lestang et de Françoise Beziaud, avec Marie Geoffroy, fille de Maurice Geoffroy et de Marie Merveilleux. — Donation par Françoise Beziau, veuve de messire Claude-Alexandre de Lestang, écuyer, conseiller du Roi, receveur des tailles de l'Élection de Saint-Jean d'Angély à messire Pierre-Alexandre de Lestang, lieutenant au régiment de Chartres-infanterie, Marie de Lestang et Françoise de Lestang, frère et sœurs de la cabane et bien de Saint-Pierre et de douze mille livres, etc. — Donation par Marie-Geneviève de Culant, épouse de haut et puissant seigneur messire Louis-François Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur, marquis et baron de la baronnie de Châtelaillon, des châtellenies, terres et seigneuries de Salles, Rudepierre, le Roullet, La Salle d'Aytré, La Laisse, Burlande et Les Viviers, ancien capitaine de cavalerie au régiment royal Pologne, conseiller du Roi en tous ses conseils, et son grand sénéchal en la sénéchaussée et siège présidial de La Rochelle, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Saintes, représentée par haut et puissant seigneur messire Henri-Charles-Benjamin Green de Saint-Marsault, chevalier, sous aide-major au régiment infanterie de La Rochelle, demeurant en la maison noble de L'Herbaudière, paroisse de Salles, à Françoise Suzanne-Geneviève Green de Saint-Marsault de Châtelaillon, damoiselle, sa fille unique et seule héritière et dudit seigneur, marquis et baron de Châtelaillon, son mari.

B. 1116. (Registre.) — 24 feuillets, papier.

1767. — Insinuations de donations entre vifs. — Partage de la succession d'Élisée Paillet (décédé en 1761) et Thérèse Faneuil (décédée en 1738), entre Jean Garesché, négociant à Nieul Saint-Sornin, à cause de la communauté de biens qui était entre lui et feue Esther Paillet, son épouse, et comme tuteur de Daniel Garesché, son fils et de ladite feue Paillet, héritière de Thérèse Faneuil, sa mère, à son décès, femme d'Élisée Paillet. — Nicolas Suidre, négociant et Marie Rasteau, sa femme, ledit Suidre, tuteur de Jean-Benjamin, Marie-Élisabeth et Magdelaine-Henriette Paillet, enfants mineurs de ladite Rasteau et de feu Pierre-Élisée Paillet, négociant. — Jacques Rasteau l'aîné et Marie-Élisabeth Paillet, héritière desdits feu Élisée Paillet et demoiselle Faneuil. — Nicolas Paillet, héritier desdits feu sieur et demoiselle Paillet. — Jean-Joachim de La Haye sieur du Mény et Madelaine-Thérèse Paillet, héritière pour un cinquième desdits feu sieur et demoiselle Paillet. — Mariage de Jacques-Alexandre Perreau, bourgeois et de Marie-Henriette Maullet, de Taillebourg. — Donation par Catherine Poinet à Antoine Poinet, son frère, Pierre, Jean et Jacques Poinet, ses neveux. — Mariage de Joseph Pillaud, journalier et de Catherine Gaborit. — Mariage de Jean Pointeau et de Jeanne Corbeau. — Mariage de Joseph Blanchard et de Marie Plysson, veuve de François Mangou. — Mariage de Pierre Nicollet et de Louise Hardy. — Mariage de Pierre Martineau et de Marie Mallet. — Donation par Marie Jacques, veuve de Louis Chat à Jean Jacques. — Mariage de Jean Fleurand et de Catherine Pisnou. — Mariage de Pierre Amiot et de Marie-Françoise Mullon. Testament de Michel de Lavault, marchand à Niort, en faveur de ses enfants et de Louise-Élisabeth de Lavault, fille mineure de son fils décédé Michel de Lavault de La Monjatrie et nommant pour exécuteur testamentaire Jean-Étienne de Lavault, prêtre, curé d'Amuré. — Mariage de Jean Tricard, journalier, avec Marie

Girouin. — Mariage de Pierre Sicard et d'Élisabeth Guérin. — Mariage de Jean Berthelot et de Jeanne Garnaud. — Mariage de Élie des Prés, écuyer, sieur de Champollant, avec Françoise de Cumont, de Loulay et donation au futur époux par son père Joseph-Élie des Prés, écuyer. — Mariage de François Cabaud, conseiller du Roi et son procureur à l'élection de Saint-Jean d'Angély et Christine Saint-Blancard.

B. 1117. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier, piqûres d'insectes.

1768. — Insinuations de donations. — Donation par Étienne Dupuy, saunier à Marennes, à François Delouzé, ancien gardien des vaisseaux du roi à Rochefort, demeurant à La Rochelle, rue de la Balangerie. — Donation de Jean Larue, prêtre, chanoine de Taillebourg, à ses neveux, Jacques, Pierre et Jean Larue. — Mariage de Josué-Jean-Baptiste Guimberteau, bourgeois à Saint-Hérée de Matha et de Marie Coudreau, de Marétais de Matha. — Mariage de Guillaume Martin, sieur de La Brenauterie, avocat au Parlement et procureur ducal de la sénéchaussée et duché-pairie de La Rochefoucauld et de feue Catherine Bruneaud, avec Jeanne-Louise de Lomme, fille de feu Jean de Lhomme, notaire royal et procureur fiscal de Courcome et de feue Marie-Anne Pelletier, de Courcome.

B. 1118. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1769. — Insinuations de donations. — Mariage de Jean-Louis Noble, laboureur à bras et de Louise Festiveau. — Donation par Clément Tiffon, avocat au Parlement au nom de Anne-Royer Garnier, écuyer, conseiller du roi, commissaire ordinaire des guerres et Louise Guibert de Landes, son épouse, à Marie Garnier, épouse de Pierre Cosson, chevalier, seigneur de Guimps, conseiller du roi, en ses conseils, grand maître des eaux et forêts de France au département de Poitou, Aunis, Saintonge et Angoumois, Haut et Bas Limousin. — Donation par Jacques Bureau de Sivrac l'aîné, écuyer, ancien lieutenant des vaisseaux du roi, chevalier de Saint-Louis à Marie-Julie Lemouzin, veuve de Louis-Michel Coutray de Pradel, chevalier, seigneur de Saint-Georges, La Vallade, agissant comme tutrice de Jacques-Léon et Gabriel-Nicolas Bureau de Sivrac, ses petits enfants, enfants de feu Léon Bureau, chevalier de Sivrac et de Marie-Julie de Coutray de Pradel.

B. 1119. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

1770. — Insinuations de donations. — Mariage de Louis Mullon, journalier et de Françoise Chabot, d'Ecurat. — Mariage de André Gautret, huissier et de Marguerite Sauvin. — Mariage de Pierre Laubier, domestique de M. l'abbé de La Roche-Courbon, avec Marie-Rose Thoreau, domestique, avec donation de Jean-Hippolyte de Courbon, abbé de La Roche-Courbon, licencié ès-lois, prieur commandataire des prieurés du Plessis, Moïse et de Bacherelle, demeurant en la paroisse de La Brosse, donation d'une maison évaluée à 400 livres. — Mariage de Paul Hillairet, laboureur à bras aux Noulliers, avec Marguerite Meschain, de Mazeray. — Donation par Jean-Baptiste Brassaud, conseiller du roi, lieutenant en l'élection de Saint-Jean d'Angély et Marie Groux, son épouse, en faveur de leur fille, Marie Brassaud, femme de Pierre Barbot, maître en chirurgie. — Mariage de François-Louis de Conty, écuyer, seigneur des fiefs de la Potevinière, demeurant à Mougon, en Poitou, avec Madelaine-Blanche Molin de La Vernay, fille de feu Charles Molin de La Vernay, chevalier, seigneur de Rimbaud et de Charlotte de Colincourt, cette dernière mariée en secondes noces à Pierre Bernard de Bessé, chevalier de Saint-Lazare. — Mariage de Léonard Machapt de Pompadour, écuyer, chevalier, etc., fils de feu René-Charles Machapt de Pompadour, etc., et de Thérèse Du Bois, fille de feu Clément-Auguste Du Bois, écuyer, seigneur en partie de Landes et de Charlotte Collin. — Mariage de Jean-Pierre Augier de Saint-André des Courgeats, ancien capitaine au régiment de Lally, chevalier de Saint-Louis, écuyer, porte manteau de Madame Louise de France, demeurant à Saint-Jean d'Angély, fils de Bernard des Courgeats, commissaire-général des poudres à Bordeaux et de feue Marie Thiboniau, avec Marie-Françoise Geoffroy, veuve de Charles de Lestang, fille de feu Maurice Geoffroi et de Marie Merveilleux.

B. 1120. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1771. — Insinuations de donations. — Donation par Gabriel Almargot, natif de Tonnay-Boutonne, fils de feu Daniel Almargot, maître chirurgien à Tonnay-

Boutonne, actuellement à Haarlem (Hollande) à sa fille Marie-Madelaine Almargot, native et résidente à Paris. — Mariage de Antoine Demonsay, vigneron, fils de feu Antoine Demonsay, vigneron et de Jeanne Demonsay, de Saint-Saturnin de Séchaud, avec Marie Chevrou, fille deLouis Chevrou, laboureur à bœufs et d'Élisabeth Tranard, de Taillebourg. — Mariage de Jean-Louis Felbert, écuyer, chevalier de Saint-Louis, ancien officier du régiment suisse réformé de Kallevyl, fils de Balthasar Felbert, écuyer, chevalier de Saint-Louis et major du régiment suisse de Pfiffer, bourgeois de Lucerne (Suisse) et de Barbe Fotre, avec Jeanne Leteillé, fille d'Alexis Leteillé, chevalier, seigneur de Laubray, ancien capitaine d'infanterie et de Jeanne Scolastique Metadier, de Saint-Jean d'Angély. — Mariage de Jean Dutemple, laboureur à bras et de Marguerite David.

B. 1121. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets, papier. (Manque 1770).

1773. — Insinuations de donations. — Mariage de Jean-Louis Paulian, marchand épicier, veuf de Suzanne Vignié, fils de Jean Paulian, marchand épicier et de Marie Fradin, avec Françoise-Marguerite Dubillion, fille de feu Henri Dubillion, marchand à Bordeaux et de Françoise Chauvin, de Paris, parmi les témoins Marie-Agnès-Cécile Legras de Prévile, épouse Hanocq, Hélène-Suzanne Chédanneau, Catherine Toussaint, épouse de Charles Lair, Victoire Vernet, épouse de Mathurin Nérit, contrôleur ambulant des Aides, Judith-Geneviève Adrien, épouse de Allenet, notaire royal, Marguerite Isambert, veuve de Honoré Gruel-Villeneuve, Marguerite-Suzanne Pauléan, Pierre-Louis Prévost, receveur des Aides, Pierre Daniel Héry, conseiller du Roi, lieutenant général criminel, Antoine Valantin, maire et colonel de la milice bourgeoise, Jean-Pierre-Augustin Croizé, beau-frère de Pauléan, Pierre-Alexandre de Lestang, conseiller du Roi, receveur des tailles de l'élection, Joseph Mestadier, docteur en médecine, médecin de l'hôpital militaire et Philippe Augier, négociant. — Mariage de Jean Février, laboureur à bras et de Anne Rousseau, veuve de Gabriel Mestreau, de Saint-Savinien. — Mariage de Louis Bonnarme, maître ès arts et de Marie Barbaud. — Mariage de Antoine Boudon de La Combe, écuyer, ancien lieutenant au régiment de Normandie, veuf d'Elisabeth Jaulin du Seudre, fils de Barthélémy Boudon de La Combe, écuyer, et de Marie Dumas de Tasserant avec Marie-Catherine Tardy, veuve de Denis Foucaud de La Baubière, fille de feu Pascal Tardy, procureur fiscal de Saint-Martin de La Coudre et de feue Marie Bonnet. — Mariage de Philippe Lefebvre, chirurgien-major des troupes suisses, fils de défunt Antoine Lefebvre, docteur en médecine de l'Université de Lucerne, et de Françoise Constant avec Julie Caillaud, fille de défunt Caillaud et de Charlotte Héraud. — Mariage de Jean-Baptiste-Augustin Billion, notaire royal et procureur de la baronnie de Tonnay-Boutonne et de Marguerite-Joséphine Ballay. — Mariage de haut et puissant seigneur Sophie-Jacques, marquis de Courbon de Blenac, chevalier, seigneur de Lhommée, enseigne des vaisseaux du Roi à Brest, fils de défunt haut et puissant Charles, comte de Courbon-Blenac, chevalier, seigneur de Lhommée, Balaunay, etc., lieutenant-général des armées navales, commandeur de Saint-Louis, et de Jeanne Sylvie de Longueville avec Léon Marie de Verdelin, fille de feu haut et puissant seigneur Bernard de Verdelin, marquis de Verdelin, ancien maréchal-général des camps et armées du Roi, chevalier de Saint-Louis et de haute et puissante dame Marie-Louise-Madelaine de Bremond d'Ars. — Donation par Jean-Thomas Meschinet, bourgeois, à Dompierre sur Charente, à Elie, Jean et Louis Thomas, négociants à Rochefort.

B. 1122. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets, papier, piqûres d'insectes.

1774. — Insinuations de donations. — Donation par Emilie Gaillard, à sa nièce, Marie-Agathe Mongrand, de Saintes. — Donation par Jeanne Renard, veuve d'Etienne Jean Percheron à Pierre Lair, notaire royal et Jeanne Catherine Percheron, sa femme. — Mariage de Jean-Baptiste Ponvert, bourgeois, fils de Pierre Ponvert et de feue Anne Faure, de Saint-Savinien, avec Elisabeth de Lâge, fille de feu Michel de Lâge, capitaine de navire et d'Elisabeth Gautreau, de Marennes, en présence de Pierre Ponvert, frère aîné du futur, Elisabeth Ponvert, épouse de Pierre Garreau, négociant à La Rochelle, Pierre-Louis Michel, Marie-Anne Esther, Jeanne, Suzanne-Charlotte et Adélaïde Geneviève de Lâge, frère et sœurs de la future, Pierre Gautreau, marchand et Charlotte Lavocat, ses aïeuls, Elie Gautreau, marchand, Jean Gautreau, commis principal au bureau des fermes du roi, oncles et tantes, Nicolas Lavocat, bourgeois, seigneur de la Puisade, et Catherine Petit, grands oncle et tante, Anne-Esther

Samson, épouse de Jean Gautreau, Pierre de Lâge, marchand, et Marie-Gabrielle Conte, Suzanne de Lâge, épouse de Barthélemy Bonnifleau, Elisabeth de Lâge, Marguerite Charron, épouse d'Elie de Lâge, capitaine de navire, Geneviève Gautreau, épouse de Jean Pougnet, tantes, Jacob Pougnet, cousin germain et Geneviève Ladvocat, grande tante, etc. — Mariage de Elie Morain, matelot, fils de feu Jean Morain et de Marie Vivier, de Saint-Nazaire, avec Marianne Fayet, fille de feu Pierre Fayet et de Marie Veillet. — Donation par Louise Saint-Blancard et Françoise Saint-Blancard à Louis-Gabriel Lemercier de Janvelle, chevalier, seigneur d'Oriou, paroisse de Courcelles, représentant frère Jean-Charles Saint-Blancard, prêtre, religieux Minime, profès du couvent de Plessis-lès-Tours, autorisé par son provincial T. R. P. Honoré-Charles Duran de Chavaigne. — Mariage de Jean Brejon, domestique de Sureau, bourgeois, et de Marie Bijeon. — Mariage de Jean-Baptiste-Simon Parant, négociant à Saint-Jean d'Angély, veuf de Suzanne Allenet, fils de Pierre Parant et de Françoise Labirau avec Marie Allenet, fille de feu Paul Allenet, bourgeois et de Marie Pauléau.

B. 1123. (Registre.) — In-folio, 16 feuillets, papier.

1775. — Insinuations de donations. — Donation par haut et puissant seigneur Gaspard Gardouin, François D'Ambly, capitaine de cavalerie au régiment de Bourgogne, à Marianne Parxel, femme de chambre de sa tante, haute et puissante Jeanne-Charlotte de Viard, épouse de haut et puissant Gaspard Gardouin, François D'Ambly, marquis de Sayvelle, son oncle. — Donation par ledit seigneur, vicomte d'Ambly, à François-Maurice Derlin, maître d'hôtel dudit seigneur d'Ambly, marquis des Ayrelles, demeurant à Bar-le-Duc. — Donation par Alexis Gaillard, écuyer, chevalier, seigneur du Querroy à Louis-Auguste de Crès, chevalier, seigneur de Vervant, etc. — Mariage de Charles-Nicolas Fournier Dupéré, lieutenant au régiment de cavalerie royal Champagne, fils de Michel Fournier et d'Anne-Hélène-Madelaine Baussay avec Marie-Anne du Rousseau, fille de feu Charles-Louis-Jacques Du Rousseau, chevalier, seigneur de Fayolle et de Marguerite Du Quesne.

B. 1124. (Registre.) — In-folio, 11 feuillets, papier.

1775. — Insinuations de donations. — Mariage de Jean-César d'Aigremont, bourgeois, natif de Tours, fils de Pierre d'Aigremont, négociant, et de défunte Soubeyran Du Vernay avec Marie-Thérèse Chaudron, fille de feu René-Alexis Chaudron, bourgeois et de demoiselle Dejuif de Surant.

B. 1125. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

1776. — Insinuations de donations. — Mariage de Guillaume-Alexandre Du Bois de Saint-Mandé, chevalier, seigneur de La Laigne et Longueville, ancien capitaine de carabiniers, chevalier de Saint-Louis, veuf de Rosalie de Brie-Serrant, fils de défunt Jacques-Alexandre Du Bois de Saint-Mandé, chevalier, seigneur de La Laigne, etc., ancien capitaine au régiment d'Orléans-dragons, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Marguerite Legrand de Marille, avec Marie-Jeanne Vallette de Champfleury, fille de défunt Michel Vallette de Champfleury, écuyer, lieutenant, commandant pour le roi la ville de Saint-Marc, île et côte de Saint-Domingue, chevalier de Saint-Louis, et de Marguerite Courtin, demeurant à Saumur. — Donation par Pierre-Nicodème Boucard, avocat en parlement, et sa femme Marie-Anne-Thérèse-Louise-Esprit Lefebvre à Louis de Valmont, avocat en Parlement, à Paris. — Mariage de Louis Dussaud, bourgeois, et de Marianne Pontois. — Mariage de Hippolyte Bernard Bidé de Morville, écuyer, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du roi à Rochefort, fils de feu Olivier-Henri Bidé de Morville, capitaine de brulôt, et de Marguerite Gallenot avec Marianne-Louise de Brach, fille de feu Jean-François-Louis de Brach, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de la Martinique, etc., et de Marie-Thérèse Bouton. — Mariage de haut et puissant seigneur Charles-Joseph-Marie de Chasteignier, vicomte de Chasteignier, capitaine aide-major au régiment de Vermandois, fils de haut et puissant seigneur de Chasteignier, chevalier, etc., et de haute et puissante dame Jeanne des Hours, de Saint-Fort en-Quercy, avec Renée-Françoise Nicolas de Voutron, fille de haut et puissant Hubert-Henri Nicolas de Voutron, chef d'escadre des armées navales, seigneur en partie de Fouras et Saint-Laurent de Laprée, et de haute et puissante dame Marie-Françoise Arthur.

B. 1126. [illegible]

1777. — Insinuations de donations. — Donation par

Paul Du Bourguet, écuyer, capitaine de cavalerie, garde du corps du Roi, à Paul Bouraud, bourgeois. — Mariage de Jacques-Alexandre Bouyer, sieur de La Souche, et Marie Rogière, et de Paul Rogière et de Paul Bouyer. — Donation par Charles-Grégoire de Beauchamps, chevalier, seigneur de Grandfief, chevalier de Saint-Louis, à Henri-Charles Du Bois de Saint-Mandé, son neveu. — Mariage de Pierre-Alexis Gillé, seigneur de Poursay, veuf d'Esther Bouffard, fils de feu Pierre Gillé, seigneur de Poursay, et de Clémence Horric, avec Sylvie de Bobenne, fille de Claude de Bobenne, chevalier, seigneur de Lépinière, et de Sylvie Tercinier.

B. 1127. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

1778. — Insinuations de donations. — Mariage de Jacques Tillaud, tisserand, à La Folatière, paroisse d'Antezant, fils de feu Jacques Tillaud et de Louise Nivard, avec Marie Allard, fille de feu Pierre Allard et de Marie Martin, de la Folatière. — Mariage de Daniel Guillot, marchand graisseur, veuve de Anne-Françoise Monneau, fils de feu Daniel Guillot et Marie Merlier, avec Elisabeth Tabois, fille de Louis Tabois, marchand, et de Suzanne Denier, de Saint-Savinien. — Mariage de très haut et très puissant seigneur Henri-Joseph, vicomte de Bourdeilles, capitaine de cavalerie au régiment Dauphin, fils de très haut et très puissant seigneur Henri-Joseph de Bourdeilles, comte de Bourdeilles et de Matha, premier baron de Saintonge et de Périgord, seigneur de Gemozac, etc., et très haute et très puissante dame Louise-Marguerite Bouchard d'Esparbès de Lussant d'Aubeterre, avec haute et puissante Marguerite-Henriette Desmier d'Archiac, demoiselle, fille de très haut et très puissant Louis-Etienne Desmier, comte d'Archiac, maréchal des camps et armées du roi, commandeur de Saint-Louis, et de défunte très haute et très puissante Marie-Anne d'Antize, son épouse, à Paris. — Mariage de René-François-Melchior de Begeon, chevalier, seigneur de Villeminseuil et Champmorin en Anjou et de Sainte-Même en Saintonge, chevau-léger de la garde du roi, fils de feu René-François de Begeon, chevalier, seigneur de Villeminseuil et Sainte-Même, et de Marie-Marguerite Guillemin, sa veuve en premières noces et en secondes noces de Joseph Reveillaud, écuyer, garde du corps du roi, demeurant en son logis noble de Rennebourg, paroisse de Saint-Denis du Pin, avec Antonine Lefèvre de Givry, fille de défunt Antoine Lefèvre de Givry, écuyer, conseiller du roi en ses conseils, intendant de justice, police, finances et marine des îles du Vent, et de Honorée-Louise de Mandon. — Mariage de Michel Martin, domestique chez M. du Bois de Saint-Mandé, chevalier, seigneur de Courpeteau, à Saint-Pierre de Juilliers, et Jeanne Broussard, de ladite paroisse.

B. 1128. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

1779. — Insinuations de donations. — Mariage de Jean Durenaud, marin classé au port de Rochefort pour le service du roi, veuf de Louise Paranteau, natif du Port des Barques, paroisse de Saint-Nazaire, et Elisabeth Morisson, des Mattes. — Mariage de Pierre-François Billon, notaire royal, juge des terres et seigneuries de Genouillé et du Fief, veuf de Catherine Barbaud, avec Françoise-Catherine Gallocheau. — Mariage de Jean Naud, avocat, fils de Jean Naud, sieur de Chamoular, bourgeois, et d'Antoinette Moizan, avec Marie-Clément, fille de Martial Clément, notaire royal et Suzanne Sauvo. — Donation par Charles-Gabriel Leblond, écuyer, doyen des conseillers du roi au conseil souverain de la Guadeloupe, à Jacques-Marie Malvaud, écuyer, sieur de Vaumerand, son neveu, chevalier de Saint-Louis. — Donation par Marie-Madelaine Leblond, veuve de Claude Malvaut, écuyer, sieur de Vaumorand, capitaine aide-major à la Martinique, et épouse en deuxièmes noces de Charles-François-Emmanuel Nadeau du Treil, écuyer, chevalier de Saint-Louis, ancien gouverneur de la Guadeloupe, à Jacques-Marie Malvaut, écuyer, sieur de Vaumorant, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du roi, à Rochefort, fils issu de son premier mariage.

B. 1129. (Registre.) — In-folio, 37 feuillets, écrits.

1780. — Insinuations de donations. — Mariage de Jacques Noble, laboureur à bras et de Jeanne Mullon, de Taillebourg. — Mariage de Matthieu-Pierre Franquet, commis des bureaux de la marine à Rochefort, fils de Matthieu-Pasquier Franquet, notaire royal et procureur au bailliage de Chauny, avec Anne-Marguerite Ferret, avec Marthe Meaume, fille de feu Jean Meaume, conseiller du roi, receveur des consignations d'amende au bailliage de Saint-Jean d'Angély et de feue Jeanne Henriette Prévost. — Mariage de Jean Deloulay, soldat de milice et de Marie Bailli. — Mariage de Jean Réveillaud, laboureur et de Marie-Anne Perdrigeat. — Mariage de Joseph Ardouin, pilote et de Marie-Madelaine Chevillon. — Donation par Jacques

Lair, marchand et Marie Barbeau à Joseph Lair, leur fils, marchand. — Mariage de Antoine Honoré, fils de Jean-Auguste Masson, écuyer, seigneur de La Sauzaie, Lafont et autres lieux et de Marie-Anne-Calixte d'Hérisson, avec Angélique-Élisabeth de La Laurencie de l'Effort, fille de feu Jean Gabriel de La Laurencie, chevalier, seigneur de l'Effort et de Marie Henriette de Gentil ; signé Masson de La Sauzaye, La Laurancie de La Fond, Masson de La Sauzaye, d'Hérisson de La Sauzaye, Rosalie Masson de La Sauzaye, La Laurancie de l'Effort, Du Verger, La Laurancie de l'Effort, La Laurancie de Rolland, La Laurancie de Javernay, La Laurencie de l'Effort, Le Maistre, Rocquet, Le Chevalier de Brillac, Le Chevalier de La Laurencie, commandeur de Thevat, La Laurancie de Courserat, Marianne de La Laurancie, Pallet, Vianche Pallet, Beaucorps de Sigogne, Lambertie de Beaucorps, Rocquet, notaire royal. — Mariage de Jacques Étienne, maître de barque et de Françoise Dommet, avec donation à la future épouse par Jacques-Alexandre Gaillard, écuyer, seigneur de Fief d'Enville.

B. 1130. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1781. — Insinuations de donations entre vifs. — Mariage de Jean Baptiste-Hyacinthe Boudot, caporal au régiment d'Enghien, compagnie de M. Des Portes, fils de feu Désiré Boudot et de Marie-Antoinette Bouthiou, avec Jeanne Jonas, fille de Pierre Jonas, marchand aubergiste et de Suzanne Rigoneau. — Donation par haut et puissant seigneur Arnault-Pierre, marquis de La Roche-Courbon, comte de Blenac, seigneur châtelain de Contré, Chantemerlière, Romegoux, etc., à Julie-Geneviève Monbeaud, veuve de Joseph Allard, commis principal des vivres de la marine à Rochefort.

B. 1131. (Registre.) — In-folio, 59 feuillets, papier, écrits.

1782. — Insinuations de donations entre vifs. — Mariage de Jacques de l'Etoile, écuyer, fils de Jean-Louis de l'Etoile, écuyer, seigneur de Cressac, en partie et de Jeanne-Rose Ledoux, avec Françoise Lozeau, fille de Pierre Lozeau, notaire royal, juge assesseur de la baronnie de Montmoreau et de feue Françoise Naud, signé F. Lozeau, Jacques de Lestoille, Lozeau père, Ledoux, de Lestoille de Cressac, de Lestoille, Françoise Naud, Du Chazos de Savignac, Lozeau, Catherine Naud, Naud Chanoine, Bayle, M. C. Clément, Naud, curé de Moutiers, Lozeau, curé de Deviac, Marie-Magdelaine Buchey, Rousseau de Maignac, de La Messie, Lezeau, J. Martin, Naud fils, Clémenceau, Marie R. Ledoue, Marie de Lestoille, Du Chazos de Nanteuillet, Du Chazaud de La Vigerie, Martin Naud, avocat, Gazeaud, Delessaud, notaires royaux. — Donation par Jean-Baptiste Fonteneau, docteur en médecine, conseiller et médecin du roi à Brouage, au nom de Matthieu-Nicolas de La Ville-Marais, conseiller du roi, juge garde de la monnaie de La Rochelle, à François et Marie-Anne Basilice Gaboreau, enfants mineurs des défunts François Gaboreau, marinier et Marie-Anne Frois, ses petits neveu et nièce. — Mariage de Jacques-Joseph Laire, marchand, fils de feu Jacques Lair, marchand et de Marie Barbaud. — Mariage de François-Alexandre Estourneau, chevalier, seigneur de La Touche et Asnières, ancien lieutenant d'infanterie au régiment de Chartres, fils de feu Isaac Estourneau, chevalier, seigneur de La Touche et d'Angélique Pallet, avec Catherine-Marguerite Morisseau, fille de messire Claude Morisseau et de Marie-Catherine-Victoire Viguier. — Donation par Louis Salmon, prêtre curé de Vénérand à Jean Blanchard, laboureur à bras, au nom des habitants dudit lieu. — Donation par Pierre-Amable Pelluchon, conseiller du roi et son procureur à Saint-Jean d'Angély et Jean-Baptiste Pelluchon, prêtre, curé à Sainte-Herie à demoiselle Aubertin. — Mariage de Matthieu-Gabriel Brejon, avocat à Saintes, fils de feu Matthieu Brejon, conseiller du roi et greffier de la juridiction consulaire et de Thérèse-Rosalie Charrier, avec Anne-Élisabeth Prouteau, fille de Paulin Prouteau, marchand et maître apothicaire et de Anne-Élisabeth Fourestier.

B. 1132. (Registre.) — In-folio, 53 feuillets, écrits.

1783. — Insinuations de donations. — Mariage de Isaac-François Marchant, avocat en la cour, titulaire de la charge et office de conseiller du roi et son président en l'Election, fils de feu Henri Marchant, seigneur de La Moreau, conseiller et président en l'Election et de Magdelaine Charpentier de La Varenne, avec Henriette-Marie-Cécile-Françoise Hanocq, fille de Nicolas-François Hanocq, ancien directeur des Aides de l'Élection et de Marie-Cécile Legras. — Donation, cession d'un masureau par Henri Marchant, docteur en médecine, Isaac-Louis Marchand, titulaire de la charge de président en l'Élection et Marguerite Marchand, à Jean-Mathias-Gabriel Marchand, docteur en médecine, con-

seiller du roi, ancien lieutenant de police. — Mariage de Charles de La Perrière, chevalier, seigneur de Tesson, Thorigné, Levignac, chevalier de Saint-Louis, lieutenant en premier au régiment Boubonnais-infanterie, fils de Charles de La Perrière, chevalier, seigneur de Roiffé, etc., chevalier de Saint-Louis, lieutenant des maréchaux de France en Aunis et Marie-Renée de Laurière, avec Thérèse Minfroide de Vieux, fille de feu Claude-Alexandre, comte de Rieux, chevalier, seigneur de La Lynière, Sarazin et de Thècle-Mélanie de Belloy de Mocrangle. — Donation par Nicolas Joseph Théodat de Sossiondo, écuyer, seigneur foncier, direct et haut justicier des terres et seigneuries de La Vallée, Arseinger, Beaumont, etc., à Pierre Sarrazin, tonnelier. — Donation par Auguste-Alexandre-Casimir de Turpin, chevalier, seigneur de Blanzac, La Maisonneuve, etc., à Claire Bonnin, pour reconnaître ses bons services.

B. 1133. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets, papier, écrits.

1784. — Donations entre vifs. — Mariage de Pierre Violleau, journalier et de Marie Vinet, servante domestique de Jean Bergerat, écuyer, contrôleur ordinaire des guerres, seigneur de Dion et du fief de l'Homme. — Mariage de Jean-François-Marie Patureau, notaire royal et contrôleur des actes des notaires de Chizé, fils de feu Aimé-Charles Patureau, conseiller du roi, juge honoraire du siège royal de Chizé et de Jeanne Garnier, avec Jeanne Guillonnet, fille de Louis-François Guillonnet, juge sénéchal de la châtellenie de La Brousse et procureur fiscal de l'abbaye de Saint-Jean d'Angély. — Mariage de Philippe Augier de La Sausaie, négociant, fils de Philippe Augier, écuyer, exempt des gardes du maréchal de Lautrec et de Magdelaine Drahonnet, avec Marie Félicité Hèbre, fille de Pierre-André Hèbre de Saint-Clément, écuyer, seigneur de la Braudière, ancien maire et contrôleur ordinaire des guerres de Rochefort et de Marie-Françoise Faurès. — Mariage de Elie-Daniel d'Autriche, bourgeois, de Mazeray, fils de feu Jacques-Daniel d'Autriche, bourgeois et de Marie-Marguerite Hillairet, avec Marie Courtial, fille de Courtial, de Beziers et de feue Louise-Rose Drutel.

B. 1134. (Registre.) — In-folio, 25 feuillets, écrits, papier.

1785. — Insinuations de donations. — Mariage de Louis Dinaud et de Marie Richard, veuve Dinaut. — Mariage de Pierre Maire et de Jeanne Bouron. — Mariage de Michel Truaud et de Marie Tournat. — Mariage de Jean Vieulle et de Marie Auger. — Mariage de Jean Couteau et de Jeanne Massé. — Mariage de François Benoît, veuf Moussard et de Madeleine Giraud. — Mariage de Jean Gonte, veuf Chaillou et de Marie Guoin, veuve en premières noces de Jean Estrand et en secondes de Julien Mercier. — Mariage de Jacques Mounier et de Catherine Bonnet. — Mariage de haut et puissant seigneur Jacques-Louis Guinot de Soulignac, chevalier, baron de Moragne, seigneur de la prévôté, des Eguis, etc., ancien major au régiment de Beaujolais-infanterie, chevalier de Saint-Louis, fils de feu Louis Guinot, chevalier, seigneur de Soulignac, et de Marguerite d'Havroul, veuf de Marie-Françoise-Mélanie-Auguste-Adélaïde Pétronille de Sellègue avec Marguerite de Faucher, fille de Nicolas de Faucher, chevalier, seigneur de La Ligerie et de Lugeon, ancien capitaine d'infanterie et de Gabrielle-Julie de Guinot. — Mariage de Jean Gourbail, serviteur, domestique de Marie Gellé, veuve de messire Jean Bernard de Concaret, chevalier et de Jeanne Texier, servante, domestique de Pierre-Louis Prévôt, ancien receveur des Aides, trésorier de la maison de ville de Saint-Jean d'Angély. — Mariage de Jean-Samuel Guisau, capitaine d'infanterie, servant à la suite des troupes nationales de Cayenne en Amérique, fils d'Antoine Guisau et de feue Madelaine Sunaud, d'Avanche, canton de Berne, avec Julie Le Neuf de Baubassin, fille de feu Philippe Le Neuf de Baubassin, écuyer, seigneur, ancien officier des troupes détachées de la marine, à l'île Royale et de Marie-Charlotte Dalarelte. — Mariage de haut et puissant seigneur Arnoul-Gabriel-Anne-Pétronille de Courbon, marquis de La Roche-Courbon, comte de Blenac, seigneur de Romegoux, fils d'Arnoul-Pierre de Courbon, la Roche-Courbon, comte-marquis de Blenac, et d'Anne-Catherine Berthomé de Barbraud, avec Marie-Rosalie de Turpin de Jouhé, fille de haut et puissant Auguste-Alexandre-Casimir, comte de Jouhé, seigneur de Blanzac, etc., et de Jeanne-Françoise du Monard.

B. 1135. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

1786. — Insinuations de donations. — Mariage de Jean Des Jallais et de Marie Arramy. — Mariage de Pierre Drouhinaud et de Marie Dornat. — Donation par Marie-Anne-Elisabeth Basset, veuve de François-Samuel-Thomas de Riollet, ancien capitaine de dragons à Gemozac, à son neveu Louis Du Morisson, bour-

geois à Pons. — Mariage de Michel Doussain, veuf de Catherine Ferchaud et de Suzanne Clerjaud. — Donation par Marie-Charlotte de Vaux, veuve de Nicolas Gaucherel, commissaire de la marine, et en secondes noces de Louis Millechin, bourgeois de Paris, à son arrière petit-fils, Antoine-René d'Escoubleau, marquis de Sourdis, d'une rente foncière de dix-sept cents livres sur les terres de Barbezières et Nogaret et d'une rente de cinq-cent-quatre-vingts livres sur les gages d'une lieutenance de roi de l'Orléanais au département de Montargis, soit cinquante-quatre mille livres, dont elle se réserve la jouissance, sa vie durant. — Mariage de François Corbineau et Louise Baudoin, veuve de Jean Émery, de Montausier de La Fredière. — Mariage de Michel Donnot, chasseur au régiment d'Angoulême et de Marie-Madelaine Courtain, fille de Louis Courtain et de feue Catherine Gravouil, veuve de Joseph Rulland, cantonnier, native de Gibourne. — Mariage de Joseph Perrot, cavalier de la maréchaussée d'Aunis et de Marie-Élisabeth Giraud-Lacombe. — Mariage de Pierre Audère, matelot et de Anne Chollet. — Mariage de Jacques Roy, notaire royal et de Marie-Catherine David. — Mariage de haut et puissant seigneur messire Michel-Marie-Noël Amelot, chevalier, seigneur, comte de Varaise, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, conseiller honoraire au Parlement de Paris, fils de défunts haut et puissant seigneur Michel-Charles Amelot, président du Parlement et haute et puissante dame Marguerite-Pélagie Danicau, avec haute et puissante demoiselle Suzanne de Belloy, fille de défunt haut et puissant seigneur Philippe Sébastien, chevalier, seigneur, marquis de Morangles et de haute et puissante dame Jeanne-Louise D'Anchy. — Mariage de Michel Allenet, bourgeois de Saint-Jean d'Angély, fils de défunt Jean Allenet et de Marie Ramaud, avec Élisabeth Rideau, veuve de François Chouleau, fille de feu Pierre Rideau et de Marie Goudron. — Mariage de Jean Allenet, matelot, fille de défunt Louis Allenet et de Marie Chartier, de Saint-Savinien, avec Marie Brossard, fille de défunt André Brossard et de Marie Pitou.

B. 1136. (Registre.) — In-folio, 23 feuillets, papier, écrits.

1787. — Insinuations de donations. — Mariage de Jean-Conrad Bron, ancien chirurgien aide-major au régiment suisse de Blinzin et maître en chirurgie, originaire de la paroisse de Chainville, principauté de Porrentruy en Suisse, demeurant depuis quatre ans au village de la Touche, près Crazannes, fils de Jean Conrad Bron, maître en chirurgie et de défunte Barbe André avec Jeanne Pontet, fille de défunt Jean Pontet, bourgeois et de Marie Guichard, de Saintes. — Mariage de Pierre Méchain et de Marie Dubin, veuve de Jacques Martin. — Mariage de René Guilbon et de Marie Caillaud. — Donation par Catherine Geaulain, veuve de Guillaume Dinant, à Vivien Dinant, son fils. — Mariage de François Rocher et de Marguerite Baril. — Mariage de Jean Mouclier, domestique et de Élisabeth Audebert. — Donation par Catherine Couteau, veuve de Jean Chapt, à Marie Chapt. — Donation par Jean Arnaude serviteur, domestique de messire de Nossay, chevalier, seigneur d'Husselière et autres places, résident au château de Beaulieu, paroisse d'Usseau, à François Arnaud. — Mariage de André fils de François Remond, veuf de Marie Gibaud et de Marie Bourut. — Mariage de Pierre Perodeau et de Marie Gaudin. — Mariage de Jean-Michel Gaudin, marin, et de Catherine Boismort. — Mariage de Jean Vergnaud et de Marie Berthelot. — Mariage de Jean-Pierre Giraud de La Montagne, ancien commis des bureaux de la marine, à Rochefort, fils de feu Pierre-Élie Giraud de La Montagne, bourgeois et de Marie-Françoise Mathard de Gourville avec Marie-Suzanne Peraud, fille de Jean Peraud et de Marie Champion. — Donation par Michel Jouanneau, prêtre, curé de Saint-Félix à Jean Jouanneau, procureur en la sénéchaussée de Saintonge. — Mariage de François Villaneau, voiturier et d'Élisabeth Gaspail, servante. — Mariage de Jean Guillaud, veuf d'Élisabeth Guichard, et de Marie Neau. — Donation par messire François Pandin, écuyer, seigneur de Biarge, le Vivier en Saint-Fresne, Ferret et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, demeurant en son logis dudit Biarge, à François Maignen, dit Saint-Jean, son domestique. — Donation par Simon-Pierre Allenet, bourgeois à Fondouce, paroisse de Voissay, à Jacques Dumorisson, bourgeois de Saint-Jean d'Angély.

B. 1137. (Registre). — In-folio, 25 feuillets, papier, écrits.

1788. — Insinuations de donations. — Mariage de Pierre Simailleau et de Marie Barbaud. — Donation réciproque au survivant par Pierre-François Darbellet, marchand et Catherine Cheron. — Mariage de François Pinsonneau et de Jeanne Billard. — Donation par Madelaine Robert à Pierre Robert, son frère. — Mariage de Joseph Raffin, matelot au cabotage et de Marie Royé. — Mariage de Jean Rivet, veuf Martin et de

Marguerite Hau, veuve Léger. — Donation par Marie-Thérèse-Thomas d'Authon, veuve de Antoine-Maurice Charrier, seigneur de la baronnie d'Authon, conseiller du roi, son procureur en la sénéchaussée et Charles-Antoine de La Laurencie, chevalier, seigneur de Chedarie, Lafoi, etc., ancien lieutenant des vaisseaux du roi, fondé de pouvoirs de Marie-Anne-Thomas d'Authon, veuve de Bertrand de La Laurencie, chevalier, seigneur de Chedarie, lesdites dames Charrier et de La Laurencie, seules héritières de feu Marie-Thomas d'Authon, leur sœur, à Marie Nicard, de l'usufruit de la rente à elle due par François Gaudin Du Cluzeau, seigneur du Cluzeau et Ternant. — Donation par messire Étienne-Marc-Antoine-Richard Du Tour, chevalier, comte du Tour, ancien chevau-léger de la garde ordinaire du roi, fondé de procuration de messire Vivant-François Viénot de Vaublanc, ancien major pour le roi et commandant aux îles françaises de l'Amérique, sous le vent, chevalier de Saint-Louis et Catherine Perreaud, son épouse, à messire Vincent-Marie Viénot de Vaublanc, chevalier de Saint-Lazare, capitaine d'infanterie, à messire Jean-François Viénot, chevalier de Vaublanc, chevalier de Saint-Lazare, capitaine d'infanterie, à messire Jean-Baptiste-Bernard Viénot de Vaublanc, lieutenant au régiment des chasseurs des Alpes et à Marie-Catherine-Élisabeth Viénot de Vaublanc. — Donation par haut et puissant seigneur François de La Laurencie, marquis de Charras et de Neuvicq, etc., mestre de camp de cavalerie, chevalier de Saint-Louis à Pierre Louvrier, cocher dudit marquis. — Mariage de Jean Delhomme et de Marie Bouyer, etc.

B. 1138. (Registre). — In-folio, 48 feuillets, papier, écrits, piqûres d'insectes.

1789. — Donations entre vifs. — Mariage de Jean Lajassan, capitaine de navire marchand, veuf de Thérèse Leblanc, avec Anne Hélie, de Saint-Savinien. — Mariage de « Jean-François-Alexandre Lecerf, marchand en blanc, fils naturel et légitime de feu le sieur Alexandre Lecerf, aussi marchand et de demoiselle Guilete Fribourg, ses père et mère, de nation juive, ledit Lecerf, majeur de vingt-sept ans, nouvellement converti et professant actuellement la religion catholique romaine, natif de Saint-Avault en Lorraine... et demoiselle Ursule Arsicaud, fille naturelle et légitime de feu sieur Jacques Arsicaud, traiteur et de demoiselle Jeanne Mairaud... » — Mariage de Jacques Mervault, journalier, fils de Michel Mervault, laboureur et de Catherine Raffin, avec Marie Anne Gueridet, fille de Jean Gueridet, meunier et de Françoise Girard, de Vénérand. — Mariage de François Robillard, marchand, fils de feu Pierre Robillard et de Catherine Peluchon, avec Marie Decoux, fille de François Decoux et de Catherine Jacques.

B. 1139. (Registre). — In-folio, 32 feuillets, papier, écrits.

1790. — Insinuations de donations. — Mariage de Jacques-Charles Chenier, chirurgien à Saint-Georges de Ré, fils de feu Louis Chenier et de Marie Mureat, avec Élisabeth Hérault, fille de feu Charles Hérault, architecte et de Marie Arnou. — Donation par Charles de Bordeau, bourgeois et Thérèse Lerigeard, son épouse, à Charles Salomon et Marie Ursule Cristin, sa femme. — Mariage de François Sicard, laboureur, fils de Louis Sicard et de Marguerite Longuépée, de Bercloux, avec Marguerite Roche, fille de feu Jean Roche, laboureur à bœufs et de feue Marie Jacques. — Mariage de Guillaume Colleau et de Marie Breon. — Mariage de Jean Monnet et de Marie Marquet, de Loiré, en présence de Jean-Louis Du Routhin, chevalier, seigneur des Fontaines, parrain de la future épouse. — Mariage de Pierre Rousseau, journalier et de Élisabeth Torchut. — Mariage de Marie-Julien-Solain Baron, lieutenant réformé d'infanterie, ingénieur pour le roi en Guyenne, fils de feu Jacques-Solain Baron, lieutenant des vaisseaux du roi de Rochefort et de feue Quequen, avec Marie-Rose Berthier, fille d'Élie Berthier, ancien officier des troupes du Roi et de Marie Limousin. — Mariage de Jean Pibolleau, journalier et de Jeanne d'Aubigné, de Migré. — Mariage de Alexandre Bourgouin, pilote non entretenu sur les vaisseaux du Roi et de Jeanne Pelletier, de Saint-Jean d'Angély. — Mariage de Charles Béchemis, bourgeois et de Marie Briaud, fille de Jean Briaud, sieur de Monplaisir et de feue Marie Charpentier. — Mariage de sieur Ambroise Augier, négociant et capitaine commandant la compagnie des chasseurs de la garde nationale de Saint-Jean d'Angély, fils de Philippe Augier, négociant, capitaine commandant la compagnie de cavalerie de cette ville, et de Madelaine Drahonet et de demoiselle Julie de Lestang, fille de feu Charles de Lestang, receveur des tailles de l'Élection et de Marie Geoffroy, aujourd'hui épouse de Ogier de Saint-André, capitaine au régiment de Lally, chevalier de Saint-Louis.

B. 1140. (Registre). — In-4°, 13 feuillets, papier, écrits.

1788. — Déclarations des terres incultes faites au greffe de la sénéchaussée, conformément à la déclaration du roi d'août 1766. — Jean-Joseph de Bonnegens, seigneur des Hermitans, lieutenant général. — François Sicard, une pièce inculte de temps immémorial, pré fauché de la seigneurie de l'abbaye d'Anières, paroisse de Saint Hilaire de Villefranche. — Jean-Baptiste Prévost Sansac, chevalier, seigneur des Bugaudières, pour pièce de terre inculte de temps immémorial, au Chaume de La Fontaine. — Denis Thomas Dugat, avocat, terre inculte aux Champs Joyaux, seigneurie de Brizambourg, Charles Mesnard de La Tâcherie, écuyer, seigneur dudit lieu, lieutenant de grenadiers, terre inculte au Mas des Verroux, paroisse de Mons. — Antoine Mesnard Du Villars, terre inculte à la Charbonnière, paroisse de Mouthiers. — Claude-Alexandre Normand, seigneur de la baronnie d'Authon, conseiller du Roi et son avocat en la sénéchaussée, terre inculte aux Chaumes des Coudrets d'Authon. — Jacques-Charles de Brouilhac, chevalier, seigneur de Magné, terre inculte aux Chaumes de Magné, paroisse de Courcome. — Masson de La Sauzaye, chevalier, seigneur de la Forêt, terre inculte, paroisse de Lavaut. — François-Henri-Georges-Louis-Charles Dufay de La Taillée, chevalier, seigneur du Haut Vandré, terre inculte à fief de Lileau, paroisse de Vandré.

Juridiction de l'Abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély.

B. 1141 (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier, piqûres d'insectes.

1711-1718. — Audiences de l'abbaye royale de Saint-Jean d'Angély. — Guillaume Mongie, sieur de Fief voisin juge sénéchal en chef civil et criminel. — Le procureur fiscal demandeur en exhibition de contrats et déclarations, paiements de cens et rentes et autres devoirs seigneuriaux contre Jean Meaume, maître arpenteur. — Charles-César de La Laurencie, écuyer, seigneur de Beaulieu contre Bertin. — Pierre Baron contre Pierre Allenet. — Armand Meschin, écuyer, seigneur de Trésanes contre Claude de Bonnefoy, Marie de Bonnegens, veuve de Jacques-Jean-Baptiste Robert, président contre Jean Le Gendre, marchand. — Louis Guillemet, sieur de Petitfief contre David Geoffré. — Élie de Bonnegens, conseiller du roi contre Toussaint Collin. — François-André de La Morlière contre François Guiberteau. — Le syndic du couvent de l'abbaye contre Paul Robillard. marchand. — Charles-César de La Laurencie, chevalier, seigneur de Beaulieu, contre Pierre Cacaud, voiturier. — René de Lestang, écuyer, sieur de Pile, contre Jean Ripaud. — Amos-Alexandre et Paul de La Mazière, frères contre Louis Drahonnet. — Jean Lemaistre, conseiller du roi, contre Marie Robert. — Pierre Naveau-Gazeau, contre Jacques Laroche et Antoine Turbat. — Henri de Beauchamps, contre Marie-Anne Grelat. — Joseph de La Laurencie, écuyer, contre Élie Armand. — Pierre Ducret contre Mongerie. — Jean-Charles de Saint-Martin, contre Suzanne Brochard, épouse d'Etienne Croisé. — Adam Deneschaud, maître tailleur d'habits, contre Dominique Jourdin. — Pierre Allenet dit Lallemant contre Jean Texereau. — Pierre Allenet le jeune contre Marie Robert. — Jean Allenet contre Isaac Fradin.

B. 1142 (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier. — Couv. parchemin.

1725-1728. — Audiences de l'abbaye. — Jean Beaulieu, instructeur de la jeunesse, contre Jean Genty, grenotier. — Jean Deflaix, marchand, contre Jean Delos, maître-chirurgien. — Pierre Naveau-Gazeau, bourgeois, époux de Jeanne Caillon, contre Jean Broussard, fournier, offre de retrait lignager. — Jacques Guiberteau, maître boulanger, contre Adam Deneschaud, tailleur d'habits. — Jean Thomas, lieutenant d'infanterie, curateur d'Angélique Le Chantre, contre Pierre de Juif, sieur de La Sauzay et Alexandre de Juif, sieur de Surant et Jeanne Bernard. — Pierre Fouchier, sieur de La Sablière, contre Adam Deneschaud, tailleur d'habits. — Jacques Martin, marchand contre Sicard. — Pierre Marchadier, sieur du Plessis, maître-chirurgien, contre Jean Rastegeau, laboureur à bœufs. — Pierre Piché, contre Bourcelot le jeune, laboureur à bœufs et Marchelet, sa femme, veuve de Pierre Chevron. — Jean Leblan, sieur de Saint-Antoine, dragon au régiment de Plelo, compagnie de M. de La Coste, contre Louis Chollet, maître-chirurgien. — Jean Chollet, maître-chirurgien, contre Louis Chollet, maître-chirurgien. — Zacharie Allenet, marchand contre Jean Croizé, avocat au Parlement. — Le procureur fiscal et Madelaine Gaudin, femme de François David, maître-boucher, contre Marie Bavraud, Martin, son mari, Elisée Baraud, et Marie-Anne Baraud, pour excès, violences et voies de fait. — Joseph Mesta-

dier, sieur des Nouzières, contre Zacharie Dijon. — Jean de Bonnegens, ancien prévot lieutenant criminel de robe courte contre Pierre Millier. — Pierre Coullon, seigneur de Fragne, conseiller du roi, lieutenant particulier, contre Jean Marthelet. — Paul Robillard, marchand, contre Pierre Robillard, perruquier. — Bernard Bouhet, sieur de la Fragnée, maître chirurgien, contre Jeanne Chevraud, veuve de Jean Rambaud. — Louis-Denis Dugast, lieutenant-général de police, contre Denis Bonnin. — Jean Jarousseau, marchand, contre Marie Espaignou, veuve de Tapon, gabarier. — Madeleine Rulland, veuve de Jean Brillouin, marchand, contre François Jagueneau. — Marie Caffin, veuve de Charles-Louis Charrier, conseiller du roi, son procureur au siège royal, contre Jacques Noë Noret. — Pierre Héraud, receveur de la seigneurie de Brizambourg contre Jacques Dufour, aubergiste. — Jean de Ligourre, seigneur de Mornay, contre Jean Hoirut, laboureur.

B. 1143. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier, piqûres d'insectes.

1728-1733. — Audiences de l'abbaye. — Isaac Guillonnet, sieur de Merville, avocat en la cour de Parlement de Bordeaux et au siège royal de St-Jean-d'Angély, juge sénéchal en chef civil et criminel de l'abbaye. — Le procureur fiscal, contre Jean Gibaud et Michel Izambart, laboureur. — Élie Mercier, maître-chirurgien et Thomas Mercier, contre Pierre Martin, tonnelier à Taillebourg et Madelaine Chaillou. — Pierre Laforcade, maître-chirurgien, contre Pierre Perrogon, laboureur à bras. — Gabriel Anet Lemercier de Jauvelle, chevalier, seigneur d'Autefais, contre Louis Mongerie. — Anne Bernon, veuve de Jacob Pasquier, écuyer, seigneur de La Noye, contre Marianne Maistre, femme de Pierre Genty, tonnelier. — Pierre-Henri Sarry, conseiller du roi, lieutenant particulier, contre Marie Chabineau, veuve de Joseph Gauvin, gabarier. — Jean-Samuel Sureau, bourgeois et négociant, contre Henri Meschain, écuyer. — Pierre Piché, contre Jean Dumas. — François Gaillard, chevalier, seigneur de Fief-Gaillard, contre Jean Delos, maître-chirurgien. — Jean Hardy, notaire royal, contre Jean Vinet, marchand sergier, etc.

B. 1144. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier, piqûres d'insectes.

1733-1740. — Audiences de l'abbaye. — Isaac Guillonnet, sieur de Merville, avocat en la cour, juge sénéchal civil et criminel. — Mesnard, greffier. — Le procureur fiscal, contre Zacharie Dijon, boucher, contre Jean Bossu. — Jean Hardy, notaire royal, contre Jean Vinet, serger. — Nicolas Thoreau, poudrier, contre Pierre Dezers. — Jean et Élisée Ozanneau, frères, marchands, contre Michel Cousteau, laboureur. — Amos-Alexandre de La Mazière, contre Jean Dufour, aubergiste. — Joseph Leberthon, seigneur de Faye, contre Pierre Drahonnet, dit Lacour. — Pierre Piché, contre Jean Chevron, laboureur. — Henriette Meschain, dame de la seigneurie de Bessé, contre Michel Abelin. — Élisée Loustalot, ancien substitut, contre Jean-Mathieu de Bonnegens et Marie-Thérèse Chevalier. — Isaac de La Cropte, marquis de Boulzac, contre Louis Rasteau. — Pierre Allenet Lallemant et Élisabeth Allenet, veuve Gaune, contre Jean Rayé. — Jean Mainguet, notaire abbatial, mari de Suzanne Duret, contre Pierre Duret. — Étienne-François Griffon, seigneur de Romaigné, contre Daniel Rullaud. — Louis-François Guillonnet le jeune, procureur fiscal, préside en l'absence du sénéchal en 1735. — Marie Le Gendre, épouse de Jean de Vallée, contre Texandier, marchand. — Henri de Collincourt, contre Jean Niquet, meunier. Henri-Jacques, chevalier, seigneur de Boismasson, contre Jean Genty, marchand. — Pierre Brillouin, contre Dul, père, gabarier.

B. 1145. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1740-1747. — Audiences de l'abbaye. — Isaac Guillonnet de Merville, juge sénéchal. — Le procureur fiscal, contre Marguerite Audouin, veuve de Luc Poitevin. — Alexandre Mallet, ancien subdélégué, contre Joseph Bourgeois, négociant. — Jean Beau, prêtre, curé d'Antezant, contre Michel Dusauze, laboureur à bœufs. — Jean Méhée, sieur de La Touche, maître chirurgien, contre Louis Barraud, boucher. — Jean Beaulieu, instructeur de jeunesse, contre Pierre Tabois, marchand. — Jean-Claude Laroche, étudiant, contre Jean Delaistre, notaire royal. — Sophie de Pons, veuve du marquis de Blenac, contre Jagueneau, négociant. — Charles de Saint-Blancard, marchand, contre Belesme, sieur de La Blancherie. — Ignace Nadeau, docteur en médecine, contre Blezette, domestique. — Pierre Caffin, avocat, contre Berthomé Martin, sergent royal.

B. 1146. (Registre.) — In-folio. 50 feuillets, papier.

1748-1750. — Audiences de l'abbaye. — Isaac Guillonnet de Merville, juge sénéchal. — Jeanne Bonneau, servante, domestique demanderesse en reconnaissance d'un billet de 24 livres, contre François Couteau, tonnelier au faubourg d'Aunis. — Jeanne Fradin, contre Pierre Mounier. — Claude-Alexandre de Lestang, conseiller du roi, receveur des tailles de l'Élection, contre Pierre Delos, maître chirurgien au faubourg de Taillebourg à Saint-Jean d'Angély- — André Mesnard, bourgeois, contre Jean Guillebon, laboureur à bœufs. — Henri Marchand, sieur de la Fosse, contre Jacques David, marchand boucher. — Jean-Joseph Lemaistre, sieur de Chancellée, conseiller du roi, maire perpétuel de Saint-Jean d'Angély, demandeur en représentation de meubles et effets saisis à sa requête entre les mains de Pierre Épagnon, sieur des Isles, aubergiste, au préjudice de Jean Dufour, par Fouchier, huissier. Le procureur fiscal, joint à lui Jean Berthommé, huissier, demandeur en réparation d'injures contre Catherine Perdijat, femme de Louis Benot, laboureur. — Jeanne Fradin, contre Pierre Mounier. — Anne Vinet, Jean Capellan, son mari, Catherine Vinet et Jean Lessedon, son mari, demeurant à Rochefort, contre Deneschaud, garçon tailleur d'habits, Marianne et Catherine Deneschaud, tailleuses, frères et sœurs, héritiers d'Adam Deneschaud, tailleurs d'habits et de Gimon, demeurant au faubourg de Taillebourg, à Saint-Jean d'Angély. — Jacques Raymond, maître perruquier, contre Jean-Pierre Monnier, marchand à La Roullerie. — Joseph Mestadier, greffier de l'Élection, contre Guilbon, laboureur à bœufs. — Messire Jean de Meschinet, écuyer, seigneur du Cochet, contre Jean Michaud, boucher, comme père et administrateur de ses enfants et de feue Marie Sicaud et contre Pierre Barbaud, maître chirurgien. — Jean de Bonnegens d'Aumont, conseiller du roi en la sénéchaussée, contre Jean Guillebon, laboureur à bœufs. — Bernard de La Laurencie, chevalier, contre Jean Guilbon, laboureur.

B. 1147. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1750-1752. — Audiences de l'abbaye. — Isaac Guillonnet de Merville, juge sénéchal. — Thérèse Pavallier, épouse de Jean-Mathieu de Bonnegens, bourgeois, contre ledit de Bonnegens, elle est autorisée à être séparée de biens d'avec son mari, vu les lettres obtenues en chancellerie du Parlement de Bordeaux, à la charge par elle de faire faire bon et loyal inventaire des meubles et effets de la communauté, les créanciers connus assignés à leur domicile et les inconnus au poteau public. — Jeanne Loustallot, veuve de Jean Ouzanneau, contre Pierre Ragonneau, marchand aubergiste. — Marie Dautriche, contre André Guédeau, laboureur à bœufs. — Léa Allenet, contre Jean-Pierre Mousnier.

B. 1148. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier, piqûres d'insectes.

1752-1754. — Audiences de l'abbaye. — Isaac Guillonnet, sieur de Merville, juge sénéchal. — Jean Berthomé, huissier, contre Jean Gouyneau, dit Le petit. — Pierre-Lazare Pelluchon, avocat en la cour, contre Landais, laboureur. — Marie et Suzanne Mallet, Alexis Soullard, maître chirurgien, Marie-Marguerite Mallet, son épouse, Marguerite Mallet, épouse de Louis-François Guillonnet, juge sénéchal de La Brousse, héritiers de Gabriel Mallet, avocat, contre Zacharie Bidou, marchand. — Luc Allenet, contre Jean Meschain, gabarier et Suand, sa femme. — Charles de Bonnegens, avocat, juge sénéchal de Tonnay-Charente, contre Germain Penain, marchand boucher. — Jean-Baptiste-Robert, seigneur du Tartre, contre Marguerite de Bonnegens, veuve de Jean-Baptiste Robert, seigneur du Tartre. — Zacharie Allenet, huissier, contre Jean Copain, marchand. — Louis Vallantin, maître chirurgien et Hélène Chollet, sa femme, contre André Lecourt. — Jean Mathieu de Bonnegens, bourgeois, contre Jean et Michel Longespeé, père et fils. — Benjamin Gruel Villeneuve, contre Meschain, gabarier. — François Cabaud, sieur des Nobles, conseiller du roi et son procureur en l'Élection, contre Jean Marsaud, dit Chauveau, meunier.

B. 1149. (Registre) — In-folio, 80 feuillets, papier, piqûres d'insectes.

1754-1760. — Audiences de l'abbaye. — Allenet, greffier, Pierre Allenet des Aubiers, marchand, contre Élie Vinet le jeune. — Pierre-Lazare Peluchon, avocat, contre Claude Giraud, laboureur à bœufs. — Le procureur fiscal contre Étienne de Saint-Orens, chevalier,

seigneur de Cressé, Lonzay et La Rue, et Louise Guynot, son épouse. — Fort de Gaye Laforcade, maître chirurgien, contre Jean Baron, meunier. — Pierre Cabaud, sieur de La Maisonnouvelle, François Cabaud, sieur des Nobles, Pierre Chabot, sieur de Marsillié, et Marie Cabaud, son épouse, contre Michel Abelain, meunier, demande en saisie et délivrance de deniers. — François Roquet, curé de Ternant, contre Isaïe-Pierre Dornat, jardinier. — Alexis Gruel de Villeneuve, marchand, contre Jean Guillebon dit Grillet, laboureur à bœufs. — Louis Goizet, prêtre, curé de La Jarrie-Audouin, contre Denis Bouchereau, sabotier, et Jean Musset, laboureur à bras. — François-Jacques Guillonnet de Merville, juge sénéchal.

B. 1150. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1760-1763. — Audiences de l'abbaye. — François-Jacques Guillonet de Merville, juge-sénéchal. — Le procureur fiscal contre Madelaine Clerc, veuve Brisset. — Jean Jarrousseau, ci-devant fermier de la seigneurie de La Brosse, contre Jean Berthelot, laboureur, et François Musset, taillandier. — Jacques Guionnet, maître boulanger, contre Jean Belesme des Noyers, curateur du fils mineur de feu Belesme de La Blancherie. — Pierre Allenet, sieur de Ribemont, contre Pierre Genty. — Jacques Duret, garçon chamoiseur, contre Jean-Christophe Rayé. — Jacques-Alexandre Du Bois de Landes et Marie Madeleine-Henriette Meschain, contre Jean Rocquet, notaire royal et procureur. — Mathieu de Bonnegens, bourgeois, contre Drouhet le jeune, bourgeois. — Jacques Allenet, notaire royal, contre Jean-Baptiste-Simon Parent.

B. 1151. (Registre.) — In-folio, 66 feuillets, papier,
manquent de 1764 à 1767.

1768-1770. — Audiences de l'abbaye. — François-Jacques Guillonnet de Merville, juge sénéchal. — Pierre-Lazare Peluchon, avocat, contre Marie de Bonnegens. — Pierre Caffin, avocat, contre Christophe Rayé. — Pierre Allenet, contre Gabriel Cornut. — Françoise Vieuxloup, lingère, contre Meschain, gabarier. — Suzanne Rullaud, veuve de Luc-Allenet, contre Gaulichon, laboureur à bras. — Pierre Allenet, contre Jean Neau, laboureur. — Pierre Allenet de Ribemont, fermier de la terre d'Antezant, contre François Du Bousquet, écuyer, réparation d'injures et voies de fait. — Pierre Caffin, avocat, contre Jean-Christophe Rayé, marchand.

B. 1152. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1772-1774. — Audiences de l'abbaye. — François-Jacques Guillonnet de Merville, sénéchal. — Antoine Valentin, avocat, maire et colonel de Saint-Jean d'Angély, contre Madelaine Billaud, veuve Chevroux. — Élisée Loustalot, avocat, contre Suzanne Guiberteau, veuve Rayé. — Louis-Charles de Machaut, évêque d'Europée, coadjuteur d'Amiens, abbé de Saint-Jean d'Angély, contre de Lestang, conseiller du roi, receveur des tailles de l'Élection. — Le procureur fiscal, contre Pierre Allenet de Ribemont, bourgeois. — François de Lastre, chevalier, seigneur de Bouchereau, contre Marie Ferrant, veuve de Louis Goguet. — Jacques-Alexandre Perreau, bourgeois, fermier général des revenus de l'abbaye, contre Naulain, voiturier. — Alexandre Estourneau, écuyer, contre Jean Burgaud, laboureur. — Louis Boubée de Lespin, seigneur du fief, terre et seigneurie de Bessé, lieutenant au régiment Dauphin-infanterie, demeurant au château des Granges de Ternant, demandeur en fournissement de déclaration de censive, contre Jean Beaulieu, huissier de l'Élection.

B. 1153. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1774-1777. — Audiences de l'abbaye. — François-Jacques Guillonnet de Merville, sénéchal. — Jacques Grelat, employé pour le roi à la marque des cuirs, contre Philippe Augier, négociant. — Louis-Charles de Machault, abbé de Saint-Jean d'Angély, contre Suzanne Guiberteau, veuve Rayé. — Louis Pauchet, maréchal des logis au régiment d'Orléans-dragons de Moulins, et Marie-Anne Pauchet, sa sœur, contre Françoise Béziaud, veuve de Claude-Alexandre de Lestang, conseiller du roi et receveur des tailles. — Jean-Alexandre d'Anglars, écuyer, seigneur de Pechaure, contre Henri Benoist, serger. — Pierre Allenet de Ribemont, bourgeois, contre Berthon, bourgeois. — Michel Robinet monte l'audience en l'absence de Guillonnet de Merville. — Aubin Griffon, écuyer, contre Louise Roy, veuve de Guillaume Girard, laboureur. — Jean-Baptiste-Joseph Mestadier, contre Michel Meschain, gabarier. — Samuel Croizé, marchand, contre

Jean Martin, laboureur à bœufs. — Joseph de Bonnegens, contre Aubin.

B. 1154. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1786-1788. — Audiences de l'abbaye. — Marie Robion, demanderesse en séparation, contre Faurès.— Jean Poupelin, contre Boutinet, cabaretier. — Le procureur fiscal, à la promotion de Maurice Boisseuil, contre Louis Baudry. — Jean Le Maître, peintre, et François Barbier, commis à l'hôpital, maris de Catherine et autre Catherine Jourdin, contre Maurice Boisseuil, menuisier au faubourg de Taillebourg. — Le Vallois, contre Labarre. — Le procureur fiscal, contre Samuel Croizé. — Jean Réveillaud, contre André Couteau. — Nomination de Jacques Cheminade, garde des bois et forêts de la seigneurie de la Chapelle-Bâton, par Louis-Charles Du Plessis d'Argentré, évêque de Limoges, conseiller du roi en ses conseils et abbé commendataire de l'abbaye royale de Saint-Jean d'Angély. —Pierre Tillard-Pougaudin, contre Pierre Forest. — Claude-Alexandre Normand, contre Antoine Moraud. — Joseph-Nicolas de Lastre, contre Jagueneau, époux Lavaux. — Marie Ferrant, veuve Goguet, contre François Gaudreau. — Jean-Baptiste Guillot, contre Charier jeune.

B. 1155. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier, piqûres d'insectes.

1779-1782. — Audiences de l'abbaye. — François-Jacques Guillonnet de Merville, seigneur des Fiefs bruns, sénéchal. — Jacques-Sébastien Dautriche, avocat en la cour, contre Suzanne Guiberteau, veuve de Christophe Rayé. — Le procureur fiscal demandeur en fournissement de déclaration, contre Pierre Guérineau, chamoiseur. — Jacques Devers, maître en chirurgie, contre Vieulle, avocat. — Denis-Augustin Jacgueneau, bourgeois, contre Vivien Guesdon, ancien meunier. — Paul Cardailhac, maître chirurgien, contre Jean Treuillon, laboureur. — Étienne Bartaré, aubergiste des *Trois canons*, contre Bras, boucher. — Louis-François Huvet, contre François Breuillet. — René Galland, apothicaire, contre Lajeunesse et sa femme. — Pierre Allenet, sieur de Ribemont, bourgeois, contre Pierre Augustin, laboureur à bras. — Le procureur fiscal, à lui joints Jean-Baptiste d'Aragon et Marie Gautier, sa femme, demandeur en réparation de voies de fait et violences, contre Marie Garnier, épouse Mounier. — Le procureur fiscal contre Du Chastenet, écuyer, seigneur de La Ferrière. — Jean-Baptiste-Gaspard de La Perrière, chevalier, seigneur des Tanières, lieutenant des maréchaux de France, contre Jacques Broutin, marchand. — Le procureur fiscal, contre Alexandre Gaillard père, écuyer, seigneur de Laleu.

B. 1156. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1786-1789. — Emprunts et retirés de sacs de l'abbaye. — Devers, contre Bouchereau. — Jacques Bras, contre Paul Quantin. — Simon-Élie Léger, contre dame Abelin. — Michel Billard, contre Adrien Baujet. — Jean Berthommé, contre Marie La Roche. — Pierre Moisnard, contre Jean Moisnard, gabarier.

B. 1157. (Registre.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

1713-1714. — Notifications de ventes au greffe de l'abbaye. — Vente par Philippe Guichard, marchand au faubourg de Taillebourg, mari de Marie-Anne Cornu, à Jacques Jarousseau, marchand sellier, des biens dudit Guichard, à La Chapelle-Bâton. — Vente par Françoise Espaignon, veuve de Jean Abelin, à Pierre Fradin, sieur de La Rouillerie, de 4 boisseaux de froment à prendre sur les moulins de ladite Espaignon, acquis de Jeanne Fradin, veuve de Jacques Mercier, pour 110 livres.

B. 1158. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

1724-1728. — Notification des actes enregistrés au greffe de l'abbaye. — François Guillonnet, procureur fiscal en l'absence du juge ordinaire. — Acquisition par François de La Rochefoucauld, écuyer, seigneur du Parc d'Archiac, en son nom et au nom de sa sœur Marie de La Rochefoucauld, du Parc d'Archiac, demeurant à Rochefort, en faveur de Joseph Le Berton, chevalier, seigneur de Faye, Pontois, St-Sorlin, mari de Sara de La Blancherie, du pré de marais, pour 3,000 livres. — Acquisition par René Rousseau, maçon, Pierre Bonoist, farinier, et Pierre Labbé, jardinier au logis de La Morinerie, paroisse d'Écurat, en faveur de Luc Allenet, marchand, pour 200 livres. — Acquisition par Joseph de Bonnegens seigneur de La Madelaine, conseiller du roi, président, lieutenant général, de haut et

puissant seigneur Gabriel-Louis Le Coigneux, chevalier de Bellabre, du château et maisons nobles de Cluzeau, Bignay, avec les droits honorifiques, et de justice, pour 70,000 livres.

B. 1159. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1728-1730. — Abbaye. — Notification des actes et contrats. — Mesnard, greffier. — Izaac Guillonnet, sieur de Merville, avocat au Parlement, juge sénéchal. — Contrat d'acquisition par Alexandre Sigournay, maître cordonnier, en faveur de Pierre Devers, concierge des prisons royales, d'une boissellée de motte, derrière le moulin à papier en la censive de l'abbaye, pour 20 livres. — Contrat d'acquisition par Pierre Allenet, marchand, sieur de Labidaudrie, mari de Jeanne Allenet, en faveur de Pierre Allenet, sieur des Aubiers, marchand serger, d'une boutique dans une maison située à la place du Petit Champ des Jacobins, pour 98 livres, 10 sols. — Quittance d'amortissement de la somme de 114 livres par Thomas de Riollet, marchand, en faveur de Pierre Laroche, marchand à St-Pardoult. — Amortissement de rente seconde de 17 livres, 10 sols, par Pierre Fradin, major du régiment de bourgeoisie, à François Dornat, tonnelier. — Vente par Hugues Gruel, sieur de Villeneuve, marchand, d'une maison, au devoir de 3 livres de rente noble, pour 1,030 livres. — Vente de 10 livres de rente par Zacharie Allenet, marchand, à Louis Genty, maître boulanger. — Vente de huit journaux de terre labourable par Daniel Griffon, écuyer, sieur de Laberdrie à Jacques Beau, maître serrurier.

B. 1160. (Registre.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

1736-1737. — Abbaye. — Notification des contrats enregistrés au greffe. — Vente par Marie-Anne Cabaud à Zacharie Allenet, huissier à l'Élection, d'une maison pour 198 livres, 15 sols. — Vente par Michel Lemaistre, sieur de Choppin, bourgeois à Jean Debelleix dit Lamanche, d'une rente seconde de 10 livres pour 200 livres. — Vente par Jean-Élie Fouchier, sieur de Lisle, à Étienne Perraudeau, substitut des gens du roi à l'Élection, d'une rende seconde de trente boisseaux et cinq picotins de froment sur les moulins de la Grand'roue, pour 900 livres et 48 livres de pot de vin. — Vente par Louis de Villiers, chevalier, seigneur de la Porte Boutou et de La Braudière, à Jean-Baptiste de Bonnegens, seigneur des Hermitans, chevalier, rapporteur du point d'honneur, du fief de la Légence, paroisse d'Antezant, pour 100 livres.

B. 1161. (Registre.) -- In-folio, 12 feuillets, papier.

1738. — Notification des contrats au greffe de l'abbaye. — Isaac Guillonnet, sieur de Merville, juge sénéchal, André Mesnard, greffier. — Vente par Jean-Baptiste Caffin, sieur de Courtejambe, bourgeois à Jacques Allenet, notaire royal et Judith-Geneviève Adrien, son épouse, d'une maison en la Grand'rue pour 2,250 livres. — Vente par Charles de Bonnegens, avocat au Parlement de Bordeaux, juge sénéchal de Charente, Marie-Anne de Bonnegens, veuve de Jean-Baptiste Morin, conseiller du roi, Élie et Pierre Sureau, maire de St-Jean d'Angély à Jean Croizé, sieur de Fontorbe, avocat, d'un petit chai, situé au port de St-Jean, censive de l'abbaye, appelé le chai de la Chaîne, pour 400 livres.

B. 1162. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1745-1748. — Notifications des actes enregistrés au greffe de l'abbaye. — Isaac Guillonnet, sieur de Merville, juge sénéchal. — Vente par Jean Bernard, laboureur, à Pierre Augé, laboureur, à La Vauguion, paroisse de La Jarrie-Audouin, de dix-huit sillons de terre au Bois Clerbaud, seigneurie de La Chapelle-Bâton. — Vente par Jacques Meaume, avocat en la Cour, à Jean Mallart, maître tanneur, d'une maison, à St-Jean d'Angély pour 448 livres. — Vente par Suzanne de Lestang, veuve de Benjamin Meschain, chevalier, seigneur de Traizance, Marie-Anne Henriette Meschain, épouse de Jean-Jacques de Rousselet, écuyer, seigneur de Vivroux, Suzanne Meschain, Julie-Marguerite Meschain, épouse de Charles de Bonnot à Louis-Laisné Duverger, conseiller du roi, médecin ordinaire de Sa Majesté, d'une maison pour 3,000 livres. — Vente de la moitié d'une maison par Marie Bailliste, veuve d'Alexandre de Juifs, écuyer, seigneur de Suran, et Jean de Juifs, écuyer, seigneur de Suran fils, à Louis Drahonnet, marchand.

B. 1163 (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1748-1751. — Notifications de ventes au greffe de l'abbaye. — Vente par Jacques Martin, de terrains à

Courcelles, à Jacques Brillouin. — Vente par Jean Couraud, de terres aux Chastelliers, à Claude-Alexandre de Lestang, conseiller du Roi, receveur des tailles de l'Élection. — Vente d'une masure, place des Jacobins, par Marianne Tourneur, femme de Berthomé Martin, sergent royal, à Amédée de Chasseur, écuyer, capitaine réformé au régiment de Karrer Suisse. — Vente de fonds dans le grand fief Chaillou, par Françoise Baron, veuve de Daniel Maichain, écuyer, seigneur de La Richardière, à Jacques Guionnet, boulanger. — Vente par Suzanne Brochard, veuve Croizé, à Isaac-François Marchant, avocat, d'une terre à la Croix de Roumagnolles. — Vente à Etienne Gibaud, curé de la Chapelle Bâton par Jean Mathieu de Bonnegens, bourgeois à La Chapelle, d'une grange et dépendances audit bourg. — Vente d'une maison et dépendances à Marianne de Coybo, par Charles-Auguste de Condé, chevalier, seigneur de La Cour en Villefollet, mari de Marianne-Charlotte Dexea. — Vente d'une maison à Marie Croizé, veuve de Jean-Baptiste Chaillou, par Honoré-René Dugast, sieur de La Motte. — Quittance donnée à Jean-Baptiste de Bonnegens des Hermitans, conseiller du Roi, rapporteur du point d'honneur à Jean-Honoré-François-Xavier Lemoine, chevalier de Sérigny, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine d'infanterie, au régiment du Roi, mari d'Anne Le Sourd, de la somme de 600 livres, pour l'extinction et amortissement de 30 livres de rente seconde sur la maison habitée par ledit de Bonnegens. — Vente d'une maison par Jean Du Chastenet, écuyer, à Jean Louis Saint-Blancard, avocat au Parlement.

B. 1164. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

1769-1771. — Notifications d'actes de ventes au greffe de l'abbaye. — Vente à Suzanne-Adélaïde Du Belloy, épouse de haut et puissant seigneur Michel-Marie-Noël Amelot, seigneur, comte de Varaise, conseiller du Roi, maître des requêtes et président honoraire au Grand Conseil, par Jacques Drouhet, employé au bureau des tailles des parts et portions qu'il avait acquis avec Michel Tardy, notaire royal, de Marie Berthommé, Louis Hervé, etc. — Vente d'une maison rue des Ursulines à Guillaume-Alexandre Du Bois de Saint-Mandé, ancien capitaine de carabiniers, chevalier de Saint-Louis par Pierre-Alexis Gelé, seigneur de Poursay. — Vente à Jean-Baptiste Gaspard de La Perrière, chevalier, seigneur des Tanières, ancien mousquetaire de la garde du Roi par Jean Gratiot, cordonnier, d'une maison et jardin devant la place des Capucins. — Vente d'une maison à Maurice Binet, avocat au Parlement par Jean-Joseph Le Maistre, sieur de Chancelée, ancien maire de Saint-Jean d'Angély. — Vente d'un pré à Antezant, à Pierre Allenet de Ribemont, bourgeois marchand, par Elisabeth Gane, veuve de Jean Martin. — Vente de terres du fief Ravard à René-Joseph-Benoist Perraudeau, écuyer, seigneur de Beaufief, subdélégué de l'intendant par Pierre Prouhet. — Vente à Alexandre de La Rade, conseiller du Roi, maître particulier à la maîtrise des forêts de Rochefort, d'une maison, rue Rose, par Jean Texeron, meunier. — Vente d'une maison à Victor Prévost de La Javellière, ancien officier au régiment d'Orléans-Dragons par Henri Marchant, seigneur de La Moreau, faisant pour Guillaume-Alexandre Du Bois de Saint-Mandé, ancien capitaine de carabiniers. — Vente d'une rente de 14 livres par Louise Larade, veuve de Pierre Coulon, seigneur de Fragne, conseiller du Roi, lieutenant particulier, par Pierre Charpentier de La Varenne, ancien officier aux grenadiers de France, pensionnaire de Sa Majesté.

B. 1165. (Registre.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1771-1773. — Notifications d'actes au greffe de l'abbaye. — Vente à Pierre-Jean Augier d'Escourgeats de Saint-André, ancien capitaine au régiment de Lailly, chevalier de Saint-Louis, par Pierre Gadolet, chamoiseur, d'une maison, rue de la Grosse-Horloge, tenue à cens ou rente noble de la Maille d'or, pour six mille livres. — Vente à Charles-Guillaume de Bonnegens, sieur de La Grange, par Antoine Valentin, docteur en médecine, lieutenant-général de police, de la moitié d'une pièce de pré, moyennant 850 livres. — Vente à François de Beaucorps, chevalier, seigneur de La Bastière, par Joseph-Louis-Armand de Lescours, ancien capitaine au régiment de Chartres-infanterie, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Paransay, Machecou, etc., et Joseph-Armand de Lescours, sous aide-major, d'une maison, rue des Maréchaux, pour 9,250 livres. — Vente à René-Joseph-Benoist Perraudeau, écuyer, seigneur de Beaufief, subdélégué de l'Intendance, par Marie Bedein, veuve de Pierre Friou, marchand et Jean-Guillaume Friou, son fils, de cinq journaux de terre pour 450 livres. — Jean-Jacques Hébert, maître-tailleur d'habits, de deux morceaux de terre pour 200 livres. — Vente à Jacques-Louis Mallat, écuyer, seigneur de Barbaud, par René Lemercier,

chevalier de Jauvelle, capitaine au régiment de Piémont-infanterie, chevalier de Saint-Louis, d'une maison pour quatre mille six cents livres. — Vente à Jean-Michel Tardy, contrôleur-ambulant des domaines du roi, par messire Augustin-Louis de Clervaux, chevalier, seigneur de Lhoumelière, Le Breuil, Cartais, Saint-Christophe, etc., ancien mousquetaire de la seconde compagnie de la garde de Sa Majesté et Jeanne-Madelaine Tourton, d'un bien fond sis aux Grandes Granges, paroisse de Mernant, pour 6,500 livres. — Vente à Jean-Denis Allenet, bourgeois, par Jean Coutanceau l'aîné, charpentier, d'une maison pour 2,300 livres. — Vente à Charles du Chastenet, chevalier de La Ferrière, par Sylvain Magnan, marchand et Marguerite Mallard, d'une maison, pour 1,250 livres. — Vente à Pierre Ouzanneau, avocat, exempt de la connétablie à la suite du Maréchal de Clermont Tonnerre, par Christophe Besnard, ancien maître perruquier, des deux tiers d'un banc à trois places dans l'église des P. P. Bénédictins, pour 30 livres. — Vente à Jean-Baptiste Lemercier de Jauvelle, écuyer, aide-major du régiment provincial, par Jean-Jacques Gobeau de La Moure, seigneur de La Canarde, d'une maison pour 1,500 livres. — Vente à Pierre Du Vergier, seigneur du Tartre, par François Mestadier, curé de Prignac, d'une maison, pour 1,800 livres. — Vente à Charles Du Boucheau Du Château, écuyer, par Marie Renaud, d'une maison. — Vente à Marianne de Coybo-Bourgeois, supérieure des écoles charitables, par Jean Mallard, marchand, d'une chenevière, pour 80 livres. — Vente à Henri-Charles de La Perrière, chevalier, seigneur de Roiffé et Marie-Renée Charpentier de Laurière, par Joseph Chotard, bourgeois, d'une maison, rue Rose, pour 100 livres de rente. — Vente à Louis Genty, maître tanneur, par Marianne-Henriette Meschain, veuve de Louis-Charles, marquis de Ponthieu, chevalier de Saint-Louis, d'une rente seconde et foncière de 21 livres, au capital de 420 livres, moyennant 360 livres. — Vente à Claude Foreau « instructeur de la jeunesse » par Jean Templereau, maître perruquier, de différents fonds, pour 850 livres.

B. 1166. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1778-1783. — Notifications d'actes au greffe de l'abbaye. — Vente à Henri Charles de La Perrière, chevalier, seigneur de Roiffé, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des maréchaux de France, par Jacques-Alexandre Lavade, contrôleur des guerres, subdélégué de l'Intendant, d'une maison, pour 1.200 livres. — Vente à Benjamin-Gruel-Villeneuve par Alexandre-Casimir de Turpin, comte de Joué, écuyer, d'une rente de 9 livres, au capital de 180 livres, 130 livres. — Vente à Jean-Baptiste Gaspard de La Perrière, père, chevalier, par Pierre Chabacou, d'un terrain pour 77 livres. — Vente à Charlotte de Ceris, veuve de haut et puissant seigneur Louis-Hector, marquis de St-Georges, par Charles-Guillaume de Bonnegens de La Grange, bourgeois, d'une maison, pour 9,300 livres. — Vente à Charles-Guillaume de Bonnegens de La Grange, bourgeois, par la marquise de Nadillac, d'un pré, pour 300 livres. — Vente à Aubin Griffon, écuyer, seigneur de Beaumont, par Jean Gaborit, poissonnier, pour 320 livres. — Vente à Charles de La Laurencie, chevalier, seigneur de Chadurie, etc., et à Geneviève-Marie de Brillac de Nouziéré, par Marie-Anne Henriette Maichin, veuve en secondes noces de haut et puissant Louis-Charles, marquis de Ponthieu, chevalier, seigneur de Forgette, d'une maison, pour 7,300 livres. — Vente à Bernard de Bobéné, chevalier, garde du corps du comte d'Artois, par Jacques-Louis Mallat, écuyer, seigneur de Barbaud, d'une maison, pour 5,530 livres. — Vente à David Le Bègue de Brie d'Andreville, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, et Marie-Madeleine de Lastre, par Pierre-Amable Pelluchon, chevalier, seigneur du Grand Breuil, conseiller procureur du roi, de la seigneurie de la prévôté de la Chapelle Bâton, pour 20,250 livres. — Vente à François-Jacques Guillonnet de Merville, seigneur des Fiefs-bruns, avocat au Parlement, juge sénéchal de l'abbaye, par Louis Hillairet, laboureur à bœufs, d'un pré, pour 530 livres. — Vente à Louis-François Duret, avocat en Parlement par François-Gabriel Guillonnet, avocat, procureur du roi, à l'Hôtel-de-Ville d'une maison pour 3,500 livres. — Vente à Jean-François Louis, marquis de Lostanges, baron de Paillé, seigneur de Bussac, par Jeanne Rulland, veuve de Jean Maltard, d'un chai, pour 3.240 livres. — Vente à César Jean Jolly d'Aussy, commissaire des guerres, par Charles-Germanique Méneau, d'une maison pour 1,500 livres.

B. 1167. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1783-1787. — Notifications de ventes au greffe de l'abbaye. — Vente à César-Jean Joly d'Aussy, écuyer, commissaire ordinaire et provincial des guerres de la généralité de La Rochelle, employé au département de St Jean d'Angély, par René-Joseph Mounier, mar-

chand, d'un masureau et jardin près le champ des Jacobins, pour 150 livres. — Vente à Jean Joseph de Bonnegens, seigneur des Hermitans, conseiller du roi, lieutenant-général par Louis Clerjeaud, d'un pré, dans la séigneurie d'Antezant. — Vente à Charles-Guillaume de Bonegens de la Grange, bourgeois, par Maurice Binet, avocat au Parlement, chargé de pouvoirs de Louis Boubée de Lespin, capitaine commandant au régiment de Dauphin-infanterie, chevalier de Saint-Louis et de Henriette Meaume, son épouse, des fiefs de Bessé et de Laprade pour 30,840 livres. — Vente à Louis Brillouin, négociant, par Marie-Rose de Juif de de Juivan, veuve de Guillaume Fenas, musicien à la cathédrale de Saintes, du petit fief et seigneurie de La Jallet, pour 600 livres et 24 livres de pot de vin. — Vente à Jean-Joseph de Bonnegens d'Aumont, conseiller du roi, magistrat au sénéchal de St-Jean d'Angély, par Simon-Pierre Maugeais, procureur de Michel Fraigneau Ganon, orfèvre, à St-Maixent. — Vente à François-Jacques-Guillaume Guillonnet de Merville, seigneur des Fiefs Brun, avocat en Parlement, juge sénéchal de l'abbaye, par Pierre-Jean Gane, huissier et Joseph Gane, employé aux traités, d'une maison à St-Jean d'Angély.

B. 1168. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1787-1790. — Notification au greffe de l'abbaye des ventes. — Vente à Charles Guillaume de Bonnegens de la Grange, par Jean Dufour, d'un pré dans la seigneurie de l'abbaye. — Vente à Pierre Texier, procureur, par Louis-Gabriel Le Mercier de Jauvelle, d'une maison, place des Jacobins. — Vente à Marie-Madelaine-Henriette Maichin, dame de Pellouaille, par Marie-Clémence Barraud, veuve d'Honoré Lebrou, de deux journaux de terre, paroisse de Courcelles. — Vente à Louis-François Bérard, écuyer, sieur de La Rembaudière, directeur des aides de l'Election, par Louis-Charles, comte de Ponthieu, seigneur de Forgette, de deux maisons, rue du Palais. — Vente à Pierre Beaubras, tanneur, par Jean Charrier, sergier, d'une maison près les fossés de la ville. — Vente à Joseph Hérard de La Mirande, chevalier de Saint-Louis, par Pierre Couprie, voiturier, de maisons. — Vente à Jacques-Sébastien Dautriche, avocat, par Joseph Vergne, menuisier, d'une cour et hangar. — Vente à Hérard de La Mirande, chevalier de Saint-Louis, par Jacques Couprie, des biens qui lui sont chus par le décès de son oncle, Couprie, à Asnières.

B. 1169. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1698-1705. — Retirés des sacs principaux remis au greffe de la sénéchaussée, registre coté et paraphé par Joseph de Bonnegens, seigneur du Bellai, conseiller du Roi, président et lieutenant-général. — André Mesnard, procureur de Jacques Gaillon, marchand, contre Jacques Véronneau, marchand de Matha. — Jean Perraudeau, procureur, de Jean Sablon, sieur de La Potorie contre messire Arthus Chesnel sieur d'Escoyeux. — Alexandre Mallet, procureur de maître Laurent Grégoireau, seigneur de Maisonneuve, conseiller du roi au Présidial de Saintes contre François Tercenier, marchand de Saintes. — Jacques Jagueneau, procureur de Isaac Tourneur, sieur de Fief-Garnaud contre Marie Huteau, veuve de Jean Ardaine. — Pierre Caffin, procureur de Françoise Guenon, veuve de Jean Le Tellier, procureur en l'élection de Saintes, contre maître Louis Durand, messager de Saintes à Paris ; remise de la sentence dont est appel. — Jacques Jagueneau, procureur de Pierre Gaillard, cessionnaire de Jean Mallet, contre Madelaine Grandgent. — Elie Mestadier, procureur d'Elisabeth Fazilleau, femme de Phillipe Rossignol, sieur de La Groix, contre Elisabeth Rossignol, femme de Louis Gorrichon. — Jean Duret, procureur de François Jérémie, marchand de Saintes contre Laurent Grégoireau. — Michel L'Hospital, procureur de Pierre Bernard contre Anne Robert, veuve en premières noces de Pierre Bernard et en secondes noces de Fleurant Porchereau. — René Grellat, procureur de Henriette Dorothée Bouchard d'Aubeterre, dame de Saint-Martin de la Coudre contre Pierre Griffon, sieur de Fief-Mouroux. — Pierre Caffin, procureur de Charles Eschasseriaux, sieur du Ramet, avocat en la cour, cessionnaire d'Anne Ponvert, sa mère contre Pierre Tabois, marchand, héritier de Charlotte Ponvert, sa mère, Ponvert Charrier et Pierre Tillard. — Jean Rocquet, procureur de Suzanne Donnat, veuve de Elie Gautreau, marchand contre Jean Dubois, laboureur à bœufs. — Michel L'Hospital, procureur de messire René de Castello, seigneur de la chatellenie de La Tasnière, contre demoiselle Sylvie Tessereau. — René Grelat, procureur de messire Alphée Goullard, chevalier, seigneur de Nantillé ? contre messire Mathurin-Batiste, prêtre, curé de Saint-Hilaire. — Michel L'Hospital, procureur de Michel Lemaistre, conseiller du roi et son avocat au siège de St-Jean d'Angély, contre messire François de Girard, chevalier, seigneur

de La Chaume. — Elie Mestadier, procureur de Saprenée Leconte, épouse de messire Louis M. de Montagu, capitaine au régiment de Barois, contre Anne Damour veuve de Pierre Guimard. — Jacques Jagueneau, procureur de messire Charles de Brillac, chevalier, seigneur de Fenioux, Grandgent et messire Louis de Brillac de Nouzière, écuyer, chevalier de Malte et Marie de Brillac de Nouzière, femme de messire Hector de Saint-George, chevalier, seigneur de Dirac et La Berlandière et messire Joseph-François de Brillac de Nouzière, écuyer, chevalier de Malte. — Pierre Larquier, procureur de Benjamin Maichin contre Louise Chiron, femme de Pierre Tripelon.

B. 1170. (Registre.) — 60 feuillets, papier, écrits.

1704-1705. — Audiences, registre coté et paraphé par Jacques-Jean Baptiste Robert, seigneur des Tartres, conseiller du roi, président, lieutenant-général. — Gabriel Bollon contre Timothée Raugeard condamné à payer au demandeur cinquante-neuf livres, quinze sols, montant du billet en question. — Messire René de Gommiers et Pierre de Gommiers contre Jeanne Desrives, femme de Charles Aubouin, Marie Chevallier et Pierre Caillaud. — Marie Lucas contre messire Gabriel de Beauchamps, chevalier, etc. — Messire René de Gommiers contre Jean Chastan. — Jean de Bonnegens contre Simon Jagueneau. — Messire Jean Lériget contre Michel Prévost. — Jean Saint-Blancard contre Jacques Jacgueneau. — Messire Henri-René de Castello contre Gilles Longespée. — Messire Henri de La Laurencie contre messire de Turpin. — Antoine de Marcadier de Parnajori contre messire Jean de Volvire. — Marie Rivière contre messire Jean de Chavron. — Messire Chrestien Horri contre Pierre Richaudeau, etc.

Bailliage, siège royal et cour des Salines de Rochefort. (1)

B. 1171. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets, papier, le premier manque.

1703. — Edits et déclarations du roi, arrêts du conseil d'Etat et du Parlement. — Serment des officiers du siège de Rochefort. — Begon, Flamen, Guesdon, Follet, Hervé, Valin, Thivat. — Installation d'Albert Hervé, président. — André Guesdon, assesseur, René Follet, conseiller, garde-sel. — Josué Valin, avocat du Roi. — Pierre Chasteau, procureur certificateur des criées. — Jean Poinsteau, procureur postulant. — Pierre Panier, procureur postulant. — Etienne Caillaud, procureur contrôleur des dépens. — Exemptions aux marguilliers de la rédemption des captifs chez les infidèles. — Martin Delaunay, receveur et contrôleur des épices. — René Bougeaud, notaire royal arpenteur. — Pierre Gouraud, huissier. — Dépôt à la chambre des comptes des aveux, dénombrements, etc., rendus entre les mains des reines douairières et des fils de France apanagés, reçus dans les greffes des justices subalternes de l'étendue du ressort à la Chambre des comptes de Paris. — Règlement des chasseurs, contrôleurs d'eau-de-vie. — Poursuite et jugement des oppositions au sceau des offices, — Formalités à observer par les communautés qu'intenteront un procès. — Greffiers des insinuations laïques. — Seconds prési-

(1) On lit dans l'Histoire de Rochefort par le P. Théodore de Blois (Blois, 1733, pages 261 et seq.)

« Pendant que Louis XIV faisoit élever à Rochefort les maisons et » paver les rues, il y créa un siège royal... Par l'Edit de juillet 1702, » ce siège est composé d'un Président, d'un Lieutenant Général, d'un » Lieutenant Criminel, d'un Lieutenant Particulier, d'un Assesseur, » de quelques Conseillers, d'un Avocat du Roy, d'un Procureur du Roy, » et de tous les autres membres nécessaires pour rendre la Justice. Sa » Majesté attribue à ce siège la connoissance de tout ce qui regarde » les Sièges Royaux, fixe son étendue, et lui donne la jurisdiction sur » les Salines de l'Aunis, de l'Isle de Rhé, et de la Saintonge et sur tous » les délits qui regardent les Marois Salans. Cet ample Pouvoir accordé » aux Officiers de Rochefort, mit en mouvement ceux des Sénéchaussées » de Saintes, de La Rochelle et de plusieurs Seigneurs particuliers. » Ils se virent par-là privés d'un droit dont ils avoient toujours joui. » Ils représentèrent au Roy, qu'ayant toujours connu de ce qui con- » cerne le fond et la propriété des Marais, on les devoit dédommager, » ou les laisser dans leur possession. Le Roy donna le 23 décembre de » la même année une déclaration qui rétrécit la jurisdiction accordée » au siège de Rochefort, et qui la réduit à la levée des sels, aux répa- » rations des marois, à l'entretien des achenaux, et aux délits qui se » commettent sur les marois. Mais la connaissance des contestations » qui naissent pour le payement des coutumes, Cens et Seigneuries de » Sels, et pour la propriété du fond des marois est rendüe aux Juges » à qui elle avoit appartenu auparavant.

» Louis XIV accorda à Rochefort une maitrise des Eaux et Forêts, » par édit du mois de décembre 1703... »

dents des bureaux des finances et trésorier de France, etc.

B. 1172. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1704-1706. — « La Majesté », transcription des édits, déclarations du Roi, arrêts du Conseil d'Etat et du Parlement, etc. — Provisions et réceptions des officiers du Bailliage et siège royal de Rochefort. — J. Dangos, contrôleur héréditaire des actes d'affirmation de voyages, chargé de recevoir des communautés les droits attribués aux offices de syndics. — J. Barraud, marchand à Yves, marguillier de la rédemption des chrétiens captifs chez les infidèles. — Edits du Roi portant : création des receveurs des amendes et épices, anciens, mi-triennaux, alternatifs ; — attribution des droits d'affirmations et de présentations des demandeurs aux engagistes des greffes et de trois sols pour livre des émoluments aux greffiers en chef. — Déclaration du roi portant réunion des offices de lieutenant-criminel au corps des officiers des greniers et chambres à sel, créés par édit de février 1704, et de notaires aux notaires royaux des villes dans lesquelles lesdits greniers sont établis. — Arrêt du Parlement réglant les messagers et conducteurs des prisonniers. — Edits du Roi créant les offices de greffiers des experts ; — portant que les officiers de judicature et de finances pourront en 1704 et 1705 obtenir des lettres de vétérans, après quinze années de service, en payant les sommes réglées par le tarif joint à l'édit ; — supprimant les offices de commissaires aux saisies mobiliaires et créant des offices de contrôleurs d'exploits ; — créant trois cent mille livres d'augmentation de gages à répartir entre les offices de maires, assesseurs et procureurs du Roi dans les Hôtels de Ville, etc ; — supprimant les offices de commissaires-contrôleurs-inspecteurs des messageries et coches, tant par eau que par terre, créés en septembre 1704 — Déclaration du Roi exemptant les hôteliers et taverniers des redevances annuelles aux offices de contrôleur, visiteurs des poids et mesures en payant les sommes auxquelles ils seront taxés. — Edits du Roi créant des offices de rapporteurs du point d'honneur, greffiers et archers des lieutenants, des maréchaux de France ; — des inspecteurs généraux, commissaires, visiteurs et contrôleurs des manufactures de draps et toiles ; — concernant les privilèges et exemptions des officiers d'artillerie ; — créant des commissaires, contrôleurs et inspecteurs des messageries ; — supprimant les greffiers des insinuations laïques ; — établissant des greffes pour l'enregistrement des brevets d'apprentissage, lettres de maîtrises, actes de réception des maîtres des communautés d'arts et métiers ; — créant des offices de présidents dans tous les présidiaux ; — séparant le titre de l'office d'auditeurs des comptes et conservateurs des dépôts publics des consignations et saisies réelles créés dans chacun des bailliages et juridictions royales des six deniers pour livres attribués aux dits offices par édit de septembre 1704, lesquels seront réunis aux offices de receveurs des consignations et commissaires aux saisies réelles ; — créant un million de rentes, au denier dix, sur les aides, gabelles ; — créant des courtiers facteurs et commissaires des rouliers, muletiers, etc ; — réunissant les offices de syndics des procureurs et huissiers restant à vendre aux communautés de procureurs et huissiers et créant deux syndics des commissaires du Châtelet ; — créant des courtiers, agents de change et courtiers commissionnaires de vins, cidres, etc. — Déclarations du Roi réglant les fonctions des adjoints aux enquêtes ; — portant que les rentes constituées à prix d'argent aux ecclésiastiques, bénéficiers, communautés, confréries, cures et fabriques et gens de main-morte seront sujets aux droits d'amortissement ; — concernant les droits de contrôle et enregistrement des publications des bans de mariages. — (Princes, ducs et pairs : 25 livres, enseignes de vaisseau, 12 livres, seigneurs des paroisses, 9 livres, mousquetaires, 6 livres, procureurs fiscaux des seigneurs, 4 livres, artisans et maîtres de quelque art, 3 livres, etc.)

B. 1173. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier, quelques déchirures.

1713-1714. — « La Majesté », enregistrement des édits et déclarations, etc. — Edit du Roi supprimant les trésoriers, receveurs et payeurs des octrois, en titre d'offices. — Déclaration du Roi, réunissant les commissaires alternatifs des revues aux commissaires anciens desdites revues. — Edit du Roi confirmant les propriétaires et possesseurs des offices et droits créés depuis 1688, dans la propriété et jouissance desdits offices, en payant un supplément de finances. — Déclaration du Roi en faveur des commissaires aux prisées et ventes de meubles. — Arrêt du Parlement pour les aliments des prisonniers détenus pour dettes civiles. — Déclaration du Roi en faveur des huissiers des juridictions consulaires ; — obligeant les communautés

d'officiers à bourse commune de payer la finance à laquelle a été fixée la réunion du droit de paraphe des registres, etc. ; — permettant aux officiers exclus de voix délibérative par leurs dispenses, de rapporter et d'opiner dans les affaires dont ils sont rapporteurs ; — défendant de fabriquer des eaux-de-vie de sirop, mélasse, grains, bières, hydromel, etc., et toutes autres matières que le vin. — Edits du Roi concernant les privilèges en faveur de ceux qui rétabliront des domaines abandonnés, les garniront de bestiaux, etc.; — créant des inspecteurs aux saisies réelles ; — le supplément de finances dû par ceux qui sont propriétaires des droits de pêches dans les fossés et remparts ; — déchargeant ceux qui acquerront les charges de gardes des archives des cours et parlements, créés en 1708, de payer un supplément de finances ; — créant 500,000 livres de rente au denier douze sur les tailles : — réunissant les deux charges d'huissiers créées dans les cours supérieures et juridictions royales ; — créant sept millions de livres de rentes au denier vingt-cinq sur les Aides, gabelles et cinq grosses fermes ; — Suppression des offices de contrôleurs d'exploits; — créant des offices de second avocat et second procureur du roi dans les bureaux des finances où il n'y en a qu'un et de substitut greffier en chef et contrôleur des payeurs des gages desdits bureaux (septembre 1713). — Déclaration du Roi attribuant aux officiers de police de Bordeaux la connaissance des contraventions sur l'exécution de la déclaration concernant la livrée des domestiques, etc.

B. 1174. (Registre.) — In-folio, 7 feuillets, écrits, papier.

1725. — Enregistrement des édits et déclarations du roi. — Déclaration qui permet aux curés à portion congrue de prendre à ferme les dîmes (1723). — Lettres patentes ordonnant que les jugements interlocutoires et d'instruction des juges des fermes et des gabelles seront exécutés, nonobstant les appels qui en pourraient être interjetés. — Déclaration du Roi concernant le café. — Suppression des offices d'essayeurs et contrôleurs des ouvrages d'orfèvrerie et leur réunion à la ferme de la marque d'or et d'argent.

B. 1175. (Registre.) — 98 feuillets, papier.

1738-1750. — Enregistrement des édits, arrêts et de déclarations. — Jacques Massias, lieutenant général. — Suppression des offices de conseillers clercs d'eau, dont les fonctions principales étaient de tenir des registres des droits dus sur les marchandises qui passent sur les rivières (1738). — Edit portant que tous les sujets du roi de Pologne dans les états de la Lorraine seront réputés naturels français ; — pour prévenir les abus qui se commettent sous prétexte de pélerinages ; — suppression de l'imprimé intitulé : Lettres de plusieurs évêques sur l'obligation de priver de l'oblation du sacrifice de la messe et des suffrages de l'Eglise ceux qui meurent appelant de la constitution *Unigenitus*, à Ypres, chez Pierre-Jacques Roue, imprimeur... 1739. — Serment au siège général de la connétablie et maréchaussée de France des assesseurs du procureur du Roi et greffiers des maréchaussées. — Etablissement d'une nouvelle loterie royale pour l'extinction d'une partie des capitaux de rentes sur l'hôtel de ville. — Arrêts du Parlement concernant les vagabonds et mendiants ; — condamnant les livres intitulés l'*histoire naturelle de l'âme* et *pensées philosophiques* à être brûlés par l'exécuteur de la haute justice. — Défense des jeux de hasard, même sous le nom de loterie, etc.

B. 1176. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1726-1731. — Edits et déclarations, etc. — Le libellé intitulé *Parallèle de la doctrine des païens avec celle des jésuites et de la constitution du pape Clément XI qui commence par ces mots : Unigenitus filius...* sera lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice. — Du port des armes (poignards, couteaux-poignards, fusils, bayonnettes, pistolets de poche, épées ou bâtons et autres armes offensives cachées et secrètes). — Prorogation jusqu'au 1er septembre 1728 de l'attribution aux juridictions consulaires des faillites et banqueroutes. — Inspections des nourrices par la police. — Receveurs et contrôleurs généraux des domaines et bois et receveurs particuliers. — Droits, franchises et immunités du clergé. — Suppression de la caisse commune et des receveurs ambulants des finances. — Incapacité et confusion des suffrages entre les officiers de justice qui ont épousé les deux sœurs et les beaux-pères, gendres et beaux-fils. — Règlement du commerce de Guinée. — Règlement de la vaisselle d'argent. — Règlement des successions. — Pierre Ruelle, vigneron, jureur, blasphémateur et incendiaire est condamné à être pendu et brûlé. — La lettre de l'ancien évêque d'Apt est condamné à être lacérée et brûlée

par l'exécuteur de la haute justice. — Nature et forme des donations aux officiers de police de Bordeaux la reconnaissance des contraventions sur l'exécution de la déclaration concernant la livrée des domestiques ; défendant les pèlerinages, sans la permission de Sa Majesté et des évêques. — Edits du Roi concernant la décence des habits des officiers de juridiction et des écoliers qui étudient en droit, etc., etc.

B. 1177. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1730-1759. — « La Majesté », enregistrement des édits et déclarations du Roi. — Pierre-Julien Meraud de Fontaines, conseiller du Roi, juge au siège de Rochefort. — Déclaration du Roi concernant les mendiants. — Edit du Roi, confirmant l'édit d'Henri IV de mai 1600, sur la noblesse militaire. — Anoblissement de droit conféré par le grade d'officier général. — Temps de service exigé pour l'anoblissement des colonels, lieutenant-colonels, chevaliers de Saint-Louis, etc. — Exemption de la taille pour les officiers non-nobles, capitaines, chevaliers de Saint-Louis, des enfants d'un officier mort au service et qui s'y destinent, etc. — Création d'une école royale militaire « en » faveur de cinq cents jeunes gentilshommes nés sans » biens ». — Déclaration du Roi augmentant le droit sur les cartes à jouer. — Règlement de l'agrégation des maîtres en chirurgie. — Interprétation de l'ordonnance d'août 1735 sur les testaments. — Création de deux millions de rentes viagères sur l'Hôtel-de-Ville de Paris et de neuf cents livres de rente héréditaire sur la ferme générale des postes. — Règlement des gages des officiers de judicature réunis antérieurement à 1749. — Translation du parlement de Paris à Pontoise. — Règlement de la police des prisons. — Suppression des offices de lieutenants généraux, d'épée, chevaliers d'honneur, conseillers honoraires établis dans les juri dictions ressortissant nuement aux Parlements. — Déclarations du Roi au sujet des successions mobiliaires des sujets de Suède décédés en France. — Lettres patentes du Roi ordonnant le mélange de l'huile de pavots dites d'œillets avec l'essence de térébenthine.

B. 1178. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1732-1738. — Édits, déclarations, etc. — Joseph Coindreau, lieutenant particulier, pour la vacance de l'office de lieutenant général. — Suppression d'un écrit intitulé : *Lettre de M. le coadjuteur d'Orléans à Monseigneur le cardinal de Fleury,* au sujet d'un arrêt de la Cour de Parlement (29 avril 1731.) — Fraude qui se pratique en Normandie par des ventes séparées et successives du fief et du domaine utile de la même terre, au préjudice des droits du Roi, de ceux des seigneurs et des parents lignagers du vendeur. — Payement des droits seigneuriaux pour les héritages cédés à baux, à fiefs ou à rentes. — Rachat des baux, à fiefs ou à rentes, des biens situés en Normandie, interprétation de la déclaration du 10 janvier 1725. — Condamnation d'un huissier au carcan et au bannissement pour neuf ans, pour prévarication dans les fonctions de sa charge. — Condamnation de Jacques Charlemagne Dumontal, au carcan et au bannissement pour cinq ans pour vol de grains et d'avoine, pendant la moisson. — Condamnation de Pierre Lefebvre à être brûlé et François Lefebvre à assister à l'exécution et aux galères à perpétuité pour incendie de la maison du meunier Richecourt, de François Vieville, à la grange de Guillaume Le Beau, à celle de Louis Dauvergne. — Les lieutenants généraux et les premiers officiers des bailliages et sénéchaussées et les substituts du procureur général du Roi desdits sièges seront tenus dans trois mois, d'envoyer à la Cour leur avis au sujet de l'exécution du l'arrêt du 18 janvier 1710, concernant le payement des cens, rentes, redevances, foncières et autres, payables en vin, huile, noix, châtaignes et autres espèces de fruits. — Renouvellement de la défense aux personnes de la R. P. R. de vendre leurs biens sans autorisation. — Tous propriétaires, fermiers et locataires ou autres faisant valoir leurs propres héritages ou exploitant ceux d'autrui seront tenus, chacun en droit soi, d'écheniller ou faire écheniller les arbres sur lesdits héritages, à peine de 30 livres. — Paiement des salaires des témoins. — Condamnation du libelle *mémoire touchant l'origine et l'autorité du Parlement de France appelé judicium francorum* à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice, ainsi que le libelle intitulé *Lettre à un curé de Paris,* etc. — Droit d'indemnité. — Suppression d'une thèse en Sorbonne et de la lettre de *M. Leullier à M. le Premier Président.* — *Lettre de Louis XIV à Louis XV.* — Règlements pour les scellés et inventaires. — Règlement pour la teinture des laines destinées à la tapisserie. — Condamnation du libelle intitulé : *Réflexions pour les Evêques de France* — à être brûlé, ainsi que la *lettre d'un Evêque de France au Roy* — la *lettre d'un docteur de Sorbonne à un Evêque de France.* — *Création de rentes viagères en forme de tontines. Levée du dixième du revenu des*

biens du royaume. — *Rétablissement des offices de gouverneurs lieutenants de Roi*, majors, maires, lieutenants de maires et autres officiers des hôtels de ville. — Faux billets ou promesses d'argent. — Contrôle des actes. — Le libelle intitulé *Lettres philosophiques par M. de V.* Amsterdam, chez Lucas, 1734, est condamné à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice. — Le bref ou décret de la Cour de Rome du 18 mai 1735 est déclaré abusif. — Droit de pouvoir aux bénéfices, pendant la vacance des abbayes ou des prieurés réguliers dont ils dépendent. — Les communautés séculières ou régulières seront tenues d'avoir en provision la quantité de blé nécessaire à leur subsistance pendant trois années. — Le libelle intitulé *Lettre sur le nouveau bréviaire* 1736, sera lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice. — Défense de porter sur les habits des boutons de drap de tissu, de ruban de soie, fil, ni crin d'or ou d'argent tissé au métier. — Forme de tenir les registres de baptêmes, mariages, sépultures, vêtures, noviciats et professions. — Etablissement d'une loterie royale pour l'extinction de partie des capitaux des rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris. — Reconnaissance du faux principal et faux incident, dans les écritures et signatures en matières criminelles. — Sursis à l'exécution du règlement du 16 juillet 1743 concernant la fabrique des bas et ouvrages de bonneterie au métier. — Fixation des offices de chancellerie près les cours et conseils supérieurs du royaume. — Suspension du dixième de l'amiral de France et des encouragements pour la course (15 mai 1756.) — Défense d'imprimer et distribuer aucuns écrits contre les ordonnances (16 avril 1757). — Défense aux personnes qui ont fait profession de la R, P. R. de vendre tous leurs biens et l'universalité de leurs meubles, sans la permission du Roi (avril 1757.) — Déclaration du Roi pour faire cesser les troubles qui se sont élevés dans le royaume, à l'occasion de la constitution *unigenitus* (10 décembre 1756.)

B. 1179. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1757-1763. — « La Majesté », enregistrement des édits et déclarations. — Philippe Rondeau des Daviotières, conseiller du Roi, président, lieutenant général du siège de Rochefort et des Salins. — Don gratuit du clergé. — Arrêts de la Cour du Parlement ordonnant que soient lacérés et brûlés par l'exécuteur de la haute justice, au pied du grand escalier du palais (ce qui a été exécuté) *l'Esprit* d'Helvétius, *l'Encyclopédie*, de Diderot et d'Alembert, le *Pyrrhonisme du sage*, la *philosophie du bon sens* ou *incertitude des connaissances humaines*, d'argens ; *la religion naturelle*, de Voltaire, *les lettres semi-philosophiques*, du chevalier *** ; — les *étrennes des esprits forts ; pensées philosophiques* en vers ; — Lettres *sur le matérialisme* ; etc., (réquisitoire de l'avocat du Roi Omer Joly de Fleury.) — Déclaration du Roi concernant les offices de commissaires, receveurs et contrôleurs des saisies réelles du Parlement, etc. — Juridiction consulaire ; — tarif des ports de lettres. — Arrêt du Parlement concernant les congrégations et confréries. — Fixation des limites de la France et de la Sardaigne (24 mars 1760.) — Réunion des offices de tabellion à ceux de notaires royaux.

B. 1180. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1762-1765. — Edits, arrêts et déclarations du Roi. — Philippe Rondeau, lieutenant général. — Règlement pour les collèges qui ne dépendent pas des universités. — Abréviation des procédures et diminution des frais dans la discussion des biens des Jésuites et interprétation des dites lettres patentes. — Administration d'une portion des biens des Jésuites. — Les huissiers et sergents royaux du ressort de Paris seront tenus de faire les services nécessaires pour l'instruction et jugement des procès criminels, lorsqu'ils en seront requis. — Requêtes présentées par plusieurs Jésuites afin de pensions alimentaires annuelles. — Arrêt du Parlement qui ordonne la suppression d'un décret de l'Inquisition de Rome du 13 avril 1763, portant condamnation d'une ordonnance et instruction pastorale de l'Evêque de Soissons (19 mai 1763.) — Dénombrement des biens fonds du royaume et prorogation provisoire d'une partie des impositions, avec la cessation du troisième vingtième et dédoublement de la capitation (avril 1863). — Règlement pour la liquidation des dettes de l'Etat. — Renouvellement de la défense aux nouveaux convertis d'aliéner leurs biens sans permission. — Inoculation de la petite vérole (8 juin 1763). — Poursuite des biens des Jésuites qui sont dans les colonies françaises (3 juin, 14 juillet 1763). « Forme de procéder à la li- » quidation des biens des collèges qui étaient occupés » par les ci-devant soi-disant Jésuites. » — (19 août 1763.) — Liquidation des créances des collèges des ci-devant Jésuites dans les lieux où il n'y a pas de bureau d'administration (19 août 1763). — Défense aux corps et communautés d'artisans d'emprunter, sans y avoir été autorisés par lettres du prince. — Perception des

arrérages des rentes viagères. — Cadastre général. — Translation, dans le collège Louis le Grand, du collège de Lisieux, des boursiers des collèges de Paris où il ne se trouve plus de plein exercice, du tribunal, des archives et des assemblées de l'université de Paris. — Réparations des bâtiments des lieux dépendant des bénéfices unis aux collèges ou autres établissements qui étaient desservis par les Jésuites. — Règlement des prétentions respectives des administrateurs des collèges ci-devant desservis par les Jésuites et les syndics des créanciers de ladite société. — Permission de faire circuler les grains, exempts de tous droits même de ceux de péages. — Remboursement des emprunts des villes sur le produit des octrois. — Suppression des écoles, collèges et de la « société ci-devant de Jésus » par arrêt du Parlement (6 août 1762.) — Les livres des Jésuites énumérés par ledit arrêt « seront lacérés, » brûlés en la cour du palais, au pied du grand esca- » lier, par l'exécuteur de la haute justice. » — « Mes » doutes sur la mort des Jésuites » seront également » brûlés comme libelle calomnieux, séditieux, fana- » tique et tendant à soulever les esprits contre le res- » pect et l'obéissance dus aux arrêts de la Cour. » — Abolition du droit d'aubaine et concession de privilèges aux sujets des rois d'Espagne et des Deux Siciles (juillet 1762), etc.

B. 1181. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1765-1789. — « La Majesté ». Enregistrement des édits et déclarations du roi. — Edit du roi créant cinq millions de rentes viagères. — Exemption réciproque du droit d'aubaine, entre le Roi et le langrave de Baden-Baden (25 décembre 1765.) — Défenses à ceux qui ont fait profession de la R. P. R. d'aliéner leurs biens sans la permission du Roi (15 avril 1766.) — Le denier de l'intérêt de l'argent est fixé au denier cinq (1760). — Condamnation des actes d'adhésion aux actes de l'assemblée du clergé de France en 1765 et injonction à tous ecclésiastiques de se conformer aux canons et lois, notamment aux déclarations des 2 septembre 1754, 10 décembre, etc. (8 juillet 1766.) — Règlement de l'administration des biens des villes du royaume. — Encouragement au défrichement des terres incultes. — Règlement pour les architectes et entrepreneurs. — Traité de commerce et marine entre le roi et la ville de Hambourg (1er avril 1769.) — Attribution aux officiers des bailliages et sénéchaussées du ressort du parlement de Paris de la connaissance en dernier ressort des causes pures et personnelles qui n'excèderont pas 40 livres. — Demandes en interdiction pour démence ou imbécillité et prodigalité (25 novembre 1769.) — Commerce des grains. — Convocation des Etats-généraux à Versailles (1789.) — Condamnation par le Parlement de l'écrit : « Délibérations » à prendre par le Tiers-Etat dans toutes les munici- » palités du royaume » à être lacéré et brûlé par l'exécuteur des hautes œuvres.

B. 1182 (Registre.) — In-folio, 25 feuillets, papier.

1789-1791. — « La Majesté », enregistrement des édits et déclarations, etc. — Payement des dépenses des assemblées de bailliages et sénéchaussées relatives à la convocation des Etats généraux (30 mai 1789. — Mandats des députés aux Etats généraux (27 juin 1789.) — Sanction des décrets de l'Assemblée nationale portant condamnation de quelques points de jurisprudence criminelle. — Loi martiale contre les attroupements. — Abolition des droits de francs fiefs. — Emission des vœux des religieux. — Abolition des droits de colombiers, de chasses, de garennes, des justices seigneuriales, de la vénalité des offices de judicature ; admission de tous les citoyens à tous les emplois et dignités ecclésiastiques, civiles et militaires, sans distinction de naissance, etc. — Louis XVI proclamé *restaurateur de la liberté française*, une médaille sera frappée, etc. — Tous les biens ecclésiastiques sont mis à la disposition de la nation, à la charge de pourvoir, d'une manière convenable, aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres. — Constitution des assemblées primaires et administratives. — Remplacement des ecclésiastiques qui n'auront pas prêté le serment prescrit par l'Assemblée nationale, etc. (27 janvier 1791.)

B 1183. (Registre.) — In-folio, 119 feuillets, papier. piqûres d'insectes.

1698. — Audiences. — Richard, juge civil et criminel. — André Guesdon, procureur du Roi, Antoine Morissaud, greffier. — Louise de Saint-Marc, maîtresse d'école, contre Vacheron, charpentier de navire. — Charles Fauconnier, maître calfat, contre Louise Pernet, veuve de Louis Mirambault, écrivain du Roi. — François Villemont, receveur des Aides, contre d'Archeulle, écrivain du Roi. — Jacques Marillet, contre

Jean Sureau. — Jean Dardillouze, maitre chirurgien, contre Michel Evelain, pâtissier. — Claude Lebègue, marchand, contre Pierre Morineau, constructeur des vaisseaux du Roi. — Léon de Fontlebon, chevalier, seigneur de Chartres, au Puy, etc., lieutenant des gardes françaises de Sa Majesté, contre François Pastureau, laboureur. — Pierre Clément, sieur de La Rochette, maître chirurgien, contre Joseph de Hucqueville, marchand libraire, à Nantes. — Charles d'Escoublanc, écuyer, sieur de La Rousselière, contre Jean Bernard, charpentier. — Julien Piché, marchand, contre Joseph Pichon, journalier. — Anne, Suzanne, Diane, Angélique, Marianne, Suzanne et Esther-Henriette Vigier, sœurs, filles héritières de Charles Vigier, écuyer, sieur de Massac, héritier de Marie de Queux, sa mère, contre Jacques Girard, procureur, pourvu à l'hérédité vacante de Paul de Queux, écuyer, seigneur de Saint-Hilaire. — Louis-François de Meyreil, écuyer, enseigne sur les vaisseaux du Roi, contre François-Charles Melle, aubergiste, dit Bien-Nourri.

B. 1184. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1701. — Audiences civiles. — Pierre Senat, écuyer, sieur du Chastenet, conseiller du Roi, lieutenant de la maréchaussée à Soubise, contre Pierre Mellé et Jean Malnoire, laboureurs à bras. — Jean-Baptiste Le Gardeur, écuyer, sieur de Saint-Michel, capitaine des vaisseaux du Roi, déclare l'acquisition par lui faite de Marie Bion, veuve de Vincent-François Pichard, conseiller du Roi, juge de Rochefort, d'un terrain pour 3,600 livres. — Jacques de Lislefort, prêtre, curé de Rochefort, contre Nicolas Orseau, huissier. — Enregistrement des provisions de Grégoire Piaud, substitut de l'avocat et procureur du Roi, adjoint aux enquêtes du juge royal, etc.

B. 1185. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier, piqûres d'insectes.

1702 1704. — Audiences. — Jean Flamen, conseiller du Roi, lieutenant général, juge civil et criminel. — Jacques Berne, écuyer, seigneur de Lhommé, demeurant en sa dite maison noble, paroisse Saint-Laurent de La Prée, contre Jean-Baptiste Dupuy, sieur de La Martinière et Élisabeth de La Rochefoucauld, sa femme. — Jean-Baptiste Duché, conseiller du Roi, directeur des vivres, contre Luneau, écrivain du Roi. — Pierre de La Coste, sieur de Vilarsay, officier sur les vaisseaux du Roi, contre Hubert, tapissier, dit Laroche, jardinier. — Armand de Salbert, écuyer, au nom de ses enfants et de feue Suzanne Collin, héritière de Sara Dupont, sa mère, contre Jean et Mathurin Sollaud. — Les religieux de la Trinité de Vendôme, ordre de Saint-Benoît, contre Pierre de Verthamont, docteur en Sorbonne, prieur de Moustierneuf et Saint-Agnan et Eustache Chasseriau, notaire royal, fermier du prieuré. — Pierre Meschin, bourgeois de Paris, contre Mathurin Macquin, marchand. — Antoine de La Forêt, écrivain du Roi, contre Marie Reparon, veuve de Guillaume-Antoine Collet, marchand. — André Baril, marchand à Muron, contre Jacques Pinsonneau, marchand à La Cabanne Carrée. — Hector de Saint-Georges, chevalier, seigneur de Dirac, Louis-Armand de Saint-Georges, chevalier, seigneur de Marsay, contre Jean Braud, laboureur.

B. 1186. (Registre.) — In folio, 50 feuillets, papier, dont 33 écrits.

1704. — Audiences civiles et criminelles. — Bonnaventure Tubert, sieur de Beauregard, conseiller du Roi, lieutenant criminel. — « J'ay commencé à exercer » le 2 août 1703, et il y a un régistre précédent celui-» ci, qui a esté tenu par le traitant des offices de ce » siège ou M. André La Croix, son commis. — Celui-ci » commence l'exercice du sieur de Bellefontaine, gref-» fier acquéreur et titulaire. » (Signé) Tubert. — Esther Dubé, épouse de Pierre Ferrand, notaire royal, contre Anne Laurent, femme de Grégoire Piaud. — Pierre Gestin, prêtre, curé du Breuil-de-Magné, contre Louis Moreau, valet de Regnault, boucher, Testart, valet de Pierre Bascle, boucher, Delaporte, valet de Rousseau, boucher, témoins assignés pour être récolés dans l'information, contre Jacques Gougneau, prisonnier. — Pierre Beziau, marchand, contre Louis Duson, prêtre, curé de Loire, Marie Duson, femme de Louis La Tousche, archer de la marine, Duson sa fille, — « Aujourd'hui, 20 mars 1705, nous Albert Hervé, con-» seiller du Roy, président au siège royal de Roche-» fort, ayant pris lecture des protestations cy-dessus » faites par ledit sieur Modieu, aussy conseiller du » Roy, lieutenant criminel audit siège, disons qu'il » seroit abstenu de les faire, s'il avoit consulté l'édit » de création d'un Président en chaque siège royal qui » est de l'année 1635 et par lequel il est expressément » porté que pour le regard dudit Président créé aux

» justices autres que les Présidiaux et Sénéchaussées, » il présidera à tous jugements, et définitions des pro- » cès civils et criminels, soit qu'ils soient du siège or- » dinaire, ou dévolus en icelui, par appel des juges » inférieurs et si ledit sieur lieutenant criminel s'estoit » fait représenter par notre greffier le registre sur » lequel ont esté enregistrées nos provisions de l'office » de Président en cedit siège, notre quittance de » finance, et deux arrêts du Conseil d'Etat du Roy, l'un » du 17 mars 1703, et l'autre du 16 may de la mesme » année qui déboute le sieur Flamen, lieutenant géné- » ral de ce siège des oppositions qu'il avoit formées, » il auroit veu que cette prérogative ou droit de pré- » sider, tant aux audiences qu'en la chambre du conseil, » tant en matière civile que criminelle, nous est con- » firmée par Sa Majesté, etc. Signé : Hervé. » — Protestation d'André Guesdon, conseiller du Roi, asses seur civil et criminel et conseiller vérificateur et rapporteur des défauts, contre le lieutenant criminel, qui s'est prévalu de son absence et de celle du lieutenant général, pour rapporter un procès criminel, pendant depuis huit mois. — Protestations de Daniel Modieu, conseiller du Roi, lieutenant général criminel et civil, contre le lieutenant général Flamen, qui, en son absence, avait fait lever le cadavre d'un inconnu, qui avait été étranglé dans les fossés de la ville, sans en avoir dressé procès-verbal ni fait d'information d'office, et avait pris douze livres sur les trente qui se trouvaient dans la poche de la culotte du cadavre pour son transport, quoiqu'il ne lui soit rien dû pour sa vacation. — Réponse de Flamen qui dispute à Modieu sa qualité de lieutenant général criminel, affirme avoir dressé procès-verbal de la levée du cadavre et dénie avoir pris quatre écus quart pour ses vacations. — Répliques de Modieu et de Flamen. Ce dernier rappelle la déclaration du Roi qui défend les injures à des officiers de justice. — Jeanne Garnier, couturière, contre André Clef, maître serrurier, sa femme et ses enfants, réparations d'injures atroces et voies de fait. — Protestation du lieutenant général criminel Modieu, contre le lieutenant général Flamen, pour trouble dans l'exercice de sa charge et anticipation et répliques de Flamen et de Modieu. — Protestation de Daniel Modieu, lieutenant général criminel, contre la négligence du procureur du Roi dans une affaire de faux où est impliqué un notaire royal et réponse de Thirat, procureur du Roi qui déclare qu'aux termes de l'ordonnance de 1670, titre IX, « il n'y a qu'en matière de faux principal que les » procureurs du Roy sont obligés de se rendre partie, » mais lorsque le faux n'est qu'incident, ils ne peu- » vent ni ne doivent se rendre partie que lorsque les » moyens de faux sont déclarés pertinents et admissi- » bles, et que la preuve en ayant été ordonnée par té- » moins, par experts, ou par comparaison d'écritures, » elle est assez concluante contre celui qui est ac- » cusé. » — Charles Tizon, écuyer, contre André Pesche, veuve de Daniel Esteur et Pierre Bertrand. — Délégation du lieutenant général criminel Daniel Modieu, « indisposé par une fièvre double quarte » au procureur du Roi pour parachever l'instruction commencée des sieurs Le Cain, Cassabon, Bruneau, Girard, Gadet et Gouvreau, etc.

B. 1187. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier

1705-1707. — Audiences. — Jean Flamen, conseiller du roi, lieutenant général, commissaire enquêteur et examinateur audit siège. — Les mots : Albert Hervé, conseiller du roi et son président au siège royal ont été raturés, mais ils sont reportés au titre de l'audience du 5 mai 1705 et accompagnés de ceux d'André Guesdon, conseiller, assesseur civil et criminel du procureur du roi et du greffier Tayeau. — Pierre Bigot, maître apothicaire, contre André Naulleau. — Jean Dardillouze, maître chirurgien, contre Pierre Chasteau. — André Guesdon, conseiller du Roi, assesseur civil et criminel, et Michel Corlier, propriétaire et syndic des cens et rentes de la seigneurie de Rochefort, contre Jean Chauvet, directeur du domaine. — Pierre de Gommier, écuyer, seigneur des Oullières, contre Jean Lajaud, caporal au régiment de la marine, mari de Jeanne Racaud. — François de La Monnoye, lieutenant des vaisseaux du Roi, contre Pierre Pertuy, maître tailleur d'habits. — Pierre Sigournay, maître cordonnier à Saint-Jean d'Angély, contre Houllet et sa femme. — Benjamin de Mazières, écuyer, seigneur du Passage, Voutron, Lhoumée, contre Jacques Mesnard, farinier. — Messire Auguste de Maupeou, écuyer, conseiller du Roi en ses conseils et d'honneur au grand conseil, archevêque d'Auch, prieur de Saint-Etienne d'Hive, contre Pierre Troquet, sieur du Grandmaison et consorts. — Elisabeth Gombaud de La Croix, fermière de la baronnie d'Arvert, contre Jean Briais, marchand. — Pierre Barbraud, écrivain, contre Deshais, écrivain du roi. — Elisabeth, Julie et Marie de La Vigerie, contre Mioins, écrivain du Roi. — Marie de Goumier, femme de Philippe Dousset, écuyer, sieur des Griffons et de La Marcentreine, capitaine de cavalerie au régiment du comte de Boucq, contre Catherine

Rouhaud, veuve de Pierre Boynot. — François-Simon de Boisfromis, demandant la vente et adjudication par décret de la maison noble du Treuil-Bussac, paroisse de Fouras, saisi sur Paul Bidé, chevalier, seigneur de Chizac, lieutenant des vaisseaux du Roi, et Jeanne Richard, son épouse, comme l'ayant acquise de Jean Dansays et de Marie-Anne Buron, son épouse, contre le seigneur et dame de Chizac.

B. 1188. (Registre.) — In-folio, 268 feuillets, papier.

1707-1710. — Audiences. — Jean Flamen, conseiller du Roi, lieutenant général, commissaire enquêteur et examinateur. Léger Giraud, sieur de La Montagne, contre Mathurin Errouard, laboureur à Saint-Savinien, curateur des enfants mineurs de feu François Bourgeois et Marguerite Grabeuil. — Antoine de Félix, écuyer, seigneur de La Bossière, major-général garde-côtes, mari de Marie-Catherine Collet, fille de feu Guillaume-Antoine Collet, écrivain du Roi entretenu pour son service, contre Marie Reparon, veuve dudit Collet, ci-devant tutrice de la demoiselle de Félix. — André Guesdon, conseiller du Roi, assesseur civil et criminel, contre Pierre Coquart dit Dubois, cabaretier, condamné à payer au demandeur deux cent cinq livres. — Isaac Gobert, sergent dans le régiment du Tessac, contre Daniel Gaillard. — François Delajoue, architecte et bourgeois de Québec, en Canada, contre Jacques Verdalle, écrivain du Roi entretenu. — Honoré Mallet, maître constructeur des vaisseaux du roi, contre Marie Reparon, veuve de Guillaume-Antoine Collet, écrivain du Roi. — Louis Devaizon, lieutenant de frégates légères, contre Gaillard, capitaine d'armes. — Marguerite-Charlotte, veuve de Saint-Michel, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, contre Jean Belliveau, procureur au présidial de La Rochelle. — Louis Lacouture, maître chirurgien, contre Lafontayne, cabaretier. — Blaise Conseil, chirurgien-major entretenu pour la marine, contre Nicolas Brusset, commis au trésor de la marine. — Pierre Bigot, maître apothicaire, contre François Martin, tonnelier. — Pierre de Gommier, chevalier, seigneur de La Garsettière et Pierre de Gommier, écuyer, seigneur de Villeneuve, contre Elisabeth Foucher, veuve de Pierre Goumard. — Marie de Goumier, épouse et non commune en biens de Philippe Le Dousset, écuyer, sieur de Tréfon, capitaine de cavalerie, contre Catherine Rouaud, veuve de Pierre Boynet. — Pierre de Méric, contrôleur des domaines et bois, contre Louis Pagez, écuyer, sieur de Montolain, et dame de La Barre, son épouse, Pierre Fraissinet, trésorier de France, et dame de La Barre, son épouse, et Pierre Ozanneau. — Pierre de Gommiers, écuyer, seigneur des Oullières, contre Jeanne Remy, veuve de Pierre de La Carte, lieutenant de frégate. — Jean Chauvet, sieur de La Noue, contre Mesanger, chirurgien. — Philippe-Benjamin de Mazières, chevalier, seigneur du Passage Voutron, contre Jacques Mesnard, farinier. — Pierre Bascle, maître boucher, contre Jean Bras, maître calfat des vaisseaux du Roi. — Pierre Payen, écuyer, sieur de La Pinaudière, contre Jean Regnaud. — René Rocheteau, conseiller du Roi, garde-scel, contre Charles et Jean Rocheteau frères. — Gabriel Vitet, bachelier en théologie, prêtre curé des Noulliers, contre François Lebœuf, maître voilier. — Pierre Rochereau, arquebusier, contre La Crestignière, marchand, à Charente. — Prestation de serment des avocats, procureurs, huissiers et sergents. Défaillants, avocats : François Roger, Jean Guillotin, Etienne de Bonnegens, Isaac Gallard, Jean-Simon Flamen. Procureurs : Pierre Chasteau, Jean Poinsteau, Pierre Panier, Etienne Caillaud, Jacques Giraud, Louis Lelorrain, Simon Barraud. Huissiers : Pierre Gouraud, Nicolas Orceau, Pierre Delpeu. Sergent : Charles Garnier. — La communauté des maîtres chirurgiens de Rochefort, contre Etienne Lucas, huissier. — René et Pierre de Goumiers, écuyers, seigneurs de La Gachetière et Villeneuve, contre Joël Dragaud, Jacques Grenotet, Pierre Parenteau, sauniers. — François Montus, bourgeois, marchand et ancien échevin, contre Simon Barraud, procureur. — Haute et puissante dame Uranie de La Cropte, comtesse de Soissons, des îles et de la châtellenie de Marennes, contre Claude Berthomé, écrivain du Roi.

B. 1189. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier, dont 78 écrits.

1712-1712. — Audiences. — Honoré-Henri Lambert, seigneur de La Vercherie, conseiller du Roi, lieutenant général, commissaire enquêteur, examinateur et auditeur des comptes, François Bouchillon, sieur de Fondallon, maître chirurgien entretenu pour le service du Roi, contre Josué Rambaud. — Marie Adrien, de Saint-Savinien, contre Marguerite Neau, veuve de Jacques Brodeau, gabarier. — César de Sainte-Hermine, chevalier, seigneur de Saint-Laurent-La Barrière, contre Marie-Anne Duron, veuve de Jean Dansays. — Jean-Baptiste Maurin, sieur de Remonville,

lieutenant au régiment de Barsigny, contre la femme Roux. — Barthélemy Caillet, chanoine de La Rochelle, curé de Fouras, contre Charles-Louis Chesnel, chevalier, seigneur d'Ecoyeux, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi. — François Corbin, conseiller du Roi, receveur des épices, amandes et vacations, contre Pierre Berquin, maître charpentier de grosses œuvres. — Catherine Boursicot, veuve de René Boissaux, farinier, contre Jean Boissaux, farinier de Loire. — Patrice Dillon de Bellecour, caporal d'une compagnie franche de la marine, contre Alexis Ferret. — Pierre Fichon, conseiller du Roi, subdélégué de l'Intendant, contre David Pineau, laboureur. — François Corentin Dumas, écuyer, sieur de Monrepos, major garde côtes de Loire, contre Pineau, écrivain du Roi.

B. 1190. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1714-1718. — Audiences. — Pierre Lacoste de Villarsay, tant pour lui que pour sa sœur, Marie-Anne Lacoste, contre la veuve Moreau. — Guy Béguier, sieur de Lacoste, conseiller du Roi et son prévôt, Marie de Jeanne Mesnier, contre demoiselle Mesnier. — Louis Brouet, chanoine de Saint-Augustin, prieur, curé de Notre-Dame de Rochefort, contre Guenioneau, ci-devant curé. — Prestation de serment des avocats, procureurs, huissiers et sergents, conformément à l'arrêt du Parlement du 10 juillet 1665. — Marie de Menou, contre Geoffroy de Lalus, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi. — « La demanderesse » est déboutée de sa demande en séparation et ordonné » qu'elle se retirera avec son mari et à lui enjoint de » la recevoir et de la traiter maritalement, dépens » compensés. » — Pierre-Gédéon Nolliers, écuyer, enseigne des vaisseaux du Roi, contre Isaac Chadeau, écuyer, sieur de La Clocheterie, capitaine de brûlots. — Arnaud de Salbert, écuyer, seigneur de Rondeau, contre Jacob Dupont, maître d'équipage entretenu. — René Follet, conseiller du Roi, garde-scel, doyen des conseillers, contre Jeanne Reuton, veuve de Jean Lardreau, Richier, seigneur de La Rochelongchamps, Richier, veuve de Job Foran, Jacques Sarry, conseiller secrétaire du Roi et Girard, fille majeure.

B. 1191. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier, piqûres d'insectes.

1716-1717. — Audiences. — Honoré-Henri Lambert, seigneur de La Trucherie, conseiller du Roi, lieutenant général au siège royal et des Salins d'Aunis, commissaire enquêteur et examinateur. — Mathurin Lespès, prêtre, bachelier en théologie de la Faculté de Paris, pourvu de la cure de Notre-Dame de Rochefort, par dévolut de la cour de Rome, contre frère Louis Brouet, chanoine régulier de Saint-Augustin. — Pierre-Charles Delavaud, notaire et procureur fiscal de Surgères, mari de Marthe Bontemps, contre Marthe Chaigneau, veuve de Daniel Bontemps, Pierre Sigournay, maître cordonnier de Saint-Jean d'Angély, contre Joseph Chasteau, fourbisseur d'épées. — Philippe-Benjamin de Mazières, chevalier, seigneur du Passage, Voutron, Lhoumée, contre Guy-François Lemouzin, chevalier, seigneur de La Michelière. — Claude Cambefort, prêtre, prieur du Breuil de Magné, contre Pierre Grezil, farinier. — Louis-Mathieu Merlin, contre messire Elie Levesquot, écuyer, sieur des Churiers, capitaine des vaisseaux du roi. — Antoine de Bobène, écuyer, sieur de Lespinière, contre le sieur de Laubardemont. — Louise-Henriette de La Barre, veuve de Louis Payron, écuyer, sieur de Montaulin, contre François Bourgeau, marchand. — Daniel Garesché, contre Isaac-Michel de Taillebois. — Serment des avocats, procureurs, greffiers, huissiers et sergents « de » bien et fidèlement exercer leurs charges, d'être fidèles » serviteurs du Roi, d'exécuter ses ordonnances, et de » vivre et mourir dans la religion catholique. » Avocats: Jean Flamen. Procureurs : Jean Poinsteau, Pierre Panier, Etienne Cailliaud, Louis Lelorain, Pierre Aunay, Jacques Gaschet. Greffier : Pierre Tarrain. Huissiers : J.-B. Deschamps, Nicolas Orceau, Charles Martin, Jean Veillet. — Charles Garnier, sergent royal.

B. 1192. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1718-1720. — Audiences. — Honoré Henri Lambert, conseiller du roi, lieutenant général, commissaire enquêteur, examinateur, auditeur des comptes. — Nicolas-Augustin Desherbiers, contrôleur des fermes du Roi, contre Purgault, menuisier, et Félix Genty, maître perruquier. — Alexis-Augustin Des Herbiers, chevalier, seigneur de l'Etenduère, contre messire d'Ecoyeux, capitaine des vaisseaux du Roi. — Provisions de procureur de Raimond Goullard, à la place d'Elie Chariot, décédé. — Guillaume Marafret de Lessart, maître apothicaire, contre la veuve Bernard. — Paul-Henri de La Coste de Villarsay, contre la veuve

de Jacques Firmand. — Ordonnance de l'intendant Pierre Arnoul, seigneur de Vaucresson et de La Tour, sur la requête de Jean Fauconnet, fermier général des domaines de France, et de Louis Passet, sous-fermier au pays d'Aunis. « Vu la déclaration du Roi de mars 1669 érigeant la baronnie de Rochefort en bourg fermé de murailles avec arsenal de la marine, établissant des privilèges pour les habitants, des foires et des marchés, des halles et un minage, prescrivant l'observation du règlement de police de Colbert de Tiron du 28 mars 1672, tarif du droit de minage confirmé par arrêt du conseil du Roi du 18 mai 1685 et exemption des habitants qui pourront faire entrer en ville, les blés, grains et farines provenant du cru de leurs terres et récoltes. » — Charles Luneau, notaire et procureur de la terre et baronnie de Surgères, et Marthe Bontemps, son épouse, contre Bouet, marchand, et Marthe Chagneaud, veuve de Daniel Bontemps. — François Freneau, sieur de La Richardière, conseiller du Roi, demeurant en sa maison noble de La Gataudière, paroisse de Marennes, contre François Richard, marchand. — Elisabeth Boué, veuve de Jean Flamen, contre André Tayeau, notaire royal et les curé et marguilliers de la paroisse Saint-Louis de Rochefort. — La veuve de Ségur, chirurgien, contre Paul Siclet, orfèvre à Marennes.

B. 1193 (Registre.) — In-folio, 152 feuillets, papier.

1719-1722. — Audiences. — Joseph Coindreau, lieutenant particulier, par l'indisposition du lieutenant général. — Jean Clément, prêtre et curé à Yves, docteur en théologie, grand vicaire d'Eize (?) en Berry contre Jacques Gallot, fermier du prieuré, terre et seigneurie de Saint-Etienne d'Yves. — Prestation de serment des procureurs, huissiers et sergents. — Provisions de Jacques Clerjeaut dans l'office de receveur des consignations. — Madelaine de Richou, épouse de Jean-Baptiste de Bordelou, condamné à rendre à la demanderesse 30.000 livres qu'elle lui a conférée en dot, le 10 avril 1717 avec les intérêts, (contrat du 13 octobre 1690). — Jean-Louis de Guillen, écuyer, seigneur de Piton, contre Priou de Treillebois. — François de La Rochefoucauld, seigneur, comte de Surgères, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, contre Elisabeth, Anne, Marguerite, Etienne et Pierre Joseph Mullon. — Philippe Benjamin de Mazières, seigneur du Passage-Voutron, contre Laurent Querthon, notaire et greffier de la châtellenie de Fouras, et Saint Laurent de Laprée. Antoine de Vitalis, écuyer, sieur de Saint-Amant, lieutenant des vaisseaux du roi, contre Valache dit Cadet. — Philippe Nadeau, écuyer, sieur de Neuillac, contre François Perrin. — Nicolas de La Vallade, écuyer, sieur de Laurière, contre Samuel de Missy, à Marennes. - Louis Chesnel, chevalier, seigneur de Lagrange, enseigne de vaisseaux du Roi, contre Jacques Roturier, etc.

B. 1194 (Registre.) — In-folio, 137 feuillets, papier.

1722-1723. — Audiences. — Coindreau, lieutenant particulier, exerçant la charge vacante de lieutenant-général. — Suzanne Bontemps, veuve de Henri Fumet, contre-maître charpentier des vaisseaux, contre Catherine Marcollay, veuve de Jacques Delanoix, commis aux vivres de la marine. — François Bargaud, notaire royal à Tonnay-Charente contre Jean Prou, laboureur. — François de Ségur, chevalier, seigneur du Grand Luchet, de Voutron en partie, mari de Marianne de Mazières, contre Jean Barraud, marchand à Yves. — Jacques et Pierre Giraud de La Montagne, contre Marie Tabois, veuve de Josué Rambaud. — Henriette d'Aunis, veuve de Christophe Berthomé, écuyer, seigneur de Barbaud et de Taupignac, contre Daniel Garesché l'aîné, marchand à Nieulle. — Joseph Le Moyne seigneur de Sérigny et de Loire, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, contre Elisabeth Thibaud, veuve d'Antoine Héron, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances. — Daniel Garesché, marchand à Nieulle, contre Marie Tabois, veuve de Josué Rambaud, marchand. — Antoine Monge, trompette de la cavalerie des milices bourgeoises contre Vincent Péraudeau dit Lagelée, marchand. — Marguerite de Malzard, novice au couvent de Notre-Dame de Ganat, en Bourbonnais, contre Louis-Alexandre comte de Béthune, chef d'escadre des armées navales. — René-Alexandre, marquis de Culan, chevalier, seigneur de Ciré, Sainte-Mesme, contre de Missy, marchand à Marennes. — Jean Saint-Julien, instructeur de jeunesse, contre Pierre Lagarde, entrepreneur. — Abraham Gauvin, marchand à La Rochelle, contre Louis Chesnel, seigneur de Château-Chesnel, d'Ecoyeux, Fouras, Burie, etc., chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi. — Adam Moré, contre Anne de Sainte Hermine, veuve de Guy François Limouzin, écuyer, seigneur de La Michilière et son fils. — Louis Viette, écuyer, sieur de la Braudière, contre Louise Tabois, veuve de Louis Le Lorrain,

procureur. — Réception de Timothée Danieaud, dans l'office de maire, ancien et mi-triennal de Rochefort.

B. 1195. (Registre.) — In-folio, 154 feuillets, papier.

1724-1726. — Audiences. — Joseph Coindreau, conseiller du Roi, lieutenant particulier, civil et criminel, exerçant la charge de lieutenant général, vu la vacance dudit office. — Les prêtres de l'Oratoire de La Rochelle, contre Jean Poinsteau, procureur et Anne Gaillard, son épouse, et comme curateur des enfants mineurs de défunt André Guerry et de Thomas Bequet, procureurs fiscaux de Benon. — François Bouchillon de Fondallon, chirurgien-major entretenu contre la veuve de Jean Renau, farinier. — Louis Viette, écuyer, sieur de La Brandière, contre Louise Tabois, veuve de Louis le Lorrain, procureur. — François de Goumier, écuyer, sieur de Villeneuve et de Roullières, garde de la marine, contre Léon Foucher, marchand. — Joseph-Marie Damesme, sieur de Landegaron, contre Jean-Ithier Terrasson et Françoise Bousseau. — Serment des avocats : André-Xavier Hervé, Pierre-René Tollet ; procureurs : Pierre Panier, Pierre Aunay, Jacques Gaschet, Raymond Goullard, Jacques Clément, Jean-Louis De la Cousture ; huissiers : Nicolas Orceau, Charles Martin, François Veillet, Auguste Avrard. — Paul Pajot, conseiller du Roi en ses conseils, commissaire général ordonnateur de la Marine, contre Marie Daniaud, veuve de Honoré Henri Lambert, lieutenant général. — Timothée Daniaud, bourgeois et marchand, et ancien maire et Jean Gaschinard, marchand, contre Bernard Peronet, pour contravention, au droit de tenture de draps, écharpes, manteaux, mortuaires, et crieurs jurés, dont ils sont propriétaires. — Joseph Breton, chevalier, seigneur de Faye, Panlois, La Tour Saint-Sorlin, courtier, propriétaire de la prise des marais de Remade, demeurant à Saintes, contre Jean Lavergne, entrepreneur à Hiers. — Grégoire Piaud Du Clavier, seigneur de Fonsausive, paroisse de Genouillé, contre Jean-Charles Boyat, maître perruquier. — Louis Gueneux, écuyer, seigneur du Chesneau, mari de Louise Payen de Montaulin, tant pour eux que pour Philippe et Louis Payen de Montaulin, écuyers, procédant sous l'autorité de leur tuteur Henri Legoux, écuyer, sieur de La Tour, contre Belliveau, veuve de Jean Bourgeois. — Abraham Gauvin, marchand à La Rochelle, au nom de son fils et de Diane Dansay, contre Pierre Lalier, écuyer, sieur de Coupille, curateur des mineurs Morisseau du Pavillon et Jeanne Dansay, conjoints. — Jacques Gallot, docteur en médecine, contre François Duflour. — Provisions de Jacques Savigny de Meraudrie, comme huissier audiencier du siège de Rochefort. — Provisions de Frédéric Guitton et Jean Barbreau, comme notaires et arpenteurs royaux. — Claude Du Bourg, écuyer, chevalier de Saint-Louis, major de cavalerie, contre Jean Renaudin.

B. 1196. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1726-1727. — Audiences. — Joseph Coindreau, conseiller du Roi, lieutenant particulier civil et criminel, exerçant la charge de lieutenant général. — Louis Chassaing, prêtre, curé de Saint-Laurent de Laprée, contre André Pinin, boulanger. — Michel Letellier, bourgeois, négociant, premier échevin de l'Hôtel-de-Ville, contre Catherine Guesdon. — Joseph Coindreau, lieutenant particulier, contre la dame de Dirac, la dame de La Fillière, la dame de Villeneuve. — René Bollon, ancien lieutenant de la maréchaussée de Marennes, demeurant à Tonnay-Boutonne, contre Jacques Soullard et Jacques Roux, époux Plesneau. — Jean Thomas et Jeanne Méret, sa femme, contre Pierre Aunay, procureur, Charles Rozier, Jean-Baptiste Morin, sieur de Romainville. — Serment des avocats, procureurs, huissiers et sergents. — Mariage, signé par Louis XV et la Cour, de très haut et très puissant seigneur, Guy-Paul-Jules de Mazarin, duc de La Meilleraye, fils de très haut et très puissant seigneur, Paul-Jules de Mazarin, duc de Mazarin et de La Meilleraye, et de Mayenne, pair de France, gouverneur pour le Roi des villes et citadelle de Port-Louis, de Hennebont et Quimperlay et de très haute et très puissante dame Charlotte-Félix-Armande de Duras, son épouse, avec très haute et très puissante princesse Louise-Françoise de Rohan, fille aînée de très haut et très puissant prince Hercule Mercadet, prince de Rohan, de Soubise et de Monbuison, duc de Rohan, pair de France, marquis d'Annonay, etc., lieutenant général des armées du Roi, capitaine lieutenant des gendarmes de sa garde, gouverneur et lieutenant général de Champagne et de Brie et de très haute et très puissante princesse Aimée-Geneviève de Livry de Vantadour, princesse de Rohan (26, 27 avril 1716.) — Charles Jouvenon, prêtre, curé de Saint-Louis, contre Marguerite Masson, veuve d'Isaac Gabet, greffier. — Josué Raboteau, bourgeois, contre Daniel Gareschè. — Jean Bar-

bier, reçu juge de la terre et seigneurie de Saint-Laurent et Fouras.

B. 1197. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1727-1728. — Audiences. — Joseph Coindreau, conseiller du Roi, lieutenant particulier civil et criminel exerçant la charge de lieutenant général, pendant la vacance de l'office. — Marie Geay, veuve de Jean Saisy, maître chirurgien à Surgères, demanderesse en saisie, contre Bellanger, capitaine d'armes de la marine. — André Moreau, marchand de vin à Salles, contre Jean-Louis de La Cousture, procureur. — Basile Racine, ancien commissaire de la marine, contre Pierre Lagarde, maçon et entrepreneur. — Abraham Gauvain, marchand à La Rochelle, contre Pierre Lallier de Loupille, curateur des mineurs Moriceau, de Fouras. — Marie Poytier, contre Givet, écrivain du Roi de la marine, héritier de Jeanne Estourneau, sa mère, veuve de Jean Poitier. — Jean Kirasky, contre Ignace Bardet, chirurgien major entretenu sur les vaisseaux du Roi, et du Quesne, lieutenant des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, condamnés à remettre au demandeur les clefs de la maison, dont il s'agit, dans les trois jours, à peine de tous dépens, dommages et intérêts. — André Guesdon, conseiller du Roi, assesseur civil et criminel, contre Jean-Louis de La Cousture, curateur pourvu par justice à l'absence des héritiers de Huissaint Dedeide, seigneur de Becheron, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, capitaine d'une compagnie franche de la marine. — Pierre de Guérin, chevalier, conseiller du Roi, son lieutenant général d'épée de Saintonge, contre Henri Le Goust, écuyer, sieur de La Tour. — Samuel Robert, sieur de Boissiran, de Saintes, contre Rivière le jeune, marchand à La Tremblade. — Adam Dumorisson, marchand, contre Grandin, chirurgien. — Françoise-Elisabeth Richer, épouse séparée de biens de Hyacinthe Guillemin, sieur de Villarçay, contre Louise Baudin, veuve de Jean Sabourin, maître perruquier. — Jean Clémot, maître chirurgien, contre Pierre Mellé, laboureur à Loiré. — R. P. Jean Brugère, de la Compagnie de Jésus, syndic du collège de Saintes, contre Jean Targé. — François Silvin, prêtre, contre Jeanne Paillet, veuve de Michel. — Claude Kinel, écuyer, sieur de Keveno, contre Louis de Chaufourry, médecin du Roi, et Elisabeth Guesdon, son épouse.

B. 1198. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1729-1731. — Audiences. — Joseph Coindreau, conseiller du Roi, lieutenant criminel et particulier exerçant la charge de lieutenant général, pendant la vacance dudit office. — Isaac-Jacob Charropin, notaire royal, et Catherine Teslon, son épouse, contre François Audard, marchand. — Charles Nicaise de Pernay, écuyer, sieur du Guay, et Louise-Françoise Gaschet de Bonvoult, son épouse, au cap français, île Saint-Domingue, contre Pierre Tarrain, greffier, et Marguerite Poitier, sa femme. Sont intervenus : Gabriel de Boisjourdain, écuyer ordinaire du Roi, légataire de Marie-Elisabeth de Bonvoult, religieuse professe de l'abbaye royale de Saint-Antoine de Paris, Marianne de Bonvoult et Pierre-René de Bonvoult, officier dans les colonies françaises, Jean de Bonvoult, héritiers chacun pour une 5e partie desdits sieur et dame de Bonvoult, leurs père et mère, et Louis Limouzin, sieur de La Bergerie, avocat en Parlement, juge sénéchal de Mauzé, tuteur des mineurs de feu Jean de Lacave, écuyer, sieur de La Popillière, capitaine de brûlots, et de dame de Macquiaire. — Joseph Le Moyne, seigneur de Sérigny et de Loire, contre les propriétaires de deux bœufs trouvés endommageant les terres dudit seigneur de Sérigny, condamnés à payer 85 livres de dommages. — Guillaume Marafrait de Laissard, maître apothicaire, contre Pierre Girard, cordier. — Pierre Savignol, marchand à Saint-Jean d'Angély, contre François Fleury, de Fouras. — Alexandre Martin de Thiécourt, écuyer, lieutenant-colonel d'infanterie au Château-d'Oleron, contre François Masson-Lardillière. — François Hèbre, négociant, contre Marie Charriot, veuve de René Lezay, boulanger. — Marguerite de Meschinet, veuve de messire Isaac Michel, seigneur de Saint-Fort, contre Michel Letellier, maire de Rochefort. — Jean-Louis Rullier, procureur à la place de Louis Lelorrain, décédé.

B. 1199. (Registre.) — In-folio, 104 feuillets, papier.

1731-1732. — Audiences. — Joseph Coindreau, conseiller du Roi, lieutenant particulier, exerçant la charge de lieutenant général, par suite de la vacance dudit office. — Anne Baudet de Beaupré, héritière de Pierre Baudet, son père, contre Madelaine Richard.

veuve de Louis Viette. — Elie Daniaud, prêtre, prieur, curé de Saint Hippolyte du Vergeroux, contre Jérémie Meschin, lieutenant sur les vaisseaux du Roi. — Renée Robin, veuve de Pierre Rondeau, marchand, contre dame de Montaulin, veuve de Louis de Gueheuneuc, écuyer, seigneur du Chesneau, héritière de sa mère, Henriette-Louise Labarre. — Jean-Jacques-Pascal d'Abadie, écrivain principal de la marine et Marie-Anne La Coste, contre Pierre Gaston, laboureur. — Louis Limouzin, sieur de La Bergerie, avocat en Parlement, juge sénéchal civil et criminel de la baronnie de Mauzé, contre les mineurs de Bontoult. — Marguerite Meschinet, veuve d'Isaac Michel, écuyer, seigneur de Saint-Fort, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, contre Michel Le Tellier, marchand. — Raymond Goulard, procureur, pourvu à la moitié de deux maisons déguerpies par la dite dame de Saint-Fort. — Antoine de Gavarret, seigneur de Saint-Léon et Cossidière et Marianne de Gavarret, Guyon-Roger de Gavarret et Marie-Jeanne de Gavarret, fille de Pierre de Gavarret de Saint-Léon et de Marie de Bel-Air, héritière pour une moitié de Pierre de Belair, écuyer, seigneur de Saint-Agnant et de Jeanne Depretz, contre Charles de Luchet, écuyer, Marie de Menou, son épouse. — Prestation de serment des avocats, procureurs et huissiers. — François Hèbre, l'aîné, négociant et René-Basile de Verneuil, sieur de Méré, contre Jean-Louis de La Cousture, procureur. — Marguerite Meschinet, veuve de messire Isaac Michel de Saint-Fort, contre Guérin, marchand à l'île de Ré. — Déclaration dudit Guérin, qu'il n'entend point autoriser la dame Rambaud, sa femme, et qu'il consent à ce qu'elle soit autorisée par justice. — La dame Rambaud procèdera sous l'autorité de justice, dépens réservés. — Jean-Louis Rullier, substitut du procureur du Roi. — Renée de Rambouillet, veuve de Charles de Trudaine, conseiller du Roi, en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, contre Guillaume Meuville, cabaretier, condamné à payer les loyers échus et à échoir, etc. — Henri-François des Chandeliers, écuyer, seigneur de La Pigeonnière, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, contre Laurent Beltremieux, marchand. — Marie-Thérèse Du Vivier, veuve d'André Boisdebon, contre Georges Verdet, maître perruquier. — Jérémie Meschin, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, contre Louis Mellé, laboureur. — Louis de Laporte et Marie Castex, contre Marie Videau, veuve de Jacques Gaston. — Antoine de Gavarret de Saint-Léon, contre Marie Deminoux, femme de Charles de Luchet. — René Basile de Verneuil, seigneur de Méré, contre Jean-Louis de La Cousture.

B. 1200. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1733-1736. — Audiences. — Jacques Massias, conseiller du Roi, président, lieutenant-général, commissaire enquêteur et examinateur. — Pierre-Auguste Baudoin, écuyer, sieur de La Noüe et Esther Journeau, contre Louis Goison, maître-chirurgien et Chauvet, son épouse. — Frédéric Gommier, écuyer, seigneur de La Brossardière, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, François de Gommiers, Henri de Villeneuve, enseigne des vaisseaux du Roi, héritiers de Suzanne de Gommiers de La Broussardière, leur sœur et tante, poursuivant la vente et adjudication des biens saisis par décret sur Elie Chotard, marchand et Françoise Mestay, sa femme, contre les dits Elie Chotard et Mestay, et Jacques Clément, commissaire à la régie des biens saisis, Nicolas Janvier, écrivain de la marine et Catherine Foudray, son épouse, veuve de Charles Leloup, employé dans les affaires du Roi, opposant à la saisie. — Le prince de Rohan-Soubise, lieutenant général des armées du Roi, capitaine des gens d'armes de sa garde, contre Raymond Goullard, procureur. — Roland Dumesnil Tizon, contrôleur des actes des notaires contre François Chauvet, etc. — Jacques-Philippe d'Emericq, écuyer, seigneur de Beauséjour et Pierre d'Emericq, prêtre, vicaire de la paroisse de Lhoumeau, héritiers de Pierre d'Emericq, écuyer, trésorier de France au bureau des finances de La Rochelle, contre Louise Payon de Montolin, veuve de Gueneux Du Cheneau, receveur au bureau de St-Laurent de Laprée, Charrot et Suzanne Payon de Montholin, les dites dames héritières de Henriette de La Barre, leur mère. Les défaillantes sont condamnées à remettre aux demandeurs le contrat de partage du 11 mars 1712 et à payer aux demandeurs 880 livres, 5 sols. — Timothée Daviaud, bourgeois et négociant, contre Pierre Bergeron, farinier et Suzanne Fradin, sa femme. — Jean-Charles Delaunay, marchand et notaire royal à St-Christophe, contre Jacques Gaschet, procureur. — Charles de Virvaud, prieur de St-Etienne d'Yves, contre Pierre Prouteau, et Pierre Viguier. — Isaac-Jacob Charropin, notaire royal et Catherine Teslon, contre Louis Mellé, laboureur. — Jean-François Lempouniant de Chavigny, écrivain de la marine, contre Normandin. — Daniel Soulard, sieur de la Canardière, contre Isaac Taupier, bourgeois et négociant. — Marguerite Mes-

chinet, veuve de messire Isaac Michel de Saint-Fort, capitaine de vaisseau, contre Michel Le Tellier, négociant, ancien maire de Rochefort. — Nomination de Frédéric Guiton, notaire royal.

B. 1201. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier, piqûres d'insectes.

1737-1789. — Audiences. — Jacques Massias, lieutenant-général. — Pierre-Joseph Le Moyne de Sérigny, écuyer, seigneur de Loire, contre Jacques Gaschet, procureur, curateur à la succession abandonnée de Jean Guilbert. — Louise-Henriette Payen de Montaulin, veuve de Louis Gucheneux, sieur du Chesneau. — Louise-Henriette Le Cadou, veuve de Pierre-Nicolas-Hyacinthe Binet, chevalier, seigneur de Maublain, Marcognet, etc., demeurant au château de Touchelonge, paroisse de Saint-Laurent de Laprée, contre Pierre-André Querthon, procureur, curateur des enfants mineurs de feu Binet et de la dite dame. — Jean Pelletan, négociant et Marie-Anne Oüalle, son épouse, aux droits de Jean-François Oüalle et Suzanne Tabuteau, contre Bardoux-Deshays, bourgeois. — Jeanne de Rocquencourt, veuve de Jacques Savigny, premier huissier audiencier, contre Jean Gouraud, premier huissier audiencier. — Jean-François Andret, prêtre, curé de La Barde contre Marc-Antoine Descoublet, exempt de la maréchaussée de La Rochelle. — François-Robert de Fleury, écuyer, seigneur de Bonnerville contre Marie Vinet, veuve de Jean Bouhier. — François de Champagne, chevalier de Saint-Louis, capitaine réformé des vaisseaux du Roi, contre Pierre Boudet, marchand. — Règlement pour les maîtres apothicaires jurés approuvés par le Roi (avril 1730.) — Luc Allenet, contre les héritiers d'Abraham Pelletreau. — Catherine de Focher, veuve du sieur de La Croix du Repaire, héritière de feu Jean de Focher, chevalier de St-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, son oncle, contre Jean-Marius de Foilou, écuyer, seigneur de Fresne. — Jean-Baptiste Clémot, maître-chirurgien, contre la veuve Lagarde. — Jeanne de Rocquencourt, veuve de Jacques Savigny, contre Jean Gourraud. — Bénigne-Félicité Lévécot des Charrières, contre Jacques-André Tayeau. — Pierre-Joseph Le Moyne de Sérigny, écuyer, seigneur de Loiré, contre Bergeron et Beriaud. — Jacques Robert, écuyer, conseiller, secrétaire du Roi, auditeur en la chambre des comptes de Bretagne, contre Isaac-Jacob Charropin. — Pierre Vallet de Salignac, conseiller du Roi, contrôleur ordinaire des guerres, contre Marguerite Meschinet, veuve de messire Isaac Michel, écuyer, seigneur de Saint-Fort, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis.

B. 1202. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1739-1741. — Audiences. — Massias, lieutenant-général. Serment des procureurs, Jacques Gaschet, doyen, Raymond Goulard, René Orceau, Pierre-André Querthon, Jean-Louis Rullier, Frédéric Guiton, Simon Constantin, Jean Coulaud ; — huissiers : Gourraud, Sicaud, Mesnard, Lelouis, Giraud La Souche, juré priseur. — Dominique Doyal, nommé procureur du roi au siège de Rochefort, après avoir été avocat et procureur à la maîtrise des eaux et forêts. — Louis Richard des Herbiers, conseiller du Roi, président, trésorier de France à La Rochelle, contre Louis Mousnier Rocheclaire, négociant à La Flotte (île de Ré). — Anne-Henri Desgouttes, écuyer, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, contre Suzanne Bontemps, veuve de Henri Fumet. — Frédéric Guiton, notaire royal et procureur, contre Louis Charrier, charpentier de navire, et Louise Bodin et François Giffard, laboureur à bœufs. — Isaac Jacob Charropin, notaire royal et Catherine Theslon, son épouse, propriétaires en partie de la seigneurie de Rochefort et fermiers des autres parts, contre François Bergeron, fermier. — Pierre de Mazières, chevalier, seigneur de Lhommée, officier de marine, contre Lesquin, laboureur à Loire. — Claude-Chenu Boismorin, de La Rochelle, contre Pierre Boudet, marchand et Louise-Geneviève Montepon, son épouse. — Jean-Joseph Daguerre, dentiste, contre Jean Labossay, dit de Marais au Cap. — Jacques Jarossan, notaire royal à La Rochelle, et Pierre Reynaud, procureur au parlement de Paris, demandeurs en saisie, contre François Bergeron, farinier. — Jean-Claude de Saint-Hilaire, contre Monteil, dit Lamotte, maçon, tailleur de pierres. — Madelaine-Rose de Saint-Légier de La Sauzaye, contre Georges de Saint-Légier de La Sauzaye, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis. — Guillaume-François Jolly de Fleury, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé et son procureur général nomme substitut Pierre-Henri Coutocheau, avocat, à la place de Dominique Doyal, décédé. — Jean Frétard de Gadeville, écuyer, mari de dame Chesnel d'Ecoyeux, contre François Dhière, prêtre, prieur curé de Fouras. — Jean André, Jacques et Madelaine de Raymond, contre Marie Robert. — Alexandre-Jean Boscal de Réals, che-

valier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, contre Joseph Delancour. — Paul de Pont, seigneur des Granges de Virson, contre Jacques Massias et Anne Petit, soldat suisse.

B. 1203. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1746-1748. — Audiences. — Jacques Massias, lieutenant général. — Serment des avocats, procureurs et huissiers. — Jean-François Lampougnant de Chavigny, contre Antoine Desmarais. — Jean-François-Louis de Lostange, chevalier de Saint-Alvaire, marquis de Montauzier, contre Louis Suraud. — Jean Maisonneuve, conseiller du Roi, garde marteau du siège des eaux et forêts, contre Elie-Nicolas Chotard, maître canonnier entretenu pour le service du Roi. — Installation de Toussaint Jeudy dans l'office de notaire royal et arpenteur. — Jean-Baptiste Clemot, maître chirurgien, contre Jean Caillaud, boulanger. — Ignace-Fleury de La Gourgandière, écrivain ordinaire de la marine, contre Toussaint Jeudy, notaire royal. — Jean Piché et Anne Chevalier, sa femme, veuve de Jean Chérance, contre Jeanne Chabot, veuve de Pierre Gilbert. — Installation de Jean-Louis Savigny, dans l'office de procureur. — Jean Gabaret, armurier, contre Marie Thomas, veuve de Jean Brunelat. — Jean-René de Salbert, écuyer, seigneur de Forges, contre Marie-Anne Foreau, veuve de Guillaume Chevilleau, etc. — Avocats : Philippe Rondeau des Daviotières, Julien-Pierre Gaschet Des Marais, Pierre-Raymond Goulard. — Procureurs : Jacques Gaschet, Raymond Goulard, René Orceau, Simon Constantin, Jean-Paul Boullé, Jean-Baptiste Valin. — Huissiers : Jean Gourraud et François Sicaud. — Ignace-Fleury de La Gourgandière, écrivain de la marine, contre Toussaint Jeudy, notaire royal. — Jean-François-Louis de Lostange, chevalier de Saint-Alvaire, baron de Paillé, Bussac, La Bouline, Montausier, Chambon, et de la terre et seigneurie de La Grollière, en la paroisse du Breuil-Magné, demandeur en payement de cens et rentes, lods et ventes et fournissement de déclaration, contre Léonard Lestume, maître cordier, et Catherine Soullet, sa femme, héritière de Jean Guilbon.

B. 1204. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1748-1751. — Audiences. — Massias, lieutenant général. — Marie-Madelaine-Judith Charroppin, sous l'autorité de son aïeul et curateur Isaac Charoppin de Boismorin, contre Pierre Pessard, laboureur. — Jean-Elisabeth et Marie Allenet, contre Anne Baudouin, domestique. — Jean-Baptiste Valin, procureur, contre Charles Cherbonnier, laboureur. — Jean-Baptiste Clémot, maître chirurgien, contre la veuve Bouchet. — Françoise Coquerel, veuve de Charles Boyal, contre Claude Dauris. — François et David Oüalle, et Louis Daudeteau, officier de cavalerie, et Marie Oüalle, contre François et René Suchet, Louis Roy, curateur de la mineure Villedieu, Marie-Henriette Debédat et Jean Lassene, son curateur. — Charles et Pierre de Ruffray, trésorier des vivres de la marine, contre Jean-Antoine Faures, écrivain de la marine, Marie-Elisabeth et Marguerite-Elisabeth Guesdon. — Jean Guitard de Laborie, écuyer, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, contre François Grabeuil. — Elisabeth Perdriau, sous l'autorité de son curateur Pierre-Louis Perdriau, négociant, contre Michel Benessit, marchand. — Roland-Michel Barrin, chevalier, marquis de La Galissonnière, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, commissaire général d'artillerie de la marine, contre Toussaint Jeudy, notaire royal, et Angélique Guesdon, sa femme. — Marguerite Demonsay, veuve de Charles Gendre, maître serrurier, contre Simon Barjaud, bombardier. — Jean Frestard de Gadeville, seigneur en partie d'Ecoyeux et Fouras, contre André Rousseau. — Etienne-Philippe Cairon de Merville, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, contre Grezil, fermier du Breuil-Magné, condamné à fournir, dans huitaine, déclaration des domaines et héritages qu'il possède dans l'étendue de la seigneurie. — Jean Piché, contre Jean Durand, maître d'équipage, et Marie-Jeanne Olanier, sa femme. — Elisabeth Perdriau, procédant sous l'autorité de Pierre-Louis Perdriau, marchand, contre Michel Benassit, marchand. — Roland-Michel Barrin, chevalier, marquis de La Galissonnière, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, commissaire général d'artillerie de la marine, contre Toussaint Jeudy, notaire royal. — Jean-Baptiste Valin, procureur au siège de Rochefort, contre Jean Abadie, dit Toulouse, et de Daniel Boutiron, laboureur. — Maximilien Beaulieu de Thiras, écuyer, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, contre Louis Desbrosses, marchand, et Marianne Bonnin. — Joseph Dubost, écuyer, enseigne des vaisseaux du Roi, contre Jacques Parant, aubergiste, tenant l'auberge du *Bras d'or*. — Guillaume-François-Louis Joly de Fleury, chevalier, conseiller du Roi en son conseil d'Etat et son procureur général,

signe la nomination de substitut au bailliage de Rochefort, en faveur de Julien-Pierre Gaschet. — Pierre de Gommiers, seigneur des Oullières, Philippe Cairon de Merville, lieutenant des vaisseaux du Roi, contre Martin Bildosc. — Médard Pelletier, employé dans les fermes du Roi, à Saint-Nazaire en Saintonge, et les cohéritiers de Luc Gastineau, contre Marguerite Bonneau, veuve de François Bibard. — Joseph Briant, prêtre, prieur et curé et premier marguillier de Notre-Dame de Rochefort et les fabriqueurs de ladite église, contre Caillaud, boulanger. — Jean Villefumade, chirurgien juré à Barbezieux, contre Louis Roy, poulieur. — Joseph-Henrique Médina, contre Jean-Paul Boullé. — Jean-François Rossignol, avocat en Parlement, contre Cardinal, crocheteur. — Catherine Daniaud, veuve de Isaac Chadeau, écuyer, sieur de La Clocheterie, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, héritière de Timothée Daniaud, bourgeois et ancien maire de Rochefort, contre Levêcot, fille et héritière de François Levêcot, écuyer, sieur des Charriers, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi.

B. 1205. (Registre). — In-folio, 100 feuillets, papier.

1758-1755. — Audiences. — Philippe Rondeau des Daviotières, conseiller du Roi, président et lieutenant général. — Serment des avocats (Raymond de Goulard, doyen, Jean de Lacombe, Pierre-Paul-Simon Flamen), procureurs (Jacques Gaschet, doyen, Raymond Goulard, René Orceau, Simon Constantin, Jean Paul Boulle, Jean-Baptiste Vaslin, Jean-Louis Savigny), huissiers (Jean Gourraud, François Sicaud, Jean Pothuaud. — Marianne Lempougnant de Chavigny, contre Jean Normandin, marchand. — Les curés de Saint-Louis, contre Jean-Baptiste Valin, procureur, curateur des enfants mineurs de Louis Porignet. — Pierre Hèbre de Saint-Clément, négociant, contre Frémy, charretier. — François Adrien, calfat, contre Baud, bombardier. — Marie-Madelaine-Louise Renaudin, veuve de Georges de Saint-Légier de La Sauzaie, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, contre Alexis-René-Georges de Saint-Légier, écuyer, enseigne des vaisseaux du Roi, héritier dudit sieur de La Sauzaye, Charles Le Vassor de La Touche, écuyer, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, tuteur de ses enfants mineurs et de feue Anne-Rose-Madelaine de Saint-Légier, François Raguaine de Mareuil, écuyer, seigneur de Chaucher, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, curateur des mineurs de Saint-Légier. — Paul de Francquefort, chevalier, seigneur de La Barrouère, contre Degent, négociant. — Provisions de Jacques Merilhon, notaire royal. — Jean Tolluire, marchand, à La Tremblade, contre Roy, marchand audit bourg. — Pierre-Louis David, chevalier, d'Annezay, contre Jacques Savignal, marchand. — Jean Fretard de Gadeville, écuyer, seigneur de Fouras, en partie, contre François Large, laboureur à bœufs. — Elisabeth-Anne Frère de La Pommeray, veuve d'Adam Moré, contre Jacques Frère de La Pommeray, marchand. — Jean Vivès, chirurgien-major sur les vaisseaux du Roi, contre Guillaume Cochet. — Pierre-Samuel de Missy, Michel-David Meschinet de Richemond et Marie-Anne de Missy, son épouse, héritiers de Samuel de Missy, contre Gilbert aîné, marchand.

B. 1206. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1755-1757. — Audiences. — Philippe Rondeau, lieutenant général. — Allain de Nogeré, écuyer, seigneur de La Fillière, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, contre Didier-François-Honorat de Baraudon, chevalier, seigneur de l'Aulnay, enseigne des vaisseaux du Roi, lieutenant d'une compagnie franche de la marine, et Jeanne Perrot de Nogeré, son épouse. — Claude Huet, écuyer, seigneur de Vendôme, contre Pierre Chappeau, aubergiste. — Jean de Léchelle, dit Beauregard, soldat de marine, contre la veuve Michel et sa fille, blanchisseuses. — Mathieu Girard, contrôleur général des eaux et forêts, Marie Cosme Girard, Marthe Fremont, veuve de Nicolas Forest, Guillaume Bertet, Roberteau et Marguerite Bertet, sa femme, contre Jean Breamant, entretenu pour le service du Roi, héritier de son aïeul Jean Breamant, maître cordonnier, tuteur de Marthe-Angélique Piton. — Jean-Jacques Pascal Dabbadie, commissaire de la marine, mari de Marie Dumaud, contre Testard, laboureur, à La Forêt, paroisse de Notre-Dame-hors-les-murs. — Jacques-François Pipy, maître perruquier, contre Jacques Lamolle, maître tailleur d'habits. — Etienne-Claude Grezil, notaire royal, contre Pierre Pinardeau, époux Sauvin. — Jacques-François Pipy, maître perruquier, contre Jean Molle et Marie Fougère. — Réception de Jacques-Aimé Grandin, avocat, et enregistrement de ses lettres de licence. — Julien Chevallier de Létang, bourgeois, contre Isaac Taupier, négociant. — Enregistrement des provisions

de Pierre-Raymond Goulard, avocat du Roi. — Hippolyte d'Aiguières, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine d'infanterie, et Marie-Gabrielle Ancelin de La Mauvinière, veuve de Charles de Rossel de Cercy, écuyer, lieutenant des vaisseaux du Roi, son épouse, contre Elisabeth Cosse, veuve de Pierre Morin et Jean Delaune et sa femme, veuve Mérignac. — Provisions de Jean Grenon comme procureur. — Pierre Garnault, maître horloger, à La Rochelle, au nom de ses enfants et de feue Marie-Anne Tostée, contre Fériol Laurel, maître menuisier, et Catherine Mesnard, sa femme. — Provisions de Jean Sicaud, procureur. — Pierre-Charles Duchamois, ci-devant prieur d'Yves, et capitaine garde-côtes, contre Marie-Anne Gaillon, veuve de Jacques Bruhl. — Jean Piché, contre Jean-Louis Savigny, procureur.

B. 1207. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1758-1760. — Audiences. — Rondeau, lieutenant général. — Jean Piché, contre Jean-Louis Savigny, procureur, condamné à faire séparer le mur mitoyen et réparer les fosses pour empêcher les filtrations. — Guillaume Meschin, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, contre Levereau, chaisier. — Charles Baril, maître boulanger, contre Labadie, arquebusier. — Jean Caffin, voiturier et crocheteur, contre Pierre Chapron, journalier. — Louis-René Journolleau, prêtre, curé de la Loire, contre Jacques Ranson, marchand. — Les intéressés dans la classe des cens et rentes nobles de la seigneurie de Rochefort, contre Bertrand Hèbre, négociant. — Pierre-Charles Fichon, conseiller du Roi, maître particulier des eaux et forêts de Rochefort, contre Antoine Normand. — Serment des avocats (Jean Guillotin, Pierre-Paul-Simon Flamen, Jacques Aimé Grandin, Jacques-Julien Orceau ; procureurs : Raymond Goulard, René Orceau, Simon Constantin, Jean-Paul Boulle, Jean-Baptiste Valin, Jean-Louis Savigny, Jean Grinon, Jean Sicaud). — Pierre Blavoust, négociant et fermier du prieuré de Saint-Georges d'Oleron, contre Isaac Mauduit, négociant. — Provisions de Jacques Joyeux, huissier. — Claude-Thomas de Fuchsamberg, chevalier, marquis d'Amblimont, chevalier de Saint-Louis, chef d'escadre, et Marguerite Michel, son épouse, fille et unique héritière de Marguerite Meschinet et de messire Isaac Michel, écuyer, seigneur de Saint-Fort, demandeurs en saisie et déclaration, contre André Tayeau, notaire royal, et Charles Lesminet. — Pierre Pollicard, écuyer, héritier de Pierre Pollicard, son frère, et Pierre-Marcellin Pollicard, héritier sous bénéfice d'inventaire de dudit Pierre Pollicard, contre Baudouin de Dournon, écuyer, président trésorier de France en Guienne et commissaire de la marine à Rochefort. — Jean Meschin, pêcheur, Anne Meschin, veuve de Pierre Pascaud, Louise Meschin, veuve de Pierre Chastry, de Saint-Nazaire, Pierre Bouchet, Marie-Anne Thérèse Laporte, sa femme, Marianne Delafond, veuve Martin, de Lhoumée, et Marthe Martin, veuve de Jacques Chesnier, de Moëze, contre Jean Sourisseau, canonnier. — Provisions de lieutenant criminel et lieutenant particulier civil pour Louis Guiton, avocat. — Jean Dubois, notaire et procureur de Fouras, contre Fabien Baron de La Rochebaron, officier commensal de la maison du Roi, à Soumart de Fouras.

B. 1208. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1760-1762. — Audiences. — Rondeau, lieutenant général. — Jean-Baptiste Clémot, maître-chirurgien, contre Jeanne Large. — Bertrand Hèbre, commissaire aux saisies réelles, contre Luc Allenet, marchand, bailliste des biens saisis sur la succession d'Abraham Pelletreau. — Jacques Laverny, officier de marine, contre Marie Giraud, veuve de Jacques Barillet et de Maution Aubergé. — Paul-François de Pont, conseiller du Roi, président trésorier de France, contre Menu, notaire et procureur. — Guillaume Guiot de Varenne, marchand, contre Jean Sicaud, procureur. — Pierre-André Hèbre de Saint-Clément, négociant, contre Marguerite Carrère, veuve de Jacques Grandin, chirurgien. — Serment des avocats Jean Guillotin, Pierre Paul-Simon Flamen, Jacques-Aimé Grandin, Jacques-Julien Orceau, Louis Giraudet; procureurs : Raymond Goulard, René Orceau, Simon Constantin, Jean-Paul Boullé, Jean-Louis Savigny, Jean Grenon, Jean Sicaud. — Provisions de procureur d'Alexandre Pommier. — Honoré-Xavier Lemoyne de Sérigny, écuyer, chevalier, seigneur de Loire, contre Carrere, veuve de Jacques Grandin. — Gabriel de Calvimont, écuyer, seigneur de Trancarts, ancien officier des vaisseaux du Roi, contre Pierre Lodde, marchand boucher. — François-Marie-Denis Barbeau de Bellefont, aîné, écuyer, l'un des fermiers généraux des droits et devoirs de Bretagne, contre François Imbert, maître-charpentier. — Maximilien Beaulieu de Thiras, écuyer, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, contre Alexis Loiseau de Montaigu.

B. 1209. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier piqûres d'insectes.

1763-1765. — Audiences. — Philippe Rondeau des Daviottières, lieutenant général. — Jean Fretard de Gadeville et les co-héritiers de la dame d'Ecoyeux, contre Dansays, sœurs, à La Michelière, paroisse de Saint-Laurent de la Prée. — Du Breuil de Théon, chevalier, ancien lieutenant au régiment de Normandie, contre Jean Frénat, entrepreneur. — Aubruchet, prêtre, curé de Notre-Dame de Rochefort, contre les héritiers d'Abraham Pelletreau et Marie Bérard, sa veuve. — Froger de La Rigaudière, écuyer, contre le sieur de Salignac, négociant à Marennes. — Abraham-Etienne Gauvain, bourgeois à Mortagne, paroisse de Thairé, héritier d'Etienne Gauvain, son père, contre Bezon, commis aux vivres de la marine. — Jean-Louis Bertet, écrivain de la marine, contre le baron de Rochechouart, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine des vaisseaux du Roi et Alexis Loizeau, écrivain de la marine. — Daniel de Monconseil, marchand et Anne Chardavoine, sa femme, héritière de André Chardavoine, contre Jean-Louis Savigny, procureur pourvu à la succession répudiée d'Abraham Pelletreau. — François Patry, sieur de Laubinière, demeurant au Château-Gontier, contre Martial Fourré, marchand. — Julien de La Grève, écuyer, contre Nicolas Perny, munitionnaire des armées navales. — Jean-Baptiste-Joseph de Remond, chevalier de Saint-Louis, commandant en la ville de Rochefort et sa sœur Marie-Catherine-Jeanne de Remond, héritiers de Jean de Rémond, écuyer, seigneur de Fief-Rolland, contre Louis de Reverdy, écuyer, héritier de Amador de Reverdy, de Saint-Jean d'Angély, et Marguerite de La Laurencie, héritière de Jean de La Laurencie, chevalier, seigneur de Leffort. — Installation de Jean Roy, dans l'office de notaire royal. — Pierre Large, écrivain de la marine, contre Alexandre Pommier, procureur, pourvu à l'absence de Leclerc, veuve Chauvet, héritière de Jean Leclerc, marchand de draps. — Anne-Marguerite Tison du Mesnil, veuve de Toussaint Jeudy, trésorier des colonies, contre Jean Sicaud, procureur pourvu à l'hérédité répudiée de Louis-Alexandre de Saint André Du Verger, chef d'escadre. — François de Salleues, chevalier, seigneur de Rays, et Madelaine-Julie de Fleury, son épouse, contre veuve de César Dexmier, écuyer, Pierre de Lâge de Volude, écuyer, lieutenant des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis. — (Les audiences consulaires sont à leur ordre de date mélangées aux audiences civiles et présidées également par le lieutenant général).

B. 1210. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1765-1766. — Audiences. — Philippe Rondeau des Daviottières, président, lieutenant général. — Pierre-André Hèbre de Saint-Clément, receveur des consignations, contre Jean Cadet, marchand. — Marie-Anne Lampougnant de Chavigny, contre Jean-François-Hamond-Etienne-Hyacinthe Jollivet, maréchal-ferrant, contre Bouet, laboureur à bœufs. — Pierre-André Hèbre de Saint-Clément, contre Jean Marillet. — Pierre-Fabien La Roche-Baron, seigneur de Saint-Marc, contre Jean Gaud, laboureur. — Elie Thomas, contre André Stuckey et Denis Bouju. — Prestation de serment des avocats, procureurs et huissiers. — Jean Roy, notaire royal, contre Jacques Jossant, jardinier. — Louis-Pierre-Jean Baudouin des Prises, commissaire des vivres de la marine, contre Jérôme Brochet. — Jacques-André Tayeau, notaire royal à Marennes, contre Etienne et David Tayeau, notaire et greffier du siège de Rochefort. — Pierre-Suzanne, comte de Rochemore, chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant pour le Roi de la citadelle d'Oleron, contre Charles-Moïse Neau, négociant au Château d'Oleron. — Hugues-Antoine Perin de Boissieux, contre Crespin et Barré. — Jean-Jacques Bonvallet, trésorier des colonies de la marine, receveur des décimes du clergé du diocèse, contre Sébastien Lagarosse, conseiller du Roi, receveur des amendes de la maîtrise des eaux et forêts. — François-Amable Thibaud, chirurgien entretenu de la marine, contre Pierre Berthou. — Les religieux de l'abbaye de Gramont, contre Abraham Barreau. — Charles-César d'Albret, d'Ollède, chevalier, seigneur de Ferrières et Marie-Angélique Bréard, son épouse, contre Pierre Bertau, fermier de la messagerie.

B. 1211. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1766-1767. — Audiences. — Louis Guiton, lieutenant particulier et criminel. — Isidore Honoré Dubois, marchand et Marie Jobet, sa femme, contre Jean-Louis Bertet, écrivain de la marine. — Léonard Roufflignaut contre Massieu, entrepreneur. — Jean Vivez, chirurgien-major, contre Simon Andreuil, maître-maçon. — Serment des avocats, procureurs et huissiers. — Made-

leine Haranger Dumesnil Rolland, veuve du Jean-Jacques Blaise d'Abbadie, directeur-général, commandant pour le Roi de la Louisiane, contre Néraud de Fontaine. — Pierre André Hèbre de Saint-Clément, écuyer, contrôleur des guerres, contre Jean Giraud. — Joseph Lelong de La Fragnée, conseiller et procureur du Roi au siège de Sivray, contre Jean Dousset et Marianne Merceron. — Claude Bernard de Fuchsamberg, marquis d'Amblimont, chef d'escadre des armées de Sa Majesté, contre Lesueur, professeur de mathématiques à Rochefort. — Antoine François de Mauclerc, seigneur de Bouchet, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine des vaisseaux du Roi, contre Payeau, laboureur à bœufs. — Pierre Dérelo, marchand horloger, contre Latour, commis de la marine.

B. 1212. (Registre.) — In-folio, 104 feuillets, papier.

1767-1768. — Audiences. — Louis Guiton, lieutenant-général civil et criminel. — Etienne Thalamy, curé de Fouras, contre Jean Roy, notaire royal. — Antoine François de Mauclerc, seigneur du Bouchet, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine des vaisseaux du Roi, contre Payeau, laboureur à bœufs. — Pierre Suzanne, comte de Rochemore, chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant pour le Roi de la citadelle de l'île d'Oleron, contre Jean-Paul Bruneau, négociant. — Pierre Moinet, aubergiste, contre Mercier, chantre. — Honoré-François Xavier Le Moyne de Sérigny, écuyer, seigneur de Loire, lieutenant des vaisseaux de Sa Majesté, contre Simon, charretier. — Veuve Moré et Elie Thomas, contre Rousset, forgeron à La Cabane carrée. — Jacques Ranson l'aîné, contre Gautret, marchand. — Serment des avocats procureurs et huissiers. — Christophe Massiou, entrepreneur, contre Février, marchand. — Jean-Joseph Lenoir du Jardin, employé dans les fermes du Roi, contre Crete, contrôleur et inspecteur des fermes et Jeanne de Fondeville. — Armand de Queux, écuyer, chevalier, seigneur de Savigne, officier sur les vaisseaux du Roi, contre Allet, commis de la marine. — Honoré Gabriel Calles, écuyer, seigneur du Bellay, et du Vivier, commissaire et contrôleur de la marine, contre René-Joseph-Marie Descoublanc. — Gabriel-Isaïe Limousin, écuyer, seigneur de Nieul, contre la veuve de Jean Giraudeau. — Aubin Griffon, écuyer, seigneur de Beaumont, contre Masonet, boucher. — Installation de Jean Bazin dans l'office d'huissier. — Jacques Boisdon, marchand de Sainte-Catherine de Chalais, contre Astre, tapissier et Catherine Vinet, sa femme. — Philippe Dupuy, jeune, contre Pierre Devaux. — Installation de Georges Péponnet et de Clément Javanneau, dans l'office de notaire arpenteur royal à Rochefort. — Jean-François de Lostange, marquis, baron, chevalier, seigneur de Paillé, La Grollière contre Héréau, laboureur à bœufs. — Jacques Frère de La Pommeraye, contre Jacques Matignon jeune. — Paul de Mazière, marchand, fermier, contre de La Roche, baron-officier à Fouras.

B. 1213. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1768-1769. — Audiences. — Le chevalier Cerou, instituteur de l'infante Isabelle de Parme, contre Jean Montassier, marchand. — Pierre-Antoine de Mauclerc, commissaire de la marine, contre Pierre Lode, maître boucher. — Nicolas de Boursard, écuyer, contre la dame Courbon de Saint-Léger, veuve Mombaud. — Hugues-Antoine Perrin de Boissieu, commis aux écritures, contre la dame de Courbon de Saint-Léger, veuve Mombaud. — Installation de Charlemagne Query, licencié en droit, avocat. — Albert Reveillaud, marchand de vin, contre Antoine Boudry, boucher. — Louis Perdigeat, contre Jean-François Grabeuil. — Pierre-Raymond Goulard, conseiller, avocat et procureur du Roi, contre Charles Gaudeau, marchand. — Serment des avocats (Pierre-Paul-Simon Flamen, Jacques-Julien Orceau, Pierre-Mathias Goulard, Charlemagne Quercy) ; des procureurs (Raymond Goulard, René Orceau, Simon Constantin, Jean-Paul Boulle, Jean-Louis Savigny, Jean Grenon, Jean Sicaud, Alexandre Pommier) et des huissiers (Jean-Baptiste Gousset, Jacques Joyeux et Jean Bazin). — François Gentilhomme, maître perruquier, contre La Bessière, cabaretier. — Pierre-Marc-Aubin Delaforest, contre Sagerel, maître tapissier. — François-Gabriel de Beauregard, écuyer, commissaire des guerres, trésorier de la marine, contre Pierre-Bertrand Sagerel. — Louis Le Gardeur, chevalier de Repentigny, chevalier de Saint-Louis, contre Alexandre Pommier. — Hubert-Nicolas de Voutron, écuyer, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, seigneur en partie de Saint-Laurent, contre Alexandre Pommier, procureur, curateur de la succession répudiée de Antoine-Alexandre Dompierre, lieutenant des vaisseaux du Roi. — Les maire, échevins et conseillers de l'hôtel-de-ville, contre François Hèbre. — Julie de Macnemara, veuve de Charles de Turpin, capitaine de frégate, contre Alexandre Pommier, procureur, curateur à la

succession répudiée de Dompierre. — Jean Monrouzeau, bourgeois, contre Eschauzier, marchand de sel, à La Tremblade.

B. 1214. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1769-1770. — Audiences. — Louis Guiton, lieutenant général civil et criminel. — Joseph de Gombault, chevalier, baron de Rasac, chevalier d'honneur au Parlement de Bordeaux, contre Jean Colisson, négociant. — Pierre Guenon, marchand orfèvre, contre Garrot, marchand horloger. — François-Louis Desvandes, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, contre Alexandre Pommier, procureur, curateur à la succession répudiée d'Antoine-Alexandre Dompierre. — Guy-Joseph-Marie Brunet, chevalier, seigneur de La Verdrie, contre Espaular, cuisinier. — Isaac de La Cousture, prêtre, professeur des humanités de Saintes, contre Charles-Elie Baron. — Alexandre Suire, maître canonnier au service de la Compagnie des Indes, contre Jean Roy, notaire royal. — Pierre-André Hèbre de Saint-Clément, contre Jacques Baril. — Serment des avocats, procureurs et huissiers. — Françoise-Marguerite Gosselin, veuve de Guillaume Chérotil, chevalier de Saint-Louis, capitaine de frégate, contre Alexandre Pomier, curateur à la succession de Cherotil, par l'absence de François Salomon, son héritier présomptif. — Charles-Christ Schom, négociant, contre Fouraignon, marchand. — Marguerite Leneuf de Beaubassin, veuve de François-Louis Poulais de Courval, écuyer, seigneur de Miollet, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, contre Joseph-Alexandre Leneuf de Boisneuf, capitaine d'infanterie. — Elie Meynardie contre Thomas, négociant. — Nicolas de Boussard, écuyer, contre Pelourde, boulanger. — Honoré-François-Xavier Le Moyne de Sérigny, écuyer, seigneur de Loiré, lieutenant des vaisseaux du Roi, contre Roy, notaire. — Simon-Paul Gauvain, bourgeois et ricochon de la monnaie de La Rochelle, contre le chevalier Delpy de La Roche, officier de marine. — Joseph Donat, lieutenant de vaisseau, contre Serre, marchand.

B. 1215. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1771. — Audiences. — Louis Guiton, lieutenant général civil et criminel. — Olivier Creste de Saint-Aubin, négociant, contre Mathieu René Gorot, maître horloger. — François Hèbre, négociant, contre Robert, serrurier, et Madelaine Grangé, sa femme. — Elie Thomas, négociant, contre Jean-Eutrope Meaume, procureur. — Elie Meynardie, négociant, contre Elie Thomas. — Nicolas de Boussard, écuyer, négociant, contre Pelourde, boulanger. — Pierre-Jacques Ranson, négociant, contre Jean Merle, garçon farinier. — Valentin des Essards, trésorier de la marine, contre Louis Landriau. — Marguerite Le Neuf de Boisbassin, veuve de François Louis Lampoulin de Courval, lieutenant des vaisseaux du Roi, contre Joseph-Alexandre Le Neuf de Boisneuf. — Simon-Paul Gauvain, bourgeois et ricochon de la monnaie de La Rochelle, contre le chevalier Delpy de La Roche, officier de marine.

B. 1216. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1780-1782. — Audiences. — Philippe-Joachim-Ferdinand Rondeau, lieutenant général, commissaire-enquêteur. — Serment des avocats, procureurs et huissiers. — Honoré-François-Xavier Le Moyne de Sérigny, chevalier, seigneur de Loire, ancien lieutenant des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, contre Louise Guérin, veuve Vrignaud, Michel Bezon, engagiste du fief du Petit-Breuil, de Chapitre et de Chasseur, son épouse. — François Fretard, seigneur de Fouras, contre Hubert-Henri-Nicolas de Voutron, chevalier de Saint-Louis, chef d'escadre des armées navales, et Françoise Cartier, son épouse, Henri-Philippe Andrieu, chevalier, conseiller du Roi, président trésorier de France au bureau de La Rochelle, ancien commissaire de la marine. — Pierre Dubreuilh installé dans l'office de notaire et arpenteur royal. — Pierre-André Hèbre de Saint-Clément, écuyer, contrôleur des guerres et négociant, contre Pierre Texier, marchand et fermier. — Théodore Verrier, prêtre, curé d'Yves, contre Sauvaget, marchand de chevaux. — Installation de Jean-Innocent Charrier, dans l'office de juré, priseur, vendeur de meubles. — Jean-Baptiste Pelletier, conseiller du Roi, lieutenant de maire, contre Désiré, farinier. — François Delpy de La Roche, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, contre François Fretard, seigneur de Fouras. — François Vivez, chirurgien ordinaire de la marine, et Julie Cailleau, son épouse, contre Antoine Lavarenne, procureur, curateur à la succession répudiée de Jean Coulaud. — Nicolas de Boussard, écuyer, trésorier de la marine, contre Alexis-René-Georges de Saint-Légier de La Sauzaye, chevalier de Saint-Louis.

B. 1217. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1782-1783. — Audiences. — Philippe Joachim Ferdinand-Rondeau, lieutenant général. — Installation de Joseph-Charles-Rondeau de Laubardière, avocat au Parlement de Bordeaux, comme avocat de Rochefort. — Aubin Griffon, écuyer, sieur de Beaumont, chevalier, seigneur de La Richardière, tuteur des mineurs de François Bouhaud et de Jeanne Reperé, contre J.-B. Pelletier, lieutenant de maire. — Philippe Poujaud de Monjoûrdain, contre Joseph-Léon de La Martonnie. — Jean-Pierre-Léon Juzeau, chirurgien, à Tonnay-Charente, contre le sieur Dujeau. — Jean-Nicolas de Fleury, directeur des Aides, contre Dhoste, médecin à Thairé. — Gaspard-Marie-Madelaine Vivez, contre Louis Guérin, marchand de bois. — Jean-François Maisonneuve, reçu dans l'office de conseiller garde-marteau en la maîtrise des eaux et forêts de Rochefort. — Pierre-Edme Chambellant, ancien chirurgien dentiste de la marine, contre Pelisson, veuve de François Fauriau, maître vitrier, Rivière fils, maître vitrier et Garcin, sa femme. — Honoré-François-Xavier Le Moyne de Sérigny, chevalier, contre Jean Thomas, marchand, et Pierre de La Garrigue de Savigny, chevalier, chef d'escadre des armées navales, chevalier de Saint-Louis. — Pierre-Éléonor Lauzet, contrôleur des actes et adjudicataire des cens et rentes de la seigneurie de Rochefort, contre Pierre de La Guarigue de Savigny, chevalier de Saint-Louis, chef d'escadre des armées navales, chevalier, etc. — Jean-François-Louis, marquis de Lostange, baron et seigneur de Paillé, La Grollière, etc., contre François Jaud, farinier. — Élisabeth-Julie de Macnemara, marquise de Turpin, dame de La Roche-Courbon, contre Pierre Giraud, procureur. — Serment des avocats, procureurs et huissiers. — Nicolas de Boussard, écuyer, trésorier de la marine, contre Arnaud Gilbert, subdélégué général de l'intendance. — François Fretard, seigneur de Fouras, contre Joseph Vieuille, etc.

B. 1218. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1784-1785. — Audiences. — Philippe-Joachim-Ferdinand Rondeau, lieutenant-général. — Germanique-Victorien Brizard, chirurgien sur les vaisseaux du roi contre Sabatier, bourgeois. — Jeanne-Catherine Baron de Touchelonge, contre messire de Beaucorps, écuyer, capitaine de canonnier-garde-côtes de Soubise. — Marc de Barbot, écuyer, chevalier de La Trésorière, commandant du régiment d'Aquitaine, chevalier de Saint-Louis et Marguerite Hèbre, son épouse, contre Jean Bougrat, commis dans les bureaux de la marine et autres cohéritiers de feu Mathurin Bougrat et de Marie Supiot. — Marie Veillon, contre Pierre-Joseph Ranson, bourgeois. — Marie-Geneviève de Calvimont, veuve de Nicolas, comte de Maurville, lieutenant des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Gibran, etc., contre la veuve de Pierre Verneuil, farinier. — Pierre Rochard, prêtre, prieur de Notre-Dame de Rochefort, contre Boinot, veuve Rousset, pilote pour le Roi. — Dumoustier de Frédilly, négociant à La Rochelle, contre Étienne Grand, maître orfèvre. — Emmanuel Weis, négociant à La Rochelle, contre Perotin. — Jacques Morgaud, commissaire de police, contre le sieur de Nicastro, médecin. — Jean-Pierre Giraud de La Montagne, commis de la marine, contre Joseph Suc, maître-perruquier. — Serments des avocats, procureurs et huissiers. — Élie Thomas, contre Lafond de Ladébat, négociant à Bordeaux. — François Mayet, contre Ravaton. — Charles-Michel de Bonsonge, écuyer, chevalier de Saint-Louis, contre Pierre Yvonnet, marchand. — La veuve Paire, marchande cartière à La Rochelle, contre Gaspard Gatimer, pâtissier. — Jean Mesturas, marchand de vin en gros, contre Boutet, cabaretier. — R. P. Gédéon Anquetil, prêtre, religieux cordelier, des frères mineurs de Saint-François, aumônier des vaisseaux du Roi, contre Lapeyrusse, tapissier. — Rose Paillet, veuve de Joseph-Gabriel de Bretinaud, chevalier, contre Jean-Louis de Guitard, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, agissant l'un et l'autre comme tuteurs de leurs enfants. — Installation de Pierre-Eugène-Raymond Goulard, avocat, et de François-Jean Savigny, comme notaire royal et arpenteur.

B. 1219 (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1787-1788. — Audiences. — Rondeau, lieutenant général. — Louis Chaigneau-La Guiberdrie, négociant, contre Bertrand, l'aîné. — Gédéon-Henri Nicolas de Voutron, écuyer, seigneur de Voutron, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, contre Levallois. — Charles Le Gendre, avocat, juge sénéchal de Surgères et Mauzé et ci-devant de Courdault, contre Gaspard Cochon du Puy, écuyer, chevalier de l'ordre du Roi, premier médecin de la marine, seigneur du

Puy Moreau, Labrosse de la baronnie de Noirterre et Courdault. — Alexandre et Natteau Demoranges, frères, « marchands juifs détenus au bagne du Port royal » contre Barbier, brigadier de maréchaussée de la compagnie d'Aunis. — Marguerite-Françoise Delalain, veuve de François-Joseph de Chataignier, chevalier de Saint-Louis, major d'infanterie, héritière de Françoise-Charlotte Grisson Des Accords, veuve de Pierre Guérinaud, sa tante. — Marie-Anne Doutrelaud d'Aubusson, veuve d'Alexandre Courtoir de Guigneville, écuyer, contre Jacques Dubois Babœuf, marchand, à Ars-en-Ré. — Pierre-Yvonnet, conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France, près le Parlement de Nancy, contre Pieroy, jardinier et sa femme. — Louis Large, marchand, contre Constantin, maitre-pilote au service du Roi. — Jean-Baptiste Bonhomme, marchand libraire, contre Jean Roux, charretier. — René-Joachim Pouvraud, chirurgien, époux Boyer, contre Bouyer, chirurgien. — Honoré-François-Xavier Le Moyne de Sérigny, chevalier, seigneur de Loire, ancien lieutenant des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, contre Robert, laboureur. — Denis-Blaise Allenet, négociant, contre Alexandre Michaud, marchand. — La dame Priou Meynardie, contre Maréchal, marchand orfèvre. — Pierre Faye, curé du Gicq, contre Antoine Savornin, procureur, curateur à la succession répudiée de Grizard, prieur de Vergeroux. René-François Melchior de Begeon, chevalier, seigneur de Villemenseul, Saint-Même, chevau-léger de la garde du Roi, contre Denoué. — Serment des avocats, procureurs et huissiers. — Alexandre Bidé de Maurville de Langle, chevalier, ancien lieutenant des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, contre Pierre Chapeaucourt. — Nathan et Alexandre Demorange « juifs actuellement détenus ès prisons royales », contre Joseph-Mallinier, huissier au bureau des finances de Metz. — Louis-Nicolas Lemercier, lieutenant général criminel de Saintes, époux Pannetier, contre Pierre Guyot et J. B. Mobilier, cuisiniers.

B. 1220. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1789-1791. — Audiences ordinaire et de commerce. — Rondeau, lieutenant général. — Jacques Meslinas, négociant, contre la dame Dury, marchande. — Jacques Barbotin, capitaine dans les fermes du Roi, tuteur des mineurs Percheron, contre Pierre Hector Desforges, marchand. — Serment des avocats (Pierre-Paul-Simon Flamen, Charles-André Bessat, Gabriel-Jacques-Constantin Croizetière, Michel-Étienne Regnaud, Pierre Eugène-Raymond Goulard, Louis-André Sabattier, Paul-Joseph Arsonneau, Joseph-Jean-Baptiste Levallois, Louis-Julien Orceau) procureurs (Jean-Grenon, Jean Sicaud, Pierre Giraud, Jacques Bessière, Jean-Antoine Savornin, Pierre-Simon Fillioux, Louis-André, Pierre Mesnard) huissiers (Jean-Baptiste Gousset et Jacques Joyeux). — Jacques Delauzon, bourgeois de Saint Pierre des Églises-lès-Chauvigny en Poitou, contre Marie-Anne Meschain, veuve de Pierre Yvonnet, marchand et fournisseur des vivres de la marine. — Henri-Gédéon Nicolas de Voutron, major des vaisseaux du Roi, chevalier né, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Voutron, contre Jean Morin, maître boulanger à Thairé. — Jean-Louis Bernard, chevalier Bidé de Maurville, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, et Henriette-Marguerite Guignot, son épouse, contre Duval, marchand. — Isaac Garnaud, marchand, contre Quessard, aussi marchand.

B. 1221 (1) (Registre.) — 150 feuillets, papier.

1704-1705. — Audiences. — Registre coté et paraphé par Jean Flamen, conseiller du Roi, lieutenant général, commissaire enquêteur et examinateur. — Albert Hervé, conseiller du Roi, président au siège royal, André Guesdon, conseiller du Roi, assesseur civil et criminel et rapporteur des défauts, René Follet, conseiller du Roi, garde scel, commissaire à l'apposition et levée des scellés et à la confection des inventaires, de Bellefontaine, greffier en chef. — Pierre Mellé, garçon poulieur, contre Pierre Mellé, cabanier dans le marais de la Petite-Flandre, paroisse Saint-Louis (12 janvier 1704). — Marc-Antoine de La Forest, écrivain du Roi, contre Jean Prevost, marchand. — Jacques Girard, ci-devant doyen des procureurs de l'ancienne juridiction de Rochefort, contre René Thibaudeau, entrepreneur d'ouvrages. — Nicolas Verbois, ci-devant fermier général du domaine du Roi, contre Timothée Deschamps, huissier, appelé pour déclarer ce qu'il doit à Jean Benoist, serrurier, curateur du mineur Jacques-Antoine Prou. — René Follet, conseiller du Roi, garde-scel, demandeur en paiement de salaires contre Claude Gadin, maître boucher. — Le procureur du Roi, contre messire Philippe-Benjamin de Mazières, chevalier, seigneur du Passage, Voutron, demeurant

(1) Les articles B. 1221, 1222, 1223, 1234, 1247, 1249 et 1258 ont été trouvés au moment de l'impression.

en sa maison noble de Lhoumée. — Messire Alexandre de Perins, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, commandant des gentilshommes gardes-marine contre François Gautier, maître menuisier. — Jean Bonnamy de Bellefontaine, greffier en chef civil et criminel, contre Lydie de Laborde, veuve d'Antoine Morisseau, greffier de l'ancienne juridiction. — Messire George d'Abzac de Ladouze, seigneur du Gravois, de Saint-Genis, contre Sébastien Billaud. — Pierre Viaud, marchand et bourgeois, de Soubise, contre Brion, laboureur, à Saint-Nazaire.

B. 1222. (Registre.) — 150 feuillets, papier.

1710-1713. — Audiences. — Tayeau, notaire royal et Élisabeth Savary, contre Jean-Joseph Maisnard, écuyer, seigneur de Saint-Michel. — Pierre Legeais, chirurgien de la marine, contre Jean Ancelin, commis aux vivres. — Isaac Dialis, écuyer, seigneur d'Escalette, héritier de Louis Cochat, sieur des Augers, son oncle, contre Blaise Conseil chirurgien entretenu en ce port. — Jean Marie, maître à danser, de Bordeaux, contre Étienne Yvonnet, cabaretier, et Marguerite Marie, sa femme. — Marie Réaux, veuve de Pierre de La Coste, contre Mesnard, farinier. — Messire François Poussard, écuyer, contre Henri Moyne, écuyer, seigneur de Lespineuil. — Claude Le Bègue, commissaire de la marine, contre Jean Chevallier, commis des fermes du Roi. — Henri Des Gouttes, chevalier, seigneur de La Salle, lieutenant des vaisseaux du Roi et capitaine d'une compagnie franche de la marine, contre Jeanne Delavoye, veuve Marvau. — François-Corentin Dumas, écuyer, sieur de Maurepas, major, garde-côtes de la capitainerie de Lovre, contre Jean Bezard, maître menuisier. — François de Védrines, contre Sara Patry, veuve de Jean Taurastre, procureur. — François Vauguion, avocat au Parlement et au siége de Niort, contre Mathieu Visnon, huissier. — Jean Delance, baron de Cours, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, demandeur en saisie contre Pierre Callandon, marchand.

B. 1223. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1762-1763. — Audiences. — Philippe Rondeau des Daviotières, conseiller du Roi, président, lieutenant général au siège royal de Rochefort et des Salines d'Aunis et Saintonge. — Pierre Gouineau, maréchal-ferrant et Jeanne Branger, sa femme, Jean Garloppeau, laboureur et Marie Branger, sa femme, contre Jean Bérard l'aîné, maître-chirurgien juré, Michel Aunay, maître charron et sa femme Marguerite Dorissant, veuve Aubertin (18 mai 1762). — Jean Champion, maître valet sur les vaisseaux du Roi, contre Allet, commis aux vivres de la marine en ce port. — L'abbé Berage, à Paris, contre messire de Rossel, seigneur de Cercy, tuteur des mineurs de Charles de Rossel de Cercy, écuyer, lieutenant des vaisseaux du Roi et de Marie-Gabrielle Ancelin de La Mauvinière et messire Hippolyte d'Aiguières, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine d'infanterie au régiment de Tressel, demeurant au logis de La Mauvinière en Saintonge, veuf de Marie-Gabrielle Ancelin de La Mauvinière, reconnu l'écriture et la signature de feu de Rossel de Cercy, du 7 mars 1743. — Julien de La Grève, écuyer, aux forges de Rancogne, en Augoumois, époux de Marie-Anne-Joseph de Chalvière, veuve de Charles-Pierre de Ruffray, contre Lauchet de Vaudidon, contrôleur au grand bureau des fermes du Roi, condamné à payer au demandeur la somme de six cent vingt deux livres neuf sols vingt deniers restant à payer sur celle de mille cinquante neuf livres, dix-neuf sols, huit deniers. — Nomination et installation de Bertrand Gadouin, dans l'office de notaire arpenteur royal à Rochefort à la place de Jean Rossignol (9 juin 1660 - 19 juin 1762.) — Paul de Mazière, marchand à Saint-Laurent de La Prée, contre Baudy et Lande, à Notre-Dame du faubourg de Rochefort. — Réception de Charles-Louis Gabet dans l'office de sénéchal et juge des seigneuries de Saint-Laurent, Yves et L'hommée, auquel il a été nommé par messire Pierre de Mazière, seigneur du Passage, L'hommée et en partie de Voutron, lieutenant des vaisseaux du Roi, (28 juin - 20 juillet 1762). — Gaspard Cochon Du Puy, écuyer, chevalier de l'ordre du Roi, docteur régent de la faculté de Paris, premier médecin de la marine et Marie-Olive Des Herbiers, son épouse, héritière de sa mère Olive Gaillard, icelle héritière de Mathieu Gaillard, son père, contre Bardon fils, officier sur les navires marchands, héritier de son père François Bardon, écrivain de la marine (31 août 1762). — Jacques Frère de La Pommerais, marchand, contre Jean Gallibert et sa femme (audience de commerce du 25 septembre 1762). — Jacques Henriot, aumônier sur les vaisseaux du Roi, contre Aunix, charpentier à Saint-Laurent de La Prée (audience consulaire du 2 octobre 1762). — Avocats : Pierre-Paul-Simon Flamen, Jacques-Julien Orceau ; procureurs : Raymond Goulard,

René Orceau, Simon Constantin, Jean-Paul Boulle, Jean-Louis Savigny, Jean Grenon, Jean Sicaud, Alexandre Pommier ; huissiers : Jean Fouchier, Jean Pothuaud, Jacques Joyeux (16 novembre 1762). — Messire Charles Du Breuil de Théon, chevalier, ancien lieutenant au régiment de Normandie, légataire universel de sa femme, contre Duperé Saint-Thomas et Duperé Saint-Marc, capitaines des troupes de colonies héritiers de leur mère veuve de Charles-Élie, baron de Saint-Marc (23 novembre 1752). — Louis-Calixte de Rorthays, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, contre Gaspard Poitevin, maréchal ferrant à Rochefort (5 mars 1763). — Jean-Baptiste-Joseph de Raymond, chevalier de Saint-Louis, commandant à Rochefort et Marie-Catherine-Jeanne de Raymond, héritiers de Jean de Raymond, écuyer, seigneur de Fief Rolland et Marie-Angélique de Beaumont, veuf de Jean de Raymond, lieutenant de cavalerie, héritière dudit feu de Raymond, contre Marguerite Reverdy, veuve de Jacques de La Laurencée, chevalier seigneur de Blanzoy et ses cohéritiers (29 mars 1763).

B. 1224 (Registre.) — 100 feuillets papier.

1770-1771. — Audiences. — Louis Guiton, conseiller du Roi, lieutenant général civil et criminel. — Messire Chancellier, prêtre, prieur, curé de Puyrolland, contre Isaac Taupier, aîné, négociant à La Tremblade. — Pierre Priou de Treillebois, seigneur dudit lieu, contre Jean-Paul Bruneau, négociant à l'île d'Oléron. — Simon Chapart, bourgeois à Saint-Martin de La Coudre, contre Chapart, bourgeois à Parensay de Bernay et Fleury, veuve Giraud. — Marguerite de Saint-Michel, veuve de Jean-Baptiste-Hyacinthe Dunezat, contre Pierre Faye, marchand libraire. — Nicolas de Broussard, écuyer, négociant, contre Anibal, cafetier et limonadier. — Pierre Valentin des Essarts, trésorier des vivres de la marine, contre Fouraigneau, l'aîné. — Pierre Antoine de Beaumont, écuyer, ancien capitaine d'infanterie, contre Jean Guilloteau, entrepreneur des travaux du Roi à Fouras. — Aubagneau et fils aîné, négociants à La Rochelle, contre Lagarosse fils, négociant à Rochefort. — Messire Honoré François-Xavier Le Mayne de Sérigny, écuyer, seigneur de Loire, lieutenant des vaisseaux du Roi, contre Bardelet, maçon [illegible] et entrepreneur au Breuil de Magné. — Élie [illegible] père, négociant, contre Hèbre de Saint-Clément, écuyer, négociant, syndic de la Chambre de Commerce à Rochefort. — Avocats : Pierre-Paul-Simon Flamen, Jacques-Julien Orceau, Pierre-Mathias Goulard, Charlemagne Quercy, Charles-André Bessat, Jean-André Poulion de Guébeil. — Procureurs : René Orceau, Simon Constantin, Jean-Paul Boullé, Jean-Louis Savigny, Jean Grenon, Jean Sicaud et Alexandre Pomier ; huissiers : Jean-Baptiste Gousset, Jacques Joyeux. — Jean Pelletreau, négociant, contre David, marchand, etc.

B. 1225. (Registre.) — 100 feuillets, papier.

1771-1773. — Audiences. — Louis Guiton, lieutenant général. — Jeanne Godut, veuve de Jean-Baptiste Garnier, capitaine de brûlots, contre Forestier. — Réception de Charles Rondeau, nommé notaire royal arpenteur à Rochefort à la place de Charles Bessat. (7 octobre 1771). — Haut et puissant seigneur messire Charles Alexandre de Marck, comte d'Aubigny, commandeur de Saint-Louis, lieutenant-général de armées navales, seigneur de Montmoulin, Genouillé, le Fief et sa femme haute et puissante dame Marguerite de Goussé de La Roche Allard, comtesse d'Aubigny, contre Jean-Baptiste Marin, archer garde de l'hôtel de ville curateur à la succession répudiée de Nicolas Lochet de Vaudidon, conseiller secrétaire du Roi. — Installation de Pierre Giraud et de Clément Javasseau dans l'office de procureur postulant et notaire arpenteur royal. (18 janvier 1772). — Avocats : Pierre-Paul-Simon Flamen, Pierre-Mathias Goulard, Charlemagne Querry, Charles-André Bellac et Jean-André Poulion de Guabeuil. — Procureurs : Simon Constantin, Jean-Louis Savigny, Jean Grenon, Jean Sicaud, Alexandre Pommier, Jean Goullard et Jean Giraud. — Huissiers : Jean-Baptiste Goullet, Jacques Joyeux. — Jean Dujard-Kerguette, ancien ingénieur du Roi et professeur royal d'hydrographie, contre Giraud. — Marie-Henriette Boucault, veuve de messire Claude Mathieu de Macnemara, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, contre Agapy Delteil et Anne Fremy, son épouse, Pierre-Charles Pichon, conseiller du Roi, maître particulier honoraire en la maîtrise des eaux et forêts de Saintonge et Aunis, à Rochefort, contre Charles Roché, meunier aux Moulins de la Belle-Judith, paroisse de Notre-Dame de faubourg.

B. 1226. (Registre.) — In-folio, 28 feuillets, papier.

1733-1761. — Audiences criminelles. — Joseph Coindreau, lieutenant criminel. — François Manay, bourgeois et marchand de Saint-Hippolyte de Biard, pour violences, troubles et voies de fait contre Sylvestre Drapeau et Angélique-Bénigne Bonault, sa femme, Sylvestre-François Mesnard et Gertrude Bonault, sa femme, François Desoursins et Josué Bonaud, sieur de Léguille. — Pierre Guiton, marchand, contre Étienne Ratie, Jean Gabillié, maçon et Jean-Baptiste Fourre, marchand. — Pierre-Joseph Lemoyne de Sérigny, écuyer, seigneur de Loiré, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, aide-major de ses troupes, contre Jacques Gaschet, procureur, curateur à l'hérédité vacante de Jean Guilbon. — Antoine Boureau, procureur d'office de la baronnie de Champdolent, contre François Hèbre, François Bernon, commis-principal aux vivres de la marine, pour réparation d'injures. — Pierre Charles, clerc tonsuré, prieur seigneur commendataire de St-Étienne d'Yves, seigneur dudit lieu, annexes et dépendances, contre Bardou, écrivain de la marine, et Rousselot, laboureur à bœufs. — Mathieu Gallot, marchand, contre Jacques Piraud, marchand.

B. 1227. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets, papier.

1740-1752. — « Registre des écrous et recom- » mandations, élargissements et décharges des prison- » niers qui seront traduits dans les prisons du siège » royal. » — « L'an 1740, et le 9 mars, nous François » Payen, exempt de la maréchaussée général d'Aunis- » Saintonge, commandant la brigade de la Présidence » de Rochefort, estant à faire, avec ma brigade, les » tournées ordinaires sous les halles de la ville de » notre résidence, où se tenoit, pour le troisième jour, » la foire royale, nous avons arresté, à la clameur pu- » blique, la nommée Marie Autant, nantie d'une pièce » de douze sols de fausse matière, et comme après » avoir fait fouiller ladite dénommée entre les deux » guichets et ne lui avoir rien trouvé de semblable, on » lui auroit fait demande qui lui auroit remis, ses » réponses fausses, celles de Catherine Autant, sa sœur » et celles du nommé Pierre du Rassier, nous auroient » engagé de les emprisonner également comme ladite » dénommée et les avons tous les trois recommandés » sur le registre d'écrou criminel de prisons royales » de Rochefort, ayant fait défense au nommé Jean » Hubert, concierge d'icelle de les laisser vaquer, sous » les peines portées par les ordonnances de Sa Majesté. » Fait les jours et an que dessus et avons signé : Payan, » exempt ; J. Simon ; Barbeau ; Georget ; Perrier. — » Aujourd'huy 20 juin 1740, les dénommés en l'acte » d'écrou ci-coutre ont eu leur élargissement, suivant » la sentence de M. le lieutenant criminel de ce jour, » à la caution juratoire de se représenter à la première » assignation qui leur sera donnée au domicile qu'ils » seront tenu d'élire en cette ville, à l'effet de quoi les » dites dénommées ont déclaré élire leur domicile en » la maison et étude de Me Rulier, pour ce qu'ils réi- » téreront au greffe, par acte qu'ils y feront aussitôt » lesdites sorties et acte de ce qu'ils ont été présente- » ment élargis. — Fait les jour et an que dessus. — » Cazeau. »

B. 1228. (Registre.) — In-folio, 43 feuillets, papier.

1700. — Audiences extraordinaires. — Bonaventure Tubert, sieur de Beauregard, avocat, André Guesdon, procureur du Roi, Jean Panier, exerçant, vu la vacance du juge en chef. — Étienne Bras, maître calfat de vaisseau et Anne Imbert, sa femme, contre Jean Ardouin, charpentier de navire et Massé, sa femme. — Claude Lebègue, marchand, certifie l'acquisition par lui faite de Pierre Sevale, sieur du Château, lieutenant de maréchaussée d'un terrain proche le chenal du parc pour 71 livres, 10 sols. — « J'ai retiré les pièces du » sieur de Verbois et son épouse, contre le sieur Jéré- » mie Meschin. » — Girard. — Alexandre de Vautier, comte de Mayencourt, lieutenant des vaisseaux du Roi, notifié l'acquisition faite de Simon Enaud, d'une maison et terrain, pour 45 livres de rente. — Pierre Alain de Nogéré, écuyer, sieur de La Fillière, demeurant à Soubise, contre Timothée Deschamps, huissier audiencier. — Robert Huet, maître chirurgien, contre Hélène Cormier, veuve de Matthieu Vidal.

B. 1229. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1701-1702. — Audiences extraordinaires. — Jean Flamen, juge royal. — Jean Chevallier, laboureur à bœufs, contre la nommée Estré. — Suzanne Chauvin, veuve de Jean Bouru de Chassefert, lieutenant des frégates légères de Sa Majesté, contre Jeanne Mouchard

et Marie Fouyer, femme de Jean Noret. — Guillaume Chereaud, demandeur en crime d'assassinat, violences et voies de fait, contre Vincent Villain, Combes, et consorts. — Gilles de Voyer, veuve de Jean Baudin, sieur de Mazères, contre Grégoire Piaud, procureur. — Françoise Noël, femme de Michel Bois, ci-devant caissier de la marine, contre Pierre Gabory, perceur de navire, Marie Montlévrier, femme de chambre chez le sieur Du Buisson, ingénieur du Roi et Philippe Jubien, journalier. — Magdelaine de Gaalon, veuve de Pierre Billaud, conseiller du Roi, élu en l'Élection de Rochefort, signifie par procureur, l'adjudication de certains biens par elle acquis le 18 juillet 1701. — Enregistrement du contrat de mariage entre Simon Deschamps, marchand, à Rochefort, veuf de Jeanne Large et Anne Frain, fille de Nicolas Frain, maréchal et de feu Nicolas de Labarre, de Mantey, près Paris.

B. 1230. (Registre.) — In-folie, 40 feuillets, papier.

1719-1721. — Audiences extraordinaires. — Honoré-Henri Lambert, seigneur de La Tricherie, lieutenant-général. — François Bardou Deshayes, écrivain du Roi, porteur de procuration de Pierre-Ignace Bardet, sieur de La Furne, chirurgien entretenu pour le service du Roi sur ses vaisseaux, déclare renoncer à la succession de Marianne Goismard, aïeule de ses enfants mineurs, pour être plus onéreuse que profitable. — Roland Barin, marquis de La Gallissonnière, chevalier de Saint-Louis, premier chef d'escadre des armées navales commandant de la marine à Rochefort et Roland-Michel Barin de La Gallissonnière, enseigne des vaisseaux du Roi, ont souscrit une rente annuelle de cinq cents livres au profit de Jean-Baptiste de Bonvoult et de feue Marie-Elisabeth de Macquaire, son épouse, pour un capital de dix mille livres, qu'ils sont dans l'intention de racheter ce qu'ils ont fait. — Gabriel Thibaud, chevalier, seigneur de Raffinière et de Tussay, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'artillerie de la marine, et Marie-Suzanne Veronneau de la Serrie, amortissent une rente due par ladite Veronneau et consors audit seigneur. — Testament d'Abraham Morin, marchand et Marie Viaud, sa femme, portant donation réciproque.

B. 1231. (Registre.) — In-folio, 25 feuillets, papier.

1712-1714. — Audiences extraordinaires. — Honoré-Henri Lambert, lieutenant général, seigneur de La Tricherie. — Charles Michau, capitaine d'une compagnie du régiment du Poitou, contre Barthélemy Caillet, chanoine de La Rochelle, curé de Fouras, pour injures, pendant le dîner dudit curé chez le sieur Gauvain, à Fouras. — Albert Hervé, conseiller du Roi, président du siège royal et maire, contre Honoré-Henri Lambert, conseiller du Roi, lieutenant général. — Délégation de Guesdon, assesseur et Panier, avocat du Roi, pour faire enregistrer par le Parlement de Bordeaux les provisions des officiers du siège, conformément à la déclaration du 4 juin 1712. — Coindreau, lieutenant criminel et particulier, est nommé, à la place de Guesdon, empêché.

B. 1232. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

1721-1723. — Audiences extraordinaires. — Joseph Coindreau, lieutenant particulier. — Samuel de Boirand, contre Martin Duburquet. — « Du 19 juillet 1721, » j'ay retiré du greffe le procès de Madame Garesché » et fils, contre Viaud, du sieur Morin, contre Lounet, » du sieur Frouin, contre Lestard et dont le greffier demeure déchargé, Panier. » — Françoise Hazon, épouse de Jean Jallaud, marchand, renonce à la succession de Jean Hazon, son père, pour lui être plus onéreuse que profitable et déclare qu'elle s'en tient aux droits d'Élisabeth Martin, sa mère. — Marie Vechard, veuve de Guérin Gillot, remet au greffier, aux risques, péril et fortune de Jean Raymond, sieur de Lestange, la clef principale de la porte d'entrée de la maison dans laquelle la veuve Gillot faisait sa demeure. — Gabrielle Charpentier, veuve de Jacques Texeront, maître boulanger, renonce à la communauté contractée avec ledit Texeront et s'en tient à ses droits de mariage. — Jean Guichery Decharrier, marchand à Loudun, renonce à la succession de feu Esther Leclerc, sa cousine ayant le germain sur lui, veuve de Gabriel Bollon, lieutenant du prévôt de la maréchaussée de Marennes. — Dépôt du procès de Louis Chausel, écuyer, seigneur de La Grange, demandeur en saisie et déclaration, contre Jacques Roturier dit Duranclos et les religieuses Ursulines de La Rochelle. — Élie Danyau, curé de Saint Hippolyte du Vergeroux, contre la Caquineau, la femme Saintonge, la servante Dubuisson, et Cellier, journalier. — Anne Voyer, veuve de Pierre Jousselain, boucher, renonce à sa succession et s'en tient à ses droits de mariage. — Enregistrement du contrat de mariage entre Charles Peré, marchand droguiste, fils de feu Bertrand Peré, entrepreneur des ouvrages de maçon-

nerie du Roi et d'Antoinette Garnier, avec Marie-Catherine Gastineau, fille de feu Théodore Gastineau, sergent d'une compagnie franche de la marine et de Marie Bruslé, avec donation aux préparlés par André Verdillon, sieur de La Marche, capitaine d'armes, beau père de ladite Gastineau, à cause de la demoiselle Bruslé, sa femme. — Enregistrement du contrat de mariage entre haut et puissant seigneur, messire Charles de Sainte-Maure, chevalier, marquis dudit lieu, capitaine des vaisseaux du Roi, originaire de Chevanceaux, en Saintonge, entretenu par Sa Majesté au port de Brest, en ce moment à Saint-Malo, chez M. de Saint-Sulpice, commissaire de la marine, et dame Marie Porée, dame de Vieux-Chastel, originaire de Saint-Malo, sous le régime de la séparation des biens, ladite dame de Vieux-Chastel ayant en biens et effets mobiliers, meubles meublants et vaisselle d'argent, la somme de quarante mille livres tournois. Le sieur de Sainte-Maure donne à sa future épouse en cas qu'elle le survive, tous ses meubles meublants et vaisselle d'argent, la tierce partie de ses autres biens et effets mobiliers et la jouissance de la tierce partie de tous et chacun ses autres héritages. La dame de Vieux-Chastel donne réciproquement au futur époux en cas qu'il le survive, ses biens, meubles, meublants et vaisselle d'argent et la tierce partie de ses autres biens et la jouissance de la tierce partie de tous ses biens. — Pierre Barthélemy Roche de Crassé, écrivain ordinaire du Roi, est autorisé, par lettres royales, à administrer ses biens, quoique n'ayant pas atteint l'âge de 25 ans. — Inhibitions et défense à Beaupré, de continuer les écoles du faubourg, faute d'avoir l'approbation de l'évêque de La Rochelle, à peine de vingt livres d'amende, sur la dénonciation de Léonard Besse, instituteur de jeunesse audit faubourg. — « Aujourd'huy 31[e] du mois de » may 1723 de relevée, en la chambre du greffe est » comparu le sieur Boudeau, officier de milice et habi- » tant de cette île Martinique, lequel a dit et déclaré » qu'il va faire passer avec luy en France, un nègre » esclave à luy appartenant, nommé Vingtour, créole » de cette dite île, âgé de 18 ans ou environ, pour lui » servir, pendant la traversée et son séjour en France, » entendant le faire repasser en cette dite île, suivant » l'ordonnance de Sa Majesté, etc. » Boudeau, Bouet, greffier. Enregistré à Rochefort, 24 septembre 1723.

B. 1233. (Registre.) — In-4°, 76 feuillets, papier.

1723-1727. — Audiences extraordinaires. — Joseph Coindreau, lieutenant particulier, exerçant la charge de lieutenant général, pendant la vacance. — François Salomon, marchand, contre Élie Nicolas, sieur du Caillaud, écrivain ordinaire de la marine. — François Mousnier est autorisé à n'accepter la succession de Antoine Mousnier, chirurgien, que sous bénéfice d'inventaire. — Donation par Marie-Anne de Lostange de Saint-Alvaire à Jean-François de Lostange de Sarrie, son neveu, fils et héritier de Louis-François de Lostange de Saint-Alvaire, écuyer, seigneur de Paillé et de Marie Coustin Boursollé de Gaumont. — Enregistrement du mariage de haut et puissant seigneur, messire Georges Chesnel d'Escoyeux, seigneur de Fouras, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, capitaine d'une compagnie franche de la marine, fils de feu Louis Chesnel et de Marie-Élisabeth de Joigny, ses père et mère et Anne Le Sourd, veuve de Jacques Galland, bourgeois et habitant du Cap français, de présent à Treuil Bussac, paroisse de Fouras, portant donation mutuelle. — Mariage de Étienne Jobet, professeur d'hydrographie au port de Rochefort, fils de feu Vivien et de Vivienne Loizeau avec Marianne Riffaud, fille de Gabriel-Honoré Riffaud, sieur de La Brassière et d'Élisabeth Reignier.

B. 1234. (Registre.) — 59 feuillets, papier.

1702-1716-1722. — Présentation de demandeurs et défendeurs.

B. 1235. (Registre). — 60 feuillets, papier.

1732-1736. — Audiences extraordinaires. — André Guesdon, conseiller du Roi, assesseur civil et criminel, par l'absence du lieutenant particulier et la vacance de l'office de lieutenant général (28 avril 1732). — Saisie réelle des biens d'Abraham Pelletreau, décédé, marchand (18 juillet 1732). — Donation par François Bouchillon, sieur de Tondullon, ancien chirurgien de la marine à Pierre Bouchillon, chirurgien aide-major de la marine, de tous ses biens (22 septembre 1732). — Jacques Massias, conseiller du roi, président, lieutenant général, commissaire enquêteur et examinateur (27 septembre 1732). — Émancipation par lettres du prince de Marie-Anne Toreau, veuve de Guillaume Chaviteau et de Charles Girard (3 décembre 1732). — Procès-verbal dressé le 17 juillet 1734 par Jacques Massias, président et lieutenant général, contre Thivat, âgé de 71 ans, pro-

cureur du Roi, qui devant la compagnie assemblée et le public, l'avait, par ses injures, troublé dans l'exercice de sa charge et obligé de se retirer après avoir le 15 juillet écrit sur le registre extraordinaire, en la chambre du Conseil, un procès-verbal dans lequel il avait calomnié ledit Massias.

B. 1236. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets, papier. Piqûres d'insectes.

1736-1740. — « Audiences extraordinaires et » charges et décharges des procès. » — Dépôt de bilan par Jacques Brossard, ci-devant marchand, et Catherine Duret, sa femme, pour parvenir à l'abandon qu'ils entendent faire de leurs biens à leurs créanciers. — Saisie réelle des meubles de Jean Gaillard, marchand, à la requête de Marie de Courtin, de Boursolle de Caumont, veuve de Louis-François de Lostange de Saint-Amand, chevalier, seigneur de Paillé, marquis de Montausier. — Lettres royales autorisant Louis Reverdy à n'accepter que sous bénéfice d'inventaire la succession de son cousin germain Amador de Reverdy et Jean-François Coudret, prêtre curé de Notre-Dame de La Barde à n'accepter que sous bénéfice d'inventaire la succession de Joseph-François Coudret, greffier en la maîtrise des eaux et forêts de Rochefort. — Arrêt du conseil d'État qui maintient les jurés crieurs de Paris dans toutes les fonctions et droits de leurs charges, fait défense de les troubler et interdit aux marguilliers, fabriques et bedeaux de fournir aucune tenture, argenterie, poêles, billets et autre chose nécessaire pour les enterrements, services, pompes funèbres, à la réserve des chandeliers et argenterie sur les autels. — Édit du Roi portant création de jurés crieurs d'enterrements dans les villes et bourgs du royaume. — Jean Bernard Mauvillain, bourgeois et marchand, contre Marie Meschinet, veuve de messire Isaac Michel, écuyer, chevalier, seigneur de Saint-Fort, etc.

B. 1237. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1740-1746. — Audiences extraordinaires. — Jacques Massias, conseiller, président et lieutenant général. — « Comme clerc de M. Guiton, notaire et » procureur, j'ay retiré des mains de M. Tayeau, gref- » fier, les pièces de Remy Martinet, défendeur et inci- » demment demandeur, contre Jacques Coutanceau, » dont décharge à Rochefort, le 20 mai 1740. — De » Frecinne de La Croix. » — Jean Labbé, négociant à La Rochelle, contre Jean Flandrin, maître cordier. — Jean Nicolas Boudeau, maître en fait d'armes est autorisé à succéder sous bénéfice d'inventaire à Marc Imbert, chirurgien ; Jean Genty, tailleur d'habits à François Grellet, charcutier ; Anne de Reverdy, veuve de Sébastien Papin, conseiller du Roi à Saint-Jean d'Angély, Jacques de La Laurencie, seigneur de Blanzay et Marguerite de Reverdy, à Amador de Reverdy. — Pierre-Joseph Le Moyne de Sérigny, écuyer, seigneur de Loire, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, aide-major des troupes en la marine, contre Simon Verneuil, cabanier. — Dominique Doyal autorisé à accepter la succession de Dominique Doyal, avocat et procureur du Roi, sous bénéfice d'inventaire. — Jean Tolluire, bourgeois à La Tremblade, contre Jean et André Bernard, sauniers. — Donation mutuelle entre Pierre Philipon, contre-maître charpentier et Marie Texier, son épouse. — Jean Allenet, contre Élisabeth Foucher, veuve d'Isaac Fayet. — Installation de Jean Meschin dans l'office de sergent de la juridiction de Saint-Laurent-de-la-Prée et de François Ouvrard dans l'office de notaire et procureur de la châtellenie d'Yves.

B. 1238. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1746-1751. — Audiences extraordinaires. — Massias lieutenant général. — Notification au greffe du contrat de vente consenti par Louis Thibert, maître d'équipage entretenu, et Madelaine Delafon, son épouse, en faveur de Michel Allos, capitaine d'armes de la marine, et Marguerite Pugnant, sa femme, d'une maison, rue Saint-Jacques, moyennant deux mille dix-huit cents livres ; — de la vente d'une usine, rue des Fonderies, par Louis-Ignace de Kaurrer, colonel du régiment suisse à Jean Dallon, commis aux vivres de la marine. — Opposition formée par Eustelle Pelletreau, fille mineure émancipée, sous l'autorité de Jean Pelletreau, son curateur, aux criées, vente et adjudication des biens saisis sur les héritiers d'Élie Chotard, à la requête de Suzanne de Goumier de La Brossardière, reprise par Frédéric de Goumier de La Brossardière, chevalier de Saint-Louis, et par Pierre de Goumier, écuyer, seigneur des Oullières, Philippe Cairon de Merville, écuyer, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, et Marie-Anne de Goumier, son épouse. — Lesdits biens furent saisis réellement le 24 avril 1747. — Enregistrement du mariage portant

donation mutuelle entre Pierre Martin, journalier, veuf de Marie Babinot et de Charlotte Bernard, veuve de François Brossard. — Notification de la vente à Antoine-François de Sadonvillier de Billaud, écuyer, lieutenant commandant la compagnie des grenadiers du régiment suisse de Karrer, et Marie-Madelaine Garot Dubuisson, son épouse, par Jean Lahaye, chirurgien-major des armées navales, d'une maison rue des Fonderies, moyennant 260 livres de rente foncière. — Vente par Michel-Ancelin de La Mauvignière, chevalier de Saint-Louis, aide-major des armées navales, et Charles Rossel, chevalier, seigneur d'Urly, lieutenant des vaisseaux du Roi, et Marie Ancelin de La Mauvignière, son épouse, à Pantaléon de Brède, écuyer, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, rue Royale, pour 9,700 livres. — Mariage, avec donation mutuelle de Jacques, chevalier de Beaumont, écuyer, enseigne des vaisseaux du Roi, chef de brigade des gardes de la marine, fils de Jean de Beaumont, chevalier, et de Jeanne de Belleville, avec Marie-Angélique Fichon, veuve de Jean-André de Raymond, lieutenant de cavalerie au régiment de Saint-Simon, fille de Pierre Fichon, conseiller, maître particulier des eaux et forêts, et de Marie-Anne Coindreau.

B. 1239. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1758-1761. — Audiences extraordinaires. — Renonciations, soumissions de cautions, etc. — Philippe Rondeau, lieutenant général. — Notification de la vente par François Callay de Favaud, écuyer, et Marie-Madelaine Salomon, son épouse, à Pierre-André Hèbre de Saint-Clément, négociant, d'une maison, rue Royale et rue Saint-Pierre, pour 21,000 livres. — Renonciation par Marie-Angélique-Thérèse Montaud, veuve de François Beligon, greffier en chef de la police à la communauté contractée par son contrat de mariage avec ledit Beligon, le 30 août 1746, et s'en tient à ses droits et reprises matrimoniales. — Vente par Vincent Guillaume Gaspard Torchebœuf-Lecomte, seigneur de La Vigère, demeurant à Saint-Savinien, à Jean Barbe, maître perruquier, d'une maison, rue Saint-Michel, pour 8,000 livres. — Saisie réelle faite sur Hèbre l'aîné, à la requête de Jacques Bergeron. — Vente par Bernard Le Coq, pâtissier de bouche de Madame la Dauphine, et Marie-Louise Prud'homme, son épouse, Louis-Germain Le Coq, chef de cuisine, et Anne-Joachim Raspaye, son épouse, héritiers de leur nièce, Marie Bonne Le Coq à Joseph Ruffray jeune, négociant, d'une maison, rue Saint-Pierre. — Vente par Jacques Philipon, à Jean Piché, d'une maison rue Dauphine, pour 2,700 livres. — Lettres de bénéfice d'inventaire au profit de Simon Gaschinard, capitaine aide-major du régiment royal dragons, Georges Gaschinard, Théodore Cailliaud, Marguerite Gaschinard, sa femme, et Élisabeth Gaschinard, héritiers de leur frère Georges Gaschinard. — Vente par Jacques Gadouin à Jean-Jacques D'Abbadie, conseiller du Roi, commissaire de la marine, d'une maison, rue Saint-Pierre.

B. 1240. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier, le premier manque.

1761-1764. — Audiences extraordinaires. — François Pain, maître chirurgien juré, aux Épaux de Meursac, est venu à Rochefort pour poursuivre la délivrance de deniers qui sont entre les mains des débiteurs de Hillerain dit Saint-Hilaire, duquel il est créancier. — Notification de la vente consentie par Jean Margat, journalier, au profit de Marie-Marthe Diteby, d'une maison située rue neuve du faubourg, moyennant 700 livres et 5 livres de rente seconde et foncière. — Étienne Gerbault, bourgeois d'Angoulême, est venu fournir des règlements de compte dans les débats contre Marguerite Delage. — Notification d'un contrat d'échange entre Louis Mongin, aubergiste et Marie-Anne Brondeau, sa femme et François Lavalette, entrepreneur, d'une maison située grande rue faubourg, moyennant 600 livres et une maison, rue de la Barrière, moyennant 250 livres, etc. — Brizard retire du greffe les pièces de Armande-Marguerite de Saint-André, épouse d'Étienne-Louis Bourcier, contre Renée Violleau. — Notification de la vente par Jean-Joseph Roiffé, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, fondé de pouvoir de Marie-Catherine Larcher, veuve de haut et puissant seigneur messire Jean-Baptiste de Macnemara, grand'croix de Saint-Louis, vice-amiral de France, au profit de Charles de La Garrigue, Savigny de Rocourt, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi et de Marie-Victoire de La Ville, son épouse, d'une maison rue des Fonderies, devant la place des Capucins, pour 18,000 livres. — Délibération des négociants et commissionnaires de Rochefort pour fixer, suivant l'usage de Rochefort, les commissions de magasinage, etc., pour les diverses marchandises, indigo, café, coton, sucre, cuirs, morues, 13 janvier 1764. H. Sourlet, Thomas, Hèbre de Saint-

Clément, Mesnier, Raffay, Boussard, Grabeuil, Dupuy l'aîné, Fourré l'aîné, Bertaud, Terrien, H. Fourré, Caillaud frères et sœurs, Fourré frères et de La Couture, Pierre Grabeuil, Jean Girard, ancien échevin, F. Serre, B. Prilleux, Frère de La Pommeray, Jean Pelletreau, Benoist, veuve Chauvin, Renaudet jeune, Lusseaud, J. Sol, La Montagne, François Pelletreau, M. Allezay, Aubin de la Forest, Roullet, Giraud, J. Grésil, Gadebert et Chevillard.

B. 1241. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1764-1767. — Audiences extraordinaires. — Renonciations, soumissions de cautions, notifications. — Philippe Rondeau des Daviottières, lieutenant général. — Vente par Pierre Moynard, charron, à Jacques Savion, maître boulanger, d'une partie de maison, rue des Fonderies, pour 37 livres à François Laurent, et 336 livres. — Jacques Catrou, laboureur à bœufs à Beurlay et Jean Daviaud, laboureur à Lhoumée, commissaires établis sur les tuiles et carreaux de terres cuites, ont affirmé être venus à Rochefort de Beurlay et Lhoumée pour faire saisir entre les mains de Massiou, entrepreneur, les carreaux et briques qu'il a fait enlever de Lhoumée. — Jean Chevallier, régisseur de la terre de Touchelonge pour Aimé-Benjamin Fleuriau l'aîné, officier de la maison du Roi, bourgeois de La Rochelle, et Marie-Anne-Suzanne Liège, son épouse, signifie le contract d'acquisition par ledit Fleuriau, de Pierre-Henri de Pontdegaud, chevalier, seigneur du Bignon, capitaine de cavalerie, gendarme de la garde du Roi et Marianne Cornu, son épouse, de la maison noble. terre et seigneurie de Touchelonge, moyennant 2,660 livres de rente foncière et annuelle, le 26 février 1765, par devant Crassons, notaire. — Gaillard, clerc d'Orceau, retire du greffe les pièces du procès de Armande-Marguerite de Saint-André, épouse d'Étienne-Louis Boursier, contre Renée Violleau, servante domestique et Jean Sicaud, procureur à l'hérédité répudiée de Louis Alexandre de Saint-André Du Verger. — Élie Allenet fils est venu de Tonnay-Charente pour poursuivre le jugement du procès qu'il a aux consuls contre Bossieux, bourgeois. — Renonciation par Marie-Madelaine Brillouin, épouse de Jean-Mathieu Bonneau, officier sur les vaisseaux marchands à Saint-Savinien et veuve de Simon Artigolle, marchand, à la communauté contractée avec ledit Artigolle, pour s'en tenir à ses droits de reprise matrimoniale. — Saisie réelle des biens de la dame Rathn, veuve du sieur de Boispineau, à la requête de Jean Maisonneuve, garde marteau à la maîtrise des eaux et forêts de Rochefort. — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne que les maîtres en l'art et science de chirurgie qui exerceront purement et simplement leur profession jouiront de la qualité de notables bourgeois des villes et lieux de leur résidence.

B. 1242. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1767-1770. — Audiences extraordinaires. — Renonciations, soumissions de cautions, notifications au greffe, etc. — Louis Guiton, lieutenant général civil et criminel. — Vente par Jeanne Granger, veuve de Pierre Pinardeau à Jean Brien, forgeron et Marguerite Bruneau d'un sillon de terre labourable à prendre dans une pièce de deux sillons située aux Dix Moulins. — Nomination de Jean Lafeuillade, négociant à Rochefort, marguillier de la rédemption des captifs. — Du Roy, fils, négociant, écuyer, à Montauban, est venu pour le procès contre Caillaud frères et sœurs.

B. 1243. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1770-1779. — Marie-Anne-Rose Latouche, épouse de Étienne-Marie-Georges Cacqueray de Valmenier, chevalier, ancien officier de la marine, agissant sous l'autorité de justice, attendu l'absence de son mari, tant pour elle que pour Renée-Rose Cacqueray de Valmenier, sa fille, déclare renoncer aux legs à elle faits par Marianne Dubrecq, veuve de Louis-François Levasseur de La Touche, ancien major de l'île de la Martinique, qui lui a laissé, par testament, une paire de flambeaux et leurs bobèches d'argent avec son portrait, et à sa fille une bague montée en diamants. — Anne-Suzanne Thilorier des Marattes a affirmé être venue exprès de Saint-Martin de Ré pour solliciter le jugement contre Jacques Roy et son épouse, de Fouras. — Jean-Baptiste Héard de Fondclair, étudiant en philosophie, est venu exprès de Saintes, pour l'affaire que son père a eu ce siège contre de Rossel, lieutenant de vaisseau. — Renonciation par François Cristin, prêtre, curé de Loire, André Chantecaille, chirurgien ordinaire de la marine et Madelaine Christin, son épouse, Pierre Christin, élève chirurgien, sous l'autorité de son curateur, François Gentilhomme, maître perruquier, Jeanne Combeau, veuve de Jacques Christin, marchand tuteur de Marie, autre Marie, Julie et François Christin, enfants de feu Jacques Christin, à la succession de

Pierre Christin, leur père et aïeul. — Nouel Besout, ancien commis de la marine, et Anne-Madelaine Crochet, son épouse, sont conjointement caution au profit de Louis Annibal, marchand cafetier, contre Esther Duplais et Arnaud Ragraffe « actrices de comédie. » — Procuration donnée au directeur de la généralité de La Rochelle, concernant les droits des offices de conservateurs des hypothèques et autres droits joints. — Élie, Jean et Louis Thomas, négociants, enfants de Élie Thomas et de Marie-Marguerite Bonneau renoncent à la communauté contractée par ladite Bonneau leur mère avec feu Élie Thomas, leur père, par leur contrat de mariage du 4 janvier 1742, et à la succession dudit Thomas.

B. 1244. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier, dont 32 écrits.

1779-1780. — Audiences extraordinaires, renonciations, soumissions de cautions, notifications au greffe et affaires consulaires. — Philippe-Joachim-Ferdinand Rondeau, lieutenant général. — Jean-Jacques-Mélanie de La Garigue de La Tourterie, lieutenant des vaisseaux du Roi, produit les pièces contre Jean Vidal, aubergiste. — Et en délivrance de denrées, contre les sieurs de Baussard, Gilbert, Lombard et de La Sauzaye. — Rapport de mer de Pierre-Daniel Bidet Renouleau, capitaine du navire l'*Aimable Jeanne*, au sujet de la tempête qu'il a subie dans la rade du Verdon « la » ferrure la plus haute du gouvernail de son navire lui » fut enlevée... » et il a été abordé dans la rivière de Charente par le navire le *Cazamajor* de La Rochelle, le beaupré de l'*Aimable Jeanne* fut cassé au ras de l'étambot, etc. » — Maixandre-Scolastique De La Ville, épouse de Isidore de La Cary, chef d'escadre des armées navales, directeur général du port, vend à Marguerite-Angélique Priou, veuve d'Élie Maynard, une maison au faubourg, pour dix milles livres.

B. 1245. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1780-1784. — Audiences extraordinaires, renonciations, soumissions de cautions, notifications au greffe, etc. — Philippe-Joachim-Ferdinand Rondeau, lieutenant général. — Vente par Jean Girard, maitre et patron entretenu en ce port, Henriette Abramit, sa femme, tuteurs de Jean Brouard, Jeanne Hillairet, femme et procuratrice de Michel Abramit, iceux Abramit et Brouard, seuls et uniques héritiers de Françoise Thomas, leur tante, femme de François Biais et précédemment veuve de Pierre Libau. Jean Lacoste, gardien, Marie-Marguerite Chagnolleau, sa femme, qu'il autorise, André Sicard et Catherine Baudet, sa femme, au profit d'Étienne-Jean Pros, « premier argouzin au bagne de ce port » et de Marie Sureau, son épouse, demeurant audit bagne, d'une maison, rue Sainte-Catherine, pour douze cents livres. — Arrentement par Nicolas de Boussard, écuyer, trésorier de la marine et des colonies « député du corps de la noblesse » et Suzanne Mossion, son épouse, à Robert Desenne, traiteur et Jeanne Babin, son épouse, d'une maison, faisant le coin des rues Royale et des Fonderies, pour 1,200 livres de rente seconde et foncière, au principal de 24,000 livres. — Déclaration par Jean-Jacques Ducros, capitaine du navire la *Roue de fortune*, de Bordeaux, que « hier, sur les deux heures après » midi, étant mouillé dans la rade de Chef-de-Baie, » par les douze brasses, les vents de la partie d'ouest, » le navire le *Comte de Rochambeau*, également de » Bordeaux, serait venu tomber sur l'avant de son » navire, naviguant sous ses deux focs, que ledit » comparant l'avait hêlé pour lui faire apercevoir sa » fausse manœuvre, que l'autre n'en ayant pas tenu » compte, l'aurait abordé par son avant et obligé pour » éviter d'être coulé bas, de couper son câble sur le » bitte à la longueur de 50 à 60 brasses, au bout du» quel était sa grande ancre du poids d'environ onze » cents, qu'en outre il lui aurait cassé son bout dehors » de beaupré de 23 pieds de long, sur 8 pouces de » diamètre, ses deux portelof, les deux linguets, les » violons de beaupré, la cheville qui lui tient le taille» mer, la vergue de civadière, trois montants du côté » de tribord, et comme ces avaries ne proviennent que » du fait du capitaine du navire le *Rochambeau*, dont il » ignore le nom, il proteste de se pourvoir contre lui » et tous autres, tant pour le remboursement du coût » desdites avaries que du retardement et toutes autres » réserves et protestations que de droit, laquelle décla» ration le sieur Pierre Lafite, lieutenant dudit navire » la *Roue de fortune*, et Jean Brun, second maître » d'équipage sur ledit navire, ici présents, ont attesté » et certifié véritable par serment par eux présente» ment fait la main levée au cas requis, etc. Ducros, F. Lafite aîné. Rondeau.

B. 1246. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1784-1787. — Audiences extraordinaires, renonciations, soumissions de cautions, notifications au greffe et affaires consulaires. — Rondeau, lieutenant général. — Renonciation par Louis-François Levassor de La Touche, capitaine commandant au régiment de Conti-dragons, à la succession de Louis-Charles Le Vassor de La Touche, lieutenant général des armées navales, commandeur de Saint-Louis, commandant de la marine à Rochefort, son père, décédé le 13 avril 1781. — Commission de greffier expéditionnaire en faveur de François Marette, par Jean Vincent René, bourgeois de Paris, chargé de l'administration des droits des offices de conservateur des hypothèques. — Enregistrement du diplôme de docteur en médecine de l'université de Montpellier, délivré à Gaspard-Mathurin Tardy, de Rochefort. — Déclaration d'avaries et rapport de mer de Jean Cherpuis, capitaine du navire *le Sage*, de Bordeaux, armateur Molinier.

B. 1247. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1723-1727. — Curatelles et émancipations. — Curatelles des mineurs Esnard, Grezil, Mitteau, Brillard, Mousnier, Sauzet, Dubois, Esmond, Chippie, Lemaistre, Imbert, Sandilleaud, Rambaut, Frédonnet, Chagneau, Deschamps, Le Tellier Peron, Charloppain, Poinsteau, Perrin, Fournier, Mayré, Degas, Uret, Tardy, Rambaud, Chauvet, Large, Imbert, Durand, Guesdon, Candé, Mercereau, Coutanseau, Seguin, Gaborit, Pajaud, Bertaud, de Beaumont d'Eschillais, à la requête de Léon de Beaumont, évêque de Saintes, et Marie-Justine-Victoire Gabaret, veuve de Beaumont d'Eschilais, Goys, Babin, Bonnière, Langlois, Mesnard, d'Escoublant, Fortin, Ray, Gesseron, etc.

B. 1248. (Registre.) — In-folio, 62 feuillets, papier.

1719-1721. — Curatelles et émancipations de mineurs. — Louise de Maucler, fille de feu Charles-Honoré de Maucler, commissaire ordinaire de la marine des galères de France et de Marie-Anne-Louise Bullier, de l'avis d'Antoine de Mauclerc, écuyer, sieur de Pairé, enseigne des vaisseaux du Roi, oncle paternel, Jacques Bréard, notaire royal, cousin issu de germains, Jean-Jacques Dabadie, commis principal de la marine, Pierre Masson, chef des constructions des vaisseaux du Roi, Pierre de Sartre de Vaquerolle, Pierre-François Avrain, écrivain du Roi. — Curatelles des mineurs Pinaud, Chronier, Léger, Durand, Hibon, Baril, Bessat, Goulard, Bardouin, Bontemps, Jollain, Caillet, Hazon, Chippier, Pinsonneau, Monteau, etc.

B. 1249. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1706-1709. — Curatelles, émancipations, avis de parents et autres actes concernant les mineurs. — Jean Flamen, conseiller du Roi, lieutenant général, commissaire enquêteur. — Émancipation des mineurs Giraud, Chétif, Redon, Guillot, Ardouin, Ricard, Collin, Rambaud, Babinot, Huet, Boutet, Bédois, Deau, Errouard, Moussion, Ferrarois, Richard, Renaud, Giraud, Roy, Petiot, David, Régnier, Piochaud, Miret, Boyer, Descochaud, Renaudineau, Arnaud, Dumoulin, Royer, de Saint-Martin, Hillereau, Bourricaud, de Bonvoust, Jarreteau, de Martel, etc.

B. 1250. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1712-1714. — Curatelles, tutelles, émancipations, assemblées de parents. — Curatelles Yvonnet, Esmon, Ristor, Parant, Chesnereau, Dardillouze. — Curatelle des trois enfants mineurs de feu Hector Sonollet, et de Élisabeth Dubois, de l'avis de Jacques Sonollet, leur oncle, Pierre Morineau, leur cousin, Pierre Baudichon, Pierre Frère de La Pommeray, et Jean Cabanès, maître apothicaire, leurs plus proches voisins, nomination de la mère pour tutrice, et de Jacques Sonollet, curateur aux causes. — Curatelle des mineurs de feu Charles-Armand des Herbiers, chevalier, seigneur de Vernon, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, et de feue Suzanne de Saint-Martin, chevalier, seigneur du Parc et de Vossay, oncle, Charles de Brillac, chevalier, seigneur de Fenioux, oncle à la mode de Bretagne, nomination de Dardellay, curateur aux causes, et de La Roche Saint-André, tuteur, signé Tayeau, procureur de M. de Saint-Martin du Parc, seigneur de Puiserteau, de Saint-Martin, de Brilhac de Feniou, Louis-Gilles de La Roche Saint-André, tant pour lui que pour le sieur Champagné, Martel. — Curatelle des mineurs de feu Gabriel du Nezat de Saint-Michel, lieutenant des vaisseaux du Roi, et de Marie Paret, de l'avis de Jean-Hyacinthe Paret, proto-

notaire du Saint-Siège apostolique, prieur et archiprêtre de Tonnay-Charente, oncle, Catherine du Nezat de Saint-Michel, tante, Philippe Le Roux, écuyer, seigneur de La Guéronnière ; Louis Chantel, écuyer, chevalier, seigneur de La Grange, Jérôme de Meschin, écuyer, enseigne des vaisseaux du Roi, et Étienne Caillaud, amis et voisins. La veuve du Nezat est nommée tutrice, et Caillaud, curateur aux causes, Signé : Paret de Saint-Michel du Nezat, veuve ; J.-H. Paret, archiprêtre, prieur, protonotaire au Saint-Siège ; Caillaud ; Meschin ; C. du Nezat de Saint-Michel ; La Géronnière ; le chevalier de La Grange ; Thirat, procureur du Roi, Lambert. — Émancipation de la mineure Jeanne-Étienne Richaume de Laborde-La Mainferme, fille de feu Pierre Richaume, écuyer, seigneur de La Mainferme, et de feue Anne-Madelaine-Louise de La Forcade, de l'avis de ses parents, Lucien Roche de Crasse et Élisabeth de La Forcade, oncle et tante, Charles de Londey, chevalier, seigneur de La Rodrie de Vérac, lieutenant des vaisseaux du Roi, et de la compagnie des gardes de la marine, Jean de Barail, écuyer, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, Laloupe du Plessis Faucherie, François de la Haute-Maison, chevalier de Saint-Lazare, amis.

B. 1251. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1714-1716. — Curatelles et émancipations. — Henri Lambert, conseiller du Roi, lieutenant général. — Mineurs Renaud, Pasquier, Rigaud, Roumeau, Lambertaud, Du Rocq, Réat, Arnad, Gilles, Audard, Normand, Juillard, sieur des Allards, parmi les parents convoqués, signé : Henri de La Pigeonnière. — Boissard, Jamet, Chevallier, Michon, Hilleraud, Gendron, Hazon, Bilard, Fabvre, Mestifeu, Réa, Boitaud, Ocqueteau, Lozeau, Dusseau, Fourré, Seigneuret de La Chesnay, Blay, Bergeron, Cadiou, Hazon, Thomas, Girard, Jartaud, Le Cart, Catex, Rambaud, Girard, Bigot, Delmont, Chagneau, Collet, Jullié, Vertel, Ré, Vrignaud, Brunelat, Forgerit, Gautier, Gaildreau, Durand, Levescot, Levreau, six enfants de feu Nicolas-Sylvain de La Lande, écuyer, seigneur de Lavaux de Saint-Étienne, capitaine des vaisseaux du Roi, et de Marie-Félicité Heurtin. — Tutelles Braud, Guillot, Morineau, Desportes, Grillet, Merceron, Lozeau, Nicollet, etc.

B. 1252. (Registre). — In-folio, 40 feuillets, papier.

1717-1719. — Curatelles et émancipations. — Mineurs Métayer. Latuet, Breton, Godet, du Cros, Benoist, Guimard, de Montaulin, sept enfants de Louise-Henriette La Barre, veuve de Louis Payen, écuyer, sieur de Montaulin, de l'avis de Pierre d'Émery, conseiller du Roi, président trésorier de France au bureau des finances de La Rochelle, Baudouin, écuyer, seigneur de La Noüe, Amador de Reverdy, écuyer, sieur des Espaux, enseigne des vaisseaux du Roi, Pierre-Charles de Boscal de Réals, chevalier, seigneur de Ronflac, enseigne des vaisseaux du Roi, Jean Bourgeois de Pierremenue, ancien capitaine au régiment de l'île de France, Henri Le Goux, écuyer, seigneur de La Tour. — Curatelle des mineurs Dufort, Caildreau, Lefel, Tavaud, Jaguenaud, Nagé, de Bonvoult, Hazons, Paillet, Lafontaine, Trayeau, Guillot, Fontaine, Salomon, Deshérables, Robecon, Large, Jarleau, Faure, Berthelot, Gaildreau, Lemaistre, Heraud, de Lacoste, Galechet, Naud, Garnier, Émond, Michel, Clergeau, Guérin, Archin, Girard, Rouleau, Blanchard, Reignier, Bourgouin, Lelorrain, Verneuil, Prieur, Regnault, Guay, Marguerite Michel de Saint-Fort, etc.

B. 1253. (Registre.) — In-folio, 37 feuillets, papier.

1716-1717. — Curatelles et émancipations des mineurs Tegeay, Drapeau, Bichon, de Mauclerc, Guitton, de Bonvoult, Dupuy, Morin de Raimonville, Joubert, Lehoux, Robert Latouche, Bonnet, Dardillouze, Bourday, Marot, Phelipon, Flamen, Rodier, Dufort, Morin, Fabureau, Roulleau, Archambeaud, Lacombe, Bouchet, Girard, Bidault, Raoult, Durand, Gautier, Vaneau, Regnier, Nogeré, Romilleu, Gastinaud, Thomas, Barnan, Roulleau, Roche de Crassier, Bargaud, Peluchon, Mestayer, Aury, Thibaud, Berard, Vaneaux.

B. 1254. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier, piqûres d'insectes.

1721-1723. — Curatelles et émancipations. — Mineurs Huzon, Arnaud, Bellot, Laforcade, Delabarre, Terrien, Delmont, Hazon, Gezeron, Mesnard, Castan, Minaud, Darzac, Chagneau, Gézeron, Pellisson, Bouffandeau, Fourchelatière, les trois enfants de feu Chris-

tophe de Gabaret, chevalier de Saint-Louis, capitaine de brûlot, et de Anne Baudouin de Laudouine, de l'avis de Théophile Baudouin de Laudouine, officier de la marine, Pierre de Gabaret, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, François-Élie de Levêcot, écuyer, seigneur des Charie, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, Jean-Baptiste Le Gardeur, écuyer, seigneur de Tilly, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, Belliveau, chevalier de Saint-Louis, enseigne des vaisseaux du Roi. — Benoist, Terrasson, Lefel, Lemoyne d'Iberville, de l'avis de messire Louis, comte de Béthune, chevalier de Saint-Louis, chef d'escadre des armées navales, et Marie-Louise Pollet de La Combeson, son épouse, veuve de messire Pierre Lemoyne, chevalier, seigneur d'Iberville, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, tuteur de Marie-Thérèse Lemoyne d'Iberville, fille mineure dudit feu d'Iberville, et de ladite Pollet de La Combe, Jean Godion de La Vanerie, écuyer, trésorier de la marine, et Thérèse Lemoyne d'Iberville, son épouse, François-Magdelaine Ruel, chevalier, seigneur d'Auteuil, ancien procureur général du Roi en la Nouvelle-France, et dame de Béthune, Joseph Lemoyne de Sérigny, écuyer, seigneur de Sérigny, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, Jean-Baptiste Le Gardeur, écuyer, seigneur du Tilly, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, François Bois de Salty, président trésorier de France à Tours, Pierre Delastre, négociant de La Rochelle, René Dangeaud, caissier de la marine, Vincent Brimbert Dulary, caissier de la marine, parents et amis.

B. 1255. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets, écrits, papier, piqûres d'insectes.

1723. — Curatelles. — André Guesdon, conseiller du Roi, assesseur civil et criminel. Mineurs Plesneau, Payen, Bouchet, Riffault, Bougraud, Arnaud, Rousseau, Doublet, Sauret, Bourday, Sornin, Martin, Coinet, Guay, Rebion, Tostée, Brunélat, Helier, etc.

B. [illegible] (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier.

1727-1730. — Curatelles et émancipations. — Joseph Coindreau, conseiller du Roi, lieutenant particulier, [illegible] la vacance de l'office de lieutenant général. — Mineurs [illegible], Belly de Saint-Hubert, Branger, Chaffaud, Dubois, Fauvis, Rambaud, Bouchet, Perthuis, Chevallier, Raimonnet, Denis, Viette, Mellon, Mesnard, Bezieux, Noyé, Boüe, Giraud de La Montagne, Gaborit, Porcher, Jousselin, Boullay, Herissé, Martin, Gautier, Beslier, Geslain, Chevallier, Auray, Theule, Berard, Rossignol, Rambaud, Edelink, Sabourin, Rive, Maillé, Turpain, Turpeau, Pelletreau, Phelipeau, Corbin, Fourneau, Bouyer, la fille de Nicolas Abraham, « sculpteur », et les deux enfants de Jean Friquet, «sculpteur», et de Marie Levallois, leur veuve. — Sulet, Laurent, Corbin, Neau, Aubruchet, Gaborit, Durand, Bessat, Fortin, Bézieux, Raimond, Barillet, Girard, Allain, Mellé, Gaschet, Lefel, Coutant, Michel, Sabourin, Lacroix, Mesnard, Nicolas, Lalande, Hérard, Boisnot, Bernard, Monségur, Peuple, Cazaubon, Grabeil, Besson, Bougeaud, Gaudet, Bossy, Jossept, Buirette, Lebœuf, Solleau, Delucet, Regnaud, Chottard, Tardy, Piffeteau, Fleuriau, Dozé, Nugue, Poisnot, Lequin, Gardien, Guérin, Thibaut, Dizé, Sorin, Bouchet, Denis, Louvet, Vaslin, Gaston, Piteau, Bourry, Thuillier.

B. 1257. (Registre.) — 100 feuillets, papier.

1748-1750. — Curatelles et émancipation. — Jacques Massias, lieutenant général, Mineurs Sabourin, Vaslet, Latus, Péré, Cougnaud, Masson, Bourgeois, Gaschinard, Martin, Lanceleur, Baulouet, Guilloteau, Gendreau, de La Couture, Biort, Geoffroy, Allenet, Duchaîneau, Chagnolleau, Godut, Balles, Durival, Rault, Cougnaud, Moran, Boinot, Margorie, Merlaud, Boscal de Réals, Desmaretz, Gargouillaud, d'Abzac, Guillot, Serre, Soullard, Allin, etc., Charles Gaspard, fils mineur de Charles de Goussé, marquis de La Rochalar, commandeur de Saint-Louis, lieutenant général des armées navales du Roi et de Marguerite-Charlotte de Goussé de La Rochalar, cette dernière est nommée tutrice, Charles-Alexandre de Morell d'Aubigny, curateur aux causes, qui ont signé avec Henry-François des Herbiers de l'Etanduère, Macnemara, et Gaudion de La Vannerie.

B. 1258. (Registre.) — 3 feuillets, papier, écrits.

1760. — Insinuations de donations entre vifs, par Joseph-Léon de La Marthonnie, écuyer, chevalier, lieutenant des vaisseaux du Roi, fils de défunt Léon Raynaud et de Suzanne de Gachoteau, à l'occasion de son

mariage avec Marthe-Louise de Sartre, fille de feu Pierre de Sartre, écuyer, chevalier, commissaire de la marine et de Jeanne Léger. — Donation à l'occasion du mariage entre Robert Nicolas-David Gotteville, écuyer, lieutenant des vaisseaux du Roi, fils de Robert David, ancien officier de marine, chevalier de Saint-Louis et de Marie-Madelaine de Vidon, avec Marie-Madelaine de la Touche, fille de Louis-François Le Vassor de la Touche, chevalier de Saint-Louis, ancien major pour le Roi à Saint-Domingue et Marie-Anne Dubacq.

B. 1259. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1731-1733. — Curatelles et émancipations. — Joseph Coindreau, conseiller du Roi, lieutenant particulier, exerçant la charge de lieutenant général, pour la vacance de l'office. — Curatelle des deux filles mineures de François Tolly et Jeanne Rolland, décédés. — Curatelle de la mineure Jamet. — Avis de parents pour la mineure Terrier. — Émancipation des mineurs Picot, enfants de feu François Picot et de feue Elisabeth Ardouin. — Lettres de bénéfice d'âge en faveur de François et Élisabeth Picot. — Marie de Joncoux, fille majeure de feu Jacques de Joncoux, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, et de Marie Claude de Baynac, qui a renoncé à la communauté qu'elle avait avec ledit feu et autorisée à prendre tous les biens meubles et immeubles délaissés par ledit de Joncoux, à la charge de donner caution de la valeur dudit inventaire conformément à ses lettres de bénéfice d'âge. — Curatelle du mineur Geoffroy. — Curatelle des mineurs Picot conférée à Marie-Jeanne Chaudé, leur mère. — Curatelle des mineurs Guesdon, conférée à Marianne Corbinnier, leur mère. — Curatelle des mineurs Pichet, conférée à Jeanne Brunet, leur mère. — Curatelle des mineurs Bossut, Jean, Bouyer, Rousseau, Thonnay, Mesnard, Favreau, émancipée ; Charon, Gruet, Bernard, Raoult, Guinault, Dechartre, Bossy, Larme, Melle, émancipée ; Bergeron, Thillat, Lay, Boisdebon, Duc, Mellé, Coutan, Bernard, Setoq, Heurteloup, Sebron, Pain, Priou, Laîné, Siadou, Egreteau, Faures, Oulles, Mailly, Galland, Solleau, Renaud et Theulle, Allenet, Boutillié, Rattier, Moret, Michel, Gineau, Bichon, Partageau et Pavageau, Chollet, Peuple, Baron, Darzacq, Fourgeaud, Bardin, Tostée, Blanchard, Lebeuf, Jollet, Langlois, Nicollet, Coudin, Gendron, Martin, Casterneau, Branzon, Ligonnière, Vaslin, Boux, Pasquet, Guibert, Guimbaud, Peluchon, Galion, Boucheron, Lebœuf, Gaston, de Remond, Pasquet, Lebris, Mestivier, Coudin, Geneviève Thomas, fille de défunt Mathurin Thomas et de Marie Pichet, Guinault, Rambaud, Rozier, Godet, Bernard, Morin, Duc, Rullaux, Peuple, Rozier, Gaillard, Pain, Pinsonnière, Giraud, Chevrier, Moussion, Duc, Boutillié, Nicollet, Cousseau, Joubert, Laforcade, Lacouture, Marot, Deau, Chaillou de Boissy, fille dudit feu et d'Anne de La Porte, décédée, Duc, Bornac, Caillaud, Guitard, Delord et Riffaud, Charbonnier, Bordelon, Favereau, Gaignon, Nicolas de Voutron.

B. 1260. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1733-1737. — Curatelles, émancipations et avis de parents. — Jacques Massias, conseiller du Roi, son président, lieutenant général et commissaire enquêteur et examinateur. — Curatelles des mineurs Binet, Chevallier, Triselle, Chabot, Élie, Poinsteau, Louis-Antoine Héron, écuyer, Élisabeth-Antoinette Héron, enfants de feu Antoine Héron, écuyer, juge sénéchal du Cap, côte de Saint-Domingue et de Marie-Françoise Dubois, dame de Montfort. — Curatelles Robion, Giraudeau, Duret, Goiset, Clément, Sabatier, Serre, Trésille, Guinault, Barot, Renaud, Rozier, Chabry, Hurteloup, Buron, Mesnard, Rigault, Bricourt, Goulard, Lebœuf, Crampé, Geneté, Boux, Galard, Jacquelin, Thomas, Friant, Bizieux, Galliot, Hudeau, Joly, Morineau, Veillet, Barraud, Rozier, Millaud, Delage, Bessat, Robin, Lainne, Clément, Billiard, Morin, Duc, Ellie, Monteau, Gaudis, Solleau, Duc, Bardineau, Allenet, Gaston, Fraigneau, Ballet, Gaullié, Prieur, Breard, Ballet, Pastureaud, Maria, Millaud, Albert, Guéry, Varain, Solleau, Sonolet, Marot, Larme, Bada dit Bricourt, Phelipeaux, Monteau, Forcade-Armand de Bethune, fils mineur de feu Louis, comte de Bethune, commandeur de Saint-Louis, lieutenant général des armées navales du Roi et de Marie-Thérèse Sollet de Lacombe Gaultier, enfants mineurs de défunt Joseph de Labiche, écuyer, lieutenant de Roi, commandant de l'isle à Vache, côte de Saint-Domingue et d'Anne-Rose Le Cormier de Mareuil ; — Brunet, Sambelly, Marot, Verdet, Chitou, Artus, Goujut, Viaud, Berton, Roullet, Meynet, Clément, Lefel, Thibaudeau ; mineurs de feu Alexandre de Carlu, écuyer, capitaine au régiment de Normandie et de Suzanne de Charon ; Bichon, Ratier, Deschamps, Picheau, Pinsonneau, Bouyer, Deau, Abel, Debedac, Lay, de Lage, Viaud, Destraveaux, Giraudet, Du Mesnil, Cailleaud, Blanchet, Petiot, Ellie, Phelipeaux, Renaud, Laland, de Saint-Légier de La

Sausaye, de Binet, de Marcognet, Gaudy, Lebrasseur, Marca, Gouineau, Micheau, Baudry, Poirier, Barbier, Lécuyer, Tessier, Debédat, Rozier, de La Brosse, Pinson, Pichon, Coquillon.

B. 1261. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1740-1745. — Curatelles, émancipations et avis de parents. — Mineurs Le Bœuf, Gougaud, Herbouin, Berthommé, Garnier, Roux, Gaultier, Delhomme, Martin, Champion, Dubois, Laurenceau, Vigne, Hurteloup, Renaud, Mélé, Richodeau, Laville, Guilbaud, Martin, Allenet, Cordier, Fillon, Merceron, Michel, Lezay, Rabier, Dussert, Raux, Gaultier, Massé, Arnault, Brunelat, Paquet, Dérand, Rousseau. — Émancipation de Jean-Louis-François, Marie-Anne Louise, Renée-Justine et Guy-Bertille, enfants de feu Louis-François de Brach, lieutenant des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, de l'avis de Fleury-François des Herbiers de Létanduère, chevalier, seigneur du Chesne, Lermitte, Mouillère et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, commissaire d'artillerie de la marine, Isaac de Bonnefoy, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, Charles des Herbiers, chevalier, seigneur de La Rattière, lieutenant des vaisseaux du Roi, Philippe Vidal, seigneur de Saint-Cléri, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, Pierre-Jacques de Taphanie de La Jonquière, écuyer, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, et inspecteur des troupes de la marine, Jérémie Meschin, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, voisins et amis. — Émancipation de Maugeis des Salaises, écuyer.

B. 1262. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier, piqûres d'insectes.

1747-1748. — Curatelles, émancipations et avis de parents. — Jacques Massias, président et lieutenant général. — Mineurs Moreau, Bonnefon, Bourday, Cornillié, Graillet, Clément, Mousnier, Texier, Guiton, Mayet, Vallade, Martin, Le Moine de Chateaugué, de l'avis de Jean-Baptiste Lemoine de Bienville, écuyer, ancien gouverneur de la Louisiane, chevalier de Saint-Louis, Pierre-Joseph Lemoine de Sérigny, major, porteur de la procuration du sieur de Bienville, Jean-[illegible] de Sérigny, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment du Roi-infanterie, oncle et cousins, Louis-Philippe de Rigaud, comte de Vaudreuil, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, cousin germain par alliance à cause de sa femme feue Catherine-Élisabeth Lemoine de Sérigny, Jean Gaudin de La Vanerie, écuyer, seigneur d'Ardillière, cousin à cause de feue Marie-Thérèse Lemoine d'Iberville, André Tayeau l'aîné, notaire royal. — Les quatre enfants mineurs de Jean Delord, « maître sculpteur entretenu en ce port, » et de Marie Martin.

B. 1263. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

1750-1754. — Curatelles, émancipations et avis de parents. — Mineurs Imbourt, Deré, Jouaillard, Ferraud, Faure, Rullaud, Decœur, Guidaucourt, Gadobert, Élie, Suire, Valladon, Pineau, Pariolleau, Soumouneau, Grabeuil, Gresil, Moubron, Gabineau, Margerie, Berard, Rondeau, Chaigneau, Brunelat, Laurent, Brequin, Trieau, Foreau, Brequin, Aunay, Brillou, Lalimant, Romannet, Archambeau, Millaud, Mounie, Bertaud, Pineaud, Billon, Barbereau, Parenteau, Lusseau, Thibaud, Deriaud, Guinouard, Cottraud, Legoisse, Moreau, Bonneau, Mounerie, Solleau, Babin, Soullard, Berniard, Bollon, Geffart, Pernin, Touzalein, Cornillet, Rullier, Charrier, Marquet, Asseline, Martin, Marquet, Rougé, Martinet, Pinson, Raux, Mounier, Duvergé, Flandrin, Feuillau, Thibaud, de Ferrière, mineurs de feu messire Jean Gaudion, écuyer, seigneur d'Ardillières, et de Marie-Thérèse Lemoine d'Iberville. Signé: Marie-Jeanne-Armande Gaudion, Gaudion d'Ardillières, Froger de l'Eguille, Potier de Couray, Mallevault, Le Gardeur de Tilly, Jean-Honoré-François-Xavier Le Moyne, chevalier de Sériguy. — Trois filles de feu Bertrand Trucy de Charmail, chevalier de Saint-Louis, capitaine de vaisseau, et Catherine-Charlotte Thierry de La Prévalaye. — Curatelle, signée d'Orvilliers, Raguenine de Marail, Cacqueray de Valmenier, chevalier de Sérigny, Norcy, Mauclere. — Mineurs de feu Charles de Rossel, lieutenant de vaisseau, et Marie-Gabrielle Ancelin, etc.

B. 1264. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

1752 1754. — Curatelles, émancipations de mineurs. — Arnaud, Turpeaux, Chamereau, Neigeon, Legoy, trois mineurs de Charles des Herbiers, capi-

taine de vaisseau, et Marie-Olive de Lestenduère. Signé : Séraphin Du Chaffault, Charles Du Chaffault, Charles Chabot, Alexis du Chaffault, Saint-André du Verger. — Le Gay, Bouhier, Bourgeois, Favre, Rabier, Dubois, Chauvet, Clerjeau, Reculle, Péré, Pétiot, Rousseau, Gaudias, Coutanseau, Falour, Morin, Guimberteau, Gillet, Gond, Piage, Moulinet, Hurteloup, Bard, Chominot, Dumaine, Tallon, Bourdin, Blanchin, — mineurs de Catherine Gresleau, épouse de Jean Pichet et veuve de Louis-Jean. — Gaschinard, Cottard, Étienne Gauvain, de Mazières, etc.

B. 1265. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier. piqûres d'insectes.

1754-1757. — Curatelles, émancipations et avis de parents. — Philippe Rondeau des Daviotières, conseiller du Roi, président et lieutenant général. — Mineurs Caillaud, Ouvrard, Meraud, Chauvin, Pinson, Deborlai, Saurin, Gourjut, Geoffroy, Pavageau, Sicfrit, Michelange, Gadobert, Merivat, Sorignet, Quenop, Bariteau, Beraud, Seguineau, Cosson, Merceraud, Breton, Sicot, Bigot, Normandin, Drieux, David, Brunelot, Jottereau, Journaux, Millet, Falvar, Fourneau (muette), Berteau, Billard, Choumeau, Duvigneau, Clemant, Jean, Dubouille, Chauvet, Biart, Orceau, de la Guarigue de la Tournerie, Sauvain. — « Aujourd'huy 2 décembre » 1755, sur les 2 heures de relevée, par devant nous » Philippe Rondeau des Daviotières, conseiller du Roy, » président, lieutenant général au siège royal de Ro- » chefort et des Salines d'Aunis et Saintonge, est » comparu Claude-Michel-Jérôme-Étienne Begon, en- » seigne des vaisseaux du Roy, en ce port, fils de » défunt messire Claude-Michel Begon, chevalier de » l'ordre militaire de Saint-Louis, gouverneur des » villes, château des Trois-Rivières en Canada, et de » dame Élizabeth Robert, demeurant en cette dite » ville, assisté de Me Jacques Gaschet, son procureur, » lequel nous a dit et remontré qu'ayant présentement » atteint l'âge de 23 ans et s'étant toujours bien sage- » ment gouverné et comporté, tant avant que depuis » le décès des sieur et dame, ses père et mère et se » trouvant capable de jouir des biens qu'ils lui ont » délaissés, c'est pourquoi il se seroit pourvu en la » chancellerie du Palais, à Paris, où il auroit obtenu » des lettres de bénéfice d'âge en date du 15 novembre » dernierz. Jean-Baptiste Le Gardeur de Tilly, che- » valier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, » capitaine des vaisseaux du Roy, son oncle du côté » maternel, à cause de feue dame Geneviève Robert, » son épouse, messire François de Beauharnois, aussi » chevalier de Saint-Louis, capitaine de vaisseau et » major des armées navales en ce port, messire Louis- » Alexandre de Saint-André du Vergé, chevalier de » Saint-Louis, capitaine de vaisseau et commissaire » général de l'artillerie, messire Louis Laurent de » Sartre de Saint-Laurent, chevalier de Saint-Louis, » capitaine de vaisseau, messire Claude, chevalier de » Beauharnois, chevalier de Saint-Louis, capitaine de » vaisseau, messire Paul de Rambure, chevalier de » Saint-Louis, lieutenant de vaisseau, Nicolas Lochet » de Vaudidon, conseiller secrétaire du Roi, maison, » couronne de France et de ses finances, ... ont dit » unanimement qu'ils sont d'avis que lesdites lettres » de bénéfice d'âge soient et demeurent entérinées..., » et pourvu curateur aux causes, ledit marquis de » Beauharnois. » — Suit l'entérinement desdites lettres. — Émancipation Bedorat, Gazin. — Curatelle Magnin. — Émancipation Suire. — Curatelles Gautier, Jercelon, Verneuil, Gaborit. — Savigny, curateur aux causes de Gauvain. — Curatelle Lafond. — Émancipation de Honoré-Henri-Michel-Étienne et Marie-Catherine-Élisabeth. enfants mineurs de défunt Honoré-Michel de Villebois, commissaire général de la marine, ordonnateur de la Louisiane, et de feue Marie-Catherine-Élisabeth Begon. — Émancipations Jottreau, Gaunes, Gillard, Roux, Malmanet, Greard. — Curatelles Mounet, Poirin. — Émancipations Grabeuil, Richard. — Curatelles Texier, Buirette, Bouchet, Sauvaget, Ratier. — Émancipation Reat. — Curatelles Jossant, Beraud, Dubois, Heron. — Curatelle Bremant. — Émancipation Reveillaud, Allard. — Curatelle Favel. — Émancipation Sigournay, de Cacqueray de Valmenier.

B. 1266. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1760-1762. — Curatelles, tutelles et émancipations, avis de parents. — Mineurs Collard, Raux, Berthellot, Ayraud, Ravaud, Buffard, Thibaud, Jollivet, Delaunay, La Guerre, Mounier, Jousselin, Goulard, Poinsot, Vede, Guesnon, Roy, Terrade, Monrepas, Chauvet, Taillet, Grasset, Theule, Delage, Mercier, Vaslin, Terrade, Bouyer, Senard, Couillaud, Duverger, Papion, Sicaud, Parvaud, Garnier, Lacroix, Bouyer, Bouchet, Rozier, Chastellier, Petit, Giraud, Ratier, Bernard, Allain, Guérin, de La Touche, Grassiot. Signé : Dubuq de Latouche, Le Vassor de Latouche, Latouche de Valmé-

nier, Latouche de Beauregard, Beauregard Tilincourt, Cacqueray de Valmenier, Monseau, Garde, Chauvet, Bourdeau, Morin, Vaugouin, Jossept, fils de défunt Pierre Jossept, officier de la maison du Roi et de feue Bonne Batrelle, Monge, Ruis-Sambito, etc.

B. 1267. (Registre.) — 50 feuillets, papier, piqûres d'insectes, beaucoup d'humidité.

1765. — Transcription des édits, déclarations du Roi et arrêts de la Cour.

B. 1268. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1766-1769. — Présentation des demandeurs. — Philippe Rondeau des Daviotières, conseiller du Roi, président, lieutenant général.

B. 1269. (Registre.) — 100 feuillets, papier.

1763-1766. — Tutelles et émancipations. — Louis Guiton, conseiller du Roi, lieutenant général civil, criminel. — Mineurs Aubin de La Forest, Charruaud, de Rorthays de Saint-Hilaire, signé : Rorthays de Saint-Hylaire, Rorthays de Saint-Hilaire, Buor, Le Maignan, de Bonnard, Merillon, J. Sicard et Guiton, Philipon, Aubinau, Lievre, Guillet, Prevost, Le Can, Pastureau, Mongin, Berthenière, Meynardie, Levavasseur, Verneuil, Triau, Fleury. — Interdiction pour folie de Françoise Pellé, veuve d'Étienne Cerubaud, tutelles Favre, de Labbadie ; signée : Dumesnil de Montbas, Barton de Montbas, Dumesnil Rolland, Chavagnac, Lechevalier de Villedon, Poitevin de La Morinière, Mayer, Boullé, Ayraud, etc.

B. 1270. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1767-1770. — Tutelles, émancipations et avis de parents. — Mineurs Chevallier, Lavigne, Bazille, Rivière, Recteau, Vavasseur, Baureau, Chaillou, Gilbert, Berquin, Boursaud, Dulac, Goulard, Roy, Raymond, Roy, Solleau, Latour, Giraud, Foreau, Marillet, Train, Chassaire, Denéchau, Chagnaud, Braud, Marzelay, Robert, Ollereau, Gendreau, Brunelat, Boucheraud, Boisdoré, Roullet, Mousnier, Dulac, Genaud, Bagueneau, Péré, Gauvin, Bariteau, Perdriau, Grimard, Querthon, Villeneuve, Mathieu, Naudin, Guillaudeau, Gadouin-Favel, Marchais, Cosset, Gautier, Cougnaud, Mondary, Boureau, Toulouse, Rozier, Bouet, Beuroy, Sabatier, Marquaud, Mathieu, Caillaud, Ange, Alvert, Faure, Frère de la Pommeray, Boisdoré, Rousseau, Large, Dupuy, Rousseau, Berthon, Layssard, Piché, Descomps, Moraudeau, Gentilhomme, Gillet, Solleau, Bobin, Poullin de Courval, Barbereau, Marchesseau, Héron, de Saint-Michel Dunezat, etc. — Tutelle de René-Claude-Jean-Baptiste, Catherine-Julie, enfants mineurs, de feu messire Charles de Turpin, chevalier, seigneur du Breuil Malivaud, du Petit Moudery, baron de Lemun, seigneur de La Roche-Courbon, chevalier de Saint-Louis, capitaine de frégate, aide-major des armées navales à Rochefort et de Élisabeth-Julie Macnemara, de l'avis de Jacques Gaspard de Turpin, chevalier, seigneur de Faye, fief Gallet-Villeneuve, capitaine d'infanterie réformé au régiment royal, oncle paternel, Paul de Cardaillac, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, lieutenant des vaisseaux du Roi, oncle à la mode de Bretagne, Louis Bernard de Saint-Orens, lieutenant des vaisseaux du Roi, cousin ayant le germain sur les mineurs, Jacques-Marie-Mallevault, chevalier, sieur de Vaumorant, lieutenant des vaisseaux du Roi, aide-major de la marine à Rochefort, oncle par alliance, à la mode de Bretagne, à cause de Marie-Lucie de Saint-Orens, son épouse, Charles-Julien-Gilbert Duchaffaud, chevalier, seigneur de Chaon, lieutenant des vaisseaux du Roi, cousin germain par alliance à cause de Claudine-Catherine-Marguerite Macnemara, son épouse, Paul de Rambures, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, brigadier de ses armées, major des armées navales et du port de Rochefort, ami et voisin. La dame Macnemara est nommée tutrice et Jacques Gaspard de Turpin, curateur aux causes. — Tutelle du mineur du premier mariage de feu Pierre Chapparre, chirurgien, vice démonstrateur de marine, maître chirurgien, et de feue Marianne Goizan. Parmi les parents figure Pierre Cochon-Duvivier, chirurgien, démonstrateur de la marine, entretenu en ce port, etc. — Tutelle des enfants Chaparre du dernier lit, Boudet de Mondon, Lemoyne de Sérigny et ledit Cochon Duvivier, etc. — Tuteur des mineurs Gaultier, parmi le conseil de famille figure Jean Bollon, cousin germain et deux notaires du nom de Gaultier à l'émancipation de François-Gabriel Bireau, signé Antoine-Nicolas Monge, marchand droguiste et apothicaire, beau-frère du mineur.

B. 1271. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1765-1767. — Tutelles, émancipations et avis de parents. — Tutelle de Augustin-Étienne-Gaspard, Bertrand, Marie-Louise-Flore, Marguerite-Henriette-Louise Monique et Flore, enfants mineurs de feu Pierre-Gaspard de Bernard, écuyer, seigneur de Marigny, chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant des vaisseaux du Roi et de Marie-Marthe-Monique de Raimond (Remond) de l'avis de la veuve de Pierre Étienne-Louis Harouard, écuyer, seigneur de La Jarne, conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, lieutenant civil et criminel de l'Amirauté de La Rochelle, cousin germain paternel, Joseph Bigot, chevalier de Saint-Louis, capitaine de frégate, son fondé de procuration, François-Henri Harouard, chevalier, seigneur de Saint-Sornin, cousin germain, André, chevalier d'Artabie, chevalier de Saint-Louis, chef d'escadre des armées navales, son fondé de procuration, Henri-Paul Regnon, chevalier, seigneur de Saligny, oncle par alliance, Isidore de la Carrie, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, son fondé de procuration, Henri-Gabriel-Gaspard Regnon, lieutenant des vaisseaux du Roi, cousin germain, François de Repentigny, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, fondé de procuration, Henri Girardin, ancien page du Roi, colonel de l'infanterie, chevalier de l'ordre royal de Prusse, seigneur des Escarolles, La Fortranche, etc., paroisse d'Availles en Poitou, grand'oncle, Pierre Jacques Dussault, lieutenant des vaisseaux du Roi, fondé de procuration, Pierre de Carrière, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment royal d'artillerie, chevalier, seigneur de Verfeuil, oncle par alliance, à cause de Marie Bertrande de Saint-Orens, François, chevalier de Court, lieutenant des vaisseaux du Roi, fondé de procuration, Pierre-Étienne-Louis Harouard a été nommé curateur aux causes et ladite dame de Raymond, tutrice de ses enfants. — Émancipation de Joseph et Gaston-François, enfants mineurs de Alain de Nogéré, seigneur de La Fillière, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine des vaisseaux du Roi et de feue Élisabeth-Antoinette Héron, de l'avis de leur père, de Jean-Honoré-François-Xavier Lemoine de Sérigny, ancien capitaine au régiment du Roi infanterie, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Luret, oncle breton, Didier-François-Honorat de Baraudin, chevalier de Saint-Louis, capitaine de frégate et lieutenant en premier des gardes de la marine, beau-frère, Gillet-Bernard-Villard de La Brosse, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi et brigadier des armées navales, Philippe Le Picard de Nord, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi et Jean-François-Prevost-Sansac de Traversay, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, amis et voisins. — Entérinement des lettres de bénéfice d'âge et Le Moyne de Sérigny, nommé curateur aux causes. — Les sieur et dame d'Egrieux (de Grieux) sont chargés de l'éducation de leur neveu, le mineur Héron et le sieur Bidé de Morville de l'éducation de la mineure Héron, sa nièce, une somme de six mille livres sur les revenus des mineurs sera affectée à l'éducation desdits mineurs, Marie-Louise de Grieux, tante des mineurs, continuera à prendre soin de leur éducation, aux conditions ci-dessus, de l'avis de messires Hippolyte Bernard Bidé de Maurville, seigneur de La Funelière, chevalier de Saint-Louis, chef d'escadre des armées navales, oncle par alliance, à cause de Marie-Anne de Brach, son épouse, François de Brach, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel d'artillerie et capitaine de frégate, oncle maternel, Clément Thiphanet de La Jonlière, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, Jean-Honoré-François-Xaxier Le Moyne de Sérigny, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Luret, ancien capitaine du régiment du Roi infanterie, Philippe Lepeurd de Kauray, chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant des vaisseaux du Roi, Arnaud-Philippe Germain de Saint-Félix, enseigne des vaisseaux du Roi et Antoine-Henri Guérin, notaire royal, tuteur des mineurs Héron. — Emancipation de Jeanne-Louise et Marie-Louise-Anne-Toinette, filles d'Alain de Nogérée, écuyer, seigneur de La Filière, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de vaisseau et de feue Élisabeth-Antoinette Héron, de l'avis de leur père et de Didier-François-Honoré de Baraudin, chevalier de Saint-Louis, capitaine de frégate, premier lieutenant de la compagnie de marine, leur beau-frère à cause de Jeanne-Perette de Nogérée, son épouse, leur sœur consanguine, Gilles-Bernard Villars de La Brosse, chevalier de Saint-Louis, capitaine de vaisseau et brigadier des armées, Philippe Picard de Norey, chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant des vaisseaux, Jean-François Prévost Sansac de Traversay, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, Abraham-Henri Prévost de Traversay, chevalier, lieutenant des vaisseaux du Roi, aide-major de la marine, voisins et amis. — Émancipation de Marie-Louise, fille mineure de défunt Jean-Baptiste de Pradel, capitaine d'infanterie et d'Alexandrine de La

Chaize, de l'avis de Marguerite-Adélaïde Cacqueray de Valminière, veuve de Charles de Pradel, enseigne de vaisseau, sa belle-sœur Jeanne-Henriette de Pradel, sa sœur, Charles-Paul-Émile-Ancile de Cherisay de Noroy, chevalier de Saint-Louis, capitaine de frégate, fondé de procuration du sieur de Lachaize, Jean-Joseph Deforges, enseigne de vaisseau, cousin, Jacques-Nicolas-Christophe Deforges, enseigne de vaisseau, aussi cousin, Antoine de Lachaize, officier sur les vaisseaux de la compagnie des Indes, cousin germain maternel, Louis-Constantin-Joseph Latouche de Beauregard, lieutenant des vaisseaux du Roi, Claude Mithou, lieutenant de vaisseau, Jean de Bussac, avocat au Présidial. — Émancipation de Jean-Jacques-Fabien Laroche-Baron, écuyer, fils mineur de défunts Jean-Fabien Laroche-Baron, écuyer, seigneur de Saint-Marc, commensal de la maison du Roi et de Dorothée Giraudot, de l'avis de Nicolas-Gabriel Baron de Touchelonge, prêtre, curé de Saint-Martin de Clam, Cochet, commis au trésor de la marine, porteur de procuration, Même Baron de Rochebaron, écuyer, sieur de Monfabien, Pierre-André Hèbre de Saint-Clément, porteur de procuration, Jacques-César Giraudot, bourgeois, Jean-Pierre Papin, écuyer, seigneur d'Escuret, en Médoc, Chevillard fils, sous-ingénieur, porteur de procuration, Jean-Bernard Des Rivières, lieutenant des vaisseaux du Roi, cousin à cause de Madelaine Dumontié, son épouse. Tutelles des mineurs Jacques Frère de La Pommeraye, Denis-Honoré Baudouin des Salles, Gaschet Du Vignaud, de Pradel, etc.

B. 1272. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier, les 51 premiers manquent, piqûres d'insectes.

1774-1778. — (Manquent 1768 à 1773). — Curatelles et émancipations. — Mineurs Gillet, Lachenay, Bryhand, Masson, Pothuaud, Gautier, Chaigneau, Baudouin, Bret, Lecomte, Bertholainé, Latour, Bariteau, Jouin, Percheron, Coutard, Alvert, Boullé, Violet, Large, Thomas, Guenon, Roy, Loudin, Guérin, Beziaud, Lochet de Vaudidon, Alvert, Jutteau, Fetivaud, Moreau, Combaud, Moreau, Sabatier, Lagarosse, Chavagnac, Christin, Lambert, Nazet, Rozet, Bonit, Emond, Benoist, Lagarosse, Lafond, Rousseau, Bouchet, Roy, Dumas, Guenon, Mignon, Bibardière, Charbonnier, Guillet, Clerouin, General, Seguineau, La Fragnée, Vieuille, de Carlu, Grabeuil, Jouint, Vrigneaud, Janaux, [illegible], Tardy, Lavaud, Saurin, Marin, Bo-[illegible], [illegible], Catelier, de Villepoun.

Giraud, Neraud, Gobert, Peré, Baubin, Robert, Baudry, Mouhé, Marchesseau, Constantin, Nicollet, Renaud, Moulu, Pariolleau, Chenut, Morgau.

B. 1273. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1780-1783. — Tutelles, émancipations et avis de parents. — Philippe-Joachim-Ferdinand Rondeau, conseiller du Roi, lieutenant général, commissaire enquêteur au bailliage. — Mineurs Schiller, Vigneau, Combeau, Baril, Geffard, Trésorier, Bonac, Fleuriau, Moulin, Breard, Charrit, Chauvin, Marchesseau, Martin, Letang, Reveilliac, Durand, Viergeau, Tublet, Lamoureux, Houbler, Blanchet, Micheau, Cairon de Merville, Homet, Meschinet, Sicard, Maubille, Blanchard, Chauvin, Bernard, Schetely, Billaudeau, Armand-Louis-Joseph Froger de l'Eguille, garde de la marine, Hupeau, Boux, Renard, Faurès, Chapelin, Arsoneau, Millet, Latour, Lamoureux, Jobert, Phelippeau, Trésorier Martineau, Lacroix, Sirrouet, Berthelot, Boucard, Cantineau, Lhospitel, Grimet, Brochain, Cognac, Duffau, Abraham, Ditelit, Nicolas de Voutron, etc.

B. 1274. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1783-1784. — Tutelles, émancipations et avis de parents. — Mineurs Raux, Bridier, Audrou, Phelipeau, Bouturier, de La Garrigue de La Tournerie, Genou, d'Aubenton, Brochet, Clairouin, Roubalay, Beziaux, Petitbois, Laubergues, Pommier, Gaussin, Lenoir, Simon, Sor, Monerie, Drouillard, Tardieu, Vaslin, Roy, Perdrieau, David, Augias, Grizeau, Weis dit Leblanc, Drouais, Mion, Benoist, de Turpin, Jaudon, Drouard, Fety, Piton, Thibault, Boisramé, Barassard, Prullay, Cuneau, Lesang, Busson du Poutreau, Roulin, Lesieur, Dauphin, Lecomte, Paslon, Forêt, Merle, de Bertinaud de Saint-Seurin, Bouet, Chessé, Héronneau, Chapperre, Gentilhomme, Charbonneau, Travers, Thomas, Query, Le Fraper, Grabeuil, de Hillerin, Le Vasseur, Dubois, etc.

B. 1275. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1784-1785. — Tutelles, émancipations, avis de parents. — Mineurs Riclet, Latau, Pelge, Aubry, Allain, Dizay, Faure, George, Jollivet, Mayet, Fonte-

neau, Tourneur, Normand, Jourdain, Ancelin, Vedeau, Blanchard, Kaussel, Guimberteau, Audouin, Jelliger, Drouais, Prevost Sansac de Traversay, Mureau, Coumailleau. — Emancipation de Jean-Savinien-Marie et Claude-Alexis-François de La Guarrigue de La Tournerie, fils de feu Jacques-Mélanie de La Guarrigue de La Tournerie, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, et de Suzanne-Anne Sary de La Chaume. — Tutelles : Piffre, Bonneau, Massiou, Péponnet, Busson du Pontreau, Tarin, Hury, Lamy, Le Blanc, Nicolle, Lamoureux, Brequeville, Vieuille, Large, Lioneau, Amiot, Buiret, Trahan, Élie, Chevallier, Duclaux, Mollier, Leloup, Le Fel, Ricle, Gaultier, Drouais, Martineau, Stock, Guibert, Leleu, Lombard, Fraux, Courage, Lusseau, Dupont, Goulfaud, Michel, Buirette, Geautet, Boutinet, Morillon, Favre, Crosnier, Clou, Lalaby, Roussel, Thomas, Geffard, Savigny, Adien, Rambeau, Billaud, Tamptet, Chatelet, Phelippon, Bezaud, Nicolet, Chagneau, Bichon, Baunay, Lay, Polvêche, Percheron, Gontier, Audron, des Granges, Dexmier, Delage, Boutin, Robert, Mollier, Richard, Gautreau, Ratillon, Bertin, Barreau, Jutteau, etc.

B. 1276. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets; papier.

1785-1786. — Tutelles, émancipations et avis de parents. — Mineurs Giraud, Massonneau, Raux et Bridier, Baudry. — Mineurs de feu Pierre-Timoléon du Pin de Bellegard, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, sous-directeur de l'artillerie. — Mineurs Tesseran, Perrier, Flatron, Moquet, Verneuil, Charon, Tardy, Gorrichon, Naud, Rousset, Piffeteau, Chaigneaud, Finet, Raymond, Serqueu, Priou, Pitard, Morgaud, de Mauclerc. — Signé: chevalier de Saint-Ours, Haran, le baron de Ségur-Montagne, Denys de Bonnaventure, La Jonquière, le marquis de Montcalm, Maisonneuve, J. Sicaud, Orceau, procureur du Roi. — Mineurs Giraud, Ausson du Pontreau, Maujon, Train, Carbonel, Denoyer, Berthomé, Foucaud, Cuizinier, Baptaudier, Riolle, Charbonnier, Almain de Vilbray, Boursicot, Meurant, Joublet, Flaman, Jaud, Rejou, Robin, Bera, Jossand, Desmassons, Billard, Verneuil, Barbier, Charrier, Cordier, Couturier, Bouyer, Normandin, Saurin, Taunay, Michaud, Boulé, Perrogon, Chagneau, Roizin, Moquet, Sonnolet, Chaillou, Baron, Breuil, Fournier, Vilaine, Rocher, Gaboriau, Perron, Prunier, Chauvet, Le Roux, Gaborit, Bouchillon, Roizin, Rouhaud, Toupet Bouchillon, Sauvaget, Fruchon, Costet, Blanchard, Pelissier, Senné.

B. 1277. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1786-1787. — Tutelles, émancipations et avis de parents. — Jean-François Maisonneuve, conseiller du Roi, assesseur civil et criminel. — Mineurs : Mercier, Litzler, Regnier, Genoux, Nicolaï, Massonneau, Chauvet, Sebron, Tiffraud, Priou, Mounier, Lassié, Debègue, Levescot, Christin, Beauregard, Goulard, Charbonnier, Simonin, Pros, Chevallier, Rivallon, Priou, Billaud, Guyonnet, Germain, Lhoumeau, Perroux, Rivière, Sicard, Arsonneau, Beraud, Train, Fèvre, Verrier, Mounier, Desborbes, Joyé, Ordonneau, Brizard, Vidal, Sauvageot, Flutron, Joguet, Boussurie, Rivalland, Loré, Guesdon, Prévost Sansac de Traversay, Bouchaud, Lemarinier, Robert, Lombard, Geffard, Chauvin, etc.

B. 1278. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1787-1789. — Tutelles, émancipations et avis de parents. — Mineurs : Gombeau, Bernard, Debain, Favard, Girard, Tubleau, Charron, Gérard, Nerpesse, Jachereau, Dupont, Piou, Danizet, Blondeau, Battencourt, Micheau, Durand, Ruaux, Aiguillé, Luzent, Menard, Balincourt, Bouyer, Sicard, Levergne, Chatelet, Grenon, Charrit, Coumaillaud, Chevallier, Levasseur, Marot, Gachinard, Barbaud, Annibal, Vallée, Levreau, de Guitard, Lamoureux, Mullon, Roland, Descombes, de Bertineau de Saint-Seurin, Tenot, Prevôt, Bourgouin, Touzé, Forgemou, Grabeuil, Chotard, Vergne du Buisson, Richard, d'Arnaudin, Couprée, Crulay, Laplante, Telhos, Ravaud, Sarazin, Marsault, Solleau, Brunet, Grandevin, Rambaud, Clément, Chabassier, Raveau, Grandcoin, Solleau, Vieuille, Bertaud, Duchemin, Léon, Perdriau, Rambaud, Baudry, Grellier, Ferraudeau, Pasquier.

B. 1279. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier. [illegible] écrits, le feuillet 9 déchiré.

1789-1791. — Tutelles, émancipations et avis de parents. — Philippe-Joachim-Ferdinand Rondeau, conseiller du Roi, lieutenant-général, commissaire enquêteur, examinateur. — Mineurs Merlet, Sabatier, Drahonnet, Berneil. — Émancipation de Marie-Agathe et Madelaine-Lucile Dupin de Belugard, filles de feu Pierre-

Timothée Dupin de Belugard, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis et de Marie-Agathe Poitevin, signé, Poittevin de Moleon, Poittevin de La Frégonnière, Duret, de Cairon-Merville, Le Gardeur de Tilly, chevalier de Cairon-Merville. — Mineurs Godert, Charrier, Lamoureux, Jacquelin, Solleau, Chauvet, Vambourg, Boutiron, Yvonnet, Fargue, Lapeyre, Puimiral, Gaschinard, Moussard, Roy, Rullet, d'Aubenton, signé Lechevalier de Cheisan, comte de Cacqueray, de Lagrandville-Bellefontaine. — Mineurs Guillaud, Sabourin, Corbineau, Marquet, Baffraud, Faye, Bonneau. — Élisabeth-Jeanne Thomas autorisée à entrer en religion par son conseil de tutelle. — Mineurs Michaud, Guimberteau, Sauvignon, Roy, Lusseau, Corchant, Draussart, Tacheron, Marquizeau, Amiaud Yvonnet, Bouniot, Regert, Gellé, Fremy, Robert, Regnier, Dexmier, Texier, Busson, Vieuille, Boutet, Forgemon, Bouyer, Laurent, Loizeau, Ordonneau, Augias, Protaud, Carrot, Roux, Basile, Godet, Nadeau, Roy, Cabosse, Busson, Chiron, Ancelin, Laforêt, Charrier, Butreau, Allard, Pommier, Mé, etc.

B. 1280. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1704. — Insinuations et notifications. — Jean Flamen, conseiller du Roi, lieutenant général, commissaire enquêteur et examinateur. — Louis Latouche, archer entretenu de la marine, notifie l'acquisition faite par lui et sa femme, de Michel Fradin, charpentier, et Jeanne Caillaud, sa femme, d'une maison et terres à Loire. — Acquisition par Charles Jacquart, marchand libraire, et sa femme, de Gabriel Thibaut, écuyer, sieur de La Raffinière, d'une maison rue des Charpentiers. — Mariage de Charles Leloup, marchand tapissier, avec Catherine Foudrier, veuve de Barthélemy Bris, marchand, native de Bourgneuf ; présents au contrat : Michel Begon, chevalier, seigneur de Mirbelin, intendant de la marine, Madelaine Begon, veuve de Joseph Devensié, seigneur de Revert, lieutenant des galères du Roi, Catherine Begon, femme de Roland Barrin, marquis de La Gallissonnière, capitaine des vaisseaux du Roi, Jean-Baptiste Le Gardeur, seigneur de Saint-Michel, capitaine des vaisseaux du Roi, Claude Baudrand, conseiller du Roi, secrétaire dudit seigneur Begon et de ladite Foudrier, etc. — Testament de Jean Castagnet Daubère, gardien au magasin général de ce port, et de Marguerite Bureau, son épouse, portant donation mutuelle. — Paul Bidé, chevalier, seigneur de Chezac, lieutenant des vaisseaux du Roi, notifie l'acquisition par lui faite de Jean Darsay et Marie-Anne Duron. — Contrat de mariage de Jacques Allain, sergent de la compagnie du Baron de Lostange, avec Anne Debrun. — Mariage de Jean Bourrit, sergent de la compagnie de M. Perrin, avec Marie Guimard. — Mariage de Jean Peron, maître cloutier, et de Marie Gaudinet, veuve de Jacques Martin. — Testament de Pierre Bruaire, calfat des vaisseaux du Roi, et Jeanne Large, sa femme, portant donation mutuelle. — Donation mutuelle entre Antoine Jourdain, cordonnier et Marie Quantin, sa femme. — Mariage de Pierre Bernède, maître paveur, et de Jeanne Durand, veuve de Pierre Remonneau, maître couvreur. — Mariage de Josué Valin, conseiller du Roi et son avocat au siège royal, veuve de Geneviève de Ligonnay et de Marie Bion, veuve de Venant-François Pichard, juge de l'ancienne juridiction de Rochefort.

B. 1281. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1731 (manquent 1705-1730). — Donations entre vifs. — Joseph Coindreau, conseiller du Roi, lieutenant criminel et particulier. — Mariages de Charles-François Coutant, marchand et Marie-Anne Grenier. — Henri Chevillart, marchand et Marie-Anne Boudet. — Ratification par Jean Duc, Marie-Anne Pascal, sa femme, et Angélique Pascal, veuve Ceyronnet de l'acte contrôlé et insinué le 28 septembre 1728 et démission par Anne Graffin, veuve de François Pascal, leur mère et belle-mère, de toutes les marchandises qui font le fond de sa boutique, moyennant une rente viagère de 600 livres par lesdits Duc, sa femme et veuve Peyronnet. — Mariage de Isaac Chadeau, sieur de La Clocheterie, chef de brigade des gardes de la marine et Catherine Daniaud, à laquelle ledit Chadeau a constitué 30,000 livres pour don d'oclage (3 décembre 1731).

B. 1282. (Registre.) — 3 feuillets, papier écrits.

1744. — Donations entre vifs. — Jacques Massias, conseiller du Roi, président et lieutenant-général au siège royal de Rochefort. — Mariage de messire Michel Des Gouttes, écuyer, seigneur de La Salle et de Biart, enseigne des vaisseaux du Roi et des compagnies franches de la marine, à Rochefort, fils de messire Henry Des Gouttes, écuyer, seigneur de La Salle et Biard, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, et de feue Olivier de Lectour, avec Jeanne

Le Sourd, veuve d'Aimé Loiseau, douaire de dix mille livres, donation mutuelle entre vifs. — Donation par Marguerite de Lauga à son neveu, messire Claude de Lauga, capitaine de cavalerie, brigadier des gardes du Roi, compagnie de Noailles, chevalier de Saint-Louis, de tous ses droits à la succession de Paul-François de La Grange, comte d'Arquian, ancien chef d'escadre, décédé à Rochefort le 8 mai 1744, son cousin issu de germains.

B. 1283. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1751. — Donations entre vifs. — Philippe Rondeau Des Daviotères, conseiller du Roi, président, lieutenant-général. — Donation par Étienne-Philippe de Cairon, chevalier, seigneur de Gibran, Villeneuve et autres lieux, chevalier de Saint Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, et François-Charles de Cairon, chevalier de Saint-Louis à François-René Lucas, d'une maison avec terre et jardin à Merville. — Donation par Marguerite Noyé à Jean Lesueur, professeur de mathématiques, et à sa femme, Marie-Anne Asseline, nièce de ladite Noyé. — Donation mutuelle par Jean-Paul Courtin, ancien écrivain de la marine, et Catherine Léger Giraud de La Montagne, son épouse. — Mariage de Louis-Antoine Héron, écuyer, enseigne des vaisseaux du Roi, fils de feu Antoine Héron, écuyer, et Marie-Françoise Dubois de Montfort et Bertille de Brach, d'Esnandes, fille de feu Jean-François-Louis de Brach, chevalier de Saint-Louis, capitaine de frégate et gouverneur pour le Roi au fort Saint-Pierre de la Martinique, et de Marie-Thérèse Boutin, de l'avis d'Alain Nogérée, écuyer, seigneur de la Fillière, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, beau-frère du marié, de Louis Chevalier Des Grieux, enseigne des vaisseaux du Roi, Louis-Philippe de Rigaud, comte de Vaudreuil, chevalier de Saint-Louis, chef d'escadre des armées navales, Honorée Des Charrières, épouse de Pierre-Antoine-Joseph Le Moyne de Sérigny, seigneur de Loire, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, Jean-Honoré-Francois-Xavier Le Moine, chevalier de Sérigny, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment du Roi infanterie, Louis-Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, enseigne de vaisseaux du Roi, Élisabeth Le Moyne de Sérigny et Jeanne-Pierre de Nogérée, et ladites demoiselle de Brach, de l'avis de Jean-François-Louis de Brach, écuyer, enseigne des vaisseaux du Roi, son frère, François de Brach, écuyer, enseigne des vaisseaux du Roi, son frère, Hippolyte-Bernard Bidé de Morville, écuyer, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, son beau-frère. Renée-Justine de Brach, sa sœur, Louis-Charles Guinot de Lugean, écuyer, enseigne des vaisseaux du Roi, Jean de Barailh, commandeur de Saint-Louis, lieutenant-général des armées navales, et Jérémie Meschain, écuyer, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi.

B. 1284. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1753. — Donations entre vifs. — Philippe Rondeau Des Daviotières, président, lieutenant-général. — Mariages de Pierre Roy et de Marie-Madeleine-Françoise Morineau. — Pierre Gaspard de Bernard, écuyer, seigneur Marigny, enseigne des vaisseaux du Roi, et Marie-Marthe Monique de Raymond de l'Étang, portant donation mutuelle et réciproque. — Pierre Bardet, capitaine de navire marchand, et Angélique-Elisabeth Bruiniant, etc.

B. 1285. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

1754. — Donations entre vifs. — Mariage de Jean-Louis Gatumeau, négociant à La Rochelle, et de Marie Vinet. — Gabriel de Juif, écuyer, sieur de Suraud, lieutenant au régiment royal infanterie, fils de feu Pierre de Juif, écuyer, sieur de Suraud, et de Jeanne Riffaud, avec Marguerite Coyteux, fille de feu Joseph Coyteux, sieur de Fonteraud et de Antoinette Giraud. — Donation par Jeanne Gourdin, veuve de Louis Rivaud, commis aux vivres de la marine, à Charles Ayraud et Angélique-Rose Arnaud, son gendre et sa fille. Donation par François Dauzac, maître-boulanger, et Marie Moynard, sa femme, à Jean Chevillon, neveu, garçon boulanger. — Mariage de Pierre Soleau, marchand et de Marie Devaux. — Jean-François Drieux, aubergiste, veuf Guérin et Elisabeth Métayer. — Simon Chapard et Charlotte Huteau. — Haut et puissant seigneur Jean-Baptiste de Macnémara, chevalier, baron de Lamion, commandeur de Saint-Louis, lieutenant-général des armées navales de Sa Majesté et commandant au port de Rochefort, avec Marie-Catherine Larcher.

B. 1286. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier, [illegible]

1757. — Insinuations de donations. — Transaction entre François Doussain, charpentier et Jacques Jamet,

commis aux postes, et Jeanne Doussain, sa femme, au sujet d'une rente assise sur une maison rue neuve des Aphelines. — Mariage entre Charles de La Guarrigue, Savigny, écuyer, sieur de Bocourt, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, fils de feu Michel de La Guarrigue, écuyer, sieur de Savigny, chevalier de Saint-Louis, lieutenant du Roi, commandant à la Guadeloupe, et de Catherine Pinet, et Marie-Victoire de La Ville, fille de feu Pierre Bernard de La Ville, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, et de Marie-Françoise Germain ; contrat signé Savigny de Bocourt, Marie-Victoire de La Ville, Marie-Françoise de La Ville, Le Vasseur, de La Ville Du Teillay, L. A. Faure de La Tournerie, Le Vasseur, Calles Du Teillay, Guillaume Marin, La Touche de Tréville, Brisquet, Chaumon, Gastumeau, Tayeau et Mérilhon, notaires. — Donation par Honoré-Gabriel Calles, écuyer, seigneur du Teillay, et du Vivier Bouringal, commissaire et contrôleur général de la marine, et Maixan de Scolastique de La Ville.

B. 1287. (Registre.) — In-folio, 5 feuillets, écrits, papier.

1761. — Insinuations de donations. — Mariage de Pierre-Innocent Girard, négociant, fils de Jean Innocent Girard, ancien échevin, contrôleur perpétuel de la communauté des orfèvres de Rochefort, et de Marie-Anne Chabert, avec Marie-Thérèse Resnier, fille de Léon Resnier, négociant et de feue Anne Bonneau. — Mariage de Jean Jossept, négociant, fils de feu Pierre Jossept, ancien officier de la maison du Roi et de Bonne Bastrel, avec Madelaine Brassaud, fille de Jean-Baptiste Brassaud, conseiller du Roi, lieutenant général de l'Élection de Saint-Jean d'Angély, et de Marie Groux. — Mariage de Louis-Jacques Tual Branzon, commis principal des vivres de la marine, et de Marie-Anne Laissart.

B. 1288. (Registre.) — In-folio, 5 feuillets, papier, écrits.

1764. — Insinuations de donations. — Mariages de Jacques Fourré, négociant, et de Jeanne Angélique Maureau. — Jacques Bonna, soldat invalide de la compagnie de Lostende, avec Marguerite Devantenat. — François Bergeriau, journalier, avec Marie Pavajeau. — Donation par François-Edmond de Sadouvilliers de Billaud, écuyer, ancien officier au régiment suisse, à Antoine-François de Sadouvilliers de Billaud, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine audit régiment suisse, son père, d'une pension viagère de quatre cents livres, à prendre sur les rentes dues par le prince de Guise, et l'Hôtel-de-Ville de Paris. — Mariages de Pierre Cabeau, journalier, et de Marie Surest. — Michel Prieur, journalier, avec Élisabeth Briey.

B. 1289. (Registre.) — In-folio, 4 feuillets, écrits, piqûres d'insectes.

1765. — Insinuations de donations. — Mariages entre Laurent Daran, officier quartier-maître au régiment de Vermandois, avec Marie Joubert. — Jean-Dominique-François Durand et Élisabeth Gaschinard. — Louis Normand, marchand tanneur, veuf Gillet, et Jeanne Jacquelin. — Claude-Baptiste Mussard, cadet dans les volontaires d'Afrique, et Marie-Anne Gombault. — Pierre Gastineau, maître canonnier, et Marie Boutineau. — Gervais Protais Destrapières, commis de la marine, et Anne Hélène Cambon. — Pierre de Josseraud, écuyer, ancien officier au régiment de royal marine, fils de feu Jean-Louis Josseraud, conseiller du Roi, et Jaquette Salomon, fille de François Salomon, capitaine de navire marchand, et de feue Marie-Claudine Viot.

B. 1290. (Registre). — In-folio, 8 feuillets écrits, papier, piqûres d'insectes.

1767. — Insinuations de donations. — Mariages de Antoine-François-Gabriel d'Inquimbert de Pramiral de Theze, chevalier, capitaine aide-major au régiment de Penthièvre-infanterie, fils de noble et illustre seigneur François-Gaspard d'Inquimbert de Pramiral, baron de Theze, grand sénéchal de la Viguerie de Sisteron, chevalier, et de Marie-Rose de Veze, avec Jeanne-Henriette de Pradel, fille de Jean-Baptiste de Pradel, chevalier, ancien capitaine d'infanterie, et d'Alexandrine de La Chaize. — Jean Robein, marchand, avec Françoise Cherbonnier. — Donation par Jean Pleneau, maçon, et Gabrielle Gautier, son épouse, à Pierre Gautier, leur frère et beau-frère. — Testament d'Antoine Mathieu, marchand. — Mariage de Louis de Mallet, chevalier, enseigne des vaisseaux du Roi, fils de François de Mallet, écuyer, chevalier, seigneur de La Madeleine, et de feue Catherine de Guérin, avec Marie-Anne-Jeanne Payen Dessoyau, fille de feu Gilles Augustin Payen-

Dessoyau, chevalier, seigneur des Soyau, lieutenant de Roi à la Nouvelle Orléans, chevalier de Saint-Louis, et de Jeanne Guillemette Faucon. — Jean Berthelot, journalier, veuf Maréchal, avec Antoinette Ambert. — Jean Baptiste Levasseur, dessinateur entretenu de la marine, avec Madelaine-Suzanne Beligou, fille de François Beligou, greffier de police et de Suzanne Mori, Jean-Joseph des Farges, écuyer, chevalier, lieutenant des vaisseaux du Roi, aide-major de la marine, fils de feu Hyacinthe de Teyssier des Farges, écuyer, chevalier, seigneur de Beaulieu, etc., écuyer cavalcadour de la Reine, gentilhomme de S. A. S. la duchesse de Bourbon, capitaine au régiment de Condé cavalerie, chevalier de justice des ordres de N. D. de Mont Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem et de Marie Catherine Leleu à présent épouse de Jacques de Bardoulat de La Salvanie, seigneur de Lessac, écuyer, chevalier et cavalcadour de la reine, avec Louise-Pauline-Nicolas de Voutron, fille de feu Abraham-Philippe-Nicolas de Voutron, écuyer, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel d'infanterie, seigneur en partie de Voutron et de Suzanne-Pauline-Michiel (sic) de Lizardois. — Mariage de Jean-Baptiste-Louis-Philippe Cacqueray de Valmenier, chevalier, lieutenant des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, fils de feu Louis-François Cacqueray de Valmenier, chevalier et de Renée-Françoise de Saint-Léger, avec Marie-Louise de Pradel. etc.

B. 1291. (Registre.) — In-folio, 9 feuillets, écrits.

1763. — Insinuations de donations. — Mariages de Pierre Can et Marie-Anne Testard. — Guillaume Martin et Jeanne-Françoise Hitz. — Louis Charlon, maître en chirurgie et Marie-Angélique Mention, veuve Joseph Latour, chirurgien de la marine. — Jean Rambaud, journalier et Anne Violleau. — Donation par Jeanne-Esther Laigle, veuve d'Antoine Bouchet, maître entretenu au port, à André Drouhais, maître perruquier et Jeanne Coudreau, son épouse. — Mariage de Jean Vallet, journalier, veuf Genitet et Dupuy, avec Jeanne Chaulous, veuve Rivasseau. — Mariage de Gabriel Allegrain, « maître sculpteur », du port de Rochefort, fils de Gabriel-Christophe Allegrain, « sculpteur du Roi et professeur de l'académie royale de sculpture et peinture de Paris », et de feue dame Geneviève Pigalle, avec Marie-Anne Bagnère, veuve de Michel Brouillaud, chevallier, chirurgien-major de l'hôpital militaire de Brouage, fille de feu Pierre Bagnère, maître chirurgien et de Marie-Anne Levesque. — Mariage de Charles-François Ernaud Decagneul, enseigne des vaisseaux du Roi, fils d'Alexandre Ernaud Decagneul, chevalier, seigneur de Gonneville et de Marie-Madelaine Duthon, avec Marie-Angélique Fichon, veuve de Jacques, chevalier de Beaumont, écuyer, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, Icelle, fille de feu Pierre Tichon, conseiller du Roi, maître particulier des eaux et forêts d'Aunis et Saintonge et Marie-Anne Coindreau, etc. — Testament de Geneviève Persin.

B. 1292. (Registre.) — In-folio, 2 feuillets, écrits.

1769. — Insinuations de donations. — Mariages entre Martial Keroy, poulieur, et Marie Rabatté, veuve de Pierre Mellé, maître calfat, et François-Emmanuel Gervier, charron et Marguerite Gougaud, veuve Mimet et Chaurray.

B. 1293. (Registre.) — In-folio, 7 feuillets, écrits.

1770. — Donations entre vifs. — Insinuations. — Mariage de Jean Reveilhac, poëlier et de Jeanne-Geneviève Denéchaud. — Donation par Pierre Bertrand Aunai, bourgeois, à Geneviève Drahonnet, veuve de Pierre Aunay, sa mère, à la charge de le nourrir et entretenir, sa vie durant. — Donation par Dominique Lissalde, conseiller du Roi, premier Elu en l'élection de Marennes, trésorier des Invalides, fondé de procuration de Jacques-André Tayeau, greffier en chef du siège royal de Rochefort, à son épouse Marie-Angélique Monteau. — Mariage de Laurent-François Chibourg et Marie-Françoise Favre. — Donation par Jeanne Bourgeois, veuve de Jean Lafeuillade, marchand, à son beau-frère Thomas Lafeuillade, garçon perruquier.

B. 1294. (Registre.) — In-folio, 4 feuillets, papier, écrits, piqures de vers.

1771. — Donations entre vifs. — Donation par Madeleine Vauvu à Christian Yokine, maître-tailleur d'habits et Perrine Barbotin, son épouse, demeurant rue des Fonderies, à la charge de l'entretenir et la nourrir. — Mariage de Charles-Philippe Guimberteau, garçon farinier et de Marie Léger. — Mariage de Gabriel-François-Xavier Bartou des Montbas, écuyer, enseigne des vaisseaux du Roi, sous-brigadier des gardes de la

marine, fils de haut et puissant seigneur Pierre-Louis-Jean Barthou, chevalier, vicomte, seigneur de Montbas, Écurat, etc,. et de haute et puissante dame Anne-Marguerite Forien de Saint-Suire et de Marie-Madelaine Haranger Du Ménil-Rolland, veuve de Jean-Jacques-Blaise d'Abbadie, commissaire général de la marine, commandant pour le roi en Louisiane et premier juge du conseil supérieur de la colonie, de l'avis et conseil de Jean-Jacques-François-Catherine de Viart, ancien page du Roi, à la petite écurie, garde de la marine, Gabriel de Villedon, écuyer, enseigne des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, amis du futur, et du côté de la future, Pierre Haranger, écuyer, sieur Du Mesnil Roland, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine des vaisseaux du Roi, Françoise-René-Haranger Du Mesnil-Roland, veuve de René-Gilberte comte de Chavagnac, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, ses sœurs, etc.

B. 1295 (1). (Registre.) — 26 feuillets écrits, papier.

1704. — Productions et retirés de sacs, Jean Flamen, lieutenant-général.

B. 1296. (Registre.) — 50 feuillets écrits.

1716-1724. — Affirmations de voyages. — Louis Limousin, sieur de La Bergerie, avocat. — Jacques Guyas, marchand à La Rochelle. — Nicolas Chichoineau, marchand à Tours. — Barnabé Gédéon Faure, écuyer, sieur du Chiron. — Arraud Moret, agent de Madame de Riquet. — Jean-Baptiste Mercier, notaire royal. — Jean-Baptiste Provost, curé de Courçon. — Martial Pelletan, notaire et substitut du procureur du Roi, au bailliage de Roufignac. — Jean-Louis de Guillon, écuyer, seigneur de Piton. — Jacques Loustalot, sieur des Beaudinières, maître chirurgien à Saint-Jean d'Angély. — Marc-Antoine Papineau, marchand à l'île d'Oleron.

B. 1297. (Registre.) — 50 feuillets, papier
Piqûres d'insectes.

1751-1753. — Audiences extraordinaires. — Pierre-Julien Merand de Fontaine, juge. — Dispense d'age pour Claude-Étienne Grésil, pour être notaire royal à Rochefort et arpenteur. — Philippe Rondeau, sieur des Daviotières, président du siège de Rochefort (mars 1751). — Mariage de Jean Guilliet, Belle humeur, caporal de marine de la compagnie de M. de Saint-Laurent de Sartre avec Marie Crosnier, veuve de François Dubois. — Jean Dubois, notaire et procureur à Yves. — Renonciation par Marie Olive Des Herbiers, épouse de Cochon Du Puy, conseiller du Roi, docteur régent de la Faculté de Paris, médecin de la marine à la communauté avec feu messire Charles Des Herbiers, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi.

B. 1298. (Registre.) — 10 feuillets, écrits.

1751. — Insinuations de donations. — Mariage de Jacques-Auguste Du Chauffour, de Thorinville et Marie-Christine-Thérèze d'Escoublant avec donation à la future par Hercule-François et Jean-Baptiste-Joseph d'Escoublant.

B. 1299. (Registre.) — 59 feuillets, écrits.

1786-1787. — Audiences ordinaires et de commerce. — Daniel Massiou, contre Dumontier. — Jean-Antoine Dumas, greffier en chef. — Élie Thomas, fils aîné, contre Gillet, négociant. — Alexandre et Nathan Demarange, marchands juifs détenus au bagne de Rochefort, contre Barbier, brigadier de la maréchaussée d'Aunis.

B. 1300. (Registre.) — In-folio, 4 feuillets, papier, écrits.

1777 (manquent 1772-1776). — Donations entre vifs. — Donation par Pierre Gaffary, maître architecte, expert juré de Rochefort, à Marie Blanchet, veuve d'Etienne de La Bussière, maçon, sa nièce et filleule. — Mariage d'Étienne Duroc, écuyer, sieur du Chopel, ancien écrivain ordinaire de la marine, et Jeanne Mizac. — Mariage de Mathurin Marot, boulanger, et Catherine de La Bussière. — Mariage de haut et puissant seigneur, François, comte de Plas, chevalier de Saint-Louis, capitaine de vaisseau, et haute et puissante dame Marguerite-Charlotte de Morell d'Aubigny.

(1) B. 1296 à 1298 [illegible]

B. 1301. (Registre.) — In-folio, 5 feuillets, papier, écrits.

1779 (manque 1778). — Donations entre vifs. — Donation par Pierre-Éléonor Ranzet, contrôleur et receveur des domaines du Roi, à Anne Thomas, pour reconnaître les services qu'elle a rendus à ses enfants. — Mariages de Louis Nairrau et Marie Châtelet, de Jean Monseau, garçon boulanger, et Marthe Clergeaud, veuve de Jacques Saurin. — Donation par Pierre Manbille, maître d'équipage entretenu au service du Roi, à Catherine Chollet, cousine issue de germains de Françoise-Catherine Lecuroux, son épouse. — Mariages de Jacques Mongin, jardinier, avec Jacquette Roché. — Jean Baril, veuf de Marie Suire, avec Marie-Anne Hillairet, veuve de Jean Chatenet. — Mariage de Guillaume-Joseph, vicomte de Beaumont de Verneuil, chevalier, enseigne des vaisseaux du Roi, avec Sophie Cauvet. — Jean Menadeau, contre-maître charpentier aux vivres et Anne Gourdon.

B. 1302. (Registre.) — In-folio, 1 feuillet, papier, écrit.

1780. — Donations entre vifs. — Mariage entre Léonard Jamot, journalier au magasin des vivres de la marine, et Marie Baudry, veuve de François Quenaud. — Mariage entre Gabriel Février, fermier, et Marie Giraudeau. — Mariage entre François Mandon, journalier au port, et Marie Chagniaud, veuve de Michel Seguin, marin. Mariage entre Jean Jaulin, journalier, et Françoise Rangée.

B. 1303. (Registre.) — In-folio, 6 feuillets, papier, écrits.

1783. — Donations entre vifs. — Mariage de Robert Jehennes, garçon cuisinier, et de Suzanne Mineau. — Mariage de Simon-Paul Gauvain, bourgeois, veuf de Jeanne Sauteau et de Marie Thalamy (11 septembre 1769). — Mariage de François Thévenin, charpentier au service du Roi, veuf de Marie-Henriette Vitet et de Marie-Rose Lecomte (28 octobre 1780). — Mariage de François Marette, garçon pelletier, et de Marguerite Prillieux. — Mariage de Jacques-Philippe Solguer, natif de La Rochelle, fourrier-major de la marine, veuf de Suzanne Thuillier et de Marie Rosalie Raby.

B. 1304. (Registre.) — In-folio, 5 feuillets, papier, écrits.

1784. — Donations entre vifs. — Mariage de messire Henri-André-Gabriel Pineau, chevalier, enseigne des vaisseaux du Roi, fils de feu messire Marc-Auguste Pineau et de Marie Bernon, de La Rochelle, avec Henriette-Pauline Nicolas de Voutron, fille de haut et puissant seigneur messire Henri Nicolas de Voutron, chef d'escadre des armées navales, seigneur en partie de Fouras et de Saint-Laurent de la Prée et de haute et puissante dame Marie-Françoise Astier, de Rochefort. — Mariage de Philippe Joubert, aide-pilote au service du Roi et de Marie-Adélaïde Annibal. — Mariage de messire Pierre d'Orléans, chevalier, vicomte d'Orléans, lieutenant des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, fils de feu Jacques-François d'Orléans, chevalier, seigneur des Heillay, Ardloux, Reré, Montfranc, etc., et de Marie-Françoise des Roye, avec Marie-Scholastique-Louise-Adélaïde Le Vassor de La Touche de Tréville, fille de messire Charles-Auguste Le Vassor, comte de La Touche de Tréville, chevalier, commandeur de Saint-Louis, lieutenant général des armées navales, commandant la marine, et de Marie-Françoise de La Ville, de Rochefort.

B. 1305. (Registre.) — In-folio, 1 feuillet, papier, écrit.

1786. — Donations entre vifs. — Mariage de Médard Perraud, capitaine aide-major de la place de Rochefort, chevalier de Saint-Louis, fils de Michel Perraud et de Marie Doucet, avec Françoise-Marguerite Rochard, fille de feu Nicolas Rochard, notaire, et de Anne Dugas.

B. 1306. (Registre.) — In-folio, 5 feuillets, papier, écrits.

1786. — Donations entre vifs. — Mariage de André Chauvet, pilote entretenu au service du Roi, fils de Pierre Chauvet, capitaine de navire, et de Marie-Anne Sabattier, avec Marie-Élisabeth Chalou. — Mariage de François Roy, dit Larose, compagnon tailleur de pierres, veuf de Marguerite Foureau avec Marguerite Perraud, veuve de François Crestin, gardien au magasin général. — Mariage de François-Joseph Marin de Vaugaudon, capitaine aux travaux du Roi, veuf de Marie Minot, avec Louise Tritan, veuve de Raymond

Vessière, de La Rochelle. — Mariage de Pierre Mathias Goulard, avocat, et de Dorothée Roy.

B. 1307. (Registre.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

1787. — Donations entre vifs. — Mariage de Jean Guy, caporal d'infanterie de marine, et de Louise Leclerc, veuve de Louis Boir. — Mariage de Jean Bergeron, journalier, veuf de Suzanne-Élisabeth Priou, et de Catherine Chabot, veuve de Louis Leduc. — Mariage de Jacques-Michel de Senneville, canonnier de la marine, et de Françoise Caillon. — Mariage de Gabriel-François-Xavier Barton, marquis de Montbas, écuyer, enseigne des vaisseaux du Roi, sous-brigadier de la compagnie des gardes de la marine, fils de haut et puissant seigneur Pierre-Louis-Jean Barton, chevalier, vicomte, seigneur de Mombas, haut et bas Monteuil, Escurat, Bougier, Chausigaud, et de haute et puissante Anne-Marguerite Forcin de Sainte-Juire, avec Marie-Madelaine Harouger du Mesnil-Rolland, veuve de messire Jean-Jacques-Blaise d'Abbadie, commissaire général de la marine, commandant pour le Roi en Louisiane et premier juge du conseil supérieur de la colonie. — Mariage de Jacques-René, ouvrier du port, veuf de Catherine Chuisson, et de Jeanne Campagnard, veuve de Pierre Portier. — Mariage de André Roullet, journalier, veuf de Marguerite Quillet, et de Marie-Marthe Moreau. — Mariage de Étienne Servent, journalier au port, et de Marie-Anne Simon, veuve de Jean Maringo, sous-gardien au bagne. — Mariage de Jean Aubouin, ancien sergent de la garnison coloniale de la Guyane, compagnie de La Roche-Hercule, avec Anne Coyaude, veuve de Jacques Rubas, etc.

B. 1308. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier, écrits.

1704. — Présentations des défendeurs. — Jean Flamen, conseiller du Roi, lieutenant général, commissaire-enquêteur et examinateur. — Michel Ney, maitre chirurgien, contre Jacques Pasquier, cordonnier et Jeanne Pincson, veuve Bourin. — Pierre Panier, procureur, Louis Texier, notaire et arpenteur royal et ci-devant greffier du siège royal, contre Ignace Gerseaud, charpentier. — Marie Dignot, veuve de Pierre Giraudet, contre François Roger, avocat. — Henri Razé, maitre cordonnier, contre François-Servant Horsanel. — Catherine Bonnaud, veuve de Pierre Boynot, contre André Buchilon, conseiller du Roi, assesseur civil et criminel. — François Denouvanie, écrivain du Roi au port, contre Jean Guesdon et Jean Creu. — Messire de Larocque-Persin, capitaine des vaisseaux du roi, contre Jean de Saint-Jean. — Jacques Briais, écrivain du Roi, contre Sara Patry, veuve de Jean Taratre. — Messire Simon Dussault, enseigne des vaisseaux du Roi, mari d'Anne Vrignaud, contre Timothée Daviaud, tuteur de ladite dame Vrignaud. — Raymond Barthélemy, maître chirurgien, contre François Roger, huissier. — Jean-François Sylvain, peintre du Roi au port, contre François Chauvet. — Jean Dansay, sieur du Treuil, curateur des mineurs Ozaneaux, contre Jean de Monfron. — Philippe Bouché, sieur du Buisson et Jean Chapellier, maître cloutier, tuteur et curateur des enfants de feu Michel Massias et Judith Gourraud, contre Jean Allain, marchand. — André Guesdon, conseiller du Roi, assesseur civil et criminel du siège royal de Rochefort, contre Léonard Compain, maître maçon, entrepreneur d'ouvrages. — Jean-Baptiste Le Gardeur, écuyer, seigneur de La Motte-Tilly, lieutenant des vaisseaux du Roi, contre Marguerite Charlotte, veuve de Jean-Baptiste Le Gardeur, écuyer, sieur de Saint-Michel, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi. — Olive Gaillard, veuve de messire Alexis Chesnel, chevalier, seigneur d'Écoyeux, contre Jean Lendra. — Pierre de La Coste, officier de marine, contre Jean Landay, calfat. — Jean Dusson, gentilhomme de Béarn, contre Laurent Cutex, chapelier, etc. — François Poussard, chevalier, seigneur de Segonzac, contre Jacques Restil, saunier.

B. 1309. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier.

1724 1732. — Présentations pour les défendeurs. — Marie Sollaud, veuve de Haraus Ré, contre Jacques Faget, conseiller du Roi, commissaire-général des finances, domaines et bois de la généralité Marguerite Néel du Roché, son épouse et Jeanne Mellier, sœur intéressée de ladite Faget, à La Rochelle. — Louis Guenieu, sieur du Cheneau, receveur au bureau de Saint-Laurent de La Prée et Prayent, son épouse, contre Pierre Noyel, maçon, entrepreneur. — Jean Balany, maçon, entrepreneur, contre Joseph Maria, maître poêlier. — Samuel de Missy, bourgeois de Marennes, contre Marie Boudinet, veuve de Jacques Tostée, Pierre Calandre, Marie Senné, sa femme, Simon Giraud et Suzanne Senné, sa femme. — Pierre Fichon, conseiller du Roi et maître particulier des eaux et forêts

contre Guillaume Marafret de Lessard. — Raymonde de Lestang, contre Guillaume Marafret de Lessard, maître apothicaire. — Frédéric de Gommier, écuyer, sieur de La Broussardière, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'une compagnie franche, contre René Esturney, cabaretier. — Pierre Giraud de La Montagne, marchand, curateur des mineurs Charles, contre Jeanne Ponnou, veuve Charles. — Pierre Bernon, écuyer, seigneur des Menus fiefs et dame Follet, son épouse, contre Marianne Follet. — Follet, avocat en Parlement, contre Marianne Follet. — Martial, Nauche, instructeur de la jeunesse et Anne-Catherine Dubois. — Jambu, sieur de Beaumaine, contre Marie Raby. — Pierre-Nicolas-Hyacinthe Binet, seigneur de Marcognet, de Saint-Laurent de La Prée, contre Mathieu, Guiton. — Abraham Gauvain, marchand à La Rochelle, contre Jean Gilloteau, boulanger. — Suzanne de Goumière de La Brossardière, contre Nicolas Janvier, écrivain ordinaire de la marine. — Marie-Anne Follet, héritière sous bénéfice d'inventaire de René Follet, conseiller du Roi au siège de Rochefort, contre François de Vauguion, conseiller du Roi, lieutenant criminel au siège de Niort. — Messire Pierre de Bernon, écuyer, seigneur des Menus fiefs et Marie-Jeanne Follet, son épouse, contre Marie-Anne Follet, héritière de René Follet. — Théodore de Lafond, écuyer, sieur de la Gibaudrie, contre Marguerite de Lafond, épouse Bordelon. — Georges de Saint-Légier de La Sausaye, contre Ursule Lefevre-Étienne Chasseriau, seigneur de Fugo, contre Alexandre Gillet, écrivain du Roi.

B. 1310. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1732-1734. — Présentations pour les défendeurs. — La veuve Pichet, contre Marie-Jeanne Chaudé, veuve de François Picot. — Pierre Giraud La Montagne contre François Fluneau. — Jean-Élie Mercier (Le Mercier) conseiller du Roi, lieutenant criminel en la sénéchaussée de Saintonge, contre Jacques Geat. — René-Alexandre, marquis de Culan, contre Pierre de Mazières, sieur de Lhommée. — Pierre-Eutrope Baron de Touchelonge, contre Pierre Mottard, saunier. — Jean Boislesve, seigneur de La Combaudière, contre François Pruneau. — Charles Guillaud, sieur de Colombier et son épouse, contre Anne Pitard. — Charles Jouvenon, prêtre, curé de Saint-Louis, contre Jean Marius de Foscher, seigneur de Versac. — Charles de Ponthieu, contre Boudet. — Madelaine Chesnel d'Écoyeux, veuve de Lancelot Du Vergier, contre Anne Le Sourd. — Marie Piché, veuve Belanger, contre François Robert de Fleurs, écuyer, seigneur de Bonnerval. — Marie-Anne de Boursolle de Caumont, marquise, contre Anne Chaviteau, veuve de Jacques Fontainé. — Urbain Meschinet, contre Jean Coulaud. — Joseph Burette, sculpteur, contre Mathieu Girard, conseiller du Roi. — Jean Tolluire, bourgeois, contre Jean Couyer.

B. 1311. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

1732-1737. — Présentations des demandeurs. — Jean de Dieu Mestivier, contre David Caillet. — Joseph Le Moyne de Sérigny, contre Poinsteau, laboureur. — Jean-Baptiste Des Herbiers, et sa femme, contre Jeanne Paillet, veuve de Michel Neys. — Mathurin Suire, chirurgien, contre Jean-Louis Rullier. — Guillaume Marafret de Laissurd, contre Tableau, cabannier. — Louis Corbineau, maître chirurgien, contre Abel Cofetier. — Jean Juglard, écuyer, fils de Jean François Juglard, écuyer, sieur de Jouct, et de Geneviève de Gaalon, demeurant à la maison noble du Bouquetaud, paroisse de Courdault, en Aunis, contre Jean Cochon Du Puy, conseiller, premier médecin du Roi. — Charles-Olive de Courtarelle, écuyer, seigneur de Mouchard et Gabriel de Courtoirel, contre le sieur de La Motte de Luchet et Marie Menou, son épouse. — La veuve Du Mesnil Tison, contre Pierre Roche de Crassé.

B. 1312. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

1736-1745. — Cautions et renonciations. — Jacques Massias, conseiller du Roi, président, lieutenant général. — Louis Normand, marchand, caution de Philippe Gillet, aubergiste. — Bernard Bidé, seigneur de Maurville, enseigne des vaisseaux du Roi et Paul Osée Bidé, chevalier, seigneur de Chézac, enseigne des vaisseaux du Roi, renonçant à la succession de leur tante Marie Bidé de Chézac. — Jeanne Chauvet, veuve d'Augustin Roland Tison du Mesnil, contrôleur des actes des notaires, renonce à la communauté qu'elle avait contractée avec ledit Tison, pour s'en tenir à ses droits. — Jeanne-Éléonore Tison, épouse de Pierre Barthélémy Roche de Crassé, écrivain de la marine et Marguerite Tison renoncent à la succession de Augustin-Roland Tison du Mesnil, leur père. — Louise-Henriette Payen de Montaullin, veuve de Louis Guichenne, écuyer, sieur du Chesneaud et Augustin Charret, bourgeois, demeurant à Saint-Laurent, contre

messire de Vasselot, écuyer, sieur de La Chesnay, tuteur des enfants mineurs de Jean Bourgeois et Élisabeth de Belliveau. — Louise-Henriette Le Cadou, veuve de Pierre-Nicolas Hyacinthe Binet, seigneur de Marcognet, demeurant au logis noble de Touchelonge, renonce à la communauté par elle contractée avec ledit feu Binet pour s'en tenir à ses droits. — Marguerite de Reverdy, épouse de messire Jean de La Laurencie, chevalier, seigneur de Blanzay, etc., Anne de Reverdy, veuve de Sébastien Pepin, seigneur de La Cristinière, conseiller du roi, magistrat en la sénéchaussée de Rochefort, donnent procuration à Rullier, pour déclarer qu'elles renoncent à la succession de Amador de Reverdy, enseigne des vaisseaux du Roi, leur cousin germain, décédé sans enfants. — Alexandre Gillet, ancien écrivain du Roi et Jean-Louis Rullier, procureur, se sont déclarés cautions de Jean-Bernard Mauvillain et Julie Brard, sa femme, contre Marie Meschinet, veuve de messire Isaac Michel, écuyer, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Saint-Fort.

B. 1313. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1746-1748. — Renonciations et soumissions de caution. — Jacques Guymont, écuyer, ancien receveur général des fermes du Roi, renonce à la succession de Guymont Du Coudray, son frère, écuyer, capitaine des vaisseaux du Roi. — Urbain Meschinet, marchand, se déclare pleige et caution de Jean Landy, loueur de chevaux pour l'exécution du bail judiciaire à lui adjugé. — Jeanne-Françoise Hèbre, veuve de messire Jean-François de Longueval, écuyer, lieutenant des vaisseaux du Roi, aide-major des armées navales renonce à la communauté contractée avec ledit de Longueval pour s'en tenir à ses droits. — Louise Sabourin, femme d'Alexandre Guenon, marchand boutonnier, renonce à la communauté contractée avec ledit Guenon, pour s'en tenir à ses droits. — Jean-Honoré-François-Xavier Lemoyne, chevalier de Sérigny, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment du Roi-infanterie, à la requête de Jeanne Le Sourd, veuve de Michel Desgoutes, écuyer, sieur de La Sale, seigneur de Biart, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, se déclare pleige et caution de ladite dame pour l'exécution de la sentence contre Maximilien Beaulieu Thirac, écuyer, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, administrateur de sa fille Louise Beaulieu Thirac, héritière de Michel Desgoutes de La Salle, son oncle. — Marianne Dubuq, épouse de Louis-François Le Vassor, écuyer, sieur de La Touche, ci-devant major pour le Roi, commandant au quartier du Petit Gouave de Saint-Domingue, renonce à la communauté contractée avec ledit de La Touche, pour s'en tenir à ses droits.

B. 1314. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1751-1757. — Présentations de demandeurs. — Jeanne Belligou de Trinquart, contre Trinquart. — Jean Adrien, contre Drouet. — Jean-Guitard Fretard de Gardeville, contre Pierre Agé. — François Distard, écuyer, seigneur de Riberolle, contre Jean Garesché, négociant. — Jean Piché, contre François Magnon. — Étienne-Philippe Cairon de Merville, contre Boinot. — Gaspard Petit, écuyer, sieur du Petit-Val, contre Cointret, saunier. — Jean Montausier, contre Charles Besiaud, farinier. — Jacques-Blaise Dabbadie, écrivain du Roi, contre Grassiot. — Jean-Noël Le Vasseur, « sculpteur », contre François Lardy. — Claude-Étienne Grésil, notaire royal, contre François Roye, cabaretier. — Jean-Pierre Vallet de Salignac, contre Louis Prevost. — François Manac, bourgeois, contre Rabet, charpentier. — Les RR. PP. Minimes de Surgères, contre Dubourg. — Bernard-Médéric de Valles, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, contre Dulary.

B. 1315. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier, piqûres d'insectes.

1748-1757. — Présentations de défendeurs. — Charles-Élie Bezieau de La Ramigère, contre François Salleau. — De Sérigny, contre François Lesquin. — Jean de Mazière, contre Louise-Henriette Payen. — Pierre de Binet, contre Louise-Henriette Payen. — Urbain Meschinet, contre Claude Bonnet. — Jérémie Meschin, contre Pierre Mazière et Madelaine Gautier. — Marie de Boisse, veuve Corbin, contre Pierre-Henri Gougaud. — Jean Piché et sa femme, contre Marc Rozier. — Louise-Henriette Le Cadou, veuve de Marcognet, contre André Rousseau. — Jacques Catron, contre J.-B. Clémot, chirurgien. — Mathurin Corbier, curé de Rochefort, contre Hector Soualet. — Jean Piché, contre Jean Durand et Marie Ollanier, sa femme. — Jacques-Michel Bréard, contre Antoine Vaillet. — Marguerite Demonsay, contre Antoine Roux, colporteur. — De Marcogniet, contre Alexandre de Carlus. — Trollier de Perays, seigneur de Tourlay, contre Gaspard Cochon Du Puy. — Guenon, contre Clément Giraudeau et Louise Peage, son épouse. — Jean François Lampo-

gnant de Chavigny, notaire et procureur à Châtelauvion, contre Marie-Anne Lampognant de Chavigny.

B. 1316. (Registre.) — In-folio. 100 feuillets, papier.

1743-1751. — Présentations de demandeurs. — Henry Gottlieb, suisse, contre Jean Goisme, maître des basses œuvres, et Marie Mestivier. — Jacques Massias, président trésorier de France, contre Jean-François-Charles, prêtre. — Pierre-Louis et Marie-Jeanne Piché et Alexandre Morin, contre Louis Besvin. — Jeanne Raquancourt, veuve Savigny, contre Léonard Lestenne. — Jean-Baptiste Clémot, chirurgien et Pasquier Du Villier, contre la veuve Thiéry et Challopin. — Jean Montauzier, contre Charles Manceau. — Le sieur et la demoiselle Gabaret, contre Herpain. — De Goutte, contre Antoine Baquart. — Jean-René de Salbert, contre Antoine Aubin. — Cochon Du Puy, contre Jean-Paul Boullé. — Marie de Boisse, contre Laurent Hillairet. — De Lostange, contre Lislon. — Quantin Bouron, contre Joseph Krohm, premier sergent suisse du régiment de Karrer, Jeanne Piché, contre Mathieu Brun. — Jérémie Meschin, contre Jean Hardy. — Joseph Brians, prêtre, curé de Notre-Dame, contre Rossignol et sa femme.

B. 1317. (Registre.) — In-folio, 166 feuillets, papier.

1757-1761-1766. — Présentations de demandeurs et défendeurs. — Jean Piché, contre la veuve Boursicot. — Longueville, contre Gautier. — Robert Jourdin le jeune, écuyer, négociant, contre Martial Fouré. — Pierre Armant, bourgeois, contre François Caumont. — L'abbé Berage, demeurant à Paris, contre Hippolyte d'Aiguières, chevalier de Saint-Louis. — Paul de Mazière, contre Baudry. — Nicolas Chabiran, contre Marie-Paule Blanchard. — Mainguet, contre François Chauvet. — Loizeau de Montauger, contre Beaulieu. — Lucas, maître d'écritures, contre Jean Pothueau. — Jacques Chevallier, chirurgien, contre Charles Gaudeau, aubergiste. — Tostée, capitaine de navire, contre Pierre-Nicolas Blanchard. — Paul de Mazière, contre Pierre Suzauge, comte de Rochemorel. Noël Bezoux, commis de la marine, contre Jean Crochet. - Binet de Marcogniet, contre Laurent Dellezay.

B. 1318. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets, papier, écrits.

1766-1772. — Présentations des défendeurs. — Massiou, contre Grabeuil. — Gabriel Jacquelin, contre René Léonard. — Jean-Alexis Le Vasseur, contre Pierre Derelo. — Renaudin, veuve Saint-Léger, contre Louis-Joachim de La Roche. — Matha, chirurgien, contre Jean Blanchard. — Pierre Meschin, contre Jean Prevost. — Georges Péponnet, contre la veuve Grezel. — Louis-Auguste de Rossel, contre Marie Richard. — Louis Gousset, sergent d'artillerie, contre Louis Massé, menuisier. — Élie Thomas, négociant, contre Jean Girardeau. — Jacques Chevallier, maître chirurgien, contre Louis Peloir, cabaretier. — Étienne Thalamy, prêtre, curé de Fouras, contre Jean Guillotteau, entrepreneur des travaux du Roi. — Jean Paillé, notaire royal, contre Nicolas et René Bérard. — Grenier « directeur de la troupe des comédiens », contre Duplas, actrice. — Péponnet, notaire royal, contre Bertrand Gadouin. — Texier de La Pommeraye, contre Louis Guiton.

B. 1319. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1763-1766. — Présentations des demandeurs. — Philippe Rondeau des Daviottières, conseiller du Roi, président, lieutenant-général. — Élisabeth Gabaret, femme de Pierre Lanoüe, contre François Gabart. — Pierre Raymond, pilote, contre Lachaisette. — Large, écrivain de la marine et son époux, contre Pommier. — Michel de Verthamont, évêque de Montauban, contre Françoise Coutineau. — François Patry de Laubarade, écuyer, contre Fabre. — Jacques Barbereau, notaire royal, contre Jacques Christin. — Barthélemy-Michel de Saint-Dizant, écuyer contre Pierre Vallet de Salignac. — Abraham Étienne Gauvain, contre Bezoux, commis de la marine et son épouse. — Froyer de La Rigandière, contre le sieur de Salignac. — De Vorthamont, président à Mortier, au Parlement de Guienne, contre le sieur de Salignac. — Jean-Baptiste-Joseph de Raymond, écuyer, contre Marguerite de La Laurencie. — Henri de Berthineaud, chevalier et baron de Saint-Seurin d'Uzet, seigneur de Beauregard, contre Jean Jadeau, saunier. — Paul de Mazière, contre Abraham Barraud, etc.

B. 1320. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.
Piqûres de vers.

1769-1772. — Présentations de demandeurs. — Eugène-Antoine Perrin de Boisseaux, contre les héritiers Gadouin. — Théodore Caillon, bourgeois, contre Soubia. — Jean-Pierre de Veaux, contre Benedick Binecq. — Nicolas Du Boussard, écuyer, négociant,

contre Vidal, aubergiste. — Marie-Madelaine Haranger Du Mesnil Rolland, veuve de Jean-Jacques-Blaise D'Abbadie. — Jean-Baptiste Le Moyne de Châteaugué, contre Noël Bezon. — Deysautier, prêtre, curé, contre Delezay. — Jacques Chevallier, maître chirurgien, contre Louis Pillon. — Jean-Marie Lochet de Vaudidon, contre Élie de Labbaye. — Gabriel Jaquelin, contre la veuve Giraudeau. — Jean-Baptiste Pellerin, greffier de la maîtrise des eaux et forêts, contre Pajot, écrivain de la marine. — Bertrand Gadouin, notaire royal, contre Jean Roy. — Haut et puissant seigneur Michel-Marie-Noël Amelot, chevalier, comte de Varaise, contre Pierre de Jousserant, écuyer, négociant. — François-Emmanuel de Crussol d'Uzès, évêque de La Rochelle, contre Pommier, etc.

B. 1321. (Registre.) — In-folio, 28 feuillets, papier.

1723-1746. — Distribution des procès. — Joseph Coindreau, conseiller du Roi, lieutenant particulier. — François Videau, contre Jean Gaston. — Sylvain Pointre, contre Jean Roquet. — Abraham Gauvain, contre Pierre Morisseau. — François Solleau, contre Jean Rossignol, notaire royal. — Pierre Chuppeau, contre Pierre Porcher. — Charles Péré, contre André Verdelin, sieur de La Marche. — Robert de Verdillac, contre Élisabeth Reat. — Pierre Bonnamour, contre Guillaume Ranquesne de Mareuil. — Pierre Chappart, contre Jean de Hillerin. — Claude Le Besgue, contre Jean Foucher. — Isaac-Jacob Charropin, contre François Audard. — Marie de Menou, épouse de Charles de Luchet, contre Antoine Gavarret. — François Masson de Lardillère, contre Guillaume Bourguignon. — Louis de Roussy, écuyer, sieur de Rorteau, contre Michel Goizet.

B. 1322. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier. Piqûres de vers.

1751-1773. — Écrou des prisonniers pour dettes civiles. — Pierre-Julien Meraud de Fontaine, conseiller du Roi, juge. — « Nous capitaine général des fermes » du Roy au département de Rochefort, soussigné, à la » requête de Me Bocquillon, adjudicataire général des » fermes de France, avons, ce jour, écroué sur ce re» gistre, le nommé Guillaume Violot, pour raison de » saisie de faux tabac sur luy, et l'avons remis et laissé » à la charge et garde du sieur Mérinat, concierge des » prisons royales de cette ville pour l'y garder et » nourrir jusqu'à ce que son élargissement soit par » justice ordonné et luy (avons) d'avance donné pour » ses aliments d'un mois, audit concierge, la somme » de sept livres dix sols, fait à Rochefort ès prison » royale le 10 octobre 1751. » — Maucheret, Merniat. » — « Nous contrôleur et commis aux aides et » droits sur les cartes de la ville de Rochefort, sous» signés, nous sommes rendus ce jourd'huy onze août » 1753, ès prisons royaux de cette ville, où étant et » portant à Jean Mérignac, concierge desdites prisons, » nous lui avons remis et écroué par le présent acte un » jeune homme qui nous a dit se nommer Gilles Baille » pour avoir été trouvé dans cette ville de Rochefort » vendant et débitant des cartes non cachetées ni re» vêtues de la bande de la ferme, que nous avons » saisies, à la requête de Me Léonor Maratray, régis» seur du droit sur les cartes, à la requête duquel nous » constituons ledit Baille, prisonnier dont ledit Jean » Mérignac s'est chargé et a promis de représenter, » toutes et quantes fois qu'il en sera requis par ledit » régisseur ou ses préposés, fait ès dites prisons, le 11 » août 1753, et avons consigné la somme de sept livres » dix sols en avance d'un mois d'aliments qu'il retien» dra au prorata de la détention dudit Baille et en » outre 16 sols pour le droit d'écrou et 5 sols pour le » droit de quittance, ledit jour 11 août 1753. — Omon, » Merniat, Perigord, Chauvet, Cerdriau. » — « Je sous» signé, directeur des aides et du droit sur les cartes » dans cette ville, décharge le sieur Mérignat, con» cierge des prisons, de la garde de Gilbert Baille, écroué » par l'acte ci-contre et consens à ce qu'il l'élargisse. » A Rochefort, le 22 septembre 1753. — Du Myrail de » Fontainelles. »

B. 1323. (Registre.) — In-folio, 196 feuillets, papier.

1713. — « Inventaire des registres, procès-verbaux, » sentences, curatelles, inventaires et autres papiers » et minutes généralement concernant le greffe de ce » siège, tant de l'ancienne juridiction que nouveau » siège que Élisabeth Savary, épouse et procuratrice » générale de Pierre Tayeau, notaire royal, lesquels » elle remet entre celles de Jacques Gaschet, soi-disant » propriétaire des deux tiers du greffe du siège royal » et prétendu fermier d'icelui » avec le récépissé au pied dudit Gaschet.

NOTE

SUR

LES ARCHIVES DU PRÉSIDIAL

DE LA ROCHELLE.

Le Gouvernement d'Aunis ou du pays Rochellois, sous le rapport de l'administration de la justice, désignait le ressort et l'étendue de la juridiction que l'on nommait Sénéchaussée ou Bailliage dans les autres provinces et Gouvernement dans le pays d'Aunis et dans quelques villes du royaume, telles que Péronne, Boulogne, Montdidier, Narbonne et Bayonne.

L'Aunis a été soumis aux sénéchaux de Poitou et de Saintonge, lesquels y ont administré la justice en divers temps. La raison de cette double dépendance venait : 1° de ce que ce pays appartenait à la Saintonge ; 2° de ce qu'il s'est trouvé dans la mouvance du comté de Poitou.

L'Aunis devint une province particulière par le démembrement de la Saintonge, en 1372.

En conséquence de la déclaration de Charles V, l'Aunis devint un ressort indépendant et la ville de La Rochelle en fut le siége principal.

Le Bailliage de Marennes, l'île d'Oleron, les châtellenies de Benon et de Rochefort furent annexés au nouveau Gouvernement. La réunion de celle de Benon avait été faite en 1353, mais divers obstacles en avaient retardé l'exécution. Il avait été réglé en 1360 que le Bailliage d'Aunis et les châteaux qui y étaient compris. ressortiraient au Présidial de La Rochelle.

Le Bailliage de Cheusses, dont la juridiction s'étendait presque jusqu'aux portes de La Rochelle, avait déjà été incorporé avec la châtellenie de cette ville, de laquelle on avait auparavant détaché la terre de Cheusses pour la donner par assiette à Philippe III, comte d'Evreux, fils de Louis, comte d'Evreux, frère de Philippe le Bel, *cum quadam assignatione seu assieta terrae*. Par ce mot assiette, il faut entendre une certaine quantité de terre, dont le revenu avait été estimé juridiquement, et qu'on cédait à une personne à qui l'on s'était engagé de fournir un revenu égal à celui que rapportait cette portion de terre. Aussi dans le quatorzième siècle, lorsque le Roi donnait une pension de deux mille livres de rente, il était dit dans ses lettres, qu'elle serait prise sur le trésor royal, jusqu'à ce qu'on eût fait une assiette de terre de deux mille livres. Il ne faut pas confondre ces anciennes expressions *dare in assietam*, *dare in assietium* : l'assise consistait à donner un fonds en imposant, retenant ou asseyant dessus un cens, un revenu ou une rente foncière, et le bail qui en était fait était nommé *littera assisiae*. C'est ce que nous appelons en Aunis une baillette.

Sous le règne de Louis XI, le siége royal du pays Rochellois ou du Gouvernement de l'Aunis fut enclavé dans le ressort du Parlement de Guienne, mais il rentra dans la juridiction du Parlement de Paris, le 12 juin 1472. Alors il fut réglé que toutes les causes d'appel des juges ordinaires de la ville de La Rochelle et Gouvernement d'Aunis seraient désormais jugées et terminées en cette cour et non ailleurs. Les lettres furent vérifiées le 21 août suivant.

L'année 1551 est remarquable par l'érection des siéges Présidiaux en plusieurs villes du royaume. On en établit un à La Rochelle au mois de janvier. Il y eut au mois de mars de la même année (il fut enregistré le 6 avril), un autre édit donné à Reims, portant création des offices dont le nouveau Présidial devait être composé, et règlement pour leurs gages et fonctions. En 1584, au mois de novembre, il y eut un édit portant suppression de l'office de Président, lequel fut réuni à celui de Lieutenant Général par un autre édit du 22 janvier 1593 donné à Chartres. Ces deux offices furent séparés en 1595 au mois d'avril, et la charge du Président fut rétablie.

A la fin du dix-septième siècle, on ne comptait pas moins de trente magistrats, dont vingt-un conseillers et un assesseur.

Il y eut de continuels conflits de juridiction et de préséance entre les magistrats municipaux et ceux du Présidial, et plus tard, entre les officiers du Présidial et les chanoines. Un arrêt du Conseil d'Etat du 3 mars 1671 décida que ceux ci précéderaient les premiers en toutes assemblées et cérémonies publiques, de corps à corps, de député à député et de particulier à particulier.

En 1615, le président avait cent cinquante livres, les conseillers et avocats du Roi vingt-cinq livres et le procureur du Roi cinquante livres. Un siècle après, le traitement des conseillers, avocats et procureurs du Roi n'était encore que de cent livres et celui du président de quatorze cents livres. Il est vrai que, malgré l'ordonnance de Moulins, il y avait le chapitre des épices et même des cadeaux et étrennes « afin d'induire le juge à nous faire justice », dit un compte de l'Oratoire de la fin du XVIe siècle.

Les juges portaient la robe rouge aux jours de cérémonies, en vertu de brevets d'avril 1672, 1730 et 1731.

Une déclaration du mois de juin 1621 transféra à Marans le Présidial et les autres juridictions de la ville.

En 1628, le Présidial fut rappelé ; le 6 novembre, Gaspard Coignet de La Tuilerie, Intendant, se rendit au Palais, fit lire la déclaration portant rétablissement de ce tribunal et reçut le serment de fidélité des officiers qui n'avaient pas quitté la ville, lors de la translation. Le Roi, par un édit d'octobre 1699, ayant créé dans toutes les villes du royaume un lieutenant général de police, le Présidial en obtint la réunion par arrêt du Conseil du 26 mai 1700.

Les appellations du Présidial de La Rochelle se relevaient immédiatement au Parlement de Paris. Les rôles des provinces qui s'appelaient et se plaidaient à la Grand'chambre, donnaient à ceux de Chartres et d'Angoumois le reste des jours du Parlement, lequel finit à la mi-août, pour ce qui est des grandes audiences, et dans le rôle d'Angoumois on mit les appellations du sénéchal d'Angoulême, de Cognac au pays d'Aunis et Gouvernement de La Rochelle.

Avant que Charles V eût, en 1372, détaché de la Saintonge l'Aunis pour en faire un gouvernement particulier, La Rochelle dépendait de la sénéchaussée de Saintes, dont le Sénéchal venait, à époques régulières, tenir ses assises dans le château de Vauclair et le plus souvent, sous un ormeau, à la porte du château.

Le sceau de la sénéchaussée de Saintonge à La Rochelle en 1273 a été conservé aux Archives nationales (J. 728, n° 180 ; n° 4696 de l'*Inventaire des sceaux*, t. II, p. 221). Ce sceau rond, de 65 millimètres, représente l'écu semé de France, accompagné de feuilles de vigne, dans une rosace.

Sigillum Senescallie Xanctonensis apud Rupellam (G. Dumay, *Le costume du moyen âge d'après les sceaux*, page 207).

M. Emile Couneau a bien voulu le dessiner pour l'introduction du présent inventaire.



Le contre-sceau figure quatre fleurs de lys, 1, 2, 1, sans légende.

Les Archives nationales possèdent également les sceaux de la sénéchaussée de Saintonge à Saintes (1300), à Parcoul (1292), à Saint-Jean-d'Angely (1319).

Le cachet du Présidial de La Rochelle à partir du dix-septième siècle figure l'écu fleurdelisé de France, placé entre les tours à l'entrée du port de La Rochelle. *Sigillum Sedis presidialis Rupell.*

Lorsque le château de Vauclair fut rasé, après l'expulsion des Anglais, on dut construire un nouvel édifice pour les audiences de la juridiction royale, et on choisit le « Verger du Roy », entre la rue Chaudrier et la rue Admyrauld. Cet auditoire du Roi fut rebâti sous Charles VIII ou Louis XII, ainsi que le prouve le double écu de France et de Bretagne trouvé dans les fouilles pour la restauration du palais. Henri IV fit reconstruire à ses frais le Palais de justice, sur l'emplacement même de l'ancien. M. Emile Couneau a bien voulu dessiner d'après les plans de l'ingénieur Claude Masse, la façade de cet édifice et surveiller lui-même l'exécution de la planche et du tirage. Du palais d'Henri IV il reste encore quatre portes sculptées, deux sous la voute d'entrée et les deux autres au premier étage, et l'historien de la Saintonge et de l'Aunis, le président D. Massiou, a vu détruire la cheminée monumentale, en bois richement sculpté, qui décorait la Chambre du Conseil.

Au fronton, sous les armes de France et de Navarre, on lisait :

Du règne de Henry le Grand, IVe du nom, roy de France et de Navarre, cet édifice a été basty par sa munificence. MDCIV.

C'est dans la salle d'audiences qu'eut lieu le 9 juin 1614 l'inauguration solennelle du Palais royal et que le 2 mai 1628, le maire Jean Guiton, prêta serment, comme ses prédécesseurs, devant le sénéchal de Loudrières, de « garder la ville au Roy, son seigneur et son hoir mâle, et, à la fin de sa mairie, de la rendre en la vraie obéissance de la couronne de France ».

La chapelle du palais, placée aujourd'hui dans la prison, était, au dix-septième siècle, au premier étage, entre la chambre des traites et la chambre de l'amirauté et fermée par une grille comme la chapelle de la juridiction consulaire. Au-dessus de l'autel, un tableau représentait le vœu de Louis XIII. La messe y était dite par les Oratoriens. Au premier étage se trouvait aussi la chambre de la *question où l'on donnait la torture.*

Maudet nous apprend qu'en 1700 un colporteur, nommé Latreille, poursuivi pour vol et assassinat, fut soumis à la question. « Quatre coins de l'extraordinaire étaient déjà entrés et on donnait le cinquième, quand » tout-à-coup les coins sortirent d'entre les jambes et sautèrent en l'air, ce qui est extraordinaire et *par* » *miracle*, le véritable coupable ayant été découvert ensuite et l'innocence de Latreille reconnue ».

En 1703, Baraud, prévenu de vol, vaincu par la douleur, avoua à la *question* tout ce qu'on voulut. Condamné à être pendu, il eût beau rétracter ses aveux et protester jusqu'au dernier moment de son innocence, il lui fallut monter sur la potence, dressée sur la place du Château, le jour même de la fête de sainte Anne, patronne de La Rochelle. Le patient invoqua sa protection et celle de la Vierge... A peine le bourreau, qui avait pris une corde neuve et l'avait éprouvée, l'eut-il jeté au vent, que la corde se rompit, et Baraud tomba par terre, sans mouvement. On le crut mort, mais quand l'escorte s'approcha de lui, il se sauva dans le couvent des Pères capucins. *Toute la ville cria au miracle.* L'assesseur criminel le réclama, mais les moines invoquant leur droit d'asile, refusèrent de le livrer. On en référa à la Cour, et le Ministre d'Etat, en envoyant des lettres d'abolition, répondit que « Baraud ayant été pendu une fois avoit satisfait à justice, et ne devoit » pas l'être deux » (Maudet).

L'adjudication des travaux du Palais de justice eut lieu le 22 décembre 1783, en exécution de l'arrêt du Conseil du 18 septembre précédent, et la première audience s'y tint le 12 novembre 1789.

Nous reproduisons, d'après Louis-Etienne Arcère (*Histoire de La Rochelle*, t. II, liv. IX, p. 539-545), Jean Perry, Directeur de la Chambre de commerce de La Rochelle, et Ernest Jourdan, les matricules des officiers du Présidial de La Rochelle.

On trouvera dans cette matricule, les noms de quelques officiers qui ont possédé deux charges à la fois, qu'ils avaient réunies, et quelques lacunes dans la suite des avocats du Roi, que les registres n'ont pas permis de combler. Il y avait en effet de nombreuses lacunes dans les diverses series et des registres pourris par l'humidité, incomplets et rongés par les insectes, au moment du versement du greffe aux archives départementales, le 23 juillet 1898. La bibliothèque municipale possède 29 registres de la Cour du Gouvernement de La Rochelle, de 1539 à 1590, avec lacunes ; 4 du greffe de la châtellenie d'Esnandes ; 6 des insinuations de la

Cour de La Rochelle ; 1 des contestations et causes contestées sujettes à consignation ; 1 de la Prévôté ; 1 de la Cour de la baronnie de Pauléon et quelques registres de notaires (G. Musset, *Inventaire des manuscrits*, et L. Delayant, *Bibliographie rochelaise*). Quelques documents sont signalés dans les tomes 32, 34 et 46 de la collection de Dom Fonteneau, à la bibliothèque de Poitiers. Citons enfin : *Un Parlement au petit pied. Le Présidial de La Rochelle*, par M. Georges Musset (Tours, Bouserez, in-8°, 57 pages et portrait), récit d'un épisode de l'histoire du Présidial (1764), et la brochure intitulée *Du Présidial de La Rochelle*, par L. Delayant (La Rochelle, Siret, 1878, in-8°, 44 pages).

MATRICULE DES OFFICIERS DU PRÉSIDIAL.

Présidents.

1557. Claude d'Angliers, chevalier, S. de La Sausaie, Candé, Beauregard (professait la religion réformée). — 1564. Pierre de Juive, S. de La Garnerie. — 1591. Jean Sponde, né en 1557, décédé en 1595. — 1594. Nicolas Benureau, S. des Rosiers. — 1603. Vincent Henri, S. de Mucidan, décédé en 1610. — 1613. Jean Pascaut, S. de Villars, décédé en 1663. — 1635. Jean de Lescale, S. de Grolleau. — 1663. Louis Durand, S. de La Vaux-Martin, ancien capitaine d'infanterie. — 1721. Louis-René Durand, S. de La Vaux-Martin, fils du précédent. — 1748. Louis Durand, S. de La Vaux-Martin, fils du précédent. (1).

Lieutenants généraux.

1546. Claude d'Angliers de Joubert, S. de La Sausaye. — 1564. Jean Pierre, S. de La Jarne et Mirambeau, décédé en 1588. — 1594. Nicolas Benureau, S. des Rosiers. — 1597. Jean Pascaud, S. de Villars. — 1629. Jacques Fouschier, S. de Sazai et du Lison. — 1647. Alexandre Landaz, S. du Beignon. — 1655. Vas de Mello, S. des Métairies, conseiller d'Etat. — 1676. Gabriel Beraudin, S. de Grandzais, décédé en 1695. — 1695. Valentin Mariocheau de Bonnemort. — 1716. Gabriel Beraudin, S. de Passy, Rompsay. — 1758. Pierre-Étienne-Lazare Griffon, S. des Mothes, de Romagné, de Maizeron et de Ponthezière, en partie. (2).

Lieutenants criminels.

1553. Michel de Cherbeye. — 1564. Jean Pierre. — 1603. Gabriel de Voyon. — 1616. Vincent Henry. — 1627. Jean de Lescale, S. de Groleau. — 1644. Louis Voyneau, S. du Plessis. — 1683. Jacques Guerry, S. de La Marcadière, du Clou doré. — 1716. — Étienne-François Griffon, S. des Mothais et Romagné. — 1754. Louis Cassou, honoraire. — 1780. Jean-Baptiste-Pierre-Augustin Grissot de Passy.

Lieutenants particuliers. Assesseurs civils.

1552. — Amateur Blandin, écuyer. — 1578. Jean Montjon. — 1593. François Benureau, S. des Roncières. N. L'Auteur. — 1593. Étienne Huet, S. de Chateauroux. — 1603. Zénas de Remigioux. — 1616. Jacques Fouschier, écuyer, S. du Lison et de Sazay. — 1644. Henri Chappot. — 1677. Hilaire Guillot. — 1685. Blaise Hesneau de l'Espronnière. — 1715. Jean-Charles Parnajon. — 1720. Gaëtan-François Fontaine. — 1745. Jean-François Ignace Cadoret de Beaupreau. — 1778. Ch. de Bourzac. — 1782. Carré de Candé (a acheté la charge de M. de Bourzac).

---

(1) Les armes de cette famille « de gueules au soleil d'or, accompagné de 3 étoiles de même 2 en chef et 1 en pointe », sont encore sculptées au-dessus d'une porte intérieure de la cour de M. Louis-Alfred Vivier, juge honoraire, rue Bazoges, 21.

(2) Il habitait rue des Augustins, l'hôtel de la Renaissance, dit de Henri II, aujourd'hui Caisse d'épargne, classé comme monument historique. Il fut premier député du Tiers-Etat aux Etats généraux en 1789, vice président de l'Assemblée nationale, incarcéré à Brouage et mourut pendant l'émigration.

Lieutenants particuliers. Assesseurs criminels.

1545. Étienne Neau. —1568. Amateur Blandin de La Blandinnière, d'Angouste, les Hommeaux, Sourdon, etc. — 1576. Geoffroi Montjon, S. de Sourdon. — 1593. Poliphile Masson. — 1600. Daniel Barbot. — Jean de Bourdigalle, décédé en 1605. — 1605. Raphaël Collin, S. des Ormeaux et conseiller. — 1620. Daniel de La Goute. — 1647. Raphaël Collin, fils du précédent. — 1663. Mathurin Bertineau, écuyer, S. du Plessis. — 1681. Élie-Laurent Veronneau, S. de La Serrie. — 1703. Jacques Rougier, S. du Marais Guyot. — 1723. Charles Girard de Bellevue. — 1733. Pierre-Henri Regnier, écuyer, S. de Périgny. — 1773. Pierre-Henri Seignette, fils du conseiller Pierre-Samuel Seignette.

Conseillers.

Août 1552. Gilles Bretinauld, Jean Platet, Mathurin Baudouin, écuyer, et Louis Bouhier. — 1552. Amateur Blandin, Michel Cherbey, N. Grenot, N. Vargnier, N. Achard, N. Bouchet, N. Perpan, N. Chavoyer, N. Brechet. — 1565. Antoine Le Roy ; de Lagorse. — 1567. Gilles Bretinaud, écuyer ; Jehan Platet, S. de la Madelaine, Bonaventure Fouschier, Louis Guibert. — 1576. François Baudouin, ecuyer, S. de l'Ouaille, N. Salbert. — 1578. Jean Bouhier. — 1590. N. La Serie, Nicolas Brunet. — 1591. Antoine Veronneau, Balthazar Richaudeau, Pierre Platet, S. de la Madelaine, Jean Cabry, Nicolas Bertineau, écuyer, S. des Bertinières. — 1593. Pierre Guibert, André Rousseau, Jean Guibert, S. de Chagnolet. — 1596. Daniel Barbot, Antoine Marchand, Pierre Gauvaing, écuyer. — 1605. René de Bourdigale, Jean Ogier, écuyer, S. de la Morinière, garde des sceaux, Magdelaine Platet, décédé de la peste en 1605, Benjamin Bernon, écuyer, S. de Lileau, N. de La Belle, décédé en 1607. — 1607. Pierre Guibert, S. de La Gorée, Jean Marchand, S. de La Daroterie. — 1608. Étienne Baudouin. — 1612. Jean Bruneau, annaliste, décédé en 1616. — 1613. Jean Chalmot. — 1614. Benjamin Bernon, écuyer, S. de Lileau. — 1615. Jean Du Jau, écuyer, Pierre Thévenin, décédé en 1629 ; François Prévost, S. de la Vallée, Pierre Gaultier l'aîné, décédé en 1616. — 1616. Gaspard Pandin, S. des Martes, dernier conseiller de la religion réformée, décédé en 1662, Jean Le Goux, S. de Beauséjour, décédé en 1644 ; Nicolas Bertineau de Faye, le jeune, décédé en 1631, Jean Guibert, S. de Chagnolet, Jacques Mousnereau, écuyer, Jean de Lescale. — 1617. Pierre de Vergie. — 1618. Mathieu Tessereau. — 1625. Samuel de Ferrières, mort en 1631. — 1609. Jean Colin, Étienne Huet, Daniel de La Goutte. — 1618. Jean de Verges. — Georges Reveau, nommé conseiller honoraire en 1662, après avoir exercé concurremment pendant près de quarante ans, la charge d'avocat du Roi et celle de conseiller. Historien estimé des sièges de La Rochelle, il était en 1660 avec Gaspard Pandin le seul magistrat professant la religion réformée, lorsque la presque unanimité des membres du Présidial appartenait à ce culte jusqu'en 1630. — 1621. Jacob Favier. — 1622. N. de Foix. — 1626. Jacques Henry, écuyer, S, de Cheusses, de Condun et de La Maisonneuve. — 1628. Henri, S. de La Maisonneuve. — 1629. Jean Rougier, écuyer, S. du Marais Guyot, Louis Durand, écuyer, S. de La Menardière. — 1630. Pierre Habert, S. du Chesne, prêtre et avocat du Roi, chevalier de Saint-Michel, Olivier Nicolas, S. du Pin, conseiller clerc, prêtre et juge official, N. de Sery, Jean Faure, écuyer, S. du Chiron, Jacques Gresseau, écuyer, S. de La Fragnée, Pierre Moriceau, Jacques Aigron, écuyer, S. de La Mothe. — 1633. Pierre Bizet, écuyer, S. de La Barrouère. — 1635. Pierre Baudry, écuyer, S. de La Martière, Julien Robin, écuyer, S. de Chatenay, Jacques Gastet, écuyer, S. de La Carmiere, Pierre de Naurogné, écuyer, S. du Ranzeau. — 1636. Fiacre Dive, S. d'Ardenne, Louis Berne, écuyer, S. de Terrefort. — 1639. Noble homme Jean Brisson, S. de La Touche. — 1640. Étienne Tuffet, S. de La Mitiere. — 1642. François Guibourg, écuyer, S. du Val, Josias Corné, S. de La Vallée. — 1643. Michel Brunet, écuyer, S. de Rompsay, Jacques Ogier, S. de La Morinière, noble homme Auguste Brisson, écuyer, S. de Candé, en remplacement de son père. — 1647. Jacques Tuffet, S. des Chateliers. — 1648. René Baudry, S. de Bègues, en remplacement de son père, Pierre Baudry. — 1649. George le Gaigneur, S. de Margorie. — 1651. Étienne Girard, S. de La Pinaudière. — 1652. Saturnin Grassinau, S. de Saint-Sorlin. — 1653. Hilaire Bontemps, S. de Mirande. — 1654. François Voyneau, S. de La Coussaye. — 1654. Jacques Rougier, S. du Vigneau. — 1656. François Aigron, écuyer, S. de La Mothe. — 1656. Fiacre Dive, S. de La Jarrossière, en remplacement de Georges Reveau. — 1660. Jacques Rougier, écuyer, S. des

Tourettes. — 1662. François Landaz, écuyer, S. de Laubray. — 1663. François Cornier, S. de La Foray. — 1663. Pierre Habert, écuyer, S. de Chevillon. — 1668. Marc Poulet, S. du Roché. — 1669. Louis Guibourg, écuyer, S. du Val. — 1670. Mathieu de La Grange, S. de La Garenne. — 1672. Pierre Griffon. — 1674. Gabriel Beraudin, ensuite lieutenant général. — 1674. Hilaire Guillot, Pierre Regnier, en remplacement de Gaspard Pandin, décédé en 1662. — 1675. Antoine Marchand, S. de La Bionière. — 1675. René Ferchault, S. de La Forêt et de Réaumur, père de l'illustre académicien, physicien et naturaliste René-Antoine Ferchault, S. de Réaumur. (1). — 1677. Jacques Morin, décédé en 1678. — 1680. Pierre-Louis Papineau, S. de Blair, décédé en 1698. — 1676. Michel Bigotteau. — 1682. Élie Le Roy, S. de la Poussardière. — 1684. Charles de La Boucherie, garde-scel. — 1685. Louis Trémeau, décédé en 1689. — 1685. Guillaume Sibille de Milan, décédé en 1747. — 1686. Pierre Bailly, décédé en 1707. — 1686. Jean Diserotte. — 1687. Pierre Gressau, conseiller clerc et chanoine de la cathédrale. — 1687. Valentin Mariocheau de Bonnemort. — 1688. Louis Poirel, S. du Gué d'Alleré. — Antoine Héron, conseiller honoraire créé en 1689 et reçu en 1690 en même temps que Pierre Robert. — 1690. Pierre Robert. — 1691. Pierre Habert, S. de Chevillon. — 1692. Jean Barbot, S. de Romagné, conseiller honoraire. — 1692. Louis Billaud. — 1692. Pierre Girard de Bellevue. — 1693. — François Teulleron. — 1696. Simon Billaud, S. d'Ardenne. — 1698. George Le Gaigneur, Aimé Brunet, prêtre, François Teulleron fils, Pierre Griffon. — 1699. Jean Cadoret, prêtre. — 1699. Mathurin Menuteau, S. de Courtchamp. — 1701. Pierre Senat, conseiller désuni du garde-scel. — 1702. Honoré Regnier. — 1702. Jacques Pollart. — 1703. Louis Barbot des Motais, conseiller d'honneur. — 1709. Laurent Morineau du Marchais. — 1709. Josué Mousnier. — 1715. Pierre-Charles de La Boucherie, S. de Varaise, garde-scel, supprimé en 1727. — 1716. Valentin Mariocheau de Bonnemort, en remplacement de Bailly, décédé. — 1718. Mathieu Martin, S. de Chassiron, conseiller honoraire. — 1719. Ignace Cadoret, S. de Beaupreau, ci-devant avocat du Roi, maire en 1743-1744. — 1719. Michel des Marines. — 1726. Pierre-Mathieu Martin, S. de Chassiron, conseiller honoraire, trésorier de France au bureau des finances. — 1728. Pierre-Charles de La Boucherie, S. de Varaise, ci-devant conseiller, garde-scel. — 1728. Amable-Mathieu Robert, S. de Beaurepaire, maire en 1745-1746. — 1730. Philippe Richard, Auguste Prudhomme. — 1730. Jacques Pollart, maire en 1755. — 1730. Pierre-Samuel Seignette. — 1731. Charles Bordier, conseiller honoraire. — 1736. François d'Hillerin. — 1736. Charles-Vincent Bouzitat de Selines. — 1740. Joseph-Honoré Regnier, écuyer. — 1744. Pierre-Louis de La Boucherie de Varaise. — 1744. Étienne-Auguste Viette, écuyer, S. de La Rivagerie. — 1750. Jean Baptiste-Charles Mercier Du Paty. — 1750. Jacques-François de La Boucherie de Varaise, conseiller clerc. — 1751. Pierre-Étienne Lazare Griffon, conseiller honoraire. — 1754. Antoine-Exuper de La Boucherie de Varaise, conseiller honoraire. — 1756. Arnaud Gilbert, procureur du Roi à la police. — 1744. Charles-Louis Moyne Du Vivier, en remplacement d'Arnaud Gilbert. (2). — 1775. Moyne Du Vivier. — 1778. Boutet. — 1779. François Emmanuel Pommyer, La Boucherie de Varaise. — 1785. Gilbert des Borderies, Gilbert de Gourville.

Gens du Roi.

1786. Pierre-André Despéroux, Despéroux fils.

Avocats du Roi.

1559. Pierre Pierre. — 1560. François Joubert. — 1591. Jean Cabry, avocat du Roi et conseiller, Daniel de La Goute, avocat, 1612. — 1610. Michel Berne, écuyer, S. d'Aventon, décédé en 1629. — 1626. George Reveau, avocat et conseiller, décédé en 1663, le dernier de la religion réformée. — 1662. Samuel Cottiby. — 1688. Joseph Rivet Cottiby. — 1712. Ignace Cadoret de Beaupreau. — 1722. René-Alexis Gravier. — 1758. Charles-Jacques-Étienne Girard de Villars.

Procureurs du Roi.

1555. Hugues Pontard, mort en 1564. — 1565. François Joubert. — 1579. Jean de Fourest. — 1590. Antoine Compault, S. de Coureilles. — 1593. Pierre Guibert. — 1604. Gabriel de Bourdigalle, sieur de La Chabossière.

(1) [illegible] maire et conseiller [illegible] M. Alcide d'Orbigny, lui a été élevé dans la rue qui porte son nom.
(2) Juge du district, le 24 floréal an VIII, il fit fonctions de Président.

— 1614. Louis de Bourdigalle, S. de Candé, Jean Brisson. — 1643. Auguste Brisson, écuyer. S. de Candé. — 1656. François Audebert, écuyer, S. de Longueville. — 1670. Hilaire Gibot. — 1680. Jacques Rougier des Tourettes, conseiller en 1660. — 1668. Simon Bouchereau. — 1718. Jean-Didier Bouchereau. — 1741. Alexandre Rougier, S. du Marais Guyot. — 1777. François-Simon Regnaud.

Avocats du Roi.

1543. Jehan Maynard. — 1550. François Joubert. — 1589. Jehan Alryot. — 1630. Jean Berne. — 1634. Pierre Habert. — 1656. Pierre Bornier. — 1687. Laurent Morineau, S. du Marchez. — 1716. Mathieu Morineau. — 1745. Jean-Christophe Mascaud du Doret. — 1782. Charles-Jean-Marie Alquier. (1).

---

(1) Député à l'Assemblée nationale, maire et colonel des milices bourgeoises, etc.

Département de la Charente-Inférieure

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE B

Cour du Gouvernement, Sénéchaussée et Présidial de La Rochelle.

B. 1324. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets, papier.

1639-1640-1645. — « La Majesté » : enregistrement des édits, déclarations lettres patentes du Roi, arrêts du Conseil, etc. — Réformation des habits. — (5 décembre 1639.) — Mariages clandestins. — Hôpitaux et maladreries. — Altération des monnaies. — Etienne Tuffet, conseiller au Présidial. — Érection en châtellenie (avril 1639) en faveur de Amador de Modicqua, écuyer, seigneur de Saint-Christophe, La Garde aux Valets, bourg et paroisse de Croix-Chapeau, des terres et seigneurie de La Garde aux Valets qui lui avaient été adjugées, le 26 mars 1637, par le Présidial. — Contrôleurs des recettes des consignations. — Nomination au dit office de Jean Bigotteau, l'aîné, receveur alternatif des consignations de La Rochelle. — Création de deux offices héréditaires de conseillers receveurs des saisies réelles, alternatifs et triennaux dans les villes où il y a Parlement, et l'un alternatif l'autre triennal dans chacune des villes de justice royale. (5 mars 1640). — Arrêt du Parlement contre les ducs de Guise et de Bouillon, et leurs complices coupables de lèse-majesté et de félonie (juillet 1641). — François Guibour, conseiller au Présidial. — Michel Daviceau, procureur. — Jean Corné, conseiller au Présidial. — Michel Brunet, conseiller au Présidial, à la place de Jacques Henry. — Jacques Bérard, conseiller, lieutenant de robe courte à la place de Michel Barré. — Règlement sur les étoffes, façons des habits, défense de porter des passements d'or, d'argent, de toute sorte de dentelles, etc. — Régence de la reine mère (18 mai 1643). — Lettres patentes pour les frères prècheurs (10 septembre 1644). — Auguste Brisson, écuyer, sieur de Candé, conseiller au Présidial, à la place de Jean Brisson, son père (4 avril 1643). — Prohibition et punition des duels et rencontres (11 août 1643). — Déclaration du Roi en faveur de ses sujets de la R. P. R. : confirmation des édits de pacification, déclaration, règlement et articles à eux ci-devant accordés (3 août 1643). — Louis Voyneau, écuyer, sieur du Plessis, lieutenant général criminel (23 janvier 1644). — Louis Foucaut de Saint-Germain, comte de Daugnion, lieutenant du Roi en Aunis (2 juin 1644). — Bonnevie, huissier. — Dispense de parenté pour le mariage de Isaac Regnault et Marie d'Artiganoüe de la R. P. R. (4 juin 1644). -- Grenot, sergent. — Nicolas Gourde, maître encaveur de vins.

B. 1325. (Registre.) — In-folio, 232 feuillets, papier, les premiers feuillets déchirés, piqûres d'insectes.

1646-1661. — « La Majesté » : enregistrement des édits, lettres patentes et déclarations du Roi. — Défense des duels et rencontres. — De Villemontée, intendant (30 mars 1646). — Etienne Mallès, procureur.

— Chiron, procureur. — Moïse de Billon, sieur de La Touche, sénéchal (1er janvier 1649). — Lettres de noblesse de Julien Robin, écuyer, sieur du Chastenay, conseiller au Présidial : « Nonobstant que les » dits Jean et Mathurin Robin, son ayeul et père, eus» sent tenu ferme, fait traffic et exercice d'avocat et » procureur postullant et payé volontairement les » tailles... ». — Fouchier, lieutenant honoraire, arrêt du Parlement, contre les blasphémateurs. — Abraham Brunet, procureur (19 août 1647). — André Blomat, procureur. — Règlement de justice et police. — Texier, lieutenant du vice-sénéchal d'Aunis. — Dispense de parenté pour le mariage de Pierre Marsault et de Marguerite Suire, de la R. P. R., de Marennes. — Brigandages, violences et extorsions des gens de guerre. — Mathieu Bourot, sergent. — Georges Gaigneur, conseiller au Présidial. — André Garipault, écuyer, sieur de La Menaudière, vice-sénéchal. — Simon Générau, sergent. — Règlement pour le contrôle des bénéfices. — André Merguier, procureur. — Déclaration du Roi, contre les sieurs ducs de Bouillon, maréchaux de Brezé et de Turenne et prince de Marsillac. — Denis Baudry, conseiller au Présidial. — Claude Lamoys, sieur du Pinier, lieutenant en la maréchaussée. — Balthasar Raffet, huissier au Présidial. — Dispense de parenté pour le mariage de Guillaume Labat avec sa cousine germaine, de la religion réformée (11 juillet 1650). — Jean Pinard, huissier. — Lettre d'abolition en faveur de Pierre Jarrige (1) « prestre religieux professe de la Compagnie de Jésus... ayant non seullement quitté la dite compagnie... mais de plus abandonné la religion catholique apostolique et romaine et fait profession de la R. P. R. à La Rochelle... ce qu'il a commencé au mois de novembre 1647... » des crimes « d'imposture, profanation, impiété et sacrilège, » pour raison desquels il a été condamné à l'amende » honorable et à la mort, après laquelle son corps » seroit bruslé et les cendres jetées au vent, laquelle » sentence a esté exécutée par effigie, ayant composé, » fait imprimer et publié un libelle diffamatoire contre » la compagnie de Jésus, sous le titre injurieux de » *Jésuites sur l'eschafaut*, ledit libelle contenant plu» sieurs faits calomnieusement inventés et supposés » contre quelques particuliers religieux et autres per» sonnes, afin de faire injure à tout le corps de ladite » compagnie... la divine miséricorde ayant eu com» passion dudit exposant et l'ayant porté à faire » réflexion à son désastre, il a conçeu de ses fautes la » détestation qu'elles méritent et en a ressanty doulleur » et affliction, promettant sincèrement, moyennant le » secours du Ciel, de vivre doresnavant et mourir dans » la religion catholique apostolique romayne » (novembre 1649). — Nomination du comte Louis Foucault de Saint-Germain du Daugnion, comme lieutenant général du pays d'Aunis, ville et gouvernement de La Rochelle et pays adjacents (29 août 1650). — Edit du Roi portant création en hérédité des offices d'auditeurs référendaires au Parlement. — François Billon, procureur. — Louis de Foucault de Saint-Germain, comte du Daugnion, sénéchal à la justice. — Dispense de parenté pour mariage, entre Pierre Besly, de Saint-Martin de Ré et Elisabeth Gallaudet, de la R. P. R. (27 juillet 1651). — Etienne Girard, conseiller au Présidial (30 mai 1651). — Olivier de La Faye, procureur. — Guillaume Jarrosson, procureur. — D'Estissac, lieutenant général à la place du comte du Daugnon qui « s'est jeté dans le parti du prince de Condé et fait des armements par terre et par mer, contre notre autorité et service » (17 octobre 1651). — Pierre Mousnier, rapporteur, certificateur de saisies, criées et héritages au Présidial (28 septembre 1651). — Léon Gillet, encaveur de vins, à la place de Nicolas Gourde. — Déclaration du Roi portant translation du Parlement de Paris à Pontoise. — Nicolas Pouson, huissier. — Le duc de Vendôme, commandant des armes des gouvernements de Brouage, La Rochelle, pays d'Aunis et îles adjacentes, Poitou, Saintonge et Angoumois (31 octobre 1652). — Hilaire Bontemps, conseiller au Présidial (22 mars 1653). — Recherche, taxe et liquidation des droits de francs fiefs dus par les roturiers et non nobles possédant fiefs, arrière-fiefs, héritages, rentes, droits et

(1) [illegible] conversion de M. Jarrige, ci-devant [illegible] et père spirituel de la maison des jésuites à La Rochelle [illegible] prédicateur [illegible] 24 novembre 1647 [illegible] 1648. — La réponse aux calomnies de [illegible] par P. Jarrige, ci-devant jésuite. — Lettre de Pierre [illegible] La Rochelle [illegible] 1648. — [illegible] de S. Pierre Jarrige, ci-devant jésuite... prononcée dans le temple de l'église française de [illegible] 1648. — [illegible] La Rochelle, 1648. — Dissertatio parenetica catholici modestini ad Jarrigium, novitium calvinistam, 1648. — Le ministre Vincent convaincu de cent impostures en la défense de l'apostasie de Jarrige. La Rochelle. 1648. — Les vraies causes pour [illegible] La Rochelle, 1648. — [illegible] dictoire... contre le sieur Vincent... pour l'exhibition et vérification des lettres écrites par P. Jarrige. La Rochelle, 1648. — Les vraies causes pour lesquelles le P. Jarrige a été condamné par la cour présidiale, à faire amende honorable, être pendu et étranglé, son corps brûlé et ses cendres jetées au vent (17 juin-11 juillet 1648). La Rochelle, 1648. — Lettre d'un ecclésiastique à un sien amy touchant les libelles [illegible] 1648. — [illegible] du R. P. Jarrige [illegible] du R. P. Jarrige [illegible] — Notice sur Pierre Jarrige, auteur des jésuites, mis sur l'échafaud, par B. Fillon. (D'après les lettres missives originales). Fontenay, 1849. — Remarques sur la rétractation du P. Jarrige, rejésuitisé, par Ezéchiel [illegible]

autres biens nobles. — Jules, cardinal Mazarin, gouverneur et lieutenant général pour le Roi, au gouvernement de Brouage, Oleron et îles adjacentes, pays d'Aunis, ville et gouvernement de La Rochelle, ile de Ré, — d'Estrade, — le maréchal de Clérembault. — Lettres en faveur des religieuses de Sainte-Claire de La Rochelle. — Interdiction des combats singuliers, duels et rencontres. — Abel Tiraqueau, sergent, Matthieu Bourit, sergent. — Naturalisation de Richard Trant, marchand (janvier 1654). — François Voyneau, sieur de La Coussay, conseiller au Présidial. — Jacques Rougier, conseiller au Présidial. — Privilèges des marguilliers chargés des collectes pour la rédemption des captifs. — Girardon, prévôt d'Aunis. — François Aigron, conseiller, assesseur en la maréchaussée. — Pierre Bosmier, avocat du Roi (29 novembre 1656). — Jacques Miget, procureur. — Gaspard Boutet, procureur. — François Petit, sergent. — François Audebert, sieur de Longueville, procureur du Roi au Présidial (13 juillet 1656). — La Jarousselière, conseiller au Présidial. — Henri Malherbe, procureur. — Dispense de parenté pour le mariage de Pierre Guybert et de Madelaine d'Hariette, de la R. P. R. (28 juin 1657). — Divé d'Arde, conseiller. — Autorisation aux roturiers de posséder à l'avenir des fiefs et biens nobles avec affranchissement du droit de francs fiefs (3 mai 1657). — Gendre, huissier. — Création de maîtrises de métiers. — Réhabilitation de Jeanne Colin, fille de Henri Colin et de feu Jeanne Bonin (29 avril 1656).

B. 1326 (Registre.) — In-folio, 210 feuillets, papier.

1660-1670. — « La Majesté » : enregistrement des édits, lettres patentes et déclarations. — Défense du port d'armes à feu, pistolets de poche, poignards et couteaux en forme de dagues. (20 août 1660). — Défense de faire des assemblées, confréries, congrégations et communautés, sans expresse permission du Roi (13 décembre 1660). — Charles d'Alençon, sieur de Survye, commandant de La Rochelle et pays d'Aunis (12 mai 1661). — François Marillet, archer de la maréchaussée. — Défense à ceux de la R. P. R. non domiciliés avant la descente des Anglais de s'établir à La Rochelle, à l'exception des étrangers, qui pourront y faire le commerce, sans acquérir aucun fonds ni droit de bourgeoisie (11 novembre 1661). — Georges Reveau, conseiller honoraire. — Jean Drouineau, notaire. — Toussaint et Jean Les Chaloppins, « condam- » nés d'estre appliqués au carcan attaché au poteau » planté dans le bourg d'Yvré Levesque, et d'y de- » meurer par le temps d'une heure, ayant deux escri- » teaux, un devant et l'autre derrière, contenant ces » mots : imposteur et noueur d'aiguillettes et banni » dudit lieu pour cinq ans et amendés en quinze livres » à la fabrique dudit Yvré et en cent cinquante livres » d'amende ». — François Billon, notaire. — Dispense de parenté pour le mariage entre André Morisson-Mignonneau et Judith Gaschot, de la R. P. R. (24 septembre 1662). — Etablissement des filles de Saint-Joseph à La Rochelle pour l'éducation et instruction des filles orphelines (1662). — Pierre Habert, conseiller au Présidial. — Déclaration contre les relaps. — Suppression de plusieurs offices en la chancellerie des Aides. — Gaspard Le Roy, greffier civil et criminel au Présidial. — Pierre Lefebvre, notaire. — Pierre Teuleron, notaire. — Etablissement de la Compagnie pour le commerce des Indes orientales. — Règlements généraux pour le partage entre les commissaires exécuteurs de l'Edit de Nantes en Dauphiné (18 septembre 1664). — Déclaration du Roi pour l'exécution de la bulle de Notre Saint Père le Pape (15 février 1665). — Règlement de la cour de Parlement pour les bailliages, sièges royaux et justices subalternes. — Arrêt du Conseil d'Etat défendant à ceux de la R. P. R. du Poitou, dont les temples ont été abattus, de s'assembler pour l'exercice public de leur religion (5 octobre 1666). — Louis Durand, président du Présidial (20 août 1667). — Réforme des quatre ordres des religieux mendiants (4 avril 1667). — Arrêt du Parlement supprimant le livre intitulé *La politique secrète des jansénistes et l'état présent de la Sorbonne* (7 septembre 1668). — Suppression des chambres de l'Edit (4 février 1669). — Lettres de naturalisation de Henry Vanbomel. — Défense aux ministres de la R. P. R. de faire les prêches ailleurs que dans les lieux destinés à cet usage ; ils ne pourront consoler les malades dans les hôpitaux qu'à voix basse, dans une chambre particulière ; ils ne pourront porter robes ou soutanes en dehors des temples, et devront remettre aux greffes un double de leurs actes de baptêmes et mariages (28 mai 1669).

B. 1327. (Registre.) — In-folio, 47 feuillets, papier.

1670-1673. — « La Majesté » : enregistrement des édits, lettres patentes et déclarations du Roi. — Jacques Girardon, conseiller, vice-sénéchal. — Dispense de parenté pour le mariage de Jacob Ansol, marinier, avec Anne Petit, de la R. P. R. — André Croyson,

sergent royal. — Mathurin Tabarit, archer du prévôt provincial. -- Arrêt du Conseil d'Etat qui révoque la commission générale obtenue en la chancellerie le 10 mai 1670 et toutes les commissions particulières obtenues en conséquence pour faire assigner par devant le Chancelier les particuliers exerçant, sans provision, des offices dans les juridictions royales et pour faire représenter les provisions de quelques receveurs des consignations, commissaires aux saisies réelles et autres officiers, etc. (30 octobre 1670). — Isaac Tayeau, archer dans la compagnie du prévôt des maréchaux de La Rochelle. — Pierre Penigaud, archer de la compagnie du prévôt des maréchaux. — Henri Carnage, sergent. — Dispense de parenté pour le mariage de David Papin et de Anne Chintrier, de la R. P. R. — Jacques Massiot, sergent. — Léonard Guillemin, procureur. — Règlement pour les consignations, condamnation et recouvrement des amendes. — Déclaration du Roi en interprétation de l'édit du contrôle des exploits. — Arrêt du Parlement défendant aux ministres de la R. P. R. de donner des approbations aux livres qu'ils auront permission de faire imprimer, mais seulement de simples attestations, et de prendre d'autres qualités que celles de ministres de la R. P. R., à l'occasion de l'interrogatoire de Jean Daillé et Pierre Allix, ministres de la R. P. R., au sujet de l'approbation donnée par lesdits Daillé et Allix, au livre intitulé : *Réponse du sieur Claude au livre De la perpétuité de la foy* (25 février 1671). — Création de deux lettres de maîtrise de toute sorte d'arts et métiers en chacune ville, bourg, faubourg et lieu du royaume, en faveur du mariage de la Reine et de son heureux avènement à la couronne (26 juillet 1670). — Défense à ceux de la R. P. R. de solliciter leurs valets, servantes, métayers et autres domestiques et mercenaires d'abjurer la religion catholique, et aux ministres de les recevoir à faire profession de leur religion, tant qu'ils seront en service chez ceux de ladite R. P. R., à peine de 500 livres d'amende (16 février 1671). — Nicolas Aubier, sergent. — Déclaration du Roi concernant la réforme des maisons religieuses (26 juin). — Le sieur de Survie, chargé de la garde de la ville, tours et chaîne de La Rochelle. — Dispense de parenté pour le mariage de Jacques Dechézeau et d'Elisabeth Regreny, de la R. P. R. (6 février 1672).

B. 1328. (Registre.) — In-folio, 132 feuillets, papier.

1673-1677. — « La Majesté » : enregistrement des édits, déclarations et arrêts du Conseil du Roi, au greffe du Présidial de La Rochelle. — Lettres de service de Simon Tayault, praticien, à l'office de procureur postulant à la sénéchaussée et siège présidial de La Rochelle, à la place de Léon Gillet, résignataire en sa faveur (15 décembre 1672). — Déclaration du Roi pour l'impression et usage des formules dressées en exécution des ordonnances d'avril et août 1667, 1669, 1670, pour diminuer la longueur des procédures et les grands frais entraînés par la durée des procès. — Édit du Roi pour la création des offices des greffiers au Parlement de Paris et aux cours supérieures (23 mars 1673). — Déclaration du Roi qui règle le payement des droits seigneuriaux (23 mars 1673). — Édit du Roi pour la création des offices de banquiers expéditionnaires de cour de Rome et de la légation et de greffiers des arbitrages dans l'étendue du royaume (23 mars 1673). — Édits du Roi pour la conservation des hypothèques sur les tailles et aux revenus de Sa Majesté ; — pour l'établissement des arts et métiers en communautés, pour fixer les barbiers, étuvistes et perruquiers et compléter les édits de décembre 1581 et avril 1597 ; — en faveur de l'ordre de Notre-Dame du Mont Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem (décembre 1672). — Arrêt du Conseil d'Etat et lettres patentes du Roi pour la fabrication, vente et débit des flambeaux de cire. — Nomination de Toussaint Perdriel à l'office d'archer huissier en la prévôté générale de la connétablie et maréchaussée de France, par Antoine, duc de Gramont, pair et premier maréchal de France, souverain de Bidache, chevalier des ordres du Roi. — Lettres d'honorariat conférées à Etienne Girard, conseiller au Présidial, pendant vingt-deux ans. — Provisions de Gabriel Beraudin dans l'office de conseiller à la sénéchaussée et présidial de La Rochelle (18 janvier 1674). — Interdiction d'exercer l'office de procureur à Jacques Thomas et Pierre Mousnier, parce qu'ils sont de la R. P. R., par arrêt du Conseil du 23 avril 1674. — Pierre Marteau, huissier de la maréchaussée, ayant justifié de la profession du catholicisme. — Pierre Nicolas, notaire héréditaire à La Rochelle. — Nicolas Mestayer, huissier de la prévôté générale de la connétablie et maréchaussée de France. — Dispense de parenté accordée pour le mariage de Pierre Valleau et d'Elisabeth Jouneau, cousins germains, professant la R. P. R. au bourg de Saint-Martin, île de Ré (6 septembre 1674). — Lucas de Demuyn, conseiller du Roi et trésorier général de France à la généralité d'Amiens, nommé aux départements de la mer de l'Élection de La Rochelle, à la place de Colbert Du Terron, malade (22 septembre 1674). — Noël Cha-

pron, sergent royal. — Simon Fourré, archer de la maréchaussée. — Jean Maudet, procureur. — Henri Carnage, sergent royal, — Alexandre de Montreau, notaire royal. — Pierre Teuleron, Jean Langlois, Michel Gianne, Pierre Béchet, François Jarry, notaires royaux réservés. — Pierre Prévost, sergent royal. — Arrêt du Parlement de Paris entre Louis de La Forest, ministre de la R. P. R. de Mauzé, et Théodore de l'Escure, écuyer, sieur du Breuil-Boytard, appelant de la sentence rendue par les présidiaux de La Rochelle, le 13 juillet 1671, et Yves Bernard, prêtre, curé de Mauzé. L'appel est mis à néant, l'appelant condamné à 12 livres d'amende et aux dépens, l'amende modérée à 50 livres, et défenses sont faites à tous ministres de la R. P. R. de prendre, dans tous les actes publics et particuliers, autre qualité que celle qui leur est donnée par les édits (3 juillet 1673). — Jacques Depoix, procureur. — Jacques Miget, Henri Malherbe, procureurs. — Nicolas Pinson, huissier au Présidial. — Jean Drouilhard, procureur. — Jean Giraudin, procureur. — Léonard Guillemin, procureur. — René Pintault, procureur. — Denis Jolly l'aîné, sergent royal. — Abraham Brunet, procureur. — Pierre Courtaud, procureur. — Jean Paul, sergent royal. — Nicolas Roger, huissier. — Jacques Motais, huissier. — Martin Regnaud, substitut du procureur du Roi. — Jean Lorsy, sergent royal. — Hélie Riffaud, sergent royal. — Jean Cornillau, procureur. — Guillaume Jarrosson, procureur. — Pierre Boutet, procureur. — Pierre Mousnier l'aîné, certificateur des criées et procureur au Présidial, bailliage et amirauté. — Jean Corneau, procureur. — François Boutiron, procureur. — Pierre Chabirand, huissier. — François Billon, notaire. — Jacques Jolly, huissier. — François Petit, sergent. — Jean Rabusson, notaire. — Julien Billon, procureur. — Emmanuel Guyard, notaire. — Faniel Fourestier, huissier. — Guérin, sergent. — Jean Coudelou, huissier. — André Brunet, sergent. — François Rosnay, sergent. — Rivière, notaire. — Charles Tabarin, huissier. — Teuleron, notaire. — Gaspard Boutet, procureur. — Pierre Gillet, notaire. — Etienne Granier, huissier. — Jean Bon, huissier. — Alexandre Demontreau, notaire. — Daniel Gendre, sergent. — Jean Drouyneau, notaire. — Jacques Savin, notaire. — Léon Gillet, procureur. — Didier Poirel, procureur. — Alexandre Toraille, huissier. — Jean Massé, procureur. — René Layné, notaire. — Mathieu Bouron, huissier. — Elie Grenot, sergent. — François Moyne, procureur. — Jean Michelon, notaire. — Jacques Thomas, certificateur de criées. — Dispense de parenté pour le mariage de Jean Condamy, de Mauzé, et Marie Guytard, de La Rochelle, de la R. P. R. (16 juillet 1676). — Paul Cornuau, « peintre corographe et arpenteur juré ». — Statuts, privilèges et règlements des maîtres couvreurs et plombiers (justification de la profession de la religion catholique, article 3), (4 juillet 1676). — Enregistrement des lettres de Pierre Cotherau, procureur fiscal de Sainte-Soline en Poitou, en qualité d'économe temporel du revenu du prieuré de Saint-Etienne d'Ars, en l'île de Ré, ordre de Saint-Benoît, vacant par le décès de Charles Tiraqueau. Le Roi a nommé Emmanuel de Frontay. — Règlement concernant le contrôle des exploits. — Statuts, règlements et ordonnances des maîtres huchers, menuisiers (religion catholique exigée par l'article 2). — Dispense de parenté pour le mariage de Charles Classé, avec Jeanne Consie, de la R. P. R. — Commission donnée à Lucas de Muyn, conseiller du Roi et intendant de la marine, polices et finances au pays d'Aunis, Brouage, île d'Oleron, ville et gouvernement de La Rochelle, et au sieur de Fargot, de la R. P. R., concernant l'exécution de l'édit de Nantes dans ledit gouvernement, afin de recevoir les plaintes des sujets tant catholiques tant que de la R. P. R. et d'y pourvoir pour le bien du service du Roi et repos desdits sujets (17 mars 1677). — Honoré Lucas, chevalier, seigneur de Muyn, Courcelles, conseiller du Roi, intendant, etc., et Paul-Charles Le Vasseur, chevalier, seigneur de Fargot et de la Gremenaudière, commissaires susdits, sur la plainte de plusieurs habitants de Rochefort, Soubise et Moëze, de la R. P. R., ordonnent qu'aucun rôle desdits habitants pour le payement des ministres, ne pourra être dressé qu'en présence du juge royal (18 mai 1670).

B. 1329. (Registre.) — In-folio, 135 feuillets, papier.

1678-1684. — « La Majesté » : enregistrement des édits, arrêts du Conseil. — Naturalisation de Mathieu Walsh, natif de Waterfort, en Irlande, marchand à La Rochelle, professant la religion catholique (janvier 1678). — Ordonnance de l'intendant Honoré Lucas de Muyn excluant les habitants de la R. P. R. de la direction de la ville de La Rochelle et de tout ce qui concerne le maniement des affaires publiques (29 décembre 1677.) — Jean Cornillau, procureur. — Louis Mercier, notaire. — Dispense de parenté accordée pour le mariage de Théodore Pagez, marchand et de Sara Tersmitten, de la R. P. R. — Hector de Saint-George et Gabrielle de Pontard, de la R. P. R. — Déclaration du Roi dé-

fendant de saisir les bestiaux. — Jean-Honoré-Sauvestre de Clisson, chevalier, comte des Mottes, sénéchal de La Rochelle, sur la démission de Philippe Mazarini Mancini, duc de Nivernais (7 mars 1678). — Mesnard, procureur. — Dispense de parenté pour le mariage de Henri de Pontard et de Louise de Saint-George de la R. P. R. — Berthelot, notaire. — Jean Mallés, greffier des insinuations ecclésiastiques. — Déclaration du Roi concernant les cassations des sentences et procédures des présidiaux et prévots des marchands. — Dispense de parenté pour le mariage de Jean Godeffroy et Suzanne Goislard, de la R. P. R. (22 décembre 1678). — Arrêt pour l'apposition des scellés. — René Gianne, notaire. — Déclaration du Roi portant ratification des articles 21, 22, 23 du traité d'Espagne et de l'article 5 du traité de Hollande ; — portant peine d'amende honorable et confiscation de biens contre les relaps. — Simon Binard, Jean Debédiant, sergents. — Édit du Roi portant règlement pour l'étude du droit civil et canonique. — Statuts des maîtres apothicaires (profession de la religion catholique exigée). — Arrêt du Conseil d'Etat ordonnant que ceux de la R. P. R. de La Rochelle ne seront plus reçus aux arts et métiers (15 juillet 1679). — Guillemot, notaire. — Édit du Roi défendant les duels et combats particuliers et établissant un nouveau règlement pour le tribunal de France pour les différends qui surviendraient entre les gentilshommes, gens de guerre, etc., satisfaction et réparation d'honneur (août 1679). — Déclarations du Roi défendant à ceux de la R. P. R. de tenir Synodes, sans la permission du Roi et sans l'assistance du commissaire qui y sera nommé par Sa Majesté, de la religion catholique ou de la R. P. R. : — portant que les actes d'abjurations de ceux de la R. P. R. seront mis aux mains des procureurs du Roi du siège royal dans lequel est situé le siège de l'archevêque ou évêque où l'abjuration sera faite. — Addition à la déclaration contre les duels (14 décembre 1679.) — Baudeux, sergent. — Arrêt de la cour de Parlement portant défense à tout seigneur d'établir dans leurs terres aucuns officiers de la R. P. R. (11 janvier 1680). — Interprétation de la déclaration du Roi touchant l'âge des officiers de judicature. — Déclaration du Roi concernant les aliments des prisonniers. — Défense d'exercer faite aux sages-femmes de la R. P. R. (20 février 1680). — Tassin, notaire royal. — Déclarations du Roi, portant que les juges de justices ressortissant nuement dans les cours des Parlements seront avocats, et autres règlements concernant les degrés (17 juin 1680) ; — portant peine de mort contre les faussaires. — Jacques Rougier, écuyer, sieur des Tourettes, procureur du Roi. — Roy, notaire. — Joseph Cyvart, notaire. — Édit du Roi portant défense aux catholiques de quitter leur religion pour professer la R. P. R., à peine d'amende honorable, de bannissement perpétuel et de confiscation des biens, et pour les ministres, d'interdiction de leur ministère et de l'exercice de leur religion dans le lieu où un catholique aura été reçu à faire profession de ladite religion (juin 1680). — Révocation des lettres de maîtrise, qui n'ont pas été remplies (19 juin 1680). — Décharge des contraintes par corps à l'égard des femmes et des filles. — Gripeau, sergent. — Commission au comte de Clisson, grand sénéchal, pour juger du point d'honneur. — Délai pour les défauts et contumaces. — Déclaration du Roi portant que les juges ordinaires iront chez ceux de la R. P. R. qui seront malades, pour savoir s'ils veulent mourir en ladite religion (19 novembre 1680) ; — portant défense aux catholiques de contracter mariage avec ceux de la R. P. R. (novembre 1680). — Arrêt du Parlement portant défense de jouer aux jeux de hasard. — Déclaration du Roi concernant les revenus des bénéfices incompatibles avec un canonicat ou une dignité dans une église cathédrale ou collégiale (12 février 1681). — Déclaration du Roi portant que les compétences des procès prévotaux des gens de la R. P. R. domiciliés seront transportées aux présidiaux ; — pour abroger le relief de prescription dans les lettres de terrier ; — portant que dans les endroits où il n'y aura pas de juges résidents, les syndics ou marguilliers iront chez les malades de la R. P. R. pour savoir s'ils veulent mourir en ladite religion (17 mai 1681). — Jean Febvre, procureur. — Légereau, sergent. — Destitution des officiers de la R. P. R. (28 juin 1681). — Raoul, procureur. — Déclaration du Roi portant que les enfants de ceux de la R. P. R. pourront se convertir à l'âge de sept ans. — Dispense d'âge accordée à Elie-Laurent Véronneau, sieur de La Serrie, assesseur et premier conseiller au présidial, nouvellement converti à la religion catholique. — Edit du Roi sur les sentiments du clergé sur la puissance ecclésiastique, pour « oster aux » ministres de la R. P. R. le prétexte qu'ils prennent » des livres de quelques auteurs pour rendre odieuse » la puissance légitime du chef visible de l'Eglise, etc. » — Statuts des collèges de médecine de la Rochelle excluant ceux de la R. P. R. — Robert, sergent. — David, notaire. — Défense aux gens de mer et de métier de la R. P. R. d'aller s'établir dans les pays étrangers. — Dispense de parenté accordée pour le mariage de Jacques Barbot et de Constance-Emilie Besle, cousins germains, de la R. P. R. (25 juin 1682). — Des maîtres

serruriers. — Arrêt du Conseil d'Etat portant commission pour juger souverainement les relaps. — Jacques Gallon, ci-devant cornette de cavalerie, conseiller, vice-sénéchal, prévôt de robe courte. — Déclaration du Roi pour exclure ceux de la R. P. R. des offices de notaires, procureurs, huissiers et sergents ; — contre les vagabonds. — Portant que les mahométans seront instruits dans la religion catholique, lorsqu'ils professent la R. P. R. ; — réunissant aux hôpitaux les legs faits aux pauvres de la R. P. R. — Commission de l'intendant Arnoul (17 février 1683). — Pierre Graton, lieutenant de la prévôté. — Édit du Roi portant peine d'amende honorable et bannissement perpétuel contre les ministres qui recevront des catholiques à faire profession de la R. P. R. (mars 1683.) — De Jeurre-Millet, maréchal des camps et armées, gouverneur et lieutenant général de la province (14 mai 1683). — Déclaration du roi portant que dans les temples de ceux de la R. P. R., il y aura un lieu marqué où pourront se mettre les catholiques (22 mai 1683). — Déclaration portant que les enfants de ceux de la R. P. R qui auront fait abjuration seront instruits dans la religion catholique. — Jacques Guerry, lieutenant criminel. — Pastureau, huissier. — Pernel, notaire. — Dubois, sergent. — Enregistrement des statuts du collège de médecine de La Rochelle, malgré l'opposition des trois médecins de la R. P. R. (6 septembre 1683). — Mabille, notaire. — Naturalisation de Robert Butler, marchand irlandais, de la religion catholique. — Édit du Roi concernant la décence des habits des officiers du ressort du Parlement.

B. 1330. (Registre.) — In-folio, 147 feuillets, papier, les deux premiers déchirés.

1695-1698. — « La Majesté » : Édits du Roi portant aliénation de 120,000 livres de rente au denier quatorze, sur l'Hôtel-de-Ville de Paris (octobre 1695). — Concernant les certificateurs des criées dans les généralités d'Orléans, Poitiers, Lyon et La Rochelle. — Création de jurés experts et greffiers de l'écritoire, par augmentation de ceux créés en 1690. — Déclaration du Roi qui accorde à ceux qui possèdent des biens en rôture dans sa directe, la faculté d'acquérir la directe, à titre d'inféodation ; — portant qu'il sera payé à l'avenir pour les échanges les mêmes droits qui se paient pour les ventes d'immeubles, tant dans le directe du Roi que dans celle des seigneurs. — Création de deux conseillers commissaires trésoriers de France dans chaque bureau. — Création d'un million de livres de rente au denier 14. — État des baillis et sénéchaux d'épée. — Création des nouvelles rentes viagères dites *tontine*. — Confirmation des détenteurs des places qui ont servi aux clôtures, fossés ou remparts et fortifications des villes du royaume dans la possession et jouissance de ces places. — Aliénation des droits honorifiques appartenant à Sa Majesté dans l'étendue des terres et seigneuries et de celles des seigneurs. — Droit de contrôle des actes des notaires et tabellions. — Déclaration concernant la juridiction ecclésiastique. — Confirmation des droits de foires et marchés aux particuliers ou communautés ecclésiastiques ou laïques. — Provisions de Michel Guesdon, procureur du Roi à Rochefort. — Aliénation d'un million de rentes sur le revenu des postes. — Création en titre d'offices des contrôleurs anciens, alternatifs et triennaux des actes des notaires. — Publication de la paix avec la Savoie. — Provisions de Peran, substitut du procureur du Roi en la maréchaussée. — Morin, sergent. — Lettres patentes du Roi qui permettent aux étrangers d'acquérir des rentes assignées sur les revenus des postes. — Édit du Roi portant création d'une grande maitrise et autres particulières pour connaître des différends sur les armoiries (novembre 1696). — Tarif des droits que le Roi en son Conseil veut et ordonne estre « payés » pour les droits d'enregistrement des armoiries, en » exécution dudit édit : pour l'enregistrement des » armoiries de chacune personne : vingt livres. — Des » villes, des provinces, païs d'Etats et grands gouver- » nements : 300 livres. — Des villes où il y a un arche- » vesché, évesché ou compagnie supérieure : 100 livres. » — Des autres villes : 50 livres. — Des duchés pairies, » s'il est demandé : 50 livres. — Des comtés et marqui- » sats : 40 livres. — Des vicomtés, baronnies ou vida- » més : 30 livres. — Des fiefs et terres qui ont haute, » moyenne et basse justice : 20 livres. — De ceux qui » ont moyenne ou basse justice : 18 livres. — Des sim- » ples fiefs, s'il est pareillement demandé : 15 livres. » — Des archevêchés, maisons chefs d'ordre et uni- » versités : 100 livres. — Des évêchés, chapitres des » cathédrales et abbayes : 50 livres. — Des autres cha- » pitres, des prieurés, maisons conventuelles et régu- » lières, commanderies, et autres bénéfices qui ont » droit de nomination et autres droits publics : 25 » livres. — De tous les autres bénéfices, s'il est » demandé : 15 livres — Des corps des compagnies » supérieures, s'il est demandé : 100 livres. — Des » corps de ville, offices et communautés laïques et » séculières et d'arts et métiers établis dans les villes

» où il y a des archevêchés, évêchés en compagnies » supérieures : 50 livres. — De ceux des autres corps » et compagnies et communautés, s'il est aussi » demandé : 25 livres ». — Édits du Roi portant création d'offices de jurés, priseurs, vendeurs de meubles ; de gouverneurs dans les villes closes du royaume ; de receveurs, payeurs des deniers entrant en bourse commune des communautés, corps et compagnies des contrôleurs de la marque des ouvrages d'or et d'argent. — Déclaration du Roi portant que nul ne pourra exercer la médecine qu'il n'ait été reçu docteur. — Enregistrement des provisions du procureur Pierre Gendron. — Déclaration concernant les mariages qui ne pourraient être célébrés qu'en présence des propres curés de ceux qui contractent société « défendant à tous curez, prestres, tant séculiers que réguliers, de conjoindre en mariage d'autres » personnes que ceux qui sont les vrais et ordinaires » paroissiens, demeurant actuellement et publiquement dans leurs paroisses, au moins depuis six » mois » (mars 1697). — Enregistrement des provisions de Micheau, procureur de l'Hôtel-de-Ville de Marans. — Édit portant création de procureur du Roi dans chaque généralité.

B. 1331. (Registre.) — In-folio, 242 feuillets, papier.

1700-1706. — « La Majesté » : Édit du Roi portant règlement sur l'usage des meubles, vaisselles et étoffes d'or et d'argent. — Déclarations du Roi portant que, dans les lieux où la confiscation des biens de ceux de la R. P. R. qui, après abjuration, déclareraient vouloir mourir dans la R. P. R. n'a point eu lieu, il sera prononcé des amendes qui ne pourront être moindres que la moitié de la valeur des dits biens (12 février 1700) ; — concernant les études de droit. — Jean Cheurier, sergent royal. — Déclaration du Roi concernant les droits d'amortissement, nouvel acquêt et francs fiefs. — Louis Ridasse, marguillier pour la rédemption des captifs. — Déclaration du Roi, contre les mendiants et vagabonds. — Flamen, juge de Rochefort. — Prorogation pendant un an de la surséance accordée aux gens de guerre. — Établissement de la capitation. — Jean Gauvrit, procureur. — Déclaration du Roi en faveur de tous ceux qui ont prêté des deniers aux sieurs Renouard de La Touanne et Sauvion, trésoriers généraux de l'extraordinaire des guerres. — Règlement pour la décharge des munitionnaires des vivres. — Réformation du luxe. — Sénat, conseiller au Présidial de La Rochelle. — Déclaration du Roi concernant les lieutenants de police, les gens de main morte. — Pierre Rosnay et Pinsard, huissiers de la chancellerie. — Confirmation des droits d'hérédité et de survivance. — Défense de saisir les bestiaux pour les dettes des communautés. — Hérédité des offices de maréchaussée. — Suppression de la marque des chapeaux. — Permission aux nobles de trafiquer en gros, sans déroger à leur noblesse. — Taxation des officiers des eaux et forêts. — Création d'un Élu contrôleur des tailles en chaque Élection. — Établissement d'un droit sur les cartes à jouer. — Création de places de barbiers, perruquiers, baigneurs et étuvistes pour Paris et les provinces. — Pollart, conseiller au Présidial de La Rochelle. — Regnaud, procureur. — Défense aux nouveaux catholiques de disposer de leurs biens sans autorisation. — Création d'offices d'arpenteurs, priseurs et mesureurs jurés. — Commissaires vérificateurs des rôles pour la distribution du scel. — Président créé en chaque Élection. — Guillotin, procureur. — Création de cent commissaires de la marine et des galères. — Suppression des offices des contrôleurs des bans de mariage. — Pierrière, procureur. — Création d'un million de rentes au denier seize sur les aides et gabelles. — Création de deux chevaliers d'honneur en chaque Parlement. — Rabusson, notaire. — Création de lieutenant des maréchaux de France dans les duchés pairies et d'un archer pour chaque lieutenant. — Création d'une maîtrise des forêts à Rochefort. — Barbot, conseiller honoraire, etc.

B. 1332. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets, papier.

1709-1715. — « La Majesté » : enregistrement des édits et déclarations. — Laurent Morineau, sieur des Marches, avocat en Parlement, nommé conseiller en la sénéchaussée et Présidial à la place de François Tulleron, décédé le 19 mai 1705 (20 juin 1709). — Chabirand, notaire à Marans. — Gabriel Beraudin, conseiller commissaire pour les appositions des scellés, et pour la confection des inventaires (10 novembre 1709). — Josué Mousnier, conseiller en la sénéchaussée et Présidial, à la place de Georges Le Gaigneur (14 décembre 1709). — Jacques Laborde, notaire à Surgères. — Honoré-Henri Lambert, lieutenant général (6 avril 1710). — Le sieur de Beauharnois, intendant général de la marine ayant l'inspection des classes des matelots, nommé intendant de justice, police et finances de la Généralité (30 mars 1710). — Charles-Bernard-Xavier

Sauvestre de Clisson, grand sénéchal, à la place de Jean-Honoré-Sauvestre de Clisson (6 juillet 1710). — Adrien Denis de La Millière, greffier aux scellés et inventaires de la ville, bailliage et Présidial (26 janvier 1710) et conseiller du Roi, contrôleur ancien, alternatif et triennal du receveur et payeur des épices, vacations tant ordinaires qu'extraordinaires du bureau des finances, sénéchaussée et Présidial. — Paul Cornillau, procureur. — Pierre Rochart, procureur fiscal de la baronnie de l'île de Ré, nommé par Frédéric de Beringhem, chevalier, seigneur de Langarzeau, baron de l'île de Ré, etc. (9 juin 1711). — Paul Gazeau, procureur (20 juin 1711). — Jean-Charles de Parnajon, receveur des consignations (13 mars 1711). — Jean Tayau, procureur (11 avril 1712). — Ignace Cadoret de Beaupreau, conseiller et avocat du Roi (24 avril 1712). — Louis Bourgeois, procureur (25 février 1713). — Publication de la paix signée à Utrecht entre Sa Majesté la Reine de la Grande-Bretagne, le Roi de Prusse, le duc de Savoie et les seigneurs des États-généraux des Provinces Unies, par l'ordre du maréchal de Chamilly, par Valentin Mariocheau de Bonnemort, à cheval, accompagné de Jacques Rougier, assesseur criminel, Jean Cadoret, conseiller du Roi, lieutenant général de police, Ignace Cadoret, avocat du Roi, vu l'indisposition du procureur, et François Morisset, greffier (14 juin 1713). — François Desbarres, notaire royal. — Léonard Guillemot, greffier des arbitrages, syndicats de créanciers, notaire, garde-note et tabellion à La Rochelle. — Lettre de La Vrillière à M. de Marcognet, pour la préséance des officiers au Présidial et de M. de Clisson. — Pierre Combault, exécuteur des sentences criminelles de la sénéchaussée et Présidial (31 décembre 1713). — François Corneau, procureur. — Pothier, notaire. — Poirel, notaire. — François Giraud, procureur. — Fumat, notaire. — Marchand, procureur. — Publication de la paix avec l'Empereur des Romains par le lieutenant général Valentin Mariocheau de Bonnemort, seigneur des châtellenies d'Aytré, la Salle et les Rouaux (12 mai 1714). — Marc-Antoine Giraud, lieutenant du prévôt. — Jean-Charles de Parnajon, lieutenant particulier (10 décembre 1714). — Pierre Lecomte, receveur des consignations. — Pierre-Charles de La Boucherie de Varaize, conseiller du Roi, garde-scel (3 avril 1715). — Philippe de Gallifet, lieutenant des maréchaux de France. — Jacques Jarrosson, notaire royal.

B. 1333. (Registre.) — In-folio, 93 feuillets, papier.

1716-1722. — « La Majesté » : enregistrement des édits et déclarations. — Jarrosson, notaire. — Alexandre Cadoret, receveur ancien et mi-triennal des amendes, épices, vacations de toutes les juridictions de La Rochelle, excepté le bureau des finances et l'Amirauté. — Jean Viault, procureur. — Pierre Habert, conseiller, commissaire subdélégué de la chambre de justice (30 avril 1716). — Gabriel Beraudin, lieutenant général civil (31 mars 1716). — Étienne-François Griffon, lieutenant criminel (23 avril 1716). — Huguet, procureur. — Boutet, huissier. — Valentin Mariocheau de Bonnemort, conseiller en la sénéchaussée et Présidial (11 août 1716. — Masson, notaire. — Jousseaume, notaire. — Massé, huissier. — Loriol, sergent royal, — Dureville, conseiller du greffe, garde-note de chancellerie. — Tayau, notaire. — Mathieu Morineau des Marchés, avocat du Roi. — Privilèges des PP. Capucins de La Rochelle. — Cendre Leborgne, procureur. — Le comte de Chamilly, commandant en chef des provinces de Poitou, Saintonge et Aunis (20 juin 1717). — Simon Bouchereau, conseiller honoraire (2 juin 1718). — Jean-Didier Bouchereau, procureur du Roi (12 mai 1718). — Mathieu Martin de Chassiron, conseiller honoraire (7 juillet 1718). — Dispense de parenté pour Jean Didier Poirel, conseiller, premier assesseur du vice-sénéchal de La Rochelle (22 septembre 1718). — Ancien, huissier. — Fleury, notaire. — Jean-Didier Poirel, conseiller. — Confirmation des privilèges des monnayeurs (7 septembre 1717). — Lettres d'honneur de Poirel (9 mai 1719). — Micou, procureur. — Pierre Landeau, exécuteur des sentences criminelles de la sénéchaussée et Présidial à la place de Pierre Combaud (18 mai 1719). — Publication de la guerre avec l'Espagne (18 janvier 1719). — Lettres de compatibilité, pour Valentin Mariocheau de Bonnemort, entre les offices de conseiller en la sénéchaussée et présidial et celui de trésorier de France au bureau des finances (21 avril 1720). — Jean Gariteau, notaire. — Gaëtan-François Fontaine, lieutenant particulier (14 juin 1720). — Maixant Lange, notaire. — François-Simon Martin, procureur. — François Rullier, procureur. — Grippeau, sergent. — Déclarations du Roi pour apaiser les troubles au sujet de la bulle du pape contre le livre intitulé *Réflexions morales sur le Nouveau Testament* (4 août 1720), portant évocation au Parlement de Paris de toutes les contestations au sujet de la constitution du pape *Unigenitus* ;

— la noblesse des officiers du bureau des finances de Paris. — Rétablissement du Parlement de Paris. — Rang et séance du prévôt et de ses lieutenants. — Les condamnés aux galères, bannis et vagabonds. — Contre quatre libelles au sujet de la constitution *Unigenitus*. — La constitution *Unigenitus* déclarée abusive. — Suppression d'un imprimé du roi d'Espagne. — Receveurs généraux des finances. — Défense aux religieux de sortir du royaume sans permission. — Union des bénéfices. — Michel de Marins, conseiller au Présidial.— Juridiction du premier chirurgien du Roi sur les barbiers, perruquiers, baigneurs, étuvistes, dans toute l'étendue du royaume. — Bigotteau, maire. — Ordre militaire de Saint-Louis. — Défense de porter des diamants et pierres précieuses.

B. 1334. (Registre.) — In-folio, 197 feuillets, papier.

1747-1758. — « La Majesté » : enregistrement des édits et déclarations. — De la Compagnie des Indes (14 juillet 1747). — Édit du Roi portant création de douze cent mille livres de rentes viagères sur les aides et gabelles et cinq grosses fermes (juillet 1747). — Rollet, prévôt de la marine à Rochefort. — Cudorge, sergent royal. — Solleau, notaire royal. — Ordonnance du Roi concernant les substitutions. — Édits du Roi portant création de trois cent mille livres de rente héréditaire, au denier vingt, sur le restant du produit des deux sols pour livre en sus du dixième (janvier 1748). — Établissant des droits sur la poudre à poudrer, la cire et rétablissant les droits anciennement établis sur les suifs et sur les papiers et cartons et augmentation des droits sur les papiers et parchemins timbrés. — Déclaration du Roi concernant le dixième de l'Amiral de France sur les prises faites en mer (5 mars 1748); — ordonnant que les droits seigneuriaux pour mutation ou échange seront vendus et aliénés et fixant la manière dont en doivent jouir ceux qui s'en rendront acquéreurs (20 mars 1748). — Déclaration du Roi qui ordonne que les actes translatifs de propriétés des biens réputés immeubles soient sujets à l'insinuation dans les mêmes cas où les actes translatifs de propriété des immeubles réels y sont assujettis et qu'il soit payé pour le droit d'insinuation le centième denier de la valeur des dits biens et les quatre sols pour livre en sus. — Arrêt de la Cour du Parlement ordonnant de lacérer et brûler le livre intitulé *Les Mœurs* » qui se propose d'établir la religion naturelle » sur les ruines de tout culte extérieur et d'affranchir » l'homme des lois divines et humaines pour le sou- » mettre uniquement à ses propres lumières » (27 mai 1748). — Nomination et dispense d'âge accordée au président Louis Durand de La Vaulx-Martin (9 juillet 1748). — Arrêt du Parlement de Paris supprimant le livre intitulé *De suprema Romani pontificis autoritate audierna ecclesiæ Gallicanæ doctrina*, imp. F. Girard (4 juillet 1748). — Jacques Richer, huissier. — Interprétation de l'édit concernant les insinuations ecclésiastiques (10 novembre 1748). — Règlement pour les compagnons et ouvriers qui travaillent dans les manufactures (2 janvier 1749). — Arrêt du Parlement pour l'instruction des procès aux cadavres (31 janvier 1749). — Déclaration du Roi qui ordonne la perception du droit de trente sols par chacune livre de seize onces sur tous les tabacs étrangers qui entreront dans le royaume, pour autre destination que pour celle de la ferme générale (4 mai 1749). — Lettres de terrier pour Alexandre de La Rochefoucauld, marquis de Surgères. — Suppression des juridictions de prévôté, châtellenies, prévôtés foraines, vicomtés, vigueries et toutes autres juridictions royales établies dans les villes où il y a des sièges de bailliages ou sénéchaussées et réunion aux bailliages ou sénéchaussées des dites villes (avril 1749). — Poirel, notaire. — Pierre Daviaud, notaire. — Établissements et acquisitions par les gens de main morte. — Continuation du droit annuel accordé aux officiers de judicature, police et finance pendant neuf années. — Ignace Cadoret de Beaupreau, sous doyen du chapitre, nommé conseiller garde-scel en la chancellerie présidiale, en qualité de doyen des conseillers (26 septembre 1749). — François Boutet, clerc commis, receveur du sceau (8 août 1749). — Mathurin Riguelin, notaire. — Prestation de serment de Boutiron, avocat et Louis Bridault, négociant, échevins. — François-Charles-Gabriel Feray, fils aîné, exécuteur des sentences criminelles, à la place de son père démissionnaire en sa faveur, François Ferey, nommé au même office vacant par le décès de Jean Benoist (30 décembre 1749). — Connaissance des vols de chevaux attribuée au prévôt. — Jean Baptiste-Charles Mercier, conseiller au Présidial (27 février 1750). — Charles Pintard, procureur. — Défense aux cours de Parlement de recevoir l'appel des sentences rendues au dernier ressort par les Présidiaux (10 avril 1750). — Jacques Croiszetière, commissaire aux saisies réelles. — Continuation de la perception du doublement des droits du domaine, bassage, poids le Roi de Paris et autres droits, pendant le bail de Jean Girardin, adjudicataire des fermes générales unies (21 octo-

bre 1749). — Renouvellement de la défense aux nouveaux convertis de vendre leurs biens sans autorisation (10 février 1750). — Réglement de frais de procédures dans les juridictions réunies (20 avril 1750). — Les bénéficiers du clergé de France seront tenus de donner, dans six mois, des déclarations des biens et revenus de leurs bénéfices (17 août 1750). — Arrêt du Parlement défendant de tenir aucun jeu de hasard, même sous le nom de loterie (30 juin 1750). — Déclaration du Roi concernant les mendiants (20 octobre 1750). — Suppression d'offices vacants aux parties casuelles (17 décembre 1750). — Édit du Roi créant une noblesse militaire (novembre 1750). — Suppression du droit de centième denier et des quatre sols pour livre (26 décembre 1750). — Création de l'école militaire (janvier 1751). — Augmentation du droit sur les cartes à jouer (13 janvier 1751). — Arrêt du Conseil du Roi qui enjoint à toutes personnes qui auront soigné les bénéficiers jusqu'à la mort ou chez lesquelles ils seront décédés, d'avertir les préposés à la sonnerie des cloches, de sonner à l'instant pour les dits ecclésiastiques décédés (7 janvier 1751). — Jacques Hillairet, sergent. — François Dieulafait de Taifaville, prévôt général (15 décembre 1750). — François Hurtaud, procureur fiscal de l'île de Ré. — Niou, prévôt de la marine. — Agrégation des maîtres en chirurgie (31 décembre 1750). — Déclaration du Roi sur les testaments (6 mars 1750). — Martin-Guillaume Destrapieres, médecin du Roi à La Rochelle. — Jacques-François de La Boucherie de Varaise, conseiller clerc (23 juillet 1751). — Pierre-Etienne-Lazare Griffon, conseiller honoraire. — Lettre de terrier pour les Minimes de Surgères. — Chapart, notaire à Surgères. — Lucas, notaire à Marans. Jacques-Joseph Taillefais, notaire. — Delaviernie, maître chirurgien. — Déclaration du Roi portant qu'il ne pourra y avoir de partage dans les jugements des sièges présidiaux du premier chef de l'édit de janvier 1551, lorsque l'un des avis excédera d'une seule voix (30 septembre 1751). — Défense aux ecclésiastiques de refuser les sacrements sous prétexte de défaut de représentation d'un billet de confession (18 avril 1752).

B. 1335. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1769-1771. — « La Majesté » : ordonnances, édits, déclarations du Roi, etc. — Arrêt du Parlement défendant la distribution, l'affichage et l'impression de l'imprimé intitulé : *Extrait des registres de la Chambre des Comptes du 22 février 1769*. — Arnaud Gilbert, procureur du Roi honoraire à la police (29 mars 1769). — Gendron, notaire à La Jarrie. — Eustache de La Jousselinière, notaire à Audilly. — Renouvellement de la défense aux nouveaux convertis d'aliéner leurs biens, sans autorisation (3 avril 1769). — François-Grégoire Saunier, notaire royal. — Insinuation de dons, en cas de survie. — René Brisard, procureur. — Seignette, assesseur en la maréchaussée nommé sénéchal des châtellenie, terre et seigneurie de Laleu, La Jarrie, etc. — Édit du Roi portant attribution aux officiers des bailliages et sénéchaussées du ressort du Parlement de Paris, de la connaissance, en dernier ressort, des causes purement personnelles qui n'excèdent pas 40 livres. — Lettres de réhabilitation de défunt François Fleuriau père de Benjamin, Paul et Catherine Fleuriau, veuve de Joseph-Élie Chamois, négociant à La Rochelle (1er février 1769). — Émancipation de Jeanne-Esther, fille de Nicolas Paillet, négociant à La Rochelle et de défunte Jeanne Garesché et de Marie-Marguerite-Henriette, fille de feu Adrien-Jacques de Grisseau, écuyer, ancien chevau-léger de la garde du Roi et de Catherine Cailly. — Provisions des sénéchaux Charles-Louis Gabet, des châtellenies des Hors et de Lileau, de la seigneurie de Cheusses et de Coudun, des seigneuries de La Garde aux valets et de Croix-Chapeau, de Mortagne, Voutron, Mareil, Virson, La Brande et Aigrefeuille, Bouhet, Treuil-Charays, Marlonge, Sigogne, la Sauzaye, Puyraveau, Saint-Gilles de Surgères, Saint-Christophe, Grolleau, Ardillières, Dirac et Saint-Vivien. — Édit du Roi qui proroge la levée et perception des deux sols pour livre du dixième jusqu'au premier juillet mil sept cent-soixante-douze. Donné à Versailles au mois de décembre 1769. — Lettres patentes du Roi concernant les demandes d'interdiction pour démence, fureur et prodigalité. — Augmentation de finances et de gages pour les officiers des chancelleries. — Règlement pour les collèges qui ne dépendent pas des universités. — Brevet de maire de Seignette. — Provisions de François-Joseph Romieu comme sénéchal de Manderoux, Landraye, Montlieu, La Jarrie. — Moyne, greffier de la maréchaussée.

B. 1336. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1771-1772. — « La Majesté » : enregistrement des édits, ordonnances et déclarations, lettres patentes, etc. — Édits du Roi concernant les conseils supérieurs. — Dispense d'âge, émancipation accordée à Ambroise-Ignace Gigaux, fils de feu Jean-Hyacinthe Gigaux, né-

gociant et de Renée Bellas. — Suppression de la Table de marbre de Paris. — Suppression et création d'officiers dans le Parlement de Paris. — Règlement pour la procédure. — Pierre Poverel dit Beaulieu, huissier à la connétablie de Marans. — Gabriel-Louis Picard, notaire à Saint-Jean de Liversay. — Création des conservateurs des hypothèques sur les immeubles réels et fictifs et abolition des décrets volontaires (juin 1771). — Jurés priseurs vendeurs de meubles. — François Chastin, sieur de La Navalle, notaire à Saint-Jean de Liversay. — Établissement de l'hôpital à l'île de Ré (6 septembre 1771). — Pierre Fraigneau, notaire à Mauzé. — Nouveau tarif sur les papiers et cartons. — Dispense d'apprentissage de Jean Bonneau, chirurgien, clerc du sieur de La Bussière. — Établissement de chancelleries dans les sièges royaux relevant nuement des cours de Parlement. — Rétablissements d'offices dans les maisons de villes. — François Chastin, sieur de La Navalle, notaire, autorisé à transférer sa résidence de Saint-Jean de Liversay à Salles. — Jousselin, notaire à Rohan-Rohan. — Renouvellement de la défense aux nouveaux convertis d'aliéner leurs biens sans autorisation (15 mars 1772). — Pierre d'Enfer, procureur au Présidial. — Sagebin, notaire à l'île de Ré.

B. 1337. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

1789-1794. — Enregistrement des lois (sans transcription intégrale). — Convocation des États généraux. — Attribution aux prévôts de maréchaussée de la connaissance et jugement en dernier ressort des particuliers prévenus d'émotions populaires, attroupements, excès, violences. — Désunion de l'office de lieutenant général de la police de La Rochelle des autres offices de la sénéchaussée. — Mandat de députés aux États généraux. — Réformation de quelques points de la jurisprudence criminelle. — Circulation des grains. — Abolition des droits de francs-fiefs et cessation absolue de toutes recherches ou poursuites sur cet objet. — Déclaration exigée de tous les titulaires de bénéfices et supérieurs de maisons ecclésiastiques, concernant les biens desdits établissements. — Conservation des archives et bibliothèques des monastères et chapitres. — Les ci-devant privilégiés seront imposés dans le lieu où leurs biens sont situés. — Délits commis dans les bois et forêts. — Constitution des municipalités. — Admission des non-catholiques à tous les emplois civils et militaires (décembre 1789). — Les juifs connus en France, sous le nom de juifs portugais, espagnols et avignonnais, y jouiront des droits de citoyens actifs (janvier 1790). — Prohibition des vœux monastiques de l'un et l'autre sexe (19 février 1790). — Détermination de la valeur locale de la journée de travail, d'après laquelle doit se former la liste des citoyens actifs (12 février 1790). — Traitement des religieux qui sortiront de leurs maisons (26 février 1790). — Division de la France en 83 départements. — Abolition des droits de ravage, fautrage, préage, coisolage, parcours ou pâturage sur les prés avant la fauchaison de la première herbe. — Droits féodaux rachetables. — Conditions requises pour être réputé français et admis à l'exercice des droits de citoyen actif. — Aucun citoyen ne peut être inquiété à raison de ses opinions (30 avril 1790), etc.

B. 1338. (Registre.) — In-folio, 624 feuillets, papier (couvertures en parchemin formés de débris d'actes des XIII[e] et XIV[e] siècles.), initiales rouges et bleues. (Versé par les archives de la Vienne.)

1578-1579. — Registre de la cour du gouvernement de La Rochelle. — Pierre Salbert, écuyer, échevin de La Rochelle, contre noble homme Jean Platet et Baudouyn. — Mathurin Goysin, boulanger et bourgeois de cette ville. Jean de Béchillon, écuyer, sieur de La Girardière, et Catherine Boisseau, sa femme, contre Nicolas Veillet, écuyer, et Anne Boisseau, sa femme. — Jacques Vacher et Antoine Bollot, contre Michel Réau. — Pierre Joubert, sieur de La Girardière, l'un des pairs de cette ville, contre Maurice Deboutoux. — Etienne Garreau, marchand, contre Jehan du Toral, écuyer, et Jeanne Grault, sa femme. — François Bouhereau, l'un des pairs de cette ville, contre Pierre Bonnet. — Le commandeur du Temple de La Rochelle, contre noble homme Jehan Platet, conseiller du Roi au Présidial, et Catherine Duseur, son épouse. — Jean

(La bibliographie rochelaise de M. L. Delayant, indique page 352, n° 1202, 29 registres du greffe de la cour présidiale du gouvernement de La Rochelle, de 1539 à 1590, avec lacunes, 6 des insinuations de la cour de La Rochelle, un des consignations et causes contestées sujettes à consignation, un de la prévôté et d'autres de juridictions secondaires réunies sans doute à la bibliothèque parce que ces documents concernaient des litiges relatifs à l'Oratoire et à d'autres maisons religieuses. Dans le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de La Rochelle, par M. G. Musset, ils sont décrits, pages 95 à 104, n[os] 204 à 243.)

de Beaumont, à la requête du commandeur du Perrot, contre divers. — François Barbot le jeune, et Marie Dudoigt, sa femme, contre Collin. — Marie Bouffard, veuve de Pierre de Haraneder, échevin, contre Michel Esprinchard, écuyer, maire et capitaine de La Rochelle. — Michel Massiot, contre Joseph Chollet. — Léonard Sauvignon, marchand et bourgeois, contre François Pyeron, et Madeleine Boudren. — Judith Riffault et Marie Rousseau, offre de retrait lignager. — Jean Pierres, lieutenant général, Judith Riffault et Marie Rousseau, contre Jean Gaultier, l'un des pairs de la ville, et Catherine Rouhier. — Antoine Goumard, écuyer, sieur de Trizay, curateur de Ardouyne, et Barbe Goumard, ses nièces, mettant en adjudication et ferme au plus offrant et dernier enchérisseur, pour trois ans « tous et chascuns les fruictz, proffitz, reve» nuz et esmolumentz de la cour et seigneurie d'Ar» dillières, sans en rien réserver ni retenir, soyent » maisons, clostures, garennes, fours, moullins, boys, » terrages, mestayries, complantz, vignes, à la main, » prez, maroys, droictz de juridiction, lotz, ventes et » honneurs, censif et généralement tout ce qui en des» pend, plus tous et chacun les fruits, profits, les » revenus et esmolumentz de la terre et seigneurie du » Chef avecques toutes et chacunes ses appartenances » et despendances, sans aucunes choses de réserve ». — Jean Bellet, François Braignault, et Berthommée Bellet, contre Pierre Portier, pair et bourgeois de La Rochelle. — Marie de Villiers, veuve de Jacques Apreville? Jacques Apreville, mineur, Étienne Fonteneau, procureur et curateur dudit mineur, baillent à ferme au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens échus audit mineur (27 janvier 1578). — Pierre de Chasteaupers, écuyer, seigneur de Cressé, contre Pierre Speau, marchand. — Raphaël Colin, marchand et bourgeois, contre noble homme Jean Salbert, échevin de cette ville. — Mathieu Riffault, maître chirurgien, contre Jeanne Chevallier. — Pierre Dangirard, contre Denis Gabour, demeurant à Aytré. — André Fouschier, sieur de la Grenetière, contre Isaac Geneteau et Antoinette Fouschier. — Lucas Parenteau, Gabriel Meschin et Pierre Guymel, à la requête de Simon Guerry, afferment les biens audit Guerry par adjudication. — Catherine Deschamps, veuve de René Boisseau, contre Perette Bernier. — Guillaume Texier, écuyer, sieur de Poullias, contre Gabriel Dubois. — Jean de Béchillon, écuyer, seigneur de La Girardière, demeurant à Vieil vire, paroisse d'Angers, donne procuration à sa femme Catherine Boisseau, pour recueillir sa part dans la succession de Regomme Boysseau, écuyer, sieur de Queue-de-Vache, pour elle et sa sœur Anne Boisseau, femme de Nicolas Garlet. — Pierre Brochet, comme ayant droit de Étienne et Jehan Fouschier, héritiers de Guillaume Fouschier, leur père, demandeurs en requête et conclusions, contre Thomas Mony, Louis Brochet, sa femme, René Dupin et Honoré Brochet, sa femme, Jean Morineau, curateur de Jehanne Brochet, Jacquette Morinauld, Pierre Richard, Brigite Morinaud, sa femme, héritiers de Mathieu Brochet, Marie de La Salle, veuve de Jehan Routurier, Isabeau Orceau, femme de Pierre Pasteau, et auparavant de Rigaud Morin, tous héritiers de ladite de La Salle, femme de feu Mathieu Brochet, au sujet de la métairie, terre et seigneurie de Villeneuve, près Rochefort. — Haute et puissante dame Jacquette de Parthenay, dame de la baronnie de Nuaillé, contre Pierre Doulcques. — Françoise Bouchereau, veuve de Claude Huet, échevin, tutrice de ses enfants. — Étienne et Marie Huet, contre Étienne Fonteneau, pair de ladite ville, curateur de Jacques Apparade. — Mathurin Georget, marchand, adjudicataire des biens de Pierre Prevost, contre Pierre de La Goutte, sieur du Coudet. — Jean Collin, marchand et bourgeois, contre René Champdonault.— Noble homme Jean Pierres, chevalier, seigneur de La Jarrie, lieutenant général civil et criminel de la cour, Michel Esprinchard, écuyer, seigneur du Plomb, curateur de Jean Guy, et Élisabeth Pierres, enfants dudit Pierres et de feue Léonor Rondeau, Joseph Audouard, écuyer, et Jehanne Rondeau, Louis et Jeanne Berne, contre noble homme Amateur Blandin, écuyer, seigneur de La Bardonnière, et Perette Bizet, sa femme.

B. 1339. (Registre.) — In-folio, 218 feuillets, papier.

1609-1610. — Audiences ordinaires du Présidial. — Abraham Larcher, marchand et bourgeois, contre Marguerite Georget. — Gaspard Colin, écuyer, sieur de la Poussardière, et Fief-Poupelin, contre François Mousnier. — Elisabeth de Furgon, veuve de Louis-Bertinault, contre Hercule Roy et Élisabeth et Marguerite Barbot, Josué Resnard et Marie Colin, sa femme, Pierre Barbot et Marie Barbot, femme de Jacques Léger. — Louis Darceval, chapelain de la chapellenie de Coullonges, contre Françoise Lhommedieu et Nicolas Herpin. — André Perdriau et Gilles Bernard, contre Jacquette Taille et Étienne Godin. — Noble homme Pierre Gentil, notaire et secrétaire de la chambre du Roi, contre Jacob Raymond. — Abraham Tessereau, l'un des pairs de cette ville, contre noble homme Jac-

ques Cholet, avocat du Roi. — Pierre Macé, avocat, contre Pierre Salbert. — Isaac de Larcher, écuyer, sieur des Grolles, contre Abraham Guibert ? — Samuel Lefebvre et Jacques Prosny (1), contre Josué Gaultier, et Claude Houssart. — Noble homme Jacques Maynard, contre François Gariteau. — Jehan Delahay, ministre de la parole de Dieu en l'église réformée de Zélande, contre Jehan de Lucas, écuyer, sieur de Veronie (héritier de sa tante Anne de Nageres). — Charles Gaultier, procureur fiscal de la baronnie de Pauléon, contre Isaac Oger et Marie Texier. — Pierre Seignette, marchand et bourgeois, contre Jean Pavion. — Noble homme Anthoyne, sieur de La Davottière, contre Jacquette Charretier, sieur du Parcq.

B. 1340. (Registre.) — In-folio, 296 feuillets, papier, incomplet et rongé par les rats.

1611. – Janvier à décembre. — « Registre de » la cour ordinaire présidialle de la ville et gouverne- » ment de La Rochelle, commencé le lundy 10e jour de » janvier 1611, président et lieutenant général, maistre » Jehan Pascault, greffiers et maîtres clercs, Jacques » Meynier et Pierre Guillaudeau. » — Pierre de Mirande, assisté de Gilles Baudouin, son avocat, contre Daniel de La Goutte, avocat du Roi. — Suzanne Aumonier, femme de Abraham Poitevin. — Samuel Baudouin, contre Pierre Grallet. — Abel Barbot, écuyer, seigneur de Lardenne et les autres co-héritiers de Michel Reau, contre Pierre Langlois à Surgères. — René Daix, écuyer, sieur du Gaultret et les co-héritiers de René Daix et de Madelaine Salbert, demandent les criées d'une maison rue de la Poissonnerie saisie sur Pierre Gaudry, curateur à ladite hérédité. — Pierre Bizet, écuyer, sieur de La Barrouère, s'opposant aux criées et adjudication d'une maison provenant de l'hérédité de Pierre Lefebvre. — Elie Mestayer, contre Mariault, Jean et Toussaint Petiteau père et fils, contre André Jousseaulme et Jean Colin. — Noble homme Paul Legoux, conseiller et secrétaire du Roi en ses maison et couronne de France et de Navarre, curateur des mineurs de feu Toussaint Gorribon, l'un des pairs de cette ville, et Marie Phelippe, sa femme requérant la vente d'un moulin à vent et d'un pré le joignant situés en la paroisse de Laleu. — Berthomé Rasteau, contre Élisabeth Furgon. — Jacques Gastune, docteur en théologie, Guillaume Gerauld, Philée Belabert, Pierre Boucquet et Guillaume Gerauld, bacheliers en la faculté de théologie, prêtres, recteurs, curés et compagnons des cinq églises paroissiales et collégiales de cette ville, contre Elie Chaurroy, curateur de Jacob de La Sudrie, héritier d'Aymery Jouyneau ? notaire royal, contre Jacques Raysin, receveur des domaines du Roi. — Les fabriciens de la paroisse de Saint-Barthélemy, contre Moïse Bravoult ? notaire royal et Marie de Fourest, sa femme, contre messire Claude d'Angliers de Joubert, chevalier, seigneur de La Saulsaye, héritier de haut et puissant Claude d'Angliers, seigneur de La Saulsaye, son père. — Joël de Laurière, l'un des pairs de cette ville, contre Paul Cougnard, aussi pair, Pierre Touppet, marchand et bourgeois et Guillaume Paris. — Jean Boulineau, marchand à l'île de Ré, contre Gratton. – Jean Barbot, écuyer, sieur de Buzay, contre Pierre Bizet, écuyer, sieur de la Barrouère. — Michel Esprinchard, sieur du Plomb, contre Jacques de Remigoux, avocat. — Pierre Bizet, échevin, contre Ezechiel Jolly, serment des officiers de la cour. — Avocats du Roi : Daniel de La Goutte, Michel Berne. — Procureur du Roi : Gabriel de Bourdigalle. — Enquêteur Jean Collin. — Substitut de l'adjoint aux enquêtes Isaac Rivette. — Avocats : Jehan Berteaud, Pierre Genneteau, Alexandre de Haraneder, Jean de Mirande, Amos Barbot, Pierre Macé, Pierre Fonteneau, Jérémie Boysseul, Josué Avyrone ? Josué Guillaudeau, Daniel Texier, Jean de Bagarigues, Gilles Bardonyn, Jean Brande, Barnabé Viette, Ezaïe-Jamain Laurent, Jean Olivier, Etienne Tuffet, Honoré Argues, Joseph Montjon, Abraham Montjon, François Bardet, Pierre Monpré ? Jean Grenon, Gédéon Nicolas, Etienne Chastanier, Léonard de La Grézille, Jean Chalmot, Pierre Blandin, Daniel Roy, Simon Thiery, René Bonneau, Joseph Genneteau, Etienne Godeffroy, Pierre Guillaudeau, Barthelemy Mazeau, Michel Brunet, Etienne Buffechon, Georges Reveau, Pierre Guérin, Jacques Riffault, René de Mirande. — Procureurs : Jean Brunet, François Le Roy, Pierre Salmon, Louis Massiot, Gaspard Colin, Etienne Buffechon, Elie Chaurroy, Roy, Noël Regnard, Jean Thomas, André Gallois, Jacques Dennebault, Pierre Gaigneur, Jean Brebion, Laurent, Jean Brunet, Jacques Mercyer, Pierre Gaudry, Nicolas Parrau, François Fouaceau, Jean Sauseau, Jean Gorrion, Samuel Thomas, Jacques Main, David Barbot, Étienne Dolezon. — Greffiers, huissiers et sergents. — Étienne Gentilz, écuyer, sieur de Lafon, contre Alphonse Nicolas. — Jours feriez « esquelz ne se fait aulcung exer-

(1) M. [illegible] a publié dans la *Revue historique* [illegible] Jacques [illegible] commandant français de Madagascar, dé- [illegible]

» cice de justice tant en la cour présidialle que aultres » juridictions royales de la ville et gouvernement ».

B. 1341. (Registre). — In-folio, 354 feuillets, papier, incomplet, rongé par les rats.

1613. — Cour ordinaire du Présidial de La Rochelle. — Claude de Furgon, écuyer, sieur de Tesson, contre Pierre Denis. — Élisabeth Bretinauld, veuve de Mathieu de Bellécharte, contre Pierre Goriau. — Vente par décret de maisons sises grande rue et domaines de l'hérédité d'André-Nicolas Berthinauld, sieur de Feux « conseiller en la cour de céans » contre les héritiers d'Antoine Guery. — Guillaume Girard, maître tailleur de pierres demandeur en certificat de criées des biens de Pierre de Fontaine, avocat. — Jacques Alleaume, maître voyeur pour le Roi en Saintonge, contre Anne Fabvereau, veuve de Jean Berlaud et la succession André. — Germain Girard, contre Jeanne Macquain, veuve d'Abraham Robin. — Paul Yvon, écuyer, sieur de Laleu, curateur des mineurs Bugeault, contre Blanzacq. — Élisabeth de Neuche, femme séparée de biens de Jean Alleaume, maître chirurgien, contre Jean Alleaume. — Élisabeth Berthinauld, veuve de Matthieu de Villechartre, contre Gommier. — Haut et puissant messire Charles de Fonsèques, chevalier de l'ordre du Roi, conseiller du Roi, notre Sire en ses conseils d'Etat et privé, contre Franchard. — Sara Bureau, contre André Duprat, maître tailleur d'habits. — Le frère Louis Roy, religieux servant en l'église de Marans, contre messire André Jousseaume, curé audit lieu, renvoyé la cause à l'officialité de la cour ecclésiastique. — Jean Delabarre, maître chirurgien, contre Alexandre Mellot, pâtissier. — Étiennette Cachot, veuve de Jean David, écuyer, l'un des échevins de cette ville, tutrice de Marie Mariau, fille de feu Abraham Mariau, marchand et bourgeois et de Marie David, contre Paul de Bagarigues. — Isaac de La Croix, contre Jean Gorion. — Ézaïe Chevallier, « ministre du Saint-Evangile en l'Eglise réformée de Soubise », demandeur en cassation de saisie, au lieu de Colin, contre Pierre Gardais, marchand, dépositaire des meubles saisis sur Pierre Bouhier et Marie Gardais. — Très haut et très puissant prince Henri, duc de Rohan, pair de France, et très puissante dame Catherine de Parthenay, dame de Rohan, sa mère, contre Urbain Bersier, écuyer, Pierre Guiton, Simon Thévenin, pairs de cette ville pour une somme de neuf mille six-cent-une livres, onze sols, six deniers. — Les recteurs et curés de cette ville, contre Marie Ferret. — Françoise Picheau, veuve de Denis Gougougnon, contre François Fouaceau. — Marie Ogier, veuve de Jean Grain, contre Anne Blandin, veuve de noble homme André Audoyer, conseiller secrétaire du Roi, Madelaine et Benjamin Audoyer, enfants de feu André Audoyer. — Jean Bonnay, écuyer, sieur de Champdeniers et Marie Godin, sa femme donnent procuration à Jean Sanceau, de les représenter au Présidial dans l'instance susdite. — Mathurin Gaigneur, marchand et bourgeois, contre Marie Dousteau, femme séparée de biens de Jacques Riffault. — Jacques Ratier, écuyer, sieur du Pin, gentilhomme de la chambre du Roi, contre Marie Blandin, veuve de noble homme Geoffroy Monjon. — Élisabeth Pierres, veuve de Jean Salbert, écuyer, et l'un des échevins de cette ville, contre Pierre Blandin, avocat. — Bonnet, écuyer, sieur de Pommiers et Catherine Blandin, sa femme et Françoise Blandin, enfants de René Blandin et de feue Élisabeth Salbert. — Noble homme Jean Chalmot, président en l'Election, contre Jean Bertrand, sieur de Bourgneuf. — Jeanne François, veuve de Jean Dupuy, curatrice de ses enfants, assistée de Charles Coulon, l'un des pairs de cette ville, contre Anne Cotard, veuve de Jacques Desnoyers. — Hilaire Camyon, « maistre des hautes œuvres de ceste ville, prisonnier ès prisons du château », contre Jean Guischard, Jean Regueny, Nicole Rouveau, veuve de Claude Riberolle et Marthe Moyneau. — Sébastien de Bruneau, écuyer, sieur de La Martinière, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, contre Pierre Blandin, avocat.

B. 1342. (Registre.) — In-folio, 328 feuillets, papier, partie pourrie, piqûres d'insectes, déchirures à la fin.

1617. — « Registre présidial de la cour de la ville » et gouvernement de La Rochelle, commencé le 9e » jour du mois de janvier 1617. » — Haute et puissante dame Diane de Fonsecques, femme séparée de biens de messire Jean Chastanier, sieur de La Rochepozay chevalier de l'ordre du Roi, et l'un des gentilshommes de la chambre de Sa Majesté, contre haute et puissante dame Hélène de Fonsecques, femme de messire Isaac de La Rochefoucauld, chevalier, baron de Montendre et de Montguion, chevalier de l'ordre du Roi. — Noble homme Nicolas Bertinault et Marie Cabry, sa femme, et Catherine Cabry, veuve de noble homme Simon Emery, contre noble homme Amateur Blandin et Perette Bizet, sa femme. — Marie Gardais, veuve de Pierre Bourcier, sieur de Lenfermerie, contre Pierre

Genneteau. — Élisabeth Guyon, veuve de Jean Rousseau, marchand, contre Jacques de Gourgues, aumônier du Roi, prieur de Saint-Georges d'Oleron. — Suzanne Salbert, veuve de Charles Geoffroy, contre Françoise Lebel, veuve de François Macaing, procureur au Présidial. — Madelaine Chalmot, veuve de Pierre de Haraneder, l'un des pairs de cette ville, contre Jean Charanton, marchand et bourgeois. — Marie de Balda, veuve de Bernard de Lastre, sieur d'Aigrefeuille, curatrice de ses enfants, contre Salomon Lefebvre « ministre de la parole de Dieu en l'église de Bourgneuf. » — Fermes judiciaires et ventes par décret, à cause de mineurs. — Quittance de Jacques Riffault, receveur des consignations. — Jeanne Vienne, veuve de Georges Magnard, écuyer, sieur de Chagnolet ? contre François Maynard. — Louis Baudier, maître apothicaire, contre Samuel Tartau, Charles Coulon, etc. Samuel Verpillot, « ministre du saint Evangile en l'église de Laleu et Lhoumeau », et Marie Barrault, sa femme, contre Pierre Legrand, héritier sous bénéfice d'inventaire de Marie Perrin. — Marie Guyton, veuve de Mathieu Bertin, l'un des pairs de cette ville, contre Jean Guyton, échevin de cette ville, et Jean Thibaudeau, curateur des mineurs Bertin. — Noble homme Daniel Grenon, avocat en la cour du Parlement de Bordeaux et les cohéritiers de Pierre Boursicot, contre Charlotte Ponvert, veuve de noble homme François Barbault. — Pierre Guybert, écuyer, sieur de Landes, contre Gabriel Herbert, écuyer.

B. 1343. (Registre.) — In-folio, 269 feuillets, papier.

1619. — « Registre de la cour ordinaire et présidialle de la ville et gouvernement de La Rochelle, » commencé le 8 janvier l'an 1619. » — Greffiers et maîtres clercs : Jacques Maynier, Pierre Guillaudeau et Esaïe Jousselin. — Guillaume Debrion, sieur de La Mothe, criées de la terre et seigneurie de Moussedoux. — Daniel Goisin, marchand, contre noble homme Nicolas Baudouin, sieur de Belœil. — Estienne Thubin et Suzanne Richaud, sa femme, et Marie Richaud, veuve de Gédéon Desmier ?, contre Jacques Laboureur et Marie Gaigneur, sa femme, héritiers de Marin Gaigneur, etc. — Marie Maillard, femme séparée de biens de Jean Normandin, contre Martin de Berrendy, écuyer, sieur de Beauséjour. — Jacques de Labat, Pierre de Lespine, contre Samuel George et Jean Macaing, l'un des pairs de cette ville. — Gédéon Maynard, notaire en la châtellenie de Laleu, contre Jean Ogier. — Elie Thomas, marchand à Marans, contre les héritiers de Pierre François. — Abraham Tessereau, bourgeois, contre Marie Pinaud. — Jean Verrière, porte-scel à Marans, contre Jean de Besnier, sieur de Beauregard. — Vincent Yvon, contre Daniel Maurat, l'un des pairs de cette ville. — Pierre Challut, contre Pierre Le Royer, marchand et bourgeois de cette ville. — Gédéon Maynard, notaire en la châtellenie de Laleu, contre Ogier et Amos Barbot, bailli d'Aunis. — Suzanne de Cailhaud, veuve de Nathanaël de Mazières, écuyer, seigneur de Voutron. — Dominique Nicolleau, marchand, contre Jean Prou, Jean Macaing, Arnauld Dorlac, Samuel Georges. — Règlement pour la bazoche. — Jeanne Grasse, veuve de François Bouldron, contre Jeanne Massiot. — Joseph Guillaudeau, avocat, contre André Broussard. — Jacques Baudouin, sénéchal et juge ordinaire de l'île de Ré, contre Marie Tessereau, femme séparée de biens de Isaac Marchant. — Haut et puissant Henri de La Cressonnière, sieur dudit lieu, contre Pierre Bouchet, sieur de Maubecq. — Jeanne Grasset, contre Jeanne Massiot, héritière sous bénéfice d'inventaire de Georges Massiot. — Mathieu Aubouin, notaire au comté de Benon, contre Louis de Lostanges, baron de Paillé. — Michel Phelippe, marchand, contre les héritiers Andouault. — Ventes et adjudications par décrets de biens par suite de décès. — Madelaine Chalmot, veuve de Pierre Haraneder, l'un des pairs de cette ville, contre Meurgnier. — Raphaël Collin, assesseur criminel, contre Denis Barault. — Joachim Poussard, écuyer, sieur de Vandré, contre Caillon. — Serment de tous les officiers de la cour. — David Barbot, procureur, contre Jeanne Guybert, veuve d'André Mestayer, greffier du bailliage. — Règlement de la succession dudit Mestayer, etc.

B. 1344. (Registre.) — In-folio, 16 feuillets, papier.

1621-1623. — Présidial de La Rochelle transféré à Marans. — « Aujourdhuy 23e jour de juin 1621, nous » Pierre de Voyon, conseiller du Roy et lieutenant » civil au siège présidial de cette ville et gouvernement de La Rochelle de présent transféré par Sa » Majesté en ceste ville de Marans, en présence de Me » Gaspard Pandin, conseiller du Roy audit siège, ayant, » ledict jour, receu ung pacquet à nous adressé par » M. Phelypeaux, sieur de Pontchartrain, conseiller » du Roy en ses conseils d'Estat et privé et secrétaire » des commandements de Sa Majesté, clos et scellé du » cachet du Roy, avons ouvert ledit paquet et trouvé

» en icelui pacquet des lettres patentes et commission » de Sa Majesté adressées à nous dit lieutenant et à » l'autre officier dudit siège présidial, par laquelle » commission il nous est enjoint et commandé d'in- » former promptement et diligemment à la requeste, » poursuite et diligence du Roy, tant contre les habi- » tants des villes de La Rochelle et Saint-Jean d'An- » gély que contre tous gentilshommes et autres de » quelque qualité qu'ils soient qui sont à présent » rebelles des deux villes, leur faire et parfaire leur » procès, selon les lois et ordonnances de ce royaume » et faire aussi dès à présent saisir, noter et mettre » aux mains de Sa Majesté, tous leurs biens en quel- » que lieu qu'ils soient situés et assis, vendre leurs » meubles et establir commissaires régisseurs et sol- » vables au régissement et administration des biens, » immeubles qui puissent rendre compte des fruits » d'iceux, quand et à qui il appartiendra, selon qu'il » est plus à plain expliqué et pour les causes conte- » nues par lesdites lettres patentes données au camp » devant Saint-Jehan d'Angély, le 19 du présent moys. » Signées : Louys, et plus bas : par le Roy, Phelypeaux, » et scellées du grand sceau de cire jaune... » Assemblée convoquée par les syndics « tant de l'une que de l'autre religion » au son de la cloche. — Maison située près le port et hâvre, appartenant à Ruttaut, de La Rochelle, tenant d'une part « à la maison de Me Pierre Geay, sieur de La Penissière, d'aultre à une saunière appartenant au sieur Couch, d'un bout par le derrière audit Geay », 11 avril 1623. — Lettres royales du 30 mars 1623 portant rétablissement à La Rochelle du siège présidial ci-devant transféré à Marans.

B. 1345. (Registre.) — In-folio, 331 feuillets, papier.

1624. — « Registre ordinaire du bureau de la ville et gouvernement de La Rochelle. » — Jacques Foucher, sieur de La Grenetière, lieutenant général. — Greffiers et maîtres clercs : Pierre Guillaudeau et Jehan Sanceau. — Hilaire Godeffroy, contre Anne Landry et consorts. — Etienne Gauvaing, contre Pierre Maronnier, conseiller au Présidial d'Angoumois, et la veuve de Gabriel de Voyon. — Samuel Chollet, avocat en Parlement, contre Jacques Chollet, sieur de Fétilly. — Paul Chaigneau, notaire royal, contre Isaac Diserotte, marchand. — Joël de Laurière, l'un des pairs de cette ville, contre Jean Léonard le jeune, marchand. — Pierre et Jean Franchard, Pierre Foreau et Martin Chaigneau, contre Jacques Roy. — Noble homme Nicolas Baudouin, sieur de Belœil, curateur des enfants mineurs de feu Alexandre Dexmier, écuyer, sieur d'Olbreuse, et de Marie Baudouin, héritiers sous bénéfice d'inventaire de leur père. — Anne de La Goutte, femme séparée de biens de Jacques Profeur ?, contre Abraham Cabbece, écuyer, sieur de Lafaye ? — Ythier Seguin, juge sénéchal de la baronnie de Saint-Pierre d'Oleron, et Jeanne Meurguier, sa femme, héritière de Nicolas Meurgier, contre Pierre Morisset, héritier de Mathurin Morisset. — Maximilien de Béthune, duc de Sully, pair de France, contre Pavreau, de cette ville. — Pierre Geoffroy, contre messire Pierre Gaullier, prêtre, curé d'Angliers. — Jacques Bouffard, l'un des pairs de cette ville, contre Jean Dumoutier. — François de La Rochefoucauld, sieur du Pardachat, contre Poynot. — François de Mortault, chevalier, seigneur baron de Navailles, contre Pierre Mignonneau. — Nicolas Bertinault, écuyer, conseiller au Présidial, contre René Millet. — Daniel de Beauchamps, écuyer, sieur de Villeneuve, contre Elisabeth Laygue, veuve de Jean Veronneau, écuyer, sieur de La Villedieu. — Louise de Belleville, veuve de Michel Baron, contre Pierre Veillon, prêtre, curé d'Ars. — Jacques Arnault, marchand, et Marie Godeffroy, sa femme, contre Bernardin et Olympe Abaste, enfants de feu Jehan Abaste et de Marie Dousset.

B. 1346. (Registre.) — In-folio, 393 feuillets, papier.

1629. — Cour ordinaire du Présidial. — Jehan Pascault, président ; Jacques Fouschier, assesseur civil ; Raphaël Colin, assesseur criminel ; Daniel de La Goutte, Jehan Ogier, sieur de La Morinière, Nicolas Bretinauld, Gaspard Paudin, Jehan Legoux et Pierre Thévenin, conseillers. — « Ordre des Président, lieu- » tenant général civil et criminel, assesseurs et con- » seillers du siège présidial de la ville et gouverne- » ment de La Rochelle. — Me Jehan Pascault, escuyer, » sieur de Villars, conseiller du Roy et son président » au siège présidial. — Me Jacques Fouchier, sieur du » Lizon, et Sazay, conseiller du Roi et son lieutenant » général audit siège. — Me Raphael Colin, assesseur » criminel et premier conseiller civil. — Me Jehan » Ogier, sieur de La Morinière, conseiller. — Me » Michel Berne, escuyer, sieur d'Avautan, conseiller » et advocat du Roy. — Me Jehan Dujau, escuyer, » sieur de Maupertuis, conseiller. — Me Gaspard Pan- » din, sieur des Martres, conseiller. — Me Nicolas » Berthinault, escuyer, sieur des Berthinières, con- » seiller. — Me Jehan Legoux, conseiller. — Me Jehan

» de Lescalle, conseiller conservateur des rolles. — » Me Samuel de Ferrières, conseiller. — Me Georges » Reveau, conseiller et advocat du Roy. — Me Mathieu » Tessereau, conseiller. — Me Jacques Henry, sieur de » la Maison Neuve, conseiller. — Me Jehan Fabvre, » sieur du Chiron, conseiller. — Me Pierre Baudry, » conseiller. — Me Jacques Aygron, conseiller. — Me » Julien Robin, conseiller. — Me Jacques Gatz, con- » seiller. — Me Pierre Habert, conseiller. — Me Pierre » Moriceau, conseiller. — Me Jacques Gosseau, con- » seiller. — Me Olivier Nicolas, conseiller. » — Noble homme Samuel de Ferrières, conseiller, contre Claude d'Angliers de Joubert, écuyer, sieur de Mortagne la Vieille, et Juliette Bizet, sa femme. — Noble homme Etienne de Ferrières, contre Pierre Assailly et consorts. — Esther Bigot, veuve de Jérémie Boistel, avocat, contre Henri Renaudeau, marchand à Marsilly. — Adam de La Barre, conseiller au Parlement de Paris, contre Dupourtault : vente d'une maison provenant de l'hérédité d'Etienne Regnault, sieur de Chaumont. — Etienne Dufou, écuyer, sieur de Rochefort, contre Esther Blandin, veuve de Jacques Fouschier et Elisabeth Lescurault, fille de Jehan Lescurault et d'Elisabeth Blandin. — Jean Bailly, avocat, contre Joseph Javeleau, marchand. — Léa de Cailhaud, veuve de Jean Salbert, écuyer, sieur de Romaigné, contre Gabriel de La Motte, écuyer, et Jeanne et Elisabeth de La Motte. — Suzanne d'Hariette, veuve de Guy Delpy, marchand, contre Abraham Plumejeau. — Enregistrement de l'acquisition de l'office de Norani par Pierre Tongrelou, praticien, de Marie Martineau, veuve de Jacques Drouilhard, pour deux cents livres tournois (31 mars 1629, Bureau notaire). — Benjamin Meurguier, conseiller, élu pour le Roi en l'Élection, contre Gabriel Riboulleau. — Henry Claëssen Vaerswin, Guillaume et Théodore Versoulz, marchands de Harlem, héritiers de Jehan Versoul, contre Catherine de Wite, veuve de Jehan de Vangle, marchand. — Samuel Georges, l'aîné, marchand, contre Simon Bureau. — Maximilien de Béthune, duc de Sully, pair et grand voyer de France requérant la vente et adjudication des biens de Mathieu Manont, sieur de Tellans ?, contre Josué Bouchaut, sieur de La Fosse et Madelaine Manont. — Jean Bernon, marchand, contre Jean Seignette, maître apothicaire et Nicolas d'Hariette, curateurs des mineurs de Guillemard, et Riffault, vente et adjudication par décret des biens de Jacques Guillemard à Eve Riffault. — Léa Drouillaud, veuve de Jean Salbert, écuyer, sieur de Romaigné, curatrice de Marie Salbert, sa fille, contre Gabriel Delamet, Jeanne et Elisabeth Delamet, héritiers de Gabriel Delamet, écuyer, sieur de Cheusses et de Jeanne Blais. — Gédéon Tallemant, conseiller, notaire et secrétaire du Roi, maison et couronne de France, contre Pierre Cherbonneau, marchand, à Thairé. — Jean Paré, marchand, contre Daniel Bouyant, marchand. — Pierre Du Boullet, écuyer, sieur de La Motte et Anne Gallais, contre Marie Rabichon, veuve de Pierre Arvillon, et Isaac Pougrin, boulanger. — Claude d'Angliers de Joubert, écuyer, sieur de Mortagne, contre Marie Guy, veuve d'André Guillemin, écuyer, sieur de Fief Coutret, curatrice de Jean Sarragand, sieur du Breuil. — Daniel de La Goute, conseiller du Roi en la cour présidiale, contre Anne Rousseau. — Elisabeth Levesque, veuve de Jean de Conan, écuyer, sieur de La Villedoré, contre Gedéon Maynard, procureur et Elisabeth Vallois, sa femme. — Pierre Bizet, écuyer, sieur de La Barrouère, conseiller au Parlement de Paris, contre Jeanne Marcade, veuve de Jean Dron, marchand. — Bail pour deux années par Abraham Fabvereau, maître-maçon et tailleur de pierres, et Anne Barbot, sa femme, à Jean Dabeuille, praticien, de Velluire, l'état et office de notaire, tabellion royal et garde notes héréditaire en la ville et gouvernement de La Rochelle, duquel était pourvu feu Massot, pour en jouir audit titre pendant deux années, moyennant la somme de quarante-cinq livres ; ledit Dabeuille, devra nourrir, loger et héberger dans sa maison Jehan Massot, mineur âgé de 12 ans. — Jacques Guyton, marchand, contre Pierre Billaud et sa femme. — Jean Ravaud, instructeur de jeunesse, contre Marie Jouanneau, veuve de François d'Inglaud et auparavant de Jacques Baudin. — Serment des officiers. — Avocats : Pierre Guillaudeau, Joseph Guillaudeau, Benjamin Laurens, Jean Ollivier, Etienne Tuffet, Joseph Montjon, Abraham Montjon, François Bardonin, Jean Grenon, Etienne Chastagnier, Léonard de La Grezelle, Pierre Blandin, Joseph Geneteau, Etienne Godeffroy, Michel Brunet, Etienne Buffechou, Jacques Riffault, David de Fos, Jacques Guybert, Jean de Mirande, Jean Richard, Louis Massiot, Bertrand Bernard, Isaac Martin, Samuel Martin, Jean Bailly, Jean Jounault, Jean Ratuit, Benjamin Veronneau, Daniel de La Goute, Nicolas Drouhault, Jacques de Labat, Pierre Siton.

B. 1347. (Registre.) — In-folio, 162 feuillets, papier, plusieurs feuilles pourries.

1636. — Présidial ordinaire. — Paul Prevost, écuyer, seigneur de La Vallée, contre Jean Pascault,

sieur de Villars, président au Présidial, et Marthe Malincoué, veuve de Josias Gastebois et consorts. — Henri Colin, sieur de Cheusse, contre la veuve de Benjamin Laureur, avocat. — Pierre Esmelin, prêtre, curé d'Andilly-les-Marais, contre Michel Berthault. — Guillaume Borcher, prêtre, vicaire de Surgères, contre Guillaume Rodes, prêtre, curé. — Pierre Gauvin, contre Louis Richard. — Nicolas Baudin, contre Jean de Lacoste. — Nicolas Baudouin, écuyer sieur de Belœil, contre Jean Guy à Andilly. — Barthélemy Barbier, conseiller élu en l'Élection et Suzanne d'Hariette, veuve de Guy Delpain, contre Gaultier et consorts. — Abraham Monjon, avocat, contre Marie de Haraneder, veuve de Jacques Du Verger. — Maximilien de Béthune, duc de Sully, pair de France et maréchal, contre Moïse Gautreau et Marie Girard, sa femme.

B. 1348. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier, incomplet.

1639. — Présidial ordinaire. — Jean Bailly, avocat, demandeur en exponction de maison, contre François de La Saulzaye, écuyer, sieur du Taillaud, François Beraud, avocat. — Moïse Baril, contre Guillaume Renaudot. — Emmanuel Le Borgne et Georges Dusault, contre Pierre Gascherie. — Jean Texier, maître chirurgien, contre Mercier et consorts. — Marie Guay, veuve de noble homme Samuel de Ferrières, conseiller au Présidial, contre Élisabeth Bizet, veuve de Josué Gargoulleau, écuyer. — Raphaël Colin, écuyer, sieur des Hommeaux, conseiller du Roi, lieutenant particulier, assesseur criminel, contre Samuel Georges. — Isaac Du Rivault, marchand, contre Jean Bernier. — Jacob de Neufchâtel et Marie Maigre, contre Marc et Marthe Jousselin. — François Tiraqueau, contre Jean de La Porte. — Samuel Guesdon, marchand, contre noble homme Etienne Marchant. — Zacharie Lardeau, demandeur en adjudication par décret d'une maison située sous le « Gros Orloge », contre Brunet et Alleaume. — Paul Taillourdeau, contre Pierre et Marguerite Gandrée. — Pierre Baudry, écuyer, sieur de La Matière, conseiller au Présidial, contre Jacques Goizin. — Jean Combault, notaire royal, contre Elie de La Fond. — Isaac Durivault, contre Jean Bernard. — J. Riffauld, contre Jean Perreau, ministre. — Suzanne Guillaudeau, veuve de Elie Bouhereau, contre Élisabeth d'Hariette. — Martin de Haraneder, marchand, contre Pierre Fleuriot, marchand. — Samuel Baudoin, sieur de La Brochardière, contre Michel Berthinault, écuyer, sieur des Ouches. — Pierre Salbert, écuyer, sieur de Marsilly, contre Pierre Mercier et Esther Berger. — Gédéon Mesnard et Marthe Dangirard, contre Jean Blanchard, messager ordinaire. — Louis de La Bussière, marchand, contre Samuel et Marie Bonnault. — Pierre Gascherie, marchand, contre Michel Gosse, marchand. — Pierre Jay, sieur de La Penissière, conseiller du Roi, en l'Élection de La Rochelle, contre Adam de La Barre, conseiller du Roi, au Parlement de Paris. — Haut et puissant René sire de Bueil, seigneur, comte de Marans, contre la veuve de Philippe Voullon. — René de La Fontaine, prieur de Saint-Nazaire d'Andilly-les-Marais, contre Jean Huvelin, curé dudit Andilly. — Henri d'Escoubleau de Sourdis, conseiller du Roi en ses conseils, commandant pour Sa Majesté en ses armées, chevalier des ordres du Roi, archevêque de Bordeaux, abbé de Sablonceaux, contre Jacques Baudry, notaire royal à l'île de Ré. — Marie Genay, veuve de noble homme Samuel de Ferrières, conseiller au Présidial, contre Pascault, baron de Poléon. — Jean Lebigot, sieur de Beauchesne, contre Malliverne, veuve de Josué Gastebois. — Isaac Isle, écuyer, sieur de Loyré, contre Pierre Guyard, curé dudit lieu. — Etienne Gentils, écuyer, sieur de La Fons, contre Jean de Montbron, chevalier. — François Vallée, curé de Saint-Christophe, contre Michel Burgaud. — Jean de Mayac, avocat au Parlement de Bordeaux, contre Nicolas d'Hariette, marchand. — Samuel Guesdon, marchand, contre Jeanne Marchant, femme de Jean de Lescale, écuyer, sieur de Grolleau, président, lieutenant général. — Jacques Goussé, écuyer, sieur de Puyballon, contre Daniel Green de Saint-Marsault, chevalier, baron de Châtelaillon. — Anne Lardeau, veuve de Hilaire Gargot, tutrice de sa fille Anne Gargot, contre Gabriel de Lerpinière, mathématicien et maître écrivain.

B. 1349. (Registre.) — In-folio, 121 feuillets, papier, incomplet au commencement et à la fin.

1639. — Cour ordinaire du Présidial de La Rochelle. — Françoise de Medon, veuve de Pierre Maroix, écuyer, sieur de Mortagne la Jeune, contre Samuel Guillemin, écuyer, sieur des Rouchaux. — Vincent Nicolas, écuyer, sieur des Chamodes, contre Pallet, assesseur criminel au siège royal de Saint-Jean d'Angély. — Pierre Guillaudeau, receveur des consignations, contre Marie Allaire, fille d'Antoine Allaire. — Jean-Pierre Salbert, écuyer, sieur de Marsilly, contre Mercier et Berger et leurs femmes : vente et adjudication des biens de l'hé-

rédité de feu Etienne Berger, procureur au Présidial et Isabeau Barbier, sa femme, saisis sur Pierre Mercier et Esther Berger, sa femme. — Pierre Du Change et Gabrielle Berger, sa femme et Elisabeth Berger, veuve de Germain Paradis, héritiers desdits feu Berger et Barbier. — Pierre Benoist, marchand, contre Pierre Riffault et Nolette Benoist, sa femme. — Jean Isle, écuyer, sieur de Beauchesne et du Breuil, capitaine d'une compagnie d'infanterie du régiment du duc de Candalle au service du Roi, aux Pays-Bas, et Lea de Bessay, sa femme, précédemment femme de Zacharie Salbert, écuyer, sieur de Soulignonne, mère et tutrice de ses enfants et dudit feu, demandant la criée et adjudication des biens immeubles, domaines et héritages desdites hérédités de Pierre et Mathurin Mallidain, saisis sur Pierre Mallidain, Pierre Mallet et Marie Mallidain, et auparavant de Bertrand Millé, héritiers de Pierre Mallidain, Marie Garnier et Jeanne Veillon, veuve de Mathurin Mallidain, contre Pierre Mallidain, Pierre Mallet, Marie Mallidain et ladite Veillon. — Suzanne Gendraud, veuve de Simon Thévenin, contre Louis de Pernes, chevalier. — Testament de Simon Guerry, bourgeois de La Rochelle, sieur de La Bigarière et du bois Guillot, demande à être inhumé à Laleu « avec les cérémonies des chrétiens catholiques, apostoliques et romains », et fait des legs en faveur de sa femme, et de ses enfants. — David, Pierre, François et Élisabeth Oüalle, contre Jean Mousnier, procureur et sa femme, Pierre Guillaudeau et Élie Mocquay, commissaires des saisies réelles. — Henry d'Escoubleau de Sourdis, chevalier des ordres du Roi, conseiller en ses conseils, archevèque de Bordeaux, primat d'Aquitaine, abbé de l'abbaye de Sablonceaux, contre Jacques Baudry, notaire. — Benjamin de Mazières, sieur du Passage et de Voutron, contre Daniel Green de Saint-Marsault, baron de Châtelaillon. — Vente judiciaire et adjudications de biens d'hérédité saisis sur Nathanaël de Mazières et Suzanne Caillaud. — Daniel Green de Saint-Marsault, écuyer, seigneur, baron de Châtelaillon, contre Josias Pierre, écuyer, seigneur de La Boulinière et Vincent Nicolas, écuyer. Isaac-Benjamin de Mazières, écuyer. — Maximilien de Béthune, duc de Sully, pair et maréchal de France, contre Jacques Constant, hérédité de Jean Gautret.

B. 1350. (Registre.) — In-folio, 129 feuillets, papier.

1641. — Cour ordinaire du Presidial. — Sara Imbert, veuve de Honoré Delaplace, contre Jean Lucas, Pierre Georgeon et André Bouhereau. — Jacques Coullon, marchand, contre Abraham Suire. — Romain Moreau, prieur de Saint-Sauveur, en l'île de Ré, contre Pierre Lecour. — Jacques Portault, écuyer, sieur du Plantis et Anne de Puirousset, sa femme, héritiers de Isaac de Puirousset, écuyer, sieur de la Gorronnière, contre Gilles Morisson, marchand. — Michel Barrau, notaire au comté de Benon, contre Antoine Petit. — Suzanne Durandeau, servante, contre Marguerite Regreny, veuve de Louis Gardet. — Madelaine Cholet, contre Jean Cosson. — Joseph Ouvrard « peintre », contre Pierre de la Cour. — Jacques Bigot, marinier, contre Jacques Morin, procureur fiscal d'Ars et Loix. — Serment des avocats. : J. Guillaudeau, J. Ollivier, N. Baudouyn, E. Thuffet, A. Montjon, J. Grenon, L. de la Grézille, E. Godeffroy, M. Brunet, E. Buffechou, D. Defos, J. Guibert, L. Massiot, J. Bailly, B. Eronneau, D. de La Goutte, N. Drouault, J. de Labat, P. Sitois, J. Nicollas, J. Husson, N. Baudouyn, I. Taillourdeau, L. Thévenin, F. Beraud, B. Guyet, C. Delasise, P. Baumier, G. de Berandy, P. Gaigneur, E. Meslay, A. Aubouyneau, P. Portier, L. Le Cercler, J. Mesnard, A. Brunet, A. Thuffet, I. Thuffet, Pigonault. — Procureurs: D. Barbot, L. Benoist, A. Brunet, P. Taillourdeau, F. Mesnard, J. Sanceau, J. Maynier, A. Caillin, P. Fouaceau, Gilles Dolbecq, J. Mousnier, G. Mesnard, S. Thomas, I. Thomas, N. Robert, E. Jousselin, F. Billon, A. de Boulongne, I. Bernier, E. de Lafond, J. Giraudin, I. Guérin. — Greffiers et maîtres clercs : J. Maynier, I. Goizin et F. Le Roy.

B. 1351. (Registre.) — In-folio, 196 feuillets, papier.

1641 — Présidial ordinaire et criées. — Greffiers et maîtres clercs · Jean Maynier, Jacques Goizin et François Le Roy. — Pierre Guitton, marchand à Marans, contre Lea de Bessay, veuve de Salomon de Caillaud, sieur de La Chevrottière, François Dolbeq, Nicolas Herbert, Jean Morin, fermiers des fours banaux de Saint-Martin de Ré, contre les Oratoriens de Paris, seigneurs de l'abbaye des Chastelliers. — Marie Lesueur, contre Charles de Guefroy, sieur de Beauregard. — Jean Brethinauld, écuyer, sieur de Fors, conseiller élu pour le Roi, contre Pierre Herblit, curé de Loire. — Louis de La Bussière, marchand, contre Paul Taillourdeau. — Antoine de La Grange, écuyer, requérant la vente et adjudication des biens et domaines des hérédités de Vincent Biré et Marie Imbert, saisis sur feu Claude Cellier, curateur de François Biré, fils et héri-

tier du défunt Biré et pour une moitié de ladite Imbert, et Alexandre Devizard et Marie Pressé, fille et héritière de ladite Imbert, contre Thomas Biré, tuteur et curateur du mineur au lieu de feu Ellier. — Elie Prou, l'un des médecins ordinaires de La Rochelle, et Etienne Godeffroy, contre Forat et Marie Dulacq. — Catherine Du Querny, contre Benjamin Godeffroy, écuyer, Louis Gardet, Louis Allar, Samuel Bernardeau et P. Mascault. — Denis Martineau, procureur du Roi en l'Election des Sables d'Olonne, tuteur des mineurs de René Gerrier et Catherine Couraud, contre Jacques Robin, prêtre, prieur d'Esnandes. — Suzanne Goudraud, veuve de Thévenin, avocat, curatrice de Pierre Guillaudeau, contre Pierre Guillaudeau, receveur des consignations. Etienne Raizin, prêtre, curé de Virson, contre Françoise Dolbecq, femme Avelin, adjudication d'une maison saisie sur Jacques Avelin, sergent royal et Jacques Basset. — Jean Roquemadour, avocat au Parlement de Bordeaux et Présidial de Saintes, criée de la seigneurie de La Jarne, contre Pierre Javeleau, Samuel de Morel, écuyer, sieur de Limeracq et de La Raze. — Henri Guiton, sieur de La Vallade, contre les Oratoriens, prieurs de Saint-Jean Dehors. — Auguste Brisson, écuyer, sieur de Candé, Madelaine-Jeanne et Marguerite Brisson, contre le commandeur de la commanderie de Saint-Jean du Perrot, les Oratoriens. — Alexandre Pineau, écuyer, contre Pierre Brunet, et Marie Hus, sa femme, Anne Hus, femme de Jean Baraud, Etienne Hus, héritiers bénéficiaires de Etienne Hus, Jacques de Ranson, héritier de Samuel Bertrand de Ranson, etc. — René de Sirbeuil, chevalier des ordres du Roi, comte de Marans, etc., contre Esther Trustaud, veuve de Pierre Regnault. — Suzanne Gendrault, veuve de Mathurin Tréveins, tutrice de Pierre Guillaudeau, héritier de René Guillaudeau, receveur des consignations, contre Jean Bigotteau.

B. 1352. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets, papier.

1642. — Présidial ordinaire. — Jean Juppin, marchand, contre Jean Despéroux. — Jean Bailly, avocat, contre Etienne Gufichou. — François Charpentier, marchand, et Du Moustier, sa femme, contre Jacob Menault. — Pierre de Lastre, écuyer, sieur de Touchelonge, contre Dansays, marchand, à Fouras. — Charlotte Du Boyer, femme de messire Louis de Saint-Georges, chevalier, seigneur de Loubigny, et Sylvie Duboys, femme de Charles de Pontard, écuyer, seigneur de Chaban, héritiers, sous bénéfice d'inventaire de Jacob Duboys, écuyer, seigneur de La Berlandière, contre Gaspard Pandin, écuyer, sieur des Martes, conseiller au Présidial, noble homme Hugues Colin, sieur des Ginasses, François Baudouin, avocat, etc. — Samuel Tongrelou, contre Charles Chastagner, écuyer, sieur de Pierrelevée. — Jean Langlois, notaire, contre Pierre Bertault et Jacques Bouildron. — Pierre du Poiré, maître tailleur d'habits, contre Pierre Girard, marchand. — Jean Langlois, notaire royal, contre Pierre Berthault et Jacques Bouildron. — Samuel Frogé, contre Julien Chevallier. — Paul Guillemard, maître chirurgien, contre Perette Ardouin. — Louis Benoist, procureur au Présidial, contre Jacques Deffeusses, laboureur à Lespine. — Isaac Loriol, marchand, contre Robert Camus, marchand. — François Apvrilleau, notaire royal, contre Marie de La Fabvrie, veuve de Pierre Marz. — Paul Guillemard, maître chirurgien, fermier des biens d'Elisabeth Boulanger, contre Marie Audrouin, veuve Marchant. — Julien Desrouhes, prêtre, curé de Ciré, contre Simon Desaintz et Elisabeth Gallais. — André Cherpentier, boutonnier, contre Laplume, maître tailleur d'habits. — Pierre Biret et Abraham Bussin, contre Henri Morant dit La Grenadeau — Samuel Tongrelou, marchand, contre Nicolas Massé, dit La Vallée. — Daniel Lortie, marchand, contre Louis Letard, marchand. — Paul Chesneau, notaire royal, contre Gilles Potiers, laboureur. — Samuel Georget, marchand, contre Paul Ballanger, marchand. — André Cherpantier, boutonnier. contre Jean Narp. — Pierre Delhoumeau, cordonnier, contre Michel Quintard. — Jean Salomon, maître maréchal, contre André-Henri Le Mastin, chevalier, seigneur baron de Nuaillé. — Nicolas Torail, sieur de La Fontayne, contre Antoine Marquet, marchand. — Pierre Dupeyré, maître tailleur d'habits, contre Merry Fichon. — Marie de Mousset, femme séparée de biens de Jacques Maujant, contre Jean Thireau et Antoine Gaireau, asséieurs et collecteurs des tailles de la paroisse de Cougnes hors les murs. Renvoyé les parties à la Cour de l'Élection. — Henri Morand dit La Grenade, contre Pierre Bidet et Abraham Toussaint. — Georges Reveau, conseiller et avocat du Roi au Présidial, contre Jean Gilbert, charpentier de grosses œuvres à Saint-Christophe. — François Du Breuil, écuyer, sieur de Chassenon, contre Olive Bodin, veuve d'Urbain Sauvé, conseiller et élu pour le Roi en l'Élection. — Judith Morisson, veuve de Thomas Mousnereau, tutrice de ses enfants, contre Jean Chappe et Guillaume Allouy. — Les Frères Prêcheurs contre Samuel Georges et Jeanne Prévost, auparavant veuve de Jean André. —

Jacques Vacher, sieur de La Casse, contre Jean Chevalier et Catherine Vilet, Laurent Vilet, veuve de Jacques Ferrat. — Pierre Chaillé, marchand, contre Jacques Huilard, sieur de Beaulieu. — Installation de Jean Corné dans l'office de conseiller au Présidial, à la place de Pierre de Maurouguer (lettres du 29 mars 1642). — Suzanne de Pontard, veuve de Jean Gentils, écuyer, sieur de Fief-Joslain, contre Françoise Griffon, servante. — André de Charron, conseiller du Roi en ses conseils, président de la cour et Parlement de Bordeaux et chambre mi-partie de Guyenne, mari d'Esther Geneteau, contre le prieur et les religieux de la Charité de l'hôpital de Saint-Barthélemy. — Nicolas Baudouin, sieur de Belœil, avocat, contre Gabriel Gast, sergent royal, et Judith Auguin, veuve de Joseph Javelleau, Louis Bourdin et Agathe Javelleau. — Antoine Garnier dit Montluisant, capitaine de marine, contre François Ollivier, sieur du Treuil-Bâton. — Étienne Hervy, prêtre de l'Oratoire, curé de Saint-Jean du Perrot, contre Mathias Macaud, sieur du Doret, fermier temporel de la commanderie de Saint-Jean du Perrot. — André Foucher, maître d'armes de cette ville, contre Jean Barret, crocheteur. — Étienne Buffechou, sénéchal des seigneuries d'Ars, Loix, (île de Ré), contre Jean Lefort, fermier desdites seigneuries. — Arnault Bruneau, écuyer, sieur de La Chabossière, contre Daniel Tollé, docteur en médecine.

B. 1353. (Registre.) — In-folio, 202 feuillets, papier.

1642. — Présidial ordinaire et criées. — Pierre Gascherie, marchand, contre Michel Gesse, marchand. — Arnaud Bruneau, écuyer, sieur d'Uré, Lagord et les halles de Puilboreau, contre Suzanne Gendrault. — Jean Bailly, avocat, contre Elisabeth Bizet, veuve de Josué Gargoulleau, écuyer, sieur de Nieul, Pierre Guillemin, écuyer, sieur de Vivonne, Louis Du Jau, fils et héritier de Pierre du Jau, icelui, héritier de Pierre du Jau et de Marie Pertuis. — Etienne Gentilz, écuyer, sieur de Lafond, requérant la vente et adjudication par décret de la châtellenie, terre et seigneurie d'Esnandes, contre Marie Gentilz, femme de Pierre de Monbron. — Guillaume Perrier, prêtre, prieur, curé de Notre-Dame de Loire, contre François Rolland, laboureur. — Jean Desprez, prêtre, curé de Vergeroux, contre Louis Cherbonneau, cabaretier. — Josias-François de La Tour, chanoine de Saintes, contre Maynard, à La Jarne. — Jeanne du Brois, femme de Isaac du R[illegible]ult, marchand, contre les héritiers Picault, criée des biens dudit Picault. — Marie Tartas, veuve de Jacques Guitton, tutrice de ses enfants, contre Pierre Graze, marchand. — Henri de Béthune, évêque de Maillezais, Daniel Gresseau, sieur des Fraignées, Pierre Robert, Élu à Fontenay, Pierre Turpault, François Arrivé, contre Pierre Conardeau et Pierre Chartier. — Roc Chastaigner, écuyer, sieur de Cramahé, héritier de Benjamin Chastaigner, écuyer, sieur de Boisfontaine, son oncle, contre Charles Bidault, écuyer, sieur de Luret, administrateur de ses enfants, et de feu Suzanne Dexmier, héritière de Alexandre Dexmier, écuyer, sieur de Beaulieu. — Jacques de Ferrières, sieur de Grandfief, contre Mathieu Mouchard, menuisier. — Jacques Constant, procureur du Roi en la maîtrise des ports et hâvres de cette ville, requérant la vente et adjudication des biens de l'hérédité de Léonard Constant, procureur du Roi en l'Élection, et de Sara Chaumel, Abraham Constant, héritier desdits Constant, Marie Gallais, femme séparée de Simon de Scing, Pierre Tallemant, banquier, et Pierre de Lescole, sénéchal de Mauzé. — Pierre de Barbezières, écuyer, sieur de Péré, contre Esaïe Loriol, sieur de La Chabossière. — Jean Pascault, seigneur baron de Pauléon, contre Barthélemy Martin. — Abraham Montjon, écuyer, avocat, contre Isaac Du Candal, sieur de Fontenailles, notaire, secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances. — Saisie des biens de Jacob Du Bois, écuyer, sieur de La Berlandière. — André de Mazières, écuyer, sieur de Voutron, contre Isaac Samuel-Benjamin et Daniel de Mazières. — Michel Paquetteau, marchand, contre Pierre Denize, archer du vice-sénéchal d'Aunis. — Pierre Salbert, écuyer, sieur de Marsilly, contre Mercier.

B. 1354. (Registre.) — In-folio, 147 feuillets, papier.

1644. — Présidial ordinaire et criées. — Etienne Gentils, écuyer, sieur de Lafond, contre Marie Gentils, femme de Jean de Montbron, chevalier, seigneur de Talbœuf et de La Cour, adjudication par décret de la terre, seigneurie et châtellenie d'Esnandes. — Pierre Guillemin, écuyer, sieur de Vivonne, contre Michel Bouchereau. — Michel Brunet, sieur de Passy, contre Samuel Bernardeau et Sara Brunet, sa femme. — Madelaine Chollet, contre Ozeau. — Samuel Lefebvre, contre Marie Lefebvre, veuve Ledoux. — Étienne Godeffroy, écuyer, contre Claude Chambert, huissier. — François de Béthune, duc de Sully, donataire de Maximilien de Béthune, duc de Sully, contre Françoise

Manigault, veuve de Daniel de La Goutte, sénéchal du comté de Benon. — Suzanne de Pontard, veuve de Jean Gentils, écuyer, sieur de Fief-Joslin, contre Daniel Gaigneur. – Gaspard Pandin, écuyer, sieur des Martes, contre les héritiers Braud. — Suzanne de Pontard, contre Gaigneur. — Noble homme Jean Gaudin, sieur de La Sauzay, ci-devant lieutenant général de Fontenay-le-Comte, contre Pierre Bot, bourgeois de Paris, curateur aux biens vacants de l'hérédité de Catherine Gaudin. — Jean Nicolas, écuyer, sieur de Coureilles, contre Marguerite Manigault, veuve de Daniel de La Goutte, sénéchal du comté de Benon. — Les fabriciens de la paroisse de Notre-Dame de Cougnes, contre Suzanne Thévenin, veuve de Pierre Guillaudeau, sieur de Villedoux, tutrice de Pierre Guillaudeau, son fils, héritier de Pierre Guillaudeau, son aïeul (contrat d'arrentement du 19 décembre 1638). — Guillaume Péris, prêtre, curé de Loyre, contre Pierre David et David Audort des Fauches et Isaac Isle, écuyer, sieur de Loyre. — François Ollivier, sieur du Treuil-Bâton, et Suzanne Salmon, contre Bernard Hapart, marchand flamand. — Maximilien-François de Béthune, duc de Sully, contre Pierre Guibert. — Henri Guybert, écuyer, sieur de Landes, contre Isaac du Rivaud. — Paul Blessebois et sa femme, contre Esther Thomas, veuve de David Le Roy, avocat. — Michel Brunet, écuyer, sieur de Passy, contre Françoise Manigauld, veuve de Daniel de La Goutte, sénéchal du comté de Benon. — Gaspard Cabesse, marchand, contre Pierre Demainvielle, Marie Maulay, veuve de Pierre Assailly, sergent, Jean Bertinauld, écuyer, sieur de Forcé, etc. — Les religieux de Saint-Dominique contre Jean Gobert. — Suzanne de Pontard, veuve de Pierre Gentilz, écuyer, sieur du Fief-Joslain, contre Gaigneur. — Jean Bailly, avocat, contre Aaron Pinard, sergent royal.

B. 1355. (Registre.) — In-folio, 180 feuillets, papier.

1644. — Cour ordinaire du Présidial. — Nicolas Cantillon, maître tailleur d'habits, contre Pierre Lecourt, marchand. — Etienne Regnaud, marchand, contre Thomas Audurier, laboureur. — Augustin Girard, maître orfèvre, contre Pierre Du Boulet, écuyer, sieur de La Motte et damoiselle Anne Taupier, sa femme. — Philippe de Labarre, écuyer, contrôleur général des traites de Charente et Marie Thauvet, veuve de Daniel Bonnin, sieur de Charas, fermier de la châtellenie de Fouras, contre André de Charon, conseiller du Roi, en ses conseils d'État et privé, donataire de défunte Esther Geneteau, son épouse, Alexandre de Beauchamp, écuyer, sieur de La Vallade et Marie Martin, sa femme, Pierre Chalmot, écuyer, sieur de La Motte, Jean Merlin, Étienne Gaschot et Marie Merlin, sa femme, Marie Portier, curatrice des mineurs de Pierre Bouchet, écuyer, sieur de Maubec, et Élisabeth Chalmot, héritiers de feu Genneteau. — François Murand, sieur de La Murandière, docteur en médecine, Nicolas Guesdon, maître chirurgien de Saintes, contre Jean Le Moyne, marchand de cette ville et Marie Mouchard, sa femme. — Pierre Viette, sieur de Varaise, contre Jacques Hastier, marchand, et Sara Imbert, veuve Thomas. — Claude Chastanier, greffier du grand fief d'Aunis, contre Jean Girault, Jacques Bouffard, écuyer, seigneur de La Madelaine, contre Etienne Gaschot, fermier des biens de l'hérédité de Pierre Mathar, sieur de Saint Mathurin. — Paul Prevost, écuyer, seigneur de La Vallée et du Sableau, héritier de Marthe Guybert, icelle héritière de Françoise Du Pérat, son aïeule, contre Mathieu Mascault, sieur du Doret, procureur fiscal du comté de Marans. — Samuel Rousseau, marchand, contre Samuel Bonnaud, marchand et Marie Olivier, sa femme, veuve de Pierre Olivier. — Josué Cothonneau, marchand à Saint-Martin de Ré, contre Louis Balanger, marchand. — Claude d'Argence, marchand, contre Suzanne de Bousiron, veuve de René Bertrand, chevalier, seigneur de Saint-Fulgent. — David Defos, avocat au Présidial, et Marie Sanceau, contre Pierre Courzon, maître boulanger. — Louis de Ranconnet, seigneur de Montroy, contre Étienne Toyeau. — Pierre Leclercq, maître apothicaire à Marans, contre Jacques Consty.

B. 1356. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier, incomplet.

1645. — Cour ordinaire du Présidial. — Jean Seignette, maître apothicaire, contre Jean Garnier, curateur de ses enfants mineurs. — Les religieux de la Charité, contre Isaac Tubœuf, maître cordier. — Marie Piguenit, veuve de Pierre Tiraqueau, contre Michel Tileau, laboureur à bœufs. — Guillaume Henry, marchand, contre Jacques Roze, marchand à Poitiers. — François de Lostange, seigneur, baron de Paillé, contre François de Marois, écuyer, seigneur de Mortagne la jeune. — Paul Delabarrière, marchand hôtelier, ayant droit de David Mervault, sieur des Fontaines, contre Auguste Brisson, conseiller et procureur du Roi. — Nicolas Venette, marchand, contre Louis Bourdin. —

David Defos, avocat en Parlement, contre Antoine Dutas. — Mardochée Georget, marchand, contre Marguerite Georget. — Messire Jean Hamelin, prêtre, curé d'Andilly les Marois, contre Jean Gastumeau. — Messire Jacques Croizo, prêtre, curé de Marans, contre Jean Grain. — Marie Manigault, veuve de Jean Beraudin, contre Jacques Sauvaget. — Nicolas Branche, « maître joueur d'instruments » à Marennes, contre Samuel Tongrelou, « paulmier ». — Suzanne Barbot, veuve de Pierre Ozeau, contre Gédéon Mesnard. — Noble homme Jean Mascault, sieur d'Ardigues, conseiller du Roi, élu en l'Élection, contre Jaquette Gripault, veuve de Pierre Gauschet. — Les religieux carmes, contre Marie Boutet, veuve Boinot. — Pierre Delastre, écuyer, seigneur de Touchelonge, contre Pierre et Suzanne Gascherie, héritiers d'Abraham Porthus. — Etienne Tabuteau, marchand, contre Jean Delaplace, cabaretier. — Jacques Cousseau, notaire royal, contre Thomas Mabille, cloutier. — Jean Bernon, sieur de Bernonville, contre Jacques Cherbonneau. — André Renou, chevalier, seigneur de Saint-Simon et de Mille Escus, contre François de La Rochefoucauld, écuyer, seigneur de Fontpastour, et Sara du Vivier. — Jacques Cochon, écuyer, sieur des Loges, demandeur en saisie et déclaration, contre Guillaume Migue, tissier. — Jacques Fresneau, chevalier, seigneur de Marigny, commandeur de la commanderie de Bourgneuf, contre Vincent Violleau. — Louis du Cormier, écuyer, sieur de La Forteresse et Marie Payault, sa femme, contre Anne Fresneau, veuve Thomas. — Mathurine Piguenit, veuve de Jean Ducré, contre Gaspard Cabesse. — Marie Naudet, veuve de Jean Durand, contre Paul Moriceau.

B. 1357. (Registre.) — In-folio, 147 feuillets, papier.

1646. — Cour ordinaire du Présidial. — Greffiers et maîtres clercs : Jean Mesnier, Jacques Goizin, Gaspard Le Roy et Jean Michelon. — André Meschin, marchand, contre Nicolas Mestayer. — François de Lostange, écuyer, sieur de Paillé, contre François Maroix, écuyer, seigneur de Mortagne la jeune. — Moïse Gouzil, procureur fiscal de la châtellenie de Laleu, contre Nicolas Baudouin, avocat. — Jeanne La Cave, veuve de Pierre de Barbezières, écuyer, sieur du Péré, contre Jacques Relyon. — Georges Reveau, écuyer, sieur de La Berthelière et du Treuil Morant, conseiller et avocat du Roi, contre Giraudin et Nicolas Charon dit Lafleur, cabaretier. — Marguerite Assailly, veuve d'Osée Lhommedieu, procureur, contre Marthe Dangirard, femme de maître Gédéon Mesnard, aussi procureur. — Jean Gendrault, écuyer, sieur de Charman et de Savari, contre les héritiers du Jau — Gabriel Grain, capitaine de navire, contre Jeanne Valleau, veuve de Jean Grain. — André de Mazières, écuyer, seigneur de Voutron, contre Jean Maulin et Jacob Machair. — Jacob de Neufchastel, contre Germain Cothonneau, marchand. — François Chevallier, marchand, contre Marie Dolbecq, veuve de Pierre Pottier, avocat. — Marie Piguenit, veuve de Pierre Tiraqueau, contre Jean Barrault, laboureur. — Marguerite Regreny, veuve de Louis Gardet, marchand, contre Jean Dorville dit La Fortune. — Jeanne Roy, veuve de noble homme Benoist Brault, contre Guy Chavigneau, notaire du comté de Benon. — Yvon Lepiscaire, menuisier, contre Louis Guérin dit le Provençal. — Pierre et Jacques Assailly, marchands, contre Michel Paqueteau, marchand. — Suzanne Esmain, veuve de Pierre Guillaudeau, sieur de Villedoux, contre Catherine Hectore, veuve de François Bardony, avocat. — Michel Reau, seigneur de La Bérangerie, contre Samuel Guillemain. — Georges Champion, sieur de Launay, contre Louis Geoffroy et Jean Rivière. — Raphaël Collin, écuyer, sieur des Ormeaux, conseiller du Roi, lieutenant criminel et premier conseiller au Présidial, contre Mathurin Mousnier. — Honoré de Clermont, chevalier, seigneur, marquis de Gallerande, seigneur de Montroy et Saint-Médard, contre Rachel Vatable, veuve de Balthazar Girault. — Pierre Bizet, écuyer, sieur de La Barouère, conseiller du Roi, contre La Barrière, cabaretier. — Jean Bridier, maître chirurgien, contre Paul Ballanger, marchand. — Pierre Dargelin, maître faiseur de voiles, contre Jacques Franchard, sieur de l'Enclosture. — Jean Berne, écuyer, sieur de Terrefort, contre Jean Marchand, sieur de Langevin. — Abraham Tabuteau, marchand et Elisabeth Pelletier, sa femme, contre Etienne Gabet, marchand et Anne Mymault. — Haut et puissant Daniel Green de Saint Marsault, chevalier, seigneur, baron de Châtelaillon et Jonas Moreau, anciens diacres et receveurs de la R. P. R. de Salles, contre Jacques Barbot, écuyer, sieur du Treuil gras, curateur des mineurs de David Debagarigues, et Marie Barbot. — Élie Prou, écuyer, docteur en médecine, contre Esther Chalmot, héritière de Charles Chalmot, écuyer, sieur de La Poussardière. — Jacques Desaiguliers, sieur de La Genette, contre René Maignet.

B. 1358. (Registre.) — In-folio, 159 feuillets, papier.

1647. — Cour ordinaire du Présidial. — Greffiers et maîtres clercs : maîtres Jean Maynier, Jacques Goyzin, Gaspard Le Roy et Jean Michelon. — Jean Mocquet, marchand à Nuaillé, contre Jean Bernard, capitaine d'une brigade de gardes à sel du bureau de Charente. — Jean Gaschot, avocat en Parlement, contre Mathieu Moreau et sa femme. — Jacques Gauvin, marchand à la Maison Neuve, paroisse des Ays, en Poitou, contre Jean Maynard, gabarier. — Marguerite Regreny, veuve de Louis Gardet, contre Pierre Yvon, seigneur de Lozières, conseiller du Roi en ses conseils, intendant de justice, police et finances en Dauphiné. — Gabriel Valleau, marchand, contre Jean Mouchard, maître d'école, dont il demande l'expulsion de la maison dudit Valleau, pour faire cesser les troubles de Samuel Tongrelou, et remonter une chaudière d'eau-de-vie. — André Brunet, avocat, contre Michel Brunet, sieur de Passy. — Jean de Maroix, écuyer, sieur d'Anzay, contre Jean Fresneau, Jean et Pierre Coignard, André Prévost, Nicolas Goguet, Simon et Pierre Gillebert et François Masse, tous héritiers de Mathieu Texier. — Samuel Depont, marchand, contre Etienne Godeffroy et Pierre Goillard. — Jean Mouschard, « maître escrivain », demandeur aux fins de faire déclarer exécutoire une obligation de 350 livres contre Daniel Barraud, marchand, et Marie Deharge, héritière de Marie de Lespine, sa mère. — Noble homme Etienne Marchant, sieur de La Daroterie, contre Etienne Breau, laboureur à bœufs, demeurant à Saint-Vivien, et Samuel Bernardeau, sieur des Mousiers, Samuel George, Jacques Cousseau, notaire. — Bertrand Laurent, compagnon charpentier à Loiré, contre Clément You, charpentier de grosses œuvres. — Samuel Martel, chevalier, seigneur baron de Saint-Just et Vandré, contre Pierre De motgoiague, marchand. — La communauté des avocats demanderesse aux fins d'avoir payement de vingt livres contre Ignace Merguyer, avocat. — Henri Guiton, écuyer, sieur de La Vallade, contre Jacques de Superville, docteur en médecine à Niort. — Samuel Thomas, procureur, contre Pierre Oüalle, sieur des Prises, à Tasdon, et Suzanne Dollezon, sa femme. — Pierre Bouhier, avocat, contre Jean Daix, écuyer, sieur de La Roche-Ellie et de Marlonge. — Jacques Bernard, sieur de Monsanson, contre Anne Gendron, veuve de Simon Tristan. — Henri Guiton, écuyer, sieur de La Vallade, contre Guillaume Bezanceau, contrôleur en la maréchaussée d'Aunis. — Louis Auboyneau, marchand, contre Normandin. — Jean Huvelain, prêtre, curé d'Andilly-les-Marais, contre Pierre Le Clercq, maître apothicaire à Marans. — Léonard Bernon, marchand, contre Thomas Champeau, maître menuisier. — David de La Croix, marchand et banquier, contre David Brevet, marchand. — Jean Merlin, marchand, à Saint-Martin de Ré, contre Daniel et Jean Robineau. — Jean Seignette, maître apothicaire, contre Pierre Cougnac, maître tailleur d'habits. — Serment des officiers.

B. 1359. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1648. — Présidial. — Cour ordinaire. — G. Reveau, avocat du Roi. — Greffiers : Jean Maynier, Jacques Grezin, Gaspard Le Roy et Jean Michelin, Marie Bourreau, femme séparée de biens de Jacques Tapin, contre Denis Julien, « hoste du logis où pend pour enseigne la fleur de lys ». — Françoise Cornouaille, veuve de Naudin Berthaudeau, tailleur d'habits, héritière sous bénéfice d'inventaire de François Cornouaille et de Catherine Raynaud, contre Jean Giraud, boucher à Saint-Eloy. — André Chauvet, contre Suzanne Thévenin, veuve de Pierre Guillaudeau, sieur de Villedoux. — Suzanne Barbot, veuve de Pierre Oizeau, contre Marguerite Lagord, veuve de Jean Courtois. — Charles de La Coste, marchand, contre André Baillarge, chirurgien à l'île de Ré. — Jean Girault, marchand, contre Josué Grelet, maître charron à Tasdon. — Gabriel Robusson, prêtre, prieur, curé de Lagord, et Savineau et les fabriqueurs de ladite paroisse, contre Paul Rigollet, tailleur d'habits. — Jacques Boulineau, marinier, contre Nicolas Delamer, maître cordonnier. — Georges Reveau, conseiller et avocat du Roi, contre Pierre Plancher, maître maçon et tailleur de pierres, de Saint-Martin, île de Ré. — Louis du Cormier, sieur de La Forteresse, contre Isaac Penetreau, cabaretier. — Elisabeth Levesque, veuve de Jean de La Fitte, écuyer, sieur de La Barette, contre Jean Lauzet charpentier. — Abraham Cassemain le jeune, contre Abraham Favereau, maître maçon et tailleur de pierres. — Gillette Mervault, veuve d'Etienne Baud, contre Marie Coudrin, femme de David Thibaud. — Jean Mouchard, greffier des châtellenies de Montroy et Saint Médard, contre Daniel Barraud, marchand, et Marie Deharque, sa femme. — Alexandre Pineau, écuyer, contre Marthe Mallinvert, veuve de Ozias Gastebois, marchand. — Jeanne Thubin, fille émancipée de feu Etienne Thubin, sieur de La Platerie, contre Jean Guiguard. — Alexan-

dre Landaz, chevalier, seigneur du Bignon, conseiller du Roi en ses conseils, lieutenant général enquêteur et commissaire examinateur de la sénéchaussée et Présidial, contre Durcot, écuyer, sieur de La Touche. — Les religieux de la Charité, contre Charles Baulmier, prêtre, promoteur de la cour ecclésiastique. — Pierre Siette, conseiller, ingénieur et géographe du Roi, et Octave Strada, baron d'Aubierre et autres places, contre Charles Nezereau, marchand. — Pierre Vidault, capitaine de navire, contre Philippe Tardois, cabaretier. — Pierre de La Boissière, marchand, contre Renée Aubin, héritière de Pierre Aubin, greffier du prieuré de La Marnière. — Pierre de Lastre, écuyer, sieur de Touchelonge, contre Pierre et Suzanne Gascherie. — Germain Cothonneau, marchand, contre Marie Olivier, veuve de Daniel Lortye. — Henri Guiton, écuyer, sieur de La Vallade, contre Jacques Constant, sieur de Chantesef. — Serment des officiers.

B. 1360. (Registre.) — In-folio, 206 feuillets, papier.

1651. — Cour ordinaire du Présidial. — Greffiers : Jean Maynier, Gaspard Le Roy et Jean Michelon. — Abraham Reas, sieur du Cousteau, contre Paul Cougnard, sieur de Fondevaux. — Isaac Boslo (Baulot), maître apothicaire, contre Marie Mercier, veuve de Pierre d'Artiganoüe, écuyer. — Jean Viau, « maître ès arts d'escripture et arithmétique », contre Marie Giraudin, veuve de Jean Combault, notaire royal. — Etienne Tabutteau, contre Barthélemy Bailly. — Olivier Papineau, juge garde de la monnaie, contre Nicolas Rouy, messager ordinaire. — Julien Chevallier, marchand, contre Antoine Mazouas, bourrelier. — Jean Gobert, seigneur de Nieul, contre Perrette Georget, veuve de Jacques Cadot. — Daniel Tholle, docteur en médecine, contre Vincent Violleau. — Nicolas Tharay, marchand, contre Vauvert. — Samuel Depont, marchand, contre Patrice Sandillan, maître apothicaire à Marans. — Jean Fabry, marchand, contre Pierre Arnauld. — Martin de La Noüe, prêtre, curé de La Jarrie, contre Mathieu Maurepas. — Jacob Wallandal, marchand flamand, contre Ozée Jardin, maître pâtissier. — Jean Seignette, docteur en médecine, contre Jean Neau, curateur des enfants de Jacques Egron, écuyer, sieur de La Motte, conseiller au Présidial. — Samuel Tougrelou, « maistre d'armes », contre Moïse Guillebault. — René Pasquier, écuyer, sieur de Lange-Baston, contre Jean Neau, marchand, curateur des mineurs de Jacques Egron, sieur de La Motte. — Jacques Clémenceau, sieur de La Clémensière, contre Nicolas Roulleau. — Serment des avocats, Louis Massiot, Nicolas Drouault, François Berault, Jacques Mesnard, Daniel Combauld, Gabriel Cabesse, Daniel Mercier, François Martin, Pierre Gresseau, Jehan Meulguier, Nicolas Brunet, Louis Benoist, Simon Bouhereau et Jacques Dinet, les autres ont fait défaut. — Paul Girard, marchand, contre Jacques Thomas, procureur. — Jean Michelon, notaire royal et greffier, contre Jean Corné, écuyer, sieur de La Vallée, conseiller du Roi, juge magistrat, et Suzanne Thévenin, son épouse. — Pierre de Compiègne, charpentier de grosses œuvres, contre Jean Fabry, aussi maître charpentier de grosses œuvres. — Benjamin Mazières, écuyer, sieur du Passage, contre Amand Albert, huissier et archer du vice sénéchal d'Aunis. — David Nezereau, marchand, contre Jean Buiard, sergent royal. — Jean Nicolas, écuyer, sieur de Coureilles, contre Pierre Guillemin, écuyer, sieur de Vivonne. — Henri Guiton, écuyer, sieur de La Vallade, contre Vincent Rascault, laboureur. — Noble homme Isaac Husson, avocat, contre Françoise Cottereau, veuve de Jean Imbert.

B. 1361. (Registre.) — In-folio, 114 feuillets, papier.

1653. — Cour ordinaire du Présidial. — Greffiers et maîtres clers : Jean Maynier, Gaspard Le Roy, Jean Michelon. — Mathurin Moreau, marchand, contre Anne Drouin, veuve de Simon Moreau — Marc Pelisson, contre Bernard Pagez, marchand. — Laurent Girard, maître potier d'étain, contre Jeanne Goymard, veuve d'Étienne Rabiet. — Léonard de La Roche, marchand et Catherine François, sa femme, contre Jean Fournier et Marguerite Masse, d'Ars en Ré. — Louis Chenu, prêtre, prieur de Saint-Ouen, contre Gabrielle Duthais, veuve de Josué Berchault. — Gabriel Manigault, sieur des Houmeaux, contre Germain Cothonneau, marchand et Alexandre Grenot, maître boulanger. — Jean Fourestier, cuisinier, contre Léonard Guillemot, maître pâtissier. — Jacques Godeffroy, marchand banquier, contre Gabriel Bernardeau, avocat. — Louis Doyneau, écuyer, sieur de La Charrie, contre François Chiron, procureur fiscal de Pont de Courlay. — Germain Langlois, sieur de Bon Espoir, contre Regnault. — Jean Bailly, avocat, contre Gaspard Brun, marchand, à l'île de Ré. — Noble homme Pierre Siette, contre Jean Nicolas, écuyer, sieur de Coureilles. — Anne Sagot, veuve de Charles Silvestre, contre Pierre Moucheron, marchand. — Pierre Valin et Nazere Cornillon

contre Henri de Lauzerée, écuyer, sieur du Breuil et Judith Delaunay, sa femme, héritière de Jean Delaunay, son père, Élisabeth Manceau, veuve d'Isaac Nerault, farinier à Thairé. — Isaac Dodin « instructeur de la jeunesse », contre Marie Dumas, veuve de Pierre Bourrelier. — Éloy Bonnet, maître tonnelier, contre Anne Sanson, veuve de Pierre Brebion. — Jessé Desfoussés, laboureur, à Laleu, contre Antoine Turqué, laboureur. Claude Le Gentil, avocat au Parlement de Paris, contre Jean Regnault. — Laurent Barbin, prêtre, curé de Sainte-Soulle, contre Jean Busseau et Andrée Guynebert, sa femme. — Jacques Papin, écuyer, sieur de Grandmaison, capitaine de marine, contre René Pontoize. — Noble homme Isaac Husson, avocat en Parlement, contre Jeanne Pelletan, femme de André Pastureau. — Michel Brunet, sieur de Passy, contre Pierre Renaudin, laboureur à bœufs. — Marie Deschamps, veuve d'Isaac Barbot, sieur du Treuil Gras, contre Adrien Montagne, fermier général des aides de France. — Michel Reau, sieur de Vieux fief, contre Isaac Manigault, sieur de Limouillet.

B. 1362. (Registre.) — In-folio, 119 feuillets, papier.

1653. — Présidial ordinaire. — Jean Favereau, maître chirurgien à Marsilly et Catherine Chevalier, sa femme, contre Pierre Goissinière, roulier. — Simon Papin, marchand, contre Daniel Barrault, marchand, tuteur des enfants de feu Daniel Barrault et de Marie de Lespine. — Élisabeth Levesque, veuve de Jean de La Fuitte, écuyer, dame de la châtellenie de La Grimenaudière, contre Pierre Meurguier et Charles Châtaigner, chevalier, seigneur, marquis de La Roche Posay, seigneur d'Andilly-lès-Marais. — Pierre de Lastre, écuyer, sieur de Touchelonge et héritier de son aïeul Léonard de Lastre, écuyer, sieur d'Aigrefeuille, contre Suzanne Levereau, veuve de Jacques Dupuy, etc. — Louis Durand, écuyer, sieur de La Mesnardrie, conseiller au Présidial, contre Georges Le Gaigneur, aussi conseiller, et Jeanne Morisseau, femme de honorable homme Élie Boutaut, conseiller au Présidial de Poitiers. — Louis Vilson, écuyer et Marie Torterue, sa femme, contre Samuel Perronneau, notaire royal. — Jean Chuppin, marchand libraire, contre Jean Collardeau, marchand. — Les religieuses de Sainte-Claire de Saintes, contre Louis Richard, Nicolas Venette, marchand, contre Jean Bursault, David de La Croix, Isaac Auboyneau, Nicolas d'Hariette, etc. — Jean Tharay, procureur, contre Jean Bigorteau, receveur des consignations. — Lea Green de Saint-Marsault, contre Jacques Goussé, chevalier, sieur de Puyballon. — Charles de Béchillon, chevalier, sieur d'Isleau, châtelain d'Alerit, contre Gilles Taunay. — Benjamin de Mazières, écuyer, sieur du Passage, et Voutron en partie contre Michel Lavigne. — Noble homme Pierre Siette, conseiller, ingénieur du Roi, directeur de la confrérie du Saint-Sacrement de l'Autel, contre Jousseaume, docteur en théologie, exécuteur du testament de François Rogier, curé de Saint-Xandre.

B. 1363. (Registre.) — In-folio, 93 feuillets, papier.

1654. — Cour ordinaire du Présidial. — Greffiers et maîtres clercs : Jean Maynier, Gaspard Le Roy, Jean Michelon et Jean Davyau. — Pierre Gaschet, marchand, contre Pierre Chambert, huissier aux consuls. — Esaïe Loriot, sieur de La Chabossière, contre Jean Foucault, boulanger et Anne Coutant, sa femme. — Noble homme Isaac Husson, avocat en Parlement, contre Jean Jamon, procureur fiscal de l'île de Ré. — Jean Bailly, avocat, contre Gaspard Brun, marchand à l'île de Ré. — Léonard Guillemot, maître pâtissier, contre Thérèse Marin, veuve de Jean Martel. — Simon Rousseau, maître apothicaire à Niort, contre Jean Raymond. — Aaron Pellisson « fourbisseur d'épées » à Coulonges-les-Royaux, contre Jeanne Arramy, veuve de Élie Boisinier. — André Gédouin, écuyer, sieur de Mézières, contre Claude Chambert, huissier aux consuls. — Élisabeth Levesque, veuve de Jean de La Fite, écuyer, sieur de La Barrière, contre Jacques Fouchier, écuyer, sieur de Sazay, conseiller du Roi et son lieutenant général honoraire. — Pierre Tongrelou, notaire royal, contre Jean Chevallier, huissier. — Noble homme Antoine Arnaud, conseiller secrétaire du Roi, contre Berne, écuyer, seigneur d'Angoulins. — Jean Daix, chevalier, seigneur de La Roche Élie, contre Pierre Blot, maître tailleur d'habits. — Madelaine Fabvrion, veuve de Jean Dinsay, sieur du Treuil de Bussac, contre Élisabeth Roy, veuve de Pierre Bricou. — Pierre Bomier, sieur de La Chapronnière, conseiller du Roi, Élu en l'Élection de La Rochelle, contre René Magnen. — Serment des officiers. — Avocats : Jean Grenon, Léonard de La Grézille, Louis Massiot, Jean Bailly, Nicolas Drouault, Jacques de Labat, Isaac Husson, Nicolas Baudouin, François Béraud, Pierre Baulmier, Louis Le Cercler, André Brunet, Daniel Gombauld, Jean Cabesse, Pierre Groyer, Daniel Mercier, Étienne Maynier, Gabriel Bernardeau, François Martin, Pierre Girard, Pierre Greneau, Ignace Meurgnier, Jean Meur-

grier, Nicolas Brunet, Simon Bouchereau, Jacques Dinet, Delamet, Etienne Husson, Louis Thibaud, Jacques Moriceau, Paul Vacher.

B. 1364. (Registre.) — In-folio, 116 feuillets, papier.

1655. — Cour ordinaire du Présidial. — Greffiers et maîtres clercs : Gaspard Le Roy, Jean Michelon, Jean Davyau. — Officiers de la sénéchaussée : Jean de Lescalle, président, écuyer, seigneur de Grolleau ; André Van de Mello, lieutenant général, écuyer, seigneur de La Meste, conseiller du Roi ; Louis Voyneau, lieutenant général criminel, écuyer, seigneur de La Chavoin ; Gaspard Pandin, doyen des conseillers, écuyer, seigneur des Marthes ; Georges Reveau, conseiller et avocat du Roi ; Jean Fèvre, conseiller, écuyer, seigneur de Chiron ; Pierre Habert, conseiller et avocat du Roi, écuyer, seigneur du Chaisne ; Jacques Gresseau, conseiller, écuyer, seigneur des Fraignes ; Jean Rougier, conseiller, écuyer, seigneur du Marais Guyot ; Louis Durand, conseiller, écuyer, seigneur de La Mesnardière (décédé) ; Étienne Tuffet, conseiller, écuyer, seigneur de La Mittière ; François Guibourt, conseiller, écuyer, seigneur du Val ; Jean Corné, conseiller, écuyer, seigneur de La Vallée ; Michel Brunet, conseiller, écuyer, seigneur de Rompsay ; Jacques Tuffet, conseiller, écuyer, seigneur du Chastellier ; Georges Le Gaigneur, conseiller, écuyer ; Etienne Girard, conseiller, écuyer, seigneur de La Pinaudière ; Hilaire Bontemps, conseiller, écuyer, seigneur de Mirande ; Saturnin Grassineau, conseiller, écuyer, seigneur de Saint-Sorlin-du-Bois ; François Voyneau, conseiller, écuyer, seigneur de La Coussaye ; Auguste Brisson, conseiller et procureur du Roi, écuyer, seigneur de Candé. — Jacques Rougier, conseiller, écuyer, seigneur du Vignault ; François Aygron, écuyer, seigneur de La Mothe ; Fiacre Diré, écuyer, seigneur de La Garroussellière ; Pierre Bomier, procureur du Roi ; Audebert, écuyer, procureur du Roi. — Installation de Me Rougier, conseiller au lieu de Jacques Gatet, décédé. — Josué Onazoué, contre Pierre Reynaud, marchand. — Pierre Boutaud, marchand, contre Jean Augerel, notaire en la châtellenie d'Aytré. — Jacques Gobin, contre Charles Jouanin et Ozanne Jameau, de l'île de Ré. — Madelaine de Biarrotte, contre Henri Denis, marchand. — Étienne Balier, maître chirurgien, contre Samuel Girault, écuyer, seigneur de la Maison Blanche. — Aimé Rousseau, apothicaire, contre Marie Dolbecq, veuve de Pierre Pothier, avocat. — Marie Deschamps, veuve d'Isaac Barbot, écuyer, seigneur du Treuil Gras, contre Jean de Lescalle, seigneur de Grolleau, conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé et son président au siège de La Rochelle. — François Maroix, écuyer, seigneur de Mortagne la jeune, contre Daniel Guichard, marchand. — Salomon de Laleu, chirurgien et Daniel Caillon, maître orfèvre, contre Pierre Guigard, maître apothicaire. — Jean Dubois, maître chirurgien, contre François Lhermite. — Guillaume Bezandeau, contrôleur en la maréchaussée d'Aunis et Marie Blanchard, contre Louise Prévost, veuve d'Adrien Pinard, sergent royal. — Étienne De Court, marchand, contre René Barbier, messager. — André Mazières, écuyer, seigneur de Voutron, contre Marguerite Dujon, veuve de Jean Charron.

B. 1365. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier, les premiers déchirés.

1656. — Cour ordinaire du Présidial. — Greffiers et maîtres clercs : Gaspard Le Roy, Jean Michelon et Jean Davyau. — Irénée Billard, archer et huissier du vice-sénéchal d'Aunis, contre Louis de La Vergne, messager du Poitou. — Nicolas Courtois, de Nieul, contre Vincent Moullier. — Guillaume Prieur, prêtre, curé de Forges, contre Jean Costeau, laboureur. — Jean Boisseau, procureur fiscal de Thairé, contre Étienne Pinet, laboureur à Virson. — Jacques Fougère, portefaix, contre Henri Brunet, Jean d'Hariette et Papin, marchands. — Pierre Siette, conseiller, ingénieur et géographe du Roi, directeur du dessèchement des marais desséchés de Châtelaillon, Salles, etc , contre Gabriel Cabesse, marchand. — Noble homme Michel Réau, sieur de Vieux fief en La Jarrie, contre Georges Reveau, écuyer, sieur de la maison noble de La Bertelière et du Treuil Moreau, conseiller et avocat du Roi. — Les Pères de l'Oratoire, contre Samuel Cougnet, ci-devant notaire royal. — Antoine Bridier, prêtre, curé et « premier compagnon Dieu servant » à Saint-Martin d'Esnandes, contre Paul Petit. — Éléonore Torterue, veuve de Michel Thibaud, Catherine Torterue, veuve de Jean François et Renée Torterue, veuve de Jean Gilbert, contre Daniel Masault, marchand et Marie Delaunay. — Marie Venette, femme séparée de biens de Pierre Gouault, avocat, contre Jean Babin ci-devant procureur. — Rachel Bouhier, veuve de Isaac Berger, marchand, contre Jean Jolivet, charretier. — André Pastureau, contre Jacob de Neufchastel, sergent royal. — Marguerite Gastebois, veuve d'Ozias Repassard, mar-

chand. — Alexandre Toraille, sieur de Lestang, contre Gilles Dufresne, chirurgien. — Anne Viette, veuve de Jacques de Labat, avocat et Marie Viette, femme séparée de biens de François Saboureux, écuyer, seigneur de Saint-Thomas, héritiers de leur mère Élisabeth Gallais, contre Marie et Florence Mathais, héritiers de Florence Chalmot, leur mère. — Françoise Manigault, femme non commune en biens de Moïse d'Abillon, chevalier, seigneur de La Touche Denon, contre Pierre Cossineau et Marie Gorrichon. — Daniel Tortin, marchand à Thairé, contre Esther Billon, veuve de Josias Esmeryt. — Jeanne-Baptiste de Bourbon, fille légitime de France, abbesse chef d'ordre de l'abbaye de Fontevrault, prieuré de Saint-Bibien d'Argenson, contre messire Osée Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur baron de Châtelaillon. — Jean Desré, maître maréchal à Saint-Éloy, contre Pierre Goyvier, charretier, etc.

B. 1366. (Registre.) — In-folio, 75 feuillets, papier.

1656. — Présidial ordinaire. — Christophe Rougier, marchand de Limoges, contre René Rentier, charretier. — Ésaïe Loriol, sieur de La Chabossière, contre Paul de Labarre, hôte de « l'*Ecu d'argent.* » — Jacques Bonneau, marchand, contre Pierre Le Moyne et Ésther Condet, sa femme. — Simon Rousseau, apothicaire, contre Étienne Tabutteau, marchand. — Michel Blais, contre Jean Despéroux. — Anne Viette, veuve de Jacques de Labat, avocat, contre Marie et Florence Mathais, héritiers de Florence Chalmot, leur mère. — Moïse Vaslin, contre Pierre Peloquin. — Isaac Jay, contre Élie Legret, — Jean Cadet, maître apothicaire, contre Pierre Orry, charron. — Samuel Girault, écuyer, sieur de La Maison blanche, contre Nicolas Gaultier. — Ignace Meurguier, sieur de Beauséjour, conseiller, Élu en l'Élection, contre Henri Massé, boucher. — Benjamin Pineau, sieur de Fétilly, contre Louis Le Cercler, sieur de La Chapelière, avocat. — Jacques Raoul, « premier évesque de La Rochelle » contre Étienne Chartier, prêtre, curé, vicaire perpétuel de Saint-Maurice, « ordonné que le foin du pré, dont » est question, sera séquestré ès mains de Pierre Boré, » traisneur ». — George Gesbron, « professeur ès artz » d'escriture, musique et arithmétique », contre Raoul Lhullier, contrôleur de la traite de Charente. — Jacques Dargence, contre Marie Papin, veuve de Germain Girard. — Georges Reveau, conseiller et avocat du Roi, contre Guillaume de Moucheron et Henriette Le Court, sa femme. — Jeanne-Baptiste de Bourbon « fille légitime de France, abbesse, chef d'ordre de » l'abbaye de Fontevrault, prieuré de Saint-Bibien » d'Argenson » et Marie Tharay, veuve de Pierre Thuleron, notaire royal, fermière dudit prieuré, contre Osée Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur, baron de Châtelaillon et autres places. — Louis Fleurisson, maître chirurgien à La Chastaigneraie en Poitou, contre Marie Caffin, veuve de Henry Charton, maître apothicaire. — Henry de Lozéré, écuyer, sieur du Breuil, contre Pierre Vaslin, procureur fiscal de Bourgneuf. — Jeanne Prevost, veuve de Samuel George, tutrice de ses enfants, contre Jean Brisset, à Saint-Ouen. — Jacob Jappin, contre Daniel Regreny, etc.

B. 1367. (Registre.) — In-folio, 151 feuillets, papier.

1657. — Cour ordinaire du Présidial. — Greffiers et maîtres clercs. — Gaspard Le Roy, Jean Michelon, Jean Danyau. — David Imbert, demandeur en entérinement de testament, contre André de Mazières, écuyer, seigneur de Voutron. — Germain Cothonneau le jeune, marchand, contre François Bourdin, maître sellier. — Seguin Genty, écuyer, seigneur de La Font, contre Marie Mesrant, veuve d'Étienne Mazoué. — Judith Chevallier, contre Charles Gourdault, écuyer, seigneur de Montigny et Charlotte Chastaigner. — Jean, Samuel et autres Depont, héritiers sous bénéfice d'inventaire de Sara Bonneau, contre Fouschard, marchand. — Abraham Brunet, procureur, contre André Brunet, avocat en Parlement. — Pierre Touillaud, greffier des traites foraines et domaniales, contre Blais Boussault, Jacques Boussault, et Élisabeth Lambert. — Noble homme Fiacre Rivière, chanoine de l'église de Paris, prieur et seigneur du prieuré de Vire, contre Alexandre Pipault, marchand à Aytré. — Réception de François Audebert, écuyer, seigneur de Longeville dans l'état et office de procureur du Roi de la sénéchaussée et de la maréchaussée d'Aunis à la place de Auguste Brisson. — Pierre Jarrosson, notaire et postulant de la seigneurie d'Ars et Loix, contre Daniel Robineau. — Isaac Auboyneau, marchand, contre Jacques et Nicolas, laboureurs à Andilly. — Étienne Lespine, maître tailleur d'habits, contre Pierre Potelain. — Daniel Gayardon, bachelier en théologie, prêtre, curé de Sury Lecointal en Forest, prébendier des prébendes de Vivron et de Vallé, contre de Méaudre de Paladus. — Nicolas d'Hariette, marchand droguiste, contre Jeanne Ferrand, veuve de Plondiers, apothicaire. — Isaac Ma-

nigault, sieur de Limouillet, contre Charles Mauzé, marchand. — Jean Marchegay, contre Michel Gariteau. — Jacques Cochon, écuyer, sieur des Loges, contre Jean Tortin, marchand. — Jean Thaumeur, maître chirurgien, contre messire Jacques Henry, chevalier, seigneur de Cheusses.

B. 1368. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1658. — Présidial ordinaire. — Artus Mage, sieur de Puygirard, contre Jean Augerel, au nom de ses héritiers de Suzanne Regnaudeau. — Noble homme Isaac Husson, avocat en Parlement, héritier d'Anne Richard, sa mère, veuve d'Étienne Thubin, procureur, contre Marie Maisondieu, femme de Georges Le Galgneur, conseiller, garde des Sceaux au Présidial. — Suzanne Bouchereau, veuve de Guillaume Vacheron, marchand, contre Anne Forget, veuve de Jacques de La Ronde. — Richard Butler, marchand irlandais, contre Élisabeth Besli, veuve de Richard Trant, marchand irlandais. — Honoré de Constantin, chevalier, seigneur de Boisredon et Louise Danguechin, sa femme, requérant la vente par décret des biens de feu Jean Rothays, écuyer, sieur des Barres. — Ignace Meurguier, sieur de Beauséjour, conseiller du Roi en l'Élection, contre Michel Depoix, procureur. — Jacques Henry, chevalier, seigneur de Cheusse, contre Louis Rateau et Marie Constant. — Marquis Gire, hôte de *La Galère*, contre Pierre Margen, Paul Bouyer, David Roy, la demoiselle de la Garde-aux-Valets. — Georges Reveau, conseiller et avocat du Roi au Présidial, contre Thomas Tollé, marchand et bourgeois. — Catherine Guillebon, veuve de Guillaume Le Compte, huissier, contre Jean Caron. — Marquis Gire, maître pâtissier, contre Jean Margat, sieur de La Brosse. — Michel Réau, sieur de vieux fief, directeur des marais desséchés de Ciré, Ardillières et circonvoisins, contre François de Bonnefroy, écuyer, sieur de Le Vigerye. — Jeanne Thibaud, veuve de Joseph de La Sizan, substitut du procureur du Roi, contre Marie de La Sizan, veuve de Pierre Gaigneur, héritier dudit de La Sizan. — Richard Butler, marchand irlandais, contre Maurice Fitz Gerald, irlandais et Élisabeth Besly, veuve de Richard Trant. — Jean de Lescaler, conseiller au Présidial, contre Jean Gautier. — Pierre Franchard, conseiller, procureur du Roi en l'Élection, contre Moïse de Voullon, écuyer, sieur de Portneuf et sa femme.

B. 1369. (Registre.) — In-folio, 175 feuillets, papier.

1660-1661. — Cour ordinaire du Présidial de La Rochelle. — Louis Aubery, chevalier, seigneur du Maurier et des Trocheries, et la dame de Mauzé, contre Jacques Louault, sieur de Mairé. — Isaac Serpault, contre René Juttart, de Saint-Laurent de La Prée. — Louis Desbarres, procureur fiscal d'Andilly, contre Jean Berne, écuyer, sieur de Terrefort et des Vaux. — Vincent Pasté, messager de Poitiers, contre Louise Guyard, veuve de Jean Brevet. — Jacques Fouchard, marchand, contre Françoise Gaborit, veuve de René Gaspail, tonnelier. — Serment des avocats : Louis Massiot, Jean Bailly, Nicolas Drouault, Isaac Husson, Nicolas Baudouin, François Beraud, Louis Le Cercler, André Brunet, Daniel Gombaud, Jean Cabesse, Pierre Groyer, Daniel Mercier, Etienne Maynier, Gabriel Bernardeau, François Martin, Pierre Girard, Pierre Gresseau, Nicolas Meurguier, Nicolas Brunet, Louis Benoist, Chevreau (*déchirure*), Louis Thibaut, Jacques Morinaud, Paul Le Vacher, Jean Tissier, Jacques Bequet, Jacques Morin, Pierre d'Azemard, Nicolas Lambert, Nicolas Regnaudeau, François Landaz, Michel Bigotteau, Pierre Bailly, Jean Benoist, François Tulleron, Jacques Huet et Élie Chiron. — Daniel Dallemagne, de Ballon, contre Pierre Combret l'aîné. — Daniel Brossard, marchand, contre Jean Morin et sa femme. — Henriette Jousselin, contre François Travereau et sa femme. — Pierre Moreau, notaire royal, contre Paul Morisseau, marchand. — Barthélemy Duret, contre Pierre Regnaud, marchand. — Vincent de La Bruère, sieur du Coudray, contre François-Ameline Duval, huissier. — François de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Pontarchard, contre Louis François. — Esaïe Loriol, contre Pierre Gaignet et sa femme. — Les religieux de la Charité, contre Blaise Sicault, marchand. — Pierre Amelot, docteur en médecine, contre Jeanne Georget, veuve de Paul Frayer. — Marguerite de Mazières, veuve de Vincent Nicolas, écuyer, seigneur des Chamades, contre André Chrestian, bourgeois. — Anne Philipier, dame de Surgères, contre François Dupuy. — Jacques Cochon, écuyer, sieur de Lagirre, contre Isaac Morisson, marchand. — Benjamin de Mazières, écuyer, sieur de Voutron, contre Dalmagne. — François Boutiron, procureur, contre Etienne Maury, notaire royal. — Pierre Siette, conseiller, ingénieur géographe ordinaire du Roi, contre Marguerite de Culan, veuve de François de Bonnefoy.

écuyer, seigneur de La Vignerie. — Henri Colin, conseiller élu en l'Élection, contre Pierre Aigreteau, laboureur à La Jarrie. — Gilles Bon, maître chirurgien à Luçon, contre Jean Hastier. — Daniel Gilles, docteur en médecine, contre Abraham Barbant, boutonnier. — Honoré Fleury, prêtre, curé de Montroy, contre Jean Sanceau, procureur. — Jacques Persillet, coutelier, contre Marguerite Giraudeau. — Gaspard France, marchand, contre Pierre et Etienne Jouneau. — Guillaume Sauvaget, écrivain, contre Jeanne Franchard, à Saint-Martin de Ré, veuve de Samuel Georges.

B. 1370. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier, les deux derniers déchirés.

1661. — Présidial ordinaire. — Jean Cabece, avocat, contre Pierre Gilly et Nicolas Tharay, marchand à Marans, Paul-Isaac et Jacques-François, tous héritiers de Jacques-François et Jaël Corné, veuve de Antoine Bertrand et Pierre Bertrand, son fils, de l'île de Ré, et Jean Auguyau. — André Cholet, héritière de Marie Colin, contre François Le Roy. — Louis Avrard, archer du vice-sénéchal d'Aunis, demeurant à Dompierre, contre Laurent Dumont et Jeanne Marcolay, sa femme, et les autres cohéritiers de Laurent Marcolay et Jeanne Guillemet. — Élie Delafont, procureur, contre Claude d'Argence, marchand. et les autres cohéritiers de Auguste Brisson, prêtre. — Jean Marchand, l'un des médecins de La Rochelle, contre les cohéritiers de André Meurguier. — Gabriel Bizet, conseiller au Parlement de Paris, Pierre Bizet, chevalier, seigneur de La Barrouère, contre Noël Herbereau, écuyer, sieur de Chemineau, poursuivant la saisie et criée des biens de Pierre Matha, président de l'Élection de La Rochelle. — Jean Sarragand, écuyer, sieur du Breuil, contre François Quillet, farinier. — Guy Rouault, prêtre, curé de Saint-Pierre des Nouillers, docteur en théologie, aumônier de Saint-Julien du Beurre de Tasdon, contre Suzanne Deschamps, veuve de Barbot, écuyer, sieur du Treuil-Gras. — Gaspard Pandin, écuyer, sieur des Martes, conseiller doyen du Présidial, comme mari de Suzanne Le Royer, contre les cohéritiers Portaix.— Marguerite Gastebois, veuve d'Ozias Repussard, contre Marie Denis, veuve de Pierre Arnaud. — Pierre du Boullet, écuyer, sieur de La Motte, contre de Reverdy. — Charles de Colbert, seigneur de Terron, conseiller du Roi en ses conseils, intendant de police, finances et marine au gouvernement de La Rochelle, contre Charles de Furgon, chevalier, seigneur de Saint-Christophe. — Marie Sicaut veuve de Paul Le Vacher, écuyer, sieur de La Casse, contre Mathieu Grignon, marchand. — Paul Motte, soldat au régiment de Clérambaud, contre Judith Motte, veuve d'Isaac Bernardeau, boucher. — Jean de Lescale, conseiller du Roi en ses conseils, président au Présidial, Alexandre Landaz, écuyer, seigneur du Buignon, conseiller, lieutenant général, Louis Voyneau, co-seigneur, châtelain du Plessis, Mauclerc, conseiller, lieutenant général criminel, Henri Chappot, écuyer, seigneur de La Chanoynie, conseiller, lieutenant particulier, Gaspard Pandin, écuyer, sieur des Martes, doyen des conseillers, Jean Faure, écuyer, sieur du Chiron, Pierre Habert, écuyer, sieur du Chesne, Jacques Gresseau, écuyer, sieur de La Fraigne, Jean Rougier, sieur du Marais Guyot, Etienne Tuffet, écuyer, sieur de Lamitière, François Guibourt, écuyer, sieur du Val, Michel Brunet, écuyer, sieur de Rompsay, Jacques Tuffet, écuyer, sieur des Chastelliers, Georges Le Gaigneur, écuyer, garde des sceaux, Etienne Giraud, écuyer, sieur de La Pinaudière, Hilaire Bontemps, écuyer, sieur de Mirande, Saturnin Grassineau; écuyer, sieur de Saint-Sornin, François Voyneau, écuyer, sieur de La Coussaye, Jacques Rougier, sieur du Vignaud, conseillers. (Le bas du feuillet est déchiré.)

B. 1371. (Registre.) — In-folio, 193 feuillets, papier.

1664-1665. — Cour ordinaire du Présidial. — Greffiers et maîtres clercs : Gaspard Le Roy, Jean Michelon, Jean Davyau. — Simon Bonnamy, boucher, contre Broquart, marchand. — Jean Jay, contre André Jamon, notaire en la baronnie de Ré. — Michel Brethinault, écuyer, sieur des Oulys, contre Étienne Roy et sa femme. — Jean Le Comte, maître chirurgien, contre Esaïe Desmaisons, marchand poêlier. — André Brunet, avocat, contre Pierre Diriguet, maçon. — Urbain Louvel, prêtre, curé de Péré, contre Simon, Le Villeur, prêtre, curé du Breuil de La Réorte. — Les Pères de l'Oratoire, contre Daniel Forest, marchand. — René Rivière, notaire royal, contre Pierre Gasteau, cabanier. Pierre Touillaud, greffier des traites foraines et domaniales, contre Pierre Dubreuil, chevalier. — Jacques Piniot, écuyer, sieur de Pichevin, contre Michel Gianne, notaire royal à La Jarrie. — Pierre Touillaud, greffier des traites foraines et domaniales, contre Henri de Bonnefoy, écuyer, seigneur de Ballon — François Manigault, contre François Arnaud, vaslet d'écurie au logis des *Trois Rois*. — Charles Mignonneau,

écuyer, sieur de La Touche, contre Daniel Jouinot, boucher. — Jean Tharay, contre René Geffroy. — Les abbesses et religieuses de Sainte-Claire, contre Jean Salbert. — Josias de Robillard, chevalier, seigneur de Champagné, contre Jean Gabet. — Richard Creagh, changeur royal, contre Denis Bouhet, maçon et tailleur de pierres. — Jean Fournier, avocat et procureur fiscal des seigneuries de Loix et Ars en Ré, contre Jean Chollet, charretier. — Gabriel Cabesse, marchand, contre Pierre Chovet, marchand. — Thomas, Marie et Anne Siette, contre Marie de Culant, veuve de messire François de Bonnefoy, écuyer, seigneur de La Vigerie. — Jacques Godeffroy, banquier, contre Henri Adler, anglais. — Marie et Louise d'Azemard, contre François de Chevinière. — Élie Proust, écuyer, docteur en médecine, contre Jean Massé, sergent royal. — Louis Oüalle, contre Claude Nadau, Mathurin Audry, Marie Barbin, etc. — Ésaïe Loriol, sieur de La Chaboissière, contre Jean Chevallier, huissier, etc.

B. 1372. (Registre.) — In-folio, 250 feuillets, papier, feuillets rongés à la partie supérieure.

1664-1665. — Cour ordinaire du Présidial. — Antoine Durand, ci-devant syndic des courtiers, contre Maryochau, marchand de Marennes. — Les Oratoriens, contre Jean Gery et Ignace Bazin. — Samuel Gerault, écuyer, sieur de la Maison-Blanche, contre Jacques Beaulieu et les co-héritiers de Regnaud. — Jean Giraud, écuyer, sieur de La Couture, contre Geay, sieur de La Pénissière et Jeanne Geay. — Pierre Guillaudeau, écuyer, sieur de Villedoux, contre Julien Billon et les autres cohéritiers d'Etienne Mazoué. — Paul Fourestier, avocat en Parlement, et Anne Collineau, veuve de Jacques Fourestier, marchand, banquier de Saintes, contre Etienne de Remigioux, écuyer, seigneur de Chezelle et autres places et autres cohéritiers de Zénas de Remigioux, écuyer, sieur de La Fuye et Ronflac. — Les religieux de Saint-Léonard-des-Chaulmes, contre Jean de Chérigny, écuyer, seigneur de La Varennes. — Gaspard Collin, marchand, contre Marie Despéroux, veuve de Jean Martin. — Jean Gobert, sieur de Milescu, contre François Boutiron, procureur. — Léonard Guillemot, maître pâtissier, contre Élie Coudret, hôte du *Galion*. — Gabriel Manigault, sieur des Hommeaux, contre Jacques Fouchier, écuyer, sieur de Sazaye, lieutenant général honoraire. — Pierre Du Boullel, écuyer, sieur de La Mothe, requérant la vente et adjudication par decret des biens de Jean de Reverdy, sieur de Laubonne, et Marie Bourdeaux, sa femme, situés à Fouras, contre ledit de Reverdy. — Pierre Guillaudeau, écuyer, sieur de Villedoux, contre Julien Gilbert, procureur, vente et adjudication par criées des biens de l'hérédité de Jeanne Mazouer. — Morisson Mignonneau, écuyer, sieur de Coureilles, contre Pierre Baudouin, écuyer, sieur de La Noue, curateur de Nicolas Baudouin, fils de Nicolas Baudouin, écuyer, sieur de Belœil. — Étienne d'Hariette, Louis et Isaac Auboyneau, marchand, contre Marie Bigotteau, veuve de Louis Durand, sieur de La Mainardière, conseiller au Présidial. — Balda de Lastre, écuyer, sieur d'Aigrefeuille, contre Pierre-Émond Reneau ? écuyer, sieur de La Rollandière. — Samuel Thomas, marchand, contre la veuve La Ronde, Godeffroy et La Ronde en compagnie. — Jacques Bernard de Clisson, chevalier, seigneur, comte des Mottes, La Chapelle et autres places, administrateur de ses enfants et de feue Marie de Lescalle et héritiers de Jean de Lescale, conseiller du Roi en ses Conseils et président au Présidial, et Jeanne marchand, contre Marie Dumas, veuve de Michel Portaix. — Anne de Lescalle, veuve d'Artus de La Roche, baron de Gaing, conseiller du Roi au Parlement de Bordeaux, contre Pierre Bouchereau, marchand. — François de Mesgrigny, chevalier, comte de Bueil, etc., conseiller du Roi en ses Conseils, et Renée de Bueil, sa femme, contre Jeansin de Bueil, seigneur, comte de Marsans, de l'Ile de Ré, etc.

B. 1373. (Registre.) — In-folio, 168 feuillets, papier.

1668. — Cour ordinaire du Présidial. — Officiers : Louis Durand, président ; Alexandre Landaz, lieutenant général ; Louis Voyneau, lieutenant général criminel ; Henri-Chappot, lieutenant particulier ; Mathurin Bretinauld, assesseur criminel ; Jean Faure, Jacques Gresseau, Étienne Tuffet, François Guibourt, Jacques Tuffet, conseillers ; Jean Rougier, conseiller honoraire; Georges Leguigneur, conseiller garde des sceaux ; Etienne Giraud, Hilaire Bontemps, Saturnin Grassineau, François Voyneau, Jacques Rougier Du Vignaud, François Aigron, Fiacre Divé, Jarrousselière, Fiacre Divé-Daudonne, Jacques Rougier Destourelles, François Landaz et Pierre Habert, conseillers. — Gens du Roi : Pierre Bomier, Samuel Coltiby et François de Audebert. — Marie Georget, veuve de David Nézereau, marchand, contre Jean Dévizé, cabaretier. — Louis Chanbize, marchand et bourgeois, contre Charles de Courbon, chevalier, seigneur dudit lieu. — Judith

Gargoulleau, veuve de Pierrede Ponthieu, écuyer, sieur de Chives, contre Martin Poirier, marchand. — Élie Seignette, apothicaire contre Marie Buisson. — Joël Ancelin, sieur de Savigné, contre Jean Gaultreau, prêtre, curé de Croix Chapeau. — Hugues Morisset, abbé de la Grâce Dieu, contre René Barbarin, laboureur.

B. 1374. (Registre.) — In-folio, 144 feuillets, papier.

1669. — Cour ordinaire du Présidial. — Jean Caillon, contre Daniel Barbier. — Antoine Barruel, curé des Portes, contre Pierre Valleau. — Josias de Robillard, écuyer, seigneur de Champagné, contre Pierre Gianne, notaire. — Antoine Pradier, sieur de Combes, ci-devant fermier judiciaire des biens de Jean de La Grange, contre Sylvestre Chantre, laboureur. — Jean Delespine, marchand, contre Louis Grassin. — Marguerite d'Hariette, veuve de Benjamin Pineau, marchand, contre Autrusseau, cabaretier. — Jean Barbarin, contre Étienne Chartier. — François Contancin, prêtre, curé de Bouhet, contre Jacques Poirier, sieur des Chandeliers, huissier et archer. — Étienne de Ferrières, écuyer, seigneur de Villeneuve, contre Louis Langlois et Anne Tabuteau. — Michel Chasseloup, marchand, contre François Regnaud, boulanger. — Jean Chevillard, ministre de la R. P. R. de Salles, contre Nicolas Auger, laboureur à bras. — Louis Durand, conseiller du Roi en ses Conseils et son président au siège de La Rochelle, contre Dupuy, marchand. — Osée Perdriau, marchand, contre Georges Moreau, archer et huissier. — Charles Racaud, contre Paul Chauvet, l'aîné, marchand à Mouillepied, paroisse de Rochefort.

B. 1375. (Registre.) — In-folio, 149 feuillets, papier, feuillets déchirés.

1670. — Cour ordinaire du Présidial. — Catherine du Tranchay, veuve de Louis Gargoulleau, écuyer, contre André Hamon, notaire à l'île de Ré. — Jacques Grasset, marchand, contre Samuel Regnaudeau, boucher. — Jean Chaintrier, marchand, contre René Chauvet, charpentier. — Jeanne Petitfils, veuve de Pierre Chaigneau, marchand, contre René La Chaussée, farinier et sa femme. — Daniel de Mazières, écuyer, seigneur des Fontaines, contre François Pineau, laboureur. — Nicolas de La Ferrière, prêtre et curé de Fouras, contre Pierre Beauchamps, maître chirurgien, et Gaigneur sa femme. — Anne de Lescale, veuve de François Artus de La Roche, seigneur de Guderi, conseiller au Parlement de Bordeaux, contre Antoine Bonnaud, marchand. — Jacques Thomas, marchand, contre Mathurin Regnaud, procureur. — André Bernon, marchand, contre Hervé, marchand. — Japhet Du Vigier, écuyer, seigneur de Pellouaille, contre Alphonse de Roquefeuille, écuyer, seigneur de Salles. — Gaspard Le Roy, receveur des consignations, contre Festy, veuve de Jean Guichet. — Augustin de Corbie, contre Michel Autin, sieur de Theveron. — Nicolas de Sainte-Croix, contre Léonard Guillemot, maître orfèvre. — Josué Page, marchand, contre Jacques Hilleret, marchand. — Pierre Baudouin, écuyer, sieur de La Noue, contre Gédéon Jauge, notaire à Rochefort. — Pierre Guitton, marchand, contre Pierre Chevreux, huissier. — Massé Papin, marchand, contre Paul Boutron, fermier. — Paul-Charles Le Vasseur, chevalier, seigneur de Fargot, et des Mothais, contre Catherine Thibaut.

B. 1376. (Registre.) — In-folio, 228 feuillets, papier.

1670. — Présidial ordinaire. — Jean Richard, sieur des Marattes, et Blandine Richard, veuve d'Élie Bouhereau, ministre de la R. P. R. contre Élie Thomas, sieur du Maine-Moreau, et Anne Favreau, sa femme, de Taillebourg. — Les défendeurs sont condamnés à rembourser aux demandeurs 1,200 livres 18 sols. — Pierre Yvon, sieur de La Rivière, receveur des deniers d'octroi, contre Jean Léger. — Judith Papin, veuve de David Roy, contre Nathanaël Bernon, de Saint-Martin de Ré. — Catherine Du Tronchay, veuve de Louis Gargoulleau, écuyer, contre Louis Perraud, avocat au Parlement de Bordeaux, Jean Papin, ministre de La Tremblade, Jean Martin, sieur de Bonsonge, et Léonard Guillemin, curateur à l'hérédité abandonnée de Catherine-Marie Lucas, René Blays et Michel Vaillant, héritiers de Jacob Aubin et de Marie Guiberteau, etc.

B. 1377. (Registre.) — In-folio, 175 feuillets, papier, feuillets déchirés.

1673. — Cour ordinaire du Présidial. — Geoffroy Malherbe, maître vitrier, contre André Croizon, huissier. — Henri Caron, marchand, contre Nicolas Lepeu, capitaine de navire. — Les pères de l'Oratoire, contre

David Blanchet, marchand. — Noël Filloly, pâtissier, contre Étienne Garnier, huissier. — Louis Babin, marchand à Côurçon, contre Jacques Jouin, sergent. — Esther Fontaine, veuve de Jean des Réaux, marchand, contre Daniel Brossard, marchand, — Alexandre Toraille, sieur de Lestang, maître pâtissier, contre Noël Filloly, aussi maître pâtissier. — Pierre Guillon, marchand à Croix-Chapeau, contre André Davyau, marchand. — Jean Massiot, l'aîné, marchand, contre Bertrand, hôte du logis où pend pour enseigne *l'image de Saint-Michel.* — Les religieux de l'hôpital Saint-Barthélémy de la Charité, contre Pierre Potet, maître tailleur d'habits. — Anne de l'Escale, veuve de François Artus de La Roche, seigneur de Guderi, conseiller au Parlement de Bordeaux, contre Tattier, marchand. — Joseph de Chambes de Monsoreau, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur des commanderies de Bourgneuf et Thairé, contre Pierre Dubois, cordonnier. — Pierre Guillebon, hôte du logis où pendent pour enseigne *Les Orangers*, contre Jean Triau, laboureur. — Jacques Loyau, sieur de la Ramigiére, contre Pierre Renazé. — Jean Allaire, marchand, contre Pierre Esnard, praticien. — Les religieux de l'abbaye de Moutierneuf de Poitiers, contre Pierre Gillot. — Daniel Gilles, docteur en médecine, contre Jean Texier, sieur de La Chambre. — Jacques Savin, notaire royal, contre Antoine Garnier, sieur de Beauregard.

B. 1378. (Registre.) — In-folio, 190 feuillets, papier.

1674. — Présidial ordinaire. — Jeanne et Marie Thibaud, contre Pierre Moulin et sa femme. — Jacques Brevet, marchand, contre Pierre et Benjamin Caillon et les cohéritiers de Samuel Caillon et Suzanne de La Noüe. — Samuel et André Chollet, écuyers, contre Michel Reau et les cohéritiers de Michel Réau, sieur de la Barangère. — Pierre Mousnier, marchand de Lisbonne, contre Jacques Mousnier, marchand. — Les Pères Jésuites, contre Aigreteau, marchand en Poitou. — Louis L'Hommedieu et Isaac Mouchard, marchands, contre René Pintault, procureur, curateur à la succession abandonnée de Jean et Françoise Roy. — Nicolas Billaud, commissaire des saisies réelles, contre Benjamin Barbaud et autres cohéritiers de Pierre Brousseau et Suzanne Cadot. — Isaac et Magdelaine Manigault, contre Julien Billon, procureur. — Élizabeth Bardet, femme d'Isaac Manigault, contre Jacques Dargeance, Michel Réau, sieur de Vieux fief, Gabriel Réau, banquier à Bordeaux, noble homme Étienne Husson, avocat, Guillaume de Merle, etc. — François Baudoin, marchand à Saint-Martin de Ré, contre François Tiraqueau, seigneur de Candé, conseiller et aumônier du Roi, prieur d'Ars. — Jean de Charon, chevalier, seigneur de La Gravelle, contre David Papin, sieur de Rouze. — Madelaine Bretinault, veuve de Nicolas Renier, écuyer, sieur du Clos, Antoine Martin, écuyer, sieur de Marguelaine, et Marie Brethinault, sa femme, et Guillaume Briçonnet, écuyer, sieur d'Angliers et Catherine Brethinault, sa femme, héritiers de Pierre Brethinault, contre Pierre Savin, marchand. — Jean Bailly, contre Gilles Le Gramerien, prêtre, curé d'Esnandes. — Henri Tersemite, marchand, contre David Durand, praticien. — Léon Le Mastin, chevalier, seigneur du Courceau, contre Pierre Bruneau, laboureur à bras.

B. 1379. (Registre.) — In folio, 75 feuillets, papier.

1674. — Cour ordinaire du Présidial. — Suzanne Barraud, veuve de Simon Papin, marchand, contre Antoine Bachaud, marchand. — René Lucas, marchand à Fontpastour, contre Élie Grenot, huissier de Saint-Rogatien. — Louise Gitton, veuve de Pierre Basset, contre Pierre Gargot, capitaine de marine. — Élie Seignette, maître apothicaire, contre Pierre Geay et sa femme. — Charles-Casimir de La Rochefoucauld, écuyer, seigneur de Fontpastour, contre Gabriel Julliot, marchand. — Pierre Habert, prêtre, chanoine de la Cathédrale, prieur de Saint-Romuald en Châtelaillon, contre Suzanne Tiraqueau, veuve de messire Amador Gousse, écuyer, sieur de Puyballon. — Abraham Brunet, procureur, contre Pierre Bailly, marchand. — Jean Papin, contre Toussaint Petit. — Philippe Mazarini Mancini, duc de Nevers, pair de France, contre Pierre Porcher, chapelain à l'île de Ré. — Pierre Vaslin, maître charpentier de grosses œuvres, contre Étienne de Ferrière, écuyer, seigneur de Villeneuve. — Hélène Le Franc, veuve de Benjamin de Mazières, écuyer, seigneur du Passage, contre le seigneur de Voutron. — Jacques Thibaudeau, menuisier à Rochefort, contre Marie Martin, veuve de Vincent Regnaud, maître cordonnier. — Pierre Bizet, chevalier, seigneur de La Barrouère, contre Pierre d'Ansays, sieur du Treuil. — Les religieux de la Charité, contre Jean Juppin, marchand. — Joseph de Chambes de Monsoreau, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Bourgneuf et Thairé, contre René

Loyaulté, notaire à Fontenay le-Comte. — Suzanne Chalon, veuve d'Ozias Hamelot, marchand, contre Daniel Porteau, écuyer, seigneur de La Gorronnière. — Isaac François, ministre de la R. P. R. à Payré en Saintonge, contre Luc Gaultier et Mathieu Wooloch, marchands en compagnie, pour déclarer ce qu'ils doivent avoir appartenant à Aymon Vandvert, marchand flamand, Jeanne Rabouin, veuve de Pierre Levieux, tutrice de ses enfants. — Odée Perdriau, marchand, contre Jacques Decomps, prêtre, curé d'Aytré. — Marc Correh, marchand, contre Jacques Boisdon, maître pâtissier. — Benjamin Dizerotte, marchand, contre Charles-Casimir de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Fontpastour. — Daniel de Mazières, demeurant à Coureilles, contre Pierre Arnaud, charpentier à Niort. — Claude Le Mastin, chevalier, marquis de Nuaillé, contre Jean Pinard, farinier. — Nicolas Gabaret, écuyer, capitaine d'une compagnie d'infanterie dans le régiment royal de la marine, contre Marie Giré, veuve de Pierre Besly, marchand, etc.

B. 1380. (Registre.) — In-folio, 204 feuillets, papier.

1674-1675. — Cour ordinaire du Présidial. — Serment des avocats: Isaac Husson, doyen, Étienne Malles, Louis Le Cercler, André Brunet, Daniel Gombaud, Jean Cabece, Pierre Groyer, François Martin, Pierre Girard, Louis Benoist, Simon Bouchereau, Jacques Duret, Étienne Husson, Paul Le Vacher, Jean Tissier, Jean Buquet, Pierre d'Azemard, Nicolas Lambert, Nicolas Regnaudeau, Michel Bigoteau, Pierre Bailly, Jean Benoit, François Teulleron, Jacques Huet, Élie Chiron, Élie Roy, Jean Bion, Pierre Savin, Étienne Regnaud, Henri Allaire, Jean Barbot, Jacques Chauvet, Jean Cadoret, Luc Pain, Daniel Besnard, Olivier de La Fuye, Pierre Macaud, Jean Marchand, Louis Papineau, Antoine Marchand, François Angoulan, Nicolas Duchanin, Nicolas Gallais, Albert Hervé, André Boutin, Michel Brunet, Jean Mallès, Antoine Gaury, Jean-Baptiste Groyer. — Réception de Jean Bernier et de Charles Gillet. — Jean Sergent, prêtre, bachelier en théologie, chanoine de la Cathédrale, contre Cadet, maître apothicaire. — Nicolas Menu, maître charpentier de navires, contre Jean Allaire, et Vincent Metifeu, marchands. — Jean de Charon, chevalier, seigneur de La Gravelle, de Ronflac, et autres lieux, contre Jean Gougault, laboureur. — Madelaine Oyzeau, veuve de Élie Papin, marchand, contre Henri Descurmeau, écuyer. — Jacques Le Fouyer, commandeur de Saint-Jean du Perrot, contre Jean Albert, maître de barque et Marie Fanton, sa femme. — Gabriel Manigault, l'un des maîtres de pleine part de la Monnaie royale, contre Marie Flandin, veuve de Daniel Baud, notaire au comté de Benon. — Pierre Girard, sieur de Bellerive, avocat, contre Barthélemy Got, procureur, au Présidial et à l'Élection. — Simon Repussard, sieur de La Bamigère, contre Pierre Thomas, marchand. — Gabriel Moudot, curé de Saint-Vivien, contre Suzanne Tiraqueau, dame de Saint-Vivien. — Daniel Dalmagne, notaire à Thairé, contre Pierre Decour, laboureur. — Pierre Mercier, boulanger, contre Anne Huet, veuve de Pierre Guitteau. — Pierre Delavoix, saunier, contre Jean Peraud, marchand. — Claude Trouvé, maître coutelier, contre Jean Mausel, marchand libraire. — Israël Drapron, marchand, contre Daniel Robineau, marchand. — René de Saint-Légier, écuyer, seigneur de La Sauzaye, contre Nicolas Gabaret, écuyer, seigneur des Marais. — Abel Porthier, hôte du logis, où pend pour enseigne *La Couronne*, contre Étienne Macouillard. — César Duverger, maître chirurgien, contre Catherine Audry. — Serment des avocats, procureurs, huissiers audienciers et sergents royaux.

B. 1381. (Registre.) — In-folio, 421 feuillets, écrits, papier.

1674-1675. — Cour ordinaire du Présidial. — Gabrielle Dubuisson, veuve de François Dubreuil, chevalier, seigneur de Chassenon, contre Philippe Garnier, Nicolas Bourriqueau, François Arnault, Antoine Aigron, Jacques Bonnaud, Pierre Auvinet, Jean Rampillon, Pierre Martineau, Étienne Bouffard, dit Antoine Repousson. — Perette Rayneteau, veuve de Samuel Abelin, marchand, contre Jacques Rivière, sieur de La Roche. — Pierre Couzard, le jeune, maître apothicaire, contre Catherine Faure, Marie Guignard, veuve d'Étienne Tuffet, Pharamond Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur, baron de Châtelaillon, François Dupuis, marchand, Marc Thiron et Anne Viette, veuve du sieur de Labat. — Jacob Chevallier, seigneur de La Jarne, demande la vente et adjudication d'une maison saisie sur Henri Goislon et sa femme, contre lesdits Goislon. — Charles de Beaucorps, écuyer, contre Marie Mestayer, veuve de Jacques Mousnier. — Louis Guibourt, écuyer, sieur du Val et du Treuil, conseiller du Roi, contre Coudret. — Abraham Tessereau, écuyer, conseiller et secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, contre René Venaud. — Pierre de Mirande, écuyer,

seigneur de Fragnée, conseiller du Roi, lieutenant et juge de l'Amirauté, contre Louis Moissan et Marie de Bonnemin, veuve de René de Cazaud. — Jeanne Mareschal, veuve d'André Auboyneau, contre Anne Boursault, veuve de Pierre Baillardet. — Isaac Baulot, maître apothicaire, contre David Blanchet. — Louis de Compaing, écuyer, sieur de La Chaignée, contre Pierre Michelon. — Daniel Gilles, docteur en médecine, contre André Bernon, etc. — Étienne Fanton, contre Nathanael Bernard. — Marguerite Brunet, veuve de Jean Beraudin, écuyer, sieur de Grandfief, contre Pierre Guibaud. — Poursuite et criées de biens saisis.

B. 1382. (Registre.) — In-folio, 201 feuillets, papier.

1676. — Cour ordinaire du Présidial. — Joseph de Chambes de Monsoreau, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, contre Isaac Arnault. — Jean Michelon, l'un des greffiers du siège, contre Mathieu Bourot, notaire. — Abraham Petit, maître chirurgien, contre Josias Rigault, marchand. — Henri Georget, marchand, contre Jean Jolly, marchand. — Dominique Daulnix, marchand, contre Jean Picard, cabaretier. — François de Bardonin, chevalier et Marie de Fleury, sa femme, contre la veuve de Jacques Barbault. — Jean Richard, sieur de Bramery, marchand à Saint-Martin de Ré, contre Jean Habert, marchand. — Abraham Mouchard, contre Antoine François. — André Moreau, contre Judith Bouhet, veuve d'Édouard Mouris, marchand. — Denis Jolly, huissier, contre Paul Boux, procureur. — Madelaine Bigotteau, contre Pierre Duraud, marchand à Saint-Martin de Ré — Olympe de Caillaud, veuve d'André de Mazières, écuyer, sieur de Voutron, contre Jean Pujet, « maistre sculpteur » demeurant à La Rochelle et Gerenne Garnier, sa femme. — Suzanne de la Roche, contre Jacques Germas et Michel Dubois, mariniers à Esnandes. — Pierre de Beauchamp, maître chirurgien, contre Paul Valramy, marchand. — Gabriel Julliot, marchand, contre Barthélémy Vallée. — Charles Bernard, sieur de Fétilly, contre Pierre d'Ansays, sieur du Treuil. — Paul Vacher, écuyer, sieur de la Casse, avocat, contre Renée Cougne, veuve de Charles de Ranques, écuyer, sieur des Varennes. — Geoffroy Chabirand, curé de Saint-Xandre, contre Dom Jacques Joubert, prieur de l'abbaye de la Grâce Dieu. — César Burgaud, sieur du Vivier et Jeanne Duthais, contre Jean Richard, sieur de Bramerit. — François Esnault, curé du Breuil-la-Réorte, contre Jean Veillon, curé d'Availles, en Poitou. — Michel Moreau, contre Roc Chastaigner, écuyer, sieur de Cramahé — Thomas Tollé, contre André Auzeret, etc.

B. 1383. (Registre.) — In-folio, 476 feuillets, papier.

1676. — Présidial ordinaire. — Marie Manigault, veuve de Jean de Beraudin, sieur de Beauséjour, contre Étienne Georges. — Louis de Beaucorps, écuyer, sieur de Labastière et Madelaine Vacheron, son épouse, contre Guillaume Pissonnet d'Angliers. — Louis Guibourt, écuyer, sieur du Val, conseiller au Présidial, contre Pierre Mousnier, procureur, curateur à l'hérédité abandonnée de Pierre Monnereau et Catherine Coudret, sa femme. — Joseph de Chambes de Montsoreau, chevalier, religieux de Saint-Jean de Jérusalem. commandeur des commanderies de Bourgneuf et Thairé, contre Vincent Deborde, notaire au comté de Benon. — François de Lostanges de Saint-Alvaire, chevalier, seigneur de Paillé, contre Julien Billon, procureur, curateur à l'hérédité abandonnée de Jean Cailleteau, sieur de Beauregard. — Noble homme Henri Bibault, seigneur de la maison noble de Macault, tant pour lui que pour les cohéritiers de Jacques Bibault, conseiller, secrétaire du Roi, contre Jacques de Tandebaratz, docteur en théologie, ministre de la R. P. R. à La Rochelle, Hélène Reveau, Henry de Verger, Marie Du Viger, veuve de Pierre-Edmond Reveau, écuyer, sieur de La Rollandière, etc. — Judith Gargoulleau, veuve de Pierre de Ponthieux, écuyer, sieur de Chives, contre Nicolas André, laboureur à bœufs. — Jean Richard, sieur de Bramery, contre Paul Thevin, banquier. — Paul Thévenin, sieur des Glereaux, contre Pierre Habert, conseiller au Présidial. — Jeanne de Superville, veuve de Louis Allaire, banquier, contre François Brossard, l'aîné, sieur de Brandamy.

B. 1384. (Registre.) — In-folio, 377 feuillets, papier.

1678. — Présidial ordinaire. — Béraudin, lieutenant général, Berthineau, assesseur criminel, Voyneau, Rougier, Habert, de La Grange, Marchand, Ferchaud (de Réaumur) et Morin, conseillers. — Louis Landriau, marchand, aux Rivières de Sainte-Soulle, contre André Danyau, maître tonnelier, et Marie Veillon, sa femme. — Elisabeth de Mazière, veuve de Pierre Maynard, contre Olympe de Caillaud, veuve d'André de Mazière, écuyer, sieur de Voutron. — Louis de Beaucorps, écuyer, seigneur de La Bastière, et Made-

laine Vacheron, son épouse, contre Pierre Guybert et Sara Mervault, sa femme, Théodore Jensen, marchand, Elie Dubrois, marchaud, Marie Loriol, Jean Salbert, écuyer, sieur de La Place, Jeanne Boutet, sa femme, Jacques Regnaud, Nicolas et Henriette Brunet, Michel Bigotteau, Jean Cadoret, Anne Douteau, Dujau, veuve de Balda de Lastre, écuyer, tous opposants aux criées des biens dudit Guybert. — Pierre Baudouin, écuyer, sieur de La Noüe, Jean de La Rade, conseiller du Roi, son lieutenant général civil et criminel en l'Élection de Saint-Jean d'Angély, contre François Villaneau, s'opposant aux criées des biens saisis sur Pierre Villaneau, sergent royal, et Elisabeth Naullier, sa femme, Jean Gaboriau, marchand, et Françoise Villaneau, sa femme, et Louise Villaneau. — Pierre Jouchon, prêtre, curé d'Andilly-les-Marais, contre René d'Argenton, prêtre, curé de Cursay. — François de Lostange de Saint-Alvère, chevalier, seigneur, baron de Paillé, contre les héritiers de Jean Cailleteau, sieur de Beauregard. — Paul Thévenin, marchand, contre Nicolas Gaultier, procureur, curateur de la succession de Michel Diarée, faiseur de chaloupe. — Élie Baudouin, avocat au Parlement de Bordeaux et siège de Saint-Jean d'Angély, et Jeanne Bourgeois, sa femme, contre Suzanne Tiraqueau, veuve d'Amador Goussé, écuyer, sieur de Puiballon, héritiers de Henri Tiraqueau, chevalier, seigneur de Denant. — Jean Nézereau aîné, marchand, contre Pierre Dalvy. — Daniel Favreau, sieur de La Favollière, ingénieur et géographe du Roi, à Rochefort, contre Jean Pagez, marchand. — Daniel Ligonnière, marchand, contre Monnereau, marchand. — Pierre Chancellier, cessionnaire de Joseph de Chambes de Monsoreau, commandeur de Bourgneuf, contre Nicolas Bernardeau. — Paul Thévenin, marchand, contre Nicolas Gaultier, procureur pourvu par justice à l'hérédité abandonnée de Michel Diarée. — Judith Gargoulleau, veuve de Pierre de Ponthieu, écuyer, sieur de Sivré, contre Martin Poirier, marchand. — Jean Launay, prêtre, curé de Saint-Christophe, contre Marie Collin, veuve de Charles de Furgon, chevalier, seigneur de Saint-Christophe. — Hector Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur de Dompierre, contre Pharamond Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur de Châtelaillon. — Frédéric Baudoin, écuyer, seigneur de La Brochardière, contre Rabreau. — Judith Tharay, veuve de Jacques Bontemps, sénéchal de Soubise, contre Pierre Garnier. — Mathieu Tessereau, sieur de La Garenne, héritier de Françoise Franchard, veuve d'Abraham Tessereau, sieur de La Garenne, contre Jeanne Poirier, veuve de Louis Avrard. — Pierre Chollet, prêtre, curé de Marans, contre Barthélemy de Laville, laboureur à Marans. — Pierre Faneuil, marchand, contre Anne Fromaget, sieur de La Ravonnière. — Benjamin Bernon, écuyer, sieur de Foreau, contre Gédéon Nicolas, écuyer, sieur de La Cave. — Jeanne Merlin, veuve de Josias Gastebois, mère et tutrice de Merlin Gastebois, héritier de Marthe Gastebois, contre Marguerite Gastebois, veuve de Osias Repussard, héritière de ladite Marthe Gastebois. — Jean de Montbron, chevalier, seigneur d'Usseau et Beauregard, La Vignollière, et Hilaire Gillot, conseiller, lieutenant particulier au Présidial, contre Jean Richin, conseiller, procureur du Roi en l'Élection. — César Godeffroy, marchand, contre David Chintrier. — Gaspard Le Roy, ci-devant receveur des consignations, contre Claude Lamois, sieur du Pinier, et Catherine Bertaud, sa femme. — Jean Chevillard, ministre de la R. P. R., et Olympe Gautier, sa femme, contre Esther Pinier, veuve de Jacques Gautier, ministre de la R. P. R. — Ozée Jourdain, Joseph Despatoux, Gabriel Bernon, syndic des créanciers d'Isaac Nicolas, contre Josué Corné, marchand, à La Flotte. — André Lortie, ministre de la R. P. R., contre François Le Royer, marchand, à l'île de Ré. — Paul-Charles Le Vasseur, contre les héritiers Pagez. — Henri Caron, marchand, contre Marie Jouynot, veuve de Jean de Lagré. — Suzanne Papin, veuve de Benjamin de Hariette, marchand, contre Melchisédec François, marchand, curateur aux causes des mineurs dudit de Hariette.

B. 1385. (Registre.) — In-folio, 388 feuillets, papier.

1679. — Cour ordinaire du Présidial. — Pierre Aulneau, tonnelier, contre Pierre Aulneau, tonnelier à La Jarrie. — Siméon Repussard, sieur de La Ramigère, héritier de Siméon Repussard, marchand, contre Marie Gallon, veuve de Fulcrau Gallot, Roc Chastaigner, écuyer. — André Lortie, ministre de la R. P. R., requérant la certification des criées des biens saisis sur Michel Lauzeré et Barbe Rousseau, sa femme, contre lesdits époux Lauzeré. — Décret des biens saisis sur Noël Berriot, boulanger, et Catherine Audry, sa femme, contre Élisabeth Lacreuze, veuve de Étienne Berriot, Marguerite Poirel, veuve de Sébastien Gal, Louise Audry, veuve de Louis Hurtaud, Anne Broussard, veuve de Jacques Besnard, écuyer, sieur de Javersacq, Jeanne Mousnier, marchand, Jacques de Saint-Légier, écuyer, seigneur de La Sauzaye, Jeanne Auboyneau, sa femme, veuve de Antoine Bonneau. —

Isaac Isle, écuyer, seigneur, marquis de Loire, contre Louis Mollé, laboureur à Magné. — Jeanne de La Motte, veuve de Gédéon Bion, poursuivant la criée des biens de Marie Le Boin, veuve de Pierre Gascherie, contre ladite Le Boin, Marie Rachel, et Suzanne Regrain, Jean Meynier, Jean Guiard, Jacques Massiot, Martin Sibille, Etienne Bernard, noble homme Nicolas Thomas, conseiller et garde des magasins du Roi dans la citadelle de l'île de Ré, Jean Bigotteau, commissaire des saisies réelles, etc. — Gaspard Le Roy, ci-devant greffier du Présidial, poursuivant les criées de la seigneurie de Ronflac, sur Charles de Fonsecques de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur, marquis de Surgères, contre ledit seigneur de Surgères. — Pierre Fourestier, ministre de la R. P. R. à Saint-Mesme, héritier de Pierre Fourestier, sieur de Préguillac, et Jeanne Fourestier, veuve de François Lesné, écuyer, sieur de Nanclas, etc. — Enregistrement du testament de Claude Trouvé, maître coutelier, à La Rochelle. — Pharamond Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur, baron de Châtelaillon, contre Christophe Ancelin, écuyer, seigneur de Boursac. — Pierre du Teilh, docteur en théologie, prêtre, chanoine régulier de Saint-Augustin, prieur et curé de Sainte-Marie de Ré, contre Mathurin Delhommeau, tonnelier. — Testament de Isaac Papin l'aîné, marchand « chrétien professant la R. P. R. », en faveur de ses enfants.

B. 1386. (Registre.) — In-folio, 192 feuillets, papier.

1680. — Cour ordinaire du Présidial. — Marguerite Gallais, veuve de Joel Girard, contre Daniel Pronis, marchand, héritier bénéficiaire de Tharé, contre la veuve Tharé. — Jean Richard, sieur de Brament, contre Pierre Duret, huissier. — Marguerite Gauvin, veuve de Ozée Perdriau, marchand, contre Sébastien Sanglard et François Plegeot, « paumier ». — Joseph Desperoux, marchand, contre Marie Benoist. — Messire Daniel Boussard, chevalier, seigneur d'Anthoigny, contre Louis Chesnon. — Bibaud, écuyer, seigneur de Sausigny, contre Peraud, revendeuse publique. — Marguerite Heraud, servante domestique, contre Louis Benoist, sieur de Lespine, avocat. — Abraham Besnard, marchand, contre Barthélemy Mathieu. — Les religieux de l'Oratoire, contre Marie Chabot, veuve de Jacques Fetiveau, sieur de La Dive. — Sara Thomas, veuve de Daniel Rabaud, capitaine de navire, contre Marie Sodet, veuve de Pierre Rabeau. — Elisabeth Tessereau, veuve de Hector Martel, chevalier, seigneur de Vandré, contre Baptiste Jousseaume, charpentier de grosses œuvres. — Les fabriqueurs de Saint-Barthélemy, contre Charles Bernard et Marie Demontreau, sa femme. — Charles Eveillard, écuyer, sieur du Gué, contre Jeanne Ligneron. — Roc Chastaigner, écuyer, sieur de Cramahé, contre Jean Flamand. — Elisabeth Billaud, veuve d'André Morguié, contre Daniel Prosnis, héritier de Elisabeth Cougnard, et Olympe Gaultier, veuve de Paul Chevillard, ministre de la R. P. R. à Bellecroix. — Pierre Geay (Jay) contre François Rasteau et Marie Gros, sa femme. — Elie de Sainte-Hermine, chevalier, seigneur de La Laigne, contre René Chauvet, marchand, et Jeanne Thomas. — Louis de Beaucorps, écuyer, seigneur de La Bassetière, contre Nicolas Dupourtaud, marchand. — Alexandre de Palene, écuyer, sieur de Chesson, sieur de La Brossarderie, contre Françoise Prévost. — Jacques Tuffet, sieur des Chastelliers, conseiller au Présidial, contre Jacques Griffon. — Louis Bruslé, marchand, contre Jean Thebaud. — Abraham Sarraud, écuyer, sieur de La Combe, contre Jean Maynard, marchand. — Jean Auboyneau, marchand, contre Jean Bonnaud.

B. 1387. (Registre.) — In-folio, 163 feuillets, papier.

1681. — Cour ordinaire du Présidial. — « Le mardi » 14 de janvier, il n'y a point eu d'audience présidiale, » Messieurs ne s'estant pas trouvé en nombre. » — Jeudi 16 janvier, Durand, président, Gillot, lieutenant particulier, Tuffet, Voyneau, Guybourt, Regnier et Marchand, Bomier, avocat du Roi. — Jean Cartreau et Pierre Moins, laboureurs, contre Catherine Landriau, veuve de Nicolas Rousseau, demande en interruption de possession. — Élie Seignette, maître apothicaire, contre Hélène Mouschard. — René Caillaud, instructeur de jeunesse, contre Nicolas Cherpantier, farinier. — Les fabriqueurs de Notre-Dame, contre Louis Aubier. — Jean de Pont aîné, contre Babin, notaire à Marans. — Jean Perax, maître chirurgien, contre Jacques Dascher, marchand. — Isaac Baulot, ci-devant maître apothicaire, contre Élisabeth-Marie Reveau. — Pierre Babin, maître chirurgien, contre Pierre Naudin et Françoise Dauphin, sa femme. — Pierre Guinfolleau, curé de Charron, contre Jacques Mestereau, « cabanier » à la cabane de Richebonne. — Charles Racaud, contre Anne Arguon, veuve de Louis Dufour, et Japhet du Vigier, écuyer, sieur de Pellouaille, et Françoise Prevost, sa femme, procédant sous l'autorité de justice au refus de Blais du Pignon, écuyer, héritier

sous bénéfice d'inventaire de Paul Prévost, écuyer, sieur de La Vallée. — Jean Bouguereau, marchand orfèvre, contre François Beau. — Michel Chasgneau, « choriste dans l'église cathédrale », contre Louis Moreau, laboureur à Laleu. — Madelaine Manigault, femme de Michel Reau, sieur de Vieuxfief, héritiers de Marie Manigault, veuve de Jean Thévenin, écuyer, sieur de Vaugouin, contre Elisabeth Maroix et Philippe Aury, chevalier de La Courende. — Antoine Chanet, docteur en médecine, contre Marie Guion, veuve de René Pontaye. — Gabriel des Villates, écuyer, seigneur de Champagné, contre Daniel de Mazières, écuyer, seigneur des Fontaines. — David Oüalle, marchand, contre Catherine Laneau, veuve de Michel Bertineau, écuyer, sieur des Ouches, assignée pour déclarer ce qu'elle a appartenant à Gabriel Brunet, sieur de Sérigny, et Marie-Anne Baudry, sa femme. — Louis de Beaucorps, écuyer, sieur de La Bastière, contre Marguerite de La Rochefoucauld, veuve de Jacques Gourville, écuyer, seigneur des Ardillières.

B. 1388. (Registre.) — In-folio, 138 feuillets, papier.

1682. — Cour ordinaire du Présidial. — René Gallot, maître tonnelier, contre Pierre Berlaud. — François Boutiron, procureur, contre Abraham Ennoy, médecin à Soubise. — Paul Dinand, marchand, contre Marie Mestayer. — Pierre de Poix, notaire royal, contre Simon Cordier. — François Guillon, procureur en la baronnie de Mauzé, contre Jean Geoffroy, laboureur. — Les religieuses Ursulines de Saint-Jean d'Angély, contre Anne et Jacqueline Gousset, dame de Puyballon et de Saint-Vivien. — Annibal Poirel, sieur de La Mordrie, conseiller du Roi, receveur des consignations, contre Le Gaigneur, sieur de La Lanne. — Michel Chaigneau, chantre de la cathédrale, contre Pierre Dupont, laboureur à Laleu. — Élisabeth Houllereau, servante domestique, contre Nicolas Binet « maître de danse » et sa femme. — Les religieux de l'Oratoire, contre Seguin Gentils, écuyer, seigneur de Lafond. — Hélène Le Franc, veuve de Benjamin de Mazières, écuyer, seigneur du Passage de Voutron, contre Abraham Plumejaud, notaire à Thairé. — Jean Rondeau, maître de la poste, contre André Brisson, loueur de chevaux. — Louis de La Coste, marchand, contre Michel Réaux, sieur de Vieux fief et Madelaine Manigault, sa femme. — Les religieux de l'Oratoire, contre Jacques Motais et Louise d'Albin, veuve de messire Gabriel Des Guittons, seigneur de La Barrouère. — Jean Chesneau, maître chirurgien, contre Benoiste Tardy, veuve de Jacques Mercereau. — Jean Langueteau, dit le soldat, contre Pierre Bultel, marchand. — François Bardonin, chevalier, seigneur de Sonneville, contre Armand Berger, marchand. — Suzanne Seignette, contre André Augurel, marchand. — Marie Chatagnier, servante domestique, contre Cochard Jacques et Alexis Drouyneau, enfants et héritiers de Jean Drouyneau, notaire royal. — François Dubreuil, chevalier, seigneur de Chassenon, Aigrefeuille, La Brande, La Motte, Brunaudet et autres places, contre Gabrielle Dubuisson, veuve de François Dubreuil, chevalier, seigneur de Chassenon. — Louis Green de Saint Marsault, chevalier, seigneur d'Azay, père et administrateur de ses filles mineures, Suzanne, Madelaine et Élisabeth Green de Saint-Marsault et de défunte Suzanne Husson, son épouse, icelle héritière de messire Isaac Husson, sieur de Candé, leur aïeul, contre Louis Le Cercler, sieur de La Chapellière, avocat en Parlement et Marie Pagez, sa femme. — Pierre Guibert, sœur de La Madelaine, contre Élisabeth Chauveau, veuve de Gabriel Duson. — Josias de Robillard, chevalier, seigneur de Champagné, contre Jacob Breaû, laboureur à bœufs. — Henry de Ranques, écuyer, sieur de Prin, contre Jean Cadet, et Jean Rambaud, laboureurs à Linay, paroisse de Saint-Saturnin du Bois. — Michel de Compin, écuyer, sieur de La Chevallerie, mari d'Anne Guibour, contre François Brossard, sieur de Beaulieu, Gédéon Nicolas, écuyer, sieur de La Cave et de Voutron, héritier de son père Vincent Nicolas, écuyer, sieur des Chaumes, contre Pierre Merlaud, assigné pour déclarer ce qu'il doit à Josias Rousselot. — François Dubreuil, écuyer, seigneur de Chassenou, contre Gabrielle Dubuisson, veuve de François Dubreuil, écuyer, sieur dudit lieu. — Pierre Bailly, avocat, contre Jeanne Portier. — Jeanne Bernon, veuve de Jean Allaire, contre Pierre Gaschoze et Anne Bonneau, sa femme. — Serment des avocats : Étienne Malles, Louis Le Cercler, Jean Cabece, Pierre Groyer, François Martin, Simon Bouchereau, Jacques Donet, Étienne Husson, Paul Le Vacher, Jean Texier, Jean Bequet, Nicolas Lambert, Nicolas Regnaudeau, Michel Bigotteau, Pierre Bailly, Jean Benoist, François Tulleron, Jacques Huet, Élie Rey, Jean Bion, Henry Allaire, Jean Barbot, Jacques Chauvet, Jean Cadoret, Luc Pain, Daniel Besnard, Olivier de La Fuye, Pierre Macaud, Jean Marchand, François Angoullan, Nicolas Duchauvin, Nicolas Gallais, Albert Hervé, Jean Malles, André Boutin, Michel Bonnet, Antoine Gauvry, Jean-Baptiste Groyer, Jean Bernier, Charles Gillet, Étienne Julliot,

Dizerotte, David, Benjamin Véronneau, Joseph Boutet, Flamen, Joseph Enguesne, Nicolas Lée. — David Oüalle, marchand, contre Henri-Auguste Chastaigner, écuyer, sieur de Crumahe. — Abraham Mouschard, marchand, contre Pierre Auboyneau, marchand.

B. 1389. (Registre.) — In-folio, 8 feuillets, papier, incomplet.

1683. — Présidial ordinaire. — Jacques Pochon, maître charpentier de navire, contre Jean Berville, charpentier de navire. — Claude Dupeux, contre Gaspard France. — Samuel Voyer, marchand à Marennes, demandeur en saisies et déclarations, contre Jean Pierray, sieur de La Ramée et sa femme, assignés pour déclarer ce qu'ils ont appartenant aux héritiers d'Adam Collin et Arnaud Salbert, écuyer, sieur du Rondaud, mari de Suzanne Colin, héritiers desdits Colin et Sara Depont et Gaspard Colin, écuyer, sieur des Combes, curateur des biens de ladite Colin. — Nicolas Texier, tailleur d'habits, contre Jean Marchand. — Paul Boutron l'aîné, contre Charles Oizeau et Marie Grenon, sa femme. — Françoise et Marie Tollé, contre Matthieu Morineau, sieur du Meny, assignés pour déclarer ce qu'ils ont appartenant à Henri de Bonnefoy, écuyer, sieur de Ballon et à sa femme. — Jean Guyot, marchand, contre Barthelemy de Compain, écuyer, sieur de Courdault. — Nicolas Pesché, peintre, contre Gilles Dran, maître paumier. — Pierre et Marie de La Mazière, contre Marguerite Chastaigner, veuve de Zacharie Fonnereau, maître horloger. — Françoise Foucault, contre Daniel Durand, marchand à La Flotte. — Mathurin My, farinier, contre Jacques Girard, farinier. — Catherine Planson, contre Adrien Planson, boucher. — Louis Tabutteau, marchand, contre Vallon, maître serrurier. — Didier Poirel, procureur, contre Étienne Barisson. — Claude Beton, marchand, contre Nouet. — Jean Carol, maître tailleur d'habits, contre Etienne Charon, marchand boucher. — Jean Delaunay, maître chirurgien, contre Jean Giron, sieur des Osiers. — Marie Gervault, contre Jean Guyot, marchand à l'île de Ré. — Nicolas Babin, sieur du Ruisseau, contre Pierre Jay. — Isaac Jouet, contre Anne Macault, veuve d'Antoine Durand. — Charles Jeudy, sieur de Brion, contre Jean-François Mesnard, curateur des biens abandonnés de Marthe Mousnier, veuve de Jean Morlit. — Jeanne Joubert, veuve de Henri Bourdon, contre Jacques Legrand, tonnelier, — Nicolas Venette, docteur en médecine, contre Charles Jodeau, maître serrurier. — Pierre Yvon, sieur de La Rivière, contre Pierre Savariau. — Denis Penetreau, notaire, contre Jacques Vinet.

B. 1390. (Registre.) — In-folio, 317 feuillets, papier.

1686-1687. — Présidial ordinaire. — Guillaume Grazellier, charpentier de navire, contre Louis Maigret, curateur des enfants de feu Élie Giraudet. — Jean Barbot, avocat, contre Pierre Brevet, marchand et Marie Barbot, sa femme. — Marguerite Javeleau, veuve de Jacques Presset, contre Antoinette Guignard, veuve de Jean Bruneau. — Louis Guibourt, écuyer, sieur du Val, contre Marie Mesnard, veuve de Moïse Gouzil. — Élie Seignette, maître apothicaire, contre Charles Dalanson, Jeanne Ayrault, veuve de Jean-Paul Masté, bourgeois de Paris. — Michel Reau, sieur de Vieuxfief et Marie Manigault, sa femme, héritière de Marie Manigault, veuve de Jean Thévenin, écuyer, sieur de Vaugouin, contre Barthelémy Bellonnet, chevalier seigneur du Treuil du Secret. — Josias de Robillard, écuyer, chevalier, seigneur de Champagné, contre Louis Delaserre, marchand à Saint-Rogatien et Louise Guyard, sa femme. — Jean Escarre Deschamps, maître chirurgien et lieutenant d'iceux, contre Melchisédech Richard, marchand, pour la saisie de ses biens. — Jeanne de Beaujardin, veuve d'Isaac Husson, seigneur de La Platerie, contre Pierre Guybert, sieur de Chagnolet, et Eve d'Hariette, veuve de Samuel Depont, marchand. — Élisabeth Renaudin, veuve de Isaac Besly, contre Pierre Chagneau, saisie de ses biens. — René de Beauchamp, clerc tonsuré, ci-devant prieur commandataire du prieuré de Sainte-Catherine de La Vorie, contre Legoux, écuyer, seigneur de Périgny et de Queux, sa femme. — Louis Dubreuil, écuyer, sieur d'Aigrefeuille, contre Jean Roullon, écuyer, sieur de Sainte-Même. — Pierre de Gommiers, écuyer, sieur de La Frégonnière, contre la dame de Treuilbois, Isaac Isle, chevalier, seigneur, marquis de Loire. — Nicolas Gabaret, chevalier, gouverneur de l'île de Grenade, contre Jean Grenon. — Enregistrement du testament de Perette Renneleau, veuve de Samuel Abelin, marchand « chrétienne faisant profession de la R. P. R. » en faveur de ses enfants (21 mai 1674, 6 novembre 1678). — Marie de Compain, veuve de Jean Poysson, sieur de Goge, contre Isaac de Culant, sieur de La Barne et d'Angueville. — Jean de Berendy, héritier de Marie Manigault, sa mère, contre Jean Grenon, marchand. — Jacques Guybert, ci-devant ministre de la

R. P. R., contre Arnauld Bruneau, écuyer, sieur de La Chabossière, condamné à payer au demandeur trois mille livres, montant d'une obligation du 11 octobre 1672 avec les intérêts. — Antoine Chauvet, docteur en médecine, syndic de la corporation, contre Daniel Guillotin, docteur en médecine. — Louis Durand, écuyer, seigneur de La Vaux Martin, conseiller du Roi en ses conseils et président au Présidial, mari de Suzanne Franchard, contre Huet et Franchard, sa femme. — Esther Clabat, veuve de Pierre Chaillé, marchand, contre Isaac Chaillé, fils du premier lit dudit Pierre et Jean Papin. — Pierre Groyer de Boiserand, avocat aux conseils du Roi, contre Jean de Charon, chevalier, seigneur de La Gravelle et Rouland, sa femme. — Charles Boscal de Réals, capitaine entretenu par Sa Majesté en son armée navale, contre Jean-Louis de Boscal de Réals de Mornac, baron de Mornac et François de Fonsèques de la Rochefoucauld. — Henri de Laval de Boisdauphin, conseiller du Roi en ses conseils, évêque de La Rochelle, contre dame Renée Du Breuil, comtesse de Marans et Isaac Pabou.

B. 1391. (Registre.) — In-folio, 45 feuillets, papier. incomplet.

1694 (Manquent 1688 à 1693.) — Présidial ordinaire. — Jean Gayet, maître chirurgien, contre Jean Jalleau et Philippe Chaillot. — Pierre Poux, contre Cassandre, Hélène, Diane, Élisabeth et Suzanne, Magdelaine Green de Saint-Marsault, héritières de Madelaine de Polignac, dame de la châtellenie de Dompierre, leur mère et aïeule. — Jacques Brevet, contre Pierre Vigoureux, maître apothicaire. — Les religieux Jacobins, contre Pierre Boudor, marchand. — Sylvain Moreau, maître chirurgien, contre Osée Nesson et Arnaud Bouquet, héritiers de Samuel Nesson. — Benjamin de Mazière, écuyer, sieur du Passage et de Voutron, et Esther Guillaudeau, sa femme, contre Pierre Pain, boucher, assigné pour déclarer ce qu'il doit à Jacques Gilbert et Marie Thomas, sur la succession de Pierre Guillaudeau, écuyer, sieur de Villedoux, père d'Esther Guillaudeau. — Pierre Guillemin, écuyer, seigneur d'Aytré, des Réaux, de La Salle en partie, contre Joseph-Léonard Guillemin, sieur de La Motterie.

B. 1392. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

1694-1695. — Cour ordinaire du Présidial. — Beraudin, lieutenant général, de La Boucherie, Diserote, Barbot, Bailly, Sibille, Poirel et Billaud, conseillers. — Marguerite Birry, veuve de Pierre Babin, maître chirurgien, contre Jean Pinet, cabanier à Nuaillé. — Charles Aubouin, écrivain à Rochefort, contre Jacques Chauvet, marchand. — Michel Verrier, maître menuisier, contre Nicolas Besnard, marchand. — Julien Boutiron, sieur de La Mare, contre Alexandre Coustel, maître maçon à Saint-Martin de Ré. — Louis Tabutteau, marchand, contre Pierre Lhumeau à Thairé. — Jacques Poupard, greffier de la châtellenie d'Esnandes, contre Marie Mossard, veuve de Jean Moullet. — Abel Langellier, marchand, contre Marie Tabutteau, veuve d'Abraham Diré, marchand. — André Guitton, « maître paulmier », contre Mardochée Georget. — François Fontbelle et Marie Blois, sa femme, contre François Guillet, marchand. — Jean d'Hariette, marchand, contre Jean Garitteau, notaire. — Les P. P. Jacobins, contre Martin Roberth et sa femme. — Simon Bouchereau, écuyer, conseiller du Roi et son procureur, contre Vincent de La Bruère, sieur du Coudray. — Pierre Savin, greffier du bailliage du grand fief d'Aunis, contre Lefebvre, héritière de sa mère. — Élie Seignette, maître apothicaire, contre Pierre Regnaud, huissier de l'Élection. — La marquise de Loiré, contre Jean Roullet, marchand. — Jacques Esprinchard, marchand, contre Jean Tranchant, menuisier. — Jean Courcoizon, chirurgien et sa femme, contre Jean Chevallier, maître serrurier et Françoise Grezay, sa femme. — Nicolas Venette, docteur en médecine, contre Jacques Roy, dit La Liberté, maître maçon. — Jacques Deshais, marchand, contre Jean Chastagner, serrurier. — Mathurin Thomas, maître perruquier, contre Martin Henry, maître entrepreneur de bâtiments. — Élie Richard, docteur en médecine, contre Nicolas Regnaudeau, baillif du grand fief d'Aunis. — Les abbé, prieur de l'abbaye de Saint-Léonard des Chaumes, contre Pierre Fabry et Jeanne Fabry, sa sœur. — Étienne-Daniel Dalmagne, marchand à Ballon, contre Pierre Regnaud, farinier. — Jean Courcoison, chirurgien, contre Jean Fredonnet, marchand. — Pierre Duret, marchand, contre Pierre Barré et Raux, fariniers. — Jean de France, écrivain entretenu au port de Rochefort, contre François Philelain, ci-devant écrivain.

B. 1393. (Registre.) — In-folio, 144 feuillets, papier.

1697-1698. — Cour ordinaire du Présidial. — Charles Gaschet, maître menuisier, contre Pierre La Reigle, maître menuisier. — Jacques Vivien, maître

de navire, contre Michel Jolly, marchand. — Antoinette Pinson, veuve de Jacques Chameau, maître tailleur d'habits, contre Pierre et Jean Bechoin frères. — Marie-Madelaine Thibaud de La Carte, veuve de Charles de Boscal de Réals, chevalier, seigneur de Ronflac. — Gédéon Nicolas, écuyer, seigneur de Voutron, contre Jean Campain. — Etienne Bouguereau, contre Etienne Bossy et sa femme. — Jean Perdriel, « maistre sculpteur du Roy », à Rochefort, contre Pierre Bigot, maître apothicaire. — Elie-Laurent Véronneau, conseiller du Roi et son assesseur civil et criminel, contre Nicolas Olmourd. — Daniel de La Barde, contre François Le Grand, cabaretier et sa femme. — Charles Le Coc, garde de la patache, contre Jean Caillonneau, farinier. — Alexandre Tercinier, marchand, contre Pierre Pot, marchand, — Jacques Bonneau, boulanger, contre Louis Tabutteau, marchand. — Jean Lamade, chirurgien, contre Mignot, tonnelier. — René Clémanson, écuyer, seigneur de Bellefoix, contre Benjamin de Magné, écuyer, seigneur du Poiré et de Cigongne. — Marie de Baussay, contre Jacques Vincent. — Martin Plessis, hôte du logis où pend pour enseigne « La fleur de lis », contre Pierre Guilbaud, marchand. — Joseph Desperoux, marchand, contre Etienne Jollivet. — François Brochard, maître apothicaire, contre Drillaud, maître tonnelier. — Abraham Mouchard, marchand, et Pierre Soullard, notaire royal, contre Renazé, marchand. — Charles Berthoneau, sieur du Plessis, contre Pierre Nicolas, ci-devant notaire royal. — Jacques David, maître cordonnier, contre Denis Bonnet, laboureur à Aigrefeuille. — François Giffard, diacre, contre Jean-Baptiste de Clagny, chanoine et syndic du chapitre de La Rochelle. — Pierre Chauvet, maître chirurgien, contre Pierre Viaud, marchand, et Pierre Rossignol, maître chirurgien, à Soubise. — Marie Françoise-Angélique de La Rochefoucauld, dame de Fontpastour, contre Marie-Anne Dubaitel. — Serment des officiers.

B. 1196. (Registre.) — In-folio, 198 feuillets, papier.

1699-1701. — Présidial. — Audiences ordinaires. — Marie Laurent, veuve d'Étienne Macault, contre Guy Auger et Charles Auboyneau, chirurgien, les meubles exécutés sur Auboyneau, à la requête d'Auger, seront délaissés à la demanderesse, suivant l'estimation qui en sera faite à l'amiable entre eux, à compte de la somme de trente-cinq livres qui lui est due, restant à faire de ladite maison, avec contrainte par corps, après prélèvement des frais d'exécution. — Pierre Du Creu, maître écrivain, et Catherine Marcollay, sa femme, héritière de Suzanne Roy, veuve de Pierre Marcollay, leur mère et belle-mère, contre Marie Dat, veuve d'Alexandre Petit, marchand. — La défenderesse est condamnée à payer au demandeur cent cinquante livres pour l'amortissement de la rente de sept livres dix-sept sols constituée et les arrérages, permettant au demandeur de rentrer en possession de la maison et domaines cédés par ladite Roy à la défenderesse. — Louis Payen, écuyer, sieur de Montalin, contre Pierre Fillou, saunier. — Mariocheau de Bonnemort, lieutenant général, de La Boucherie, Habert, Bailly, Dizerotte, Sibille, Billaud, Giraud, Teuleron, Le Gaigneur, Brunet et Billaud d'Ardennes, conseillers. — Pierre Réaux, sieur de Vieuxfief, contre Léonard Aubier. — Aymé Brunet, conseiller au Présidial, contre Jacques Macault, Charles François, René Delize et Airaud, assignés pour déclarer ce qu'ils doivent aux hérédités de Brunet de Rompsay et demoiselle Perreau, héritière d'Henriette Brunet, contre Adrien Perreau, marchand. — Remise est faite de soixante-cinq livres pour l'amitié qu'il a pour les enfants de Brunet de Rompsay, paiement des loyers échus de la maison qu'ils occupent jusqu'à concurrence de deux cents livres, et acte donné du paiement fait par Perreau à Brunet. — Messe célébrée dans la chapelle de la Cour, par le curé de Saint-Barthélemy, Texier, prêtre de l'Oratoire, et serment prêté par les officiers du siège. — Harangue de Morineau, premier avocat du Roi. — Serment des avocats : François Martin, Jean Texier, Michel Bigotteau, Jacques Huet, Jacques Chauvet, Jean Cadoret, Luc Pain, Olivier de La Fuye, Jean Marchant, Albert Hervé, Jean Mallés, Jean-Baptiste Groyer, Etienne Julliot, Joseph Boutet, Jacques de La Bruère, Paul Husson, Nicolas Toraille, François Boutiron, Guillotin, Bourelier, Josué Valin, Durand, Picoron, Jean Bigotteau, André Moyne, Gastumeau, Herbert, Pollard, Thiéry, Guillotin le jeune, François Gastineau le jeune, Chauveau, Jean Maudet, Louis Maudet, Pagez. — Procureurs : Miget, Depoix, Boux, Bareau, Cornillau, Prevost, Gaultier, Pouzin, Raoul, Bourot, Ancien, Malherbe, Rochard, Tayeau, Jamon, Bouhier, Miget le jeune, Bessoye, Texier, Gay, Lecompte, Thibaud, Ternent, Mesnard, Tayeau, Martin, Moyne, Massé, Gendron, L. Martin, Coutocheau, J.-B. Gastumeau, Beauchamps, Belivau, Pintenelle, Boux le jeune, Raison, Martin, Croizon, Favez, Morin, Joslin, Boutet, Pochon, Isambard, Camus, Babin. — Serment des huissiers et sergents royaux. — Joseph Despéroux, marchand,

contre Antoine Ragon, « sculpteur ». — « La cour » présidiale par jugement en dernier ressort, ouï les » avocats des parties, a condamné celle de Marchand » de payer à celle de Chauvet la somme de quinze » livres d'une part, et dix-sept livres d'autre part pour » les deux barriques de vin dont est question, sur » laquelle somme sera déduite celle de quinze livres » pour la dorure du cadre en question ». — Pierre Lafargue, exécuteur des sentences criminelles, contre Louis Charteau, marchand. — Renée Durand, servante domestique, contre Jacques Pellereau l'aîné, marchand, réclamation de salaire. — Bonaventure Faure, chirurgien à Rochefort, contre Pierre Garde, maître menuisier. — Les religieux de l'hôpital de Saint-Barthélemy, contre Pierre Gaschignat, marchand. — Messire Jean Pascaud, chevalier, seigneur marquis de Pauléon, contre Marie Bonnin, veuve de François Gaultier, demeurant à Chaillé, paroisse de Saint-Georges du Bois, tant en son nom que comme tutrice de ses enfants, il est débouté de sa demande et condamné aux dépens. — Pierre Texier, sieur de Bellefond, conseiller du Roi, contrôleur des deniers patrimoniaux d'octroi, contre Antoine Serclet, laboureur à bœufs à Sainte-Soulle, et sa femme. — Girard, Jean-Baptiste Jamon, sieur de La Davière, écrivain du Roi entretenu au port de Rochefort, contre François Chevreau, maître apothicaire. — Pierre Gaillard, chanoine honoraire, curé des Portes d'Ars, île de Ré, contre Antoine Ragon, « sculpteur », le défendeur est condamné à payer cent vingt livres au demandeur. — Antoine Ragon, « maître sculpteur », contre ledit Pierre Gaillard, il est condamné à parachever et livrer, dans un mois, les ouvrages en question, sinon à en restituer le prix audit Gaillard.

B. 1395. (Registre.) — In-folio, 204 feuillets, papier.

1700. — Cour ordinaire du Présidial. — Jacques de Lulleau, chevalier, seigneur de Landry, acquéreur de la terre et seigneurie de Montlieu, contre Jacques-Clément Balda de Lastre, écuyer, sieur de La Fourestière, héritier de Pierre et Gaston de Lastre. — Jacques Guillet, marchand, poursuivant la saisie, vente et adjudication par décret des biens de Marguerite Villain, veuve de Jacques Geoffroy. — Arnaud Dargies, sieur de La Lande, ancien échevin de Rochefort, et Marie Dizerotte, sa femme, contre Marie de Cullant, fille et héritière de Jacques de Cullant, chevalier, seigneur de Landray. — Jean Seignette, docteur en médecine, contre Pierre de La Coste, lieutenant sur les vaisseaux du Roi. — Geoffroy Chabirand, marchand, et Gabrielle Raginot, sa femme, contre Jean-Charles Belliveau. — Jean Bretinaud, écuyer, capitaine au régiment de Poitiers, contre Maximilien de Bonton, chevalier, seigneur de La Baugizière, et Gabrielle Brissonnet, son épouse. — Samuel Bernon, conseiller du Roi, trésorier de France, contre Jacques Dioré. — Charles Bournillaud, sieur de La Villette, conseiller du Roi, garde marteau des eaux et forêts de Saintonge, contre Gabriel de Serry, écuyer, sieur de Beauregard. — Jean Couturier, notaire au comté de Benon, contre Alexandre Godineau, sergent audit Benon. — Jules Gabaret, chevalier, seigneur d'Angoulins, contre André Baillarger, marchand. — Geoffroy Chabirand, marchand, et Gabrielle Ragny, contre Jean et Charles Belliveau. — Jean Roullin, écuyer, seigneur de La Mortmartin, contre François Banchereau, curateur des enfants mineurs de Guillaume Jousselin et sa femme, « fugitifs hors du royaume pour fait de religion ». — Gédéon Nicolas, écuyer, sieur de Voutron, lieutenant des vaisseaux du Roi, directeur des marais de Voutron, contre Jean Barbose Cabece, écuyer. — Joseph-Rivet Cottiby, conseiller et avocat du Roi, contre Philippe-Benjamin de Mazières, écuyer, sieur du Passage, et Esther Guillaudeau, sa femme.

B. 1396. (Registre.) — In-folio. 252 feuillets. papier.

1701. — Cour ordinaire du Présidial. — Couverture formée par la publication de la paix entre le Roi de France et l'Empereur Léopold et les électeurs et princes de l'Empire (31 décembre 1697). — Michel Rabiet, maître chirurgien, contre Jacques Grenot, notaire royal et Marie Albert, sa femme, qui ont fait l'acquisition d'une borderie, saisie sur Pierre Gaignot, bourgeois de Paris et Catherine Lepère, sa femme. — Les fabriqueurs de Notre-Dame, contre Vincent Maire, marchand et Viaud, sa femme. — Marianne Husson, femme de Valentin Mariocheau de Bonnemort, conseiller, lieutenant général, contre Pierre Girard. — Élizabeth Labussière, femme séparée de biens de David Dulacq, contre Suzanne Jouberteau, veuve de Pierre Pain, Jacques Godeffroy et Torterue Bonneau. — Suzanne Barbier, femme non commune en biens de Sébastien François, maître chirurgien à Saint-Laurent, contre Pierre Chappeau, laboureur à Voutron. — Marie Chasseloup, veuve de Jean-César Drouyneau, commis à la recette du bureau de La Rochelle, contre

Raymond Bessay. — Suzanne Guillemin, femme de Jean-Baptiste Groyer, avocat en Parlement, héritière de Léonard Guillemin, son père, contre Jean-Baptiste Gastumeau, procureur, curateur à l'hérédité abandonnée de Guyonnet et sa femme et d'Élisabeth Guionnet. — Gabriel de Regnacq, écuyer, sieur de Grandmaison, contre Jean Maudet et Marie Pasquet, sa femme. — Henri de Persin, écuyer, contre Gaspard et Thésée Ribier, saisis. — Damien Martel, chevalier, seigneur de Tennel et Guillaudeau, son épouse, contre Michel Denis, laboureur. — Philippe de Tandebaratz, bourgeois et marchand, contre Esther Gaultier, femme de David Mesnier et Henriette Dessieur. — Jean-Henri Foucher, chevalier, seigneur, marquis de Circé et Charles Boitaud, conseiller du Roi, lieutenant général en l'Élection de Saint-Maixent, contre Pierre Dubois. — Saisies et adjudications par décret.

B. 1397. (Registre.) — In-folio, 198 feuillets, papier.

1702. — Cour ordinaire du Présidial. — Couverture formée par la publication de la paix entre le Roi de France et l'Empereur Léopold (1697). — Jacques Maneau, chevalier, seigneur de Boissoudan, et Benigne Beraudin, sa femme, contre Françoise Blavou, femme séparée de biens de François Leguay, René de Voullon, écuyer, sieur de Poyneuf, etc. — Louis-Hector Béjarry, écuyer, sieur de La Roche, et les héritiers de Renée-Charlotte Chastaigner, veuve de Roc Chastaigner, écuyer, contre Suzanne Papin, veuve de Jean de Montis, écuyer, sieur de Lossandière. — Jean Berthinaud, écuyer, sieur de Saint-Eloy, capitaine réformé au régiment de Poitiers, contre Jean Aunix, saunier. — Ambroise Rochard, curé de La Jarrie, contre Louis de La Follie, prêtre de Rouen. — Jean-Baptiste de Verthamont, évêque de Pithiviers, Charles d'Ancelin, écuyer, contre Louise Fage, tutrice de ses enfants. — Gabriel Daitz, chevalier, seigneur de Gautre, contre Blaise Daitz, chevalier, seigneur du château d'Aitz. — Samuel Bernon, conseiller du Roi, trésorier de France, contre Jean Lamotte et sa femme. — Suzanne Nézereau, veuve de Benjamin Véronneau, sieur de La Serie, avocat en Parlement, contre le sieur et la dame Billaud. — Louis Tercinier, docteur en théologie, archiprêtre et curé de Deyxrançon, contre Samuel Chaslus, marchand et les religieux Feuillants de Poitiers. — Hector de Saint-Georges, chevalier, seigneur de Dirac, La Berlaudière, etc., contre Charles-Germany Le Mastin, chevalier, seigneur de Nuaillé, héritier de son père Claude Le Mastin, chevalier, seigneur de Nuaillé. — François de La Rochefoucauld, vicomte de Surgères, chevalier de Saint-Louis, capitaine entretenu pour le service du Roi dans ses armées navales, contre Charles-François de La Rochefoucauld de Fonsèques, chevalier, seigneur, marquis de Surgères. — Pierre Lemoyne, chevalier, seigneur d'Herville, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi et adjudicataire de la terre et seigneurie d'Ardillières, contre Gabriel de Rougnacq, écuyer, sieur de Grandmaison. — Louis Prévost, conseiller du Roi en l'Élection de La Rochelle, contre Jean Grain, marchand. — Étienne d'Hariette, marchand, contre Valentin Mariocheau de Bonnemort, seigneur d'Aytré.

B. 1398. (Registre.) — In-folio, 250 feuillets, papier.

1703. — Cour ordinaire du Présidial. — Daniel Berthoumé, écuyer, sieur des Couches, et Anne Le Royer, sa femme, contre Pierre Joly, notaire. — Isaac Cothonneau, marchand, héritier de Sara Cothonneau, sa sœur, contre Michel Lucas, curateur des enfants mineurs de Pierre Lucas et Élisabeth Cothonneau. — Pierre Gresseau, prêtre, chanoine de la Cathédrale, contre Étienne d'Hariette. — Jean-Angélique de Frezeau, chevalier, seigneur, marquis de La Frezelière, lieutenant général de l'artillerie de France, héritier de Charles-Madelaine, son frère, évêque de La Rochelle, contre Michel-Noël Du Rocher, maître chirurgien et Paul Berry, syndic des créanciers du défunt seigneur. — Olympe de Cailhaut, veuve de Jean Gabaret, chevalier, seigneur d'Angoulins, commandeur de Saint-Louis, lieutenant général des armées navales du Roi, contre Abel Regreny, marchand. — Gaspard Pandin, écuyer, sieur Du Chail, contre Adrien, François et Paul Brunet. — Les fabriqueurs de l'église Saint-Sauveur, contre Charles Lecoq, marchand, et Mathieu Chevalier, cordonnier. — Jacques Pollart, conseiller au Présidial et Claude Dangibeaud, écuyer, conseiller, prévôt de Saintonge, et Hélène Pollart, sa femme, contre François Baudouin, sieur des Prises et Anne Mariaud, sa femme, fugitifs « pour fait de religion ». — Criées de biens saisis et adjudication par décret.

B. 1399 (Registre.) — In-folio, 300 feuillets, papier.

1702-1704. — Audiences ordinaires du Présidial. — Jean-Charles Belliveau, procureur, contre Élie Petit,

huissier. — Pierre de Gaalon, écuyer, seigneur de Courdault, contre Antoine Raoult. — François Bernon, maître tonnelier, contre Jean Murzeau, laboureur à bœufs et Hélène Chaslat, veuve de François Bernon. — Sébastien Gasquegnolles, marchand et maître de barque, contre Élie Babin, huissier. — David Bion, marchand, banquier, contre Louis Bouchereau, marchand, et Marie Thérèse Chalmette, sa femme, héritiers de Marie et Suzanne Guillebaud. — Claude Le Vasseur, trompette et crieur juré, contre Marie Favreau, veuve de Pierre Perraud. — Louis Charbonneau, laboureur à Monroy, contre Nicolas Galet, avocat, demande d'entérinement de lettres royaux. — Jean Mignonneau, écuyer, sieur de Moureilles, contre Auguste David, marchand. — Pierre Chaperon, sous-diacre, chapelain des sociétés unies desservies en l'église d'Aytré, contre David Aucourt? — Charles Despré, écuyer, sieur de Brazeau, contre Pierre Simailleau, employé dans les fermes du Roi. — Pierre de Gaalon, écuyer, contre Louis Morin, marchand. — Arnaud de Saint-Étienne, premier fourrier des Cent Suisses de la garde du duc d'Orléans, contre Pierre Dalphin, maître tailleur d'habits. — Jean de Lestoille, marchand, contre Jean Decouyer, maître apothicaire. — Réception de François Regnaud, comme procureur postulant, au lieu de défunt Bouyer. — Charles Crespin, écuyer, seigneur de La Chabosselaye, contre François, ancien procureur. — Charles de Fonsèques, chevalier, seigneur, marquis de Surgères, contre Jacques Roffineau, marchand. — Paul-Gabriel Ancelin, écuyer, émancipé sous l'autorité de Auguste Ancelin, écuyer, seigneur de Bernezac, et de la Garde aux Valets, héritier de Paul Ancelin, écuyer, seigneur de Savigné et de Piedmont, son père, et de feue Madelaine de Bayenval, sa mère, héritière de Catherine Dupérier, icelle de sa sœur Antoinette Dupérier, contre Louis Lebel Des Fossés, écuyer, seigneur dudit lieu et dame Flavy, sa femme. — Philippe-Benjamin de Mazières, chevalier, seigneur du Passage et de Voutron, contre Julien Poirier, charretier. — Pierre de Montalembert, écuyer, seigneur de Vaux et Plessac, contre Pierre Barret, marchand. — Pierre Consard, conseiller du Roi, lieutenant criminel en l'Élection, contre André Leborgne. — Jacques de Gaalon, écuyer, sieur des Carreaux, contre Jean Deserre, marchand. — Louis Auboyneau, marchand à Saint-Rogatien, contre Audry, marchand à Esnandes.

B. 1400. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1704-1705. — Cour ordinaire du Présidial. — Jean Maudet, sieur des Houmeaux, bourgeois, contre Jean Tessier, avocat. — Guillaume Fleurand, curé de Marsilly, contre Pierre Isleau, laboureur. — François Petit, écuyer, sieur de Petitval, contre Jacques Mondot, employé dans les fermes du Roi. — Gédéon Nicolas, chevalier, sieur de Voutron, contre Hector de Saint-Georges, chevalier, seigneur de Dirac. — Charles Dechezeaulx, marchand à Ars de Ré, contre Nicolas Hubert, notaire et procureur. — Michel Neel du Rocher et Paul Berry, syndics des créanciers de la succession de Charles-Madelaine Frezeau de La Frezelière, évêque de La Rochelle, contre Jean-Angélique Frezeau, marquis de La Frezelière, brigadier des armées du Roi, lieutenant général de l'artillerie de France, frère dudit évêque. — Jeanne Boussin, veuve d'Antoine de Vienne, contre Jean-Baptiste Gastumeau. — Anne Giraudin, femme séparée de biens de Jacques de Gaalon, écuyer, sieur des Carreaux, contre Jean Bennetreau. — Marie Toraille, veuve de Jean White Laurent, contre Marie Nicolas, veuve de Joseph Failloffe. — Suzanne Papin, veuve de Jean de Montis, chevalier, sieur de Lussaudière, contre Henri de Bonnefoy, écuyer, sieur de Ballon. — Raymond Barthélemy, maître chirurgien à La Flotte, contre Gaspard Boisdon. — Adjudications et criées de biens saisis. — Enregistrement du testament de Benjamin Faneuil, marchand, en faveur de ses enfants et de défunte Marie Bernon. — Criées de biens saisis.

B. 1401. (Registre.) — In-folio, 250 feuillets, papier, piqûres d'insectes.

1705. — Cour ordinaire du Présidial. — Josué Sibille, marchand à La Flotte, contre Pierre Faneuil, marchand, et ses cohéritiers, biens saisis sur Jules Gabaret, chevalier, seigneur d'Angoulins. — Élie-Jacques Girardon, écuyer, sieur des Airolles, conseiller du Roi, lieutenant des eaux et forêts de Niort, contre Judith Jouisseau, veuve de Paul Marillet, saisie des biens dudit Marillet. — Paul Merlin, marchand, et Anne Godeffroy, sa femme, contre Henri Merlin, leur fils, « tendant à ce que sans avoir égard aux sommations faites précédemment par le défendeur leur fils, » qui seront déclarées nulles et contre les dispositions » des arrêts, il sera fait défense de passer outre au

» mariage dudit défendeur avec Marianne Besnard », défense à trois prêtres de passer outre à la célébration dudit mariage. — Philippe Chalmot, chevalier, seigneur de Saint-Ruest, et Marie de Barie, sa femme, contre André-René Foissin, écuyer, sieur de Villars, et Renée-Thérèse de France, sa femme. — Josué Sibille, marchand à La Flotte, contre Pierre-Denis Soisson et Hélène Beaufretin, sa femme, etc.

B. 1402. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1706. — Cour ordinaire du Présidial. — Gaspard Le Roy, sieur de La Pousarderie, ouvrier de pleine part à la Monnaie royale, contre Benjamin Pinyot, écuyer, sieur de La Préfouyer, héritière de Samuel Pinyot et son fils, au sujet de l'héritage de Marie Le Roy, veuve de Gédéon Faure, sieur du Chiron. — Valentin Mariocheau de Bonnemort, seigneur d'Aytré, de la Salle en partie, contre Jeanne Goislin, veuve d'Etienne Auvray, marchand, succession de Etienne Husson, avocat. — Louis Mornay, chevalier, seigneur de Monchevreuil, chevalier de Saint-Louis, capitaine sur les vaisseaux du Roi, contre Gabriel Portault, écuyer, sieur de La Garenne. — Louis Gendron le jeune, marchand, de Paris, contre Pierre Audet, marchand, dont les biens ont été saisis. — Pierre Baret, changeur de la monnaie royale, contre Charles Goudeau, chirurgien. — Alexandre Habert, prêtre, chantre de la cathédrale, contre Pierre Regnier, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, seigneur de Périgny. — Philippe-Benjamin de Mazière, chevalier, seigneur du Passage, contre Barthélemy Raoult, marchand, dont les biens sont saisis. — Louis de Compaing, écuyer, sieur de La Chagnée, et de La Chevallerie, et Adrien de La Fontaine, écuyer, sieur d'Argence, contre les cohéritiers de Barthélemy de Compaing, écuyer, sieur de Courdaux. — Maurice-Alexandre Cassé, sieur de Beauregard, mari de Jeanne Poirier, contre Pierre Boudert, marchand, dont les biens ont été saisis. — Hilaire Broussaud, « sculpteur », contre Nicolas Venette, chirurgien, et Simon Martin, notaire royal. — Isaac Vatable, chirurgien, contre Jacob Dupin, marchand. — Alexandre de Querquy, écuyer, sieur de Challais, héritier de Jean de Querquy, écuyer, avocat au Parlement de Paris, contre Marie Pellereau, veuve de François Texier. — Eve Bernon, femme de Pierre Sanceau, marchand, « fugitif du » royaume pour fait de religion », contre Janvrit et Soullard. — Pierre de Gaalon, écuyer, sieur de Courdault, contre Jean-Baptiste Gastumeau, procureur, curateur à l'hérédité vacante de Billaud. — Marc-Antoine Duvignaud, écuyer, capitaine au régiment de Flandre, contre Gédéon Faure, écuyer, sieur du Chiron. — Suzanne Bernon, veuve de Paul de Pont, contre Marie Sarraud. — Louis du Barail, chevalier de Saint-Louis, colonel d'infanterie, brigadier des armées du Roi, et Esther Rabier, sa femme, contre Guillonneau, marchand, à Mauzé, et Marguerite Daviaud, sa femme. — Enregistrement du testament de Eve Bernon, femme de Pierre Sanceau, déshéritant sa fille Suzanne, pour s'être écartée des bons exemples qu'elle avait toujours reçus dans la maison de ses parents.

B. 1403. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1707. — Cour ordinaire du Présidial. — Jacob Vasleau, marchand, contre Charles Senson, marchand. — Nicolas Mestayer, contre Daniel Broussard, employé dans les fermes du Roi. — Louis, duc de Saint-Simon, duc et pair de France, contre Jacques Guitton, saisissant les biens de Guilleu, dans la mouvance du fief Saint-Louis. — Raymond de Gassion, chevalier, seigneur de Gassion, lieutenant du Roi en la citadelle de Ré, contre Renée Page, veuve de André Penigaud. — Charles Citois, écuyer, seigneur de La Touche-au-Blanc, contre Pierre-Alexandre Roullin, écuyer, chevalier, seigneur de Chassenon, et Jean Roullin, son frère. — Merlin Gastebois, contre François Boudot. — Etienne d'Hariette, marchand, contre Anne Baufreton, veuve de Pierre-Denis Soisson. — Claude Palleron, employé dans les fermes du Roi, contre Antoine de Labat, marchand. — Jacques de Culant, chevalier, seigneur de Landray, et Marguerite de Culant, sa sœur, contre Marie de Chièvre, veuve de Henri de Bonnefoy, écuyer, seigneur de Bretauville, Louis de Vilson, écuyer, sieur de La Roche, etc. — Pierre de Lacoste, lieutenant de frégate légère au port de Rochefort, contre André Casse, sieur de Beauregard, et Jeanne Poirier, sa sœur, saisis. — Gabrielle du Buisson, veuve de François du Breuil, chevalier, seigneur de Chassenon, contre Etienne Troquet, sieur des Guillotières. — Marie Papin, veuve de Jean de Montis, écuyer, sieur de Lossandière, contre Pierre Audigier, sieur de La Sinture, et Marie Pigre, sa femme, veuve de Pierre Aillery, sieur de Richebourg. — Jean-Baptiste Gastumeau, Jacques, Clément et Pierre Leconte, procureurs, contre Jacques Depoix, doyen des procureurs. — Luc Chasteau, écrivain du Roi au port de

Rochefort, contre Pierre Boitteau, pilote de navire de La Flotte, île de Ré. — Biens saisis et mis en adjudication.

B. 1404. (Registre.) — In-folio, 199 feuillets, papier. piqûres de vers.

1707-1710. — Audiences ordinaires du Présidial. — Isaac Beauchamps et Paul Blanchard, fabriqueurs, de Nieul, contre Marie-Madelaine Riollé, veuve Desgrois. — Moïse Auriaud, pilote à Rochefort, contre Jean Emblard, au Chapus. — François Petit, huissier, contre Sébastien Thomas, marchand à Rochefort. — Jean-Baptiste Gaudin, fondeur à Rochefort, contre Pierre Latour, fondeur à La Rochelle. — Pierre Dussault, journalier à Rochefort, contre Pierre Vrideau, gardien sur les vaisseaux du Roi à Rochefort — Méric Gobert, écuyer, sieur de Choupes de Sallanpard, major pour le Roi et commandant à Saint-Domingue, contre Jean David Rouis Deperrede ? — Pierre Deschamps, prêtre, curé de Saint-Ouen, contre Noé Rousseau, marchand à Marsilly. — Jean Auboyneau, marchand, contre Billaud, conseiller du Roi, juge prévôt de la maréchaussée. — Jean-François Oüalle, marchand, contre François Lacroix, marchand. — Le défendeur est condamné à payer au demandeur la somme de soixante-quinze livres seize sols restant à payer du contenu du billet du défendeur, avec les intérêts et dépens. — Joseph Despéroux, marchand, contre Isaac Charruyer, marchand à Marsilly. — Les Oratoriens de La Rochelle, contre Jacques Clément, procureur au Présidial. — Samüel Rousseau, marchand à Lafond, contre Mathurin Daviaud, maréchal à Nieul. — Louis Gouvinon, curé d'Andilly, contre Legrand, colonel du régiment de Nieul, à Laleu. — Jean Delaborde, docteur en médecine de la faculté de Montpellier, contre Jean-François Oüalle, acte de l'offre faite par le demandeur, de quarante-neuf livres quatorze sols, et défense aux juges consuls de connaître de l'affaire. — Pierre Auboyneau, marchand, contre Burgaud, huissier aux tailles de l'Election. — Etienne d'Hariette, marchand, contre Catherine Durand. — Pierre Denis, écuyer, sieur de Bonnaventure, et Jeanne Janvier, contre Angélique Froger, veuve Geneté. — André Bernon, marchand, contre Jacques Rousseau, marchand à Saint-Xandre. Le défendeur est condamné à payer au demandeur trois années d'arrérages de la rente de neuf livres et passer titre nouvel dans quinzaine. — Jean Gaillard, sieur de La Guérinière, conseiller et procureur du Roi en la maréchaussée de Vouvant en Poitou, contre Louis Rivière, notaire au lieu noble du Plessis. — Etienne Dufaur, écuyer, capitaine au régiment de Picardie, et Céleste Durand, demandeurs en saisie et déclaration, contre Marie Pellereau, veuve de François Texier, marchand. — Jean Berthinaud, écuyer, seigneur de Saint-Eloi, contre Jean-Cochon Dupuy, docteur en médecine, et Marie Le Roy, son épouse. — Etienne Fontaine, commis à la monnaie royale, contre Boux, maître chirurgien. — Serment des officiers, avocats, procureurs, huissiers, sergents royaux. — Esther Dreau, veuve de François de Courbon-Blenac, contre Michel Pannetier, écuyer, seigneur de Lorgere, major au régiment de Mornac, donataire universelle de François Roulleau. — Suzanne Nezereau, veuve de Benjamin Veronneau, écuyer, sieur de La Serrie, contre Billon, marchand.

B. 1405. (Registre.) — In-folio, 202 feuillets, papier.

1708. — Présidial ordinaire. — Jacob Pasquet, écuyer, sieur de Rochebertière, mari d'Anne Bernon, contre Léon David, notaire royal, Jean-François Oüalle, assigné pour déclarer ce qui appartient à Jean Mignonneau, écuyer, sieur de Monville, et à sa femme. — Simon Aubin, officier d'infanterie, contre Henriette Taillourdeau, veuve de Louis Puget, et tutrice de ses enfants. — Louis Pays, sieur de Bourjolly, contre François Thibault, sieur de La Motte-Chaumont, et Geneviève Chambault, sa femme. — François-Louis du Buisson, chevalier, seigneur de La Brunelière et d'Aigrefeuille, contre Etienne Troquet, marchand, ci-devant fermier de la châtellenie d'Aigrefeuille, et Jeanne Legros, sa femme. — Gilles Rabusson, conseiller, procureur du Roi au fait des gabelles, et Anne Desaye, son épouse, Blaise Rabusson, donataires de feu Jean Rabusson, notaire royal. — René Thebaud, écuyer, seigneur de La Ruffinière, contre David Caillaud et David Bernon, marchands. — Charles de La Boucherie, conseiller du Roi, conseiller garde-scel au Présidial, contre Marie Languille, veuve de François Hurault, et Catherine, veuve de Jean-Baptiste Vigier, etc. — Philippe de Guillaumel, écuyer, seigneur de Serignay, et Elisabeth Degroix, sa femme, héritière de sa mère Élisabeth Fouaceau, et Françoise Fouaceau, héritière de Elie Depoix, son père. — Isaac Rullot, marchand, contre René Thibaud, écuyer, sieur de La Raffinière, capitaine commandant les vaisseaux du Roi, assigné pour déclarer ce qui appartenait à la succession de

Paul Bourget, directeur de la Compagnie des Indes. — Isaac Charruyer, marchand à Marsilly, contre Jeanne Louet, veuve Chameau. — Marie du Vigier, veuve de Pierre-Aymon Reveau, écuyer, sieur de La Rollandière, contre Jean Lescollère, marchand. — Philippe et Benjamin de Mazières, seigneurs du Passage et de Voutron, contre Thomas Oüalle, et Joseph Meschinet, sieur de Richemond, et Suzanne Oüalle, sa femme, héritiers de Gabrielle Thomas, veuve de David Oüalle, etc. — Le syndic du collège royal de la compagnie de Jésus, de La Rochelle, contre Philippe-Benjamin de Mazières, écuyer, seigneur du Passage et de Voutron, et Bar boze-Cabece, « gentilhomme d'extraction portugaise ».

B. 1406. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1709. — Cour ordinaire du Présidial. — Gabriel Cabece, prêtre, curé de Saint-Martin de Nuaillé, contre Pierre Bourgeois, curé, et Michel Mastard. — Louis Rousseau, prêtre du diocèse de La Rochelle, prétendant droit à la chapelle de Coulonges de desservir en l'église de Sainte-Marie de Ré, contre François Roulleau, prêtre de la paroisse du Puy-Saint-Bonnet, prétendant pareillement droit à ladite chapelle. — Henri Godeffroy, marchand, contre David Dulacq, marchand. — Simon Billaud, sieur du Rivage, conseiller du Roi, lieutenant général en l'Election, contre Jean Barbose Cabece, « gentilhomme d'extraction portugaise », seigneur de la terre et seigneurie d'Engouste, dont les biens sont saisis. — Isaac Charruyer, à La Jarrie, curateur aux biens de Adrien, Pierre, Jean et Elisabeth Chauveau, contre Jeanne Louet, veuve de Pierre Chauveau. — Gédéon Nicolas, écuyer, seigneur de Voutron, La Cave, etc., contre Marguerite Mabille. — Elisabeth de La Rochefoucauld, dame des Fontaines de Voutron, veuve d'Isaac Prévost, chevalier, seigneur de Touchimbert, lieutenant des vaisseaux du Roi, contre Louis Guas, écuyer, sieur de Touchimbert. — Jules Gabaret, chevalier, seigneur d'Angoulins, capitaine des vaisseaux du Roi, contre Jean Coudret, marchand. — Anne Allenet, veuve de Michel Bouché, marchand, contre Louis de Vilson, écuyer. — Enregistrement du testament de Jeanne Chabiran, veuve de Jean Brisseau, bahutier. — François-Louis du Buisson, chevalier, seigneur de La Brunelière et d'Aigrefeuille, conseiller du Roi et son chevalier d'honneur au bailliage et Présidial de Provins, contre Charles Auboyneau, fermier de la terre de Chassenon. — Jean de Vitry, docteur en médecine, contre René Bille.

B. 1407. (Registre.) — In-folio, 240 feuillets, écrits, papier.

1711-1713. — Cour ordinaire du Présidial. — Alexandre Robert de Montbron, chevalier, seigneur d'Esnandes, contre François-Charles Gillier, chevalier, seigneur de La Villedieu. — Marie de Brillacq de Nouzières, veuve de Hector de Saint-Georges, chevalier, seigneur de Dirac, tutrice de ses enfants, contre Pierre Bizeau, marchand. — Enregistrement du testament de Jacques Sourisseau, notaire et procureur en la baronnie de Saint-Martin de Ré et de Marie Poirier, sa veuve. — Jacques de Culant, chevalier, seigneur de Lendry et Marguerite de Culant, sa sœur, héritière de Marie de Culant, contre Marie de Chièvres, veuve de Jacob de Bonnefoy, écuyer, seigneur de Bretauville, officier des vaisseaux du Roi et ses enfants. — Vincent Bouzitat, écuyer, seigneur de Sélines, avocat en Parlement, contre Jean Landay, écuyer, sieur de Franchamps et Françoise Bouhereau, sa femme. — Alexandre Berthinaud, écuyer, seigneur, baron de Saint-Surin, contre Henri de La Vacherie, sieur du Pignautet, Françoise Salbert. — Pierre-Auguste Baudouin, écuyer, sieur de La Noüe, contre Henry Allaire, seigneur du Beignon, conseiller du Roi, lieutenant, juge de l'Amirauté, Paul de Pont des Granges, etc. — Michel Briçonnet, écuyer, sieur des Grolles, enseigne des vaisseaux du Roi, au nom des co-héritiers de Barthélemy Briçonnet, son frère, héritier sous bénéfice d'inventaire de Marie Briçonnet, femme de Jean Barbose Cabece « gentilhomme d'extraction portugaise », contre Gabrielle Briçonnet, veuve de Guillaume Briçonnet, écuyer, sieur d'Angliers. — Richard Creagh, écuyer, sieur de La Foucherie, contre Jacques Gascq. — Jean Juglard, écuyer, sieur de Jouet, contre Françoise Jourdin, veuve de Jean David et ses fils. — André Camus, capitaine de navire et Marianne Garnier, contre Jean Desfontaines, écuyer, sieur de Lafond, capitaine au régiment de Chambaud. — Jean de Lestoille, marchand, contre Jean Marchand, etc. — Antoine Rolland, écuyer, sieur de Saint-Victor, contre Marguerite Bernard, veuve du sieur de Beauregard. — Prosper-André Bouin, chevalier, seigneur de Jallais, conseiller au Parlement de Paris, légataire universel de Étienne de Ferrières, écuyer, sieur de Villeneuve, contre Nicolas Claessen, marchand. — François Darango, marchand, contre Philippe Merlin, sieur de Chédeville et Olive Bisaut, sa femme. — François Nicole Du Roussay, ancien porte manteau du Roi,

exempt des gardes du feu duc d'Orléans et Claude Légier, sa femme, contre Jean Marchand, tapissier. — Paul-François de Sobirat d'Astier, chevalier et Alexandre-Justin d'Astier, contre Marie de Calvière, veuve de Christophe d'Astier, lieutenant de Roi à La Rochelle. — Pierre-Auguste Baudouin, écuyer, sieur de La Noüe, contre Anne Bruneau, épouse séparée de biens de Jules de Gabaret, chevalier, seigneur d'Angoulins, lieutenant des gardes du corps du Roi d'Espagne, saisie de la terre et seigneurie d'Angoulins. — François Mouchard, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, près le Parlement de Rennes, contre Torterue Bonneau, saisie d'une métairie appelée le Petit Fétilly.

B. 1409. (Registre.) — In-folio, 174 feuillets, papier.

1715-1716. — Cour ordinaire du Présidial. — Marie-Thérèse-Angélique, Marie-Anne et Charlotte de La Magnière, pensionnaires au couvent de Puiberlan en Poitou, filles de défunt Jean de La Magnière, banquier, procédant sous l'autorité de leur curateur Charles de Chambaud, écuyer, sieur de Fleury, contre leur mère Marie-Thérèse Accart, veuve dudit de La Magnière, demande de reddition de compte et provision d'aliment. — Étienne d'Hariette, marchand, contre Lazare de Nectore, conseiller et procureur du Roi au Présidial. — Pierre-Auguste Baudouin, écuyer, seigneur de La Noüe, contre Paul Gazeau, procureur à la succession vacante d'Anne Bruneau, épouse de Jules de Gabaret, chevalier, seigneur d'Angoulins, vente et adjudication par décret de la terre et seigneurie d'Uré, Lagord et Halles de Puilboreau, saisie à sa requête. — Louise-Antoinette, dame de La Roche Esnard, Fougères, etc., contre André Coyau, sieur de Biron. — Enregistrement du testament de Marie Mauny, en faveur de son neveu Jean-Michel Mauny. — Jacques de Compain, écuyer, sieur de La Chevalerie, etc., et Marie Boinot, sa femme, contre Louis Bouthier, marchand à Verrines. — Louis Besnard et Jean Vivier, marchands, créanciers et syndics des autres créanciers de Pierre Moulier, marchand, contre ledit Moulier, Marie-Jeanne Drouillard, femme séparée de biens dudit, ses enfants du premier lit, etc. — Étienne de Champflour, évêque de La Rochelle, contre Marie Guichard, veuve de Samuel Peronneau, marchand à Saint-Rogatien. — Louis de Vilson, écuyer, sieur de La Roche, contre Jean et Pierre Marchesseau, laboureurs à bœufs, au Thou. — Samuel Bernon, trésorier de France à Poitiers, contre Jacques Legrand, marchand et [illegible] François de Ponthieu, écuyer, sieur du Breuil, héritier de Madelaine de Ponthieu, veuve de Henri de Beauchamps, écuyer, sieur de Grand fief. — François de La Rochefoucauld de Fonsèques, chevalier, seigneur, comte de Surgères, contre Louis de Lescours, chevalier, seigneur de Paransay, pour déclarer ce qu'il doit appartenant à l'hérédité de Charles-François de La Rochefoucauld, marquis de Surgères.

B. 1410. (Registre.) — In-folio, 190 feuillets, papier.

1715-1718. — Audiences ordinaires du Présidial. — Étienne-Auguste Despéroux, marchand, contre Marie Massiot, veuve de Joseph Rivet de Cottiby, avocat du Roi au Présidial, résiliation de ferme. — Jean-Baptiste Gaudin, chirurgien et Françoise Pochon, sa femme, contre Anne Delavault, veuve de Marie Lefebvre. — Pierre Laborde, prêtre, prieur de Saint-Pierre près Surgères, contre Jean-Baptiste de La Perrière, écuyer, sieur de Roiffé. — Jacques Bigotteau, commissaire des saisies réelles, contre Marie-Anne Vinet, veuve de Michel Bigotteau, conseiller du Roi, receveur des consignations. — Serment des officiers, avocats, procureurs, sergents et huissiers. — Avocats : Tissier, Chauvet, Cadoret, Boutet, Husson, Guillotin, Picoron, Moyne, Thierry, Chauveau, Maudet, Pagez, Fichon, Bernard, Bareau, Rochard, J. Prevost, d'Hillerin, Richard, Fontaine, Roux, Maudet, Billaud, Bourot, L. Prevost, Mercier, Mesnard, Avrard et R. J. Valin. — Amende de 30 livres à chacun des huissiers et sergents défaillants. — Pierre Hidrart, cocher de voiture, et Anne Bernard, veuve de Jean Bridier, contre Pineau. — François Mouchard, conseiller, secrétaire du Roi, contre André Moyne, avocat. — Pierre Bourdon, écuyer, sieur d'Ombourg, contre Jean-François Bourdon, écuyer. — Pierre Bonneau, serviteur domestique, contre Hyacinthe Pichot, fripier. — Claude Jarousseau, maître horloger, contre Vaslet, marchand. — Dangirard et Rabotteau, marchands en compagnie, contre Daguerre, charpentier, condamné à leur payer cinquante livres un sol six deniers, pour vente et livraison de marchandises. — Pierre Dangirard, bourgeois et négociant, contre Louis Chauveau, buandier.

B. 1411. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1716-1717. — Cour ordinaire du Présidial. — Michel Leconte, marchand, contre Anne de Faye, veuve

de Pierre Janneau et en secondes noces de Léopold Wadrigaud et André Besnard. — Marie d'Hariette, fille de Charles d'Hariette, marchand, contre Marguerite des Aiguilliers, veuve de Charles Le Sieur, conseiller du Roi, contrôleur des domaines et bois de la Généralité. — Jean-Jacques Faget, marchand à Mirambeau, contre Paul Naudin, farinier, et sa femme. — Jean Gaillard, sieur de La Guérinière, procureur du Roi de la maréchaussée de Vouvan, mari de Thérèse-Geneviève Bigotteau, contre Barrière, tailleur d'habits, et Duverger, cabaretier. — Suzanne de Pont, veuve de Isaac Mouchard, écuyer, sieur de Chaban, conseiller, secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, contre Pierre Margat. — Pierre Le Conte, conseiller du Roi, receveur des consignations, contre Simon Billaud, sieur du Rivage, conseiller du Roi, lieutenant de l'Élection, et Jean Barbose Cabece, gentilhomme d'extraction portugaise, etc. — Marie-Anne Guillemet, veuve de Jean Hillairet, contre François Roux, charpentier de grosses œuvres, curateur des biens de Jean Hillairet, fils de feu Hillairet et de Jeanne Fumoleau. — Vincent Bouzitat, chevalier, seigneur de Selines, conseiller du Roi, lieutenant, juge ordinaire de l'amirauté, contre François Bion. — Philippe de Galiffet, chevalier d'Aumon et de Granzais, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des maréchaux de France, contre Pierre Texier et de Saint-Légier, chevalier, seigneur de La Sauzaie, Gaspard Le Roy, ouvrier de pleine part à la monnaie royale de La Rochelle, contre Catherine You, veuve de Jean Foucault dit La Verdure, revendeuse publique. — Jean de Vassoignes et la dame son épouse, contre Jacqueline de Gouffay. — Henri de Beauchamps, écuyer, sieur de Grandfief et de Cherbonnière, contre Jeanne Gallot, veuve de Théodore-Martin Poirier, saisie de la terre de Championiers. — Jacques Chataigner, écuyer, sieur de La Roche Heudon, contre Nicolas Jarry, laboureur, et Jeanne Jorin. — Pierre Alexandre Rouslin, chevalier, seigneur de Chassenon, contre Thomas Oüalle et Joseph Meschinet de Richemond, assignés pour déclarer ce qu'ils doivent audit seigneur de Chassenon. — Élie de Bonnegens, ci-devant lieutenant criminel en l'Élection de Saint-Jean d'Angely, contre Jacob Mouchard, Gentilhomme servant du Roi, héritier d'Abraham Mouchard, son père, etc. — Pierre Reynier, écuyer, conseiller, secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, contre Pierre Lambert, boulanger à Clavette. — Suzanne-Gabrielle Barbot, veuve de Jean-Baptiste de Gaalon, écuyer, sieur de Villeneuve, contre Suzanne Leonnet, veuve de Gilles Gouchon, employé dans les fermes du Roi. — Jean-François Oüalle et les héritiers de Tabuteau, fugitif pour cause de religion, contre Jean Meurguier, chevalier de sieur La Ville Clauzay.

B. 1412. (Registre.) — In-folio, 246 feuillets, papier.

1718-1722. — Audiences ordinaires du Présidial. — Nicolas Servant, Michel Petit, maris de Françoise et Marie-Anne Ser, contre Pierre Massé et Catherine Raoult. — Jacques Dioré, contre Étienne Richer, inspecteur des tailles et finances de la généralité. — Joseph-Henri de Pradelle, négociant et ancien juge consul, contre Jean Mouchard de Chabant, capitaine réformé de cavalerie à la suite du régiment de la cour. — Barthélemy Bassiot, maître perruquier, contre Jean-Baptiste Mercier, notaire royal. — François Tulleron, conseiller du Roi au Présidial, contre Michel Leconte, marchand libraire. — Marie Boutet, veuve de Josias Sautreuil, demeurant à Nantilly, paroisse de Marsilly, contre Françoise Gilbert, femme séparée de biens de Jean Martin. — Les religieux de la Charité de l'ancien hôpital de Saint-Barthélemy, de La Rochelle, contre Guillaume Castagne. — Gabriel Girard et Jacques Favereau, fabriqueurs de l'église de Sainte-Marie de Ré, contre Michel Robin, notaire de la baronnie de l'île de Ré. — Jean Thenault, marchand à Châtellerault, contre Charles-Germain Le Mastin, chevalier, seigneur comte de Nuaillé. — Installation de Didier Bouchereau fils, comme procureur du Roi à la place de Simon Bouchereau père, conseiller d'honneur. — Marianne de Bertrandy, héritière de César-Auguste de Bertrandy, écuyer, son frère, capitaine au régiment de Hainaut, décédé au siège de Turin, contre Charles-Benoit Baronneau, ci-devant capitaine d'infanterie, etc.

B. 1413. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1719-1720. — Cour ordinaire du Présidial. — Jean Léger, capitaine des flottes du Roi, et Marguerite des Réau, son épouse contre Jean Billaud, contrôleur au dépôt du grenier à sel de Guéret, et Suzanne Caillon, sa femme, demande en interruption de possession. — Charles Chambeaud de Fleury, seigneur de Maubec, capitaine garde-côtes de la capitainerie de Châtelaillon, contre Élie Barreau. — Marie Cottiby, veuve de Samuel Bernon, seigneur du Plessis, trésorier de France, contre

Pierre-Jean, Pierre Portreau, Nicolas Texier, etc. — Philippe de Gallifet, chevalier, seigneur d'Aunas, lieutenant des vaisseaux du Roi, et Henriette-Suzanne Beraudin, veuve d'Amateur Huet, écuyer, seigneur du Riveau, capitaine des vaisseaux du Roi, contre Esther Allaire, veuve de Pierre Faneuil. — Louis de Vilson, écuyer, sieur de La Roche, et Marie Véronneau, son épouse, contre Aimé Brunet, prêtre, conseiller du Roi au Présidial, et Jean-Honoré Reigner, conseiller au Présidial, et Élisabeth Bardet, son épouse, Anne Bardet, veuve de Gaudin, écuyer, sieur des Cluseaux, et Henriette Bardet, veuve de Jean-Baptiste Groyer, avocat, héritiers d'Hélène Bardet, veuve d'Élie-Laurent Véronneau, assesseur au Présidial, laquelle l'était d'Auguste Manigault. — Adjudication par décret de la maison de feu Louis Allaire au sieur Élie Dujardin, à la requête d'Allard Belin. — Pierre Labatut, conseiller du Roi, garde des sceaux du Présidial, contre Pierre Audouin, notaire royal à Angoulême, et François Dulacq, sieur de Maine-Bry, procureur fiscal de la juridiction de l'abbaye royale de Saint-Libart, Rarsat et Furtifort, et Élisabeth Vinsonneau, sa femme, héritiers de Jeanne Vinsonneau, veuve de Pierre Bourbon, docteur en médecine. — Suzanne-Gabrielle Barbot, veuve de Jean-Baptiste de Gaalon, écuyer, seigneur de Villeneuve, contre Suzanne Lyonnet, veuve de Gilles Gougeon, employé dans les fermes du Roi. — Louis de Lafargue, sieur des Sables, employé dans les fermes du Roi, contre Jean Drillaud. — Philippe Merlin, sieur de Chefdeville, ci-devant capitaine d'infanterie, contre Jean Labé et la demoiselle Verac, fermier de la baronnie de Châtelaillon et de Cramay. — Jean Renaudin, marchand, contre Marc Arseau, sieur de La Voust, receveur des droits d'Aides au département d'Aytré. — François Jouin, écuyer, seigneur de La Tremblay, et Marguerite Marchand, son épouse, contre Louis-Alexandre Courroy, écuyer, seigneur de Genouillé, chevalier de Saint-Louis, lieutenant pour le Roi de la citadelle de l'île de Ré.

B. 1414. (Registre.) — In-folio, 138 feuillets, papier.

1720-1721. — Cour ordinaire du Présidial de La Rochelle. — Jean Giraud, marchand de Maillezais, contre Alexis Granier, greffier de la juridiction consulaire. — Jean Vandermeer, bourgeois, contre Jacques Moricaud, fermier. — Jean de La Barde, docteur en médecine, contre Jeanne Boursault, veuve de Jean Delbroucq, et Henri Delbroucq, son fils. — Françoise Castagne, contre Pierre Lestrade, employé au [illegible] d'Angoulins et Marguerite Castagne, sa femme, Guillaume Castagne, maître boulanger. — [illegible] sieur d'Aussay, conseiller du Roi, contrôleur des greffes de la Chambre des Comptes à Paris, contre Anne-Françoise Desroches, héritière de Marie de La Grange, veuve de Nicolas Desroches, capitaine des vaisseaux du Roi. — Louis Auboyneau, contre Dumas, Gabet fils, Mounereau, Massiot, Billaud, seigneur d'Angoute, Boyer, Lainel, Bernonville, les veuves Réaux et Trepeau, René Decluzeau et Manceau fils aîné, créanciers dudit Auboyneau, cession et abandon fait par Auboyneau à ses créanciers de tous ses biens. — Charles de Beauharnois, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, contre Joseph Hardouineau. — Louis Pays, sieur de Bourjolly, contre Marie-Anne Nicolas, veuve de Jacques Giraud. — Jean Desbois, avocat au Parlement de Bordeaux, et Marie-Madelaine d'Hariette, sa femme, contre Charles d'Hariette, marchand, Pierre Prou et Suzanne d'Hariette, sa femme. — Louis Gauvignon, prêtre, curé de Marans, contre Pierre Gambier, curé d'Andilly-les-Marais. — Charles Chambaud de Fleury, écuyer, seigneur de Maubec, contre Élie Bareau, procureur. — Paul Clinchant, pilote sur les vaisseaux, contre Marie Pré, veuve de Jean Basset. — Les Jacobins, contre Edme Morin, adjudicataire des droits d'octroi. — Jeanne Gallot, veuve de Théodore-Martin Poirier, sieur de La Robertière, contre messire François de Ponthieu, écuyer, seigneur du Breuil de Chierre, héritier, sous bénéfice d'inventaire, de Henry de Beauchamps, seigneur de Grandfief, et de Madelaine de Ponthieu. — Philippe de Galiffet, chevalier, seigneur d'Aunon, lieutenant des maréchaux de France, contre Jean-Baptiste Perier, marchand. — Françoise Prevost, veuve de Henri-Joseph de Pradelle, négociant et ancien juge consul, contre Henriette de Pradelle, fille du premier lit dudit de Pradelle et Madelaine Dupoix, sa première femme. — François Deuéchau, curé de Saint-Nicolas, et les fabriqueurs de ladite paroisse, contre Pierre et François Brange, marchands.

B. 1415. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1721-1722. — Cour ordinaire du Présidial. — Joseph Ragon, « sculpteur », à La Rochelle, contre Jean Louppe, maître perruquier, et Jeanne Dolbecq, sa femme, Mesnier, officier, et Dolbecq, sa femme, lesdites sœurs Dolbecq, héritières de Claire Dolbecq, femme Dugon. — Jean Bultel, marchand, contre Simon

Abrard, maître armurier. — Jeanne Richard, veuve de Paul Bidé, chevalier, sieur de Chesacq, lieutenant des vaisseaux du Roi, héritière d'Élie Richard, avocat, son frère, demanderesse en interruption de possession, affectation par hypothèque, payement ou déguerpissement contre Torterue-Bonneau, marchand, Simon Gabriaud, maître pâtissier, et Suzanne Bourdeau, sa femme. — Les curés et marguilliers des cinq paroisses, contre Geoffroy Bourdeau, marchand, et Jeanne Guyonnet, sa femme. — Alphonse Pintault, bourgeois, contre Louis Poirel, sieur du Gué d'Alleré, conseiller du Roi au Présidial. — Louis Maudet, seigneur de Saint-Mathurin, avocat, contre Bry l'aîné, teinturier. — Hyacinthe Pichot, marchand, contre les religieuses de l'hôpital de la Charité. — Louis Du Barail, chevalier, seigneur, vicomte de Villiers-Helon, lieutenant général des armées du Roi, chevalier de Saint-Louis, contre Alexandre Faget. — Henri Merlin, contre Louis de Saint-Simon, duc et pair de France, seigneur du Fief Saint-Louis. — François de Baussay, bourgeois, contre Pierre Cossevin. — Charles d'Escoublant, écuyer, contre Jacques de Hillerin, avocat au Parlement, ancien juge du comté de Benon. — Enregistrement du testament d'Élie Bareau, doyen des procureurs au Présidial et notaire apostolique du diocèse. — Gaspard de Mirande, écuyer, contre Charles Gougeard, écuyer, seigneur de Carné. — Marie France, de Saint-Martin de Ré, contre Daniel-Edouard Masson, saisie réelle et criées des biens, immeubles dudit Masson. — Ferdinand de Langon, commandeur de la commanderie magistrale du Temple de La Rochelle, contre Poirel, conseiller du Roi et juge, le seigneur de La Garde aux Valets, etc. — François Brunetière, contre Vincent Faraud, aubergiste, à *l'Image de Saint-Michel*. — Gabriel Admyrauld et Marie Charles, contre les Darbellets.

B. 1416. (Registre.) — In-folio. 214 feuillets, papier.

1723-1724. — Cour ordinaire du Présidial. — Louis-Antoine Rolland, chevalier, seigneur de Saint Victor, subrogé au lieu de Charles Bourvillaud, sieur de La Vilette, à la distribution des deniers provenant de la vente des terres et seigneurie de Beauregard, contre Marguerite Bernard, veuve de Gabriel de Serry, chevalier, seigneur de Beauregard, et tutrice de ses enfants mineurs, Madelaine de Serry, Catherine Roquet, veuve de Charles Esnaud, sieur de La Sortière, ancien capitaine au régiment royal, tutrice de ses enfants mineurs, Jean-Baptiste Lyet, employé dans les affaires du Roi, et Marie-Anne Esnaud, son épouse, héritière de son père Esnaud de La Sortière, qui l'était de Blaise Esnaud, conseiller et lieutenant particulier en ce siège. — Jean Gastebois, écuyer, seigneur d'Esnandes, poursuivant la saisie réelle et criées de la maison noble du Treuil-Chartier, paroisses de La Jarrie et Clavette, contre Marie Pagez, Esther Allaire, veuve de Pierre Faneuil, Paul Dion, juge garde de la Monnaie royale, héritiers de Henri Allaire, seigneur du Beignon, lieutenant et juge de l'Amirauté. — Étienne-Louis Denis, architecte, entrepreneur, demandeur en offre de retrait lignager, contre Étienne Marchand, Jean Blavou, Esther Marchand, veuve de Blavou, et Marie Marchand. — Jean Roulon, curé d'Esnandes, contre Paul Gazeau, curateur à la succession vacante de Julien Geslin, ci-devant curé d'Esnandes. — Louis de Vilson, écuyer, sieur de La Roche, saisissant réellement une moitié de maison, contre Michel Roux, Henri Pontardant, etc.

B. 1417. (Registre.) — In-folio, 241 feuillets, papier.

1722-1725. — Audiences ordinaires du Présidial. — Jean de La Mazière, contre François Lemousnier, aubergiste. — Jean Rouhault, notaire à Saint-Sauveur de Nuaillé, contre Jacques Suire. — André Dupuy, crocheteur à Lafond, contre Pierre Hernaud, maître boulanger. — Paul Coutan, commissaire des saisies réelles, contre Louis Faillefais, maître boucher. — Jean-Baptiste Tardet, marchand brûleur, contre Pierre Surault, valet domestique, — Nicolas Nepeveur, laboureur à bœufs, à Vérines, contre Richard Massiot, conseiller au Présidial, seigneur de La Mothe, le défaillant est condamné à restituer au demandeur l'obligation de la somme de cent livres par lui consentie au profit dudit Massiot, père du défaillant, dans huitaine et à défaut de la restitution dans la huitaine, la cour déclare l'obligation nulle et acquittée et condamne le défaillant aux dépens. — Jean Buslé, conseiller du Roi et son procureur à la Monnaie, contre Gaudin de La Forgue, chevalier de Saint-Louis, ci-devant capitaine d'infanterie, reconnaissant l'écriture dudit La Forgue, la cour condamne le défendeur à payer au demandeur la somme de quatre cents livres portée audit billet. — Catherine Fougère, veuve de Bernard Gaillard, maître boulanger, contre Soudry, marchand, et la veuve de Jean de Beauchamp, procureur, tutrice de ses enfants. — Côme Regnier, prêtre, chanoine de

la cathédrale, contre Pierre Seignorin, procureur, à Fontenay-le-Comte, et Catherine Benoist, femme de François Petreau, héritiers de Louis Bouchet, prêtre doyen et chanoine de la cathédrale, contre Marguerite Perreine, et Jofrion de La Gestière. — Barthélemy Mesnagé, contre-maître sur les vaisseaux marchands, contre Mathurin Dubois, laboureur, et Marie Rousseau, à Marsilly. — Les fabriqueurs de Saint-Barthélemy, contre Gaultier, veuve Gillot. — André Bernon, marchand, contre les intéressés aux messageries de Paris. — Jacques Chardet, directeur des biens des fugitifs, contre Billaud, conseiller du Roi, Élu au siège de l'Élection. — Jacques Faget, conseiller du Roi, contrôleur général des finances, domaines et bois de la généralité, et Marguerite Du Rocher, sa femme, contre Pierre Ducru, instructeur de la jeunesse, et Catherine Marcolley, sa femme, et les Oratoriens de La Rochelle. — Simon Bernard de Launay, avocat, contre François Petit, ci-devant huissier d'armes. — Charles Léger, maître chirurgien, contre Pierre Clément, marchand. — Étienne Regnaud, greffier de l'Amirauté, contre Joseph Mainault, tripier, et Louise Touchard. — Abraham-Alvares Cardes, marchand, contre Antoine Rorigue, marchand. — Merlin-Gastebois, marchand banquier, contre Pierre Massé, huissier au Présidial. Élie Nicollas, sieur du Caillaud, écrivain du Roi, contre Pierre Jou, maître tailleur. — Louis Hubert, prêtre curé de N.-D. de Fougère, contre René Choppin, maître tailleur d'habits. — Daniel Berthommé, écuyer, sieur des Couches, contre Rousset, maître de chaloupe.

B. 1418. (Registre.) — In-folio, 302 feuillets, papier.

1724-1725. — Cour ordinaire du Présidial. — Philippe de Gallifet, écuyer, seigneur de Granzay, lieutenant de vaisseau, lieutenant des maréchaux de France, contre Marie Dizerotte, veuve d'Arnaud Dargez de La Lande. — Marie-Suzanne Barbot, veuve de Jacques Dugoust, chevalier, seigneur du Bousset, commandant pour le Roi au port de La Prée, en l'île de Ré, demanderesse en saisie et déclaration, contre Jacques Roy, tisserand. — Pierre Bernon, écuyer, sieur des Menusfiefs, contre André Cellier, notaire royal, tuteur honoraire du seigneur marquis de Châtelaillon, mineur, tant pour lui que pour ses cohéritiers, seigneurs de la baronnie de Châtelaillon. — Jean-Pharamond de Sainte-Hermine, abbé de Notre-Dame d'Angle, prieur commendataire de Saint-Étienne d'Ars, île de Ré, demandeur en payement de prix de ferme, contre Isaac Villeneau, d'Ars. — Marie-Thérèse de Beauvilain, sieur de La Martinière, et Marguerite-Françoise Nalet, contre Charles de Beauvilain de Lestang, entérinement de lettres royaux de rescision obtenues au Parlement le 12 février dernier. — Jérémie Beauchamp, capitaine sur les vaisseaux de la compagnie des Indes, demeurant au Port-Louis, héritier de Jérémie Beauchamp et Anne Baudouin, et de Madelaine et Suzanne, filles de Moïse Baudouin, et de Marie Baudouin, femme Janeau, ses cousines germaines du côté maternel, « absentes du royaume pour fait de religion », contre Jean Baudouin, sieur des Marattes, Louis Pays, sieur de Bourgjolly, et Marie Baudouin, son épouse, Charles Chambaud de Fleury, négociant, et Henriette Baudouin, sa femme, tous héritiers de Jacques Baudouin des Marattes, et Marie Massiot. — Jean Demoussay, marchand à Saint-Rogatien, contre Pierre Du Frenoy, au nom de ses enfants mineurs, et de Gabrielle Jamon, héritière de Nicolas Jamon. — Angélique de Charron, veuve de Jean de Concaret, écuyer, capitaine d'infanterie, demeurant au logis noble de Montmontoire, paroisse d'Archingeay, héritier de son père Jean de Charon, chevalier, seigneur de La Gravelle, et de Marie Roland, contre François Warin, employé dans les fermes du Roi. — Alexandre Habert, écuyer, prêtre, chantre et chanoine de la cathédrale, contre Pierre Regnier, conseiller, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, et Marie Pouzeau de La Planche.

B. 1419. (Registre.) — In-folio, 249 feuillets, papier.

1725-1727. — Cour ordinaire du Présidial. — Les prieur et religieux de l'hôpital de la Charité de Saint-Barthélemy de La Rochelle, contre Marguerite Deméant, veuve de François Patou, cafetière. — Marianne Pastureau, marchande, contre Arnaud Couturier, ci-devant capitaine d'infanterie au régiment de Roussille et Jean Bergeron, marchand à Salles. — Marie-Anne Barbot, contre Jeanne Faure. — Dangirard, père et fils, négociants en compagnie, contre Garraud, maître boulanger. — Isaac Raboteau, marchand, contre Michel Chabot, marchand, paiement des arrérages d'une rente de cent soixante-douze livres dix-huit sols. — Olivier Becavin, peintre, contre Joseph Louvain, officier chez le Roi. — Jean Maroix, écuyer, sieur de Pont, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, demandeur en saisie et déclaration, contre Jacques Chaillot de Verdalle, maître chirurgien

à Nieul. — Anne Tayeau, veuve de François Moyne, procureur, contre Chevallier, marchand à Salles. — Jacques Troisvalet, maître boulanger, contre Mathieu, entrepreneur de maçonnerie. — Marie Desveaux, veuve de Jean Léger de La Grange, capitaine des flûtes du Roi, contre Jacques Maroix, marchand. — Les curés et marguilliers de Saint-Barthélemy, contre Jacques Pepin, raffineur. — Les prieur et religieux de l'hôpital de la Charité de Saint-Barthélemy, contre Philippe Gaborit, marchand à Marsilly. — Les prêtres de l'Oratoire, contre Massé, laboureur à bœufs. — André Thibaud, maître tonnelier, contre Cocheau, tisserand. — Laurent Grégoire, fermier des messageries de La Rochelle à Bordeaux, contre François Robichon, cabaretier. — Jean de Vassoigne, écuyer, seigneur de Beauchamp, contre Pierre Boudet, marchand à Rochefort. — François Bion, marchand à Coup de Vague, paroisse de Marsilly, contre Étienne Garreau, maître boulanger. — Gabriel Sarraud de Bonnet, ancien capitaine au régiment Dauphin et pensionnaire du Roi, contre Bicheux, marchand et Saint-Gilles, son épouse. — Marc Artaut, sieur de La Vouste, bourgeois demandeur en interruption de possession, affectation par hypothèque et déguerpissement, contre François Goudeau, huissier. — Jean Mechineau, maître de barque, contre Jean Benesteau, marchand, tuteur des mineurs de Jean Gazeau. — Louis Chancel, chevalier, seigneur de La Grange, chevalier de Saint-Louis, officier sur les vaisseaux du Roi à Rochefort, contre Marie Thoreau, veuve de Claude Berthomé. — Louis Denis, architecte, entrepreneur d'ouvrages, contre Michel Bullet, marchand. — François Allais, docteur en médecine, contre Claude La Sègle, crieur juré. — Ouverture du palais, serment des avocats, procureurs, huissiers et sergents. — Avocats : J. de La Bruère, J. Guillotin, J. Valin, F. Gastineau, R. Raymond, J. Chauveau, L. Maudet, P. Fichon, S. B. Delaunay, A. Rochard, J. Prevost, P. Roux, P. Maudet, S. Billaud. P. S. Bourot, L. Prevost, J. B. Mercier, J. Avrard, J. F. Valin, F. Boutiron, A. Nectoux, J. Penigaud, M. R. Beaurepaire, E. Regnaud, F. Beraud, A. Hervé, N. S. Regnaud, L. Billaud, A. Moyne, Laporte, S. Mars, J. Giraud, P. Rosier, J. Regnaud, J. A. Cadoret, F. de Hillerin.

B. 1420. (Registre.) — In-folio, 204 feuillets, papier.

1726-1727. — Cour ordinaire du Présidial. — Louis Maudet, avocat en Parlement, contre Jacques Lambert, marchand, et Suzanne Bernon, veuve de Gaspard Bernard, écuyer, sieur de Marigny, et Boscal de Réals, écuyer, sieur de la châtellenie de Rouflac. — Pierre-Alexis Dubois, chevalier, vicomte d'Ainsy, conseiller au Grand Conseil opposant à la suite de la saisie réelle et criées de la borderie des mineurs Mourlan, contre Paul et Sébastien Foucher frères, marchands à Tours. Michel-Sylvain Picard, notaire royal, etc. — Anne Bernon, veuve de Jacob Pacquet, écuyer, sieur de La Roche Bertin, contre Pierre Bernon, écuyer, sieur des Menus fiefs. — Henry Godeffroy, négociant, contre Suzanne Chasteau, veuve de Pierre Mesnier, héritière de Isaac Chasteau. — Louis-Antoine Rolland, chevalier, seigneur de Beauregard, Saint-Victor, demandeur en saisie réelle et criées de la terre et seigneurie de Beauregard à lui adjugée par décret, contre Marguerite Bernard, veuve de Gabriel de Serry, écuyer, sieur dudit Beauregard, et tutrice de ses enfants. — Paule Beraudin, veuve de Jean Donat, écuyer, conseiller, secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, directeur de la Monnaie, contre Paul Bion, bourgeois et Anne de La Croix, son épouse. — Aristarque Brigaud, seigneur de Fortunezay, capitaine d'infanterie au régiment de Picardie, à Cambrai, contre Jean Marchand, prêtre, curé de Saint-Georges du-Bois. — Jean Faneuil, bourgeois, contre Pierre Bernon, écuyer, sieur des Menus fiefs, saisie réelle des biens dudit Bernon. — Jean-Baptiste Bertinaud, écuyer, prieur de Saint-Éloy, contre Marie Vigier, veuve d'Isaac Tayau, procureur au bureau des finances. — Nicolas-Izaïe d'Hervault, chevalier, marquis de Plumartin, La Roche Pozay, seigneur d'Andilly le Marais, contre Michel et Jean Gazeau, fermiers de ladite seigneurie. — Nicolas Masseau, de La Sausaye, marchand à La Flotte, contre Pierre Roussier, prieur de l'abbaye de Saint-Armand et du prieuré de Notre-Dame du Lidon. — Seguin Gentils, écuyer, seigneur de Lafond, contre Louis Brunet, marchand à Niort.

B. 1421. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier. quelques déchirures.

1727. — Cour ordinaire du Présidial. — Jean Corneau, avocat, contre Sarrault, ci devant officier d'infanterie, héritier de Marie Sarrault, sa sœur. — Jean de Laudeau, écuyer, sieur de Francaut, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, contre Isaac Villeneau, marchand à Ars. — Abraham de La Croix, négociant, contre Nicolas Gauverit. — Jean-Jacques Bruslé, mineur, sous l'autorité de Pierre Corneau, pro-

cureur, son curateur, Louis Besnard, Jean Butler et Jacques Odet, négociants, curateurs des mineurs de Jean Bruslé, négociant et Madelaine Bareau, sa veuve, contre Pierre Bruslé de Beaubert, bourgeois. — Louis Maudet, sieur de Saint-Mathurin, contre de Saint-Marc, marchand. — Jean-Baptiste de Jonquières, écuyer, contre Pierre Armand Le Mastin, chevalier, seigneur de Beauregard, chevalier de Saint-Louis, capitaine aux gardes françaises et Gaston-Jean-Baptiste de Lembreval, chevalier, seigneur d'Alleval, chevalier de Saint-Louis, aide-major aux gardes françaises et Marie-Anne Élisabeth Le Mastin, son épouse, héritier de feu Le Mastin de Beauregard. — Alard Belin, négociant, contre le sieur de Pont, pour le décret de la terre et seigneurie d'Aigrefeuille, acquise par Paul de Pont seigneur des Granges de Virson, négociant, Sara Bernon, son épouse, François-Louis Fumée Du Buisson, chevalier, seigneur de La Brunelière et d'Aigrefeuille, etc. — Charles Boscal de Réals, chevalier, seigneur de Ronflac, contre Louise Barbaud, veuve d'Antoine Barrière et tutrice de ses enfants. — Jean Mesnard, chevalier, baron de Sainte-Flaire, du Pont de la Pierre, contre Marc Artaud, sieur de La Voûte, bourgeois de La Rochelle. — Étienne Febvre, notaire de la baronnie de l'île de Ré, contre Jeanne Chauvet, veuve de Pierre Chevallier. — François Green de Saint-Marsault, chevalier, baron de Châtelaillon, émancipé, procédant sous l'autorité de Jean-Charles Daitz du Mesny, chevalier, seigneur, marquis de La Villedieu, contre Pierre Pellé, boucher à Salles. — Pierre Mariocheau de Bonnemort, conseiller du Roi et son avocat au bureau des finances, contre Antoine Dailliers, maître de musique, et Élisabeth Desert, son épouse, condamnés à payer au demandeur mille livres restant à payer au profit du demandeur. — Marc-Henri Pineau, écuyer, contre Jean-Baptiste Morisseau, habitant du quartier de l'Artibonite, côte de Saint-Domingue, héritier de la veuve Tartas, et Pierre-Martin de La Boucherie, habitant de Sainte-Anne à la Guadeloupe. — Laurent de Lauze, chevalier de Saint-Louis, et Marie-Anne de Lauze, sa fille, demeurant à Fontenay-le-Comte, contre Jean Masseau, seigneur de la baronnie de l'île de Ré, et Marie-Anne Claveau, sa femme. — François Pivard, écuyer, seigneur de Chastullé et Jeanne Herdouineau, son épouse, curateur aux biens de Louis Hardouineau de La Pinotrie, contre Charles marquis de Beauharnois, gouverneur général de la Nouvelle-France.

B. 1422 (Registre.) — In-folio, 110 feuillets, papier.

1727-1728. — Cour ordinaire du Présidial. — Gabriel Beraudin, écuyer, seigneur de Passy et Rompsay, conseiller du Roi et son lieutenant général en la Sénéchaussée. — Jeanne Jeannière, veuve de Jean-François Bourdon, écuyer, sieur d'Amboury et de Pierre Denis, écuyer, sieur de Bonnaventure, contre Jean Poirel de La Sidivière, conseiller du Roi, honoraire au Présidial, au nom et comme curateur des biens des mineurs de feu François Bourdon, écuyer, sieur d'Ambourg et de Madelaine Poirel, héritiers de Pierre Bourdon, écuyer, sieur d'Ambourg, leur oncle. — Pierre de Montis, conseiller du Roi, contrôleur de la Monnaie, donataire de Jacquette Boursequin, veuve de François Babin, contre Pierre Le Conte, receveur des consignations et Marie-Angélique Fournet, veuve de Jean Audebert, tutrice de ses frères et sœurs, héritiers avec elle desdits Fournet et Piveteau. — Marie Adrien, veuve de Richard Romegou, marchand, contre Pierre Raclaud, traîneur. — Jean Rigonier Raymond, avocat, contre Raymond, Simon Billaud, avocat en Parlement et Jean Michaud, notaire royal. — Nicolas Gauverii, bourgeois, contre Jeanne Bertin, veuve de Jean Gauvain. — Renée de Rambouillet de La Sablière, veuve de Charles de Trudaine, conseiller d'État, dame des châtellenies de Laleu, Cheusse, Coudun, La Jarrie et autres places, contre Jean Faneuil, négociant, Louis Richard, sieur des Herbiers, conseiller du Roi, président trésorier de France au bureau des finances et Marie Roger, son épouse, veuve de Charles Mercier, sieur du Paty, conseiller du Roi au conseil supérieur du Cap français, côte de Saint-Domingue, contre Jean Joly, capitaine de milice, commandant au quartier et Catherine Blondeau, son épouse. — Les seigneurs et dames de Châtelaillon, contre Guillaume et Jean Joubert. — Louise de La Porte, veuve de François Gastineau, avocat, contre Françoise Gastineau. — Louis Tercinier, prêtre, curé de Dérançon, contre François Grenon, prêtre, curé de La Roche Énard. — Marie-Anne-Doscher, veuve de Jean de La Croix, marchand, contre Chardet, employé dans les affaires du Roi, et Merle, sa femme, Pierre Merle, officier d'infanterie, Suzanne Merle, fille et autres héritiers de Anne Doscher, leur mère. — Samuel-Joseph Daujou de La Boulaye, contre Catherine Pasquet, au couvent des religieuses de la charité.

B. 1423. (Registre.) — In-folio, 434 feuillets, papier.

1728-1729. — Cour ordinaire du Présidial. — Gilbert Adnet, marchand, contre André Girard, notaire royal. — David Nairaud et Marie Prunereau, contre Marie Mulon, veuve de Pierre Lebrun, avocat. — Jean Besse de La Barthe, négociant, contre André Perdriau, négociant. — Jean-Baptiste Guiton, marchand, contre Coupeau et sa femme. — Maître François Petit, bourgeois de Paris, contre Jean-Pierre Demeux. — Robert Paris, marchand, contre Élie Gruel, marchand poêlier. — Louise Massiot de La Motte, émancipée par lettres du prince, procédant sous l'autorité de Jean Maroix, écuyer, seigneur de Pont et de La Prée aux bœufs, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, contre Pierre-René Desmaisonneuves, écuyer, seigneur de Venour, conseiller du Roi, président trésorier de France au bureau des finances de Poitiers, et Marie-Louise Massiot, son épouse. — Alexandre de Beauchamps, chevalier, seigneur de Savigné, demeurant au château de Bussac, contre les cohéritiers de Misson. — Pierre Michel, habitant de Lisbonne, syndic des R. P. Capucins français du couvent de Notre-Dame de La Prunaude, dudit lieu de Lisbonne, contre Marianne Butler. — Pierre Dangirard, marchand, contre René de La Maisonneuve, écuyer, sieur de Venour, et Louise Massiot, sa femme, héritiers de Richard Massiot, sieur de La Motte. — Élisabeth-René de Ranques, veuve de Hector-Henri de Ranques, chevalier, seigneur de Pairé, etc., contre Pierre Breau, marchand, à Clavette. — Henri Godeffroy, négociant, contre Jean Vendermeer, bourgeois. — Ève Bernon, veuve de Pierre Sanseau, contre Gabriel Gautier, charpentier de navire, assigné pour déclarer ce qu'il doit à la succession de René Brizard. — Hector de Saint-Georges, chevalier, seigneur de Dirac, héritier de Hector de Saint-Georges, chevalier, seigneur de Dirac, son père, demandeur en partage des biens de la successsion dudit seigneur, contre Paul-François de Lâge de Volude, chevalier, seigneur d'Asnière et Madelaine de Saint-George, son épouse, demeurant au château d'Asnière, paroisse de Belluire. — Charles-Vincent Bouzitat, écuyer, sieur de Selines, mineur émancipé, procédant sous l'autorité de Pierre-Charles de La Boucherie de Varaize, conseiller au Présidial, contre Jeanne Toraille, veuve de Jacques Thomas, banquier. — Guillaume Blondet, officier dans la bourgeoisie de Dijon, contre Louis Pochon, huissier encanteur des meubles et effets délaissés par la veuve Patrouillet. — Claude Huet, écuyer, sieur de Trudaine, lieutenant des vaisseaux du Roi, contre le doyen, chanoine et chapitre de la cathédrale, appelés dans la personne d'Étienne Desroches, chanoine, leur fabriqueur.

B. 1424. (Registre.) — In-folio, 364 feuillets, papier.

1732-1734. — Cour ordinaire du Présidial. — Simon de Saint-Marc, tonnelier, contre André Borgne, procureur. — Jean-Gabriel Du Noyer, conseiller du Roi, receveur général des finances, domaines et bois de la Généralité, et Jeanne Misset, son épouse, héritière de Catherine Tauzière, contre Mathieu Borineau des Marsais, conseiller et avocat du Roi au Présidial, héritier de François Tulleron, son oncle, aussi conseiller, David Lepage, commissaire et garde d'artillerie à Condé, contre Marie-Anne Cornet, veuve de Pierre Bon, dont les biens ont été saisis. — Jean Faneuil, bourgeois, contre Pierre Martin l'aîné, procureur, curateur d'une borderie à Périgny, déguerpie par Jérôme Faure et Élisabeth Gommé, sa femme, comme l'ayant acquise de défunt Jacques Douet et Anne Deforge, sa femme. — Louis-François Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur baron de Châtelaillon, procédant sous l'autorité de Jean-Charles Daitz Du Meny, chevalier, seigneur, marquis de La Villedieu, contre Marc-Henry Pineau, écuyer, et Madeleine Journeau, son épouse, Auguste Baudouin, écuyer, sieur de La Noüe, et Esther Journeau, son épouse, héritiers de Pierre Réau, sieur de Vieuxfrif. - Isaac Raboteau, contre André Perériau — Ferdinand de Langon, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et du Saint-Sépulcre, commandeur du Temple de La Rochelle, contre Luc-Désiré, farinier au moulin du Pont de la Pierre, paroisse d'Angoulins. — Lambert Henry, docteur en médecine à Saint-Jean d'Angély, contre Élie-André Petit, procureur. — Charles-Vincent Bouzitat, écuyer, sieur de Sélines, procédant sous l'autorité de Charles de La Boucherie de Varaise, conseiller au Présidial, contre Thomas Sabourin, notaire et procureur en la baronnie de Châtelaillon. — François de Hillerin, sénéchal et juge ordinaire du comté de Benon, et maître particulier des eaux et forêts, contre Frédéric-Guillaume de La Trémoïlle, prince de Talmont, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur du Fort Louis, prenant fait et cause pour Jean Reynaud, lieutenant assesseur audit siège. — Charles-Bernard-Xavier Sauvestre de Clisson, chevalier, seigneur, comte de Clisson, con-

seiller du Roi et son grand sénéchal d'Aunis, contre Robert Blin, sieur de la Maronière, et Maudet, son épouse. — Jean Vivier, contre Simon Thiolière, marchand. — Auguste de Martel, enseigne de vaisseau, contre Jean Vivier, négociant. — Claude d'Angliers, veuve de Jacob Piniot, chevalier, seigneur de Puychemin, héritier de Pierre Réaux, sieur de Vieuxfief et de la Barrouère, contre Pierre-Auguste Baudouin de La Noue, et Journeaux, son épouse. — Jeanne-Charlotte Duchier, « veuve en premières noces de François « Augier, décédée dans la R. P. R., comme tutrice et « curatrice naturelle de François Augier, son fils », demanderesse contre Jacques Roberjeau. — Jean-Baptiste Boiteau, prêtre, prieur de Périgny, contre Perrine-Thérèse Jacquemet, procédante sous l'autorité de Denise Aymard, veuve de Pierre Jacquemet, son aïeule et curatrice aux causes. — Pierre Savouret, marchand, contre Pillat, habitant la côte de Saint-Domingue. — Claude Huet, écuyer, sieur de Vendôme, lieutenant des vaisseaux du Roi et capitaine d'une compagnie franche de la marine à Rochefort, contre Jean Rossignol, procureur, curateur à l'hérédité abandonnée de Benigne Petit, chanoine de la Cathédrale. — François-Charles de Caillé, chevalier, seigneur de Maillé et Charlotte-Henriette Piniot, son épouse, contre Jean Marois, chevalier, seigneur de Pont, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi. — Jacques Rasteau, négociant, contre Jean Solleau, négociant, et Marguerite Guiot, sa femme. — Louis-René Durand, chevalier, seigneur de Lavaux, Martin, chevalier de Saint-Louis, et Marie-Magdeleine, son épouse, contre Marie Vinet, veuve de Nicolas Chevreau.

B. 1425. (Registre.) — In-folio, 272 feuillets, papier.

1730-1732. — Cour ordinaire du Présidial. — Pierre-Anne Piaud Du Clavier, Esther Saulon, son épouse, et Jean Saulon, héritiers de Paul Saulon et de Julien Saulon, contre Esther Poupeau, veuve de Paul Saulon, ci-devant leur tutrice et curatrice, partage de ladite succession. — Les religieuses hospitalières de Notre-Dame de la Charité, contre Jean Bertinault, écuyer, seigneur de Saint-Éloy, héritier de son père Jean Bertinault, écuyer, réclamation de cinq mille deux cents cinquante cinq livres, deux sols à elles dues pour douze années d'arrérages ou intérêts de la rente de quatre cent trente sept livres dix-huit sols par an. — Philippe de La Coste, négociant, contre Marie-Judith Gautreau, femme de Louis Plouket, habitant l'Artibonite, côte de Saint-Domingue, et Suzanne-Angélique Gautreau, femme séparée de biens de Jean-Alexandre Du Cormier de Boisdenier, habitant Leogane. — Dona Angela Dei Alexis, veuve de Don Martin de Pagane, secrétaire du Roi d'Espagne, mère et héritière de François de Pagane, napolitain, gentilhomme ordinaire de Sa Majesté Catholique, chevalier de l'ordre d'Alcantara, conseiller au conseil royal d'Axanda, contre Elisabeth-Jeanne, autre Jeanne, autre Élisabeth Gallu, Barthélemy Laurent et Claire Gallu, héritiers bénéficiaires d'Armand Gallu, leur frère et beau-frère. — Catherine-Gabrielle de Vaudaigne, veuve de Philippe-Auguste Lemastin Du Coursault, contre Lemastin Du Coursault, demande de séparations de biens. — Renée de Rambouillet de La Sablière, veuve de Charles de Trudaine, chevalier, conseiller d'État, dame de la chatellenie de Laleu, opposante à la saisie des biens de Pierre Marchand et de Marianne Jousseau, sa femme, contre Louis Faillofaix, pilote de navire. — Louis-François Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur, baron de Châtelaillon, sous l'autorité de Jean Charles Daitz Dumesny, chevalier, seigneur, marquis de La Villedieu, contre Poirier, frère de Jean Masse, marinier.

B. 1426. (Registre.) — In-folio, 298 feuillets, papier.

1734-1736. — Cour ordinaire du Présidial. — Jean-Jacques Bruslé, mineur émancipé sous l'autorité de son curateur, Jacques Bruslé, ci-devant officier d'infanterie, et Jeanne-Louise Bruslé, contre Joseph Pepin et sa femme, dont les biens ont été saisis. — Pierre Bernon, écuyer, sieur des Menusfiefs, demandeur en provisions sur les prix des baux de terre et seigneurie des Menusfiefs, saisis, contre Pierre-Honoré Deyssautier, prêtre, curé de La Jarrie, et Renée de Rambouillet, veuve de Charles de Trudaine et Jean-Baptiste Gardié. — Jean-Henry, capitaine de navire, contre Pierre Merle, receveur général de S. A. S le comte de Toulouse, Amiral de France, à Saint-Domingue. — Saisie réelle de la terre et seigneurie d'Aytré, Les Rouaux et La Salle, droits utiles et honorifiques, acquise par Pierre Mullon, de Marie-Louise Ladoubart, épouse de Bernard de Verdelin, chevalier, maréchal des logis, camps et armées du Roi. — Charles de Ponthieu, chevalier, seigneur d'Agonnais, Guiguebourg, Saint-Marc, Couplais, Vandré, chevalier de Saint-Louis, et Elisabeth Gaillard, son épouse, héri-

tière d'Elisabeth Tessereau, veuve de Hector-Martel, chevalier, seigneur de Vandré, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, contre Jean Fournier, tourneur en bois, Pierre Jouet, marinier, et Elisabeth Fournier, héritiers en partie de Sara Viault, veuve en premières noces de Jean Roux. — Claude Morfouace de Vauchallet, avocat au Parlement de Bretagne, saisissant les biens de François Bourdon, écuyer, sieur d'Ombourg, borderie de la Pinodière, etc., contre François Giraud, procureur, Benjamin de Mazière, chevalier, seigneur du Passage, Voutron et Auguste de Martel, chevalier, enseigne des vaisseaux du Roi, héritiers de Esther et Suzanne Guillaudeau, leurs nièces, contre Elisabeth Guillot, veuve d'Antoine Carré. — Jean-Baptiste de Jonquière, écuyer, et Marie Bouchereau, son épouse, contre Jean Murguier, écuyer, sieur de Villansay, lieutenant prévôt de la maréchaussée d'Aunis et Saintonge. — Pierre Le Nain, marchand, contre Jean Bernard, cabaretier. — Guillaume God de Saint-Germain Longpré, officier sur les vaisseaux de la compagnie, à Lorient, contre Joseph-Marie La Mache, à Ars, île de Ré. — Philippe de Galiffet, seigneur de Granzay, contre Pierre Bouchier. — François de Polignac, écuyer, capitaine d'une compagnie franche de la marine, contre Jacques de Lambertye, chevalier, seigneur de La Chapelle, opposition aux saisies des biens de défunte Élisabeth de La Rochefoucauld, épouse dudit sieur de Polignac. — Charlotte Colbert, marquise de Noé, veuve de Marc Roger, marquis de Noé, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du Roi, grand sénéchal et gouverneur à la justice des Quatre-Vallées, etc., contre Augustin Despré, curé de Sainte-Soulle.

B. 1427. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1727-1730. — Cour ordinaire du Présidial. — Clément de La Faille, maître chirurgien à La Rochelle, contre Gabriel Delhomme, maître maçon. — Joseph Decomps, procureur, contre Jean Fraigneau le jeune et Jeanne Gendreau, sa femme. — Serment des avocats, procureurs, sergents et huissiers. — Avocats : J. de la Bruère, J. Guillotin, Josué Valin, R. Raymond, J. Chauveau, L. Maudet, P. Fichon, S. Bernard, Delaunay, A. Richard, J. Prévost, P. Roux, P. Maudet, S. Billaud, E. Bourot, L. Prevost, J.-B. Mercier, J. Avrard, J.-F. Valin, F. Boutiron, A. Nectoux, J. Penigaud, M.-R. Beaurepaire, E. Regnaud, F. Beraud, N.-S. Regnaud, A. Moyne, Laporte, S. Mars, J. Rosier, J. Regnaud, J.-A. Cadoret, F. de Hillerin et M.-A. Giraud.

B. 1428. (Registre.) — In-folio, 304 feuillets, papier.

1731-1736. — Cour ordinaire du Présidial. — Jean Lamireau dit Saintonge, charpentier de grosses œuvres à Rochefort, contre Joseph Têtreron, charpentier de grosses œuvres à Rochefort. — René-Louis Durand, chevalier, seigneur de La Vaux Martin, chevalier de Saint-Louis, conseiller du Roi et son président au Présidial. — Louis Serres, écuyer, seigneur de Beauregard, contre Charles Guias, marchand à Loumeau. — Jacques Rullier, marchand à Thairé, contre Gendron, défaillant. — Jean-Baptiste Dubois, maître tailleur d'habits, contre Bonichon Du Coudray, marchand, défaillant, condamné à payer au demandeur, 180 livres portées par son billet. — Pascal Destenave, maître écrivain, contre Catherine Vodriguant, veuve de Pierre Regnier, Pierre Caillé Des Barballières, fils, docteur en médecine, contre Jean Servignier, marchand fripier et Jeanne Riorteau, sa femme. — Clément de La Faille, maître chirurgien, contre Pierre Terrasson, aubergiste. — Mathieu Damour, écuyer, sieur de Freneuse, capitaine de navire, contre Louis Beraud, huissier aux consuls et Jean Rigomer Raymond, sieur de La Motte, avocat. — Gabrielle-Suzanne Barbot, veuve de Jean-Baptiste de Gaallon, écuyer, seigneur de Villeneuve, contre Anne Giraudin, veuve de Jacques de Gaallon, écuyer, seigneur de Courdeau, Jean Jugland, écuyer et Anne-Germaine de Gaallon, son épouse, Jacques de Gaallon, écuyer, sieur de Courdeau et de Gaallon, écuyer, sieur de Villeneuve, comme héritiers du feu sieur de Courdeau, et du feu sieur de Villeneuve, les demandeurs sont condamnés à payer cent livres aux défendeurs. — Charles Isaïe Toutant, maître chirurgien, contre François Giraud, procureur. — Le chapitre de la cathédrale, contre Jacques Baslin et Louis Pineaud, maître serrurier. — Jacques Ragnaud, prêtre, curé de Salles, contre Pierre Foucaud, marchand. — Jean Gachignacq, marchand à Rochefort, contre Marc Giraud, écuyer, sieur de La Jourdaine, enseigne des vaisseaux du Roi à Rochefort, Léonard Guillemot, notaire royal à La Rochelle, l'intimé est condamné à payer six livres, vu l'offre faite par Guillemot de lui remettre le contrat ou quittance du trésor royal, dont est question. — Jean-Baptiste Poupet, marchand et maître tonnelier, contre Esther Poupeau, veuve de Paul Sollon, aussi maître tonnelier. — François de Labadie, chevalier, seigneur

de Haumé, contre demoiselle Menuteau de Courchaut, fille de défunt Menuteau de Courchaut et dame de Marine. — Nicolas-Henri Denoux, procureur, contre Maximilien de Boisredon, écuyer. — Pierre Habert, écuyer, seigneur de Chevillon, Coup de Vague, et par engagement du Roi de la terre de Marsilly, chevalier de Saint-Michel, conseiller du Roi en ce siège, contre la veuve Pougnet. — Les Carmes de La Rochelle, contre David Charron l'aîné, condamné avec ses cohéritiers, à payer auxdits religieux cinq années d'arrérages de la rente foncière de trois livres et de passer titre nouvel de ladite rente. — André Savarit, notaire et procureur fiscal de la baronnie de Châtelaillon, contre Mathurin Ragueneau, prêtre, curé de Salles. — Pierre Delafons, greffier du Présidial, contre Laurent Fumat, notaire et procureur fiscal d'Andilly. — Jean-Louis Bonnamy de Bellefontaine et Marie Mullon, son épouse, héritiers de Pierre Gaillard, marchand, contre Marie Vigier, veuve de Isaac Tayeau, procureur. — Honoré Mallet, constructeur des vaisseaux du Roi à Rochefort, contre Gabriel Demoulin. — Les religieux de l'abbaye de la Grâce Dieu, contre Simon Billaud, sieur du Rivage, conseiller du Roi, lieutenant civil en l'Election et Madelaine Thévenin, épouse Brenusson. — Marie-Elisabeth Charles, veuve de François Fromentin, marchand à Mauzé, contre Jean Marchand, curé de Saint-Georges du Bois. — Louis Richard, écuyer, sieur des Herbiers, conseiller du Roi, président trésorier de France, contre Jacques Gommard, jardinier, aux Petites Rivières de Dompierre. — Suzanne Tabutteau, veuve de Jean-François Oüalle, contre Pierre Boutet, huissier audiencier. — Serment des avocats, procureurs, huissiers et sergents royaux. — Avocats : (1731) : J. de la Bruère, J. Guillotin, R. Raymond, J. Chauvet, S. B. Delaunay, A. Rochard, J. Prevost, S. Billaud, J. B. Mercier, J. Avrard, F. Vaslin, J. Boutiron, A. Nectoux, J. Penigaud, L. Regnaud, F. Beraud, A. Moyne, J. Giraud, J. Regnaud, J. A. Cadoret, F. de Hillerin, M. A. Giraud, Pelletier, J. Guillotin. — Pierre Dangirard, contre J. B. Guitton. — Marie-Anne d'Hariette, veuve de Jean Desbois, contre Jacques Gauverit, architecte et entrepreneur. — Théodore Pernay, lieutenant des chasses du comté de Benon, contre Jacques Sauzé de Champceris. — François-Joseph de Livenne, écuyer, seigneur de Ballan, contre François Moynet. — Paul-François Mervault, marchand, contre Didier Poirel, conseiller au Présidial. — Condamné à payer au demandeur 198 livres restant à lui dues sur le billet dont est question. — Jean Cochon, sieur du Ruy, conseiller et premier médecin du Roi à Rochefort, contre Jacques Bellisset, perruquier et consorts. — Victor de Monresson, sieur de La Motte, contre Thérèse Jamon, veuve de Étienne Métayer. — J. B. Fremin, instructeur de la jeunesse, contre Jean Gallocheau, capitaine de navire. — Suzanne Bernon, veuve de Gaspard Bernard, chevalier, seigneur de Marigny, demeurant à La Jarne, contre Marguerite-Madelaine François, veuve de Pierre Le Comte, conseiller du Roi, receveur des consignations, etc.

B. 1429. (Registre.) — In-folio, 506 feuillets, papier.

1736-1739. — Cour ordinaire du Présidial. — Simon Bernard de Launay, avocat, contre Michel Gazeau, marchand. — Claude Le Vasseur, bourgeois, mari de Marianne Lauvier, contre Claude Pargaud, écuyer, sieur du Roussel et les co-héritiers de Catherine Guillaume, veuve de Jean de Roussel, chevalier de Saint-Louis, saisie de la maison et métairie de Maleuvre. — Patrice Robert Butler, licencié ès lois, contre Pierre Bruslé de Baubert et Marie-Jeanne-Blanche Suard, sa femme, retirés en Amérique. — Jean Bouguereau, maître orfèvre et essayeur de la Monnaie, contre Anne Diserotte. — Marie-Anne Champagné de La Pommeray, épouse de Jean Guiton, contre ledit Guiton. — Paul de Pont, seigneur des Granges, de Virson, etc., contre Étienne Marsault, négociant. — Marie Sibille, veuve d'Étienne Viette, écuyer, sieur de La Rivagerie, enseigne des vaisseaux du Roi, contre Pierre Vallet, cordier. — Jacob de Bonnefoy, chevalier, seigneur de Bretauville, lieutenant des vaisseaux du Roi, contre Jean Corneau, avocat aux conseils du Roi, Nicolas Claessen, etc. — Jacques Bernon de Bernonville, négociant, contre Élisée Paillet, négociant et Thérèse Faneuil, son épouse. — François-Louis Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur, baron de Châtelaillon, capitaine de cavalerie au régiment Royal Pologne, Jean-Charles Daitz de Mesmy, chevalier, seigneur, marquis de La Villedieu et autres places, chevalier de Saint-Louis et Suzanne-Marie Green de Saint-Marsault, son épouse, contre Marc Petit, le jeune, procureur, curateur aux rentes déguerpies par les frères et demoiselle Marchand, Oüalle et Jean Langronne du Mesnage.

B. 1430. (Registre.) — In-folio, 498 feuillets, papier.

1736-1743. — Cour ordinaire du Présidial. —

Simon Bernard Delaunay, avocat, contre Nicolas Desnoues, employé dans les fermes du Roi, administrateur de ses enfants et de feue Jeanne Nicolas. — Louis Faillofais, pilote sur les vaisseaux marchands, contre Normandin, cavalier de la maréchaussée. — Philippe de Gallifet, chevalier, seigneur de Granzay, chevalier de Saint-Louis et Suzanne Huet, son épouse « icelle héritière de Suzanne-Henriette Béraudin, veuve d'Amateur Huet, écuyer, sieur du Ruault » contre Roulleau, laboureur et Catherine Riffaut, sa femme. — Paul de Pont, seigneur des Granges, Virson, négociant, contre Baraud et sa femme. — Lss religieux de l'hôpital de Saint-Barthélémy, contre Jacques Ballanger, laboureur à Marsilly. — Les curé et marguilliers de Saint-Nicolas de La Rochelle, contre Marie Maisonneau, veuve d'Étienne du Rocher. — Marie White, veuve de Jacques Barbot, écuyer, seigneur de Buzay, contre Claude Rousseau, laboureur à Nantilly. — Pierre-Auguste Baudouin, écuyer, sieur de La Noue et du Vieux fief, contre Claude Fraigneau, tonnelier et Étienne Gautier, laboureur. — Jean-Baptiste de Jonquières, écuyer, et Marie Bouchereau, son épouse, contre Louis et François Jacob. — Serment des avocats, procureurs, huissiers et sergents. — Avocats : J. Guillotin, R. Raymond, J. Chauveau. S. B. Delaunay, A. Rochard, S. Billaud, René-Josué Valin, J. Boutiron, J. Penigaud, F. Béraud, A. Moyne, J. Laporte, J.-A. Cadoret, M. Giraud, F. Pelletier, E.-N. Guillotin, P. Masseau, N. Texier, N. Pierrière, J.-A. Boutet, L. Guillemot. — Abraham de Saint-Martin, négociant, contre Pierre Vaslet, maître cordier. — Jean-Baptiste Louveau, prêtre, curé de Châtelaillon, contre Jacques-Nicolas-Philippe, de la monnaie royale de La Rochelle. — Daniel et Gédéon Vivier, officiers d'infanterie, fils et héritiers de Jeanne Bion, leur mère, reprenant l'instance par elle intentée contre Guion, filles émancipées, héritières de Charles Guias et contre Guias, curateur aux causes, appelé pour les autoriser, la cour les a condamnées à payer aux dits Vivier, vingt-neuf années de la rente de six livres quinze sols, dont est question, échues à la Saint-Jean-Baptiste dernière, à fournir aux demandeurs un nouveau titre et reconnaissance des dits lieux dans la huitaine et à faute de ce faire dans la huitaine, le présent jugement vaudra titre. — Madelaine Fontaine, veuve de Jacques de Bonvalet, conseiller du Roi et trésorier des fortifications du pays d'Aunis, héritière de Pierre Fontaine, son père, contre Joseph Manceau, condamné à payer à la demanderesse vingt-neuf années d'arrérages de la rente fermière et perpétuelle de trois livres portée et constituée par le titre en question et payer dans huitaine, titre nouvel et reconnaissance, sinon le présent jugement vaudra titre. — Jean Vivier, contre Joseph Manceau, condamné à payer au demandeur quinze années d'arrérages de la rente foncière de vingt livres et d'en payer titre nouvel, faute de ce faire ce présent jugement vaudra titre. — Serment des avocats, procureurs, huissiers et sergents, etc. — Charles-Isaïe Toutant de Beauregard, maître chirurgien et lieutenant du premier chirurgien du Roi, contre Pinsonneau, fille majeure et héritière de Marie Girard. — Brigitte Soullevant, veuve de François Belin, marchand, contre Jacques Heraud, ébéniste et Marie Vallet. — Esther de Mazières, veuve de François de Lapisse, chevalier, seigneur de Laugardie et autres lieux, contre Pierre Hilleret, marchand à Thairé. — Claude Morfoudel de Vauchallet, avocat au Parlement de Bretagne, contre Pierre Blanchard et Jean Tiffereau, cabaniers. — Maximilien de Boisredon, chevalier, seigneur de Challu, contre Marie-Madelaine Bourdon-Ducroizet, veuve de Paul Brunet, de Rompsay. — Jeanne de Hillerin, veuve de Jean Mascaud Du Doret, contre André-Raymond de La Thibaudière, bourgeois. — Joseph Crassous de Médeuil, notaire royal et procureur, contre Jean Gariteau, notaire royal. — Isaac Raboteau, marchand, contre Marthe Genty, veuve de Jean Roy. — Jacques Rullier, marchand, à Thairé, contre Nicolas Dalmagne, le jeune, marchand, à Ballon. — Barnabé Berthinaud, écuyer, sieur des Chaumes, contre de La Grange, écuyer, sieur du Repos. — Jean et Élie Exuper Bruslé, Pierre Bruslé, vicaire de Sainte-Marie, île de Ré, et Louise Bruslé, héritiers de Élie Baraud, procureur, leur aïeul, contre Élisabeth Gariteau, veuve de Gabriel Duporier, héritière de Charles Gariteau, notaire à La Grimenaudière et de Marguerite de Lacroix. — Jean Brethinault, écuyer, sieur de Saint-Éloy et de Fief Potard, contre la veuve Pain et Honoré Chain, bouchers.

B. 1431. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets, papier.

1739-1741. — Cour ordinaire du Présidial. — Paul de Pont, seigneur des Granges, négociant, contre Charlotte-Esther Barbot, veuve de Claude de Pont, écuyer, héritière de Henri Allaire, sieur du Beignon, lieutenant de la marine. — Marguerite Nicolas, veuve d'Abraham Du Quesne, chevalier, seigneur de Bélébat, chevalier de Saint-Louis, lieutenant général des armées navales, seigneur en partie de Voutron, contre Mathurin Gaillard, marchand brûleur, à Puyvineux, paroisse

de la Jarne. — Henri-Dominique Micou, bourgeois, contre Louis Briou, prêtre, curé de Ciré. — Philippe Royer, mineur émancipé, sous l'autorité de son curateur Louis Depont, maître droguiste, contre Nicolas Menier, maître perruquier et Marie Gris, sa femme. — Pierre Admyrauld, négociant, contre Jean Gazeau, l'aîné, procureur fiscal du comté de Benon. — François de Lisle, écuyer, et Françoise Gastineau, contre Étienne Julliot, marchand et Louise Laporte, sa femme. — Charles-Philippe de Vallois, chevalier, marquis de Mursay, baron de Mauzé, contre Augustin Villeret, marchand et Anne-Marie Guillon, sa femme. — Suzanne Trésahars, veuve de Pierre Bonfils, négociant, contre Pierre Bernard, mineur, sous l'autorité de Jacques Lafaye, maître tailleur d'habits. — Pierre-Alexandre Petit, écuyer, sieur du Petit Val, contre Catherine-Élisabeth-Thérèse Deserry, mineure, sous l'autorité de François Giraud, procureur. — Louis Chauvet, bourgeois, contre Jeanne Burgaud, veuve de Jean Mousseau. — Thomas Delaire, négociant, contre Jean-Baptiste Gayot Mascarany de Beaurepaire, sieur de La Bussière, écuyer, chevalier de Saint-Louis, major de la citadelle de l'île d'Oleron, et de Green de Saint-Marsault, saisie de la terre et seigneurie de Cramahé.

B. 1432. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1743-1748. — Cour ordinaire du Présidial. — Marie-Madelaine d'Hariette, veuve de Jean Desbois, contre Marianne Chollet, veuve de Jacques Gauverit, entrepreneur. — Marie Jean, veuve de Jacques Boisdon, maître tonnelier, contre Jacques Jean, marchand. — Louis Herault, capitaine de navire, contre Jacques Merlet, laboureur. — Jean-Élie Bouguereau, l'aîné, essayeur de la monnaie royale, contre Pierre Perdriat, laboureur à Sainte-Soulle. — Pierre-Joseph Mullon, écuyer, gentilhomme chez le Roi, seigneur d'Aytré, Les Rouhauds et La Salle en partie, contre Pierre Foucaud, sieur du Vivier. — André de Lestang de Ry, chevalier, seigneur de La Limandière, contre Pierre Dupont, marchand. — Pierre-Henri Regnier, écuyer, seigneur de Périgny, conseiller et assesseur, et Viallet, son épouse, contre Louise Rouel de Chasteauneuf, veuve de Pierre Bonnet, marchand, héritière en partie de Louis Rouel de Châteauneuf et de Mathurin Bon. — Charles Réas Du Couteau, marchand et maître monnayeur, contre Chevallier, marchand. — Isaac Raboteau, marchand, contre Giraudeau fils, négociant.

B. 1433. (Registre.) — In-folio, 450 feuillets, papier.

1741-1744. — Cour ordinaire du Présidial. — Marianne Claëssen, veuve de David Oüalle, négociant, contre Laurent Fumat, notaire royal, assigné pour déclarer ce qu'il doit à la fille mineure de feu Jean Meurguier, sieur de La Veillanzay et de Marie-Madelaine Mousseau et Bénigne Royer, veuve de Jean Raoult. — Jacob de Baquemant, conseiller, secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, contre Callandre, fille aînée de Pierre Callandre et de défunte Marthe Tanaud, sa première femme. — Charles-Vincent Bouzitat, écuyer, sieur de Sélines, conseiller du Roi, lieutenant à l'Amirauté, contre François Belliard, maître boulanger. — Simon Billaud d'Angoute, conseiller du Roi, lieutenant de l'Élection, contre Nicolas Rougé et François Oüalle, bourgeois. — Simon Bernard Delaunay, avocat, contre Jacques Martin, procureur. — Girard de Bellevue, conseiller au Présidial, contre Daniel Martin, procureur. — Pierre Philipier, chevalier, seigneur de Foubrette, et Angélique Élisabeth de Bretinault, sa femme, héritière de Gilles de Bertinault, écuyer, son frère, contre Théodore de Bertinault, écuyer, sieur des Chaumes, héritier de dame Robert, sa mère. — Christophe de Rossel, chevalier, capitaine des vaisseaux du Roi, et Louise Massiot, sa femme, contre René de Venour de La Maisonneuve, écuyer, président, trésorier de France, au bureau des finances de La Rochelle. — Alexandre de Labadie, seigneur de La Chausselière, chevalier de Saint-Louis, colonel d'infanterie, contre Guillaume Sorlin, marchand à Nuaillé. — René de Rambouillet, veuve de Charles de Trudaine, chevalier, conseiller du Roi en ses Conseils, ancien prévôt des maréchaux de Paris, contre Anne Fraigneau, veuve de Simon Cazally, et les mineurs Fraigneau, Suzanne Trésahar, veuve de Pierre Bonfils, contre Nicolas Thorry, notaire et procureur en la baronnie de Saint-Martin de Ré. — Louis-Benjamin de Court, négociant aux îles françaises d'Amérique, contre Paul-François De La Grange, comte d'Arquian, capitaine des vaisseaux du Roi. — Charles-Bernard-Donatien Tierselin d'Appelvoisin, chevalier, seigneur, marquis de La Roche du Maine, directeur des marais desséchés de Voutron, contre Jean Guédeau, marchand à Saint-Laurent-de-la-Prée. — Abraham de Saint-Martin, contre Jacques Héraut, marchand ébéniste. — Louis Fourneau, bourgeois de La Rochelle, seigneur de Marsilly, et Madelaine Thibaud-

Chambaud, sa femme, contre Marie-Angélique Guibert, épouse de Charles Bercleau du Paitreau, conseiller du Roi au Présidial d'Angers.

B. 1434. (Registre.) — In-folio, 396 feuillets, papier.

1744-1747. — Cour ordinaire du Présidial. — Gabriel Beraudin, écuyer, seigneur de Passy, Rompsay, conseiller du Roi, lieutenant général, Henriette d'Aucher, veuve de David Pinsonneau, marchande, contre Jean Cornière, boulanger à La Trigalle, paroisse de Croix-Chapeau. — Michel Brunetière, père, marchand, contre Lemenu l'aîné « directeur de la comédie qui est actuellement en cette ville ». — Jean Venant Dodeteau, ci-devant officier d'infanterie, et Marie Des Combets, sa femme, contre Jean Gripaud, laboureur, et Françoise Jousseleau, sa femme. — Henriette Baudouin Des Marattes, contre Élie-André Petit, l'aîné, règlement de la succession de Baudouin Des Marattes père. — Jean-Baptiste et Pierre-Antoine Butler, bourgeois, contre Jean Butler, négociant et ancien maire de La Rochelle. — Jacques Pavie l'aîné, marchand cartier, et Françoise Babin, sa femme, contre François Babin, marchand, et Jeanne Papineau, sa femme. — Jacob de Bracquemant, conseiller, secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, contre Desayvre, notaire royal à Saint-Xandre, et Drapron, sa mère, héritière de Marie Maucouard, veuve de François Drapron. — Charles de Monmusson, prêtre, vicaire de Maillezais, pourvu de la chapelle de Saint-Pierre d'Esveillon, contre Mathieu Mousnier, prêtre, vicaire de Saint-Martin de Ré, aussi pourvu de ladite chapelle. — Charles-René de Menou, grand archidiacre de la cathédrale, et archiprêtre d'Ardin, contre Desayvre, prêtre, curé d'Ardin, et Marot, prêtre, curé de Saint-Heraye en Poitou. — Jean-Baptiste Bernardouy, écuyer, prieur de La Fondelay, docteur en Sorbonne, contre Marie Faure, veuve de Jean Favreau, laboureur. — Étienne-Henri Harouard Du Beignon, seigneur de la châtellenie de La Jarne, contre Charles-François-Robert de Vérigny, écuyer, seigneur de la châtellenie de Ronflac, conseiller du Roi, directeur et trésorier de la monnaie. — Sara Bernon, veuve de Paul de Pont, seigneur des Granges de Virson, négociant et ancien directeur de la Chambre de commerce, Paul-François de Pont, écuyer, conseiller du Roi, président-trésorier de France au Bureau des finances, François de Pont, épouse séparée de biens de Pierre Moreau l'aîné, bourgeois, Marianne de Pont, veuve de Charles Bernard-Xavier Sauvestre, chevalier, seigneur, comte de Clisson, grand sénéchal d'Aunis, héritiers de Paul de Pont, saisie réelle et adjudication de la seigneurie du Beignon, contre Louis Pichon, procureur à la succession vacante d'Esther-Charlotte Barbot, veuve de Claude De Pont, écuyer, héritière sous bénéfice d'inventaire de Henri Allaire, sieur du Beignon, ancien lieutenant à l'Amirauté, etc. — François Le Loup, écuyer, sieur de Martray, garde de la porte du Roi et Marie-Elisabeth Corneau, héritière de Jean Corneau, avocat aux conseils du Roi, son oncle, contre Daniel Martin, procureur, curateur à la succession abandonnée de Louis Auboyneau, maître en la Monnaie. — Gabriel Suzanne Donat, écuyer, seigneur de Sainte-Croix, contre François-Hector Sonnet d'Auzon de Montournois, Henriette et Paule Sonnet d'Auzon de Montournois et de La Boullay, écuyer, leur tuteur, tous héritiers de Paul Sonnet d'Auzon de Montournois, chevalier, seigneur de Bois-Mesnard, etc. — Jean-Baptiste Baudry de La Cantinerie, marchand à Lonzac, héritier de Jean-Baptiste Baudry de La Cantinerie, contre Jean-Marie, huissier au Siège de la Monnaie. — Alexandre de Gascq, écuyer, et Marie Poiret, son épouse, contre l'abbaye des Saintes-Claires, de La Rochelle. — Christophe de Rossel, chevalier, capitaine des vaisseaux du Roi, et Louise Massiot, contre Marie et Marie-Jeanne Duchier, etc. — Marc-Auguste Pineau, chevalier, seigneur de La Baronière, contre Suzanne Gastebois, veuve de Théodore Pagez et épouse de Christophe de Hastrel, chevalier, seigneur des Préaux, conseiller du Roi, prévôt général de la maréchaussée d'Aunis, Anne Gastebois, veuve de Henry Godeffroy, Pierre Vaurabois, l'un des entrepreneurs de la manufacture royale de draps d'Abbeville, et Suzanne Gastebois, son épouse, Jean-Joseph Gastebois, écuyer, négociant, à Paris, Jean Gastebois, écuyer, à Paris, mineurs émancipés, sous l'autorité de Marianne Dargens, leur mère, et ladite dame Dargens, tous enfants et héritiers de Suzanne de La Croix. — Simon Le Cercler, lieutenant au régiment de Foix, Marie Le Cercler, Louis-Jean Baron du Clos, capitaine d'une compagnie détachée de la milice garde-côtes de l'île de Ré, Catherine Le Cercler, son épouse, de l'île de Ré, Jean-Jacques Rollet, conseiller du Roi, prévôt général de la marine à Rochefort, et Marie Le Cercler, contre Louis Guillemain, chirurgien-major des hôpitaux du Roi à l'île de Ré, et Suzanne Masseau, son épouse. — Marie-Daniel, veuve de Georges Morancy, entrepreneur des travaux publics, contre Pierre Panier, procureur, curateur à la succession abandonnée de Marie-Jeanne

Tauzin, veuve de Pierre Gaultier. — Suzanne (Benoist, veuve de Faneuil de La Croix, écuyer, lieutenant des chasses du vol du cabinet du Roi, et légataire universel de Suzanne Faneuil, veuve d'Abraham de La Croix, sa mère, héritière de Jean Faneuil, bourgeois, contre André Chambon, Pierre Laverrie et Dominique Lisalde. — Pierre-Henry Dupont de Gault, écuyer, gendarme de la garde du Roi, au Beignon de Périgny, contre Henriette Allaire. — Louis-Balthazar de Ricouart, chevalier, comte d'Hérouville, seigneur de Villeroy, conseiller du Roi, lieutenant de Sa Majesté au Hâvre de grâce, conseiller au Parlement de Metz, contre Étienne-Louis-Jean Denis, entrepreneur. — Louis-François Rouillé de Plaisance, écuyer, saisissant la maison de la Prée aux Bœufs sur Gaspard de La Lande, chevalier, seigneur de Saint-Étienne, et son épouse.

B. 1435. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1747. — Cour ordinaire du Présidial. — Gabriel Beraudin, écuyer, seigneur de Passy, Rompsay, conseiller du Roi, lieutenant général. — Joachim Dussault, négociant, contre Marguerite Merlet, veuve Brunetière, Louis-Jacques Rossignol, conseiller du Roi, commissaire-contrôleur des saisies réelles. — Jean-Baptiste-Louis de Villy Des Marchais, maître charpentier, contre Jacques Guilhem. — Les Ursulines de La Rochelle saisissant réellement vingt-huit livres, six aires de marais-salants, déguerpis par Isaac Dechézeau et Jeanne Durand, sa femme. — Luce-Françoise de Cottentin de Tourville, séparée de biens de Alexandre de Gallard de Béarn, chevalier, marquis de Brassac, héritière de Louis de La Rochefoucauld, marquis de Montendre, seigneur d'Aguré. — Suzanne Trésahars, veuve de Pierre Bonfils, et Jean-Baptiste Butlers, au nom de ses enfants mineurs et de défunte Marie-Suzanne Bonfils, contre François Genauzeau, procureur. — Jean Rigonier Pichard, prêtre, chanoine de La Rochelle et prieur du prieuré de Saint-Hubert de Nieul, contre Louis-François Rouillé de Plaisance, écuyer, etc. — Les religieuses de la Providence de Saint-Joseph, contre François Chambeau, maître apothicaire. — Louis Pays de Bourjolly et Marie Baudouin De Marates, contre François Clion, laboureur à Saint-Ouen. — Charles de Béchillon, seigneur d'Irland et de Valans, contre François Rouffignac, marchand. — Louis-François Rouillé de Plaisance, écuyer, Jean-Pierre Rouillé, écuyer, Anne-Élisabeth Rouillé, veuve en premières noces de Nicolas-Louis Rolland, conseiller du Roi à la Cour des Aides et en secondes noces de Joseph Pellé de Montaleau, écuyer, conseiller du Roi, commissaire ordinaire des guerres, héritiers de Élisabeth Louise Mouflet, veuve de Louis-François Rouillé d'Orgemont, écuyer, conseiller, secrétaire du Roi, contre Gaspard de Lalande, chevalier, seigneur de Saint-Étienne, et Marie-Jeanne de Peredé, son épouse. — Didier Micheau, prieur, curé d'Angliers, contre François du Poujet, marquis de Nadaillac, chevalier, seigneur des baronnies de Saint-Pardou, etc.

B. 1436. (Registre.) — In-folio, 197 feuillets, papier.

1748-1752. — Cour ordinaire du Présidial. — Louis Durand de Lavaux Martin, écuyer, conseiller du Roi et son président au bailliage et siège présidial de La Rochelle. — Jean-André Rossignol, notaire royal et procureur, contre la communauté des notaires royaux et celle des procureurs. — Pierre Toussaint Letexier de La Grand'lande, marchand, contre Grenot, sergent royal à Thairé, et sa femme héritiers de Banchaud. — Serment des avocats, procureurs, huissiers et sergents royaux. — Avocats : Simon Bernard Delaunay, Ambroise Rochard père, René-Josué Vaslin père, Jean Boutiron père, Jean Penigaud, François Beraud, André-Louis Moyne, Jean Alexandre Cadoret, Marc-Antoine Giraud, Étienne-Nicolas Guillotin, Pierre Masseau, Jacques-Augustin Boutet, Louis Coutocheau, François Boutiron fils, Jean Avrard, Jean Bonnamy de Bellefontaine, Louis Bourgeois, André Rochard fils, Charles-Félix Thillorier, Henry Guérin, Jean de Bussac, Pierre Josué-Barthélemy Vaslin, Joseph Prévost, Alexis-Aimé Allard, Simon Billaud, Nicolas-Alexandre Roulleau. — Michel-Étienne Raynault, procureur, contre Faynaud, tonnelier. — Claude-Etienne Petit de Beaupoivre, procureur, contre Pierre Levesque, jardinier. — Jean Piché, maître menuisier à Rochefort, contre François Dubugras, maître menuisier, condamné à payer à Piché cinquante livres, montant de son billet. — François de Court, négociant et Marie-Élisabeth Jamin, son épouse, contre Jean Vallin, laboureur. — Jean Berthinault, écuyer, sieur de Saint-Éloy, contre Jean Biard, tonnelier. — Jean-Jacques Bruslé, Pierre et Jeanne Bruslé, contre la veuve de Pierre Paux, maître tonnelier. — Serment de Jean Richer, huissier. — Philippe de Jonquières, écuyer, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'infanterie au régiment de Bresse infanterie, et Suzanne-Marie Blaudine Triboudet, son épouse, héritière

de Jean-Louis Triboudet, commissaire aux vivres de la marine, contre les héritiers Bonnet, huissier consulaire, Jean-Jacques de l'Émerie, chevalier, seigneur, comte de Choisy, lieutenant pour le Roi de la province d'Angoumois, seigneur de Curzay en Aunis, contre Jacques Giraud et Pierre Gouin, laboureur et cabaretier. — Marianne Mariocheau, veuve de Jean-Pierre Serre, contre Jean Marie, huissier à la Monnaie. — Pierre Vizard Dumoulin, chirurgien, contre la veuve Hervé, condamnée à payer au demandeur 102 livres pour traitement de maladie et médicaments fournis. — Les cousins Ranson, négociants en compagnie, contre Madelaine Burgaud, veuve de Thomas Sabourin. — Louis-Charles Benoist Baronneau, chevalier, chevau-léger de la garde du Roi, contre Jean Fortin, négociant. — Pierre Déchézeaux, contre Marguerite Deborde. — Paul Vivier, Jean-Baptiste Gastumeau, Jean Chaudrac, Louis Perdriau, Jacques Rasteau fils aîné et Joseph Le Bœuf, négociants, syndics des créanciers de la succession de Jean Vivier et d'Élisabeth Auboyneau, contre Louis-Alexandre Mousnier, écuyer, ancien trésorier de France condamné à payer 400 livres, montant de son billet aux demandeurs.

B. 1437. (Registre. — In-folio, 150 feuillets, papier.

1748. — Cour ordinaire du Présidial. — Jean Laborie, maître chirurgien, et Catherine Tayaud, sa femme, contre Viger, veuve d'Isaac Tayaud, procureur. — Didier Fleury, notaire royal, contre Gabriel Grillet, farinier. — Michel Poupet, marchand et maître tonnelier, contre Marie-Anne-Suzanne Barreau. — Jacques Rasteau, négociant, contre Esther Dubois, veuve de Jacques Émery, capitaine de navire. — Étienne Hurouard du Beignon, écuyer, conseiller, secrétaire du Roi, contre Louis Morillaud. — Jacques-Charles-François de La Perrière, écuyer, seigneur de Roiffé, Petit Bois, etc., contre Alexandre-Nicolas de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Surgères, baron de La Mothe, Virson, etc., maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de Saint-Louis. — Jean-René de Salbert, écuyer, seigneur de Forges, capitaine d'infanterie et Laurent-André de Montigny, conseiller, procureur du Roi à Lorient, subdélégué du commissaire de Bretagne, tuteur des mineurs de défunt Henri-René de Salbert, écuyer, seigneur de Forges, officier des vaisseaux du Roi et Flore de Kerlombre, sa femme, héritiers de Henri-René de Salbert, leur père, héritier de Jacques Berne d'Avanton, légataire universelle de sa femme, Madelaine de La Rochefoucauld. — François Antoine de Mauclerc, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, contre Nicolas de La Rochefoucauld, marquis de Surgères, maréchal des camps et armée du Roi. — Henriette Verneuil de Bonnœuil, héritière de Charles Verneuil, seigneur de Bonneuil et de Suzanne Beraudin, contre Gilbert, aubergiste. — Suzanne-Rosalie de Launay, contre Jérôme Giraud, curé de Benon. — Madelaine Bourot, veuve de François Beauvoisin, professeur d'hydrographie, contre Charles Bouchet, écuyer, sieur de Montarville et Françoise Bourot, son épouse, veuve de Nicolas Jérémie. — Adélaïde Chertemps de Seuil, veuve de Benigne Le Ragonas, comte de Bertonvilliers, dame des châtellenies de St-Christophe et Beidois, contre Paul-François de Pont des Granges, écuyer, trésorier de France et Philippe Nivet, curé de Virson. — Ignace Cadoret de Beaupreau, exécuteur testamentaire d'Élisabeth Geac, épouse de Laurent Morineau Des Marchais, conseiller au Présidial, contre Élisabeth Brouard, veuve d'Isaac Maubeuil. — Suzanne Mariocheau, veuve d'Antoine Ménard, marchand, contre Philippe Bonneau, maître boulanger. — Rasteau père et fils, contre Étienne Bernard. — Pierre d'Enfert, marchand et fermier de la seigneurie de La Laigne, contre Jean Avrard, avocat à Benon. — Anne-Suzanne Baisselance, héritière d'Anne Auboyneau, demeurant à Amsterdam, contre Suzanne Wesenhagen, Abraham et Jean Wesenhagen, demeurant à l'île de Ré. — Joseph Rabouin, curé de Voutron, contre Nicolas André, laboureur. — Les intéressés au dessèchement du marais de Langle-Giraud, représentés par Jean-Baptiste de Lestang de Ry, écuyer, adjoint à la direction, contre Aymon, maréchal, Héraud, marchand, etc.

B. 1438. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets écrits, papier.

1751-1752. — Cour ordinaire du Présidial. — Jean-Baptiste Gastumeau et Harouard Du Beignon, négociants, contre Chabot l'aîné, négociant. — Pierre Roy, capitaine en second sur le *Saint-Pierre*, contre Charles Vincetolle, capitaine de navire. — Auguste-Étienne Manceau, négociant, contre de Namuet, père et fils, constructeurs de navires. — Jean David, maître arquebusier, contre Mathurin Priou, capitaine de vaisseau marchand. — Jean-Baptiste Gastumeau, négociant, contre René Blavon, négociant.

B. 1439. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets, papier.

1751-1752. — Cour ordinaire du Présidial. — Jeanne Basquet, veuve de Claude Chenu, sieur de Boismory, négociant, contre Marguerite Boucher, veuve de Jean Labbé, négociant. — Louis-François Jouin, écuyer, sieur de La Tremblay, seul héritier de son père François Jouin, écuyer, sieur de La Tremblay, saisissant les biens des successions de Jean Massé, capitaine de navire et de Françoise Le Voyer. — Pierre-Alexis Dubois, chevalier, vicomte d'Anizy et de Courval, seigneur de Pinou et autres lieux, conseiller au Parlement de Paris, et secrétaire du Roi, contre Jean-Baptiste Boutumy, procureur, curateur à l'interdiction d'Étienne, seule héritière de Antoinette Fiscal, veuve de Jacques Étienne, sa mère. — Jeanne Meurguier, veuve d'Ozée de La Feuillade, bourgeois, de Muron, héritiers d'André Meurguier, leur père, contre Bessaye, veuve d'Étienne Marsaut, négociant et Bessage, veuve de Gariteau, marchand, chapelier et Gaultier fils, officier marinier, héritiers de Raymond Bessaye, procureur. — Geneviève Blavout et Marie-Thérèse Blavout, contre Jacques Rasteau, fils aîné, Pierre-Louis Perdriau, Jean-Baptiste Gastumeau, Joseph Le Bœuf, négociant et François Simon Martin, procureur, syndic et adjoints des créanciers de Pierre Blavout, héritier de Jean Blovout. — François Le Vacher, écuyer, sieur de La Casse et Françoise Gastineau, demeurant à Rahec en Poitou, contre François Gastineau, marchand. — Étienne-Claude d'Aligre, chevalier, seigneur du comté de Marans, conseiller du Roi en tous ses conseils et au Parlement de Paris, contre Jean Mouneau et Gauvain, son époux. — François Marquis de Polignac, seigneur des Fontaines, Voutron, chambellan du Roi de Pologne, brigadier des armées du Roi, contre Jean Rullier, ci-devant notaire royal.

B. 1440. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets, papier, écrits.

1748-1750. — Cour ordinaire du Présidial. — Jean-André Verdier, marchand droguiste, contre Pierre Mounier, maître boulanger. — Jean Faillofais, notaire royal, contre Jeanne Bary, veuve de Jean Verdreau, et Joseph Faillofais, bourgeois. — Étienne Harouard Du Beignon, écuyer, secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, contre Chaviteau, épouse de Jean-Louis Gallé, négociant. — Les curés et fabriqueurs des cinq paroisses, administrateurs des droits et revenus des anciennes confréries, contre Guillaume Pradel, banquier et les héritiers Dupas. — Adélaïde Chertemps de Seuil, veuve de Benigne Le Ragois, comte de Briterviliers, etc., contre Paul de Pont, écuyer, seigneur des Granges, président trésorier de France et Philippe Nivet, curé de Virson. — Alexandre-Nicolas de La Rochefoucauld, marquis de Surgères, etc., contre François-Antoine de Maucler, écuyer, seigneur du Bouchet, capitaine des vaisseaux du Roi. — Marie-Anne-Alexandre Girard de Bellevue, héritière de Charles Girard de Bellevue, conseilleur assesseur à la sénéchaussée, contre Jean Cousto, tailleur de pierres. — Simon Toutant dit Beauregard, bourgeois à Sainte-Soulle, contre Maximilien de Bosredon, chevalier, seigneur de Chalault. — Louis-François Rouillé de Plaisance, écuyer, Jean-Pierre Rouillé, écuyer, Anne-Élisabeth Rouillé, veuve en premières noces de Nicolas-Louis Rolland, conseiller à la Cour des aides et en secondes de Joseph Pillé de Montebleau, écuyer, commissaire des guerres, héritiers de Élisabeth-Louise Moufle, veuve de François Rouillé Desguerres, écuyer, conseiller, secrétaire du Roi, contre Gaspard de Lalande, seigneur de Saint-Étienne.

B. 1441. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier, écrits.

1750. — Cour ordinaire du Présidial. — Jacques Leclerc, négociant, contre de Malzac, bourgeois et Le Bouc, veuve de Amador de Reverdy, écuyer, enseigne des vaisseaux du Roi et les autres cohéritiers de Jean Perrigaud, avocat. — Élie Vivier, négociant, opposant à la saisie réelle des biens de Joseph Manceau, contre Étienne-Auguste Manceau, Élisabeth Manceau, Joseph Manceau, héritiers de Étienne Manceau. — Blandine Huet, veuve de Gabriel Habert, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, contre Claude-Étienne-Philippe Huet, écuyer, seigneur de Sourdon et autres cohéritiers de Judith Huet. — François de Hillerin, écuyer, conseiller du Roi, contre André Rougé, conseiller, lieutenant en l'Election. — Charles-Samuel-René Pelagie, Esther, Marguerite Réas Du Couteau, enfants mineurs de Charles Réas Du Couteau, prévôt des maîtres monnayeurs héritiers d'Esther de Tandebaratz sous l'autorité de Meschinet de Richemond, leur oncle et curateur, contre Réas Du Couteau. — Louis-Henri Cothonneau, bourgeois, contre Michel Barreau.

— Enregistrement du testament de Charles-René-Armand de La Trimoille et de Thouars, prince de Tarente, et Jacques Bigotteau, seigneur du Plomb et de La Moulinette, conseiller président de l'Élection, contre Pierre Majaud, laboureur à bœufs et les Augustins de Montmorillon.

B. 1442. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1750-1751. — Cour ordinaire du Présidial. — Testament de Charles Frédéric de La Trémoïlle, prince de Talmont. — Acquisition de l'hôtel de Mazarin, rue de Varenne, par Marie-Anne Jabonowska, sur une donation de cent mille livres faite par le Roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar et sanctionnée par le Roi de France en Parlement et autorisation de la vente dudit hôtel sans obligation de substitution sur la terre et comté de Benon. — François Verron, serviteur domestique, saisissant réellement les biens de Nicolas Benotteau, marchand boucher, et Marie Viault, sa femme, contre lesdits Benotteau. — Joseph Decomps, procureur. Alexandre Bougier, écuyer, conseiller du Roi, comme mari de Marie-Marguerite-Françoise Billé, Antoine-Michel Billé, etc., Samuel Seignette, conseiller au Présidial, contre Joseph Decomps, Paul Vivier, officier de la maison du Roi. — Jean Charles Avrard, capitaine de navire, contre Daniel Martin, procureur. — Testament de Josué Baudin, écuyer, conseiller, secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, portant fondation de six lits garnis à l'hôpital Saint-Louis de Saint-Martin de Ré. — Angélique de Concaret, veuve d'Antoine Véronneau, écuyer, sieur de la Serrie, ancien capitaine d'infanterie, contre Gratien de Concaret de La Graville, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis. — André Savarit, notaire royal et procureur fiscal de la seigneurie de châtelaillon, contre Antoine Saulnier de Charigny, inspecteur des fermes du Roi et Marie-Élisabeth Chalumeau, sa femme. — Alexandre-Raoul-Étienne de Labadie, chevalier, seigneur de La Chausselière et d'Aunay, ancien colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, et Marie-Jeanne Butler, contre Jean-Henri Parnajon et Marie Ducastre, son épouse, veuve de Antoine-Robert Butler. — François Sureau de La Morande, marchand et maître orfèvre et Thérèse Brossac, son épouse, contre Pierre Guesnier, notaire royal. — René Beauchamps, chevalier, seigneur de Savigny, contre Étienne-Louis Denis l'aîné, négociant, et armateur de la *Marie-Madelaine*. — Mathurin Esnaud du Breuil, écuyer, contre François de Hillerin, écuyer, conseiller au Présidial, et Marie-Thérèse Billaud, son épouse.

B. 1443. (Registre.) — In-folio, 250 feuillets, papier.

1753-1754. — Cour ordinaire du Présidial. — Henriette Baulot, veuve d'Étienne Paré, négociant, contre Louis Pichon, procureur. — François Toutant, procureur fiscal du comté de Marans, contre Couraud, marchand. — Les Oratoriens, contre Nicolas Dazy de Tavigny, écuyer, seigneur de Mortagne-la-Vieille, grand fief de Rochefort, ci-devant directeur des fermes du Roi. — Charles-Vincent Bouzitat, écuyer, sieur de Sélines, conseiller au Présidial, saisissant la borderie du Tonneau, contre Marc Petit le jeune, procureur, curateur aux successions de Louise-Élisabeth Pellier, Pierre Guillet, marchand, Françoise-Adélaïde Chertemps, veuve de Bretonvilliers, comtesse de Saint-Christophe, Léon-Louis Chauvet, notaire à Saint-Christophe, et consorts. — David Oüalle, inspecteur des fermes du Roi, saisissant réellement les borderies des sieurs Pouillot, Léguillon et leurs femmes, paroisses de Saint-Maurice et Laleu, contre Anne Levé, veuve de Pierre Delafond, greffier en chef du Présidial, Alexandre Rougier, procureur du Roi audit siège, et consorts. — Gabriel Beraudin, écuyer, sieur de Passy, Rompsay, conseiller du Roi et lieutenant général en la sénéchaussée et Présidial, contre Henri Bonneau, négociant. — Louis Deyssautier de La Croix, écuyer, capitaine d'une compagnie de l'hôtel royal des Invalides, contre Marie-Elisabeth Jamon, son épouse, qui est condamnée à retourner auprès de son mari pour habiter avec lui, partout où il se trouvera obligé de suivre sa garnison, si mieux elle n'aime se mettre dans un couvent de religieuses, avec une pension annuelle de quatre cents livres. — Pierre-Samuel Seignette, conseiller au Présidial, et Marie-Anne Belin, son épouse, contre Élisabeth Nadaud, veuve de Daniel Savarit, officier marinier. — François-Henri Magnard, chevalier, seigneur du Pont de la Pierre, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel d'infanterie, contre Cosme Béchet, bourgeois. — Marie-Anne Mariocheau, veuve de Pierre Serres, contre Henri Bourjolly. — Alexandre-Nicolas de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur, marquis de Surgères, baron de La Motte, Virson et autres lieux, lieutenant général des armées du Roi, chevalier de Saint-Louis, contre Catherine Chateau, veuve de René Raoult. — Amadieu de La Barrière, bourgeois, et Jeanne-Louise Lemoyne, son

épouse, contre Samuel Bouguereau, marchand et maître orfèvre, au nom de ses enfants et de feu Marie-Anne Jouannet, sa femme, et Jean et Christophe Wanderbach, mineurs émancipés, sous l'autorité de Étienne Toutant - Beauregard fils, leur curateur. — Joseph Crassous de Médeuil, procureur au Présidial, saisissant les biens de Jean-Venant Daudeteau, ancien officier d'infanterie, et Marie Escoubet, contre Madelaine-Anne Daudeteau, son frère. — Jacques Rasteau fils aîné, Louis Perdriau, Jean-Baptiste Gastumeau, Joseph Lebœuf, négociants, directeurs des droits des autres créanciers d'Étienne Marchant, Esther Marchant, veuve Blavout, négociants en compagnie, et Marie Marchant, leur sœur, contre lesdits Marchant. — Jacques-René de Bremond d'Orlac, chevalier, seigneur de Dompierre, Chassaigne, le Fouilloux, etc., contre Gédéon Nicolas de Voutron, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis. — Charles-Eugène-Gabriel de La Croix de Castries, marquis de Castries, seigneur de Dompierre, maréchal des camps et armées du Roi, et Anne-Gabrielle-Isabeau-Thérèse de Rossel de Fleury, son épouse, contre Jean-Antoine Basset et Marie-Anne Girard, sa femme. — Élie Vivier, négociant, François Giraud et Joseph Crassous de Médeuil, syndic et adjoints des créanciers de Louise Barbaud, veuve de Michel Bultel, courtier d'eau-de-vie, et d'Olivier-François Bultel, poursuivant la vente à la barre au Présidial tant des biens desdits Barbaud et Bultel, qui en ont fait l'abandon à leurs créanciers que de ceux de la succession de Michel Bultel, contre Louis Barbier, président de l'Élection, l'un des créanciers de la succession. — Nicolas Claessen, directeur de la Compagnie des Indes, et Catherine Dubois, son épouse, contre Jean-Baptiste Faure, négociant. — Françoise-Félicité Le Mastin de Nuaillé, veuve de François du Pouget, chevalier, marquis de Nadaillac et de Saint-Pardoult, baron de Nuaillé et Ferrières, contre messire Guinot, écuyer, chevalier, seigneur du Fief et d'Angliers, mari de défunte Brisonnet, au nom des cohéritiers propriétaires de la seigneurie d'Angliers. — David Oüalle, inspecteur des fermes du Roi, saisissant réellement la borderie et domaines de Léguillon, Pouillot, etc., paroisse de Saint-Maurice et Laleu, contre Anne Levé, veuve de Pierre de Lafond, greffier en chef du Présidial. — Samuel-Toussaint Fromentin, procureur, contre Isaïe Toutant de Beauregard, maître chirurgien. — Jean Paillot, prêtre, prieur curé de Villemorin, contre Anne-Claude Delaire, veuve de Jean Mizonnet, marchand pelletier, saisie d'une maison rue du Temple et d'une petite maison et jardin se joignant, rue des Lapins. — Joseph Crassous de Médeuil, notaire royal et procureur, contre Jean, Jacques Jean, courtiers d'eau-de-vie, héritiers de leur mère Marie Braud, veuve de Jacques Jean, marchand aubergiste. — Étienne Feuilleteau, courtier d'eau-de-vie, contre Jean-Charles Bousseau, huissier à la juridiction consulaire. — Marie Jean, veuve de Jacques Boisdon, maître tonnelier, contre Pierre Boisdon, tonnelier, Jacques Boisdon, aubergiste, Nicolas Boisdon, tonnelier, Marie-Louise et Marie Boisdon, frères et sœurs, héritiers de Louis Boisdon, leur aïeul. — Abraham-Philippe Nicolas, chevalier, seigneur, châtelain de Voutron, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel et capitaine-général des milices garde-côtes de la capitainerie de Soubise, contre Joseph Rabouin, prêtre, curé de Voutron. — Michel-Philibert Salvin, marchand libraire, demandeur en interruption de possession et affectation par hypothèque, contre Philibert Charrault, chirurgien-major des hôpitaux militaires, Suzanne Gastebois, veuve de Christophe-Joseph de Hastrel, chevalier, seigneur de Préaux, conseiller, prévôt général de le maréchaussée, et Catherine Mars, veuve de Pierre Nazoué. — Théodore de La Croix, négociant, contre Louis-Auguste Ancelin, chevalier, seigneur de La Garde aux Valets, etc., demeurant à Bennezat, paroisse de Gemozac.

B. 1444. (Registre.) — In-folio, 247 feuillets, papier.

1754-1755. — Cour ordinaire du Présidial. — Samuel-Guillaume de Verthamont, évêque et baron de Luçon, conseiller du Roi en tous ses conseils, doyen prieur de Saint-Médard, contre Nicolas Boutet, copropriétaire de la maison seigneuriale de Fontpastour, avec Clément Boutet, bourgeois, et Jacques-Augustin Boutet, avocat au Présidial. — Marie-Anne-Thérèse Corneau, épouse de Charles-François-Robert de Vérigny, écuyer, conseiller du Roi et directeur de la Monnaie, contre Pierre Vallet de Salignac, écuyer, seigneur d'Amons et de la Puissade, demeurant à Marennes. — Étienne-François Griffon, seigneur des Mottais et de Romagné, contre Jean Billaud, farinier. — Alexandre de Gascq, écuyer, et Marie-Louise Poirel, héritière de son père Louis Poirel, conseiller au Présidial, contre Jean-François de La Porte, bourgeois, et Louise-Guy Poirel, sa femme, et Didier Poirel, aussi co-héritiers. — Paul Ballain, prêtre, prieur, curé de Verrines, demandeur en prestation de dîmes contre Clément Boutet, ancien lieutenant de grenadiers du régiment de

milice de Labadie, propriétaire en partie de la seigneurie de Fontpastour, audit Verrines. — Marc-Auguste Pineau, chevalier, seigneur de La Barouère, exécuteur testamentaire de Merlin Gastebois, contre René Boizard, marchand et Marie-Élizabeth Hervé, sa femme. — Charles Trudaine, chevalier, seigneur de Montigny, Laleu, La Jarrie, conseiller d'État, intendant des finances, tuteur des enfants mineurs de Pierre Savarit, et Marie Nadeau, veuve de Daniel Savarit, contre Sébastien Vallette, procureur, curateur à la succession abandonnée de Pierre Bernon, écuyer, sieur des Menus-fiefs. — Louis-Georges Morancy, entrepreneur des travaux du hâvre de La Rochelle, contre Joseph Maujac, maître ferblantier. — Jean-Baptiste Rothelin de Lincé, munitionnaire des vivres de la marine saisissant une maison et dépendances à Marans, contre Marie-Judith Boisseau.

B. 1445. (Registre.) — In-folio, 250 feuillets, papier.

1755 1760. — Cour ordinaire du Présidial. — Louis Durand de Lavauxmartin, chevalier, conseiller du Roi et son président. — Nicolas Heins dit Classen, interprète des langues étrangères, contre Charles Bellecour, capitaine général des fermes du Roi, condamné à payer au demandeur 33 livres 8 sols. — Philippe-Théodore Pagèz, écuyer, président trésorier de France au Bureau des finances, contre Michel-Etienne Raynaud, procureur, condamné à six livres d'amende, avec interdiction de laisser vaguer à l'avenir et pacager ses bestiaux sur les domaines dudit Pagez. — Marianne Mariocheau, veuve de Pierre Serres, contre Micou, bourgeois, condamné à payer à la demanderesse 207 livres 13 sols 6 deniers. — René-Jacques Desbordes, imprimeur et marchand libraire, bailliste à la maison et seigneurie de Beauregard, contre Pierre Mounier, armurier, condamné à payer au demandeur 100 livres en argent, 4 chapons pour une année de rente due à la seigneurie de Beauregard sur l'un des moulins de Beauregard. — Michel-Jean Chauvin, conseiller du Roi et son avocat au siège royal de Niort, et Angélique-Henriette Hersant, demandeurs en entérinement de lettres de rescision, contre Louis de Luchet, chevalier, seigneur de La Rivière, demeurant en la paroisse de Charron. — Des religieux Carmes, demandeurs en saisie et déclaration, contre la veuve Texier, marchande liquoriste. — Marc-Auguste Pineau, écuyer, héritier de Marc-Henri Pineau, chevalier, seigneur de Nieul, contre Élisabeth Paquier, veuve de Richard Castagne, condamnée à payer au demandeur 29 années de la rente qu'elle lui doit et à en fournir titre nouvel. — Serment des avocats, procureurs, huissiers et sergents. — Avocats : Ambroise Rochard, René-Josué Valin père, François Beraud, Étienne-Nicolas Guillotin, Jacques-Auguste Boutet, François Boutiron, Jean Avrard, André Rochard fils, Jean de Bussac, Pierre-Josué-Barthélemy Valin fils, Nicolas-Simon-Marie Billaud, Alexandre Nicolas René Roullaud, Jean-Baptiste Pillard, Pierre-Louis Moyne du Vivier, Jean Guillaume Raynaud, François Croizet, Pierre-Henri Seignette, Charles Médard D'Eau, André Savarit, Jean François Romieu, Louis Giraudet et Mathurin-Honoré Carrière.

B. 1446. (Registre.) — In-folio, 296 feuillets, papier.

1756-1758. — Audiences ordinaires du Présidial. — René-Alexandre, marquis de Culant, chevalier, seigneur de Ciré et autres lieux, contre Jean Chat, laboureur à bœufs et Madelaine Feuillet, sa femme. — Jean Constantin, instructeur de jeunesse, et Marie Legey, son épouse, de Gemozac, contre les héritiers de Pierre Marqueron et de Marie-Françoise de Launay. — François de Hillerin, écuyer, conseiller du Roi, contre Tillet, et de Compaing, veuve de Green de Saint-Marsault, écuyer, héritière de Jean-François de Compaing, son père, etc. — Jean Béatrix, négociant au fort Saint-Pierre, île de la Martinique, exécuteur testamentaire de Pierre Serpaud et Pierre Thévenin, sieur de Braudeau, à Bordeaux, contre Jean-Pierre Serpaud, tonnelier aux Grandes-Rivières de Sainte Soulle. — Élie Vivier, négociant, et les adjoints des créanciers de Louise Barbaud, veuve de Michel Bultel et ses fils, contre Louis Barbier, conseiller, président au siège de l'Élection. — Samuel-Guillaume de Verthamont, évêque et baron de Luçon et doyen de Saint-Médard, contre Jacques-Augustin Boulet, avocat, et les co-propriétaires de la seigneurie de Fonpastour. — Enregistrement du testament de Marie Robin, veuve de Pierre-Charles, marchand. — Simon Le Cercler, capitaine de grenadiers du bataillon de milice, de Saint-Martin de Ré, et Jeanne-Marguerite d'Agès, son épouse, contre Étienne-Nicolas d'Agès, père. — Jean-Baptiste de Lestang de Ry, écuyer, seigneur de Saint-Maur de Quinée et Marie-Suzanne d'Eyssautier, son épouse, contre Jean-Baptiste Girard, maître boulanger. — Etienne-François d'Aligre, chevalier, seigneur, comte de Marans, président à mortier au parlement de Bordeaux,

contre Marie Gauvin, veuve de Jean de Pont, notaire et procureur au Pruneau de Champdolent. — Joseph-Guy-Théodore de Court des Jards, Augustin-Gédéon de Court de Villeneuve, et Madeleine Esther de Court, frères et sœurs, contre Jean-Jacques, marchand. — Nicolas David et Pierre Creagh et Marie-Anne Creagh, veuve de Pierre Merlin, héritier de David Creagh, receveur des deniers du Roi, héritiers de Richard Creagh, écuyer, sieur de La Toucherie, contre Catherine-Julie Creagh, veuve de Guillaume White, banquier, et la veuve Gillat.

B. 1147. (Registre.) — In-folio, 250 feuillets, papier.

1758-1760. — Cour ordinaire du Présidial. — Jean de Geac, bourgeois, et Élisabeth Brouhard, son épouse, demeurant au Parc, paroisse de Saint-Ouen, contre Étienne Pareau père, maître boulanger. — Henriette Baulot, veuve d'Étienne Paré, négociant, contre Anne Boulineau, veuve de Pierre Venet, maître chirurgien à La Tremblade, héritier de Pelletier de Lislot, des Thomas et Samuel-David Meschinet de Richemond fils, héritier dudit Pelletier. — François-Henri Mesnard, chevalier, seigneur du Pont de La Pierre, ancien lieutenant d'infanterie, contre Yves Delaigle, huissier, garde-meubles au bureau des finances de la Généralité, et Jeanne-Élisabeth Taumur. — Jacques Girard, prêtre, curé de Courçon, contre Marie Chollet, veuve en secondes noces de Mathurin Girard. — Jean-François-Ignace Cadoret de Beaupreau, écuyer, conseiller du Roi, président-trésorier de France, contre Philippe Allégret, capitaine de navire. — Jean-Jacques de Lemérie, chevalier, seigneur, comte de Choisy, Coursais et autres lieux, commandant pour le Roi en Angoumois, contre Durenne, marchand à Bouhet. — Thouron l'aîné, négociant, seigneur de La Bruchardière, contre Jacques Thomas, farinier au moulin de la Bruchardière. — Jacques-Henri-Louis Barbot, écuyer, sieur de Buzay, et Marie-Jeanne Barbot, veuve de François, chevalier de Montrouen, Hermeny, frère et sœur, héritiers de Jacques Barbot, écuyer, sieur de Buzay, contre les Vaurabais, Jean-Joseph Gastebois, Jean Gastebois de Maridor, Théodore-Philippe Pagès, héritiers d'Anne Gastebois, veuve de Henry Godeffroy. — Pierre-Alexandre Gaspard Petit, écuyer, sieur du Petit-Val, receveur des fermes du Roi, et Suzanne-Angélique Jarry de Livré, contre Joseph Garesché, négociant. — François-Henri Mesnard, chevalier, seigneur du Pont-de-la-Pierre, lieutenant-colonel d'infanterie, directeur des marais doux d'Aytré, contre Pierre Le Roux, maître perruquier, assigné pour déclarer ce qu'il doit à Louis-Didier Porrel, bourgeois, etc. — Veuve Seignette et Serre, négociants en compagnie, contre Antoine Bavielle et Marie Chabot, sa femme. — Jean de Geac et Élisabeth Drouard, contre Toussaint Texier de Legrand Lande, employé dans les fermes du Roi. — Élie Vivier, négociant, contre les héritiers Bultel, Martial Dardignar, etc. — André Trémouille, maréchal, contre Sébastien Vallatte. — Dumon, écuyer, seigneur de Beaulieu, contre Lafond, maître tailleur d'habits. — Jacques Rasteau, l'aîné, négociant, contre Butteau, horloger. — Henri Brevet, négociant, contre Robin, marchand. — Marie d'Hariette, veuve de Jean Brothier de Lavault, bourgeois, contre Suzanne d'Hariette, veuve de Pierre Prou, négociant. — Les religieuses de la Providence Saint-Joseph, contre Marie Crameray, veuve de Mathurin Osman, tutrice de ces enfants mineurs. — François, marquis de Polignac, seigneur des Fontaines de Voutron, chambellan du Roi de Pologne, brigadier des armées du Roi, chevalier de Saint-Louis, contre Antoine Gaucher, marchand. — Jacques de Bergeron, écuyer, capitaine-général de la capitainerie garde-côtes de Bordeaux, mari de Jeanne Hèbre, contre Jacques Rasteau, l'aîné, négociant. — Charles de Ruis-Embito, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils, intendant de justice, police et finances de la marine, à Rochefort, contre Samuel-Toussaint-Fromentin, procureur. — Jacques-Albert de Gaalon, écuyer, seigneur de Villeneuve, contre Louis-André Beauchamps, curé de Saint-Martin de Villeneuve.

B. 1148. (Registre.) — In-folio, 250 feuillets, papier.

1760-1761. — Cour ordinaire du Présidial. — Dominique Delissard, constructeur de navires, contre Jean Fragnaud, médecin. — Jean Avrard, avocat, contre Jean Belliard, huissier au siège de la police et Marie-Anne Tayau, sa femme. — Gabriel Garnault, horloger, et Joseph Le Breton, marchand, contre Raoult, officier marinier et garde-côtes. — Alexandre-Nicolas de La Rochefoucauld, marquis de Surgères, baron de la Motte, Virson, Aguré, etc., contre Henri Simonnet, notaire au comté de Benon, à Surgères, et la communauté des habitants de la paroisse et seigneurie de Surgères. — Jean Mercier, seigneur de Boisse, conseiller à l'Élection, contre Jean Marchesseau. — Suzanne Husson, supérieure de l'Union chrétienne de Fontenay, contre Fleury, notaire royal. — Jean-Denis,

bourgeois, contre Étienne Garraud, héritiers de leur mère, Marie Reignier, seconde femme d'Étienne Garraud, dont les biens ont été saisis. — Veuve Seignette et Serre, négociants en compagnie, contre Lavialle et sa femme. — Étienne Vachier, écuyer, seigneur de La Casse, de Lisle, contre Marie-Élisabeth Bastard, veuve de François Gastineau. — Philibert Charrault, maître chirurgien et lieutenant du premier chirurgien du Roi, contre Pierre-Honoré Pinet procureur. — Jacques Rasteau, l'aîné, négociant, contre Buteau, horloger, et Boureau, son épouse. — François Toutant, procureur fiscal du comté de Marans, contre Jean Denis, le jeune, négociant. — Guillaume Blin, avocat au Parlement, contre Jacques Haraud, bourgeois. – Laurent Robelin, maître en chirurgie, contre Mathieu-François Bonnichon, trésorier de France à la généralité de Poitiers. — Joseph Crassous de Médeuil, procureur, curateur à la succession abandonnée de Paul Coutant, contre Daniel-Charles de Trudaine, chevalier, seigneur de Montigny, conseiller d'honneur, intendant des finances, seigneur de la châtellenie de Laleu, etc., poursuivant la saisie réelle et décret sur la tête de Sébastien Vallette, procureur, curateur à la succession abandonnée de Pierre Bernon, écuyer, seigneur des Menusfiefs. — Jacques Carayon, négociant, contre Marguerite Bouchet, veuve de Jean Labbé, négociant. — Jean-Charles Pascaud, chevalier, seigneur, baron de Pauléon, contre Jean-Gabriel Dunoyer, conseiller du Roi, receveur général des domaines. — Marie-Anne-Jeanne Perdriau, veuve d'Elie Seignette, négociant, contre Esther-Magdelaine et Marie Seignette, héritiers de leur père, Paul Seignette Du Jardin. — Louis Durand, chevalier, seigneur de Lavauxmartin, conseiller du Roi et président au Présidial, contre Bouquard, charpentier.

B. 1149. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets, papier.

1761-1762. — Cour ordinaire du Présidial. — Jean-Charles Clément, prêtre, chanoine de la cathédrale de La Rochelle, contre Jean-René Caussin, prêtre, chanoine de ladite cathédrale, saisie d'une maison acquise par ledit Caussin. — Les hospitalières de La Rochelle, contre Henri Hardy, l'aîné, capitaine de navire. — Jean-Louis-François de Brach, écuyer, seigneur d'Esnandes, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, contre Rasteau, l'aîné, négociant. — Paul-François de Pont, écuyer, seigneur d'Aigrefeuille, conseiller du Roi, président trésorier de France, honoraire, contre Auguste Borias, marchand droguiste, et Jeanne Frappé. — Nicolas Tallon, bourgeois, contre Bonnin, maître boulanger. — Jean-Jacques Benoist, bourgeois, contre François Hérard, procureur à la succession abandonnée de Nicolas Brien, boulanger. — François-Xavier-Jacques Withe de Malleville, officier de dragons aux volontaires de Soubise, contre la veuve Seignette. — Jean de Geac, bourgeois, et Élisabeth Bronchard, sa femme, contre Toussaint Tessier de la Grand'Lande, employé dans les fermes du Roi, à Charron. — Creagh, employé dans les fermes du Roi, contre Magdelaine Guiteau, veuve de Charles Leblau, capitaine de navire. — Jean-François Petit, écuyer, sieur de Petitval et Marie Deville, sa femme, contre Jeanne Paré, veuve de Pierre Sibillet de La Brousse, bourgeois. — Montauban, notaire royal, contre Derain, huissier, et Basset, veuve de Derain, tonnelier. — Charles-Maurice Grimaldi, prince de Monaco, sire de Matignon, comte de Valentinois, Grand d'Espagne de 1re classe, chevalier des ordres du Roi, seigneur du comté de Rasse, contre Lucas Poullieur. — Emmanuel Weis, négociant, contre Joseph Crassons de Médeuil, procureur.

B. 1150. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets, papier.

1763-1764. — Cour ordinaire du Présidial. — Étienne-Alexandre de Gascq, écuyer, seigneur du Gué d'Alleré, héritier de sa mère, Marie-Louise Poirel, contre Pierre Verger, marchand orfèvre. — Suzanne Belin, veuve de Jean Gessner, négociant, saisissant les biens de la succession de Jean Drouin, chirurgien et de Marie Chaillat, Verdaille, sa veuve. — Gustave Noordingh de With, écuyer, consul général de la nation danoise, contre Marie Despéroux, veuve de Charles Réas, sieur du Couteau, maître en la Monnaie royale, demeurant à Grolleau, paroisse de Salles. — De Vincens, prêtre, chanoine de la cathédrale, contre Alexandre Griffon, prêtre, trésorier du chapitre, vicaire général et juge officiel. — Paul Fleuriau, négociant, contre Gabriel Admyrauld, négociant, et Marie-Marguerite Giraudeau, son épouse, dont la maison noble de Beaulieu Mirande a été réellement saisie. — Marie-Anne Oüalle, veuve de Jean Pelletan, négociant, poursuivant la vente à la barre de la cour de la borderie et dépendances d'Yves, contre François-Thomas-Marie Bardon, bourgeois, héritier de François Bardon des Hays. — Paillé et Meynardie, négociants, contre Jean-Jacques Quesnel, négociant, et Louise Denis. —

Pierre-Samuel Bouguereau, maître orfèvre, contre René Gautier, charpentier de grosses œuvres. — Guy Harant, secrétaire de l'intendance de la marine, contre Joseph Cortes, aubergiste de l'auberge du *Duc de Savoie*.

B. 1451. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets, papier.

1764-1765. — Cour ordinaire du Présidial. — Pierre-Samuel Seignette, conseiller du Roi, juge et magistrat au Présidial, maire et colonel des milices bourgeoises et Jeanne-Marie-Anne Belin, son épouse, contre Élisabeth Gautier, veuve d'Antoine Alary, maître serrurier et en secondes noces de Le Nain, marchand. — Jacques Debessé, marchand orfèvre et Élisabeth-Judith Dutems, contre Reybaud, prêtre et curé de St-Sauveur. — François de Sayvre, marchand, contre Pierre Pelletier, marchand à Saint-Xandre. — Marie-Anne Du Puy, héritière de Jean Cochon, sieur Du Puy, premier médecin du Roi de la marine à Rochefort, contre Louis Pichon, procureur, curateur à la succession abandonnée de Joseph-Aimé de Saint-Vincent, ancien capitaine d'infanterie au régiment de Mortemart. — Alexandre Rougier, chevalier, seigneur de La Salle, du marais Guiot, conseiller, procureur du Roi, mari de Marguerite-Françoise Billié, contre Suzanne Avrard, veuve d'Élie Arrivé, sieur de Boisneuf. — Jean-Antoine de Charry, marquis des Goutles, chef d'escadre, contre Jean-Baptiste Le Moyne de Masaugne, lieutenant de vaisseau. — Moïse Garreau et fils aîné, négociants en société, contre les héritiers Doudet, poursuite de la vente de leur maison à la barre de la cour. — Jean Garnault et Le Breton, syndics des créanciers de la succession Lalauze, contre Alexandre-Augustin Brossard, procureur et Raux, officier garde-côtes.

B. 1452. (Registre.) — In-folio, 294 feuillets, papier.

1765-1766. — Cour ordinaire du Présidial. — Pierre-Étienne-Lazare Griffon, écuyer, seigneur des Mottais, Romagné, Maiseron et Pontheziere, en partie; conseiller du Roi et son lieutenant général en la sénéchaussée. — Louis Badin, professeur d'hydrographie à Rochefort, contre Louis Perdriau, négociant. — Nicolas Daliveau, prêtre, prieur de Troisfond, près Chalans, en Poitou, saisissant réellement une borderie contre Anne Rochard, héritière de sa sœur, Bénigne-Gabrielle Rochard, Jean-François-Ignace Cadoret de Beaupreau, écuyer, seigneur des Grandes-Laisses, conseiller du Roi, lieutenant particulier, président trésorier de France, Théodore-Philippe Pagès, écuyer, conseiller, président honoraire au Bureau des finances, Anne Braud, veuve de Jacques Picher, Louis-François Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur, marquis et baron de Châtelaillon, ancien capitaine de cavalerie au régiment royal, Pologne, chevalier de Saint-Louis, conseiller du Roi et son grand sénéchal, Pierre-Henri Régnier, écuyer, seigneur de Périgny et de La Roche, Baringère, conseiller du Roi, lieutenant particulier, assesseur criminel, Hilaire-Polycarpe Massé, prêtre, chanoine de la Cathédrale, et Jacques Prudhomme, de Fétilly, chevalier d'honneur au bureau des finances, tous opposants à la suite de la saisie réelle desdits biens. — Emmanuel Weis, négociant, contre Pierre Yvonnet, teinturier, et Marie-Anne Bourdolle, sa femme. — Henriette Baulot, veuve d'Étienne Paré, négociant, héritière bénéficiaire de Louis Pelletier, curé de Croix-Chapeau, contre Anne Boulineau, veuve de Pierre Vinot, qui a renoncé à ladite succession, les religieuses de Notre-Dame de la Charité, Étienne-Nicolas Guillotin, avocat au Parlement, Louis Durand de Lavauxmartin, chevalier, conseiller du Roi et président au Présidial, etc. — Clément de La Faille, avocat au Parlement de Toulouse, écuyer, contrôleur des guerres, contre Pierre Benjamin Ferret, prêtre, chanoine honoraire de la cathédrale. — Jean-Aimé de Lacoste, avocat au Parlement, contre Fumat, veuve Jaunon. — Jean Perry, négociant, saisissant la maison noble, terre et seigneurie des Fontaines, contre Pierre-Benjamin de Mazières, chevalier, seigneur du Passage, de Voutron et des Fontaines, lieutenant des vaisseaux du Roi, Jean de Lambertie, chevalier, seigneur de Quincenne, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment du Poitou, Emmanuel de Lambertie, chevalier de Saint-Louis, Pierre de Lambertie, chevalier, seigneur de Merval, héritiers de Marie-Françoise de La Rochefoucauld, leur mère, épouse de Jacques de Lambertie. — Jacques Croiszetière, conseiller du Roi, commissaire, receveur et contrôleur des saisies réelles. — Ledit Perry, revendiquant le payement des 500 livres de principal, à lui dues par le sieur du Passage, par obligation du 23 février 1765, devant Mérillier, notaire royal à Rochefort. — Jacques Mignonneau, écuyer, contre Henri Bonneau et Bernon, négociants. — Jean-Baptiste Nairac, négociant, contre Marie Plemy, veuve de Pierre Médy, capitaine de navire, et Thérèse Ménagé. — Agathe-Geneviève de Clisson, veuve de François-Alphonse, chevalier, marquis de

Lescure, mestre de camp au régiment Dauphin-Dragons, et Robert, négociant, contre Jacques-Joseph Faillofais, notaire, etc.

B. 1453. (Registre.) — In-folio. 360 feuillets, papier.

1766-1768. — Cour ordinaire du Présidial. — Les religieuses de la Providence de Saint-Joseph, de La Rochelle, contre Marie Crameneil, veuve de Mathurin Osmond. — Louis Gouyquet, écuyer, seigneur de La Garenne, chevalier de Saint-Louis, contre David Nézereau, bourgeois; Viette de La Rivagerie, écuyer, prêtre, chanoine de la cathédrale, contre Jacques Héraud, ébéniste. — Jean-David Pinasseau, négociant, contre Jean Berthier, négociant, Nicolas Simon, Marie Billaud, avocat, Suzanne Marchand, Gérard Van Hoogwerff, père et fils, négociants en compagnie, Bouscasse, etc. — Charles-Auguste, chevalier de Martel, ancien lieutenant des vaisseaux du Roi, contre Étienne-Claude Petit de Beaurepoivre, procureur, curateur à la succession abandonnée de Tayaud, procureur. — Paul d'Ardenne, capitaine de navire, Marie-Anne-Esther Réas, contre Benjamin Jacob, procureur, curateur à la succession de Charles Réas Du Couteau. — Marie et Anne Cochon-Du Puy, héritières de Marie Leroy, femme de Jean Cochon, sieur Du Puy, médecin du Roi au port de Rochefort, contre Jacques-Philippe Gerbier, procureur, curateur à la succession abandonnée de Merlin, employé dans les fermes du Roi. — Jean Ingrand, gentilhomme de la maison du Roi, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, contre Julien Servinien, héritier de sa sœur, Marie Servinien, épouse de Jean-Jacques Froment, écuyer, seigneur de Saint-Paul. — Simon-Louis Cottiby, ancien capitaine de grenadiers de Noailles, chevalier de Saint-Louis, contre Marie-Louise Denis, Jean Étienne et David Casimir Denis, négociants. — Jacques Prud'homme, de Fétilly, écuyer, chevalier d'honneur du bureau des finances, contre Jacques Croizetière, commissaire des saisies réelles. — Armand de Charles, seigneur de Gabelgat et gouverneur de la cour de S. A. Mgr le duc de Sleswig-Holstein-Glucksbourg, demeurant à Sonderbourg, en Danemark, contre Louis Pichon, procureur. — Moïse Garreau, marchand de draps de soie, contre Nicolas Jourdin, boucher.

B. 1454. (Registre.) — In-folio. 408 feuillets, papier.

1768-1769. — Cour ordinaire du Présidial. — Bruno de Saint-Estève, chevalier de Saint-Louis, commissaire provincial des guerres, curateur à l'interdiction de Louis-Victor Massieu, ingénieur, contre Esther Blavon, veuve de Louis-Auguste Massieu, négociant. — Marie-Anne Oüalle, veuve de Jean Pelletan, négociant, contre François-Thomas-Marie Bardon, bourgeois. — Moïse Garreau, marchand de draps de soie, administrateur de ses enfants mineurs, héritiers de leur mère, Marie Dangirard, qui l'était de Pierre Dangirard, Pierre-Jérémie Garreau fils, Anne Garreau, veuve de Henry Goudail, négociant, Clément de Tandebaratz, négociant, Marie-Sara Garreau, sa femme, héritiers de Pierre Dangirard, légataire de Marie de Baussais, veuve de Pierre Galais. Jean Bargeau, tuteur des mineurs Chambault, Marguerite Dubois, sa femme, contre Nicolas Jourdin, boucher, Louise Chambu, sa femme, etc. — David Nézereau, bourgeois, contre Michel Coniée, maître couvreur, et Françoise Gadiou, sa femme. — Jean-Élie Giraudeau, aîné, négociant, contre Dufaur de Chastelars, saisie d'une maison. — Samuel-Pierre de Missy, négociant, et Marguerite Fouchard, veuve Gilhouet, héritier de Henriette Baulot, veuve d'Etienne Paré, contre Pierre Boullet, maître tonnelier, et Françoise Montigaud, sa femme. — Charles de Grimaldi, comte de Valentinois, de la Grasse, grand d'Espagne de 1re classe, et Christine de Saint-Simon, comtesse de Rasse, son épouse, contre Rozier, perruquier, mari de Françoise Manchin. — Auguste Baudouin de la Noüe, écuyer, contre Delestang, charpentier de navire. — Louis-François Jouin, écuyer, sieur de La Tremblay, contre Jacques Croiszetier, commissaire des saisies réelles. — Enregistrement du testament de Marie-Anne-Marguerite-Armand, épouse de Élie Penaud, bourgeois, à Saint-Martin de Ré.

B. 1455. (Registre.) — In-folio. 350 feuillets, papier.

1760-1767. — Cour ordinaire du Présidial. — Vital Lacombe, raffineur, contre Grante, vitrier, condamné à payer cent livres, conformément au billet par lui souscrit. — Jean-Antoine Carré, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, contre Michel Seguin, farinier. — Serment prêté sur l'Evangile « de s'acquitter avec honneur et intégrité des fonctions de sa charge » par les avocats, procureurs, huissiers et sergents. — Procureurs : Jean Tayeau, doyen, Nicolas-Gaultier La Gaulterie, Joseph Decomps, Pierre Breuillet, Elie-André Petit l'aîné, Jean-Baptiste Bontemps, Louis Pichon, Marc Petit le jeune, René Raoult, Joseph Crassous de

Médeuil, Jacques Martin, Claude-Étienne Petit de Beaupoivre, Louis-Gratien Beraud, Michel-Étienne Raynaud, Charles-Isaac Gaultier, Sébastien Talette, Charles-René Merian, Samuel Toussaint Fromentin, Jean-André Rossignol, Pierre-Honoré Pinet, François Desbains, Alexandre Brunet, Mathieu Sourisseau, Jean-Baptiste-Xavier Moyne, Étienne-François de l'Ostange des Marattes, François Hérard, Claude Giraud, Jacques-Philippe Gerbier, Jacques Vaumor, Louis-Antoine Chameau, Henri Faure, Paul Giraud. — Jean-Antoine Caille, maître d'écriture, contre Joseph Goizon, notaire royal. — Paul Baleri, curé de Verrines, contre Petiteau, à Saint-Xandre, condamné à payer au demandeur la somme de 50 livres pour prix d'un cochon qu'il lui avait acheté à la foire de Bourgneuf le jour de la Sainte-Catherine, qui s'est trouvé gâté, ladre, et dont le sang s'est corrompu aussitôt qu'il a été tué. — Paul Vivier, contre Marie Moyne, veuve d'Isaac Petit. — Martin Dupuy, docteur en médecine, contre François Hérard, procureur. — Les marguilliers et fabriciens d'Esnandes, contre Lambert, maréchal-ferrant, condamné à leur payer 40 livres 10 sols. — Mathurin Chasseriaud du Chiron, contre Michel Patie fils et Marie-Anne Auboyneau, sa femme. — Joseph Jouanneau, maître en chirurgie, contre Françoise de La Gravelle, veuve de Jean Marie, huissier. — Abraham Alvarès, marchand à Bordeaux, contre Descot, « comédienne », condamnée à payer 30 livres au demandeur pour prix et livraison de deux douzaines de serviettes. — Clément La Faille, écuyer, avocat au Parlement de Toulouse, héritier de son père Clément La Faille, maître chirurgien, contre Jean-Baptiste Desgault, négociant.

B. 1456. (Registre.) — In-folio, 350 feuillets, papier.

1768-1777. — Cour ordinaire du Présidial. — Pierre-Étienne-Lazare Griffon, écuyer, seigneur des Mottes, Romagné, Mazeron, Ponthezière en partie, conseiller du Roi, lieutenant général en la sénéchaussée. — Raboteau aîné, contre Michel-Xavier Derny et Antoine-Hippolyte Derny. — Jean-Rigomer Pichard, prêtre, docteur en théologie, prieur de Saint-Philibert de Nieul, contre Dezernes, laboureur, et Charon, sa femme, héritière de Charon et icelui de Bertrand Charon, son père, qui l'était de Pierre Charon et d'Anne Fardois, condamnés à payer audit prieur neuf années d'arrérages de 8 sols quatre deniers de cens pour raison d'une maison. — Serment des avocats, procureurs, huissiers et sergents. — Avocats, Jacques-Augustin Boutet, doyen, François Boutiron, Jean Avrard, André Rochard, Jean de Bussac, Pierre-Barthelémy-Josué Valin, Nicolas-Simon-Marie Billaud, Pierre-Louis Moyne, Jean-Baptiste Pillart, Pierre-Louis Moyne du Vivier, Jean-Guillaume Regnaud, François Croizet, Pierre-Henri Seignette, Charles-Médard d'Eau, André Savarit, Jean-François Romieu, Mathieu-Honoré Carrière, Charles-Louis Gabet, Thomas-Pierre Mallet, Joseph-Philippe Jullien, Jean Bernon de Salins, Barthelémy Grée, André-Didier-Daniel Raoult, Jean-Xavier-René Guillotin, Jean-Aimé de La Coste, Jean de Bussac fils. — Jean-Baptiste Bastier des Rivières, marchand à Mortagne-la-Vieille, contre messire Dargy de Tavigny, seigneur de Mortagne-la-Vieille et Grand Fief de Rochefort. — Élie Thomas, négociant à Rochefort, contre Jean Ragneau, charpentier. — Paul-François de Pont, chevalier, seigneur d'Aigrefeuille, président trésorier de France, contre Marie Didot, condamnée à payer au demandeur 99 livres. — Jacques-François de Mechangué, ancien officier d'infanterie au régiment de Boulonnois, et Marie-Madelaine Gravier, contre Pierre-Honoré Pinet, procureur, curateur aux successions abandonnées de Étienne Basset et Suzanne Lolier. — Villeneuve, marchand faïencier en cette ville, contre Bouquet, musicien, et sa femme, condamnés à payer au demandeur 66 livres pour une demi année de loyer d'une maison. — Serment des avocats, procureurs, huissiers et sergents (1768). — Vincent Le Blanc de Moulebourg, chevalier de Saint-Louis, et Catherine-Benigne Billaud, sa femme, contre Christophe Teritton, menuisier, et Marie-Anne Mesnier, héritiers de François Gris. — Louis-Prosper de Greaulme, vicomte de Gréaulme, seigneur des châtellenies d'Andilly-les-Marais, contre Antoine Chebt, fermier de la cabane de la Grange, condamné à payer 300 livres au demandeur. — Honoré-Louis-Charles de Mauclerc Du Bouchet, écuyer, chevalier de Saint Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, contre Antoine Henaud, marchand tapissier. — Auguste Green de Saint-Marsault, chevalier, baron de Champignac, seigneur de Salignac, ancien colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, exécuteur testamentaire du marquis de Polignac, seigneur des Fontaines-Bussac et autres lieux, colonel d'infanterie, premier gentilhomme de la chambre du Roi de Pologne, brigadier des armées du Roi, contre Marianne Begaud, veuve de Jean Bonnin, laboureur à bœufs. — Pierre-Samuel Meschinet de Richemond fils, contre François-Xavier Moyne, ci-devant procureur, et sa

femme, condamnés à lui rembourser un billet de 300 livres.

B. 1457. (Registre.) — In-folio, 346 feuillets, papier.

1771. — Cour ordinaire du Présidial. — Pierre-Étienne-Lazare Griffon, écuyer, seigneur des Mottes, Romagné, Maizeron et Ponthezière, partie, conseiller du Roi et son lieutenant général. — Jean-Pierre Faujannet, peintre et Thérèse Périer, sa femme, contre Pierre-Isaac Rasteau, négociant, condamner à payer aux demandeurs 6,858 livres 10 sols, principal intérêts et frais, les abbesses de Sainte-Claire, contre Élie-Marc Petit fils, procureur, et Astruc, veuve Guillaume. — François Boutiron, écuyer, avocat en Parlement, contre Jacques-Augustin Beraud. — Agathe-Geneviève de Clisson, comtesse de Clisson, veuve de François-Alphonse Chevallier, marquis de Lécuré, maître de camp, lieutenant au régiment Dauphin-Dragons, contre la veuve Métayer. — Jacques Carayon, négociant, saisissant réellement une maison rue des Bouchers, une rente hypothécaire, de 31 livres, contre François Bultel et sa femme. — Jean-Antoine Carré, écuyer, seigneur de la baronnie de Sainte-Gemme, conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, contre Ponvailly, contrôleur des droits réservés. — David Ingrand, gentilhomme de la maison du Roi, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, contre Julien Servinie, marchand à Rompsay. — Jacques-Hilarion de La Bruère Du Coudray, avocat au Parlement de Paris, contre la veuve Macardy. — Samuel-Toussaint Fromentin, procureur, contre Jacques Jean-Baptiste Brisson, négociant. — Jean Reynaud de Beaulieu, bourgeois, contre Pierre-François, Thomas-Constantin, Augustin, Joseph, Joseph-Guy-Théodore, Paul-François et Marie-Esther de Court, frères et sœur, héritiers de feu de Court et de Marie-Élisabeth Jamain, demeurant à la Petite Anse, île et côte de St-Domingue. — Pierre Le Page, charpentier et constructeur de navire, contre Bruno-Pierre-Donatien Bourru, procureur, curateur à la succession abandonnée de Jacques Audureau, marinier. — Louis de Tisseuil, chevalier, seigneur de Danvauld, ancien capitaine au régiment de Champagne, administrateur de son fils François-Louis, héritier de sa mère Viette de La Rivagerie qui l'était en partie de Louis Richard Des Herbiers, président trésorier de France, contre Barthélemy Valentin, écuyer, sieur de Monbrun et Anne-Suzanne Viette, son épouse et Charles Royetes, écuyer, sieur de Dominville, tuteur des mineurs de feu Ozée Bidet de Chaizac, capitaine des vaisseaux du Roi à Orléans. — Agathe-Geneviève de Clisson, veuve d'Alphonse marquis de Lescure, maître de camp au régiment Dauphin-Dragons, contre Chillon, aubergiste, appelé pour déclarer ce qui appartient à Micou, à Métayer, son épouse et contre Henri du Bracq, contrôleur des aides. — Les intéressés des marais et desséchement de Voutron, contre Charles Gautron, cabanier, Guillaume de Meschin, écuyer, chevalier, de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, contre François de Conan, chevalier de Saint-Louis et Marie-Jeanne-Élisabeth de Meschin, son épouse.

B. 1458. (Registre.) — In-folio, 444 feuillets, papier.

1771-1773. — Cour ordinaire du Présidial. — Jean-François-Ignace Cadoret de Beaupreau, écuyer, seigneur des Grandes Laisses, La Moulinette, etc., conseiller du Roi et son lieutenant particulier en la sénéchaussée, faisant fonctions de lieutenant général. — Jean-Baptiste-René Panier, prêtre, bachelier de Sorbonne, chanoine de la cathédrale, contre Christophe Tirilon, menuisier. — Léon-Louis Chauvet, notaire royal, contre Pierre-Louis Gabet, marchand à St-Christophe. — Claude-Etienne Petit de Beaupoivre, procureur, saisissant la maison noble, terre et seigneurie du Beignon, contre Henri Gilbert de Jouy, trésorier de France, acquéreur de Pierre-Henri de Pont de Gault et Marie-Anne Cornu, son épouse. — Jean-Élie Forien, écuyer, seigneur de La Rochenard, conseiller du Roi, receveur des tailles de Poitiers, héritier de son père Élie, contre Pinasseau, et sa femme. — Arnaud Belbezé, prieur, curé de Cram, contre Charles Gaspard Benac, seigneur de Pouliat. — Marie-Élisabeth Jamon, veuve de Louis Deyssautier, écuyer, ancien capitaine d'invalides, contre Raymond de Saint-Ours, chevalier, seigneur du Petit Cheusse et Marie-Élisabeth Deyssautier, sa femme. — Louis-François Green de Saint-Marsault, seigneur, marquis et baron de Châtelaillon et des châtellenies, terres et seigneuries de Salles, Rudepierre, Le Roullet, La Salle d'Aytré, La Laisse, Bourlandes et les Viviers, conseiller du Roi et grand sénéchal, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de cavalerie au régiment Royal-Pologne, contre André Savarit, notaire royal et ancien procureur fiscal de ladite baronnie. — Marie Cailler Des Barballières, veuve de Christophe de Puyguière, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, contre Marie Cailler Des Barballières, hé-

ritière pour la quatrième partie dudit feu sieur Des Barballières. — Vente à la barre de la cour de la maison dont il s'agit. — Jean-Michel Brothier de La Veau, maître en la Monnaie, contre Jean Auditeau, laboureur et sa femme. — Jean-Baptiste-René Panier, prêtre, bachelier de Sorbonne, chanoine de la Cathédrale, contre Christophe Lheriton, menuisier. — Dame Levescó, veuve de Charrier de Serigny, douairière, pensionnaire au couvent des Religieuses Hospitalières, demanderesse en saisie et déclaration, contre François-Louis Jacob, détenteur des meubles de la succession de dame de Lâge de Volude. — François Du Faur de Châtelars, contre Jeanne Girardot, veuve de Théodore de La Croix, négociant. — Denis Goguet, écuyer, seigneur de La Sausaye, secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, contre René La Marque, ancien page, garde de la Monnaie. — Jeanne Victoire, veuve de Jean-Marie Pascaud, écuyer, conseiller, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, contre Marie-Catherine Gazeau, héritière de Jean-François Gazeau, huissier au bureau des finances. — Jean-Paul Dardaine, capitaine de navire et Marie-Anne-Esther Réas, son épouse, contre Esther-Marguerite Réas du Couteau et Marie-Anne Menant, veuve Réas du Couteau. — Catherine Dumont, femme de Jean Girouard « graveur », contre Pierre Morisset, laboureur et Françoise Isambart. — Alexandre de Labadie, seigneur de La Chaussetière, ancien colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, contre Charles-François Carré de Candé, conseiller du Roi, président trésorier de France au Bureau des finances. — Jean-François-Louis de Brach, écuyer, seigneur d'Esnandes, ancien lieutenant des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, contre Jean Thibaudeau, laboureur à Villedoux : le demandeur est maintenu dans la possession en laquelle il est du passage de la levée et terrain commun avec les religieux de l'Oratoire et défense à Thibaudeau de troubler à l'avenir le demandeur dans cette possession et injonction de combler le fossé qu'il a ouvert. — Agathe-Geneviève de Clisson, comtesse de Clisson, veuve de François-Alphonse marquis de Lescure, mestre de camp, lieutenant du régiment Dauphin-Dragons, contre Marie-Catherine Roussy, veuve de Perrière. — Josué-Nicolas Boullanger, négociant et Marie-Jeanne Oüalle, sa femme, contre Henri Brevet, négociant. — Samuel-Michel-David Meschinet de Richemond l'aîné, négociant, Marie-Anne-Élisabeth de Missy, son épouse, Samuel-Pierre de Missy aussi négociant, Charles Meschinet de Richemond et Daniel-Benjamin Meschinet de Richemond, négociants à l'île et côte de Saint-Domingue, tous héritiers en partie et légataires universels de Henriette Baulot, veuve d'Étienne Paré, négociant, qui avait accepté par bénéfice d'inventaire la succession de Louis Pelletier, prêtre, curé de la paroisse de Croix-Chapeau, à laquelle elle a ensuite renoncé purement et simplement, ayant repris en son lieu et place l'instance pendante entre elle et Marie-Élie Petitfils, procureur, curateur à la succession abandonnée dudit Pelletier, René-Louis-Durand de La Vaux Martin, chevalier, ancien président au Présidial, au nom des mineurs de lui et de défunte Barbe Veyssière son épouse, seuls héritiers de Madelaine Bertrand, veuve d'Honoré Bertrand leur aïeule, créancière à la succession Pelletier et ayant en cette qualité poursuivi à la barre de cette cour, la vente des biens de la dite succession ; les religieuses Notre-Dame de Charité et Ursulines créanciers opposants ; Étienne-Louis-Denis, négociant, Marie-Anne Oüalle, veuve de Jean Pelletan, négociant, Savouret, prêtre, curé de Nieul, créanciers, Jean-Xavier-Denis Guillotin, avocat, procédant sous l'autorité de Jean-Baptiste Guillotin, écuyer, prévôt général de la maréchaussée d'Aunis. — Jean-François vicomte de La Rochefoucauld, maréchal des camps et armées du Roi, grand bailli et gouverneur de Chartres, etc., contre de l'Espine, prêtre, curé de Landray. — Samuel-Pierre de Missy, négociant et Marianne Fraigneau, son épouse, contre Nicolas Dalivaud, bourgeois. — Marie-Anne Oüalle, veuve de Jean Pelletan, contre Albert fille, héritière de son père. — Louis Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur, marquis, baron de Châtelaillon, Salles, Rudepierre, le Roullet, la Salle d'Aytré, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, contre les administrateurs du collège de la Rochelle, propriétaire d'une cabane. — Esther-Suzanne Oüalle, veuve de Joseph Colomb, bourgeois, héritière de Marie Nézereau, veuve de Thomas Oüalle, contre Louis Denis, ci-devant architecte et actuellement négociant.

B. 1459. (Registre.) — In folio. 450 feuillets, papier

1773-1776. — Cour ordinaire du Présidial. — Marie-Gabrielle-Esther Réas Du Couteau, veuve d'Étienne Adrien, marchand, contre Claude Martial de Tandebaratz, négociant, tuteur d'Esther Adrien, fille dudit Étienne. — Autorisation à la vente des meubles, effets et marchandises compris dans l'inventaire dudit feu. — François-Joseph-Emmanuel de Crussol

d'Uzès, évêque de La Rochelle, contre Simon-Joseph-Xavier Bonvallet de La Maisonneuve, ci-devant trésorier de la marine. — Joseph-Louis-Stanislas de Saint-Estève, commissaire provincial des guerres, contre Couzard, veuve de Pierre Mallabre. — Ranson et Delamain, négociants, contre Jeanne Ducorps, épouse de François Ducourneau, bourgeois. — Marie-Anne-Françoise-Félicité Le Mastin de Nuaillé, veuve de François Du Pouget, marquis de Nadaillac, baron de Saint-Pardou, etc., contre Henri Brevet, capitaine de dragons. — Françoise-Eugénie Claessen, veuve de Pierre-Henri Regnier, écuyer, seigneur de Périgny, conseiller du Roi, lieutenant particulier, assesseur criminel, contre Pierre-Joseph de Sartres, seigneur d'Organ, Antoine de Meynard, écuyer, chevalier de St Michel et consorts. — Pierre-Joachim de Baussay, négociant, contre Aubineau, huissier. — Antoine-David Thouron fils aîné et Marie-Suzanne Nézereau, contre Jean Besse de La Barthe. — Louis Boubée de Lespin, officier au régiment Dauphin et Henriette Meaume, son épouse, contre Jean Meaume, procureur du Roi honoraire au Bureau des finances.

B. 1460. (Registre.) — In-folio, 400 feuillets, papier.

1776-1778. — Cour ordinaire du Présidial. — Lecture et publication du contrat de vente consenti au Roi par la marquise de Valentinois, du comté de Rasse, à La Rochelle, parente de Duclos de Frenoide, notaire à Paris, le 26 août 1773. — Marguerite Trotier Des Auniers, épouse de messire Charles-Josué Recirré de Laperelle, chevalier de Saint-Louis, ancien major au régiment de l'Amérique, auparavant veuve Dufils-Chartils, négociant, et tutrice de ses enfants mineurs, actuellement à la Martinique, poursuivant la vente à la barre de cette cour d'une maison et jardin à Lafond, restante à vendre des biens abandonnés par Jean-Mathieu Mousnier, négociant, à ses créanciers, en exécution des jugements de remise des 29 mars, 13-31 mai, 14-28 juin, 12-19 juillet, 16 août, 6 septembre 1774, 17 janvier, 9-28 mai, 7-30 juin, 4 juillet; Gaspard-Alexandre Petit Du Petit Val, receveur général des fermes, Thérèse-Achille de Saint-Vincent, fille majeure, Louise Mathé, veuve de Jacques Gerbier, marchand, François Croizet, avocat en Parlement, conseiller du Roi, rapporteur du point d'honneur, Élisabeth Soullard, veuve de Pierre Veyssière, président trésorier de France au Bureau des finances et Chambre du domaine, etc. — Nicolas-Samuel Abelin, bourgeois, héritier de François Abelin, son oncle, demandeur et poursuivant la vente d'une maison, rue Bletterie, à La Rochelle, appartenant à Jean-Charles et à Madelaine-Catherine Pineau. — François Figeagol de La Guauge, écuyer, receveur général des fermes du Roi, demandeur en vérification d'écriture et de signature, contre Daniel Garesché, négociant et armateur. — Louis Durand, chevalier, seigneur de La Vauxmartin, ancien président au Présidial, contre René Serpier, marchand. — Nicolas Paillet, négociant au Cap, île de Saint-Domingue, contre Jeanne-Suzanne-Henriette Bonneau. — Denis Goguet, écuyer, seigneur de La Sausaye, secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, président trésorier de France, contre Moyne, avocat, juge sénéchal du comté de Benon. — Jean-Aimé de La Coste, avocat en Parlement, secrétaire et subdélégué de l'Intendance, contre Henriette Martin, veuve de Jacques Hilarion de La Bruère Du Coudray, avocat en Parlement. — Pierre-François de Bessé, bourgeois, veuf et légataire universel de Marie Nicolas, légataire de Pierre-Henri de Bessé, son fils, demandeur en entérinement de testament, contre Félix Faulcon, imprimeur, et son épouse, Baralin, avocat du Roi à Saint-Maixent, et sa femme, Chabosseau, procureur ducal au bailliage de Parthenay, et sa femme, Nicolas, procureur au siège royal de Melle, Chabot, fermier de la seigneurie de Saint-Roman, Nicolas, fille majeure audit lieu, Jean Dupont de La Girardière et son épouse, Dupont, veuve Charruyer, tous héritiers présomptifs de Marie Nicolas, épouse du demandeur, et de Pierre-Henri de Bessé, son fils, leurs cousins et cousines, défendeurs. — Théophile Vanrobais, écuyer, l'un des entrepreneurs de la manufacture royale d'Abbeville, et son épouse, héritière de Théodore Pagez, chevalier, conseiller, trésorier de France honoraire, contre Élisabeth Dupont, veuve de Jean-Joseph Gastebois, écuyer, et consorts.

B. 1461. (Registre.) — In-folio, 398 feuillets, papier.

1778-1780. — Cour ordinaire du Présidial. — Michel Raynaud, procureur, demandeur en interruption de possession, payement ou déguerpissement, contre Madelaine-Suzanne de Compaing, veuve de Henri Green de Saint-Marsault, major des milices garde-côtes, chevalier de Saint-Louis, Céleste de Saint-Marsault, fille majeure, Pierre-Paul Coujord, prêtre, curé de Saint-Médard, Henri-Charles-Benjamin de Saint-Marsault, chevalier, seigneur de l'Herbaudière, officier

d'infanterie, Louis-François Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur du Treuil-Charais, lieutenant des vaisseaux du Roi, Charles-Philippe-Auguste Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur de l'Herbaudière, enseigne sur les vaisseaux du Roi, Louis-Charles-Amable Green de Saint-Marsault, seigneur de l'Herbaudière, enseigne sur les vaisseaux du Roi, Philippe-Étienne-Victor Green de Saint-Marsault, chanoine de la Cathédrale, Henriette-Louise-Suzanne-Dorothée-Gabrielle Green de Saint-Marsault, veuve de Maximilien Bourton, chevalier, seigneur de La Borgizière, du Treuil de Sudret, etc., Suzanne-Pauline-Marie-Madelaine Green de Saint-Marsault, fille majeure, Antoinette-Dorothée-Adélaïde-Marguerite Green de Saint-Marsault, aussi fille majeure. — Marie-Anne Cochon Du Puy, contre Antoine Girardeau, marchand. — Simon-François Moyne, bourgeois, contre Jean-Michel Brothier de Lavault, officier à la Monnaie, Papineau et Brothier de Lavault, son épouse, héritiers de Marie d'Hariette, veuve de Jean Brothier de Lavault, bourgeois. — Jacques-Philippe de Méric, écuyer, seigneur de Beauséjour, ancien officier d'infanterie, Pierre de Méric, chevalier, Jean-Hyacinthe-Antoine Gigaux, gendarme de la garde ordinaire du Roi, Anne-Catherine de Méric, son épouse, Madelaine-Pélagie de Méric, fille majeure, Étienne de Méric, écuyer, seigneur de Sendrail, tous héritiers de Jacques-Philippe de Méric, écuyer, seigneur de Beauséjour, demandeurs en vente à la barre de la cour, d'une maison, borderie et dépendances, située à l'Houmeau, contre Françoise Gay, veuve Bremaud, Bremaud, dite sœur Constance, religieuse grise à Aytré, Étienne-François-Liège, négociant, et Boudet, son épouse, Jean-Jacques de Méric de La Porte, bourgeois, et Sylvain, son épouse, Julien Savineau, bourgeois, les religieux de la Charité. — Jean-François Salomon Boutiron, officier d'infanterie, héritier de sa mère Marie-Madelaine Ayrault, épouse de Jean-François Boutiron, de Périne-Olive Ayrault, son aïeule maternelle, légataire de Jeanne et Périne-Olive Ayrault, contre Alexandre Rougier, chevalier, conseiller, procureur du Roi honoraire et maire de La Rochelle, Marie-Marguerite-Françoise Billafon, héritière de Jeanne et Périne-Olive Ayrault, et Claire-Julie Préal, veuve de Jean-Baptiste Moyne. — François-Germanieul-Bonnaventure Maynard, chevalier, seigneur, baron de Taugon, de Passi, du Pont de la Pierre et autres lieux, et Bénigne Maynard, son épouse, héritière de Maynard, seigneur du Pont de la Pierre, chevalier de Saint-Louis, demeurant au château de Taugon, demandeur à la vente à la barre de la cour du Moulin à Vent du Pont de la Pierre, contre Jacques Millon, farinier et consorts. — Catherine Venette, veuve de Jean-Baptiste Troquet, marchand orfèvre, saisissant les domaines de Sébastien Valette, procureur, et Marianne Auboyneau, et poursuivant leur saisie et adjudication par décret contre lesdits Valette et Auboyneau. — Auguste, marquis de Martel, seigneur du fief de La Mauzée, ancien lieutenant des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, demandeur en fournissement de déclaration, contre Marianne Biron, veuve de François Belliard, boulanger et consorts. — Jean Richon, ancien gendarme de la garde du Roi, contre Lefebvre Dufresne, trésorier de France, et Bayer Du Boismon, son épouse, héritiers de Pierre Bayer, leur oncle. — Louis-François Green de Saint-Marsault, marquis, baron de Châtelaillon, seigneur de la baronnie de Châtelaillon et seigneur de Salles, contre Paul Fleury, commis au bureau des munitionnaires. — Étienne-Abraham Gauvin, officier en la Monnaie de La Rochelle, demeurant à Mortagne-la-Vieille, paroisse de Thairé, contre Pierre Guinemant, maître courtier d'eau-de-vie à La Rochelle. — Pierre-Paul de Bonnegens, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, contre François de Calais, chevalier, seigneur de Favaud. — François-Henri Harouard de Saint-Sornin, écuyer, seigneur de La Garde-aux-Valets, Croix-Chapeau, Chermeneuil, exécuteur testamentaire de Esther Marchand, veuve de Jean Blavout, négociant, contre Patrice Bodkin, bourgeois, Geneviève Blavout, son épouse, Maisien l'aîné et le jeune, Françoise-Esther de Saint-Estève, épouse d'Harouard de Saint-Sornin, Pierre Blavout, héritiers de ladite Marchand, veuve Blavout, Isaac Mauduit, Jean-Jacob Philips, etc. — François-Germanieux-Bonnaventure Maynard, chevalier, seigneur, baron de Taugon, et sa femme, contre Jacques Millon, farinier. — Marie-Anne Oüalle, veuve de Jean Pelletan, contre Jacques Veaumont, procureur, curateur à la succession abandonnée de Camoin. — René-Jacob de Tigné, chevalier, bailli, grand'croix de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur des commanderies de la Lande-Verché, Puiravaud et du Temple de La Rochelle, contre Pierre Hurteau. — Samuel Pereire, négociant, contre Élisabeth-Lucie Petit Du Petit Val, veuve de Charles-Alexandre, comte de Culant, et Marie Sureau, veuve de Charles Sureau. — Benoist Bouzitat, chevalier de Sélines, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, contre Jean-Baptiste-Aimé-Gabriel Donat, écuyer, seigneur de Saint-Coux et consorts. — Jacques-Pierre-Charles-Patrice, comte de Butler, et Marie-Anne-Suzanne-

Rosalie de Butler, son épouse, contre Lemaire fils, négociant à Saint-Domingue. — Louis Hector, chevalier, seigneur de Tirepoil, et son épouse, contre Jean-Joseph Augereau. — Louis-Sylvestre Jambu, apothicaire, contre Pierre Denfer, procureur. — Marie-Anne Piché, veuve de Jean Texier, marchand à Niort, contre André Jean, marchand, courtier d'eau-de-vie. — Alexandre Prévost, chevalier, seigneur d'Olbreuse, ancien capitaine de cavalerie au régiment de Crussol, chevalier de Saint-Louis, contre Jacques-Joseph-Louis de Linières, chevalier, seigneur du Grand-Breuil, etc. — Etienne-Abraham Gauvain, officier de la Monnaie de La Rochelle, et Rose Colomb, son épouse, contre Jean-Godefroy Emler, négociant à Bordeaux, et Suzanne Colomb, sa femme, Auguste Manceau et Louise Colomb, sa femme, Victoire Colomb, fille majeure, tous héritiers pour un sixième de Suzanne-Esther Oüalle, veuve Colomb. — Vente à la barre de la cour de la borderie d'Aytré et de deux maisons à La Rochelle, paroisses Saint-Nicolas et Saint-Sauveur. — Nicolas-David Oüalle, officier sur les navires marchands, et Marie Delezay, son épouse, contre Victoire Billaud, veuve de François Oüalle, bourgeois, Jean-Jacques Massé, conseiller du Roi, rapporteur du point d'honneur, Élisabeth-Marie-Victoire Oüalle, son épouse, Bouyer, bourgeois, Marie-Françoise-Jeanne-Élisabeth Oüalle, son épouse, François-Victor Oüalle, officier sur les navires marchands, héritiers chacun pour un cinquième de Oüalle, leur oncle, vente à la barre de la cour de la maison et domaines dont il s'agit. — Enregistrement du testament d'Étienne-Louis Denis l'aîné, architecte, qui substitue sur la tête de ses petits-enfants venus et à venir ce qui pourra revenir à Jacques-Étienne-Louis Denis, Jean Denis, prêtres, Marie et Jeanne Denis, mes enfants du premier lit, et à Marguerite-Marie, Marie-Étienne, Catherine Céleste, ses deux filles du second lit, déduction faite de ce qu'il a payé à Jacques-Etienne-Louis Denis et à Madelaine Denis, femme Beltremieux, de plus des huit mille livres qu'il leur revient à chacune en la succession de leur mère Marie-Catherine Guyas. — Garnault jeune, marchand et maître horloger, et Pierre-Alexis Bon, bourgeois, contre la dame Astruc, veuve Alleaume. — Louis Torterue Bonneau, officier commensal de la maison du Roi, Élie-Jean et Louis Thomas frères, héritiers de Marguerite Labbé et de Louis Torterue Bonneau, leur mère et aïeule, Joachim de Baussay, négociant, et Marguerite-Henriette Brevet, son épouse, Jacques-Henri Guibert, administrateur des enfants mineurs, et de Marie-Émilie Brevet, contre Étienne Dugé et Marie Chauvet, dont ils ont fait saisir les biens.

B. 1462. (Registre.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1704-1720. — Retirés de sacs. Récépissés. — « Le « 14 février 1704, retiré le sac et pièces concernant « l'affaire de la nommée Gayneau, saisissant sur Jean « Drouilhard ». Signé : Pouzin. — Robert Butler, contre Isaac Ménage. — Jean Guiton, contre les intéressés de la compagnie de la colonie du Canada. — Jacques de La Ronde, contre Jacques Pairin. — Marie Fortin, veuve de Matthieu, contre Gabriel de La Combe. — Perez, contre Legros. — Jean Borie, contre François Pachot. — Gillette Gravouille, veuve de Jean Du Casse, contre Jean Juge, notaire royal. — Pascal Frenet, Edmond Gould, syndic des créanciers de Jean Gilhen et Étienne Boutaud, et la veuve Delange, opposante à la sentence d'ordre des deniers de la vente du vaisseau *La maréchale de Chamilly*, vendu à la requête de Jean Juge, sur la veuve et les héritiers de Jean Du Casse. — Capdeville, contre Étienne Paré. — Pierre-Henry, contre Chalumeau.

B. 1463. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1707 à 1716. — Retirés de sacs. — Jean Bonfils, contre Jean Borie, exécuteur testamentaire d'Antoine Lagarde, demandeur en garantie. — Jacques de La Ronde, contre Nicolas Chevallier et Pierre Baudin. — André Bernon, contre David Caillaud, syndic des créanciers du sieur de Tandebaratz. — Guillaume Vialet, trésorier de France, contre Bruslé, veuve Compère. — Jacques Mazicq, contre la veuve Jean Butler et son fils. — Chevalier de Mombail, contre Jean Macault. — Jean Comte, chirurgien-major au port de Rochefort, contre Étienne Nicollet, dit Lamarque. — François Petit, enseigne sur les vaisseaux du Roi le Royal Dauphin, contre Jean Trahan, bourgeois. — Jean de La Grange, capitaine de flûte du Roi, contre Le Tellier. — Marianne Chauveau, veuve de Jean-François Le Vasseur, contre Jacques-Michel.

B. 1464. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1716-1749. — Retirés de sacs. — Robert Butler, contre Jacques Belin. — Jean Perier, marinier, capi-

taine du traversier la *Suzon*, contre André Doineau, maître traversier. — Jean Forcade, ci-devant chirurgien sur l'*Aimable-Marie*, contre Jean Bordier, Étienne Nezereau, capitaine de la *Sylvie*, contre Lacombe. — François Simonneau, directeur des fermes de Rochefort, contre Catherine Fougère, veuve Gaillard et Simon Gerbaud et Jean Bruslé. — Simon Lapointe, contre François Chambaud, maître apothicaire. — Henry Godeffroy, contre Michel Litté.

B. 1465. (Registre.) — In-4°, 50 feuillets, papier, piqûres d'insectes.

1720-1749. — Retirés de sacs. — François Damyer, contre Pierre Mazoué. — Jacques Richard, contre Jacques Doué. — Jean Lamade, contre Jean Faneuil. – Jean Clarck, contre Jean Butler et la veuve Bodkin. — Paul Mousnier, contre de Chézeaux. — Élie Giraudeau, contre Delaplau. — Jeanne Sauvaget, veuve de Jean Roux, contre Jean Allenet. — Guillaume Rivaille, contre Jean Dupré fils. — Creagh, contre Chaudruc.

B. 1466. Registre.) — In-folio, 426 feuillets, papier, en partie rongés par les rats.

1614. — Audiences extraordinaires du Présidial. — Jean Delaporte, marchand flamand, demandeur en requête incidemment présentée le 17 janvier dernier, comparant par Abraham Delaporte, son frère et par Paneau, contre Pierre Bizet, écuyer, sieur de La Barouère, Jeanne Viette, veuve de Pierre Guillemin, écuyer, sieur des Rouhaux, Jacques Larcher, sieur de La Grenetière, juge du scel royal, François Fouaceau, procureur de Françoise de Massoigne, héritiers sous bénéfice d'inventaire de Pierre Fournier (16 février 1619.)— Pierre Tisseau, Jacques Millorin, marchands à Fontenay-le-Comte, contre Jacques Razin, receveur du domaine du Roi et Salomon Ducasse. — Mathurin Marguin, boulanger, contre Pierre Griffon, marchand à Périgny. — Maximilien de Béthune, duc de Sully, pair et grand voyer de France, contre Marie Gaugain, veuve de Jehan de L'Espine. -- Marie Mouchard, femme de François Coq, maître coutelier, contre ledit Coq. — Élisabeth Thevenin, veuve de noble homme, Pierre de Lastre, conseiller, notaire et secrétaire du Roi, en sa maison et couronne de France, déclare qu'elle renonce à la communauté qui a été contractée entre ledit feu et elle se tient à ses droits de mariage. — Jean de Veguier, sieur de Beauregard, de Marans, contre Étienne Franchard, sieur de La Tréraine. — Jean Guillain, maître chirurgien du Roi, contre Matthieu Trirard et Françoise Baudin, sa femme. — Noble homme Abraham Bauleau (Baulot), conseiller, notaire et secrétaire du Roi, héritier d'Élisabeth Badin, contre Pierre et Daniel Guillain. — Jacques Riffault, receveur des consignations, contre Jeanne Blandin. — Abel Drouillard, maître tondeur de draps, contre les héritiers d'Élisabeth Bodin, veuve de Jean Guiton. — Louis Massiot, procureur, contre Mathurin Dupault, Simon Lamirault, David Morand, curateur des enfants de Pierre Juchereau, Matthieu Bouhier, etc. — Jean Charenton, marchand et bourgeois, contre Élisabeth Varin, veuve de Alexandre de Haraneder. — Étienne Buffechou, avocat, contre Jean Dujardin, chirurgien à Saint-Martin de Ré. — Abraham Gasteau, sieur du Vignau, lieutenant particulier civil, assesseur criminel et conseiller du siège royal de Fontenay-le-Comte, contre noble homme François Brisson, sieur du Pallays, conseiller du Roi, sénéchal criminel audit siège et Nicolas Maynard, avocat, audit siège. — Samuel Georges, marchand, contre Jean Thévenin, écuyer, sieur de Gourville. — Jean Thévenin, écuyer, sieur de Gourville, contre Isaac Blandin, écuyer, sieur de Fief Mignon et Sara Thévenin, sa femme. — Étienne Tharin, procureur, curateur de Marie Laurant, contre François Fouaceau, curateur à l'hérédité vacante de Pierre Marchand. — Noble homme Daniel de La Goutte, conseiller et avocat du Roi, ayant droit et transport de Jacques Prosny, marchand et bourgeois, contre noble homme Antoine Marchand, sieur de La Darroterie, curateur d'Anne Courault. — « Christophe Toussainct, » ministre de la Parole de Dieu, en l'Église de Thairé », contre Léonard Constant, conseiller du Roi en l'Élection, assigné pour déclarer ce qui appartient à Gabriel de Polignac, chevalier, sieur de Montroy. — René Guillemeau, marchand, de Saint-Maixent, contre Jacques Bouffard, l'un des pairs de La Rochelle. — Pierre Sanseau, maître chirurgien et Judith Cottard, sa femme, déclarent qu'ils renoncent à la succession de Marguerite Dubois, mère de ladite Cottard.

B. 1467. (Registre.) — In-folio, 344 feuillets, papier.

1615. — Audiences extraordinaires du Présidial. — Greffiers et maîtres clercs : Jacques Meynier, Pierre Guillaudeau et Hélye Mocquay. — Pierre Chaillouleau,

maître serrurier, contre François, procureur-curateur à l'hérédité vacante de Mathurin Vizel. — Jean Salbert, écuyer, sieur d'Armagné, contre Isaac Ogier, procureur. — Étienne Richard, sieur de la Poictevinière, contre Pierre Jarrousseau, marchand. — Jacques Gasteault, docteur en théologie, prieur de Saint-Martin de l'île d'Aix, contre Gédéon Tallemant, conseiller du Roi. — Samuel Bernardeau, marchand et bourgeois, contre Marie Cochet, veuve de Pierre Bernardeau, marchand. — Pierre Chévenyn, écuyer, contre Hélye de La Gaignye. — Isaac Blandin, écuyer, sieur des Herbiers, contre Jacques Grenot, Zacharie Chaton, Simon Papin. — Attestation par « Jacques Merlin, « ministre de la Parole de Dieu en cette ville, Jehan « Chalmot, écuyer, président de l'Élection, et Jérémie « de Boysseul, avocat, anciens de l'Église réformée de « ceste ville » que Jacques Doulcet, huissier à ladite cour « fait profession de la Religion réformée et parti- « cipe aux saints sacrements d'icelle ». — Pierre Legrand, contre Jacques Grenot, Zacharie Chaton et Simon Papin, « tant pour eux que pour les autres « bourgeois, manants et habitans de ceste ville ». — Partage des domaines et héritages de l'hérédité de Loyse Bauldouyn, veuve de Guillaume Texier, écuyer, sieur de Poullias et de Fraignée, entre noble homme Nicolas Bauldouyn, conseiller du Roi, prévôt et juge, châtelain de cette ville, nobles hommes Étienne et Jean Bauldouyn, Perette, Madelaine et Marie Bauldouyn, héritiers de noble homme Nicolas Bauldouyn, conseiller du Roi et juge, châtelain de cette ville, et noble homme Jean Bauldouyn, sieur de Bonnemort, Marie Bauldouyn, Étienne et Anne Valleau, enfants et héritiers de Samuel Valleau, docteur en médecine, et de Madelaine Bauldouyn, héritiers de noble homme Hector Bauldouyn, sieur du Passage, et de La Motte Beaulieu, lesdits héritiers et donataires de Loyse Bauldouyn, leur sœur. — Jacob Deslis, « proposant en « théologie, demandeur en entérinement de lettres de « bénéfice d'âge par lui obtenues, données à Paris le « 26 juin, Isaac Roy, demeurant à Thairé, Pierre Salo- « mon, maître maréchal, cousin remué de germain du « demandeur à cause de sa femme, assignés pour donner « leur avis, sur l'entérinement desdites lettres, les- « quels après serment par eux de dire la vérité, ont dit « unanimement qu'ils croyoient que ledit demandeur « pouvoit avoir atteint l'aage de 21 à 22 ans, et qu'ils « le trouvoient suffisant et capable pour pouvoir jouir « et disposer de ses biens meubles, ensemble du re- « venu de ses immeubles, sans toutefois qu'il puisse « aliener ses immeubles, attendu qu'il n'a encore at- « teint l'âge de la majorité ». Soit communiqué au procureur du Roi, etc.

B. 1468. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier, en partie rongés.

1616. — Cour extraordinaire du Présidial. — Signature de Montberon, au premier feuillet presque totalement rongé. — Abel Barbot, écuyer, sieur de Lardaine, l'un des échevins de cette ville, contre Samuel Macaing, l'un des pairs de Barbot à Macaing, « d'une maison à La Rochelle, rue de Pierre ». — Jean « Collin, enquesteur pour le Roy au siège présidial de « cette ville », demandeur en requête contre la veuve de Gaspard Collin et Guy Delpy et Suzanne d'Hariette, sa femme. — Joseph de Picassary et Joseph de Rouillac, demandeurs en requête d'évocation contre Jean Laurent, marchand, de Toulouse. — Anne David, femme séparée de biens de Jacques Denebault, contre Guillaume Daffecq, maître apothicaire, et Pierre Roy, procureur. — Jeanne Berne, veuve de François Baudouyn, écuyer, sieur de Louaille, contre Pierre Guillaudeau, « l'un des greffiers de la cour de céans ». — Pierre Duhalde, « compagnon potier d'estain », contre les maîtres regardes dudit métier. — Vincent Bouhier, écuyer, sieur de Beaumarchais, pour Vincent Bouhier, écuyer, capitaine et gouverneur de la ville et château de Vouven, contre Brard, notaire au châtelet de Pons. Jacques Talmont et André Toupet, pairs de cette ville, et Daniel Baudier, marchand et bourgeois, contre Jeanne Brault, veuve d'Abraham Nicolas, et Pierre Boucher, marchands. — Jean de Bagarigue, avocat, contre Marie Guy, veuve de Jean Devergne ? — Jérémie Tongrelou, huissier au Châtelet de Paris, contre Jeanne Berne, veuve de François Baudouyn, écuyer, sieur de Louaille. — Jean Salbert, écuyer, sieur de Romagné, contre Henry Pierre, marchand flamant. — Pierre Tallemant, l'un des pairs de cette ville, contre Jean Picault, marchand. — David Oüalle, marchand à Thairé, demandeur en saisie et délivrance de deniers, contre Anne Pelle, veuve de Jacob Chabot. — Michel Brunet, sieur de Passy, contre Marguerite Brunet, sa sœur. — Noble homme Daniel de La Goutte, conseiller et avocat du Roi, contre Élisabeth Berthinauld. — Noble homme Jean Fabvre, lieutenant général à Fontenay-le-Comte, contre la veuve de Benjamin Laurens, sieur de Boleriau.

B. 1469. (Registre). — In-folio, 434 feuillets, papier, rongé par les rats.

1617. — Cour extraordinaire du Présidial. — Au premier feuillet rongé, attestation.................... de Vern..... professe la religion réformée, signée Foucher, de Bourdigalle, avocat en la Cour, et Merlin, l'un des pasteurs. — Étienne Gauvaing, l'un des pairs de cette ville, contre Jean Marcheteau. — David Brizebarre, greffier des traites, et Samuel Begaud, contre Élisabeth Bouraseau, veuve de Pierre La Jard. — Noble homme Pierre de Voyon, sieur de Bernegoux, lieutenant criminel, curateur des enfants de feu noble homme Gabriel de Voyon, lieutenant général, contre Marie Barbot, veuve dudit tuteur. — Des chanoines du chapitre de Saint-Jean dehors les murs, contre Samuel Ogier, curateur des mineurs de Isaac Ogier, et Marie Texier. — Jacques de France, avocat en Parlement, contre Élie Métayer, marchand à La Flotte. — Abraham Tessereau et Arnault Bussereau, marchands, contre Gilbert Boin, marchand. — Samuel George, l'un des pairs de cette ville, contre Louis Joslain. — Marguerite Chauvin, veuve de Pierre Bizet, écuyer, sieur de La Barrouère, Jean Prou, pair de cette ville, Daniel Baudier, marchand, contre Jean Tharay, marchand, et Pierre Du Halle, maître du navire le *Rossignol*, et Samson Destebot, pilote dudit navire. — Catherine de Gonzalès, de Loynes, duchesse de Longueville et de Touteville, contre Jean Marchand, sieur de La Bouliernie, et Marie Courault, sa femme. — « De Estienne » Grislard, marchand, ... contre Renée Guery .... » que la défenderesse soict condempnée d'exécuter la » promesse de mariage qu'elle luy a fait, la défen- » deresse respond qu'il y a eu promesse de mariage » verballe seullement, mais contre son intention, elle » qui fait profession de la Religion Réformée, fréquen- » toit le presche, y a 16 à 18 ans, ledit demandeur luy » a fait entendre qu'il la vouloit espouser en face » de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, ce » qu'elle ne désire que si le demandeur l'espouse en » face de ladite Eglise Réformée, elle sera toujours » preste de passer contract et observer les formalités » accoustumées en ladite Eglise Réformée, donnant » aussi par ledit contract bonne et suffisante caution » pour la dot... qu'il desclare s'il entend l'espouser en » face de ladite Eglise Réformée... par le contract... » il ne fust jamais parlé de ladite Religion, mesme » la parole donnée d'espouser en face de l'Eglise catho- » lique, apostolique et romaine, n'ayant jamais ladite » défenderesse fait profession expresse de la Religion, » et n'ayant jamais mesme fait la Cayne et de ce » qu'elle peult avoir esté au presche, n'ayant esté que » pour s'acquitter de ce qu'elle pensoit debvoir à.... » et pour luy faire service, ainsy qu'elle l'a souvent » déclaré...... ...... Parties ouies,... condamné la » défenderesse à rendre la bague d'or et pièce de ma- » roquin et donné acte à la défenderesse de ce qu'elle » offre présentement de restituer ladite bague et dans » ledit jour la pièce de maroquin.... »

B. 1470. (Registre.) — In-folio, 469 feuillets, papier, plusieurs déchirés.

1619-1620. (1618 manque.) — Cour extraordinaire du Présidial. — Foucher, lieutenant général, greffiers : Jacques Maynier, Pierre Guillaudeau et Ésaïe Jousse. — Jean Salbert, écuyer, sieur de Romagné et La Jarrie, Pierre Jaudouin, contre Mestaier. — Abraham de Moucheron, marchand, contre François de Moucheron, marchand. — Pierre de L'Escale, sieur de La Chevalerie, contre Jean Dutoys, sieur de Latouche. — Daniel Goizin, marchand, contre noble homme, Nicolas Baudouyn, sieur de Belière. — Nathanaël Varazon, contre Gabriel Rousselot. — Raphaël Collin, assesseur criminel, contre André Regnaudeau. — Balthazar Cabesse, contre Élisabeth Moussiau, veuve de Pierre Bouildron. — Partage des biens de l'hérédité de François Chastaignar, écuyer, sieur de La Limaudière, et de Hélène Reynier. — Entre François Chastaigner, écuyer, sieur de La Limandière, Pierre Chastaigner, écuyer, sieur du Plessis, et Pierre Chastaigner, écuyer, sieur du Richaud. — Étienne Babu, laboureur à Saint-Rogatien, et Anne Babu, sa fille, contre Étienne Bauduel, maître serrurier (?) – Jean Barbot, écuyer, sieur de Buzay, contre Jean Lafon, maître coffretier, et Pierre Serpault, marchand à La Jarrie. — Pierre Gougeon, notaire des seigneuries d'Ars et Loix, contre Adrien Lepage, Pierre Daniel et Marie Lambert, sa femme. — Pierre Guibert, l'un des pairs de cette ville, contre Jacob Mesnier et Pierre Guillaudeau, greffiers. — Joseph Guillaudeau, avocat, contre André Broussard. — Les prieurs, chanoines et chapitre de Saint-Jean Dehors, contre Nicolas Meurguier, marchand et bourgeois. — Samuel Bernardeau, marchand, contre « Paul » Prieur, ministre du Saint-Evangile en l'Eglise de La » Chasteigneraye, héritier de feu Pierre Prieur », ci-devant secrétaire de Bernardeau. — Abraham Bour-

geois, sergent royal, contre Pierre Salmon et André Brunet, procureurs. — Jean Sigalas, marchand, contre François Berteaud. — Jean Prou, l'un des pairs de cette ville, contre Jeanne Bourdeau, veuve de Jean Ducos (?) — Paul Yvon, écuyer, sieur de Laleu, contre Judith François, veuve de Daniel Ducos, opposante aux criées des biens de feu Jean Buffet. — Jehan Dombard (Dumbar) « professeur en philosophie », contre Jehan Imbert, marchand. — Jean Thévenin, sieur de Vaugouin, l'un des échevins de cette ville, contre Pierre Dutoy, l'un des échevins d'icelle. — Production du livre de famille contenant des actes de baptêmes : du 3 septembre 1579, naissance de Jacques Huillard, baptisé le 13 à Saint-Étienne du Brillons par M. Boucher ; « le 2 février 1583, Marguerite Durand, ma femme, a enfanté une fille qui a été baptisée à La Chapelle à Seniers, le 16, par M. Bouchier ; est ladite fille le cinquième enfant qu'elle a eue, d'autant qu'elle n'a eu de fils et n'a eu que trois filles, y compris ladite Marie. Les 7 avril 1584, Marguerite Durand a enfanté un fils nommé Charles, baptisé par M. Bouchier, le 22 avril 1584.» — Pierre Geneteau, avocat, justifie qu'il est de la religion réformée par attestation de Jacques Merlin, l'un des pasteurs, de Joseph Guillaudeau, et de Bourdigales, anciens, ladite attestation produite à cause de l'instance en cour de Parlement de Paris, par Gaspard Pandin, conseiller audit siège.

B. 1471. (Registre.) — In-folio, 382 feuillets, papier, les feuillets 33 et 34 sont rongés.

1621-1622. — Cour extraordinaire du Présidial. — Greffiers et maîtres clercs. — Pierre Guillaudeau et Jean Meynier. — Marguerite et Anne Coucaut, héritières bénéficiaires de Guillaume Coucaut, contre Jean Alleaume, chirurgien, et sa femme, et Anne de La Noüe, veuve de Pierre Ancelin, assignés pour déclarer ce qu'ils doivent à Pierre Marteau, tant de son chef, que comme curateur de Louise Godillon et encore en délivrance de deniers, contre ledit Marteau. — Partage entre Pierre Merlin, écuyer, Suzanne Merlin, noble Jehan de Mellay, écuyer et damoiselle Marie Merlin, sa femme, noble homme Étienne Gaschot et Judith Merlin, sa femme, tous héritiers sous bénéfice d'inventaire de noble homme maître Jacques Merlin, ministre du Saint-Évangile et d'Élisabeth Rivette, leur mère. — Claude d'Angliers de Joubert, chevalier, seigneur de Mortagne, contre Josué Cochon, sieur des Loges, et Marie Bécher, sa femme. — Marguerite de Furgon, veuve de Jean Bertinaud, écuyer, sieur de Laurière, contre Élisabeth de Furgon, veuve de Louis Bertinaud. — Élisabeth Mignonneau, veuve de Isaac Arnault, conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé, intendant des finances de Sa Majesté en son royaume de France et de Navarre, et auparavant de Jean Rochelle, conseiller du Roi en sa cour de Parlement de Paris, sieur de Coudray, renonce à la communauté dudit feu et le tient à ses convenances matrimoniales, qui se montent à 96,400 livres. — Pierre et Jacques Chovet, marchands libraires de Genève, Pierre Paireau et Daniel Deslis, marchand et bourgeois, Jacques Bouray, laboureur, Désiré et Élisabeth Deslis, Jean Bastard, marchand et bourgeois, et Élisabeth Deslis, sa femme, Jacob Deslis, écolier, étudiant en théologie, réunis pour faire nommer un curateur aux biens de Jacob Deslis, absent hors de cette province. — Jacques Bouffard, l'un des pairs de cette ville, contre Ésaïe Garnaud, marchand. — Isaac Musset et Ézéchias Gauthier, marchands, contre Jean Denis, etc.

B. 1472. (Registre.) — In-folio, 484 feuillets, écrits.

1629 (manquent 1623 à 1628). — Cour extraordinaire du Présidial. — « Nota qu'il y a encore un autre registre extraordinaire de ceste mesme année », Jacques Foucher, sieur du Lizon et de Jazay, conseiller du Roi, lieutenant particulier et assesseur civil. — Gamaliel Touquard, écuyer, sieur du Bois du Val et d'Escure, contre Joseph Audouard, écuyer, et Marie Guybert, sa femme. — Jean Du Jault, écuyer, sieur de Maupertuis, conseiller au Présidial, contre Jean Lesse, laboureur à bœufs. — Claude d'Angliers de Joubert, écuyer, sieur de Mortagne, et Julie Bizet, sa femme, contre François Gire, marchand de cette ville. — Antoine Allaire, marchand, contre Marie Gallais, veuve de Pierre Bertault, et Pierre Berthault, son fils. — Claude Burtel, maître chirurgien, demandeur en salaire, contre Rachel Douineau ; hors de cour, sans dépens. — Anne Riffault, veuve d'Étienne Migeot, demanderesse en saisie et déclaration, contre Louis Perinet, maître cordonnier, et Antoine Moreau, maître pâtissier, assignés pour déclarer ce qu'ils doivent aux héritiers de Pierre Chasseloup, et Esther Caldier, sa femme. — Judith Le May, veuve de Élie Chorroy, contre Sara Dinguel, veuve de Hector Bedouin. — Pierre Vivien, contre Robert Bertheau. — Samuel Guillemin, écuyer, sieur des Rouhaux, contre Michel Benanceau, d'Aytré. — Louis de Laurière, écuyer,

sieur de Châlons, et Marguerite Blois, sa femme, contre Thomas Chapars. — Osée Dupourtault, marchand, contre Marie Gaultier, veuve de Jean Dupourtault. — Pierre Guillaudeau, l'un des greffiers de la cour, contre Jacques Daranson, marchand. — Arnaud Ferry, chirurgien du Roi, et l'un des maîtres chirurgiens de cette ville, contre Germain Vata, hôte du logis où pend pour enseigne « le Mouton », et de Chambourg, médecin. — Louise Rousseau, veuve de Jacques Villepoux, avocat. — Noble homme Jean de Lescale, conseiller au Présidial, contre Marie Chaperon, veuve de Nicolas d'Acherin. — Pierre Fleuriau, curateur des mineurs Morisseau, au lieu de Daniel Macquin, contre Isaac Guybert. — Marie Vacher, veuve de Jean Esprinchard, contre Clouzis, de Nantilly. — Jean et Pierre Sanceau, frères, héritiers de leur mère, Marie Sarry, contre Michel Bonnet, avocat, administrateur des biens de ses enfants et de feu Marie Sanceau, sa femme. — Catherine Mestayer, veuve de Jean Bertaud, contre noble homme Nicolas Baudouyn, sieur de Belœil, etc.

B. 1473. (Registre.) — In-folio, 293 feuillets, papier.

1632. — Cour extraordinaire du Présidial. — Greffiers et maîtres clercs : maîtres, Pierre Guillaudeau et Jean Maynier. — Jacques Fouschier, écuyer, sieur de Sazay et du Lizon, conseiller du Roi, lieutenant général. — Paul Chesneau, notaire royal, et Louis Benoist, contre Jean Sarrault, marchand. — Compte-rendu des recettes et mises des deniers extraordinaires de cette ville de La Rochelle par Pierre Le Roy, receveur. — Ésaïe Girard, marchand, contre Jacques Girard, pelletier. — Isaac Audouard, marchand à Tonnay-Charente, curateur des mineurs de Pierre Audouard, contre Jean Hult, écuyer, sieur du Passage, et Jeanne Hult, sa fille. — Enregistrement du testament de Paul Garipault, sieur de La Naulière, « sur le point de faire ung voiage assez long », demandant la sépulture « selon l'ordre estably entre les chrestiens de l'église réformée », et portant legs à demoiselle « Jehanne Huet, » fille de Jehan Huet, escuyer, sieur du Passage, affec- » tion, dont les promesses solennelles en ont esté » faictes entre nous, en présence et du consentement » de nos parens et amis commungs, pour estre, moyen- » nant la grâce de Dieu, cy après conjointz en ma- » riage. » — Pierre Guillaudeau, l'un des greffiers de la cour, contre François Plessis, marchand. — Raphaël Colin, écuyer, conseiller du Roi, lieutenant particulier, assesseur criminel et premier conseiller au Présidial, contre Gédéon de Lozère, écuyer, sieur de Rochefort, tant pour lui que pour les autres cohéritiers de Judith de Seurcelle, leur mère, poursuivant et requérant la vente des biens de Pierre Guibert. — Maximilien de Béthune, duc de Sully, pair de France, etc., contre Berthomé Simon, marchand. — Estimation, lots et partages des biens délaissés par Pierre Morin, marchand libraire, et partage entre ses héritiers. — Jean Pascault, écuyer, sieur de Villars, conseiller du Roi au Présidial, contre Henri Guiton, sieur de La Vallade. — Paul Blandin, prêtre, curé de Surgères, contre Samuel Gervault, Pierre Lheritteau, etc. — Isaac Blandin, écuyer, sieur de Fief Mignon, contre Raphaël Colin, conseiller du Roi, assesseur criminel au Présidial, Michel Du Vivier, sieur de La Luizette, et Anne Gaigneur, contre Marie Marchant, veuve de Thomas Gaigneur. — Mathurin Richard, de Thairé, contre Pierre Marc, de Saint-Vivien. — Les Augustins, contre Pierre Airault, receveur des saisies réelles. — Abraham Gentils, chevalier, seigneur d'Esnandes, contre Jean Ducher, notaire royal. — Ésaïe Girard, marchand, contre Tiphaine Gaigneur, veuve d'Isaac Basset. — Jean Maroix, écuyer, sieur de La Clerjette, contre François Thomas et Marthe David, sa femme. — Les Augustins du couvent de cette ville, contre Jeanne Torterue, femme de Pierre Moreau, et Torterue, femme de Charles Geoffroy, sieur de Beauregard. — Jean de La Fitte, écuyer, sieur de La Brethette, et Élisabeth Levesque, contre André Gaultier et Françoise Bibard. — Romain Maireau, prêtre et curé de Dompierre, contre Suzanne Tarion, veuve d'André Thomas, d'Andilly-les-Marais, réclamation de dîmes. — Jean Bailly, avocat, contre Jean Le Chantre. — Germain Cothonneau, contre Michel Baron.

B. 1474. (Registre.) — In-folio, 378 feuillets, papier, écrits.

1633. — Cour extraordinaire du Présidial. — Les religieuses Ursulines, contre Marie Le Mastin, dame baronne de Autevaize. — Les fabriqueurs des cinq églises paroissiales de cette ville, au lieu et place des Carmes, contre Jean Lebrethon, teinturier. — Thomas Venette, marchand, contre Pierre Camus, maître de navire. — Marie Fouschier, veuve de Jean Festiveau, conseiller au Parlement de Bordeaux, contre Étienne d'Hariette, marchand, fermier judiciaire de la maison de l'hérédité de Jeanne David, veuve de Jean Béraudin, dont la vente par criées est poursuivie. — Adam

Collin, avocat en Parlement et juge bailli de Soubise, et Marie Delaplace, héritiers de Jean Delaplace, contre François Olivier, d'Aigrefeuille. — Zacharie Salbert, écuyer, sieur de Soulignonne, déclare être venu avec un homme à cheval du lieu de Soulignonne en cette ville pour répondre à une assignation. — Robert Laurent, curé de Charon, contre Michel Vrignault, Mathurin Sarazin, Jean et Barbier, Guillaume Garnier. — Jacques Tallemand, curé de Charron, contre François Beaumanoir, etc. — Samuel Bernardeau, marchand, contre Vincent Biré. — Esther Beraud, veuve de Charles Salbert, écuyer, sieur de La Jarrie, contre Louis Isambart. — Henri Brunet, marchand, et Marthe Mestayer, contre David Barbot. — Jean Barbot, écuyer, sieur de Buzay, contre Lambert Henri, maître du navire l'*Orange*, de 200 tonneaux, de Sequermerriver (?) en Hollande. — Michel Du Vivier, sieur de La Lansette, et Anne Gaigneur, sa femme, héritiers de Thomas Gaigneur, contre Marie Marchant, veuve Gaigneur. — Nicolas Baudouin, sieur de Belœil, contre Jean Du Magnat, avocat, et Élisabeth Gasquet, sa femme. — Abraham de Moucheron, marchand, contre René Pottier « maître orlogeur ». — Élizabeth d'Hariette, veuve de David Turpault, curatrice de sa fille, contre Marie Barbier, veuve de noble homme Michel Bigotteau. — Pierre Oüalle, sieur des Prises, et Suzanne Dolezon, sa femme, contre Jean Lhommedieu. — Jeanne Montel, veuve de Jean Garandeau, chirurgien à l'île de Ré, pour l'hérédité Garandeau. — René Buignon, écuyer, sieur de La Touche, conseiller au Présidial de Poitiers, et François Caffin, son beau-frère, avocat, contre Jacques de Saint-Gelais, seigneur de Seilligny, etc.

B. 1475. (Registre.) — In-folio, 288 feuillets, papier.

1634. — Cour extraordinaire du Présidial. — Jacques Fouschier, écuyer, sieur du Lizon et de Sazay, conseiller du Roi, lieutenant général au Présidial. — Dépôt par Charles Menanteau, greffier, du sac et des pièces de Luc Thebault, contre Daniel Simon, sieur de Lalgarde. — Urbain Parnajon, secrétaire du Roi, contre Josué Regnard, procureur. — Jacques Croizé, curé de Marans, contre Vincent Biré, marchand. — Michel Brunet, sieur de Passy, contre Pierre Bouchet, écuyer, sieur de Maubecq, curateur des mineurs de Jacques Chalmot, sieur de La Mothe, et Sara Melon. — Ewrard Henricksen, maître du navire hollandais la *Fortune*, prisonnier en cette ville, contre Jean-Pierre, marchand flamand. — Pierre Blandin, écuyer, sieur de L'Herbaudière, contre Suzanne Amelot et Jean Bureau, notaire. — Philippe de Ranques, écuyer, sieur de La Barre et Élisabeth Bibeau, sa femme, contre Jacques de La Mothe, écuyer, sieur de La Ramigère. — Pierre Olivier et Mardochée Georges, et Charles Sylvestre, marchands, contre Marie Henry. — Maximilien de Béthune, duc de Sully, pair de France, au lieu de Gédéon de Lauzeré, écuyer, sieur de Rochefort, contre Anne Guibert, femme de noble homme Pierre Mathar, sieur de Saint-Mathurin. — Jacquette Jullastre, religieuse, Louise de Bourbon, abbesse en chef de l'ordre de Fontevrault, contre Jacques Cochon, etc. — Nicolas Bauldouin, écuyer, sieur de Belœil, contre Guy Goyer et Daniel Le Brethon. — Louise de Bourbon, abbesse en chef de l'ordre de Fontevrault, contre Pierre Lasnier, fermier du comte de Marans. — Georges Reveau, avocat du Roi, déclare qu'il est averti du décès de Guillaume Dupuis, notaire royal en cette ville, qui laisse Judith Faict, sa veuve, Charles et Judith Dupuy, ses enfants, âgés de 20 et 7 mois, et que pour pourvoir à la curatelle desdits mineurs, ont été convoqués Jacques Bureau, marchand, Marie Bureau, veuve de Martin de Berrandy, écuyer, sieur de Beauséjour, Marie Maury, veuve de Jacques de Berrandy, écuyer, Armand Bussereau, époux d'Élisabeth Bureau, Judith Bureau, veuve de Josué Ravillon, Pierre Bureau, notaire royal, Samuel Thomas, mari de Suzanne Bureau, Jacques François, huissier, marié à Marie Nepveur, tous cousins dudit feu, Paul et Charles Taillourdeau, procureur, neveux du défunt, qui ont nommé ladite veuve curatrice et curateur aux causes Charles Taillourdeau. — Élisabeth Chollet, veuve de noble homme Pierre Viette, marchand, contre Jean Masson, prêtre. — Pierre Barbot, écuyer, sieur de Buzay, contre Pierre Savarit, praticien. — François Fournier, docteur en médecine, et Esther Lebault, sa femme, contre Sara Deladamère, veuve de François Baudouin, sieur de Plantemore. — Marie Thévenin, veuve de Germain de Barbezières, écuyer, sieur de Montigny, contre Étienne Gentil, écuyer, sieur de Lafond, et Suzanne de Pontard.

B. 1476. (Registre.) — In-folio, 297 feuillets, papier, écrits, dont 59 rongés.

1635. — Cour extraordinaire du Présidial. — Pierre Gascherie, marchand, contre Breton, maître de navire. — Noble homme Pierre Tallemant, banquier, contre Élisabeth Chollet, veuve de noble homme Pierre Viette,

et Jeanne Bonhomme, veuve de Pierre Mirande, sieur des Fraignées. — Robert Tournemote, sénéchal de Saint-Cyr, en Poitou, contre Gédéon Mesnard et Marché Dangirard, sa femme. — Haut et puissant Louis de Polignac, chevalier, seigneur de Fouras, Saint-Laurent et autres lieux, Suzanne Geffroy, son épouse, contre Jacques de Ladvocat, chevalier, seigneur de Beauchamps, gouverneur pour le Roi au château de Beau fort. — Gabrielle Hubert, veuve de Pierre Guybert, écuyer, sieur de Landes, contre Isaac Durivault, marchand, comme ayant droit d'André Jamon, et Marie de La Croix, sa femme. — François Lhermite, marchand, à Marans, contre Michel Gariteau, marchand. — Les religieux de la Charité de l'hôpital de Saint-Barthélemy, contre Pierre Garnier, marchand. — Noble homme Adam Colin, juge bailli de Soubise, Henri Colin et François de Mirande, écuyer, sieur du Treuil, mari d'Anne Colin, tous héritiers de leur père, Gaspard Colin, et Anne Argier, leur mère, contre Gaspard Pandin, écuyer, sieur des Martres, conseiller au Présidial, donataire de ladite Argier. — Judith Gargoulleau, veuve de Jean Thévenin, écuyer, sieur de Vaugouyn, contre Pierre Messet, marchand. — Jonas Soulière, écuyer, sieur de La Bonninière, contre Louis de Thuré, écuyer, sieur de La Vergne, et Judith Cambe, son épouse, etc.

B. 1477. (Registre.) — In-folio, 282 feuillets, écrits, papier, dont 11 complètement rongés et 35 rongés à la partie supérieure.

1638 (manquent 1631-1636). — Cour extraordinaire du Présidial. — Élisabeth Mignonneau, veuve de François de Montault, seigneur, baron de Navailles, contre Gamaliel Panier. — Daniel Goizin, marchand, contre Jean Tastevin et Jeanne Boniflau, sa femme. — Jacob Bouhereau, marchand, contre Amador de Boulongue. — Jean Ogier, écuyer, sieur de Lamorinière, conseiller du Roi au Présidial, contre François Philippon, André Gaultier et Michel Martin, assignés pour déclarer ce qu'ils doivent à Paul Blandin, curé de Surgères. — Thésée de Conan, écuyer, sieur de La Cazette, contre Étienne de Ferrières, écuyer, sieur de Villeurs. — Zénas de Remigioux, écuyer, sieur de La Fuye et de la châtellenie de Ronflac, conseiller du Roi et son lieutenant particulier au Présidial, contre Élie Mocquay, procureur. — Gabriel Thevenin, maître plombier et couvreur d'ardoise, se présente pour le bail au rabais des réparations à faire à l'église Saint-Étienne d'Ars, île de Ré, pour cinq mille trois cents livres, offre un rabais de cent livres et présente caution. — François Barbier, curé de Dompierre, contre Marguerite Minault, veuve de Pierre Fournier. — Éléonore de Chaumont, au couvent des Ursulines de cette ville, contre Louise de Chaumont, veuve de Jacques Marchand, haute et puissante dame de La Rochefoucauld, veuve de Claude Audouin, seigneur de Valence, tutrice de ses enfants. — Les Augustins de Saint-Yon, contre Gilbert Besson, maître charpentier de grosses œuvres. — Jacques de Boussiron, écuyer, sieur de La Brochetière et autres places, contre les héritiers d'Urbain Bomier, écuyer, sieur de La Chosselière. — Louis Gargoulleau, écuyer, succession de Jean Gargoulleau, écuyer, sieur de Nieul, son père. — Isaac Durivault, marchand, et Jeanne Dubrois, sa femme, contre Marie Pierre, veuve de Jacques Robin. — Jacques Cochon, écuyer, sieur des Loges, contre Pierre Aubin, huissier. — Zénas de Remigioux, écuyer, sieur de La Fuye et de la châtellenie de Ronflac, contre Élie Mocquay. — Gédéon Dubois, écuyer, sieur de La Touche, et Marie et Suzanne Dubois, ses sœurs, enfants de feu Pierre Dubois, écuyer, sieur de La Touche, et de Marie de Conan, contre Pierre Baudouin, sieur de Plantemore, et Pierre de l'Escale, écuyer, sieur de Grolleau, conseiller du Roi, lieutenant général. — Marie Mignot, femme de Pierre Goineau, marchand, renonce à la succession d'Anne Macquin, sa mère, au profit de André et Louise Mignot, ses frère et sœur. — Suzanne Isle, veuve de Jacques Du Sollier, écuyer, sieur de Lescure, contre Jean Mesnier, Jacques Goisin et François Le Roy, greffiers de la cour présidiale. — Samuel Guilleau, écuyer, sieur des Rouhaux, contre André de La Fargue, marchand. — René de Saint-Légier, écuyer, sieur de La Sauzay, René de Saint-Mathieu, écuyer, sieur de Soulignac, Claude de Saint-Légier, contre Jean de L'Escale, conseiller, président, lieutenant général. — Anne Foraut, veuve de Philippe Gorribon, marchand, à Saint-Martin de Ré, contre Huguet Gorribon, marchand de Cognac.

B. 1478. (Registre.) — In-folio, 233 feuillets, papier, écrits, dont 20 rongés.

1644 (manquent 1639 à 1643). — Cour extraordinaire du Présidial. — Partage de l'héritage d'Élie Mocquay entre ses héritiers. — Anne de Saint-Martin, veuve de Jean Ducasse, secrétaire du Roi en la chancellerie de Bordeaux, contre Jacques Gaigneur, huissier. — Au-

guste Brisson, écuyer, sieur de Candé, conseiller et procureur du Roi en la sénéchaussée, Jean de Montis, écuyer, sieur de Losandière, et Madelaine Brisson, sa femme, Jeanne et Marguerite Brisson, tous enfants de Pierre Brisson, écuyer, sieur de La Touche, relativement à la succession de leur père, et déclarent qu'ils ne l'acceptent que sous bénéfice d'inventaire. — Honoré Audibert, médecin « espagérique » et opérateur, contre Guillemette Aubry, sa femme. — Abraham Montjon, écuyer, avocat, contre Henri et Guillaume Pineau, comparant par Gabriel Bernon, écuyer, sieur de Lisleau, et Esther Pineau, sa femme, et contre Damaris Pineau. — Bernard Pagez, marchand, et Judith Buchet, sa femme, contre Jean Chevalier, marchand. — Pierre Babeuf, Jean Babin et Jean Véronneau, ci-devant fermiers judiciaires des biens de défunt Josué Gargoulleau, écuyer, sieur de Nieul, et Élisabeth Bizet, sa veuve, contre les Oratoriens de cette ville, recteurs et curés d'icelle, et contre Élisabeth Gargoulleau, veuve de François Maroix, écuyer, sieur Du Pont. — Rodolphe Picard, écuyer, sieur de La Touche Moreau, cornette de la compagnie d'ordonnance de chevau-légers de Sa Majesté en l'armée de la Catalogne, et François-Gabriel Picard, son frère, écuyer, sieur de Guinefollet, capitaine d'une compagnie au régiment du Poitou en la même armée, contre Jean Bigotteau, receveur général des saisies réelles, et Pierre Texier, receveur de la chambre des Salins, Anne de Montaigne, veuve d'Étienne Bouildron, lieutenant général à Saintes, François et Louise Auger, héritiers, sous bénéfice d'inventaire, de Luc Auger, leur père. — Jean Dupuy, comme curateur des mineurs Bouildron, René Clémenceau, sieur de La Morissonnière, Philippe Agroué, sieur de La Tourtelière, contre les Oratoriens, curés et recteurs de cette ville, et François Lucas, écuyer, sieur de Vaugueil, trésorier de France, à Poitiers. — Étienne de Ferrières, écuyer, sieur de Villeneuve, contre Arnaud Brunaud, écuyer, sieur de La Chabossière et les manants et habitants de Saint-Martin, île de Ré. — Samuel Le Fèvre, marchand, contre Pierre de Barbezière, écuyer, sieur du Pairé. — Esther Bereau, femme de Jean Barbot, écuyer, sieur de Buzay, contre Jacques Goizin, l'un des greffiers de la Cour. — Curatelle des mineurs de Charles Auboineau, marchand, confiée par le conseil de famille à Daniel Tollé, docteur en médecine et l'un des médecins ordinaires de la ville. Parmi les parents figure Moïse Amyraut, ministre et professeur en théologie à Saumur, oncle paternel des mineurs, à cause de Élisabeth Auboineau, sa femme feuillets rongés à partir de 227 à 233, trois circulaires à la marge), et nouvelles dispositions par suite du décès de Gabrielle Manigault, mineure; continuation des pouvoirs pour trois ans et demi des sieurs Tollé, Berger et Manigault de Limouillet.

B. 1479. (Registre.) — In-folio, 235 feuillets, papier, écrits.

1646 (manque 1645). — Cour ordinaire du Présidial. — Greffiers : Jean Maynier, Jacques Goizin, Gaspard Le Roy. — Aufray, messager ordinaire de la ville de Paris, demandeur en commandement personnel et exécution, contre Jeanne Poursin. — Étienne Loran, greffier de la châtellenie de Monroy, Saint-Médard, demeurant à Bourgneuf, contre Pierre Viette, écuyer, sieur de Varaise. — Mathurine Piguenit, veuve de Jean Duerez, contre Jacques Savarit, courtier en cette ville. — Josué Guybert, écuyer, sieur de Félix, contre Arnault Guiet, maître menuisier. — Curatelle des mineurs de Guillaume Vacheron, marchand et de Suzanne Bouguereau, la curatelle est confiée à la mère et Guyot, maître orfèvre, est nommé curateur aux causes. — Jean Rocquemadour, avocat au parlement de Bordeaux et au siège présidial de Saintes, Gédéon Maynard, et Jacques Goizin, greffier, ses cautions, pour l'exécution du jugement du 22 février. — Sara Barbot, contre Jacques Barbot, écuyer, sieur du Treuil Gras, curateur des mineurs de David de Bagarigue et de Marie Barbot. — Pierre de Lestray, écuyer, sieur de Touchalonge, fils et héritier en partie et donataire de demoiselle Élisabeth Thevenin, sa mère, contre Philippe Vincent, ministre en cette ville, exécuteur testamentaire de ladite Thévenin, Pierre Daix, écuyer, sieur de la Rochelle, père et administrateur de ses enfants et d'Élisabeth Daix. — Élie Chevalier marchand en Saintonge, contre Suzanne Thévenin, veuve de Pierre Guillaudeau, curateur et son fils et dudit défunt et Élisabeth Bonneau. — Françoise Manigault, veuve de Daniel de La Goute, sénéchal du comté de Benon, contre François-Maximilien de Béthune duc de Sully. — Pierre Yvon, chevalier, seigneur de Lozières, conseiller du Roi en tous ses conseils, intendant de la justice, police et finances en la province du Dauphiné, contre les Religieux et Religieuses de la Charité. — Curatelle du mineur Jean Raze, fils d'André Raze, commis aux Aides, et de Bersabée Fonteneau ; Bersabée Fonteneau, nommée tutrice et Jean Fonteneau, curateur aux causes. — Suzanne Thévenin, veuve de Pierre Guillaudeau, sieur de Villedoux, tutrice et curatrice de Pierre

Guillaudeau son fils, contre David Durand. — Noble homme Pierre Siette, conseiller, ingénieur géographe ordinaire du Roi, contre Jean Nicolas, écuyer, sieur de Coureille, Jean Chauvet, marchand, demandeur en délivrance de deniers saisis à sa requête et provenant de la vente des meubles et marchandises de l'hérédité de Jacques Pilliet, contre Anne Nicolas, veuve de Sauvaget, marchand, Étienne Gobert, marchand, André de La Fargue, marchand, Henri Colin, etc. — Charles de Rechignevoisin, chevalier, seigneur des Loges, colonel d'un régiment en Hollande, Maximilien de Linguan, chevalier, seigneur d'Armainvilliers, contre Pierre Tabuteau, maître tonnelier et François Fourier, fermier et locataire de la maison où pend pour enseigne *la Ville d'Anvers*.

B. 1480. (Registre.) — In-folio, 278 feuillets, papier, piqûres d'insectes.

1647. — Cour extraordinaire du Présidial. — Les fabriciens de Saint-Sauveur, contre Paul Prévost, écuyer, sieur de La Vallée. — Pierre Bouhereau, marchand à Ars, contre François-Gabriel Picard, écuyer, sieur de la Touchenureau et de Guinefolet. — Jean de Marois, écuyer, sieur d'Anzay, contre François Guetruneau et Catherine Cougnet, veuve de Jean Brochet. — Gabriel Robichon, curé de Lagord, contre Paul Rigollet, maître tailleur d'habits. — Pierre Fouaceau, procureur au Présidial, contre Daniel Gendre, de Mauzé. — Benjamin de Mazières, sieur du Passage, contre Jacob Mimault, sergent royal. — Les religieux de la Charité contre Jean Lebrethon, prêtre, prieur de Nieul. — Georges Reveau, conseiller et avocat du Roi, contre Antoine Rabillé, marchand. — Charles Chaboyer, marchand, contre André Chauveau et Suzanne Boudet. — Suzanne de Bousiron, veuve de René Bertrand, chevalier, baron de Saint-Furgan et du Chastenay, contre Jacques Juillin, procureur fiscal des Essards, et Alexandre Fleury, sieur des Granges, et Marie Thévenin, sa femme. — Jean Gobert, seigneur engagiste de la seigneurie de Nieul, contre les religieux de la Charité de l'hôpital de Saint-Barthélemy. — Suzanne Isle, veuve de Jean de Solières, écuyer, sieur de Lescure, contre Pierre Sanceau, procureur au Présidial, et Daniel de La Goute. — Isaac, Samuel, Benjamin et Daniel de Mazières, sieurs en partie de Voutron, et Marguerite de Mazières, veuve de Vincent Nicolas, écuyer, sieur de Chamodes, Josias de Robillard, écuyer, sieur de Champagné, et Marie de Mazières, sa femme, contre André de Mazières, écuyer, seigneur de Voutron, curateur de Gabriel de Mazières, écuyer, son frère. — Paul Prévost, écuyer, sieur de La Vallée, contre Jean Labourier. — Suzanne Baudouin, femme de Emmanuel Angevin, écuyer, sieur de La Roche, contre François Angevin, écuyer, sieur de Vieux-Moulin. — Pierre Geay et Jeanne Colin, sa femme, contre Pierre Sanceau, procureur, curateur à l'hérédité vacante de Jeanne Cordouan, et Marguerite Ogier. — Jean Daix, écuyer, sieur de La Roche-Élie, administrateur d'Élisabeth Daix, sa fille, contre Balda et Pierre de Lastre, écuyers. — Curatelle de Pierre Ruellon. — Renonciation à l'hérédité d'Antoine Guibourt, par ses fils, François Guibourt, écuyer, sieur du Lac, conseiller et magistrat au Présidial, Joachim Guibourt, prêtre, curé de Saint-Martin de Ré, et Jacques Guibourt, écuyer, avocat en Parlement. — Esther Chalmot, contre Monnereau, écuyer, sieur d'Angoulins. — Jacques Le Chantre, « escolier estudiant », fils de Jean Le Chantre et de Marie Bailly, demandeur en entérinement de lettres de bénéfice d'âge, contre Jean Bailly, avocat au Présidial, oncle maternel, Jean Le Chantre, Michel Bigotteau et Marie Le Chantre, sa femme, etc.

B. 1481. (Registre.) — In-folio, 136 feuillets, papier, écrits, taches d'humidité, dont 8 rongés.

1648. — Cour extraordinaire du Présidial. — Jean Le Coq, contre Nicolas Chartault, laboureur, à Villedoux. — Pierre Leclercq, maître apothicaire, contre Jean Rayteau. — Jacques Fouchier, écuyer, conseiller, lieutenant honoraire, contre Charles Bonnier, prêtre, promoteur en la cour ecclésiastique. — Pierre Tongrelou, notaire royal, fermier judiciaire des biens de l'hérédité de François Mesnard, contre Gaspard Cabesse, marchand, héritier bénéficiaire dudit défunt. — Paul Prévost, seigneur de La Vallée, et Suzanne Isle, veuve de Jean de Solières, écuyer, sieur de Lescures, et Pierre Sanceau, procureur à l'hérédité vacante de Daniel de La Goute, conseiller, avocat du Roi au Présidial, et Marthe de Picassary, sa femme, contre François-Maximilien de Béthune, duc de Sully. — Gilles Mervault, contre Jacques Mesnard, messager de cette ville à Bordeaux. — Élie Chaslon, maître apothicaire, contre André Frogier, marchand à La Tremblade. — Paul Prévost, écuyer, sieur de La Vallée, contre François-Maximilien de Béthune, duc de Sully, pair de France. — Pierre Pascault, sieur de Villars, conseiller du Roi en ses conseils d'État, contre Dom

Arnault de Saint-Blaise, religieux feuillant, prieur de la paroisse de Cran. — Partage de la succession de Josias Richelot et Marie Hardy, entre leurs héritiers. — Jeanne Salbert, veuve de Pierre Ogier, écuyer, sieur de La Morinière, Jean-Pierre Salbert, écuyer, sieur de La Contentinière, Jean Salbert, écuyer, sieur de Villiers, René Salbert, écuyer, sieur des Oullières, Françoise-Marie et Jeanne Salbert et Pierre Guilloneau, sieur de La Jaquelinière, contre Jean Corné, écuyer, sieur de La Vallée, juge au Présidial. — Hélène de Fonsèques, dame de Surgères, contre Auguste et Pierre Legoux, écuyers, Léonard de La Frézeré, avocat, Françoise Manigault, épouse du sieur de La Tousche. — Alexandre Desmier, écuyer, sieur d'Olbreuse, etc. — Marguerite Assailly, veuve d'Osée Lhommedieu, contre Nicolas Cantillon.

B. 1482. (Registre.) — In-folio, 116 feuillets, papier, écrits.

1648. — Cour extraordinaire du Présidial. — Louis Ballanger, marchand, contre Pierre Brizard, maître tailleur d'habits. — Élie Charault, abbé commendataire de l'abbaye de Notre-Dame de la Grâce-Dieu, contre Samuel Bernardeau, Françoise Franchard, veuve de noble homme Abraham Tessereau, Marie Franchard, veuve de Pierre Geay, sieur de La Pousinière, Madelaine Bigotteau, veuve de Jean Aigron, écuyer, sieur de la Mothe, conseiller au Présidial, Philippe de Noulon, écuyer, sieur de Poisneuf, etc. — Samuel Bernardeau et Samuel Georges, associés au dessèchement des marais de La Brye, contre Moïse de Voulon, écuyer, sieur de Poisneuf, et François Blavon, marchand, à Marans. — Pierre Veillon, curé à Saint-Étienne d'Ars, contre Daniel Garnier, et Judith Guyon, veuve de Laglaive, dit Choisival. — Georges Reveau, avocat du Roi, déclare qu'il est averti du décès de Samuel Bernardeau, sieur des Mouchères, et qu'il faut pourvoir à la curatelle de ses enfants. Le conseil de famille nomme Sara Brunet, tutrice de ses enfants et curateur aux causes, Jacques Cousseau, notaire royal, assigne Sara Brunet, Georges Landaz, Reveau, Mesmin, Bernandeau, Berauldin, d'Hariette, Torterue, Larseau, Guillemard, Bonneau, Couilleau et J. Couneau. — Henri de Queux, écuyer, contre Jean Lamoureux. — Jacques Mousnier, marchand, contre François-Maximilien de Béthune, duc de Sully. — Marthe Dangirard, femme de Gédéon Maynard, procureur au Présidial, contre Marguerite Assailly, veuve d'Osée Lhommedieu. — Michel Bordes, prêtre, prieur et curé de Ballon, contre Jean Malnoire, laboureur à bœufs, réclamation de dîme de blé. — Samuel Georges, contre Paul Balanger. — Pierre d'Hariette, contre Jacques Chauveton. — Pierre Veillon, curé de Saint-Étienne d'Ars, contre Daniel Garnier, et Judith Guyon, veuve de Leglaive, dit Choisival. — René et Gabriel Manigault, et Madelaine Dalleau, contre Richard, conseiller et juge, magistrat au Présidial. — Josué Guibert, écuyer, sieur des Freleries, contre Gabriel Beaubeau, etc.

B. 1483. (Registre.) — In-folio, 175 feuillets, papier, écrits.

1649. — Cour extraordinaire du Présidial. — Greffiers et maîtres clercs : Jean Maynier, Jacques Goizin, Gaspard Le Roy et Jean Michelin. — Jacques de La Grange, conseiller du Roi, lieutenant de l'Élection de cette ville, contre Jean Du Jeau, écuyer, sieur de Maupertuis. — Judith Dieulefit et Isaac Droubet, contre Michel Tassain, couvreur de maison. — Décès de Jean Seignette, maître apothicaire, laissant Élie, Pierre, Jeanne, Marie et Suzanne Seignette, de son mariage avec défunte Marie Guillemard. Le conseil de famille composé de Jean Seignette, docteur en médecine, frère des mineurs, Jacques Brunet, oncle paternel, à cause de Perette Seignette, sa femme, Henri Guiton, écuyer, sieur de La Valade, cousin germain, à cause de Jeanne Manceau, sa femme, Paul Manceau, marchand, cousin germain, Abel Guillemard, marchand droguiste, Pierre Guillemard, maître apothicaire, Nicolas d'Hariette, marchand droguiste, et André Bernon, marchand, oncles maternels des mineurs, à cause de leurs femmes, Madelaine et Suzanne Guillemard, Samuel Depont, cousin germain, Jean Bernon, sieur de Bernonville, Jacques Riffault, Pierre de Hinsse, cousins issus de germains, à cause de leurs femmes, nomme Jean Seignette curateur, et Abel Guillemard, curateur aux causes. — François de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur, baron de Montendre, Surgères et autres lieux, contre François Billy, procureur fiscal de Surgères. — Jacques de Riberolle, maître peintre de cette ville, contre Pierre Roy et Pierre Changeon, marchand. — François Contancin, curé de Brouhet, contre Paul Cougnard. — Anne Pronis, veuve de Jean Lemaire, contre Nicolas Lemaire, héritier bénéficiaire de Jean Lemaire, son frère.

B. 1484. (Registre.) — In-folio, 93 feuillets, papier, les derniers déchirés et piqûres d'insectes.

1650. — Cour ordinaire du Présidial. — Cour extraordinaire du Présidial. — Claude Delaunay, marchand, contre Henry de Lauzeré, écuyer. — Jean Reveau, assesseur en l'Élection, contre Suzanne Bertin. — Jean Gobert, seigneur engagiste de Nieul, demandeur en fournissement de déclaration et vérification des devoirs seigneuriaux, contre Marie Mullon, veuve de Jean Caillé. — Claude Dargence, marchand, contre Charles Chastaigner, écuyer, sieur de Pierre levée, et Madelaine de Pontard, son épouse. — Jacques Croiszé, curé de Saint-Étienne de Marennes, contre Jacques Guyon, André Grellereau, Louis Écarlat, etc., cabaretiers, pour contravention aux ordonnances du Roi et de l'Église ; les prévenus sont condamnés à une aumône applicable aux réparations de ladite église. — Jacques Fouschier, écuyer, sieur de Sazay, conseiller et lieutenant honoraire de la sénéchaussée et présidial, contre Pierre Revaud. — Jacques Salomon, couvreur d'ardoises, contre Nicolas Mestayer. — Jacques Franchard, sieur de Vendôme, contre Jacques Esprinchard. — Marguerite Guerry, veuve d'Étienne Buffechou, avocat au Présidial et sénéchal d'Ars et Loix, en l'île de Ré, contre Daniel Gendre. — David Papin, écuyer, sieur de Rouze, contre Jean Besly, notaire en la baronnie de Châtelaillon.

B. 1485. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets écrits, papier, les derniers déchirés en partie.

1651. — Cour extraordinaire du Présidial. — Greffiers et maîtres clercs : Jean Maynier, Jacques Goizin, « décédé au mois de Janvier 1651 », Gaspard Le Roy et Jean Michelon. — René Layne, greffier du comté de Marans, contre Marie Layne, veuve de Jean Blanchard. — Guillaume Besanceau, conseiller en la maréchaussée d'Aunis, et Jeanne Basche, veuve de Simon Roulleau, contre la veuve de Prignard. — Jean Fournier, sieur de Champatot, et sa femme, contre Jean Massé, marchand. — Pierre Barré, marchand, de Tours, contre François et Lucas Bonin. — François Roger, curé de Saint-Xandre, contre Marguerite Renou, veuve de Job Nesson. — Mathurin Groyer, maître chirurgien, contre Abel Croizart, maître chapelier, et Josué Guybert, écuyer, sieur des Fresleries. — Gabriel Rebusson, curé de Lagord, contre Simon Guyllot. — Catherine Barbot, veuve de Pierre de Sauvignac, curé des Roches, contre Florence Dartiganauve, veuve de Pierre de Serry, écuyer, sieur de La Vauguérin. — Guillaume Lee, marchand, contre Jacques Riffaud, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi. — Jacques Franchard, sieur de l'Enclôture, contre André de Charon, écuyer, sieur de Salles. — Samuel Thomas, procureur, contre haut et puissant Ozée Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur, baron de Châtelaillon, Salles, Le Roullet, Rudepierre et La Salle d'Aytré. — Maximilien-François de Béthune, duc de Sully, contre Pierre Tongrelou, notaire royal. — Jean Sarragand, écuyer, sieur du Breuil, contre Jean Méhée, etc.

B. 1486. (Registre.) — In-folio, 137 feuillets, papier, 47 feuillets rongés, quelques déchirures.

1486. — Cour extraordinaire du Présidial. — Josué Grelet, maître charron, contre Massias Gaultreau, farinier. — Jean Boiry, messager de cette ville, contre Joachim Villain, maître coutelier. — Élie Papin et François Nau, marchands, contre Antoine Chauvet. — Remy Colin, marchand gantier, et Renée Buffard, sa femme, contre Jean Besson, praticien, et Catherine Buffard. — Jacques Goussé, chevalier, seigneur de Puiballon et La Rouillasse, contre Adrien de Vaudervilliers, seigneur dudit lieu, et Maximilien de Beringhen, seigneur d'Armainvilliers. — David Allays « instructeur de la jeunesse », contre Vincent Tisseau, marchand. — Le syndic du collège de la compagnie de cette ville, contre Daniel Turcault, commis à la recette des droits, rentes et revenus du domaine du Roi. — Charles Bomier, prêtre, promoteur de la cour ecclésiastique de cette ville, contre Jérémie Billaud, archer de la maréchaussée. — Jacques Philbert, marchand, sur l'avis du conseil de famille, est émancipé. — Marie Texier, veuve de Jacques Philbert, marchand, contre Jean Meynier, greffier du Présidial, Jean Texier, procureur en la principauté de Tonnay-Charente, Daniel Brossard, Jacques Philbert, Michel Pacquetteau, et Isaïe Loriol, sieur de La Chabossière, convoqués pour fixer le taux de la pension à allouer à sa fille mineure Marie Philbert. — Louis Veillon, de La Girardière, contre noble homme Robert Veillon, docteur en médecine, fils de noble homme, Jean Veillon, sénéchal des Sables d'Olonne, décédé, et de Marie Bouhier. — Benjamin de Mazières, écuyer, sieur du Passage, contre

Jacob Juppin, notaire royal, assigné pour représenter le testament olographe de Isaac de Mazières, écuyer, sieur de Marouillet, et contre André, Samuel et Daniel de Mazières, écuyers, et Marguerite de Mazières, frères et sœur dudit feu sieur de Marouillet et transcription dudit testament. Il demande à être inhumé selon l'ordre observé en l'Église Réformée, fait des legs à Samuel, Benjamin et Daniel de Mazières, à son neveu Philippe Gédéon Nicolas, enfant de Vincent Nicolas, écuyer, sieur des Chamodes et de Marguerite de Mazières, sœur du défunt, à ses neveux Josias de Robillard, écuyer et Marie de Robillard, enfants de Josias de Robillard, écuyer, sieur de Champagné, et de Marie de Mazières, la seconde sœur du défunt ; il laisse au consistoire de La Rochelle, pour aider les étudiants en théologie, tous ses livres latins de théologie, et ses livres de droit à son ami Lamour. — Partage des biens des successions de Meurguier et d'Abillon, entre Ignace Meurguier, conseiller élu en l'Élection de cette ville, Augier Duchemin, Marguerite et Marie Meurguier, Gabrielle Huissard, veuve de noble homme Benjamin Meurguier, sieur d'Angliers, curatrice des mineurs Meurguier.

B. 1487. (Registre.) — In-folio, 269 feuillets, écrits, papier.

1653 (manque 1653). — Cour extraordinaire du Présidial. — Jean Proult, prieur et curé de Bourgneuf, contre Octavien Bourgouin. — Jean Bruneau, marchand, contre Jean Arrivé, charron. — Jean Fournier, sieur de Champatot, contre Jeanne Désiré, veuve de François Massé. — Jonathan Deslax, écuyer, sieur de La Barde, contre Charles de Furgon, écuyer, sieur de Saint-Christophe. — André de Mazières, écuyer, sieur de Voutron, contre Meurguier. — Anne Javelleau, veuve de Jacques Geoffray, contre Jacques et Louis Geoffroy. — Marie Guillemin, veuve de Benjamin Bernon, contre Jean Barbot, écuyer, sieur de Buzay. — Germain Cothonneau, marchand, contre Samuel Tongrelou, « paulmier ». — Anne de Mairé, veuve de Samuel Baudouin, écuyer, sieur de La Bruchardière, contre Thiffain, femme de Ambroise-Liault-Étienne Georget, maître poêlier, contre Madelaine Bertault, veuve de Jacques Savarit, marchand. — Marie Mignot, veuve de Pierre Martin, renonce à la communauté contractée avec le défunt, par son contrat de mariage. — Samuel Geraud, écuyer, sieur de La Maison Blanche, curateur des mineurs de Samuel Bernardeau, sieur des Nouées et de Sara Brunet, prête serment de bien s'acquitter de cette charge. — Noble homme Pierre Siette, ingénieur géographe du Roi, contre Jean Nicolas, écuyer, sieur de Courcelles. — Curatelles des mineurs de Jean Mouchard, maître écrivain, d'Isaac Berger, marchand. — Des religieux de la charité de Saint-Barthélémy, contre Gilles Barry. — François Olivier, sieur du Treuil Bâton, contre Jacques Naudin, laboureur à bras. — Haut et puissant Maximilien Eschallard, chevalier, seigneur, marquis de La Baulaye, et autres places, contre Pierre Babin, procureur. — Curatelle des mineurs de Samuel Georges et de Jeanne Prévost. — Henri Chappot, écuyer, sieur de La Chanoinie, conseiller du Roi, lieutenant particulier en la sénéchaussée et Présidial, contre Zenas de Remigioux, conseiller du Roi en ses conseils, seigneur de Ronflac. — Jeanne Georges, veuve de Jean Marchais, contre Étienne Georget, et Marie Mesran, veuve d'Étienne Masouer. — Arnaud Bruneau, écuyer, sieur de La Chaboissière, Aré, Lagord, Les Halles de Puilboreau, contre Pierre Geoffroy, le jeune. — Charles de Boylesve, chevalier, seigneur de Peré, contre Pierre Lebreton, dit Lacourbe. — Guillaume Guybourg, prêtre curé de Rochefort, prieur du prieuré de Saint-Hippolyte du Vergeroux, contre Pierre Regnaud, Pierre Boissy, Abraham Bastier, etc. — Réclamation de dîmes. — Gédéon de Lozéré, seigneur de Rochefort, Pierre de Burlé, seigneur de Charvete, René de Cullan, seigneur de Ciré, et Pierre Siette, ingénieur géographe du Roi, contre François Renoulleau, Jean Braud, etc. — Mathurin Guynard, « restaurateur du corps humain », contre Michel Moreau, etc.

B. 1488. (Registre.) — In-folio, 328 feuillets, papier, écrits les feuillets 24 à 39 rongés par le haut.

1658 (manquent 1655 à 1657). — Cour extraordinaire du Présidial. — Greffiers et maîtres clercs : Gaspard Le Roy, Jean Michelon et Jean Danyau. — Marie Ardouin, femme d'Abraham Bredu, contre Élie Chevallier, huissier, et Jacob de Neuchâtel, sergent royal. — Pierre Thomas, sieur de La Secondière, élu en l'Élection de Fontenay, mari de Barbe Fradet, contre Gilles Fradet, conseiller Élu audit Fontenay. — Balda et Pierre de Lastre, écuyers, sieurs d'Aigrefeuille, et de Touchelonge, contre Clément Trinquant, maître apothicaire. — Nicolas, Jacques et Judith Tharay, contre Étienne Fouschier. — Étienne Baudoin, maître pâtissier, contre Pierre Naseaud, Jacques Enfrain et Étienne Parpeau, experts, contre Jacques Romain. — Jean Cailleteau, sieur de Beauregard, contre Bernard

Pagez, marchand, Nicolas Regnaudeau, avocat au Parlement, et Marie Pagez, sa femme, héritière de Judith Bache, sa mère. — Jacques Cochon, écuyer, sieur des Loges, contre Jean Tortin, marchand à Bourgneuf. — Marie-Nicolas, veuve de Marc Leboiteux, marchand, contre Pierre Leroyer, marchand. — Mathurin Charruau, loueur de voitures et chevaux, contre Pierre Leclercq et Jacques Favereau. — Marie Jay, servante domestique, contre Jean Raoul et Françoise Le Viger, sa femme. — Jacques Henry, chevalier, seigneur de Cheusse, contre Joseph Mazouer. — Benjamin, Daniel, Marguerite et Marie de Mazières, contre Isaac Dodin, — Marie Manigault et Isaac Papin, contre Élisabeth Chevallier, veuve de Pierre Bureau.

B. 1489. (Registre.) — In-folio, 349 feuillets, papier, écrits.

1661 (**manquent de 1659 à 1660**). — Cour ordinaire du Présidial. — François Boutiron, procureur, contre Blaise Grimault. — Yves David, écuyer, sieur des Marais d'Annezay et de Couplay, contre Jean Dahon, écuyer, sieur de Leissinet, et Suzanne Barbereau, sa femme. — Georges Reveau, conseiller et avocat du Roi au Présidial, contre Daniel Briaud, Étienne de Hariette, Pierre Berger et Laurent Aigret. — Élisabeth Chaillé, veuve de Pierre Tongrelou, notaire royal, contre Samuel Tongrelou, Jeanne Resnier, veuve de Nicolas Branchaud, fermier de la maison du jeu de paume des *Quatre fils Aymon*. — Guillaume Lee, marchand, contre Guillaume Flegan, marchand. — Marie-Anne Suzanne et Henri Allaire, enfants de défunt Louis Allaire, sieur du Bugnon, et de Jeanne de Superville, contre Antoine, Louis, Jean et autre Jean Allaire, Pierre Allaire, Samuel Pagez, banquier, Louis Le Cercler, avocat en Parlement, époux de Marie Pagez, pour l'entérinement de leurs lettres d'émancipation. — Jean Bouhet, marchand à Bourgneuf, contre Pierre Menant, boucher. — Curatelle des mineurs de Gaspard Baudry, procureur au Présidial, et de Marie Simon. La mère est nommée tutrice et Jean Pons l'aîné, procureur, curateur aux causes. — Charles Maichain, sieur de Lamour, contre André Tayne et Louise Antoine. — Jacques Mabille, huissier, contre Michel Bertinault, écuyer, sieur des Souches, et Marie Paris, sa femme. — Très illustre princesse Jeanne-Baptiste de Bourbon, fille légitimée de France, abbesse et chef d'ordre de l'abbaye de Fontevrault, contre Antoine Bidal, son argentier. — Madelaine de Pontard, femme de Charles de Chastagnier, chevalier, seigneur de Pierre-Levée, contre le sieur de Pierre-Levée. — Pierre Allaire, marchand, contre Nicolas Allaire, marchand. Le conseil de famille donne son avis sur la délivrance de la somme de douze cents livres par Pierre à Nicolas Allaire, pour reliquat de compte, et sur la validité du mariage dudit Nicolas, contracté en Hollande. — Daniel Riffault, sieur de Grandchamp, ci-devant fermier de deux métairies appartenant au seigneur de Chemeraut, contre Charles Gourjault, écuyer, seigneur de Venours, saisissant ladite métairie. — Jean Nézereau, marchand, contre Jean Massiot, marchand, et Isaac Hay, marchand. — Michel Bourday, prêtre, prieur, curé de Ballon, contre Marguerite de Mazières, veuve de Josias Robillard, écuyer, sieur de Champagné, et Josias de Robillard, écuyer, sieur de Champagné. — Curatelle des mineurs de Jean Dutartre et de Marie Bureau. — André de Cholet, écuyer, sieur de Ligny, héritier bénéficiaire de Marie Colin, demandeur en exécution de jugement portant présentation et réception de caution, contre André Brunet, avocat au Présidial, et Marie Rasclet, sa femme, et les autres cohéritiers de Pierre Rasclet. Il présente pour caution Samuel de Cholet, écuyer, sieur de Boissy. — Curatelle des mineurs d'Élisabeth Bouhier, veuve en premières noces de Jean Mignot, et en secondes, de Louis Braud, sieur du Fraigne. — Émancipation de Charles, Daniel et Élisabeth Mignot, Michel Gariteau, nommé curateur. — Henri Colin, conseiller du Roi, Élu en l'Élection, contre Beauchamps, maître chirurgien, et Guillaume Pothier, maître pâtissier.

B. 1490. (Registre.) — In-folio, 223 feuillets écrits, papier.

1668 (**manquent 1662 à 1667.**) — Cour extraordinaire du Présidial. — Curatelle des mineurs de Raoul Luillier, seigneur de Rachausselière, paroisse de Vérines, et d'Hélène Lengloys qui est nommée tutrice ; Jean Luillier, avocat au Parlement et aux Conseils du Roi, est nommé curateur aux causes. — Curatelles des mineurs d'Isaac Cochet, commissaire de la marine, et d'Élisabeth Caron. — Affirmation de voyage de Benjamin de Cador, écuyer, sieur de La Voute, l'un des gendarmes de la compagnie de la garde du Roi, qui est venu de Saint-Hilaire la Pallu en cette ville pour l'instance qu'il soutient, contre la femme de Jean Dodeteau, pour avoir payement des arrérages de la somme de deux cents cinquante livres de rente à lui due. —

Moyse Geay, sieur de La Penissière a affirmé être venu de Marans en cette ville pour faire juger le procès entre lui et René Salbert, écuyer, sieur de Forges et Giraud, écuyer, sieur de La Couture. — Honoré Prudhomme, prêtre, curé de La Flotte, est venu exprès en cette ville pour l'affaire que les fabriciens et lui, ont contre Rayne, marchand de cette ville. — Jacques de Truchon, chevalier, seigneur de Saint-George des Agoux, est venu exprès de ce lieu pour présenter sa cause contre messire Chesnel et Marie de La Rochefoucauld, son épouse. — Charles-François de Fonsèques de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur, marquis de Surgères, n'accepte l'hérédité de Marianne de La Rochefoucauld, sa sœur, femme en secondes noces de François Chesnel, chevalier, que sous bénéfice d'inventaire. — Pierre Bernon, écuyer, seigneur des Grollières, déclare être venu exprès en cette ville pour répondre à Pierre Belliard. — Pierre d'Azemar, avocat en Parlement et au Présidial, curateur des mineurs de Pierre d'Azemar, sieur de Lusignan, et d'Anne Thibault, sa femme, et héritier en partie de ladite Thibault, à cause de Marie Girault, sa femme, contre Louis Thibault, avocat en Parlement, curateur aux causes des mineurs de François Martin, aussi avocat et sénéchal des seigneuries d'Ars, et Loix, Jean et Michel Bigoteau, noble homme Jean Poisson, tous parents des dits d'Azémar. — Daniel Bauldouin, sieur des Prises, marchand de l'île de Ré, est venu exprès en cette ville pour faire taxer les frais contre Jean Bou. — Daniel de Beaumont, écuyer, sieur des Bruchardières, est venu exprès en cette ville pour l'affaire poursuivie contre Pierre de Berrandy et Marie Raffin. — Nicolas Chuppin, prêtre, curé de Chavettes, a apporté et mis au greffe une copie du papier des baptistaires, mariages et sépultures de sa paroisse, suivant l'ordonnance du Roi, paraphée par le lieutenant général.

B. 1491. (Registre.) — 24 feuillets, papier, couverture parchemin.

1670-1672. — « Affirmations des chevaux de la » ville et gouvernement de La Rochelle. » — « Le 27e » de novembre 1670 a comparu au greffe de nostre com» mission, Jean, Branger, loueur de chevaux, demeu» rant en cette ville, lequel a desclaré tenir à louage » deux chevaux, l'un de poil bai et l'autre de rouan et » est prest d'en payer le droit à ceux qui en sont re» cepteurs et vouloir suivre entièrement les arrêts et » règlements de Sa Majesté et ordonnances de Mgr » l'Intendant donnèz en conséquence sur le faict des » dictz chevaux estant prest de faire aparoir des dits » chevaux toutes fois et quantes laquelle desclaration » il a faicte et en requiert copie pour dellivrer à maître » Jean Gilbert, procureur de Monseigneur de Louvois » pour luy servir en temps et lieu ce que de raison, » fait audit greffe les jour et an que dessus et a des» claré ne sçavoir signer. » — « Cosson. » — 90 déclarations.

B. 1492. (Registre.) — In-folio, 398 feuillets, papier, dérelié.

1683 (manquent 1669 à 1682). — Cour extraordinaire du Présidial. — Béraudin, lieutenant général, Véronneau, assesseur, Grassineau, Voyneau, Habert, Griffon, Régnier, Marchand, Papineau et Roy. — Bomier, avocat du Roi, Rougier, procureur du Roi, Maudet, greffier, Roger, huissier. — Edme Goudeau, maître chirurgien, contre Madelaine Gabet, veuve de André Louveau, avocat au Parlement. — Hector de Vilette, écuyer, capitaine d'une compagnie d'infanterie au régiment de Piémont, contre André Gras, maître charpentier de grosses œuvres. — Isaac Manigault, marchand, contre Daniel Pronis, marchand, et ses co-héritiers. — Suzanne Poulingue, veuve de Bernon, contre Pierre Nicolas, notaire royal, curateur de Renée Pelisson. — Jean Blanchet, curé de Landray, contre Pierre Caillaud, fermier de la terre du Thou, et Gabriel Engrand, prêtre, curé de Thou. — Sylvie Godeffroy, contre Charles Mignot, tonnelier. — Élie Bareau, procureur, contre Cadot et Anne Gargot, sa femme. — Henri-Charles Le Mastin, chevalier, seigneur de Beauregard, contre Gaillard. — « Paul Vacher, écuyer, sieur de La Casse, avocat, expose à la Cour qu'il a plu au Roi, pourvoir maistre Henry Malherbe de l'office » de postulant en icelle, dont estoit pourveu Me André » Blaumet, comme il appert par ses lettres de provi» sions données à Paris le premier jour du mois de » may 1681 » ; prestation dudit Malherbe. — Isaac Baulot, marchand, contre Le Goust, écuyer, sieur de Beauséjour. — Jean Mignonneau, écuyer, sieur de Lisle, contre Amet Pradel, gainier. — Claude Béthune, bourgeois de Paris, tuteur de Prosper-André Bavin, enfant de messire André Bavin, chevalier, seigneur de Bersan. et Suzanne de Ferrière, son épouse, ledit mineur légataire universel d'Étienne de Ferrières, écuyer, sieur de Villeneuve. — François Boutiron, procureur, contre Jacques Suire, marchand. — Jeanne Châtaignier, veuve d'Étienne de Remigioux écuyer,

sieur de Chézelles, contre Jean de Charron, écuyer, sieur de La Gravelle. — Suzanne Papin, veuve de Benjamin d'Hariette, contre Raymond Dupourtault et Anne Prou, sa femme. — Jean Barbosse Cabece, « gentilhomme d'extraction portugaise », contre Jean Massiot, marchand. — Louis Chadeau, sieur de La Clocheterie, « capitaine entretenu pour le service du Roi, en ses armées navales », contre Jean Grenon, marchand. — David Oüalle, marchand, contre Pierre Baraguet. — Pierre d'Azemard, curé de Saint-Cyr du Doret, « père » et légitime administrateur de ses enfants et de dé» funte Marie Giraud, héritier en partie de défunte » Anne Thibaude, sa mère, veuve de Pierre d'Azemard, » demandeur en interruption de possession et de dé» guerpissement », contre Marie-Catherine et Marianne Guillaudeau, sœurs héritières de Madelaine Baudouin et de Jean Guillaudeau, leur mère. — Installation de Pierre Gratin dans l'office de lieutenant du prévôt des maréchaux de France. — Alexandre-Thésée Châtaignier, écuyer, sieur de Lisle, contre Élisabeth Legue, veuve d'Étienne Trébuchet. — Samuel Marchand, docteur en médecine, contre Berthomé, sieur des Marais.

B. 1493. (Registre.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

1684-1685. — Cour extraordinaire du Présidial. — Pierre Harouard, receveur des droits du Roi au grand bureau de cette ville, contre Henry Tersmitten, banquier, condamné à représenter ses livres pour en faire des extraits concernant les affaires entre lui et Pagez, d'octobre 1681 jusqu'au jour de la faillite de Samuel et Jean Pagez. — Annibal Poullet, greffier de la châtellenie de Ronflac, contre Daniel Bernard, Bareau, etc. — Jeanne Garnier contre Thomas Cerclet, laboureur. — Samuel Prevost, greffier de la baronnie de Mauzé, remet au greffe l'information faite contre Pierre Moreau par devant le sénéchal de Marsay. — Pierre Larade, seigneur de Treizeux, avocat au Parlement de Guyenne, contre Andrée Aymard, fille de Pierre Aymard, farinier du moulin de la Clie. — François Vacher, écuyer, fils de Paul Vacher, écuyer, sieur de La Casse, avocat au Parlement, contre les raffineurs de Bion. — Jean Poux, compagnon chirurgien, contre Micou, boucher. — François de Chassenaud, chevalier, seigneur de Chassenaud, contre Marie Gabet, femme de Léon David, Marie Faucon, veuve de Grenot, Léon Gautronneau et Jean Simonneau, laboureurs. — Marie Blais contre Étienne Regnaud, tailleur d'habits. — Gilles Desnos, chevalier, seigneur de Menards, contre Gilles Merlan, sieur du Breuil, et Jean Bursier, dit Chétif.

B. 1494. (Registre.) — In-folio, 192 feuillets, papier.

1697-1699 (manquent 1686 à 1696). — Cour extraordinaire du Présidial. — Marie Le Roy, fille mineure de Amateur Le Roy et de Marie Papin, demande l'entérinement de ses lettres d'émancipation. — Autorisation d'aliéner la terre d'Espannes par le sieur Jacques de Saint-Légier, chevalier, seigneur d'Espannes, au sieur Blaise d'Aitz, seigneur de Chasteau d'Aix, conformément à l'avis du conseil de famille. — Isaac Chasteau, marchand, à Thairé, présente pour caution Benjamin de Cazalis, aussi marchand à Thairé, contre Louis Chasteau, marchand à Forges. — Jean Valleau, marchand, et Marie Valleau, veuve de François Lafond, marchand, renoncent à la succession de Jean Valleau, leur père. — Jean Germain, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances, fermier général en caution de Louis Dubrusson, chevalier, seigneur de La Brunelière et chevalier d'honneur au Présidial, ainsi que Samuel Bernon, conseiller du Roi, trésorier de France en la généralité de Poitiers. — Entérinement des lettres d'émancipation de Jean-Charles Parnajon, de l'avis du conseil de famille. — Louis-Philippe de Laforce, écuyer, sieur de Chaignevert, officier dans les chevau-légers de la garde du Roi, contre Marie de Caillo, veuve d'Antoine Jousseaume, écuyer, sieur de La Chalonnière, et héritière sous bénéfice d'inventaire de François de Caillo, écuyer, sieur de Beauvoir. — Émancipation de Henri Malherbe par son père, procureur au Présidial. — Jacques Raoult, chevalier, seigneur de La Gibourgère, contre Guillaume Mercier, sieur de La Sablière. — Tutelle de Françoise de La Terrière, fille de Nadaud, veuve de Nicolas de La Terrière, écuyer, confiée à Nadaud Dubois d'Able, de l'avis du conseil de famille composé de Pierre Gaalon, père, écuyer, Billaud, conseiller élu en l'Élection, Pierre de Gaalon, fils, écuyer, La Forgue, capitaine d'infanterie, Nadaud, maître apothicaire, oncles et cousins de la mineure à cause de leurs femmes. — Pierre Nagle, marchand, contre Jean Marchand. — Émancipation de Pierre, Marie Anne et Jean Yvon, enfants de Jean Yvon, receveur des deniers d'octroi de cette ville, et de Marianne Tharay. — Jean Dansay, sieur du Treuil de Bussac, caution de Jean Souvent, marchand, et Suzanne Chaigneau. — Entérinement des lettres d'émancipation de Marie et Marguerite

Turgné, filles de feu Pierre Turgné et de Marguerite Michau. — Hilaire Lenormand, « organiste », contre Pierre Pinet et les autres maîtres gardes du métier de menuisiers. — Jacques Godeffroy, marchand banquier, émancipe son fils, Jacques Godeffroy des Grollières, faisant le négoce en société avec Jacques Godeffroy, son cousin, marchand à Lisbonne. « Dans la commune » de La Rochelle et province d'Aunis, lorsqu'un enfant » est parvenu à l'âge de 25 ans, et hors de la maison » de son père, les négoces et profits qu'il fait lui ap» partiennent, et il peut en disposer comme bon luy » semble, estant de droit émancipé. — Mariocheau » Bonnemort ». — Entérinement des lettres d'émancipation de Marie Brevet, fille de Pierre Brevet et de Marie Barbot. — Tutelle des mineurs de Daniel, fils de François Angoulan, avocat au Parlement et Présidial, et de Marie Rouzet. — Émancipation de Marianne Barbot, fille de Jacques Barbot, sieur de la Porte, « absent du Royaume pour cause de religion », et de défunte Élisabeth Dioré. — Jacques Godeffroy et Jacques de la Ronde ont pour caution Paul Merlin, contre Pierre de Gaalon, écuyer, sieur de Courdault, etc.

B. 1495. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier, écrits, quelques déchirures.

1702-1703 (manquent 1700-1701). — Cour extraordinaire du Présidial. — Élisabeth Pronis renonce à la succession de Daniel Pronis, son père. — Jean Maudet, sieur des Hommeaux, s'oppose aux criées des biens de Blavou et Gaudron, poursuivie par Jacques Manceau et consorts, « et à l'or» donnancement des deniers provenant de la vente » qui a été faite le 6 septembre 1697, à la requête » du sieur de Méric, des biens de Moïse de Vou» lon et Marie Tiraqueau, sur Nicolas Jamon, procu» reur, curateur aux hérédités abandonnées, afin d'être » payé sur les sommes pour lesquelles les enfants mi» neurs dudit sieur de La Rochefoucauld-La Sausay » seront colloqués à cause de Samuel Bernardeau, » leur aïeul avec Régnier, ledit Maudet, cessionnaire » du sieur Pandin, et autres intéressés au dessèche» ment des marais de La Brie et lesdits mineurs et » consorts opposés, de la somme de sept cent seize » livres de principal pour les frais et dépens dus audit » Maudet, cessionnaire dudit Pandin, par lesdits mi» neurs, suivant la sentence du 15 juillet dernier ren» due contre Danguitard, leur curateur aux causes, » sans préjudice d'autre droit et constitue Isaac Tayeau » pour son procureur et élit domicile en sa maison en » cette ville, paroisse Saint-Barthélemy, dont acte ». — Émancipation de Jean, Marie et Catherine Seignette, enfants de feu Jean Seignette, docteur en médecine, et de Jeanne Richard. — Pierre Du Rousseau, chevalier, seigneur de Fayolle, directeur des marais desséchés de Voutron, contre Josué Du Fay, écuyer, seigneur d'Exoudun. — Émancipation de Jean-Samuel et Marie-Jeanne Regnaud, enfants de feu Élie Regnaud et de Marie Godineau. — Entérinement des lettres d'émancipation de Marianne Barbault, fille de Gédéon Barbault, et de Marie Magin, « fugitifs du royaume, pour cause de religion ». — Émancipation de Pierre, Geneviève et Marie-Anne Harouard, enfants de Pierre Harouard, avocat au Parlement, ci-devant receveur au grand bureau des traites, et de défunte Marie Page. — Émancipation de Pierre, Marguerite Gotton, Michel, Fleurans et Suzanne, enfants de défunt Michel Derny, marchand, et de Marie Bourcelot. — Autorisation donnée par le conseil de famille à l'abandon d'une rente aux enfants Taillardeau, du premier lit, et au partage des autres rentes entre les enfants du second lit, autorisation signée Regnier, Ant. Allaire Du Bouzet, Taillourdeau Pagez, Durand de Lavauxmartin et Mariocheau-Bonnemort. — Pierre Dugarry, sieur de Porneuf, contre Germain Deschamps et sa femme. — Nomination de Giraud, curateur de sa fille, pour recevoir le legs de 300 livres à elle fait par Germain, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, intéressé dans les grosses fermes, — Jean Barret, marchand, contre François de Signe, chevalier, seigneur de Grand Pulche, mari de Marianne de Mazières, et réception de Pierre Massiot, comme caution dudit Barret. — Entérinement des lettres d'émancipation de Salomon Dinet, enfant de feu Salomon Dinet et de Marianne de Labussière. — Jean-Jacques Dagien, écuyer, aide de camp de D'Aubarède, lieutenant général des armées du Roi, notifie au greffe l'acquisition par lui faite de M. de Chérade, lieutenant général de la sénéchaussée d'Angoumois, et de Madelaine Husson, des rentes énoncées dans le contrat passé entre eux à Saint-Martin de Ré, le 17 février 1702.

B. 1496. (Registre.) — In-folio, 246 feuillets, papier.

1708-1710 (manquent 1704-1707). — Cour extraordinaire du Présidial. — Jacques Charruyer, marchand, curateur aux corps et biens de André Chauveau, Pierre, Jean et Marie-Élisabeth Chauveau, éman-

cipés, procédant sous l'autorité de Pierre Bidet, leur curateur aux causes, contre Isaac Morin, sergent royal, et Jeanne Louet, veuve de Pierre Chauveau, et Jean Pageaud, notaire royal. — Entérinement des lettres d'émancipation de Marie et Rose, filles de Simon Rantien et Marie Gallocheau. — Curatelle d'Olivier-Pierre Guilhen, fils d'Olivier Guilhen. — Saisie réelle à la requête de Favier et La Combe, contre Marchand et sa femme, de maisons et terres sises à Marans. « Marie-Jeanne Rougin Des Tourettes, veuve de feu » messire Louis de Mornay, comte de Monchevreuil, » vivant capitaine des vaisseaux du Roy, tant en son » nom que comme tutrice et curatrice de ses enfants... » remontre que par son contrat de mariage passé par » devand David, notaire royal en cette ville, le 5 ..... » 1704, le feu sieur de Monchevreuil auroit esté estably, » par erreur, fils de *François* de Mornay, marquis de » Monchevreuil, chevalier des ordres du Roy, gouver- » neur de Saint-Germain en Laye, ville et pont de » Poissy, capitaine des chasses dudit Saint-Germain, » et de dame *Élisabeth* Dorsay, sa femme, ses père et » mère, au lieu que ledit seigneur de Monchevreuil » père se nomme *Henry*, et ladite dame Boucher d'Or- » say *Marguerite*, et comme elle a intérest que lesdits » noms de *François* et *Élisabeth* soyent réformés pour » ne pouvoir nuire ny préjudicier à elle ny aux enfants » qu'elle a eus de son mariage avecq ledit feu messire » Louis de Monchevreuil, son mary, elle nous a requis » acte de la déclaration qu'elle nous a fait de la réfor- » mation à faire desdits noms, pour luy valloir et ser- » vir à ses dits enfants ce qu'il appartiendra et en con- » séquence permis à elle de nous représenter pièces » justificatives des noms desdits sieur et dame de » Monchevreuil père et mère, pour en estre les véri- » tables noms establis et réformés, sy besoin est, sur » la minutte et grosse dudit contrat de mariage par » note en marge ; fait les jour et an susdit. — Signé : » Destourette de Monchevreuil, Mariocheau-Bonne- » mort *Nihil*. — (15 juin 1708). » — Entérinement des lettres d'émancipation d'Étienne, Auguste et Suzanne-Élisabeth Despéroux, enfants de défunt Joseph Despéroux, marchand, et d'Élisabeth Godeffroy. — Curatelle des enfants mineurs de feu Nicolas Coquerel, marchand libraire, et de Michelle-Geneviève Fragé. — Susanne Le Clercq, femme non commune en biens de François Laboullay, sieur du Pont, contre Jeanne Gallot, veuve de Martin Poirier, François Fleurant Duchesne, Jeanne-Michelle Duchesne, Jacques-Philippe Duchesne, etc. — Entérinement des lettres d'émancipation d'André Boucher, marchand. — Entérinement des lettres d'émancipation de Thérèse Brochard. — Marie White, veuve de Jacques Barbot, écuyer, sieur de Buzay, et de Marie White. — Curatelle des enfants mineurs de feu Daniel de Tandebaratz et d'Anne Marrat, sa veuve.

B. 1497. (Registre.) — In-folio, 248 feuillets, papier, écrits.

1710-1712. — Cour extraordinaire du Présidial. — Déclaration par Élisabeth Bonneau du décès de son mari, Nicolas Grozé, mort au Cap, côte de Saint-Domingue. Elle ne sait si elle répudiera ou non la communauté contractée avec le défunt, ignorant l'état de ses affaires. — Curatelle des mineurs de Nicolas Grozé et d'Élisabeth Bonneau. — Autorisation donnée par le conseil de famille à Paul Brunet, sous-lieutenant d'infanterie, de vendre, pour subsister, une rente. L'un de ses frères est décédé, l'autre est religieux chez les Jésuites, et il procède sous l'autorité de son curateur aux causes. — Catherine et Élisabeth Desbarres, contre Pierre Turgné et sa femme, présentant pour caution Jean Boutiron. — Suzanne Petit, Jean Desbois, avocat, Josué Petit, marchand, Marie Thibaud, veuve de Alexandre Petit, tutrice de Gabriel Petit, son fils, Jean Petit, marchand, renoncent à la succession de Salomon Petit, leur père et oncle. — Anne Rousseau, veuve de Pierre Vachon, renonce à la communauté contractée avec son mari. — Curatelle des enfants mineurs de Jean Begaud, orfèvre et essayeur de la monnaie royale, et d'Agathe Bailly. — Renonciation par Pierre Rousseau-Bouyer à l'hérédité de Jean Robin, pour son enfant mineur. — Curatelle des enfants mineurs de Isaac Dechézeau, marchand boutonnier, et de Catherine Cadou. — Renonciation par Jeanne Chevallier, veuve d'Armand Mariocheau, capitaine de navire, à la communauté par elle contractée avec son mari. — Jacques Rougier, écuyer, seigneur du Marais Guyot, lieutenant particulier, assesseur criminel et premier conseiller au Présidial, se plaint de ce qu'étant monté au Palais pour continuer à voir le procès entre Alexis Gillet et Gaspard Robin et les collateurs de Saint-Sauveur de Nuaillé, après avoir attendu de deux heures jusqu'à trois heures, il ne s'est trouvé que MM. Guillaume Sibille, Jean Cadoret et Josué Mounier, conseillers, pour l'aider à juger ledit procès, quoique MM. Charles de la Boucherie, Pierre Giraud, Pierre Tuleron, eussent été présents hier au rapport et à la visite du procès. — Curatelle des mineurs de Jean Couillandeau et de Jeanne Grazellier. — Curatelle des mineurs

de Jean Tranchant, maître menuisier. — Curatelle des mineurs de Isaac Mouchard, écuyer, sieur de Chaban, et de Suzanne de Pont. — Curatelle de Joseph Compère, décédé, et de Marie Bruslé, épouse en secondes noces de François des Chandelliers, sieur de La Pigeonnière. — Isaac Chaillé renonce à la succession de Isaac Chaillé, son oncle. — Curatelle des mineurs de Jacques Guilhen. — Jean Maroix, écuyer, sieur de Pont, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, capitaine général garde-côtes de l'Ile de Ré, tuteur et curateur de sa nièce, Marie de Peredo, fille mineure de feu Don Diego de Peredo, gouverneur pour le Roi d'Espagne de l'île de Sainte-Marthe et côte de Carthagène, et de Marie de Pont Maroixe, femme en secondes noces et lors de son décès du marquis de Conflans, contre ledit marquis, au nom d'une provision de curatelle clandestine par devant le lieutenant civil du Châtelet de Paris, le 7 juillet 1709. Le conseil de famille confirme la tutelle confiée à Du Pont Maroix ; signé Massiot, Massiot de la Mothe, Lileau, Belin, Daniel Robert, Depradelles, Bernard Delaunay, etc. — Jean Camus, Jean Blaise, Étienne Bellion, capitaine de navire, à cause de Marie Camus, sa femme, et Madelaine Camus, renoncent à la succession de leur mère, Marie Gilbert. — Paul Sanlon, Pierre Mazoué, caution et certificateur aux fins de l'exécution du jugement rendu au profit de Louis Bulliveau, Jean Desbois, François, Charles et Suzanne d'Hariette, contre Araham Duport, Henri Vlamin et autres.

B. 1498. (Registre.) — In-folio, 148 feuillets, papier.

1716-1717 (manquent 1713-1715).— Cour extraordinaire du Présidial.— Gabrielle Martin, veuve de Thomas Chevreau, commis au bureau des cuirs, renonce à la communauté contractée avec le défunt par son contrat de mariage du 2 novembre 1693. — Enregistrement de la donation faite à Louise Jousseaume par Louis Jallais, prêtre, d'une rente annuelle de cent livres. — Marie-Anne Decornaux renonce à la communauté contractée avec son mari, Jacques Moutonnet. — François Gris et Jeanne Drillant, sa femme, renoncent à la succession de Gabrielle Simonnet, leur mère et belle-mère. — Antoine Daillé, « maître de musique », contre Mathurin Chaigneau, père et fils. — Curatelle des enfants mineurs de feu Antoine Cabane, chirurgien, et d'Anne Bérau. — Renonciation par Renée Olivier à la communauté contractée avec défunt Antoine Poupart, son mari.— Entérinement des lettres d'émancipation de Élisabeth Watrigan, fille de défunt Léopold Watrigan, et de Anne de Faye. — Transcription de la vente par Antoine Poupart, bourgeois, à Renée Ollivier, sa femme, ayant renoncé à la communauté, des meubles, effets et marchandises pour 800 livres sur la somme de quinze cents livres qu'elle avait apportée en dot par son contrat du 25 juin 1685. — Transcription du contrat de mariage de François Jouys, écuyer, seigneur de La Tremblay, veuf de Marie Ravenel et Marguerite Marchant, fille de défunt Antoine Marchant, sieur de La Bionnière, conseiller du Roi, juge, magistrat civil et criminel du Présidial de La Rochelle, et de Marguerite François, à présent femme de Louis Poirel, seigneur de Gué d'Alleré, conseiller audit Présidial, lieutenant de police. — Étienne Viault, sieur de Burgalle, contre François Millien, maître chirurgien. — Curatelle des enfants mineurs de feu Pierre Huet, maître chirurgien-major sur les vaisseaux du Roi, et de Marie-Marguerite Coquet. — Curatelle des mineurs de Pierre Hardouin, écuyer, receveur général des domaines, et de Renée Le Pays, remariée avec Charles de Beauharnois, capitaine des vaisseaux du Roi. — Curatelle de Marguerite-Françoise-Élisabeth Duclerc, fille de feu Jean François Duclerc, écuyer, chevalier de Saint-Louis, capitaine de frégate, et de Marguerite Dutivier. — Simon Des Figuiers de Colans, capitaine d'infanterie au régiment de Noailles, contre Merlin Gastebois et Boyer, marchands. — Curatelle des enfants mineurs de Jacques Thomas, commis à la recette des biens des Religionnaires fugitifs. — Curatelle des mineurs de feu Jacques Mignonneau, écuyer, sieur du Vigneau, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'infanterie au régiment de Périgord, et de Françoise-Émilie Gobert, remariée à Claude Palleron, contrôleur des octrois. — Entérinement des lettres d'émancipation de Jeanne-Esther Chambert, fille de feu Étienne Chambert, capitaine de navire, et de Jeanne Garnier. — Curatelle des enfants mineurs de feu Jean de Camp de Labadie, et de Marianne Coutant. Aux parents se sont joints pour compléter le conseil de famille, Jacques Babin, marchand, et Henry Braudt, maître raffineur, amis et voisins. — Curatelle des mineurs de feu Pierre Billaud, conseiller en l'Élection, et de Madelaine de Gaalon.

B. 1499. (Registre.) — In-folio, 250 feuillets, papier.

1717-1719. — Cour extraordinaire du Présidial. — Curatelle des enfants mineurs de feu Bureau et Made-

laine Vernet, absents de la province. — Entérinement des lettres d'émancipation de Jean-Baptiste et Michel, enfants de feu René Poullin et de Marie Desplat. — Louis Maudet, sieur de Saint-Mathurin, avocat, contre Esther Poupeau, veuve de Paul Saulon. — Enregistrement des lettres d'émancipation de Daniel Biardeau de La Mittière, fils de Paul Biardeau de La Mittière et d'Esther Hoissard. — Curatelle des enfants mineurs de feu Pierre Bonnet, maître chirurgien, et de Marie Le Conte. — Curatelle des enfants mineurs de feu Jean Prégent de La Barre, capitaine sur les vaisseaux marchands, et de Françoise Boullay de La Barre. — Gabrielle de Montils, veuve de Jean-François Compain, écuyer, sieur du Treuil Charray, renonce à la communauté par elle contractée avec le défunt. — Entérinement des lettres d'émancipation de feu Louis Rivet Cottiby, Jean Cottiby, Élisabeth Cottiby et Hélène Cottiby, enfants de feu Rivet Cottiby, conseiller et avocat du Roi, et de Marie Massiot. — Osée Belin, contre Élisabeth Poirier, séparée de biens d'Antoine Chalumeau. — Curatelle des enfants mineurs de feu Osée Belin et d'Élisabeth Brians. — Curatelle des enfants mineurs de feu Michel Billon, bourgeois, et de Marie-Aimé Layné. — Pierre Garneau, laboureur à Nieul, fermier judiciaire de la maison et seigneurie de Champdeniers, contre Antoine Duhail, ci-devant adjudicataire dudit bail. — François Creuzé, écuyer, sieur de Brenusson, gentilhomme ordinaire du duc de Berry, fils de France, déclare qu'il ne veut point autoriser Marie Thévenin, son épouse, dans la succession de Marie Massiot, sa mère, veuve de Joseph Rivet de Cottiby, avocat du Roi, et auparavant de Henri Thévenin. — Pierre Tissier, sieur de Bellefond, bourgeois, contre Marie Gaborit. — Curatelle des enfants mineurs de Marc Boureau, chirurgien à Dompierre, et de Geneviève-Thérèse Payen. — Marianne Toraille, veuve de François Huet, écuyer, sieur de La Gastinière, conseiller du Roi, trésorier de France au bureau de La Rochelle, renonce à la communauté contractée avec le défunt. — Curatelle des enfants mineurs d'Auguste-Philippe Prudhomme et d'Angélique Bernard. — Entérinement des lettres d'émancipation de Paul Durand, de la congrégation de l'Oratoire, fils de défunts Pierre Durand et Marie Bouyer. — Entérinement des lettres d'émancipation de Anne, Françoise et Marie-Anne Geoffre, enfants mineurs de feu Étienne Geoffre et de Marie Rayteau. — Nomination d'un curateur *ad hoc* à Abraham-Marie Mouchard, fils de François Mouchard, député au Conseil royal du commerce, et de feu Marie Bonneau, par le conseil de famille formé de Jacob Mouchard, écuyer, seigneur de Vaugouin, gentilhomme servant auprès de Sa Majesté, oncle paternel du mineur, Nicolas Claessen, bourgeois, grand oncle paternel, à cause de Marie Mouchard, sa femme, David Oüalle, cousin germain paternel, à cause de Marie-Anne Claessen, sa femme, Louis Torterue Bonneau, seigneur de Grolleau, bourgeois, aïeul maternel, Jacques Bonneau, seigneur des Gardes, cousin ayant le germain sur le mineur, du côté maternel, Nicolas Bonneau, cousin maternel, Jeanne Bernon, veuve de Jean Allaire, cousine germaine maternelle.

B. 1500. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1725-1726 (manquent 1720-1724). — Cour extraordinaire du Présidial. — Curatelle des enfants mineurs de feu Jacques Benestreau dit Saintonge et de feu Marie-Anne Chevallier. — Marie Des Réaux, veuve de Jean Léger, sieur de La Grange, capitaine des flûtes de Sa Majesté, Joseph d'Amour, écuyer, sieur de Frenaize, et Louise Léger, son épouse, Jean Des Réaux, marchand et Élisabeth Léger, son épouse, tous lesdits Léger, héritiers dudit sieur de La Grange, contre Pierre Bailly, licencié ès lois, et Thérèse Léger, son épouse. — Tutelle des enfants mineurs de Nicolas Brebion et de Suzanne Périgneau. — Robert Blin de La Marouère, intéressé dans les affaires du Roi, et Marie-Anne Maudet, contre Jean Maudet, cohéritier de Jean Maudet, greffier en chef du Présidial. — Jean Roy, boutonnier, renonce à la succession de Jean-Baptiste Roy, au nom des enfants dudit, dont il est curateur. — Charles de Beauharnois, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Fétilly, contre François Prévost, écuyer, seigneur de Chastullé, et Jeanne Hardouineau, son épouse. — Marc-Antoine Dudouet, officier de la marine à La Tremblade, contre Marie Gontier, veuve de Nicolas Giraud, laboureur. — Samuel Brevet, bourgeois, contre Jean Isaac De Saivre, notaire royal à Saint-Xandre. — Catherine Ryan, femme de Jacques Rice, interprète des langues étrangères à La Rochelle, renonce à la communauté contractée avec ledit Rice. — Curatelle des mineurs de feu Georges Page et de Jeanne Delaunay. — Émancipation de Marie, Pierre-Jean et François Mousnier, enfants mineurs de feu Pierre Mounier, jardinier, et de Renée Avril. — Curatelle des mineurs Marianne, Étienne, Rolland et Marie-Françoise Gallot. — Tutelle des mineurs Marie, Suzanne, Thérèse, Gabriel, Jean et Jean-François Mallé, enfants de feu Jean Mallé, avocat, et de Madelaine

Hervé. — Suzanne Bernon, veuve en premières noces de Pierre Haroüard et en secondes du sieur de Marigny, contre Allard Belin, négociant, Jeanne Hudeau, veuve de Jacques Guichard, et Louise David, veuve de Pierre Allard. — Tutelle des mineurs Jacques, Louise Descluzeau, enfants de feu René Descluzeau, maître boulanger. — Jacques Bigotteau, sieur de l'Ouche, contre Louis Bigotteau, ci-devant officier d'infanterie, et Élie Pinet. — Marie-Thérèse Lemoine d'Iberville, fille de feu Pierre Lemoine d'Iberville, chevalier de Saint-Louis et capitaine des vaisseaux du Roi, et de Marie-Thérèse Potet Delacombe, demande l'entérinement de ses lettres d'émancipation. — Entérinement des lettres d'émancipation de Madelaine Morin. — Antoine Carré, négociant, contre André Le Borgne, procureur. — Inventaire des papiers déposés au greffe de la sénéchaussée par Charles de Beauharnois, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis. — Marie Merle renonce à la communauté contractée avec son mari Charles de Chardet, bourgeois. — Tutelle des mineurs de Robert Bodkin et de Jeanne Élisabeth Butler. — Curatelle des mineurs de Michel Stukey et de Marie-Madelaine Seignette, etc. — Pierre Bruslé, sieur de Beaubert, contre Louis Bamé, garçon raffineur, dépositaire des meubles et effets saisis sur Joseph Pepin, maître raffineur.

B. 1501. (Registre.) - In-folio, 352 feuillets, papier.

1729-1732 (manquent 1727-1728). — Cour extraordinaire du Présidial. — Curatelle des enfants mineurs de Daniel-Georges Rougier, écuyer, seigneur du Vignaud. — Pierre Bouyin, chevalier, seigneur de Bersan, contre Michel Baron, notaire et procureur à Saint-Martin de Ré. — Jacques Rougier, écuyer, seigneur du Marais Guyot, conseiller du Roi, lieutenant particulier, assesseur criminel et premier conseiller vétéran au Présidial, Jacques Rougier, écuyer, prêtre et chanoine de la Cathédrale, Suzanne Rougier, veuve d'Etienne Huet, écuyer, seigneur de Sourdon, Marie-Jeanne Rougier, épouse non commune en biens de François Revel, écuyer, seigneur du Tremblay, Jean-Jacques Rougier, écuyer, Gabriel et Daniel-Georges Rougier, écuyers, contre Jean Rossignol, procureur, curateur à la succession de Marie Chavignaud. — Marie Paturau, veuve de Gervais Le Texier de La Grand'Lande, commis dans les fermes du Roi, et Marianne Paturau, renoncent à la succession de Marie Potet, veuve à son décès d'André Paturau. — Curatelle des mineurs de Jacques Dioré et de Suzanne Drillaud. — Curatelle des mineurs de Pierre Corneau, conseiller, procureur du Roi, et de Marie-Anne Huet de La Gâtinière. — Enregistrement de la donation mutuelle faite entre André Bastard, bûcheron, et Jeanne Giffard, sa femme, de l'île d'Elle. — Paul Sonnet d'Auzon, chevalier, seigneur de Montournois, Boismesnard, Puygreffier et autres places, et Marie Petit Du Petit Val, sa femme, renoncent aux successions de François Petit, écuyer, sieur du Petit Val, et de Bernon, son épouse. — François Perou de Belisle, chevalier, seigneur de Dampierre, brigadier des armées du Roi, contre Jean Pasquet, maçon et tailleur de pierres. — Curatelle des enfants mineurs de Jean Houppe, maître perruquier, et de Jeanne Dolbet. — Curatelle des enfants mineurs de feu Pierre Duret, maître tonnelier à Marsilly, et de Catherine Nizet. — Émancipation des enfants mineurs de Pierre Lestrade, garde au bureau des fermes, et de Marguerite Castagne, décédés. — Pierre Mesnier, imprimeur et marchand libraire, contre Jean Huget, laboureur à Salles. — Charles Isaïe Toutant de Beauregard, maître chirurgien, contre Georges Rougier des Tourettes, François Rouel, écuyer, seigneur du Tremblay, et Marie-Jeanne Rougier, son épouse, Suzanne Rougier, veuve d'Étienne Huet, écuyer, sieur de Sourdon, et Gabriel Rougier, écuyer, tous héritiers de leur tante Marie-Anne Chaigneau. — Curatelle des enfants mineurs de Henri David, entrepreneur d'ouvrages, et de Jeanne Orry. — Émancipation de Marie et Henriette filles mineures de Charles d'Hariette et de défunte Marie Barbot. — Autorisation donnée par le conseil de famille à l'emprunt contracté par Louis-François Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur, baron de Châtelaillon, mousquetaire du Roi, pour acheter une compagnie de dragons. — Gabrielle de Montils, veuve de Pierre François Tulleron, sieur des Elberts, conseiller du Roi au Présidial, renonce à la communauté contractée avec le défunt.

B. 1502. (Registre.) — In-folio, 304 feuillets, papier.

1732-1734. — Cour extraordinaire du Présidial. — Gabriel Béraudin, écuyer, seigneur de Passy, Romsay, conseiller du Roi et son lieutenant général. — Louis-Henri Cottonneau, Pierre Chollet, raffineur, et Louise-Suzanne Cottonneau, sa femme, et Marie Cottonneau renoncent à la succession de Isaac Cotonneau, marchand. — Curatelle de Madelaine et Josephe, filles mineures de Nicolas Botier et de Charlotte Brouillé, dé-

cédés. — Émancipation de Nicolas et Jean-Baptiste, enfants de Nicolas Botier, dit Berrichon, et de Charlotte Brouillé, décédés. — Curatelle de Michel Guillaume, fils mineur de défunt Michel Hérault et d'Esther-Catherine Lacroze. — Insinuation du contrat de vente fait par Arnaud Dejols, négociant, et Marie-Anne Favre, son épouse, aux RR. PP. de la communauté des Frères prêcheurs de Saint-Dominique, du couvent de La Rochelle, de la maison neuve de Portneuf, des fiefs de Lamothe, Portneuf, terrages, complants, cens et rentes en dépendant, paroisse de Saint-Maurice, moyennant vingt mille livres (17 novembre 1731). — Curatelle des enfants mineurs de feu François Jousse, maître menuisier, et de Angélique Gaborit. — Émancipation de Marie-Madelaine, fille de feu Pierre Hautot et de Madelaine Castet. — Curatelle des enfants mineurs de feu Jacob Bremer, marchand, et de Jeanne Brebion. — Émancipation de Nicolas-Josué Mousnier fils de feu Josué Mousnier, conseiller en ce siège, et de Benigne Tharay. — Curatelle des enfants mineurs de Jean Isaac Boulanger et de Jeanne Lucas. — Curatelle des enfants mineurs de Jean Cholet et de Françoise Regnaud. — Émancipation de Benoist et Marie-Alphonse Bouzitat de Sélines, enfants mineurs de défunt Vincent Bouzitat, écuyer, sieur de Sélines, conseiller du Roi, lieutenant civil et criminel de l'Amirauté, et de Jeanne-Edmée Gillois. — Curatelle des enfants mineurs de Pierre Lebeau, constructeur de navires, et de Marie Dallon. — Pierre de Lastre, négociant, et Jeanne-Marie-Anne Pajot, son épouse, renoncent à la succession de Marie-Anne Gaigneur, veuve de François Pachot. — Curatelle des enfants mineurs de feu Charles Girard de Bellevue, conseiller du Roi, lieutenant assesseur criminel et premier conseiller en ce siège, et de Marie-Anne Diserotte, décédée. — Curatelle des enfants mineurs de feu Jacques Le Demandé, écuyer, et de Henriette Maubert. — Insinuation de la donation entre vifs entre François Bouchillon, sieur de Fondallon, ancien chirurgien de la marine, et Pierre Bouchillon, chirurgien aide-major au port de Rochefort. — Pierre-Auguste-Anne-César Le Mastin, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, et Jeanne Gillois, son épouse, auparavant veuve de Vincent Bouzitat, écuyer, seigneur de Sélines, contre Marie Grenot, veuve de Louis Lécuyer, commissaire des tailles de l'Élection. — Curatelle et entérinement des lettres d'émancipation de Jean-Élie et Suzanne-Esther Poisson, enfants mineurs de feu Samuel Poisson et de Suzanne Bouguereau. — Émancipation de Marc-Claude Denis de Bonnaventure, écuyer, sieur de La Ronde, à la succession de Jeanne Jeannière, veuve de Pierre Denis, écuyer, sieur de Bonnaventure. — Curatelle des enfants de feu David Oüalle et de Marie-Anne Claessen.

B. 1503. (Registre.) — In-folio, 250 feuillets, papier, écrits.

1734-1737. — Cour extraordinaire du Présidial. — Gabriel Béraudin, écuyer, seigneur de Passy, Rompsay, conseiller du Roi et son lieutenant général. — Philippe Robert, laboureur à Saint-Maurice, contre François Mathé, marchand. — Curatelle des enfants mineurs de Henri Troquet et de Marguerite Vincent, décédés. — Émancipation de Marie-Anne Sibille, fille de feu Pierre Sibille de La Brousse, marchand, et de Jeanne Paré. — Curatelle des enfants mineurs de Pierre Dergny, marchand droguiste, et de Jeanne Guibert. — Curatelle des enfants mineurs de Jean Coupart, maître charpentier de grosses œuvres et entrepreneur des travaux du Roi « à l'île de la Louisiane, à la Nouvelle Orléans et Mississipi », et de Marie Vatel. — Curatelle des enfants mineurs de Jean Gallan, marchand, et de Madelaine Babin. — Curatelle des enfants mineurs de Jean Pelletan, jardinier, et de Marie Joiry. — Émancipation des enfants mineurs de Jean-François Courtiou Duperray, et de Madelaine Chedereau. — Curatelle des enfants mineurs de Louis Pineau, laboureur, et de Marguerite Bourgouin. — Illustrissime et révérendissime Augustin-Roch de Menou de Charnisay, évêque de La Rochelle, conseiller du Roi en tous ses conseils, demandeur en exécution de l'arrêt du Grand conseil du 7 septembre 1734, contre illustrissime et révérendissime Jean-Baptiste-Antoine de Brancas, ci-devant évêque de cette ville, à présent archevêque d'Aix. — Curatelle des enfants mineurs de Joseph Guesneau et de Françoise-Rose, épouse en secondes noces de Jean Bultel. — Émancipation des enfants mineurs de Jacques Gallé et d'Élisabeth Geay. — Insinuation du contrat de mariage de Jean-Bultel, marchand, veuf de Marie-Madelaine Guyas, et de Françoise Rose, veuve de Joseph Guesneau (17 août 1734). — Curatelle des enfants mineurs de Pierre-Paul Sauverit et de Suzanne Mazoué. — Curatelle des enfants mineurs de Pierre Raux, tonnelier, et de Henriette Lalauze. — Curatelle des enfants mineurs de Pierre de La Croix et de Marie Millorit, remariée à Joseph du Brocucqz, bourgeois. — Insinuation du contrat de mariage de Jean-Baptiste du Brocucqz, dessinateur du Roi, sous les ordres de messire Charles Casimir, chevalier, seigneur de Flû, Toiré

et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, ingénieur directeur des fortifications, des places et pays d'Aunis, natif de Mons en Hainaut, fils de Jean-Baptiste Du Brocucqz, marchand, et de défunte Marie-Michelle Wandrer Meullan, conjoints avec Marie Millorit, veuve de Pierre de La Broix, négociant (25 octobre 1734). — Charles-Auguste de Martel, chevalier, seigneur de Lhunel, enseigne des vaisseaux du Roi, et Pierre Borynot, bourgeois, cousins de François de Polignac, capitaine d'une compagnie franche de la marine, contre Jacques de Lambertye et Francois de La Rochefoucauld. — Renée de Rambouillet de La Sablière, veuve de Charles de Trudaine, chevalier, conseiller du Roi, ancien prévôt des marchands de Paris, contre Pierre Boutet. — Émancipation des enfants mineurs de feu Étienne Valleau, marchand à Saint-Martin de Ré, et de Françoise de Chezeau. — Auguste Baudouin, écuyer, sieur de La Noüe, et Esther Journeau, son épouse, et les cohéritiers de Pierre Rau, sieur de Vieuxfief et de la Barouère, contre Durand, farinier à Lagord, et Marais, sa femme. — Prestation de serment de Valentin Mariocheau de Bonnemort, trésorier de France, nommé maire de La Rochelle, et Pierre Habert, conseiller juge, magistrat en ce siège, nommé premier échevin par le Roi, et Étienne Regnaud, avocat, nommé échevin. — Emancipation des enfants mineurs de feu François Fleuriau, marchand en détail, et de Marie-Anne Fleuriau. — Curatelle des mineurs de Pierre Réas du Couteau et de Henriette de Tandebaratz. — Émancipation des enfants mineurs de Pierre Coullet de Bussy, capitaine d'infanterie, et de Françoise-Charlotte Du Landaz. — Michel Cherbonneau et Marie Charruyer, sa femme, renoncent à la succession de Marguerite Lamotte.

B. 1504. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets, papier.

1737-1739. — Cour extraordinaire du Présidial. — Jacques-Barthélemy Gallé et Marie-Anne Cassevin, sa femme, renoncent à la succession de Marie Maucollay, femme de Pierre Cassevin, employé dans les fermes du Roi. — Curatelle des enfants mineurs de Joseph Pepin, marchand, et de Suzanne Bègue. — Curatelle des enfants mineurs de Jean-Paul Joullein, écuyer, et de Françoise Bourlier. — Émancipation des enfants mineurs de feu Jacques-Louis Gaudin, chevalier, seigneur du Cluseau, et de Hélène Veronneau. — Curatelle des enfants mineurs de Louis-Thomas de Chaumont, directeur des biens des fugitifs du royaume, pour fait de religion en cette généralité, et de Marie Chauvet. — Émancipation de Marie-Louise Bourgeois, fille de Louis Bourgeois, procureur, et de Marie Escoubet. — Curatelle des enfants mineurs de Pierre Gillot, capitaine des milices de Saint-Marc, île de Saint-Domingue, et d'Élisabeth Callandre. — Curatelle des enfants mineurs de Georges Dubeda, conseiller, procureur du Roi au bureau des finances, et de Jeanne Sureau. — Émancipation de Henriette-Rose Dupont, fille de feu François-Dupont, et de Catherine Coupet, décédée. — Curatelle des enfants mineurs de Jean Regnaud et de Élisabeth Moller. — Curatelle des enfants mineurs de Jean-Baptiste-Ovide Fremin, « maître arithméticien » et d'Aline Allemant. — Curatelle des enfants mineurs de Claude Duponois, maître chirurgien, et de Jeanne Jousserant. — Émancipation des enfants mineurs de Michel Jacquelin, maître menuisier, et de Jeanne Bonneau. — Émancipation de Suzanne, Élie-Pierre et Anne-Hortense Bareau, et avis des parents. — Émancipation de Paul Vivier, fils de Jean Vivier, négociant, et d'Esther Depont. — Émancipation de Pierre Dumont, fils de Pierre Dumont, marchand, et de défunte Marie Chevry. — Émancipation de François-Xavier Dupont, fils de François Dupont, marchand droguiste, et de Catherine Poupet. — Curatelle des enfants mineurs de Simon-Antoine Piet, et de Marie Chrestien. — Curatelle des enfants mineurs de Étienne Laurent Arnoult et de Esther Renaudin. — Curatelle des enfants mineurs de Michel-Étienne Guillotin, marchand, et de Élisabeth Marchant. — Marie de Labat, veuve de Estienne, marchand, renonce à la communauté contractée avec le défunt. — René Roûlleau, prêtre, bachelier en théologie, archidiacre de Bressuire et vicaire général du diocèse, notifie au greffe l'acquisition par lui faite d'une maison, place du Château. — Émancipation de Henri-Jacob Bremer, fils de défunt Jacob Bremer, et de Jeanne Brebion. — Curatelle de la fille mineure de Joseph Damours, écuyer, sieur de Freneuse, capitaine de navire, et de Louise-Léger de Lagrange. — Émancipation de Marie-Anne Rocaute, fille de Jean Rocaute, et de Marie Rousseau. — Émancipation des enfants mineurs de Jean Poirel et d'Angélique Soullard. — Curatelle des enfants mineurs d'André Perdriau. — Curatelle des enfants mineurs de Pierre-Charles de La Boucherie de Varaise, conseiller du Roi au siège, et de Charlotte-Thérèse Bruslé. — Alexandre Gaudin, chevalier, seigneur du Cluseau, et François-Louis Gaudin, chevalier du Cluseau.

B. 1505. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier, écrits.

1740-1742. — Cour extraordinaire du Présidial. — Émancipation de Anne-Suzanne Oüalle, fille de Thomas Oüalle, et de Marie Nézereau, sa veuve, de l'avis de Marie Nézereau, veuve Oüalle, sa mère, Samuel (Joseph) Meschinet de Richemond, son oncle paternel (Samuel) Michel (David) Meschinet de Richemond, son cousin germain du même côté, David Nézereau, oncle du côté maternel, à cause de Suzanne Nézereau, son épouse, Étienne Manceau, oncle du côté maternel, Nicolas Boullanger, beau-frère, à cause de Marie-Jeanne Oüalle, son épouse, et nomination de Samuel Meschinet de Richemond, comme curateur aux causes et actions (20 juillet 1741). — « Aujourd'huy (24 juillet » 1741) est comparu le sieur Jean-Ezéchiel Couillan- » deau, capitaine de navire, demeurant en cette ville, » en sa personne, assisté de Me Jean Rossignol, son » procureur, qui nous a dit et remontré que par or- » donnance de M. l'Intendant, du 25 novembre 1728, » il lui auroit esté fait main-levée de la moitié des » biens de Guillaume Grazillier, son cousin, fugitif, et » l'autre moitié auroit resté en régie, comme apparte- » nant à Ézéchiel Grazillier, parent dudit Guillaume » au même degré dudit sieur Couillandeau, la moitié » d'une maison estant et faisant partie des biens dudit » Guillaume Grazillier, moyennant quarante livres de » rente par an, par contrat du 12 mars 1733, signé » Philipeaux, que dans la suite ledit Grasilier se seroit » embarqué sur le navire le *Saint-Philippe*, apparte- » nant au sieur Allard Belin, négociant et armateur en » cette ville, sous le nom de Jean Grazillier, lequel » navire auroit fait naufrage sous l'île de Moganne en » l'Amérique, où ledit Grazillier se seroit noyé, comme » appert de la déclaration faite par le capitaine dudit » navire, à son arrivée en cette ville, au greffe de » l'amirauté du 2 avril 1737, au moyen de quoy ledit » sieur Couillandeau est en droit de se porter héritier » dudit Grazillier, son cousin, et en conséquence de se » faire décharger du paiement et continuation de » ladite rente, mais que craignant que le régisseur » des biens des fugitifs s'y oppose, à cause du change- » ment de nom dudit Jean Grazillier porté par ladite » déclaration et que ce ne soit pas le même Ezéchiel » Grazillier, dénommé par ladite ordonnance de main- » levée, il désire le faire rectifier par les parents et » amis qui ont assisté à son émancipation. » — Avis conforme. — Signé : Allard Belin, Jean Seignette, Marianne Audran, Le Borgne, Hallays, Bernon et Beraudin. — Déclaration par Jeanne Chevallier, veuve d'Arnaud Mariocheau, de l'incendie de sa maison située sous la Bourserie et qu'elle n'a pu sauver que quelques pièces de grosseries et « que le surplus de ses mar- » chandises, pour plus de douze mille livres, toiles » fines, cotons et soieries, ont été consommées par le » feu, ainsy que tous les meubles, effets, or, argent, » titres et papiers qu'elle avoit dans ladite maison » et quarante-cinq mille livres de hardes et linges à la demoiselle Juppin (25 juillet 1741). — Jacques de Gaalon, écuyer, sieur de Saint-Martin de Villeneuve, contre messire Beauchamps, prêtre, curé de Saint-Martin de Villeneuve, etc.

B. 1506. (Registre.) — In-folio, 450 feuillets, papier, écrits.

1742-1746. — Cour extraordinaire du Présidial. — Gabriel Beraudin, lieutenant général. — Curatelle des mineurs de Montagne. — Curatelle des mineurs d'Étienne Emeriaud, et de Françoise Le Vasseur. — Curatelle des mineurs de Charles Gaborit et de Marie Couste. — Jacques Martin et Françoise Guéret renoncent à la succession de Marie Pouzeau de La Blanche. Curatelle des mineurs de Jean-Baptiste Tetro, capitaine sur les vaisseaux marchands, et de Marie-Thérèse Rigaud. — Curatelle des mineurs de Jean Bultel et de Madelaine Genais. — Curatelle des mineurs de Charles Moreau et de Marie-Jeanne Ridet. — Marie-Louise Bourgeois renonce à la communauté avec Pierre Nougaret, son mari. — Curatelle des mineurs de Henri Lanude, employé dans les fermes du Roi, et de Thérèse Damicourt. — Curatelle des mineurs de Michel Chesneau et de Marie-Catherine Avrard. — Insinuation de la donation faite par Merlin Gastebois, négociant, à Gabriel Pages, son petit-fils, fils de feu Théodore Pagez et de Suzanne Gastebois. — Curatelle des mineurs de François Raison, chirurgien major, et de Jeanne Chauveau. — Émancipation des mineurs de feu Charles-Joseph Regnier, marchand, et de Marie-Anne Cordier. — La Vigerie-Thevenin, contre Pierre-Marie Robert et Antoine Garnier. — Donation mutuelle entre Etienne Depont, laboureur, et Jeanne Drapeau, sa femme. — Émancipation des mineurs de Charles-Girard de Bellevue et de Marie-Anne Dizerotte. — Curatelle des mineurs de Français Allaire et de Catherine Dousset. — Émancipation des mineurs de François Maitre et de Marie Martin. — Curatelle des mineurs de Michel Beauvais de La Roche, écrivain du Roi et de la marine,

et de Catherine-Marguerite Guniot. — Émancipation des filles de Charles Girard de Bellevue et de Marie-Anne Diserote, décédés. — Curatelle des mineurs de Louis Fillastre, courtier d'eau-de-vie, et d'Esther Caron. — Curatelle des mineurs de André Gresseau, écuyer, et de Marie Croiszetière. — Émancipation desdits enfants Gresseau. — Curatelle des mineurs de Jean Huas, capitaine de navire, et de Marguerite Branday. — Émancipation des mineurs de feu Pierre Lamarque, conseiller, garde de la monnaie, et de Suzanne Marie Hivovise. — Curatelle des mineurs de François Hallays, docteur en médecine, et de Judith-Flore Belin. — Emancipation de la fille de Bernard et de Élisabeth Chauveau. — Curatelle des mineurs de feu Pierre Courtois, maître chirurgien, et de Marie Rabouin, « en état de démence ». — Curatelle des mineurs de Jacques Bernon de Bernonville et de Marie-Jeanne Faneuil. — Émancipation des mineurs Coutecheau. — Curatelle des mineurs Guehiot Du Fief. — Curatelle des mineurs Desnouy. — Curatelle des mineurs Henry. — Émancipation des mineurs Jourdain. — Émancipation des mineurs Réas du Couteau pour toucher un legs qui leur a été fait par Jeanne Mercier, veuve de David Souan, de l'avis de Henri-Dominique Micou, Joachim de Baussay, Étienne-Adam Arnaud, Michel-David Meschinet de Richemond, Jean-Jacques Baudouin et Pierre Perthuis, etc. — Émancipation de Jeanne-Suzanne-Henriette, Marie-Anne-Esther et Marie-Anne Réas Du Couteau, de l'avis de Charles Réas du Couteau, Joseph Meschinet de Richemond, René-Raoult Paré, Baudouin, leurs oncles et cousins.

B. 1507. (Registre.) — In-folio, 250 feuillets, papier.

1746-1748. — Cour extraordinaire du Présidial. — Gabriel Beraudin, écuyer, lieutenant général. — Émancipation des mineurs de Jean Léger et de Olive Dalment. — Autorisation des parents pour la délivrance d'un legs à Pierre-Auguste Jourdain Dangis, écuyer, conseiller du Roi, lieutenant de la maréchaussée, à l'acquisition d'une lieutenance d'infanterie. – Curatelle des mineurs de François Pomier, fermier des carrosses et coches de cette ville et de celle de Rochefort, et de Anne Poitée. — Notification par Louis-François Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur, marquis de Châtelaillon, de l'acquisition par lui faite de Pierre-Alexis Du Bois, chevalier, vicomte d'Auzy, d'une maison, en cette ville, rue Gargoulleau, pour cinq cents livres de rente foncière perpétuelle. — Maximilien Bouton, chevalier, seigneur de La Baugissière et de la châtellenie de Treuil-aux-Secrets, contre Jacques Loirit, laboureur à Vérines. — Émancipation de Anne-Rose de Verteuil, fille de Gaspard de Verteuil écuyer, capitaine d'infanterie au régiment de Polignac, et de Marie-Rose Des Roches de Saint-Pic. — Entérinement des lettres de bénéfice d'âge accordées à la demoiselle Verteuil, du 19 janvier 1746, de l'avis d'Élie Chevallier et Suzanne Lafuye, son épouse, grand'tante du côté paternel, Henriette-Élisabeth de Verteuil, tante du même côté, à Saint-Vivien, Jean Barbot, écuyer, gendarme de la garde du Roi, à Salles, cousin ayant le germain sur la mineure, François Gauvain, bourgeois, à Fouras, parent du côté paternel, Jacques Lambert, curé de Saint-Vivien et prieur de Mortagne, et Joseph Decomps, notaire royal, amis. Ce dernier est nommé curateur aux causes. — Émancipation de Rose Rabiet, fille de défunt Joseph Rabiet, capitaine de navire, et de Marie-Rose Dauvaise, de l'avis de Levasseur et Marie-Anne Rabiet, sa femme, Alexis Gravier, grand oncle, Jean-Auguste Gravier de La Poussarderie, cousin germain, Girard, cousin issu de germain, Gigault, Germer Renaud et Chauvet, amis. — Curatelle des mineurs de François d'Escoublant, écuyer, sieur de Gillant, capitaine des troupes de Pondichéry, et de Magdelaine Roy. — Curatelle des enfants mineurs de Jean Rousseau et Marie-Anne Garanger. — Marie-Anne Corneau, veuve de messire Honoré Deyssautier, écuyer, ancien président trésorier de France au bureau des finances, contre Sarazin frère et sœurs. — Émancipation du mineur Rigaudeau. — Insinuation de la donation entre vifs entre François Basset, receveur des droits du Roi au bureau de La Rochelle et Jeanne Rossignol. — Curatelle des mineurs de Gabriel Girard, notaire, et de Catherine Camoin. — Renonciation par Louise Counille à la communauté contractée avec son mari Pierre Bonneau, boulanger. — Émancipation des mineurs de La Boucherie de Varaise. — Curatelle des mineurs de Louis Fourneau et de Catherine Duchemain. — Étienne-Nicolas Guillotin, avocat, curateur aux causes de Marguerite et Gabrielle-Suzanne-Louise de Gabaret, à la place de feu Louis-Alexandre D'Aubigny, lieutenant des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis. — Curatelle des enfants mineurs de Jean Vanderborgh, hollandais, et de Marie-Anne Jouannet, remariée avec Pierre-Samuel Bouguereau. — Émancipation d'Antoine-Paul de Ranconnet, marquis d'Escouars, capitaine de cavalerie au régiment de La Rochefoucauld, et de Louis-René de Ranconnet, chevalier, marquis de la Mancelière, page du Roi de la grande écurie, frères, de l'avis de Gilette-

Jacquette De Royer, veuve de feu seigneur, comte de Noyan, leur mère; Jacques-Joseph De Cheyron du Pavillon, leur parent au deuxième degré du côté paternel, Charles Chapt de Rastignac, chevalier, seigneur, marquis de Laxion, comte de Lambertie, leur parent au 2e degré, du même côté, Louis-Jacques de Chapt de Rastignac, conseiller du Roi en tous ses conseils, commandeur des ordres de Sa Majesté, cardinal, abbé de la Sainte-Trinité de Vendôme, archevêque de Tours, parent au 3e degré du même côté, Jacques-Gabriel de Chapt, chevalier, seigneur, marquis de Rastignac, etc., parent au même degré du même côté, Louis-René de Sainte-Hermine, prêtre du diocèse d'Angoulême, conseiller du Roi en tous ses conseils, etc , parent au même degré, du même côté, Louis-Georges comte de Clermont, maréchal des camps et armées du Roi, premier gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans, parent du même côté, Blaise-Marie Daydie, chevalier de Malte, brigadier des armées du Roi, parent du 4e au 5e degré, François-Alexandre, comte de Polignac, mestre de camp de cavalerie, etc., François d'Azat, chevalier, seigneur, marquis de Mayac, etc. — Anne Hilarion et Alexandre de Gallard de Béarn, etc., du même côté, et les parents maternels de la famille de Caradeuc de La Charloterie, tous représentés par leurs porteurs de procuration, Gaétan-François Fontaine, ancien lieutenant particulier, et Claude-Étienne Petit de Beaupoivre. — Curatelle et émancipation des mineurs d'Étienne Manceau et de Suzanne Nézereau. — Émancipation de la fille mineure de Georges Morancy, entrepreneur des travaux du Roi et de Marie-Jeanne Daviet. — Curatelle des mineurs de Vivien Bellivier et de Henriette-Élisabeth Pinsonneau, de l'avis de Gérard van Hovgwerff, cousin, etc.

B. 1508. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, écrits, papier.

1748-1750. — Cour extraordinaire du Présidial. — Gabriel Beraudin, lieutenant général. — Émancipation d'Alexandre-Augustin Brossat, fils de Joseph Brossat et de Marie-Magdelaine Raoult. — Émancipation de Françoise, mulâtresse, fille naturelle de « Marie Jeanne, » négresse du sieur Ménard, habitant au Cap, côte de » Saint-Domingue », de l'avis de François Maynard, Roux Verdier, Suraud de La Morande, Jacques Gerbier, Mercier et Amadieu de La Barrière. — Curatelle des mineurs de Jean Coudret. — Curatelle des mineurs Albert. — Curatelle des mineurs Cassé de Beauregard. — Protestation de Beraudin, lieutenant général, et de Cadoret de Beaupreau, lieutenant particulier contre le titre de *président au bailliage et siège présidial de La Rochelle*, que maître Louis Durand de La Vaux Martin, a fait insérer dans ses provisions « quoique maître » René Louis Durand, son père, qui a fait résignation » de la même charge en sa faveur, n'ait eu par ses pro- » visions que le seul titre de *président au Présidial de* » *La Rochelle* et que la procuration *ad resignandum* » qu'il a passée, porte seulement qu'il résigne son » estat et office de *président au Présidial de La Rochelle* » en faveur de Louis Durand, son fils, qu'il est certain » que maistre Louis Durand, son grand père pourvu » de la même charge, n'a aussi été gratifié dans ses » provisions que du seul titre de *président au Présidial* » *de La Rochelle*, que le sieur de Lescalle, prédécesseur » de son aïeul dans la même charge, et dont les pro- » visions remontent par leur antiquité à plus d'un » siècle, n'a jamais eu d'autre titre dans ses provisions » que celui de *président au Présidial* ». — Curatelle des mineurs *Fier des bras*, de l'île de Ré. — Pierre-Charles Couzard, prêtre, chancelier en dignité de la cathédrale, renonce à la succession de Marie-Madelaine Autin, sa mère, veuve de Pierre Couzard, ancien lieutenant criminel de l'Élection. — Isaac Mauduit et Marie Bultel, son épouse, renoncent à la succession de Michel Bultel, leur père et beau père. — Curatelle des enfants mineurs de François Du Pouget de Nadaillac, chevalier, baron de Saint-Pardoux et de Saint-Symphorien et de Lagorée, et de Marianne Françoise-Félicité Le Mastin, de l'avis de leurs parents Louis Du Pouget, comte de Nadaillac, mestre de camp et exempt des gardes du Roi. Marquis de Ligonde, Alexandre-Nicolas de La Rochefoucauld, marquis de Surgères, maréchal des camps et armées du Roi, Auguste Le Mastin, colonel des gardes-côtes du Bas Poitou, Michel-Antoine-Germanique Ferrand, chevalier, conseiller au Parlement de Paris. Antoine Peyre, chevalier, seigneur de Vauguenègue, François-Gabriel-César Couraud, chevalier, seigneur de Salvert Maucouard, Peyre de Confolland, prêtre, curé de Saint-Symphorien. — Curatelle des mineurs Marcollay. — Curatelle des mineurs Chambaud. — Émancipation des mineurs Fleuriau Therien. — Émancipation des mineurs Fraigneau. — Émancipation des mineurs Fourestier.

B. 1509. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1750-1751. — Cour extraordinaire du Présidial.

— Curatelle des mineurs Bultel. — Renonciation d'Élisabeth Lezeau, veuve de François Droiteau. à la succession de François Droiteau. — Curatelle des mineurs Cardin. — Curatelle à l'interdiction de Élie Patié « attendu la faiblesse de son esprit » de Michel Patié fils. — Curatelle des mineurs Ransay. — Émancipation des mineurs Dugès. — Curatelle des mineurs Liège. — Émancipation des mineurs Raynaud. — Curatelle du mineur de Pierre-Charles de La Boucherie de Varaise et de Thérèse-Charlotte Bruslé. — Curatelle des mineurs de Pierre-Joseph Mullon d'Aytré et de Marie-Élisabeth Leclerc. — Curatelle des mineurs Langueteau. — Émancipation des mineurs Giraudeau. — Curatelle des mineurs Rossignol. — Émancipation de Jean Barret, pilotin de navire. — Curatelle des mineurs Jousselin. — Curatelle des mineurs Boisseau. — Émancipation d'Élisabeth Gastumeau. — Curatelle des mineurs Massieu, par suite de l'interdiction de Louis-Victor Massieu « à cause de sa faiblesse d'esprit ». — Curatelle de Marie-Magdelaine et Gabriel David, enfants de feu David-Honoré Foucault, marchand à Saint-Martin-de-Ré, et de Julienne Jean. — Curatelle des mineurs Courtiou Dumaine. — Curatelle des mineurs de Michel Cherbonneau et de Marie-Esther Fraigneau. — Curatelle des mineurs Lepointe. — Angélique de Concaret, veuve d'Antoine Verronneau, écuyer, sieur de La Serrie, ancien capitaine d'infanterie, héritière pour un quart de Jean de Concaret, écuyer, seigneur de La Gravelle et de Monmouton, capitaine d'infanterie, et d'Angélique de Charron, est autorisée par le conseil de famille à transiger avec Jean de Verthamont, conseiller en la grande chambre du Parlement de Bordeaux au sujet de plusieurs demandes et prétentions à ladite succession. — Émancipation de Benigne-Esther Donnéadieu, fille de feu Paul Donnéadieu et de Madelaine Abran. — Autorisation donnée par le conseil de famille à Louis, chevalier de Lescure, chevalier de Saint-Louis, tuteur de Louis-Marie-Joseph marquis de Lescure, à traiter avec Richou, tuteur onéraire des enfants mineurs du feu marquis de Puyguyon au sujet des deux successions de feu Alphonse marquis de Lescure, mestre de camp du régiment Dauphin-Dragons et de dame Agathe-Geneviève Sauvestre de Clisson. — Émancipation de Marie Gindreau, fille de défunt Joseph Gindreau et de Marie-Gertrude Duval. — Émancipation de Michelle-Françoise-Anne, fille de défunt Pierre Le Roy et de Marie-Jeanne Tetron. — Insinuation du contrat de mariage de Jacques Penaud, saunier, et de Jeanne Roquart, portant donation mutuelle. — Émancipation des mineurs Rossignol. — Curatelle des mineurs de feu Pierre Marin et de Marguerite de La Coste, de l'avis de Pierre Hardy, Isaac Charrurier, Isaac Tallon, Jacques Carayon, Paul et Élie Vivier, Élie Seignette, cousins, Marie de La Serre, veuve de Philippe de La Coste et René Raoult. — Curatelle des mineurs de Pierre Dumont, négociant, et d'Élisabeth Auboyneau, décédés, de l'avis de leurs parents Jean Girouard, maître graveur, Nicolas Venette, maître chirurgien, Marianne Venette, veuve de Louis Auboyneau, monnayeur, J. B. Troquet, maître orfèvre, etc.

B. 1510. (Registre.) — In-folio, 250 feuillets, papier.

1752-1753. — Cour extraordinaire du Présidial. — Gabriel Béraudin, lieutenant général. — Jean Gallocheau, officier sur les navires marchands, renonce à la succession de Jean Gallocheau, lieutenant des vaisseaux du Roi. — Curatelle des mineurs de Louis Noble et de Louise Rivault. — Curatelle des mineurs par suite de l'interdiction de Louise Petiteau, veuve Faillofais, « pour démence ». — Curatelle des mineurs de François Cougnac et de Jeanne Briau. — François Le Vacher, écuyer, sieur de La Casse, et Françoise Gastineau, contre François Gastineau. — Émancipation d'Élisabeth Courtois, fille de Pierre Courtois, maître chirurgien, et de Marie Rabouin. — Émancipation de Suzanne Jean. — François-Henri Mainard, chevalier, seigneur du Pont de la Pierre, directeur du dessèchement des marais d'Angoulins, etc., contre Jean-Charles d'Agieux, écuyer, seigneur d'Angoulins. — Insinuation de la donation entre vifs entre Suzanne Micheau, veuve de Pierre Plumeau, et Pierre-Henri Godreau, épouse de Catherine Usseau, sa nièce. — Renonciation par Charles Boisdon et Marie-Judith Boisdon, à la succession de Charles Boisdon et Marie-Julie Mauzé. — Émancipation de Antoine-Norbert Arthus, ingénieur ordinaire du Roi, fils de défunt messire Victor-Hyacinthe Arthus, maréchal des camps et armées du Roi, directeur des fortifications du pays d'Aunis, et de Marguerite Caze, de l'avis de Marguerite Caze, sa mère, Louise Victoire Artus, sa sœur, François du Bois de Montrozier, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du Roi, commandant à La Rochelle, Dubois, chevalier de Saint-Louis, ingénieur en chef, Jean-Baptiste Gayot de Mascrany de La Bussière, chevalier de Saint-Louis, major de la place, Jacques-Auguste Duchaufour de Torinville, écuyer, chevalier de Saint-Louis, capitaine-général gardecôtes. — Curatelle des mineurs de Charles Guyas, ca-

pitaine de navire. — Curatelle des enfants mineurs de Pierre Hardy et d'Élisabeth Seignette. — Autorisation à Gabriel-Dominique de Lucet, écuyer, d'entrer en religion dans l'ordre de Saint-Bernard, et d'aliéner les biens et rentes nécessaires pour acquitter ce qu'il doit auxdits religieux, donnée par ses parents, Marthe-Marie de Lucet, sa sœur, Honoré-Gabriel Calle, écuyer, seigneur du Teillay du Vivier, etc., commissaire de la marine, Jean-Baptiste de Genne, écuyer, comte de Gennes, prêtre, chanoine de La Rochelle, Christophe de Jonquières, écuyer, ancien capitaine d'infanterie au régiment de Bresse, chevalier de Saint-Louis, Alexandre Mousnier, écuyer, conseiller du Roi, ancien trésorier de France, et Louis-François d'Artezay, ingénieur du Roi, chevalier de Saint-Louis. — Émancipation de Jeanne-Françoise-Auguste Gobert de Choupe, fille de défunt Michel-Auguste de Choupe, « au jour de son décès, vivant noblement », et de Renée-Françoise de Mornay, de l'avis de sa mère, de Jeanne Rougier, veuve de François Houel, écuyer, sieur du Tremblay, chevalier de Saint-Louis, aïeule maternelle, Jacques Rogier, écuyer, assesseur honoraire, Jacques Rogier, archidiacre de la cathédrale, grands oncles, Mignonneau, cousin germain, Vacher, orfèvre, Louis Durand de La Vaux-Martin, chevalier de Saint-Louis, ancien président du Présidial, cousin, etc. — Émancipation des enfants de François-Étienne Liège. — Curatelle des mineurs d'Élie Seignette et Marie Perdriau, Anne-Jeanne Liège et de Suzanne Maigron. — Curatelle des mineurs de Louis-Henry-Alexandre Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur de l'Herbaudière, et de Suzanne Compain. — Curatelle des mineurs de Pierre de Jarnac et de Marguerite-Madelaine Raboteau.

B. 1511. (Registre.) — In-folio, 250 feuillets, papier.

1753-1755. — Cour extraordinaire du Présidial. — Gabriel Renaudin, lieutenant général, — Nicolas Pepin contre Suzanne Huet, veuve de messire Philippe de Gallifet, lieutenant des maréchaux de France. — Curatelle des mineurs de Michel Cherbonneau et de Marie-Esther Fragneau. — Émancipation d'Anne-Thérèse, fille de feu Joseph Garat et de Thérèse Mazoué. — Thomas Delaire, négociant, porteur de procuration de Louis-Thomas Misonnet, renonce à la succession de Jean Misonnet, frère. — Donation usufruitière par le comte de Clermont à Anne-Élisabeth-Jeanne Wiestin, autorisée par Jean-Baptiste Guyot de Mascrany de La Bussière, seigneur de Cramahé, chevalier de Saint-Louis, major de la place de La Rochelle, Charles François-Robert de Vérigny, écuyer, seigneur de Ronflac, directeur de la Monnaie de La Rochelle, François Dieulafait, écuyer, seigneur de Taifaville, prévôt général de la maréchaussée d'Aunis et Saintonge, Augustin Moreau, secrétaire de la ville de La Rochelle, François Durand, négociant, et Antoine Saulnier de Charagny, inspecteur des fermes du Roi. — Curatelle des mineurs de Jacques Grenon, capitaine de navire, et de Marie Audran. — Émancipation des mineurs Boisseau. — Curatelle des mineurs de Marc-Antoine Giraud, avocat, sénéchal du comté de Benon, et de Geneviève Nadau. — Émancipation de la mineure de Augustin Perier, pilote de navire, et de Madelaine Mesnard. — Réception et prestation de serment de Bonvallet des Brosses et Lefebvre, échevins. — Renonciation par Élisabeth de Saint-Germain, femme de Louis de Luchet, sieur de La Rivière, à la communauté contractée avec son mari par contrat de mariage. — Autorisation donnée à Jeanne Creuzé, veuve de Joseph Assailly, de faire les diligences nécessaires pour se procurer les fonds convenables à l'entretien de ses enfants mineurs. — Curatelle des mineurs de Charles Wedestrand, courtier interprète des langues étrangères, et d'Élisabeth Robert. — Enregistrement du « programme de la compagnie sous le titre » d'assurances générales établie à Paris... pour les » assurances maritimes » (15 décembre 1753). — Émancipation des mineurs Cherbonneau. — Renonciation par Jacques Bigotteau, seigneur de La Moulinette, président de l'Élection, porteur de procuration de Jean-Charles Dagien, écuyer, colonel brigadier des armées du Roi, à la succession de Jean-Nicolas Dagien de Brissan, écuyer, colonel d'infanterie et lieutenant pour le Roi en cette ville. — Émancipation du mineur de Jacques White, négociant, ancien consul, et de Catherine-Julie de Creagh. — Emancipation de Louis-Benjamin Seignette, fils de Jean-Seignette et de Marie-Judith Belin. — Émancipation de Jean-Aimé de La Coste. — — Emancipation de Pierre-Louis Emeriau. — Insinuation de la donation par Anne Busquet, veuve de Pierre Charly, d'une maison et borderie pour l'entretien de deux filles de la Sagesse « pour veiller à l'instruction des pauvres malades et instruction de la jeunesse » (29 mai 1751). — Émancipation de Marie-Adélaïde Pomier.

B. 1512. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets, papier.

1755-1760. — Cour extraordinaire du Présidial. — Renonciation par Marie Sibier, veuve de Jacques Au-

geard, domestique de Monseigneur l'évêque de La Rochelle, à la communauté contractée avec ledit feu Augeard son mari. — Notification de l'acquisition faite par Louise Delprat, veuve d'Urbain Michelet, de Jean-Baptiste Castel, prêtre, docteur en théologie de la Faculté de Paris, d'une maison rue Saint-Léonard, pour 3,500 livres et 100 livres de rente foncière. — Curatelle des mineurs de René Martain et de Jeanne Berthelot. — Curatelle des mineurs de Jacques Augeard et de Jacquette Boisseau, sa première femme. — Émancipation de Jean-Isaac Nayau, fils de Louis-David Tayau et de Marianne Présannier. — Émancipation de Catherine-Henriette Bordier. — Renonciation par Marie-Madelaine Desherberts-Lapointe à la communauté contractée par son contrat de mariage avec Jean-Baptiste Soumbrun, négociant. — Émancipation de Jeanne-Catherine Rasteau, fille de Louis Rasteau, matelot, et de Louise Gasteau. — Renonciation de Madelaine Berlan, à la communauté contractée avec feu Louis Huas, son mari. — Curatelle des mineurs de Gautier Archer, capitaine sur les navires marchands, et de Marie-Thérèse Élisabeth Marchand. — Émancipation de Jean Garnier, fils de Jean Garnier, marinier, et de Jeanne Brard ou Bérard. — Curatelle des mineurs de Charles-Antoine Barrière, capitaine de navire, et de Anne-Louise Desnouy. — Émancipation des mineurs de Henri Brevet et de Henriette Labbé, de l'avis de Henry, Élisabeth et Jacques Brevet, Pierre Audran, Marguerite Boucher, veuve Labbé, Henri Labbé et Louis Torterue Bonneau, seigneur de Grolleau. — Émancipation de Henriette Rasteau, fille de défunts Jacques Rasteau et Seignette. — François Deshayes, « directeur de la comédie française, qui était ci-devant » en cette ville et actuellement à la ville de Bayonne », tant pour lui que pour les autres directeurs et associés, contre Charlotte Asselin, veuve du sieur Antoine Bocard, « ci-devant actrice de la même comédie ». — François, marquis de Polignac, seigneur des Fontaines, Voutron, en partie, etc., chambellan du Roi de Pologne, etc., contre Abraham Nicolas, seigneur en partie de Voutron. — Notification par Jacques Bargeau, voilier, et Marguerite-Henriette Renaudin, son épouse, de l'acquisition par eux faite de Alexandre Jollet, tonnelier et Anne Jollet, femme de Jean Haumet, d'une maison « où pend pour enseigne la *forme*, petite rue de la grande cohue ». — Émancipation des mineurs Brunet. — Jean Serre, négociant, et Esther Hardy, sa femme, contre Julien Barteau. — Curatelle des mineurs Réas du Couteau, de l'avis de Samuel-Michel-David Meschinet de Richemond, Samuel et Henry de Missy et autres parents. — Curatelle des mineurs Gayot-Hardy. — Émancipation de Michel-Louis et Joseph Bontreau-Desbrosses. — Curatelle des mineurs de Jean-Baptiste Butler et de Suzanne Bonfils.

B. 1513. (Registre.) — In-folio, 350 feuillets, papier.

1760-1764. — Cour extraordinaire du Présidial. — Pierre-Étienne-Lazare Griffon, seigneur de Romagné et des Mottais, lieutenant général. — Émancipation de Jean Michel, fils de Jean-Noël Levasseur, marchand, et de Marie-Anne Rabiet. — Renonciation par Marie-Augustine Martin à la communauté contractée par son contrat de mariage avec Mathurin-Honoré Carrière, avocat. — Émancipation de Jean-Abraham Legriel, fils de feu Jacques Legriel et de Marie-Anne Héraud. — Renonciation par Jean-Baptiste Basset à la succession de Étienne Basset père, boulanger. — Jean Pichot, laboureur à bœufs à Sainte-Soulle, contre Nicolas Roy, farinier de Bourgneuf. — Curatelle des mineurs de Aristarque-Louis-Guillaume de Meaux, seigneur de Fortunezay et de Sausinné, et de Angélique-Geneviève Quenel, son épouse. — Tutelle de Marguerite Pontenier, fille de défunt Jacques Pontenier, chirurgien de Dompierre, et de Magdelaine Drouin. — Curatelle des mineurs de François Autrusseau, tonnelier, et de Renée Desmois, et de Jacques Chabot, charpentier de navires, et de Magdelaine Long. — Émancipation de Catherine Chabiron, fille de Nicolas Chabiron, laboureur, et de Anne-Catherine Petit. — Renonciation par Antoine-Vincent Begorat, directeur et receveur de la ferme générale et régie des biens des fugitifs et de celle des cartes, et de Marguerite Guillet, à la succession de Pierre-Jacques Guillet. — Émancipation de Marguerite et Pierre, enfants de Pierre Chaillou et de Marie Jaulou. — Émancipation de Louis Bussou, fils de Louis Bussou et de Marie Roullier, de l'avis de Pierre Camus, son cousin, Michel Court, son beau-frère, Pierre Allemand, son oncle, etc. — Tutelle de Jean-Élie, Paul, Judith-Henriette et Jacques, enfants de Paul Vivier, négociant, et de Anne-Marie Rocaute. — Pélagie Réas du Couteau, épouse de René-Étienne Barré, renonce à la succession d'Esther de Tandebaratz, sa mère, épouse de Charles Réas du Couteau, marchand. — Curatelle des mineurs de Pierre-Louis Harand de La Girardière, avocat au Parlement de Bordeaux, et de Madelaine-Marthe-Jeanne Modey, sa veuve. — Émancipation de Jean-Gabriel Rabiet, fils de défunt Jean Rabiet, docteur en médecine et médecin

ordinaire de cette ville, et de Marguerite-Catherine Guinot, à présent épouse Jacques Pollart, conseiller au Présidial. — Renonciation par Anne-Marie Rocaute à la communauté contractée avec feu Paul Vivier par son contrat de mariage. — Émancipation de Thérèse et Charles, enfants de feu Henry de Saint-Ours de Lussac, écuyer, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, et de Thérèse Deyssautier. — Émancipation de Marie Charlotte, Louis, Pierre-Marc, Jean-Baptiste-François et Rosalie Maudet. — Transcription des statuts et règlements de la communauté des notaires de La Rochelle, du 3 septembre 1761. — Curatelle des mineurs de Michel Milly Lacroix, capitaine de navire décédé en course sur le corsaire français le *Saint-Laurent*. — Curatelle des mineurs de Jean-François Sabegin de Lestang, « maître ès arts », et de Marie-Françoise Davy. — Nomination de Simon Péronne, curateur aux causes, pour autoriser Louise Bouchereau à épouser Jean Landois, fils, marchand, commissionnaire pour les voitures. — Déclaration de la seigneurie de Lagord, Ciré et Ballon, par Philippe Pillard, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'artillerie de marine à Rochefort. — Jean-Michel-Joseph Vivier, ci-devant à Marseille et actuellement à la Martinique, héritier en partie de feu Gédéon Vivier, son oncle, ancien officier d'infanterie, contre Philippe Poujaud de Montjourdin, conseiller du Roi, receveur ancien des tailles de l'Élection de La Rochelle, et Catherine-Aimée Claessen.

B. 1514. (Registre.) — In-folio, 250 feuillets, papier, écrits.

1764-1767. — Cour extraordinaire du Présidial. — Curateur des mineurs de Charles-Félix Bouley, perruquier, décédé à La Guadeloupe, et de Marianne-Rose Drouneau, sa veuve, de l'avis de Pierre-Augustin Bouley, curé de Clavette, Thomas Bouley, vicaire de La Jarrie, oncles des mineurs, Jean-Baptiste Langronne et Bourdeau, maître boulanger. — La veuve Oüalle et ses filles est autorisée à fournir un état des dettes de la succession et communauté de feu François Oüalle et de ladite Billaud, sa veuve ; sur l'avis des parents, la vente de quelques domaines sera autorisée ainsi que la collocation des deniers qui en reviendront aux mineurs, les dettes acquittées. — Émancipation de Jeanne et Élizabeth, filles de Jean-Baptiste Macarty, chevalier de Saint-Louis, lieutenant du Roi, décédé à la Louisiane. — Tutelle des mineurs de Culant. — Tutelle des mineurs Rochefort. — Émancipation de Madelaine-Augustine Cottiby. — Curatelles *ad hoc* des mineurs de Nicolas Paillet et de sa première femme, Jeanne Garesché, et de Pierre Meynardie et de sa première femme, Marie Garesché. — Déclaration d'incendie d'une maison appartenant à Madelaine Poinaud, par les locataires François Mesnier Lacroix, maître tailleur d'habits, et Françoise Mullet. — Autorisation donnée à Jeanne Merlin, sous l'autorité de Pinet, son curateur aux causes, de faire procéder à la vente de la maison et borderie de la Jarne, pour, sur le produit, être le capital de la rente de 80 livres, arrérages et frais dus au sieur Préjean, prélevé, et le surplus délivré moitié à la veuve Merlin et l'autre moitié à ladite Jeanne Merlin ; en cas d'insuffisance, elle est autorisée à répudier la succession de son père et à s'en tenir à celle de ladite Besnard, son aïeule, et de Merlin de Chef de Ville, son cousin. — Émancipation des mineurs de Pierre de Jarnac et de Marguerite Raboteau. — Émancipation de Paul-Abraham Boudet, fils de Pierre Boudet et de Marie Dumas, de l'avis de Pierre Boudet, Jeanne Dumas, Étienne-François Liège, Antoine Piccard, Jean Isaac et Antoine-David Thouron. — Adrien Jacques Deyresseau, chevau-léger de la garde ordinaire du Roi, capitaine de cavalerie de ses ordonnances, seigneur de Saint-Benoist et Petit Bailliage de Chagnolet, paroisse de Dompierre, contre Charles Marchant, à Marans. — Isaïe-Nicolas Foucard d'Olimpie, écuyer, chevalier de Saint-Louis, lieutenant pour le Roi de la ville et citadelle de Montpellier et consorts, contre Véronique Audebert. — Autorisation donnée à Loup Maurin de La Porte, étudiant en théologie, d'emprunter pour reconstruire la maison dont est question. — Renonciation de Jeanne Merlin à la succession paternelle. — Tutelle des mineurs d'Antoine Norit dit Grandmont, maître perruquier, et de Thérèse Valleau. — Curatelle d'Henriette, fille du second mariage de Nicolas Paillet avec Jeanne-Suzanne Bonneau, de l'avis de Henry Bonneau, seigneur de Grolleau, André Bernon, Barthélemy Ranson, Pierre Daugirard, Joachim de Baussay, et René-Isaac Rasteau. — Tutelle des mineurs de Jean-Jacques Quenet et de Marguerite-Louise Denis, de l'avis de Laurent-Robert Beltremieux, Jean-Louis Denis, prêtre, Jouanne de Saint-Martin, etc. — Émancipation des enfants de Pierre-Samuel Seignette, conseiller assesseur en la maréchaussée, et de Jeanne-Marie-Anne Belin.

B. 1515. (Registre.) — In-folio, 400 feuillets, papier.

1767-1773. — Cour extraordinaire du Présidial. — Jean-François-Ignace Cadoret de Beaupreau, écuyer, seigneur des Grandes Laisses, lieutenant particulier, en l'absence du lieutenant général. — Émancipation des mineurs Barière. — Émancipation de Catherine Fraigneau. — Émancipation de Marie-Gabrielle Rocaute. — Renonciation par Louis-Silvestre Jambu, maître apothicaire fondé de procuration de Madelaine Augoulon, veuve de Jacques Alaux, chirurgien, à la succession de Marianne Masse, veuve de Simon Angoulon, cordier. — Émancipation de François Hervé et Jean Signargon. — Tutelle des mineurs de Michel Bergeron, marchand brûleur à Marsilly, et de Louise Raffin. — Émancipation de Henri-Benjamin, fils de feu Louis Auboyneau et d'Anne-Esther Dussault. — Tutelle des mineurs de Louis Gratien Beraud l'aîné, procureur au Présidial, et de Louise-Françoise Jacob. — Tutelle des mineurs de Alexandre Amplement, capitaine de navire. — Tutelle des mineurs de Pierre-Nicolas Gaudin et de Marie-Catherine Veron. — Émancipation de André Jean, fils mineur de Pierre Jean, courtier, et de Louise Denurtier. — Tutelle de Louis Benjamin, fils de Pierre-Samuel Bouguereau, maître orfèvre, et de Renée Béraud, de l'avis de Jean-Elie Bouguereau, maître monnayeur, Pierre et Pierre-Louis Dechezeaulx, Jacques Carayon, François Gilbert Aymé et Eassons. — Tutelle de Louis-André, mineur de André Neau, capitaine de navire, et d'Élisabeth Saint-Pé. — Renonciation par Jean-Élie Bouguereau, maître monnayeur à la succession de Pierre-Samuel Bouguereau, maître orfèvre et maître en la Monnaie de La Rochelle, son père. — Émancipation de Marguerite-Éléonore-Adélaïde Gaultier. — Tutelle des mineurs de Pierre Poitevin et de Benigne Esther Donnéadière, de l'avis de Pierre Richard, J. Serre, Pierre-Jean-Van Hoogiverff, P. J. Rasteau. — Tutelle des mineurs de Jean-Baptiste Rey, maître d'école.

B. 1516. (Registre.) — In-folio, 350 feuillets, papier.

1773-1777. — Cour extraordinaire du Présidial. — Jean-Françoise-Ignace Cadoret de Beaupreau, écuyer, seigneur des Grandes-Laisses, La Moulinette, etc., lieutenant particulier en la Sénéchaussée. — Julie Baudry, veuve de Pierre-Vincent Griffon, écuyer, directeur des postes de La Rochelle, renonce à la communauté contractée avec le défunt. — Renonciation par Auguste-Félix, Marie et Marie-Angélique Cailler des Barbalières, veuve de Guy de Hillerin, écuyer, médecin des hôpitaux royaux et militaires, représentés par André-Jean-Baptiste Guillotin, écuyer, chevalier de Saint-Louis, prévôt général de la maréchaussée, à la succession de leur sœur, Marie-Claude Cailler des Barbalières, veuve de Michel-Christophe de Junquières, chevalier de Saint-Louis. — Autorisation des parents pour que Françoise-Renée Darbellet, novice au couvent des religieuses hospitalières de La Rochelle, vende le quart d'une maison qui lui appartient pour payer sa dot et entrer en religion. — Renonciation par Gabrielle-Esther Réas du Couteau, veuve d'Étienne-Adrien, à la communauté contractée avec le défunt, et tutelle des mineurs provenant dudit mariage, de l'avis de Jean Perry, négociant, cousin germain maternel à cause de Marguerite Meschinet de Richemond son épouse, Pierre-Samuel Meschinet de Richemond fils, cousin issu de germains du même côté, Pierre-Samuel de Missy, négociant, cousin de 3e au 4e degré, du même côté, Clément-Martial de Tandebaratz, cousin germain du même côté, et Jeanne-Élisabeth Adrien, tante du côté paternel ; ladite veuve est nommée tutrice et Clément-Martial de Tandebaratz, curateur aux causes. — Charles-Josué-Henri de La Perelle, chevalier de Saint-Louis, major au régiment de l'Amérique, époux de Marguerite Trottier des Anniers, veuve du sieur Dufils-charrai, contre Gaspard Petit, écuyer, receveur général des finances, et Thérèse-Achille de Saint-Vincent. — Émancipation de Jacqueline-Victor Rayer. — Émancipation des mineurs Audran. — Émancipation des mineurs Vizard. — Renonciation de Pierre-Claude-Valentin Mariocheau de Bonnemort, receveur des décimes, pour ses enfants, à la succession de leur mère Innocente-Béatrix-Marie-Charlotte Malenfant. — Tutelle des mineurs de Jean Élie Dupuy, capitaine de navire. — Émancipation du mineur Charret Dufils. — Tutelle des mineurs d'Antoine de Villedon de Courçon, seigneur de Mortagne, ancien capitaine de cavalerie au régiment de la Reine, chevalier de Saint-Louis. — Curatelle des mineurs de Antoine de Meynard, chevalier, seigneur de Saint-Michel. — Renonciation de Marguerite Rodrigue, épouse de Jean-Baptiste-Anne-Gabriel Donnat, écuyer, à la succession de Michel Rodrigue.

B. 1517. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1779-1780. — Cour extraordinaire du Présidial. — Tutelle et émancipation des mineurs de Jacques Bigrel,

capitaine de navire. — Tutelle des mineurs de René-Louis Foueson, ancien officier de cavalerie. — Renonciation par Gabriel Nassivet, ancien graveur de la Monnaie, à la succession de Marie Nassivet, veuve Le Normand, sa sœur. — Renonciation par Anne-Victoire de Fresney, veuve de Pierre-François-Étienne de Fresnay, directeur des fermes du Roi, à la communauté contractée avec le défunt. — Tutelle des mineurs de Jacques-Louis-François Gazeau de La Brandonnière, marquis de Champagné, seigneur du Plomb, et de Marie-Claire-Pélagie de Joubert. — Tutelle des mineurs de Jean-Simon Du Bourdieu dit Gaston, et de Louise Theriaud. — Marie-Sophie Luther, veuve de Jean-Daniel Bonfils, renonce à la communauté contractée avec le défunt. — Tutelle des mineurs de Jacques-Louis-Paul Bonneau des Gardes. — Émancipation des mineurs Bergeron.

B. 1518. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1781. — Cour extraordinaire du Présidial. — Tutelle de Marie-Louise Julienne Gazeau de Champagné, de l'avis de René-Julien de Joubert, baron du Landreau, chevalier de Saint-Louis, aïeul maternel de la mineure, Paul-Henri-François Gazeau, chevalier, seigneur comte de Bessay, chevalier de Saint-Louis, oncle paternel, Louis-Joseph, marquis de La Fare, et Henriette-Pauline Gazeau, son épouse, oncle et tante paternels, Joseph-Alexandre Gazeau, chevalier, seigneur de La Boissière, chevalier de Saint-Louis, cousin, Gabriel Gazeau du Landraire, ancien capitaine d'infanterie,aussi cousin, Charles Guinebaut, seigneur de La Millière, aussi cousin, Gabriel Grehie de Fougérou, cousin, Charles Gazeau de La Brandonnière, chevalier, seigneur de La Boissière, chevalier de Saint-Louis, colonel d'infanterie, aussi cousin, de Joubert de Rochetessier, chevalier, seigneur de Boisgrolleau, Soulaye et autres lieux, grand-oncle, Marc-Antoine de Jousbert, chevalier, seigneur, châtelain de Notre-Dame des Herbiers, grand-oncle, Jacques-Florent Duchesne du Mesnil, seigneur, baron de Denan, etc., grand-oncle, Paul Regnon, chevalier, seigneur de Chaligny, cousin, et de Gourdiau, aussi cousin. — Autorisation d'emprunter pour l'acquittement des contributions du canal d'Andilly, accordée à Henriette Charton, veuve de Jacques Hillarion de La Bruère du Coudray, conseiller à l'Élection, comme tutrice des mineurs. — Tutelle des mineurs de Paul Chagneau, instructeur de la jeunesse, et d'Élisabeth Brandais. — Émancipation de Suzanne, Victoire, Charlotte, Julie et Henriette-Catherine Green de Saint-Marsault. — Renonciation par Guillaume-Renée Guyot et Marie-Élisabeth Sureau de Lamirande à la succession de leur oncle, Henri Brossat, commis de négociant. — Renonciation de Suzanne-Angélique et Nicolas-Valentin de Montbrun à la succession de Barthélemy-Valentin de Montbrun, écuyer, leur père. — Tutelles des mineurs Antoine Chauvet, capitaine de navire.

B. 1519. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier, écrits.

1782-1784. — Cour extraordinaire du Présidial. — Émancipation des mineurs de Cheslay, de l'avis de Louis Giraudeau de Peux, officier commensal de la maison du Roi, Auguste Querquy du Châtellier, bourgeois, à Puybéliard, Jean-Philippe Du Bucq, écuyer, sieur des Marinières, Antoine Giraudeau, négociant, Antoine Piccard, négociant, Nicolas Schaaff, négociant, amis des mineurs. — Tutelle des mineurs de Jacques-Alexandre Marafret Laissard, capitaine de navire, et de Marie-Anne-Élisabeth Goujaud. — Émancipation de Jean-Louis Admyrauld, Marie-Anne Admyrauld, Élie-Charles Admyrauld, enfants de feu Gabriel Admyrauld, directeur de la Chambre de Commerce de La Rochelle, de l'avis de Marguerite Giraudeau, leur mère, François-Gabriel Admyrauld, leur frère, Hope Luther, négociant à Saint-Martin de Ré, beau-frère, Jean-Élie Giraudeau, oncle, Benjamin Giraudeau, oncle, Antoine Peyrusset, oncle, Antoine Giraudeau et Louis Giraudeau de Peux, officier commensal de la maison du Roi. — Émancipation de André-Louis Neau, de la Flotte, île de Ré. — Tutelle des mineurs de Jean-Baptiste-Charles Renoulleau. — Émancipation des fils de Jean-François Rougier, écuyer, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine d'invalides. — Émancipation des mineurs Trouillier. — Émancipation de Félicité Braud, de l'avis de Pierre-Charles Mesturas, Jean Pellier, Jérôme Gauvain, officier auxiliaire sur les vaisseaux du Roi, Joseph Merigot, professeur d'hydrographie, Gustave Benoist, négociant, et Henri Voix. — Émancipation de Charles-Cosme-Marie, Antoine-Joseph de Meynard, officiers au régiment du Roi infanterie, et Sévère de Meynard, enfants de feu Pierre Cosme de Meynard, écuyer, ancien capitaine d'infanterie, et de Marie-Julie de Mazière, de l'avis du comte de Châtelaillon, Du Passage, Regnier, de Sainte-Gemme, Massias. — Émancipation des mineurs Joyaux. — Pierre Lamoureux de La Chauvinière, avocat, contre Rouzier, perruquier.

— Déclaration de défrichement par Clément Texier. — Émancipation des mineurs Croizetière. — Tutelle des mineurs de Louis-César de Seguin, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'infanterie au régiment de Vivarais, et de Catherine-Julie de La Maignères. — Avis des parents sur le mariage de la mineure Anne de La Biche, fille de feu Nicolas de La Biche, chevalier de Saint-Louis, et de Marie Trichet, avec Jean-Baptiste-Marc Saint-Michel Dunezat, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi. — Tutelle des mineurs de Charles Mercier Du Paty de Clam, chevalier d'honneur au Bureau des finances, et de Jouault de La Vavière. — Tutelle des mineurs de Clément-Martial de Tandebaratz, négociant, et de Marie-Sara Garreau, de l'avis de Samuel-Pierre Meschinet de Richemond, Gustave Benoist, Frédéric Le Cocq, Jean Perry, et autres parents. — Tutelle des mineurs Viette de La Rivagerie. — Émancipation des mineurs de Jacques Legriel, négociant, et de Marie Raboteau.

B. 1520. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1785-1786. — Cour extraordinaire du Présidial. — Tutelle des mineurs de Henri Voix et de Marie-Suzanne Billotteau, de l'avis de Charles Billotteau, Mérigot, Petit, J.-D. Pinasseau, J.-E. Bouguereau, P.-Ch. Mesturas et Pellier. — Avis des parents concernant les mineurs Emmanuel et Félicité Jacquelin, émancipés par lettres du prince. — Tutelle des mineurs Petit. — Renonciation par Adélaïde Plaideau, épouse d'Antoine Bonhomme, à la communauté contractée avec son mari. — Émancipation des mineurs Rochet. — Émancipation des mineurs Dussaud. — Tutelle des mineurs de Pierre André Rouget, avocat en Parlement, et de Marie-Françoise Le Jay. — Notification par Hermann Wilckens de l'acquisition qu'il a faite d'une maison rue de la Bourserie, de François Dufraisse, négociant. — Émancipation de Marie-Anne, fille mineure de André Héroguer et d'Anne Marillet. — Tutelle de Pierre-Jean, fils de Jean Renaudin, capitaine de navire, et de Jeanne Barraud. — Émancipation des mineurs Levesque. — Tutelle des mineurs d'Antoine-Joseph-Nicolas Demandoir, employé dans les vivres, et de Marguerite-Thérèse Pierson. — Déclaration par François-Joseph-Emmanuel de Crussol d'Uzès, évêque de La Rochelle, et Pierre Bris, maître charpentier, de l'achat qu'ils ont fait d'une maison, rue Gargoulleau, de Élisabeth-Jeanne, et Magdelaine-Catherine Assailly. — Tutelle des mineurs d'Antoine Exupert de La Boucherie de Varaise.

B. 1521. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1789-1790 (manquent 1787-1788). — Cour extraordinaire du Présidial. — Jean-François-Catherine Carré de Candé, écuyer, lieutenant particulier, et l'absence du lieutenant général. — Renonciation par Jeanne-Madelaine Martin à la communauté avec son mari défunt, René-Théodore Mesnard, marin. — Réunion du conseil de famille pour autoriser le mariage de Françoise-Eulalie Moncouard, mineure, avec Pierre Gouliard, tonnelier. — Tutelle de Jean Hope, Marie-Cornélie-Sophie et Hope Élie, mineurs de feu Hope Luther, négociant, et de Marie-Jeanne Admyrauld, de l'avis de Marie-Marguerite Giraudeau, veuve de Pierre-Gabriel Admyrauld, Marie-Jeanne Admyrauld, veuve de Hope Luther, aïeule et mère, Giraudeau de Peux, Benjamin et Antoine Giraudeau, et Peyrusset, grands oncles. — Tutelle de Louis-Jean-François-Gabriel, fils mineur de Jean-Baptiste Bevain, « peintre », et de Louise-Jeanne-Gabrielle de Longanne, de l'avis de la mère du mineur, de Louis Cyprien Roquet, maître de pension, Nicolas Gobelet maître d'écriture, Jean-Baptiste Paste, « peintre en miniature », Louis Hus Desforges, « musicien », Pierre Bobe, « peintre en miniature », et Nicolas Lalou, maître de danse, amis du mineur. — Élisabeth Joly renonce à la succession de son frère Jean-Jacques Jolly. — Émancipation des mineurs Pierre Cantin et Marguerite-Élisabeth Girou. — Émancipation de Marie-Anne Guillaume de Galwey, fille mineure de Antoine de Galwey, chevalier, seigneur de Roberstlerens, et de Marie-Anne de Labady. — Émancipation de Victor-Guy Duperré, de l'avis de sa mère Marie-Gabrielle Prat Despretz, veuve de Jean-Augustin Duperré, de Marc-Antoine-Alexis Giraud, avocat au Présidial, son beau-frère, Jean-Aimé de La Coste, avocat et curateur aux causes, Chasseloup, lieutenant de la maréchaussée, Gréé, Gaultier, avocat, et Goblet, maître d'écriture, amis. — Avis des parents pour autoriser le mariage de René Daniel Jousserant, mineur, et de Billiard, de Rochefort. — François-Marc-Hilarion de La Bruère, maître chirurgien sur les navires marchands, renonce à la succession de sa mère, Henriette-Geneviève Martin, veuve de Jacques Hilarion de La Bruère, avocat en Parlement. — Henriette-Pauline Nicolas de Voutron renonce à la communauté avec Joseph-Marie de La

Venue Desperrier, major d'infanterie, premier capitaine commandant au régiment de la Sarre, chevalier de Saint-Louis. — Émancipation de Louise-Henriette, Jeanne-Françoise-Sophie, Louis-Jacques Bertrand et Suzanne-Rosalie Richard, enfants mineurs de Bertrand Richard, négociant, et de Judith-Henriette Vivier.

B. 1522. (Registre.) — In-folio, 226 feuillets, papier, en partie rongés.

1609-1612. — « Les dictons des sentences civiles » données en la cour ordinaire et présidiale de la ville » et gouvernement de La Rochelle. » — Greffiers « Jac» ques Maynier et Abraham Nicollas. » — René Vrignonneau contre Pierre Menyau. — Jean Boursault et François Chesneau contre Pierre Mousset. — Les recteurs, curés, compagnons et chapitre des églises paroissiales de cette ville contre Jeanne Boisselet, veuve de Pierre Bouret. — Pierre Veillon, curé de La Jarrie et chapelain de la chapellenie fondée par Catherine Légier, veuve de Marc Perreau, contre Mathurin Mestaier. — Pierre Roy « maistre chirurgien et maistre » opérateur de la ville de Montpellier », contre Philippe Debelac. — Jean de La Haye « ministre de la Parole » de Dieu en l'Église réformée de Zélande », contre Philippe de Lucas, sieur de Vernes, héritier de sa tante, Anne Desagees. — Fernando Rodrigues Sanches, marchand portugais, contre Jehanne Deschamps, veuve de Gédéon Boutet. — Marthe Annonnier, femme de Josias Tréchereau, contre Josias Tréchereau ; les deux époux sont séparés de biens. — Louis Laumosne contre Jacques Benoist. — Pierre Guibert, écuyer, pair de cette ville, contre Marie Fouchier, veuve d'Élie Festineau. — François Hérault, abbé de l'abbaye royale de Nieul sur l'Autise, contre Pierre Girard. — Jean Cadou, marchand, contre Barbe de Purillaud. — Pierre Massiot, médecin, contre Jacques Massiot, marchand et bourgeois. — Samuel Tastas, marchand et bourgeois, contre Jean de Capdeville, marchand d'Orthez. — Gédéon Nicolas, avocat, contre Marie Portier, veuve de Jean Boucher, sieur de Mortier. — Jean Guitton et Marie Laurenson, sa femme, contre Lucas Thebault. — Guillaume Argier, bailli de la baronnie de Soubise, contre Étienne d'Hariette, marchand et bourgeois de La Rochelle, curateur de Nicolas, Élisabeth d'Hariette, André Debrie et Marie d'Hariette, sa femme, et Suzanne d'Hariette, femme séparée de biens de Guy Delpy, enfants et héritiers d'Étienne d'Hariette. — Jean Bavin, notaire au comté de Benon, contre Mathieu Baudouin, sieur de Peux. — Daniel Delabat, pair et échevin, contre Séraphin Chollet, marchand et bourgeois. — Anne Boulineau, veuve de François Baudin, sieur des Barres, tutrice de son fils, Jean Richard, sieur de Brammery, et Élisabeth Baudin, sa femme, Jacques de Moullins, receveur du Roi à Fontenay-le-Comte et Suzanne Baudin, contre Jacques Bareau, marchand et bourgeois. — Marie, Suzanne et Jacques Cadot, enfants et héritiers de Jean Cadot et Marie Le May, contre Marie Fabvre, femme de Michel Fauriers. — Jean Pouget, sieur de Mouchedune, contre Suzanne Cochon, veuve de Yvon Bertinaud, sieur de Beauregard. — Marguerite Bretinaud, veuve de Michel Coupperie, tutrice de ses enfants, contre Pierre, Jacques et François Baudin et Jean Vergnaud. — Catherine Rabotteau, veuve de Clément Potut, contre Marie Moudret, veuve de Pierre Ferrat. — Jean Chalmot, écuyer, contre Isaac Blandin, écuyer, sieur des Herbiers, et Ésther Geneteau, sa femme. — Jean Barbot, écuyer, sieur de Buzay, maire de la ville de La Rochelle, contre Guy Chabot, sieur de Jarnac. — André de La Serre, prieur de l'abbaye de Saint-Léonard des Chaumes, contre Vincent de Paul, abbé de ladite abbaye. — Abraham Françoys, marchand et bourgeois, contre Salomon et Jeanne Françoys.

B. 1523. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier, rongés à la partie supérieure.

1612-1617. — « Dictons des sentences civiles. » — Greffiers et maîtres clercs : Jacques Maynier, Abraham Nicolas, Pierre Guillaudeau, Élie Moquet. — Perette Fergereau, veuve de Antoine Picard, contre Antoine-Pierre Jousselin, Pierre Gaultier, sergents royaux, et Marie Jousselin, Pierre Salomon, huissier, curateur des enfants de Marie Jousselin, Marie Sanson, veuve dudit feu, contre Gabriel Blouyn. — Hilaire Guyon, veuve de Pierre Cantin, contre Gédéon Maynard. — Marie Viault, veuve de Pierre Belin, François de Lespine et sa femme, contre Louise Panier et Anne Guillot. — Nicolas Merguier, marchand et bourgeois, contre Pierre Oysy, marchand et bourgeois. — « Entre André » Du Hou, demandeur en commandement personnel, » saisie et exécution de meubles, contre Jehan Vitet, » sieur du Fief, défendeur et opposant, veu par nous » la coppie d'un contract de transaction passé par » devant Delagaignerie, notaire royal en ceste ville, le » 22 décembre 1602, par lequel ledit du Hou auroit » ceddé et transporté audit Vitet la quarte partie de » certaines vignes à lui appartenant, etc. Tout veu et

» considéré, le nom de Dieu premièrement appellé, » avons dict et disons qu'il a esté mal procédé par » commandement, saisie et exécution à la requeste » dudit Du Hou sur les meubles dudit Vitet, bien op- » posé par luy et ordonné qu'il aura délivrance des » dits meubles saisis, saufve audit Du Hou à se repré- » senter par André Voyer, comme il advisera, et audit » Vitet, les deffendeurs ou autrement et condempne » ledit demandeur aux dépens, dommaiges et inté- » rests, etc., sellon la tasce qui sera faicte par nous. » Signé audit an Fouscher. » — Pierre Le Chantre, prieur de l'aumônerie neuve d'Esnandes, contre Sébastien Archambault, Anthoine Rivière, sa femme, Pierre Herbault. — Isaac Laroche, marchand, contre Marie Martin, veuve de Jehanne Charbonnier. — Noble homme Paul Legoux, conseiller secrétaire du Roi, contre Gillette Cautault. — Jean Imbert, marchand et bourgeois, contre Vergneulx, Élisabeth de Furgon, veuve de Louis Bertinauld, écuyer, Isaac Rivet, Marguerite Reau, etc. — Élisabeth Guy, veuve de André Levesque, écuyer, Jean Nicolas, Jean Joslain, écuyers, fermier de la seigneurie de Fontpastour, etc. — Jean Dudau, écuyer, sieur de Montpersins, conseiller au Présidial de La Rochelle, contre Suzanne Baulot, veuve de Jehan Thoulouze, André Galais, procureur, Jehan Lucas, Marie Boudet, veuve de Jehan de Bourdigalle, sieur de La Chabossière, l'un des pairs de cette ville, Jehan Le Chantre « ministre de la Parole de Dieu en l'église de » La Flotte isle de Ré », curateur de Pierre Le Chantre, son frère, héritiers de leur père Jehan Le Chantre, etc. — Vincent Bouhier, chevalier, sieur de Beaumarchais et du Charon, conseiller du Roi en son conseil d'État et privé, trésorier de son épargne, contre Abraham Hubert, etc. — Philippe Nepveu, marchand et bourgeois, contre Pierre Dacherin, marchand et bourgeois, etc. — Zacharie Chatton contre Isaac Rivette, adjoint aux enquêtes du Présidial.

B. 1524. (Registre.) — In-folio, 299 feuillets, papier.

1621-1626 (manquent 1618-1620). — « Dictons civils. » — Pierre Ayraud contre Daniel Rochard. — Esther Jouneau contre Pierre de Valleau. — Marie Boisé, veuve de Pierre Laurier, contre Michel du Fos, conseiller du Roi, médecin ordinaire du prince de Condé. — Antoine Rabillé contre Pierre Guillen. — Jean Deschamps, marchand et bourgeois, contre Jehanne Bouhereau, veuve de Jehan Deschamps. — Thiphaine Trahan, veuve de Guillaume Martineau, contre Pierre Limouzin. — Pierre Olivier, sénéchal du comté de Benon, contre Louis de Lostange, sieur de Paillé, et Marie Fouscher, sa femme. — Roch Chastaigner, écuyer, sieur de Cramahé, contre Étienne Dolezon, procureur, et Nérée Courault, femme de Josias Pierre, écuyer, sieur de La Bonninière, et Cassandre Courault, femme d'Abraham Cardel, écuyer, sieur de La Fuye, contre haut et puissant Daniel Green de Saint-Marsault, chevalier, baron de Chastelaillon. — Parties hors de cour « saulve au demandeur à se pourvoir pour le » remboursement des lauds et vanthes par luy payées » au Roy, sur les deniers provenus de la venthe de la » chastellanye de Salles ». Signé : Pascault, Fouscher, Colin, Guybert, Berne, Mousnereau, Pandin, Berthinault, de Verges, de Ferrières, Reveau et Tessereau. — Jehan Begaud, sénéchal et juge de la baronnie de Nuaillé, contre Bastien François, procureur fiscal et fermier de ladite baronnie, et Jeanne Dutusseau, veuve de Charles Le Mastin, seigneur, baron de Nuaillé. — Jacques Goussé, écuyer, sieur du Jarry et de La Rouillasse, comme ayant droit et transport de Madelaine Marois, sa mère, veuve de Pierre Goussé, écuyer, sieur de Puyballon, contre Catherine de Rechignevoisin, veuve de haut et puissant Martin Marois, écuyer, sieur de Saint-Vivien. — Benjamin de Cumont, écuyer, sieur de Vaussay, curateur des mineurs de François Goussé, sieur de Puyballon, chevalier des ordres du Mont-Carmel et Saint-Lazare, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, comme ayant droit et transport de Madelaine Maroix, veuve de Pierre Goussé, écuyer, sieur de Puyballon, contre Catherine de Rechignevoisin, veuve de Martin Maroix, écuyer, sieur de Saint-Vivien. — Pierre Vergier, sieur de Beauregard, fermier général du comté de Marans, contre Jehan, sire de de Bueil, chevalier, seigneur de Sanseau. — Salomon de Lignières, écuyer, sieur d'Ardillières, contre Claude d'Angliers, écuyer, sieur de Mortagne.

B. 1525. (Registre.) — In-folio, 152 feuillets, papier.

1627. — « Dictons du scel. » — Élie de La Gaignerie, notaire royal, contre Étienne Gentils, écuyer, sieur de La Fond. — Baptiste Darcemalle, écuyer, sieur de La Grange, subrogé au lieu d'Élie Mocquay, contre Pierre Assailly. — Pierre Fouaceau, procureur au Présidial, administrateur de sa fille, Marie Fouaceau, contre Blandine Monjon, veuve d'Étienne Huet, sieur de Châteauroux, conseiller assesseur au Présidial. — Jacques Manigault, marchand, contre Maurice Hervé, à Mar-

silly. — Esther Carré, veuve en premières noces de Jean Baillif, curatrice d'Esther Baillif, sa fille, Jean Baillif, avocat, héritiers dudit feu Baillif, contre Jean Berne, écuyer, sieur d'Angoulins, ci-devant poursuivant la vente des biens de l'hérédité de Pierre Vitet. — Jean Tharay, l'un des pairs de cette ville, contre Jacques Robin, marchand. — Pierre Groyer, maître chirurgien, contre Jeanne Griffon, veuve de Pierre d'Hariette. — Pierre Papin, notaire royal, contre Jean Deforest, sergent royal. — Rachel Forest, veuve de Denis Andrieux, tutrice de Marguerite, Anne et Suzanne Andrieux, filles qu'elle a eues dudit feu Denis Andrieux, contre Jacob Roy, marchand. — Léa de Cailhaud, veuve de Jean Salbert, écuyer, sieur de Romagné, tutrice des enfants qu'elle a eus dudit défunt, Louis Salbert, écuyer, sieur de Forges, et Charles Salbert, écuyer, sieur de La Jarne, contre Abraham Despéroux, marchand. — Maximilien de Béthune, duc de Sully, pair de France, contre Michel Bernier, marchand et Jean Gautier. — Samuel Baudouin, écuyer, sieur de Louaille, contre Daniel Brians et Anne Gorribon. — Léa de Caillaud, veuve de Pierre Salbert, écuyer, sieur de Romagné, contre Abraham Despéroux, marchand. — Étienne Jousseaume, notaire royal, et Nicolas Terrasson, marchand à La Jarrie, commissaires établis à la requête de François Chastaigner, écuyer, sieur de La Limandière, pour régir la châtellenie de La Jarne, appartenant à Charles Salbert, écuyer, sur lui saisie faute de payement des sommes de deniers mentionnés par la commission. — Esther Thomas, veuve de David Le Roy, avocat au Présidial, contre Mathurin Moussault, héritier, sous bénéfice d'inventaire, de son père. — Jacob Mousnier, maître fourbisseur d'épée, commissaire à la requête de Marie Bureau, veuve de Martin de Berrandy, écuyer, sieur de Beauséjour, des biens de l'hérédité dudit feu de Berrandy, saisis sur Pierre Legoux et Marie de Berrandy. — Jean Guillon, « maître escrivain », contre Marie Chesneau, veuve de Pierre Quartier. — Jacques Devauson, contre Pierre Dachelin, marchand. — Marie Cougnard, veuve de noble homme Paul Legoux, conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne et finances de Navarre, contre Abraham Boivin, marchand. — Étienne Godeffroy, avocat au Présidial et l'un des pairs de La Rochelle, contre Suzanne Tardraut, veuve de Paul Bardet. — Barnabé Viette, conseiller assesseur, contre Jean Gaultier, marchand. — Paul Chesneau, notaire royal, contre Isaac Guibert, sieur de Varaise, bourgeois. — Israël Brotin et Jeanne Maynard contre Pierre Martin, marchand.

B. 1526. (Registre.) — In-folio. 50 feuillets, papier.

1627-1628. — Dictons civils du scel. — Pierre Guillaudeau, Jehan Mesnier et Jehan Sanceau, greffiers et maîtres clercs. — « Dieu bénisse ceste année » du présent registre des dictons du scel mil six centz » vingt-sept. » — Jacques et Jean Sauvaget, marchands et bourgeois, héritiers de Marie Joslain, veuve de Jacques Jelle, l'aîné, contre Marie Richard, femme de Jacques Jelle le jeune, et Pierre Richard, sergent royal, Josué Gargoulleau, aumônier de l'hôpital Saint-Barthélemy, Abel Brunet, les Minimes de Surgères, les maire, échevins et pairs de cette ville, Madelaine Foureau, veuve de Jean Bruneau, Nicolas Duchérin, Joseph Cosson, Anne Daviaud, veuve de François Panetier, Pierre Chaillé, Pierre Marcade, Rachel Garnier, Israël Torterue, l'un des pairs de cette ville, Josué Guilhen, ayant transport de Sara Pérodeau, veuve de Gabriel Tranchant. — François Rolland, marchand et bourgeois, administrateur de sa fille, Judith Rolland, contre Judith Cathonnet, veuve de Pierre Berger. — Pierre Nouail, fermier judiciaire des biens de l'hérédité de François Picqueau, sieur de La Martinière, et Jacques Dorliac, l'un des pairs de cette ville, contre Étienne Gentil, écuyer, sieur de Lafond, haute et puissante dame Madelaine Geoffroy, veuve de haut et puissant Jehan Dufort, chevalier, sieur de Courselles, conseiller et chambellan du Roi, gouverneur de Jarjeau, demanderesse en ordre de priorité et postériorité d'hypothèques des deniers provenant de la vente et adjudication faite à Pierre Fourchault, marchand, adjudicataire des biens domaniaux saisis sur Marie Baudin, veuve d'Étienne Besson. — Marie Barbot, veuve de Samuel Thomas, procureur au Présidial, contre Pierre de Saint-Christophe, notaire de la châtellenie de Saint-Christophe, « dépositaire de certain vin (*sic*) exé» cuté sur Michel Bagault ». — Abraham Boux, marchand et bourgeois, ayant choix pour transport de Marie Baudin, veuve de Pierre Gendre, vendeur de la sixième partie d'une maison, contre Fourneau, adjudicataire de ladite maison. — Samuel Baudouin, écuyer, sieur de l'Ouaille, héritier bénéficiaire de Daniel Baudouin, écuyer, sieur de La Brochardière, contre Jacques Daranson. — Jean de Labat, marchand et bourgeois, contre Marie Geay, veuve de Jacques Jasmain, laboureur à bœuf à Loiré, Élisabeth Levesque, veuve de Jean de Conan, écuyer, sieur de La Villedore, héritière de sa mère, Élisabeth Guy, veuve d'André Le-

vesque, sieur de La Laisse, Suzanne Georges, veuve de Laurant Rouaillan, maître chirurgien, Pierre Tiraqueau, marchand, à Andilly-les-Marais, et Jacques Thibault, Pierre Favreau, sieur de La Pichonnière, Pierre Hay, notaire royal, et Michel Maleveau, tous opposants aux criées. — Pierre Guillaudeau, receveur des consignations contre Samuel Bernardeau. — Raymond de Sarazin, l'un des régents du collège, et Suzanne Cherpantier, contre Catherine et Marie Caillonneau.

B. 1527. (Registre.) — In-folio, 198 feuillets, papier en partie rongés.

1645-1646 (manquent 1629-1644). — Dictons civils. — Jean Maynier, Jacques Goizin et Gaspard Le Roy, greffiers et maîtres clers. — Pierre Guillemin, écuyer, sieur de Vivonne, héritier de Pierre Guillemin, écuyer, sieur des Rouhaux, contre Philippe Pineau, cabaretier. — Gilbert Nesson, charpentier de grosses œuvres, contre François-Maximilien de Béthune, duc de Sully, prince d'Henrichemont. — Les fabriciens de Saint-Nicolas, contre Pierre Chery. — André Jaudeau, marchand, contre Marc Jaudeau et Madelaine Javeleau, veuve de Jean Texier. — Sébastien Avril, charpentier de grosses œuvres, contre Maximilien de Béthune, duc de Sully. — Marie Danari, veuve de Barthélemy Clément, contre Pierre Oüalle, marchand. — Louis de La Rochefoucauld, abbé de Saint-Jean-d'Angély, contre Pierre Descluseau et Marie Prou. — Louis Desbarre, ci-devant prieur du Breuil Berchin, contre Laurent Pacault, à présent prieur. — Anne de Pontard, veuve de Pierre Gentil, écuyer, sieur de Fief Joslain, contre Marie de Goullan, héritière de Guillaume de Goullan. — Jeanne Fallour, pauvre servante, contre Jean Bonet, dit La Fosse, cabaretier. — Isaac Husson, avocat, contre Osias Repussard, marchand. — Robert de Tournemotte, curateur de Suzanne Boutiron, contre Gédéon Maynard et Marthe Dangirard. — Pierre Legoux, écuyer, sieur des Marais, contre Étienne de Ferrières, écuyer, sieur de Villeneuve. — Michel Brunet, seigneur de Passy et Rompsay, contre Jean Guyard, notaire. — Marie Chaintrier, veuve de Richard Lasque, contre Jean Mascaud et sa femme. — Suzanne Gendrault, veuve de Simon Thévenin, avocat, contre Jean Guiton, écuyer, et André David, écuyer. — Paul Bron, marchand, contre Jean Marchand, sieur de Langerine, marchand. — Pierre Brun, sieur de Beaupin, contre Osias Deslis, marchand. — Jean Bigotteau, conseiller du Roi, receveur des consignations, contre Louis de La Boussay, écuyer, sieur de Lambert. — Adrien Piverd contre Pierre et Suzanne Gascherie. — Jean Thaumeur, maître chirurgien, contre Vincent Charles, laboureur à bœufs. — Pierre Siette, conseiller ingénieur et géographe du Roi, contre Jean Regnaudeau, tailleur d'habits. — Pierre de Herisse, marchand, contre Marie Gobin, veuve de Jacob Gire. — Marguerite Regnault, veuve de Daniel Goizin, marchand, contre Élie Caurroy, huissier et archer de la maréchaussée. — Charles Silvestre, marchand, et Marc Javelleau. — Antoine de Compiègne, charpentier de grosses œuvres, contre messire André Charron, conseiller du Roi en son Conseil d'État et président en la cour du Parlement de Bordeaux, donataire de Esther Geneteau, Élisabeth Gendreau, veuve de Roc Chataîgner, écuyer, sieur de Crasmahé, et Jean Foucault et Jeanne Rochereau. — Pierre Veillon, curé d'Ars, contre Isaïe Valleau. — Jean Perrault, ministre à Tonnay-Charente, ayant droit et transport des héritiers d'Élisabeth Michel, contre Hilaire Hilairet et Françoise Cadurault, sa femme.

B. 1528. (Registre.) — In-folio, 110 feuillets, papier.

1654-1655 (manquent 1647-1653). — Dictons civils. — Jean Maynier, Gaspard Le Roy, Jean Michelon et Jean Danyau, greffiers et maîtres clercs. — Charles de Béchillon, chevalier, seigneur d'Irlaud, Allery et Valleau, contre Gilles Tauleiray, curé d'Epannes (?) — Élie Dubrois et David de Court, courtier, contre Jean Gaigneur, aussi courtier. — Élisabeth Mignonneau, veuve de Pierre Gascherie, contre Mathurin Ripellon et Marie Giron. — Daniel Guischard, marchand, contre Jean Lavergne, tailleur de pierres. — David Coullon contre Élisabeth Nicolas, veuve de Jean Sevet. — Joseph Mollinier, notaire royal, contre Jean Breau. — Pierre Cosson contre Philippe Favereau, Étienne Regnaud, Élie Boudinot et Jean Garesché. — Jean Tureau et Catherine Furgon contre Hector Gentil, écuyer. — Isaac Gallier, marchand, contre Jean Danyau, notaire royal à Saint-Xandre. — Mathieu Tessereau, sieur de La Garenne, contre Françoise Franchard, veuve d'Abraham Tessereau. — Antoine Gadrat, Esther Barbier, veuve Audouart, contre Isaac Isle, écuyer, sieur de Loiré. — Jacques Durand, laboureur, et Simonne Boutin contre Michel Mathar, chirurgien.

B. 1529. (Registre.) — In-folio, 256 feuillets, papier.

1663-1667 (manquent 1656-1666). — Dictons civils. — Jean Michelet, contre Jean Daudeteau, sieur de la Maison-Blanche. — Anne Gasson, veuve d'Henri Bardet, contre Zénas de Remigioux, écuyer, sieur de Ronflac. — Françoise Le Vacher, contre François Lamocque, marchand à Saint-Martin de Ré. — Charles-Paul Le Vasseur, chevalier, seigneur de Fargot, contre Jean Bigotteau, receveur des consignations, et Marie Thibault, sa femme. — Suzanne Dat, veuve de Pierre Salomon, contre Pierre Guilbaud, marchand. — Jean Cabesse, avocat, contre Amador Gousse, écuyer, sieur de Puiballon, et Suzanne Tiraqueau, seigneurs de Saint-Vivien et Bailly. — Pierre Franchard, conseiller, procureur du Roi en l'Élection, contre Anne Saviot, veuve de David Gendron, marchand. — Paul de La Porte, marchand, de l'île de Ré, contre la veuve Tallement et Élisabeth Boisteux, veuve de La Porte. — Marguerite Georges, veuve de Pierre de Lacoste, contre Moïse Gouzil, fermier de Laleu. — Judith Thomas, veuve de Jacques Guibert, avocat, contre Depont et sa femme. — François Quersuquy, écuyer, contre Benjamin Faueuil, marchand, et Desréaux. — Marie Maignan, veuve de Jean Seignette, contre Marguerite Joubert. — André Grosse, prêtre, vicaire perpétuel d'Anais, contre Mathias Babin, fabricien dudit lieu. — Daniel Gombaud, avocat, contre Michel Brunet, sieur de Rompsay, official et archidiacre. — Jean Massiot, sieur des Bugaudières et de La Motte, contre Louis Loumeau, avocat à Fontenay. — Anne Toupet, veuve de Jean Thomas, sieur de La Chapelle, contre Pierre Aulneau. — Nathan Savouret, marchand, fermier judiciaire des biens de François Mesnard, contre Pierre Framaire. — Pierre Guillaudeau, sieur de Villedoux, contre Marthe Corné, veuve de Pierre Mariau. — Étienne Girard, écuyer, sieur de La Pinaudière, contre Gabriel Cabri, marchand. — Mathurin Amyrault, contre Louis Massiot, avocat en Parlement. — Henri de Laval, évêque de La Rochelle, contre Joseph de Chambes de Montsureau, commandeur de la commanderie de Bourgneuf. — Gédéon Jauge, notaire à Rochefort, contre Isaac Isle, seigneur, marquis de Loiré. — Samuel Bernardeau, sieur de Rompsay, contre Thomas d'Hariette. — Balda Piniot, écuyer, et Françoise Prévost, sa femme, contre Élisabeth Ferchault, veuve de Pierre Dubré. — Odée Perdriau contre Jean Coudrin. — Mathurin et Jean de La Rochefoucauld, chevaliers, seigneurs de Villeneuve et Beaumanoir, contre Anne Philippier, dame de Montendre. — Marie Maynard, veuve de Moïse Gouzil, contre messire Jacques Henry, chevalier, seigneur de Cheusse.

B. 1530. (Registre.) — In-folio, 128 feuillets, papier.

1689-1698 (manquent 1668-1688). — Dictons ou « sentences rendues sur procès par écrit au siége » (de la sénéchaussée et présidial) à commencer de » cejourd'hui 13e jour du mois de février 1689, et le » jour qu'elles seront mises entre les mains (des gref» fiers) par le juge au rapport duquel elles auront été » rendues, en exécution du règlement de nos seigneurs » de la chambre souveraine de la Réformation de la » justice, du 12 janvier dernier, lu et enregistré en ce » siège le 10 dudit mois de février », registre coté et paraphé par Beraudin, Jean-Honoré-Sauvestre de Clisson, grand sénéchal. — Statuts et règlements des maîtres pâtissiers rôtisseurs. — Jeanne Moreau, femme non commune en biens de David Blanchet, demanderesse en interruption de possession et déguerpissement contre Charles Vitet, cloutier. — André Bouyn, chevalier, seigneur de Berjain, tuteur administrateur de Prosper-André Bouyn, écuyer, seigneur de Jalais, son fils aîné, icelui légataire universel d'Étienne de Ferrière, écuyer, sieur de Villeneuve, son oncle maternel et en cette qualité ayant repris l'instance au lieu de Claude Béthune, bourgeois de Paris, à la poursuite et criées des biens de Daniel de Ferrières, écuyer. — Henry de Lostange de Sainte-Alvère, seigneur de Montausier, Bernesac et autres lieux, et Henriette-Marguerite de Lostange, sa femme, contre Julien Billon, procureur, et Françoise Gaultier, femme de Jean Daudeteau. — Acceptation des biens de Pierre et Élisabeth Tardy, par Couturier, leur oncle. — Pierre de Montalembert et Jeanne Sarragan, sa femme, sont mis en possession des biens de Jacques Sarragand, écuyer, sieur du Breuil, « retiré du royaume pour fait de religion ». — Louis Bonneau est mis en possession des biens de Anne Petipas, femme du sieur de Serry, ayant abandonné le royaume pour cause de religion. — Sentences similaires concernant les biens de Marie Guillemand, veuve de Simon Regreny. — Daniel-Pierre et Anne Simons, de l'île de Ré, de Pontard de Chaban, Jonas Moreau, Jacqueau, Jeanne Montagne, Michel Pajot, David Papin et Suzanne Papin, veuve d'Hariette, Pierre Assailly, Marie Moreau, Jacques Parnajon, Étienne Mazic, Sara Airault, Suzanne Chesneau,

femme de Gascherie, Marguerite Piaud, femme de Guittau, Jean et Anne de Mirande, Anne Rullier, veuve Charon, Bourdet et Caillon, sa femme, Grenat et Marthe Bouhier, Sanson Chasle, de Saint-Martin de Ré, Josué Grenon, Pierre Assailly (production d'arbre généalogique avec contrats, pour justifier de la parenté au 3e degré de Jean Coullon avec ledit fugitif), Marguerite Salomon, femme de François-Jacob-Pierre Boudinot, Gabriel Bernon et Esther Le Roy, sa femme, Judith Réboulleau, femme d'Isaac Charrier, Pierre et Judith Thaumeur, Sara Burtel, veuve de Jean Riboulleau, Pierre Moreau, Michel Doscher et Anne Guitteau, etc. — Ève d'Hariette, veuve de Samuel de Pont, contre Paul Delaporte et Suzanne Valleau. — Sentence de reddition de compte contre Préveraud De Montis, écuyer, sieur de Lossaudière, au profit de Claude Le Mastin de Nuaillé, Suzanne Geoffroy, Suzanne, Henriette et Catherine Levesque, etc. — Sentence des biens des sieurs et demoiselle de Cumont. — « Jean-Honoré » Sauvestre de Clisson, chevalier, seigneur comte des » Mottes de Louin, Du Gatz, Grolleau et autres places, » conseiller du Roi en ses conseils, grand sénéchal et » gouverneur à la justice de la sénéchaussée et siège » présidial de la ville et gouvernement de La Rochelle, » gentilhomme nommé pour la décision des différents » de la noblesse en l'absence de MM. les gouverneurs » et lieutenants généraux de cette province, etc. — » Entre maître Louis Billaud, sieur d'Ardenne, de» meurant en cette ville de La Rochelle, comme ayant » droit et transport de messire César de Montalembert, » chevalier, seigneur des Essards, iceluy fils et héri» tier universel de défunt César de Montalembert, son » père, chevalier, seigneur dudit lieu, demandeur et » requérant la sentence d'ordre et distribution de la » somme de six mille livres qui sont ès mains de maî» tre Annibal Poirel, conseiller du Roy, receveur des » consignations du siège présidial de cette ville, pro» cédant de la vente et adjudication faite par décret » de la terre et seigneurie du Breuil-Barabin, apparte» nances et dépendances, suivant le décret rendu en » cette cour le 16e de juillet 1661, d'une part, et Char» les Gourjaud, escuier, sieur de Lagrois, et dame » Marguerite Gourjaud, femme non commune en biens » de Josué David, escuier, sieur de Boisrond, héritiers » et bien tenants de dame Jeanne Doineau, veuve de » messire Charles Gourjaud, escuier, sieur de La » Besvre, et messire Armand Salbert, escuier, sieur » de La Poussardière, messire Jacques Pandin, escuier, » sieur du Chail, messire Jacques de Saint-Légier, » escuier, sieur de Beauregard, etc. » — Bertrand Broussard, sieur de Fontmarais, mari d'Élisabeth Jansen, contre Madelaine Manigault, femme du sieur de Vieuxfief. — Henri Allaire, seigneur du Beignon, lieutenant général, requérant la sentence d'ordre et distribution des deniers procédant de la vente des biens saisis sur les héritiers de Mathieu Tessereau, sieur de La Garenne, et Anne Jansen, contre Daniel de Tandebaratz et Anne Tersemitte, sa femme, Pierre de Montalembert, chevalier, seigneur de Vaux, Alexandre de Beauchamps, chevalier, seigneur de Sauvigny, etc.

B. 1531. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1698-1712. — Dictons civils. — Jean-Honoré Sauvestre de Clisson, grand sénéchal, René de Bessay, écuyer, sieur des Bachettes, administrateur des enfants qu'il a eus de Marie Chambert, saisissant les biens de l'hérédité de Marie Brisson, veuve de Guillaume Pallardin, contre Jacques Rochard, curateur de l'hérédité abandonnée de Esther Mervault, Françoise Seguin et Marie Baraud, veuve de Louise Baudouin, demoiselle de Saint-Marsault, Jacques de Saint-Estei, etc. — Jean Maudet, greffier, poursuivant la sentence d'ordre des deniers provenant de la vente et adjudication par décret des biens de l'hérédité d'Osée Perdreau et Marguerite Gauvin, contre Vincent Contacheau, procureur, Gatien de Beauchesne, écuyer, et Mouschard, sa femme, Nicolas de Gabaret, gouverneur de la Martinique, et Marianne Grassineau, Jean de Beraudy, écuyer, les religieux de Moureilles, Jacques Sarraud, écuyer, etc. — Louise Auboyneau, veuve de Louis Gabaret, capitaine entretenu pour le service du Roi en la marine poursuivant la vente et adjudication des biens saisis sur Jeanne Du Jau, veuve de Balda de Lastre, écuyer, sieur de Montaut, Balda de Lastre, écuyer, etc. — Jacques Clément, procureur, etc. — Geoffroy Chabirand, marchand, et Gabrielle Baguyau, sa femme, contre Pierre Leconte, curateur à l'hérédité abandonnée de Jacques Mareau. — Mathurin Albert, contre David Oüalle, Jean-François Oüalle et Daniel Robert, héritiers bénéficiaires de Jean Bailly.

B. 1532. (Registre.) — In-folio, 500 feuillets, papier.

1604-1605. — « Registre de la court ordinaire du scel » royal estably aux contraictz pour le Roy nostre sire en » la ville et gouvernement de La Rochelle, commencé le » mardy 30e jour de mars 1604. » — Juge ordinaire M.

Me Pierre de Voyon, écuyer, greffiers François Maynard et Esaïe Jousselin, sergent, Isaac Bridonneau. — Jean Thévenin, écuyer, sieur de Gourville, l'un des échevins de cette ville, curateur des enfants mineurs de feu Jacques Thévenin, écuyer, sieur de Rosne et de La Jarrie, requérant les criées et adjudications de Mazureaux où était ci-devant une maison couverte en ardoise, faisant un des coins du canton des Petits bancs, saisis sur Marie Moreau, veuve de Jean Garipault, tutrice de ses enfants. — Marie Hugueteau, veuve de François Papin, marchand et bourgeois, tant en son nom que comme tutrice et curatrice de son fils, Jacques Papin, contre Jean Poulzet. — Melchisedech Robin, marchand, contre Pierre Franeau, sieur de La Duranderie. — Renée Barault, veuve de Louis Girard, contre Jean Ratuit. — Abraham Dulac, marinier, contre Jean Durand, marinier. — Melchisedech Robin, marchand à Fontenay-le-Comte, et Jeanne Franaye, sa femme, contre Pierre François, sieur de La Durandrie, curateur de Jean et Jeanne François. — Gaspard Collin contre noble homme Jean Manigault, avocat au Présidial. — Étienne Mignot, essayeur particulier de la Monnaie et bourgeois, contre Marie Buffet, femme de Guillaume Billaud, laboureur. — François Bouildron, marchand et bourgeois, contre de Juiville. — Jean Richardeau, marchand et bourgeois, contre Pierre Jaillou. — Jeanne Gillot, veuve de Germain Leduc, contre Françoise Dupont. — Thomas Gaigneur, marchand, contre Jacob Tardy. — Étienne Hérault, l'un des pairs de cette ville, contre Jean Durand. — André de Mazières, écuyer, sieur de La Cave, contre noble homme Étienne Huet, lieutenant particulier. — Gaspard Colin contre David Turpault. — Jean Delaporte, maître chirurgien, contre le sieur de Voutron. — Marie Gaschot, veuve de Yves David, l'un des échevins de cette ville, contre Nicolas, sergent royal. — Jean de Bourdigalle, écuyer, sieur de La Chabossière, contre Blandin. — Jacques Barbot, marchand, contre Esther Soullard. — Étienne Mignot, marchand et bourgeois, contre André Herbault, veuve Buffet. — Guillaume Blandin, prévôt garde de la Monnaie, contre Marie Soullet. — Jean Salbert, écuyer, sieur de Saint-Xandre, contre Jean Chevillard, marchand. — Laurence Gaigneur, veuve de Noël Gasquet, curatrice de ses enfants, contre Andrée Poyrier, veuve de Guillaume Cochon, greffier des tailles de Laleu, curatrice de ses enfants.

B. 1533. (Registre.) — In-folio, 468 feuillets, papier.

1605-1606. — « Court ordinaire du scel royal estably » aux contraictz pour le Roy nostre sire, en la ville et » gouvernement de La Rochelle ». — Anne Esveillard, veuve de François de Ferrières, marchand et bourgeois, contre Jeanne Riffault, veuve de Jean Royer, et Esther Joussaume. — Jean de Superville contre Jacques Magnen. — Antoine Lamousche, maître chirurgien, contre André Thibault, marchand et bourgeois. — Josèphe Drouyn, veuve de Jeanne Girault, contre Pernelle Raymond, veuve de Nicole Mouchard. — Mathurin Cherbonneau contre Laurent Guyneau, veuve de Noël Gosquet. — Bernard de Lastre, l'un des pairs de cette ville, contre Étienne Mignot. — Jacques Chollet, écuyer, seigneur de Festilly, contre Jean Vaulais (?). — François Manigault contre Megnen. — Isaac Grasenlieil, marchand et bourgeois, et Marie Bertrand, sa femme, contre Pierre Le Chantre. — Jean de Lamare, marchand, contre Clément Hérard, marchand. — Mathurin Cosson, marchand et bourgeois, contre Jean Richard, marchand et bourgeois. — Abraham Noix, marchand et bourgeois, contre Pierre Guillemin. — Aliénor Pajault, veuve de Jean Manigaud, contre Yvon Tourtellot. — Étienne Mignot, maître essayeur de la Monnaie, curateur d'Élisabeth Michel, contre Gilles Magnen et Françoise Arnault, sa femme. — Jean Forget, marchand et bourgeois, requérant la vente et adjudication par décret d'une maison sise et située paroisse Saint-Nicolas, où pend pour enseigne *L'Estoille* appartenant à Jacques Magnen, contre ledit Magnen et contre le receveur du Domaine du Roi, opposant pour cens et arrérages dus au Roi, au prieur de Saint-Jean dehors, Georges Maynard et Jean Ladignac, François Prevost, noble homme Pierre Bizet, l'un des échevins, noble homme Jean de Superville, docteur en médecine, et Anne Resnier, dame de La Limandière, Jean Forget, Yves Bertrand, sieur de Beauregard, Mathurin Cherbonneau, Georges Maynard, sieur du Puy, Jacques Barbier, marchand à Cognac, Jean Delafond, Jacques Gaultier, Hillairet Besnier, François Manigaud, l'un des pairs de la ville, Nicolas Maynard, l'un des messagers ordinaires de la ville. — Pierre Gaigneur, procureur au Présidial, contre Pierre Faure, dit Grandmaison, assigné pour déclarer et se purger par serment quels deniers, meubles et marchandises et obligations il a entre ses mains appartenant à Marie Peybelleau, veuve de Gédéon Delaplanche, comme tutrice et curatrice des enfants mineurs de Gédéon Delaplanche. — Samuel Lefebvre, marchand et bourgeois, contre Étienne Buffechon, sieur de Belabat. — François Manigault, l'un des pairs de cette ville, contre Marie Dubas, veuve de Jean de La Tousche. — Noble

homme Louis Benureau, sieur de Hauteroche, contre Nicolas Benureau, sieur de La Rozière. — Jean Salbert, écuyer, sieur de Romagné, contre Jean Chevillard, marchand, etc.

B. 1534. (Registre.) — In-folio, 372 feuillets, papier.

1612 (manquent 1607-1611). — « Cour du scel » royal estably aux contraitz en la ville et gouvernement » de La Rochelle ». — Greffiers et maîtres clercs : Jacques Meynier, Pierre Guillaudeau et « Hélie Mocquay ». — Étienne Minault, marchand et bourgeois, et Marie Gallet, sa femme, contre Jacques Labat. — Françoise Marie, veuve de Jean Bouhier, laboureur, contre Jean Gagneur, François Charron et Jeanne Bouhier, sa femme. — Jean Clabat, marchand et bourgeois, contre René Charron. — Salomon Febvre, « ministre de la Parole de Dieu en l'église de Bourgneuf », demandeur en reconnaissance de cédule, contre Louis Salbert. — Michel Dieulefit, marchand et bourgeois, contre François Baudouin, écuyer, sieur de Louaille. — François Maroix, écuyer, sieur du Peux, contre Jean de Lespine, sieur de Toucheronde. — Jeanne Berne, veuve de François Baudouin, contre Nicolas Bonnaud. — Martin de Berrandy, écuyer, maire et capitaine de cette ville, contre Jean Cyseau (?), marchand. — François Claverier, huissier du Conseil d'Etat et prévôt de la maison et couronne de Navarre, demandeur en requête de vente par adjudication et décret d'une maison située en cette ville, rue du Minage, appartenant à Michel Huvelin, tant en son nom que comme administrateur de ses enfants, contre ledit Huvelin. — Noble homme Paul Le Goux, écuyer, notaire et secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de Navarre, contre Isabeau Barbier, veuve de Étienne Bergier. — Jean Maigre, sieur de La Giraudie, héritier pour un sixième de François Gallois, contre Pierre Salomon, procureur au Présidial, Jérémie Blandin, notaire royal, et Elisabeth Jousselin, sa femme. — Jean Du Jau, écuyer, sieur de Maupertuis, tant en son nom que comme curateur aux causes des enfants mineurs de sire Jean Du Jau, écuyer, sieur du Treuil, et de Marie Dutroy, sa dernière femme. — Nicolas Decruon, écuyer, sieur de Rouy, contre Étienne Buffechou, avocat, tant en son nom que comme curateur des enfants de Jeanne de Villechastre, sa femme. Nicolas Maroix, écuyer, honorable homme Jacques Baudouin, lieutenant particulier de Saint-Martin de Ré, Nicolle Baudin, veuve de Mignonneau, marchand. — David Maurat, marchand, contre Marie Bouhier, Jean Thévenin, écuyer, sieur de Gourville, et consorts. — Pierre Viette, l'un des pairs de cette ville, demandeur en adjudication par décret des biens appartenant à Jacques Joussemeau, de Saint-Martin de Ré. — Jean Salbert, écuyer, sieur de Romagné, contre François Piguenit, l'un des pairs de cette ville, curateur des enfants mineurs du premier lit de Jean Bailly, pair de ladite ville, Jean Le Chantre, « ministre de la Parole de Dieu en l'église réformée de La Flotte », et Marie Bailly, sa femme et Esther Corru, veuve en dernières noces dudit Bailly, Amos Barbot, bailli du Grand fief d'Aunis, requérant la vente par adjudication et décret des biens de Pierre Archemayn. — Claude d'Angliers de Joubert, écuyer, sieur de La Sausaye, contre Jacques Piniot. — Jean Ducin, maître apothicaire et bourgeois, contre Élie Gouffier, hôte du logis ou pend pour enseigne « *Les Trois Piliers* ».

B. 1535. (Registre.) — In-folio, 163 feuillets, papier.

1620 (manquent 1613-1619). — « Cour du scel ». — Jean Fouquet, écuyer, sieur de La Garde, et Antoinette Defuye, sa femme, contre Marie Foucher, femme de Louis de Lostange, sieur baron de Paillé. — Suzanne Salbert, veuve de haut et puissant Charles Geoffroy, écuyer, sieur de Dompierre, tant en son nom que comme tutrice de ses enfants, requérant l'adjudication et vente par décret des domaines de Michel Charry, saisis sur David Salbert (?) et Marie Dolezon. — Pierre Chastagner, écuyer, ayant droit de François Chastagner, écuyer, sieur de La Limandière, son frère, requérant la vente et adjudication des terres de Marie, Pierre et François Bonnet. — Michel Berthelot, marchand à Marans, contre Jean Bizon, laboureur à Marsilly. — Jean Guibert, sieur de Chagnolet, contre Isaac Blandin, sieur de Fief Mignon. — Jean Laurensin et sa femme, contre Jeanne Cardinaud et Ardouine Aubin, veuve de Pierre Garnier, dépositaire de meubles appartenant à Rifault. — Guillaume Goullon, écuyer, sieur de La Rousselière demandant la vente et adjudication par décret d'une maison saisie sur Pasquet, contre ledit Pasquet. — Isaac Riboulleau, marchand et bourgeois à Saint-Martin de Ré, contre Nathanaël Laurent. — Nicolas Meurguier, marchand, contre Simon Degage, maçon. — Catherine Cabry, veuve de Simon Guerry, contre Denys. — Jean Salbert, écuyer, sieur de Romagné, contre Suzanne Blais, veuve de Gabriel de Lamet, écuyer, sieur de Cheusses. — Zacharie Brevet, deman-

deur en réception de caution de la ferme judiciaire d'une maison saisie sur Guillaume Bonnet, propose pour caution Bastien Bartolle, pâtissier, et pour certificateur Antoine Beuquon, marchand et bourgeois.

B. 1536. (Registre.) — In-folio, 495 feuillets, papier, dont une centaine rongés à la partie inférieure.

1621-1623. — « Scel royal estably aux contractz en la ville et gouvernement de La Rochelle. » — Greffiers et maîtres clercs : Pierre Guillaudeau, Esaïe Gousselin, Jean Maynier. — Pierre Duluc, adjudicataire des dettes actives de l'hérédité de Bertrand, contre Thomas Guimberteau, sergent royal et sa femme, héritiers de Marie Maureau. — Marie de Bagarigues, veuve de Pierre Barbot, demanderesse en condamnation d'intérêts de la somme de quatre cents livres, contre Pierre Samson. — Daniel de la Brie (?), l'un des pairs de cette ville, contre Josias Bourdain, curateur des enfants de feu Paul Coursier et Marie Bourdain, sa femme. — Étienne Gentilz, écuyer, sieur de La Fond, contre Jean Tharay le jeune, marchand et bourgeois et Noël Lescullier. — Jacques Sardin, marchand, contre Josias Bourdin. — Bastien Denis et Rebecca Robert, contre Antoine Robert. — Georges Reveau, conseiller et avocat du Roi, contre de La Coste. — Nicolas Bertinault, sieur de Foy, conseiller du Roi en son siège Présidial, contre Marie Godin, femme de Jean Bonay, écuyer, sieur de Champdeniers. — Jean Du Jau, écuyer, sieur de Beaupertuis, conseiller du Roi au Présidial, contre Jacques Doillier, l'un des pairs de cette ville. — Jacques Riffault, receveur des consignations, contre Marguerite Ogier, veuve de François Massiot, procureur. — Pierre Delabarre, maître chirurgien, contre Simon Viau. — Michel Brunet, sieur de Passy, avocat au Présidial, contre Jean Éverine, marchand. — Élisabeth Thévenin, veuve de Pierre de Lastre, écuyer, sieur d'Aigrefeuille, conseiller, notaire et secrétaire du Roi, maison, couronne de France, comme ayant droit et transport de Marguerite Daulnis, veuve de Pierre Bizet, écuyer, sieur de La Barouère. — Louis Salbert, écuyer, sieur de Forges, contre Roch Chastagner, écuyer, sieur de Cramoix et François Maroix, écuyer, sieur du Pont. — Marie Savy, veuve de Jacques Merlin, ministre de la Parole de Dieu, contre Étienne Bauldouyn et Marie Chollet. — Barnabé Viette, avocat au Présidial, contre Esther Dolezon. — Abraham Moreau, tailleur d'habits, contre Berthomé Simon, « marchand, couratier et bourgeois ». David Brisebarre, greffier des traites, commissaire établi à la requête de Pierre Chastaigner pour régir une maison, de la grand'rue, contre Guillaume Bonnet.

B. 1537. (Registre.) — In-folio, 451 feuillets, papier.

1625-1626 (manquent 1624.) — « Cour du scel royal estably aux contractz ». — Greffiers : Pierre Guillaudeau, Jean-Mathieu Maynier et Jean Sanceau. — Jacques Riffault, avocat au Présidial, contre de la Salle, Anne Bouhereau et Anne Blais, veuve de Pierre Gascherie, tutrice de ses enfants. — Jean Berne, écuyer, sieur d'Angoulins, l'un des pairs de cette ville, contre Marie Bergier, femme autorisée par justice au refus de noble homme, Étienne Gauvain, écuyer, Marie Raymond, femme de Jean Delabarre, maître chirurgien, et Marie Crochet, femme autorisée par justice de Jacques Javelleau, marchand et bourgeois. — Jean Gaigneur l'aîné, procureur au Présidial, contre Jeanne Maynier, veuve Roy. — Guillaume Brochard, marchand et bourgeois, contre Anne Marchand, femme de noble homme Jean de Lescalle, sieur de Grolleau, conseiller au Présidial. — Georges Reveau, conseiller et avocat du Roi au Présidial, contre Michel de La Coste, administrateur des biens de ses enfants et de feu Marie Chalmot. — Pierre Morin, marchand libraire, contre Josias de La Cour, marchand et bourgeois. — Marguerite Ogier, veuve de maître Louis Massiot, procureur au Présidial, contre Gabriel de La Mothe, tuteur de ses enfants. — Roc Chastaigner, écuyer, sieur de Cramois, contre Pierre Richard, sieur de La Richardière, et Élisabeth Plantelle, sa femme. — Jacques Lalier, écuyer, sieur du Pin, contre Pierre Jay, sieur de La Pousinière et Marie Franchard, sa femme. — Claude Chambert, huissier au Consulat, contre Jean Meschinault, marchand et bourgeois. — Bastien Defoix et Anne Auboyneau, sa femme, ayant droit de Pierre Baron et Pierre Françoys, curateur dudit feu Baron, contre Lucas Gaudin et Élisabeth Petit, sa femme, et Jean Petit, héritiers de Madelaine Petit. — Marguerite Ogier, veuve de Louis Massiot, procureur au Présidial, contre Isaac Diserotte, marchand, curateur de ses enfants. — Marc Pineau, écuyer, sieur du Fief Moulinard et l'un des pairs de cette ville, contre Isaac Diserotte, marchand. — Élie Massougne, commissaire établi à la requête de Guillaume Torterue, pour régir les biens de l'hérédité de feu Pierre Meriaud et de Marie Naffrechou, sa femme. — Adam de La Barre, conseiller au Parlement de Paris, contre Anne de La Goutte, femme séparée de biens de Jacques Prosny, poursuivant la vente des biens de

Pierre Mervault et Marie Regnault, sa femme. — Judith Huet, veuve de Jean Derin, contre Pierre Derin, Pierre Falourd, marchand à Fontpastour, commissaire établi à la requête de Marc Hillayret, écuyer, héritier d'Anne Boisseau, pour régir les biens de Marie Nadault, veuve de Pierre Perochon. — Pierre de Mongeyague, marchand, contre Pierre Guillaudeau, greffier de la cour. — Pierre Guillaudeau, greffier, contre Jacques Girard. — Marie Hérault, veuve d'Antoine Marchand, sieur de La Doutrie, contre Guillaume Brouard.

B. 1538. (Registre). — In-folio, 177 feuillets, papier, écrits.

11 janvier-7 novembre 1628 (siège de La Rochelle). — « Cour du scel royal estably aux contractz. » — Samuel Guillemin, écuyer, sieur des Rouhaux, conseiller du Roi notre Sire, juge ordinaire de la cour du scel royal. — Pierre Thévenin, conseiller au Présidial, contre René Prévost, écuyer, sieur des Moulins. — Élisabeth Thévenin, veuve de Pierre de Lastre, contre Adrien de Lastre, héritier de Bernard de Lastre, et Marie de Balda contre Jean de Vossay, marchand, et Judith Pinault, sa mère. — Marie Raymond, veuve de Jean Delabarre, maître chirurgien, contre Judith Phelipe, héritière de sa sœur Renée Philippe. — Pierre Fleuriot, marchand, contre Robert Tenot et Pierre Chasseloup. — Paul Yvon, écuyer, sieur de Laleu, et Pierre Tallemant contre Nicolas Bouhier, marchand. — Pierre Tongrelou, praticien, contre Jérôme Tongrelou et Marie Dupré sa femme. — Renée Robin, fille de chambre de Marie Cougnard, veuve de noble homme Paul Legoux, conseiller notaire secrétaire du Roi, demanderesse en condamnation de la somme de trois cents livres à elle due, contre Timothée Guichard, sieur de Fontorbe, condamné à payer ladite somme depuis le 2 mai 1627, jusqu'à parfait payement. — Jacques Chasseloup contre Pierre Derin, marchand. — Françoise Legoux, veuve de Daniel Baudouin, écuyer, sieur de La Bruchardière, contre Samuel Baudoin, écuyer, sieur de Louaille, héritier bénéficiaire dudit feu Baudouin. — Pierre Joslin, notaire royal, contre Isaac Papin, Michel Savarit, Pierre Langlois, marchands. — Jacob Deneufchastel contre Abraham Majuard, tailleur d'habits, et Anne Goullard, sa femme. — Suzanne Bonnin contre Jérémie Tongrelou et Marie Dupré, sa femme. — Renée Gorré, veuve de Machanail Furon, contre Jacques Ozanneau, l'un des pairs de cette ville. — Esaïe Girard contre Pierre Mathé, président de l'Élection, administrateur des biens des enfants qu'il a eus de feu Fleurance Chalmot, sa première femme. — Isaac Husson, marchand, contre Marie Prou (?), veuve de Jean Bouthier. — Samuel Baudouin, écuyer, sieur de Louaille, héritier bénéficiaire de Daniel Baudouin, écuyer, sieur de La Bruchardière, contre Guillaume Vacheron. — Catherine Delaunay, veuve de Pierre Lefèvre, « professeur du Roi en langage hébraïque », contre Jean et Étienne Gaschot, pairs, héritiers de Marie Thévenin. — Josué Guillen, l'un des pairs, contre Jacques Dangirard. — Pierre Thévenin, écuyer, sieur de La Jarrie, contre André Godet. — Anne Bouhereau, veuve de Mathieu de La Salle, contre Pierre Thévenin, écuyer, sieur de La Jarrie, conseiller au Présidial. — Marc Pineau, écuyer, sieur du Fief Moulinard, contre Suzanne Mestivier, veuve de Pierre Savarit, notaire royal. — Noble homme Nicolas Baudouin, écuyer, sieur de Belœil, contre Samuel Bernardeau, l'un des pairs. — Marc Pineau, écuyer, sieur du Fief Moulinard, contre Jean et Étienne Gorribon, sieur du Beugnon. — Pierre Tallemant, l'un des pairs de cette ville, contre Michel Hart et Guillaume Henry. — Zacharie Salbert, écuyer, sieur de Solignon, contre Michel Hart. — Jean Nicolas, sieur de Coureilles, contre Élisabeth Brunet, veuve de Jean de Champagnon. — Françoise Guy, au sujet des deniers saisis entre les mains de Samuel Bernardeau, l'un des pairs, Jacques Salmon, avocat, Jean-Pierre Salbert, écuyer, sieur de Marsilly, « ministre du Saint Évangile », David Barbot, Étienne d'Hariette, Jean de Biarotte, Jacob de Neufchastel, Benjamin Jousselin et Salomon Salmon. — Jean-Nicolas, sieur de Coureilles, contre David Gendre, marchand. — Pierre Assailly, sergent royal, contre David de La Lande, maître chirurgien. — Pierre Thévenin, écuyer, sieur de La Jarrie, contre Étienne Buffechon, avocat. — Abimélech de Cumont, écuyer, sieur de Boisgrellier, conseiller au Parlement de Paris, et Anne Guillemin, sa femme, contre Michel Réau, l'un des pairs de cette ville. — Catherine Torterue, veuve de Jean-François, contre David Turpault, marchand. — Raphaël Colin, conseiller, lieutenant particulier, assesseur criminel, contre Osée et André Brevet et Abel Brevet, héritiers d'Étienne Brevet, leur frère. — Marie Barbot contre Étienne Berland, marchand. — Élisabeth Levesque, veuve de Jean de Conan, écuyer, sieur de Lavilledoré, contre noble homme Nicolas Baudouin, sieur de Belœil, et Antoine de Chasseloup, écuyer, sieur de La Vigerie. — Élie Mocquay contre Pierre Fouaceau. — Suzanne Callault, veuve de Nathanaël Mazières, écuyer, sieur de Voutron, contre Étienne Buffalou, avocat. — Pierre

Assailly contre François Mesnard. — Pierre Tongrelou, praticien, contre Sara d'Inguel, femme séparée de biens de Hector Bedouin, héritière sous bénéfice d'inventaire d'Augustin d'Inguel, et Marie Garnier contre Jérémie Tongrelou et Marie Dupré. — Pierre Chaillé, marchand, contre Jacques Relion, sergent royal, et Jousselin, sa femme. — Jacques Cottonneau et Marie Quartier, sa femme. — Jean Mérisson, maître apothicaire, contre Marie Papineau, veuve de François Le Sueur, maître orfèvre. — Pierre Morin, marchand libraire, contre Paul Champion. — Noble homme maître Daniel de La Goutte, conseiller au Présidial, contre les maire, échevins et pairs. — Israël Brotin et sa femme contre Pierre Martin. — Jacques Sicault, l'un des pairs, aumônier de l'hôpital des Ladres hors les murs, contre Jacques Baudouin. — Pierre Corbain, boulanger, contre Marie Cougnard, veuve de noble homme Paul Legoux, et Françoise Legoux, veuve de Daniel Baudoin. — Barnabé Viète, avocat, contre François Maynard, procureur. — Damaris Salbert contre Paul Dupré et Marie Grolleau, sa femme. — Henri Guiton, écuyer, sieur de La Vallade, contre Isaac Grenot, marchand. — Pierre Menanceau, « ministre du Saint-Évangile », et Salomon Salmon contre Pierre Minière — Marie Bureau, veuve de Martin de Berrandy, écuyer, sieur de Beauséjour, contre Pierre Mestayer. — Sara Marsault, veuve de Jacob Savarit, contre Samuel Roux. — Jean Thévenin, écuyer, sieur de Vaugouin, contre Suzanne Moreau.

B. 1539. (Registre.) — In-folio, 241 feuillets, papier, les derniers déchirés.

1624. — Registre criminel du Présidial. — Raphaël Collin, lieutenant particulier et assesseur criminel. — Denis Boudet, sergent à l'île de Ré, contre Jean Du Rousseau. — Guillaume Jay, à la requête de messire Éraste de La Guyonie, sieur de Saint-Germain, contre le seigneur de Montendre. — Débora Benet, veuve de Pierre Martin du Maine Dornay, contre Catherine, femme de David Leconte, maître savetier. — Jean Douhault, chirurgien, et Élisabeth Berger, sa femme, contre Jean Mollet. — Jacques Josnet contre Jean Brun. — Étienne Orieux contre Abraham Despéroux, David et Abraham Despéroux et Élie Moreau. — Gillette Mervault, demanderesse en exécution de promesse de mariage, contre Étienne de Vaux (?) – Nicolas Horieux, « pauvre tonnelier », contre Isaac Ducarry. — Jacques Gane, notaire en la baronnie de Surgères, contre Marie Esraud, femme de Jean Benesteau. — François Boutiron, procureur, contre Joseph Coupe. — François Meschin, femme de Philippe Mérit, maître pâtissier à Saint-Martin de Ré, contre Antoine Villier et Gamaliel Couturier, sergent de l'île de Ré. — Jacques Des Aguliers, marchand, contre Benjamin Jousselin, praticien. — Jean Admyrauld contre Charles Bretevelle et Pierre Gobert.

B. 1540. (Registre.) — In-folio, 247 feuillets, papier, feuillets rongés.

1633 (manquent 1625-1632). — Présidial criminel. — Greffiers : Pierre Guillaudeau et Jean Maynier. — Clément Vincent remet au greffe un sac clos et scellé de procès criminel, à la requête de Pernelle Chasseran contre Jacques Blanchard. — Adam Guillemeton, boulanger, contre Jacques Halle, meunier, Mathurin Plessis, son valet et autres ses domestiques. — Pierre Geay, sieur de La Penissière, contre Pierre Thubin. — Élisabeth Chollet, veuve de Pierre Viette, contre Pierre Relion. — Pascault Mathieu, maître chirurgien à Marans, contre Philippe Égonneau, notaire postulant au comté de Marans. — Pierre Teuleron, notaire royal, contre Louise Guérin. — Charles Le Gendre, maître chapelier, contre Isaac Sadot, maître chapelier. — Jean Debiarotte, l'un des messagers ordinaires de cette ville à Paris, a apporté au greffe de la cour trois sacs clos et scellés, d'une copie collationnée d'une information faite à la requête d'Anne de Martin, contre Arnauld de Gascq, de Pierre Seguin, contre Joseph de Gascq et de Élie de La Crosse contre Pierre Seguin. — Abraham de Moucheron, marchand, contre Marie Barbier, veuve de noble homme Michel Bigotteau, sieur du Plomb, fermier général des droits du cardinal de Richelieu. — Ozias Repussard, marchand, contre Abraham Tesinault. — Jean Huvelin, curé d'Andilly, contre Charles Berault dit La Bataille, cabaretier d'Andilly. — Jeanne Moutel, femme de Pierre Garandeau, chirurgien, demanderesse en réparation d'injures et diffamation, contre Élisabeth Roy. — Les Augustins contre Samuel Mocquay.

B. 1541. (Registre.) — In-folio, 255 feuillets, papier.

1634. — Présidial criminel. — Greffiers et maîtres clercs : Pierre Guillaudeau et Jean Maynier. — Jacob Mimault, sergent royal, dépose au greffe une plainte et

information contre André Nassivet à Marennes, à la requête de Thomas Jannereau, sieur du Moutierneuf. — Jeanne Rouquet, demanderesse en crime de rapt, contre Pionais, compagnon chirurgien, prisonnier ès prisons royales : « ont dit sçavoir ledit défendeur qu'il » est prest, comme il a déclaré et consenty par sa dite » requeste, d'effectuer et accomplir le mariage avec la » demanderesse, suivant sa foy et promesses, soulz la » tolérance et permission de son dit père, qui a agréé » ledit mariage, est prêt à le consentir et autorise la » passation du contrat ». — Jean Corné, marchand à l'île de Ré, demandeur en crime de vol, contre Jean Belet, Jean Daguin et 53 complices, de l'île d'Oleron, par devant M. de La Villemontée. — Louis de Saint-Georges, chevalier, seigneur de Loubigny, contre Laurent Baussen, prieur, curé de Marsay. — Élie Chaslon, maître apothicaire, exécuteur testamentaire de Suzanne Detaillaud, veuve de Nathanaël de Mazières, écuyer, sieur de Voutron, contre André de Mazières, écuyer, sieur de La Cave. — Antoine Riber, écuyer, sieur de Nantes, contre Nicolas Dupourtault, marchand. — Esther Chalmot contre Claude de Méandre, écuyer, sieur de Paladie. — Henri Des Aguliers contre Josué Berchault, commis à la recette des domaines du Roi. — Joseph Durivault contre Jean de Biarotte. — Louise de Bourdigalle, veuve de Pierre Grenouilleau, contre Étienne Girard. — Pierre de Montis, écuyer, et Léonard Giron, maître d'armes, contre Michel Girard. — Marie Chastelier, veuve de Bertrand de Cazaud, contre Antoine Cassas. — Jacques Morin, procureur fiscal des seigneuries d'Ars et Loix, au nom de l'abbé de Saint-Michel-en-l'Herm, seigneur desdites seigneuries, contre Jean de La Porte. — Paul, Moïse et Josias Michaud, de Mortagne-la-vieille, contre Paul Bresseron et Jean Durendeau. — Raphaël Collin, assesseur criminel, contre Pierre Sauvageau, boulanger. — David Desperoux et Suzanne Joslan, sa femme, contre Suzanne Dubreuil, femme d'Isaac Debalene. — Pierre Du Boullet, écuyer, sieur de La Motte, contre Moïse et Pierre Barret, de Marennes. — Germain Cothonneau, marchand, contre Alexandre Ferary, receveur du grand bureau. — Georges Dutertre, curé de Saint-Vivien, contre Gabriel, de Salles.

B. 1542. (Registre.) — In-folio. 284 feuillets, papier, ancienne tache d'encre aux feuillets.

1639-1640 (manquent 1635-1638.) — Présidial criminel. — André de Mazières, écuyer, sieur du Passage, contre André de Mazières, écuyer, sieur de La Cave et de Voutron. — Gérard André contre Jean Maury, compagnon boulanger. — Josué Guibert, écuyer, sieur des Frelerières, contre François Desbarres, procureur fiscal de Benon. — Paul Froment, « instruc- » teur de jeunesse », contre Claude Vezerel et sa femme. — Jean Langlois, notaire royal, contre Jacques Goizin et François Le Roy, greffier. — Pierre Docton, marchand anglais, contre Saint-Germain et Groshomme. — « Aujourd'huy a comparu au greffe de la cour crimi- » nelle en la ville et gouvernement de La Rochelle, Marie » Lardeau, femme de Jehan Bertrand, marchand bou- » cher, en sa personne et par Taillourdeau, au lieu de » Jousselin, laquelle satisfaisant au jugement donné » par M. l'assesseur criminel le 11 février der- » nier, déclaire qu'elle recognoist Pierre Fouschier, » laboureur, demeurant à Chaignollet, pour homme de » bien et d'honneur, non subjet à aucune injure, dont » et de laquelle déclairation luy a esté donné acte, fait » audit greffe, et a déclaré ne sçavoir signer » (27 mars 1640). — Pierre Favreau contre Thomas Page, marchand boucher. — Pierre Oüalle, sieur des Prises et de Tasdon, et Suzanne Dollaizon, sa femme, contre Jacques Chasseloup, marchand, Jean Sarrault et Théodore Pérauld. — Jacques Chasseloup, marchand, reconnaît Pierre Oüalle « homme de bien et d'honneur et non subject aux injures » et a signé. Noble homme Jean de Faye, conseiller du Roi, commissaire de la marine, contre Anne Gallotte, Marguerite Guenet et Claude Dargence, marchands. — Gilles Guillouet, trompette ordinaire de cette ville, contre Bastien Apvril. — François Vallet, curé de Saint-Christophe, contre Jean Tardy, écuyer, sieur de Laubuget, et sa femme, Charles de Furgon, écuyer, sieur de Saint-Christophe, qui retirent les injures proférées contre le demandeur et le reconnaissent homme de bien et d'honneur et non sujet à aucunes injures. — François Dupin, écuyer, sieur de Mastombe (?) contre Antoine et Pierre Gautrelles. — Jacques Buignon, écuyer, sieur de Lestang, et Guillaume Thomas demandeurs en entérinement des lettres de grâce et d'abolition, contre Jérôme Maisondieu et Julien de Visier, écuyer, sieur du Cluzeau, père de feu François de Visier. — Entérinement des dites lettres qui constatent que lesdits Buignon et Thomas se sont battus en duel contre François de Vizier, avec la permission du lieutenant criminel du 15 juillet 1639 et monitoire du procureur du Roi de l'official de Poitiers du 17 dudit mois ; dénonciation dudit Maisondieu du 24 dudit mois, etc. — Samuel et Benjamin de Mazières contre André de Mazières, écuyer, sieur de Voutron.

B. 1543. (Registre.) — In-folio, 216 feuillets, papier.

1642-1643 (**manque 1641**). — Présidial criminel. — Greffiers et maîtres clercs : Jean Maynier, Jacques Goizin, François Le Roy. — Georges Manceau, charretier, contre Pierre Binot, serviteur de la maison de Bourdin, et sa femme. — Marie Mazouer, femme de Jean Pelé, de La Jarrie, demanderesse en provisions d'aliments et médicaments, contre Chauvin, femme de Isaac Guillon. — Silvestre Chantre, batelier à Thairé-le-Fagnoux, demandeur en excès, réparations d'injures atroces et diffamatoires, contre Jean Gillet, tixier en toiles. — Jean Berthaud, laboureur à La Jarrie, demandeur en réparations d'injures atroces et diffamatoires contre Marguerite, femme de François Mouraud, laboureur. La défenderesse reconnaît avoir dit les injures dont se plaint le demandeur, reconnaît qu'elles sont faussses et controuvées et le reconnaît pour homme de bien et non sujet à icelles. Défenses à l'avenir de plus user de telles voies sur telles peines que de droit et, en cas de contravention, permis d'en informer. Condamnée aux dépens modérés à quarante sols. — Étienne Billaud, maître cordonnier, demandeur en réparations d'injures atroces et diffamatoires, contre Hervé Billard, pâtissier. Le défendeur a reconnu ledit Billaud homme de bien et d'honneur, non sujet aux injures desquelles il se plaint, dont acte. Défenses à Billard de plus à l'avenir user de telles voies. Condamné à aumôner aux pauvres prisonniers dix sols et aux dépens. — Olivier Foucaud contre Abraham Marcou, laboureur à La Jarne. — Jean Millorit, demandeur en provisions d'aliments et médicaments, contre Jacques Gaudin, maître boulanger, et sa femme. — Abraham Tabuteau contre Nicolas Gaultier et André Mouguin. — Antoine Brouheteau, instructeur de jeunesse, contre Samuel Audoin. — Baptiste Pourseille, pilote de navire, demandeur en réparation d'injures atroces et diffamatoires, contre Louis Guérin. — David Despéroux, demandeur en réparation d'injures, contre Jean Petit. — Françoise Maurinet, femme de Jacques Bouffard, sieur de La Madelaine, contre Marie de Mirande, veuve d'André David, et Marie Thomas, femme de Jean Despéroux. — Jean Milon, farinier du moulin de Saint-Hilaire, seigneurie de Monroy, demandeur en provisions d'aliments et médicaments, contre Girard Pointard, cabaretier à Fontpastour. — Louis Noël, maître éperonnier, contre Jean Cornilleau, praticien. — André de Mazières, sieur en partie de Voutron, contre Samuel et Benjamin de Mazières, sieurs en partie dudit Voutron. — Mathurin Le Roy, prêtre, curé d'Aigrefeuille, contre Pierre Pelloquein. — Louis Lemaistre, chevalier, seigneur de La Pépinière et de la châtellenie d'Annezay, contre Valentin Texier et Pierre Mollet. — Louis Brosset contre Michel Caillaud, laboureur à Fétilly, et Pierre Sibillaud et sa femme.

B. 1544. (Registre.) — In-folio, 229 feuillets, papier, les 4 premiers en partie rongés.

1645 (**manque 1644**). — Présidial criminel. — Greffiers et maîtres clercs : Jean Maynier, Jacques Goizin et Gaspard Le Roy. — Paul Gaboriau et François Billart contre Josias Chauvet ; réception de François Pougnet, sieur de La Pouillère, pour caution. — Jacques Presset, marchand, contre Damaris Roulleau. — Louis Maistre, chevalier, seigneur de La Papinière, contre Goupillaud et Luce Guillebune, sa femme. — Étienne Raoul, dit La Chambre, et Marie Berthault, sa femme, demandeurs en réparation d'injures atroces et diffamatoires, contre Daniel Fabvre et sa femme. Défense à l'avenir aux parties de se méfaire et se médire sur les peines de droit. — Jean Dubrouillet, curé de Lhoumeau, contre Pierre Constant, Louis Basset et Nicolas Gaultier. — Damaris Roulleau contre Jacques Presset. — Charles de Pontard, écuyer, sieur de Chaban, contre Hélène de Fonsèques, dame de La Réolle et de Surgères. — Charles Legendre, maître chapelier, demandeur en réparation d'injures atroces et diffamatoires, contre Martin Poirier. — Marguerite Malteste, veuve de Pierre Manigault, contre André Chauvet, charpentier. — Daniel Fabvre, hôte du logis où pend pour enseigne *la Vache*, contre Marin Octor et Mathurine Boutet, sa femme. — Jeanne Fallourt, servante, contre Jean Bins, marchand, et sa femme. — Jean Phelippon, boulanger à Puilboreau, contre Antoine Gaspail et Jean Chagneau. — Marie Baudouin, contre Marguerite Bizet, femme de Michel Reau, sieur de La Barangère, et Marguerite Reau, veuve de Jean Journeau, avocat. — Étienne-Raoul de La Chambre, marchand, contre Marie Marcollay. — David de Court, marchand, contre Jean d'Hariette, marchand. — Pierre Morin, maître tondeur de drap, demandeur en crime d'excès et outrages, contre Marguerite Perreau, femme de Pierre Masson. Condamnée à aumôner au pain des prisonniers de la conciergerie du Palais, trois livres, et défense d'user à l'avenir de telles voies. — Jean Hudel, compagnon chaudronnier, contre Jean Tisseau

et Jacques Guesdon. — Messire Escarlez Charles de Crevaut, chevalier, seigneur, baron de Cuigné, Benjamin Fonboucher, contre Jacques Jarousseau, Jacques Gaborit et Jean Marchesseau. — Élie Garnier le jeune, contre Mathurin Merceron, saunier. — Jean Boissard, maître maçon, demandeur en réparations d'injures atroces et diffamatoires, contre Jean Salomon, maître piqueur d'ardoises. — Jean d'Hariette, marchand, contre David de Court et Pierre de Hinsse, marchands. — Jean Du Val, chirurgien, contre Jean Combauld, maître poilier. — Jacques Bellivier, écuyer, sieur de Fontmorte, contre Joachim Cottron, notaire royal. — Abraham Mouschard, maître fourbisseur d'épées, contre Abraham Coudret. — Jeanne d'Hamelin, femme d'Étienne Pelissonneau, contre Élisabeth Pichez, femme d'Isaac Mariet et Suzanne Mariet, sa fille.

B. 1545. (Registre.) — In-folio, 191 feuillets, papier, feuillets pourris par l'humidité.

1653 (manquent 1646-1652.) — Présidial criminel. — Jean Dubrois contre Marie Clouzy, marchand, et Marie Boisson, sa femme. — Frère Jean de Brillac, prieur de Valence, ordre de Citeaux, et Jean Delaporte, fermier de Charron, contre Dom Frère Pierre Regnaud, religieux prieur de l'abbaye de Charron. — Ozée Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur, baron de Châtelaillon, Jacquette Cuillereau et Jean Quineau, son cuisinier, contre François Marois, écuyer, sieur de Mortagne la jeune. — Jean Le Comte, lieutenant du premier barbier, chirurgien du Roi et maître visiteur de cette ville, demandeur en crime d'assassinat, provisions d'aliments et médicaments, contre Robert Dureau, maître chirurgien et visiteur, et l'un des maîtres gardes, Jean Tanziède, Thaumeur, Dominique Danan et autres. — Jean Regnaudeau contre Moïse Deslis, Suzanne Neraud, sa femme, et François Deslis, leur fils. — Pompée Flandrin, contre François de La Rochefoucauld, écuyer, sieur de Fontpastour. — Élie Pommier, demandeur en crime d'excès et voies de fait, contre Étienne Barbier, cordonnier, Pierre Girault, boucher et David Moreau, tonnelier.

B. 1546. (Registre.) — In-folio, 203 feuillets, papier, écrits.

1654. — Présidial criminel. — Greffiers et maîtres clercs. Jean Maynier, Gaspard Le Roy, Jean Michelon et Jean Davyau, Charles de Furgon, chevalier, seigneur de Saint-Christophe, contre Julien Delaunay et Pierre Bernard. — Pierre Verrier, sieur des Rivières, contre Jean Ferchaud, sieur de Réaumur, et Orgeron, son valet. — Louis Gombaud, marchand à Longèves, demandeur en réparations d'injures atroces et diffamatoires, contre Jean Mathé, maître cordonnier à Dompierre, condamné à aumôner aux pauvres prisonniers dix sols et aux dépens, évalués à soixante-dix sols. — Jean Delezay contre Bazin. — Pierre Picollet, portefaix, demandeur en réparations d'injures atroces, contre Jacques Niollon, portefaix. — Jean Laidet, contre Pierre Masson, du Port des Barques, Paul Franc, maître fourbisseur d'épées, et Boibelet, sa femme, demandeurs en réparations d'injures atroces et diffamatoires, contre Marie Métayer, veuve de François Lebrethon. — Mathurin Barbarin contre Gabriel Guignard. — Jacques Gresseau, conseiller au Présidial, contre Jean Tharay et Jean Molinier. — Gabriel Billaud, prêtre, curé du Doret, contre Charles de Furgon, chevalier, sieur de Saint-Christophe, Pierre Allery, écuyer, sieur de Richebourg. — Isaac Manigault, sieur de Limouillet, et Louis Benoist, avocat, contre Jacques Gresseau, écuyer, sieur de La Fraguée. — Jean Chauvet, marchand, contre Jacques Mousnier, marchand. — Lucas Gendre, saunier, contre Briansant, farinier. — Jean Pineau, contre Guillaume Dupleix, Jean Souchet et Antoine Letrut. — Germain Cothonneau, marchand, contre David Durand et Catherine Delafond. — Isaac Boissonneau, serrurier, contre Samuel Massonneau, fermier. — Jean Gauvaing, marchand, contre Joachim Blanchard, farinier. — Guyonne de Gazemajou, veuve de René Goumin et Françoise Goumin, sa fille, contre Pierre et François Menuteau. — Pierre Gerbier « escollier, estudiant au collège », contre Louis Pagez. — Jean Vandre, « suisse de nation », contre Louis Coiffé. — Baptiste de Juif contre Tartas, veuve Tauneur, marchand. — Élisabeth Maynard, veuve d'Isaac Constantin, contre Jean Georges, fils de Jean Georges, maître boulanger.

B. 1547. (Registre.) — In-folio, 367 feuillets, papier

1657 (manquent 1655-1656). — Présidial criminel. — Ozanne Berthonneau, femme de Michel Thomas, contre Antoine. — François Aubouin, sergent au comté de Benon, demandant l'enterinement des lettres de grace, remission et pardon par lui obtenues, contre André Merguier, procureur et curateur de son neveu, Mer

guier fils, et héritier de Pierre Merguier, archer du vice-sénéchal d'Aunis, et Marie Guillot, veuve dudit Merguier. — Paul Franc, maître fourbisseur d'épées, contre Jacques Bestreau, hôte du logis où pend pour enseigne *La batterie royale*. — Bastien Sanglard, maître paumier du jeu de paumes des Grolles, contre Alexandre Leborgne, pour blessures et excès commis sur sa personne. — Jacques Chintrié, marchand, contre Andrée Galliot, d'Arvert, servante domestique de la veuve Papin. La défenderesse, loin d'avoir frappé le demandeur, « a été battue jusque dans la maison de sa « maîtresse, avec un gros bout de corde, comme elle « lavait la place » ; le demandeur soutient qu'il se plaint d'excès et de blessures, commis avec « ung escrottoué ou frotoué de place » et de « diverses injures impropérées contre lui et sa femme ». Le demandeur sera visité par un maître chirurgien. — Jacques Drouineau, farinier, contre Étienne Bouhet, notaire et greffier. — Jean de Plessiac, prêtre, curé de Fouras, contre Jean de Plessiac, défaillant. — Jacques Bertinaud, écuyer, sieur des Chaumes et de la Berthinière, contre René de La Varenne, écuyer, sieur d'Oriou. — Étienne Vacher, écuyer, sieur d'Ardenne, contre Jean Geffroy et sa femme. — Jacques Perrin, prêtre, religieux, correcteur des Minimes de la Digue, contre Nicolas, sieur de Coureilles, pour blasphèmes, outrages, excès et violences. — Pierre Guillemin, écuyer, sieur des Réaux, contre Françoise Mathar, Toussaint Oclercq, serviteur domestique du sieur d'Angoulins, et Jean Baudichon. — Claude Coculet, demandeur en réparation d'attentats et réparation d'honneur, contre René Grolleau, portefaix, qui reconnaît le demandeur « homme de bien et d'honneur, non sujet à aucun reproche ». Condamné aux dépens modérés à cinq livres, quinze sols, 6 deniers, avec défense à l'avenir de méfaire ni médire audit demandeur ni à sa femme, à peine de cent livres d'amende et de prison. — Pierre Avril, « l'un des compteurs de poisson de cette ville », demandeur en réparation d'excès, contre Benjamin Fouchard et Abraham Charlot. — Gabrielle Thibaud, veuve de Gilles Berthinaud, écuyer, sieur des Chaumes, contre Marie de Beaucorps, veuve de François de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Fontpastour. — Jean Brothier, demandeur en réparation d'injures, contre Marie Pujaud, etc.

B. 1518. (Registre.) — In-folio, 222 feuillets papier, rongés à la partie supérieure.

1660 (manquent 1658-1659). — Présidial criminel. — Louis Vallé, curé de Mauzé, contre Pierre Brumaud, armurier, prévenu de blasphème. — Isaac Papin, père et fils, contre l'équipage du navire *Le Saint-Joseph*. « Il y a lieu de faire choix de ceux qui ont » commandement dans ledit vaisseau pour rendre » leur confession et répondre pour l'équipage » composé de soixante-cinq personnes. — Paul Duquesne, marchand, contre Jean Pigray. — Simon Granier contre Madelaine Georges. — Jeanne Pelletan, femme d'André Pastureau, contre Fleurance Pascault, veuve de Jean Marand, marinier. — Élisée Paquinet, maître du navire *Le Saint-Joseph*, contre Isaac Papin, père et fils. Ordonné que Papin fils sera visité par les maîtres chirurgiens et qu'information sera faite, à la suite du rapport desdits chirurgiens. — Suzanne Auboyneau, femme de Pierre Oclercq, contre Jaël Melin, femme de Pierre Coursier. — Élargissement, sous caution, d'Élisée Paquinet, détenu prisonnier à la suite des violences exercées par lui et son équipage sur Papin. — Pierre Cabece contre Marie Hariette. — René Perrot, farinier de Lafond, contre Louis Mesnage, boucher. — Aubin Seguin, laboureur, et Vivien Seguin, son fils, contre André Mestaier, marchand à Landray, et sa femme. — Pierre Fournier, maçon et tailleur de pierres, demandeur en réparations d'injures, contre Jacques Favreau, aussi maçon. Défense à l'avenir d'user de pareilles voies, sur les peines que de droit, et condamné à aumôner au pain des pauvres prisonniers cinq sols, et aux dépens, modérés à 25 sols, 6 deniers. — Paul Duquesne, marchand raffineur, contre Jean Pigray. — Messire Siméon Dreux, chevalier, seigneur, baron de Montrollet, Jean Robin, juge de Brégueil, Joseph Rondarier et Pierre Mérignet, contre Antoine-Martial Moreau, prévenus de vol et meurtre. — Marguerite Guillemain, demanderesse en réparations d'injures, contre Jean Richard, maître tailleur d'habits. — Madelaine George contre Siméon Granier. — André Chrestien contre Simon et Pierre Bonnamy. — Antoine et Martial Moreau frères contre Étienne Massoulard, Bouzage, Bonne, Saulier, Rolleau, serviteurs domestiques du sieur de Montrollet et consorts. — Jean Thaumeur, maître chirurgien, contre Rémy Navarre. — Élisabeth Moreau, servante domestique en la maison de Simon de Vaucousin, demanderesse en réparations d'injures, contre Suzanne Granier, femme de Gilles Petit. — Annibal Jousselin, sergent royal, contre Charles Marinier. — Abraham Vervant et Antoine Boucher contre le seigneur, prince de Tarente, comte de Benon, et messire Jacques Gillier, chevalier, seigneur de Saint-Georges et de la baronnie de Mauzé.

— Antoine Garnier, sieur de Beauregard, contre Louis, Jean, Marie Maingreau.

B. 1549. (Registre.) — In-4°, 314 feuillets, papier, écrits.

1663-1664 (**manquent 1661-1662**). — Présidial criminel. — Les Augustins, Jacobins, Carmes de l'observance de Saint-François contre Marthe Mestaier, veuve de Henri Brunet, marchand, Henri Brunet, son fils et Michellon, greffier. — Anne Chaillou, demanderese en réparation d'injures atroces et diffamatoires, contre Pierre Béchet, greffier de la châtellenie d'Esnandes et sa femme, et contre le seigneur d'Esnandes, intervenant. — François de Montbron, chevalier, seigneur d'Esnandes et de Villedoux, contre Michel Esprinchard, de Nantilly. — Jacques Tardy et Pierre Bourgeron, compagnons cordonniers, contre Jacques Verjus, Pierre Coudret et Linnone Martel. — Henri Pineau, écuyer, sieur du Fief Moulinard, de la terre des Rouaux et de la seigneurie de Nieul, contre Isaac Gouron, marchand. — Gaspard France, marchand à Saint-Martin de Ré, demandeur en entérinement de la lettre d'abolition par lui obtenue, contre Étienne Hervé, maître gantier, et Jacquette Arlay, sa femme. — Jeanne Imbert, « pauvre servante », contre Pierre Tessier, greffier de la police. — Pierre de Rissé, pâtissier, contre Laurent Dumont, maître maçon. — Jacques Gillier, chevalier, seigneur de Saint-George et Mauzé, contre Gabriel Rabusson, curé de Lagord, chapelain de Poulias. — Jeanne Cothonneau, fille de Josué Cothonneau, demanderesse en réparations d'injures atroces et diffamatoires, contre Suzanne Godine, veuve de Jacques Bouteille. — Jacques Godefroy contre Jean Guelinet, marchand. — « Entre le procureur du Roi demandeur » en crime de contravention aux édits de déclaration » de pacification faits par Sa Majesté et arrests de son » Conseil donnés en conséquence, d'une part, et maistre » Louis de La Forest, ministre de la R. P. R. demeu» rant en la ville de Mauzé, accusé et défendeur » d'autre. Vu la requestre du procureur du Roy du 6 » novembre dernier, tendante à ce qu'il fust informé » contre ledit de La Forest, pour avoir contrevenu aux » arrests du privé conseil de S. M. donné à Paris le 20e » de juin 1636 et en l'an 1642, portant défense aux mi» nistres de la R. P. R. de faire le presche et exercice » d'icelle, hors les lieux de leur demeure et résidence, » à peine de punition corporelle, comme perturbateurs » du repos public, et l'arrest du Conseil d'Estat du 11 » janvier 1657 confirmatif de la desclaration de sa dite » Majesté, vérifié et registré en la chambre de l'Édit à » Castres, par lequel S. M. auroit déclairé qu'elle ne » vouloit ni entendoit que l'exercice de la R. P. R. fust » permist ni faict ès autres lieux que ceux nommés » par les articles particuliers, sous aulcun prétexte, et » que lesdits ministres fissent le presche en plus d'un » lieu, et mesme S. M., sans s'arrester à un arrest du » Conseil du 21 may 1652 rendu au préjudice de ladite » desclaration, lequel S. M. auroit cassé et révocqué » et arresté qu'icelle seroit exécutée selon sa forme et » teneur, avec défenses auxdits ministres de prescher » en plus d'un lieu, sous quelque prétexte que ce puisse » estre... et en cas de contravention qu'il en seroit » informé, et encore pour avoir ledit de La Forest con» trevenu à nostre sentence rendue le 9 juillet 1661 » contre maistre André Lortye, ministre à Marans, par » laquelle nous luy avions fait défense et à tous autres » ministres de prescher hors les lieux de leur résidence » à peine de prison et punition corporelle et d'estre » procédé contre eux comme perturbateurs du repos » public, suivant lesdits arrests, et au consistoire de » ceux de la R. P. R. de ceste ville de permettre de » prescher dans leur temple et d'y recevoir autres mi» nistres que ceux qui ont droit d'y prescher, sous les » peines portées par lesdits arrests et à peine de 500 » livres d'amende..., ledit de la Forest n'auroit pas » laissé de prescher audit lieu, informations, etc. » Condamné à 500 livres d'amende, de laquelle somme » 50 livres sera délivrée à messire Guy Legeay, curé » de La Jarrie, pour estre employée à l'achapt des » ornements nécessaires à son église... et le surplus » aux curés des 5 paroisses de cette ville par égale » portion. »

B. 1550. (Registre.) — In-folio, 321 feuillets, papier, écrits.

1665-1666. — Présidial criminel. — Greffiers et maîtres clercs : Gaspard Le Roy, Jean Michelon et Jean Davyau. — Jeanne You, femme de Pierre Vignaud, Pierre et Marguerite Vignaud, ses enfants, contre Louis Rambault, tonnelier, et Marie Joussemet, sa femme. — Le procureur du Roi contre Amat fils, Denet, clerc de Pierre Pinet, Charton, clerc de Jean Giraudin, et Charles Garnier, compagnon raffineur, demeurant en la maison de Paul Duquesne, maître raffineur, et Charles Bigoteau fils, etc., prévenus d'assassinat et homicide sur la personne de Jean Escuyer dit Garenbot, natif de Thouars, et Jean Aubigear, com-

pagnons cordonniers. — La Compagnie des Indes contre Pierre Petit. — Le procureur du Roi contre Anne Boursaud, femme de Pierre Baillardet. Injonction de représenter les deux enfants dont est question dans 3 jours « par devant le curé de Notre-Dame de » Cougnes pour les cérémonies du baptesme dans » l'église et religion catholique, apostolique et ro- » maine, leur estre administrées, à peine de cinq cents » livres d'amende, avec défense de faire instruire les » dits enfants en la religion prétendue réformée et » autre que la catholique, apostolique et romaine ».— Melchisédech François, garçon de boutique, a produit au greffe le sac et pièces en la cause, contre Étienne Guillet. — Francisco Dazenado et Antoine Dastinac, « espagnols de nation », contre Pierre Brudier, praticien. — Antoine Arrivé, sieur de La Poulardière, contre François Arrivé, sieur de l'Escluse. — Pierre Gravereau, compagnon chirurgien, contre Isaac Brusac, serviteur chirurgien, pour coups et blessures. — Jean Jamon, sieur des Jarriettes, procureur fiscal de la baronnie de l'île de Ré, contre Paul Boutecou, marchand, à Saint-Martin de Ré. — Gaspard de Mirande, sieur de Pairé, contre Pierre Rousseau, huissier de l'Élection, cessionnaire de Marie Albert, veuve d'André Niel : demande d'entérinement de lettres de grâces du Roi, en forme de pardon, rémission et abolition. « Le dimanche 22 juin dernier, sur les 9 à 10 heures » du soir, se retirant au logis de son père, passant de- » vant la boutique de la veuve La Bussière, marchande » confiseuse, il auroit frappé à la porte pour avoir de » la limonade, à cause de la chaleur qu'il faisoit pour » lors, et pendant ce temps là, se seroit trouvé par » malheur parmi deux troupes de garçons de tailleurs » d'habits qui se jetoient des pierres et peu aupara- » vant s'estoient battus à la place du chasteau de » ladite ville, aucuns desquels l'oyant marcher dans » la rue nommée La Basauge qui est vis-à-vis ladite » maison, l'auroient poursuivi à coups de pierres, le » prenant pour l'un de ceux contre qui ils en avoient, » et quoiqu'il leur dit qu'ils se méprenoient et n'estoit » pas de leur troupe, auroient continué à luy jeter des » pierres, ce qui auroit obligé le suppliant à s'écrier » plusieurs fois : à la force et au secours, mais tou- » jours poursuivi... il auroit esté contraint, pour sa » défense, de tirer l'espée qu'il avoit à son costé, de » laquelle il auroit donné quelques coups, du plat » seulement, au plus échauffé de ces garçons tailleurs » d'habits qui se seroient un peu éloignés, à la réserve » d'un qu'il a depuis appris se nommer Blumereau, » angevin, qui, rempli de vin et forcené de colère, se » seroit jeté sur lui à corps perdu, sans considérer que » ledit suppliant avoit l'espée à la main, de laquelle » en passant sur lui, il se seroit grièvement blessé à » la poitrine et après, au lieu de se retirer, auroit pris » aux cheveux ledit suppliant et fait de grands efforts » en le colletant, mais enfin se sentant affaibli, auroit » esté contraint de le laisser, se seroit le suppliant » retiré dans la maison de son père, sans savoir que » ledit Blumereau fut blessé, l'obscurité de la nuit » l'empeschant de voir le sang qui sortait de sa plaie, » de sorte qu'il auroit esté tout surpris et estonné » quand on lui rapporta, 2 ou 3 jours après, qu'il étoit » décédé dans la maison du chirurgien où on l'avoit » transporté, etc. »

B. 1551. (Registre.) — In-folio, 148 feuillets, papier, écrits.

1673-1675 (manquent 1667-1672). — Présidial criminel. — Josué Bertrand, marchand, contre Pierre Gaignier. — Marie Moreau, veuve de Pierre Chezier, sergent royal, curateur de Marie Chezier, sa fille, contre Jacques Loyauté, maître chirurgien. — Josué Bestreau, marchand, demandeur en crime d'excès, violences et voies de fait, contre Paul Mellon, marinier. — Jean-Blaise Busquet, chirurgien, demandeur en crime d'excès, contre Jean Gorse, chirurgien. — Nicolas Ferrier, prêtre, prieur, curé de Fouras, contre Pierre Dansays, sieur du Treuil, et Pierre Dubernay, homme d'affaires dudit Dansays. — Pierre Destré, « traîneur », et Marie Regnaud, sa femme, contre Pierre Gaigneur, marchand. — Jean Servault, serviteur, domestique en la maison de Casimir-Charles de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Fontpastour et autres lieux, contre Gabriel Julliot, marchand à Fontpastour. — Alexandre Toraille, sieur de Lestang, et Françoise Nereau, contre Isaac Auboyneau le jeune. — Gilles Passilly, prêtre, curé d'Aigrefeuille, contre Louis Du Breuil, écuyer, sieur d'Aigrefeuille. — Christophe Champenois, Auboyneau et Chauvet, marchands, contre Alexandre Toraille, sieur de Lestang, et Françoise Néraud.

B. 1552. (Registre.) — In-folio, 218 feuillets, papier, écrits.

1675-1676. — Présidial criminel. — Marguerite Dupuy, femme de Pierre Lucas, portefaix, demanderesse en réparations d'injures atroces et diffamatoires, contre Pierre Daulnis et sa femme. — François Dan-

says, marchand au bourg de Saint-Laurent-de-La-Prée, contre Jeanne Marchant. — Pierre Pichon, marchand, contre Catherine Corporon, veuve de Jacques Verdereau et Jean Verdereau, garçon boucher, son fils. — Daniel Dosché, marchand, contre Jean Ollivier et David Maynier. — Fiacre Chancelée, sieur de Châteauneuf, notaire, avocat et procureur en la baronnie des Essards, demandeur en exécution d'arrêt du Grand Conseil, contre Guillaume Bonnaud. — Étienne Vaschot, marchand, contre Josias Esmery, marchand. — Jacques Esmery et François Lian, mariniers, contre Jean Albert, dit Boutonnière, marinier. — Jean Vien, tissier, contre Bodin et Simonnet, demandeurs en réparations d'injures. — Jacques Jolly, huissier audiencier au Présidial, contre Henri-Charles Le Mastin, chevalier, seigneur de Beauregard, pour crime de rébellion, excès et outrages. — Benjamin Diserotte, marchand, contre Jean Theroude, marchand, Antoine Cochy et autres créanciers. — Germain Deschamps, serrurier, contre de Saint-Marc, tonnelier, et Pierre Bonefet, son garçon. — Jean Théroude, marchand, contre Benjamin Diserotte, marchand. — Armand Guibourt, prêtre, prieur, curé de La Flotte, contre Gabriel Raspé, marchand. — Isaac Gabet, greffier de la baronnie de Surgères, et Isaac, postulant, son fils, contre Jean Burjault, dit La Brisonne. — Le procureur du Roi, demandeur en contravention aux édits de Sa Majesté contre Pierre Savouret, marchand libraire, André Lortie, Jacques Guibert et Henri de Laizement, ministres de la R. P. R., au sujet de la vente d'un livre intitulé : Sermon sur le IVe chapitre de l'Evangile selon saint Jean, composé par Pierre Hesperien, vendu et débité par Savouret, parce que dans l'attestation, l'auteur et les attestants n'ont pas pris la qualité de ministres de la R. P. R.

B. 1553. (Registre.) — In-folio, 79 feuillets, papier, écrits.

1680 (manquent 1677-1679). — Présidial criminel Boiry, femme de Pierre Babin, maître chirurgien, demanderesse en crime d'excès, contre Anne Heraudeau, veuve de Claude de Burie, sieur Du Tronchis. — Noël Dexmier et Pierre de Voulges, messagers ordinaires de cette ville à Paris, contre Promis, fermier du Ponds Le Roi. — Messire René Lauray, curé d'Angoulins, contre Brodu, femme de Pierre Reynaud. — Louis Simon (?) de Burley, chevalier, seigneur de Chervaise, contre Élie Brouard. — Marie Lange, femme de Jean Aubin, contre Daniel Lombard, sieur de Lisle. — Élie Juppin, marchand, contre Suzanne Giraud, femme de Bertrand Vergeran et Marianne Chevallier. — Perrine Vrignaud, veuve de Jacques Drillaud, et Jean Drillaud, maître tonnelier, contre Jeanne Meangeard, femme de Clavaud, maître charpentier de grosses œuvres. — Thomas Genet, cabaretier, contre Jenderoff, irlandais, pilote de navire. — Marie Fouchard, veuve de Zacharie Flanderau, contre la servante de Jacques Rondart, facteur. — Marie Baud contre Catherine Levrau, veuve de Noël Plantineau, écuyer, sieur des Ouches. — Françoise Guillebaud contre Jean de Villiers et sa femme. — Mathurin, Bouqueau, Michel Grasset et Jean Cardain, de Chagnollet, demandeurs en réparations d'injures atroces et diffamatoires, contre Françoise Benesteau, femme de Pierre Perollain, dudit lieu. — Entérinement des lettres de grâce accordées à André Nanceau, marchand de La Rochelle, exposant que le 19 mai 1678, étant au bourg de Marans, au logis où pend pour « enseigne « *Les Trois marchands* » avec Jean Senok, marchand hollandais, demeurant à La Rochelle, Balon et autres de leur compagnie, pendant la chaleur de la débauche, ayant inventé qu'en buvant une santé, il fallait tirer un coup de pistolet et tous ceux de la compagnie en estant convenu, ils avaient en buvant leurs santés et celle de la maîtresse, tenant le verre d'une main et le pistolet de l'autre, tiré chacun, sans se lever de la table, divers coups de pistolet, dans lesquels il n'y avait que la poudre et la bourre dessus et cette façon de boire ayant continué jusqu'à environ les dix heures du soir, le suppliant tenant d'une main à sa bouche le verre et de l'autre le pistolet qu'il avait, comme les autres, plusieurs fois tiré par le derrière, mais à cette fois, ledit Senock qui estoit proche de lui, ayant la jambe avancée et étendue, la bourre qui était dans ledit pistolet lui avait percé la jambe, que peu de jours après, on lui aurait coupé, et seroit ensuite décédé audit bourg de Marans, le 29 du mois de mai, si bien que cet accident fut un effet de malheur du suppliant, etc. » — Dominique Darras, marchand, contre Arnaud Peré, de cette ville, demandeur en réparation d'injures. — Marguerite Boyteau, marchande, contre Pierre Aubin, conseiller, juge des traites foraines et domaniales. — Lettres de grâces en faveur de Thomas Léger, sieur de La Vallerie. « Le 7 de novembre 1679, sortant de sa maison à cheval pour aller au bourg de Taugon, où il avait des affaires, il rencontra le nommé François Poupeau, laboureur auquel s'étant plaint des ravages des bestiaux dans son

» jardin.... ils se dirent, l'un à l'autre, plusieurs inju» res, pendant lesquelles la fille dudit Poupeau donna » un coup de son aiguillon, qu'elle avoit à la main, sur » la tête du cheval et fit tomber le cheval sur le cul, » et il se seroit relevé, ledit Poupeau se seroit appro» ché, l'auroit saisi par la bride et craignant que ledit » Poupeau ne se jetât sur lui et ne saisisse ses pistolets, » qu'il avoit à l'arçon de sa selle, en tira un du four» reau, sans aucun dessein de le tirer sur ledit Pou» peau, mais seulement voulant l'obliger de quitter » prise, il donna un coup de pistolet, du bois seulement, » sur la teste dudit Poupeau, qui, bien loin de se reti» rer, se seroit jeté sur ledit pistolet et l'auroit saisi » pour l'arracher des mains du suppliant, sur lequel » la fille dudit Poupeau continuoit à frapper avec son » aiguillon, et particulièrement sur le bras duquel il » tenoit le pistolet, qui malheureusement, quoiqu'il ne » fût pas bandé, par l'effet du coup que ladite fille » frappoit sur le bras dudt suppliant, blessa ledit Pou» peau dans le bas ventre, duquel coup il est décédé, » etc. » — Jeanne Geay contre Challumeau, femme de Berchaud, maître apothicaire.

B. 1554. (Registre.) — In-folio, 162 feuillets, papier.

1681-1682. — Présidial criminel. — Marie Duhamel, veuve de Nicolas Toraille, sieur de La Fontaine, contre Richard Creagh et Paul Pagez le jeune. — Abraham Villain, marchand, contre Claude Bailly et Pierre Gauvrit, laboureurs à Saint-Vivien. — Élisabeth Gouzil, femme séparée de biens de Mathieu Tessereau, marchand à Saint-Jean d'Angély, contre Antoine Rousseau, maître maçon, pour réparations d'injures atroces et diffamatoires. — Charles Petit contre Jean Sorin père et fils. — Jacques Pillaud, maître potier d'étain, demandeur en réparation d'injures, contre Charles Drouilhard, maître potier d'étain. — Jacquette Allenet contre Rousseau, fourbisseur d'épées. — Louis de La Rochefoucauld et de Fonsèques, chevalier, seigneur, marquis de Montendre, contre Sébastien Regnon, charpentier de grosses œuvres à Saint-Saturnin du Bois. — Jean de Vallant, prêtre, chanoine de La Rochelle, curé de Dompierre, syndic du clergé du diocèse, contre Geoffroy Chabiran, chanoine, prêtre, prieur de Saint-Xandre. — Pierre Bonnet, ancien de la R. P. R. de Dompierre, contre Geoffroy Chabiran, chanoine, prieur de Saint-Xandre. — Michel Manigault, sieur des Hommeaux, contre Pierre Gressau, prieur de Saint-Martin de Rompsay, prenant le fait et cause du procureur fiscal intimé. — Pierre Bernon, écuyer, sieur des Grolles, contre Georges Pellé, marchand boucher. — Jeanne Charmante, marchande, contre Pierre Caillon, laboureur à Aytré. — Marguerite Chevallier, servante domestique, contre Henri Desaguliers, marchand. — Jean Bouchaut, maître orfèvre, contre Richard Le Vacher, marchand orfèvre. — Jacques Gaborit, raffineur, et Marie Mallerit, sa femme, contre François Baraud.

B. 1555. (Registre.) — In-folio, 241 feuillets, papier.

1700-1708 (manquent 1683-1699). — Présidial criminel. — François Lamouque, demandeur en réparations d'injures, contre Jean-Baptiste Ducasse, conseiller du Roi, maire perpétuel de Rochefort. — En conséquence du jugement du 17 juillet 1701, le dire du 3 juin 1700 a été biffé et bâtonné. — Michel Baraton, avocat en Parlement, et Jean-Baptiste Baraton, sieur des Roches, conseiller et procureur du Roi aux Sables-d'Olonne, héritiers, pour une moitié, de Marie Baraton, leur sœur, femme de René Sachet, écuyer, sieur de Mesdé, demeurant à Luçon. — Pierre Babin, laboureur à bœufs, contre Jean Noguet, laboureur à bœufs. — Jacques Girard, procureur, contre Panier de La Roussière, receveur des domaines à Rochefort. — Étienne Bouriau, cuisinier, contre Lanon, femme de Claude Turpin, aubergiste. — « Nous, Laurent Mori« neau et Joseph Rivet-Cottiby, advocats du Roy au « Présidial de cette ville de La Rochelle et en consé« quence de la réunion faite au parquet, adjoints pour « travailler en ladite qualité et assister aux enquestes « et autres procédures, où l'adjonction est requise, « concurremment avec maître Simon Bouchereau, « procureur du Roy audit siège, ayant été avertis que « M. le lieutenant criminel vouloit travailler à prendre « la déposition de plusieurs témoins, nous serions « transportés, vendredi dernier, au 4e du présent mois, « au greffe, où nous aurions trouvé, dans une petite « chambre joignant ledit greffe, ledit sieur Lieutenant « criminel (Jacques Guerry), avec Rosnay, commis « greffier, sur le point de prendre la déposition d'une « fille, que nous avons appris estre la domestique de la « dame Vialet, épouse du sieur Vialet, trésorier et « maire de cette ville, la présente année, et ayant « déclaré audit sieur Lieutenant criminel notre inten« tion d'assister, un de nous, à l'information qu'il vou« loit faire, en la susdite qualité d'adjoint, il nous « auroit déclaré qu'il ne vouloit point du tout souffrir « que nous fissions l'exercice dudit office, dit mesme

« qu'il ne travailleroit point en nostre présence et que « nous pourrions nous pourvoir, comme nous avise- « rions et dresser nostre procès-verbal, auquel mesme « il ne répondroit pas, etc. » Signé : Morineau, Du Marchet, Cottiby. — Signification à M. Guerry, lieutenant général criminel « qui a déclaré qu'il n'y vouloit répondre ». Morisset, greffier. — Pierre Nicolas, ci-devant notaire royal, contre Jean Mathieu, maître chirurgien, et Benesteau, femme de Bazile Nicolas. — Jeanne Rafeneau, servante domestique, contre Jean Panier, procureur à Rochefort. — Mathurin Duval, cabaretier, et sa femme, et la femme de Clémenceau, gardien de vaisseau, contre Louis Raison et Jacques Dauze, sergents royaux, Pierre Marillet et plusieurs autres complices, pour excès et violences. — Étienne Dolbecq, bourgeois et capitaine de navire, contre Jacob, charpentier de grosses œuvres. — Enregistrement des lettres de grâce et rémission de « Gaston de Beurguière, sieur du Ros, « capitaine d'infanterie réformé du régiment d'Hai- « naut, nouvellement converty à la R. C. A. et R. Le « 1er mai... à la sortie des vespres, environ les 5 heures, « dans la place publique d'Ars, en l'île de Ré, avec sa « belle-sœur, laquelle tenoit le suppliant sous le bras, « ils furent tous deux très surpris de se voir insulter « par un particulier très fort et très robuste, à eux « inconnu, lequel dit au suppliant et à sa dite belle- « sœur plusieurs insolences et vouloit les obliger de « lui payer sa foire, à quoy le suppliant n'ayant rien « respondu et continuant sa route, dit seulement par « deux fois au particulier : Ote toi de là et nous laisse « en paix ; mais ledit particulier continuant toujours « ses insolences et à l'importuner, et avec un air em- « porté, le poursuivant tantost à costé, tantost devant, « comme voulant se jeter sur luy, le traittant, aussy « bien que sa belle-sœur qui le conduisoit, de gueux « et de gueuse, câlin et câline, se mettant toujours « devant le suppliant, et qu'il crioit à haute voix, pa- « raissant fort animé et comme furieux, voulant tou- « jours se jeter sur luy, sur quoi le suppliant, ne « sachant à qui ce particulier en vouloit, et voyant « ledit particulier tout en furie, pour s'en garantir et « sa belle sœur, et l'obliger à se retirer, mit l'épée à « la main et lui en auroit allongé un coup par dessus « l'épaule, sans lui faire aucun mal et seulement pour « lui faire peur ; mais ledit particulier, plus animé de « colère, persistant toujours à vouloir saisir le sup- « pliant, se seroit malheureusement enferré dans ladite « épée, dont il fut blessé au corps et seroit mort « quelque temps après, etc. » — Le procureur du Roy, accusateur en contravention aux édits et déclarations de Sa Majesté, contre Suzanne-Marie et Esther Guibaud, sœurs, Anne Renaud, veuve de Pierre Docher, Marie et Marianne de Baussay, sœurs, Mérisson, veuve Gombaud, marchand, et Mathurin Fouaceau, maître de barque, tous habitants de cette ville, et « fugitifs dans les pays étrangers ». (18 novembre 1700). — Louis, duc de Saint-Simon, pair de France, seigneur du fief de Saint-Louis, contre Belin, marchand. — Lettres de grâce et de rémission à Marc-Antoine de La Bruyère, lieutenant de la compagnie du régiment de la Roche du Maine, qui avait tué, en légitime défense, Prévost, fils d'un procureur qui l'avait provoqué par des injures. — Déclaration de changement de domicile par Daniel Guénon de Beaulieu, et plaintes contre un huissier, métayer qui a signifié un exploit, Signé : Pochon, Crazannes, condamné pour concussion en 1706. — Jean Delabarde, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, et Anne-Thérèse Delabarde, sa femme, demandeurs en réparation d'injures atroces et diffamatoires, contre Suzanne Desbordes, servante domestique.

B. 1556. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1723-1740 (manquent 1709-1722). — Présidial criminel. — Le procureur du Roi, demandeur en crime de vol, contre La Rose et La Rigueur, soldats de la compagnie de Villeneuve au régiment de Périgord. — Jean Dubos, serviteur de la raffinerie de Besnard, accusateur en crime d'assassinat, excès, violences et voies de fait, contre Jean Lainé, Jean Caillaud, Pierre Charpentier et Pierre Fraigneau. — Michel Bultel, marchand, accusateur en crime d'excès, violences et voies de fait, contre Jacques Jean, le jeune. — Louis Fierdesbras, greffier de la baronnie de Saint-Martin de Ré, contre Suzanne Latour, femme de Geoffroy Croiszetière, et ses filles. — Jacques Jarosson, conseiller et notaire royal, contre André Leborgne. — Antoine Pairé, marinier, et Marie-Anne Gauvin, sa femme, contre Jeanne Frère, veuve de Jean Deslonyers, marinier, et Catherine Morin, femme d'Antoine Bequé. — Henri Hibon, négociant, contre Bonvallet. — Antoine-Alexandre de La Chasse, marchand, contre la veuve de Louis Rangé, portefaix, pour l'enterinement de lettres de grâce et de pardon. — Jean Marchand, prêtre, curé de Saint-Georges-du-Bois, contre Léonard Monville, marchand, à Chambon. — Charles-Xavier Granier, prêtre, prieur et curé d'Angliers, contre Jacques Roullier, boucher, la servante de Brisard, Henri Bertin, huissier, etc. — Antoine Daillé, maître

de musique, et Élisabeth de Serre, sa femme, contre Jean Rousselot et Marianne Savariaut. — Gabrielle-Suzanne Barbot, veuve de Jean-Baptiste de Gaalon, écuyer, sieur de Villeneuve, demanderesse en réparations d'injures, contre Thomas Bon et Élisabeth Vinet. — Nomination de Charles Toutant de Beauregard, lieutenant de la communauté des maîtres chirurgiens, par Georges Mareschal, écuyer, conseiller, premier chirurgien du Roi, ancien maître d'hôtel de Sa Majesté, chef de la chirurgie et barberie du royaume (27 janvier 1724). — Jean, Suzanne et Madelaine Réas, contre Vincent Boussiron, Boussiron fils, la veuve Lisleau, Jeanne Lisleau, les filles David et Thonneau. — « Aujourd'huy, 5 avril 1724, messire Jaillot, prestre de « l'Oratoire, curé de la paroisse de Saint-Sauveur, a « mis et déposé entre les mains de moy, greffier, « soussigné deux révélations à luy faites sur la publi-« cation du monitoire et sentence de .... obtenues « par Simon Billaud d'Ardennes, conseiller du Roy, « juge, magistrat en ce siège, la dame son épouse et « autres, qu'il a faites aux prônes des messes parois-« siales de ladite paroisse de Saint-Sauveur, de la-« quelle remise et dépôt nous lui avons donné acte, etc. « Delafont, greffier. » — Charles de Beauharnois, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, contre la nommée Dufourt, gouvernante chez le sieur Demonlusson, fermier général, et Saint-Jean, son postillon. — Enregistrement des lettres de rémission et pardon, en faveur de Antoine, Jean et François Jouineau, d'Aigrefeuille, pour le meurtre involontaire de Périer, charretier, qui avait renversé la charrette des suppliants, chargée d'eau-de-vie. — François Pinart, écuyer, seigneur de Chasteillé, et Jeanne Hardouineau, son épouse, contre Chenard, marchand, et son épouse, de Chaban, Du Boulet, officiers, et Henri Belin, négociant. — Nicolas Saulnier, marchand, Pierre-Joseph Mullon, écuyer, Montaupin, gentilhomme de la grande vénérie du Roi, seigneur d'Aytré, contre Jean Belin, laboureur à Thairé, contre Marguerite Bouyer, veuve de Charles Barbotin et François Barbotin, pour excès, violences et voies de fait. — Lettres de rémission à François Chesnon, commis des aides, qui avait involontairement blessé de son épée Jousselin, qui l'avait plusieurs fois renversé et frappé avec une pelle à feu, à la suite d'une querelle au billard. — Thomas Oüalle, demandeur en réparation d'injures, contre Pollo, maître maréchal, et sa femme.

B. 1557. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1775-1780 (manquent 1741-1774). — Présidial criminel. — Enregistrement des placets criminels. — Louis Cassou, seigneur de Saint-Mathurin, conseiller du Roi, lieutenant criminel en la sénéchaussée. — Étienne Tardy, marchand à Ars, île de Ré, contre Jacques Bernard Penaud, saunier au village du Chabot, paroisse d'Ars. — Jean Clère, laboureur, et Madelaine Suire, sa femme, contre Pierre Agnet Martagnet, laboureur à Hussaud, paroisse de Sainte-Soulle. — Jean Samuel Dumoustier, négociant à La Rochelle, contre Pavel, maître perruquier. — Joseph Lacaille, « exécuteur des sentences criminelles de La Rochelle », et Françoise Ferry, sa femme, contre Boyer, laboureur et Merceron, sa femme, Comté et Renou, sa femme, au sujet d'une rixe entre la femme Lacaille et les femmes Merceron et Renou. Leurs maris les ont séparées et la garde est intervenue. — Augustin Hébert Lamotte, horloger, demandeur en crime de violences, excès et voies de fait, contre Nicolas Courey, chapelier. — Louise Boutin, demanderesse en réparations d'injures atroces et diffamatoires, contre Lourguier dit Rodrigue. — Marie-Jeanne Barbot de Buzay, veuve de François, chevalier de Montrouan, et messire Jacques-Marie, chevalier de Monrouan, écuyer, son fils, demandeurs et accusateurs en crime de propos injurieux et voies de fait, contre Gilette Lacroix, veuve de Jean Vincent de La Palisse, officier au régiment Boulonnais. — René Verdreau, marchand boucher, demandeur en réparations d'injures atroces et diffamatoires, contre Adreau, garçon menuisier, et Marie-Anne Delage, sa femme. — François Hèbre, négociant à Rochefort, contre Joseph Du Laurens, ci-devant maire et médecin du Roi en la marine. — Jean-Élie Bouguereau, prévôt des monnayeurs, contre Joseph Bonnet, laboureur. — François Henri, marchand à Saint-Éloy, demandeur en réparation d'injures et voies de fait, contre Pierre Ledoux, farinier, Jeanne Roulleau, sa femme et Jean Jaulin, leur garçon au moulin de Belair. — Pierre-Jean Jalley, bourgeois, et Marie Dorothée Raguit, contre Anne, Thérèse et Marguerite Brenusseau, sœurs. — Jacques Turpeau, fils, laboureur, contre Marie Diot, femme de Magnau, laboureur et ses frères, au sujet d'une rixe entre Turpeau et les Magnau qui le frappèrent avec un fléau. — Jacques Charriaud, farinier au moulin hors la porte Saint-Nicolas, demandeur en réparations d'injures, contre Jean Sac, maître taillan-

dier. — Marie-Éléonore de Launay contre Jacques Legeay et Marie-Jeanne Debègue, sa femme, pour injures et voies de fait. — Pierre Chevalier de Jousserant de La Voularderie, capitaine à la suite de la place de cette ville, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de grenadiers royaux, et Catherine Grinot, son épouse, contre Jean Petit, entrepreneur d'ouvrages. — Gillette de La Croix, veuve de Jean Vincent de La Palice, officier au régiment de Boulonnais-infanterie et garde du corps, contre Marie-Jeanne Barbot de Buzay, veuve de François, chevalier de Monrouan, écuyer. — Éloy Desnouy, marchand, contre Braud, portefaix, et sa femme, pour injures atroces. — Jean Foucault, métayer à Lauzières, paroisse de Nieul, contre Guay, laboureur à bœufs aux Ormeaux, paroisse de Villedoux, pour excès, violences et voies de fait. — Antoine Benoist et Jacques Gaultier, serviteurs domestiques de Nantilly près Marsilly, contre Bélion fils, marchand, pour excès, violences et voies de fait, dans une rixe à Lafond, où le curé de Saint-Xandre voulut en vain les séparer. — Léonard Guitteau, marchand et régisseur de la terre et seigneurie de Mortagne la vieille, contre Jean Braud, prêtre curé, Paul Thuilier, « maître de danse », et Madelaine Thuilier, fille, contr Marie-Anne... de ladite paroisse. — Texier, femme de Jean Heraud, boulanger, flacheur, marchand garnisseur, et Texier, sa femme. — Benoîst Bouzitat, chevalier de Sélines, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, contre André-Didier Daniel Raoult, avocat en Parlement, conseiller, procureur du Roi aux traites, etc.

B. 1558. (Registre.) — In folio, 394 feuillets, papier, une centaine rongés en haut.

1632. — Présidial. — Criées. — Greffiers et maîtres clercs : Pierre Guillaudeau et Jehan Maynier. — Jacques Foucher, écuyer, sieur du Lizon, conseiller, lieutenant général, et Samuel Bernardeau, contre Nicolas Baudouin. — Joseph Genesteau, Abraham Monjon, Jean Beau, notaire royal en Saintonge, contre Guillaume Fouquamcroge, marchand de Bordeaux. — Zacharie Salbert, écuyer, sieur de Soulignonne, contre Fouschier. — Jean Ogier, écuyer, sieur de La Monnière, conseiller et garde des sceaux, et Jeanne Salbert, son épouse, Jean-Pierre Philippe et Jean Salbert, héritiers de Élisabeth Pierre, veuve de Pierre Salbert, écuyer, sieur de Fiefguy, comme ayant droit de Nicolas Borchinault, écuyer, sieur de Foré, conseiller en la cour de céans contr [illegible]andin et Thevenin. — Abimelech de Cumont, écuyer, sieur de Boisgrolliers, conseiller du Roi en sa cour de Parlement de Paris, et Anne Guillouin, sa femme, demandant l'adjudication par décret des biens de Tremblin, contre Thomas Tremblin et sa femme. — Jean Pascault, écuyer, sieur de Villars, conseiller du Roi, contre Jacques Maillard. — Madelaine Bruneau, dame de Beringhen, contre Marie et Marguerite Le Roy. — Gédéon Bernard, avocat en Parlement, contre Pierre Fleury et Jean du Tillet. — David Defos, avocat, et Marie Sanceau, sa femme, contre Pierre Tongrelou, notaire. — Jean Bernon, marchand, contre Nicolas d'Hariette, marchand. — Jacques de Superville, docteur en médecine, contre Jacques Cothonneau. — Maximilien de Béthune, duc de Sully, pair et grand maître de l'artillerie de France, contre Sara Pasté, veuve de Pierre Gaultier. — Marie de Bruneau, dame de Beringhen, contre Marie et Marguerite Le Roy. — André de Charron, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, contre Blandin Mignonneau et François de Montaut, baron de Navailles. — Jean Bailly, avocat en la cour, curateur d'Abel Delhomme, contre Paul Gaillourdeau, curateur à ladite hérédité. — Jean Bernon, marchand, sieur de Bernonville, contre Nicolas d'Hariette et Jean Seignette, marchands. — Charles Audoyer, écuyer, sieur de La Drouillardière, et Jeanne Geoffroy, son épouse, contre les cohéritiers Salbert et Geffroy. — David, François et Élisabeth Oüalle, requérant la vente et adjudication par décret des biens, domaines et héritages de défunt Jacques Salomon et Marie Audier, sa femme, saisis sur David Barbot, procureur au Présidial, contre ledit Barbot. — Marie Boulineau, veuve de Pierre Jaudouin, donataire d'icelui, requérant la vente et adjudication par décret de l'hérédité de Jacques Baudin, sieur de Monplaisir, contre Pierre Sanceau, curateur à ladite succession. — Samuel Guillemin, écuyer, demandant la vente et adjudication par décret des biens délaissés par Job Forant et Jeanne Moreau, sa femme, contre Marie Forant, femme d'Étienne de Vaux. — Françoise de Saint-Légier, veuve de haut et puissant Claude d'Angliers de Joubert, chevalier, sieur de La Sauzay, demandant la vente et adjudication par décret des biens, domaines et héritages des hérédités de Élie Ladé et Marie Dartoux, sa femme, contre François Maynard, curateur à ladite hérédité. — Jacques Baudouin, sieur de La Moulinette, sénéchal et juge ordinaire de la baronnie de l'Ile de Ré, contre Guifolleau. — Gaspard Pandin, écuyer, sieur des Martres, conseiller au Présidial, contre Anne Puybelleau, veuve de Ésaïe Riboulleau. — Marthe Dangirard, veuve de François Boult

ron, contre Étienne Dollezon. — Gédéon Geay et Marie Simon, sa femme, contre Élisabeth Poyraut.

B. 1559. (Registre.) — In-folio, 515 feuillets, papier.

1633. — Présidial. — Criées et saisies. — Joseph Chavelleau, marchand, contre Élisabeth Brouard, veuve de Michel Godeau. — Les Religieux Minimes de Saint-Gilles de Surgères et frère Jean de Launay, contre Brechaud et Étienne Thubin. — Maximilien de Béthune, duc de Sully, pair et grand maître de l'artillerie de France, requérant la vente et adjudication des domaines et héritages de feu Jean Barbot, sieur de Buzay, contre David Barbot, curateur de ladite hérédité. — Marie Fouschier, veuve d'Élie Festineau, conseiller au Parlement de Bordeaux, requérant la vente d'une maison, rue du Minage, appartenant à l'hérédité de David Fromentin et Guillemette Save, sa femme, saisie sur Samuel Thomas, procureur, curateur au lieu de Samuel Thomas, son père, à l'hérédité vacante dudit David Fromentin, contre ledit Samuel Thomas et les héritiers de Marie de La Croix, femme d'André Chamain. — Élisabeth Mignonneau, veuve de François de Montault, chevalier, seigneur baron de Navailles, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, contre Pierre de Poulignac, écuyer, sieur de Chives et André de Charron, conseiller du Roi, conseiller en ses conseils d'État et privé, président au Parlement de Bordeaux et chambre mi-partie de Guienne, et Esther Genneteau, son épouse. — Jean Masson, ministre de Civray en Poitou, requérant la vente et adjudication par décret des biens et héritages de feu Mathurin Dennebault, saisie sur Étienne d'Hariette, marchand, et Suzanne Dennebault, sa femme, contre Étienne d'Hariette, Marguerite d'Hariette, Étienne Henry, chapelain de la chapellenie de Sainte-Marie du Verger. — Abraham Noulleau, marchand de Saint-Martin de Ré, demandant la vente par décret d'une maison à La Rochelle provenant de l'hérédité de Pierre Bonnet et Suzanne Noulleau, saisie sur Pierre Bonnet, marchand. — Abraham Mouchard et Judith Lemaire, sa femme, contre Abraham Cappet, maître cordonnier. — Jean Brebion, procureur de la cour, curateur aux causes de David Berthet, héritier de David Berthet et de Marie Dolezon, contre Marie Nepveu, femme de Michel Bonargue. — Jacques Guillemoton, marchand requérant la vente et adjudication des biens, domaines et héritages d'Adam Guillemoton, marchand, contre ledit Adam Guillemoton et Renée Rampellon, veuve de Jean Bouildron. — Jean Morisson, maître apothicaire, contre Pierre Laloué, vente et adjudication par décret d'une maison rue du Temple, saisie sur l'hérédité de Alexandre Lepredur. — Jacques Jousse, marchand à Marans, requérant l'adjudication par décret des domaines de la mission Thurin, contre Thurin et sa femme. — Jacques de Superville, docteur en médecine, requérant la vente et adjudication des domaines de l'hérédité de Suzanne Barbot, contre Jacques Cothonneau, marchand.

B. 1560. (Registre.) — In-folio, 190 feuillets, papier.

1634-1638. — « Opposition aux criées qui se feront en la cour présidiale. » — Abraham Montjon, avocat, et Marie Pineau, sa femme, curateur des enfants de feu Marc Pineau, écuyer, sieur du Fief, et Esther Ducasse, sa veuve, s'opposent aux criées des biens et office de Président en l'Élection appartenant à Pierre Mathar, sieur de Saint-Mathurin, saisis à la requête de Pierre Bizet, écuyer, sieur de La Barrouère, conseiller au Parlement de Paris. — « Du mardy 19e jour de « décembre 1634, aujourd'huy, Henri Guiton, escuyer, « sieur de La Vallade, Jean Guiton, escuyer, et Jacques « Guiton et damoiselle Suzanne et Marguerite Guiton, « sont comparus par Me Pierre Fouaceau, leur procu- « reur, lequel en continuant les oppositions ci-devant « formées par lesdits Guiton pour les dons et légats à « eulx faits par damoiselle Marguerite Guiton, veuve « de Jean Constantin, et Jacques et Anne Mignonneau, « déclare qu'ils sont d'abondant opposants pour les- « dits légats, tant sur la terre et seigneurie de Champ- « deniers que sur la maison située en la rue de Saint- « Yon de cette ville, plus amplement confrontée par le « procès-verbal des cours desdits biens saisis sur mais- « tre Hélie Moquay, curateur à l'hérédité jacente de « Jean Baunay, écuyer, sieur de Champdeniers-Foua- « ceau. » Jean Baudouin, sieur de Plantemore, curateur de l'enfant de feu Jean Dubois, écuyer, sieur de La Touche, s'oppose à la criée des biens de Jean Thibaudeau, sieur du Rousseau, poursuivie par Jacob Juppin, pour la somme de 507 livres tournois. — Urbain Thévenin, écuyer, et Marie Thévenin, sa sœur, comparant par Jean Gaschot, avocat en Parlement, s'opposent aux criées des biens de Urbain Bouffard, sieur de La Chausselière, poursuivie par Pierre Sauceau. — Noble homme Pierre de Ligoure, conseiller du Roi, receveur du taillon en Saintonge, s'oppose aux criées des biens de Thomas Juneau, poursuivies par Marie Frizon, femme de Gabriel Langevin, pour

la somme de 104 livres tournois. — Noble homme Pierre Tallemant, banquier, fermier des seigneuries d'Ars, Loix, s'oppose aux criées des biens de Josué Gargoulleau, écuyer, sieur de Nieul, poursuivies à la requête d'Alexandre Caillon, pour devoir seigneuriaux, féodaux et arrérages dus. — Jacques Duprat, marchand, tant pour lui que pour Pierre et Paul Mervault, ses neveux, s'oppose à la criée des biens de feu Jean Baunay, écuyer, sieur de Champdeniers et d'Élisabeth Mignonneau, veuve de François de Montault, chevalier, sieur baron de Navailles. — Les religieux Carmes s'opposent à la vente de la maison où pend pour enseigne *La tour de Cordouan*, poursuivie par Jean Tharay, marchand. — Louis Gargoulleau, écuyer, s'oppose aux criées des biens de feu Josué Gargoulleau, écuyer, sieur de Nieuil, son père, et d'Élisabeth Cailin. — Marguerite Ogier s'oppose aux criées des biens de Jean Guiton, poursuivies à la requête de Pierre Guillaudeau, écuyer, sieur de Villedoux, et Suzanne Thévenin, sa femme. — Marie Hamelot, veuve d'Antoine Durand, contrôleur des tailles, tutrice de ses enfants, s'oppose aux criées des biens de Daniel de La Goutte, conseiller au Présidial, poursuivies par Maximilien de Béthune, pair de France, duc de Sully, et Marthe de Picassarry, sa femme.

B. 1561. (Registre.) — In-folio, 307 feuillets, papier.

1636 (manque 1635). — Criées du Présidial. — Étienne Godeffroy, écuyer, requérant la vente des biens d'André Bernon et de ceux de l'hérédité jacente de Pierre Le Court, sa femme, en cette ville et à La Jarrie, contre Paul Taillourdeau, procureur, curateur auxdits biens, contre Michel Réau, sieur de La Bérengère, les Prêtres de l'Oratoire, les fabriciens de Saint-Jean du Perrot, Suzanne Briau, veuve de Martin Barton, Jean Brunet, Jacques Riffault, pour diverses rentes foncières sur lesdits biens. — Samuel de Morel, écuyer, sieur de Lunérat, requérant la vente des biens de Pierre de La Mothe, écuyer, sieur de Fief Bouchet, contre Jean de Ranques, écuyer, sieur de La Barre et Élisabeth Brault, sa femme, Louis Audouin, sieur de Grandchamp, et de La Mothe, sa femme, etc. — Pierre Henry et sa femme contre François Fradin et Élisabeth Ouzé. — Paul Barenger, marchand, requérant la vente des biens de Marie Gaschet, veuve de Yves David, saisis sur Pierre et André David, contre lesdits David. — François Dubreuil, écuyer, sieur de Chassenon, requérant la vente des biens de François Piguenit, écuyer, sieur de La Martinière, et Catherine Jourdain, saisis sur Henri Guiton, écuyer, sieur de La Vallade, héritier de Jeanne et Mathurine Piguenit, femme de Jacques Claviro et Jean Ducré, ministre à Saint-Jean, etc., contre Jean Bailly, avocat. — Jean Tharay, marchand, contre Abraham Desbois, marchand, pour les biens de Benjamin de La Salle. — Jean Nicolas, avocat, contre Jacques Vacher, sieur de La Casse, requérant la vente par décret des biens de l'hérédité de Jacques Vacher, son père. — Étienne Godeffroy, écuyer, requérant la vente des biens saisis sur Marie Jouhanneau, veuve de François Jeuillard, contre Étienne de Ferrières, sieur de Villeneuve, Jean Pascault, écuyer, sieur de Villars. — David, Pierre, François et Élisabeth Oüalle requérant la vente des biens de Marie Fouscher, veuve d'Isaac Duquery, contre ledit Fouscher, Anne et Marie Duquery, femmes autorisées par justice, au refus de Jean Mousnier et Barthelémy Hubert, leurs maris, Isaac Dudicq et Jeanne Duquery, enfants et héritiers sous bénéfice d'inventaire dudit Duquery, Pierre Burtel, marchand, et Fouaceau, les prêtres de l'Oratoire, seigneurs du prieuré de Saint-Jean dehors, le commandeur du Temple de cette ville, pour diverses rentes foncières, etc. — Noble homme Jean Brisson, sieur de La Touche, conseiller et procureur du Roi, curateur des enfants qu'il a eus de feu Madelaine de Bourdigalle, sa femme, héritier de Jean de Bourdigalle, écuyer, sieur de La Chabossière, et de Marie Boutet, sa femme, leur aïeul et aïeule, requérant la vente des maisons et biens de l'hérédité de Bonaventure Cornu et de Marie Dupuy, sa femme, sis en la grande rue et paroisse du Perrot, saisis sur Jean Brebion, curateur à l'hérédité jacente, contre ledit Brebion. — Sara Bourryau, veuve de Élie Mestayer, sieur de La Croix, requérant la vente des biens de l'hérédité de Pierre Marchant, contre Judith Bonneau, veuve dudit Marchant, et contre Jean Corné, sieur de la Belle.

B. 1562. (Registre.) — In-folio, 108 feuillets, papier.

1638 (manque 1637). — Criées du Présidial. — Jacques Fouscher, « escuyer, seigneur du Lizon, conseiller du Roy et son lieutenant général ». — Jean Sanceau, procureur, requérant la vente et adjudication des domaines de l'hérédité de feu Urbain Bouhier, écuyer, saisis entre les mains de Jacques de Bousiron, écuyer, sieur de La Brachetière, et de Olympe Bouhier, contre Marie Thévenin, Jean Thévenin et autres cohéritiers. — Jean Ogier, écuyer, sieur de La Morinière, conseiller et garde des sceaux au Présidial, requérant

la vente par décret des biens de Marie Rocher, veuve d'Étienne Mimault, contre ladite Rocher. — Gaspard Pandin, écuyer, sieur des Martres, conseiller du Roi, administrateur des biens de sa fille, Anne Pandin, qu'il a eue de feu Anne Argier, veuve du sieur de Mirande, écuyer, sieur du Treuil, et d'Anne Colin, sa femme. — Léa de Bessay, veuve de Zacharie Salbert, écuyer, sieur de Soulignonne, tutrice de ses enfants, requérant la vente par décret des biens saisis sur Pierre Malidan, Pierre Mallet et Suzanne Malidan, sa femme, Jeanne Veillan, veuve de Pierre Malidan, contre les sieurs Veillon, Mallet et Malidan. — Mardochée Georget et Perette Georget, sa sœur, requérant la vente par décret des biens de Moïse Houvart et Judith Bonneau, sa femme, consistant en une maison, rue des Chapelliers, paroisse de Cougnes, contre ladite Bonnaud. — Jean Decasault, marchand, subrogé à la place d'Alexandre Caillin, demandant la vente par décret des biens de Josué Gargoulleau, écuyer, sieur de Nieuil, et d'Élisabeth Gargoulleau, veuve de François Maroix, saisis sur la dame Bizet, contre ladite Bizet. — Pierre de Mongoyague, marchand, contre Maximilien de Béthune, duc de Sully, pair et grand voyer de France, Marie Malseigne, Pierre Martin, les recteurs et curés de cette ville, Pierre Sanceau, Suzanne Barbot, veuve de Pierre Oyzeau, les fabriciens de Saint-Nicolas, Marie Cougnard, veuve de noble homme Pierre Le Goux, écuyer, les Religieux de la Charité, Pierre du Goullet, écuyer, sieur de La Motte, et Anne Taupier, sa femme, Louise Boulineau, veuve de Vincent Marchant, opposants aux criées des biens saisis sur de Mongoyague. — Étienne Godeffroy, écuyer, avocat au Présidial, requérant la vente par décret des biens saisis sur Josias Thibaudeau, écuyer, paroisse de Saint-Xandre, Romagné, Villedoux et Andilly, contre ledit Thibaudeau. — Melchisédech Bontemps, demandant la vente par décret des biens saisis sur Pierre Gautreau, contre ledit Gautreau. — Henry de Pressac, chevalier, seigneur de La Chaize, et Renée Réau, son épouse, Jacques Chasseloup, marchand, et Marguerite Guinolle, son épouse, s'opposent aux criées des biens de l'hérédité de Paul Moriceau, saisis sur Jeanne Moriceau, sa fille, femme de Henry Guiton, écuyer, sieur de La Vallade.

B. 1563. (Registre.) — In-folio, 62 feuillets, papier, déchirés par le haut.

1639-1646. — Criées du Présidial. — Pierre Bizet, sieur de La Barouère, conseiller au Parlement de Paris, requérant les criées des biens de Josué Gargoulleau, écuyer, sieur de Nieuil, et d'Élisabeth Bizet, sa veuve, contre Samuel de Ferrières, conseiller au Présidial, subrogé au lieu de Jean de Cazeaux. — Noble homme Jacques Du Candal, sieur de Fontenailles, conseiller secrétaire du Roi, s'oppose aux criées des biens de Suzanne Amelot. — Blandine Montjon, veuve d'Étienne Huet, écuyer, sieur de Châteauroux, s'oppose aux criées des biens de Nicolas Geoffrion. — Marie Cougnard, veuve de noble homme Paul Legoux, conseiller secrétaire du Roi, s'oppose aux criées des biens de l'hérédité de Élisabeth Colin, Jean Gauvaing et Daniel Gauvaing, avocat. — Pierre Franchard, sénéchal du comté de Marans, et Jeanne de Ladrie, sa femme, s'opposent aux criées des biens de Vincent Brie, marchand, et de Marie Imbert, sa femme, saisis sur Claude Le Sellier, curateur des mineurs. — Jean Sarragand, écuyer, sieur du Breuil, s'oppose aux criées des biens de Jacob Aubin, l'un des pairs de cette ville. — Jean Le Chantre, ministre à Melle, s'oppose aux criées des biens de l'hérédité d'Étienne Berger et de Isabeau Barbier, sa femme, saisis sur Pierre Mercier et Esther Berger, Pierre Duchauge et Gabrielle Berger, sa femme, et Élisabeth Berger. — Josias Pierre, écuyer, sieur de La Bonninière, et Abraham Cardel, écuyer, sieur de La Vergne, s'oppose aux criées de la seigneurie d'Esnandes, saisie sur Marie Gentils, femme de Pierre de Montbron, chevalier, seigneur de Salbert, et Élisabeth Gentils, héritière sous bénéfice d'inventaire de feu Abraham Gentils, écuyer, seigneur d'Esnandes, et de Francois Gentilz. — Louis de Pilletier, écuyer, sieur de Nardolle, gentilhomme servant chez le Roi, s'oppose aux criées de Pierre Guybert. — Samuel Baudouin, écuyer, sieur de La Brochardière, s'oppose aux criées des biens de Isaac Du Rivault, marchand. — Pierre d'Hariette s'oppose aux criées des biens de l'hérédité de Jean Imbert et de Sara d'Aguilliers, sa femme. — Pierre Mathar, écuyer, sieur de Vallaud, La Fromagère et Saint-Mathurin, s'oppose aux criées de la seigneurie de Ronflac, saisies sur Louis de Perne, chevalier, seigneur de Monnefoy et autres places. — Même opposition de Pierre-Jacques Monestier, marchand, comparant par Jean Rocquemadour, avocat au Parlement de Bordeaux et Présidial de Saintes. — Louis Monestier, « professeur de langue grecque et latine », et Catherine Imbert, sa femme, s'opposent aux criées des biens de l'hérédité de Jean Hédelin, Anne Assailly, veuve de Pierre Marchant. — Suzanne Ysle, veuve de Jean de Chollet, écuyer, sieur de Lescure, s'oppose aux criées des biens de Daniel de

La Goutte, conseiller, avocat du Roi. — Benjamin Godeffroy, écuyer, sieur des Fontaines, et Suzanne Nicolas, sa femme, s'opposent aux criées des biens de l'hérédité de Louis Fouschier, sieur de Beaulieu.

B. 1564. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1744-1764 (manquent 1647-1743). — Opposition aux criées. — Gabriel Béraudin, écuyer, seigneur de Passy, Rompsay, lieutenant général. — Benoît Bouzitat, chevalier de Sélines, capitaine au régiment de Saluces-cavalerie, demeurant à Luçon, s'oppose aux criées des biens de feu Nicolas Regnaud, conseiller au siège de l'Amirauté. — Sara Bernon, veuve de Paul de Pont, négociant, Paul-François de Pont, président trésorier de France, Françoise de Pont, épouse séparée de biens de Pierre Moreau, et Marie Sara de Pont, veuve du comte de Clisson, s'opposent à la saisie des biens de Nicolas Reynaud. — Nobles Pierre Du Roy et fils, négociants à Montauban, s'opposent à la saisie réelle des biens de Gaspard de La Lande, chevalier, seigneur de Saint-Étienne. — Michel Bultel, marchand, s'oppose aux criées des biens de Maximilien de Boisredon, chevalier, seigneur de Chollet. — Marie-Françoise Gay, veuve de Jean-Baptiste de La Lande D'Arger, écrivain du Roi au port de Rochefort, s'oppose à la criée des biens de l'hérédité de Nicolas Regnaud, conseiller à l'Amirauté. — Harouard Du Beignon, négociant, seigneur de La Jarne, s'oppose à la saisie des biens de Joseph Manceau. — Saisie réelle de la maison de Jean Bultel, à la requête de Marguerite Bassimoine, veuve de Louis Denis, architecte et entrepreneur, Étienne, Jean et Louis Denis, ses enfants, entrepreneurs, héritiers de Louis Denis. — Jean Cochon Du Puy, docteur en médecine à Rochefort, s'oppose aux criées des biens de Germain Forest Degoust et Louise Forestier, sa femme. — Louis Fourneau, seigneur de Marsilly, s'oppose à la saisie des successions de feu Isaac Charrurier et Jeanne Morin, sa femme, saisies à la requête de Pierre Morin. — François de Court, négociant, et Marie Jamain, sa femme, s'opposent aux criées des biens de la succession d'Isaac Charrurier et Marie Morin, sa veuve. — François, marquis de Polignac, seigneur des Fontaines et autres lieux, chambellan du Roi de Pologne, colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, s'oppose aux criées des biens de Renée Haraut, veuve de Jean Biardeau-Lamitière. — Allard Belin, négociant, s'oppose à la saisie des biens de Pochon. — Charlotte Therese Bruslé, veuve de Pierre Charles de La Boucherie de Varaise, conseiller au Présidial, s'oppose à la saisie des biens de Marie-Madelaine Merlet, veuve de Pierre Brunetière. — Saisie réelle des biens de Pierre Mousnier, à la requête de Joseph Jean-André Verdier, marchand droguiste, et Jeanne-Marguerite Loup, son épouse. — Louis-François Rouillé de Plésance, écuyer, Jean-Pierre Rouillé, écuyer, Anne-Élisabeth Rouillé, veuve de Joseph Pellé de Montalleau, s'opposent à la saisie des biens de Gaspard de La Lande, chevalier, seigneur de Saint-Étienne, et de Marie-Jeanne de Peredo, son épouse. — Marie-Magdelaine Admyrauld, veuve de Antoine Lelarge, écuyer, contrôleur ordinaire des guerres, seigneur de Nieul, s'oppose à la saisie de la maison de la Prée aux Bœufs, sur le sieur de La Lande.

B. 1565. (Registre.) — In-folio, 400 feuillets, papier.

1760-1764. — Oppositions aux saisies et criées. — Pierre-Étienne Lazare Griffon, seigneur de Romagné, lieutenant général. — Saisie réelle des biens de Jacques Rullier, de Saint-Vivien, à la requête de Claude de Lestang, receveur des tailles de l'Élection de Saint-Jean d'Angély. — Saisie d'une maison sur Marguerite Labbé, veuve de Torterue Bonneau, à la requête de Jean-Marie Tardieu. — Marie Nézereau, veuve de Thomas Oüalle, négociant, s'oppose à la saisie des biens de la succession de Mathurin Osmont, bourgeois, à la requête des religieuses de la Providence pour la conservation d'une rente de 90 livres et des arrérages à elle dues par ladite succession. — Saisie réelle, le 18 février 1760, desdits biens Osmont, « maisons, chais, cellier, métairie, » pré, mottes, bois, jardins, terres et vignes ». — Jean Chrysostome Lopinot, chevalier de Saint-Louis, major des troupes de l'île royale et aide major de la place de Louisbourg, demeurant à Rochefort, et Madelaine Bortier, son épouse, s'opposent à la saisie des domaines de Michel-Marin-Bazille Cousard et Anne Bortier, son épouse, à la requête de Jean Denis. — Saisie réelle des biens d'Étienne Garaud, maître boulanger. — Jacques Solleau, notaire royal, s'oppose à la saisie d'une maison sur Marguerite Labbé, veuve de Torterue Bonneau, à la requête de Jean-Marie Tardieu, raffineur. — Jean Denis, bourgeois, s'oppose à la saisie réelle des biens de Thomas Bernard et de Suzanne Couvidat. — Agathe-Geneviève Sauvestre de Clisson, veuve de François Alphonse marquis de Lescure, colonel du régiment Dragons-Dauphiné, seule héritière de sa mère Marie Sara de Pont, veuve de Clisson, s'oppose à la saisie

réelle des biens de Michel-Basile-Marius Cousard, négociant, et Anne Bortier, sa femme. — Marie-Anne-Thérèse Corneau, épouse de Charles-François Robert de Vérigny, écuyer, ancien directeur de la Monnaie de la Rochelle, s'oppose à la saisie réelle de la métairie du Pas des Eaux, paroisse d'Angoulins. — François marquis de Polignac, seigneur des Fontaines, Voutron, premier gentilhomme de la chambre du Roi de Pologne, brigadier des armées du Roi, chevalier de Saint-Louis, s'oppose à la saisie des biens de Jacques Chevalier. — Frère Jacques-René-Louis Fins Destouches, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Saint-Jean du Pérot, s'oppose à la saisie des biens des héritiers de Marie Berjonneau, veuve de Jacques Pinau. — Louis-Prosper de Gréaline, chevalier, vicomte de Gréaline, seigneur de la châtellenie et haute justice des Clerbaudières, Pesaylesec, Vic, Andilly, etc., chevalier de Saint-Louis, aide-maréchal général des logis de l'armée commandée par le maréchal de Broglie en Allemagne, et Josèphe-Philippe-Anne-Iozorié d'Hervault, son épouse, s'opposent à la saisie des biens de Thomas Bernard et Suzanne-Marguerite Couvidat, son épouse.

B. 1566. (Registre.) — In-4°, 63 feuillets, papier.

1784-1792 (manquent 1765-1783). — Saisies réelles et oppositions à icelles. — Étienne-Lazare Griffon, chevalier, seigneur de Romagné, etc., lieutenant général. — Jacques-Paul de Franquefort, chevalier, seigneur de La Barroire, La Bauge et autres lieux, major au régiment du Roi-Cavalerie, Marguerite-Madelaine, Marie-Auguste, Madelaine-Auguste-Paule, Jeanne-Marie-Anne Adélaïde de Franquefort, demeurant au château de la Barroire, paroisse d'Aytré, s'opposent à la saisie réelle des biens de Pierre Hébert et Suzanne Faillofais, son épouse. — Pierre Vieillefond, docteur en médecine, médecin de la faculté de Paris à l'hôpital militaire de La Rochelle, et Élisabeth-Augustine Vinat, son épouse, s'opposent à la saisie des biens dudit Hébert, ainsi que Denis-Joseph Goguet, écuyer, seigneur de La Sausaye, Augustin Brunet-Lamare, maître en chirurgie, etc. — Saisie réelle des biens de Tayeau à Croix-Chapeau. — Frère René-Jacob de Tigné, chevalier, bailli, grand-croix de Saint-Lazare de Jérusalem, commandeur du Temple de La Rochelle, s'oppose à la saisie des biens dudit Hébert. — Saisie réelle des biens de Bonvallet de la Maison neuve. — Saisie réelle des biens de Jean et Marie-Anne Genouzeau. — Saisie réelle des biens de feu Antoine Exupère La Boucherie de Varaise, conseiller d'honneur au Présidial. — Saisie réelle des biens de Jacques Millon, farinier. — Saisie réelle des biens de Marie Maillet, de Joseph-Philippe Jollet et Charlotte-Rosalie Roucher, son épouse. — Massonneau-Jacques Veaumor, s'oppose à la saisie des biens de Marie Hilaireau, veuve de Michel Raoult, de Nieul, requise par Antoine Louis, Benjamin Giraudeau, Gabriel Admyrauld et Marguerite Giraudeau, son épouse, héritiers de leur mère Marie Le Large, veuve d'Élie Giraudeau. — Saisie réelle des biens de la succession Marguerite Basset, veuve Brognon, à la requête d'Élisabeth Auboyneau, veuve de Jean Vivier. — Saisie des biens de la succession Marie Gauduchon, veuve de Guy Jonzac. — Saisie réelle des biens de Michel-Jean-Denis Goujaud, maître apothicaire, — de Cavazza, greffier du ci-devant siège de l'Élection, — de Pierre Dumaine, capitaine de navire, et Suzanne Watin, son épouse, — de Benjamin Dussou, interprète des langues étrangères.

B. 1567. (Registre.) — In-folio, 420 feuillets, papier, les premiers déchirés par le haut.

1639-1640. — Causes sommaires. — Zenas de Remigioux, lieutenant particulier civil. — Greffiers et maîtres clercs : Jean Maynier, Jacques Goizi, François Le Roy, Jean Daviau. — Isaac Hoissard, marchand, contre Adam Gaultier. — Jean Chevallier, huissier, contre Pierre Pineau et Mathurin Gordon. — René Bonnaud, contre Mathurin Fresneau. — Isaac Papin contre Jean d'Hariette. — Marthe Deschamps contre Pierre Mesnard et sa femme. — François Rougier, curé de Saint-Xandre, contre René Bourdeau. — Nicolas Roy contre Laurence Villette. — Pierre Correge contre André Merlet. — Marie Chasteau contre Michel Delavigne. — Jean Regnaudeau contre Nicolas Martin et André Valleau. — Paul Chesneau et Jacques Cousseau, notaires royaux et receveurs des amendes et des sceaux, contre Élie Bault. — Ésaïe Boudet contre Louis Menceau. — Isaac Poupin, fermier de la seigneurie de Monroy, contre Jean Gorrichon. — Jeanne Martinaud, servante, contre Laurent Perolleau. — Isaac Besly contre Jeanne Lyard, veuve de Jean Mondot. — Antoine Jacquelin contre Marthe Malicorne. — Philippe Trouillé contre Jean Champion, curé de Nieul. — Étienne Gaschot contre Louis Roux, serviteur domestique de Daniel Green de Saint-Marsault, baron de Châtelaillon. — André Meschin contre Thomas Bregnelot, Étienne Mesnagier et sa femme. — François

Boisdon contre Pierre Guinard. — Jean Riché contre Christophe Chaynau. — Jean Bailly, avocat, contre Jacques Guyon. — Jean Bottreau, demandeur en saisie, déclaration et délivrance de deniers, contre Germain Cotthoneau, marchand assigné pour déclarer ce qu'il doit à Nicolas Baudouin, sieur de Belœil. — Marguerite Vivonne, « pauvre servante », contre Joël Rabreau et sa femme. — Pierre Bourgeois contre Michel Mathard. — Lucrèce de Vaulgle contre Marie Courault. — Jean de Navarre contre Jeanne Boutet. — Jacques de Verneuil contre Charles Bourdonneau. — David Papin, écuyer, sieur de Rouzay, contre Repoussin, demeurant à Croix-Chapeau. — Jean Guiton contre Eutrope Rousseau. — André de Mazières, écuyer, contre Pierre Menibreau, marchand. — Isaac Dragon contre Michel Peraudeau. — Jean George et Pierre Croquoison, maîtres boulangers, contre Simon Belinard. — Pierre Sanceau contre François Masson et Élisabeth Coiret, femme de Pierre Maubru. — Marie Bernon, veuve de Jean d'Artiganauve, contre Pierre Bonnin. — Timothée Adrien contre Jacques Miget. — Samuel Geoffroy contre Jean Hiers. — Pierre Garnault contre Isaac Du Rivault. — Jean Micheneau contre Pierre Lebien. — Samuel Geoffroy contre Jean Hirait. — Jean Dubois, maître chirurgien, contre Étienne De Lage.

B. 1568. (Registre.) — In-folio, 83 feuillets, papier.

1645 (manquent 1641-1644). — Causes sommaires. — Jean Massé, marchand, contre Christophe Pigré. — Mathieu Menier, ingénieur géographe, contre Étienne Marchant, écuyer, sieur de La Daretrie, et Gaspard Cabesse, marchand. — David de Fos, avocat au Présidial, contre Antoine Meslier, portefaix, et Marie Dallery, sa femme. — Jean de La Chaize, maître apothicaire, contre Pascaud Mathieu, maître chirurgien. — Jacques Croizé, curé de Marans, contre Mathurin Greillier. — Samuel Guillemin, écuyer, sieur des Rouhaux, contre Florence et Marie Mathart. — Pierre Chaillé, marchand, contre François Thevin, éperonnier, et Marie Geoffroy, sa femme. — Ésaïe Loriol, écuyer, sieur de La Chabossière, contre Marie Baudet, veuve de Daniel Damy. — Pierre Olivier, sieur du Treuil-Bâton, et Suzanne Salmon, sa femme, contre Alexandre Caillain. — Jacques Cochon, écuyer, sieur des Loges, contre Pierre Suire. — Henri Guiton, écuyer, sieur de La Vallade, contre Jean Coudrin, laboureur à bœufs. — Anne Richard, veuve d'Étienne Thubin, contre Charles de Pontard, écuyer, sieur de Chaban, et Silvie Dubois, son épouse. — Marie Chintrier, veuve de Richard Lasqué, contre François Savarit, et Catherine Buffechou. — Jacques Bouffard, écuyer, sieur de La Madelaine, contre Jean Juin, farinier. — Noble homme Jean Mascault, sieur d'Ardigné, conseiller du Roi, élu en l'Élection, contre Jaquette Cupeau, veuve de Pierre Gauschet. — Jean de Launay, concierge des prisons, contre Mathurin Ravaché, assigné pour déclarer ce qu'il a entre les mains appartenant à Guillaume Périer, curé de Loiré. — Daniel Dallemagne, de Ballon, contre Jacques Delespine, serrurier, pour déclarer ce qu'il a entre les mains appartenant à l'hérédité de Daniel Jouneau et Françoise Soubileau, sa femme, à présent femme de Nicolas Chollet. — Les Oratoriens de La Rochelle contre Étienne Degré, chapelier, Jacques Savary, Étienne Maynier et Marie Savarit, Jacques Tillaud et Catherine Bruneau. — Guillaume Périer, curé de Loiré, contre Laurent Marcollais, marchand. — Simon Guerry, sieur de La Marcadière, contre Pierre de Laage, messire Claude Arnou, écuyer, seigneur de Saint-Simon et de Mille-Écus. — Jacques Des Aguliers, sieur de La Genette, contre Jean Mouchard, maître écrivain. — Jacques Gresseau, écuyer, sieur des Fraignées, conseiller du Roi, juge civil et criminel au Présidial, contre Jean Depont l'aîné, marchand. — Mathieu Gaugaing, marchand à Niort, contre Jacques Sauvaget. — Paul Guillaudeau, écuyer, contre Jacques Rondier et Jean Yvonnet. — Henri de Clermont, chevalier, seigneur, marquis de Gallerande, ci-devant seigneur des châtellenies de Monroy et Saint-Médard, contre Balthazar Germer, marchand. — Noble homme Pierre Jay, sieur de La Penissière, contre Louis Porcheray, marchand à Marans. — Marie Genay, veuve de noble homme maître Samuel de Ferrières, conseiller au Présidial, contre Isaac Nicolas. — André de Mazières, écuyer, sieur de Voutron, contre Josué, Nicolas et Jacob Mazard, de Saint-Vivien.

B. 1569. (Registre.) — In-folio, 401 feuillets, papier, écrits, quelques déchirures.

1651 (manquent 1646-1650). — Causes sommaires. — Greffiers et maîtres clercs : Jean Maynier, Jacques Goizin, Gaspard Le Roy et Jean Michelon. — Charles Girard contre Mathurin Moreau. — Esther Perrinet contre Jean, Noël et Louis Plançon. — Marie Espie, femme séparée de biens de Pierre Barre, contre Paul Bron et sa femme. — Jean Fourestier contre

Étienne Guillet. — Robert Charruyer contre Élie Marsault. — Débora Thomas contre Abraham Cassevin. — Jean Bruyère contre Dechamps, veuve Barbot. — Jacob Desmaisons contre Jacques Chrestien et Étienne Tabuteau. — Louis Auboyneau contre Jean d'Hariette. — Jean Patarin contre François Oüalle. — Jacques Franchard contre Mathurin Roulleau. — Pierre Dardayne contre Isaac Brissonneau. — Anne Torterue, veuve de Michel Thibault, contre Pierre Lemit, laboureur. — Jean Nicolas, écuyer, sieur de Coureilles, contre Jacques Chaillefou. — Jean Gauvain contre Pierre Montagne. — David Papin, sieur de Rouze, contre Pierre Delage. — Pierre Chastaigner contre François Dupont. — Chastaigner, écuyer, sieur de Pierre-Levée, contre Pierre Boisseau. — Pierre Dardaine contre Jaquette Chaigneau. — Jacques Baubier contre Marie Raffon.

B. 1570. (Registre.) — In-folio, 582 feuillets, papier, plusieurs déchirés.

1658 (manquent 1652-1657). — Causes sommaires. — Daniel Garnier contre Charles Violleau, Jacques Asnonnier le jeune, Judith Baudouin, sa femme, François Le Mareschal. — Jean Marchegay contre Jean Condeloup. — Gilles Tabarin, huissier, contre Charles Asigond. — Samuel Fournier contre Élie Coullon. — Paul Chabot contre Jacques Bellivier. — Jean Richard contre Guiton et sa femme. — Jacques Monjaud contre Antoine Gaspail — Pierre Vergaliers contre Guitton. — Mathurin Maichain contre Jean Nourry, chirurgien. — Jean Col de bœuf contre la femme de Brisson, Marie Bonnet et Jeanne Garnier. — Catherine Papin, veuve de Jacques Assailly, contre Marie Avrard. — Jacques Belin contre Pilloton. — Jean de Lanoüe contre Jean Dubreuil. — Charles Quincarlet contre Germain Cothonneau. — Daniel Levesque contre Jacques Girard. — Simon Bigot contre Jean Le Noir. — Marie Béranger contre Lucas Gaudin. — Henri Malherbe contre Catherine Caillonneau. — Jean Marchegay contre Pierre Chédeville. — Jean Roy contre Jacques Boisdon et sa femme. — Pierre Duperré contre la veuve Crespeau. — Pierre Brard contre Jean Rochelet. — Pierre Cercler contre René Barbarin. — Louis Viette, écuyer, contre Jean Couillaud. — Abraham Chauveau contre Jacob Barbarin. — Toussaint de Gouy contre Jean Lindron. — Marie Espie contre la veuve Bouhet. — Gabriel Le Chantre contre Jean Fonteneau. — Lucas Duret, contre Jacques Roullin. — Étienne Morry, notaire royal, contre Antoine Thomas, marchand.

B. 1571. (Registre.) — In-folio, 331 feuillets, papier, rongés à la partie supérieure.

1667-1668 (manquent 1659-1666). — Causes sommaires. — François Guibert contre Laserre. — Jacques Geoffroy contre François Garrault. — Elisabeth Geslin contre Denis Jousseaume. — Arnaud Dupont, maître chirurgien, contre Jacques Mabille. — Judith Benesteau contre Élisabeth Desbordes. — Jacques Pineau contre Simon Papin. — Dominique Dansay contre Pierre Jutard. — Simon Bonnamy contre Laporte. — Simon Bonnamy contre Husson. — Jacques Pineau, chirurgien, contre Jean Gilbert. — Pierre Dieumegard contre Christophe Sauzeau. — Jean Fourestier contre Vincent Cousin. — Marie Pascaud, dame d'Aytré, contre Marc Guimberteau. — Mathurin Moussaud contre Jean Dubois. — Guillaume Jarrosson contre Jeanne Jouhet, veuve de Pierre Bigot. — Samuel Boileau contre Jacques Charraud. — Nicolas Lafontaine contre Vincent Couzin. — Jean Chastaigner contre Jean Boullet. — Étienne Chartier, curé de Saint-Maurice, contre Georges Betouille et sa femme. — Pierre Guay contre Étienne Marchand. — Pierre Sanson contre Étienne Barbier. — Nicolas Bertet contre la veuve Guillebaud. — Joachim Pesseau contre Étienne Geay. — Mathurin Groyer, maître chirurgien, contre Daniel Barraud. — Andre Bernon contre Arnaud Baston. — Jean Gauvin contre Pierre Reguard. — Jean Bizet contre Garnier dit Lozière. — Noël Chapron contre Michel Ladoue. — François de Lanoüe contre Jacques Girardeau. — Jeanne Douaron, veuve de Pierre Morin, contre Benjamin Erissé. — Louis Papin contre Jacques Veillon. — Jean Pronier, sieur des Hommeaux, contre Jacques Bourillier, sieur des Rozières.

B. 1572. (Registre.) — In-folio, 474 feuillets, papier.

1725-1730 (manquent 1669-1724.) — Causes sommaires. — René-Louis Durand, chevalier, seigneur de La Vaux Martin, président du Présidial. — Madelaine et Marie Moyne contre Pierre Guybert. — Jacques Thévenin, maître chirurgien, contre Bonaventure Doret. — François Gaufreteaux contre Paul Pouvreau, de Rompsay. — Léonard Challinat, maçon, contre

Pierre Boiron. — Gabriel Dunoyer, receveur des Domaines, contre Claude Trillebart, fermier. — Jean-Baptiste Godin, maître chirurgien, contre Crostière. — François Avrard contre Pierre Charbonneau, laboureur à Bourgneuf. — Pierre Hillairet, de Thairé, contre Marie Lebeain, veuve de David Chabot, laboureur. — Louis Huas, tonnelier, contre Cardineau, maître chirurgien. — Jean Gabriel Dunoyer, conseiller du Roi, contre Madelaine Rondeau, veuve Savin. — François Pichet, de Lafond, contre Jean Poissonnet, garçon farinier. — Jacques Duplessis contre Couillandeau. — André Sibilleau, charpentier, contre Pierre Marchardier. — Antoine Ballange, de Saint-Xandre, contre Jean Martineau. — Jacques Boisnard, serviteur domestique à Marsilly, contre Hilaire Vaslin, marinier à Nantilly. — Étienne Marsault contre Jacques Tapon, laboureur. — La veuve Forestier contre Brisson, laboureur. — André Duverger, maître perruquier, contre Michel Mouville, marchand. — Barthélemy Moreau, employé aux Aides, et Marianne Du Souchet, son épouse, contre Champaris. — Didier Fleury, notaire royal, contre Jean Peletier, marchand. — Suzanne Mounier, veuve de Joseph-Claude Gazan, ancien officier d'infanterie, contre Bergeron fils et sa femme.

B. 1573. (Registre.) — In-folio, 340 feuillets, papier, taches d'encre au 15e feuillet et au dernier.

1731-1737. — Causes sommaires. — René-Louis Durand, chevalier, seigneur de Lavaux-Martin, chevalier de Saint-Louis, président au Présidial. — Veuve Demeurs, sage-femme, contre Jean Boiré, laboureur à Saint Rogatien. — Catherine Martin, blanchisseuse, contre Marie Sellier, veuve Beauchamps. — Louis-Benoît Boronneau, ancien capitaine d'infanterie, contre Clément Viguier, maître serrurier. – Paul Gazeau, procureur, contre André Bernon, farinier, et Françoise Bouyer, sa femme. — Barthélemy Moreau et sa femme contre Piaud du Clavier et sa femme. — Nicolas André, laboureur, contre Charles Grou de Puyvineux, de Saint-Christophe. — Daniel Tortain, de Thairé, contre Louis Gabet, laboureur à La Gravelle de Ballon. — Médard Pelletier, boulanger, contre Bragneau, marchand. — Catherine You, veuve de Jacques Boureau, marchande fripière, contre Jean Brodu, employé des fermes du Roi. — Pierre Courtin, maître chirurgien, contre la veuve Rouger. — Antoine Cuzalle, marchand forain, contre Mathurin Jolly, laboureur à Nieul. — La veuve de Pont contre la veuve Vitet. — Guillaume Favereau, marchand colporteur, contre Chovin, maître perruquier. — Charles Réas du Couteau, marchand, contre Jean-Baptiste Guitton, bourgeois. — Jean Roy, « crocheteur », contre Boizard, journalier. — Jean Berthinault, écuyer, contre la veuve Bret, de Rompsay. — Paul de Puygnal, seigneur de Chatchevrier, capitaine au régiment d'Étampes, contre Louise Poulet. — Françoise Perrier contre Mathurin Chagneau. — Rullier, notaire et procureur à Thairé, contre Jacques Gittet, perruquier à Dompierre. — Antoine Brezé du Pavillon et Jean Bouhet, fermiers de la seigneurie de Saint-Christophe, contre Noël Chareau, du Rivaud de Saint-Médard. — François Dedienne, marchand colporteur, contre Fournier, maître cordonnier. — Louis Gabaret, charpentier de grosses œuvres, contre René Archambeau. — Étienne Regnaud, prêtre, curé de Saint-Pierre du Thou, contre Marie-Jeanne Bauchand. — Jean Mechineau contre la veuve Martin. — Marie-Henriette Martin, « flasqueuse », contre Nicolas Jouannet, tapissier. — La veuve Batandier contre Godard de La Chesnaye. — Gabriel Rivet, clerc tonsuré, contre Micou fils. — Pierre Pean, maître chirurgien, contre Pagnault, charpentier de navires. — Marie-Anne Nectoux, veuve de Pierre Maudet, sieur des Ormeaux, avocat en Parlement, contre Jean Michelon, marchand de Villedoux.

B. 1574. (Registre.) — In-folio, 550 feuillets, papier.

1737-1745. — Causes sommaires. — René-Louis Durand, chevalier, seigneur de La Vaux-Martin, chevalier de Saint-Louis, président au Présidial. — Jacques Pasquier, cavalier de la maréchaussée, contre Chaigneau, « traîneur », et Anne Rascaud, sa femme, veuve de Jean Dagot. — Guillaume Blanchard, chirurgien de La Jarrie, contre François Louet, marchand. — Paul Charles de Sayvre, marchand à Romagné de Saint-Xandre, contre Mounier, laboureur. — Jacques La Brousse, marchand, contre Pinaudeau, charretier. — Pierre Caillet, sergent de la châtellenie de Taugon La Ronde, contre Jean Turgné, journalier. — Marie des Réaux, veuve La Grange, contre Clochard. — Michel Gaborit, journalier de Croix-Chapeau, contre Ésaïe Jouannet, marchand. — Michel Cougnon, maître chirurgien, contre Antoine Bouyonneau, charpentier de grosses œuvres. — Mathurin Girard, maître maréchal, contre Saunier, employé dans les fermes du Roi. — Didier Fleury, notaire royal, contre George Milcent et sa femme, — Jean-Baptiste Paulin, chirurgien, con-

tre François Orieux, tonnelier. — Charles Descomps Labadie contre Bonneau, de Villedoux. — Pierre Verneuil, portefaix, contre la veuve Rondeau, journalière. — Urbain Michelet contre Roullier, tonnelier.— Pierre Rempnoux, chirurgien sur les vaisseaux marchands, et Marie Gianne, son épouse, contre Louis Faillofaix, boucher. — Charles Toutant de Beauregard, lieutenant des chirurgiens de cette ville, contre la veuve Briand. — Hector de Saint-George, chevalier, seigneur de Dirac, de Thairé, La Berlandière, de Saint-Vivien, etc., contre Étienne Chatisson, laboureur à Clavette. — François-Maximilien Surville, de Saint-Christophe, contre Jean Charré, sacristain de La Ronde.

B. 1575. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1746-1749. — Causes sommaires. — René-Louis Durand, chevalier, seigneur de Lavauxmartin, chevalier de Saint-Louis, conseiller du Roi et son président au Présidial. — André Pasquet, « instructeur de jeunesse », contre Masson, veuve Mesnard. — Antoine Netier, maçon, contre Mathieu Ferron, couvreur. — Derand, serrurier à La Jarrie, contre Rouannet, vitrier. — Étienne Gasse, « maître d'écriture », contre Auguste Beraud, marchand. — Léonard Gouairon, marchand au Thou, contre Pierre Bernard, marchand à Croix Chapeau. — Pierre Peltier, maçon, contre la veuve Bertin. — Jean Feuilleteau, marchand, contre Mollard, laboureur à Salles. — Mathurin Gaillard, laboureur à Dompierre, contre François Hugon. — Louis Pichon contre Jacques Bironneau, laboureur à Aytré, Serre et Perdriau. — Élisabeth Courtois, couturière, contre Lahotte, maître serrurier. — Simon Letard contre Gaudreau. — Jean Grandin, maître tonnelier, contre Jean Bazil, tonnelier. — Louis Pouilleau, traiteur et aubergiste, contre Jean Girouard, « graveur ». — Jean-Baptiste de Pont contre Jean Marchand, condamné à payer au demandeur 48 sols ; les dépens sont partagés. — François-Louis Laleu, notaire, contre Jean Toru, laboureur, Marie Dreau, « sa fiancée », et Marie Robin, veuve de Jacques Deau, à Rompsay ; offre du défendeur de payer les droits d'actes qui lui sont demandés. — Jacques-René Marais, contre Boisseau, laboureur à Lacourbe. — Jacques Baudin, « crocheteur », contre Étienne Basset, maître boulanger. — Jean Feuilleteau et sa femme contre François Cardin, « instructeur de jeunesse ». — Laurent Grasset contre Louis Chapeaud et sa femme. — Léon Chauvet, notaire royal et procureur fiscal de la châtellenie de Saint-Christophe, contre Jean Gaborit, laboureur à Salles. — Élisabeth Le Gouge, veuve de Michel Lestrille, marchande graisseuse, contre Louis Chauveau, laboureur à Puyvineux. — Jean Bruneau, cabaretier, contre Belliard, maître boulanger. — Catherine Daniel, veuve de Mathurin Julien, maître boulanger, contre Pierre Charier. — Guillaume-Nicolas Dorgi, notaire royal, contre Marchais, maître cordonnier. — Pierre Picard, maître menuisier, contre Jeaume, marchand. — Jacques Vitet, notaire royal, contre Marie Rideau, veuve de Jean Meloche. — Léon-Louis Chauvet, notaire royal à Saint-Christophe, contre Jean Berteaud, fournier. — Jean Drouin, maître chirurgien, contre Aubert, fille de Laubresay. — Jean Charles, capitaine de navire, contre Favreau. — Marguerite Mousnier, veuve de Vincendeau, pilote côtier, contre René Josselin, maître quincaillier. — Félix Luneau contre Carayon. — Pierre Javarliac, prêtre, prieur de Ballon, contre François Fautré, tailleur d'habits. — Jean-André Rossignol, notaire royal, contre Jacques Chateloup, laboureur à Bourgneuf. — Jean Lamy, « instructeur de jeunesse », contre Gabriel Lahotte, maître serrurier. — Jacques-Français Hugon, maître serrurier, contre Geneteau. — Nicolas Dugas contre Elie Texier, marinier. — Jacques-Christophe Duret, chirurgien, contre Mathieu Gautron, laboureur.

B. 1576. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1749-1752. — Causes sommaires. — René-Louis Durand de Lavauxmartin, écuyer, conseiller du Roi et son président au Présidial. — Pierre Papineau, négociant, contre Granier de La Poussardrie, négociant. — Jean Regnaud, maître perruquier, contre Ranjard, négociant, assigné pour déclarer ce qu'il doit à Sabattier, maître écrivain. — Pierre Barreau, domestique à Aytré, contre Jean Coudrin, laboureur. — Chapeaucourt, de Ballon, contre Baril, laboureur audit bourg. — Jean François Brochard, bourgeois, contre Bachelier, laboureur à Chagnollet. — Pierre Phlip contre Vacher, maître orfèvre. — Michel Picart, officier sur les navires marchands, contre Bouchereau, entrepreneur. — Thomas Gabaret, laboureur à Périgny, contre Lapointe, négociant. — Jean Tisserant, domestique, contre Vincent Marcellet, garçon raffineur. — Michel-Archange Guillotin, procureur, contre Raison, vannier. — Joseph Crassons de Médeuil, procureur, contre Jean Dauvere, marchand à Esnandes, et Antoine de Court, maçon et

entrepreneur. — Philippe-Nicolas Serizier, « peintre », contre la veuve de Jean-Jacques Quesuet, négociant. — Pierre Toussaint Texier de La Grand'Lande, contre messire Ménard, écuyer, sieur du Pont La Pierre, chevalier de Saint-Louis. — Louis Durand de Lavaux-martin, chevalier de Saint-Louis, conseiller du Roi, président honoraire au Présidial, contre Pierre Pain, laboureur à Périgny. — Dupuy, bourgeois, contre Toussaint, maçon. — Pierre Piaud Du Clavier contre Chartry. — Bonneau, maître perruquier, contre Ardouin, maître pâtissier. — Étienne Leymarie, maître chirurgien, contre Pierre Moynet, laboureur. — La demoiselle Léglize, tapissière, contre Ferin, tapissier. — François Mitainne, entrepreneur, contre Robert Compaignon, orfèvre. — Antoine de Court, marchand, contre Margotton, laboureur à Saint-Christophe. — Pierre Papineau, négociant, contre René Delafond, marchand. — Bastide, maître chirurgien, contre Rousseau, marchand boucher. — Jean Girouard, « graveur », contre Mesnaud père, teinturier. — Jacques Piché, marchand, contre la veuve Coupeau. — Marie-Anne Driard contre Gasse, « maître écrivain et instructeur de jeunesse ». — Veuve Dupuy et son fils, serrurier, contre Rigaudau, maçon.

B. 1577. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets, papier.

1752-1756. — Causes sommaires du Présidial. — Louis Durand de La Vauxmartin, écuyer, conseiller du Roi et son président au Présidial. — Pierre Guimet, maître sellier, contre Landois, courtier. — Pierre Danarie, loueur de chevaux, contre la veuve Barbaud. — Mathurin Lestreux contre Guesnaud, Buton et Jacques Boureau, bourgeois. — Gabriel Derozier, serviteur domestique à La Chausselière de Verrines, contre messire Barthélemy-Valentin de Montbrun, écuyer, condamné à lui payer 15 livres. — Jean-Baptiste Picard, perruquier, contre Brossard, peintre. — Joseph Watel, marchand, contre Martin, maître perruquier. — Christophe Duret, maître chirurgien à Aigrefeuille, contre Etienne Joubert, docteur à Aigrefeuille. — Messire Jean Got, chevalier, seigneur de Goteville, contre Tournade, marchand. — Léonard Lavigne, « instructeur de jeunesse », contre Dery. — Etienne Larousse contre la demoiselle Morin. — Honoré Chapeau, capitaine de navire, contre Léonard Vinsonneau, maçon, et sa femme. — Mézard, « instructeur de jeunesse », contre Héreau, charcutier. — Moïse Cherbonneau contre la veuve Delaunay. — Gilbert Flamanchet, maître boulanger, contre Rabillé. — Jean Belarme, bahutier, contre Bonnaudet, charpentier. — François Jaulin dit Potevin, loueur de chevaux, contre Pinet, commis chez la veuve Bonneau. — Jean-Baptiste Butaud, maître horloger, contre Derain — Guy Fortin, messager de la messagerie de Luçon, contre Levasseur, maître ferblantier. — Maréchal, « maître d'exercice en fait d'armes », contre Louis-François Jacob, huissier. — Joseph Crassous contre Jean Girouard, « graveur », condamné à lui payer 12 livres. — Louis Huas, marchand chapelier, contre Texier, employé dans les fermes du Roi. — Jacques Fleuriau, maître perruquier, contre Gadrat, charpentier de grosses œuvres. — Jouhanneau, maître chirurgien, contre la veuve Petit. — François-Thomas de La Motte, « maître graveur », contre Jean Jacques et sa femme. — Pierre-Louis Moyne, avocat, contre Pierre Denouel, tisserand. — Gabriel Lahotte contre Béchet. — Jacques de Pontenier, chirurgien, contre Barbin, dit Lelièvre, à la Grande-Rivière de Sainte-Soulle, — Louis Chauvet, notaire royal à Saint-Christophe, contre Landois. — Dominique de Lessard, charpentier constructeur, contre Bouju dit Jourdain, matelassier. — Pierre Mesnier, patron de patache, contre Jacques Bachelier, boucher. — Liège, négociant, contre François Gillebert, portefaix. — Gilles Massivet, « graveur de la monnaie », contre Turpault. — Jean-Baptiste Chaillé contre la veuve Guinier. — Antoine Lenoir, serviteur domestique, contre Louis Desouches, bourgeois. — La veuve Guynot, marchande apothicaire, contre André Jannot, laboureur. — Marianne Roulle, servante domestique, contre Gerbier et sa femme ; renvoi aux juges « à qui la connaissance en appartient ».

B. 1578. (Registre.) — In-folio, 500 feuillets, papier.

1756-1771. — Causes sommaires. — Louis Durand de La Vaux Martin, président. — Jean-Baptiste Giraud, maître chirurgien, contre Courtal et sa femme, cabaretiers. — Louis Laleu, notaire royal, contre Michel Festy, assigné pour déclarer ce qu'il doit à Desportes. — Pujol fils, bourgeois, contre Desfieux, aubergiste. — Françoise Dutour, couturière, contre Gaudin, choriste de la cathédrale et sa femme. — Veuve Coussot, bourgeoise, contre Boisdon, marchand à Saint-Rogatien. — Pierre Panchèvre, fermier des messageries, contre Clavel « maître de ballets des comédiens de présent en cette ville » (22 mai 1758). — Jacques-Philippe de Méric, écuyer, seigneur de Beauséjour, contre Co-

yau, laboureur à Lauzière. — Dame de Vérigny contre François Chauvet. — Barthélemy Valentin, écuyer, sieur de Montbrun, de Gillebergère d'Angliers, contre Charles Hillairet, laboureur à Lagord. — Benoît Rougemont contre Perthuis, tonnelier. — Jean Baule, maître chirurgien à La Jarrie, contre dame Saget à Bourgneuf. — Julien Adrien, marchand, contre Hériteau, tailleur de pierres. — Louis-Georges Morancy, entrepreneur, contre Ruault « traîneur ». — Jean Montauban, notaire royal, contre Meriaud, procureur. — Brossard de Beaulieu contre Roy, veuve Pitre. — Martin Destrapières, docteur en médecine, contre Loizeau, et sa femme. — Guimbal, chirurgien, contre Henri Gagnet, marinier. — Gravier, bourgeois, contre François Perrot, tonnelier. — Jacques Fragnaud, raffineur, contre Barré, maçon. — Alexandre-Nicolas de La Chapelle de La Roche, ancien contrôleur des vingtièmes, contre la veuve Jousseaume, boulanger. — Jean Ververais, « garçon traîneur », contre Jacques Brunet, « garçon charretier ». — Benoist, bourgeois, contre Le Nain, marchand. — Mariocheau, veuve Serre, contre Fermé, marchand boutonnier. — Étienne Toutant. Beauregard contre Catignon. — François Pugeau, notaire à la Jarrie, contre J. Bernard, charpentier de grosses œuvres. — Messire Durousset contre François Tessier et sa femme. — Les marguilliers et fabriciens de la paroisse Saint-Jean contre Fremont, capitaine de navire, et sa femme, etc.

B. 1579. (Registre.) — In-folio, 580 feuillets, papier.

1767-1777. — Causes sommaires. — Pierre-Étienne-Lazare Griffon, écuyer, seigneur des Mottais, Romagné, etc., lieutenant général. — Goujaud père, maître apothicaire, contre Atrody, « comédienne de cette ville », condamnée au payement de 6 livres 10 sols. — Jean-François Lombrage, chirurgien de Nieul, contre Louis Mousseau et sa femme. — Dubeugrard, « instructeur de la jeunesse », contre Jupereau, serrurier. — René Guimard, chirurgien, contre Louis Morin, laboureur. — Jean Duvivier, tailleur d'habits, contre Réal, marchand. — François Lombraye, chirurgien, contre Louis Carteau, laboureur. — Jean Barbot, perruquier, contre la veuve Cosse. — Jean-Baptiste Mesturas, contre Vatel, liquoriste. — Louis Burgaud, marchand, courtier d'eau-de-vie, contre Poirier, maître tailleur d'habits. — Louis Brossard de Beaulieu, « peintre et sculpteur », contre le sieur de L'Etang et sa femme. « Parties ouies, » nous avons condamné les défendeurs de remettre au » demandeur le tableau, dont est question par ses con- » clusions, moyennant laquelle remise ils en demeu » rent valablement déchargés, en par le demandeur » jurant et déclarant par serment qu'il n'a point été » payé en tout ni partie de la dorure et peinture dudit » tableau, lequel serment il a présentement fait, la » main levée au cas requis, dont acte, et ordonné qu'il » fera estimer les planches dudit tableau pour en estre » fait raison à qui il appartiendra, les frais pris sur » ladite estimation. Signé : Rougier ». — Antoine Nadaud, apothicaire, contre Nain, marchand. — La veuve de Pierre Verdier contre Joseph Vrillaud. — Guillot, veuve Jouhanneau, contre Pierre Roy, marinier. — Gervais Poirier, maître tailleur, contre Bisson, maître menuisier. — Marie Crespeau, domestique, contre Pierre Choyaud, jardinier. — Jean Lasserre, marchand à Nantilly, contre Jacques Turnier, laboureur. — Jacques Massé, capitaine de navire, contre Pierre Mesnard, laboureur. — Pinasseau, négociant, contre Bouchet, laboureur. — Veuve Levé, orfèvre, contre Barbin et sa femme. — Julien Plessis, notaire, contre Michel Gaillard, tonnelier. — Joseph-Louis Pavie contre Vezien, raffineur. — Desmond, « peintre du Roy », contre Jallays, commis aux Aides ; la Cour déboute le défendeur de son opposition et confirme le jugement. — Chatin La Novalle, notaire royal, contre Jean-Baptiste Genetaud, laboureur. — Raymond David, chirurgien, contre Ballais, serrurier. — François Savarit, « tombereautier », contre Metau. — Rullier, à Thairé, contre Charles Boubon, laboureur à Saint-Vivien. — Mignot, capitaine des fermes du Roi, contre Suire, tailleur d'habits. — Jacques Fromentin, « faucheur » à Thairé, contre Giraud, à Ballon. — Pellereau, « maître d'écritures », contre Pinasseau, négociant, condamné à payer 30 livres au demandeur. — François et Pierre Begot contre Labrousse.

B. 1580. (Registre.) — In-folio, 208 feuillets, papier.

1777-1781. — Causes sommaires. — Jean-François-Ignace Cadoret de Beaupreau, seigneur des Grandes-Laisses, La Moulinette, conseiller, lieutenant particulier. — Jean Morin, boulanger, contre Isidore-Honoré Dubois. — Joseph-Philippe Jollet, marchand, contre la veuve Bareau et sa fille. — Jacques Massé, conseiller du Roi, rapporteur du point d'honneur, contre Rollant, saunier. — Nadeau, apothicaire, contre Blanchet, charretier. — Antoine Saulnier contre Rodier. — Jean Gilbert, négociant, contre la veuve Rullier. —

Dupuy, médecin du Roi, contre la veuve Pousset. — Le sieur de Biermond contre Nicolas Robin. — Charles Robin, boulanger, contre Brizard, procureur. — Louis Racaud, laboureur, contre Pierre Gaillard, laboureur. — Barignon contre Étienne Chaignot. — Louis Guillemot, boucher, contre Guias, « maître d'école ». — Sylvain Margot, maçon, contre André Tayau, marchand. — Jean Dubais, gabarier, contre Jean Micheau, charpentier. — François Plion, « faucheur forain », contre la veuve Méthéreau. — Saunier, bourgeois, contre Rodier. — François Goujat, charretier, contre Étienne Chaigneau, Pierre Trimouille, postulant aux consuls, contre Pierre Pintre, paveur. — Farjenel, notaire, contre Sirolle, employé dans les fermes du Roi. — Jacques Rolland, « peintre », contre Charles Bourgeois. — Moricière, marchand, contre Moyne, greffier. — Bouguereau, marchand, contre Jousselain, plombeur. — Suzanne Vitet, « couturière pour homme », contre Brouillard, tonnelier, et sa femme. — Jean Goujaud, maître apothicaire, contre Longuet, « maître de brigade et portefaix ». — Pierre Du Rousset, major de la place, contre la veuve Piniard, — Étienne Quinemant, marchand, contre Boisjaud, marchand. — Jean-Louis Chaillé contre Pierre Girard. — Cassou, employé, contre Coquin, perruquier. — Bouissereu, notaire, contre Auguste Tayau, tonnelier. — Samuel Le Bouc, marchand, contre Paul Fleury, bourgeois. — Thomas, chirurgien, contre Nicolas Boisdon, marchand à Bourgneuf. — Jean-François Collonnier contre Guilhen. — Bourdin, curé de Saint-Nicolas, contre Picard, boucher. — Henri Gateau, entrepreneur, contre Lainé. — Vacherie, prêtre, vicaire de Saint-Nicolas, contre la veuve Bruneteau. — Jean-Paul Dardaine, ancien capitaine de navire, contre Boisserin et son épouse. — Flajet, « poulieur » à Rochefort, contre Rambaud et Migaud. — Jean Goujaud, maître apothicaire, contre Pradaux. — Eprinchard contre Girard. — François Devautour, garçon tisserand, contre David, tisserand. Jean Garreau contre Guenon. — Dupuy, médecin du Roy, contre Le Roy, cloutier et sa femme. — Henri Demoutet, officier marinier, contre Planchot, boulanger. — Chaillé contre Benjamin Braigneau jeune. — Rougemont contre Boizé et Mathé. — Ordonné la visite des lieux par Delhomme, syndic de la communauté des maçons. — Louis-François Green de Saint-Marsault, seigneur de Châtelaillon, contre Pierre Guillot, tonnelier à Salles. — Pierre Dappelvoisin contre Louis Micheau.

B. 1581. (Registre.) — In-folio, 250 feuillets, papier.

1781 à 1785. — Causes sommaires. — Pierre-Étienne-Lazare Griffon, chevalier, seigneur de Romagné, etc., lieutenant général. — Papineau contre Perdriau, — Jacques de Bessé contre Guillot. — Vallette, contre Breau, curé, condamné à 4 livres 8 sols pour les dépens. — Toutant-Beauregard contre Decamps. — Jacques Garesché contre la veuve Rougé. — Pierre Gapail contre Rivaux. — La Boucherie de Varaise contre Brisard. — Jacques Henri, « peintre » contre Monjaud. — Dechézeaulx contre Henry. — Michel Danglade contre Alexandre Morancy. — De Saint-Estève contre Simounet. — Babut contre François-Simon Falard et la veuve Hainaut. — Jacques Thibeaudeau contre Brizard, boucher. — Claude de Lestang contre Marchais et Pommier. — Fournial contre le baron de Valdener. — Bouguereau contre Pierre Garneaud. — Joseph-Jean Garraud contre Romagné. — Claude Caillé contre Barteau. — Louis Chaillé contre Étienne Renaud et Couillaud. — Jean de La Garde contre Pierre Senet. — Auger de La Garneray contre Boisseau, tonnelier. — Panier, chanoine, contre Ferréol, menuisier. — Pierre Jobet contre Châtain Grandmaison. — Veuve de Boulard contre Bernard Zembail, pâtissier. — Charles-Isaac Gauthier contre Massé et son épouse. — André Cherbonneau contre Pierre Cherbonneau. — Veuve Bastard contre Barraud. — Vivielle contre demoiselle Marraud. — Nadeaud contre Charles Decourt. — Noé Métivier contre Brèche. — Demoiselle Du Breuil, veuve du Rousset, contre Huet de Sourclon. — Veuve Samson contre Dubuisson, menuisier. — Pavie, prêtre, contre Renaud, boucher. — Navarre contre Conty. — Monneron, chirurgien à Dompierre, contre Braud, curé de Mortagne. — Jean Chaillé contre Jean Gaborit. — Joséphine Beley contre la demoiselle Denoue. — Champagne contre Mazureau, etc.

B. 1582. (Registre.) — In-folio, 242 feuillets, papier.

1786-1791. — Causes sommaires. — Pierre-Étienne-Lazare Griffon, chevalier, seigneur des Motez, Romagné, Mezeron, etc., lieutenant général. — Michel Pigeonnier contre Jean Jacquelain. — Fleury, chirurgien, contre Marie Rimbaud. — Pasquiet, sacristain, contre Talvard, tourneur. — François Merle, maçon, contre Gou-

raud, chirurgien. — Chaillé contre Gaucher, tonnelier. — Jean Cudorge, notaire à Thairé, contre François Fontagniou. — Les marguilliers de Saint-Sauveur contre Escoffier. — Emery de Beauséjour contre Pierre Autrusseau. — Jacques Giraud, fossoyeur à Aligre, contre Castra, négociant, et son épouse. — Roland, vitrier, contre Pallas Desormeaux, de Chagnolet. — Jean Butteau, maître en chirurgie, contre Renverseau, laboureur, et sa femme. — Gilbert, « instructeur de jeunesse », contre Decrue, cabaretier. — — Jean Marchesseau contre Alexis Marchesseau. — Paitrau, praticien, contre la veuve Paul, dite Fidèle.— Guitteau, bourgeois à Mortagne, contre Paul Gandouet, laboureur. — Descombes contre la veuve Ayraud. — Jambu, apothicaire, contre Henri Chain, boucher. — La veuve Thibaudeau contre Jacques, employé dans les fermes du Roi. — Delabbiterie contre Rougemont, serrurier. — Grandidier, « crocheteur », contre François Gourdin, « traîneur ». — Avril, « maître d'écriture », contre Lazy et son épouse. — Fillon, curé de Thairé, contre Antoine Guimberteau, farinier. — Delaporte, bourgeois, contre Lambert père, boucher. — Parenteau contre demoiselle Gaimbail. — Nadal, bourgeois, contre Anne Bertrand. — Duché, serrurier, contre Graverand, veuve Fontaine. — Despéroux, marchand, contre Bouet, bourgeois, et Rochet. — Briand, de Croix-Chapeau, contre Grasset, vigneron. —Demoiselle Bertaud contre la dame de Langle. — Butaud, maître en chirurgie, contre Étienne Chauvin, laboureur. — Auguste Bieulac contre Vivielle et son épouse. — Laurent Grasset contre Honoré Roy. — Barbet contre Mathurin Gaborit, laboureur. — Grasset de La Garde contre Moureille. — Les administrateurs de l'hôpital général contre Rieux. — Guénier de La Bletterie contre Gibert, lanternier. — Roy, bourgeois, contre la dame Astruc, veuve Alleaume, bourgeoise, la communauté des maîtres perruquiers, en la personne de Cartier, syndic, et Turgnié, prêtre, prieur, curé de Vérines. — Jacques Garraud, marchand, contre Rousselot. — Vergnaud, courtier d'eau-de-vie, contre Tourneur. — Veuve de La Pallisse contre Guillebaud. — Pierre Garreau contre Hilaire Bauré. — Victor Panel, perruquier, contre Fleury, « ci-devant artiste de la comédie de cette ville ».

B. 1583. (Registre.) — In-folio, 433 feuillets, papier, les premiers rongés.

1613. — Baux et fermes. — André Broussault, commissaire établi à la requête d'Anne Favreau et de Jacques Alleaume, maître voyeur pour le Roi, et Marie André, sa femme, sur les biens de André Guyberteau, à Rompsay, contre Guyberteau. — Abraham Florant, commissaire établi à la requête de Jean Constant, à régir les biens de Thomas David, contre ledit David. — Martin Guéryneau, commissaire établi à la requête de Paul Moriceau, sur les biens de Jeanne Paquet, contre ladite Paquet. — Martin Garrineau, commissaire établi à la requête de noble homme Jean Chalmot, conseiller du Roi à la prévôté, et Marguerite Brunet, sa femme, sur les biens de Mathurin Mazoué et Anne Du Lary, contre ledit Mazoué. — Martin Guérineau, commissaire établi à la requête de Nicolas Bobineau, à régir les biens de Jean Forat et Berthomé Dubois, sa femme, à Marsilly, contre ledit Bobineau. — Jonathan Guesneau, laboureur à Lagord, commissaire établi à la requête de Jean Menanceau, à régir les biens de Mathieu Papin, sur ledit Papin. — Abraham Cappel, commissaire établi à la requête de Jeanne Cordouan, veuve de Jean Martin, sur les biens de Chaillon, contre ledit Chaillon. — Charles Le Roy, notaire à Saint-Xandre, et Jean Guillot, laboureur à Saint-Xandre, commissaire établi à la requête de Jacob Bresdon, à La Jarrie, sur les biens de Jean Boutier le jeune, contre ledit Boutier. — Isaac Ogier, curateur de Barthélemy Texier, et Louis Texier, héritiers de Barthélemy Texier, sieur de la Sablère, commissaire établi sur les biens desdits héritiers, à Lafond, demande l'adjudication desdits biens. — Jean Gilbert, commissaire établi à la requête d'Étienne Buffechou, à la régie des biens de Jean Mervault, écuyer, sieur de Boisgarnier, contre Buffechou. — Abraham Fleurant, commissaire établi à la requête de Moïse Melin, sur les biens de Pierre Bon, contre ledit Bon. — Jean de Massougnes, commissaire établi à la régie des biens de Guillaume Manteau, contre ledit Bon.

B. 1584. (Registre.) — In-folio, 361 feuillets, papier.

1619 (manquent 1614 à 1618). — David Brisebarre, greffier des traites, commissaire établi à la requête de très haute et puissante dame Catherine de Parthenay, dame de Rohan, « à régir un jeu de paulme » avec ses appartenances et dépendances, et selon » qu'en a ci-devant jouy Jehan Brunet, appartenant à » Pierre Guybert, l'ung des pairs de cette ville sur luy » saisis, à faute de payement des choses mentionnées » par la commission dudit commissaire, amplement » déclarez par icelle, comparant personnellement et

» par Massiot et ladite saisissante par ledit Massiot et » ledit saisi. Le commissaire requiert le bail affermé à » commencer le dernier payement de décembre der- » nier et pour trois ans, à la charge de .... sans » pouvoir prétendre aucuns despens, dommages et » intérest ». — Élie Mahougne, commissaire établi à la requête de Guillaume Forteruhe, sieur de Mannes, à régir une maison sise en la rue des Maîtresses (aujourd'hui rue du Paty), saisis sur Jeanne Berault, héritière de Abraham Nicolas. — Jean Lucas, huissier audiencier du Présidial, commissaire à la requête de Daniel Guischard et sa femme, à régir les biens de Pierre Masset, notaire royal, saisis à défaut de payement des choses portées en ladite commission. — Suplice Le Cerf, laboureur à Aytré, commissaire établi à la requête de Jacques Sardin, marchand et bourgeois, à régir les biens de Nicolas Belliveau, laboureur à Mortagne. — Jean Lucas, huissier audiencier au Présidial, commissaire établi à la requête de Daniel Guischard, marchand et bourgeois, et sa femme, à régir les biens de Jean Massé, son état et office de notaire royal héréditaire en cette ville, à défaut de payement des choses portées en ladite commission. — Jacques Preully, commissaire à la requête de David Blays, marchand et bourgeois, à régir une grande maison, grande rue Saint-Nicolas, appartenant à Samuel Brisson, marchand à Surgères, saisies sur Abraham Desperoux, à défaut de payement des choses portées en ladite commission. — Simon Papin, commissaire à la requête de Michel Bigotteau, marchand, à régir les biens des hérédités de David Fromentin et Mathieu Désert, saisis sur Samuel Thomas, curateur à l'hérédité jacente de Fromentin et Marie Prévost, femme de Jean Mallet. — Jean Nadeau, « instructeur de la jeunesse », commissaire établi à la réquisition de Jacques Grenot et Marguerite Grenot, François Girauldin, Pierre Pinet et sa femme, sur les biens de Marie Guesmard, veuve de André Gladin. — Jean Nicolas, commissaire à la requête du prieur de Saint-Jean dehors les murs sur les biens d'Ézéchiel Bonhomme. — Daniel Babin, commissaire à la requête de Jean Berne, écuyer, sieur d'Angoulins, maire et capitaine de la ville, administrateur des pauvres de l'hôpital, à régir une maison à Saint-Martin, île de Ré, saisie sur Pierre Vergnaud.

B. 1585. (Registre.) — In-folio. 244 feuillets, papier, fortement rongés à la partie supérieure.

1632-1633 (manquent 1620-1631). — Baux et fermes. — Greffiers et maîtres clercs. — Pierre Guillaudeau et Jean Maynier. — Jacques Fouschier, lieutenant général. — Méry Robineau, commissaire à la requête de Charles Le Mareschal, écuyer, sieur de La Ferre, et sa femme, à régir les biens des enfants mineurs de Maurice Grimault et sa femme, saisis sur Robert Bertrand, curateur desdits mineurs. — Jean Masson, sieur de l'Ile, curateur des enfants mineurs de Pierre Vergner, écuyer, sieur de Beauregard, demande l'adjudication du bail à ferme desdits biens situés à Marans. — Daniel Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur, baron de Châtelaillon a dit que, par arrêt du Parlement de Paris, Gabriel Dorain, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, a été condamné à faire refaire la construction de Saint-Jean du Sable, mettre en état les bâtiments et que, à défaut, il a été permis au seigneur de Châtelaillon de le faire exécuter, aux frais et dépens dudit Dorain; il demande à mettre en adjudication lesdits travaux. — Adjudication du bail des biens de l'hérédité de Gédéon Nicolas, écuyer, avocat en la Cour, à la requête de Jean Nicolas, écuyer, avocat au Parlement et au Présidial, curateur de Pierre Nicolas, etc.

B. 1586. (Registre.) — In-folio. 214 feuillets, papier, partie rongés.

1663-1665 (manquent 1634 à 1662). — Baux et fermes. — Auguste Regnaudeau, marchand, contre Suzanne Tessier, veuve de Jean Girardeau et Marthe Brunet. — Simon Repussard, marchand, contre le duc de Saint-Simon. — Gabriel Caillou, notaire en la châtellenie d'Esnandes, contre Louise Sarrazin, veuve de Georges Paillard. — Nicolas Guérineau, demandeur en saisie et déclaration contre François Chezier, assigné pour déclarer ce qu'il doit à Jacques Chezier. — Ozée Perdriau, marchand, contre Catherine Gardet. — Henry Vlamin, sieur de Chereterre, demandeur en saisie, contre Guyas. — Jean Langellier, maître apothicaire, contre Isaac Gorron. — Isaac Papin contre Lesmourd Campin. — Jacqueline Lefebvre, veuve de Pierre Menanceau, contre Benjamin Le Conte, écuyer, sieur de La Fresière. — Jean Sarragand, écuyer, sieur du Breuil, contre Marie Brunet, veuve de Pierre Baudry. — Anne Réas contre Jacques Dupoix, procureur, curateur à l'hérédité jacente de Henry Regnaudeau. — Gabriel Cabece, sieur d'Angouste, contre Bourdet et Biraud. — Samuel Bernardeau, sieur de Rompsay et François de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur du Parc d'Archiac, mari de Jeanne Bernardeau, contre

Gabriel Cabece, marchand. — Les prêtres de l'Oratoire contre Laurent Bonneau, maître tonnelier, assigné pour déclarer ce qu'il doit à Sara Simon, veuve de Jean Dupuy, marchand. — Aubin Le Voyer contre Étienne Baudouin. — François Tiraud, chapelain de la chapelle fondée par feu Jeanne de Vérines, dame de l'église de Notre-Dame de Vouvant, contre Marguerite Gay, veuve d'Isaac Vinatier.

B. 1587. (Registre.) — In-folio, 107 feuillets, papier.

1686-1688.—« Baux à ferme de ceux de la Religion P. Réformée, fugitifs du royaume, pour cause de Religion. » — Gabriel Renaudin, écuyer, seigneur de Granzay, conseiller du Roi, lieutenant général au Présidial. — Adjudication des domaines et héritages appartenant aux demoiselles Tauvet, absentes du royaume pour cause de Religion, consistant en une borderie, paroisse d'Aytré, maison, terre, vigne, sept livres de marais salants, une borderie à Salles, maison, terres, vignes, bois, jardin, une autre métairie, maison, terres, bois et vignes, maison à La Rochelle, rue de la Poissonnerie. — Maison de Pierre des Réaux, absent du royaume pour fait de Religion, maison située au canton de la Chaîne. — Borderie à La Gilleray, de Dompierre, délaissée par Le Seigne, La Perle et sa femme, absents du royaume pour fait de Religion. — Terre et seigneurie d'Huré, maison de la Juiverie (aujourd'hui rue Gabriel Admyrauld), délaissée par de La Chabossière, absent pour fait de Religion. — Domaines à Lafond et à La Rochelle de Madame Suzanne Papin, veuve d'Hariette. — Domaines de Henry, seigneur de Cheusses, absent pour fait de Religion. — Domaines d'Élie Nézereau, absent pour fait de Religion. — Domaines de Taumur, absent pour fait de Religion. — Domaines de Jean Sarrau, absent pour fait de Religion. — Domaines du sieur de Mirande, absent pour fait de Religion. — Domaines de Guybert de Chagnollet, absent pour fait de Religion. — Domaines de Mathurine Vachon, absente pour fait de Religion. — Domaines des Religionnaires fugitifs : Bureau, Godet, Fabry, Bolo père (Baulot), Sarragant Gédéon, Barbauld, veuve de Paul Yvonnet, Menancin, Prenageon, Baronneau, Boislo, Ducher, de Hariette fils, veuve Bion, demoiselle Brian, Gascherie, Garesché sœurs, Vanzevenoue, Parnajon, Benoist, Duchier, Bion, Gascherie, Guillemard, de La Barre. — Admission comme cautions des baux d'Anne Lloyd, de Baussay l'aîné, Marie de Hariette, Joachim Boisseau, Marguerite Gallais, veuve Girard, Auguste Legoux, écuyer, sieur de Beaugeay, capitaine entretenu pour le service du Roi, Catherine Creagh. — Baux à ferme de ceux de la R. P. R. qui ont quitté le royaume et été dans les pays étrangers : Ézéchiel Prou et sa femme, Jacob Ausol et sa femme, Pierre Thaumeur, Pierre Vasleau, Suzanne Mercier, veuve de Jean Richard, Suzanne Doutaud, veuve de Nicolas Rapé, Arnaud France et Maziq, sa femme, François Dansays, Marguerite Gauvain, dame de Millescru, Du Breuil Sarragand, Isaac Bureau, Vizenague, veuve Sauvaget, Parnajon, Jacques Duchier, des Martres Pandin, Isaac Baulot, Gascherie, dame Gargoulleau, Bernon et sa femme, Bourdet Thomas, Ézéchiel Prou et sa femme, Suzanne Mercier, Jacob Ausol, Pierre Thaumeur, Suzanne Mercier, veuve de Jean Richard, Pierre Vasleau, Colomiez l'aîné, Jean Papin, veuve Savouret, Grenon, veuve de Samuel Oranger, veuve Gascherie, veuve Chevallier, Antoine Allaire, Josué Grenon, veuve Billard, Arnaud France et Mazicq. Marie Vasleau, veuve Paré, Perside Hastier, Cothonneau, sieur et dame de Périgny, capitaine Jacob et sa femme, veuve Grusseau, dame des Chastelliers, Esther et Jeanne George, de Tandebaratz, ministre, et sa femme, de La Brochardière, Anne de Rosemond, veuve de Jean Gobert, écuyer, et dame de Mille-Écus.

B. 1588. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

1688-1689. — « Baux à ferme des biens de ceux » de la Religion P. Réformée, fugitifs du Royaume, signés par l'intendant Begon. » — « De Me Barthelemy » Menouvrier, conseiller du Roy, receveur général des » domaines de la généralité de Poitiers, Saintonge et » Pays d'Aunis, demandeur et poursuivant le bail des » biens des fugitifs, cy-après nommés, suivant l'af» fiche et procès-verbal de Mestayer, huissier, aujour» d'huy, contrôlé en cette ville par Broussard, compa» rant par Bessaye, contre le sieur Sarraud, qui s'est » absanté, pour deux maisons situées au devant des » halles du Temple, et l'autre en la grande rue du » Temple. Ledit sieur Menouvrier requiert acte de ses » diligences de la première fois. Acte des diligences. » — Veuve Chastellier : maison, devant la poterie et boutique. — Capitaine Jacqueau et sa femme : maison devant le cimetière du Perrot (place actuelle de la Préfecture et des Archives). — Veuve Grasseteau : maison, grande rue Saint-Nicolas. — Pierre Geay (Jay) : quatre maisons, sous la bourserie et dans le Perot. — Taumeur, maison proche la tour de la Lanterne. — Veuve

Billard, maison sur les Murailles. — Burtel, maison sur la petite rive (quai Duperré). — (Jacques) de Tandebaratz (pasteur), maison rue Bazoges. — Benoît Baronneau, maison derrière le Palais avec le magasin Grozé. — Sarraud, deux maisons au devant des Halles du Temple et grande rue du Temple. — Dame Des Chastelliers, maison et boutique devant la poterie. — Louis Morin, moitié d'une vacherie, cent journaux de marais à Marans. — Édouard Lusson et Étienne Gaschot, cautions d'Élisabeth Pirotton, veuve de Pierre Albert, pour l'exécution du bail des biens de la veuve des Châtelliers, absente du royaume. — Pierre Robert et François Pachot, cautions de Jean Ducorneau, pour la sûreté du bail des biens de Sarraud. — Thomas Vachon, fugitif de l'île de Ré. — Mathurine Vachon. — Jacques Duchier. — Dame de Millescus. — Charles le Seigneur, sieur de La Perle. — Louis Caron. — Veuve Gargoulleau. — Marie Mestayer. — Anne Guyot, veuve de Zacharie Cosson, de l'île de Ré. — Suzanne Merlet, veuve de Pierre Cousseau. — Esther Soré, veuve Vachon. — Pierre Vasleau, de l'île de Ré. — André Baudouin, de l'île de Ré. — Jean Fonteneau, de Ré. — Suzanne Mercier, veuve de Jean Richard, de l'île de Ré. — Louis Morin, de Marans. — Visenhagen· veuve Vandermer, hollandais. — Jacques Duchier. — Louis Caron. — Suzanne Merlet, veuve de Pierre Cousseau. — Davière Baudouin et sa femme, de Ré. — Jean de Mirande, l'aîné, une maison. — Mathurine Vachon, de Ré. — Veuve Grenot. — François et Philippe Mestayer, de La Flotte. — Suzanne Mercier, veuve de Jean Richard, sieur de Bramery. — Étienne Besly. — Jean Bonnet, de Ciré. — Pierre Thaumur, de Ré. — Jean Soré et sa femme, de Ré. — Marie-Anne de La Motte. — Jean Franchard, de Marans. — Georges Arnaud, de Ré. — Paul Mousnier et sa femme, de Ré. — Jean et Étienne Brigaud, de Loix. — François Dansay, de Saint-Laurent de la Prée. — Frédéric Baudouin, seigneur de la Brochardière. — Jacques et Catherine de Court. — Demoiselles du Pont de la Pierre. — André Lortie, ministre. — Pierre Bondecou, de Ré. — Elie Brevet, ministre. — Paul et Élie Gruel, de La Rochelle. — Moïse et Marie Moreau. — Marie Presset, veuve de Samuel Orange. — Jean Dubrois. — David Chasle. — Percide Hastier. — Anne Hardy, veuve de Jacques Girard. — Esther Tournemote. — Samuel Doutau. — Jean, Marie et Henriette Benoist. — André Lortie, maison, rue de l'Évèché. — Simon, Sara, Jeanne et Madelaine Sauzé, de Ré. — Salomon de Laleu, de Ré, etc.

B. 1589. (Registre.) — In-folio, 17 feuillets, papier, écrits.

1752-1784. — Biens des Religionnaires fugitifs de Ré. — Solon Baudouin, Pierre Ribouleau, Samuel Gabiau, Étienne Arnaud, Cuzeau, Marie Franc (France), Pierre Cornet, Simon, Pierre Cornet, Pichon, Moïse Mallaud, Rousselot.

B. 1590. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets, papier, écrits.

1702-1711. — Baux et fermes. — Valentin Mariocheau de Bonnemort, lieutenant général et subdélégué de l'intendant Begon. — Noël Varin, sous-fermier du droit de dix-huit deniers sur les jeux de cartes et tarots, contre Fleuriau, marchand, et Maillard de La Couture, de Limoges. — David Belac, marchand, est caution d'Étienne Merlande, autorisé par l'intendant Begon, à vendre une rente de cinquante livres à lui due par les héritiers de François Dubreuil. — François Le Grand, bourgeois de La Rochelle, fermier et bailliste des droits de barrage qui se perçoivent aux entrées et sorties des portes de cette ville, contre Jean Bonnet, laboureur à bœufs à Candé, de Saint-Xandre. — Théodore Bertineau, écuyer, sieur des Chaumes contre Jacques Chapron, marchand à Usseau, de Sainte-Soulle. — Pierre Benoist Pouget, directeur et caissier des étapes de la Généralité, contre Jean Decomps de Labadie, ci-devant étapier. — Guillaume Resneau, canonnier à Rochefort, contre Philippe Duchesne, sieur du Mesnil, conseiller, receveur des tailles de l'Élection et receveur des droits de lods et ventes aliénés par Sa Majesté. — Jean Saisy, maître chirurgien à Surgères, contre Benjamin Ferraud, écuyer, sieur de Boisseuil, demeurant à Saint-Marc. — Madelaine de Lange, veuve d'Edmond Gould, marchand, déclare que depuis la mort de son mari, elle n'a fait aucun commerce, mais seulement travaillé à retirer les effets délaissés par son mari, tant en cette ville qu'aux pays étrangers et demande à être déchargée de la capitation. — Jacques Bonneau, maître boulanger, contre François Petit, écuyer, sieur du Petit Val et les autres intéressés à la fourniture des munitions des troupes. — Procuration de Michel Sanval, bourgeois de Paris, à Louis de Chaumont, directeur des affaires du Roi à La Rochelle, pour la régie des recettes sur les huiles qui entreront

dans tous les lieux de cette intendance, par terre ou par mer, etc.

B. 1591. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

14 février au 12 mai 1718. — Baux et fermes. — La veuve Pascaud demande l'adjudication et vente par décret d'une maison rue de l'Escale pour le paiement d'une rente de 275 livres. — Pierre Mazoué, marchand, contre Jean Cureau, marchand et hôte de logis où pend pour enseigne *Les trois Empereurs*, et Louise Girard, sa femme. — Pierre Paillée, seigneur des Touches, et Anne-Méric de Fraissinet, sa femme, créanciers et héritiers d'Élisabeth Viette et de Jean Collin, conseiller élu en l'Élection, et d'Esther Prou, d'une maison, place des Petits-Bancs, contre Michel Brionni, graveur de la monnaie royale. — Philippe et Benjamin de Mazière, écuyers, seigneurs du Passage et de Voutron, curateur des enfants qu'il a de la dame Guillaudeau de Villedoux, contre Marie Potel, veuve d'André Pastureau. — Robert Butler, négociant, contre Guillaume de La Brousse, conseiller du Roi en ses conseils, président de la cour des aides et finances de Guienne, et Jeanne Lebert, son épouse, Bernard de La Molleré, écuyer, conseiller du Roi et procureur de la monnaie royale de Bordeaux, et Marie Le Bon, son épouse, et Charles de Chambon de Fleury, négociant, administrateur des enfants, et de Marie Grignon, son épouse. — Urbain Mirail, prêtre, contre Esther Gitton et André Moyne, avocat.

B. 1592. (Registre.) — In-folio, 192 feuillets, papier.

1720-1730. — Baux et fermes. — Béraudin, lieutenant général. — Paul Constand, conseiller du Roi et receveur, commissaire établi à la requête de Belair contre Bertain. — Ledit commissaire, à la requête de Saulnier, requiert main levée de sa commission ; il en est déchargé. — Bail des biens des mineurs de Jean Micheau, sieur de La Tulotte, et de Françoise Mauvoisin. — Bail des biens des mineurs de Jean Hillairet et de Suzanne Fumoleau ; — de Jean Boutineau, capitaine de navire, et de Marie-Madelaine Garnier. — Bail du prieuré de Lavorie, paroisse de Périgny, à la requête d'Alexandre Habert, écuyer, prêtre, chanoine et chantre de la cathédrale. — Renonciation de Roy et sa femme à la succession de Pairé et Salmon, sa femme. — Bail des biens du mineur Louis de La Fargue, fils de Pierre-Louis de La Fargue, sieur des Sables, et de Marguerite Drillaud. — Bail des biens des enfants mineurs de François Bourdon et de Madelaine Poirel. — Bail des biens des mineurs de Jean-Baptiste Bruslé et Madelaine Barreau. — Bail des biens des mineurs émancipés Nicolas et Claire Sauvageau. — Bail de la terre et châtellenie de La Grimenaudière, le Breuil-Bertin, à la requête de Charlotte, Marguerite, Thérèse et Françoise-Sidonie Colbert. — Bail des maisons sises rue du Minage appartenant aux mineurs de feu Allemant et Marie-Anne Taillefert. — Bail de la maison du Bugnon d'Henriette Allaire, fille de défunt Henri Allaire, seigneur du Bugnon. — Bail de la borderie de La Richarderie, paroisse de Salles. — Bail de la Pinodière, paroisse de Dompierre, provenant de la succession abandonnée de François Bourdon, écuyer, sieur d'Ombourg.

B. 1593. (Registre.) — In-folio, 250 feuillets papier.

1730-1745. — Baux et fermes. — Gabriel Beraudin, écuyer, seigneur de Passy, Rompsay, conseiller du Roi, lieutenant général. — Paul Coutaut, commissaire général des saisies réelles de la Sénéchaussée, commissaire établi à la requête de François Maubert, ancien maire de Marans, curateur de la mineure de Louis Tribaudet, commissaire de la marine audit lieu, à régir les biens de Laurent Naudin et Anne Drapron, sa femme, contre les saisissants et saisis. — Ledit commissaire poursuivant le bail des domaines de Louis Fillastre, marchand, et Suzanne Hervé, veuve de Melchisédech Arnaudon, marchand, contre les saisissants et saisis. — Ledit commissaire, à la requête de Marie de Baussay, veuve de Pierre Galais, bourgeois, à régir les biens de Jean Burgaud, notaire et procureur en la baronnie de Châtelaillon, curateur des mineurs de Marguerite Dubois, contre la saisissante et le saisi poursuivant le bail desdits domaines. — Bail des biens de Grégoire Piaud, procureur à Rochefort, à la requête de Marie de Boursolle, veuve de François-Louis de Lostange, chevalier, seigneur, baron de Paillé. — Bail des biens de la succession de Pierre Dufresnois et de Marie Junon. — Jean Vandermer, seigneur de La Passe et de La Davière, demeurant à Saint-Martin de Ré, contre Paul Coutaud. — Élisabeth Belin, veuve d'Osée Belin, négociant, contre Élie-Alexandre Chevalier, Jacques Guillard, Marie Chevalier, sa femme, Étienne Marchant, Esther Marchant, veuve de Jean Blavout, et les directeurs de l'hôpital général de La Rochelle, pour le bail de la borderie de

Lépinière, à Rompsay, provenant de la succession de Pierre-Paul Regnaud. — Bail des biens des mineurs de Marie de Hariette, veuve de Jean Desbois, avocat. — Bail de la borderie de Labourelle, village de Lauzière, paroisse de Nieul, de la succession de Josué Vaslin, avocat, à la requête de Pierre Vaslin, prêtre, vicaire de Saint-Martin de Ré, et Marie-Anne Vaslin. — Paul Coutau, receveur des saisies, contre Paul de Pont, seigneur des Granges et de Virson, et Suzanne Bernon, veuve de Gaspard de Bernard, chevalier, seigneur de Marigny et de La Jarne, saisissant la terre et seigneurie du Coursault sur Philippe-Auguste Le Mastin, chevalier, seigneur du Coursault. — Bail des biens de l'hérédité Teulleron, à la requête de Gabrielle de Montils, veuve dudit Teulleron, Laurent Morineau des Marchais, conseiller au Présidial, Mathieu Morineau, avocat du Roi, François Morineau, prêtre, Jean-Baptiste Morineau et Charles Morineau. — Bail d'une borderie à Nantilly, provenant de la succession abandonnée de Pierre Tissier de Bellefonds, bourgeois. — Bail d'une maison, rue du Palais, provenant de la succession Besnard. — Bail des biens de la succession de Antoine Creagh, chanoine de Strasbourg. — Bail des biens de l'hérédité de Catherine Gautier. — Bail des biens de Jacob de Bonnefoy, écuyer, sieur de Bertauville, enseigne de vaisseau à Rochefort. — David Oüalle, employé dans les fermes du Roi à Puydrouard, est caution de Pierre Oüalle, négociant, son frère, pour l'exécution du bail à lui adjugé le 13 juillet 1733, moyennant 80 livres par an. — Bail de la maison où pend pour enseigne *La côte de Saint-Domingue*, rue de la Sardinerie, paroisse Saint-Nicolas, à la requête de René Testu, de Muron, Anne Audouy de La Prade, Elisabeth Geay, veuve de Jacques Gallé, héritiers de Catherine-Françoise Roy.

B. 1594. (Registre.) — In-folio, 392 feuillets, papier.

1745-1765. — Baux et fermes. — Gabriel Beraudin, lieutenant général. — Jacques-Louis Rossignol, commis à l'exercice de la charge de commissaire aux saisies réelles établi à la régie des fruits saisis sur Rancien, contre Rachel Lunerment, veuve de Simon-Guillaume Esteuille. — Bail des biens de la succession de Étienne Damien. — Bail Cadou. — Bail Émeriau. — Bail Brochard. — Bail Thiolière. — Bail Rondeau. — Bail Biardeau. — Bail Brodeau. — Bail Dubois. — Bail des biens de Maximilien de Bosredon, écuyer, chevalier, seigneur de Challut. — Bail Biardeau-La Mitière. — Bail Degoust Forestier. — Bail Merlet-Brunetière. — Bail Girard. — Bail Dupas. — Bail Jouannet-Vanderbeck-Bouguereau. — Bail Gillot. — Bail Petit. — Bail Guiton-Thévenin. — Bail Piaud du Clavier. — Bail de La Lande de Saint-Étienne de Peredo. — Bail Povre du Gué d'Alleré à la requête de Jacques-Alexis de Bosquevert, chevalier, seigneur de Vaudelaine, administrateur de ses enfants et de feue Madelaine Pandin, à Saint-Maixent, Pierre Pandin, écuyer, seigneur de Châteauneuf, et Angélique Pandin, son épouse, demeurant en leur maison noble de Châteauneuf, paroisse de Vitré, Marie Lamaire (Lavierre), veuve et donataire de Josué Pandin, chevalier, seigneur de Lussaudière, demeurant au logis de Lussaudière, ayant la garde noble de ses enfants, tous héritiers de Gaspard Pandin, écuyer, seigneur du Chail, et d'Anne Brevet (Brunet). — Bail Migneron-Veillon. — Bail Charruyer-Morin. — Bail-Bonnet-Collet. — Bail Jacques Basset. — Bail Regnaud. — Bail Pochon. — Bail Camoin-Girard.

B. 1595. (Registre.) — In-folio, 187 feuillets, papier.

1769-1788 (manquent 1766-1768). — Baux et fermes. — Pierre-Étienne-Lazare Griffon, chevalier, seigneur de Romagné, des Mottais, Maizeron, etc., lieutenant général. — Jean Boutellier, maître boulanger, et Marie-Anne Macaud, sa femme, auparavant veuve de Guillaume Marillet, maître boulanger, tuteurs des mineurs de ladite Macaud et de feu Marillet, demandent l'adjudication du bail judiciaire d'une maison près le pont Maubec, de ladite communauté Marillet-Macaud et bail en conséquence. — Bail des biens des mineurs Hervé. — Bail des biens de Pierre Mallabre, à Laleu. — Bail Mercier. — Bail Majaud. — Bail Garnier. — Bail Tarjé. — Bail d'une maison de la succession Giraud. — Bail d'une maison sous la bourserie provenant de J.-J. Catignon, officier garde-côtes. — Bail de la maison Pommeroux, appartenant aux héritiers Moyne. — Bail de la Maison Moyne du Vivier. — Bail de la maison J. Legrand. — Bail d'une maison à Salles des mineurs Daniaud. — Bail Rondeau, à Esnandes. — Bail des biens de Mady, à l'île d'Elle. — Élie-Louis Seignette, présente Étienne Jolly comme caution de son bail de la maison Catignon. — Bail de la maison Régnier à Rompsay. — Bail des biens de Surville, à Vérines. — Bail de la maison de Mille-Écus. Michel-Charles Crassous de Médeuil, conseiller du Roi, notaire, commis par justice à l'exercice de la charge

de commissaire général receveur et contrôleur des deniers des saisies réelles.

B. 1596. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets, papier.

1780-1782. — Baux judiciaires. — Pierre-Étienne Lazare Griffon, chevalier, seigneur des Mottais, Romagné, Maizeron, etc., lieutenant général. — Bail des biens de Daniel-Alexis Latouche. — Bail des biens de Picoron, farinier à Lagord. — Bail des biens de Pierre-Jean Capy. — Bail des biens de Jean-Jacques Catignon, ancien officier garde-côtes, à la requête de Jean Grissot, seigneur de la châtellenie, terre et seigneurie de Passy, Rompsay, ancien ingénieur dans les armées de S. M. Catholique, veuf de Henriette Midy, seule hétière de Pierre Midy, son père, et Jean-Baptiste Augustin Grissot de Passy, conseiller, lieutenant criminel. — Bail des biens de l'hérédité de Louise Astruc, veuve de François-Louis Alleaume. — Bail des biens de Marie Hillaireau, veuve de Michel Raoult, tonnelier, à la requête de Antoine, Louis, Benjamin Giraudeau, Antoine Peyrusset et Élisabeth Giraudeau, son épouse, Gabriel Admyrauld, et Marguerite Giraudeau, son épouse, enfants et héritiers de Marie Lelarge, veuve d'Élie Giraudeau, laquelle était héritière de sa sœur, Gabrielle Lelarge, veuve de Pierre Admyrauld.

B. 1597. (Registre.) — In-folio, 257 feuillets, papier.

1611. — « Prévosté. » — Jean Debin, marchand, et Jean Duvigneau, son facteur, contre Marie Sanseau, veuve de Marc Jousselin. — Paul Moriceau, maître apothicaire, contre Jean Dupuy, sergent royal. — François Valleau, maître sellier, et Jeanne Godet, sa femme, veuve d'Étienne Biste, contre Georges Macquin. — Jeanne Lescalle, veuve de Jean de Forest, l'un des pairs de cette ville, contre Moïse Raimon (?) notaire royal. — Marie Gaudry, contre Jeanne Macquin, veuve d'Abraham Robin, procureur. — Théodore Goyer, médecin, contre Isaac Desmaisons. — Isaac Bollemieu contre Esther Cognac, veuve de Pierre Bernard. — Curatelle des mineurs Mirman. — Curatelle des mineurs Basset. — Curatelle des mineurs Lambert. — Étienne Gauvaing contre Élisabeth Colin, veuve de Jean Gauvaing. — Pierre Prévost, marchand, contre Élisabeth Macé, veuve de Guillaume Counil. — Élie Babin, marchand et bourgeois, contre Benoît Bérault. — Abraham Grèveau, maître fondeur d'étain, contre Perrette Bouildron. — Enregistrement de l'édit du Roi sur la juridiction et connaissance des juges-consuls (20 octobre 1611). — Catherine Brochard, veuve de Daniel Gauvaing, renonce à la communauté avec ledit feu.

B. 1598. (Registre.) — In-folio, 571 feuillets, papier.

1615. — « Prévosté. » — Maistayer contre Pierre Pareau. — Paul Frayer, marchand, contre Daniel Texier, sieur du Treuil aux filles, avocat au Présidial. — Guillaume Bertin contre Guillaume Perier (?). — Samuel Bernardeau, marchand et bourgeois, contre Marie Cochet, veuve de Pierre Bernardeau, marchand et bourgeois. — Catherine Vaslin, veuve d'Osée Lemay, l'un des pairs de cette ville, contre Samuel Ollivier. — Jacques Gastaud, docteur en théologie, prieur de Saint-Martin, contre Nicolas Macé. — Jean Montjaud contre Jacques Berteaud. — Simon et Marie Lebault contre Marie Simon. — Jean Debureau, maître guimbelletier de Bordeaux, contre Jean Debureau, maître guimbelletier de cette ville. — Jacques Sellier, marchand, contre Jean Brassepot. — Élie Papin, marchand et bourgeois, contre Jean Mestayer. — Jean Meschineau, marchand, contre Jean Gauvaing. — Pierre Petit, maître tailleur d'habits, contre Pierre Petit, maître potier d'étain. — Isaac Blandin, écuyer, sieur des Herbiers, contre Prevost. — Raymond Bartollé, pâtissier, contre Pierre Prieur, sergent royal. — François Desbordes, prieur, curé de Périgny, contre Noël Sorlin. — Dominique Jantet, laboureur à Saint-Maurice, contre Étienne Girard, maître savetier. — Christophe Toussaint, « ministre de la Parole de Dieu », contre David Roy, avocat au Présidial. — Hillairet Gurgot, marchand, contre Jean Thévenin, écuyer, sieur de Vaugouin, l'un des pairs de cette ville, curateur des enfants mineurs de Simon Thévenin, son frère. — Jeanne Belet, femme de Jean Puyneau, contre Jean Belet, laboureur à bœufs à Périgny. — Les prieur, chanoines et chapitre de Saint Jean dehors, contre Jacques Cousset. — Josias Pandin, écuyer, sieur de Breuil, Beauregard, etc., notifie au greffe de céans qu'il a acquis de noble homme Simon Thévenin, avocat, certaines ventes pour six cents livres. — Jean Baudouin, sieur de Bonnemort, contre Josué Regnard. — Jean Allaume, maître chirurgien, contre Marguerite de Bourdigalle. — Nicolas Baudouyn, écuyer, sieur de Belœil, conseiller du Roi, son prévôt châtelain et juge ordinaire en cette ville de La Rochelle, château et

banlieue, assisté de Barnabé Viette, assesseur en la prévôté, a fait ouverture des audiences de la Cour, « ayant » au préalable exhorté les officiers d'icelle d'embrasser » avec affection les devoirs de ladite charge », et ils ont successivement fait serment, ainsi que Jean Mounier, adjoint aux enquêtes, huissier : Abraham Thauvet, Jeacques Doucet et les sergents, Denis Admyrauld, Jean Dumoustier, Pierre Ollivier, Jacques Raoul, Daniel Fontayne, Jean Bourgeays, Pierre Bitardeau, Charles Duplantis.

B. 1599. (Registre.) —. In-folio, 540 feuillets, papier.

1617. « Prévosté. » — André Jamain et Marie de La Croix, sa femme, contre Jean Nau. — David et Jean Garitteau, marchands, contre Suzanne Heudon, veuve de Jean Garitteau et tutrice de ses enfants. — Charles Coullon, sieur des Voliers et Marie Samson, sa femme, contre Pierre Maulay, marchand. — Jean Savoys et sa femme, contre Jean Couture et sa femme. — Josias Cochon, l'un des pairs de cette ville, contre Pierre Arnillon. — David de La Lande, maître chirurgien, contre Élie Buffoloeil et sa femme. — Testament de Bernard De Marsan, bourgeois et marchand de La Rochelle, natif d'Orthez : « voyant cette semaine, avec la » volonté de Dieu, prest pour aller aux eaux de Cam- » bes, à l'occasion d'un mal de coste, pierre ou sable, » il donne une maison à l'hospital de ceste ville et » veulx qu'elle soit joincte audit hospital pour aider à » nos pauvres frères, membres de nostre Seigneur » Jésus-Christ, à la charge que à jamais elle portera » le nom de Hostel de Bernard De Marsan ; donne aussi » audit hospital, à la charge qu'elle ne soit jamais » vendu, ainsi qu'elle soit bien entretenue aux des- » pens des fermes qui s'en feront à l'extinction de la » chandelle et au son de la trompette, et que tous les » ans ledit hostel sera visité pour faire les réparations » nécessaires aux despens comme dit est et augmen- » ter le revenu des pauvres dudict hospital et sera » ledit don, ainsi enregistré au livre du trésor dudit » hospital » à la charge du service de la rente due à Bretinauld de Saintes ; lègue à l'hôpital d'Orthez en Béarn, 300 livres par an « pour aider à la vie de mes pauvres frères, membres de nostre Seigneur Jésus-Christ » ; donne pour aider aux ministres de cette ville, six cents livres, à deux filleuls, chacun trois cents livres, à sa fille aînée trois cents livres, six cents livres à sa sœur qui est à marier, à sa servante quatre cents livres, y compris ses salaires, à son neveu Lafitte, qui demeure chez M. Nicolas, et à Bernard Du Clavier « chacun mille livres pris sur mes meubles et usten- » siles de ma maison, linge, vaisselle, lits et toutes mes » ustensiles, ayant levé préalablement par mon dit » neveu, mes chemises, coiffes et fraises, le reste » estant vendu à l'encan ». « Pour payer tous mes dits » dons, la somme de quarante deux milles sept cents » livres, en mon coffre et outre tous les meubles et us- » tensibles de ma maison. Le surplus à mon vrai héri- » tier Jean de Marsan et ses enfants après lui et après à » ma nièce et ses enfants qui partageront également » sans estre astreintes aux lois du pays de Béarn » (1er août 1616). (Bernard de Marsan se tua en tombant du haut des murailles de la ville. Une inscription avait été placée au-dessus de la porte de l'hôtel pour perpétuer le souvenir de cette libéralité. Cet hôtel fut habité par le sénéchal de Loudrières et, pendant le siège de 1627-28, par la duchessse de Rohan et sa fille. Par lettres du 26 juillet 1628, Louis XIII le donna aux P. P. Capucins ; comme ils étaient trop à l'étroit, il leur donna un autre emplacement, et l'hôtel fut attribué aux frères de la Charité et aux religieuses hospitalières. Il fut acheté en 1770 par M. Carré de Candé qui le remplaça par l'hôtel appartenant aujourd'hui à M. Roux.) L'acte du notaire Teuleron du 7 mars 1645 confronte cet hôtel *sis en la rue Bazoges*, d'un côté, à Abraham Tessereau, (frère du secrétaire du Roi, auteur de l'histoire de la grande chancellerie de France et de l'histoire des Réformes de La Rochelle), de l'autre, à la maison de Jean Pascault (depuis palais de la Cour des Salins).

B. 1600. (Registre.) — In-folio, 510 feuillets, papier, les cent premiers rongés à la partie supérieure.

1623. — « Prevosté. » — Curatelle des mineurs Barrault, de Thairé. — Curatelle des mineurs Guygnaudeau. — Jean Chapperon contre Guillaume Allard. — Melchisédech Bontemps, notaire royal, contre Pierre Defox. — Pierre Ozières, marchand, contre André Guerineau. — Jean Beguin, maître serrurier, contre Aymery Delacoux, maître tailleur d'habits. — Paul Moriceau, marchand, demande l'adjudication de bail des biens des mineurs de Pierre Moriceau, dont il est tuteur. — Claude Burtel, maître chirurgien, contre André Vaslin. — Jean Rousseau, tailleur d'habits à Saint-Martin de Ré, contre Jacques Berger. — Curatelle des mineurs Gire. — Jean Cherbonnier, notaire royal, curateur de ses enfants mineurs demande l'ad-

judication du bail des biens desdits mineurs. — Jacques Labat, marchand, contre Joseph Broussaud. — Jean Thévenin, écuyer, seigneur de Vaugoin, curateur des mineurs de Simon Thévenin, son frère, demande l'adjudication du bail desdits mineurs. — Noble homme Nicolas Baudoin, écuyer, sieur de Belœil, contre Suzanne Nazarot, veuve d'Étienne Dolezon. — Simon Jollin, l'un des pairs, contre Jacques Petit. — Curatelle des mineurs Mondot, curatelle des mineurs Moriceau.

B. 1601. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1673. — Sénéchaussée et Présidial. — Sentences. — Enregistrement des lettres royales du grand sceau, signées par le Roi, Tessereau, autorisant le mariage, nonobstant la consanguinité des cousins germains entre Charles Meusnier et Renée Meusnier, demeurant en l'île de Ré, et faisant tous deux profession de la R. P. R. — Jacques et Mathurin Rondeau, laboureurs, appelants de la sentence rendue par le sénéchal des châtellenies de Montroy et Saint-Médard, le 17 septembre 1664, contre François-Louis de Ranconnet, chevalier, seigneur desdites châtellenies, prenant le fait et cause de son procureur fiscal « il a été bien jugé par » ledit sénéchal, mal appelé par lesdits Mathurin et » Jacques Rondeau... ce dont il est appel sortira son » plein et entier effect et condamné lesdits appellants » en l'amende et aux dépens, tant de la cause princi- » pale que d'appel » (9 avril 1673). — Philippe Rullot, marchand, contre Jean Caillaud, laboureur, qui est renvoyé de l'accusation. — Anne de Rosemond, veuve de Jean Gobert, écuyer, sieur de Milescu, curatrice d'Élisabeth Gobert, sa fille, contre Pierre et Bertrand Vergereau, frères, marchands, pour délit de pêche dans la seigneurie de Milescu, et, suivant les défendeurs, dans la seigneurie d'Anais. — Élisabeth Guilbaud, femme de Charles Beaufils, demanderesse en séparation de biens, contre Charles Beaufils, trompette. Séparation de bien accordée Bomier. — Jean Boursault, tailleur d'habits, et Jean Pinetreau, sa femme, héritière de Marie Marcot, sa cousine germaine, contre Louis de Beaucorps, écuyer, sieur de La Bassetière, Madelaine Vacheron, sa femme et Anne Caillaud, veuve de Jean Grenon. — Étienne Gascherie, marchand, de l'avis d'André Gaultier et Paul Colomiez, docteur en médecine, aïeul maternel et oncle paternel, est autorisé à délivrer à Paul Chesneau, émancipé, la somme de 840 livres. — Jeanne Truchot, femme de Jean Roy, marchand, demanderesse en séparation de biens d'avec son mari. Autorisée ainsi que Jeanne Pinturier, femme de Jean Dalidet. — Jacques Lemoyne, maître cordonnier de Surgères, appelant d'une sentence rendue par l'assesseur du sénéchal du comté de Benon, contre Isaac Bonnin, marchand. Bonnin est condamné aux dépens et le procès sera continué devant le sénéchal de Surgères. — Jeanne Hugueteau contre Louis Massiot, qui est condamné à lui payer 300 livres. — Dominique Le Noir, marchand, ci-devant conjoint par mariage avec feu Marie Texier, Pierre Gaboriau, marchand, et Marie Gaillard, sa femme et auparavant de feu Isaac Garsin, auparavant conjoint avec Judith Texier, curateurs des mineurs dudit feu Garsin et de ladite Gaillard, appelant d'une sentence rendue par le sénéchal de l'île de Ré, contre Élie Du Jardin l'aîné, maître chirurgien, Anne Marchand, veuve de Jean Loyzeau, et David Élisambert, héritier de Suzanne Pascault, Daniel Paillat, Marie Marolleau, sa femme, Jeanne et Marie Marolleau, héritières de Marie Marchant, leur mère, tous héritiers de Tiphaine Marchand. La sentence est confirmée et les appelants condamnés aux dépens. — Gédéon Nicolas, écuyer, sieur de La Cave, n'est pas justiciable du prévôt et obtient que son dossier soit transporté au greffe Présidial. — Jean Blaise Busquet, chirurgien, contre Jean Gorsse, chirurgien, condamné à 25 livres d'amende. — Jean Moquet, laboureur à bœufs à Longèves, appelant d'une sentence du sénéchal de Benon, contre Jacques Ramasseau, Antoine Blanchet, Mathias Ramasseau, veuve de Jean Baudoin, Simon Pelletier et Pierre Ramasseau, de Saint-Jean de Liversay. « Il a été mal » jugé par le juge de Benon, bien appelé par l'appelant, » bien jugé par le juge de Nuaillé, dont la sentence » sortira plein et entier effet. » — La veuve de Marc Javeleau, contre André Mayault, maître apothicaire. Débouté la demanderesse de son opposition et icelle condamnée aux dépens. — Abel Cherbonnier, notaire royal, contre Jacques Hastier et Joseph Lambert, maître apothicaire. — Pierre Lagarde demande et obtient de jouir des lettres de maître boulanger obtenues du Roi à l'occasion de la naissance du duc d'Anjou (7 mai 1672). — Gaspard France, marchand en l'île de Ré, appelant d'une sentence du sénéchal de l'île de Ré, contre François Perrot, marchand. — Alexandre Richard, maître chirurgien, contre Josué Bouchaud, marchand. — Jean Goulin et Marie Serceau, sa femme, demandeurs en reconnaissance de cédule contre Jacques Chevreux et Françoise Chevreux, sa femme. — Les prêtres de l'Oratoire, contre Jean Moreau, de Nantilly,

Samuel Regnaudeau, Louis Le Cercler, avocat au Présidial, curateur des mineurs Bernardeau, et Pierre Girault, maçon et tailleur de pierres. — Frère Jean-Jacques Fovier, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur des commanderies de Saint-Jean du Perrot de La Rochelle, Margot, Fonseiches et Launay en Poitou, demandeur en entérinement des lettres de rescision par lui obtenues contre Jacob Chevallier, sieur de la Jarne, ci-devant receveur des tailles en l'Élection de Saint-Jean-d'Angély. — Le procureur du Roi contre Louis Cesbron, prêtre, curé du May, condamné pour adultère à faire amende honorable, tête et pieds nus, en chemise, la corde au col, tenant en ses mains une torche de cire ardente, devant la porte de la cathédrale et à servir à perpétuité Sa Majesté sur ses galères, à 30 livres d'amende et 300 livres d'aumône aux couvents des religieux franciscains et à l'entretien de la chapelle du palais (1er juillet 1673).

B. 1602. (Liasse). — 140 pièces, papier.

1674. — Dictons et sentences. — Barthélemy Bonnet, veuve de Daniel Huort, contre Pierre Lamaud, procureur fiscal de la châtellenie de Ciré, marié à Suzanne Langlois, Marthe Langlois. — Entérinement des lettres royaux de restitution obtenus par Langlois en la chancellerie de Bordeaux, le 13 août 1672 (23 janvier 1674). Signé en Chambre du Conseil : Gresseau, Rougier, Girard, Le Gaigneur, Habert, Guibourt et Griffon. — Entérinement des lettres de grâce en forme de rémission et pardon accordées à Jacques Regnard, cabaretier, pour raison de l'homicide commis en la personne de Pierre Pochon, charpentier de navire (3 mars 1674), (Louis) Voyneau, (Mathieu) Brethineau, (Jean) Rougier, Jacques Tuffet, (Georges) Le Gaigneur, (Étienne) Girard, (Saturnin) Grassineau, (Pierre) Habert, François Voyneau, (Jacques) Rougier, (Louis) Guibourt, (Mathieu) de La Grange, (Pierre) Griffon et (Gabriel) Beraudin. – François Girard, appelant d'une sentence du sénéchal de l'île de Ré, contre Balthazar Durand, marchand à Sainte-Marie de Ré : la sentence sortira son plein effet. — Louis Collin, appelant d'une sentence du sénéchal de Ré, contre François Dubois : la sentence sortira son plein effet. — Pierre Martineau, appelant d'une sentence du juge d'Ars, contre Esaïe Valleau, marchand, et Suzanne Descard, héritière de sa mère, Marie Dumas. L'appelant n'est pas commun en biens avec Françoise Martineau, sa femme ; au surplus la sentence dont est appel sortira son plein effet. — Pierre Du Breuil, écuyer, contre François Du Breuil, chevalier, seigneur de Chassenon et d'Aigrefeuille. — Hérédité de François Du Breuil. — César de Montalembert, écuyer, seigneur des Essards, contre Pierre Guillemin, écuyer, sieur des Rouaux et de La Salle d'Aytré. — Jacques Dargence, marchand, contre Claude Le Mastin, chevalier, seigneur, marquis de Nuaillé, Ferrières et autres places, demeurant au château de Ferrières, Léon Le Mastin, chevalier, seigneur de Coursault, et Henri-Charles Le Mastin, chevalier, seigneur de Beauregard. — Nicolas Gabaret, écuyer, capitaine dans le régiment royal de la Marine, héritier de Mathurin Gabaret, écuyer, capitaine entretenu dans l'armée navale, contre Marie Giré, veuf de Pierre Besly, condamnée à payer 500 livres au demandeur. — Louis Chadeau, sieur de La Clocheterie, capitaine entretenu pour le service du Roi dans la marine, contre Henri-Charles Le Mastin, chevalier, sieur de Beauregard. — Louis de La Forest, écuyer, seigneur de Puycouver, à Mauzé, mari de Esther Allaire, contre Marguerite de Mazière, veuve de Vincent Nicolas, écuyer, Philippe Nicolas, écuyer, sieur de Voutron, et Gédéon Nicolas, écuyer, sieur de La Cave. — Charles et Jean de Hillerin, sieurs de La Mesnelière et du Planty, contre Charles Esveillard, sieur de Longpré, et Marie de Hillerin, sa femme. — Information contre Antoine Beau, qui fait l'office de notaire et procureur au Gué de Velluire, au préjudice d'une sentence présidiale du 3 juin 1667, qui l'en avait déclaré incapable pour toujours (1er mai 1674). — Joseph de Chambes de Monsoreau, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur des commanderies de Thairé et Bourgneuf, contre Charles-Casimir de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Fontpastour.

B. 1603. (Liasse). — 148 pièces, papier.

1675-1676. — Sentences. — Suzanne Benoist, femme de Gustave Gombaud, marchand, contre Henry Stobe, maître du navire l'*Espérance*: Suzanne Benoist est séparée de biens d'avec son mari, autorisée à poursuivre ses droits en justice, sans son autorisation ; il est condamné à lui rendre vingt-cinq mille livres qu'elle lui avait portées en dot, suivant sa quittance de mars 1670, les meubles et ustensiles des maisons qu'elle a fait exécuter, estimés et vendus par gens à ce connaissant dont les parties conviendront, et les deniers provenant de la vente des effets non meubles meublants ni ustensiles, payés au sol la livre, sans avoir égard à la préférence requise par Stobe ; Gombaud est condamné aux

dépens (8 janvier 1676). Signé en Chambre du Conseil: Landaz, J. Rougier, Le Gaigneur, Grassineau, Voyneau, Aigron, Habert, Marc Poullet, de La Grange, Gellot. — Admission à la maîtrise de Pierre Micheau et enregistrement des lettres de maître corroyeur « expédiées en faveur de la joyeuse naissance de mon» seigneur le Dauphin de France, le 27 août 1666», scellées de cire jaune. — Séparation de biens de Andrée Fragneau, femme de Pierre Bonnin, « traîneur ». — Suzanne Tiraqueau, dame de Saint-Vivien, veuve d'Amador Goussé, écuyer, sieur de Puyballon, demanderesse en fournissement de déclaration et vérification d'icelle, contre Siméon Repussard, marchand, ayant repris l'instance au lieu de Daniel Gombault et Suzanne Boucher, sa mère, et les RR. PP. de l'Oratoire, prieurs du prieuré d'Aix. Repussard est condamné à payer, en deniers ou quittances valables, les arrérages des droits seigneuriaux dus à la seigneurie de Saint-Vivien et les Oratoriens déboutés (26 janvier). Signé en Chambre du Conseil : Rougier, Tuffet, Le Gaigneur, Girard, Grassineau, La Coussaye, Aigron, Des Tourettes, Habert, Guibourt, La Grange, Griffin. — Les Ursulines, poursuivant l'ordre et distribution des deniers procédant de la vente et adjudication par décret des biens de Catherine Gardet, contre ladite Gardet et Mathieu Gaillard, marchand à Ars. — Pierre-Grégoire de Rouillacq, marchand de Limoges, contre Révérendissime Antoine de Chavaroche, abbé de Grandmont, condamné à payer audit Rouillacq 500 livres tant en principal qu'intérêt et dépens (21 janvier). — Daniel Gilles, docteur en médecine, l'un des médecins ordinaires de La Rochelle, contre Marie du Vigier, veuve de Pierre-Edmond Reveau, sieur de la Rollandière, et mère tutrice de leurs enfants mineurs. — Jean Barbot, sieur de Sars, mari de Suzanne Allaire auparavant, veuve de Jean Freyoff, marchand, contre Nathan Savouret, marchand, et Marthe Girard, sa femme. — Isaac Auboyneau, marchand, contre Henry de Verger, écuyer. — Louis de Compaing, écuyer, sieur de Chezelle, mari d'Anne Denfer, demeurant à Laleu, contre Léon Le Mastin, chevalier, seigneur de Coursseau, à Saint-Jean de Liversay, et Claude Le Mastin, chevalier, seigneur de Beauregard. — Sara Mazoué contre Bernard de Saint-Jean, chevalier, seigneur de Pointis. — — Gabriel Rappé, marchand, de l'île de Ré, contre Jean Sicateau et Élisabeth Tharault. — Jean Mestayer, tonnelier, contre Jacques Gadion, laboureur. — Séparation des biens de Marie Raymon et d'Isaac Bernardeau ; — de Marie Sarrault et de Jacques Nicolas. — Marie Chauveau, veuve de Léon Fallion, notaire au comté de Benon, contre Élisabeth Chaigneau, veuve de Nicolas Petit, sergent royal. — Émancipation de Jean Mougin. — Jean Sacher, écuyer, sieur de La Place, et Jeanne Boutet, sa femme, héritière sous bénéfice d'inventaire de Deschamps, contre Élie Bouhereau, docteur en médecine, héritier de son père, Élie Bouhereau, Esther Papin, veuve de Élie Prou, écuyer, docteur en médecine, Daniel Brossard, curateur des mineurs de feu Étienne de Court et de Savarit, Jean et Charles Desbordes, héritiers de Marie Bouhereau et Suzanne Bouhereau, veuve de Guillaume Vacheron. — Madelaine Desbordes contre Isaac Pain, sieur de La Pommeray, François Ingrand, avocat au Présidial de Poitiers, Jacques Regnaud, commissaire des saisies réelles, François-Daniel Pain, Pierre Maillard, Girard et Pierre Savouret, marchands, et Jean Gariteau, marchand. — Réception de Louis Courtaut comme sergent royal, après justification qu'il a communié à la fête de Pâques à l'église Saint-Barthélemy.— Jacques Ayrault, marchand, contre Paul Baudouin, écuyer, sieur de La Noue. — Émancipation de Madelaine et Antoine Lucas. — Laurent Morineau, marchand, contre Pierre Rode, conseiller du Roi, receveur des tailles de l'Élection, et Pierre Durand, marchand. — Jean Nézereau, marchand, contre Jacques Fromentin, farinier. — Guy Gastineau, sénéchal de Nuaillé, contre Élisabeth Billaud, veuve de André Meurguier, procureur. — Jeanne Lacoste, veuve d'Étienne Bouhet, notaire à Vérines, contre Adrien Mesnage, marchand. — Suzanne Goislard, veuve d'Arnauld Bussereau, marchand, contre Jean Maynier, ci-devant greffier, Laurent Aigret, marchand, etc. — Jacques Motais, huissier, contre Pierre et Daniel Tabuteau, condamnés à douze livres d'amende et aux dépens. — Louis de Sary, écuyer, sieur des Gardes, et Anne Petit, sa femme, contre Josias Aymerit, marchand. — Transaction entre Isaac Isle, chevalier, seigneur marquis de Loire, Élie de Cumont, chevalier, seigneur de Chantemerlière, et Jeanne Isle, son épouse, Élisabeth Isle, demoiselle de Loire, Marguerite Isle, veuve de Daniel Vigier, chevalier, seigneur de Treuillebois, enfants et héritiers d'Isaac Isle, chevalier, seigneur, marquis de Loire et Pallet, son épouse, pour ce partage de ladite succession, (juge, notaire royal et greffier des conventions). — André Bernon l'aîné, marchand, comme ayant droit par le transport de Laurens de Lauzé, écuyer, sieur de Montlieu, contre Thésée de Conan, écuyer, sieur de Rocq, fils et héritier de Nicolas de Conan, écuyer, sieur de Rocq et de Marie Bernon. — Françoise de Vernède, veuve de Jean Bernardeau, écuyer, sieur de Ladon, demeurant dans sa mai-

son noble dudit lieu, paroisse de Saint-Hilaire sur l'Autise, en Poitou, héritière de Marie de Vernède, veuve de David Grignon, chevalier, sieur de Courtron, sa tante maternelle, contre Thésée de Conan, écuyer, sieur de Rocq. — Henry de Laval, conseiller du Roi, évêque de La Rochelle, contre Jean-Baptiste de Luynes, conseiller du Roi au Parlement de Metz et consorts. — Charles Jeudi, sieur de Brion, et Marie Baudin, sa femme, contre Antoine Bagard, notaire postulant et procureur fiscal de Loix, pour injures atroces et diffamatoires, etc. — Gabriel Manigault, sieur des Houmeaux, ouvrier de pleine part de la Monnaie, contre Françoise Manigault, veuve de Moïse de Billon, chevalier, seigneur de La Tousche de Nom.

B. 1604. (Liasse.) — 148 feuillets, papier.

1676. — Sentences. — Michel Bourdin, marchand au Poiré, en Poitou, et Françoise Jameau, sa femme, contre Pierre Grain, batelier à Marans. — Siméon Repussard, sieur de La Ramigère, contre Pierre Thomas, marchand. — Pierre Doscher, marchand, et Suzanne Doscher, leur sœur et belle-sœur, contre Marguerite Grindorge, femme de Jean Esmery, marchand, pour excès. — Émancipation d'Élisabeth Courtillaud, fille de Pierre Courtillaud, *peintre*, et de Françoise Camus. — Julien Chaillot contre Louis Estourneau, marchand, et Suzanne Fremy. — Suzanne Friof, veuve de Jean de La Croix, marchand de La Rochelle, contre Abraham Wandermer, marchand, et Marie de La Croix, sa femme. — Charles-Casimir de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Fonpastour, contre Jean Pelletier, maître cordonnier à Saint-Médart. — Jeanne Godeffroy, femme de Pierre Allaire, marchand, contre Pierre Allaire, son mari : séparation de biens. — Anne Hardelay, contre Jeanjuge, marinier, son mari : séparation de biens. — Les fabriciens de la paroisse de Saint-Maurice contre Anne Fontaine, héritière d'Anne Guillemeton. — Grégoire de Rouillac, marchand et bourgeois de Limoges, contre Étienne Gaschot, marchand. — Elisabeth Bardet, femme séparée de biens de Isaac Manigault, marchand, contre Jacques Dargence, marchand, Benjamin Bernon, écuyer, sieur de Lisleau, Michel Réaux, sieur de Vieuxfief, Gabriel Reau, marchand et banquier, Louis Le Cornier, écuyer, sieur de La Fonteresse, Jacques Godeffroy et Charles Benoist, marchand et consorts. — François du Fossé, écuyer, sieur de La Fosse Salvert et de La Prade, contre Gilles Thévenin le jeune, Berrandy, Simon Repussard, sieur de La Ramigère, et Jacques Guerry, sieur de La Marcardière, pour homicide. — Antoine Caron, officier entretenu pour le service du Roi à Rochefort, contre Osée Perdriau, marchand, Pierre Mouchard et Élisabeth Caron. — Jean Giraud, écuyer, sieur de La Couture, contre Pierre Biton, conseiller du Roi, receveur général de la généralité de Poitiers. — Henri de Ranques, écuyer, sieur de Pairé et de La Mothe, mari d'Anne Chastagner, contre Charles-François de Fonsèques de La Rochefoucauld, seigneur, marquis de Surgères. — Josias de Chesnel, chevalier, seigneur des châteaux de Chesnel, Ecoyeux, Fouras, Saint-Laurent de la Prée et autres places, contre Élie de Sainte-Hermine, chevalier, seigneur dudit lieu et autres places, Louis de Sainte-Hermine, chevalier, seigneur de Chenon. — Marie de Beauchamps, veuve de Gabrielle Gombauld, chevalier, seigneur de Champfleury, cessionnaire de Marie Martin, sa mère, contre Marie Foucher, veuve de Pierre Blanchard. — Jacques Le Vacher, maître orfèvre, et Anne Le Vacher, sa femme, contre Jeanne François, veuve de Mathieu Le Vacher, marchand. — Le procureur du Roi, demandeur en crime de bigamie, contre Mathurin Gautier, cordonnier à Rochefort-sur-Charente. — Philippe et Gédéon Nicolas, écuyers, sieurs de Voutron et de La Cave, contre Daniel de Mazières, écuyer, sieur des Fontaines, Hélène Le Franc, veuve de Benjamin de Mazières et Josias de Robillard, écuyer, sieur de Champagné. — Philippe et Gédéon Nicolas frères, écuyers, sieurs de Voutron et de La Cave, contre Alexandre de Toraille, sieur de L'Estang. — Jean Theroulde, marchand, contre Benjamin Dizerotte, marchand. — Henri Tersemitte, bourgeois, poursuivant la distribution des deniers de la vente des biens saisis sur David Durand, praticien.

B. 1605. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1677. — Sentences. — Suzanne Barraud, veuve de Simon Papin, marchand, Jean Duthais, marchand, à Saint-Martin de Ré, et Jeanne Barraud, sa femme, requérant la sentence de distribution des deniers provenant de la vente et adjudication par décret des biens saisis sur Pierre et Bertrand Vergereaux, marchands, l'un au Bouhet, l'autre aux Rivières d'Anais, contre Roc Chataignier, écuyer, sieur de Cramahé, François de Hillerin, sieur de Suplansay, Jacques Loyau, sieur La Ramigère, Jean Bouin, laboureur à bœufs à Marlonge, les prieurs, religieux et chanoines de Saint-Martial de

Limoges, Jacques Guerry, sieur de La Marcadière, Paul Conieu, maître tonnelier de Loudun, Jean Lelarge, marchand de Beaulieu en Poitou, tant en son nom que comme héritier des mineurs de Henri Cristian de Chambert, écuyer, et Madelaine Gauvain, sa femme, Suzanne Fouaceau, veuve de René Chastelier, marchand, Élisabeth Billaud, veuve de André Meurguier, procureur, Simon, Cougnet, avocat, ci-devant sénéchal de Benon, Anne de Rosemond, veuve de Jean Gobert, écuyer, sieur de Millescu, tutrice et curatrice de sa fille Élisabeth Gobert, César Vaillant, écuyer, seigneur, abbé commendataire de la baronnie et prieuré de Saint-Laurent de Bouchet, Henri de Queux, écuyer, sieur des Mathes et de Périgny, Suzanne Gorion, veuve de Nicolas Lemaire, marchand, François Menulteau, huissier, archer de la maréchaussée d'Aunis, demeurant à Nuaillé, etc. — Marie Renaudeau, femme de Pierre Loizeau, laboureur à La Couarde, île de Ré, contre Suzanne Bernard, femme de Pierre Le Cercler. — René de Culant, chevalier, marquis de Ciré, seigneur de Saint-Même, Le Barde, Le Grollet et Le Mesny, tuteur, ayant la garde noble des enfants mineurs qu'il a de défunte Madelaine Henry, contre René de Lauzeré, veuve de Jacques Henry, chevalier, seigneur de Cheusse, Maisonneuve, Laleu, La Jarrie et autres places, ayant la tutelle et garde noble de ses enfants mineurs. — Joseph Despéroux, marchand, et Arnaud Peré, marchand, contre François Pascault et Marie Terpé, sa femme. — Mathurin Mangou et Guillaume Mureau, laboureurs à Saint Georges de Rex et au Bouhet, contre Louis-Jacques et Philippe Gautier, enfants et héritiers de Pierre Gautier, sieur de Lebeaupin, et Catherine Boursaud, du Vanneau, contre Louis Daviaud, sieur des Fougères et autres cohéritiers de Jean Daviaud, greffier, et Marie Regnaud. — André Noiron, marchand au Gué de Velluire, administrateur de Louise Norrin, sa fille, et de défunte Perrine Rouzion, donataires de Nicolas Berthelot et Hilaire Moussault, appelants d'une sentence du sénéchal de Marans, contre Louis Sabourault, marchand à l'île d'Elle, et Marie Rouzion. — Étienne Bauvais, procureur en l'Élection de Mauléon en Poitou, mari de Marie Lefèvre, Louis Lefèvre, de Pouzauges, héritiers de Jacques Lefèvre, notaire à Pouzauges. — Émancipation de Élisabeth Barbot, fille de Jacques Barbot et de Louise Elle. — Entérinement des lettres de dispense de mariage accordées à René Fortin, demeurant en Poitou, et Renée Vachon, de La Flotte, nonobstant leur parenté et consanguinité, données à Versailles, le 17 juillet 1677. — François Lebas, docteur en théologie, prêtre, curé d'Ars en Ré, contre Cotheron et Baudoin. — Arnaud Péré, marchand, contre Marguerite Gallais, veuve de Michel Grellec, marchand pelletier. — Émancipation de Marie Tharay, fille de feu Jacques Tharay et Marie Pajaud.— Michel Berthinauld, écuyer, sieur des Ousches, et Jacques Berthinauld, écuyer, sieur des Chaumes, héritiers de Marie Berthinauld, demandeurs en partage de succession, contre Guillaume Brissonnet, écuyer, sieur d'Angliers, Catherine Berthinauld, Antoine Martin, écuyer, sieur de Marquelanne, et Marguerite Berthinauld et autres cohéritières de Jean Berthinauld. — Isaac Hussan, sieur de La Platrie, contre Mathieu Tessereau, sieur de la Guerenne. — Charles Mignonneau, écuyer, sieur de Louches, et Marie Margat, contre Philippe Margat, sieur de Puivineux.

B. 1606. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1678. — Sentences. — Pierre Doublet, sieur de Begué, donataire de Théophile Doublet, sieur de Biard, tant de son chef que comme subrogé à la place de Robert Latigne, procureur en la chambre de l'Édit de Guyenne, poursuivant la vente et adjudication par décret des biens de l'hérédité de Pierre Barbier, sieur de Vouillais, contre Abraham Emery, docteur en médecine, curateur des mineurs de feu Pierre Barbier et Catherine Laloué, sa veuve, Timothée de Cumont, écuyer, sieur de Taillant, héritier sous bénéfice d'inventaire de Henry Gouaud, sieur de Bellevue et de Bouigault, colonel du régiment de Soubrezon, oncle, ci-devant curateur aux corps et biens de Pierre Barbier, sieur de Chantruel, fils de feu Pierre Barbier et de défunte Jacques Mesnard, quatrième femme dudit Barbier, comme ayant repris l'existence au lieu de feu Gouauld, ladite Catherine Lalloue, veuve en dernières noces de Pierre Espérin, ministre, tutrice et curatrice de ses enfants. — Jacques Jenusson, laboureur, contre Jean Parin et François Seillon. — Anne Brossard, veuve de Jacques Bernard, écuyer, sieur de Javresacq, contre Josias Aymery, marchand. — David Chaintrier, sieur de Bongraine, héritier de son père Jean Chaintrier, contre Jacques Chezier, Antoine Des Marines, François Regnault, Jacques Nadault et Paul Bion. — Anne de La Charlonnye, écuyer, seigneur de Haute Roche et du Maine Gaignaud, conseiller du Roi au siège présidial d'Angoulême, contre Giraud Baudin, sergent royal à Angoulême. — Marguerite Lebreton, veuve de Jacques Mousnier, marchand, tutrice et curatrice de ses enfants, contre Philippe Martin, procureur au Parlement

de Paris et Hurisme Dupin, ci-devant procureur et Marguerite Mousnier, femme de Simon François, Étienne Girard, sieur de La Pinaudière, conseiller au Présidial, et Marie Mousnier, Jacques Vincent et Pierre Mousnier, marchands. — Louis Gargot, contre Abraham Mouchard, marchand. — Paul Vacher, écuyer, sieur de La Casse, avocat au Présidial, contre Pierre Moulin. — Pierre Yvon, sieur de La Rivière, receveur des deniers d'octroi, contre Henri de Verges, écuyer. — Nicolas Mesnard, marchand, contre Siméon Repussard, sieur de La Ramigère, Marie Gallon, veuve de Fulcran Gallot, et Élisabeth Génèreau, veuve de Roc Chastagner, écuyer, sieur de Cramahé. — Réception de Jean Belon à la maîtrise du métier de boulanger, sur la présentation d'un certificat du curé de Saint-Nicolas attestant qu'il fait profession de la religion catholique. — Henri Caron, marchand, contre Michel Gosse, marchand, et Esther Diserotte, sa femme, auparavant veuve de Antoine Caron. — André Mayaud, maître apothicaire, contre Laurent Aigret, marchand, héritier de Jean Aigret. — Jean Burgaud, marchand, contre Jacques Treton, notaire et procureur au comté de Marans. — Jean-Baptiste Robis, Jean de Launay, marchand en compagnie et bourgeois de Paris, contre Alexandre Riffault, marchand. — Pierre Jeuillot, marchand à Mouray, contre Gabriel Manigaud, sieur des ormeaux, maître de pleine part de la Monnaie royale, et Catherine Dalleau, veuve de René Manigault, Sylvie Bonnenfant, veuve de Paul Levin, demandeur en saisie et délivrance de deniers, contre François Le Coq, écuyer, sieur de Pireau et Martin Poirier, marchand. — Pierre Doscher, marchand, contre Marie Chevrier, femme de Louis Ouel, archer, demeurant à la Digue. — Édit du Roi portant création de trois maîtrises jurées d'arts et métiers, anciens et nouveaux. — Marie Le Royer, veuve de Jean de Mirande, écuyer, sieur des Fraignes, conseiller et lieutenant de l'Amirauté, Jeanne Guitton, femme de Jean Thaumeur, de Soubise : séparation de biens. — Le procureur du Roi contre Pierre Lesné dit Lafontaine, prévenu de bigamie. — Henri de Laval de Bois Dauphin, évêque de La Rochelle, contre Jean, Jacques et Marguerite Parnajon. — Enregistrement des lettres de dispense accordées par le Roi pour le mariage de Henry de Poutard, fils de Charles de Poutard et de Sylvie Dubois, avec Louise de Saint-Georges, fille de Louis de Saint-Georges et Charlotte Dubois, de la R. P. R. (31 mars 1678).

B. 1607. (Liasse.) — In-folio, 149 feuillets, papier.

1679. — Sentences. — Roch Chastaigner, écuyer, sieur de Cramahé, héritier de Élisabeth Gendreau, sa mère, contre Gédéon Nicolas Gédéon, écuyer, sieur de Voutron et de la Cave, héritier sous bénéfice d'inventaire de Philippe Nicolas, écuyer, sieur de Voutron. — Entérinement des lettres de dispense du 2e au 3e degré de consanguinité de la grande chancellerie du 22 décembre dernier, pour le mariage de Jean Godeffroy et Suzanne Gouaslard, veuve d'Armand Bussereau, de la religion réformée. — Élie-Achin Foudrier, praticien, contre Marie de Beaucorps, veuve de François de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Fontpastour. — Jean Binard et Jean Petit, huissiers, pour crime de rébellion à justice, contre René Gombaud, laboureur. — Pierre Delaunay, teinturier, contre Lange et Gastineau, succession Gasteneau. — Thomas Genot, cabaretier, crime d'excès, contre Jemedz Offea, hollandais, pilote de navire, condamné à trente livres. — Élisabeth Ariance, héritière d'Élisabeth Muisson, contre Jean Ghelius, marchand, donataire de Jean Ghelius, son fils, héritier de Madelaine Muisson, sa mère, — Pierre Bartel, marchand, contre Catherine Berteaud, veuve de Jacques Gendreau. — Zacharie Flandreau, maître charpentier de navires, contre Pierre Regnaud, marchand, qui est condamné à boucher les trous et démolir ce qui a été fait, entrepris et construit dans le mas de terre dont est question, dans quinzaine du jour de la signification et de laisser la possession libre au demandeur, avec restitution des fruits liquidés à 3 livres, et accepter l'offre de Flandreau de contribuer, pour sa part, à l'entière construction de la muraille qui fait la séparation des jardins d'entre les parties. — Pierre Jamin, capitaine de navire, contre Pierre Milon, gantier, et Marguerite Javeleau, veuve de Jacques Baud. — Séparation de biens entre Marie Vézien et son mari Abraham Favereau le jeune, maître maçon, aux termes de leur contrat de mariage, en date du 24 février 1672, passé par Nicolas, notaire. — Élie Seignette, contre les maîtres apothicaires « sauvé aux parties se pourvoir, attendre le brevet de Sa Majesté accordé audit Seignette et cependant accorder l'enregistrement des articles et arrêts pour y avoir recours, quand besoin sera » (14 juillet 1679). — Marie d'Hariette, femme autorisée par justice, au refus d'Élie de Baussay, son mari, héritière bénéficiaire d'Étienne d'Hariette et Marie Dupourtault, contre Isaac Isle, chevalier, sei-

gneur, marquis de Loire. — Émancipation de Jacquette Goussé, fille de défunt Amador Goussé, seigneur de Puyballon et de Suzanne Turqueau (14 juillet 1679). — Étienne Beauvais, procureur en l'Élection de Mauléon en Poitou, époux de Marie Lefebvre, Louis Lefebvre, marchand à Pouzauges, contre Pierre Geay (Jay), marchand à La Rochelle, mari de Judith François : « Or donné que le tiers de la maison, dont est question, » sera estimé sur le pied de ce que pouvoit valoir ladite » maison lors et au temps que François l'a acquise de Ra- » guiau et condamné Beauvais aux despens. » Signé : Aigron, Rougier, J. Habert, Marioullet, Guibourt, Regnier, en Chambre du Conseil » (21 avril 1679). — Marie Duret, femme d'André Boissonnière, marchand à Sainte-Marie, est séparée de biens d'avec son mari. — Sara Papin, veuve de Jean Léonard, et Louis Caron, marchand : « Avons permis audit Louis Caron et à ladite » Sara Papin de se présenter par devant l'un des mi- » nistres de ceux de la R. P. R. pour être procédé à » la célébration de leur mariage, nonobstant qu'il ne » fust un jour ordinaire de presche, attendu que Caron » est sur le point de s'embarquer dans un vaisseau de » la flotte de Hollande, prest à s'en retourner pour » s'en aller audit pays de Hollande ». Signé : Voyneau (28 juillet 1679). — Entérinement des lettres royales de dispense de consanguinité pour le mariage de Frédéric Baudouin, écuyer, sieur de La Bruchardière, et Henriette Brault, faisant profession de la R. P. R. (23 août 1679).

B. 1608. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1680. — Sentences. — Michel Porsin, tonnelier à La Flotte, contre Jeanne Roux, veuve de Pierre Veillon, dudit bourg. — Honoré Lucas, chevalier, seigneur de Demuin et de Courselle, conseiller du Roi en ses conseils, intendant de la marine du Ponant, commissaire départi pour l'exécution des ordres de Sa Majesté au gouvernement de Brouage, La Rochelle, îles de Ré et Oleron. — Le procureur du Roi demandeur en crime de fausse monnaie contre Jean Estanchaud, dit Grandjean, et Chebracq. Estanchaud est condamné à dix livres d'amende envers le Roi, trente livres d'aumônes applicables aux pauvres de Châteauneuf, et il sera appliqué à la question ordinaire et extraordinaire pour obtenir révélation de ses complices (13 avril 1680). — Étienne Prou, marchand à Ars, contre Anne et Catherine Martinaux. — Les fabriciens de la paroisse de Saint-Sauveur contre Françoise Denis, femme de Jean Cailteau, sieur de Champlevoy. — Suzanne-Marie de Rabellin de Monboileau contre Abraham Rousseau et Denise Julien, sa femme. — Pharamond Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur baron de Châtelaillon, Auguste Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur baron de Parcoul, et les autres cohéritiers de Julie Green de Saint-Marsault, femme séparée de biens de Jacques de Montalembert, écuyer, sieur de Lestrade, leur tante, contre Pierre Gua, écuyer, sieur du Bois et de La Roche-Breuillet. — Anne Lloyd, veuve de Philippe de La Barre, écuyer, sieur de Charras, tutrice de ses enfants, contre Isaac Cothonneau, sieur de Blancourt, Germain et Louise Cothonneau. — Roc Chatagner, écuyer, sieur de Cramahé, contre Jean Gabaret, écuyer, sieur d'Angoulins, chef d'escadre des armées navales du Roi, Jacques Martin, marchand, et Marie Nézereau, Pierre Geay, Jacques Matelot, marchand, Michel Bouhier, Suzanne Durand, David Nézereau, marchand, et Élisabeth Mercier, sa femme. — Pierre Jarousseau, marchand à Nantilly, et Anne Dupuy, sa femme, contre Pierre Troquet, marchand à Rochefort. — Jeanne Gendron, veuve de Jean Cail, charpentier à Mauzé, contre Marie et Madelaine Gilbert. — Jean Lezeau, sergent au comté de Marans, et Jeanne de La Roche, sa femme, contre Esther Duguenet, veuve de Philippe Franchaud et Renée de Breuil, veuve de François de Mesgrigny, comte de Marans. — André Mayaud, maître apothicaire, contre Jean de Mirande, écuyer, sieur de Nieul, conseiller juge de l'Amirauté, et Catherine Fabvre.

B. 1609. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1681. — Sentences. — Séparation de biens de Madelaine Manigaud et Michel Reau, sieur de Vieux fief. — Manigaud contre Antoine Martin Colbert, commandeur de la commanderie magistrale du Temple de La Rochelle, les intéressés au curement de Maubec, Laurent, Chambaud, laboureur, Marie Cartron, veuve de Moïse Mousnereau, boulanger. — Charles Pouzin, reçu procureur au Présidial. — Philippe Piet, prêtre, curé de Saint-Vivien, contre Daniel Forest, marchand. — Étienne Auvray, marchand, cessionnaire d'Hector Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur de Dompierre, demandeur en interruption de possession, déclaration et affectation par hypothèque et déguerpissement, contre Arnaud Peré, marchand. — Pierre Gendreau, marchand à La Flotte, contre Catherine Antoine. — Judith Yvonnet, veuve d'Allard Belin, marchand, et Suzanne

Marchand, veuve de Pierre Bizet, chevalier, seigneur de La Barouère, héritier sous bénéfice d'inventaire de Pierre Marchand, sieur de La Mothe, contre Isaac de Culant, chevalier, seigneur de La Barde et d'Anqueville, et Henry de Bonnefoy, chevalier, seigneur de Ballon, et Marie Marchand, son épouse. — François Baudouin et Moïse Marian, marchands à Saint-Martin de Ré, subrogé à la place de Richard Butler, à la poursuite de la sentence d'ordre et délaissement des biens saisis sur Paul Dolbecq. — Enregistrement des statuts du collège des médecins de La Rochelle, à la requête de Jacques Dumont, Nicolas Venette, Antoine Chauvet, Daniel Guillotin, Jean Malcaud, Antoine Galot et Jacques Arnaud, docteurs en médecine. — François Bardouin, chevalier, seigneur de Sonneville, demeurant en sa maison noble des Granges, contre messire Mathurin Le Compte, prêtre, curé de Virson. — Les maîtres cordiers de La Rochelle demandent l'enregistrement de leurs statuts en remplacement de ceux de 1598 qui n'étaient presque plus suivis. — Louis de Beaucorps, écuyer, sieur de La Bastière, contre Marguerite de La Rochefoucauld, veuve de Jacques Gourde, chevalier, seigneur des Ardillières. — Jean Cadoret, avocat au Parlement, contre David Chaintrier, sieur de Bongraine. — Injonction aux séminaristes de faire insinuer leur titre clérical au greffe des insinuations ecclésiastiques, à peine de mille livres d'amende, et aux secrétaires des archevêques, évêques, abbés, prieurs, notaires apostoliques de fournir de trois en trois mois un état et mémoire des actes qu'ils auront expédiés. — Enregistrement des statuts des maîtres serruriers. — Transaction entre Jean de La Tour, écuyer, sieur du Breuil, et Marie Collin, sa femme et Marie Collin, veuve de Charles de Furgon, chevalier, seigneur de Saint-Christophe, tutrice de son fils. — Daniel-Henry de Laizement, l'un des ministres de La Rochelle, demandeur en exécution de l'arrêt du Parlement du 24 octobre 1680 et rétablissement dudit ministre dans ses fonctions (5 novembre 1681). — Jacques Dubrois, dit Fontaine, chirurgien à Dublin, en Irlande, contre François Roy, tourneur en bois, et Jeanne Pasquier, sa femme. — Gaspard Collin, sieur des Combes, contre Isaac Isle, chevalier, marquis de Loire. — Enregistrement des dispenses royales accordées pour le mariage de Jacques Cothonneau et Jeanne Guion, de la Religion, à cause de la parenté entre ladite Guion et la défunte femme de Cothonneau. — Les Oratoriens de Paris contre les habitants de l'île de Ré. — Séparation de biens de Marie Pelletier et André Lortie (18 juillet 1681).

B. 1610. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1682. — Sentences. — Jean de Latour, écuyer, sieur du Breuil, contre messire Pierre de Chertemps de Seuil, chevalier, seigneur de la châtellenie de Saint-Christophe, conseiller du Roi en ses conseils, président au Parlement de Bretagne et intendant de Sa Majesté à Brest. — Simon Repussard, sieur de La Ramigère contre Daniel Forest et Marguerite Jay, sa femme. — Marie Bernard, veuve de Solon Baudoin, contre Jacques Baudoin, sieur des Marates, curateur des mineurs de Jérémie Beauchamps et Marie Baudoin. — Jacques Roux et Jacques Pilleau, maîtres regardes du métier de potier d'étain, demandent l'enregistrement des statuts dudit métier approuvés par le Roi en avril 1669. — Simon Tayau contre Josias de Robillard, chevalier, seigneur de Champagné, demeurant en sa maison noble de Berneré. — Simon Graindorge, sieur de Lorme, et Marguerite Brossard, veuve d'Emmanuel Guiard, notaire royal, contre Hilaire Brossard, maître architecte à Poitiers, héritiers de Marie Arnaud, femme de François Brossard, demandeurs en proposition de saisie, contre François Brossard, sieur de Beaulieu. — Adrien Dortseman, marchand, demandeur en enregistrement des lettres royaux de répit, contre Pierre Taumeur, marchand, syndic des créanciers dudit Dortseman. — Pierre Juillot, marchand à Montroy, contre Henri Casron, marchand, curateur des mineurs dudit Casron. — Marie Meschin, veuve de Julien Galliot, contre Jeanne Herisson, veuve de Jean Boucherie, charpentier de grosses œuvres à Rochefort. — Claude de Béthune, bourgeois de Paris, tuteur de Prosper-André Bouin, chevalier, légataire universel d'Étienne de Ferrières, écuyer, sieur de Villeneuve, contre Jean Errard, chevalier, seigneur de Belisle, et Anne de Ferrières, son épouse. — Jacques Le Gaigneur, sieur de Champfleury, demandeur en entérinement de lettres de grâces et de rémission, contre Marie Le Goux. — Gaspard France, marchand à Saint-Martin de Ré, contre Jean Lambert, marchand. — André Hurtaud, marchand à Ars, île de Ré, contre Paul Boutrou, marchand à Saint-Martin de Ré. — François Duprat, marchand, contre Henri Denis. — Henri Regnaud, contre Jean Bigotteau, commissaire des saisies réelles. — Pierre Langlois, l'un des maîtres écrivains, natif de La Rochelle, faisant profession de la R. P. R., « disant que par les arrêts du Conseil et notamment par le dernier qui est notoyre à un chascun, » Sa Majesté ordonne qu'il n'y aura qu'un maître écri-

» vain faisant profession de la susdite Religion ès » villes et autres endroits de son royaume qui auront » leurs demeures proches des temples... et d'autant » que ledit Langlois... est des maîtres écrivains qui » y sont à présent et l'un des plus éclairés et savants, » en l'expérience tant de l'écriture de quelque carac- » tère que ce soyt, qu'en l'arithmétique et encore aux » dessins. . demande d'être maintenu dans l'exercice » de l'art d'écriture, arithmétique et dessin, pour y » instruire les enfants. » — Le procureur du Roi Rougier et Beraudin demandent qu'une enquête soit faite sur ses vie, mœurs et affection au service du Roi. Cette enquête faite, il lui est permis de tenir école auprès du temple, avec défense de recevoir aucun pensionnaire et après prestation de serment. — Jean de Mirande, écuyer, sieur du Treuil, contre François Beau, procureur fiscal d'Andilly-les-Maraïs, demeurant à Longèves. — Les Carmes de La Rochelle, contre Jean Richard, sieur de Bramery, marchand, Suzanne Mercier, héritiers de Daniel Mercier et François Angoulon, avocat et procureur du Roi aux traites foraines. — Réception de Sébastien Dubois comme sergent royal.

B. 1611. (Liasse). — 110 pièces, papier.

1632. — Sentences. — Jeanne Baudouin, veuve de Léon Pallardy, de Saint-Martin de Ré, tant pour lui que pour ses cohéritiers, héritiers bénéficiaires de Jean Baudouin, sieur de Plantemore, contre Michel Rochard, procureur au Présidial, curateur pourvu par justice à la rente hypothécaire de deux cent six livres et un sol, déguerpie par Anne Demairé, veuve de Samuel Baudouin, écuyer, sieur de La Bruchardière, et Rachel Juge, veuve de Pierre Tonneleau ? procureur. — Jean Lambert, marchand à Saint-Martin de Ré, contre Samuel de Ferrières, écuyer, sieur des Tourneaux, héritier de Jacques de Ferrières, écuyer, sieur de Roiffé, et Claude de Béthune, bourgeois de Paris, tuteur des enfants dudit de Roiffé. — Clairbaud Berger, marchand, contre Jacques Thomas, marchand. — Louise Micheau, contre Jean Couturier, notaire au comté de Benon, séparation de biens. — Françoise Gauvain contre Étienne Bullion, séparation de biens. — Louis Tremault, sieur de Légny, avocat en Parlement, bourgeois de Paris, et Madelaine de Mardeau, sa femme, auparavant veuve de noble homme Jean Parnajon, contre Jean Sanchez, intéressé dans les fermes des aides de la généralité de Poitiers. — Jean de La Grézille, avocat au Parlement de Paris, demeurant à Angoulême, curatrice des mineurs de défunt Théodore Crespin, écuyer, ministre, et de Suzanne de La Grézille, contre Suzanne Regnault, veuve d'Edmond Reveau, conseiller du Roi à l'Élection. — Josias de Robillard, chevalier, seigneur de Champagné, contre Clément Geffard, laboureur à bœufs à Voutron. — Les Minimes de Surgères contre Pierre Guillebau, marchand, et autres cohéritiers de Jean Bréchet. — Rachel de Baussay, femme de Samuel Broussard, contre Daniel Broussard et Esther Prou, sa femme. — Claude Le Mastin, chevalier, seigneur, marquis de Nuaillé, héritier de Henry Le Mastin, chevalier, baron dudit lieu, et Anne Chesnel, sa femme. — Les Augustins contre le curateur à la succession de Daniel de Tandebaratz, réclament le paiement des rentes qui leur sont dues sur la maison et chai saisis sur l'hérédité abandonnée dudit Daniel de Tandebaratz. — Étienne Bourdet, capitaine entretenu sur les vaisseaux du Roi, contre Jean Désaguliers, ministre à Aytré, et Marguerite Thomas, sa femme. — Demande d'élargissement de Guillaume Barraud, notaire au comté de Benon et fermier judiciaire de la seigneurie de Ciré, « ayant fait « abjuration de la R. P. R. le 13 février 1682 ». — Jean Errard, écuyer, sieur de Belisle, capitaine entretenu pour le service du Roi en la marine, contre Hector Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur de Dompierre. — Henri de Laval de Boisdauphin, évêque de La Rochelle, contre Jean Philippeau, marchand. — Gaspard France, marchand à Saint-Martin de Ré, contre Jean Gabarat, chevalier, seigneur d'Angoulins, chef d'escadre des armées navales, Jean Lambert, Catherine Creagh, veuve de Richard Creagh. — Gédéon Nicolas, écuyer, sieur de Voutron et de La Cave, héritier de Marguerite de Mazière, sa mère, contre Daniel de Mazières, écuyer, sieur de Fontaine, Hélène Le Franc, veuve de Benjamin de Mazières, écuyer, sieur de Voutron et du Passage.

B. 1612. (Liasse). — 83 pièces, papier.

1684-1685. — Sentences. — Marie Garnier, veuve d'Abraham Bugé, de Rochefort, demanderesse en entérinement de lettres royaux de restitution contre Anne Bernard, femme séparée d'Élie Javeleau, demeurant à Saint-Vivien. — Suzanne Couturier, femme de Jean Girardeau, séparation de biens. — Jean de Charron, chevalier, seigneur de La Gravelle, Les Henris et autres lieux, poursuivant la sentence d'ordre des biens vendus et adjugés par décret, de l'hérédité de Pierre

Guibert, sieur de La Madelaine, contre Jean Drouilhard, procureur au Présidial, Renée Barbot, veuve d'Abraham Chamereau, et consorts. — Marie Gendron, veuve de Jean de Latache, pair et échevin de Saintes, contre Joseph-Léon Regnier, marchand à Rochefort. — Anne Janssen, femme séparée de biens de Samuel Pagez, marchand, contre Antoine Desmarines, marchand, syndic des créanciers de Samuel Pagez et Jean et Louis Pagez, Jacques Viollet, Madelaine Coussol, veuve de Guillaume Lee, créanciers desdits Pagez, Jean Fauconnet, adjudicataire général des cinq grosses fermes de France. — Enregistrement des lettres royales pour le mariage de Pierre Regnaud et Judith Regnaud, de la Religion. — Jean Pandin, écuyer, sieur des Martres, subrogé au lieu d'Étienne Husson, sieur de Laumonerie, avocat en Parlement, contre Jacques Lavigne, archer de la maréchaussée d'Aunis, et Étienne Georges. — Pierre Robinet, sergent royal. Jeanne Cothonneau, femme de Pierre Ayraud, sieur de La Prée Gory, séparation de biens. — Étienne Viette, écuyer, sieur de La Rivagerie, mari de Henriette Mignonneau, Jean Mignonneau, écuyer, et les autres cohéritiers de Marie Brunet, femme de Morisson Mignonneau, écuyer, contre René de Culant, chevalier, seigneur de Sainte Mesme, mari de Marie de Combaud, fille de Marie de Beauchamps, seigneur de Beauchamps, héritière de Marie Martin et d'Alexandre de Beauchamps, seigneur de Bussac, et Marie Foucher, veuve de Pierre Blanchard, sieur de Beauregard. — Jean Jamon prêtre demandeur en entérinement de lettres royaux d'héritier sous bénéfice d'inventaire de Jean Jamon, son père, contre Armand Jamon, sieur des Jariettes, Claire Jamon, sa sœur, et Jean Gabaret, écuyer, sieur d'Angoulins, chef d'escadre des armées navales. — Lettres royales de dispense pour le mariage de Jean Couturier et Marie Vincent, de la Religion. — Enregistrement des statuts des maîtres fourbisseurs d'épée. — Christophe Ancelin, chevalier, seigneur de Bernesac, de Lagarde aux valets et Chermeneuil, appelant d'un jugement rendu par le juge de la seigneurie des Menusfiefs du 5 septembre 1680, contre Pierre Bernon, écuyer, sieur des Grollières, et de la seigneurie des Menusfiefs, demeurant à La Jarrie, Henri Collin, sieur des Hommeaux, et Pharamond Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur, baron de Châtelaillon. — Jean Bailly, marchand, demandeur en excès, injures atroces et diffamatoires, contre Louis Pagez, marchand, défense audit Pagez de se servir contre ledit Bailly d'aucun terme injurieux, sous peine de cent livres d'amende. — Jeanne Bouhet, femme séparée de biens de Louis Desmotte, marchand, contre Dom Charles Bernard de Saint-Laurent, prêtre, religieux, prieur de Cran. — Éloi Lamiraud, marchand de Dunkerque, demandeur en saisie et déclaration, contre Jean Delaunay, maître chirurgien, et Jean Langlais, sieur de Saint-Denis, Jean Benestreau, boucher, Marie Pigray, femme de Pierre Allery, écuyer, sieur de Richebourg, Madelaine Pigré. — Jean Tissier, avocat en Parlement, sénéchal de la baronnie de Mauzé est maintenu dans la distribution du logement des gens de guerre avec défense au syndic et à tous autres de l'y troubler, à peine de cent livres d'amende, et enjoint au syndic d'apporter chez le sénéchal et en son absence chez le procureur fiscal les rôles pour que le sénéchal puisse signer les billets. — Antoine-Aymar de Pont, chevalier, seigneur du comté d'Aunay, chapelain de Genouillé, contre Jean Barjaud. — Claude Bethune, bourgeois de Paris, tuteur des mineurs d'André Bouin, chevalier, seigneur de Bersan, et de Suzanne de Ferrières, légataire universel de Jacques de Ferrières, écuyer, contre Suzanne Forest, veuve de Pierre Chesneau, et Jean Évrard, chevalier, seigneur de Belisle, et Anne de Ferrières, son épouse. — Entérinement des lettres de grâce et rémission de Jean George, contre Jacques Gaigneux, boucher, et les enfants de défunt Pierre Douet. — Naturalisation de Robert Butler, irlandais. — David Oüalle, contre Pierre de Geac, ministre à Lignères, et Françoise Berger, sa femme, et Jean Berger.

B. 1513. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1686. — Sentences. — Suzanne Chesneau, contre Étienne Gascherie, séparation de biens. — Madelaine d'Hariette, femme de Jean Bailly, marchand, séparation de biens. — Angélique de Queux, femme de Pierre Le Goux, sieur des Marais, contre ledit Legoux, séparation de biens. — Marie Savarit contre Jean Ozanneau, sieur de La Roche, séparation de biens. — François Avrard, maître boulanger, contre René Pajaud, « instructeur de jeunesse ». — Louis Durand, chevalier, seigneur de La Vaux-Martin, conseiller du Roi et son président au Présidial, contre Michel Valladon, maître boulanger. — Sarah de Pont, veuve de Benjamin Fouchard, marchand, contre Jean Bouyer, avocat, et Louise Brevet. — Elie de Charon, écuyer, sieur de Salles, contre Nicolas Bernard, jardinier. — Installation de Michel Thiré dans l'office de notaire royal à la place de Pierre Bonneau. — Installation de Martin

Robert comme sergent royal. — Alexandre de La Fontaine, prêtre, curé de Pairé, contre Jacques Grandin, curé de Saint-Germain de Marencennes. — Paul Vacher, écuyer, sieur de La Casse, avocat au Parlement, contre François Roy, laboureur à bœufs. — Installation de Louis Rouel dans l'office de chirurgien visiteur des corps morts, blessés, mutilés ou noyés et visites par autorité de justice. — Maximilien de Boutou, chevalier, seigneur de Boisgizière, contre Pierre Gabet, marchand à Ballon, et Chauveau, veuve de René Audry, marchand à Aigrefeuille. — Réception de Nicolas Bourgeois, sergent royal. — Jean Beraudin, écuyer, sieur de Beauséjour, héritier de sa mère, Marie Maingaud, contre Renée Delauze, veuve de Jacques Henry, seigneur de Cheusses, tutrice de ses enfants. — Jacques Gallon, écuyer, sieur des Carreaux, conseiller du Roi, vice-sénéchal de La Rochelle, contre Mathurin Sauvestre, notaire royal au comté de Benon.

B. 1614. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1687. — Sentences. — Auguste Journaud, avocat en Parlement, curateur des enfants de Pierre Baudouin, écuyer, sieur de La Noüe, et d'Henriette Legoux, contre Josué Lloyd, écuyer, sieur de Beauséjour, tant pour lui que pour ses cohéritiers. — Les doyens, chanoine et chapitre de la cathédrale, seigneurs et prieurs du prieuré et seigneurie de Saint-Georges du Bois, contre Charles-François de La Rochefoucauld de Fonsèques, chevalier, seigneur, marquis de Surgères et le seigneur comte de Benon. — Henri Allaire, seigneur du Beignon, conseiller du Roi et son lieutenant général civil et criminel, contre Jean Cornilleaud, dont les biens ont été saisis judiciairement.— Louis Chadault, sieur de La Clocheterie, capitaine entretenu pour le service du Roi dans sa marine, et Esther Daiz, sa femme, contre Jean de Mirande, écuyer, sieur du Treuil, et Anne de Mirande, sa femme, et Félix Phelippes de La Brosse, prêtre, docteur de Sorbonne, doyen de la cathédrale.— Louise Poullain contre Louis Brigaud, sieur du Breuillac, Antoine Du Huit, chevalier, seigneur des Landes, commis par le Roi au gouvernement de Brouage, administrateur de ses enfants, Jean Daix de Memy, chevalier, seigneur de La Guillotière. — Jacques de Court, fils d'Étienne de Court, marchand, contre Jacques Migot, procureur, Annet Saudon, maître pâtissier. — Antoine Fonbelle, tisserand, demandant l'entérinement des lettres de grâce et de rémission par lui obtenues contre Jean Gantellet, marchand à Mauzé, curateur de Jeanne Gantellet, fille mineure de défunt Jacques Gantellet, tué au corps de garde des Deux-Moulins d'un coup de hampe de hallebarde par ledit Fonbelle. — Pierre Mounier, marchand, contre Jean Barbose, — Cabece, gentilhomme d'extraction portugaise. — François de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de La Rigaudière, contre Jacques de Sarragan, écuyer, sieur du Breuil, héritier de Louise de Bessay. — Michel Manigaud, sieur des Hommeaux, héritier de René Manigaud, contre Éléonore d'Hamourette, veuve de Jacques Texier, et Catherine Texier, veuve de Pierre Texier. — Abraham Sarrault, écuyer, sieur de La Combe, mari de Madelaine Dargence, héritière de Jacques Dargence, contre Henri de Pontard, chevalier, seigneur de Chabaud.

B. 1615. (Liasse). — 42 pièces, papier.

1688-1689. — Sentences. — Simon et Marie Chevreau contre Nicolas Phillon et André Grignon. — Marie Branchaud, veuve Forêt, demeurant à Ballon, contre Vincent Garnier, curateur des mineurs de Guillaume Garnier, André Dosseau, Noël Godin et Antoine Fradet. — François Jamin, laboureur à Puyvineux, et Marie Clerouin, contre Étienne et Jacquette Chollet, prévenus d'assassinat, condamnés à quarante-cinq livres et aux frais. — Louise Bouriau, femme de Mathieu Compagnon, séparation de biens. — Bernard Cassou, marchand, contre Jacob Roullé. — Daniel Verdois, voilier, contre Jeanne Pasquet, veuve de François Roy. — François Haquet, poudrier, contre François Martin. — Marie Gallaudieu, femme de Claude Biardeau, séparation de biens. — Sébastien Thomas, charpentier à Rochefort, contre Jean Giet. — Abraham Preveraud, sieur de Grandchamp, contre René Legendre, sieur de Vauguion, demeurant à Sainte-Mesme. — Il a été bien jugé par le juge de Biron, dont il est appel, mal appelé par l'appelant qui est condamné à l'amende et aux dépens. — Enregistrement des nouveaux statuts des maîtres pâtissiers rôtisseurs de La Rochelle. — Nicolas Huas, « instructeur de jeunesse », contre Jeanne Moreau, femme de David Blanchet. — Alexis Giquel, « hoste du logis où » pend pour enseigne l'arche de Noé, hors les murs » de La Rochelle, contre Élisabeth Billaud, veuve de André Meurguier, procureur. — Anne Perraud, contre Jacques Brunet, séparation de biens. — Suzanne Lemercier, veuve de Jean Richard, sieur de Bramerit, demeurant à Saint-Martin de Ré, contre Jacques Fa-

vreau, sieur de La Pacaudière, héritier sous bénéfice d'inventaire de Jean Richard, sieur de Bramerit. — Pierre Clairisseau et Pierre Beluteau, contre Jean Baudry. — Le procureur du Roi, demandeur en crime d'homicide, contre Arnaud Serre, Saint-Just et Lacour, soldats, ces deux derniers condamnés, par contumace, à servir le Roi, comme forçats, sur ses galères pendant neuf années, et Serre à servir, à ses frais, comme soldat, pendant cinq années, dans la compagnie du sieur De Perein, capitaine au régiment de Navarre, un tableau sera attaché à un poteau à la place publique, par l'exécuteur de la haute justice, pour y demeurer deux fois vingt-quatre heures (14 novembre 1689). — Réception de Michel Jolly, dans l'office d'huissier audiencer au Présidial. — Barthélemy Duret, laboureur à bœufs à Vérines, contre Mathurin Guineux, laboureur à Loire, Jacques et Paul Rondeau et Guineux, héritiers de Mathurin Guineux. — Pierre Guibert, marchand, contre Français Boisseau, chirurgien à Thairé, et François Chatain, marchand à Salles. Réceptions de Jean Besson, dans l'office d'huissier au Présidial de Pierre Masseau, notaire royal. — Paul Brunet, marchand, contre Marie Sauvé, veuve d'Abraham Brunet, procureur. — Marie Foisseau, veuve de Michel Hervé, maître tonnelier, contre Jeanne-Marie Drillaud, femme séparée de biens de Pierre Bussière, aussi maître tonnelier. — Pierre de La Grange, écuyer, sieur de Lesque, appelant d'une sentence du sénéchal de Benon, contre Pierre Bastard, marchand à Périgny. — Guy Husson, prêtre, prieur de Périgny, contre Jacques Lee, prêtre, ci-devant prieur dudit lieu. — Gabriel Stévenot, marchand, contre Gilles Monnereau, marchand, et Benjamin Faneuil et Français Mestayer. — Jean de Lestoile, laboureur, contre messire Henri de Lostange de Saint-Alvert, chevalier, seigneur, baron de Paillé.

B. 1616. (Liasse). — 35 pièces, papier.

1690. — Sentences. — Alexandre Landaz, chevalier, seigneur de Laubray, héritière d'Alexandre Landaz, son aïeul, contre Paul Baux, procureur au Présidial. — Etienne Millon, farinier, et Jeanne Bonnet, sa femme, et François Montjaud, laboureur à Dompierre, contre Jean Masseteau, tissier à Changillou, en Poitou, héritier de Joachime Masseteau, sa tante, veuve de Pierre Durand, maître tonnelier, et Jacques Masseteau, marchand, Jean Brunet, laboureur, et Vinet, farinier. — Louis Levasseur est reçu crieur juré et trompette de La Rochelle. — François Roy, greffier civil et criminel, Claude Le Mastin, chevalier, seigneur, marquis de Nuaillé, contre Gabriel Cabece, curé dudit lieu, et Henri-Charles Le Mastin, chevalier, seigneur, marquis de Beauregard. — Jean Bouguereau, maître orfèvre, contre Étienne Gachot, marchand. — Jean Gariteau, notaire royal, Henri de Lostange de Saint-Alvaire, chevalier, seigneur, baron de Paillé, Montauzier, Bussac, Le Marais doux de l'île d'Oleron et sa sœur, Marguerite de Lostange de Saint-Alvaire, héritiers sous bénéfice d'inventaire de François de Lostange de Saint-Alvaire, chevalier, baron de Paillé, leur père. — Jean Bailly, marchand, et Madelaine d'Hariette, sa femme, demandeurs en crime de voies de fait en la personne de ladite d'Hariette, contre Jean Blondel, laboureur à Esnandes, lequel en raison des injures qu'il a proférées, est condamné à quarante livres de réparations civiles et à pareille somme d'aumônes envers les pauvres prisonniers. — François Beau, procureur fiscal d'Andilly le Marais, contre Louis Du Tillet, chevalier, seigneur de Mourande. — Marie Fillon est séparée de biens d'avec son mari, Jacques Papineau, prévôt de la terre et seigneurie de Surgères. — Marie Lefebvre, veuve de Guillaume Ayrault, capitaine de navire, contre Pierre Martin, marchand à Aigrefeuille, Marie Grelet, veuve de Maurice Le Febvre et Jean Le Febvre. — Pierre Chouteau, prêtre, curé de Saint-Hilaire en Poitou, et pourvu, comme gradué de la cure de Saint-Xandre, contre Louis Petit, prêtre, curé de Montendre, pourvu de l'ancienne cure de Saint-Xandre, comme gradué, qui est condamné à laisser audit Chouteau la possession libre de ladite cure de Saint-Xandre et de lui en restituer les fruits, depuis la demande judiciaire dudit Chouteau. — René de Cambont, chevalier, seigneur dudit lieu, vicomte de Catheil, gouverneur pour le Roi des îles et château de Rays et des îles de Houacq de Hediq en Bretagne, seigneur et principal intéressé au dessèchement des marais de Taugon La Ronde, contre Jean Brodu, père et fils, Pierre Mercier, Nicolas Neveur, Guillaume Meslin, marchand, Jean Lortion, Barthélemy Lamoureux, Pierre Guibourdeau et Jean Coudrin.

B. 1617. (Liasse). — 105 pièces, papier.

1691. — Sentences. — Expertise par Charles Lezeau, architecte et entrepreneur des bâtiments du Roi, et Étienne Marchant, notaire royal, des biens saisis sur

Jean Corné, sieur de Lavalle. — Expertise par Étienne Marchand et Jean Micheau, des maisons et domaines qui font l'objet de la sentence entre Étienne Tabuteau, marchand, et Marie Tabuteau, veuve d'Abraham Dioré. — Expertise d'une maison rue des Maîtresses (aujourd'hui Du Paty) donnée par la veuve Regnault aux religieuses de la Providence. — Expertises des biens de l'hérédité de Léon Le Mastin, écuyer, sieur de Courdau, à la requête de Élie Gabion, maître fourbisseur d'épées, fermier judiciaire desdits biens. — Expertise par Jean Micheau d'une maison à Saint-Éloi, par suite de l'arrêt rendu entre Jacques Thomas, marchand, et Nicolas Lègereau, huissier. — Don fait par brevet au sieur d'Herville, chevalier, trésorier de France à Caen, par le Roi, des biens qui ont ci-devant appartenu à Van Aarsel, Van Dremer, Lacroix et Visnageux, de l'ordonnance de Begon, intendant de la province, état desdits lieux et mise en possession. — Expertise des biens qui font l'objet du jugement entre Marie Haraneder, veuve de Pierre Prévost, écrivain du Roi entretenu au port de Rochefort, et Catherine Prevost, par Étienne Marchand et Jean Merlet, architecte et entrepreneur des bâtiments du Roi. — Expertise des biens saisis sur Jacques Carré, maître boulanger à Rochefort, curateur des enfants de Jean Audar, boucher, à la requête de Élie Seignette, docteur en médecine, par Jean Merlet, architecte et entrepreneur des bâtiments du Roi, et Étienne Marchand. — Alignement d'un mur à Saint-Maurice, le long du grand chemin de La Rochelle à Laleu, donné à Delaire, marchand, par Jean Merlet, architecte. — Expertise d'une maison rue de l'Escale par Charles Lezeau, architecte, à la requête de François Ingreau, maître tonnelier, et Marie Gaultreau, sa femme. — Visite des bâtiments qui font l'objet du litige entre Alexandre Joudouin, écuyer, seigneur de Marmande et autres lieux, et Guillemin et sa sœur, par Jean Merlet, architecte. — Arpentement des terrains contestés entre Jean Bigotteau, commissaire des saisies réelles, et Élie Roge, laboureur. — Expertise des biens saisis sur Alexandre Petit et Marie Dat. — Jacques Bernardeau est condamné à prendre l'enfant de Catherine Mingraud, de le faire élever à la religion catholique, de le faire nourrir et entretenir, de lui faire apprendre un métier et de payer à ladite Mingraud, cent cinquante livres. — (12 décembre 1690) — Jean Merlet, expert, arpenteur juré. — Jacques de Gaallon, écuyer, conseiller du Roi, vice-sénéchal nommé procureur du Roi en la ville de La Rochelle par lettres royales du 20 janvier 1690. — Charles Lezeau, expert juré. — Étienne Desroches, expert et arpenteur, juré et greffier de l'écritoire. Pierre Michaud, notaire royal. — S.-A.-S. Éléonore, duchesse de Zell, de Brunswick, dans la terre et seigneurie d'Olbreuse, contre René France et Jean Pinau.

1618. (Liasse). — 40 pièces, papier.

1692. — Sentences. — Des Religieux de la Charité contre François Moyne, procureur, tuteur de ses enfants, et Anne Bernier, veuve de Gaspard Boutet, procureur et tutrice de ses enfants. — Jacques Frapier, maître paumier, contre Marianne Maudet, pour reconnaître le seing de défunt Pierre Bourcequin, au bas de deux billets des 26 avril 1687 et 8 juillet 1688. — Étienne Testord, farinier, contre Étienne et Pierre Ligneron, fariniers, et Suzanne Testaud, veuve de Pierre Ligneron. — François Roy, greffier du Présidial, Marguerite Maynard, sa femme, Jean Bernyer, avocat, Claude Maynard, sa femme, héritiers de Suzanne Belot, leur mère, femme, au jour de son décès de Pierre Yvon, sieur de La Rivière, demandeurs en entérinement de lettres royaux de rescission, contre Bernard Legrand et Marianne Tharay. — Claude de Lafond, chevalier, seigneur de La Beurière, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires du Roi, contre Pierre Denise Soisson et Jean Guanescheau, farinier, et sa femme. — Josué et Pierre-Auguste Baudouin, écuyers, sieur de La Noue et de Belœil, émancipés contre Auguste Journault, avocat en Parlement, ci-devant curateur desdits Baudouin. — Pierre Auboyneau, marchand, contre Abraham Bertaud, aussi marchand. — Henri Mainguet, maître menuisier, contre Jacques Maisnier, marchand, et Pierre Ladoubé, sieur de La Forêt, — Jacques Ayrault, sieur d'Esparée, contre Élie Seignette, maître apothicaire. — Jeanne Boux, veuve de François Regnaud, contre Jean Barbot, avocat au Parlement, sénéchal et juge ordinaire de Châtelaillon. — Bénéfice d'inventaire accordé à Étienne Tabuteau, marchand, héritier de son fils Pierre-François Brochard, maître apothicaire, curateur de Pierre Benon, écuyer, sieur d'Aigrollière, et Jacques Regnaud, curé de La Jarrie. — Étienne Auvray, marchand, contre Abraham Du Quesne, chevalier, capitaine entretenu pour le service du Roi en ses armées navales, et Suzanne Fouaceau, veuve de David de Bagarigue, Louis Billaud, greffier des insinuations ecclésiastiques. — Bénéfice d'inventaire au profit de Pierre Du Garry, héritier de Jacques Dartiganoüe, écuyer, son frère. — Jean Gabaret, che-

valier, seigneur d'Angoulins, lieutenant général des armées navales, contre André Bouin, chevalier, seigneur de Bersan, assigné pour déclarer ce qu'il doit à Antoine Boullongne. — Pierre de Gommier, écuyer, sieur de la Frégonnière, contre Pierre Pastureau, fermier judiciaire de la seigneurie de Loire. — Les P. P. Jésuites de La Rochelle, contre Jacques Philbert, marchand, Pierre Rousseau, mesureur de charbon de terre. — Suzanne-Madelaine et Élisabeth Green de Saint-Marsault, contre Jeanne Renard, veuve d'André Daillargeau. — Henriette Blandin, femme non commune en biens de Louis-Joseph Green de Saint-Marsault, contre Jeanne Brochet, veuve de Jacques Pimbert, farinier.

B. 1619. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1693. — Sentences. — Expertises et estimations faites par Étienne Marchand et Jean Micheau, notaires royaux et experts jurés du Présidial de La Rochelle : Visite et estimation du dommage fait sur les prés de Gabriau, au village de Lafond, état des réparations à faire aux biens appartenant au sieur de La Casse, saisis réellement à la requête d'Élisabeth Billaud, veuve d'André Merguier, procureur et affermés judiciairement à René de Lafond. — Visite des marais saisis sur Gilles-François Gosset, curateur, au lieu de Nicolas Rouvelin, à la succession vacante de Pierre Perrin, chevalier, marquis de Crevan, à la requête de Claire Gobelin, veuve de Pierre Desplassay ? — Expertise et arpentement des moulins à eau de Saint-Nicolas, appartenant à Suzanne Baudouin, veuve de Pierre Guillaudeau, écuyer, sieur de Villedoux. — Visite d'une maison acquise par Jean Macaud, charpentier de navire, par décret, de Raymond du Portaud et sise sur la Petite Rive. — Estimation et partage de biens entre Jean Perdriel, « maitre sculpteur » à Rochefort, et Étienne Chrétien, marchand aux Petites Rivières. — Visite et estimation des biens saisis sur Jacques Le Vacher, écuyer, sieur de La Casse, saisie poursuivie par Élisabeth Billaud, veuve d'André Meurguier, procureur, malgré l'opposition de Louis Louveau, conseiller en l'Élection, Annet Saudon, praticien, Marie Boiry, veuve de Jean Babin, Gilles Monnereau, Anne Bernardeau, Marie Cusson, veuve de Jacques Morel, Marie Chuport, Simon Tayau, procureur, et Laurent Morineau, conseiller et avocat du Roi au Présidial. — Expertise des biens de Louis du Breuil, écuyer, sieur d'Aigrefeuille, aux termes des lettres obtenues par Pierre du Breuil, écuyer, sieur de Chassenon, contre Jeanne-Marie du Breuil, veuve de Barthélemy Brissonnet, écuyer, sieur du Treuil-aux-Secrets, et Marie du Breuil, épouse de Jean Roullin, écuyer, sieur de Sainte-Même. — Visite du pilier et de la muraille qui sont entre la maison de Blaise Busquet, marchand, et celle de François Merlet, maçon et tailleur de pierres. — Visite et rapport « de l'estat en » lequel sera maintenant la chaisne de fer qui est » entre les deux tours à l'entrée du hâvre » de La Rochelle, sur l'ordre de Jacques Godeffroy, banquier, faisant pour messire Hector de Query, chevalier, seigneur de Toussière, enseigne des gardes du corps du Roi, « gouverneur de la ville de La Rochelle et capi- » taine des tours de la Chaisne et du hâvre de ladite » ville », et Claude Le Vasseur, huissier audiencier à l'Amirauté. — Visite de la maison et borderie du Petit-Plomb, acquise par Pierre Moutier, marchand, de Blandine Gautier, veuve de Paul Vanouecque, par contrat de Me Soullard, du 21 octobre 1693. — Visite du petit masureau destiné à l'agrandissement de la maison au bout de la ville neuve accordée à Louis Rouel, sieur de Châteauneuf, chirurgien-major des troupes, pour loger, panser et médicamenter les soldats atteints de la maladie vénérienne. — Visite des blés, seigles et mêlures, de la maison de la rue Bletterie, faisant le coin de la rue des Prêtres (aujourd'hui rue Alcide d'Orbigny), blés, prétendus non conformes à la montre faite par André Delajot, Laurent Querton et Pierre Martin, laboureurs, et leurs femmes, à Louis Billaud, sieur d'Ardennes. — Estimation et partage des biens des hérédités de défunts Pierre Tabuteau et Étienne Tabuteau, son fils, « fugitifs du royaume », pour fait de religion, entre Marie Tabuteau, veuve d'Abraham Dioré, marchand, et Louis Tabuteau, marchand. — Visite d'une maison rue Dompierre (aujourd'hui rue de Fleuriau), à la requête d'Anne Bruneau, veuve d'Auguste Le Goux, écuyer, sieur de Beaugeay, capitaine des vaisseaux du Roi, Jean-Louis Payen, écuyer, sieur de Montaulin, curateur des mineurs dudit Le Goux, Pierre-Auguste Baudouin, écuyer, héritier dudit sieur de Beaugeay.

1620. (Liasse). — 16 pièces, papier.

1693. — Sentences. — François-Corentin Dumas, de Rochefort, et Jacques Bonnyer, contre Daniel-Louis Baud de L'Isle. — Jean Rambaud, dit de La Taille, contre Henri Cartage, sergent royal. — Jean Coutu-

rier et Alexande Godineau, sergent à Mauzé, Mathurin Cheveau, laboureur. — Jeanne Bion, veuve de Daniel Vivier, avocat en Parlement, ayant pris l'instance au lieu de défunte Jeanne de Lamotte, sa mère, veuve de Gédéon Bion, banquier, contre Auguste Journeaulx, avocat en Parlement, père de Madeleine et Blandine Journeau et donataires de leur tante Madeleine Journeau, et Jacques Esprinchard, marchand, et Élisabeth Regnaud, sa femme, héritiers de Jeanne Cottard, veuve d'Étienne Regnaud, greffier de l'amirauté. — Catherine Chaigneau, femme de Michel Guillery, laboureur à bœufs à Poléon, séparation de biens. — Abraham de La Croix, marchand, contre André Stucky, l'aîné, et Madelaine Fregooff, sa femme. — Pierre Rabert, conseiller du Roi, honoraire au Présidial, contre Pierre Girard, sieur de Bellevue, aussi conseiller audit siège. — Henri Allaire, seigneur du Beignon, conseiller du Roi, lieutenant général de l'Amirauté, contre la demoiselle de Saint-Georges. — Pierre Massiot, marchand, contre Marie Chauvet, veuve de Gédéon Nicolas, écuyer, sieur de Voutron. — Philippe Piet, prêtre, chanoine, curé de Soubise, chapelain de Saint-Esprit, et Dessauton des Noües, dans l'église de Saint-Vivien, et Charles Beziaud, marchand à Saint-Vivien, et André Cellier, notaire en la baronnie de Châtelaillon. — Jean Honoré Sauvestre de Clisson, chevalier, seigneur, comte des Mottes et autres places, conseiller du Roi en ses conseils, grand sénéchal et gouverneur à la justice de la sénéchaussée, reçoit Élie Bonnet dans l'office de contrôleur des exploits à Marans. — Auguste Salbert, écuyer, sieur de Forges, contre Marie-Jeanne Berne et Jacques Berne, écuyer, sieur de Loumée.

1621. (Liasse). — 36 pièces, papier.

1694. — Sentences. — Jacques Lambert, contre Charles Bertet. — Anne Bernon contre Daniel Masson, marchand à l'île de Ré, et François Brochard, apothicaire. — Marguerite Boursoreille contre André Robert, son mari, séparation de biens. — Pierre Godineau, notaire et procureur postulant du comté de Benon, par lettres de Charles, duc de La Trémoïlle. — Jacques Fournier, prêtre, prieur d'Angliers, contre Pierre Garbusat, marchand, et sa femme. — Lettres de naturalité en faveur de Jacques Myagh, marchand de Cork, en Irlande (janvier 1692) enregistrées 6 mars 1694. — Jacques de Chézeaux, marchand à Ars, est mis en possession des biens de Pierre et Judith Bertrand, retirés du royaume pour fait de religion. — Jean de Charon, chevalier, seigneur de La Gravelle, etc., contre Isaac Mouchard, écuyer, conseiller, secrétaire du Roi, assigné pour déclarer ce qu'il doit à François de Fonsèques de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur baron de Surgères. — Jean-Baptiste-Christophe de Hastrel, écuyer, sieur de Vaillon, et Marie Bruneau, sa femme, contre Josué Naud, marchand.

1622. (Liasse). — 13 pièces, papier.

1695. — Sentences. — Bénéfice d'inventaire au profit de Jean Guion, marchand et bourgeois, et Suzannne Rappé, héritiers de Gabriel Rappé. — Louis Auguin, sergent royal. — Jean Barbot, écuyer, seigueur de Romagné, conseiller honoraire au Présidial, contre Jean-Guillaume de Saint-Légier, chevalier, seigneur de La Sauzaye, aide-major des armées navales de Sa Majesté. — Simon Dreux, chevalier, seigneur de La Richardière, premier capitaine de cavalerie au régiment de Villeneuve, contre Marie de Lagrange, veuve de Nicolas Des Roches, écuyer, capitaine des vaisseaux du Roi. — Jean Bigotteau fils, commissaire des saisies réelles à la place de son père décédé — Anne-Céleste Foucher de Cirée, femme séparée de biens d'Isaac Isle, chevalier, seigneur, marquis de Loire, contre Jean-Pierre Daix, marchand, et Berthomé, chevalier, veuve de Henri Feuilleteau, et Jean Roully, marchand. — Pierre Gaschot, avocat, contre Gédéon Nicolas, écuyer, sieur de Voutron.

1623. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1696. — Sentences. — Joseph Despéroux, marchand, contre Pierre Guilbon, marchand. — Jean de Persin, écuyer, capitaine des vaisseaux du Roi, mari de Jeanne Bion contre Marie Papin, veuve de Benjamin Diserotte, marchand. — Le procureur du Roi, contre Marc-Antoine Dupont La Huolle, chevalier, seigneur de Sainte-Marie, capitaine de frégate légère de Sa Majesté et Pierre Domergue, ancien munitionnaire de la marine. — Le sieur de Sainte-Marie est condamné à rendre et restituer au profit de Sa Majesté les deux noirs, les six chaises et la forme, une barrique de biscuit et une barrique de viande salée ou leur juste valeur, à restituer la valeur de cent cinquante livres de biscuit et cinq barriques de lard, à dire d'experts, sauf

par lui à se pourvoir auprès de Sa Majesté pour le dixième par lui prétendu sur lesdites prises, déclaré déchu du droit de dixième sur le prix qui proviendra des marchandises trouvées dans le coffre, cassette et boucauds apputés à Rochefort, enjoint de traiter à l'avenir ceux qui seront sous son commandement avec plus d'humanité et d'observer à l'égard des commis aux vivres les ordonnances du Roi et en ce qui touche les valets passés pour matelots, condamné de rapporter au profit de Sa Majesté la solde et les rations de Levasseur, son maître d'hôtel (8 mai 1696) Begon, Durand, Guerry, Veronneau, Griffon, Sibille, Diserote, Barbot, Poirel. — Déclaration de bénéfice d'inventaire, au profit de Bernard Legrand, sieur de La Thibaudière et Marianne Tharay, sa femme, héritiers de Jean Tharay. — Osée Belin, marchand, contre Étienne Bazil, tonnelier. — Marthe Guittau, Marie Mazoné, veuve de Michel Dancher contre Pierre Belutteau et Marie Guittau, Suzanne Guittau, veuve de Pierre Richard. — François Habert, prêtre et chanoine de la cathédrale, contre Claude Millière, commissaire ordinaire de la marine à Rochefort et Madelaine Louveau, son épouse, héritiers d'André Louveau. — Déclaration de bénéfice d'inventaire au profit de Marie Dubreuil, femme de Jean Roullin, écuyer, sieur de Sainte-Mesme et Gabrielle Briçonnet, femme de Maximilien Boutou, chevalier, seigneur de La Bogizière, héritières de Pierre Dubreuil, chevalier, seigneur de Chassenon. — Seguin Gentil, chevalier, seigneur de Lafond, contre René Rivière, notaire royal. — Jean-Jacques de Montbron, lieutenant d'une compagnie de chevau-légers, au régiment de Sovastre, demandeur en entérinement de lettres de grâce et de rémission, contre François de La Touche, chevalier, seigneur de Belmont. — Arnaud Modieu, marchand libraire et Marguerite Bertigny contre René Jouitteau, marchand. — Pierre de Montalembert, chevalier, seigneur de Vauplesacq et Alexandre de Beauchamp, chevalier, seigneur de Sauvigny, héritiers de Jean Saragan, contre Pierre et François Turpault, ci-devant fermiers du Minage et Jean de Charon, chevalier, seigneur de La Gravelle. — Louise Auboyneau, veuve de Louis Gabaret, écuyer, capitaine entretenu pour le service du Roi en la marine, contre Jacques Clément, procureur au Présidial, Louis Pintreau ? commissaire aux saisies réelles, Françoise de Mazières et consorts. — Abraham Du Quesne, écuyer, sieur de Belesbat, capitaine entretenu sur les vaisseaux du Roi, contre Anne Bruneau, veuve de Auguste Legout, écuyer, sieur de Beaugeay, capitaine des vaisseaux du Roi, et Marie Bruneau, veuve de Jean-Baptiste-Christophe d'Hastrel. — Le Vasseur, juré crieur d'enterrement, office créé par l'édit de janvier 1690.

B. 1624. (Liasse). — 14 pièces, papier.

1697. — Sentences. — Étienne Bazil, marchand, et Cosson, sa femme, contre Louis Rouel, maître chirurgien. — André Vedau, marchand, contre Élie Seignette, maître apothicaire, Louis Perdriau et Jean Lelarge. — Pierre de Rodde, conseiller du Roi, ancien receveur des tailles de l'Élection, contre Jacques Penaud, marchand. — Étienne Couste, maître serrurier, contre Louis Vinet, farinier, et Marguerite Meurguier, sa femme. — Jacques Pochon, laboureur à Thairé, contre Auguste Couzard et Mathieu Lacombe. — Martin Rantien, maître cordier et voilier, contre Jean Pairé, marchand. — Annet Pallet et autres maîtres gardes, couvreurs et plombeurs, contre André Guaymault et Henri David. — Mathurin Barbarin, laboureur à Thairé, contre Josias Barbotin, laboureur à Thairé. — Mathurin Gindrau, marchand, contre Benjamin de Mazières, écuyer, seigneur du Passage et de Voutron. — Seguin Gentil, chevalier, seigneur de Lafond, Vallade, Curzay et Saint-Christophe, contre Marianne Mercier, héritière de André Arnoult, prêtre, curé de Bourgneuf. — Pierre Mesnier, de Thairé, contre Marie Genty, veuve de Mathurin Autain. — Jean Girault, praticien, contre Éléonore Dexmier, duchesse de Brunswick, héritière de Alexandre Dexmier, chevalier, seigneur d'Olbreuse, son frère, et Henri-Auguste Salbert, chevalier, seigneur de Forges. — Jean Mignonneau, écuyer, seigneur de Moureilles, contre Aimé Brunet, sieur de Limouillet, prêtre, Gaspard Paudin, écuyer, sieur de Chail. — Élie Richard, docteur en médecine et l'un des médecins ordinaires de cette ville, appelant d'une sentence du sénéchal de la baronnie de l'île de Ré, contre Jacques Boureau, de La Flotte. — Suzanne Baudouin, veuve de Pierre Guilladeau, écuyer, seigneur de Villedoux, contre Guyon Ligonnière, marchand, et Jacques Faydeau, marchand à Nieul. — Installation de Pierre Micheau dans l'office de procureur du Roi à l'hôtel de ville.

B. 1625. (Liasse.) — 30 feuillets, papier.

1698. — Sentences. — Denis Penetreau, notaire en la baronnie de Ré, demeurant à La Flotte, contre François Tiffraud et sa femme, au Bois. — Jeanne

Arnaud, femme de René Chasteau, marchand à Pairé, séparation de biens. — Jean Thomas, sieur de La Chandelière, et Marianne Bernon, contre Guy d'Hillerin, prêtre, chanoine, archidiacre, ayant les droits des religieuses Ursulines. — Jean Grignon, marchand, contre François Delaplanche, étudiant en médecine. — Nicolas Tauzède, praticien, contre François Teuleron, conseiller et procureur du Roi en l'Élection. — Louis Chadeau, sieur de La Clocheterie, capitaine des vaisseaux du Roi, et Esther Dat, sa femme, contre Claude Le Mastin, chevalier, seigneur, marquis de Nuaillé. — Jacques Tuffet, sieur des Chastelliers, conseiller au Présidial, et Catherine Gaigneur, contre Jean Clément, prêtre, héritier sous bénéfice d'inventaire de Jean Clément, maître chirurgien, et Marie Deschamps. — Jacques Rougier, écuyer, sieur des Tourettes, conseiller du Roi, contre Antoine Chauvet, docteur en médecine, et Catherine Dumont, héritière de Jacques Dumont, docteur en médecine. — Charles Veyrier, docteur en médecine, contre Jacques Pelletier, cabaretier à Périgny, assigné pour déclarer ce qu'il doit à l'hérédité de Jean Claveau, curé dudit Périgny. — Marguerite Bonneau, veuve d'Adam Billon, contre Noémie Loizy, veuve de Pierre Boutet, marchand, et Pierre Preignaud, « commis par Sa Majesté à la conservation des biens » et effets de ceux qui se sont absentés, à cause de la » R. P. R. », Pierre Habert, conseiller en ce siège, et Perraudeau. — Jean Gabarret, chevalier, seigneur d'Angoulins, premier chef d'escadre des armées navales du Roi, contre Nicolas Jamon, procureur au Présidial, curateur à la maison déguerpie par Pierre Verrière et Jean Vizenaquen, marchand, et Gaspard France, marchand à Saint-Martin de Ré. — Élisabeth Georget, contre Élie Gruel, séparation de biens. — Charles Bernard, sieur de Festilly, contre Jean Garnier, farinier au moulin vieux de Fétilly. — Jean de Montis, écuyer, sieur de Lussaudière, et sa femme, contre Benjamin de Mazière, écuyer, seigneur du Passage, Jean Herbert, écuyer, héritier de Roc Chastaigner, écuyer, sieur de Cramahé et consorts. — Pierre Fontaine, ci-devant ministre de la R. P. R., et faisant profession de la religion catholique, contre Paul Biardeau le jeune, marchand, fils de Claude Biardeau, marchand. — Michel Phelipeau de La Vrillière, conseiller du Roi en ses conseils, archevêque de Bourges, primat d'Aquitaine, abbé commendataire de l'abbaye de Nieul-sur-l'Autize, etc., contre Louis-François de Ranconnet, chevalier, seigneur de Montroy. — Gaspard France contre Jacques Dupuy, aussi marchand. — Le procureur du Roi de la maréchaussée contre Jean Bouguereau, marchand orfèvre. — Jacques Chevreau, curé de Saint-Vivien de Marsay, contre dom Jacques Roussel, prêtre, religieux profès de l'ordre de Saint-Benoît, prieur de Notre-Dame de Puères, Jean et Simon Marchand, laboureurs. — Sentence de bénéfice d'inventaire au profit de Suzanne Franchard, épouse de Louis Durand, chevalier, seigneur de La Vauxmartin, conseiller du Roi, président au Présidial, héritière de Suzanne Poignant, veuve de Pierre Franchard, conseiller, procureur du Roi en l'Élection, sa mère. — Même sentence au profit de Françoise de La Goutte, femme de Joachim Le Boucher, sieur de La Primerie, héritière de Françoise Menigault, sa mère, veuve de Moïse de Billon, chevalier, seigneur de La Touche de Non.

B. 1626. (Liasse). — 19 pièces, papier.

1699. — Sentences. — Jean Trahan, marchand, contre Arnaud Desilhoüette, marchand. — Marie Vanzenoue, femme de Pierre Le Roy, marchand, séparation de biens. — Françoise Pre, veuve de Jacques Margoton, tutrice de ses enfants, contre Marie Garceau, veuve de Pierre Chapoulle. — Esther Mousnier est mise en possession des biens de son frère Étienne Mousnier, absent du royaume pour cause de Religion, et sur le certificat de catholicité délivré à ladite Esther par le curé de la Flotte. — Jacques Bouyer, marchand, contre Jacques Jacob, notaire et procureur en la baronnie de l'île de Ré et Jacques Rochard, postulant. — Bénéfice d'inventaire accordé à Hélène Bardet, épouse de Laurent Élie Veronneau, sieur de La Serrie, conseiller du Roi, assesseur civil et criminel au Présidial, héritier de Manigault de La Ballangère, écrivain du Roi. — Le procureur du Roi du Présidial, contre Charles Parnajon, lieutenant d'infanterie au régiment d'Oleron et noble homme Charles de Monmeran, héritier de son frère Charles de Monmeran, capitaine réformé au régiment d'Oleron. — Mathurin Bernier, laboureur, contre Benjamin de Mazière, écuyer, sieur du Passage. — Daniel Lacoste, chirurgien entretenu au port de Rochefort, contre Marie Perret de Samson, veuve Sanot et Jean Rouaud, marchand. — Réception de Pierre Dupont dans l'art et profession de barbier, perruquier, baigneur et étuviste, par lettres royales du 26 septembre 1692. — Renée Chapot, Jacques et Marie Bourie contre Joseph Green de Saint-Marsault, écuyer, sieur de Nieul, Jacques Thomas, maître tailleur d'habits et Pierre Martin l'aîné, procureur. — André Marchegay,

sieur de La Rivière, avocat au Parlement de Paris, demeurant à Chantonnay en Poitou, contre Jean Ferret, marchand à Marans et François Brodu, notaire et procureur au comté de Marans. — François Robin, sieur de Mosay et Gabriel Branchet, sieur de Fontenelle, contre Suzanne Papin, veuve de Jean de Montis, écuyer, sieur de Lussandière, assignée pour déclarer ce qu'elle doit à l'hérédité du sieur de Fétilly. — Richard Castagne, marchand, contre Abraham Mouchard, marchand, Jean Aymerit et Robert Butler. — Auger Lucas, notaire au comté de Marans, contre Antoine Dupeux, voiturier. — Bénéfice d'inventaire à Jean Meric, écuyer, sieur de Fraissinet, conseiller du Roi, trésorier de France et Élisabeth de Labarre, son épouse, héritiers de Josué Lloyd, écuyer, sieur de Beauséjour, passé dans les pays étrangers pour cause de Religion. — Nomination de curateur à l'hérédité abandonnée de Guinefolleau, à la requête de Pierre Bagart, prêtre, curé de Charon. — Louis de Saint-Georges, chevalier, seigneur de Marsay, contre François Griffon, élu en l'Élection de Saint-Jean d'Angély, premier directeur de l'hôpital dudit lieu et François Bourdaizeau, prêtre, curé du Martray. — Claude Huet, écuyer, sieur de Sourdon, appelant d'une sentence rendue par le sénéchal de Benon, contre Marie Legaigneur, femme non commune en biens de Pierre de Gorial, écuyer, conseiller du Roi et premier commis des fortifications de France et Georges Le Mastin. — Louis Tabutteau et François Oüalle, marchands demandeurs en reddition de compte et délivrance de fruits, contre Jean Michaud, laboureur à Limandière, paroisse de Saint-Médard, Pierre Julliot, marchand aux Houmeaux et Jean Pasquier, laboureur. — Jean Bertinaud, écuyer, sieur de Saint-Éloy, contre Edouard Élisabeth Mouret et Seguin Gentil, écuyer, sieur de Lafond. — Bénéfice d'inventaire au profit de Pierre de Verthamont, écuyer, héritier de René de Verthamont, écuyer et Jeanne de Charas. — Jean Herpin, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi à Brest et Marguerite Lloyd, sa femme, soit mis en possession des biens de Josué Lloyd, écuyer, sieur de Beauséjour « réputé mort civilement, comme absent du royaume pour fait de Religion. »

B. 1627. (Liasse.) — 14 pièces, piqûres d'insectes.

1700. — Sentences. — Marie Anne Ouvrard, femme de François Boursaud, séparation de biens. — Bénéfice d'inventaire pour Suzanne Sicard, femme de Claude Boisdé, héritière de Judith Robert. — Marie Chasseloup, veuve de Jean-César Drouyneau, contre Marie Véron. — Benjamin de Mazières, chevalier, seigneur du Passage et de Voutron. contre André Bouchereau, marchand à Clavette. — Charles Auboyneau, maître chirurgien et Françoise Buot, sa femme, contre Simon Tayau, procureur, exécuteur testamentaire de Pierre Du Breuil de Chasseron et Marie Dubreuil. — Jacques de Labruère, avocat au Parlement, conseiller du Roi, économe sequestre du diocèse. — Étienne et Alexandre Jousseaume, contre Pierre Ducret « instituteur de jeunesse. » — Anne de La Franchise, veuve de Charles Éveillard, écuyer, sieur du Gua, de Virson, héritier de François de La Franchise, sieur de La Puiselière, contre Jean Ligneron. — Pierre Barret, contre Jean de Montalembert, écuyer, abbé de Vaux, curé de Prignac en Saintonge. — Élie Bareau, procureur au Présidial, contre Gabrielle Thomas, veuve de David Oüalle, marchand. — Bénéfice d'inventaire accordé à Pierre Seignette, docteur en médecine, à Paris, Élie Seignette, marchand et Madelaine Seignette, héritiers d'Élie Seignette. — Pierre Lacoste, lieutenant sur les vaisseaux du Roi, contre Étienne Thévenot, munitionnaire général des vivres de la marine. — Philippe de Tandebaratz, fils de Jacques de Tandebaratz, ministre, ayant abjuré la R. P. R. et fait profession de la religion catholique est mis en possession des biens de feu Jacques de Tandebaratz et Magdeleine Vincent, ses père et mère (27 septembre 1700) à la charge de représenter annuellement le certificat attestant qu'il a fait son devoir pascal. — Alexandre Thaumur, lieutenant au régiment de Piémont et des galliottes de Sa Majesté, servant sur les vaisseaux du canal de Versailles et Jean Thaumier, capitaine audit régiment, sont mis en possession des biens de leur cousin germain, Louis Thaumur, absent du royaume pour fait de Religion « en continuant par eux, l'exercice de la religion catholique. »

B. 1628. (Liasse). — 20 pièces, papier.

1701. — Sentences. — Élisabeth Ganetier, femme de Pierre Huet, marchand, séparation de biens. — Isaac Chasteau, marchand à Thairé, est mis en possession des biens de Samuel Brisson, sorti du royaume pour fait de religion et passé dans les pays étrangers, après justification par ledit Chasteau de la profession de la religion catholique. — Henri Émery, sieur du Pontet, demeurant à Soubise, est mis en possession

des biens de Pierre Thaumeur, fugitif et absent du royaume pour fait de religion, à la charge de rapporter des certificats de catholicité, conformément aux déclarations du Roi. — François Geffart, prêtre, contre Suzanne Petit, veuve d'Hector Guibert, Jacques Guibert, marchand, et Jeanne Guibert, sa sœur. — François Geffard, prêtre, demandeur en saisie et déclaration, contre Paul Merlin, marchand, assigné pour déclarer ce qu'il a appartenant à Paul-Hector Guibert, et contre Jacques et Jeanne Guibert, frère et sœur. — Marie Vasleau est mise en possession des biens de son frère Jacques Vasleau, passé dans les pays étrangers pour fait de Religion. — Jean Roullin, écuyer, sieur de Sainte-Mesme, cessionnaire de Charles-François de La Rochefoucauld, de Fonsèques, chevalier, seigneur, marquis de Surgères, contre François-Louis Du Buisson, chevalier, seigneur de La Brunetière, et d'Aigrefeuille, conseiller du Roi et son chevalier d'honneur au bailliage et Présidial, donataire universel de Gabrielle Dubuisson, veuve de François Du Breuil, chevalier, seigneur de Chassenon, sa tante. — Marie-Madelaine Gaalon, femme de Pierre Billaud, conseiller du Roi et élu en l'Élection, contre Pierre Billaud. — François Saulnier, marchand à Thairé, contre Daniel Mazau, laboureur à bœufs, et Jacques Perron, sieur d'Archeville, écrivain du Roi au port de Rochefort. — Mathurin Chagneau, marchand couvreur et plombeur, contre Brieux Porthier, marchand, et Henriette Bouteau, sa femme. — Pierre Barret, marchand, contre Jacques-François, sieur de Chaillezay. — Mathurin Gilbert, saunier à Loix, contre Étienne Besly, à Saint-Martin. — Madelaine Giraud, veuve de Jean Chabot, héritière bénéficiaire de François Giraud, contre Jacques Mathé de Boislandry, commissaire de la marine à Rochefort, assigné pour déclarer ce qu'il doit et a, appartenant à l'hérédité de Nicolas Usseau, et de Marguerite Giraud. — Jacob Vasleau demande à être mis en possession des biens de Jacques Vasleau, capitaine de navire, ayant abandonné la France, pour fait de Religion, ce qui lui est accordé en justifiant de l'observation du devoir pascal.

B. 1629. (Liasse). — 18 pièces, papier.

1702. — Sentences. — Remy Dupont, cabaretier à Loumeau, contre Moïse Dumas, marchand. — Louis de Vilson, écuyer, est mis en possession des biens de Anne Boucher, fille de défunt Michel Boucher et Anne Allenet, passée dans les pays étrangers pour fait de Religion. — Louis de Vilson est cousin germain de ladite Boucher, ce qu'il justifie par le contrat de mariage de Louis de Vilson, écuyer, sieur de La Roche, avec Marguerite Boucher, ses père et mère, oncle et tante de ladite fugitive, 16 novembre 1667, Cherbonnier, notaire royal, Vilson produit en outre son certificat de catholicité. — Marie-Madelaine Delaunay, veuve de Georges Malherbe, ci-devant procureur, séparation de biens. — Mathurin Gazeau, marchand à Marans, contre Jacques Jacquin, marchand au Gué de Velluire.— Louis, duc de Saint-Simon, pair de France, demandeur en crime de vol contre Jean Brunet, commis à la recette des droits du fief Saint-Louis, appartenant audit seigneur duc, Esther Gitton et leurs complices. — Brunet est condamné à payer audit duc, six mille livres pour chacune des années 1696, 1697, 1698, 1699, et depuis le 1er janvier 1700 jusqu'au mois de juillet de la même année, pour la recette qu'il a faite des droits et revenus du Fief Saint-Louis, et de plus les parts qui lui reviennent dans les droits de lots et ventes, appartenant au Roi, aliénés par Sa Majesté et reçus par Brunet, du 1er janvier 1698 au 1er juillet 1700, sur le pied de 1,500 livres par an et déchargé ladite Gitton, femme dudit Brunet. — Joseph Desperoux, marchand, contre Charles Boucher, commis à l'exercice des biens des fugitifs du royaume. — Gabriel Chauvin, sieur de La Vigne, cabaretier, et Anne-Charlotte, sa femme, sont mis en possession des biens de Suzanne et Élisabeth Dumas, qui ont abandonné le royaume au sujet de la R. P. R., leurs tantes, ce qu'ils justifient par les contrats de mariage de Jean Charlot avec Anne Dumas, Pougnard, notaire, 20 mars 1667, et de Gabrielle Chauvin avec Anne Charlot, 30 octobre 1697. — Charles-Madelaine de la Frezelière, évêque de La Rochelle, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé et le chapitre de sa cathédrale contre René Rabillé, sieur des Alouettes et des Oriettes, etc. — Bénéfice d'inventaire au profit de Michel Deguist des Landes, écuyer, capitaine au régiment de la feue Reine, Antoinette-Élisabeth Deguist des Landes, veuve de Gabriel Ancelin, écuyer, seigneur de La Manniguière, enfants de défunt Michel Deguist des Landes et de Marie-Suzanne Daitz de Mesmy, leur père et mère. — André Fouquet est mis en possession des biens de Jeanne Fouquet, absente du royaume pour fait de Religion, sa sœur, il produit les extraits baptistaires des 19 mai 1641 et 25 janvier 1643 et le contrat de mariage du 23 avril 1669 et le certificat de catholicité. — Étienne Paré, marchand, et Jeanne Paré, sa sœur, émancipés, contre Pierre Paré, ci devant leur cura-

teur. — Samuel Piniot, écuyer, sieur de La Largère et ses cohéritiers, contre Alexandre Vezin, sieur de Loug, et Marie Méré, sa femme. — Suzanne-Marie Faneuil, contre Louis Tabuteau, marchand, séparation de biens, et contre Pierre Gaillard et David Oüalle, marchands, créanciers et syndics des autres créanciers de Tabuteau, et contre Jean Érard, chevalier, seigneur de Bellysle, capitaine des vaisseaux du Roi, et Catherine Faure Du Chiron, sa femme. — Jean Mignonneau, écuyer, sieur de Moureilles, contre Jean Marchand, le jeune, et Marie Lambert. — Hector Tachard et Anne Bernard sont mis en possession des biens de Pierre et Marie (Vasleau,) fugitifs pour cause de Religion. — François de Ségur, chevalier, contre François Barré, marchand. — Bénéfice d'inventaire accordé à François et Marie de Baussay, enfants de feu Élie de Baussay.

B. 1630. (Liasse). — 36 pièces, papier.

1698. — Sentences. — Entre Matthieu Plaideau, marchand à Saint-Martin de Ré et Madeleine Savarit, sa femme, cousine germaine et héritière présomptive de Renée Relion, veuve de Regnaud Dion, d'une part et Simon Begaud, marchand orfèvre et Jeanne Lamarque, sa femme, Louise Relion. — Entre les maîtres apothicaires de La Rochelle et Pierre Bonnet, maître chirurgien, prévenu d'avoir exercé l'art de pharmacie. — Supplique de Jean Cochon, sieur du Puy, docteur en médecine et installation dudit dans la charge de médecin du Roi, dans l'étendue du ressort, excepté Rochefort, au lieu d'Antoine Chauvet (5 septembre 1698). — Entre Pierre et Élie Hémery, prêtre, prieur et curé de La Tremblade et Sainte-Gemme, Pierre Dalidet, notaire royal et Marguerite Hémery, sa femme, Eutrope et Alexis Hémery, ledit Eutrope, curateur de Jacques Girardeau, héritier de Jacques Girardeau et Marianne Hémery, la veuve Joseph Hémery et Esther Hémery, tous héritiers pour une moitié de Matthieu Belon, docteur en théologie, archiprêtre de Mauzé, curé de Daitz-Rançon d'une part et Jean Couturier, notaire au comté de Benon, receveur de la terre et seigneurie d'Olbreuse, y demeurant et son Altesse Sérénissime Madame Éléonore, duchesse de Zell, Brunswick et de Lunebourg, dame de la terre et seigneurie d'Olbreuse. — Entre Élie Nicolas, sieur de Cailhaud, écrivain du Roi au port de Rochefort, héritiers de Suzanne Gachot, sa mère, femme d'Élie Nicolas, sieur du Cailhaud, d'une part et Guillaume-Grégoire de Rouilhacq, conseiller, secrétaire du Roi, héritier de Pierre-Grégoire de Rouilhac, son père, d'autre part. — Entre Pierre Julliot, sieur des Houmeaux, contre Angélique-Françoise de La Rochefoucauld, héritière de Casimir de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Fonpastour et Louis Ranconnet, chevalier, seigneur d'Escour, Monroy et autres places. — Pierre Citard, veuve de Jean Michelon, l'un des greffiers de la Cour, contre Charles Bertinaud, écuyer, émancipé par lettres du prince et son curateur, Élie Bareau. — Jacques Prou, écuyer, héritier de Marie Mersier, sa mère et d'Élie Prou, conseiller et médecin du Roi, contre Esther Prou, sa sœur, héritière dudit Prou, et Jean Esmery, écuyer, sieur de Fressinet, père d'Anne de Fressinet sa fille et de défunte Anne Prou. — — Étienne Bruneau, sieur de La Motte, demeurant à Verteuil en Angoumois, ayant droit d'Anne Bruneau, veuve de Jacques de Poulignac, contre Marie Gougaud, veuve de Georges Le Gaigneur, conseiller du Roi, garde des Sceaux au Présidial et Jean Mary, sieur du Fresne et Jean Pascault, écuyer, seigneur, baron de Pauléon, Charles et Louis Pascault, écuyers, seigneurs de Chaban et de Villars. — Partage de la succession de Jean de Gabaret entre d'Eschoisy, père de Jean-Jacques d'Eschoisy et de Gabaret, signé de Gabaret, Eschoisy-Lesmerie et Mariocheau-Bonnemor (12 avril 1698). — Jacques Millet et Pierre Barceleau, boulangers et Millet, leurs femmes, contre Alexandre Giraudet, maître apothicaire et Marianne Maudet, sa femme, de La Jarrie. — Michel Chaigneau, choriste de la cathédrale, contre Jacques Caillou, sieur de La Fragnée. — Paul Marillet, fermier des droits attribués aux offices de visiteurs marqueurs, contrôleurs et prudhommes, contre Piré, marchand de cette ville. — Bail des droits qui se louent au profit du Roi pour l'entretien de feux de la tour de Chassiron en l'Ile d'Oleron (12 mai 1698).

B. 1631. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1701. — Sentences. — Apposition des scellés sur les effets qui sont dans la maison de Bragneau « nouveau converty qui s'est absenté depuis quelque temps, à la requête de Thomas, commis à la régie des biens des fugitifs et relaps ». — Scellés sur les meubles de la maison de Marie et Marianne de Baussay, sœurs, « sorties du royaume pour fait de Religion ». — Apposition des scellés chez Delaunay, absent ; — au décès de Marie Dubardet, veuve Manigault, de La Jarrie, « ses héritiers ne font pas leur devoir de catholiques, elle avoit des enfants passés

» dans les pays étrangers » pour fait de Religion ; — chez Daniel Brians, marchand, et Anne Hérauld, sa femme, « qui se sont absentés et sortis du royaume, » pour fait de Religion » ; — chez les sœurs Paillou, « qui se sont absentées pour fait de Religion » ; — chez Roop, hollandais, qui s'est absenté ; — chez Bussy et sa famille « passés dans les pays étrangers » pour fait de Religion ; — chez Pierre Augizeau, capitaine de vaisseau marchand, et sa femme, « qui se sont absentés » de cette ville pour se réfugier dans les pays étran- » gers, pour fait de Religion ; — chez Marie-Hélène Baudry, décédée ; — chez Pierre Girard, décédé ; — chez Henriette Brunet, veuve de Giraud, écuyer, sieur de Picherin, « sortie du royaume pour fait de Religion », — chez Anne Regnaud, veuve de Pierre Doscher, marchand, « sortie du royaume pour fait de Religion » ; — chez Pierre Lecomte, maître pâtissier, absent de la ville avec sa famille ; — chez Jacques Hastier, « sur- » pris et arresté en sortant de cette ville pour s'em- » barquer et passer dans les pays étrangers » ; — chez de La Gascherie, absent avec sa femme ; — chez Jean Robert, décédé ; — chez Pierre Morteau, sieur de Grandchamp, décédé ; — chez Clereau, décédé ; — chez Jeanne Beloteau, décédée ; — chez Pierre Guimfolleau, prêtre, curé de Saint-Nicolas de Charron, décédé ; — chez Mérisson, veuve Gombaud, « sortie » du royaume pour fait de Religion » ; — chez Mathurin Fouaceau, maître de barque, et Anne Masson, « sortis du royaume pour fait de Religion » ; — chez Brevet, — passé dans les pays étrangers pour fait de » Religion » : — chez Laurent Aygret, « nouveau converty », décédé sans avoir « fait avant de mourir au- » cun devoir de catholicité » ; — chez Jacques Martin, ses enfants, et de défunte Marie Nézereau, sa femme, et Élisabeth Nézereau, « absents pour fait de Religion et passé dans les pays étrangers. — Levée des scellés et inventaire des meubles de Guillaume Jousselain et Fragneau, sa femme, « fugitifs du royaume pour fait » de Religion ». — Scellés sur les meubles d'Olivier, « décédé sans avoir fait aucun devoir de catholicité, » quoiqu'il ait abjuré la R. P. R. ». — Compte de Daniel Brians, dans la société Bion et lettres à sa sœur Madame de Rollon et à MM. Bion, pour qu'ils se soient pas rendus responsables de « son évasion » (16 octobre 1699). — Scellés chez Jean Savouret, « sorti du » royaume pour fait de Religion » ; — chez Tartas, décédé ; — chez Jeanne Richard, femme de Seignette, « médecin, qui demeuroit en cette ville... n'estoit pas » converty et opiniâtre dans la R. P. R., relégué par » ordre de Sa Majesté du côté d'Orléans, d'où il auroit » passé dans les pays étrangers ». Jeanne Richard répond qu'il est notoire « que son mary avoit esté » relégué à Gergeau, en conséquence d'une petite lettre » de cachet de Sa Majesté et ensuite pour satisfaire au » mandement qui luy fut fait par M. de La Vrillière- » Chasteauneuf, il alla à Paris où ledit Seignette seroit » décédé le 8 du présent mois et enterré au cimetière » des SS. Innocents, paroisse de Saint-Germain-le- » Vieil, comme il paraît par un certificat du sieur » Révral, vicaire dudit Saint-Germain, certifié par » l'Official de ladite ville de Paris, signé : Chapelier, » et plus bas Batelier, et scellé, que ladite Richard » nous a présentement présenté, etc. ». — Thomas objecte qu'il ne paraît pas qu'il ait rempli son devoir de catholique en mourant, il doit passer pour relaps ; les scellés sont apposés puis levés. — Apposition des scellés au décès de Jeanne Richard, veuve du docteur Seignette.

B. 1632. (Liasse). — 132 pièces, papier.

1702. — Sentences. — A la requête de Jacques Thomas, commis à la régie, des biens des fugitifs de la Généralité, apposition des scellés sur les meubles de Pierre Mounier. — Estimation par Nicolas Menet et Jean Rullier, notaire à Thairé, des dommages et intérêts prétendus par Marie Simon, épouse de Jacques Guerry, écuyer, sieur de La Marcadière et du Clou Doré, lieutenant général criminel au Présidial, contre les intéressés au dessèchement des marais de Taugon-La Ronde, Choupeau et Benon, conformément à l'arrêt du Parlement du 21 juillet 1701. — Enquête sur la valeur des biens de la communauté de Michel Drouillard et de défunte Élisabeth Seguin, sa femme. — Enquête sur la vie et les violences commises par Michel Godet, de Saint-Martin de Ré, déposition de Saint-Martin d'Orfeuille, écuyer, prêtre, missionnaire gagé par le Roi, Nicolas Mellereau, marchand, Nicolas Martin, marchand, Marie Orceau, femme de Henri Huet, marchand, Catherine Benoît, femme de Claude Pougny, marchand tailleur, Marie Vacher, veuve de Louis Chauveau, maître tonnelier, Perrine Guillon, femme de Michel Négrie, journalier. — Extrait baptistaire de Jean, fils de Pierre Reignier, conseiller du Roi au Présidial, et de Jeanne Pagez, né le 5 novembre 1676, parrain Jean de Clisson, vicomte des Mottes, marraine Suzanne Husson, femme de Gabriel Beraudin, lieutenant général, Courtin, curé de Notre-Dame, et information sur la vie et mœurs et catholicité dudit

Jean Reignier, pour sa réception comme conseiller au présidial à la place de son père. — Information des vie, mœurs et catholicité de Jacques Pollart, nommé conseiller au Présidial. — Enquête sur les agissements de Jean Philibert, qui a fait démolir les cloisons des chambres de sa maison, arracher et couper les arbres du jardin, sans donner aux locataires le temps d'enlever leurs meubles et les berceaux de leurs enfants, enquête faite à la requête de Marie-Charlotte Geffroy. — Apposition des scellés au décès de Charles-Madeleine de La Frézelière, évêque de La Rochelle (4 novembre 1702.). — Expertise des sels qui sont sur les marais de Jules Gabaret, chevalier, seigneur d'Angoulins, capitaine des vaisseaux du Roi, en contestation avec Jean Despujols, employé dans les fermes du Roi. — Visite par experts de l'égoût de la maison de Jacques Moynet, plieur de cercles, qui fait face au jardin de Jean Delâbre, maître tonnelier. — Testament de David Jacob, marchand voilier, « sur le point de s'embarquer dans le vaisseau la *Perle* pour faire le voyage en Canada » scellé d'un cachet chargé d'un carquois et d'un arc, formant une croix de Saint-André, avec une flèche en pal perçant un cœur en pointe accosté des lettres A. M. B., casque de profil pour cimier. — Installation de Pierre Senat dans la charge de conseiller au Présidial. — Enquête sur la dissipation et consommation des biens de la communauté en Jean Regnaud, boulanger, et Jeanne Giraud, sa femme, et séparation de biens d'iceux. — Bail au rabais des réparations de la maison et seigneurie de Marennes.

B. 1633. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1703. — Sentences. — Réception d'Adrien Denis de La Mellière dans un des offices de conseillers contrôleurs des receveurs des épices, vacations et saba tives créés dans toutes les cours et juridictions du royaume par édit de mars dernier. — Marie Garcin, veuve d'Etienne Mullon, marchand à Saint-Martin de Ré, contre Jean Lirieux, marchand à Marans. — François Nouwime, écrivain du Roi à Rochefort, et Marie Mullon, sa femme. — Étienne d'Hariette, marchand, demandeur en offre de retrait lignager, contre Pierre Fragneau, marchand. — Pierre Gabet, marchand, demeurant à Ballon, héritier de Jeanne Daviaud, veuve de Jean Gabet, sa mère, demandeurs en anticipation contre Olivier de La Fuye, sieur de La Mortaignière, avocat en Parlement, et Olivier de La Fuye, son fils majeur, tant pour lui que pour ses cohéritiers, héritiers de Suzanne Grenaille, sa mère, appelants d'une sentence rendue par le sénéchal de Rochefort. — Messire Joseph Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur de Nieul, demandeur contre Balthazar et Jacques Mousnier, Joseph-Claude de Gayan et Suzanne Mousnier, sa femme, et Louise Mousnier, veuve de Gilbert Esmonot, appelés comme héritiers de Marie Cherpentier, mère desdits Mousnier et veuve de Jean Mousnier et ledit sieur de Saint-Marsault, incidemment demandeur en interruption de possession, affectation par hypothèque et déguerpissement ; le sieur de Nieul est débouté de sa demande, si mieux il n'aime payer aux défendeurs aux créances, tant en principal qu'intérêts et frais, auquel cas permis à lui de s'emparer des biens énoncés dans le délaissement du 21 septembre 1700, laquelle option il fera dans deux mois du jour de la signification de la présente sentence, condamné ledit sieur de Nieul aux deux tiers des dépens, l'autre tiers réservé. Chambre du Conseil, 3 avril 1703. — De La Boucherie, Bailly, Aucron, Poirel, Teuleron, Girard, Gresseau, rapporteur, Habert, J. Cadoret, Billaud d'Ardennes, Regnier. — Marthe Delhoumeau, veuve de Gilles Chuppin. marchand, héritière de Judith Guischard, veuve d'Élie Delhoumeau, sa mère, contre Dreick Cheiffetre, marchand, donataire universel de Marthe Manceau, sa femme, héritière d'André Manceau, son père. — Pierre Fichon, notaire au comté de Benon, à Saint-Saturnin du Bois, appelant d'une sentence du sénéchal de Rochefort, contre Bernard Pagez, marchand à Rochefort. — Jeanne Robert, femme non commune en biens de Théodore Berthinaud, écuyer, sieur des Chaumes, contre Jacques Chaperon, marchand à Usseau et Joseph Despéroux. — — Pierre de La Coste, lieutenant de vaisseau, appelant d'une sentence rendue par le juge de Rochefort, contre Jean Lavastre, procureur à Rochefort. — Charles Guillon, sieur du Maine, à Cozes, demandeur en interruption de possession, contre René Sarraud, laboureur aux Grandes-Rivières, et Daniel Portault, sieur de La Goronnière, et Anne Chavigneau, sa femme. — Charles Desprez, écuyer, sieur du Brazeau, contre Pierre Simaillaud, employé dans les fermes du Roi, et Pierre Guérineaud, curé de Rochefort, François Besse, marchand, Abraham Pelletreau et Durand Verdalle. — Pierre Lecart, aubergiste à Rochefort, contre Jacques de Choisy, chevalier, seigneur d'Eschoisy, (*sic*) lieutenant du Roi de la province d'Angoumois, père de Jean-Jacques de Choisy-Lemery et Jules Gabaret, chevalier, seigneur d'Angoulins, capitaine des vaisseaux du Roi. — Bénéfice d'inventaire accordé à Jean Thifaud, officier

de la marine entretenu pour le service du Roi à Rochefort, héritier de son frère Jacques Thifaud, décédé à l'île de Ré. — Marie de Beauchamps, veuve d'Isaac de Beauchamps, écuyer, sieur des Bernardières, et Marie-Charlotte de Beauchamps, poursuivant la saisie réelle, criées des biens immeubles, domaines et héritages. saisis réellement par Claude de Charon, écuyer, fils de feu Élie de Charon, seigneur de La Salle, le Bois et autres lieux, contre Suzanne Sarraud, veuve d'Élie de Charon, écuyer, seigneur de La Salle, tutrice de Marguerite-Suzanne et Claude-Élie de Charon et créancière de ladite succession. — Pierre Gazeau, procureur fiscal de la seigneurie de Vix, contre Marie Boursault, héritière bénéficiaire de Pierre Gazaud, son père. — François Mestayer, chirurgien major à Rochefort, contre Marie Tranquart, veuve d'Étienne Chiché. — Esther Hoissard, contre Paul Biardeau-La Mitière, séparation de biens. — Marie Godefroy, femme de Pierre Bosse dit Bellehumeur, appelant d'une sentence du juge de Rochefort, contre Mathurin Forestier, charretier. — Henriette Dussieur, femme de Jean Juge, notaire royal, est mise en possession des biens de Daniel et Françoise Dessieur, ses frère et sœur, « fugitifs du royaume pour cause de Religion ». — Jacques Thomas, commissaire séquestre des biens des Religionnaires fugitifs du royaume, contre Samuel Bernon, conseiller du Roi, trésorier de France au bureau des finances de Poitiers, Jean Lamotte et Marguerite Langellier, héritiers d'Abel Langellier, son frère, fugitif du royaume pour fait de Religion. — Nicolas Dumazeau, prêtre, curé de Sainte-Marie de Ré et les fabriqueurs de ladite paroisse, contre Guillaume et Jean Lercollier. — Catherine Baussais, veuve de Jean Mallet, sieur des Grollières, contre Élisabeth Piniot, Jacques Godeffroy, Alphonse de Manibau, chevalier, seigneur de Saint-Félix, président de la Cour des Aides de Bordeaux, et Gaspard Collin, écuyer, sieur des Combes. — Louis Perdriau et Jean Trahan, marchand, contre François Despré, sieur de La Poterie. — Étienne Arbaron dit La Violette, tailleur d'habits, entérinement des lettres de grâce pour l'homicide par lui commis en la personne de François Lamougne le jeune, procureur à Rochefort. — Daniel Baudoin, sieur de Planteniore, contre Pierre Masseau, fermier des seigneuries d'Ars, Loix et Les Portes, île de Ré. — Paul Bion, conseiller du Roi, juge de la Monnaie, et Anne de La Croix, sa femme, sont mis en possession des biens de Marie de La Croix, femme d'Abraham Vandermer, retirée du royaume pour fait de Religion. — Pierre Burgaud, maître tonnelier, demandeur en voies de fait, excès, violences, contre Balagné, enseigne du régiment d'Oléron, Deslouis, soldat, et leurs complices, condamnés à cent livres d'amende.

B. 1634. (Liasse). — 85 pièces, papier.

1703. — Sentences et procès-verbaux d'enquêtes. — Expertise par Alexis Allaire et André Bernon, d'une boîte de galons d'or et d'argent et boutons de cuivre doré qui a subi un dommage de 80 livres, imputable au messager de La Rochelle à Paris. — Information de la vie, mœurs et catholicité de Guillaume Rabusson et son installation dans l'office de notaire royal (2 mai 1703). — Émancipation de Mélanie Darras (17 janvier 1783). — Production d'une baillette par Suzanne Caillaud, veuve de Nathanaël de Mazière, écuyer, sieur de Voutron, à Martin Marois, chevalier, seigneur de Saint-Vivien, dans l'instance entre Gédéon Nicolas, écuyer, seigneur de Voutron, directeur des marais desséchés dudit lieu, et Hector de Saint-George, chevalier, seigneur de Dirac. — Émancipation d'Anne Vrignau. — Estimation des travaux faits au Payault dans la maison de Pierre Dalphin, maître tailleur d'habits, et des ouvrages restant à faire. — Division et partage des biens de Marillet entre Pierre Marillet et son frère Jean Marillet. — Acte baptistaire de Jacques Grenot, fils de Pierre Grenot et de Anne Bœuf, 15 octobre 1673, à Saint-Rogation. — Enquête sur les biens composant la communauté entre Marguerite Bouteiller, veuve de François Cardineau.

B. 1635. (Liasse). — 16 pièces, papier.

1704. — Procès-verbaux de l'assignation donnée à la requête de Pierre Baret, marchand, à maître Jean de Beauchamps, procureur de messire Pierre de Montalembert, chevalier, seigneur de Vaux, Plassac, etc., pour la représentation de ses livres et dires respectifs des parties. — Enquête sommaire entre Léon David, notaire royal, et Louis Barbaud, tonnelier, sur les conditions du marché de futailles par ledit Barbaud à la femme dudit David. — Règlement de la succession d'Élie Prou, écuyer, entre Jacques Prou, écuyer, sieur de La Gorronière, Esther Prou, Jean Aymery, écuyer, sieur de Fraissinet, père d'Anne Fraissinet, sa fille, et de défunte Anne Prou, héritiers dudit feu Prou. — Interrogatoire de Louise Auboyneau, veuve de Louis Gabaret, écuyer, capitaine des vaisseaux du Roi, au

sujet d'une rente foncière de deux cents livres qui lui était due, sur la métairie de La Thibaudière, appartenant à l'hérédité Gaborit. — Succession de Jean Terrasson, écuyer, sieur de La Faye, et contestation à ce sujet entre Achille Terrasson, écuyer, seigneur de Verneuil, fils et héritier dudit, et Louise Pepin, veuve en troisièmes noces de René Dexmier, écuyer, sieur de Laloue. — Procès-verbal de la visite de trois pièces de vignes et broches ou « avallis », en exécution du jugement du 30 août 1704, par Jacques Chauvet, avocat en Parlement, expert nommé par Jean Le Grain, marchand, saisissant réellement les biens de Pierre Raoust et Catherine de Villaire, sa femme, et André Moreau, marchand, expert nommé par Jacques Marcotte, tonnelier, fermier judiciaire desdits biens. — Partage de la succession de Pierre Le Goux, écuyer, seigneur de Périgny, entre Anne Le Goux de Périgny, Auguste Le Goux, écuyer, seigneur de Périgny, et Henry Le Goux, écuyer, seigneur de La Tour. — Interrogatoire de Jean Brunet, ci-devant receveur du fief de Saint-Louis, et Esther Gitton, son épouse, à la requête de Jean Benezet, conseiller du Roi, receveur des tailles à Saint-Jean d'Angély, et Marie Brunet, André Moyne, avocat, et Marie Brunet, son épouse, héritières de Marie Sauvé, veuve d'Abraham Brunet, procureur.

B. 1636. (Liasse). — 85 pièces, papier.

1704. — Sentences. — Jeanne Croué, femme de Jean de Serre, marchand, séparation de biens. — Françoise Picard, femme de Charles Joubert, dit Grandicour, séparation de biens. — Joseph Despéroux, marchand, contre Valentin Damicour, marchand. — Bénéfice d'inventaire au profit de François Ancien, procureur, marié à Suzanne Moreau, Pierre Auboyneau, marchand, au nom de Marianne Auboyneau, sa fille, et d'Avrard, décédée, héritiers de Jean Nepveu. — Marianne Bultel contre Arnaud Bouquet, marchand, séparation de biens. — Anne de La Croix, femme de Paul Bion, marchand, séparation de biens. — René Dupont, maçon et entrepreneur, contre Pierre Talbart et Philippe Allain. — Nicolas Baranger, marchand, contre Pierre Aubert, bourgeois, et Marie Calvet. — Bénéfice d'inventaire au profit de Jean-Baptiste Périer et Marianne Barbaud, sa femme, de La Flotte, île de Ré, héritiers de Jean Bouriaud. — Entérinement du testament olographe de Élisabeth Bagnier, femme de Charles Lucas, maître apothicaire. — Jacob Binault contre les prieur et religieux de l'abbaye de Saint-Michel en l'Herm. — Bénéfice d'inventaire au profit d'Étienne d'Hariette, héritier de son frère Nicolas d'Hariette. — Don Diègue de Peredo, chef d'escadre de Carthagène pour S. M. Catholique le Roi d'Espagne, et Marie Marois, son épouse, donataire universelle de sa mère Marie Massiot, contre Charles Loustallot, marchand à Saint-Jean d'Angély, et Marie Gaudet, sa femme, donataire de Renée-Marguerite Chambert. — Loustallot est débouté de son opposition et de Peredo sera payé de 300 livres sur les arrérages de cent livres dues par de Pontmarois, écuyer, échue et à échoir, et Loustallot, condamné à payer 30 livres audit de Peredo et aux dépens. — Guillaume Fleurant, curé de Marsilly, contre René Billié, marchand, au sujet d'un jardin de 40 pieds de long et 36 de large, situé dans la cour de la maison presbytérale dudit lieu. — Jacques de La Bruère, avocat en Parlement et au Présidial installé dans les offices de greffier des insinuations laïques et ecclésiastiques, économe sequestre de l'abbaye de la Grâce-Dieu. — Samuel Bernon, écuyer, conseiller du Roi, trésorier de France au bureau des finances de Poitiers, contre Jean Lamotte, marchand, et Marguerite Langliers, sa femme, héritière d'Abel Langelier, « fugitif du royaume pour fait de Religion », et Jacques Thomas, commis à la régie des biens des fugitifs de la généralité. — Edouard Boussingault, seigneur de Garennes, conseiller du Roi et receveur dans les fermes à Dunkerque, contre David Pontardent. — Nicolas Brebion, marchand, contre Charles de Hillerin, docteur en Sorbonne, trésorier de la Cathédrale. — Très haute et puissante dame et très illustre princesse Françoise de Montault, de Benac, Navailles, veuve de très haut et très illustre prince Charles de Lorraine, duc d'Elbœuf, sa douairière, fille aînée et héritière universelle de haute et puissante dame Suzanne de Baudéan de Parabère, veuve de messire Philippe de Montault, duc, pair et maréchal de France, contre Louis Rousseau, sieur de Saint-Vincent, procureur fiscal de Chaillé en Poitou, héritier sous benéfice d'inventaire de Marie Perrin, fille de René Perrin, sieur de La Fouinière. — Marc-Antoine Picot, écuyer, et Olive Jacob, sa femme, demandeurs en partage et reddition de comptes, contre Jean Boutiron, sieur de La Pinelière, ci-devant procureur, et Marie Jacob, sa femme. — Jean de Volluire, écuyer, seigneur dudit lieu, donataire universel de Julie Prevost de Touchimbert, sa femme, et les autres cohéritiers de Marie Robillard, leur cousine, fille et héritière de Josias de Robillard, écuyer, seigneur de Champagné, et Marie de Mazières, leur fille, contre Hector

de Saint-George, chevalier, seigneur de Dirac, La Berlandière et autres lieux. — Le sieur de Dirac est condamné à payer aux demandeurs neuf années de la rente foncière de 30 livres faisant partie de celle de 60 livres, et d'en payer titres nouveaux ou reconnaissance dans un mois et condamné aux dépens. — Guillaume Meslier, sieur de La Sablière, contre Claude Nadaud, sieur de Boisdable, et Charles des Moulins, sieur de La Tour, et Pierre Gourraud, chevalier, seigneur de Marsay, curateur des mineurs de Charles Gourraud, écuyer, « fugitif du royaume », et de Suzanne Moulins. — Renée Goullard, fille de Noé Goullard et de Renée Pepin, faisant profession de la religion catholique, est mise en possession des biens de Jean Pepin, « passé dans les pays étrangers pour fait de Religion ». — Olympe de Cailhaud, veuve de Jean de Gabaret, chevalier de Saint-Louis, lieutenant général des armées navales, et Élisabeth Olivier, veuve de Daniel de Beaumont, écuyer, héritiers de Damaris Marie de Caillaud, femme de Louis Papineau, sieur de Belair, conseiller au Présidial, contre Jeanne Rousseau, héritière de Claude Rousseau, avocat au Conseil du Roi, héritier bénéficiaire de Louis Papineau. — Bénéfice d'inventaire de Jean Pascaud, chevalier, marquis de Poléon, héritier de Charles-César de Montalembert, chevalier, seigneur des Essards, colonel à brevet du régiment de Clinvilliers, son cousin germain. — Guillaume Cothonneau, ayant abjuré la R. P. R. est mis en possession des biens de Guillaume Cothonneau et Marie Gralin, ses père et mère, « absents du royaume pour fait de Religion ». — Damien Martel, chevalier, seigneur, comte de Thavel, contre Jules Gabaret, chevalier, seigneur d'Angoulins, et Jean-Jacques d'Asurix, aide de camp de M. d'Aubarède, lieutenant général des armées du Roi. — Philippe de Tandebaratz, bourgeois de La Rochelle, héritier sous bénéfice d'inventaire d'Anne Vincent, femme de Nicolas d'Hariette, et Élisabeth Lloyd, contre Étienne d'Hariette, marchand, héritier sous bénéfice d'inventaire de son frère, Nicolas d'Hariette, il est condamné de se dessaisir et départir de la possession qu'il fait de la borderie de Pommeroux et d'en rapporter la jouissance depuis l'évasion du sieur Lloyd aux pays étrangers jusqu'à ce jour, suivant l'estimation qui en est faite par experts audit de Tandebaratz et de lui continuer la rente de 2,500 livres, suivant l'estimation qui sera faite de ladite borderie (2 septembre 1704).

B. 1637. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1705. — Jean Deschamps, marchand, contre Charles Nicollet, aussi marchand à Saint-Christophe. — Bénéfice d'inventaire au profit d'Élie Mauzé, tonnelier, André Mauzé, voilier, et Joseph Mauzé, poëlier à Rochefort, héritiers de Marthe Manceau, femme de Derick Scheffter, marchand. — Bénéfice d'inventaire au profit de André et Rachel Perdriau, enfants et héritiers de Louis Perdriau. — Bénéfice d'inventaire au profit de Mathieu Menuteau, conseiller au Présidial, et Marguerite-Madelaine-Élisabeth de Marines, son épouse, héritiers d'Antoine de Marines. — Judith Regnaud, veuve de Pierre Tavernier, contre Marie-Anne et Suzanne de Monjon. — Nicolas Moreau, maître chirurgien, contre Isaac Morin, huissier, et Nicolas Sauline, marchand à Thairé. — Pierre Guillemot, notaire royal, contre Jeanne Viollé, veuve de François Boutiron. — Prise de possession des biens de Henri Tersmitten, absent du royaume pour fait de Religion, par Pierre Regnier, écuyer, seigneur de Périgny, secrétaire du Roi, et Marie Tersmitten, son épouse. — Hilaire Brossard, « maître sculpteur », contre Joseph Perotin Petitpré, maître chirurgien, et Simon Martin, notaire royal. — Louis Petit, prêtre, curé de Barret, contre Jean Bonnamy, sieur de Bellefontaine, avocat en Parlement, et Charlotte Petit, son épouse. — Bénéfice d'inventaire au profit d'Antoine Labat, marchand, et de Marie Allaire, sa femme. — Louis Tercinier, curé de Dairanson, contre Élisabeth Piniot, dame du Breuil Barabin. — Claude Masse, ingénieur du Roi, et Marie Papin, sont mis en possession des biens de Anne Papin, qui a quitté le royaume au sujet de la R. P. R. — Théodore de La Croix, marchand à Saint-Martin de Ré, contre Richard Creagh, écuyer, sieur de La Foucherie. — Étienne Marsaud, marchand à Marans, est mis en possession des biens de Jeanne Marsaud, sa sœur, « passée dans les pays estrangers pour fait de Religion ». — Gabriel Bollon, maître apothicaire à Rochefort, contre Marie Porcher, veuve de Pierre Rayneau. — Charles de La Court, écuyer, et Victoire-Marguerite de La Court, sont mis en possession des biens d'Osée de La Court, « fugitif du Royaume pour cause de Religion ». — Installation d'Albert Hervé, conseiller du Roi, président au siège royal de Rochefort dans la charge de maire de Rochefort (9 août 1705). — Jean Pascaud, chevalier, seigneur, baron de Pauléon, contre Marianne de Saint-Just de Mercy, veuve du sieur des Essards. —

Supplique de Claude de La Grange, écuyer, sieur du Repos, pour obtenir nomination d'un procureur en qualité de curateur à l'hérédité abandonnée du feu sieur Antoine Poulleri de La Coutariaire, vu la renonciation à ladite succession par Marie de Caderan, épouse de Benjamin Begaud, écuyer, seigneur d'Esmé, afin de pourvoir contre ledit curateur pour la liquidation de sa créance envers ladite succession. — Enquête au sujet de l'instance de Marie Bruneau, femme de Pierre Bernard de Grateloup, écuyer, seigneur de Mantelay, pour obtenir séparation de biens d'avec ledit seigneur. — Procès-verbal des droits de barrage des portes de La Rochelle, dépendant du domaine, à cause du château royal de cette ville, par suite du contrat passé au Louvre entre le Roi et Pierre Coustaud, bourgeois. — Procuration consentie par Paul Bousseau et Guillaume Dougé, à Pomier, marchand, pour retirer les effets appartenant à la succession de Louis Libert. — Enregistrement des lettres patentes confirmant l'établissement du couvent des Capucins de l'ordre de Saint-François, à Rochefort (mai 1701), signé : F. Esprit de Blois, gardien des Capucins.— Interrogatoire de Jean Cochon, sieur du Puy, conseiller médecin ordinaire du Roi, dans l'instance entre lui et Louis Massiot, marchand. — Curatelle de l'enfant mineur de défunt messire Jean de Belisle, chevalier de Saint-Louis, chef d'escadre des armées navales, et dame de Saint-Pierre, sa veuve. — Réception d'Antoine Pillon comme sergent royal. — Enquête sur l'incendie de la maison de Pierre Faneuil, marchand, dans la nuit du 5 au 6 mai 1704. — Inventaire des effets d'Hilaire Tresmaux, du pays d'Aunis, mort à la rade de Passe à Colot, sur le vaisseau du Roi le *Palmier*, commandé par M. de Sérigny, le 20 avril 1702. — Procès-verbal de visite des marais de Choupeau, Thairé et Taugon-La Ronde à la requête de Jean-François de Lescure, évêque et baron de Luçon, conseiller du Roi en ses conseils, Étienne de Champflour, évêque de La Rochelle, baron de Maillezais, conseiller du Roi en ses conseils, contre les intéressés au dessèchement desdits marais.

B. 1638. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1705. — Enquêtes faites par Valentin Mariocheau de Bonnemort, seigneur d'Aytré, conseiller du Roi et son lieutenant général en la senechaussée et siége présidial, à la requête de Marie Guilloton, poursuivant sa séparation de biens avec Jacques Jacob, notaire et procureur en la baronnie de l'île de Ré. — (Il avait entrepris un commerce tant sur mer que sur terre et avait fait beaucoup de pertes qui ont absorbé son bien et partie de celui de sa femme.) — François Brunet et Suzanne Thomas, sa femme, contre Étienne d'Hariette, héritier de Nicolas d'Hariette, son frère. — Jean-Baptiste Périer et Marianne Barbaud, sa femme, contre Louise Dusou, veuve de Jean Bouryau. — Marianne Bourot, contre Audet, son mari, séparation de biens. — Jean Valcareil, de Saint-Jean de Luz, contre François Huet de La Gastinière, trésorier de France, payement d'une somme de 1,670 livres. — Règlement de comptes entre Jean-Baptiste Périer et Marie-Anne Barbaud, sa femme, et Antoine Maudet, aubergiste. — Expertises par Marie Cosset, veuve de Pierre Allard et Catherine You, veuve de Jean Boureau dit Laverdure, revendeuses et marchandes publiques, des meubles composant le sequestre par François Faitou, veuve de Jean Millet, capitaine de navire. — Naturalité de Frédéric Stender, suédois, raffineur, natif de Staden, évêché de Bresme, demeurant à La Rochelle, depuis seize ans, professant la religion catholique, à la suite des interrogatoires de Guillaume Bertin, Jean Drilland, Alexis Allaire, Jacques de Lavau. — Nomination de Daniel Batard, comme sergent royal, après information de sa vie, religion et mœurs. — Louis de Vilson, écuyer, contre François Brunet et Suzanne Thomas, procès-verbal des dégradations faites à un domaine à eux arrenté le 5 janvier 1700. — Curatelle des enfants de défunt Alexandre René de Murel, seigneur d'Aubigny et de Gabaret, sa veuve. — Partage des domaines acquis pendant la communauté Adam Billon et Le Breton père et mère dudit Abraham Billon, entre Edmond Gould et Jean Marchand, syndics des créanciers d'Adam Billon. — Procès-verbal de visite et expertise de la maison de Champdeniers, à la requête de François Boyer, fermier judiciaire de ladite maison, Jeanne Gallot, veuve de Théodore Martin Poirier, poursuivant la vente par décret de ladite maison, contre Madelaine de Ponthieu, veuve de Jean de Beauchamps. — Antoine Godineau, fermier général de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Vendôme, contre Jean de Marans, prieur commandataire du prieuré de Saint-Georges d'Oleron. — Testament d'Alexandre Jourdain en faveur de sa mère Suzanne Guionneau : « Ozée Jourdain, mon père, s'est absenté de ce royaume pour » cause de Religion, il y a quelques années, il est » maintenant estably dans les païs estrangers, ayant » avec luy Louis, Henry et Louise Jourdain, nos frères » et sœurs, enfans dudit Ozée Jourdain et de ladite » Suzanne Guionneau » (16 février 1693) deposé par

ladite Guionneau Jourdain le 12 décembre 1705. — Procès-verbal de visite d'une maison, sur la grande rive, à la requête de Joseph Rivet-Cottiby, conseiller et avocat du Roi et son procureur à la lieutenance générale de police, mari de Marie Massiot, épouse auparavant de Henri Thévenin, Madelaine Thévenin, et Philippe-Benjamin de Mazière, écuyer, sieur du Passage, contre Pierre Faneuil. — Levée des scellés et inventaire chez défunt Élie Broussard, à la requête de Daniel Broussard, employé dans les affaires du Roi.

B. 1639 (Liasse.) — 12 pièces, papier

1706. — Sentences. — Guillaume Dangeac, marchand à Tonnay-Charente, Anne Diserotte, sa femme, Marguerite Diserotte, fille majeure, héritiers de Marguerite Diserotte, femme de Josué Lloyd, écuyer, sieur de Beauséjour, leur tante, héritière elle-même d'Anne Cherbonnier, veuve de Pierre Diserotte, leur mère et aïeule, contre Jean Gilles, sieur de Saint-Gilles. — Bénéfice d'inventaire accordé à Philippe de Tandebaratz, héritier de son cousin Daniel de Tandebaratz. — Pierre Bontemps, employé dans les fermes du Roi, contre Marie Bontemps, veuve de Jean Martin, serrurier à l'île de Ré. — Aimé Brunet, conseiller du Roi au Présidial, contre Henriette Bardet, épouse de Laurent-Élie Véronneau, conseiller du Roi et son assesseur et Joseph Rivet-Cottiby, conseiller et avocat du Roi au Présidial. — Jacques Prou, écuyer, contre Daniel Broussard, employé dans les fermes du Roi et Esther Broussard. — Jean-Baptiste Brebion et Claude Vibert, contre Marie de Pont, veuve de Pierre Faneuil et Théodore Berthinault, écuyer, sieur des Chaulmes et Robert, son épouse. — Louis Brun, fermier général du temporel de l'évêché de La Rochelle, demeurant à Maillezais, contre Joseph Despéroux, marchand. — Pierre Vigoureux, maître apothicaire à Marans, contre François de Querquy, écuyer, sieur de Chalais. — Adrien Denis de La Mellière, demandeur en entérinement de la lettre de rémission et pardon, contre Pierre Dufaye, accordée à la charge de payer cent livres de réparation civile aux enfants mineurs de feu Gilles Paul, notaire royal et dix livres d'aumônes aux pauvres prisonniers. — Louis, Suzanne, Marie-Suzanne, Jeanne, Esther-Henriette et Madelaine Tabutteau, sur leurs certificats de catholicité, sont déclarés héritiers de Suzanne et Étienne Tabutteau, fugitifs pour fait de Religion (30 mars 1706). — Jean de Méric, écuyer, sieur de Fraissinet, conseiller du Roi, trésorier de France au bureau des finances et chambre du domaine de la généralité et Élisabeth de Labarre, son épouse, et les autres cohéritiers de Philippe de Labarre, contre les héritiers de Moïse de Voulon, écuyer, sieur de Poisneuf. — Antoine Malherbe, sieur des Rivières, fils de Michel Malherbe, avocat et d'Anne de Saint-Germain, seul et unique héritier de Guillaume Malherbe, sieur du Roc, son neveu, contre Marie Mousnier, femme séparée de biens de Ignace Hertegon, docteur en médecine et héritière de Guillaume Malherbe, sieur du Roc, son fils. — Jean Lacoste dit Frappe-d'abord, soldat dans le régiment de la Roche-du-Maine, demandeur en entérinement de sa lettre de grâce, accordée contre Nicolle Piraillon, veuve de Jean Tachard, journalier, tué par ledit Lacoste (14 août 1706.) — Louis duc de Saint-Simon, duc et pair de France, propriétaire en partie des lods et ventes de La Rochelle, contre Josué Léonard, Daniel Broussard et Jean de Méric, écuyer, sieur de Fraissinet. — Marie Bruneau, femme du capitaine Pierre Bernard de Grateloup, contre Pierre Barret, marchand. — Bénéfice d'inventaire au profit de Jeanne de La Ronde, veuve de Jacques Godeffroy, Esther de La Ronde, veuve de Jacques Goislard, héritiers de Jacques de La Ronde, leur frère. — Joseph Rivet-Cottiby, conseiller et avocat du Roi, époux de Marie Massiot, veuve de Paul Thévenin, et Madelaine Thévenin, contre Philippe Faneuil. — François de Cursay, écuyer, sieur d'Oleron, contre Jacques Laurentin.

B. 1640. (Liasse). — 42 pièces, papier.

1706. — Sentences. — Procuration donnée par Guillaume de Marines, chanoine de l'abbaye de Nieul sur l'Autize en Poitou, à François Regnaud, procureur au Présidial, pour l'émancipation de Michel de Marines, par lettres du prince et pour consentir à ce que Mathurin Menuteau de Courchamp, conseiller du Roi au Présidial, mari de Marguerite de Marines, reçoive du receveur des consignations des requêtes du Palais à Paris, la somme de 12,000 livres en principal et 8,000 livres d'autre, pour dot et augmentation de dot de ladite de Courchamp, à la charge d'en faire l'emploi en un fond solvable. — Procuration donnée par Julie-Élisabeth Du Bois, épouse de Louis-Henry Bellengier, chevalier, seigneur de Saint-Luc, à son fils Luc Bellengier, chevalier, seigneur de Saint-Luc. — Inventaire, estimation et expertise des meubles et effets délaissés par Germain Le Texier, sous la tutelle de sa mère Marie Pastureau. — Élisabeth Perdriau, veuve

d'Élie Seignette, maître apothicaire, et Marie Seignette, sa fille et héritière, contre André Vedeau, marchand à Taillebourg. — Marie Massiot, veuve de Jacques Baudouin, sieur des Marattes, contre Abraham Jouneau. — Daniel Brement, capitaine de navire, et Marie Albert, sa femme, contre Pierre Faneuil, marchand. — Estimation de la charge de notaire royal de feu Jacques Mabille par Jean Juge et Jean Micheau, notaires, à deux mille cinq cents livres à Françoise Cossay, veuve dudit Jacques Mabille, et inventaire des registres dudit Mabille. — Séparation de biens de Gabrielle-Suzanne Barbot et Jean de Gaallon, chevalier, seigneur de Villeneuve (8 novembre 1706) à cause des pertes qu'il a faites au jeu et de son mauvais ménagement. — Arbitrage par Baudouin et Daniel Masson entre Théodore de La Croix, Richard Creagh, écuyer, et la dame Francart, au sujet d'une livraison de sel. — Installation d'Alexandre Roulleau, comme notaire royal apostolique. — Jacques Texier, saisissant réellement les biens de Louis Tabutteau, l'aîné, et Suzanne-Marie Faneuil, contre Louis Tabutteau fils, Pierre Faneuil, Marie Castel, veuve de Jean Evrard, chevalier, seigneur de Belle-Isle, Louis, duc de Saint-Simon, pair de France, etc. — Ouverture du testament olographe de Pierre Habert, écuyer, conseiller honoraire au Présidial, scellé de ses armes et déposé par R. P. Pierre Imbert, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, et Nicolas Troussillon, archidiacre de la cathédrale. — Jean de Marans, seigneur, prieur commandataire du prieuré de Saint Georges d'Oleron, contre André Godineau, fermier général de l'abbaye de la Très Sainte Trinité de Vendôme. — Information de *commodo* et *d'incommodo* pour l'établissement à Saint-Martin de Ré d'un hôpital pour les pauvres femmes et filles. — Suzanne Guyonneau, femme séparée de biens d'Osée Jourdain, « fugitif du Royaume pour fait de Religion », contre Abraham Jourdain et consorts.

B. 1641. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1707. — Sentences. — Jacques Girard, procureur au siège de Rochefort, contre Timothée Deschamps, premier huissier audiencier audit siège, Girard est condamné à payer à Deschamps, les 224 appels de cause, suivant l'arrêt du conseil. Signé en Chambre du Conseil : Rougier, Durand, Diserote, de La Boucherie, Girard, Sibille, Brunet et Regnier. — Nathan Savouret, marchand, et Marie Quil, sa femme, contre Isaac Vatable, chirurgien, héritier sous bénéfice d'inventaire de Nicolas Vatable et Marie Quil. — Jean Auboyneau, marchand, contre Charles Rouillaud, portefaix, André Galliot et sa femme. — Bénéfice d'inventaire au profit de Suzanne Tizeau, veuve de Philippe Rulot, marchand, héritière de sa fille Suzanne Rullot, femme de Guyon-Ligonnière. — Pierre Bontemps contre Annet de Neuville et Marguerite Rabusson, sa femme, héritiers de Marianne Rabusson qui l'était de Guillaume Rabusson, notaire royal. — Simon de La Coudray, marchand à Saint-Marc, contre Jean de Létoille, marchand à Dœuil. — Bénéfice d'inventaire au profit de Pierre Hardy, marchand, et Esther Gayot, sa femme, héritiers de Jacques Gayot. — Bénéfice d'inventaire au profit d'Isaac Vatable, chirurgien, héritier de Nicolas Vatable et de Marie Quil. — Les religieuses de la Charité contre Pierre Dugarry, sieur de Portneuf, héritier de Sara de la Ronde, veuve de Florent de Lesgue, écuyer, sieur de Chalais. — Jean de Ramond, écuyer, sieur de Lestang, mari de Jeanne Le Bouc, Catherine Le Bouc, femme de Isaac Mestivier, sieur de Malzard, et Marie-Madelaine Le Bouc, héritiers de Charles Le Bouc, sieur de Fief-Rolland, et Nicole Penigaud, contre Benjamin de Mazière, chevalier, seigneur du Passage et de Voutron, et d'Esther Guillaudeau et Damien de Martell, chevalier, seigneur comte de Tennel, colonel d'infanterie, et Suzanne Guillaudeau, héritiers sous bénéfice d'inventaire d'Henriette Baudouin. — Jacques Giraudon, écuyer, sieur de Courolles, conseiller du Roi, président des traites foraines de Niort et lieutenant de la maîtrise des eaux et forêts, contre Benjamin Piniot, écuyer, sieur du Sableau, saisissant réellement les biens de Judith Joustau, veuve de Paul Marillet et Louise de Cuirblanc, veuve d'Antoine de Marines. — Jacques Mazicq, marchand à Saint-Martin de Ré, héritier de Paul Mazicq, contre Pierre Chadeau, sieur de La Clocheterie, capitaine des vaisseaux du Roi, et Suzanne Favreau, héritière de Jacques Favreau, sieur de La Pacaudière, son père, qui l'était de Jean Richard, sieur de Bremery. — Bénéfice d'inventaire au profit de Paul Guyot, marchand à Croix-Chapeau, héritier de Jacques Doscher, marchand. — Les intéressés des marais de Taugon-la-Ronde, Choupeau et Benon, contre les intéressés des marais de Langle-Giraud. — Denis Faure, chirurgien, est mis en possession des biens de Thomas Ayraud, dont le fils Charles s'est absenté pour cause de Religion, et Samuel Ayraud, aussi absent pour cause de Religion. — Hilaire Brossard, « maître sculpteur » à La Rochelle, contre Joseph Perantin Petitpré, Nicolas Vinet, maîtres chirurgiens, et Simon Martin, notaire royal. — Bénéfice d'inven-

taire au profit de Françoise Prevost, veuve de Balda Pyniot, écuyer, sieur de La Préfouyer, héritière de sa fille Élisabeth Pyniot. — Anne Gravouille, veuve d'Abel Regreny, contre Pierre Herbert, avocat en Parlement, et Jules Gabaret, chevalier, seigneur d'Angoulins, et Anne Bruneau, son épouse. — Henri et Philippe Merlin, héritiers de leur père Paul Merlin, contre Benjamin de Mazière, écuyer, sieur du Passage, et Esther Guilllaudeau. — Marie Savouret, veuve de Jean de Gennes, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, est mise en possession des biens de Jacob Mancel, époux de Marie Mancel, fugitive du royaume pour cause de Religion.

1642. (Liasse). — 22 pièces, papier.

1707. — Sentences. — Marie Esther Gitton, femme séparée de biens de Jean Bounet, contre Geneviève Valin. — Michel Neel du Rocher, syndic des créanciers de M. de la Frézelière, évêque de La Rochelle, demande à être relevé de ses fonctions pour cause de maladie et est remplacé par Chevreaud. — Procuration donnée par Jean Meric, écuyer, sieur de Fraissinet, conseiller du Roi, trésorier de France, et Élisabeth de La Barre, sa femme, à Pierre de Méric, conseiller du Roi, conseiller général des finances, domaines et bois de la généralité, pour la succession de Moïse de Voullon, écuyer, sieur de Poisneuf, et Marie Tiraqueau. — André Gontard, avocat, contre les P. P. Jésuites. — Procuration donnée par Louise-Henriette de La Barre, femme de Louis Payen, écuyer, sieur de Montolain. — André Boizin, sergent royal. — Testament de Marie d'Hariette, veuve d'Élie de Baussay, (cachet, armoirie, feuillages), legs à sa fille Marie de Baussay et la jouissance et le revenu seulement à son fils François qui est un mauvais menager et n'a voulu s'attacher à aucune profession, et le capital à ses enfants au cas qu'il se marie. — 12 mars 1705. — Michel Jolly contre Charles de la Boucherie et Jean Gitton, conseillers au bureau des finances. — Visite des blessures de Richard fils par Antoine Ferme et Honoré Amadieu, maîtres chirurgiens, jurés royaux. — Joseph Merle, marchand, contre Louis-Antoine-Joannis-Joseph Bossier.

B. 1643. (Liasse). — 71 pièces, papier.

1708. — Sentences. — Alexandre Nadaud, maître apothicaire, et Marie Duthais, sa femme, contre Suzanne Pomier, veuve d'Élie Bareau et Suzanne Bareau, veuve Papin. — Grégoire Piaud, conseiller, avocat et procureur à Rochefort, contre Louis Texier, notaire royal. — Charles Dupont Bailly, marchand à La Châtaigneray, contre Jacques Tichet, marchand. — Jean-Baptiste Périer, bourgeois, et Marianne Barbaud, sa femme, contre Abraham Billon, marchand, dépositaire des meubles exécutés sur Jacques Marais, marchand, et Marie Morin. — Bénéfice d'inventaire au profit de Michel Billon, bourgeois, et Marie-Aymée Lesné, sa femme, héritiers de Gaspard de Saint-Vincent. — Jeanne Pinson, veuve de Jacques Béchet, marchand à Esnandes, contre Jacques et Jean Béchet. — Jean Desmottes, écuyer, sieur de Saint-Pé, administrateur des biens de son fils, Pierre Desmottes, écuyer, contre Pierre Geay, écuyer, sieur de La Gasconnière, et Marguerite Caillaud, sa femme, Jean van Herzel, mari de Philippe Desmier, tous héritiers bénéficiaires de Pierre Geay. — François Corantin Dumas, écuyer, major, garde-côtes de la capitainerie de Loiré, contre Charles Grillet, soldat de marine, époux de Marie Bounelle, veuve de Jacques Monne, dit la Montagne. — Louis du Barrail, écuyer, chevalier de Saint-Louis, colonel du régiment du Roi infanterie, et brigadier des armées de Sa Majesté et Esther Ribier, son épouse, fille et héritière de Thésée Ribier, chevalier, seigneur de Clerbourg, et de Marie Porteau, veuve d'honorable homme Philippe Franchard, sieur de Vendôme et de Esther Daguenet, Louise Grelet, veuve Audouit et Sey et Jean Grippeau, marchand à l'île d'Elle, paroisse de Marans. — Bénéfice d'inventaire au profit de Pierre Savignac, écuyer, sieur de La Brenaudière, héritier de Michel Manigault, sieur des Ormeaux.

B. 1644. (Liasse). — 83 pièces, papier.

1709. — Sentences. — Jacob Desmaisons, marchand poëlier et Élisabeth Bruand, veuve de Jean Bricard, ayant justifié de leur catholicité, sont établis dans la jouissance et possession de l'héritage d'Anne et d'Elisabeth Bruand, filles de défunt Jacques Bruand et Elisabeth Bouquet et « absentes du Royaume pour fait de Religion. » — Suzanne Bernon, femme non commune en biens de Pierre Horouard, avocat en Parlement, dame de la Jarne, contre Charles Boscal de Réals et son frère seigneurs de Ronflac. — Gilles Monnereau, marchand, contre Marie Giraud, veuve de François Blancheteau. — Marie Reparon, veuve de Guillaume-Antoine Collet, écrivain du Roi au port de Rochefort, contre Jean

Coudret, bourgeois et marchand. — Les P. P. Minimes de Surgères, contre Jean Gazeau, marchand à Marans. — Suzanne Moreau, veuve de François Ancien, procureur, contre Mathurin Guiton, employé dans les fermes du Roi. — Eustache de Fleury, chevalier, seigneur du Nart, héritier de Gabrielle Maron, sa mère, contre Charlotte Perdriau, veuve de Moïse Galiot. — Anne Benigne Pougnet, contre Étienne Fillon, jardinier à Niort et Élisabeth Pairé, veuve Armand. — Gillette Bidaud, veuve de Jacques Morel, contre André Bosnay, laboureur et Jean Penigaud, étudiant en philosophie. — Bénifice d'inventaire à Suzanne Mossand, veuve Marquet, et Anne Geoffre, femme d'Antoine Maudet, héritiers d'Élie Mossaud. — Séparation de biens entre Anne Caron, et Étienne de Vallée, son mari, maître chirurgien. — Bénéfice d'inventaire à Suzanne Henriette Beraudin, veuve d'Amateur Huet, écuyer, sieur du Riveau, capitaine des vaisseaux du Roi et Benigne Beraudin, veuve de Jacques Manseau, écuyer, sieur de Boissoudan, héritiers de Philippe de Tandebaratz. — Bénéfice d'inventaire à Anne Godeffroy, veuve de Paul Merlin, Jeanne Goislard, veuve de Victor Cambray, Anne Goislard, Madelaine Auvray, Henri Godeffroy, marchand et banquier, héritiers de Pierre Dugarry.

B. 1645. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1697-1715. — Sentences. — Charles Boucher, conseiller du Roi préposé à la régie des biens des Religionnaires fugitifs du royaume, poursuivant le bail des biens de Nicolas Corné, de La Flotte, contre Louis Desillard, marchand à La Flotte. — Esther Auvray, veuve de Samuel Douteau, héritière d'Antoinette Boursaud, sa nièce, demanderesse en saisie, contre David Charron, maître tailleur d'habits, assigné pour déclarer ce qu'il doit à Charles Boucher, commis à la régie des biens des fugitifs pour cause de Religion et à la succession de Garesché, fugitif. — Entre les intéressés dans l'armement des vaisseaux commandés par le feu sieur d'Yberville, à la diligence de Pierre Legros, receveur au bureau du tabac de cette ville, requérant la vente de 362 sacs ou ballots de tabac en poudre venant sur le vaisseau du Roi le *Phénix*, en conséquence de l'arrêt du conseil entre de Maupoux, capitaine de vaisseau et Pierre Faneuil, marchand, et lesdits Maupoux et Faneuil. — Marché et bail des réparations du moulin de la maison seigneuriale de Dompierre « causé par le coup de vent du 12 décembre 1710. » — Transport par Charles Peronneau, marchand et Jeanne Collin, sa femme à Jacques Leclerc, marchand et Marie-Anne de Couagne, d'une maison neuve rue des Carmes, « ayant » issue, entrée et sortie sur la rue ou chemin qui » conduit de la Tour de La Lanterne, à la Porte de » Marine où ci-devant estoient les moulins à eau du » sieur Chaumont » pour 175 livres à Péronneau et 225 livres au mineur Michel Duperroy, son neveu, fils de feu René Duperroy. — Réunion à la Monnaie royale de ladite maison par arrêt du conseil du 26 novembre 1709. — François Ferrand, chargé par Sa Majesté de la recherche des usurpateurs de titres de noblesse, contre Pierre Faure, marchand, assigné pour déclarer ce qu'il a appartenant à Daniel de La Porte, conseiller du Roi, Président en l'Élection de Marennes. — Devis de la réparation d'une des presses à l'argent de la monnaie de La Rochelle, par Henry-David de Villeneuve. — Procuration de Michel Sanval, bourgeois de Paris, chargé par le Roi du recouvrement et perception du droit sur les huiles à Louis de Chaumont, directeur des affaires du Roi. — Devis pour la construction d'un magasin à preuve de la bombe à faire à la Monnaie de La Rochelle et des ouvrages de terre, maçonnerie, charpenterie, menuiserie, couverture, tuiles, ferrures, vitres, etc., à ladite monnaie, et des travaux pour y établir quatre presses nouvelles, un moulin, deux fourneaux avec les couverts et bâtiments nécessaires. — Procès-verbal d'espèces portées à la monnaie de la maison de Louis Torterue Bonneau, banquier, provenant du vaisseau le *Saint-Jean-Baptiste*, venant des Indes, commandé par le capitaine Vivier Thomas, de Royan. — Requête de David Nézereau pour être mis en possession des biens de Louis Martin, son neveu, fugitif, provenant du chef de Marie Nézereau, sa mère, sœur du suppliant, ledit Martin a paru dans cette ville, mais n'a fait aucun acte de Religion. — La somme de 175 livres sera payée audit Nézereau sur les fruits et revenus dudit Louis Martin. — Envoi à Versailles des plans de Saint-Martin, fort Laprée, Brouage et Oleron. — Entre Jacques-Philippe Du Chesne, sieur du Mesny, conseiller du Roi, receveur des tailles en l'Élection, fermier des lods et ventes du château de La Rochelle, contre Jean Diserotte, conseiller du Roi en la sénéchaussée et Présidial. — Charles Boucher, commis « à la régie des biens des fugitifs du royaume et nou- » veaux convertis qui ne font pas leur devoir de ca- » tholiques » contre Élie Seignette, marchand, pour raison d'une maison qui appartenait à Gombaud, fugitif pour fait de Religion, et duquel Gilles Monnereau, héritier, « ne fait pas son devoir. » — Jean Rouger, marchand, fermier judiciaire de la seigneurie de La

Barouère, contre Pierre Travers, saunier. — Simon Bouchereau, conseiller et procureur du Roi au Présidial obtient payement par le commissaire sequestre de l'année d'arrérages de la rente de vingt livres en sol de cens qui lui est due par Pierre Dosché et Anne Regnaud, absents du royaume pour fait de Religion et dont les biens ont été affermés. — Marie Fouchard, veuve de Zacharie Flandreau, aussi fugitive pour cause de Religion, autorisation donnée par l'intendant Begon à Jean-Baptiste Barbot, conseiller du Roi, contrôleur des receveurs des trente cinq sols de Brouage au bureau de La Rochelle, « nouveau converti » mais faisant « son devoir de catholique » de vendre et aliéner des domaines de sa femme jusqu'à la concurrence de trois mille livres pour être employée à l'acquisition de la charge de receveur des fermes du bureau de Saint-Amant en Poitou. — Louis Rousseau, mesureur des charbons de terre, demandeur en exécution de l'ordonnance du 20 octobre 1704, contre les juges consuls, marchands et négociants de La Rochelle. — Autorisation d'Isaac Rullot, marchand « nouveau converti » de vendre de ses biens jusqu'à concurrence de 3,000 livres pour être employées au payement de ses créanciers. — Autorisation à David Bion, marchand « nouveau converti » de vendre de ses biens jusqu'à concurrence de 3,000 livres pour le payement de ses créanciers. — Autorisation à Jacques Rame, officier de marine, nouveau converti, qui fait son devoir de catholique, de vendre une rente de cinquante livres. — Même autorisation à Pierre Jouannet, qui fait son devoir de catholique, ainsi que sa fille Anne, héritière d'Anne Regnaud, sa tante, fugitive du royaume, de la moitié des prix des baux desdits biens, à la charge par ladite Anne Jouannet « de rapporter de six mois en six » mois autre certificat de sa catholicité et qu'elle a sa» tisfait à son devoir pascal. » — Autorisation à Auguste Legoux, écuyer, sieur de Périgny, de vendre sa dite terre pour payer ses créanciers. — Réception du lieutenant général Valentin Mariocheau de Bonnemort dans l'office héréditaire de conseiller subdélégué de l'Intendant de la généralité (24 avril 1705). — Autorisation aux nouveaux catholiques qui font leur devoir, de vendre des domaines, savoir à Marie Bouhier, Samuel Piniot, écuyer, sieur de la Largère, Marthe Distillement, veuve de Gabriel Vallaud, Paul Mousnier-Rocheclaire. — Bail des fournitures des corps de garde. — Procès-verbal du brûlement de 301 paquets de peaux de castor avec 5 sacs grands et petits de poils et rognures, repêchés du naufrage du vaisseau le *Manon*. — Bail du Pont de la Pierre. — Procès-verbal de l'évaluation de la châtellenie de Dompierre à la requête de Louis Green de Saint-Marsault, colonel d'infanterie, Marie-Frédéric son frère, Suzanne Cassandre et Élisabeth de Saint-Marsault ses sœurs. — Procès-verbal d'incendie à la Monnaie (25 mai 1709.) — Bail de la tour de Chassiron, Louis Dubordage, adjudicataire de l'entretien des feux. — Jean Cochon, sieur du Puy, conseiller et médecin ordinaire du Roi, contre la communauté des maîtres chirurgiens et Charles Léger, maître chirurgien.

B. 1646. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1709. — Sentences, enquêtes. — Étienne Laroche, boulanger à Marans, contre Pierre Vigoureux, maître apothicaire, expertise des dommages subis par ledit Laroche. — Réception de Jean Pillard, dans l'office de notaire de la baronnie de Mauzé. — Information sur la religion, vie et mœurs de Laurent Morineau, nommé conseiller. — Séparations de biens d'Anne Caron et Vallée, son mari. — Enquête à la requête de Louise Auboyneau, veuve Gabaret, contre Jean Gilles, juge de Saint-Pierre d'Oleron. — Curatelle des enfants mineurs de M. des Chaumes. — Procès-verbal d'estimation des blés au marché de Marans. — « Bernard-Anselme de » Saint-Castain..., par arrêt du Parlement de Na» varre, du 6 juin 1708, rendu entre lui et Marie de » Saint-Castain, autorisée par le sieur de Labaig, son » époux.... rapportera la preuve que feu le sieur de » Saint-Castain épousa Melstide Nikokosqua,, fille du » chef des sauvages et qu'il est légitime dudit ma» riage », ce qu'affirment et déposent les témoins assignés.

B. 1647. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1710. — Sentences et enquêtes. — Anticipation faite par Thomas sur la terre de Girard, d'environ deux pieds. — Marie Mars, veuve de Paul Berry, aide-major garde-côte d'Aunis, contre Jacques-Louis Lebert, écuyer, sieur de Saint Paul, mineur émancipé sous l'autorité de Arnaud Peré, prêtre, son curateur aux causes. — Bornage du fief de Saint-Jean dehors d'avec le fief Saint-Louis. — Information de la religion, vie et mœurs de Honoré-Henri Lambert, lieutenant général au siège de Rochefort. — Séparation de biens de Marie Périer et Jacques Perocheau. — Visite des maisons de Pierre Hardy et Pierre Naudin, par des arbitres experts.

— Enquête Maulavé contre Burgau. — Anticipation de Pierre Thomas sur les terres de Jean Girard, maître de poste à Dompierre. — Esther Gitton, veuve de Jean Brunet, contre Geneviève Vaslin. — Marie Chauveau contre Jean-François Levasseur. — Liquidation de l'évêque de La Rochelle, Étienne de Champflour, avec les syndics de Charles-Magdelaine de La Frézelière. — Marie Garitteau, femme non commune en biens de Jean Auboyneau, contre Marie Guitton, veuve et non commune en biens de Michel Ancelin, maître cloutier. — Geneviève Prévost demande de séparations de biens contre son mari Herbert. — Installation de Laurent Texier comme huissier. — Interrogatoire de Jean Gorin. tonsuré, détenu aux prisons de l'évêché, pour avoir « fait des mariages de nouveaux convertis » qui ne font pas leur debvoir de catholiques », il a fait onze mariages à La Rochelle en se servant « d'un » livre contenant en français les psaumes des calvi- » nistes, à la fin desquels est le formulaire dont se » servaient les ministres pour bénir les mariages de » leur Religion, qu'il lisoit aussi ce même formulaire, » en leur faisant promettre aux particuliers qui vou- » loient se marier, après les avoir nommés par leurs » noms, de se prendre à mary et femme, ce qu'ils pro- » mettoient, ensuite de quoi ils etoient mariés, sans » que lui répondant, observât aucunes autres cérémo- » nies. » Il déclare « n'avoir senti aucun mouvement » de conscience à cet égard, n'en avoir jamais demandé » pardon à Dieu par le sacrement de la pénitence et » de la confession. Les certificats (qu'il délivrait) con- » tenoient à la vérité que les partyes s'estoient apro- » chées des sacremens de la sainte Eglize, qu'ils avoient » confessé et suby la pénitance quy leur avoit esté » impozée et communiée à la Sainte Huscaristie, après » y avoir esté disposé en entendant la sainte messe, bien » que cependant tous ses faits fussent supposés, et » qu'il ne fist que lire aux partyes contractantes la » liturgie dont les ministres se servoient pour bénir » les mariages des calvinistes. » — Nomination d'experts entre Marie La Cour, veuve de Gabriel de La Cour, marchand, ayant renoncé à sa communauté contre François de La Combe. — Thomas Oüalle et Samuel-Joseph Meschinet de Richemond, contre Benjamin de Mazière, écuyer, sieur du Passage et de Voutron. — Marie Jamin, veuve de Louis Bernardeau, contre le sieur de Javerzacq. — Alphonse Pintault contre Pierre Bonnet, marinier. — René Clavereau, sieur de Ladouë, contre Pierre Soleil et Pierre Drouillard, passagers de La Tremblade à La Rochelle. — Gabriel Cabece, prêtre, curé de Nuaillé, contre Marie Tuffet, veuve de Claude Lemastin, chevalier, seigneur de Nuaillé. — Curatelle du mineur Compere. — Bail des réparations à faire au pont Pontreau et canal du petit Cravan, pour que les religieux de l'abbaye de Saint-Michel puissent jouir de la cabane qui leur est affermée par les intéressés au marais défriché de la Bire et de la Penissière. — Enregistrement des lettres de réception de Charles-Bernard-Xavier Sauvestre de Clisson, chevalier, seigneur, comte des Motes, Clisson et autres lieux dans l'état et office de conseiller du Roi, grand sénéchal d'Aunis, ville et gouvernement de La Rochelle. — Visite des marais de Voutron à la requête des intéressés au dessèchement desdits marais, contre Philippe-Benjamin de Mazière, écuyer, seigneur du Passage, L'Houmée et Voutron. — Information de la religion, vie et mœurs de Adrien Denis de La Millière, contrôleur des épices.

B. 1648. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1711. — Enquête et procès-verbaux. — Marguerite Bernard, veuve de Gabriel de Serry, écuyer, sieur de Beauregard, curatrice de ses enfants et d'elle, contre Isaac Jousseaume, marchand à Mauzé, fermier judiciaire de la seigneurie de Beauregard saisie réellement sur la demanderesse, visite de ladite terre et constatation des dégradations commises. — Bail des réparations à faire à la maison sise rue de la Billetrie et au domaine situé au bourg d'Angoulins appartenant à Martin, fugitif du royaume pour fait de Religion et devis des travaux. — Jean-Charles Parnajon, sieur du Treuil, receveur des consignations à la place d'Annibal Poirel, sieur de la Riordrie, son beau-père décédé. — Serment du R. P. Jean Lebeuf « sur les Saints ordres » qu'il n'a jamais renoncé à la succession de sa sœur, Anne-Marie Lebeuf. — Procès-verbal d'ouverture d'un coffre, entre Jean Bruslé, conseiller et procureur du Roi de la monnaie, Chandelier de La Pijonnière, officier du Roi et Marie Bruslé, sa femme, Jean Butler, curateur de sa fille et de défunte Jeanne Bruslé, Louis Besnard, mari de Bruslé, Jacques-Pierre, Thérèse-Louise et Hélène Bruslé, héritiers de Jacques Bruslé, leur père. — Information sur la religion, vie et mœurs de Pierre Rochard, procureur fiscal de Saint-Martin de Ré et Louis Prévost, sénéchal d'Ars et Loire. — Expertise à la requête de Marianne de Saint-Quist Des Mersy, veuve de Charles-César de Montalembert, chevalier, seigneur des Essarts, colonel de cavalerie, contre Jean Pascaud, chevalier, seigneur, baron de Poléon. — Information

de la religion, vie et mœurs de Jacques Bruslé, fils de défunt Jacques Bruslé, conseiller et procureur du Roi de la Monnaie royale de La Rochelle, qui, en deux ans, a dissipé en débauches et au jeu, treize à quatorze cents livres par an et consommé le principal de plus de six milles livres, demande d'un conseil judiciaire par sa famille. — Information de la religion, vie et mœurs de Jacques Corbier, avocat, sénéchal des baronnies de Maillezay, Taugon et La Ronde.

B. 1649. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1711-1712. — Sentences. — Bénéfice d'inventaire accordé à Marie Arramy, veuve de Jean-Blaise Busquet, marchand, Louis Arramy, marchand, André Estournet, marchand, et Jeanne Arramy, sa femme, messire Jacques Maisonneuve, prêtre curé de Nieul, Marie Maisonneuve, veuve d'Étienne Desroches, procureur, Michel Salvin, marchand libraire, Philippe Desbordes, marchand libraire et Marie Salvin, sa femme, héritiers d'Antoinette-Françoise Béchet. — Les syndics du clergé du diocèse, contre Jules de Gabaret, chevalier, seigneur d'Angoulins, capitaine des vaisseaux du Roi et Anne Bruneau, sa femme, veuve d'Auguste Le Goux, écuyer, sieur de Beaugeay, capitaine des vaisseaux du Roi et Pierre Auguste Baudouin, écuyer, sieur de La Noue, Auguste et Henri Le Goux, écuyer, sieur de Périgny et de La Tour et Anne Le Goux. — Bénéfice d'inventaire au profit de Suzanne de Ferrière, femme de Jean-Baptiste de La Perrière, écuyer, héritière de Samuel de Ferrière, écuyer, sieur des Tourneaux, son père. — Jean Juglard, écuyer, sieur de Jouet, contre Françoise Jourdin, veuve de Jean David. — Séparation de biens d'Élisabeth Poirier et Antoine Chalumeau. — Bénéfice d'inventaire au profit d'Anne Allenet, veuve de Michel Boucher et Gabriel Duprat, servant dans les troupes du Roi, héritiers de Sara Allenet, femme de Pierre Duprat, ministre de la R. P. R. « passés dans les pays étrangers pour fait de Religion. » — Jean Juglard, écuyer, sieur de Jouet, paroisse d'Eyranson, appelant d'une sentence des officiers du comté de Benon, contre Françoise Jourdain, veuve de Jean David et Jean David, son fils. — Séparation de biens de Jeanne Carré et Claude Bernard, marchand. — Les syndics du clergé du diocèse, contre Jules de Gabaret, chevalier, seigneur d'Angoulins, capitaine des vaisseaux du Roi, sous-lieutenant des gardes du corps de Sa Majesté catholique et brigadier de ses armées et Anne Bruneau, son épouse, séparée de biens, auparavant veuve de Auguste Le Goux, écuyer, seigneur de Beaugeay, capitaine des vaisseaux du Roi, Henri Le Goux, écuyer, sieur de Périgny et de La Tour et Anne Le Goux et Baudouin de La Noüe, écuyer, contre Isaac-Charles Gabet, greffier en chef du bureau des finances. — Richard Creagh, écuyer, contre Jacques Gasc, marchand à La Flotte. — Simon Dreux, chevalier, seigneur de Teuil, d'Aigne et autres places, capitaine-major de cavalerie, directeur des marais desséchés de Voutron, contre Jean de Vitry, docteur en médecine, Pierre Trocquet, sieur de Grandmaison et Pierre Lamand à Mortagne la vieille et Esther Loriol. — Bénéfice d'inventaire à Isaac Chaillé fils de Pierre Chaillé et Esther Clabat, héritier de ses oncles Jacques et Isaac Chaillé. — Jean-Charles Parnajon, conseiller du Roi, receveur des consignations.

B. 1650. (Liasse). — 80 pièces, papier.

1712. — Enquêtes. — Élisabeth Mouchard, veuve de Jacob Raulé, conseiller du Roi, commissaire aux revues des gens de guerre, renonce à la communauté avec son mari. — Procuration de Philippe Jolly à Suzanne Coudret, sa femme, pour renoncer à la succession de Marie Coudret, veuve de Larche, décédée à La Rochelle, leur sœur et belle-sœur. — Procuration donnée par Louise-Françoise de Plaibault de Villars, à Paul Gazeau, pour la nomination d'un curateur aux mineurs de Louis-Joseph Plaibault de Villars, écuyer, seigneur de Courtenin, brigadier des armées du Roi et directeur des fortifications du pays d'Aunis. — Partage de la succession d'Hariette entre Suzanne d'Hariette et Charles d'Hariette, son frère. — Assignation donnée à Esther Allaire pour l'obliger à faire cuire son pain au four banal de Isaac Guitteau, qui est sommé de produire ses titres. — Inventaire des papiers concernant les fortifications de feu M. de Villars, d'ordre de l'Intendant de Beauharnois à M. de Villennes, ingénieur en chef (cachet aux armes de Beauharnois d'argent à la fasce de sable et 3 merlettes de même en chef). — Procuration par René Serain, écuyer, sieur de La Cordinière et Dorothée de Gaalon, son épouse, à Pierre Texier pour renoncer à la succession de Jean-Baptiste de Gaalon, écuyer, sieur de Villeneuve. — Expertise des marais près la rivière de Forges, à la requête de dame Phillebert de Gassion, contre les habitants de la paroisse de Forges. — Enquête sur la religion, la vie et mœurs de René Roulleau, nommé à un bénéfice. — Curatelle des mineurs Motais. — Nominations d'ex-

perts entre Charles Trudaine, conseiller d'Etat ordinaire du Roi, intendant de la généralité de Bourgogne, seigneur de Laleu, contre Gilles Gouchon, Charles Lepau, ci-devant fermiers de ladite terre. — Séparation de biens de Marie Garnier et Jean Alleman. — Information de la religion, vie et mœurs d'Ignace Cadoret de Beaupreau, avocat du Roi.

B. 1651. (Liasse). — 72 pièces, papier.

1713. — Enquêtes. — Visite d'un masureau que Braud prétend être situé dans la seigneurie de Châtelaillon au bourg de Clavette et Tayeau dans le fief de l'aumônerie, seigneurie de Bourgneuf. — Nominations et rapports d'experts. — Installation de Léonard Guillemot, ci-devant notaire royal, comme greffier des arbitrages, compromis, comptes, syndicats et direction de créanciers à La Rochelle. — Liquidation des créances de dame Benigne Beraudin, veuve de Jacques Manceau, écuyer, sieur de Boisoudan et Suzanne-Henriette Beraudin, veuve d'Amateur Huet, écuyer, sieur du Riveau, capitaine des vaisseaux du Roi, héritiers de Marguerite Brunet sur les biens de Gendron et Blavon. — Information de la religion, vie et mœurs de Prevost, sénéchal de Saint-Martin. — Inscription de faux de Louise Jousseaume « marchande fayencière », contre un billet de 1,500 livres 10 sols qui lui a été présenté par Paul Bouchet. — Enquête au sujet de la dîme réclamée par le curé d'Usseau à François-Charles Gillier, chevalier, seigneur, comte de La Villedieu. — Émancipation de Marguerite, Jeanne et Antoine Jacques, enfants de Antoine Marchand, conseiller au Présidial et de Marguerite François, à présent épouse de Louis Poirel, seigneur du Gué-d'Alleré, conseiller au Présidial.

B. 1652. (Liasse). — In-folio, 72 pièces, papier.

1713. — Sentences. — Étienne Garnier, laboureur à Puilboreau et André Richier, farinier au moulin de Saint-Hilaire, paroisse de Dompierre, contre Anne Bruneau, femme séparée de biens de Jules de Gabaret, chevalier, marquis d'Angoulins, sous-lieutenant des gardes du corps du Roi de S. M. catholique le Roi d'Espagne, maréchal des camps et armées espagnoles, gouverneur de Saragosse et Suzanne Nézereau, veuve de Benjamin Véronneau, écuyer, sieur de la Serrie et les prieur et religieux de l'Hôpital de la Charité et Gabriel Thibaud, chevalier, seigneur de La Raffinière et de Russay, capitaine d'artillerie de la marine à Rochefort, mari de Suzanne Véronneau. — Jacques Fequaire, conseiller du Roi, prévôt de la marine à Rochefort et Henriette Constant, sa femme, héritière de Sara Prévost, veuve de Pierre Coutant Vilian, procureur, demandeur en interruption de possession, affectation par hypothèque et déguerpissement, contre René Juteau, marchand et Daniel Modieu, conseiller du Roi, lieutenant particulier, assesseur civil de la sénéchaussée de Poitou au siège royal de Niort et Élie Poirier, officier de marine. — Renée Denart, veuve de Isaac Auboyneau, marchand, contre Louise Sauzeau, veuve de Jacques-Jean et Jean Demonsay, fermiers de la seigneurie de Ré. — Marie Potel, veuve d'André Pastureau, marchand, contre Jean Gitton, marchand. — Étienne Moreau, demandeur en entérinement de testament, maître serrurier, contre Pierre Delouche, maître cordonnier, héritier de Marguerite Delouche, femme Moreau. — Camus, capitaine de navire et Marianne Garnier, sa femme, Pierre Garnier, charpentier de navire de La Tremblade et Mathurin Garnier, leur sœur, contre Jean Des Fontaines, écuyer, sieur de La Fond, capitaine au régiment de Chambaud. — Antoine-Alexandre de Rencouville, ci-devant commandant les vaisseaux du Roi *la Renommée*, contre Antoine Marchant, le jeune, tapissier et Michel Picart, huissier. — Nicolas Chasteau, marchand à Thairé, contre Pierre Luneau, jardinier, époux de Marie Chasteau. — Jean Léger, pair de La Grange, capitaine de flûtes du Roi et Marie Des Réaux, sa femme, contre François Orieux, charpentier de navire et Élisabeth Gaschet, sa femme. — François Darango, marchand, contre Philippe Merlin, sieur de Chédeville et Olive Briand, sa femme. — Jean Rivaille, marchand à la Flotte, contre Jean Drillant, marchand à La Rochelle.

B. 1653. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1714. — Enquêtes. — Informations de la religion, vie et mœurs de Pierre-Antoine Pothier, notaire royal. — Nominations et rapports d'experts. — Projet du décret à la requête de Allard Belin, marchand, saisissant réellement les terres, châtellenies et seigneuries de Manderoux, Bazauges, La Chastellière, sur Paul de Pont, sieur des Granges, Virson, et Sara Bernon, son épouse. — Procès-verbal pour constater la maladie de Françoise Le Roy, veuve Lottier, qui l'empêche de régir ses domaines. — Apposition des scellés sur les

meubles et effets de Marie Robert, veuve de Louis Accard, à la requête de Marie-Thérèse et Jean-Louis de La Mainière, enfants de défunts Jean de La Mainière et Marie-Thérèse Accard. — Apposition des scellés chez Jean Noordingh, marchand, à la requête de Jacques Clerc, sieur du Questeau, marchand, et Anne Sestry, sa femme. — Enquête et interrogatoire de Louise Delagrois, veuve en premières noces de Jacques Gaillard, en secondes noces de Pierre Delagrois et femme de Nicolas Binotteau, au sujet du service d'une rente de douze cents livres assise sur les domaines de la mineure Sigougneau et due à Jean Guillory. — Ouverture du testament de Charles Héron, prêtre, chanoine de la cathédrale. — Nomination de revendeuses pour l'estimation du mobilier de la veuve Diserotte et ses filles.— Représentation d'un ancien registre du greffe par Chaigneau pour le sieur Regnier.—Rapport d'experts Fleury et autres pour l'armement de l'*Africain*. — Vérification d'écritures Tourneur, Persillon, Turpau et autres. — Réception du sieur Giraud en qualité de lieutenant du prévôt. — Vérification d'écritures Laborde, Guibert, Boutoleau et Morsin. — Réception de Pierre Combaud, « exécuteur des sentences criminelles », vu son certificat de catholicité signé de Courtiau, curé de Notre-Dame. — Pierre Combaud est nommé à la place de son beau-frère Pierre La Fargue, « par lettres expédiées à Versailles le 30 décembre 1713, scellées du grand sceau de cire jaune à queue pendante ». — Réception d'André Cellier, notaire royal. — Jeanne Rasteau, demanderesse en séparation de biens, contre Cacaud, « mauvais ménager ». — Enquête sur la demeure de Jean Thomas, avocat. — Réception de Fumat, notaire royal. — Estimation et expertise de la borderie de Salles, à la requête de Henry Godeffroy, sieur des Fontaines, marchand banquier, Jeanne Gaillard, veuve de Victor Cambray, maître chirurgien, Wallasse, marchand, et Anne Gaillard, héritiers sous bénéfice d'inventaire de Jacques de La Ronde, banquier, et de Pierre Dugarry, contre Philippe Merlin, sieur de Chédeville, et Olive Briand, son épouse, héritière de Suzanne de La Coste, femme d'Amariton Briaud, Olive de La Coste, veuve de Pont et consorts.

B. 1654. (Liasse). — 133 pièces, papier.

1714-1715. — Enquêtes. — Enquête sur le testament olographe de Charles Mesnard. — Il y a 24 ans, Charles Mesnard remit un paquet cacheté de cire à Girard Pineau, procureur, mais il le lui redemanda deux mois après, il le lui remit « et ne sçait ce qui « estoit dans ledit paquet ». — Procès-verbal d'ouverture des lettres de Étienne Manceau et Nézereau, sa femme, à la requête de leurs créanciers. — Informations de la religion, vie et mœurs de Pierre Boutet, praticien, nommé premier huissier audiencier et de Pierre Lecomte, receveur des consignations. — Visite du château d'Aguré, paroisse de Saint-Saturnin du Bois, à la requête de Louis de La Rochefoucauld de Fonsèques, chevalier, seigneur, marquis de Montendre. — Séparation de biens de Renée de Ramé et Jacob Tauvron. — André Menutteau, prêtre, curé de Saint-Rogatien, contre Marie Guichard, veuve de Samuel Peronneau, Anne Dufour, veuve de Pierre Bon, Anne Bon et les créanciers de la succession de Bon, curé de Saint-Rogatien. — Expertise des biens de Mounier, saisis judiciairement à la requête de Neraudeau. — Information de la religion, vie et mœurs de Charles-Jean Parnajon, avocat en Parlement, baptisé dans la R. P. R. et nouveau converti. — Émancipation d'Elisabeth Gros, de Jean, Jean Gratien et Marie-Jeanne Foucher. — Etat du revenu du prieuré, cure de Saint-Ouen. — Visite du vaisseau *Royal-Dauphin*. — Visite du prieuré de la Vaurie de Périgny, par Masse, expert géographe.

B. 1655. (Liasse). — 15 pièces, papier.

1715. — Sentences. — Nomination d'un curateur à la succession abandonnée de Gabriel Duprat, officier d'infanterie. — Élie Bareau, procureur au Présidial, curateur à la succession vacante de Jean-Baptiste Trahan, avocat en Parlement, demandant la vente des biens immeubles de ladite succession, contre Élisabeth Guesdon, veuve et non commune en biens dudit Trehan, Jean Bruslé et autres. — Pierre-Auguste Baudouin, écuyer, sieur de Lanoüe, est mis en possession des biens de Suzanne Bizet, absente du royaume pour fait de Religion, sa cousine issue de germains, étant fille de Pierre Baudouin, écuyer, sieur de La Noüe, qui est fils de Nicolas Baudouin, écuyer, sieur de Belœil, et de Suzanne Bizet, enfant ainsi que le père dudit Bizet de La Barouère, de Pierre Bizet, écuyer, sieur du Pairé, l'un des échevins de La Rochelle. — Paul Bidé, chevalier, seigneur de Chezac, lieutenant des vaisseaux du Roi, capitaine d'une compagnie franche de la marine, à

Rochefort, et Jeanne Richard, son épouse, sont mis en possession des biens de Élie Bouhereau, l'un des ministres de la R. P. R., et de Blandine Richard, leurs cousins issus de germain du côté maternel, « sortis du » royaume avec leur famille pour fait de Religion », et Bouhereau, docteur en médecine, vu les contrats de Estienne Richard, sieur de La Poitevinière, avec Magdelaine Gauvaing, reçu par Charbonnier, notaire, le 25 mai 1662, et d'Élie Richard, docteur en médecine, avec Jeanne Belin, reçu par Billon, notaire, le 11 novembre 1671, d'où il appert que Blandine Richard, veuve Bouhereau, et mère de Bouhereau, médecin, est tante paternelle d'Étienne et Élie Richard, et les contrats de mariage dudit Bidé, d'où il appert que les demoiselles Richard sont issues desdits Étienne et Élie Richard, et les certificats de catholicité délivrés par les curés de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. — Jean Meurguier, écuyer, sieur de Veillauzay, conseiller du Roi, premier lieutenant de la maréchaussée d'Aunis, est mis en possession des biens de Élisabeth Prou, fille de Jean Prou et d'Élisabeth Manigault, « sortie du royaume pour fait de Religion », sa cousine, ayant le germain sur lui. — Jean-Baptiste de La Perrière, écuyer, sieur de Roiffé, demandeur en saisie et déclaration, contre Françoise Blaye, veuve d'André Guyonnet, à la Grange du Verseau, paroisse de Surgères, et Pierre de La Borde, prêtre, prieur de Saint-Pierre de Surgères, et Mathurin Bris, maître teinturier. — Archibald Hamilton, de Lith, en Ecosse, contre Josué et Arnaud Petit, marchands, et Jean Desbois, avocat en Parlement. — Henriette-Suzanne Beraudin, veuve d'Amatheur Huet, écuyer, sieur du Riveau, capitaine des vaisseaux du Roi, contre Pierre Chatiffaud, fripier. — Jacques de Culant, chevalier, seigneur de Landray et Marie de Culant, sa sœur, contre Marie Dizerotte, veuve d'Arnaud d'Arger, sieur de La Lande, et Jacob de Bonnefoy, écuyer, sieur de Breteauville, enseigne sur les vaisseaux du Roi. — Marie Prévost, veuve de Jean Mercier, sieur de Riollet, à Saint-Marc, près Surgères, contre Auguste Guitton de Maulévrier, seigneur de Saint-Mars, etc. — Frédéric-Guillaume de La Trémoïlle, prince de Talmont, lieutenant général des armées du Roi, seigneur, comte de Benon, contre François de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur, comte de Surgères, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine des vaisseaux de Sa Majesté, et Louis-François Du Buisson, sieur de La Brunetière et d'Aigrefeuille, conseiller du Roi, chevalier d'honneur au Présidial de Provins. — André Bertain, boucher, et Marie-Anne Guitteau sont mis en possession des biens de Louis et Jean Guitteau, « sortis du royaume pour cause de Religion. »

B. 1656. (Liasse). — 19 pièces, papier.

1716. — Enquêtes. — Antoine Dallié, maître de musique, contre Mathurin Chaigneau père et fils. — Séparation de biens de Catherine Poupet et de son mari Jacques Verré. — Information de la religion, vie et mœurs de Jacques Marchand, concierge des prisons royales. — Apposition des scellés chez Pascalis, marchand forain et inventaire de ses effets. — Installation de Jacques Jarrosson, notaire royal. — Curatelle de Jacques-Christophe Thomas, fils mineur de Jacques Thomas, commis à la régie des biens des fugitifs de la généralité. — Émancipation d'Auguste de Martel. — Adjudication du bail au rabais du pont et pontreau du marais du Petit Cravan. — Curatelle des mineurs de Jacques de Gaalon, écuyer, sieur des Carreaux. — Information de la religion, vie et mœurs de Gabriel Beraudin, lieutenant général (brevet de nomination du 4 avril 1716.) — Apposition des scellés après le décès de Jacques Thomas, commissaire établi à la régie des biens des Religionnaires fugitifs, décédé dans sa maison de campagne près Lafond, le 15 septembre 1716, à la requête de Valentin Mariocheau de Bonnemort, subdélégué de l'intendant de Creil. — Information de la religion, vie et mœurs de François Griffon, lieutenant criminel. — Apposition des scellés chez madame Cottiby, à la requête de Théodore Masson, notaire royal, curateur des mineurs de Joseph Cottiby, avocat et procureur du Roi et dans la maison de Gaspard de Mirande, sieur des Portes, décédé. — Curatelle de Michel Valladon. — Apposition des scellés à la maison d'Armand Guibour, sieur Du Val, curé de La Flotte, décédé. — Inventaire des meubles d'Urbain Huard, écuyer, sieur de la Poterie. — Apposition des scellés chez Charles Pouzin, procureur, décédé. — Levée des scellés apposés après le décès de Jacques Girard, et dans la maison de Marie Nézereau, veuve de Louis Massiot, curatrice de ses enfants. — Apposition des scellés chez Étienne Manceau l'aîné. — Information de la religion, vie et mœurs de Jacques Théodore Masson, notaire royal. — Levée des scellés et inventaire chez la dame La Maignère.

B. 1657. (Liasse.) — 68 feuillets, papier.

1716. — Enquêtes. — Règlement des droits dus au concierge des prisons. — Anne Dechézeaux, veuve de Simon Durand, marchand à La Flotte, contre Élie Arnaud, marchand et Renée Dechézeaux, sa femme. — Les syndics du clergé du diocèse de La Rochelle, contre Massiot, écuyer, conseiller, secrétaire du Roi, commissaire ordonnateur de la marine, Henri Allaire, seigneur de Beignon, conseiller du Roi, ancien lieutenant et juge de l'Amirauté, Paul de Pont, seigneur des Granges, négociant et Marie Macquain, veuve de François Gillois. — Jean de Charon, chevalier, seigneur de La Gravelle, contre Pierre Meschain, ci-devant fermier judiciaire de la terre et seigneurie de Ciré. — Enregistrement des lettres qui l'autorisent à se dire héritière sous bénéfice d'inventaire de sa sœur Marie Brissonnet, épouse de Jean Barboce Cabece, gentilhomme d'extraction portugaise, par Anne Brissonnet, épouse de Jean Meurguier de Villandry, écuyer, conseiller du Roi, premier lieutenant de la maréchaussée d'Aunis.

B. 1658. (Liasse.) — 23 pièces, papier, piqûres d'insectes.

1717. — Enquêtes. — Daniel Tortin, marchand à Thairé, demandeur en anticipation, contre François Esmerit, maître serrurier. — Philippe-Benjamin de Mazières, chevalier, seigneur du Passage et de Voutron, administrateur de ses enfants et de Guillaudeau de Villedoux, son épouse, Jacob de Bonnefoy, écuyer, seigneur de Bertauville, et la dame de Martel, son épouse, François-Charles-Auguste de Martel, écuyer, émancipé par lettres du prince, procédant sous l'autorité de Julien Guyet, écuyer, sieur du Tail et de François Moyne, procureur, contre Marie Potet, veuve d'André Pastureau et Marie-Madelaine Pastureau, femme de Joseph Lomiant, et auparavant veuve de Louis Papelart pour l'exécution de l'arrentement par sous seings privés d'une maison par le seigneur du Passage à la veuve Pastureau et ses filles, qui sont condamnées à payer au demandeur les loyers de ladite maison, à raison de deux cent cinquante livres par an, à compter des trois premiers mois de l'exploitation jusqu'au 9 de juillet 1716. — Charles d'Hariette demande l'enregistrement des lettres qui établissent qu'il n'est héritier de son père Étienne d'Hariette, que sous bénéfice d'inventaire. — Catherine Marcollay, femme de Pierre Ducru, maître écrivain, demande la séparation de biens d'avec son mari. — Jacques Jouannet, catholique, est mis en possession des biens de sa tante Anne Regnaud, veuve de Pierre Dansay, fugitive hors du royaume pour fait de Religion. — René de Bremond, chevalier, seigneur d'Orluc, mari de Marie Du Bourg, héritière de René du Bourg, seigneur de Porcheresse, contre Jeanne-Marie Bancheaud, veuve de Louis Chauvet, et Louis François d'Aiguières, chevalier, seigneur dudit lieu. — Anne Faure est séparée de biens d'avec son mari Jean-Baptiste Reculest, marchand. — Daniel Aymé, marchand, aux Petites Rivières de Sainte-Soulle, contre Jean-Baptiste de La Perrière, écuyer, seigneur de Roiffé. — Marie Cassou, catholique, est mise en possession des biens de sa tante Marie Valleau, femme de Pierre Mousnier « qui s'est absentée du royaume pour fait de Religion. »

B. 1659. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1717. — Enquêtes et informations. — Information à Saint-Martin de Ré, par Gabriel Beraudin, écuyer, seigneur de Passy, Rompsay, conseiller, lieutenant général, commissaire en cette partie du Parlement de Paris, à la requête du procureur général, sur la construction et établissement de deux moulins à eau que Marchant, premier commis du bureau établi à Paris pour les fortifications des villes et places du royaume prétend faire faire sur l'écluse qui est vis-à-vis du Hâvre, pour l'utilité du public, en permettant aux habitants de faire moudre à peu de frais leur grain. — Apposition des scellés et inventaire chez Henry Allaire du Beignon, à La Rochelle, et au Beignon, à la requête de Sara Tersmiten, veuve de Théodore Pagez, Jean-Honoré Reignier, conseiller au Présidial et Elisabeth Bardel, son épouse, Henri Regnier, avocat en Parlement, Cosme Regnier, capitaine d'infanterie, héritiers présomptifs de Élisabeth Tersmiten, femme d'Henry Allaire, seigneur du Beignon, avocat en Parlement et juge de l'Amirauté, « fugitive du royaume pour fait de Religion ». — Autorisation donnée par François Chevalier, seigneur de Champagné, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi et capitaine d'une compagnie franche de la marine, et Pierre Martel, chevalier, seigneur de Lentreponste, enseigne des vaisseaux de Sa Majesté, à l'aliénation et vente par les mineurs de feu Damien Martel, écuyer,

seigneur de Thenuel et de Guillaudeau de Villedoux, de la maison et corps de logis à eux appartenant en commun, appelée le Grand Bureau, sis à La Rochelle, paroisse Saint-Sauveur, et en constituer des rentes au profit des mineurs. — Rétrocession par Antoine Girardeau, marchand, à Matthieu de La Grange, écuyer, sieur du Repos, demeurant à Bonneville de Saint-Jean de Liversay, des marais par lui acquis de Georges d'Artilly et Gaigneur, ingénieur ordinaire du Roi, et Marie de La Grange, le 4 mars 1716, en payant par le sieur de La Grange à Girardeau, 300 livres pour le pot de vin déboursé par lui lors du contrat aux vendeurs, les sieur et dame Le Gaigneur. — Émancipation des mineurs Diserotte. — Information de la religion, vie et mœurs de Jean de Loriol, nommé sergent, Mathieu Morineau, avocat du Roi. — Apposition et levée des scellés chez Marie Nepveu, veuve Froment, Moynot, dit Saint-Aman.

B. 1660. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1717. — Enquêtes et informations. — Pierre Touray, charpentier de grosses œuvres, demandeur en crime de violences et voies de fait, contre Lespérance, Jean Maître, Châteauneuf frères et Grelier, qui ont dangereusement blessé Touray à la tête, de coups de canne, à moitié chemin de Laleu à Saint-Maurice, parce qu'il voulait les empêcher de prendre les chevaux qu'une fille menait à La Rochelle et rapport de Chauvet, Dufresne et Forcade, médecin du Roi et maîtres chirurgiens en titre d'office de La Rochelle. — Jean-Baptiste Jallan, maître praticien, demandeur en crime de violences et voies de fait contre les commis aux Aides. — Anne Delavault, veuve de Jean Le Fèvre, créancière de Suzanne Petit, veuve Duval, demanderesse en crime de violences et de voies de fait, contre ladite Petit et sa fille, qui se jetèrent sur elle, la mordirent au bras, la renversèrent et l'injurièrent. — Pierre Saffron, marinier, contre Gauvain, marinier, qui l'injuria sur la rive, le frappa d'un gros bâton et le renversa, sans connaissance, dans la petite rue qui traverse de la grand'rue aux Récollets. — Procès-verbal de rupture à la prison, par Jacques Coullon, soldat accusé de désertion. — Michel Pelletier, banquier de Paris, expose qu'à défaut de payement d'une lettre de change de quinze cent cinquante et quatre livres endossée et tirée à son profit par le sieur Des Cazeaux, écuyer, sur le sieur de Sainte-Marie, Jean-Joseph d'Allard, écuyer, capitaine, condamné au payement de ladite somme ledit sieur de Sainte-Marie fut arrêté par les huissiers. — Jean-François-Henri de La Perelle de La Faye, lieutenant, et d'autres intervinrent, l'épée nue, pour le délivrer et battirent ensuite les huissiers. — Sentences de bannissement contre François Rabiet et Billaud, prévenus de vol et recèlement. — Marianne Nicolas, veuve de Jacques Giraud, cordière, contre Claire Fouchet et Jeanne Madrain, veuve de Jacques Mainguin, qui avaient renversé ladite Giraud et frappé à la tête avec un seau, en l'injuriant. — Sentence condamnant au fouet Pierre Galfier dit chevalier, pour vol fait à main armée. — Sentence condamnant au fouet et à la fleur de lys Jean Ancelin, laboureur à Saint-Rogatien, pour vol. — Joseph-Irénée Prévost, avocat au Présidial et sénéchal de la baronnie de Ré, se plaint que le banc qui lui avait été assigné dans l'église par les marguilliers avait été occupé par la femme de Foucher, malgré le sergent qui le lui gardait et qu'elle avait refusé d'en sortir, il fut obligé de la prendre par le bras, pour la mettre hors du banc, pour s'y placer avec le procureur fiscal, et alors ledit Foucher passa par le banc de derrière, sans respect pour le Saint Sacrement, sauta par dessus le dossier et se plaça à la tête du banc, à la première place, pour insulter davantage les officiers, au grand scandale des assistants. — Élargissement de Pierre Chicoiné, faute d'aliments. — Élie Audigé, serviteur domestique de François Malteste, marchand à Andilly, ayant prévenu la femme dudit Malteste, Alexandre Chaillot, chirurgien, et Marguerite Malteste, sa femme, gendre et fille, qu'un bœuf ne devait pas être lié du côté où on l'avait mis, fut saisi à la gorge, renversé par eux et frappé à coups de poings et de pieds et de nouveau maltraité avec un bâton par Malteste et délivré par des voisins. — Levée d'un cadavre à la Villeneuve, rue des Jardins.

B. 1661. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1718. — Sentences, enquêtes et informations. — Expertise et visite d'un mur et d'une cheminée par Étienne Marchand, notaire royal et expert, en exécution du jugement entre Jean Bultel, marchand et Philippe-Benjamin de Mazières, écuyer, seigneur du Passage et de Voutron, Marie Potet, veuve d'André Pastureau et Joseph Gauvain et Marie Pastureau, sa femme (22 mai, 8 juin 1718.) — Expertise entre Anne Boutolleau, veuve de Jean Lortal, procureur fiscal d'Ardin, en Poitou, Jean Vincent, marchand et fermier de La Carte, étant aux droits de Jean Baptiste Morin,

ci-devant assesseur de l'Élection de Saint-Jean d'Angély et messire Louis d'Espagne, écuyer, sieur de Repoussac, mari de Anne Michelet et administrateur de ses enfants, Jeanne et Marie d'Espagne. — Séparation de biens entre Jeanne Larnault et Matthieu Masson, marchand. — Jacques Gouault de Vallabon, maître chirurgien à Thouars, et Louise Thomas, sa femme, héritière de Marie Bernon, sa mère, estimation de marais salants sis en la prise de Signar, paroisse des Portes, île de Ré. — Apposition des scellés chez Brebion « marchand faïencier. » — Apposition des scellés sur des ballots trouvés en la maison de Charles Chaussard, aubergiste, et appartenant à Germain Villard, sieur d'Auvilliers, directeur général des Aides. — Enquête sur les injures échangées entre la gouvernante du curé d'Anais et Recullé et la femme Mesnard, qui avait tué, à coup de bâton, deux coqs d'inde dudit curé qui mangeaient ses blés. — Séparation de biens entre Marie Fondammier et Jacob Juppin. — Le syndic du clergé, contre Pierre-Auguste Baudouin, écuyer, sieur de La Noüe et ses cohéritiers, héritiers d'Auguste Le Goux, écuyer, sieur de Beaugeay, auxquels il doit payer 10,500 livres pour vente d'une maison, sise rue Dompierre, vente faite par Jules de Gabaret, chevalier, seigneur d'Angoulins et Anne Bruneau, son épouse. — Expertise d'une maison incendiée, à la requête de Jean-François Oüalle, Suzanne Tabutteau, sa femme, Louis Tabutteau, Henriette et Magdelaine Tabutteau, héritiers de Marie Tabutteau et de Étienne Tabutteau, fugitifs du royaume pour fait de Religion et Jean Meurguier, écuyer, sieur de La Veilleauzeay, lieutenant du prévôt de la maréchaussée, par Jean Micheau, notaire royal et Julien Bonnichon, experts. — Apposition des scellés chez la veuve Tiblemont et inventaire des meubles et effets. — Apposition des scellés chez la veuve Belin. — Émancipation des enfants de feu Daniel Gachet, décédé à l'île de la Martinique. — Information pour la réunion de l'abbaye de Nieul sur l'Autize au chapitre de La Rochelle, en vertu de la bulle du pape Clément XI du 6 avril 1715. — Apposition des scellés chez Renaud Petit et inventaire. — Curatelle de La Rivière, maître en fait d'armes, tombé en démence et furieux et emprisonné dans la citadelle de l'île de Ré. « La Sainte-Vierge l'avoit assuré qu'elle viendroit... » avec Madame la Comtesse de Chamilly, le tirer de » prison et qu'il commanderoit des vaisseaux avec » lesquels il bombarderoit toute l'isle de Ré, La Ro- » chelle et tout le royaume... et qu'il iroit demain » prendre trois personnes de distinction avec luy pour » tuer tous les Turcs qui iroient jusques à Paris tuer » le Roy, n'y ayant rien dans le chemin qui puisse leur » empêcher que luy... qu'il auroit cependant bien fait » de donner un coup de poignet à M. de Chamilly qui » avoit voulu se battre avec luy, après l'avoir fait dîner » avec Mme la Comtesse et Mlles ses filles, le premier » jour de l'an, etc. » — Information de la Religion. vie et mœurs de Mathieu Martin, seigneur de Chassiron, conseiller honoraire.

B. 1662. (Liasse). — 17 pièces, papier.

1718. — Sentences. — Jean Maigneau, mari de Françoise Le Cœur, fille d'Élie Le Cœur et de Madelaine Dupré, contre Jean Dupré, maître tailleur d'habits. — Jean Thenault, marchand de Châtelleraull, demandeur en saisie et déclaration, contre Charles-Germanique Le Mastin, chevalier, seigneur, comte de Maillé et Françoise Richard, veuve Le Mastin et Guillaume Drouin, marchand à Châtelleraull. — François Guesdon, chirurgien à Ferrières, contre Jean Burgaud, notaire et procureur à Châtelaillon et Élisabeth Coffineau, veuve de Michel Laidet. — Jean Baudry, pêcheur sur la levée de Boiré, paroisse de Saint-Martin de Villeneuve, contre Élisabeth Rivet, veuve de Jean Fraigneau, marchand à Siecq. — Thomas Léon, de La Rochelle et Françoise Pellereau, héritière de Jeanne Audouin et au jour de son décès veuve de Pierre Pellereau, contre Marie Valleau, veuve Lafond, tant pour elle que pour les héritiers de Jean Valleau et Judith Audouin et François Orgeron, laboureur à Saint-Rogatien et Marie Caillaud, sa femme. — Noé-Gédéon Rousseau, marchand à Mortagne-la-Vieille, Étienne Boureau, de Marsilly, contre Jacques Rousseau, cabaretier de La Rochelle. — Denis Pinson, le jeune et Suzanne Veillon, sa femme, Nicolas Brigaud, Saulnier et Marie Veillon, sa femme, demeurant à La Flotte, île de Ré, contre Nicolas Sibille, marchand à La Flotte. — René Coullet, écuyer, sieur de Bussy et Anne-Charlotte Du Landa, contre Jacques Boudin, laboureur à Grolleau, paroisse de Croix-Chapeau et Marie Gauvin, sa femme. — Jean-Jacques Guillemet, prêtre, vicaire de Notre-Dame, contre François Gadrat, sieur de Lestang, et Marie Jagueneau et Marie Billard, veuve de Jacques Jagueneau, procureur au siège royal de Saint Jean d'Angély. — Jean Tayeau, marchand, de Clavette, contre Pierre Brian et messire Henry de Béchillon d'Irleau, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Bourgneuf, à la place du ci-devant commandeur Pierre David Gibot de La Périnière et

Louis Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur, baron de Chastelaillon. — Pierre Regnier, écuyer, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, seigneur de Périgny et La Roche-Baranger, contre Pierre Lambert, boulanger. — Jean Dassier, chevalier, seigneur des Brosses, héritier sous bénéfice d'inventaire de François Dassier, chevalier, seigneur des Brosses, son père, contre Jean Boureau, prêtre, curé de Saint-Bonnet, Jean Jacques et Philippe Boureau, Jean Boureau, écuyer, sieur de La Prade, héritiers de Jean Boureau, sieur de La Carré et de Vizé, abbé de Saint-Pierre de Lestrap. — Jacques de Saint-Marcey, sculpteur à Saint-Martin de Ré, contre Fabien Séjourné, dudit Saint-Martin. — Bénéfice d'inventaire au profit de François-Antoine de Mauclerc, seigneur de Bouhet et du Breuil, enseigne des vaisseaux du Roi et les autres cohéritiers de Anne-Louise de Maucler, « veuve de François d'Estuichauyamp », chevalier, seigneur de Schouhel, leur sœur et tante.

B. 1663. (Liasse). — 101 pièces, papier.

1719. — Interrogatoires, enquêtes et sentences. — Information sur la religion, vie et mœurs de Bouchereau, procureur du Roi de la maréchaussée. — Séparation de biens de Élisabeth Seguin et Philippe Bonneau. — Apposition des scellés chez Étienne Heraud, décédé. — Dépôt du testament olographe de Anne Auger. — Pierre Simonnet et Jeanne Langlois, contre Charles de Brillac, écuyer, seigneur de Fenioux. — Enquête à la requête de Pierre Gallais, bourgeois, et Marie de Beaussay, sa femme. — Arrachage de vieilles vignes et d'arbres dans le bois de l'Aubressay, paroisse de Saint-Xandre. — Curatelle de Marie-Anne et Marguerite Dizerotte. — Curatelle de Catherine Bardet. — Curatelle des mineurs Méric de Beauséjour, enfants de Pierre-Méric de Beauséjour, trésorier de France, et de dame de La Barre. — Information de la religion, vie et mœurs de Michel de Marinne, conseiller au Présidial, fils d'Antoine de Marinne, marchand et bourgeois, et de Louise Cuirblanc (né le 6 janvier 1683). — Émancipation d'Étienne Lucé, marchand orfèvre. — Curatelle des mineurs Despéroux. — Enregistrement des privilèges des officiers, prévôts, lieutenants, ouvriers et monnayeurs du serment de France, de la monnaie de La Rochelle, à la requête de Regnaud, lieutenant, Allard Belin, prévôt des ouvriers, Auboyneau, prévôt des monnayeurs, et Viault. — Enquête Jean-Baptiste Perodeau, marchand, contre Marie-Anne Cornet, femme de Bon, pour injures réciproques, « marchande de pétoncles, puante et vilaine, sot et grand gourmand ». — Marie-Anne-Thérèse Bonnamy, émancipée, ayant dessein de se faire religieuse du couvent de la Charité, doit justifier de 3,300 livres pour sa constitution dotale ; elle offre de payer une rente viagère et annuelle de 50 livres et être autorisée par le conseil de famille à abandonner ses biens à la communauté. — Séparation de biens de Perrine Frogé et de Jean Dubois. — Apposition des scellés sur les effets de Chambon, receveur des Aides, décédé. — Paul Cosnier, curé de Saint-Marc, près Surgères, contre Bourdaiseau. — Jean Loisif, prêtre du diocèse d'Angers, prieur de Saint-Gorges de Périgny, contre Jean Boitault, prêtre, prieur, curé de Périgny. — François Godimel, secrétaire honoraire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, contre Étienne Champflour, évêque de La Rochelle. — Curatelle de Joseph Hardouineau, « sourd-muet ». — Apposition des scellés chez le sieur Des Rivières de La Harpe. — Installation d'Ignace Cadoret de Beaupreau, dans la charge de conseiller. — Décès de François Daniaux, concierge des prisons royales et visite des prisonniers. — Apposition des scellés chez la veuve Couillandeau. — Visite du domaine d'Amilly, près Mauzé. — Apposition des scellés à La Sauzaye, chez le sieur René de Saint-Légier, chevalier, seigneur dudit lieu, à la requête de Madelaine Durand, sa veuve.

B. 1664. (Liasse). — 12 pièes, papier.

1719. — Sentences. — Louis Morin, marchand poêlier, demandeur en réparation d'injures atroces et diffamatoires, contre Pierre Pain, boucher, et Catherine Planchot, sa femme, condamnés aux dépens avec défense de récidiver. — Nicolas Jouanet, marchand à Grolleau, de Salles, contre André Sellier, notaire royal et curateur des mineurs de Louis Green de Saint-Marsault, chevalier, baron de la baronnie de Salles. — Joseph Irénée, prévôt, avocat au Présidial, sénéchal de Saint-Martin de Ré, demandeur en crime de trouble, insulte et scandale commis en sa personne dans l'église de Saint-Martin, pendant le service divin et l'exposition du très Saint-Sacrement, la fête de Saint-Louis, contre Jacques Fouchier, marchand, et Françoise Bouineau, sa femme, condamnés aux dépens avec défense de récidiver et cent livres d'aumônes. — Didier Fleury, notaire royal et premier assesseur en la maréchaussée d'Aunis, conseiller laïque au bailliage

et sénéchaussée. — Bénéfice d'inventaire au profit de Aymé Brunet, prêtre, conseiller au Présidial, héritier de sa tante, Hélène Bardet. — Louis Rosnay, prêtre, vicaire de Saint-Sauveur, contre Claude Grosjean et Françoise Leroux, sa femme, et les marguilliers de Saint-Barthélemy. — Jean Mahault, serrurier, contre Dominique Lezeau, chanoine de la cathédrale. — Pierre Bonnair, bombardier à Rochefort, et Marie Gautier, sa femme, contre Jean Philbert, marchand, et les P. P. Jésuites de La Rochelle. — Théodore de La Croix, négociant à Saint-Martin de Ré, contre Jean Vandermeer, bourgeois. — Bénéfice d'inventaire, au profit de Marianne Dubois, héritière, et François Dubois, capitaine de navire, son père. — Gabriel des Nouhes, chevalier, seigneur de La Normandelière, de La Cacaudière au Vieux Pouzauges, et Suzanne-Marie de Cailhaut, contre Jacques de Lesnier, chevalier, seigneur, comte de Choisy. — Philippe-Benjamin de Mazières, chevalier, seigneur du Passage, de Voutron, contre Nicolas Saulnier, de Thairé.

B. 1665. (Liasse). — 139 pièces, papier.

1720. — Interrogatoires, enquêtes et sentences. — Élargissement de Louis Bellion, emprisonné de la part du sieur de La Thibaudière, directeur des contrôles des actes des notaires, écroué à celle de Moreau, directeur des octrois, De Lacombe, marchand et veuve Pachot, desquels sieur de La Thibaudière, Moreau et Lacombe, il a été déchargé des écrous faits à leur requête, en sorte qu'il ne reste plus que la veuve Pachot, laquelle n'a jusqu'à présent consigné les mois d'aliments. — Apposition de scellés chez Jérôme Paquier, marchand, décédé ; chez François Goly, maître de barque et inventaire. — Jean Daits de Mesmy, écuyer, chevalier, seigneur, marquis de La Guillotière, La Villedieu et autres places, contre André Sellier, notaire royal et procureur fiscal de la baronnie de Châtelaillon, tuteur des sieur et demoiselles de Châtelaillon, enfants mineurs et héritiers de Louis Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur, baron de Châtelaillon. — Olive Bricard, contre Jean Vivier, négociant, condamné à faire à ladite Olive les rétrocession, revendition et transport, à titre de retrait lignager, de la rente foncière de cent livres, acquise d'Esther Petit, veuve de Jean de Besombe, chevalier de Saint-Louis, major de l'île de Ré, par Biardeau, veuve Vitalis, sur un domaine situé aux Brandes, par contrat de Soulard le 14 mars 1720, en par ladite Bricard payant et remboursant audit sieur Vivier, le sort principal de ladite rente foncière de cent livres, les loyaux coûts et frais d'instance, acceptation dudit Vivier. — Inscription de faux de Marguerite Goupil, veuve de Pierre Griffon, contre Joseph Merle. — Jacques Carayon, marchand, contre Jacques Rasteau, marchand, Catherine Gautier, veuve de Louis Gillot, marchand, saisissant réellement les biens des veuves Laserre et Bricou, visite par des experts des murs de séparation des maisons dudit Rasteau et desdits Laserre et Bricou, dans la maison dudit Carayon, par Louis Denis et François Micheau. — François Deneschau, prêtre, curé de Saint-Nicolas et les fabriqueurs de ladite paroisse, contre Pierre Despeaux, maître tonnelier et les cohéritiers de Michel Billaud, leur aïeul, condamné à faire rétrocession aux habitants de ladite paroisse de l'espace de 24 pieds dont ledit feu Billard avait la baillette. — Expertise et partage de domaines entre Jean-Baptiste Gastumeau, fils, agent des affaires de la compagnie des Indes au bureau des fermes de La Rochelle et Pierre Charly, marchand. — Rétrocession Jean-François Oüalle et sa femme Suzanne Tabuteau et Marie-Anne Tharay, veuve de Bernard Legrand, sieur de La Thibaudière, tutrice de ses enfants et dudit feu à Paul Constant, conseiller du Roi, commissaire et receveur des saisies réelles. — Information de la Religion, vie et mœurs de Fontaine, lieutenant particulier. — Inventaire des papiers de la cure et fabrique de Marans, après le décès de Ragot, curé. — Émancipation de Verré. — François Denéchau, curé de Saint-Nicolas, contre Despaux. — Information de la religion, vie et mœurs de Marc Grippeau, pour l'office de sergent royal. — David Oüalle, bourgeois et directeur de la chambre de commerce, contre Brayon, maître charpentier de navire. — Acceptation de commission rogatoire du Sénat de Hambourg, par Daniel Vivier, négociant.

B. 1666. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1720. — Interrogatoires, enquêtes et sentences. — Mise en possession des biens d'Arnaud Martineau et Suzanne Sauré, absents du royaume et passés dans les pays étrangers pour fait de Religion, au profit de leurs proches parents catholiques, André Morgand, marinier et Marie Lauré, sa femme, de Loix, île de Ré. — Louis Gueneveau, chevalier de Saint-Lazare de Mont-Carmel, demeurant en sa maison noble de Barn, paroisse d'Aytré, contre Louis Bernard, marchand, demande de remboursement de rentes. — Marie-Magde-

laine Thévenin, épouse non commune en biens de François Creuze, écuyer, seigneur de Bernessac, contre Philippe-Benjamin de Mazières, chevalier, seigneur du Passage. — Isaac de Renouard, chevalier, seigneur de La Madelaine, contre Jacques de Culan, chevalier, seigneur de Coudray, et Marie de Culan, sa sœur. — Louis de Vilson, écuyer, seigneur de La Roche, contre René Bourgnaud dit Angevin, cordonnier, et Jacques Manceau, écuyer, seigneur de Boisoudan. — Gilles de La Roche Saint-André, chevalier, seigneur de La Roche, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, et Charlotte de Saint-Légier, n'acceptent que sous bénéfice d'inventaire la succession de René de Saint-Légier, chevalier, seigneur de La Sauzay.

B. 1667. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1721. — Interrogatoires, enquêtes et sentences. — Information de la religion, vie et mœurs de Nicolas Crosnier, sénéchal de la châtellenie du Vert. — Visite d'une maison rue Gargoulleau, à la demande de Jean Thomas, sieur de La Chapelle, procureur du Roi, contre Abraham Gauvain. — Apposition de scellés chez Florent, curé de Marsilly. — Déclaration faite pour le bénéfice simple de Saint-Sauveur de Nuaillé. — Information de la religion, vie et mœurs de Gaillard, sergent royal. — Pierre-Auguste Baudouin, écuyer, seigneur de La Noue, contre Théodore de La Croix, marchand à Saint-Martin de Ré. — Apposition des scellés et inventaire après décès chez Bontemps, curé de Forges. — Apposition des scellés et inventaire chez noble Philippe Arlin, sieur de Chefdeville. — Information de la religion, vie et mœurs de Pierre Fradin, praticien. — Apposition des scellés et inventaire chez Paul Berry, négociant. — Réparations à la prison. — Louis Michau, prêtre, prieur et curé de Lagord, contre Jean Bonvallet, trésorier de la marine et des fortifications. — Apposition des scellés chez Laborde, prieur de Saint-Pierre de Surgères, et chez Pierre Guillard, etc.

B. 1668. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1721. — Sentences. — Alexis Gravier, marchand, contre David Oüalle, bourgeois de La Rochelle. Gravier est débouté et condamné aux dépens. — Jacques Autusseau maître charpentier, contre Pierre Lecomte, conseiller du Roi, receveur des consignations. — Philippe-Auguste Le Mastin, chevalier, seigneur de Coursau, capitaine d'infanterie au régiment Bourbonnais, contre Suzanne Bernon, épouse non commune en biens du sieur de Bernard, chevalier, seigneur de Marigny. — Guillaume Bonnet, laboureur à Dompierre, contre Jean Massiot, conseiller secrétaire du Roi, ancien ordonnateur en ce port. — Jean Fragneau, marchand à La Jarrie, contre Richard, héritier de son père Élie Richard, docteur en médecine. Fragneau est condamné aux dépens. — Pierre Papillon, sieur de La Ferté, maître perruquier, contre Marie-Anne et Marguerite Diserotte. — Jean Penetreau, marchand à La Flotte, contre Charles Corneille, chanoine de la cathédrale. — Marie Vaslin, veuve d'Antoine Beisson, maître taillandier, contre Élisabeth de Geac, épouse de Laurent Morineau des Marchais, conseiller au Présidial. — Jean Deméré, marchand à La Flotte, contre Jean-Baptiste Périer, bourgeois, administrateur des biens de ses enfants et de feue Marianne Barbauld, sa femme. — Simon Toutant de Beauregard, à La Grève de Saint-Martin de Villeneuve, contre René Reddon, grand archidiacre de la cathédrale. — Charles-Paul Béchet, écuyer, seigneur de Biarge, contre Louis Morin, maître poëlier. — Suzanne-Gabrielle Barbot, veuve de Jean-Baptiste de Gaalon, écuyer, sieur de Villeneuve, contre les religieux de la charité de La Rochelle. — Marguerite Orion, veuve de Jean Gautreau, contre Philippe de Galiffet, seigneur d'Aunay et de Granzay, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des maréchaux de France. — Michel Lestrille, marchand, Élisabeth Legouyer, sa femme, et Gabrielle Silvestre, veuve de Pierre Legouyer, contre David Oüalle l'aîné, bourgeois et directeur de la Chambre de Commerc. Lestrille est condamné aux dépens. — François de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur comte de Surgères, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, contre Suzanne Mortier, veuve d'Abraham Réas, sieur du Couteau. La Rochefoucauld est débouté et condamné aux dépens. — Suzanne Desperoux, contre Jacob Mouchard, écuyer, sieur de Vaugouin, gentilhomme servant chez le Roi. — François Jouin, écuyer, sieur de Tremblay, contre Jeanne Richard, veuve de Paul de Bidé, chevalier, seigneur de Chésac, lieutenant des vaisseaux du Roi.

B. 1669. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1722. — Interrogatoires, sentences et enquêtes. — Information sur la religion, vie, mœurs et réception de

Paul-André Mallet dans l'office de sénéchal de Marans. — François You, marchand à Champagné, chargé par jugement du 6 juin 1721 du dépôt des deniers provenant de la vente des blés provenant de sa commission séquestre, fait connaître que Jean Vrigneau, à la requête de qui ce jugement a été rendu, a forcé et enlevé les serrures des greniers, et réclame que les blés soient rétablis et que les clefs des nouvelles serrures soient remises entre ses mains. — Curatelle des mineurs de Jean Micheau, sieur de La Tulotte. — Pierre Habert, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Marsilly et de Chevillon, conseiller du Roi au Présidial, rapporteur du procès Denis Guérin, marchand au Bois, île de Ré, contre François Lemoinier, aubergiste, et de lui en garantie, contre Jean-Nicolas Rochard, postulant de la baronnie de l'île de Ré, demande aux termes de la sentence du 4 avril, avant de faire droit que le nommé Samuel Giraud et le valet de l'auberge de la Souche à Usseau soient entendus et recueil desdites dépositions. — Jean Touteau, raffineur, contre Clément La Faille, maître chirurgien « prévenu d'impéritie dans le traitement qu'il a fait audit Touteau, d'une fracture compliquée à la jambe droite » Rabier, B. Forcade, maîtres chirurgiens, jurés et Cailler des Barbalières, médecin des hôpitaux royaux, après avoir visité Touteau, certifient à justice que le sieur La Faille « est un chirurgien très habile et expérimenté, et qu'il s'est conduit « avec toute la méthode et la prudence convenable » la partie blessée ne sera point réduite à l'impuissance d'agir, mais il s'écoulera un temps considérable avant que cette partie recouvre des forces suffisantes pour agir. » — Apposition des scellés chez la veuve Durand en cette ville et au bourg de Lagord. — Nomination de Faget, syndic de créanciers de Charles-Madelaine de Frezeau de La Frézillière, vivant évêque de La Rochelle. — Apposition des scellés chez la veuve Granger, à La Rochelle et à Laleu. — Nomination d'experts, Charles d'Hariette, Marie Barbot, sa femme, Renée Barbot, femme d'Arnaud Couturier, héritier de Marie Brevet, leur mère, veuve de Nicolas Bonneau, contre Raoult-Jean-Baptiste Nicolas, curé de Landray, contre Jean Bertin. — Information de la religion, vie et mœurs de Nicolas Gautier, procureur. — Apposition de scellés chez la dame d'Arnay, à Puydrouart et inventaire. — Jean Trahan, ancien trésorier de France demande qu'il soit nommé un procureur à la succession vacante de Jean-Baptiste Trahan, avocat, son fils. — Information de la religion, vie et mœurs de Nicolas Gautier, notaire apostolique. — Entérinement des lettres d'émancipation obtenues par les filles de François de Colbert, chef d'escadre des armées du Roi, commandeur de Saint-Louis et d'Anne-Charlotte Regnelée. — Apposition des scellés chez Bourdon, à Marsilly et inventaire. — Apposition des scellés chez Le Pouvriel, curé de Saint-Médard et inventaire. — Information pour la naturalisation de François-Joseph de Montfort, lieutenant au régiment de Périgord.

B. 1670. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1722. — Interrogatoires, expertises, enquêtes et sentences. — Michel Littée, habitant la Martinique, n'accepte la succession de Robert Littée, marchand, son frère, que sous bénéfice d'inventaire. — Information sur la religion, vie et mœurs de Joseph Decomps, notaire royal apostolique. — Pierre-Auguste Baudouin, écuyer, seigneur de La Noüe, héritier de Louise Salbert, son aïeule, contre Étienne Boureau, marchand à Nantilly, paroisse de Marsilly et Simon Guilbaud, maître boulanger. — Pierre Redon, prêtre, licencié de Sorbonne, grand archidiacre de la cathédrale, exécuteur testamentaire de Pierre-Paul Regnaud, marchand, demandeur et poursuivant la vente de la grande maison de la succession de feu Regnaud, contre Alexandre Regnaud, bourgeois de Saint-Étienne et autres cohéritiers. — Marie Condamy, séparée de biens d'avec Daniel Lambert. — Louis Du Barail, chevalier, seigneur, vicomte de Villiers, Heslon, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur de Landerey, chevalier de Saint-Louis, administrateur de ses enfants et de feue Esther Ribier, contre Alexandre Fuget, marchand. — Charles Gallard, sieur de Chauvin, ancien capitaine de dragons au régiment de Rohan-Rohan, contre Jean Pacaud, fermier des moulins du Vert et Charles Jarousseau, demeurant aux Fontaines. — Jacques Bonneau, seigneur des Gardes, contre Charles Peronneau, marchand. — Allard-Belin, négociant, contre les prieurs et religieux de la charité de Saint-Barthélemy et Charles-Bernard-Xavier Sauvestre de Clisson, chevalier, seigneur, comte des Milles et autres lieux, conseiller du Roi, grand sénéchal, tant pour lui que pour les cohéritiers d'Anne de Lescale, son aïeule.

B. 1671. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1723. — Interrogatoires, enquêtes et sentences. — Mise en possession de Jean Garnier, tailleur d'habits,

des biens de Noel Georges Tabarit, par suite de son absence trentenaire. — Jean de Bonvalet, trésorier des invalides de la marine de l'amirauté de La Rochelle, contre Henri Hibon, négociant. — Entérinement des lettres d'héritage sous bénéfice d'inventaire accordées à Jeanne Toraille, veuve de Jacques Thomas, marchand. — Marie-Anne Guy, séparée de biens de Jean-Baptiste Dechamp, huissier. — Marie Sivallon, séparée de biens de Jean Basset, maître boulanger. — Réparation d'injures atroces et diffammatoires tant verbales que par écrit, entre Jacques Jarosson, conseiller Élu et notaire royal, contre Louis Bigotteau, ci devant officier d'infanterie. — Curatelle à la succession vacante et abandonnée de Marie Pagez. — Louise Rasteau, veuve d'Abraham Cassemain, demanderesse en exécution de testament Rullot, contre Étienne Biardeau, son père. — Pierre-Charles de La Boucherie de Varaize, conseiller du Roi au Présidial, curateur des mineurs Bruslé, héritier sous bénéfice d'inventaire de Jean Baptiste Bruslé. — Pierre Louveau, prêtre, curé de Châtelaillon, contre Henri Coffineau, syndic de la paroisse de Châtelaillon. — Marguerite Meschinet, veuve d'Isaac Michel, écuyer, sieur de Saint-Fort, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi fait entériner ses lettres de la chancellerie qui l'autorisent à n'accepter l'héritage d'Anne Allenet, sa tante et Anne Bouchet, sa cousine germaine, que sous bénéfice d'inventaire. — Jean-Élie Royer, sieur des Ouches, héritier de César Burgaud, sieur du Vivier et de Jeanne De Thay, sa femme, contre Alexandre Nadeau, maître apothicaire, Marie de Thay, sa femme, Guillaume Figeat, marchand de l'île de Ré, Jeanne de Thay, sa femme et Jean Boutet, sieur des Jarrières. — Les prêtres de l'Oratoire de La Rochelle, contre Jean Mouchard, écuyer, seigneur de Chaban, capitaine de cavalerie au régiment de Tours et André Cellier, notaire et procureur fiscal de la baronnie de Châtelaillon, tuteur de Louis-François Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur, marquis et baron de ladite châtellenie et Jean-Charles Daitz de Mesmy, chevalier, seigneur, marquis de La Villedieu et Suzanne-Marie Green de Saint-Marsault de Châtelaillon. — Suzanne Bernon, veuve de Gaspard Bernard, chevalier, seigneur de Marigny, contre Gautier, épouse Legrand. — Charles d'Escoublanc, écuyer, paroisse de Dignac et François d'Escoublanc, écuyer, sieur de Gilax, capitaine d'une compagnie franche de la marine en Louisiane, héritier de sa mère Marguerite de Hillerin, contre Jacques de Hillerin, avocat en Parlement, ancien juge du comté de Benon. — Frédéric-Guillaume de La Tremoille, prince de Talmont, comte de Taillebourg et de Benon, premier baron de Saintonge et Tonnay-Boutonne, seigneur du duché de Châtellerault, lieutenant général des armées du Roi, contre Basile Clavereau, sieur du Petit fief et Antoinette Gilbon, sa femme. — Marc-Roger Noé, chevalier, marquis de Noé, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du Roi et Charlotte Colbert, héritiers sous bénéfice d'inventaire de François Colbert, chef d'escadre, commandeur de Saint-Louis, font enregistrer leurs actes.

B. 1672. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1723. — Sentences, enquêtes, interrogatoires. — François Orieux et sa femme, contre les demoiselles Dabbadie, visite des lieux et rapport d'experts. — Jean-Baptiste Soulogne, conciege des prisons, à la place de Pierre Chatiffou, décédé. — Curatelle des mineures Bouzital de Selines. — Marie de Brillac, veuve de Hector de Saint-Georges, chevalier, seigneur de Dirac et de La Brelandière, contre Hector de Saint-Georges, chevalier, seigneur de Dirac, son fils, au sujet des exécutions et dépens au Parlement de Paris, contre Izaac Tayeau. — Judith Baulot, veuve de Jean Godet, qui renonce à la communauté avec le défunt, contre Benoist. — Rétrocession Magdelaine Barbin à René Barbarin. — Apposition des scellés chez la veuve de Mathurin Guitton ; chez Jean-Baptiste Bruslé ; marquison, droguiste. — Inventaire des effets de Étienne-Joseph de La Rochefoucauld, chevalier de Consage. — Information sur la Religion, vie et mœurs de Pierre-François Soulard, notaire royal. — Rétrocession de Lemouillet par les sieurs et dame Mercier Du Paty à Jean Donat, écuyer, conseiller, secrétaire du Roi et sa femme. — Information sur la Religion, vie et mœurs de Louis Jacob, sergent royal. — Rétrocession de Plumartin, seigneur d'Andilly et Antoine Girardeau.

B. 1673 (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1723. — Interrogatoires, informations, enquêtes et sentences. — Marie Madelaine Pastureau, femme de Joseph Louvain, marchand, prévenu d'excès, violences et voies de fait contre Catherine Bultel, fille de Jean Bultel, marchand, reconnaît avoir voulu empêcher la fille Bultel de maltraiter sa propre fille, les témoins disent au contraire qu'elle a poursuivi la fille Bultel en la traitant de « race de banqueroutiers » en la sou-

flettant à plusieurs reprises et en lui donnant plusieurs coups de pieds. — Marie Brunet, servante, contre Guérin, boucher, pour excès, violences et voies de fait, l'ayant frappée à coups de bâton et renversée à terre, et il se colleta ensuite avec le métayer qui défendait ladite Brunet. Jacques-Joseph Decomps de La Combe, avocat au Parlement, étant chez Rochard, propriétaire du Treuil-Moulinier. — Paul de Pont, seigneur des Granges, La Brande et autres lieux, négociant à La Rochelle, contre le sieur Roullier de Chassenon, sa femme, et la dame de Massougne, au sujet de la coupe de bois et arbres dépendant de La Brande. — Michel Bultel, marchand, demandeur en crime de violences et voies de fait contre Jacques Jean fils, qui parièrent de l'argent, badinaient ensemble dans la cour, puis après quelques discussions et après l'avoir traité de banqueroutier, l'aurait pris au corps et renversé en lui déchirant ses habits et en le meurtrissant de coups. — Sentence qui condamne Étienne Bladeau, ancien soldat au régiment de Périgord, à être pendu, André Guibert dit Léveillé, ex-soldat au même régiment, au fouet, pour crime de vol fait nuitamment avec effraction. — Sentence qui condamne le cadavre de François Pacaud à être pendu par les pieds et jeté à la voire « pour s'estre homicidé, » en s'estranglant dans le cachot des prisons royales, » où il estoit destenu ». — Charles Beraud, marchand de La Rochelle, revenant à cheval de la maison de Moussidun, rencontra Barthélemy Gay, domestique des dames religieuses hospitalières, auquel il demanda avec toute la douceur possible, une branche de buisson, celui-ci l'injuria, lui présenta une poignée d'herbes arrachées dans le chemin, il mit l'épée à la main, mais son agresseur le renversa violemment de cheval, le saisit à la gorge et l'aurait étranglé, pendant que des personnes armées de bâton, attirées par les cris de la femme à Gay, sortaient de Mireuil, mais il fut secouru par des passants qui heureusement venaient derrière lui. — Pierre Valet, négociant à La Rochelle, contre Élie du Jardin, négociant. — Jacques Gauduchon, marchand, contre Pierre Serat, pour excès, violences et voies de fait, fit tomber sa perruque et son chapeau, l'ayant frappé à coups de fourche, pendant qu'il était à cheval sur les marais de Saint-Eloy, mais un soldat les sépara. Ledit Pierre Serat enlevant du foin qu'il avait coupé sur les bosses et Gauduchon voulant l'en empêcher, disant qu'il n'avait pas payé de ferme depuis deux années. — Levée du cadavre d'un noyé chez un tisserand, à Saint-Nicolas. — Sentence condamnant Pierre Manan, concierge de la prison, aux galères pour trois ans, pour avoir favorisé l'évasion de six prisonniers après avoir fait rupture des murs de leur cachot et donné congé au guichetier. — Sentence de mort exécutée en effigie contre le chevalier Querambaud et un particulier boiteux, auteurs du meurtre de Louis Ranger. — Entérinement des lettres de grâce et de pardon accordées par Sa Majesté à Alleaud et Lachasse.

B. 1674. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1724-1730. — Ecrous criminels. — Jean Lévêque dit Lacroix, soldat au régiment d'Auvergne, condamné aux galères pour neuf ans. — Marie Duverger et Anne Marcatel. — Duval condamné aux galères est gracié et élargi le 28 octobre 1728. — Jean Debeurre et Pierre Monard, mendiants qui se sont sauvés de l'hôpital. — Jacques Decomanville, marchand à Rouen. — Claude Cotinot, élargi. — Jean Robert, de Périgny. — Pierre Mosnier, bordier, et Moïse Gilbert, bordier au Pont de La Pierre. — Garnier, de Saint-Martial, pendu le 1er septembre 1725. — David, notaire à Saintes. — Guillaume Goderie, mis à l'hôpital et écroué. — Nicolas La Vernie, soldat du régiment de la Reine. — Charles Gaspit, accusé d'assassinat. — Antoine, Jean et François Jouinot obtiennent des lettres de rémission et pardon et sont élargis le 14 avril 1725. — Marianne Gilbert, Duplesis et Françoise Richard, accusées de prostitution avec des soldats et vagabonds, détenues le 31 août, élargies du 10 au 18 novembre. — De Buzais, élargi après paiement d'amende. — « Aujour- » d'huy 27 septembre 1727, nous Marc Leguiller, écri- » vain de la place et Moureau certifions que cedit » jour a esté enlevé de prisons royalles de La Ro- » chelle le corps et cadavre de Jane Brisonneau » décédée en ladite prison, laquelle de son vivant estoit » détenue et l'avons conduit dans le simentierre des » Religionnaires. Fait à La Rochelle ce jour et an que » dessus. Leguiller, écrivain de la place ». — Dexmier de La Vaure, écroué par *lettre de cachet* d'octobre 1728, sorti le 19 février par ordre du prétendant. — Guyonnet de Monbalen, écroué le 22 novembre 1728, sorti le 23 novembre 1728 et l'écrou biffé et rayé en exécution du jugement souverain rendu par l'intendant le 10 mai 1729, signé Delafond.

B. 1675. (Liasse). — 82 pièces, papier.

1724. — Sentences, interrogatoires, enquêtes et informations. — Pierre Samuel Seignette, émancipé

sous l'autorité d'Élie Seignette, négociant, son curateur aux causes, au nom et comme donataire universel de Marguerite Diserotte, veuve de Pierre Seignette, pour deux tiers, demandant l'expertise et le partage de ladite succession et nomination de Pierre Soullard et Jacques Jarosson, notaires royaux. — Ordonnance qui enjoint au greffier de délivrer la grosse du contrat de mariage de Pierre Marquiron, décédé, et de sa veuve, Marguerite Pesché, du 17 juillet 1722. — Procuration de haute et puissante dame Charlotte Colbert, épouse de haut et puissant seigneur Messire Marc-Roger de Noe, marquis de Noe, un des quatre premiers barons d'Armagnac, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du Roi, sénéchal et gouverneur des Quatre-Vallées, héritière sous bénéfice d'inventaire de haut et puissant messire François Colbert de Saint-Mars, commandeur ne Saint-Louis, chef d'escadre des armées navales de S. M., seigneur de La Grimenaudière et autres lieux, son père, et de haut et puissant seigneur messire Charles-Madelaine Colbert de Saint-Mars, son frère. — Apposition des scellés sur la maison de Marie Mereau, femme de Jean Gabilleau, laboureur à Mortagne la Vieille, et Sellier, notaire à Salles. — Apposition des scellés sur les effets de Marguerite Fourneau Deshays, veuve de Nicolas Silly, qui sont chez M. Labrousse, marchand, et inventaire desdits meubles. — Curatelle des mineurs Hardouineau. — Information de la religion, vie et mœurs de François Autolleau, praticien, nommé sergent royal. — Procuration donnée à Bergérac, en Périgord, le 4 novembre 1724, par Anne de Donat, demoiselle religieuse des filles de la foi de la comunauté de cette ville, à M. Pierre des Moutes, conseiller du Roi, contrôleur, contre garde de la monnaie pour déclarer devant le lieutenant général qu'elle est d'avis que Paule Béraudin, veuve de Jean Donat, secrétaire du Roi et directeur de la Monnaie, son père, soit tutrice de Suzanne-Gabriel Donat, son frère consanguin. — Curatelle des mineurs de Pierre Gay, officier de la Monnaie. — Apposition des scellés sur les effets de Olivier, américain. —Les marguilliers de Saint-Barthélemy, contre Antoine Dandonneau, l'aîné, boucher, pour le service d'une rente à eux due. — Apposition des scellés et inventaire de Mgr Étienne de Champflour, évêque de La Rochelle.

B. 1676 (Liasse). — 118 pièces, papier.

1724. — Interrogatoires, enquêtes et sentences. — Sentences confisquant la moitié des biens de la veuve Allemand, et d'Anne Masson, veuve Chevallier, dont la mémoire est condamnée et supprimée à perpétuité comme relapse, décédées sans avoir abjuré la R. P. R. ni reçu les sacrements de l'église (C. Jaillot, curé de Saint-Sauveur). — Appel au Parlement de Paris, par le curateur Guérault. — Élisabeth Charrier, servante domestique, accusatrice en crime d'excès, violences et voies de fait, contre Paul Jouannet, marchand, 25 ans. Il lui jeta d'une fenêtre des coquillages et une assiette, étant à Nieuil, maison Guillemot, et la servante lui ayant jetée les morceaux de l'assiette, il sauta par la fenêtre, la renversa, il lui donna plusieurs coups de pied et de poing et déchira sa coeffe, et l'aurait tuée sans l'intervention de plusieurs personnes. — Sentence condamnant pour neuf ans aux galères, Jean Levêque, dit Lacroix, soldat du régiment d'Auvergne, pour avoir blessé avec sa baïonnette et son fusil plusieurs cordiers et tiré sur l'un d'eux et l'avoir atteint au bras. — Jacques Gauvrit, entrepreneur, contre Jean Terade, colporteur, pour injures et calomnies. — Roy, Gautier et Guitton, contre Jacques Garsien, journalier, pour injures et voies de fait. — Daniel Micou, demandeur en crime de vol de vendanges, contre Gaguière, fille du bordier de la dame de La Maignère, et la servante de ladite dame, demeurant à Chagnolet. — Marc-François Caillaud, curé de Bourgneuf, demandeur en crime d'injures et scandale, contre Pierre Boisdon, marchand audit bourg, lequel de son côté se plaint d'avoir reçu un soufflet dudit curé, et le curé plusieurs coups de poings de Boisdon. — Élisabeth Jacquelin, veuve de Pierre Peltret, menuisier, contre Jacques Chartier, menuisier, qui la poursuivit rue des Trois-Marteaux, la frappa à coups de bâton, la saisit à la gorge, disant qu'il voulait l'étrangler, étant en état d'ivresse. — Anne Bernade, veuve de Jean Laguerre, maître de service, demanderesse en excès, violences et voies de fait, contre Marie Bonneau et Olive Chevallier, qui la frappa à coups de pieds ayant voulu les séparer. « S'estant prises elles se décoiffèrent l'une et » l'autre et Olive Chevallier trouva une boucle d'o- » reille dans la place ». — Levée d'un enfant exposé à la porte de Fournier, cordonnier. — Charles de Beauharnais, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, accusateur en crimes d'injures et voies de fait en la personne de ses domestiques, contre Joseph Hardouineau, qui les avait menacés de leur casser bras et jambes, la main sur la poignée de son épée et les poursuivant l'épée nue. — Claude Palicière, serviteur domestique d'André Gresseau, écuyer, seigneur de Saint-Benoist et du petit bailliage de Chagnollet,

contre Laurent Naudin, marchand, pour injures et voies de fait. — Levée d'un enfant trouvé dans la boutique d'Olivier. — Entérinement des lettres de rémission accordées à Jean Gadeau, ayant tué involontairement Jean Torchon. — Le procureur du Roi, demandeur « en crime d'assemblée et prédication illicite, contre Jean Gaignaire », faisant profession de la R. P. R. sergetier, de Ruffec en Angoumois, à Thairé, Ciré, etc. Il sera jugé prévôtalement.

B. 1677. (Liasse). — 11 pièces, papier.

1725. — Enquêtes, informations, interrogatoires et sentences. — Curatelle requise par Pierre Caillé, marchand boutonnier à La Rochelle, contre Pierre Rougé, marchand, condamné de déguerpir la rente foncière de vingt-cinq livres, au capital de cinq cents livres, par lui acquise au préjudice de l'hypothèque dudit Caillé, de Marie Boureau, veuve de Gabriel Flatron, par acte du 25 septembre 1722. — Pierre Guibourdeau, marchand et fermier du four banal d'Angiré, paroisse de Courçon, curateur des mineurs de feu Pierre Bontemps, laboureur à bœufs, contre Laurent Fumat, notaire royal et procureur fiscal d'Andilly-les-Marais. — Gabriel Baudin Duchesne, ci-devant capitaine d'infanterie, contre Jean Gauverit, procureur au Présidial, curateur à l'hérédité vacante de Noël Dumesnil et Marie-Anne Texier. — Jean-Didier Bouchereau, conseiller et procureur du Roi, héritier sous bénéfice d'inventaire de Simon Bouchereau, conseiller honoraire, contre Jean-Baptiste de Jonquières, écuyer, et Marie Bouchereau, son épouse, héritière sous bénéfice d'inventaire dudit Simon Bouchereau. — Élie Daneaux, prêtre, curé de Saint-Hippolyte du Petit Vergeroux, contre André Penin, maître boulanger à Rochefort. — Entérinement des lettres d'héritier sous bénéfice d'inventaire de Suzanne Jollain, à la requête de Louis-René Durant, seigneur de Lavaux Martin, chevalier de Saint-Louis, conseiller du Roi et président au Présidial. — Nicolas Léger, marchand et bourgeois de barque, et Suzanne Vincent, sa femme, contre Mathurin Chaillou, père, marchand à Saint-Martin de Ré. — Louis Brigaud, écuyer, gendarme de la garde du Roi, tuteur de ses frères et sœurs, mineurs, enfants de Louis Brigaud, sieur de Breuillac, et de Jeanne-Gabrielle Lesœur de Fortunezay, contre Jean Marchand, prêtre, curé de Saint-Georges du Bois. — Pierre Hirvoix, notaire royal, contre Marie Desréau, veuve de Jean Léger, sieur de Lagrange. — Le curé et les fabriqueurs de Saint-Sauveur de La Rochelle, contre Claude Morfouace de Vauchalet, avocat au Parlement de Bretagne, administrateur de ses enfants et de feue Marie Poirel. — Curatelle de la succession abandonnée de Jean Picaud.

B. 1678. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1725-1726. — Enquêtes, informations, interrogatoires et sentences. — Apposition des scellés et inventaire chez la veuve Guilloteau, Paul Pouvreau et André Roche, faucheurs, contre Jean Braigneau, marchand, toisé, arpentage et visite des journaux de pré, battres, coupés et fauchés pour ledit Braigneau, paroisse de Châtelaillon. — Apposition de scellés et inventaire à Saint-Maurice, chez le sieur Le Blond. — Henri Valete, marchand à Montauban, contre Alexandre Finet. — Paul, Joseph et Pierre Serre frères, contre Alexandre Finet. — Jean Chabot, contre Sébastien Couriault. — Marie Brolleau, veuve de Michel de Lavault, marchand, contre Henriette Martineau, veuve de Pierre Gaucher. — Apposition des scellés sur les meubles de Suzanne Coussot, veuve de Lafaille, chirurgien. — Procuration donnée à Pierre Delastre, négociant à La Rochelle, pour l'émancipation de la mineure d'Iberville, par Louis, comte de Béthune, chevalier de Saint Louis, chef d'escadre, et Marie-Thérèse Pollec de La Courbe son épouse, Jean Gaudion, écuyer, seigneur de La Vannerie et Marie-Thérèse Le Moyne d'Iberville, son épouse et Joseph Le Moyne, écuyer, seigneur de Sérigny de Loire, capitaine de vaisseau et Franchois Juchereau, écuyer, seigneur de Vaullezard. — Apposition des scellés sur une malle appartenant à Pierre Darger. — Démence prétendue de Richard Massiot de La Mothe, atteint de surdité. — Apposition des scellés sur les coffres et malles de Louis de La Bussonnière et à Renée-Anne Regnaud, femme Lebert, et inventaire. — Marie-Anne Vatable, marchande, contre Marie-Anne Laumière. — Erection du fief Saint Louis en comté de Raze, du profit de Louis duc de Saint-Simon, pair de France. — Marie Roye, veuve de Charles Mercier, sieur du Paty, conseiller du Roi au conseil supérieur du cap français, contre Esther Allaire. — Renée Pays, contre Charles de Beauharnois, capitaine des vaisseaux du Roi, demande de séparation de biens. — Déclaration par Charles-Nicolas Cellier, chanoine régulier de la congrégation de France, titulaire du bénéfice de Saint-Laurent du Lignon.

B. 1679. (Liasse). — 15 pièces, papier.

1726. — Enquêtes, informations, interrogatoires et sentences. — Joseph Hardouineau, écuyer, François Pinart, écuyer, seigneur de Chatule et Jeanne Hardouineau, son épouse, héritiers de Pierre Hardouineau, écuyer, conseiller du Roi, receveur des domaines et bois de la généralité, contre Charles de Beauharnois, gouverneur général du Canada et Renée Pays, son épouse, veuve Hardouineau. — Réception de Mathieu Martin de Chassiron en qualité de conseiller honoraire. — Pierre Boulineau, contre Étienne Massé, marchand. Pierre et André Rasteau, contre Mathurin Bernard, veuf de Françoise Cerclet. — Jeanne Janvier, veuve de Jean-François Bourdon, écuyer, et de Simon-Pierre Denis, écuyer, sieur Bonnaventure, capitaine de frégate, demande qu'il soit nommé curateur à la succession de Jean-François Bourdon, écuyer, sieur d'Ombourg, Louis-Alexandre Aymé, chevalier, seigneur de Germon, Corniou et Mortagne en partie, contre Marie-Anne Mesnard, veuve de Pierre Lamaud. — François Barbotin, marchand à Thairé, contre Pierre Gadrat, marchand à La Jarrie. — Guillaume-Frédéric de La Trémoïlle, prince de Talmont, seigneur du duché de Châtellerault, comtés de Benon et Taillebourg, gouverneur de Saint-Louis, contre Jean Maudet, dit Bourichon, charbonnier à Benon.

B. 1680. (Liasse). — 62 pièces, papier.

1726. — Enquêtes, interrogatoires, informations et sentences. — Apposition des scellés chez Madelaine Rat, femme de Michel Douteau, capitaine de navire. — Jeanne-Catherine de Lomel, veuve de Jean Chauvet de Mante, contre François Martin, curateur aux causes de Jeanne Chauvet. — Apposition des scellés chez Bigotteau de Louche, à Esnandes ; chez Jeanne Nesson, à Nantilly de Marsilly ; chez Paule Beraudin, veuve de Jean Donat, directeur de la Monnaie. — Damien Benjamin de Mazières, chevalier, seigneur du Passage et de Voutron, et Pierre de Mazières, chevalier, seigneur de Lhoumée, contre Jean Barraud, marchand. — Ouverture du testament olographe de Françoise Morisseau, veuve de Jacques Tartas, apposition des scellés sur les meubles et effets, après inventaire. — Nicolas-Isorée d'Hervault, marquis de Plumartin, seigneur d'Andilly, contre Jacques Rondeau, Étienne Mocquet, André Vrigneau, Jean Lempereur, cabaniers, etc. — Marguerite Ajon, veuve de Louis Denis, contre Jean Saleau, sa femme et Goulard, curateur des mineurs Ajon. — Estimation et apposition des scellés après inventaires des domaines de Richard Creagh, écuyer, seigneur de La Foucherie. — Érection du fief Saint-Louis en comté de Raze, au profit de Louis duc de Saint-Simon, pair de France. — Jean Vivier, négociant et Jeanne-Agnès Bouchet, contre Pierre Bouyer et François Rullier. — Visite des lieux par des experts. — Réception de Jean-Baptiste Savarit, sénéchal de Taugon-La-Ronde. — Séparation de biens de Catherine Tiercelain Manceau et Jean-Pierre Dumas. — Charles Bernard. — Donation d'Appelvoysin, chevalier, marquis de La Roche-du-Maine et Diane Prevost, contre Louis Banchaud, marchand à Ballon.

B. 1681. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1727. — Sentences. — Pierre Marin, notaire et procureur à Thairé et Marie-Marguerite Chasteau, sa femme, Pierre et Suzanne Chasteau, sous l'autorité de leur curateur, Jean Rullier, notaire royal, héritiers de Nicolas Chasteau, marchand à Thairé, contre Nicolas Gautier, procureur, curateur à la succession abandonnée de Isaac Chasteau et Henry Godeffroy, négociant saisissant réellement les biens dudit Isaac. — Alexis Dubois, chevalier, seigneur vicomte d'Anizy, conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances et président au Parlement de Paris, contre Geoffroy Crosetière, marchand, et Suzanne La Tour. — Nomination de Pierre-Etienne Raoult, curateur à la succession abandonnée de Claude de La Grange, à la requête de Jean Jacques Rougier, écuyer, et Mathieu Nadaud et Esther de La Grange, son épouse, « quoique la communauté entre Jeanne de Ladrau, » leur maire et Claude de La Grange, sieur du Repos, » fut très considérable, puisqu'il y avait dans la maison » un carosse roulant, pour plus de six mille livres » d'argenterie, quantité de meubles précieux, du linge » en quantité et des effets considérables... leur père... » n'a point fait faire d'inventaire, après la mort de » leur dite mère... comme il avoit la passion du jeu, » ayant eu du malheur, il a généralement vendu tout » ce qu'il y avait, etc. » — Séparations de biens entre Catherine Manceau et son mari Jean-Pierre Dumas, marchand. — Alard Belin, négociant le décret de la terre et seigneurie d'Aigrefeuille acquis pour Paul de Pont, seigneur des Granges, Vilson et autres lieux, et

Sara Bernon, sa femme, par contrat de Soulard, du 21 juin 1726, contre les héritiers d'Alexandre Cassé, sieur de Beauregard, docteur en médecine et l'un des médecins ordinaires de cette ville, et Jeanne Poirier, sa femme. — Louis-Bertrand Couppeau, greffier de la maréchaussée. — Nicolas-François Des Chandeliers, sieur de La Pigeonnière, commissaire de la marine à Rochefort, au nom de ses enfants et de défunte Marie Bruslé, sa femme, auparavant veuve de Joseph Compère, capitaine de vaisseau, contre Brigide Compère, femme séparée de biens de Pierre Huet, sieur de Boisneuf. — Clément La Faille, maître chirurgien, contre Pierre Baré, laboureur à Puilboreau, Mathurin Bernard et Suzanne Cercler, veuve de Mathurin Aulneau, de Lagord. — Anne Bernon, veuve de Jacob Pasquier, écuyer, sieur de La Roche-Bertière, contre Pierre Bernon, écuyer, sieur des Meunsfiefs, héritier de Pierre Bernon, écuyer, sieur des Grollières. — Charles d'Hariette, ouvrier de pleine part en la monnaie de La Rochelle, et Marie Barbot, son épouse, contre Arnauld Couturier, capitaine d'infanterie. — Jean-Baptiste de Rochechouart, comte de Mortemart, contre Alexandre de Réneville, écuyer, ci-devant gouverneur de l'île d'Yeu. — Entérinement des lettres de bénéfice d'inventaire au profit de Isaïe-Charles Toutant de Beauregard, maître chirurgien, héritier de son frère François Toutant. — François-Joseph de Livenne de Verdille, écuyer, sieur de Ballan, héritier de sa mère, Catherine Véronneau, contre Jean Couppeau, greffier en chef de la police, assigné pour déclarer ce qu'il a aux héritiers Caillonneau.

B. 1682. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1726-1727. — Enquêtes, interrogatoires, informations et sentences. — Inventaire et description par liasses des papiers dé la maison seigneuriale de Marans, à la requête et en présence de François-Marie de Farges, écuyer, conseiller, secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, seigneur de Marans, demeurant à Paris, représenté par Jean Gazeau, procureur fiscal de Marans, conformément à l'arrêt du Parlement entre François de Mesgrigny, chevalier, comté de Marans, Marie-Jeanne de Mesgrigny, veuve de Louis de Brousset, seigneur d'Ambreville, les directeurs des créanciers des sieur et dame de Mesgrigny et d'Ambreville et le sieur Langlois de Barville. — Apposition de scellés au château de Ferrières, par suite du décès de Charles Germany Le Mastin comte de Ferrières laissant sa veuve et ses enfants mineurs. — Inventaire des titres et papiers concernant les bénéfices du prieuré d'Ars et de l'abbaye d'Angles, par suite du décès de Jean Pharamond de Sainte-Hermine ; abbé commendataire de ladite abbaye et prieur dudit prieuré. — Interrogatoire de Peault, curé de Vouhé, à la requête de Jeanne Le Vacher, épouse de Félix Gobert, écuyer et Richard Le Vacher, maître orfèvre, héritiers de Jeanne Chauveau sur la succession de ladite Pierre Dreuillet installé dans l'office de procureur. — Apposition des scellés sur les meubles de Bertamon, officier de cuisine de feu de Marcogniet, gouverneur de cette place, rue du Coq et vente desdits meubles et effets. — Apposition des scellés et inventaire des biens de Jean Pharamond de Sainte-Hermine, abbé de l'Herbaudière. — Jacques Boutet reçu dans l'office de receveur de la chancellerie présidiale. — Marguerite Besly, séparée de biens d'avec Pierre-Girard Rabillé. — Réception de Jean-Claude Cadoret, sénéchal de Marans. — Louis Regnaud, loueur de chevaux, contre Jean Raté, crocheteur. — Séparation de corps de Rose Couriault d'avec François Orieux, pour sévices et mauvais traitements envers sa femme et la mère de sa femme, les ayant même menacées d'un coup de fusil. — Inventaire chez les frères des écoles chrétiennes après le décès de M. Étienne de Champflour, évêque. — Clément La Faille, maître chirurgien, contre Louis Bourgeois, curateur à la succession abandonnée de Mathurin Bernard. — Étienne-François Griffon, lieutenant criminel, contre Gabriel Barbot, veuve de Jean-Baptiste de Gaalon, écuyer, sieur de Villeneuve et Charlotte Barbot, épouse de Pierre Dupont. — Procuration donnée à Joseph Decomps par François de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur, comte de Surgères, baron de La Motte Virson, Saint-Georges du Bois, etc., chevalier de Saint-Louis. — Mathieu Robert de Beaurepaire, procureur du Roi et de police. — Savarit, notaire royal. — Poulain, notaire royal. — Michel-Martin Camouin, sergent royal. — Claude Lucas, notaire royal. — Paul de Pont, seigneur des Granges de Virson, Aigrefeuille, etc., contre François Louis-France Dubuisson, chevalier, seigneur de La Brunetière, capitaine au régiment du Roi. etc. — Jeanne Benoist, veuve de Jean Esprinchard, contre Suzanne Esprinchard, veuve de Jean Prou et Esther Esprinchard. — Prise de possession du prieuré de Notre-Dame de Charentenay, par Dom-Jean Trouet, prêtre de l'ordre de Saint-Benoît.

B. 1683. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1728. — Enquêtes, informations, interrogatoires et sentences. — Élisabeth Geay, veuve de Jacques Gallet, contre Barthélemy Lafond, tuteur des mineurs Dallemand. — Suzanne Fillastre contre Antoine Pelletter. — Séparation de biens de Jeanne Sureau et de Georges Dubeda, procureur du Roi. — Entérinement des lettres de bénéfice d'inventaire d'Anne France. — Apposition des scellés à la requête de Philippe de Galliffet, écuyer, sieur de Grandjean, lieutenant des vaisseaux du Roi et de NN. SS. les maréchaux de France, chez Anne Audra, veuve de Joseph Merle, négociant. — Rétrocession Anne de Villeneau, veuve de Nicolas Izoré d'Hervault, chevalier, seigneur marquis de Plumartain, La Rochepozay, etc., et Jeanne-Angélique Cornay. — Clément La Faille, maître chirurgien, contre Pierre Martineau. — Estimation de la seigneurie de Romagné et Les Motais, à la requête de François-Étienne Griffon, lieutenant criminel, époux d'Agathe Martin. — Hyacinthe Pichot, concierge des prisons. — François Guillemeton et consorts contre Torterue Bonneau, négociant. — François de Hillerin, avocat, sénéchal de Benon. — Apposition des scellés chez Poirel, conseiller honoraire à Rompsay, et inventaire chez Massiot de La Mothe et inventaire chez Anne de La Barre, veuve de Pierre Demery (de Méric), conseiller, président trésorier de France, à la requête de François Petit, bourgeois de Paris, par transport de Catherine Renée de Jancourt de Villarnoul, veuve de Charles, comte de Belay, seigneur des Buarts, etc. — Apposition des scellés chez Jean-Baptiste Chauvet, conseiller du Roi, Élu en l'Élection, décédé, et inventaire. — Transport à Luçon et évaluation des revenus fixés au bénéfice à la requête de Autoine Bonhomme, prêtre, docteur en théologie, contre Michel-Roger de Rabutin, comte de Bussy, conseiller du Roi en tous ses conseils, évêque de Luçon. — Thilorier, notaire royal. — Séparation de biens de Marguerite Girouard et Jean Bonnichon. — Joseph Decomps, notaire royal. — Apposition des scellés chez Petit, écuyer, sieur du Petit-Val, décédé. — Séparation de biens de Marie Barbot et Charles d'Hariette, ouvrier de pleine part de la Monnaie royale. — Réception de Charles de La Boucherie de Varaise, comme conseiller au Présidial. — Procès-verbal des réparations à faire à La Pinaudière.

B. 1684. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1728. — Interrogatoires, informations, sentences. — Réception de Jean-Baptiste Lecomte fils, comme receveur des consignations par intérim, par suite du décès de Pierre Lecomte. — Curatelle des mineurs Poirier. — Séparation de biens de Marie Barbot et Charles d'Hariette, ouvrier de pleine part de la Monnaie royale. — Les prêtres de l'Oratoire contre Anne France. — Curatelle à la succession abandonnée de feu Pierre Sauvageau. — Entérinement de lettres de bénéfice d'inventaire au profit de Marie Maisonneuve, veuve d'Étienne Desroches. — Étienne François Griffon, conseiller et lieutenant criminel poursuivant la saisie réelle de la terre et seigneurie de Romagné, maison des Mottais, sur Charlotte Barbot, épouse de Claude de Pont, écuyer. — Pierre Bernon, écuyer, sieur des Menus fiefs, contre Antoine de Labat, marchand. — Enregistrement des lettres patentes des dames de Notre Dame de la Charité du 23 décembre 1726. — Anne-Auguste de Montmorency, prince de Robecq, grand d'Espagne de première classe, chevalier de la Toison d'or, lieutenant général des armées du Roi, baron de La Forest sur Sayvre, mari de haute et puissante dame Catherine-Félicité du Bellay, héritière de Catherine-Renée de Jaucourt-Villarnoul, comtesse du Bellay, contre Louis Beraud, huissier consulaire et ses cohéritiers. — Élie-André Petit, procureur. — Pierre Beausieur de Vieuxfief contre le marquis de Dandelot, lieutenant général de Sa Majesté à l'île de France, brigadier des armées du Roi, et Marie-Louise-Françoise Fillon de Villeneuve, veuve de Louis-Pierre de Doudetot, mestre de camp du régiment d'Artois et lieutenant pour le Roi en Picardie, et François Jesseaume, tuteur des mineurs du feu comte d'Houdetot et de la dame Fillon. — Curatelle de la succession abandonnée de Jacques Roy.

B. 1685. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1729. — Sentences. — Marie-Magdelaine-Charlotte Faucon Derisse, veuve de Pierre Cherlouys de Seuil, écuyer, seigneur de Charon, Saint-Christophe et autres lieux, tutrice de ses enfants mineurs, contre les PP. Bénédictins de l'abbaye de Saint-Michel en l'Herm ayant pris la garantie de Pierre Lefebvre, cabanier de la métairie de Richebonne, et François Maubert, com-

missaire de la marine à Marans. — Gabrielle Ratuil, veuve de Martin Cougnac, marchand et tutrice de ses enfants, contre Étienne Roy, charpentier de grosses œuvres à l'île de Ré. — Les intéressés au dessèchement des marais de Bernay, Saint-Michel, Saint-Léonard, etc., contre Anne Lee, veuve de Isoré d'Hervault, chevalier, seigneur marquis de Plumartin et Andilly-les-Marais. — Jeanne Teraille, veuve de Jacques Thomas, négociant, contre Pierre et Claude d'Hervault, Charles Le Beau, écuyer, seigneur de La Chaussée, Jean Bodin, commandeur de Saint-Jean du Perrot, etc. — Le syndic du clergé contre René Maisonneuve, écuyer, sieur de Venour, président trésorier de France à Poitiers, et Massiot, sa femme. — Enregistrement de l'arrêt du Conseil qui réunit les charges de notaires apostoliques à celles des notaires royaux de La Rochelle (19 février 1729). — Henri Godeffroy, demandeur en réparations d'injures diffamatoires contre Pierre Foucaud, fermier des seigneurs de Châtelaillon et Aytré, condamné aux dépens avec défense de récidive.

B. 1686. (Liasse). — 89 pièces, papier.

1729. — Enquêtes, informations, interrogations et sentences. — Rétrocession François Louveau, bourgeois, à Étienne et Marie Marchant, Jean Blavou et Esther Marchant, son épouse. — Apposition des scellés chez la mère de Jacques Rougier, écuyer, seigneur de Marais Guyot, conseiller du Roi, ancien assesseur criminel et premier conseiller en la sénéchaussée. — Procès-verbal de reconnaissance des scellés apposés chez François Fleuriau. — Apposition des scellés chez Catherine Gautier, épouse de Philippe Ferret, bourgeois, et veuve de Gillot, décédée à Mauzé ; — chez Pierre Guillemot, à Nieul ; — chez Jean Bordier ; — chez Masson, sellier. — Procès-verbal de descente et de visite des lieux à Charron, à la suite de la contestation entre Marie-Madelaine Faucon, veuve de Pierre Chartemps de Seuil, écuyer, chevalier, seigneur de Charron et Saint Christophe, et les bénédictins de Saint-Michel en l'Herm. — Compulsoire de l'extrait de baptême de Charles Bordier, fils de Jean et de feue Jeanne-Esther Michelet, baptisé le 2 août 1707, à l'église Saint-Barthélemy, que le vicaire a oublié de signer. — René-Louis Dupin, chevalier, seigneur de La Guérinière, et Élisabeth Des Gestons, son épouse, donnant procuration à François Giraud, procureur à Rochefort, pour poursuivre l'exécution du jugement rendu à leur profit et à celui de Henri-Louis Maron, chevalier, seigneur de Villesèche et de La Bonnardelière, contre la dame Javarie, veuve Bordier. — Louis Thevenot, directeur des affaires du Roi, contre Charlotte Haran, veuve d'Étienne Biardeau. — Élie Penaud, notaire royal à Saint-Martin de Ré. — Inventaire et partage du mobilier de Bordier, épouse Sureau. — Entérinement des lettres de bénéfice d'âge obtenues par Charles Bordier, petit-fils de Gabriel Bordier, Du Coudray, marchand et bourgeois à Orléans. — Rétrocession Jeanne Marie Toussaint, veuve de Pierre Gautier, à Jean Labé. — Visite d'une maison rue du Coq, par Étienne-Louis Denis, entrepreneur, adjugée sur Jacques Brossard, tailleur de pierres. — Pierre Bouyer, chevalier, seigneur de Bersau, contre Gilles Lemaître, chevalier, marquis de Ferrier, conseiller au Parlement de Paris, et Suzanne Bouyer. — Inventaire des papiers entre Henriette Assailly, contre Jules de Gabaret, chevalier, seigneur, marquis d'Angoulins, maréchal des camps et armées du Roi. — Émancipation de Perrine, Thérèse et Marie-Élisabeth Jacquemet, filles mineures de feu Pierre Jacquemet, procureur du Roi du Petit Gouane, côte de Saint-Domingue et Perrine-Thérèse Castel. — Apposition des scellés chez Lecomte, receveur des consignations à Laubresay, à la requête de Louis de Saint-Simon, pair de France, grand d'Espagne de 1re classe, seigneur du fief Saint-Louis. — Supputation des rentes dues sur les biens de Hervault. — Rétrocession Élie Penaud, des Marais, notaire et procureur en la baronnie de Saint-Martin de Ré, et Jean Foucaud, le jeune, et Françoise Richard, son épouse. — Apposition des scellés chez François Fleuriau. — Apposition des scellés chez François Delame, dit Saint-Martin. — Apposition des scellés chez Joseph Vidalle, « juif de nation », et inventaire à la requête d'André Rangeard, négociant. — Jean-Baptiste Mercier, avocat, contre Pierre Chain. — Expertise et réparations de la maison de Millécus. — Estimation des biens de Pierre Vivier et Marie-Anne Croison, à la requête de Jean Huguet, laboureur à Salles. — Jeanne Savarit, contre Marie Courtin, veuve de François de Lostange, baron de Paillé. — François Rullier, curateur aux biens déguerpis par Vivier et demoiselle Bouchel. — Auger Marchesseau, laboureur, contre François de Court et Élisabeth Jamain. — Séparation de biens de Renée Blanchard et Jean-Baptiste Simonnet. — Joseph Mestayer, notaire royal à l'île de Ré. — Rétrocession des dames de N. D. de la Charité, à François Gillois. — Apposition des scellés chez de Vilenne, ingénieur du Roi, décédé.

B. 1687. (Liasse). — 10 pièces, papier.

1729. — Enquêtes, informatiens et sentences. — Jeanne Desvignes, accusatrice en crime d'excès, violences et voies de fait, contre Élisabeth Marot, femme de Paul Bequin, laboureur à Tasdon, qui l'aurait insultée et poursuivie à coups de pierre. — Simon Billaud, seigneur d'Angoutte, lieutenant général, civil et criminel, contre Pierre et André Gorry, pour injures atroces et diffamatoires. — Catherine Latraud, femme de Jacques Fardin, journalier à La Jarrie, contre Dumaine. femme de Jean Barraud et son fils, qui l'aurait poursuivie à coups de pierres, menacé d'une hache et d'une serpe et frappée à coups de poing. — Procès-verbal de visite du cadavre du fils de Jean Bultel, âgé de 15 à 16 ans, écrasé contre un mur par une charrette, devant le poids le roi. — Sentence condamnant Foreau, huissier, à l'amende et à une suspension de six mois de sa charge. — Procès-verbal d'évasion des prisons de Minguet, farinier, et Monpellier, soldat du régiment de Foix. — Jacques Chapellier, accusateur en crime de rapt, contre Jean Rousselin fils, sur la personne de sa fille aînée, Rousselin est emprisonné. — Pierre Yvon, marchand à Saint-Martin de Ré, contre Jean et Charles Bourryau, fils de Jacques Bourryau-Beauvoir, qui tirèrent leur épée et frappèrent ledit Yvon, lequel voulait les empêcher de tirer des fusées, parce qu'il avait de la poudre dans sa maison et renversèrent la femme dudit Yvon. — Jean Huet, employé dans les fermes du Roi, contre Martin, laboureur et bordier d'Abelin, à Lagord, qui le renversa et le frappa à coups de poings, en menaçant de lui casser la tête après avoir dit que « les bourgeois étaient des coquins » pour l'insulter ; avec deux autres personnes, il le battit de nouveau. — François Pichot et Jean Maran, voituriers, contre Billon et Jean Boutin, maréchal, pour coups de poing et voies de fait, ayant jeté Pichot dans un fossé. — Sentence condamnant Jeanne Riart, au fouet et à la flétrissure pour vol dans une église d'un rideau d'indienne. — Sentence condamnant Charles Charlot, bûcheron, au fouet et au bannissement pour trois ans, pour crime de viol d'une femme, Guillet, Marie Romblart, à l'île d'Elle.

B. 1688. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1730. — Enquêtes, interrogatoires et sentences. — Jacques Mallet, marchand grenotier à Charron, contre Hugues Sarazin, marchand grenotier, et Jean You, corassier, You voulait renverser Mallet de dessus son cheval et le frappait à coups de manche de fouet et Sarrazin intervint dans la rixe pour séparer les combattants. — Sentence de décharge du cadavre de Jean Martin, maître cordonnier, prévenu de s'être « homicidé ». — Augustin Desprez, prêtre, prieur, curé de Sainte-Soulle, contre Julien Roger, charpentier de grosses-œuvres, par injures diffamatoires, prétendant qu'il battait les ouvriers qui travaillaient chez lui, etc. — Marthe Ouvrard, contre François Millien, pour séduction. — Pierre-Henri Regnier, écuyer, seigneur de Périgny et de La Roche Barangère, contre le sieur de Boisredon, qui l'avait mis en joue avec son fusil. — Sentence condamnant au fouet André Sallé, bouvier, qui renversa de son mulet, un homme allant à Esnandes, le battit, le mordit et lui vola son argent et ses souliers. — Marie-Anne Dubois, contre Pierre Bigot, marchand, qui la serra contre un mur pour la maltraiter à coups de canne. — Sentence condamnant Pintenelle, pilote sur les vaisseaux du Roi, pour manque de respect au Saint-Sacrement, à la procession de l'Octave de la Fête-Dieu, au blâme en chambre du conseil et à trois livres d'aumône. — Procès-verbal d'exhumation du cadavre de Bouquet, au cimetière de Saint-Nicolas, ledit Bouquet avait été assassiné par Tallon et Ironneau. — Jean-André de Belleisle, docteur-médecin et Honoré Amadieu et Antoine Lesalle, maître chirurgien, estiment, après examen, que ledit Bouquet s'est noyé. — Les demoiselles Allaire et Auboyneau, prévenues de scandale et d'irrévérence envers le Saint-Sacrement, ont donné 30 livres au curé de Dompierre, pour les réparations de l'église et 3 livres, 18 sols pour les frais de l'information. — Sentence condamnant au fouet Jean-Jacques pour vol. — Jacques Boisseau, contre Jacques Bironneau, qui le prit aux cheveux sur la route de Tasdon et l'injuria, à la suite d'une querelle de cabaret, après l'avoir frappé à coups de bâton. — Charles Lebeau, pilote côtier, contre Pierre Chauvain, pilote côtier, qui l'avait meurtri de coups de poing. — Antoine Cachet, contre Jacques Mazure et Jouineau, pour injures et voies de fait, lui ayant arraché son fusil. — Marie Guillon, veuve de Pierre Le Tou, laboureur, contre Antoine Le Risque, Espagnol de nation, pour injures et voies de fait, le renversant et le frappant avec le bois de son fusil. — Le procureur du Roi demandeur en crime de duel, contre Vincent Moreau dit La Bonté, maître en fait d'armes, ayant provoqué Cherbonnier, maître à danser, à se battre l'épée à la main et provoqué le sieur Godard fils,

malgré les ordonnances. — Louis Drapeau, laboureur à Périgny, et Françoise Loué, sa femme, accusateurs en crime d'excès, violences et voies de fait contre Jacques Bœuf père et fils, qui le prirent aux cheveux et le frappaient à coups de bâton, ainsi que sa femme. — Main-levée des fruits de Marie Mousnier, femme de Louis Pintenelle, pilote. — Sentence prévôtale condamnant Jean Robier au fouet, pour vol.

B. 1689. (Liasse). — 94 pièces, papier.

1730. — Informations, enquêtes et sentences. — Augustin-Roch de Menou de Charnisay, conseiller du Roi en ses conseils, évêque de La Rochelle, contre Jean-Baptiste-Antoine de Brancas, archevêque d'Aix, ci-devant évêque de La Rochelle. — Estimation des réparations dont peut être tenu messire de Brancas et procès-verbal de visite des lieux. — Jacques Journolleau, prêtre, prieur de Périgny, demande qu'estimation soit faite des réparations à exécuter au presbytère et qui incombent à la succession vacante de Jean-Baptiste Boiteau, ci-devant prieur. — Supplique de messire de Gennes, grand archidiacre de la cathédrale de La Rochelle et prieur de Courçon, pour avoir délivrance de deux arpents de bois taillis dans la coupe du canton de Champ Chalon, en coupe. — Apposition des scellés chez Pierre Du Fresnois, marchand à La Rochelle et à Lafond. — Dépôt d'extrait de papier censif par François Poulet, procureur fiscal de la baronnie de Courçon, contre René Baudin, prêtre, commandeur de Saint-Jean du Perrot. — Apposition des scellés à Saint-Xandre chez la veuve Chain. — Réception de Pierre Legras, huissier audiencier. — Joseph Hardouineau, écuyer, contre François Teulleron, qui en 1720 avait ménagé l'alliance dudit avec la dame veuve Grignon, qu'il épousa sans aucune formalité canonique, et qu'il dédommagea en lui consentant pour vingt mille livres de billets. Hardouineau demande restitution desdits billets. — Apposition des scellés chez la veuve Princhard. — Représentation de la somme de 655 livres 9 sols provenant de la vente des meubles de Philippe de Bossage, écuyer, brigadier des armées du Roi, lieutenant-colonel du régiment de Vivarais. — Remise du produit de la vente des effets de Charles Grégy de Saint-André, capitaine au régiment de Vivarais, à ses héritiers. — Apposition des scellés chez le curé de Périgny, et inventaire, à la requête de Jean Robineau, laboureur, dépositaire desdits effets. — Louis Dexmier, marchand, contre Laval, dit Laborie. — Information de l'âge de Louis Ayrault. dont le baptême n'a pu être retrouvé sur les registres de 1666, et antérieurs et postérieurs, par le curé de Saint-Médard. — Jacques Pollart, reçu conseiller. — Procuration de Louis-François Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur, baron de Châtelaillon, Salles, Le Roullet, etc., à Jacques-Antoine Chameau, procureur. — Apposition des scellés sur la maison de Cramahé, après le décès de Green de Saint-Marsault, écuyer, seigneur de Cramahé et Lherbaudière. — Jean Micheau, notaire royal, contre Marie Amat, veuve de Didier Micheau. — Catherine Gabrielle de Viaud d'Aigne, contre Philippe-Auguste Le Mastin du Coursaut, son mari. — Pierre-Samuel Seignette, reçu conseiller au Présidial.— Révocation, pour ivresse habituelle de Hyacinthe Pichot, concierge des prisons. — Apposition des scellés et inventaire chez François Teulleron, conseiller.

B. 1690. (Liasse). — 18 pièces, papier.

1730. — Sentences. — Jacques Béchet, ancien greffier des experts, demandeur en opposition à la saisie séquestre faite de ses fruits, contre Jean Mercier, amoulangier à Cherminaud, et Marie Pinison, sa femme, héritière pour un tiers de sa tante Jeanne Pinison, veuve de Jacques Béchet. — René Belliart, laboureur à bœufs à Puivineux de Saint-Christophe, opposant à la saisie de la terre et seigneurie d'Aigrefeuille, contre Paul de Pont des Granges, adjudicataire de ladite seigneurie, et Louise et Catherine Du Buisson, chevalier, seigneur de La Brunetière et d'Aigrefeuille. — David Neraud, marchand, syndic de Saint-Martin de Ré, Joseph Donnefort, de Marans, Marie Bourgeois, sa femme, et Anne-Catherine Bourgeois, sa fille, sont mis en possession des biens de Marie Duport, femme de Pierre Thaumeur, « fugitifs du royaume pour cause de Religion ». — Jacques Blay, marchand à La Couarde, île de Ré, contre Marie Bouin, veuve de Louis Brissonnière, marchand à Saint-Martin. — Curatelle à la succession abandonnée de Boilau, curé de Périgny, à la requête de Jean Roffineau, laboureur à Périgny. — Entérinement des lettres de bénéfice d'inventaire au profit de David Neraud, Joseph Dennefort et Marie Bourgeois, sa femme, héritiers d'Abraham Duport. — Curatelle à la succession vacante de Hyacinthe de Vilenne, ingénieur en chef. — Pierre Hirvoix, notaire royal, contre Marie Cellier, veuve de Henri Gautier, maître chirurgien, et Hélène Cellier, veuve d'André

Savarit, procureur à la baronnie de Châtelaillon. — Auguste de Martel, chevalier, seigneur de Thenuel, contre Guillaume Nadeau et Marie Boucherie. — Antoine Batard, maître boucher, contre Daniel Villeneau, maître boucher à Saint-Martin, île de Ré. — Anne Guionnet, servante de Nicolas Chagneau, marchand à La Grenouillère, étant à garder les brebis de son maître, a découvert, « sur un petit morceau de terre » dans un pré appartenant aux héritiers de feu maître « Jacques Rouault, tenu en seigneurie directe de ce » comté en la prée appelée Branlain, quelques petites espèces de monnaie antiques. » Charles Chagneau a fait des fouilles et François de Hillerin, sénéchal, a vu « une quantité de petites espèces d'un denier ou » d'un double tournois de matière de bronze ou » cuivre... Il y avoit d'un costé la figure d'une teste » couronnée d'une couronne à pointe à l'antique avec » une inscription autour, mais presque entièrement » effacée... fabriquées sous les anciens empereurs » romains. » — Procès-verbal de visite signé de Hillerin, Regnaud, procureur fiscal, Chaurrat et Priou. — Les fermiers de l'abbaye de la Grâce-Dieu, contre François Derezans, curé de Benon, réclamant sa dîme.

B. 1691. (Liasse). — 114 pièces, papier.

1731. — Enquêtes, informations et sentences. — Sentence de l'intendant Jérôme Bignon, entre Pierre Redon et René Roulleau, prêtres, archidiacres de la cathédrale de La Rochelle, exécuteurs testamentaires de feu Étienne de Champflour, évêque et les directeurs administrateurs de l'hôpital général condamnant les défendeurs à payer aux demandeurs originaires la somme de seize mille six cent quatre-vingt-quinze livres dix-neuf sols un denier de principal, portée par sentence du 4 août 1727 et aux intérêts adjugés par icelle échus depuis et à échoir et à remettre les quittances d'arrérages de rentes, etc., et condamné aux dépens. — Pierre-René Panier reçu procureur. — Charles Bordier, conseiller honoraire au Présidial. — Nicolas-François Vatable fils est mis en possession des biens de Jacques Gautier, fugitif du royaume pour fait de Religion, aux termes de l'édit du Roi de 1689. — Curatelle à la succession abandonnée de Jean Bonnichon, sieur Du Coudray. — François de Polignac, officier de marine, demeurant à la maison noble des Fontaines, paroisse de Châtelaillon, contre Jacques de Lambertye, chevalier, seigneur de La Chapelle Merval et autres lieux et Françoise de La Rochefoucauld, son épouse, ladite de La Rochefoucauld seule et unique héritiere d'Élisabeth de La Rochefoucauld, décédée, épouse dudit sieur de Polignac, demeurant au lieu de la Chapelle. — Sentence portant entérinement de la donation mutuelle faite par le contrat de mariage entre François de Polignac et Élisabeth de La Rochefoucauld, son épouse et de Polignac jouira en pleine propriété de tous les meubles, effets et acquêts et conquêts de ladite succession et par usufruit de tous les biens propres de ladite dame, et jouira, sa vie durant, de la somme de douze mille quatre cents cinquante livres prix de l'aliénation par ladite dame de la métairie des Rousseaux, à la charge de donner caution et de jouir desdits biens en bon père de famille. — Charles Boscal de Réals, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, seigneur de Rouflac, demandeur en fournissement de déclaration, payement de cens, etc., contre Michel Bultel, Maximilien de Boisredon, François-Louis Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur de Châtelaillon, etc. — Condamnés à fournir lesdites déclarations et payements de lods et ventes, etc. — Curatelle à la succession abandonnée de Élie Petit, huissier. — Enregistrement des lettres d'érection du fief de Saint-Louis en comté de Raze au profit de Louis duc de Saint-Simon, pair de France, grand d'Espagne de 1re classe, gouverneur des ville, citadelle et comté de Blaye, grand bailli et gouverneur de Senlis, lettres de mai 1724. — Séparation de biens de Marie-Anne Roy et de Barthélemy Piron. — Sentence d'élargissement de Jean Masseau, seigneur de la baronnie de Saint-Martin de Ré, mis sur le carreau par ses créanciers. — Interdiction d'Élie Gruel, tombé en démence et pourvu d'un curateur. — Curatelle à la succession abandonnée de Habert, chantre. — Curatelle aux causes de Jacques-Louis-Henri Barbot de Buzay, écuyer. — Réception de Jean Rullier, procureur.

B. 1692. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1731. — Enquêtes, informations, sentences. — Pierre Pellé, boucher, contre Louis Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur baron de Châtelaillon, relatif au censif et appel des sentences des 4 septembre 1716 et 27 janvier 1722. — Bail des fruits et revenus du prieuré de Saint-Saturnin du Bois. — Apposition des scellés chez Antoine Pondevie, portefaix près la porte Neuve ; — chez Réau de Vieuxfief ; — chez Jacques Chabot, rue des Lapins ; — chez Mouchard, de

Vaugoin ; — chez Pierre-Emmanuel Bourot, avocat ; — chez la dame de Saint-Hermine ; — chez les religieuses Ursulines ; — chez Despujol ; — chez Corneille, chanoine ; — chez Louis Maudet ; — chez Habert Chantre ; — Jean-Louis Martin contre les créanciers des successions Gaspard et Arnaud France. — Bernard de Verdelin, écuyer, mestre de camp général des camps et armées du Roi, contre Ambroise Rochard, avocat. — Expertise du château de Saint-Vivien, à la requête de Pierre Fenouillet, bourgeois de Paris et fermier judiciaire, contre Alexandre d'Orléans, marquis de Rothelin, Charles d'Orléans, abbé de Cormeil, François-Isaac de La Cropte, comte de Boursacq. — Déclaration faite par le prieur du prieuré de Saint-Sauveur de Nuaillé. — Nomination d'un sequestre pour le prieuré de Saint-Saturnin du Bois. — Prestation de serment de Nicolas de La Bruyère, contrôleur des actes des notaires et greffier des insinuations laïques de la sénéchaussée.

B. 1593. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1731. — Enquêtes, informations et sentences. — Réponse de François Griffon, conseiller du Roi, lieutenant criminel, au sieur Bouchereau, procureur du Roi en la sénéchaussée. — « Le 22 juillet, estant à nous » promener sur la place d'Armes, sur les 7 heures du » soir, dans l'allée du costé de l'hôpital de la Charité, » nous aperçumes de l'autre côté de la place des sol- » dats qui conduisoient un jeune homme au corps de » garde et peu de temps après les mêmes soldats étant » sortis dudit corps de garde, ayant un sergent à leur » tête, traversèrent la place avec deux jeunes gens, » comme ils passoient au bout de l'allée où nous es- » tions, nous nous serions informés au sergent ce que » c'estoit, il nous dit que lesdits jeunes gens avoient » une dispute sur la place; qu'il les conduisoit en » prison de la part de M. le commandant, avec ordre » de nous en avertir, ce qui est d'usage... une heure » après, comme nous estions à souper, deux dames » seroient venues nous demander la liberté desdits » jeunes gens, qu'elles venoient de chez M. le comman- » dant qui nous les renvoyoit, elles nous représen- » tèrent qu'il seroit fâcheux pour ces deux jeunes gens » de coucher en prison, que c'estoit deux enfants de » famille de l'Amérique qui estoient en pension chez » elles pour faire leurs estudes, qu'ils estoient frères... » nous nous transportâmes (à la prison) sur les cinq » heures du soir et ayant fait monter ces deux jeunes » gens à la Chambre du Conseil, après avoir reconnu » par leurs réponses que c'estoit le vin qui avoit occa- » sionné leur arrest et qu'ils avoient pris querelle » ensemble, nous nous serions informé au guichetier » s'il n'estoit point venu de plaintes contre ces deux » particuliers, s'ils étoient écroués ou recommandés, » nous ayant dit que non, nous luy ordonnâmes de » dire au concierge de les remettre entre les mains des » dames qui viendroient les chercher. Qui pourroit » s'imaginer qu'un pareil élargissement put estre » l'objet qui a donné lieu au sieur Bouchereau de faire » un procès-verbal contre un officier avec lequel il » travaille tous les jours, et auquel il a parlé plusieurs » fois depuis ce temps-là, sans luy faire connaître son » mécontentement à cet esgard et qu'il avait dressé » procès-verbal contre luy. 3 août 1731. Griffon. — Dela- » fons, greffier ». — Michel Boutin, maître perruquier, contre Marie-Anne Bussière, servante domestique, pour excès, violences et voies de fait, ayant été attaqué à coups de pierres, celle-ci se plaignant au contraire d'avoir été renversée et frappée à coups de poings et de pieds par ledit Boutin, passant devant la bourse de cette ville. — Simon Billaud d'Ardenne, conseiller, et Marie-Anne Harouard, sa femme, contre Marie Brunet, femme de Denis Savaren, chaisier, pour injures atroces et diffamatoires, parce qu'avec sa jupe, la dame d'Ardenne avait renversé une chaise qui encombrait le porche de la rue des Maîtresses (aujourd'hui rue Dupaty). Élargissement de Jean Auguste Marchand, commis aux Aides, qui, à la suite d'une querelle de jeu, avait tiré l'épée à l'auberge des *Trois Rois*, de Marans, contre Benoist et Guillaume Busseau fils et avait menacé ce dernier de son fusil chargé. — Marie Barbe, femme de René Martin, laboureur à Épannes, contre Françoise Sauvaget, femme de Simon Petit, tisserand, qui, au four banal, la frappa d'un coup de coude ou d'un coup de poing au côté droit. — Sentence qui condamne Jacques Neau, sabotier, au fouet et à la marque de la lettre V pour vol. — Jean Febvre, charpentier de grosses œuvres, contre François Moinet, charpentier, qui le renversa et lui donna de nombreux coups de poing et le prit à la gorge, rue des Jésuites. — Jean Gaillard de La Guérinière, avocat, accusateur de vol contre Geneviève-Thérèse Bigotteau, Marie Bigotteau, veuve Corneau, et sa fille. — Sentence condamnant à mort de Sauville, lieutenant au régiment de la Reine, et trois soldats à être pendus en effigie, pour assassinat et homicide du factionnaire qui était à la porte de la mairie de La Rochelle, nommé Pierre Duguy, de la milice bourgeoise. — Sentence qui condamne Paul

Rondeau, laboureur à Vérines, au fouet et au bannissement pour cinq ans, pour vol. — Élie Penaud, notaire royal à Saint-Martin de Ré, contre Jean Bretinaud, écuyer, seigneur de Saint-Éloy, et Louis de Luchet, écuyer, pour excès, violences et voies de fait, ayant tiré l'épée contre lui à l'auberge du *Printemps*. — Sentence qui condamne Pierre-Henri Dupont « se disant écuyer», et fils du sieur de Romagné, à cinq ans de prison pour tentative préméditée d'assassinat contre Étienne-François Griffon, conseiller, lieutenant criminel, ayant tiré plusieurs coups de pistolet à balle sur lui, sous le prétexte de tuer des oiseaux, à la maison dudit Griffon, aux Motais de Saint-Xandre, ledit Griffon ayant été obligé de faire plusieurs poursuites contre le père et la mère dudit Dupont pour entrer en possession de sa maison des Mottais. — Jean Lacourt, prêtre, curé de Marsilly, contre Pierre Vachon, marinier, et autres pour injures atroces diffamatoires et voies de fait, au moment de la nomination des fabriqueurs. — Sentence condamnant Pierre et Henri H. au bannissement, Pierre pour 5 ans et Henri pour 3 ans, pour banqueroute frauduleuse. — Sentence condamnant au fouet, à la flétrissure et au bannissement pour 7 ans Jean Regnaud, journalier, demeurant au village de Thairé, paroisse de Saint-Jean de Liversay, pour vol d'un cheval, d'un sac d'un boisseau et demi de pois et d'une somme de cinquante livres. — Sentence qui condamne Jean Goumois, journalier à Laleu, à être pendu pour crime d'homicide sur la personne de Garlopeau, dudit bourg, mort d'un coup de faux, à la suite d'une rixe, dans laquelle ledit Garlopeau avait voulu prendre un baril de vin audit Goumois, le témoin, François Triau, soutient que Goumois et Garlopeau ne se prirent jamais au corps, mais que Goumois lança à Garlopeau sa faux trois à quatre fois, tant à la tête que sur les jambes et le coup au jarret le renversa mortellement atteint, la jambe gauche séparée de la cuisse. — François Verger dit Saint-Aubin, soldat de la lieutenance du régiment d'Agenois, contre Blanchard et Bourquin, laboureurs à Dompierre, pour voies de fait et tentative d'assassinat. — Madelaine Bouleau contre Jacques Le Vacher, orfèvre, pour excès, violences et voies de fait, s'étant pris au corps, elle reçut de nombreux coups au visage. Le Vacher dit qu'ayant été souffleté et pris à la gorge par ladite Bouleau, il dut se dégager. — Entérinement des lettres de rémission d'Étienne Doreil, cabanier à Charron.

B. 1694. (Liasse). — 12 pièces, papier.

1632. — Enquêtes, informations, interrogatoires et sentences. — Sentence d'élargissement de Jean Jouannet, prisonnier pour dettes. — Entérinement des lettres de bénéfice d'inventaire accordées à Louise de Laforgue, pour la succession de Gaudin de Laforgue et Madeleine Nadeau. — Joseph Damour, écuyer, sieur de Freneuse et de Coureille, capitaine de vaisseaux, et Louise Légier, son épouse, demandeurs en désistat et rapport de jouissance contre Antoine Ruaux, laboureur à Tasdon, et Marie Desréaux, veuve de Jean Léger, sieur de La Grange. — Curatelle *ad hoc* Jean-Robert Imard. — Pierre Redasse, prieur et curé de Dompierre, exécuteur testamentaire de Catherine Drapron, fille et demandeur en entérinement de testament, contre Pierre Drapon, marchand à Andilly-les-Marais, André Drapron, marchand au moulin de Clavette, Alexis Maître, à la Fromagère de Dompierre, Drapron, Tuffet, maître chirurgien, Laurent Naudin, à Chagnollet, de Sayvre, notaire royal à Saint-Xainte, etc. — Philippe de Sauvignac, bourgeois de Paris, contre Pierre Tirac, écuyer, procureur du Roi à Rochefort, et Catherine Berthineau, sa femme, et Pierre-Alexis Du Bois, chevalier, seigneur, vicomte d'Avisy, conseiller, secrétaire du Roi, président au Parlement de Paris. — Charles-Vincent Bouzitat, écuyer, seigneur de Selines, contre François Brunetière et Jacques Labrousse, marchand. — Paul de Pont, seigneur des Granges, de Virson, négociant, et Suzanne Bernon, veuve de Gaspard Bernard, chevalier, seigneur de Marigny, saisissant réellement la terre et seigneurie de Coursault et ses dépendances, contre Philippe-Auguste Le Mastin de Coursault. — Madelaine Gentil, femme de Jacques Kuat, marchand à La Rochelle, en conséquence des déclarations du Roi des 2 novembre 1698 et 27 octobre 1725 est venue d'Angleterre, où ses père et mère s'étaient réfugiés et où elle est née, s'est fait instruire dans la religion catholique, a fait son abjuration le 14 février 1730 et est mise en possession des biens à elle échus par la succession de sa tante Gentil. — Séparation de biens de Marie Roy et de Jean Guignard, journalier à Nieul. — Curatelle à la succession abandonnée de Charles Ferret.

B. 1695. (Liasse.) — 38 pièces, papier

1732. — Informations, enquêtes et sentences. — Apposition des scellés chez la veuve Pré et inventaire ; - chez Élisabeth Rousseau, veuve Montigaud. — Rétrocession Jeanne Morand, veuve Élie Beziaud et Mathurin Peraudeau. — Les religieuses de Notre-Dame de la Charité, contre Genozeau, curateur, et Élie-André Petit. — Apposition des scellés chez Louise Mestivier et inventaire ; — chez Girouard ; – chez Janssoul ; — chez la veuve Berlier. — Séparation de biens de Marie Folet et Pierre Bernon, écuyer, sieur des Menus fiefs. — Philippe-Auguste Le Mastin de Nuaillé, chevalier, seigneur du Coursault, s'oppose à la criée de la terre et seigneurie du Coursault, demandée par Paul de Pont, négociant, et Suzanne Bernon, veuve de Gaspard Bernard, chevalier, seigneur de Marigny. — Apposition des scellés chez la veuve Galais et inventaire, et chez Louis Thévenot de Vitre. — Jean Faneuil, bourgeois, contre Pierre Martin, Faure et sa femme. — Procuration de Anne France à Jacques-Antoine Chameau, comme caution de Suzanne de Macede de Rocqueville, veuve de Louis-Alexandre de Courtois, écuyer, seigneur de Guigneville, chevalier de Saint-Louis, et Louis-Alexandre de Courtois de Gueneville, son fils. — Expertise et visite de la maison de Rioux et dépendances. — Marie-Suzanne Beraudin, veuve de Charles-Louis de Vernou, chevalier, seigneur de Bonneuil, tante maternelle de Gabriel-Suzanne Douat, écuyer, donne procuration à Valentin Mariocheau de Bonnemort, écuyer, conseiller, président, trésorier de France, pour déclarer au conseil de famille qu' « en son âme » et conscience, ledit Donat est trop peu avancé en » âge quant à présent pour se marier et qu'il lui con» vient beaucoup mieux de continuer ses études. » — Anne de Donat, dame de la Foi, donne procuration à M. Étienne Bernard de la Molère, directeur de la Monnaie, pour autoriser son frère pour le mariage projeté avec Félicité-Marie-Madelaine de Bonvalet, fille de Jean, trésorier des invalides de la marine, et de défunte Esther Fontaine. — Jean-Baptiste Baret, écuyer, seigneur de la maison noble de La Tour de Ferran, mari de Marie-Thérèse de Lamolère, et Bernard de Lamolère Sibirol, écuyer, seigneur de la châtellenie de Guimps, Ourville, Auvignac, Fuillas, directeur de la Monnaie de Bordeaux, donnent leur procuration à M. Étienne Bernard de Lamolère pour consentir audit mariage. — Le conseil de famille autorise l'entrée au couvent de la fille de Louis Bourgeois, procureur au sénéchal et présidial de La Rochelle, et en attendant chez son aïeul Escourbès, capitaine de vaisseau, et le fils doit être dégagé du régiment de Condé-infanterie et mis chez un procureur. — François Buard, notaire royal. — Étienne Moinot, huissier. — Apposition des scellés chez Souchet de Flaucour « qui » s'est noyé dans le passage de l'ile de Ré » et chez Girard de Bellevue, lieutenant particulier, assesseur criminel. — Anne Gastebois, veuve de Henry Godeffroy, contre les adjudicataires de la forêt de Chef-Boutonne. — Jean Souchet, huissier audiencier de la juridiction consulaire. — Curatelle de la fille mineure de Jean-Louis Triboullet, commissaire des vivres de la marine, et Blandine Maubert.

B. 1696. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1732. — Informations, enquêtes, sentences. — Marguerite Marchand, veuve de François Jouin, écuyer, sieur de La Tremblay, contre Joseph du Soulier, fils, écuyer, pour injures atroces et diffamatoires et voies de fait : il est condamné à faire des excuses à ladite dame, en Chambre du Conseil, et à 300 livres de dommages et intérêts et aux dépens. — Faillite d'Isaac Paez, juif. — Condamnation de Jean Vatarin, valet, domestique, au fouet et aux galères à perpétuité et à cent livres d'amende pour vol domestique dans la maison de la veuve Ollivier. — Jean Chevalier, négociant demandeur en crime d'assassinat commis en la personne de Jean Portugais, son nègre esclave, par Tillotier Monmusson, de l'île de Ré, et Dubois, fils de Pierre, étudiants, ledit nègre ayant reçu dans les jambes la décharge du pistolet desdits jeunes gens ; dont il demeure estropié. — Marie Mondot, contre Charles Clion, laboureur à Puilboreau, pour excès, violences et voies de fait, ayant été renversée et battue à coups de bâton et à coups de pieds, un soldat en les séparant, l'empêcha d'être tout à fait assommée. — Pierre Valade, laboureur à Marsilly, contre François Baudry et Pierre Maucouard, de Saint-Xandre, qui le maltraitaient à coups de bâton, de poing et de pieds, sur la route qui conduit de Saint-Xandre à la mer. — Procès-verbal d'une rupture dans la prison, par laquelle quatre prisonniers s'évadèrent. — Pierre Dechézeaulx, marchand, contre Gédéon Hérault, bourgeois, qui le souffleta, le renversa et lui donna plusieurs coups de canne, le blessant grièvement. — Sentence condamnant Jeanne B. et Marie-Madelaine L. à être battues de verges pour s'être prostituées publiquement avec des

soldats de la garnison. — Sentence condamnant Antoine Lambeaux dit Deville à trois ans de bannissement, pour avoir frappé de son épée Grimard et maltraité Ageon, sergent.

B. 1697. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1733. — Enquêtes, informations et sentences. — Procès-verbal de visite de la maison et borderie des demoiselles Pachot à Périgny. — Apposition des scellés et inventaire chez Quesnot, négociant, décédé ; chez la marquise de Nuaillé ; chez Taillefert, fripier. — Suzanne Tabuteau veuve de Jean-François Oüalle, contre Joseph Martineau, marchand à Saint-Vivien. — Apposition des scellés chez Élisabeth Dupont, veuve de Jean Girard, à Saint Maurice. — Curatelle pour la démence de Nicolas Saunier, marchand à Thairé. — Examen des réparations à faire à la maison de la Pinodière. — Apposition des scellés chez la veuve Martel ; chez Jean Coupeau, greffier de la police ; chez Desnouy, orfèvre, lapidaire ; chez Bernard, pâtissier, grand'rue ; chez la veuve Leblond à Saint-Maurice ; chez Vrignoneau, hôtesse des Trois Bouteilles ; chez la dame Groyer ; chez Giron, sellier ; chez Jeanne Jannière, veuve de Pierre Denis, écuyer, sieur de Bonnaventure. — Procuration de Alexandre de Beauchamp, chevalier, seigneur de Souvigné et du Petit Bussac, à Jean-François Gaseau. — Procuration par Joseph Assailly, banquier à Paris, à Suzanne Theroulde, veuve de Jacques Assailly, sa mère ; sur les effets de la veuve Vitalis ; Regnier, assesseur. — Les curé et fabriqueurs de Saint-Nicolas, contre Louis Gibaud et autres. — Déclaration du prieuré de Saint-Sauveur de Nuaillé. — Jean Nouveau, notaire royal. — Jean Renault, sergent royal à Marans. — Démence de Jean-Baptiste et Louise Desnouy. — Apposition des scellés chez Isaac Bouniot, marchand. — Procuration par Salomon Ayrault, écuyer, conseiller du Roi, greffier en chef du bureau des finances, à Polycarpe Massé, procureur. — Jean Huet, curateur à la démence de la veuve Dugas. — Émancipation de Marguerite Darmand. — Philippe Legrand, prêtre, prieur commendataire du prieuré de Saint-Laurent du Bois, contre Antoine Bachard, abbé de Champigny, trésorier de la Sainte-Chapelle du Palais, à Paris, et ci-devant prieur du prieuré de Bouhet.

1698. Liasse. — 17 pièces, papier.

1733. — Enquêtes, informations et sentences. — Mathurin Chaigneau, couvreur, contre François Guitton dit Saintonge et Joseph Landreau, couvreurs et plombeurs. — Henri Gariteau, capitaine de navire de Sainte Marie, île de Ré, contre Nicolas Graton de Villoger, lieutenant de corsaires de Sa Majesté, et Jacques Mazicq, négociant. — Sentence d'interdiction de Jean-Baptiste et Louise Desnouy, tombés en démence. — Entérinement des lettres de bénéfice d'inventaire accordées à François Boutiron, étudiant. — Curatelle à la succession abandonnée de Jean-François Duclerc, capitaine de vaisseau. — Sentence condamnant Savarit Louis Poirel, sieur de Gasc, et Marie Poirel, sa femme, à payer et rembourser la somme de deux mille livres pour l'extinction et amortissement de la rente de soixante dix livres due à messires Josué Pandin, chevalier, seigneur de Lussaudière, Pierre Pandin, chevalier, seigneur de Châteauneuf, Angélique Pandin Du Chail, son épouse, Jacques-Alexis de Bosquevert, chevalier, seigneur de Vaudelaigne, père et administrateur de ses enfants, et à défunte Marie Pandin Du Chail et Pandin Du Chail, fille majeure, tous héritiers de défunt Gaspard Pandin, seigneur Du Chail, et d'Anne Brunet de Lussaudière, leurs père et mère. — Pierre Pothier, héritier de Marie-Anne Tournerie, femme de Joseph Fresnet, charpentier de navire, contre Joseph Fresnet, veuf de Tournerie, et Jacques et Marie Tournerie. — François Besnard et Marie-Withe Laurent font entériner les lettres d'héritiers sous bénéfice d'inventaire, obtenues le 6 juin. — Marie White, veuve de Jacques Barbot, écuyer, fait entériner ses lettres d'héritière sous bénéfice d'inventaire obtenus le 15 avril. — Interdiction d'Anne Chateau, veuve de Jacques Desgas, pour démence. — Curatelle ad hoc de Hardouineau de La Pinoterie. — Étienne Guilbaud, marchand, contre Madelaine Greleau, veuve en premières noces de Pierre, seigneur Taupeau et en secondes de Gabriel Genay. — Ardouin de Châlons de maison noble, évêque de Lescars, abbé commendataire de l'abbaye de Sablanceaux, contre Jacques Aubry, major garde côtes de la milice bourgeoise de Ré, et Aubry, veuve Boutet, sa sœur.

B. 1699. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1733. — Enquêtes, sentences. — Nadeau, garçon droguiste, demandeur en crime d'excès, de violences et voies de fait, contre Tefeu, boulanger, sa femme, Marchand fils et Marchant, garçon boulanger, qui, après l'avoir renversé, le maltraitèrent jusqu'à grande effusion de sang, après avoir tendu une corde sous le porche pour faire tomber les passants de la grande

rue de Saint-Jean. — François Thévenin, traîneur, demandeur en réparation d'injures contre Marie Peroléau, veuve Pascrau, et Jeanne Pascreau, sa fille, qui se jetèrent sur lui et le mordirent. — Jean Dumené, maître pâtissier, contre Nicolas Pré et autres, pour tentative d'assassinat, violences et voies de fait. — David Nézereau, contre La Rivière Luchet, pour tentative d'assassinat prémédité, l'ayant menacé de son pistolet, après l'avoir injurié sur le chemin qui conduit à Beaulieu. — Marie-Anne Malnaud contre Joseph Capdeville, pour excès, violences et voies de fait. — Charles-César Dexmier, chevalier, seigneur de Chinon, lieutenant général d'épée de la sénéchaussée et présidial d'Angoulême, ayant servi avec distinction dans le régiment de Navarre, étant devenu un des premiers capitaines de ce régiment, puis le commandant de tout le corps de la noblesse, dénonce les violences et les calomnies de Roche, procureur audit siège. — Sentence condamnant Jacques Sourisseau, perruquier, à l'amende honorable, pour excès, violences, voies de fait et blasphèmes, contre Pierre Fierdesbras, ancien notaire et procureur en la baronnie de l'île de Ré. — Sentence de mort par effigie, contre Jacob Vinet, exempt de la maréchaussée, pour vol. — Le procureur du Roi, accusateur en crime de scandale dans l'église des Minimes de la Pointe, contre Guillouet Gillen et les demoiselles Touchard. — François Devallant, apprenti boulanger, contre Pierre Bergeron, bedeau de Saint-Sauveur, qui l'insulta dans la petite rue qui a son aspect à la principale porte de l'église Saint-Sauveur, et le frappa de plusieurs coups de canne sans motif. — Sentence condamnant Samuel Meneteau au fouet et aux galères pour vols. — Nicolas Jourdain, condamné au fouet et aux galères pour vols ; il avait été condamné à mort et a fait appel de la première sentence, avait un congé des compagnies franches de la marine du 14 avril, signé La Rochalar. — Berteau, Gaschet, Decluzeaux, Bernardin et Dieumegard sont envoyés déchargés de l'accusation contre eux intentée et élargis depuis, etc. — Jean Millorit, second capitaine du navire l'*Andromaque*, contre Charrurier, tonnelier et maître valet sur ledit navire, pour tentative d'assassinat sur ledit Millerit et Marie-Anne Robin, sa femme, lequel sous le porche de la rue Sardinerie frappa violemment à coups de bâton lesdits Millorit et Robin, les témoins entendirent crier « à moi, on m'assassine, » tu me le paieras, gueux de Charrurier », celui-ci prétend avoir reçu précédemment un soufflet de Millorit, ayant refusé de tirer un palan, comme on le lui commandait. — Pierre Sorlin, huissier, condamné au bannissement de neuf ans pour faux et à se défaire de sa charge, et Godineau et Regnaud à l'admonition.

B. 1700. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1734. — Enquêtes, informations et sentences. — Déclaration du prieuré de Saint-Sauveur de Nuaillé, par Dom Martial du Laurent, prieur de l'abbaye de Nuaillé en Poitou, porteur de procuration de Dom Pierre Barlauge, prêtre religieux profès de la congrégation de Saint-Maur, ordre de Saint-Benoît, prieur de l'abbaye de Saint-Sever au diocèse d'Aire, et prieur titulaire du prieuré régulier de Saint-Sauveur de Nouaillée au diocèse de Bourges. — Apposition des scellés chez Pierre-François, prêtre, chanoine de la cathédrale, décédé le 4 janvier. — Jacques Bernard, commis, vendeur des bois de la forêt de Chef-Boutonne. — Jean Huet, maître vitrier, curateur à la démence de Anne Chateau, veuve de Jacques Desgas. — Apposition des scellés, chez Moinot huissier ; — chez la veuve Emon, aubergiste, près les Carmes ; Jacques Deraison, charpentier de navire, contre Frédéric Guitton, notaire à Rochefort, et Gabrielle Martin, sa femme ; — chez la veuve Antoine Castagne, née Anne Seigneur ; — chez Girouard, orfèvre ; — René Valadon, juré priseur vendeur de biens de meubles. — Étienne-Marie et Esther Marchant, contre Jacques David. — Descente à Esnandes chez François-Louis de Brach, écuyer, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de la Martinique, seigneur d'Esnandes et domaine engagé. — Procuration à François-Simon Martin, procureur, par René-Élie de Saint-Jean, ancien officier d'infanterie à Ferrières. — Louis-Léon Chauvet, notaire royal, Jean Gastebois, écuyer, contre Marc Artau de Lavoûte, bourgeois. — François de Hillerin, écuyer, conseiller au Présidial. — Déclaration par le prieur de Notre-Dame de Priaires. — Apposition des scellés chez Sibillet Labrousse. — Augustin Roch de Menou de Charnizay, évêque de La Rochelle, conseiller du Roi en ses conseils, contre Jean-Baptiste-Antoine de Brancas, ci-devant évêque et aujourd'hui archevêque d'Aix, visite et réparations dans les domaines de l'évêché. — Visite de la Pinaudière. — Louis Bareau, juré priseur.

B. 1701. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1734. — Sentences. — Curatelle à la succession abandonnée de Magdelaine Fournier, de Thairé. —

Curatelle à la succession abandonnée de Grégoire Piaud, à la requête de Marie de Boursolle, veuve de Louis-François de Lostange, chevalier, seigneur du Paillé. — Jeanne Hillairet, veuve de Joseph Martineau, contre Suzanne Tabutteau, veuve de Jean-François Oüalle. – François Thévenin, traîneur, et Catherine Didier, sa femme, demandeurs en réparations d'injures et voies de fait, contre Marie Peroteau, veuve Paireau, pêcheuse, et Jeanne Paireau, sa fille, condamnés aux dépens avec défense de récidiver. — Bénéfice d'inventaire au profit de Théodore-Philippe Pagès, héritier de Théodore Pagèz, son père. — François Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur, marquis, baron de Châtelaillon, contre Pierre Bernon, écuyer, seigneur des Menus fiefs. — Suzanne Bernon, veuve de Gaspard Bernard, chevalier, seigneur de Marigny, dame de Lajarne, contre Madelaine-Marguerite François, veuve de Pierre Lecomte, conseiller du Roi, receveur des consignations. — Bénéfice d'inventaire au profit de Pierre Lecomte, conseiller du Roi, receveur des consignations. — Bénéfice d'inventaire au profit de Pierre Sybillet de Labrousse, Pierre Dugé, époux de Marie Sybillet de Labrousse, héritiers de Pierre Sybillet de Labrousse, Marie et Marianne Sybillet de Labrousse. — Enregistrement des lettres d'établissement de l'académie royale des belles-lettres de La Rochelle (juillet 1734).

B 1702 (Liasse). — 29 pièces, papier.

1734. — Informations, enquêtes et sentences. — François Sillon, maître et bourgeois de filladières à Marsilly, contre Henri Chaignet, qui le frappa, le renversa deux fois sur les cailloux, le blessa et le maltraita, après avoir cassé le bâton dont il se servait pour se défendre, à la suite d'une querelle à l'occasion de leur grappin. — Nicolas Geoffroy, receveur des Aides, contre Almand et sa femme, qui, profitant de son absence, pour lui voler les deniers du Roi, s'étaient jetés sur sa femme et l'auraient maltraitée à coups de poings et de pieds, en la saisissant à la gorge. — Louis Lambert, négociant, contre Hippolyte Desmats, courtier, qui l'avait frappé à coups de poing. — Antoine Gazin, crocheteur, contre Michel Bultel qui l'aurait frappé au visage à coups de poing et refusé de lui payer son voyage de tuiles. — Jeanne Norrigeon, veuve de Pierre Yvon, laboureur à Dompierre, contre Muraud-Billaud, sa femme, et leurs filles qui entrèrent dans sa maison, l'injurièrent, la renversèrent, la traînèrent par les cheveux en l'accablant de coups de poing et de pied et l'auraient tuée sans l'intervention des voisins. — Le procureur du Roi contre certains quidams accusés d'avoir mis le feu à deux barges, l'une de glu, l'autre de paille, à la métairie de La Joumelière, paroisse de Saint-Saturnin du Bois. — Pierre Dulin, raffineur, contre Jean Lanet dit Lachaize de La Mesure, garçon raffineur, pour tentative d'assassinat, excès et violences ; ils se sont pris au corps et frappé à coups de cannes, etc., Lachaize étant l'agresseur : ils furent séparés par les voisins, la perruque de Dulin étant par terre. — Le procureur du Roi contre Isaac Bouniot, marchand, fugitif du royaume, pour fait de Religion. — Le procureur du Roi Bouchereau requiert une condamnation aux galères à perpétuité avec cent livres d'amende et confiscation de la moitié de ses biens. Sentence conforme. — Griffon, Regnier, de la Boucherie de Varaise, Billaud d'Ardaine, de Marines, Pollart, de Beaurepaire et Seignette (3 avril 1734). — Isaac Bouniot s'est réfugié à Dublin avec sa femme et ses trois enfants le 1er septembre 1733 ; comme il est contumace « un poteau sera planté à la place royale de cette ville, sur lequel sera attaché une » copie de ladite sentence par ledit exécuteur ». — Les conclusions définitives du procureur du Roi sont scellées d'un cachet portant 2 écus accolés, le premier de gueules au lion grimpant d'or, langué et armé d'azur, au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or. Au 2e parti: Au 1er d'azur à 3 étoiles d'or, 1 et 2, et en pointe un lézard en pal, au 2e de gueules au lion grimpant d'or langué et armé d'azur, couronne de comte, le lion issant pour cimier. — Marie Nadeau, domestique, contre Pierre Deméry dit Damour, domestique et valet d'écurie, pour séduction. — Jean Jenner, négociant, créancier de 13,500 livres de Bernard Fabre, capitaine de navire, et de Marie-Jeanne Dufloch, se plaint qu'ils le menacent de lui ôter la vie et publient des calomnies sur son honneur et son crédit. — Jean Belineau, tonnelier, contre René Bœuf le jeune, Jacques Papin, Damour le jeune et Jacques Drapaud le jeune, laboureurs à la Jarne, qui l'attaquèrent à coups de pierres, le renversèrent et le frappèrent à coups de bâton. — Levée d'un cadavre à la porte Dauphine. — Le lieutenant criminel à la requête du procureur du Roi, à la requête aussi de Luppé, contre certains quidams accusés du crime d'empoisonnement sur une fille Maubert, âgée de 8 à 9 ans. — Le procureur du Roi à la requête de Desbrosses, vicaire de Saint-Sauveur, dénonce la fille Renaudin, de la R. P. R., qui a refusé de s'agenouiller sur le passage dudit vicaire portant la communion à

un malade. — Levée du cadavre de Jean Pelletan, jardinier, tombé dansun puits. — Nicolas Pougnet, panetier, contre Paul Vigneaud, panetier, pour voies de fait, l'ayant maltraité et l'ayant tiré un coup de fusil qui a raté.

B. 1703. (Liasse). — 19 pièces, papier.

1735. — Enquêtes, informations et sentences. — Philippe Gelagh, négociant, et Marie Knollef, héritiers sous bénéfice d'inventaire d'Edmond Geraldin, négociant, font entériner leurs lettres, ainsi que Louis Morin, négociant, Esther Emerit, veuve de François Tallon, Élizabeth Charrurier, veuve de Louis Emerit, Isaac Charrurier, marinier, et Marie Charrurier, femme de Michel Cherbonneau, héritiers présomptifs de Marguerite Lamotte, femme de Loup Godard fils, garde d'artillerie, leur cousine au 3e degré, et Françoise Valleau, héritière de son père, Étienne Valleau. — Jean-Charles de La Vie, conseiller au Parlement de Paris, contre Evrard de Belisle, seigneur de Dompierre, la dame de Lostel de Saint-Remy, la demoiselle de Maisonneuve, veuve Deroches, le sieur Alexis Allaire, négociant, Anne-Hortense Barreau, son épouse, Paul Bion, juge, garde de la monnaie royale, tuteur des enfants mineurs de Pierre-Élie Bareau, avocat en Parlement, huissier de Élie Bareau, ci-devant procureur, Françoise Monnereau, veuve d'André Bernon, négociant, héritière de feu Gilles Monnereau, son père, François Petit, écuyer, sieur du Petit-Val, leur père, et Hélène Bernon, leur aïeule maternelle, et autres cohéritiers : de La Vie est autorisé à disposer pour une nouvelle baillette des biens et domaines réunis à la seigneurie de Saint-Coux, et les créanciers Tabuteau, condamnés aux dépens. — Charlotte Colbert, marquise de Noé, veuve de Marc-Roger de Noé, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du Roi, grand sénéchal des Quatre-Vallées et l'un des quatre premiers barons d'Armagnac, Dominique Desplaux Mesplez, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils et son premier avocat général au Parlement, époux de Marie Thérèse Colbert, et Louis, comte de Luppé, chevalier, seigneur de Garenne, époux de Françoise-Sidoine Colbert, seigneur de La Grimenaudière, Saint-Ouen, La Suze et autres places, contre Augustin Desprez, prêtre, curé de Sainte Soulle, Renée de Rambouillet de La Sublière, veuve de Charles Trudaine, chevalier, seigneur de Montigny, conseiller d'Etat, dame des châtellenies de Laleu, Maximilien Bouton, chevalier, seigneur de La Benugissière, fils aîné de Gabrielle Briçonnet, dame du Treuil-aux-Secrets, paroisse de Sainte Soulle, Gabrielle de Briçonnet. Les sieurs et dame de La Grimenaudière sont maintenus dans les droits et possession de seigneurs et patrons de Sainte-Soulle, en conséquence le curé devra faire représenter les clefs de l'église, à première réquisition, à l'effet que lesdits seigneur et dame de La Grimenaudière fassent placer sur les murs et dans l'intérieur de l'église une litre ou ceinture funèbre, chargée des armoiries du feu sieur Mesquin de Noé, et le curé Desprez condamné aux dépens. — Louis-François Jacob, premier huissier audiencier de la sénéchaussée. Étienne-René de Courcelles, receveur des consignations. — Séparation de biens entre Marguerite Pollien et Claude Larnier, son mari. — Olive-Marguerite Brians, veuve de Philippe Merlin de Chefdeville, fait entériner les lettres de bénéfice d'inventaire obtenues en chancellerie le 8 janvier.

B. 1704. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1735. — Enquêtes, informations et sentences. — Visite du château, terre et seigneurie de Mil-Escu, saisi réellement, au réquisitoire de Denis Vatel, bourgeois de Paris, fermier judiciaire. — Procès-verbal de l'état de la maison rue Porte-Neuve, acquise de Geneviève Bouchet, épouse non commune en biens d'André-Gabriel de Villedon, chevalier, seigneur de La Mort Martin, par Étienne-Charles Le Moyne, écuyer, conseiller, secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances. — Apposition des scellés au château de Marans ; chez Chauveril, rue des Maîtresses (aujourd'hui Du Paty). — Justification de l'âge de Daniel Malnoir, baptisé au temple de ceux de la R. P. R. de Ciré ou la Jarrie au (Thou), les registres antérieurs à 1668 n'ayant pas été retrouvés par le greffier. — Déposition des témoins : baptisé au temple de la Jarrie, il doit avoir 71 ans accomplis. — François Jacob, premier huissier audiencier du Présidial. — Élisabeth Dumont, veuve de Nicolas Coudret, contre Jacques Labrousse, visite de la terre et pré désignés par le jugement du 8 novembre 1735. — Apurement des comptes de Pierre Hirvoix et des héritiers paternels et maternels de Réau de Vieux Fief. — Curatelle de Marie-Anne-Françoise-Félicité Le Mastin de Nuaillé. — Jean Souchet, Joseph Le Bœuf et Louis Bareau, jurés priseurs vendeurs de biens meubles et immeubles. — Les prêtres de l'Oratoire, contre Micou-Auguste Baudouin, écuyer, sieur de La Noüe et dame Esther Journeau, son épouse,

contre Jacques Marois et consorts. — Texier, assesseur de Benon. — Daniel Batard, sergent royal à Mauzé. — François Jaunay, notaire royal à Marans. — Interdiction de Girard Léonard, aubergiste, pour démence. — Procès-verbal de visite de La Pinaudière, située à Dompierre.

1705. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1735. — Enquêtes, informations, sentences. — Sentence condamnant Élisabeth Boeffière, servante domestique, à être pendue pour infanticide. — Sentence déclarant la contumace bien et duement instruite contre Jean Esparvin, déchargé Jean Esparvin, Jacquette Meslier, sa femme, Honoré Thenault, d'Angoulême, accusés, de l'accusation contre eux intentée à la requête de Chaigneau et du procureur du Roi, condamnant Chaigneau à 1,500 livres dommages et intérêts envers Thenault et 600 livres envers Jacquette Meslier, élargie Meslier des prisons de La Rochelle, son écrou rayé et biffé et permis au sieur Thenault de faire afficher la présente partout où besoin sera. — Entérinement des lettres de grâce obtenues par Pasquier, à la charge de payer 50 livres à la veuve Genty et cent livres à chacun de ses deux enfants et dix livres aux capucins pour le repos de l'âme dudit Genty et Pasquier sera élargi des prisons royales. — Sentence condamnant Étienne Bourbon à la question; appel à Paris de ladite sentence. — Charles Lambert, pilote, contre Cousard, négociant, lequel ayant donné un soufflet à Lambert, à l'occasion d'une querelle survenue à l'occasion d'un déchargement de sucre, en reçut un coup de canne, et Lambert ayant saisi Cousard en reçut un coup de pierre, le capitaine Besnard les sépara. — Louis Perrotin, jardinier, ayant raillé Morisset de ce qu'une fille l'avait jeté par terre, Morisset lui répondit par un coup de poing qui le renversa, pendant que la femme de Morisset survint avec un bâton, le nom du curé ayant été mêlé à leur dispute. — Pierre Festy et sa femme au canton de Rompsay, contre François Desforges et sa femme, pour une rixe dans laquelle étant ivres, ils se battirent tous les quatre et se maltraitèrent à coups de pierres. — Madeleine Rulleraud, contre Jacques Monchy pour séduction. — Louis Rouel de Châteauneuf, bourgeois, pour insultes et excès contre Pierre Puissart, laboureur, qui l'avait frappé à coups de pierres et de bâtons. — Séparation de corps de Suzanne Maubert et de Jean de Luppé, chevalier, seigneur, marquis de Luppé et de Marabert, et plaintes de Nicolas Gautier, procureur, contre ladite dame de Luppé qui vola dans son étude une lettre écrite par le marquis de Luppé à Chalou, marchand. — Le procureur du Roi, contre Léon Chauvet, notaire à Thairé. — Déposition des témoins : Marie-Anne et Anne Rochard, Pierre Denecheau, Antoine Yasse, prêtre, curé de Ballon, Jean Armand Peré, prêtre, prieur, curé de Thairé, Samuel-Joseph Meschinet de Richemond, François Barbotin, marchands, et François Bislaud, laboureur. — David Nezereau, négociant, demandeur en crime d'excès, violences et voies de fait, contre François Peroche, farinier à Dompierre, qui jeta des pierres dans sa vigne, puis en tira contre lui : Peroche et sa femme sont condamnés à vingt livres envers Nézereau. — Marie Barreau, contre Dubeau, l'un des commis de la Direction du Domaine pour injure et séduction. — Pierre Bonneteau, contre Marie Texier, pour prostitution. — Alain-Corentin Des Landes, praticien, contre Boutleau, vigneron, qui l'a grièvement maltraité avec Jean et André Boutleau. — Pierre Bernon, écuyer, seigneur des Menus fiefs, contre Jacques et Alexandre Benoist, de la Jarrie, pour excès et voies de fait. — Le procureur du Roi, François d'Hillerin, sénéchal de Benon. — Sentence contre la mémoire de Pierre Foucaud, atteint et convaincu de s'être pendu et homicidé volontairement.

1706. (Liasse). — 68 pièces, papier.

1736. — Informations, enquêtes et sentences. — Guillaume-Nicolas Dorze, notaire royal, contre Jacques Gauverit, entrepreneur d'ouvrages, pour injures atroces et diffamantes. — Louis Lambert, négociant, contre Hippolyte Desmats, courtier, pour excès, violences et voies de fait, l'ayant souffleté devant la plupart des négociants. — Apposition des scellés chez Marie Simon, veuve de Jacques Guerry, écuyer, sieur de La Macardière. — Nicolas Delaunay, bourgeois, et Françoise Bourdillon, sa femme, contre Chalou et Marie-Élisabeth Valadon, sa femme, cessionnaires d'Anne et Marie Valadon, héritières de Michel Valadon. — Ouverture du testament olographe d'Élie Guibert, prêtre théologal de la cathédrale. — Séparation de biens de Marie-Anne Champagné et de Jean Guitton. — Gabriel Bessart, notaire royal à Marans. — Apposition des scellés chez Denis Courtin, prêtre, curé de Laleu ; chez Auboyneau; chez la veuve Duplessis. — Marguerite Coubras, veuve de Pierre de Montis, contrôleur de la monnaie royale, contre le curateur de la succession abandonnée de Dandineau et sa femme. —

Apposition des scellés chez la dame Mousseau, veuve de Jean Meurgnier, sieur de Villansay, lieutenant du prévôt de la maréchaussée d'Aunis ; chez Jacques Chauvet, prêtre, curé d'Angoulins. — Jean Bodin, prêtre, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Saint-Jean du Perrot, Margot et Launay, contre la veuve Texier. — Visite du prieuré de Périgny. — Séparation de corps et de biens de Marie Couvers et de Jean Aussour, entrepreneur des travaux du Roi. — Déclaration du prieuré de Sainte-Radégonde d'Argenton-Château. — Paul-François de Pont, seigneur des Granges, écuyer, président trésorier de France, contre Pachon. — Procuration de Samuel-Joseph Meschinet de Richemond, époux de Marguerite de Tandebaratz, à René Raoult, procureur pour la tutelle de ses neveux les enfants mineurs de feu Pierre Réas Du Couteau et de Henriette de Tandebaratz, sa veuve, qu'il nomme tutrice et curateur aux causes Charles Réas du Couteau.

1707. (Liasse). — 11 pièces, papier.

1736. — Enquêtes, informations, sentences. — Curatelle à la succession abandonnée de Louis Auboyneau. — Curatelle à la succession vacante de Élisabeth Bourot, veuve de Henri de Rosy, de Mézières. — Séparation de biens de Marie-Anne Danieau et François Chauvet Du Breuil, avocat » supplie humblement Marie-» Anne Sibillet de Labrousse, fille émancipée et jouis-» sant de ses droits, âgée de 22 à 23 ans, actuellement » au couvent des dames Religieuses de la Providence » de cette ville, disant que après le déceds de défunt » Pierre Sibillet de Labrousse, son père, elle fut éman-» cipée par les avis et conseils de sa mère et de ses » parents dans un temps qu'elle estoit au couvent des » dites Dames Religieuses, *par ordre de sa Majesté*, sa » mère provoqua les parens et amis qu'elle jugea à » propos, tous de la R. P. R. pour faire entériner les » lettres qu'elle avoit obtenue, cela fut fait de » cette sorte et Pierre Sibillet de Labrousse frère de » la suppliante fut nommé son curateur aux causes, » elle a resté dans ce couvent depuis le mois d'avril » 1734, elle y a abjuré l'hérésie et a pris le parti de » faire profession de religieuse, après avoir été ins-» truite dans la religion catholique » elle demande et obtient la convocation d'un nouveau conseil de famille pour la nomination d'un nouveau curateur aux causes. — Joseph Jamain, sergent royal.

B. 1708. (Liasse). — 41 pièces, papier.

1736. — Enquêtes, informations, sentences. — Sentence condamnant au fouet et au bannissement François Logez, pour vol. — Sentence prévôtale condamnant au carcan Louis Sautreau, pour vol. — Sentence de blâme d'admonition, contre François Louet et François Bislaud, pour crime de rébellion. — Sentence d'admonition, contre Anne Rousseau, fille de Daniel Rousseau, marchand à Ballon, de la R. P. R., pour irrévérence devant le Saint Sacrement. — Condamnation à 25 livres pour le service de l'autel de l'Eglise de Ballon. — Jean Venant Dodeteau, lieutenant au régiment d'abadie infanterie, contre Bertinault de Saint-Éloy, qui, après l'avoir invité à dîner, l'avait attaqué l'épée à la main avec plusieurs autres et blessé traitreusement sur la place des Cordeliers. — Suzanne Trésahar, veuve de Pierre Bonfils, négociant, contre Honoré Regnier, conseiller au Présidial et la veuve Bremer qui ont pratiqué des passages au travers des fossés qui séparent leurs propriétés de la borderie de ladite dame à Rompsay, et passent journellement et instamment au travers des jardins, bois et fossés de ladite veuve et y font des dégâts. — Jacques Brion, boucholeur à Charron, contre Louis de Luchet, écuyer, sieur de la Rivière, qui arrêta son frère à la foire et le menaça de son pistolet, à plusieurs reprises. — Enquête faite par le procureur du Roi sur l'exposition d'un enfant à la porte de la maison de la Fresilière, qui ne fut pas levé par le juge de la seigneurie, mais recueilli par la demoiselle Forestier, supérieure de l'hôpital Saint-Étienne et baptisé par le curé de Notre-Dame. — André Brière, prêtre, sous-prieur des Jacobins, et Augustin Boulle, religieux du même couvent, contre Michel Bultel, qui les avait calomniés en les accusant d'avoir dîné avec des filles de mauvaise vie à Cassemortier et débauché des femmes et des filles d'honneur. — Madelaine Le Blanc, femme de Joseph Poupet avait invité lesdits religieux à faire collation à la campagne avec plusieurs personnes honorables.

B. 1709. (Liasse). — 63 pièces, papier.

1737. — Informations, enquêtes, interrogatoires et sentences. — Entérinement des lettres de rémission accordées à Mathurin Feniou, pour avoir homicidé involontairement la veuve Beque, à la charge de payer

deux cents livres aux mineurs Beque. — Jean-Baptiste Bugarel, seigneur de Caunay, écuyer, président trésorier de France à Tours, contre de Cambray, directeur des Aides, et Lebon fils. — Sentence condamnant *à la mort par effigie*, « attendu l'absence des accusés », Étienne Sorlin fils, Baudry, Michel Coulleau et Rousselot, pour homicide. — Paul Disleau, négociant et capitaine de la compagnie de Bourgneuf, religionnaire, contre André-Jean Chartier, pour calomnie et diffamation. — Mathieu Morineau Des Marchais, conseiller et premier avocat du Roi au Présidial, contre Suzanne et Madelaine Fouché, filles de Fouché, tailleur d'habits à La Jarrie, de la Religion, pour injures et outrages, ayant perdu sa perruque et son chapeau. — Sébastien Bertrand dit La Croix, chirurgien à Angoulins, contre Naudin et trois particuliers, pris de vin : ils se seraient menacés d'un fusil, renversés et blessés. — Bernard Demontet, marinier, contre Jacques Rousseau, tonnelier, qui, à son retour d'Amérique, avait menacé de lui casser les bras, et l'avait battu à coups de bâton sur la route de Marsilly. — Pierre Hirvois, notaire royal, 75 ans, contre Jean Rameau, maître à danser, Henri Dardenne, maître grenetier, qui l'insulta, le souffleta et lui jeta des pierres. — Pierre Letreu, raffineur, contre Jean Menet, raffineur, qui le renversa, d'abord battit à coups de bouelle et de poing et lui meurtrit le visage, puis fut terrassé par lui : condamné à lui payer 30 livres. — Condamnation de Louis Bourdin, de la R. P. R. à Thairé, à 9 ans de galères pour avoir donné des certificats de mariages à David Chabot et Marie Birot, sous le nom de « prestre aumosnier sur les vaisseaux du Roy » et défense auxdits Chabot et Birot de se hanter et fréquenter, jusqu'à ce qu'ils aient fait réhabiliter leur mariage et condamné chacun à 10 livres d'amende.

B. 1710. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1737. — Sentences. — Curatelle à la succession abandonnée de Joseph Pepin, à la requête de Jean-Jacques, Jeanne-Louise, Pierre-Antoine et Exuper Bruslé, frères et sœurs. — Curatelle à la succession abandonnée du sieur de Pont Fouchard et Jeanne Fraget, son épouse, à la requête des héritiers de Pierre de Montés et de Marguerite Coubras. — François Gabet, serviteur domestique, contre Jean Gabet le jeune, laboureur à bœufs. — Claude Morfouace de Vauchallet, avocat au Parlement de Bretagne, contre François Giraud, procureur à la succession abandonnée de François Bourdon, écuyer, sieur d'Ombourg. — Jean-Baptiste de Jonquière, écuyer, et Marie Bouchereau, contre Louis-François Jacob, huissier audiencier et Pierre Delafons, greffier, syndic des créanciers de la succession d'Étienne Moynet, et Michel Cougnon, maître boulanger. — Pierre Faurie, notaire royal à Aigrefeuille. — Louis Bourgeois, contre les Oratoriens, les Carmes et Damien-Benjamin de Mazière, chevalier, seigneur du Passage et de Voutron. — Entérinement du testament de Marianne Mineau, veuve de Jean Simon, portefaix, à la requête de son exécuteur testamentaire, Jean Pinet, prêtre. — Gabriel Rabillé, marchand, Guillaume Rivaille, marchand, Marie Rabillé, sa femme, de Saint-Martin de Ré, contre Marie Dupeux, veuve d'Étienne Collin, Nicolas Plaideau et Marie Collin, Jean-François Payault et François Collin, Marguerite Collin et Pierre Collin. — Jean Jenner, Suisse de nation, contre Françoise-Marie Bruc, femme séparée de biens de Jacques Babin le jeune, marchand. — Marguier de Veillanzay, contre Pierre Martin, curateur à la succession abandonnée de Jean Meurguier, écuyer, sieur de Veillanzay, lieutenant de la maréchaussée d'Aunis. — Jacques-Henri de Queux, prêtre, écuyer, seigneur de Laufreneau, contre Étienne Billaud, boulanger, Marie Poupard, sa femme, Pierre Giraudeau et Marie Boisseau. — Jean Rullier, jeune, notaire royal à Thairé.

B. 1711 (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1738. — Sentences. — Condamnation de Grégoire Molin, soldat au régiment d'Anjou, à l'amende honorable et à la mort, Lyonnais, grenadier au même régiment, aux galères, de la veuve Grandhomme au bannissement et admonestant les nommées Ballanger, veuve Guillemoton, Blaye, femme Crespin et Malin, pour vols dans les églises de Saint-Barthélemy, de Notre-Dame, des Jacobins, des prêtres de l'Oratoire, de Saint-Sauveur et de l'hôpital général, vol consistant en chasubles, nappes d'autel et autres, et achat des effets volés ; sentence signée Griffon, de La Boucherie de Varaise, Regnier, assesseur, Rougier, assesseur honoraire, Dumarchais, Demarmes, Poirel de Beaurepaire, de Hillerin et Seignette. — Information contre un sergent et un soldat du régiment de Chartres, accusés d'assassinat commis sur un grand chemin de Fétilly sur la personne de Carlin, garçon farinier, décédé des suites de ses blessures à l'hôpital des religieux de la Charité. — Pierre Morin, notaire et procureur fiscal au Thou, contre messire Damien. - Benjamin de Ma-

zière, chevalier, seigneur du Passage et son épouse, qui, au lieu de lui fournir la déclaration de ses domaines dépendant de la châtellenie de Voutron, le traita publiquement, à la sortie de l'église de Voutron, de « coquin, fripon, voleur et gueux » avec menaces de le maltraiter. — Jean Rullier, notaire royal et procureur à Thairé, contre François Barbotin, marchand. — Sentence adjugeant cent cinquante livres au commis à la régie des fruits des biens de ceux de la Religion P. Réformée de la Généralité, conformément à l'arrêt du 31 janvier 1713, contre Regnier, Bertin filles et la veuve Le Beau, fugitives du Royaume pour fait de Religion, lesquels frais doivent être pris sur la moitié des biens par elles délaissés dans le royaume, autres que la moitié tenant lieu de l'amende à laquelle elles ont été condamnées par ladite sentence. Regnier, Bertin filles et la veuve Le Beau, sont condamnées à être renfermées au couvent des Religieuses de la Charité. — Jeanne Favier, veuve de Louis Lortie, de la R. P. R., décrétée comme fugitive du Royaume pour fait de Religion, est élargie et mise hors de prison, à la charge de se représenter, toutefois et quantes que des assignations lui seront données — Certificat des syndic et habitants de La Tremblade, attestant que Jeanne Favier, veuve de Louis Lortet, marinier, demeure depuis six à sept mois au présent bourg, d'où elle est native et qu'elle est même fiancée depuis quatre mois avec Jean Roy, officier marinier, et qu'elle est de bonne vie et mœurs. (Signé) Chambreau, syndic, Rousseau, J. Vigneaud, Tolluire, Canton, Mongeon, Guillet l'aîné, J. B. Massieu, Cerclé, Germon, Taupier, Roy et J. Bertrand, et légalisation des signatures par Gardrat, juge sénéchal de la baronnie d'Arvert (9 juillet 1737). — René Leblanc, marchand, fermier de la seigneurie du petit bailliage et de Saint-Benoît en Chagnollet, contre Lacroix, Giraudeau, Grissot et autres qui, non contents d'avoir tué ses pigeons à coups de fusil, l'avaient poursuivi à coups de bourades, ainsi que son domestique, en les menaçant de mort, l'ayant même saisi à la gorge et emporté son chapeau. — Michel Poupet, marchand tonnelier, contre Nicolas Mestayer, qui l'a poursuivi à Aytré, le menaça de son fouet et de son épée, et le fit tomber de cheval, chute dans laquelle il se foula le poignet. — Jean Fonton, négociant, contre Louis Fillastre, de Lagord, qui a menacé plusieurs fois de le tuer à coups de fusil et qui est constamment en état d'ivresse. — Nicolas Mestayer, marchand, capitaine de milice bourgeoise et trésorier du corps des officiers de ladite milice, après avoir accepté un verre de vin à la porte du sieur Marc Certault de la Voute, rencontra Benjamin Hébert et Michel Poupet, qui, allant à La Rochelle, lui avaient offert leur compagnie ; Poupet, après lui avoir dit plusieurs injures, étant pris de vin, le frappa de son fouet à plusieurs reprises. — Jacques Renard, marchand, propriétaire de la moitié de la métairie de Repose-Pucelle, à La Jarne (ancienne seigneurie du maire Jean Guiton), se plaint de l'enlèvement de tous les meubles et effets, précédé de rupture des portes et fenêtres, meubles qui garantissaient sa créance contre son beau-frère Jacques Thomas, créance de quatre cent cinquante livres. — Abraham Millet, huissier à Aigrefeuille, contre Jean Gouineau, farinier, pour coups de bâton, violences et injures dans l'exercice de ses fonctions. — Étienne Marillet, boucher à Laleu, contre François Rousseau, tripier, qui l'a pris par les cheveux, renversé et frappé à coups de poings et de pieds et l'aurait tué sans l'intervention de quelques voisins. — Jean Gautron, âgé de treize ans, contre la femme Étienne de Faideau, qui avait mis ses brebis dans un champ à Gautron, et qui le prit aux cheveux, et ayant mis ses deux genoux sur son estomac, le frappa à coups de pierres sur la tête et le corps et le blessa grièvement avec un aiguillon. — Étienne Bartaud, farinier, et sa femme, contre Monnier, farinier, qui se jeta comme un furieux sur lui, avec son valet, et le maltraita à coups de bâton et de poings ; le bâton se rompit, ils se prirent au corps et se renversèrent et on eut beaucoup de peine à les séparer, sur les glacis près de la porte Dauphine. — Sentence qui condamne Jousseaume, demeurant à Milescus, à la roue, pour homicide et assassinat prémédité de Naudin. — Le procureur du Roi contre Pierre Brillouet père, Louis Brillouet fils, François Coullon, père et fils, pour crime d'incendie — Marie Rousse, domestique chez Claude-Denis Félix, directeur des droits de contrôle, contre Donant Daudeteau, ci-devant officier de milice, qui lui donna plusieurs coups de canne sur les bras et sur le corps. Daudeteau se plaint de son côté d'avoir été grossièrement insulté par ladite servante, qui le frappa à coups de pierres et lui déchira sa veste, son collet et son habit. — Jean Masson, marchand, contre Girardeau, qui le frappa à coups de pierres, comme il se rendait à sa borderie de Rompsay. — Jacques Briaud, laboureur à Chagnolet de Dompierre, contre Charles Moricet et Pierre Boulerme, laboureurs aux Brandes, qui l'avaient injurié et meurtri de coups. — Bernard Boulin, premier huissier de l'Amirauté, contre Abelin, marchand, qui l'injuria gravement et publiquement. — Jacques Bruslé, ci-devant officier d'infanterie, contre Bonneau, com-

mis des quais, lui donna un soufflet et mit l'épée à la main, ce qui l'obligea de se mettre en état de se défendre, mais ils furent séparés. — Nicolas Dallet, clerc tonsuré, contre Merlet, maçon et tailleur de pierres, qui le traita de « gueux et de fripon et le souffleta sur la joue » et dont la femme dit qu'au lieu d'être prêtre « il » feroit mieux d'aller à la campagne garder les pour- » ceaux ».

B. 1712. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1738. — Sentences. — Apposition des scellés chez la veuve Darango. — Apposition des scellés chez Jean Drey, marchand hollandais décédé. — Apposition des scellés chez Marie-Louise Morin, veuve de Jean Poupard et de Jean Masson. — Pierre Martineau, portefaix, contre Louis Thairé, portefaix, pour injures et voies de fait. — Jeanne Caillaud contre Lenfroid. — Guillaud, tonnelier, séparation de biens. — Visite de la maison et auberge du *Chêne-Vert*, à la requête de Jeanne Thuaud, veuve de François Chaussat. — Apposition des scellés chez la veuve Dupré, à la Belle Croix de Dompierre. — Apposition des scellés chez de Lucet, ingénieur décédé ; — chez Jean Dupré, capitaine de navire ; — chez Nicolas Regnaud, conseiller de l'Amirauté, décédé. — Jeanne Baril, veuve de Jean Monjaud, charpentier de navire, contre Marguerite Monjaud. — Visite des vignes de Louis Bultel, marinier à Nantilly, au fief de La Casse. — Enquête à la requête de Louis-François Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur, baron de Châtelaillon, capitaine de cavalerie au régiment Royal Pologne, demeurant au château du Roullet, paroisse de Salles, contre frère Ferdinand de Langon, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur du temple de La Rochelle. — Apposition des scellés chez Gabrielle Brissonnet, veuve de Louis Guinot, chevalier, baron de Rioux, décédé en sa maison du Treuil aux Secrets.

B. 1713. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1738. — Sentences. — Antoinette Bouhyer, veuve de Jacques Landriau, marchand au Treuil aux Bernards, paroisse de Sainte-Soulle, contre Pierre Sauvestre, Jacques Batier, Nicolas Bernier, laboureurs à Sainte-Soulle et Verrines. — Reconnaissance et levée des scellés apposés sur les effets de Jeanne Brebion, veuve de Jacob Bremer, à la requête de Clément Lafaille, maître chirurgien. — Curatelle aux biens déguerpis par Pineau, à la requête de Angélique Bernard, veuve d'Auguste-Philippe Prudhomme, écuyer, conseiller du Roi, commissaire de la marine et des galères de France. — Curatelle *ad hoc* de Jeanne Mabille, orpheline de père et de mère, pour autoriser son mariage avec Jean Chaillé. — Pierre Pellé, ricochon à la Monnaie royale de La Rochelle, contre Pierre Foucaud du Vivier, marchand à Salles. — Reconnaissance et levée des scellés apposés sur les effets de Gabriel de Lucet, ingénieur, à la requête de Charles Coudreau, écuyer, ingénieur à Rochefort, tuteur des filles dudit de Lucet. — Merlin Gastebois, négociant, contre Jean Guitton, portefaix, Gastebois est condamné aux dépens. — Curatelle *ad hoc* pour autoriser le mariage de Jeanne Paris et de Jean Quetouit, marchand. — Samuel-Guillaume de Verthamont, évêque de Luçon, contre Abraham Chevreau et Jean Mousseau, marchand à Taugon. — Françoise Rasteau, veuve d'Abraham Cassemain, marchand, contre Haugard et Barbier, sa femme. — Jean Bouguereau, maître orfèvre, essayeur de la Monnaie royale de La Rochelle, contre Pierre-Samuel Seignette, conseiller du Roi, juge magistrat au Présidial, donataire universel de Marguerite Diserotte, veuve de Pierre Seignette, docteur en médecine. — Honoré Deyssautier, chevalier, seigneur du Petit Cheusse, président-trésorier de France, contre Louis-Auguste Billon, bourgeois.

B. 1714. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1739. — Sentences. — Sentence condamnant François Clavaud à trois livres d'amende envers le Roi et à être pendu et étranglé jusqu'à ce que mort s'ensuive, pour assassinat prémédité sur la personne de Jean Fleury, valet domestique à Buzay de La Jarne, décédé à l'hôpital de Saint-Barthélemy le 22 juin 1737. — André Maucouard, tonnelier, et Jean Maucouard, tonnelier à Saint-Xandre, contre Pierre Regnaud, laboureur, et ses fils, qui les avaient maltraités à coups de bâton et les auraient tués, sans l'intervention des voisins. — Procès-verbal de levée d'un cadavre trouvé mort à la porte Royale. — Julien Rozé, charpentier de grosses œuvres, contre Guillaume Marchais, compagnon charpentier, pour excès, violences et voies de fait ; « ils se » prirent au corps l'un et l'autre » et on les sépara, ledit Marchais étant en état d'ivresse. — Pierre et André Lamoureux contre Sylvain Meloche, farinier, qui les maltraita à coups de genoux, de pieds et de

poings, avec le secours de sa femme et de son valet. — Le procureur du Roi contre les auteurs de l'assassinat de Grégoire, portefaix. — François-Simon Martin, procureur, contre Venant Daudeteau, ci-devant officier de milice, qui avait tenté de l'assassiner à coups d'épée dans le couloir qui donne de sa maison dans la rue du Palais. — Jeanne Boisnard, femme de Jacques Bidet, contre Louis Derain, cabaretier, pour violences et voies de fait. — Le procureur du Roi contre Simon Guillet, prévenu de vols. — Jean Belin, métayer de Maudet, avocat du Roi, contre Mullon, seigneur d'Aytré, et ses valets, qui l'avaient battu à coups de bâton et laissé comme mort. — Louis Derain, tonnelier et cabaretier, contre Boisnard, femme de Bidet, charron, qui l'insulta, lui arracha sa perruque, et, comme il voulait reprendre sa perruque sans blesser la femme Boisnard, celle-ci lui déchira la figure avec ses ongles et amassa la populace contre ledit Derain qui fut obligé de jeter de l'eau claire par la fenêtre pour les disperser. — Sentence condamnant Moquet à être pendu et Pinon à être admonesté et à aumôner trois livres aux prisonniers, pour assassinat prémédité, et déchargeant Imbert. — Anne Henriette Chahacque de La Roullière, veuve de Mathieu Lenoir, contre Gogo et sa femme, pour violences et voies de fait ; ils l'avaient souffletée et injuriée, dans la rue de la Vieille Poterie, et laissée évanouie. — Pierre-Isaac Rasteau, négociant, se promenant sans armes avec Carré de Candé et Raboteau, fut assailli dans la petite rue qui sépare la raffinerie de Papineau d'avec le jardin du couvent des Pères Récollets, par trois hommes qui se jetèrent sur lui, à coups de bâton, de sabre et de couteau de chasse et le blessèrent grièvement, mais Raboteau désarma celui qui tenait le bâton. — Sur la place d'Armes, au moment de l'installation de Butler comme maire et colonel des milices bourgeoises, étant entre les demoiselles Marie Boisseau et Marie de Ladhoue, Pierre-Isaac Rasteau est frappé à coups de canne et de plat d'épée par Perrin, lieutenant au régiment de Chartres, et son frère, et délivré par l'intervention de Jean-Élie Bouguereau fils aîné, officier de la Monnaie royale (24 février 1739).

B. 1715. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1739. — Sentences. — Nomination d'un tuteur et curateur pour autoriser Suzanne Barbin, fille mineure, à contracter mariage avec François Grenot, tonnelier. — Angélique Lee, veuve de messire François de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur, comte de Surgères, baron de La Motte Virson et autres places, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, contre Charles Jacques François de La Perrière, écuyer, seigneur de Roiffé, demeurant à Marennes, au sujet des offres en retrait féodal dudit sieur de Roiffé et de la rétrocession des domaines par elle acquis du sieur Proust par acte du 12 mars 1739, reçu par Tardy, notaire. — Curatelle à une borderie déguerpie par François Belot et Marie Mounier, sa femme, borderie située au village de Rompsay. — Entérinement des lettres de bénéfice d'inventaire accordées à Simon Augoullon, cordier, et Marie-Anne Massé, sa femme, et à Marie-Anne de Pairado, épouse de messire Gaspard de La Lande, chevalier, seigneur de Saint-Étienne, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare. — Séparation de biens de Claude Delaire et Jean Misonnet, marchand pelletier. — Le chapitre de la cathédrale de La Rochelle contre messire René Foucheron, prêtre, prieur, curé de Saint-Cyr des Gats en Poitou. — Curatelles à la succession abandonnée de Melcourt, capitaine de navire, et de Paul Constant, commissaire aux saisies réelles. — François Alleaume, commissaire aux saisies réelles, à la place de Paul Constant, décédé. — Philippe Legrand, prêtre, docteur en théologie, supérieur du séminaire de Constance, prieur de Bouhet, contre René Baussay, marchand à Bouhet, et Charles Durand, fermier de la seigneurie de Milescus. — Marie-Madelaine-Charlotte Faucon de Ris, veuve de Pierre Chertemps de Seuil, chevalier, seigneur de Charon, Saint-Christophe, contre Angélique Lee, veuve de François de La Rochefoucauld de Fonsèques, chevalier, seigneur, comte de Surgères, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, et Alexandre-Nicolas de La Rochefoucauld de Fonsèques, chevalier, seigneur, marquis de Surgères, baron de La Motte Virson, capitaine des chevau-légers de la Reine, héritier dudit seigneur, comte de Surgères, son père et Bernard Médéric de Valles, écuyer, demeurant à Rochefort. — Réception de Philippe-Antoine Perotel, huissier audiencier. — Curatelle à la succession abandonnée de Simon Vallet, à la requête de Abraham de Saint-Martin, négociant. — Réception de Joseph Crassous de Médeuil comme notaire royal. — Curatelle à la succession abandonnée de Jean Rullier, notaire royal à Thairé. — Entérinement de lettres de bénéfice d'inventaire au profit de Maximilien Bouton, chevalier, seigneur de La Baugissière, fils aîné et principal héritier de sa mère, Gabrielle Briçonnet, veuve de Louis Guynot, baron de Rioux, François-

Louis de Brach, chevalier, seigneur d'Esnandes, gouverneur et commandant pour le roi au fort Saint-Pierre de la Martinique, etc. — Réception de Louis Audinet, huissier audiencier, etc.

B. 1716. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1739. — Sentences. — Jean Bonnet, imprimeur-libraire, contre Pierre Jouineau, maître de barque. — Jean Bultel, marchand, et Françoise Roze son épouse, auparavant veuve de Joseph Guenot, tuteurs solidaires des enfants mineurs de ladite Roze et dudit feu Guenot. —Jean Gastebois, écuyer, contre Barnabé Bertineau, écuyer, sieur des Chaumes, héritier de Théodore Bertineau (Berthinault), écuyer, sieur des Chaumes, son père demeurant en la maison noble de La Bertinière, paroisse de Saint-Médard. — Apposition des scellés chez Pierre Portail, écuyer, commissaire provincial des guerres, décédé le 7 mai 1739. — Abraham de Saint-Martin, négociant, contre Jacques Héraud, taballetier, et Marie Vaslet, sa femme, héritiers de Jean Vaslet, maître cordier, Catherine Parsonneau et Simon Vaslet, timonier sur les vaisseaux marchands. — Pierre Morin, notaire et procureur, contre Damien-Benjamin de Mazières, chevalier, seigneur du Passage et de Voutron, pour la vérification de la terre et seigneurie du Passage, Voutron et autres. — Jean-Jacques Bruslé, sous l'autorité de Jacques Bruslé, son curateur aux causes, Jeanne Bruslé, Pierre Bruslé, Élie Exuper Bruslé, sous l'autorité de Pierre Dreuillet, procureur au Présidial, héritiers sous bénéfice d'inventaire de Bruslé, leur père, négociant, contre Jacques Leclerc, négociant, condamné à rapporter les actes, traités et conventions, tant en son propre nom que comme syndic des créanciers Bruslé et à faire toutes rétrocessions nécessaires au profit de la succession Bruslé. — Isaac Dechézeaux, capitaine de navire à La Flotte, île de Ré, et Jeanne Durand, son épouse, saisissant réellement une maison et ses dépendances sise à La Flotte, appartenant à Etienne Bouriau, marchand, poursuivant l'ordonnancement et distribution des deniers provenant du délaissement qu'ils ont obtenu de ladite maison, à la suite de ladite saisie réelle, contre ledit Bouriau. — Pierre de Gabaret, chevalier, seigneur de La Paverie et de Verneuil, chevalier de Saint-Louis, chef d'escadre des armées navales au département de Rochefort, contre les héritiers Alaire. — Information de commodité ou incommodité que peut apporter le bail emphytéotique d'une maison sise place du Château à la cure d'Ardin. — Apposition des scellés chez Angélique Huron Despré, veuve de Jean Maroix, écuyer, seigneur de Pont et de La Prée aux bœufs, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi. — Etablissement de Jacques Larieu à la place de François Mijolle comme concierge des prisons royales, à la suite des fractures faites par trois prisonniers sur la rue Juiverie (aujourd'hui G. Admyrauld). — Procès-verbal de visite de la baronnie de l'île de Ré, à la requête du tuteur des mineurs de Pierre-Nicolas Masseau, seigneurs de Ré et Beauséjour. — Déclaration du prieuré de Nuaillé.

B. 1717. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1740. — Sentences. — Apposition des scellés chez Henriette Dujardin, veuve de Gabriel Guyon, négociant, fille et héritière pour une moitié de feu Élie Dujardin, négociant, et chez Dominique Blake, irlandais, décédé rue du Coq, chez Bonnet, maître menuisier. — Partage entre Catherine-Henriette Goudeau, veuve de Jean Raoult, négociant, et ses enfants, de la succession de Raoult père. — Apposition des scellés chez Gabriel Chusseau, marchand, Martin l'aîné, doyen des procureurs, Louise Jarry, femme Regnaud, Pierre-Cosne Regnier, chanoine, et Faneuil de La Croix. — Élizabeth Delouteau contre Ange Prou, prêtre, prieur, curé de Saint-Médard. — Procès-verbal d'un vol fait au greffe du Présidial. — Compulsoire des titres de Girard, notaire royal, à la requête de Louis Barbier, conseiller du Roi, président en l'Élection de Vézelay en Bourgogne, pour retrouver un testament fait par feu Pierre Hyacinthe, sieur de Villaine, ingénieur du Roi, le 3 octobre 1729, passé par Girard jeune, en faveur de sa gouvernante Renée Blanchard, femme de Jean-Baptiste Simonnet, à laquelle il lègue l'usufruit de son domaine d'Aytré ; après la mort de ladite Blanchard, ce domaine retournera aux héritiers les plus proches habiles à succéder audit Villaine ; en présence de Jacques-François Le Pelletier, marchand, et de Christophe Pain, paveur, le testateur a déclaré ne pouvoir signer tant à cause de son grand âge qu'à cause de sa grande faiblesse. « Ledit Girard a présenté » cette minute de testament, ainsy tout ce que peut » demander le sieur Barbier, c'est d'en faire tirer une » copie figurée, mais de dire qu'il sera recevable à » vouloir persuader et faire constater que les cottes » qui y sont ont été transposées et faites après coup, » que les signatures des tesmoins et le paraphe du » notaire et celle qui est en marge sont écrites d'une

» encre différente de celle du corps dudit testament, » c'est ce qui n'est pas proposable, les notaires étant » hommes publics, ayant serment à justice, leurs » actes doivent faire foy et ne peuvent être soupçon- » nés ny attaqués en aucune façon que par l'inscription » de faux... ; on comprend aisément, et il est aussi » probable de penser qu'un homme chargé d'affaires » et extrêmement pressé peut aussy bien en copiant » adjouter par inadvertance quelques mots de style » ordinaire, tout comme il peut en omettre quelqu'un » de ceux contenus dans la pièce qu'il copie. Un autre » fait qui prouve l'innocence dudit Girard, c'est que » ce n'est pas la première expédition qu'il a délivrée » de ce testament ; dès l'année 1730, il en délivra une » première expédition à ladite Blanchard, qui est la » légataire et la seule en droit de se prévaloire dudit » testament, dans laquelle ces trois mots « quoique » requis et interpellé » n'y sont point insérés, cette » première est au contraire très fidèle et conforme à la » minute, en conséquence on ne peut pas dire que » ledit Girard a eu aucune intention de favoriser, ni » de faire en cecy aucun bien ni mal à aucune des » parties, au préjudice de l'autre ». (Signé) Girard, E. Barbier, Gaultier, Brumaud, Dreuillet. — Compte par François-Simon Martin, procureur de la régie de la succession du sieur de Villaine. — Abraham et Jean Chevreau, Simon Brodu et Barthélemy Pain, marchands cabaniers de Taugon-La Ronde, contre Jacques Poulet et Pierre Denfert, ci-devant fermiers de la seigneurie de Taugon-La Ronde, demeurant à Courçon. — Les doyen et chanoines du chapitre de La Rochelle contre Foucheron, curé de Saint-Cyr des Gâts, pour vingt-neuf années d'arrérages de rentes. — Évasion de huit prisonniers par un trou pratiqué dans le mur de séparation desdites prisons de la maison du sieur de Loizé. — Vérification d'écritures de la dame Deluppé, contre Jean Guillot et autres, par les experts de Chambouray, Gasse, Duplessis et Caillé. — André Vitet, tuteur de Françoise-Marie-Anne-Félicité Le Mastin de Nuaillé, contre Micheau, prêtre, curé d'Angliers. — Apposition des scellés chez Merlin Gastebois, négociant décédé, et chez Samuel Fleuriau, orfèvre.

B. 1718. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1740. — Sentences. — Sentence d'élargissement de Xavier-Michel, dit L'Espérance, soldat du régiment de Normandie, prévenu d'assassinat prémédité contre Jean Denis, architecte, et Laurent-Robert Beltremieux, négociant à La Rochelle ; François Morancy, fils de Georges, entrepreneur des travaux publics est dénoncé par plusieurs témoins comme ayant fait maltraiter Denis et Beltremieux par ses ouvriers, dans la rue des Prêtres (aujourd'hui Alcide-d'Orbigny). — Louis Lacroix, garçon boucher, contre Julien Royer, charpentier de grosses œuvres, Claude Bonne, dit Bourguignon, Jean Loizeau et Jean Gaudreau ; pour se défendre contre eux, Lacroix dut saisir au corps Claude Bonne, et comme ils étoient renversés, ils auraient été maltraités sans l'intervention de plusieurs personnes. Bourguignon fut renversé par le cheval chargé de foin que conduisait Lacroix, ce fut la cause de la bagarre. Louis Lacroix fut blessé à la tête et à l'épaule droite. — Le procureur du Roi demandeur en crime d'évasion et fracture des prisons royales, contre Michel Villars, serviteur domestique de Voury, jardinier à Lafond. — Jeanne Disleau, fille d'Étienne Disleau, courtier juré, contre Isaac Maudouit, marchand, qui lui donna des coups de canne sur le bras, ce qui est attesté par neuf témoins. — Sentence qui condamne Thomas et Dupuy à être rompus en effigie, pour crime d'assassinat prémédité sur Bergeron. — Entérinement des lettres de grâce et rémission des sieurs Guillon, Thuau et Prou. — Louis Lenoir, maître de musique, et sa femme, contre Louise Sabine, servante domestique, qui l'aurait blessée d'un coup de pantoufle à la tête en l'injuriant. — Sentence condamnant Gabriel Caillet, boutonnier, aux galères perpétuelles, pour viol de petites filles de sept à neuf ans, après les avoir fait enivrer. — Entérinement de lettre de rémission et pardon de François Pellé, dit Saint-François, soldat au régiment de Chartres. — Sentence condamnant Jacques Bouyn, laboureur à Rochefort, à être battu de verges et flétri pour vol.

B. 1719. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1741. — Sentences. — Jacques-Charles-Henri de Mignonneau, écuyer, sieur du Vigneau, André Pintault, capitaine des vaisseaux de la compagnie des Indes et Esther-Amélie de Mignonneau, son épouse, demandant règlement sur la succession abandonnée de Claude Palleron, employé dans les fermes du Roi, de leurs créances sur ladite succession. — Séparation de biens de Marie Pinard et de Jacques Poupard, à Saint-Martin, timonier sur les navires marchands. — Réception de Nicolas Grenot, sergent royal à St-Martin. — André-Louis Jouyon, notaire royal. — Gaspard de La

Lande, chevalier, seigneur de Saint-Étienne, et Marie de Peredo, son épouse, héritière de Jean Marois, écuyer, seigneur du Pont, contre Claude Baudry, directeur des postes. — Apposition des scellés chez Jacques Jarosseau, notaire royal, décédé ; — chez Marguerite Regreny, veuve de François Lacombe, marchand ; — Françoise Monnereau, veuve d'André Bernon. — Interdiction d'Anne Jouneau, n'ayant ni jugement ni intelligence pour se conduire et administrer ses biens, à la requête de Jean Robert, négociant à Cognac, et de Marie Jouneau, 8 avril 1741. — Réception de François Laleu, notaire royal à La Rochelle. — Distribution entre les créanciers de la succession de Gaspard Dupré. — Procès-verbal de visite du château d'Angoulins, à la requête de Jules marquis de Gabaret, maréchal des camps et armées du Roi, Baudouin, écuyer, et les créanciers opposant à la saisie réelle de ladite terre et châtellenie. — Apposition des scellés chez Marie Lefebvre, veuve de Jean Camus, marinier. — Alexandre Rougier, écuyer, avocat en Parlement, reçu procureur du Roi au Présidial. — François Levacher, écuyer, sieur de Lisle, et Françoise Gastineau, son épouse, contre Étienne Julliot et Louise Delaporte, son épouse. — Apposition des scellés chez Marie-Suzanne de Vernon, décédée, épouse de Paul Sonnet d'Auzon, chevalier, seigneur de Montournois. — François Oüalle, bourgeois, et Marie-Élisabeth-Victoire Billaud, son épouse, demandent la liquidation de tous les droits des enfants Billaud, du chef de la dame Miraudet leur mère. — Séparation de biens d'Aimée de Banville et François Jouannet, son mari. — Apposition des scellés sur les effets de Solicoffre, décédé, commis de Madame Pascaud. — Apposition des scellés chez la veuve Bonichon, chez Jean Bouguereau, orfèvre ; — chez Marguerite Bizière, chez la demoiselle Beauchamp. — Lettres de bénéfice d'inventaire de Jacques Bernon, Joseph de Montagnac, écuyer, capitaine au régiment de Chartres, et Françoise-Esther Bernon, sa femme, Gabriel Bernon, François Liège et Marie-Suzanne Bernon, sa femme, Marc-Auguste Pineau, écuyer, et Marie Bernon, Jean Boisseau, Marie-Sara Bernon, Pierre Du Royer, écuyer, et Eve-Agnès Bernon, son épouse, héritiers de Françoise Mousnereau, veuve d'André Bernon. — Jacques-Antoine Chameau, notaire royal. — Serment de Léon Jousselin et Jean Giraud, maîtres chirurgiens jurés. — Jean Butler, Louis Besnard et Jacques Odet, négociants, tuteurs des mineurs Bruslé, contre Adrien Bruslé, les Carmes, Jean Basset et consorts. — Joseph Goizon, notaire. — Anne Rousseau, veuve de Pierre [illegible], François Beraudet et Anne Marie Dangirard, Moïse Garreau et Marie Dangirard, héritiers de Dangirard, leur père, donataire universel de Marie de Baussay, héritière sous bénéfice d'inventaire d'Élie de Baussay et de Marie d'Hariette, contre Marie d'Hariette, veuve de Jean Desbois, avocat en Parlement. — Pierre Proa, époux de Marie d'Hariette et Charles d'Hariette, héritiers de la veuve Gallais. — Rectification d'actes de l'état-civil de la famille Giraudeau, Marie-Marguerite Giraudeau, fille d'Élie Giraudeau et non Élie Giraud et de Marie Lelarge, ne porte pas le prénom de Suzanne inscrit le 3 août 1725, par Boutiron, vicaire à Saint-Nicolas. « Le curé Deneschau met la fille » née du jour précédent à son baptême, il l'établit fille » du sieur Élie Giraudeau et de Marie Lelarge, et par » une bizarrerie surprenante il met dans cet extrait » que ledit sieur Giraudeau et ladite Marie Lelarge se » disent mariés, ce qui (dit-il) ne luy est pas connu... » énonciation d'autant plus bizarre que leur mariage » est dans la forme prescrite par les ordonnances et » les canons, et que dans les précédents et postérieurs » actes baptistaires de leurs autres enfans dans la » même paroisse, leur légitimité est reconnue ». Le Présidial prescrit la rectification et la fille fut réellement nommée par ses parrain et marraine Marie-Élisabeth et non Suzanne Giraudeau. 1er juillet 1731. — Pierre Guesnier, notaire royal. — Interdiction de Marie-Suzanne-Henriette Maubert de Luppé 30 ans « à cause de la faiblesse de son esprit » (4 novembre 1641), épouse séparée de biens de Jean de Cuppé, écuyer, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, veuve en premières noces de Jacques Ledemandé, écuyer, gentilhomme de Normandie. Dans ses interrogatoires, elle attribue à une fièvre maligne tous les faits qui lui sont reprochés.

B. 1720. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1741. — Sentences. — Toussaint Gautier, négociant, contre Joseph Poudensan, marchand, ancien commis de Louis Torterue-Bonneau, négociant et natif de la ville de Nérac, suspecté de fraude commerciale. — Sentence qui condamne Jacques Roulion, dit Montpellier, soldat du régiment de Normandie, à être rompu pour crime d'assassinat prémédité de la nommée Louise. Sur appel de ladite sentence, le Parlement condamne ledit Roulion à être pendu et étranglé sur la place publique de La Rochelle et ses biens confisqués, une somme de cent livres d'amende préalable-

ment prélevée sur lesdits biens. — Sentence condamnant François Le Tellier, marié à demoiselle Chabot, à cinq ans de bannissement et dix livres d'amende envers le Roi, pour banqueroute frauduleuse. Parmi les témoins figurent Charles Wederstrandt, Robert-Laurent Beltremieux, Louis Perdriau, Joseph Lebœuf, Guillaume-Nicolas Dorge, Antoine Viault fils, Michel Bultel, Louis Beraud, Étienne-Michel Delezay, Jacques Rupert, Jean-Félix Rambault, Gabriel-Erasme Bourgouin, Pierre-François Soullard. — Anne de La Chasse et Louise Baron, veuve d'Antoine-Alexandre de La Chasse, capitaine d'infanterie au régiment royal de Saint-Martin de Ré, accusateurs en crime de séduction, contre Simon Le Cercler, ci-devant sous-lieutenant au régiment de Fay, une enfant ayant été baptisée sous le nom dudit Le Cercler, le 27 décembre 1740 à Notre-Dame. — Suzanne Chavaillat de La Battie, veuve de François Girard, contre Saint-Paul de Frosnent, ci-devant sergent au régiment de Normandie, pour excès, violences et voies de fait ; ayant frappé ladite Chavaillat à coups de plat d'épée, de bâton et de poing sur la tête, ladite Chavaillat, ayant elle-même un bâton à la main, et l'ayant renversé par terre, se releva, poursuivit ledit Froment. — François de Hillerin, écuyer, conseiller du Roi, juge magistrat, accusateur d'excès, violences et voies de fait et tentative préméditée d'assassinat, contre Fenant Daudeteau, ci-devant officier de milice, qui le frappa à coups de poings et le menaça de son épée, à la suite d'une querelle dans le bal de noce de la nièce dudit magistrat, bal auquel, sans être invité, il était entré masqué avec trois ou quatre personnes ayant des épées. — Jean Masson, marchand, contre Nicolas Douhaud, sa femme et leurs valets, pour excès, violences et voies de fait ; menacé de coups de fourche par la femme Douhaud, Masson fut renversé et frappé par Douhaud et ses valets et laissé sur le marais d'Angliers, ne donnant presque aucun signe de vie. — Sentence condamnant François Lacourtine, pour vol, à être battu de verges, flétri, au bannissement de trois ans et à trois livres d'amende envers le Roi. — Même sentence contre Jean Sauzion. — Marie Guitton, veuve de Jean Fardou, se rendant aux vêpres chez les Récollets et portant sa chaise, fut insultée par Guillet, cordonnier et loueur de chaises, qui lui ôta sa chaise et la renversa par terre ; elle se cassa le poignet gauche dans sa chute. — Charles Couraud contre Pierre Drouillard, pour injures et diffamations. — Jean Damour père, tonnelier, contre Jean Birot et Jacques Lay, pour violences et voies de fait, ayant été battu à coups de bâton, lui et son fils. — Élisabeth Bœuf contre Jean Alnet, maître de barque au port Lapoire, près le Port d'Envaux, pour séduction. Alnet reproche à ladite Bœuf son inconduite attestée par plusieurs témoins. — Jean-Baptiste Magnant, garçon facteur, contre Pierre Nougaret, marchand. — Plan colorié « des quays, calles et ter» rains de la Petitte rive, le long du bassin du port de » La Rochelle, levé par MM. Des Meurgez et Du Bois, » ingénieurs en chef de Blaye et de La Rochelle, le 10 » mai 1741 », sur papier au timbre de la généralité de La Rochelle.

B. 1721. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1742. — Sentences. — Scellés chez Louis Brossard, marchand ; — chez Madelaine Brossard, femme d'André Barneau, marinier : — chez Pierre-Jacques Richard ; — chez Despeux ; — chez Catherine Charon ; — chez Marie Chaillou, femme de Simon de Malval ; — chez Pierre Coutocheau, doyen des procureurs; — chez Marie Teton, veuve de Jean Léger ; — chez Madelaine Billon, veuve de Henri Aigron ; — chez de Hastrel, prévôt général d'Aunis ; — chez la veuve de Jean Bordereau, rue du Coq (aujourd'hui Verdière) ; — chez la veuve de Philippe-Auguste Prudhomme, conseiller du Roi, commissaire de la marine et des galères de France. — Ouverture du testament de René Mynier le jeune, négociant à Nantes. — Émancipation des mineurs Pougnant. — Visite des réparations à faire aux bâtiments de la baronnie de l'île de Ré. — Visite de la maison curiale de Notre-Dame de Surgères. — Réparations à faire aux maisons de Rancien et Valladon. — Levée d'un cadavre sous la Bourserie. — Jean-Baptiste Navarre, curé du Thou, contre Guillaume Blanchard, maître chirurgien, et sa femme. — Plantation de bornes à Portneuf, à la requête de Renée de Rambouillet de La Gobelière, femme de Charles de Trudaine, conseiller d'État, ancien prévôt des marchands.

B. 1722. (Liasse.) — 27 pièces, papier, 2 parchemins, sceaux en cire jaune.

1742. — Sentences. — « Le Roy etant informe que » plusieurs garçons de différents arts et métiers de la » ville de La Rochelle, auroient depuis quelque temps » formé entre eux une société, à laquelle ils auroient » donné le titre de la *Société des compagnons du Devoir*, » que ces particuliers, qui ont entre eux des signes

» pour se reconnoître, auroient donné à ceux qui ne » sont pas de leur société le nom de *Gavaux*, qu'il les » maltraitent lorsqu'ils les rencontrent, les empêchent » d'entrer chez les maîtres des différents métiers de la » ville de La Rochelle, pour mettre lesdits maîtres » dans la nécessité de se servir desdits *Compagnons* » appelés *du Devoir*, qui exigent pour leur travail tout » ce qu'ils jugent à propos, que le quatre de may der- » nier, les nommés Le Breton et Cambray et autres » *compagnons* appelés *du Devoir* ayant rencontré la » nuit dans la ville de La Rochelle plusieurs des *com-* » *pagnons* nommés *Gavaux*, ils les auroient battus, que » sur la plainte du Procureur de Sa Majesté en la Sé- » néchaussée et siège présidial de La Rochelle, le lieu- » tenant criminel audit siège auroit informé contre les » auteurs de ce délit, et comme de pareilles associa- » tions, qui peuvent avoir des suites dangereuses, sont » absolument contraires à l'ordre public, Sa Majesté a » cru qu'elles ne pouvoient être trop promptement » réprimées, à quoy désirant pourvoir, Sa Majesté » étant en son Conseil, a évoqué et évoque à soy et à » sondit Conseil la connoissance de l'accusation cri- » minelle dont il s'agit, et icelles circonstances et dé- » pendances a renvoyées et renvoye par devant le lieu- » tenant criminel en la Sénéchaussée et siège présidial » de La Rochelle pour être, à la requête du procureur » de Sa Majesté audit siège, le procès fait et parfait en » dernier ressort avec les officiers dudit Présidial au » nombre requis par les ordonnances auxdits Le Bre- » ton et Cambray, etc. Versailles, 19 juin 1742. Pheli- » paux. » — Commission sur arrêt qui attribue au lieutenant criminel de La Rochelle ladite connaissance. Signé Louis Phélypeaux. — Procès-verbal de levée du cadavre d'un enfant nouvellement né à la porte de l'hôpital général. — François Garival, prévenu de vol. — Joseph Verdier, marchand droguiste, et sa femme, contre René Dudoyer, marchand, et sa femme, pour injures et voies de fait. A la suite de la perte d'un procès par Dudoyer, la femme Dudoyer chercha querelle à la femme Loup ; elles se prirent au corps et furent séparées par des voisines ; quelques jours après, la femme Dudoyer lança un chou à la tête de la femme Loup et Dudoyer, armé d'une épée, menaça ledit Verdier. — Louis Raineau, marchand, contre la veuve Jouineau, qui l'insulta et lui lança une grosse pierre dans le dos qui le blessa grièvement ; puis elle se jeta sur lui, le saisit à la gorge et le mordit ; il dut la renverser et ils furent séparés par les voisins. — Élargissement de Jacques Bronhard, prévenu à tort d'assassinat sur Goulard. — Henri Tricot, marchand, contre Pierre Petit, ferblantier, pour injures et voies de fait. Petit renversa Tricot, lui fit tomber sa perruque et son chapeau et le meurtrit à coups de poing, après l'avoir injurié parce qu'il lui réclamait 27 sous. — François Trouillard, prêtre, curé et aumônier du Roi à l'île d'Aix, contre Jeanne et Geneviève Degorce, pour injures atroces et diffamatoires. — Pierre Panchèvre, praticien, contre Rossignol fils, pour excès, violences et voies de fait, Rossignol ayant frappé Panchèvre à coups de canne et à coups de poing, et l'ayant renversé vers la porte du sieur Paul de Pont ; ledit Panchèvre n'avait ni canne, ni bâton, ni épée. — François Marie, tonnelier, contre Louis Bevin, cabaretier, et Thérèse Duau, sa femme, qui le jetèrent par terre et le frappèrent à coups de pieds et de poings. — Jean Fleury, dolleur, contre Daniel Sandrilleau, de Bourgneuf, qui, à l'issue de la grand'messe, le jour de la Saint-Louis, lui donna un coup de poing, puis le frappa à coups de bâton, bien que Fleury ne l'eût pas attaqué. — Nicolas Benetteau, fermier des droits de marché de Saint-Xandre, contre Charles Couraud, marchand à Villedoux, Joachim et Charles Couraud, bouchers à Dompierre, qui, pour réparation des excès, violences et voies de fait dont ils se sont rendus coupables, sont condamnés à cent livres de provision alimentaire (13 janvier 1742). — Levée d'un cadavre dans la rue des Marionnettes, paroisse Saint-Nicolas. — Élargissement de Jean-Baptiste de Bellefont, prévenu de vol et condamné à cinq ans de galères et à 3 livres d'amende envers le Roi (12 septembre 1742-4 avril 1743). — Sentence qui condamne André Patrosse, maçon, au fouet, à être marqué, au bannissement de trois ans et à trois livres d'amende envers le Roi, pour vol. — Pouzet frères, soldats, natifs de Chassenon, Babin, lieutenant d'une compagnie de marine, et Couraud, soldat, prévenus d'assassinat prémédité sur Maupetit, mort des suites de coups d'épée qu'il avait reçus à Foussaye.

B. 1723. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1742. — Sentences. — Curatelle à la succession abandonnée de Catherine Guignard, veuve Peltreau, décédée à l'hôpital général le 10 décembre 1740, à la requête des directeurs et administrateurs. — Défense aux bouilleurs de brûler leurs vins les jours de dimanche et fêtes, à peine de cinquante livres d'amende. — Pierre Du Doignon, marchand au Breuil de Magné, contre Jean Morisset, marchand et menuisier à Thairé. — Curatelle à la succession abandonnée de Marguerite

Morin, veuve d'Isaac Charruyer, à la requête de Pierre Morin, négociant.— Curatelle à la succession abandonnée de Pierre Redon, prêtre, grand archidiacre de la cathédrale, à la requête d'Anne de Brian, comparante par Louis-Charles-Alexandre de Ponthieu, chanoine de ladite cathédrale.— Sylvain-Michel Picard, notaire royal. — Curatelle à la succession abandonnée de Braud. — Laurent Grasset, sergent royal. — Abraham Patry, au nom de sa fille et de défunte Anne Belliard et les cohéritiers Belliard, contre Pierre Mortagne, charpentier de grosses œuvres, et Jeanne Maître, sa femme, Paul Naudin, laboureur, et Marie-Anne Garnier, sa femme. — Claude-Étienne Petit de Beaupoivre, procureur. — Marc-Louis Brizard, prêtre, curé de Surgères, contre Jacques Laborde, notaire royal, héritier de Mathieu Laborde, son frère, prêtre, prieur de Surgères. — Pierre Hurtaud, sergent royal. — Bénéfice d'inventaire au profit de Gabriel de Loynes de la Coudraye, chevalier, seigneur de Maubec, la Marzelle et autres lieux, et Marie Fleury, son épouse, héritière de Charles Fleury, capitaine général garde-côtes.

B. 1724. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1743. — Sentences. — Distribution de deniers entre dame Hilaire Véronneau, veuve de messire Jacques Gaudin, écuyer, sieur du Cluzeau, mère tutrice et curatrice d'Alexandre et François Gaudin, ses deux enfants mineurs, iceux, héritiers de Jacques de Culant, chevalier, seigneur de Landray et de Marguerite de Culant de Landray, demoiselle, frère et sœur ; deniers provenant de la vente de la terre de Ballon, et du décret interposé sur la métairie de Lisleau, saisis réellement sur Marie de Chièvre, veuve de René de Bonnefoy, écuyer, sieur de Bretauville, tutrice de ses enfants. — Apposition des scellés chez la veuve Ayrault, chez Marie Dusestre, veuve et donataire d'Antoine Robert Butler, habitant Limonade, île française d'Amérique ; — chez Seringe, tailleur d'habits, rue Saint Yon, sur les effets de Jean-Baptiste Charpentier de La Chapelle, demeurant à Léogaue et décédé à La Rochelle ; — chez Faneuil de La Croix, décédé ; — chez Gabrielle Lamonque, décédée, femme de Pierre-Joseph Mullon, écuyer, l'un des grands veneurs de la maison du Roi, seigneur châtelain d'Aytré, les Rouaux, et La Salle, en partie, et ouverture du testament de ladite dame. — Jacques Delavault, prêtre, prieur, curé d'Aytré, contre Jean Mesnard, charpentier de navire. — Séparation de corps entre Françoise Godard et Guillaume-Nicolas Dorge, notaire royal, pour mauvais traitements, imputations calomnieuses de tentative d'empoisonnement, dépenses excessives, dissipation de la fortune de ladite Godard et mésintelligence entre ladite Godard, son mari et la sœur de son mari. « Son mary ne l'avoit » jamais battue, disait-elle, mais c'estoit un misérable, » un gueux, un voleur, qu'elle vouloit absolument le » ruiner et le réduire à la pitance d'un capucin » (dé» position Vitalis) .... Il a souvent trouvé ladite Dorge » en compagnie avec sa belle-sœur, qu'elles travail» laient ensemble avec la servante et qu'elles parais» saient de très bonne intelligence » (déposition Papi» neau l'aîné).... La veille de la Saint-Louis dernière » et les trois jours suivants, Dorge, la Godard, sa » femme, la Vaquier, sa sœur, le frère dudit Dorge, la » déposante et une autre domestique estoient tous au » château de Cheusse, que la Dorge et son époux ont » vécu avec toute l'amitié et la concorde possible et se » sont donnés des marques de la plus parfaite corres» pondance » (déposition Caron). — Les meilleurs témoignages sont rendus à Dorge par Pierre Dyssautier, curé de La Jarrie, Toussaint Collonnier, notaire à Croix-Chapeau, François Pujaud, notaire à La Jarrie, Pierre-Auguste Baudouyn, écuyer, sieur de La Noüe, Jean-Baptiste Gaultier, contrôleur des actes de La Jarrie (45 témoins). — Scellés sur les meubles, titres et papiers de feu Simon-Pierre Théolière, à la requête de la veuve Débrière et fils, Claude Chesne de Boismory, Jacques Proa, Louis Roger, Élie Vivier, Vivien Bellivier, Michel et André Chabot, père et fils, Emmanuel Weiss et compagnie, et autres créanciers. — René Lucas, notaire à Marans. — Séparation de corps de Catherine Guerout et Pierre Guérin, aubergiste. — Ouverture du testament de Jean Guillotin, avocat. — Étienne Daudeteau, prêtre, curé de Croix-Chapeau, contre Jean Braud, maréchal, pour ses droits de quarantain et de centain sur ses vendanges. — Apposition des scellés chez Élisabeth Aymé, femme d'Isaac Charruyer. — Séparation de corps de Marguerite Peau et Pierre Coustaud.

B. 1725. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1743. — Sentences. — Jean Coustat, marchand, et Esther Foucher, sa femme, accusateurs en crime d'excès, violences et voies de fait, contre Jean Boucard, laboureur, et Anne Resnaud, sa femme, à Tasdon. — Jean Trepaud, laboureur, et Jeanne Resnaud, sa femme, à Tasdon, paroisse d'Aytré. Coustat ayant

fait assigner Boucard et sa femme pour lui payer ce qu'ils lui devaient, fut injurié et attaqué par eux; il se défendit avec son fouet, tomba de cheval, et fut maltraité à coups de bâton par Boucard, sa femme et leurs voisins jusqu'à ce que la garde et les voisins intervinrent. — Sentence condamnant Jeanne Brunet, demeurant à Parensay, servante chez le curé de Saint-Saturnin du Bois, à être pendue pour vol avec effraction, empoisonnement des domestiques de Jean Fichon avec de l'arsenic et tentative d'incendie de la prison où elle était détenue. Saint-Pierre, contumace, complice de l'incendie de la prison. — Appel de ladite sentence. — Sentence signée Fontaine, de Beaurepaire, Dumarchais, de Hillerin, Seignette, Regnier, Bouzitat de Sélines, Pollart et de Marines, amendant et corrigeant la sentence du juge de Marans du 3 février 1742, contre Sorin et sa femme, au profit de Barbier, vu la renonciation de Gaborit à la succession de sa mère, condamnant l'intimé en tous les dépens, tant de l'instance principale que de celle d'appel. — Sentence déboutant Jean Denis le jeune, entrepreneur des travaux du Roi, de l'entérinement des lettres de restitution obtenues par lui, déchargeant Antoine Allary, maître serrurier, des demandes et conclusions dudit Denis, avec dépens, sauf néanmoins audit Allary à se purger par serment par devant Dumarchais, rapporteur, qu'il a véritablement fait tous les ouvrages et toutes les fournitures de fer portées par ledit arrêté de compte et que les sommes qu'il a reçues conformément audit arrêté de compte lui sont bien et légitimement dues. — Interdiction pour démence de Marie-Suzanne-Henriette Maubert, épouse de messire Jean de Cuppé, écuyer. — Pierre Marteau, prêtre, curé de Saint-Jean de Liversay, contre François et Jean Petit, Pierre Neveu et Michel Braud, de ladite paroisse, pour le payement de ses dîmes. — Séparation de corps de Françoise Godard et de Guillaume-Nicolas Dorge, notaire royal. — Jean-Pierre Labbé, négociant, pour excès, violences et voies de fait contre Barnabé Bertineau, écuyer, sieur des Chaumes. — Marie Angibaud, veuve de Pierre Claveau, cabaretière, contre la femme et la fille de Masson, bourrelier, pour violences et voies de fait. — Laurent-Robert Beltremieux, négociant, contre Pautrelle, capitaine de navire, pour injures et diffamations. — Suzanne Moreau, couturière, contre Marie Brunet, femme de Pierre Guillebaud, qui l'a battue à coups de bâton et de chaise et lui a enlevé sa coiffe. — Jean Rocquin, prêtre, curé de Saint-Rogatien, contre Marie-Madelaine Burgaud, veuve de Thomas Sabourin, notaire et procureur, pour excès, violences et voies de fait. Elle a démis un pouce du curé, lui a meurtri un œil, l'a menacé de l'étrangler et arrosé de vin rouge une lessive, sans parler des lettres injurieuses qu'elle lui a adressées. — Jean Dupeux, laboureur, contre Pierre Vrignaud, laboureur, et sa femme, pour excès, violences et voies de fait. La femme Vrignaud saisit Dupeux à la gorge et aux cheveux, le renversa sur du fumier et lui égratigna le visage, pendant que Vrignaud, au lieu de séparer sa femme et ledit Dupeux, l'assaillait à coups de poing et lui arrachait les cheveux.

B. 1726. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1744. — Sentences. — Jean Constac, marchand, et Esther Faucher, sa femme, contre Jeanne Resneau, femme de Jean Trepaud, pour injures, violences et voies de fait, coups de bâton, etc. — Sentence condamnant Jeanne Brunet à être pendue, pour vol, effraction et poison. — « Supplie humblement Anne-» Marie Belon, de présent en cette ville, disant que le » jour d'hier, sur les huit heures du soir, ayant repré-» senté son rôle à la comédie, le sieur Portail, comé-» dien, l'aurait attaquée, comme elle sortoit et en » traittant la suppliante de f..., p..., de g... et p..., » et impropérant contre elle les injures les plus in-» fâmes ; loin de s'arrêter à ces tentatives, il porta la » fureur jusqu'au point de donner avec violence un » soufflet à la suppliante et lui donna un coup de pied » dans le ventre, en disant que c'étoit ainsy qu'il traitoit » les p... et tira son épée contre la suppliante, il l'en » auroit même frappée, s'il n'étoit survenu des per-» sonnes qui l'en détournèrent... » — Sentence d'entérinement des lettres de rémission pour Claude Bessonneau et de pardon pour Jean Pelisson, soldats de milice, à la suite de l'assassinat d'Oudent, surpris volant des fagots dans les bois de La Jarne, avec des complices. — Bernard Boulin, huissier de l'Amirauté, et Marie Benoît, sa femme, contre Jean Marie, huissier de la Monnaie royale, pour excès, violences et voies de fait. Marie Benoist ayant jeté plusieurs fois un battoir à battre du linge sur Jean Marie, celui-ci ramassa le battoir et la renversa d'un coup de ce battoir devant l'auberge du *Chesne vert*, vis à vis la fontaine du Pilori. Marie avait exécuté des meubles et effets chez Boulin, faute par lui d'avoir payé 163 livres à Lamarque, négociant. — Barnabé Bertineau, écuyer, sieur des Chaumes, à Laubertière de Saint-Médard, contre André Martineau, marchand audit lieu, au sujet d'un billet et d'une vente de futailles. — Marianne

Audran, marchande, 83 ans, contre Marianne Daudineau, femme veuve de François Grenier, pour violences et voies de fait ; elle l'injuria et lui jeta à la tête des pantoufles et un mors de bride en lui disant « qu'elle étoit une vieille ouguenote et une vieille » damnée, et que le diable se chaufferoit d'elle », parce que ladite Audran avait réclamé le payement des loyers de sa boutique. — Étienne Daudeteau, curé de Croix-Chapeau, contre Samuel Bouguereau, orfèvre, au sujet de ses dîmes. — Sentence condamnant Guillaume Fort, dit Saint-Jean, domestique, à être battu de verges et marqué par le bourreau pour vol domestique à Lafond. — Charles Reine, maître constructeur de vaisseau, constructeur du navire *La Gloire*, contre Laplace, capitaine dudit navire, pour Harouard Du Beignon, qui lui donna un soufflet. Reine le renversa sans lui faire de mal et lui donna la main pour le relever, disant qu'il ne convenait pas à d'honnêtes gens de se battre de cette façon, mais Laplace, loin de répondre à cette générosité, le fit tomber entre deux pièces de charpente, lui donna plusieurs coups de pierres, le mordit à la main gauche, lui cassa une dent et le meurtrit à coups de pieds. — Le procureur du Roi contre Vivien, chirurgien, prévenu de profanation de la sépulture de Jeanne Girard, veuve Roux, à Issoudun ; confrontation de Guillemin, milicien du bataillon de Berry, présentement à La Rochelle. — Élargissement de Antoine Charlemagne, détenu. — Information des vie et mœurs de Jeanne Brunet, prévenue de vol et d'empoisonnement.

B. 1727. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1744. — Sentences. — Apposition des scellés chez Suzanne de Lacroix, veuve de Merlin Gastebois, négociant, décédée le 29 janvier 1744. — Nicolas Texier, seigneur de La Tousche et de Rozeau Bellion, avocat en Parlement, juge assesseur du comté de Benon, demeurant à Courson, oncle par sa femme de Catherine-Élisabeth-Thérèse de Serris « approuve le party » que ladite demoiselle de Serris, sa nièce, prend » de se faire religieuse et consent à ce qu'elle soit au- » torisée à vendre ou arrenter les biens et rentes... » pour sa dot de religieuse, etc. ». — Marie Turpaud, veuve de Antoine Chauvet, capitaine de navire, contre Jacques Lasnier, laboureur à Aytré. — Séparation de biens de Marie-Esther Belin et de Jacques Bernon, négociant. — Jacques-René de Bremond d'Orlac, chevalier, seigneur de Dompierre, Le Fouilloux, et Louis d'Aiguières, chevalier, seigneur de Raze, consentent à l'émancipation de Charles de Culant, chevalier, garde de la marine, et de sa sœur Marie. — Curatelle à la succession vacante de Pineau, mort aux îles d'Amérique. — Ordonnance qui fait défense aux chirurgiens de travailler sans, au préalable, avoir subi examen et fait le serment ordinaire. — François, marquis de Polignac, seigneur de Bussac et des Fontaines, chambellan du roi de Pologne, colonel d'infanterie à la cour de Nancy, en Lorraine, contre Jean Rullier, notaire à Thairé. — Jean-Baptiste Gaillard, bourgeois, contre Jean Bouquin, prêtre, curé de Saint-Rogatien, au sujet de la dîme. — Apposition des scellés chez Noël Arnaud Duplessis, maître d'écriture, décédé, et chez Jean Boureau, curé de Saint-Jean du Perrot, décédé. — Séparation de biens de Jeanne Bouthier et de Jacques Botton. — Apposition des scellés chez Marie Poupard, veuve de François Chambaud, maître apothicaire, décédée. — Séparation de biens de Catherine Baudry et de François-Gabriel Bichon.

B. 1728. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1745. — Sentences. — Lettres de bénéfice d'inventaire au profit de Louise Lecomte, veuve de Pierre Trière, ingénieur ordinaire du Roi, chevalier de ses ordres de Saint-Louis, etc. — Enregistrement des lettres portant réunion au Corps de Ville de Rochefort des offices de gouverneur pour le Roi, son lieutenant, de maire alternatif et triennal, échevins alternatifs mi-triennaux, assesseur alternatif mi-triennal, secrétaires greffiers, contrôleur alternatif et avocat pour le Roi. — Séparations de biens de Jeanne André, épouse de François-Pierre Dupas, et Jeanne-Marie-Pierre Dupas, épouse de Michel Dergny. — Julien Plessis, notaire royal à Dompierre. — Lettres de bénéfice d'inventaire au profit de Jacques Michel-Odet Laleur. — Curatelle de Marie-Madelaine Denis et sa séparation de biens d'avec Robert-Laurent Beltremieux. — Procuration donnée par Gratien de Concarret, écuyer, seigneur de Monmouton et de La Gravelle, lieutenant d'infanterie au régiment de Normandie, à Antoine Veronneau, écuyer, seigneur de Laserrée, capitaine d'infanterie, son beau-frère. — Jacques-Louis Rossignol, conseiller receveur des saisies réelles. — Henriette Allaire contre Pierre Henry Dupont, écuyer, chevalier, et Degault, gendarme de la garde du Roi. — Pierre Guillemard, écuyer, chapelain de la chapellenie de Bournezeau, contre Jeanne Prou, veuve de Pierre-Adrien de

Lagrange, écuyer, seigneur de La Barre. — A la demande d'Isaac Charruyer, marchand, fermier judiciaire des biens saisis réellement sur Antoine Viault fils, procureur, curateur créé par justice à la succession abandonnée de Isaac Charruyer, tonnelier à Marsilly, et Marguerite Morin, sa veuve, Genauzeau, procureur, est nommé curateur à ladite succession abandonnée à la place de Viault, décédé. — Réception de Clément La Faille, conseiller contrôleur ordinaire des guerres (janvier 1744). — Lettres de bénéfice d'inventaire au profit de Pierre-Anne-César-Auguste Le Mastin, capitaine de cavalerie au régiment du Roi et d'Étienne-Gaston Le Mastin, clerc tonsuré. — Enregistrement de l'acte de baptême de Anne-Marguerite Pascaud, épouse de François-Louis de Laisne de Nauclas, chevalier, seigneur de Gendeville, à la paroisse de Villemarie à Montréal (Canada) (16 décembre 1707). — Sentence condamnant Barnabé Bertineau, écuyer, seigneur des Chaumes, à restituer à André Martineau, marchand, douze tonneaux de futailles à vin, et sept tonneaux une barrique de futailles à eau-de-vie, en même bonté et valeur qu'elles étaient au mois de septembre 1743, sinon d'en payer la valeur à dire et estimation d'experts, et à deux cents livres de dommages et intérêts et 50 livres de réparations civiles, pour mauvais traitements à la femme dudit Martineau et aux dépens (27 janvier 1745).

B. 1729. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1745. — Sentences. — Apposition des scellés chez Michel Bultel, décédé ; — chez Louis Mestayer, décédé; — chez Jean-Louis Gallé. — Ouverture du testament de Anne-Hortense Le Mastin de Nuaillé, veuve de messire Claude-François de Cuchot. — Apposition des scellés chez Jeanne Biais, veuve de Étienne Marchant, notaire royal. — Dépôt au greffe de pièces arguées de faux par Alexandre de Gascq, écuyer, et Marguerite Poirel, son épouse, en présence de Pierre Pandin, écuyer, sieur de Châteauneuf ; procès-verbaux de veltage, etc. — Dépôt au greffe d'un registre de vérification des droits du prieuré d'Esnandes, par Jacques Gresseau, conseiller du Roi en la sénéchaussée, nommé commissaire par le Parlement de Paris pour ladite vérification. — Paul Templereau de Beauchais, écuyer, seigneur de la prévôté de Mainxe, premier gentilhomme de la grande fauconnerie du Roi, demeurant à Cognac, contre Thomas Légier de La Vallerie. — Jean Avrard, avocat en Parlement, et Marie-Madelaine Rullier, son épouse, contre Pierre Dénécheau, marchand. — Dépôt du testament de Louis Richard, écuyer, sieur des Herbiers, président trésorier de France, vétéran du bureau des finances de la généralité. — Apposition des scellés chez Joseph-Laurent Beltremieux et veuve Odet, marchands en compagnie. — Apposition des scellés chez Jean Bonnet, imprimeur-libraire. — Jean-Baptiste Jousselin, condamné au bannissement pour 5 ans, et Charles Jousselin aux galères, pour vols et recels. — Samuel-Toussaint Fromentin contre Marie Barbot, servante, pour inconduite scandaleuse. — Jacques Grignon contre Tassel, Pierre La Ronde et Pierre Leprovençal, officiers du corsaire le *Stanislas*, pour violences sur son fils Jacques-Charles Grignon. — Sentence condamnant de la Lande de Saint-Etienne fils aîné à être rompu, pour assassinat prémédité, en effigie, vu son absence, et ses biens confisqués.

B. 1730. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1746. — Sentences. — Laurent Grasset, sergent royal, contre Jean Marie, huissier de l'Amirauté, pour vol et enlèvement de papiers, injures atroces et diffamatoires. — Sentence condamnant Jean-Baptiste Diot, cuisinier, à être marqué et aux galères, pour assassinat prémédité et vol. — Saisie de lettres ainsi conçues : « Vous est conjuré de la par de Dieu mon père, » déporté, samedy au soire, à onze heur, cent écu à a » porte de l'hopitalle Saint-Louis, et vous enveloperé » chaque pièce séparément dans un morceau de papier » blans avec une petite croix d'or qui serat en gage de » la plase que vous devés occupé un jour, il faut que » vous soiié seul, n'ayé point peur, mais ne retournée » pas par le mesme chemin où vous iré, etc. Pax » Christi. A Monsieur Dupont des Granges, à La Rochelle. » D'autres lettres contiennent des menaces. — Dénonciation d'Auguste Massieux, négociant et armateur, par Louis Pierre, écuyer, banquier à Paris, pour lettres de change montant à cinquante quatre mille sept cent soixante-dix livres, huit sols, et évasion dudit Massieux. — Le procureur du Roi, demandeur en crime de vol et assassinat prémédité contre un quidam qui tira un coup de pistolet à Pierre Creagh, à onze heures du soir, dans la rue Bazauges, en lui demandant la bourse ou la vie. — Pierre Texier, procureur fiscal de la baronnie de Courçon, accusateur en crime de rapt et de séduction sur sa fille mineure Rosalie, contre Jacques Poulet le jeune. — Sentence condamnant François Cheveau, valet, à être pendu pour

vol et assassinat. — Levée du cadavre de François Carayon, capitaine de navire, devant la porte de l'auberge de *la Reine de France*. — Jean-Pierre Rozé, procureur. — Guillaume Delavergne, notaire.

B. 1731. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1746. — Sentences et enquêtes. — Partage de la succession de Nicolas Daniau entre ses héritiers par cinquième. — Pierre Grenon, marchand, contre Nicolas Bertrand. — Apposition des scellés sur les effets de Barthé de Castres, chez Alié ; — chez Moreau ; — chez la demoiselle Auvray. — Procès-verbal de lecture et dépôt de quatre lettres et un connaissement par les créanciers de Laurent-Robert Beltremieux et veuve Odet, marchands en compagnie, contre ledit Beltremieux, les sieurs Denis et autres ; lesdites lettres, venues par les derniers navires arrivés d'Amérique, avaient été ouvertes par le marquis d'Argenson, ministre, secrétaire d'Etat et surintendant des postes de France et renvoyées à l'Intendant de la généralité. — Les Religieuses de la Providence de Saint-Joseph contre Jean Coustat et Esther Foucher, sa femme, relativement à des fermes. — Pierre Cadou, capitaine de navire, héritier de Pierre Cadou et de Marguerite Deschanspsetres, cohéritiers, contre Jacques de Lambertyre, écuyer, seigneur de La Chapelle Saint-Robert, et la dame de La Rochefoucauld, son épouse. — Levée des scellés apposés chez Laurent-Robert Beltremieux et veuve Odet. — Apposition des scellés sur les effets de Madame Jeanne Des Bordes, veuve de Jules, marquis de Gabaret, seigneur d'Angoulins, décédée le 13 avril 1746, chez Pierre Habert, seigneur de Chevillon, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, conseiller du Roi, juge magistrat en la sénéchaussée, décédé à Chevillon, le 28 décembre 1745. — Procès verbal des livres d'Étienne Louis-Denis et de Laurent-Robert Beltremieux. — Nomination du syndic des créanciers de Massieu. — Les religieux de la Charité, contre Allaire. — Françoise-Adélaïde Chertemps de Seuil, veuve de François-Mathieu-Benigne Le Ragois, chevalier, seigneur, comte de Bretonvilliers, dame des châtellenies de Saint-Christophe, Belledois, etc., contre Paul-François de Pont, seigneur des Granges et Aigrefeuille, conseiller du Roi, président, trésorier de France. — Apposition des scellés chez Gabriel Girard, notaire royal. — Rectification de l'acte de baptême, inscrit le 18 avril sur les registres de Vouhé de 1699, de François de Hillerin, écuyer, conseiller du Roi et juge magistrat audit siège, fils de *Jacques-Christophe* de Hillerin, sénéchal de Benon, et de Françoise Rouzou, et non de *Jacques de Hillerin*, sur les dépositions de Charles de Hillerin, docteur de Sorbonne, doyen de la Cathédrale, 83 ans, Guy de Hillerin, docteur en Sorbonne, abbé de Belleval, trésorier du chapitre de la Cathédrale, 55 ans, Jeanne de Hillerin, veuve de Jean Macaud, sieur du Doret, 49 ans, Françoise de Hillerin, 62 ans, Louise de Hillerin, 49 ans. — Marie Nezereau, veuve de Thomas Oüalle, contre Fauqueur, pour paiement de loyers à elle dus. — Jacques Albert de Gaallon, écuyer, seigneur de Villeneuve, contre Louis-André Beauchamp, prêtre curé de ladite paroisse, au sujet de fossés et plantations d'arbres. — Apposition des scellés chez Billaud d'Angouste.

B. 1732. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1747. — Sentences. — Le procureur du Roi, contre Marie, servante, et Rousseau, femme Jouineau, accusées de vols et recels. — Pierre Garnier, marchand au Thou, contre René Navarre, prêtre, curé du Thou, pour une créance de cinquante-neuf livres huit sols. — Louis Depont, marchand droguiste, contre Riquet, son apprenti, qui l'a insulté ainsi que sa femme, battu leur servante, et s'est jeté sur lui pour le maltraiter, mais en a été empêché par les personnes avec lesquelles il était. — Procès-verbal de levée d'un cadavre sur les glacis de la Porte Royale. — Marie-Anne Biron, contre Françoise Jard, veuve de Jacques Millon, panetière, qui l'a insultée, menaçant de lui tordre le cou, lui donna des soufflets et des coups de poing, déchira ses coiffes et brisa ses faïences et tous les meubles qui lui tombèrent sous la main, prétendant qu'elle n'avait pas été invitée, lorsque son neveu prit l'habit de cordelier. — Élargissement de Pierre Serre, détenu prisonnier, ne s'étant pas trouvé de preuve contre lui. — Sentence de fouet contre Élisabeth Rousseau, pour vol et recel. — Estelle Griffon, veuve de Pierre Dudoignon, marchand, qui dénonce le vol dont elle a été victime, à Tasdon, de trois sacs en écus neufs de six livres contenant chacun mille deux livres, une bourse de soixante-quinze louis d'or de vingt-quatre livres, pièces enfermés dans une cassette fermant à clef et ladite cassette dans un coffre fermant à clef, et un sac de mille livres. — Apposition des scellés chez Veillon, capitaine de navire. — Séparation de biens de Jeanne-Catherine Savignac et de Louis Maillard. — Apposition des scellés chez Marianne Corneau, veuve de Deyssautier, écuyer. — Visite de la seigneurie d'Angoulins. — Jean-

Christophe Macaud, avocat du Roi. — Apposition des scellés chez la veuve Basset, boulangère ; — chez la veuve Hervé ; — chez la veuve Léonard ; — chez filles Le Roy ; — chez la veuve Gasteau ; — chez Madame Dumarchais ; — chez la femme Rougé-Gaschinat ; — chez Suzanne de Martel, veuve de Jacob de Bonnefoy, chevalier, seigneur de Bertauville, lieutenant de vaisseau, chevalier de Saint-Louis. — Apposition des scellés chez François Vrignaud, marchand, décédé le 7 juin 1747, veuve Mervault, Nicollet, Tabarit, veuve Mazoué, veuve Charon. — Paul Besnard, frères, contre Rasteau, Giraudeau et autres créanciers. — Apposition des scellés chez Leblanc, Faget, Mossu. — Séparation de biens de Marie-Jeanne Daroix, contre Jean-Baptiste-Élie Hairaud. — Déclaration de Dompierre Jourde, prêtre religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, prieur du prieuré simple et régulier de Notre-Dame de Prière. — Dom François-Dominique Maréchal, prieur, religieux profès de la congrégation de Saint-Maur, ordre de Saint-Benoît, prieur de Saint-Hilaire des Bois, paroisse de Charon. — Dom Jean Savignac, religieux bénédictin, prieur de Charentenay. — Pierre Blavout contre Louis Pierre. — Jacques Boucher, concierge de la prison. — André Rossignol, notaire royal.

B. 1733. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1747. — Sentences. — Étienne Daudeteau, prêtre, curé de Croix-Chapeau, accusateur en crime d'excès, violences et voies de fait, contre Samuel Bouguereau, marchand orfèvre, condamné à payer audit curé deux livres 10 sols, valeur de la somme de vendanges en question. — Adjudication de la terre et seigneurie d'Angoulins à la requête de Pierre-Auguste Baudouin, écuyer, sieur de La Noue. — Jacques-Henri-Louis Barbot, écuyer, sieur de Buzay, et Marie-Jeanne Barbot, veuve de François, chevalier de Montrouen Germanay, héritiers de leur père Jacques Barbot, écuyer, sieur de Buzay, contre Anne Gastebois, veuve d'Henri Godeffroy, négociant. — Procurations pour la tutelle du mineur marquis de Lescure, signées par hauts et puissants seigneurs messires Philippe-Armand Du Vergier, marquis de La Roche Jacquelin, Le Fresne, Chabot, La Durbelière, Les Oriollières, Girardières et autres lieux, lieutenant du Roi au département du Bas Poitou, François-Louis de La Court du Fonteniou, chevalier, seigneur de La Roche de Cerizay et autres lieux, Pierre-Jacques Suyrot, chevalier, seigneur de Barou et de Logerie et autres lieux, Jacques de Lescure, seigneur de Ledon, et illustrissime et révérendissime seigneur, monseigneur Jean de Brunet de Pujol de Panat, évêque à Evrie, conseiller du Roi en tous ses conseils. — Jean-André Rossignol, notaire royal. — Donation mutuelle entre Henri-Auguste Baudouin, chevalier, seigneur de La Noue, et Marie-Thérèse de Culant, son épouse. — Jean-Simon-David Foucault, sénéchal de la baronnie de l'île de Ré. — René-Charles Meriaud, procureur. — Attribution au prévôt de la connaissance des vols de chevaux. — Geslin de Courteille contre Laurent Beltremieux et veuve Odet, marchands en compagnie, et Étienne Louis Denis, entrepreneur. — Curatelle à la succession abandonnée de Marie White, veuve de Jacques Barbot de Buzay, à la requête de Jacques-Henri-Louis Barbot, écuyer, sieur de Buzay, capitaine d'infanterie au service du Roi de Naples, et Marie-Jeanne Barbot de Buzay, veuve de François, chevalier de Montrouan.

B. 1734. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1748. — Sentences et enquêtes. — Sentence condamnant Claude-François Laplace, dragon au régiment d'Asfelt, à être pendu pour assassinat et plus ample informé de Jacques Dauvin, cavalier au régiment de Chabrillan. — Charles Petit contre Piot, cabaretier, et sa femme, qui le maltraitèrent à coups de poing, de pieds et avec une pelle de fer, jusqu'à ce qu'un soldat la délivra de leurs mains. — Nicolas Texier, garçon tonnelier, contre Doret Bernard, maître tonnelier, qui l'a calomnié en l'accusant du vol de quatre cuillers d'argent. — Élargissement de Jean Choisela, dit Blondin, et Jean Lalane, soldats au bataillon de Saint-Sever, chirurgiens de leur profession. — Sentence condamnant Marie Destourettes, femme de François Lecouturier, à être pendue, pour crime d'homicide. — Jacques-Louis Rossignol, conseiller du Roi, commissaire receveur et contrôleur des deniers des saisies réelles de la sénéchaussée et siège présidial, contre « un certain quidam habillé de bleu, ayant une veste » de diablement fort couleur rouge à boutons dorés, » portant cheveux à bourse, le visage noireau, sourcils » et barbe noirs », qui lui donna un coup d'épée sur l'épaule, puis lui présentant à la pointe de l'estomac, l'injuria et lui ôta sa perruque et son chapeau qu'il emporta. — Jeanne Bouhet, veuve de Pierre Hervé, maître d'écriture, dépose que le sieur Dubosc, qui est en pension chez elle, rue Saint-Yon,

« rentra, le jour porté par la plainte, avec un chapeau » et une perruque, disant : Ce drôle-là n'a pas voulu » me payer ; j'ai tiré mon épée pour lui faire peur, » il a dit qu'il lui était défendu de tirer la sienne ». » — Procès verbal de la levée du cadavre d'un enfant dans le champ fief, près du village de Lafond. — Levée d'un cadavre d'un garçon de 13 à 14 ans dans un des fossés hors la Porte Neuve, qui paraît s'être noyé, en voulant se baigner, et dont les vêtements étaient sur le bord du fossé. — Joseph Albarès, négociant, contre Morin fils, négociant, qui l'a attendu nuitamment pour l'insulter et le maltraiter à la sortie de la comédie, et tira l'épée contre lui qui n'en avait pas. — Louis Riché, farinier au moulin du Moindreau, à Marsilly, contre Laurent Grasset, huissier, et ses complices, qui l'injurièrent ; Grasset le frappa à coups de chaises et lui déchira le visage avec ses ongles et, pour se dégager, Riché dut le renverser deux fois par terre, sans lui faire de mal, et Pierre Mazière le maltraita, pendant qu'il était aux prises avec Grasset, et lui donna plusieurs coups à la tête. — Guillaume Maillet, maître boulanger, et Madelaine Baritteau, sa femme, pour excès, violences et voies de fait, contre Pierre-Éléonor Pérignon, teneur de billard, et Jeanne-Françoise Foubelle, sa femme. Pérignon et sa femme sont condamnés solidairement à vingt-quatre livres de pension alimentaire envers Maillet et sa femme. — Sentence condamnant Saint-Joseph, grenadier au régiment de la couronne, à être pendu *en effigie*, pour crime d'assassinat sur la personne de Jean Poitevin, qu'il frappa à coups de sabre dont il mourut peu de temps après. — Élie Peneau, notaire royal à Saint-Martin de Ré, contre certains quidams pour libellés diffamatoires, placards injurieux et incendie. — Sentence condamnant Pierre Vitalis fils à trois mois de prison, défense de porter l'épée et aux dépens, pour violences contre Benjamin Lalaisse, capitaine de navire. — Sentence condamnant aux galères pendant neuf ans La Veissière et Bouclet, pour vols de chevaux. — Ouverture du testament de Pierre Admyrauld.

B. 1735. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1748. — Sentences. — Marguerite Du Doignon obtient la séparation de bien contre son mari, Pierre Ganno, tonnelier à Sigogne, paroisse du Thou. — Lettres de bénéfice d'inventaire au profit de Jacques Croizetière, négociant, héritier de Geoffroy Croizetière, son père, et Suzanne Latour, sa mère. — Bénéfice d'inventaire au profit de Étienne Basset, maître boulanger, héritier de son frère, Jean Basset, maître boulanger, de Marie-Pierre Dupas, femme séparée de biens de Charles Michel Derguy, maître droguiste, héritière de Jeanne-Andrée de Belisle, sa mère, veuve de François-Pierre Dupas, marchand droguiste. — Curatelle à la succession abandonnée de Blaise Ransien. — Pierre Landreau, farinier au Bois, île de Ré, contre Marie-Madelaine Thilorier et Louis Jacob, huissier audiencier. — Catherine Hervé, veuve de Jacques Vrignaud et de Louis Maucouard, contre Nicolas Douhault, marchand à Loiré. — Messire Étienne-Henri Harouard du Beignon, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, seigneur de la châtellenie de La Jarne, contre messire Charles-François Robert de Vérigny, écuyer, seigneur de la châtellenie de Ronflac, conseiller du Roi, directeur de la Monnaie royale. — René Cudorge, sergent royal. — Sentence qui ordonne l'enregistrement de la commission du prévôt de la marine au port de Rochefort au profit de Rollet. — Louis-Pierre, banquier à Paris, contre Pierre Blavou, négociant à La Rochelle. — Curatelle à la succession abandonnée de Marie Mechain, veuve de Jean Hudin. — Bénéfice d'inventaire au profit de Louis-Charles-Gabriel Vernon, chevalier, seigneur de Boneuil, Marie-Benedicte Thomas de Chaumon, son épouse, Antoine Coquille Duvernois, écuyer, et Catherine Victoire-Thomas de Chaumon, héritiers de Marie-Anne Chauvet, veuve de Louis Thomas de Chaumon. — Jacques Solleau, notaire royal. — Jean-Élie Bouguereau l'aîné, essayeur de la Monnaie royale de La Rochelle, contre Philippe Billiard, marchand au château Millon, de Dompierre. — François Fumée Du Buisson, écuyer, Catherine Fumée Du Buisson, épouse séparée de biens de René-Adolphe, et Louise-Gabrielle Fumée Du Buisson, enfants de Louis-François Fumée Du Buisson de La Brunelière, contre Sara Bernon, veuve de Paul de Pont, négociant, François de Pont, écuyer, seigneur des Granges, ancien trésorier de France, et Marie-Anne-Sara de Pont, veuve de Charles-Bernard Sauvestre de Clisson, grand sénéchal d'Aunis, et tutrice de ses enfants mineurs, héritiers de Paul de Pont. — Curatelle à la succession abandonnée de Jean Bonfils. — Jean Pinet, curé d'Angoulins, fermier du droit de centain dudit lieu, contre Jean Questhouit, fermier de la seigneurie du Pont-Lapierre. Bénigne Jourdain, femme séparée de biens de Jacques Mesnard, chevalier, seigneur, baron de Saint-Fleac, dame de la châtellenie du Pont de la Pierre, prenant

fait et cause pour ledit Questhouit, le chapitre de La Rochelle prenant fait et cause pour le curé Pinet et Jacques Mesnard, chevalier, seigneur du Pont de la Pierre, chevalier de Saint-Louis, intervenant pour ledit Questhouit.

B. 1736. (Liasse.) — 49 pièces, papier, 3 parchemins, sceau royal, encre verte.

1749. — Sentence de mort rendue pour vol et recel, contre Luc Fresnet, ci-devant garde du comte de Chabannes, commandant de la province, et de fouet contre Jean Robin, laboureur. « Estant à la » place royale de cette ville avec le Procureur du Roy » de ce Siège pour faire exécuter l'arrêt de la cour de » Parlement de Paris du (12) mai portant condamna- » tion à mort contre Luc Fresnet, Benoist, exécuteur de » la haute justice, nous a fait avertir que ledit Luc » Fresnet avoit quelques déclarations à nous faire » pour la décharge de sa conscience ; en conséquence, » nous estant approché de l'échelle avec le Procureur » du Roy de ce siège et Charles-David Rousseau, com- » mis à notre greffe duquel nous avons pris le ser- » ment au cas requis, et après avoir fait faire serment » audit Fresnet de nous dire vérité, il nous a déclaré » que Jean Robin, son coaccusé actuellement détenu » ès prison de cette ville, est innocent de l'accusation » contre lui intentée pour raison du crime qüe lui » Fresnet a commis, qu'il n'a eu aucune connaissance » que les effets qu'il avoit volés chez M. le comte de » Chabannes et par luy portés chez ledit Robin eussent » été volés et que s'il les a transportés hors de chez » lui pour les cacher, ce n'a esté que parce que luy » Fresnet lui avoit marqué de le faire, dans la crainte » qu'il avoit que des huissiers ne vinssent l'exécu- » ter... » (Signé.) « Luc Frenet, de Beaupreau. » « Et à » l'instant nous avons remis ledit Fresnet aux mains de » l'exécuteur pour l'exécuter, en conséquence de l'ar- » rest susdatté, ce qui a l'instant a esté fait... » (Signé.) » « Rougier, de Beaupreau, Rousseau, greffier commis. » — Marie-Anne Robert, veuve de Bertineau Deschaumes, contre Bonnamy, maître d'école, pour excès, violences et voies de fait. Le maître d'école donna à l'enfant des coups de nerfs de bœufs. « On visita l'enfant qui se » trouva blessé sur les épaules de plusieurs blessures, » que Madeleine Louise Moyne, veuve de Louis Pon- » jaud, contrôleur des actes au bureau de Saint-Jean » d'Angély, mit même une compresse sur une de ses » meurtrissures, et que le sieur La Cassin, chirur- » gien, soigna l'enfant, et que cet enfant disoit même » qu'il craignoit de devenir sourd par les coups qu'il » avoit reçus par la tête. » — Jeanne Paré, veuve de Pierre Sibillet Labrousse, négociant, contre Jean-Baptiste-Élie Hérault, pour dégradation faite à la borderie et aux vignes de Marsilly affermées par bail à rente foncière. — Pierre Maudet, commis au bureau des carrosses et messageries, contre Le Dain, marchand forain, qui l'aurait frappé à coups de poing à plusieurs reprises, comme il allait à l'Oratoire entendre la messe. — Daniel Mesnier, agent de change, conter Mauduit, marchand, qui l'insulta, au canton des Flamands, le traitant de coquin et de fripon, et qu'il lui donneroit sur le nez, auxquelles injures Mosnier répondit par un soufflet. — Procès-verbal de fracture nocturne à un contrevent de la maison de Clément Lafaille, maître chirurgien, pendant qu'il était à Lafond à sa maison de campagne. — Jeanne Roy, veuve de Julien Quereux, de Saint-Martin de Ré, contre Anne Plaideau, veuve de Pierre Cougnacq et autres, pour invectives et voies de fait. — Angélique de Concarret, veuve d'Antoine Veronneau, écuyer, seigneur de La Serrie, dame de La Graville, etc., demeurant au logis noble de Vivonne, contre Jacques Touron, laboureur, qui frappa violemment, à coups de poings et à coups de sabots, Pierre Bertin, clerc du Pas du Fief de Vivonne, après l'avoir renversé, et lui déchira son chapeau et sa perruque. — Procès-verbal de levée, rue Bletterie, de deux cadavres étouffés, pendant qu'on nettoyait des latrines, par les matières. — Pierre Argnon, cabaretier à Andilly-les Marais, contre Marie Renaud, qui l'injuria et le prit aux cheveux avec tant de violence qu'elle le renversa en le frappant à coups de pierres et qu'il eut de la peine à s'en débarrasser. — Mathurin Ayrault, exécuteur des sentences criminelles à la place de Jean Benoist, décédé. — Joseph Albarès, marchand, contre Morin Ernou. — Le procureur du Roi, contre des femmes qui eurent, à la porte d'un cabaret de la digue, une rixe, au cours de laquelle un soldat Saint-Jean fut tué d'un coup de fourche, pendant qu'il voulait séparer les femmes Chabot et Bremond, qui se prenaient aux cheveux et se renversaient en se battant, ledit soldat étant fiancé à ladite Chabot, acte de Picart, notaire. — Nicolas Guattet, maître charpentier de grosses œuvres, contre Angevin dit le Mutin, compagnon charpentier, qui le prit et le meurtrit de coups de poing, après l'avoir terrassé à plusieurs fois. — Le procureur du Roi, contre Morisset et ses sœurs, pour vols nocturnes. — Pierre Piaud Duclavier et sa femme contre Pierre

Chamaud et sa femme, qui les attaquèrent de nuit dans la maison à coups de bâtons, de poings et de soufflets. — François-Eustache Babin, marchand tonnelier, et son fils et sa belle-fille, contre Jean Druon et Joseph Vaudalle, gardes-chasse du marquis de Surgères, qui les battirent si violemment, qu'ils ne purent s'en débarrasser qu'en les menaçant de pistolets. — Lettres de rémission à Jacques Gaudriau et Vincent Chartron (sceau royal de cire verte). — Le procureur du Roi contre Joubert, cabaretier, et Flamen, pour assassinat prémédité. — Sentence condamnant Vital Gergos, dit La Liberté, tambour des grenadiers de Clermont, à être pendu *en effigie*, pour homicide. — Louis Le Redde, chanoine, contre Joseph Crassous, procureur. — Apposition des scellés chez Gabriel-Jean de Pleurre, chevalier, seigneur de Romilly, intendant de la Généralité, à la requête de sa veuve, Adélaïde-Élisabeth-Sophie de l'Épineau. — Apposition des scellés chez Jean Vivier, décédé, à la requête d'Élisabeth Auboyneau, sa veuve. — Apposition des scellés chez Louis Torterue Bonneau, décédé, à la requête de Marguerite Labbé, sa veuve.

B. 1737. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1749. — Sentences. — Interdiction d'Élin Patié, marchand au couvent des PP. Cordeliers de Miribeaux, pour démence, après information par Guillaume Martin Destrapières, docteur en médecine, Michel Gonjaud, maître apothicaire, Pierre-Joseph Chrestien, changeur de la monnaie, Michel Marchut, maître en fait d'armes, René Levant, maître perruquier, Pierre Castaing, maître coutelier. — François Mesnard, sieur des Barres, et Marguerite Galliot, son épouse, héritière de Jacques Galliot, et Marthe Latache, sa femme, contre François de Lafond, écuyer, sieur de Lantin, Marguerite de Lafon, femme de Thomas Bordelier, Théodore de Lafon, sieur de La Gibaudrie, Marie de Lafon de Lantin et François de Lafon, écuyer, sieur de Lantin, tous héritiers de François de Lafond de Lantin. —Lusse-Françoise de Cottantin de Tourville, épouse séparée de biens d'Alexandre de Gallard de Béarn, chevalier, marquis de Brassac, héritière de Louis de La Rochefoucauld, marquis de Montendre, seigneur d'Aguré, contre Jean Michel, laboureur à Saint-Saturnin du Bois. — Marie-Jeanne Bruslé, héritière de son père, Jean Bruslé, négociant, contre Jean Lemaire Planty, négociant, appelé pour déclarer ce qu'il doit à Pierre Bruslé de Baubert, son oncle. — Charles Hérissé, marchand, contre Bernard Comairas, architecte et entrepreneur, et Jeanne Jacqueline, sa femme, héritiers d'Élisabeth Jacquelin, femme de François Gris, Charles Colombart et Louise Godefroy, sa femme, Pierre Godefroy et Suzanne Vandier, de Niort, et Louis Sire, cavalier de la maréchaussée. — Curatelle *ad hoc* de Jean-François de Goujon, écuyer, seigneur des Rochellés, mineur, pour l'autoriser à rechercher les droits de sa femme, Antoinette-Pélagie de Levillier. — Interdiction pour démence de Julienne-Lucile Le Pays de Bourjolly, fille de Marie Baudouin Des Marettes, veuve de Louis Le Pays, sieur de Bourjolly. — Moïse-Guy Giraudeau, l'aîné, Marie-Anne Grain, son épouse, Paul Boutet, sieur du Vivier, Élisabeth Sanson, son épouse, de Saint-Martin, île de Ré, Louis-Benjamin Samson, habitant l'île et colonie de Cayenne, et Augustin Samson sont mis en possession des biens de Étienne Pichon et ses frères. — Étienne-François Griffon, seigneur de Romagné et des Mottais, conseiller du Roi et son lieutenant criminel en la sénéchaussée et Présidial, héritier de sa mère, Marguerite Goupil, contre Jacques Boutet, seigneur de Fontpastour, fermier de la seigneurie de Nuaillé, et les bénédictins de l'abbaye royale de Saint-Junien de Nuaillé, seigneurs de ladite terre, ayant pris fait et cause pour leur fermier Guillaume de La Trémoille, prince de Talmont, duc de Châtellerault, comte de Taillebourg et Benon, colonel au régiment royal Stanislas cavalerie, héritier de Frédéric-Guillaume de La Trémoille, prince de Talmont, gouverneur de Saint-Louis, son père. — Enregistrement des lettres de terrier de Alexandre Nicolas, marquis de Surgères, Françoise-Adélaïde Chertemps de Seuil, veuve de François-Mathieu Benigne, Le Ragois, chevalier, seigneur, comte de Bretonvilliers, dame de Saint-Christophe, contre Paul-François de Pont, seigneur des Granges, président trésorier de France. — François-Étienne Boutet, receveur des enrôlements de la chancellerie de La Rochelle.

B. 1738. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1750. — Sentences et enquêtes. — Séparation de biens de Marie-Jeanne Boutron et de Louis Jollivet, maître boulanger. — Apposition des scellés chez Jean Angoulan, prêtre évangéliste du chapitre, décédé le 18 décembre. — Séparation de biens de Louise Daniel et de Jean Barraud, marchand. — Apposition des scellés chez Madelaine Courtiou Dupairé, veuve de Arnoult Duponty et de Gallais, marchand, décédée à Laubresay,

paroisse de Nieul, et chez Joseph-Christophe de Hastrel, écuyer, sieur des Préaux, prévôt général de la maréchaussée d'Aunis et Saintonge. — Déclaration par R. P. Dom Jean Baptiste Duchon, prêtre, religieux bénédictin du prieuré simple et régulier de N. D. de Priaire. — Estimation d'une maison avec cour et jardin, rue Saint-Claude, à la requête de Charles Samuel, René Réas Du Couteau, Pélagie-Esther-Marguerite Réas Du Couteau, enfants mineurs de Charles Réas Du Couteau, prévôt des maîtres monnayeurs de la Monnaie Royale de La Rochelle, et de feu Esther de Tandebaratz (17 septembre 1750). — Apposition des scellés chez Jean Marchand, décédé. — Estimation des dégradations des biens de Gillot aux Brandes. — Distribution de deniers de la succession de Louis Auboyneau, ouvrier de pleine part en la Monnaie Royale, à la requête de François Le Loup, sieur Du Martrais, ancien officier de la maison du Roi et capitaine d'une compagnie garde-côtes de l'île de Ré, et Marie-Élisabeth Corneau, son épouse. — Apposition des scellés chez Pierre Blavout, négociant, à la requête de Joseph Pascault, Jacques Garesché, Pierre Proa, Thouron frères, Admyrauld père, Giraudeau l'aîné, Adymrauld fils, etc., tous négociants, chez Desplaces, miroitier. — Apposition des scellés chez Michel Charbonneau, marchand graisseur, veuf d'Anne-Marie Charruyer et époux de Marie-Esther Fragneau ; — chez Madelaine Courtiou Du Perré, veuve de François Chambaud, maître apothicaire, décédé. — Blaise Camus l'aîné, contre Élisabeth Raynaud. — Élie Penaud Des Marais, bourgeois de Saint-Martin de Ré, pour excès et voies de fait contre Ribon, capitaine au régiment de Lorraine, contumax, condamné à quinze ans de prison dans un lieu éloigné de trente lieues de l'île de Ré, dix livres d'amende envers le Roi et deux mille livres aux pauvres de l'Hôpital général ; permis à Penaud de faire imprimer la sentence aux frais de Ribon. — Entérinement des lettres de grâce et rémission accordées à Pierre Gabet et Jean Plaineau, au sujet des coups donnés à deux commis des fermes du Roi. — Jacques Dupré, vendangeur de Croix-Chapeau, pour excès, violences et voies de fait contre Étienne, Joseph et Pierre Raclaud frères, Gabriel et Jean Gaultier et Joseph Raclaud père, de Croix-Chapeau, dimanche, après vêpres. — Louis Rousseau, boucher, et sa femme, pour excès, violences et voies de fait, contre François Girard, boucher, et sa femme, rue de la Buffeterie. — Mathieu Gouvreau, compagnon doleur à Clavette : après le repas de mariage de Chanson et de la nommée Martin, « portant la soupe à l'oignon aux nouveaux mariés », il rencontra Pierre Jean et Isaac Tayau, huissier, qui le renversèrent et le meurtrirent à coups de poings et de pieds et emportèrent son chapeau et sa perruque. — Louis Watin, maître pâtissier, contre Pierre Guillemet et sa femme, pour injures et voies de fait. – Jacques-François Hugon, maître chirurgien, pour voies et violences contre Julien, qui le saisit au corps pour le renverser dans un fossé et n'ayant pu y réussir, l'injuria et le maltraita. — Anne Juchereau contre Jacques Picard, qui la maltraita à coups de bâton. — Marie-Anne Ouillé, veuve de Jean-Baptiste Pinet, contre Jean Gaillard, huissier, pour violences et voies de fait, condamné à 24 livres de provision alimentaire. — Michel, maître de danse, contre certains quidams qui ont enlevé sa fille et l'ont fait changer de demeure et pour mieux déguiser leurs démarches, lui ont fait écrire plusieurs lettres sans indication de lieu. Jeanne Mestayer, sœur St Borgio, supérieure des religieuses hospitalières, Suzanne Sauvestre, de Clisson, sœur St Alexis, religieuse hospitalière, dame des pensionnaires, Madelaine Pichard, sœur St Nicolas, Paul-François Bonvallet des Brosses, prêtre doyen de St-Jean du Pérot, rendent le meilleur témoignage à la fille qui n'est entrée au couvent que pour ne point monter sur le théâtre. — Sentence condamnant Jean Russet à être pendu *par effigie* et Fillon au blâme pour vol avec effraction. — Le procureur du Roi contre certains quidams pour assassinat prémédité. — Augustin Denéchaux, marchand, contre Jean Berthomé, tonnelier, et sa femme qui l'ont traité de coquin, fripon, voleur, quoiqu'il ait toujours vécu en homme de probité. — Michel Giraud, laboureur à Laleu, contre Sureau Lamorande et sa femme, pour vol de foin, dont il est innocent. — Simon Julliot et Marguerite Biardeau, sa femme, pour rapt, enlèvement, excès, violences et voies de fait contre Jean Marchant, capitaine de navire. Les témoins déposent avoir vu la fille Julliot en robe bleuâtre avec un mantelet noir enlevée par un homme de cinq pieds deux pouces, « vêtu d'un » habit blanchâtre avec une épée à poignée d'argent, » ayant une perruque à bourse, et un chapeau bordé » d'or ». — Jeanne Fichet, servante, contre Chaudois, cuisinier, qui l'injuria, la frappa à coups de poing et la blessa d'un coup de broche. — Jean Flagel, maître poulieur, contre Jean Lucas, garçon poulieur, qu'il voulait séparer d'avec le fils de la Guenier qui le battait, mais qui se tournant contre lui, le terrassa et le maltraita, déchirant ses vêtements.

B. 1739. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1750. — Sentences. — Élisabeth Leclair, veuve de Pierre Mullon, seigneur d'Estray (Aytré), tutrice et curatrice de sieur Jacques-Joseph Mullon, mineur. — Pierre Philippe, huissier de l'Amirauté, contre Sébastien Debesque, laboureur à Lardillière, paroisse de Dompierre, Jean et Jacques Fillonneau, Seguin, dit La Fierté, et Marie Fillonneau, héritiers de Jean Fillonneau, farinier, leur père. — Nomination d'un curateur *ad hoc* à Jean-François-Benjamin de La Boucherie au lieu de feu Pierre-Louis de La Boucherie de Varaise, conseiller du Roi. — Curatelle *ad hoc* de Marie-Anne Barrière, mineure, pour sa renonciation à la communauté d'avec Olivier-François Bultel, marchand. — Marie-Marguerite et Marthe Besnard, héritières de Louis Besnard, négociant et de Marguerite Desalez et de Magdelaine Besnard, contre Étienne Besnard, négociant, Louis Toussaint Besnard, héritiers sous bénéfice d'inventaire de Louis Besnard, leur père. — Benigne Bruslé, veuve de Louis Besnard, Marguerite Guillotin, épouse séparée de biens d'Étienne Besnard. — Marie Blanchard est pourvue d'une curatelle *ad hoc* pour renoncer à la communauté de biens avec Pierre Gabet, son mari. — Émancipation de Nicolas et Louis Benjamin Dugé frères, enfants de feu Pierre Dugé, négociant à St-Martin de Ré. — (La procuration de Jean Sibilet de Labrousse, sieur de l'Isle, bourgeois de La Rochefoucauld, est scellée des armes du duché de La Rochefoucauld, le 23 février 1750, par Philippe Fouchier, avocat au Parlement de Paris, sénéchal général de ladite sénéchaussée du duché pairie de La Rochefoucauld) (*burelé d'argent et d'azur de dix pièces aux trois chevrons de gueules, le premier écimé ; la couronne ducale sommée d'une Mélusine, l'écu entouré du collier de l'ordre du Roi.*) — Jacques Croiszetière, pourvu de l'office de conseiller du Roi, commissaire contrôleur des saisies réelles. — Jean-Baptiste Langronne dit Meriage, marchand à La Rochelle, et Élisabeth Gaudin, héritière de sa mère, Esther Regnaud, saisissant les biens de David Bonnet, maître boutonnier, et Anne Cottet, sa femme, contre Marianne-Catherine Bonnet, veuve de Jean Quinault, notaire et procureur en la châtellenie de Laleu, Louis-François Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur, marquis et baron de la baronnie de Châtelaillon, ancien capitaine de cavalerie au régiment Royal Pologne, conseiller du Roi, son grand sénéchal, etc. — René Archambaud, marchand au Thou, contre Samuel-Joseph Meschinet de Richemond père, armateur à La Rochelle, Jacques Grossé, laboureur au Thou, dépositaire des meubles exécutés sur ledit Archambaud. — Sentence qui autorise Renée Mondin, femme non commune en biens de Romain Maximilien Pellegaud Daux, sieur de Ralaudet, habitant du Cap français, île et côte de St-Domingue, demeurant au couvent des Ursulines, à recevoir les effets de son mari. — Interdiction pour démence d'Anne Estienne « surprise avec un couteau à l'issue de la grand » messe de Saint-Sauveur pour tuer M. Aillaume » que sa folie lui représente comme son ennemi ». — Curatelle aux successions vacantes de Suzanne et Esther Esprinchard, à la requête de Jeanne Benoist, veuve de Jean Esprinchard. — Charles-Philippe de Valois, chevalier, seigneur, marquis de Marsay, baron de Mauzé, contre René Ducrocq, maître apothicaire à Fontenay-le-Comte, époux de Marie-Jeanne Jousseaume et tuteur des mineurs. — Curatelle *ad hoc* pour autoriser le mariage de René Rimbert, laboureur à bras à Thairé, avec Jeanne Cadot. — Louis Mounier-Rocheclaire, marchand à La Flotte, île de Ré, contre Charles-Marie-René de Choupe, écuyer, seigneur dudit lieu. — Le chapitre de la cathédrale de La Rochelle contre Brochard de La Roche, écuyer, seigneur de Surin. — Curatelle *ad hoc* de Gabriel-Dominique de Lucet, procédant sous l'autorité de M. Horric de Laugerie, son beau-frère, et de ses sœurs, Marthe, Marie de Lucet. — Charles Brisard, procureur au Présidial. — Jean Chauveau, marchand à Mortagne-la-Vieille, paroisse de Thairé, et les autres cohéritiers de Daniel Dalmagne et de Élisabeth Oüalle, contre Pierre Mesnier et Marianne Dalmagne, Nicolas Dalmagne aîné et jeune, dudit Mortagne. — Louis-François Rouillé de Plesance, écuyer, Jean-Pierre Rouillé, écuyer, Anne-Élisabeth Rouillé, veuve de Nicolas-Louis Rolland, conseiller à la Cour des Aides, et de Joseph Pillé de Montalleau, écuyer, conseiller du Roi, et commissaire des guerres, héritiers de Élisabeth-Louise Mouffle, veuve de Louis-François Rouillé d'Argenson, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, contre les sieur et dame de Saint-Étienne et Paul Bernard, ancien officier d'infanterie.

B. 1740. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1751. — Sentences. — Élargissement de René Piout, prévenu de guet-à-pens et vol de grand chemin. — Tarif de l'exécuteur des hautes œuvres, François Ferey. Ces droits ne seront payés que par les forains et étran-

gers, les habitants de la ville et de la banlieue en sont exempts. — David Rodrigues, négociant à Bordeaux, contre Charles-Philippe Le Dain, marchand, prévenu de banqueroute frauduleuse. — Sentence condamnant au fouet et au bannissement Jean Labat, matelot de Bordeaux, pour vol sur le grand chemin. — Séparation de biens de Suzanne Vincendeau et Urbain Bouhier, maître boulanger, son mari. — Paul Vivier, Jacques Rasteau fils aîné, Jean-Baptiste Gastumeau, Jean Chaudruc et Joseph Lebeuf, négociants, et Élisabeth Auboyneau, veuve de Jean Vivier et tutrice de ses enfants, contre Théodore de La Croix et Trésahor Bonfils, acquéreurs des maisons et raffinerie dudit feu Vivier. — Apposition des scellés sur les meubles de Jean Dumaine, pâtissier, décédé. — Curateur nommé par justice à la succession abandonnée de Suzanne Crozet, veuve d'Isaac Cothonneau. — Marguerite Peniguet, veuve de François Rivière, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, demeurant à L'Artibonite, côte de Saint-Domingue, demande compte à Étienne-Henri Harouard Du Beignon, aussi secrétaire du Roi, des effets qu'il a entre les mains appartenant à ladite succession, à laquelle il est débiteur de 2,280 livres 17 sols, 10 deniers. — Apposition des scellés chez Suzanne Gastebois, veuve Godeffroy. — François-Marie Pothier de Pantemont, bourgeois de Paris, contre Rodriguez Le Dain, etc. — Apposition des scellés chez Sébastien Avril, négociant, rue de la Cloche, décédé le 26 mars. — Procès-verbal justifiant du nom et de la généalogie de Louise Petiteau, veuve Faillofais.

B. 1741. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1751. — Sentences. — Entérinement des lettres d'émancipation d'Étienne-François, Suzanne et Marie Liège, enfants mineurs de feu Pierre Liège et Suzanne Maignan. — Lettres de bénéfice d'inventaire au profit de Anne de Bernon, veuve de messire Jacques Paquet, écuyer, seigneur de La Roche-Bertier, demeurant à La Rochefoucauld, en Angoumois, au sujet de la succession de Charles de Bernon, écuyer, sieur de Lisleau, son neveu. — Autorisation de vendre la terre de Trébon donnée à Louis-Marie-Joseph de Lescure, mineur, par haute et puissante dame Agathe-Geneviève Sauvestre de Clisson, comtesse des Mothes, La Chapelle-Saint-Laurent et autres lieux, veuve de haut et puissant François-Alphonse Chevalier, seigneur marquis de Lescure, baron de Saint-Flève, colonel du régiment Dauphin-dragons, mère de haut et puissant Louis-Marie-Joseph de Lescure, chevalier, seigneur dudit lieu, baron de Sainte-Flève, haute et puissante dame Marie-Sara de Pont, veuve de haut et puissant seigneur Charles Bernard Sauvestre, chevalier, seigneur, comte de Clisson, haute et puissante dame Henriette-Élisabeth de Granges de Surgères, veuve de haut et puissant seigneur Alphonse Chevalier, seigneur, marquis de Lescure, baron de Saint-Flève, mère et grand'mère paternelle et maternelle dudit Louis-Marie-Joseph de Lescure. — Lettres de bénéfice d'inventaire en faveur de Jacques-François de La Boucherie de Varaise, prêtre, conseiller au Présidial, et de Antoine-Exuper de La Boucherie de Varaise, bourgeois, héritiers de Pierre-Charles de La Boucherie de Varaise, conseiller au Présidial. — « Je soussigné, Louis-René de Rancourt, chevalier, seigneur comte de Noyan, certifie à touts ceux » à qui il appartiendra que le nomé Jean-Batiste Carlin » at été amené d'Italie par le feu marquis d'Escoire, » mon frère, et que ledit Jean-Batiste Carlin avoit été » enlevé dès sa tendre enfance des bras paternels par » une vivandière dite Lajeunesse suivante le régiment » de La Rochefoucauld, que ledit Jean Baptiste Carlin » at été élevé par feu Morforé, marquis d'Escoire, et » par moy dit comte de Noyan dans la religion cré- » tienne, catolique, apostolique et romaine, en foi de » quoi j'ai signé le présent certificat et pour qu'il soit » reconu bon et valable y ai aposé le seau de mes » armes, fait au château du Beignon près La Rochelle, » ce dix et sept septembre mil sept cent cinquante et un. » Louis-René de Rancourt, comte de Noyan ». (Cachet de gueules à la fasce d'or accompagnée en chef d'un léopard du même. Supports deux lions, timbre couronne de comte.) — Nomination de Jean Texier, laboureur, curateur *ad hoc* pour autoriser ledit Carlin pour son mariage avec Jeanne Charlier. — Curatelle à la succession abandonnée de Jean-Mathurin Counil, tonnelier. — Réception de Pierre-Étienne-Lazare Griffon, comme conseiller honoraire, — Martin-Guillaume d'Estrapières, docteur en médecine, agrégé au collège royal de La Rochelle. — Autorisation au sieur Bruno de Saint-Estève, commissaire paroissial des guerres, pour vendre des biens de son fils mineur, Joseph-Louis Stanislas, du chef de la dame Marie-Renée-Françoise Racine, sa mère. — Interdiction de André-Simon des Herberts de La Ponte pour prodigalité notoire, à la requête de sa mère. — Réception de Hillairet, sergent. — François Tublier et Catherine Giraudeau, sa femme, contre Jacques-Louis Bernier, prêtre, ancien prieur et curé du Cher, au sujet de la ferme dudit prieuré. — Jac-

ques Bernon de Bernonville contre Douzil, Tuyeau et Loizeau, qui ont désarmé et blessé grièvement le nègre Mège, chargé de garder les vignes et raisins de la mère dudit Bernon. — Charles Dinet, notaire au comté de Benon, contre Rozière et Seguineau, que, sous le prétexte que Dinet avait chassé un chien de son poulailler, lui dressèrent un guet-apens, le meurtrirent de coups et lui arrachèrent sa perruque. — Barthélemy Jouineau, tourneur en bois, contre François Commin, maçon, qui le renversa et le meurtrit à coups de marteau de fer de maçon, étant pris de vin. — Jean Bouquet, maître perruquier, contre Geoffroy fils, boutonnier, et son père, qui le battirent à coups de bâton. — Louis Mounier-Rocheclaire, négociant, contre Leloup du Martray, qui l'assaillit à coups de canne et d'épée. — Nicolas Levesque père et fils, tonneliers, contre Jacques Delaporte fils : celui-ci renversa Levesque fils, le prit à la gorge, en fit autant à son père venu pour défendre son fils et renouvela avec plusieurs complices ces voies de fait, le lendemain. — Lambert contre le curé de Clavette. — Sentence condamnant Anne Ollivier, pour vol, à être battue de verges et marquée d'un fer chaud et bannie à perpétuité. — Jeanne Avril, brodeuse, veuve de Louis Bertin, contre Marie Forgeau et ses complices, qui la battirent dans sa maison à coups de balai, la prirent à la gorge et l'auraient assommée sans l'intervention des voisins.

B. 1742. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1752. — Sentences. — Apposition des scellés chez Michel de Marines, conseiller du Roi au Présidial, décédé le 15 avril ; — chez Jean Cascabelle, marchand; — chez Julie-Flore Belin, veuve de François Hallais, docteur en médecine. — Pierre Brisset, laboureur, contre François Grénon, curé de la Roche-Allard, pour le droit d'agrière. — Apposition des scellés chez Claude Cayrouze de La Maisonneuve, à la requête de Élie Vivier, négociant. — Élie Vivier, négociant, contre Charles Wedestram, interprète des langues étrangères. — Enquête servant d'acte de notoriété et filiation pour Marie-Élisabeth Jamoin, veuve de François de Court, négociant, et Marie-Esther Jamain, veuve de Pierre Pommyer, ancien directeur de la chambre de commerce. « 10 may 1752. Jean Jamain, chevalier de » l'ordre militaire de Saint-Louis, commandant des » forts de Quelerme à Brest et ancien capitaine des » vaisseaux de Sa Majesté, est décédé à Brest depuis » environ 4 mois, âgé de 86 ans ; il étoit fils de Jean » Jamain, entretenu au port de Rochefort, et n'a laissé » pour ses seules héritières que lesdites veuves de » Court et Pommyer ; la preuve en résulte de ce que le » père dudit sieur Jean Jamain, mort à Brest, est » établi par le contrat de mariage de Pierre Jamain » avec Elisabeth Grasteau, reçeu par Langlois, notaire, » le 13 janvier 1644, son cousin germain, ledit Pierre » Jamain et ladite Grasteau estoient ayeul et ayeulle » desdites Marie-Élisabeth et Marie-Esther Jamain, » comme estant issues d'autre Pierre Jamain, leur » père, qui estoit fils desdits Pierre Jamain et Élisa- » beth Grasteau, de sorte que lesdits Jean Jamain, dé- » cédé à Brest et lesdites Marie-Elisabeth et Marie- » Esther Jamain étaient cousins du 3e au 4e degré du » costé paternel. » — Apposition des scellés chez Hyacinthe-Gabriel Jouanne de Saint-Martin, négociant, décédé le 10 août.

B. 1743. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1752. — Sentences.— Émancipation de la mineure Jeanne-Catherine Charier. — François Desbains, procureur au Présidial. — Renonciation par Thomas-François de Bontemps, écuyer, receveur des fermes du Roi au bureau de La Tranche, à la succession de sa mère, Henriette Hoguerin, épouse de Élie de Bontemps, capitaine de dragons, décédée le 12 octobre 1751. — Jean de Sayvre, notaire royal à Saint-Xandre. — Gaultier Wal Geoghegan, négociant, demandeur en excès, violences et voies de fait, contre Charles Wedestran, courtier et interprète des langues étrangères, condamné à aumôner trente livres aux pauvres de l'hôpital général et cinquante livres de dommages et intérêts envers ledit Geoghegan. — Homologation du traité fait par Pierre Giraud de La Montagne avec ses créanciers. — Sentence renvoyant Michel Martin des conclusions prises contre lui par Jacques Rasteau fils aîné, Louis Perdriau, Jean-Baptiste Gastumeau, Joseph Lebœuf, syndics des créanciers de Pierre Blavout, et en réparation d'honneur, dommages et intérêts, permission audit Martin de faire afficher la présente sentence aux frais desdits syndics, dans tous les lieux de cette ville où les négociants ont accoutumé de s'assembler pour leur négoce. Signé : Cadoret de Beaupreau, Beraudin, rapporteur, Bouzitat de Selines, Pollart, Mercier, de Hillerin, Regnier, Viette de La Rivagerie, de la Boucherie. — Condamnation de Jacques Bonneau et d'Esther Chaudruc, son épouse, à faire la rétrocession à Joseph-Honoré Regnier, écuyer,

conseiller du Roi au Présidial de La Rochelle, de la portion du domaine de l'Herpillière, qui est en sa censive. — Sentence condamnant M. fils à se charger de l'enfant dont Élisabeth J. est accouchée, de le faire élever dans la religion catholique, apostolique et romaine, et à deux mille livres pour les frais de nourriture dudit enfant jusqu'à ce jour. — Réception de Pierre-François Jollain, sergent royal.— Homologation du concordat entre Jacques Garesché et ses créanciers. — Lettres de bénéfice d'inventaire pour Charlotte-Thérèse de La Boucherie de Varaise, épouse de Ladouhe, héritière de Pierre-Charles de la Boucherie de Varaise, conseiller au Présidial. — Jean Denis, architecte, contre les curé et fabriciens de Notre-Dame de Cousus. — Curatelle de Tardé, curé de Saint-Sauveur de Nuaillé, tombé en démence. — Lettres de bénéfice d'inventaire à Marie-Élisabeth de Court, Madelaine-Esther de Court, Marie-Madelaine de Court, et Jean-Baptiste Mathias de Court, enfants de défunt François de Court et de Marie-Élisabeth Jamain. — Donation entre vifs par Abraham Domus, négociant, à Gustave Noordingk. — Lettres de bénéfice d'inventaire aux fils et filles d'André Vitet, procureur fiscal de la baronnie de Nuaillé. — Jacques-François Hugon, maître chirurgien. — Curatelle des mineurs Brocher de Lavault. — Louis-Éléazar Delavienne, maître chirurgien. — Jacques-Joseph Taillefais, notaire royal à La Rochelle, Pierre Lucas, notaire à Marans. — Pierre-Henri Chaparre, notaire à Surgères. — Sentence condamnant Georges Fontaine à être pendu pour vol avec effraction. — Jean-Simon-David Foucault, avocat en Parlement et sénéchal de Saint-Martin, et Anne-Henriette Foucault, son épouse, contre Guy-Moïse Giraudeau l'aîné, négociant, pour injures graves et diffamatoires.

B. 1744. (Liasse.) — 38 pièces, papier

1753. — Sentences. — François Girard et Daniel Girard, mariniers, frères, de Saint-Martin de Ré, professant la religion catholique, sont mis en possession des biens de François Blanchard, marinier, « passé en Angleterre et réfugié pour cause de Religion, il y a environ seize à dix-sept ans », laissant à Saint-Martin sa fille Marie Blanchard, décédée le 26 juin 1748 ; ledit François Blanchard est leur oncle maternel, Marie Blanchard, mère des suppliants, étant sœur germaine de François Blanchard, fugitif. — François Benoist, charpentier de bateau, à La Grève de Saint-Martin de Villeneuve, contre René Leconte, chirurgien, et Anne Boureau, son épouse. — Denis Lehoux, négociant, et Marie Gabriau, son épouse, contre Jeanne Chaillou, veuve de Michel Guillemeton. — Pierre Roy, charpentier de navire, et Suzanne Aubireau, sa femme, contre Suzanne Fergue, femme de Guillaume Duboscq, capitaine de navire, condamnée pour voies de fait à dix livres de dommages et intérêts envers ladite Aubineau et à tous les dépens du procès. — Laurent-Robert Beltremieux et veuve Odet, ci-devant négociants en compagnie, contre Marie-Anne Dandineau, veuve de François Guigué, poulieuse, Benoist, Morancy, Jean Alleaume le jeune, Joseph Lebeuf, veuve Pelletan, veuve Spire, Audran, Jean Veyssière, Jean Chaudruc, négociants, etc. ; homologation du traité fait par Beltremieux et Odet avec leurs autres créanciers, le 14 juin 1749, et défense à tous autres d'attenter à la personne desdits Beltremieux et veuve Odet. — Homologation du traité entre Jean Cascabel, marchand, et ses créanciers. — Curatelle des mineurs Jeanne-Thérèse, Marie-Jeanne-Frédéric, Charles-Benigne et Jean-François-Benjamin de La Boucherie de Varaise. — Pierre Boutiron, prêtre, prieur, curé de Vouhé, contre Louis Cadet, laboureur, condamné à arracher le rosier qu'il a appuyé sur un gros mur de la cure, qui fait face au jardin dudit Cadet, ainsi que les piquets enfoncés dans ledit mur pour soutenir ledit rosier, et condamné à faire réparer à ses frais les dégradations dudit mur et à ébrancher les arbres au long du mur de la cure, séparant le jardin d'avec celui de Cadet. — François Gaultier, fermier du château de Cheusse, contre Jean Birot, maître tonnelier, condamné à payer audit Gaultier, pour solde de compte d'eau-de-vie, seize livres huit sols trois deniers excédant ses créances, et à rembourser audit Gaultier vingt-quatre livres pour non livraison des quarts et ancres mentionnés au procès. — Jean Poisson, tonnelier, contre Jean Danvers, laboureur à Puyvineux, commissaire sequestre établi sur les vignes dudit Poisson, à la requête d'Étienne Texier et Michel Lucas, adjudicataires judiciaires desdits fruits. Poisson est déclaré non recevable et condamné aux dépens. — André Savarit, notaire royal, héritier sous bénéfice d'inventaire de Marie Cellier, veuve de Jacques Boivineau, marchand. — Jean Perrigaud, charpentier de grosses œuvres, et Marie-Anne Chatifaud, sont mis en possession des biens de Marie-Anne Chatifaud, veuve de Pierre Chenaux, orfèvre, décédée au Fort Dauphin, île d'Amérique. — Marie-Anne de Gennes, veuve de Calmeil de Saint-Fort, employé dans les fermes du Roi, contre

Pierre-François Mathé, écrivain, curateur à la démence de Nicolas Mathé, son frère. — Séparation de biens de Françoise de La Croix et André Chabot. — Entérinement de lettres de bénéfice d'inventaire au profit de Madelaine-Anne Daudeteau, héritière de son frère Jean-Venant Daudeteau. — Anne France, de Saint-Martin de Ré, contre Jean Gilbert et Michel Demontis, négociants. — Nicolas Payan, instructeur de jeunesse, et Jeanne Guérineau, sa femme, contre Élie Penaud Des Marais, bourgeois. — Curatelle à la succession abandonnée de Pierre Bernon, écuyer, sieur des Menusfiefs. — Bannissement pour cinq ans de Jeanne Prévost, femme Rocheteau, et ses quatre enfants, pour vols et voies de fait. — Paul Ballain, prêtre, curé de Vérines, contre Pierre Picardi, syndic de la paroisse, qui fit briser la porte de l'église, enlever les ardivelles neuves et renversa le curé sur les degrés de la chaire et l'injuria.

B. 1745. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1753. — Sentences. — Apposition des scellés chez Pierre Giron, à la requête de Pierre-Henri d'Ardaine l'aîné, officier sur les vaisseaux marchands, Jean-Paul d'Ardenne, officier sur les vaisseaux marchands, Jean-Jacques Baudoin et Jeanne-Catherine d'Ardaine, sa femme. — Apposition des scellés chez Pierre Chapelain de La Garenne, capitaine de navire, décédé le 26 janvier chez Courtableau, marchand. — Jean Micou, marchand de Thairé, contre les frères prêcheurs de l'ordre de Saint-Dominique de Saintes, et Donis, prieur de La Fondelay. — Nicolas Boutet, seigneur en partie de la châtellenie de Fonpastour de Verrines, contre Paul Baslin, prêtre, prieur de ladite paroisse, au sujet de la dîme. — Jean-René Massé, prêtre, curé de Ciré, contre Marie Janvret, femme d'Isaac Gautron, boulanger, pour injures. — Apposition des scellés chez Suzanne Forget, veuve de Gabriel Baudry, décédée le 6 février. — Établissement d'un nouveau concierge à la prison. — Jacques Garesché contre Charles Wedestrand, courtier de change. — Déclaration de bénéfice par R. P. Dom Jean-Baptiste Duchon, bénédictin, prieur de Notre-Dame de Priaire, et François Mougin, chanoine régulier de la congrégation de France, prieur de Notre-Dame de Fontenelles. — Apposition des scellés chez Paul Bernard de Saint-Bernard, ancien officier d'infanterie. — Scellés sur les papiers de Marc-Antoine Giraud, avocat et sénéchal de Benon.

B. 1746. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1754. — Sentences. — Nomination d'un curateur à la succession vacante de Pierre Hardy, à la requête de Jacques Carayon. — Jacques Gaillard, bourgeois et Marianne Chevalier, sa femme, contre François, marquis de Polignac, seigneur des Fontaines, Voutron en partie, Bussac, Sorlie et autres lieux, chambellan du Roi de Pologne, colonel d'infanterie et brigadier des armées du Roi, chevalier de Saint Louis. — Séparation de biens de Marie-Anne-Thérèse Corneau et de Charles-François Robert de Vérigny, écuyer, seigneur de Ronflac, conseiller du Roi, directeur de la Monnaie de La Rochelle. — Séparation de biens de Madelaine Draperon et de François Moreau, farinier. — Homologation du traité d'André Chabot avec tous ses créanciers. — Marc-Antoine Lefebvre, négociant, et Élisabeth Boyer, contre André Rouzier, marchand graisseur. — Thomas Clere, curé de Mauzé, contre François Michelin et autres. — Marie-Anne Bernon, veuve de Jacques Pasquet, écuyer, seigneur de La Rochebertier, héritière sous bénéfice d'inventaire de Charles Bernon de l'Isleau, contre Jean et Jacques Neveu, sauniers. — Curatelle à la succession de Pierre Bernon, écuyer, seigneur des Menus fiefs, à la requête de sa veuve Marie-Jeanne Follet. — Marie Gaultier contre les fabriciens et marguilliers de Saint-Jean. — Olivier Morisseau l'aîné et Jacques Gougaud, laboureurs à bœufs, contre Abraham-Philippe Nicolas, seigneur en partie de la châtellenie de Voutron, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel d'infanterie. — Curatelle à la succession vacante de Jean-Nicolas Dagien, écuyer, colonel d'infanterie, lieutenant de Roi. — Louis-Auguste Ancelin, chevalier, seigneur de Bernesac, Lagarde aux valets, contre Marguerite Chauvet, veuve de Pierre-Nicolas Gabet, de Thairé.

B. 1747. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1754. — Sentences et enquêtes. — François Birolle, voilier, contre Jean Nolleau, pilote. — Apposition des scellés chez la femme Sauvignon, décédée, rue du Lapin. — Jean-Gabriel Dunoyer, écuyer, conseiller du Roi, receveur général des domaines, contre les fabriciens de Saint-Jean. — Rectification de l'acte baptistaire de Pierre-Joseph-Charles-Antoine Lemoyne de

Sérigny. Le nom de « *Leber* » sera remplacé par celui de « *Lemoyne* » sur les expéditions dudit acte de *Pierre-Joseph-Charles-Antoine* Lemoine de Sérigny, capitaine des vaisseaux du Roi et major du port de Rochefort, dans le registre des baptêmes de Saint-Jean du Perot de l'année 1700, fils de *Joseph* Lemoyne, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, et de *Marthe-Élisabeth Héron*, parrain Lemoyne, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux de Sa Majesté, et marraine Élisabeth Thibaud, femme d'Héron, secrétaire du Roi, aïeule de l'enfant. « Leber de Senneville » assista au baptême et, « par distraction », le curé Bourot mit le nom de « Leber » au lieu de celui de « Lemoyne ». Déclarations de Marie-Claire Serat, veuve de Jacques Poitou, charcutier, nourrice de l'enfant, Anne-Marguerite Pascaud, femme de Louis-François Laîné de Nanclas, chevalier, seigneur de Gondeville, Suzanne Lemoyne, veuve d'Étienne Charles Lemoyne, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, Joseph Pascaud, ancien président trésorier de France, Henry Duleau, écuyer, capitaine des vaisseaux du Roi, 83 ans, Jean-Jacques-Pascal Dabadie, commissaire-ordonnateur de la marine. — Jacques Moyne, laboureur à Bellecroix de Dompierre, contre Nicolas Gendreau, voilier, qui ayant enlevé un morceau de terre audit Moyne, lui dit : « Tiens, point de procès, f.... nous des coups », et le blessa grièvement sur le terrain, objet du débat. — Abraham-Philippe Nicolas, chevalier, seigneur de Voutron, chevalier de Saint-Louis, contre Joseph Rabouin, prêtre, curé de Voutron. — Distribution du prix de la vente du minage de La Rochelle, entre les sieurs de Massougne, de Saint-Simon et de Concarret de la Gravelle, représentants les anciens arrentataires dudit droit de minage. — Jean-Ezéchiel Couillandeau, négociant armateur, et Barthélemy Bancio, marguilliers et fabriciens de Saint-Jean du Perrot, contre Marie Gaultier, au sujet de la place du banc de ladite dans l'église et visite de l'église. — Visite du château de Dompierre, Charles Ranson, contre François-Étienne Liége, négociant et Lamorande, son curateur aux causes. — A la requête de Élisabeth Robert, sa veuve, apposition des scellés chez Jean-Charles Wedestrand, courtier et interprète des langues étrangères, décédé rue de la Cloche. — Léon-Louis Chauvet, notaire royal, contre Gédéon Nicolas, seigneur de Voutron, capitaine d'infanterie, chevalier. de Saint-Louis, Jacques de Bremond d'Orlac et Jacques de Ségur.

B. 1748. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1755. — Sentences. — Curatelle *ad hoc* pour autoriser le mariage de Jean-Baptiste Pierre Guitton, natif de La Rochelle. — Carteron, prévôt de la marine à Rochefort. — Jacques-René de Bremond d'Orlac, chevalier, seigneur de Dompierre, Chassaigne, administrateur des enfants du précédent et de feu du Bourg, contre Gédéon Nicolas de Voutron, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Voutron en partie, Jean de Ségur, chevalier de Saint-Louis, sieur de Voutron en partie. Léon-Louis Chauvet, notaire royal, etc. Le sieur de Voutron est condamné à payer au sieur d'Orlac, vingt-cinq années de la rente de vingt-deux livres dix sols, échues en 1733, 17 années échues l'an 1750, à en passer titre nouvel et reconnaissance et aux dépens. Le sieur de Ségur est condamné à servir au sieur d'Orlac, portion de ladite rente de 22 livres 10 sols et des arrérages, à compter du jour de retrait féodal par lui exercé sur une portion de la métairie des Brauds jusqu'au dernier terme, etc. — Marie Chadenne, veuve de Jean Rocheron, laboureur à Jurignac, contre Étienne-Henri Harouard du Beignon, seigneur châtelain de La Jarne, écuyer, secrétaire du Roi, condamné à payer à ladite Chadenne la part à elle afférente dans la succession Jarlaud et aux dépens. — Jean Parfait, boulanger à Marans, contre Étienne-François d'Alligre, chevalier, seigneur comte de Marans, conseiller du Roi en ses conseils, président à mortier au Parlement de Paris, et Jeanne Porcheron, servante domestique à l'île d'Elle. — François-Étienne Liège, mineur, sous l'autorité de François Sureau Lamorande, son curateur aux causes, contre Charles Ranson, négociant. — François-Louis Jacob, huissier audiencier au Présidial. — Lettres de bénéfice d'inventaire à Henry-Auguste Baudouin de La Noüe, chevalier, héritier de son père, Pierre-Auguste Baudouin de La Noüe, chevalier. — Séparation de biens de Thérèse Lamarque et Louis Birot, huissier. — Interdiction de Decomps Labadie, tombé en démence. — Pierre Pasquet, écuyer, seigneur du Bosquet, capitaine d'infanterie au régiment d'Angoumois, demeurant à La Rochefoucauld, contre Louis Perdriau, négociant. — Marie d'Hariette, veuve de Jean Brothier de La Vault, bourgeois, contre André Nourigeon, laboureur, et Catherine Janvret, sa femme. — Adrien-Jacques Gresseau, écuyer, chevalier, seigneur de la seigneurie de Saint-Benoît et petit bailliage de Chagnollet, chevau-léger de la garde du

Roi, demeurant à Versailles, contre Jacques Couste, entrepreneur, et Jean Moreau, cabaretier, fermiers solidaires de la seigneurie de Saint Benoist. — Marie-Anne-Félicité Le Mastin, veuve de François du Pougnet, chevalier, marquis de Nadaillac, etc., contre Jacques Vitet, notaire royal. — François Sureau Lamorande, marchand et maître orfèvre, contre Étienne-Claude-Raoult de Labadie, écuyer, seigneur de La Chausselière, chevalier de Saint-Louis, et Jeanne Butler, sa femme, héritière sous bénéfice d'inventaire de Jean Butler. — Joseph Colomb, négociant, et Suzanne-Esther Oüalle, sa femme, contre Charles Rivière, tonnelier à Aytré, condamné à tenir compte aux demandeurs de la valeur du demi-quartier de vigne, qui a été exponcé par défunt Arteaud de La Vouste au sieur de Lamarque, suivant l'estimation qui en sera faite à l'amiable et de leur remettre les titres et papiers qu'ils peuvent avoir concernant la propriété desdits domaines. — Les enfants de Pierre Benoist, capitaine de navire, sont mis en possession de la part qui pouvait revenir à leur frère dans la succession dudit feu, « vu la longue absence dudit frère depuis 1740 ». — Pierre Bruslé, prêtre de Marsay, contre Jeanne Gravouille, veuve de François Bulle. — Jean-Élie Giraudeau contre Gustave Noordingh de Witte, écuyer et consul général de S. M. danoise. — Les Dominicains de Saintes contre J.-B. Bernard Donis, écuyer, prieur de La Fondelay de Thairé. — Gabriel-Suzanne Collonier, notaire royal.

B. 1749. (Liasse.) - 22 pièces, papier.

1755. — Sentences. — Sentence condamnant Pierre Boisseau, mendiant valide, à trois ans de galères et à la marque par le bourreau, pour fraction de ban et mendicité. — Sentence condamnant aux galères Batard, Texier, Dadé, Levinay et Michel, n'ayant aucune profession, métier, domicile certain, ni bien pour subsister, vagabonds et mendiants valides, menant une vie errante, oisive et libertine et repris de justice pour vols, etc. — Théodore-Philippe Pagez, écuyer, conseiller du Roi, président trésorier de France au bureau de La Rochelle, contre Michel-Étienne Raynaud, procureur, et Charlotte Consard, sa femme, pour crime d'arrachement de broches de vignes et plants de chênes et empoisonnement. — Marthe Gillet contre Arnaud Masson. — Jean Audry, marchand, contre Bernardin de Brach, écuyer, sieur de Courselle, inspecteur des fermes du Roi à l'île de Ré, contre Jean Barré et sa femme, Louise Disleau, Françoise Germain, veuve de Mathurin Coussot, marchand, pour injures, violences et voies de fait, condamnés à un tiers des dépens. — Sentence condamnant aux galères Joseph Béranger, pour vol de chevaux et autres bestiaux. — Sentence condamnant au fouet et à la marque pour vol Jean Léonnet. — Sentence déchargeant Jean-Baptiste Lévêque, du crime de vol. — « Supplient humblement » Laurent Guilbot, laboureur à bœufs, demeurant au » bourg et paroisse de La Faye-Monjaud en Poitou, » oncle de la demoiselle Marie-Marguerite Recheín, » fille mineure âgée d'environ 20 ans, Paul Faveriou, » sabotier, demeurant au village du Vivier, paroisse » de Saint-André de la ville de Niort, aussi son oncle, » François Coureaud, bourgeois, demeurant à Paillé » en Poitou, son cousin issu de germain, Charles » Texier, tailleur de pierres, demeurant à Niort, paroisse de Saint-André, son cousin issu de germain... » ayant tout intérêt... de procurer à ladite demoiselle » Rechein, leur parente et pupille, la subsistance et » l'éducation convenable, ainsi que de veiller à sa » conduite, de pourvoir à son établissement et à la » liberté de sa personne, ayant appris qu'elle étoit » actuellement détenue malgré elle dans une maison » privée au pouvoir de certaine personne à elle inconnue, ils ont été conseillés de former par devant vous, » Monsieur, la présente plainte des faits dont ils vont » instruire votre religion et dont ils demandent qu'il » leur soit permis de faire preuve. » Enquête prescrite en conséquence. — Jean Perry, négociant, fondé de pouvoirs de Jean Manoir, négociant et ancien juge de la cour de la bourse de Bordeaux. — Évasion de Balanger, de l'hôpital général. — Sentence condamnant Jean Avrard, instructeur de jeunesse, aux galères, pour fraction nocturne à la maison de la veuve Barré.

B. 1750. (Liasse.) - 25 pièces, papier.

1756. — Sentences. — Louis Lécuyer, notaire et procureur fiscal de la seigneurie d'Angoulins, demeurant à Saint-Rogatien, demandeur en crime d'assassinat contre un certain quidam. — Pierre Orin, employé dans les fermes du Roi, à Tasdon, paroisse d'Aytré, contre Jacques Bruneteau et Charier, charpentiers de navires, pour excès, violences et voies de fait : après avoir brisé son épée, ils le blessèrent à la tête et le laissèrent pour mort sur la place. — Germain de L'humeau, marchand, et Suzanne Chiron, sa femme, contre la fille Biron qui jeta un seau d'eau à la tête de ladite Chiron et la blessa grièvement. — Henri Tricot, père,

marchand quincaillier, contre Lantier, veuve Denis, et sa fille, marchandes, qui le renversèrent et le meurtrirent à coups de pieds, lui firent tomber sa perruque et lui déchirèrent le visage avec leurs ongles dans la grand'rue. — Catherine Bouton, femme de François Roy, chirurgien-major sur les vaisseaux marchands, contre Marie Brunet, veuve de Denis Savaron, Marie-Anne Savaron, femme de Jean-Baptiste Viard, Madelaine Brebion, femme de Daniel Naudin, et Marie et Jeanne Naudin, qui l'injurièrent et lui jetèrent des chaises à la tête, pendant qu'elle ne pouvait se défendre, tenant un enfant dans ses bras. — Pierre Penin, laboureur à Saint Jean de Liversay, contre Guy Gautronneau, Louise Hillereau, sa femme, Jean Gautronneau et Anne Chagnoleau, pour fraction nocturne et vol. — Homel, capitaine de navire, contre Jean Sarde, aubergiste, qui l'insultait ; il dut le saisir au corps, le frapper à la tête du plat de son épée, pour se débarrasser de lui, aidé par le second capitaine du navire le *Fortian*. — Pierre-Charles Joubert contre François Baudry et ses complices, frères et sœur, qui l'attaquèrent avec un pic, brisèrent son épée et tuèrent son chien qui le défendait. — Étienne Plaideau contre François Baudin qui le souffleta, en lui disputant une *seine*. — François Barré, laboureur, et Marie Pacaud, sa femme, de Sigogne du Thou, contre François Jollain, huissier, et Jean Bernier, praticien, armés chacun d'un fusil, qui, sous prétexte d'exécuter ses meubles et effets, à la requête de Pierre Gaune, maltraitèrent ladite Pacaud et la renversèrent, ainsi que son mari, en les menaçant de leurs fusils. — Le procureur du Roi requiert la suppression du livre intitulé *Lettres d'un père à son fils sur l'incrédulité* et en recherche l'auteur, le vendeur déclarant qu'il le tenait du R. P. Veyssière, jésuite, et n'en connaissait pas l'auteur ; le procureur du Roi déclare que « le libelle est diffamatoire et scandaleux, contre la personne du Roi, ses déclarations formelles, les démarches des cours supérieures, la magistrature en général et plusieurs de ses membres respectables en particulier et différentes autres personnes ». Cette brochure contient quatre lettres, la 1re sur l'incrédulité des incrédules, la 2e sur l'hypocrisie des incrédules, la 3e sur le faux zèle des incrédules pour la propagation de l'incrédulité, la 4e sur la fausse complaisance pour l'incrédulité, en tout 206 pages. 39 témoins sont entendus ; plusieurs l'attribuent au Père Valois, dont ils reconnaissent le style. Joseph Pavie, marchand libraire, François-Simon Martin, procureur, Marie-Jeanne Couasse, femme de Joseph Pavie, et sa fille, Guillaume-Martin Destrapières, docteur en médecine, Louis Robinet, secrétaire de l'Intendance, René-Josué Valin, avocat du Roi à l'Amirauté, Charles-René Girard de Villars, docteur en médecine, René-Jacob Desbordes, imprimeur libraire, Geneviève Verdeille, femme de Germain Laubreau, marchand, François Desbains, procureur, Henri-Louis Barthélemy Gastumeau fils, Charles-Félix Thilorier, avocat, Étienne Ranjard, négociant, Élisabeth et Jeanne Beraud, Antoine La Salle, maître chirurgien, Jean-Baptiste Guitton, commis à la recette des finances, Étienne-Louis Bridault, bourgeois, Pierre Payen, étudiant, François-Simon Regnaud, greffier de l'Amirauté, Pierre Joseph et Amy, Félix, anciens officiers de la maison du Roi, Joseph-Louis-Stanislas de Saint-Estève, écuyer, Charles-Médard Déau, Anne-Patrice Lecomte Des Marais, étudiant, Marie Rullant, femme de Jacques Lafond, sacristain des jésuites, Renée Poisonnet, fille, Jean-Jacques-Stanislas Bonvallet, bourgeois, Claude-Henry Jonquet, préfet du collège des jésuites, disent qu'on attribuait calomnieusement ce livre au P. Valois. Jean Henri Courreges, recteur du collège des jésuites, Gabriel-Jean Chasteauneuf, jésuite, professeur de philosophie, Auger Dusault, régent de 3e, François Croiset, avocat, Michel Dergny, receveur au change de la monnaie, Jacques de Lavault, prieur d'Aytré, Guillaume White, négociant, Marie Madelaine Royer, épouse Jean Savran, tiennent le même langage.

B. 1751. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1756. — Sentences. — Jean Montauban, commis à la recette des consignations. — Procès-verbal de la caisse d'Étienne-René Decourcelles, par suite de la nomination de son successeur François Toutant, procucureur fiscal du comté de Marans, nouveau receveur. — État des dettes passives de François de Coullerie. — Les Oratoriens contre Nicolas Dazy de Tavigny, écuyer, seigneur de Mortagne la Vieille et Grand fief de Rochefort. — Jean-Baptiste François-Xavier Moyne, procureur postulant. — Samuel-Guillaume de Verthamon, évêque et baron de Luçon, conseiller du Roi en tous ses conseils, doyen prieur de Saint-Médard, paroisse de Vérines, contre Nicolas Boutet, propriétaire de la maison seigneuriale de Fontpastour et y demeurant. — Simon Toutant de Beauregard, demeurant à Chavagnes, paroisse de Saint-Soline, héritiers de Toutant, curé de Marans, son frère, contre Pierre Gouraud, cabanier. — Magdelaine Bultel contre Louise Leclerc, veuve de Jean-Baptiste Weyssière, président, trésorier de France. — Marie d'Hariette, veuve de Jean Brottier

de Lavault, bourgeois, contre Pierre Proa, négociant et Suzanne d'Hariette. — Apposition des scellés dans la maison de Jean Bonvallet, trésorier de la marine. — Séparation de biens de Olive Couveau, épouse de Pierre Gauvrit, maître en la Monnaie royale, et dudit Gauvrit. — Pierre Paissant, commissaire aux saisies réelles. — Pierre-Matthieu Mastier de Chassiron, écuyer, président, trésorier de France au bureau des finances, seigneur de Beauregard, contre Benoist Dufieux, aubergiste. — Entérinement des lettres d'émancipation du sieur de La Molère et procurations données à cette occasion par ses parents, à Lille. — Légalisation de la signature des notaires par le lieutenant général civil et criminel, François-Joseph-Marie Dutart, seigneur de Boulaud. — Sceau d'azur à la fasce d... chargée de 3 merlettes d..., en chef une aigle éployée d... et en pointe un lion passant de... — Curatelle à la succession vacante de Jean-Baptiste Guilmoton, pilote sur les navires marchands, décédé dans le naufrage d'un navire sur la côte de Bretagne. — Envoi en possession provisoire de Gabrielle-Suzanne Donat, écuyer, seigneur de Saint-Coux, et Félicité-Marie-Madelaine Bonvallet, son épouse, héritière de Jean Bonvalet, son père. — Charles-Noël-Antoine Rously, procureur du Roi de la baronnie de Ré. — Pierre Pourajaud, notaire royal. — Les intéressés au desséchement du marais de Taugon-La Ronde, etc., contre Pierre Doulard, fermier de la cabane de la Gabauge, paroisse de Marans et Marie-Anne De La Haye Monbault, épouse non commune en biens de Alexis-Augustin Des Herbiers, chevalier, seigneur de L'Étenduère. — Envoi en possession de Jean-Baptiste Ordonneau, tant pour lui que pour François Ordonneau, son frère, héritiers de Jacques Ordonneau.

B. 1752. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1756. — Sentences. — Pierre-François Marché, prêtre, curé de La Faye-Monjau, contre Laurent Lebrun de Largerie fils, pour injures. — Arrêt qui ordonne l'apport au Parlement de Paris du registre de baptêmes de Vérines de l'année 1753. — Frédéric Lecoq, négociant, contre Étienne Combres, maître orfèvre. — Pierre-François de Mazières, enseigne des vaisseaux du Roi, contre François, marquis de Polignac, chambellan de S. M. le Roi de Pologne, brigadier des armées du Roi. — Samuel-Guillaume de Verthamont, conseiller du Roi en tous ses conseils, évêque de Luçon, contre Mathieu Cahuel, prêtre, curé de Saint-Jean de Liversay. — Procès-verbal pour constater le nom de baptême de Jean-Baptiste Veyssière, à la requête de Louis Durand, chevalier, seigneur de La Vauxmartin, président au Présidial. — Jean-Louis Chauvet, notaire royal, contre François-Maximilien Surville. — Procès-verbal pour constater le mariage de Jean Ménard, journalier, avec Catherine Verdon, par Oudard-François Sorel, prêtre, curé de Notre-Dame, le 27 avril 1756, et le mariage dudit Jean Ménard le 19 janvier 1750 avec Anne Pairaud, encore vivante et ayant deux enfants vivants, ce qui est attesté par Caffin, curé de l'Eguillon. — Pierre Charles, prieur d'Yves, contre André Savarit. — Les chanoines du chapitre de Limoges contre Barthélemy Valentin, écuyer, sieur de Monbrun, et Viette, son épouse. — Isaac Chave, courtier interprète des langues étrangères, contre Jean-Baptiste Guitton, Michel Salvin et autres. — Apposition des scellés chez Jean Boucaud, nègre. — Jacques Girard, prêtre, curé de Courçon, contre Delmont, menuisier. — Apposition des scellés chez Suzanne de Pont, veuve d'Élie Seignette, décédée le 7 décembre. — Procès-verbal de torture de Simon Chauray, prévenu de vol et d'assassinat.

B. 1753. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1757. — Sentences et enquêtes. — Marie-Madelaine Papineau contre Alexandre Amplement, capitaine de navire, pour séparation de biens. — Michel Seguin, farinier au village du Lignon, paroisse de Lagord, contre Martin Bernier père, maître boulanger. — Apposition des scellés chez Jeanne-Marie-Anne Pichot, veuve de Pierre Delastre, négociant, décédée le 14 février. — Distribution des deniers de la succession Gabaret. — Jean-David Venon, concierge des prisons à la place de André Chevillé. — Joseph Chaussat, marchand, contre Hilaire Guillet, cordier, et Jeanne Rousseau. — Mariage de Abraham Wesenhagen, sourd-muet, avec Marie-Anne Pajot. Il a répondu par écrit à toutes les questions du lieutenant général et a signé. — Chertemps, marquis de Seuil, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Charon, contre Antoine Favart, cabanier à Tireloup de Villedoux. — Estimation d'une maison sise rue des Saintes-Claires, à la requête de Esther, Madelaine et Marie Seignette, sœurs, sieurs et demoiselles Rasteau, Carayon, Belin, Sers, Gauvain, Pierre-Samuel Seignette, conseiller au Présidial, exécuteur testamentaire de Suzanne de Pont, veuve de Elie Seignette, négociant, Pierre-Gabriel Admyrauld, Elie

Bonfils et Elie Vivier, créanciers de Paul Seignette-Dujardin. — Ordonnance qui justifie le nom et l'état de Isaac-Joseph Vatable, baptisé le 26 septembre 1699, fils de défunt Isaac Vatable, maître chirurgien, et de Marie Duquermy, et dont le baptême n'est pas inscrit sur le registre de Saint-Jean du Perrot. — Condamnation aux galères de Joseph Carvin, pour faux et fausses lettres de change.

B. 1754. (Liasse). — 35 pièces, papier.
(manquent de 1758 à 1772.)

1773. — Sentences et enquêtes. — Curatelle aux causes de Élisabeth-Lucie Petit Du Petit Val, veuve de Charles-Alexandre, comte de Culant, confiée à Jean F. Lelorrain, procureur. — Mémoire de M. de Crèvecœur, en réponse à la lettre de M. Green de Saint-Marsault (2 juin 1771) à l'occasion de la vente de la terre des Boucheaux, déposé au greffe, 23 décembre 1773. — Nomination de André Château, notaire royal à Vérines, pour l'extraction des liasses et minutes et registres de feu Léon-Louis Chauvet, notaire royal à Saint-Christophe, à la requête de sa veuve, Marie Micou. — Nomination de Pierre-Joseph Papineau, négociant, comme curateur à l'interdiction de sa sœur germaine, Marie-Anne Papineau, pour veiller à la conservation de ses droits. — Nomination de Carrière, curateur *ad hoc* de Marie-Madelaine-Louise-Barbe Durand de Lavauxmartin, mineure. — Apposition des scellés chez les sieurs Bonvallet frères, négociants, à la requête de Pierre-François Roullet, officier sur les navires marchands. — Curatelle *ad hoc* du mineur Chaviteau, confiée à Le Bouc, à la requête de André Rougé, conseiller du Roi et son lieutenant à l'Élection. — Autorisation par justice donnée à Boudet, épouse Liège, pour raison de la contestation contre Denis Goguet, écuyer, seigneur de la Sauzaye, président, trésorier de France au bureau des finances de La Rochelle, conseiller, secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances. — Rectification sur les registres de la paroisse de Saint-Barthélemy de la qualité de Jean Henry Bernon, dont le fils fut baptisé le 16 septembre 1733, qui n'a jamais fait aucune espèce de commerce et *vivait noblement*, à la requête de son fils, Jean Bernon de Salins, avocat en Parlement et au Présidial de La Rochelle, seigneur du Treuil des Noyers, et l'un des membres de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de La Rochelle, sur le témoignage de Louis Bridault, négociant, ancien directeur de la Chambre de commerce, Paul Fleuriau, négociant, Élie Alard Belin, négociant, Marc-Antoine Lefebvre, négociant. — Réception de Pierre-François Bouchet, notaire royal. — Procuration donnée à Rondeau, marchand bouilleur, par Jean Coutan, capitaine de navire, Antoine Coutan, bourgeois, Jean Coutan de La Bouline, sieur de La Clairière, pour la tutelle des deux enfants mineurs de Jacques Lefebvre, mort à La Mobile. — Marie-Charlotte de Mazan, épouse de messire Jean-Gabriel de Chermont, ingénieur du Roi, chevalier de Saint Louis, demanderesse en séparation de biens contre son mari. — Jeanne Foucault, veuve Bessey, négociant à Saint-Martin de Ré, contre Krafft et Bessay. — Enregistrement de substitution à la requête de haut et puissant seigneur Charles-Auguste Martel, chef du nom et armes, contre de Martel, seigneur de Tenuel et de Pommeniac, en Bretagne, au sujet de la possession de la totalité du marquisat de La Porte-Martel, conformément aux intentions de haut et puissant seigneur Dammien-Charles Martel, marquis de la Porte-Martel, dernier propriétaire.

B. 1755. (Liasse.) — 34 pièces, papier, 2 parchemin.

1773. — Sentences et enquêtes. — Élargissement de Pierre Burgaud et Jean-Pierre Poullain, prévenus, sans preuves, de vol de chevaux. — Louis Verdin, horloger, contre François Lacroix, peintre, et sa femme, pour excès, violences et mauvais traitements. — Le procureur du Roi contre Jacques Rousseau, prévenu de falsification de monnaies. — Jacques Boyreau contre Pernelle, marchand, qui lui a injustement reproché d'avoir pris dans son bureau, rue des Cloutiers, huit louis en or, imputation calomnieuse dont il demande satisfaction. — Mathieu-Joseph Lerigothie Dubulguod, maître garnisseur, contre le sieur Reyniers, aussi maître garnisseur, qui, à l'occasion de la bordure d'un chapeau à M. le baron de Roture, officier de Vermandois, avait donné un soufflet audit Dubulguod, en le menaçant de coups de bâton, « de la conduite de Grenoble », et le frappant avec son aulne, pendant qu'il se défendait avec ses ciseaux. — Jacques Girard, prêtre, curé de la paroisse de Notre-Dame de Courçon, contre certains quidams qui avaient calomnié ses mœurs, suivant la déposition de François Jarillon, farinier au moulin de Courçon, Jacques Gabet, maréchal, Pierre Grasset, journalier, Jean Deval, laboureur à bœufs, Pierre Moussaud, marchand, Michel Raoult, journalier, Mathurin Moussaud, marchand, Pierre Boulineau, cordonnier, et Pierre

Métayer, serrurier, qui déclarent n'avoir jamais cru les imputations calomnieuses répandues au château de Nadaillac par des chansons contre le curé qu'ils ont toujours considéré comme un digne prêtre, donnant de bons principes de conduite à confesse, homme de bien et d'honneur. — Jean Lagrange, négociant, contre Jean Boulanger, tonnelier, pour calomnies. — Sentence condamnant Jean Rousseau à être rompu vif, pour avoir assassiné, de dessein prémédité, Jacques Bertrand, son associé, et avoir caché le cadavre dans un puits perdu. — Boutinaux, veuve Lorant, retournant de Saint-Christophe à Cuigné, fut attaquée par Jacques Naulin, domestique de Pierre Boubant, homme de cinq pieds quatre pouces, qui la renversa, en la menaçant d'un couteau ; la terre, à dix ou douze pieds de large au carré, était toute battue, elle fut délivrée par les voisins accourus à ses cris, qui lièrent son agresseur et le conduisirent dans la prison de la châtellenie de La Jarrie. On saisit le couteau à manche de corne et une boucle de l'agresseur. — André-Didier-Daniel Raoult, avocat au Parlement et Présidial, conseiller, procureur du Roi au siège des traites, contre un quidam (Pierre Begaud), qui le menaça d'un bâton et de l'assassiner, en l'injuriant. — Élargissement de Marie-Anne Guigne, femme de Jean Flagel, poulieur, arrêtée à l'occasion du tapage fait à l'arrivée de Massé, capitaine de navire, à son retour d'Amérique. — Pierre Mousnier, charron, contre Ledoux, boulanger, et sa femme, pour voies de fait et injures. — Henri Simonnet, notaire royal à Surgères, contre Sébastien Porcher, journalier, qui le frappa d'une fourche de fer, au moment où il se préparait à faire le partage des biens de Sébastien Porcher père, à la requête de sa veuve, Jeanne Couffaud — . Pierre Barbarie, « jocteur », au service de messire Jean Bouquin, prêtre, curé de Saint-Rogatien, contre le sieur de Bourzac jeune, qui le frappa de coups de bâton en réponse à un coup de fouet de ce dernier, pendant qu'il allait chercher les sommes de vendange, droit dudit curé. — Henry Faure, procureur, contre Pierre Dechézeaux, négociant, au sujet d'une réclamation de titre. — Mathurin Lhonnoray Carrière, avocat au Parlement, contre l'abbé Villeneau, répétiteur au collège, qui aurait frappé vingt fois son fils avec une férule, une discipline armée de gros nœuds, lui aurait donné des coups de poing dans le dos et fait donner le fouet par un domestique, mauvais traitements constatés par un chirurgien. — Henry-François, chevalier de Grandchamp, contre Daubertez l'aîné, négociant, qui injuria grossièrement sa femme en la menaçant de voies de fait. — Jean-Joseph Claveleau, charpentier à Bourgneuf, contre Bouthier et Picard, pour voies de fait. — Sentence condamnant Jacques Daudet à être flétri et aux galères pour vol.

B. 1756. (Liasse.) — 41 pièces, papier ; 4 parchemin. sceau en cire verte.

1774. — Sentences et enquêtes. — Jacques Bigrel, capitaine de navire, contre son beau-frère Sébastien Roux, pour violences et mauvais traitements ; ils s'étaient battus à coups de bâton à La Ferté, à l'occasion de harnais de bœufs et avaient été séparés par leurs domestiques, les témoins ne savent qui avait porté les premiers coups. — Pierre-Samuel Meschinet de Richemond fils, négociant, contre Delaigle, huissier, qui, avec des cavaliers de la maréchaussée, a visité tous les appartements de sa maison, sous prétexte d'y arrêter le jeune Mousnier, bien que ledit ne demeurât pas chez M. de Richemond, mais chez Mousnier neveu, et qu'il eût une sauvegarde du Roi. — Michel Guyas, négociant, contre Jean Massonneau le jeune et Françoise Jolli, au sujet de l'enlèvement de deux planches de derrière d'une armoire sur laquelle les scellés avaient été apposés et dont on avait retiré des effets ; et parce qu'un cheval et une vache portés sur l'inventaire ne se retrouvaient plus. — Le procureur du Roi contre Joseph Gardanne, André Cassenet, Sébastien Bounil, dit La Verdure, Pierre Riqué dit Fabre, Jean Dapres, Jacques Bagot, Louis-Julien Latour, Antoine Vinson, soldats au régiment Royal-Vaisseaux, et Pierre Vezinet, tambour, prévenus d'excès et violences et voies de fait contre deux bourgeois, qu'ils prirent au corps et maltraitèrent sur la route de Puilboreau. Le Présidial déclare le prévôt incompétent et renvoie les accusés devant le juge à qui la compétence en appartient. — Sentence condamnant pour vols Marie-Anne à être fouettée, marquée de la lettre V et bannie pour neuf ans, Lalurat, contumax, à la même peine, Madelaine Forest à être bannie pour trois ans et Marie Forest admonestée. La Cour du Conseil supérieur de Poitiers met la sentence à néant et condamne Marie-Anne à être renfermée pendant vingt ans dans une maison de force à La Rochelle, Madelaine Forest à être blâmée, Marie Forest à être admonestée (16 mars 1774). — Briand, capitaine des employés des fermes à Tasdon, contre Marie Angoulon. — Pierre-Joseph Mullon, procureur au bureau des finances, contre Louis Duelle. — Lettres de rémission et de grâce en faveur de Louis Dupeux, Jean Féty fils, Pierre Lannier fils, Jean Mo-

risset et Jean Macheteau fils, d'Aytré, qui auraient tiré des coups de fusil contre des faux sauniers. — Jean Rideau père, travailleur sur le port, et frère Nicolas Rideau, religieux Récollet, contre les Pères Récollets de La Rochelle, pour insultes contenues dans un libelle, sans nom d'auteur, répandu contre eux, intitulé : *Lettre d'un philosophe solitaire*. — Simon Mathé, notaire royal et procureur postulant, est rétabli dans ses fonctions. — Jacques Bigrel, capitaine de navire, contre Antoine Roux, pour violences et voies de fait. — Sentence condamnant Gilles Choquiaud, pour vols, à être fustigé de verges et aux galères pour neuf ans. — Antoine Avisse, sergent, contre Gablotteau, curé de Charentenay, pour injures atroces et diffamatoires. — Jean Pruzeau, marchand boucher, contre Fournier dit La Franchise, qui a frappé à coups de bâtons Marie Avril, sa bergère, qui gardait ses brebis. — Élie-Marc Petit, procureur, contre Joseph Claude-Augustin Crassous, officier marinier, qui, à la Bourse, l'a saisi aux cheveux, l'a terrassé et meurtri de coups de poings, jusqu'à ce qu'on les ait séparés. Crassous, d'abord dessous, en se débattant, prit le dessus sur Petit, qu'il accusait d'avoir insulté son père, la veille au Palais. — Sentence condamnant pour vols Durivaux au fouet et à être flétri de la lettre V, Roux à être fleurdelysé, Simonnet à être fouetté et marqué de la lettre V et tous à être bannis pour neuf ans.

B. 1757. (Liasse.) — 34 pièces, papier, 3 parchemin.

1774. — Sentences et enquêtes. — Bilan d'Étienne Quinement jeune, bouilleur. — Marie-Anne-Françoise-Félicité Le Mastin de Nuaillé, veuve de François du Pouget, marquis de Nadaillac, baron de Saint-Pardou, dame des baronnies de Nuaillé, Courçon, La Mothe-Fragneau, et des châtellenies, terres et seigneuries de Ferrières, Cramahé, Saint-Jean de Liversay, Saint-Cyr du Doret, Fief-Fichon, Andigné et autres lieux, contre Henri Brevet, capitaine de dragons au régiment de Culant, escadron d'Aunis, à La Rochelle. — Simon-Pierre Maugeay, reçu notaire royal à Deuil. — François Petit, installé procureur au Présidial. — Jean Barbet, procureur. — Curatelle *ad hoc* de Marie-Anne-Victoire Pelletreau, fille mineure de défunt Jean-Baptiste Pelletreau, négociant, et de Marie-Anne Boutiron. — Louis-Madelaine Chauvet, reçu notaire royal à Saint-Christophe. — Procuration donnée par Aimé-Salomon Querquy, écuyer, sieur du Gué, demeurant à Puybéliard, et Barthélemy Gree, avocat au Présidial, pour la tutelle de Marie-Louise Girard de Villars, fille unique de Charles-Jacques-Étienne Girard de Villars, conseiller et avocat du Roi au Présidial, et de feu Marie-Catherine Denis Duchiron. — Procuration, pour le même objet, de Jacques-Auguste Querquy, sieur de La Boule, à François-Simon Regnaud, greffier au siège de l'Amirauté. — Procuration pour le même objet, de Jean-Jacques Majou d'Escars, demeurant à Mouchamps, à Nicolas-Simon-Marie Billaud, avocat. — Bilan de Jean-Mathieu Préfontaine, marchand à Marans. — Séparation de Catherine Esturmy et de Joseph Fragneau, tombé en démence. — Levée des scellés chez Pierre Piaud l'aîné, négociant. — Les prieure et religieuses du couvent et hôpital de la Charité contre Blavout, veuve Manieux. — Charles de Martel, chevalier, Jeanne-Renée de Martel, Thérèse-Modeste de Martel et dame de Martel, veuve de Lemaczon, à Rennes, héritiers de François-Charles de Martel, contre Auguste de Martel, chevalier, ancien lieutenant des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis. — Séparation de biens de Louise Deffieux et d'Étienne Quinement. — Bilan de Louise-Élisabeth Sitounier, veuve de Pierre Girard, marchande tripière. — Bilan de Pierre Chotard, marchand à La Rochelle. — Ambroise-Ignace Gigaux, procureur du Roi à Saint-Martin de Ré. — Curatelle *ad hoc* d'Éloi Gautier, « sculpteur » à La Rochelle. — Jean-Thomas Lamothe, négociant, contre Pierre-Guillaume Pissonnet de Bellefonds, écuyer, seigneur de Clairembaud. — Louise-Marguerite Mesnier, veuve de David Creagh, contre Pierre-Valentin Mariocheau de Bonnemort, receveur des décimes du diocèse. — Bilan de Joseph Pascault, marchand à Marans. — Bénéfice d'inventaire à Charles-Auguste-Victoire Vernou, marquis de Bonneuil, chevalier de Saint-Louis, colonel d'infanterie, seigneur de la haute justice de Chancelé, pour la succession de sa tante Henriette Vernou. — Arnaud Belbeze, prieur, curé de Cran, contre Charles-Gaspard de Beynac, seigneur de Poulias. — Curatelle à la succession abandonnée de Bénigne Bruslé. — Levée des scellés de Jeanne-Rose des Montis, veuve d'Étienne Huet de Vendôme, écuyer, à la requête de François-Louis Jouin, écuyer, sieur de La Tremblay, et Suzanne des Montils, son épouse. — Jean Bouquin, curé de Saint-Rogatien, contre Pierre-Augustin Bouley, curé de Clavette. — Jean-Elie Vivier, écuyer, ingénieur ordinaire du Roi, Paul Vivier de Vaugouin, Jacques Vivier, Bertrand Richard et Judith-Henriette Vivier, héritiers de Paul Vivier, écuyer, officier de la maison du Roi, contre Henriette Raoult, veuve de Baudouin. — Joseph-François Collonnier, greffier au

point d'honneur. — Jean-Étienne-Augustin Julliot, notaire à Courçon. — Curatelle à la succession abandonnée d'André Le Roux, à la requête de Jean Garnault, ci-devant marchand horloger. — Bilan de J.-M. Mounier.

B. 1758. (Liasse.) — 44 pièces, papier, 3 parchemin.

1775. — Sentences et enquêtes. — Prestation de serment des juges consuls, Jean-Pierre Pelletan, Laurent Tasché, Claude-Joseph Lefebvre Dufresne et Jean Denis, négociants. — Déclaration de changement de domicile par Alexis Durand, prieur du prieuré de Saint-Cyprien de Bressuire. — Convocation des créanciers de la succession de Pierre-Louis Perdriau, Françoise Mounier-Rocheclaire, sa veuve ayant renoncé à la communauté. — Jean Monjaud, Jacques et Louis Picard et Marie Monjaud, René, Jean et André Dupin, Antoine, David et Marie Dupin, sa femme, Pierre Gapail et Marguerite Dupin, et Catherine Dupin, de Dompierre, contre Jean Gapail, aussi laboureur et François Dupin et Marie-Jeanne Gapail, leur fille. — Apposition des scellés chez Jacques Prudhomme de Fétilly, écuyer, décédé le 7 mai. — Estimation des biens de la succession de Guillaume-Jérôme de Meschain, écuyer, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine des vaisseaux du Roi. — Louis Boubée de Lespin, officier au régiment de Dauphin infanterie et Henriette Meaume, son épouse, contre Jean Meaume, procureur du Roi honoraire du bureau des finances, et consorts. — Joseph Claveleau, charpentier, contre Élie Bouguereau, prévôt des monnayeurs de la Monnaie royale de La Rochelle. — Apposition des scellés chez Étienne Verrier, ancien ingénieur en chef, décédé le 21 octobre. — François Desbains, François Hérard, Jacques Veaumer, procureurs, contre certains quidams auteurs de placards injurieux et leurs complices.

Epigramme.

O toi qui fais rougir la justice et les loix,
Procureur plein d'insolence,
Puisque tu prends tant de licence,
Tu ne dois pas en ignorer les droits.

Avec une potence et les effigies et noms des procureurs, robe noire et bonnet carré.

Epitaphe.

Ci-gissent tous les procureurs
Qui, s'engraissant de la substance
Des infortunés plaideurs,
Volent à la potence.

—Gillette de La Croix, veuve de Jean-Vincent de La Palice, garde du corps, contre la dame de Montrouan et le chevalier son fils, qui l'ont assaillie à coups de bâton et de poings, en proférant des injures et déchiré sa coiffure ; elle n'a été délivrée que par l'arrivée de son domestique. — Jean-Élie Bouguereau, prévôt des monnayeurs, contre Joseph Bonnet, laboureur à La Gabardelière, pour injures diffamantes, celui-ci est condamné à dix livres de dommages et intérêts applicables aux pauvres de l'hôpital général ; permission est donnée d'imprimer la sentence aux frais de Bonnet, et Bonnet doit donner au greffe un acte par lequel il reconnaît ledit sieur Bouguereau pour homme de bien et d'honneur et non entaché des injures atroces qu'il a impropérées contre lui. Signé : Macauld, avocat du Roi, Girard de Villars et Rougier. — Hubert-Alexis Godineau, huissier à l'Amirauté, pour injures et voies de fait, contre Liorit et Simon Maché, notaire royal et procureur au comté de Marans, qui l'avaient pris aux cheveux, lui avaient donné des coups de poing sur le visage et par tout le corps, à plusieurs reprises. — Sentence condamnant à être fouettés et battus de verges sur les épaules nues et à être bannis pour neuf ans, Joseph Gardanne, Pierre Vezinat, du régiment Royal-Vaisseaux, pour excès et voies de fait sur la route de Lafond à Puilboreau, à l'encontre de Georges Masson et François-Laurent Prochassou. — Élargissement des prisons de Madelaine Gibert, veuve de Jean Deschamps, et Madelaîne-Élisabeth Deschamps, prévenus d'injures envers François-Louis Jouin de La Tremblay, écuyer, lui ayant ôté sa perruque et son chapeau. — Étienne-Augustin Archambaud contre Pierre Tapon, Pierre Lambert et Marie Archambaud, pour injures et voies de fait. — Le procureur du Roi, contre la femme Cambond, prévenue d'avoir volé des nappes d'autel et différents autres effets dans diverses églises. — Michel Guyas, marchand, contre Henri Godineau, marchand, pour injures et menaces. — Jean Le Grand, dans le moment où il cherche à réparer les malheurs qu'il a éprouvés dans ses affaires, se plaint de ce qu'on ait mis un factionnaire à la porte de sa maison, qui a été investie par plusieurs grenadiers. — Pierre Bouin, contre Jean-Baptiste Alleaume, qui l'a maltraité, dans la vigne de la demoiselle de La Coudraye, fief Basauges, paroisse de Dompierre, l'a renversé et frappé à coups de canne et démoli sa hutte de clerc complanteur. — Le procureur du Roi contre Langevin et autres, prévenus d'assassinat et de guet-à-pens, violences et voies de fait et attroupements de garçons de métiers. — Élar-

gissement de Pierre Duprat, dit La Clef des Cœurs, grenadier au régiment Boulonnais. — Vérification d'écritures et de signatures pour Marguerite Labbé, veuve de Louis-Torterue Bonneau, Joachim de Baussay, et Henriette Brevet, son épouse, et Jacques-Henri Guibert, contre Gouellard et sa femme. — Expertise de la maison de Laleu, à la requête du principal du collège royal de La Rochelle. — Apposition des scellés chez Marguerite Dergny, épouse de Charles Raymond, marchand, grande rue.

B. 1759. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1776. — Sentences et enquêtes. — Curatelle *ad hoc* pour le mariage de Thomas Serclet, laboureur à Puilboreau, par Dompierre et Marie Coudreau. — Vente et adjudication, à la requête de Henry-Auguste Baudouyn, écuyer, sieur de La Noüe, héritier de son père, Pierre-Auguste Baudouyn de La Noüe, sur le curateur à la succession vacante de Jules, marquis de Gabaret, maréchal des camps et armées du Roi, du fief et seigneurie de Joussereau, composant le patrimoine dudit marquis de Gabaret. — Jacques Dusuze, sieur Descombes, notaire royal à Annezay. — Curatelle à la succession vacante de Henriette-Madelaine de Loyne. — Légitimation de la fille de Georges-Dubois Berthelot de Penaré, ancien capitaine au régiment de Boulonnais-Infanterie, et de Jeanne Lartigue, son épouse, et rectification de l'acte de baptême du 7 mai 1766. — Curatelle *ad hoc* de Louise-Marie Martin Villejers, pour autoriser son mariage avec Paul Fleury, bourgeois. — Curatelle *ad hoc* d'Anne Marie-Élisabeth Limousin pour autoriser son mariage avec Mathurin Quechon, crocheteur. — Curatelle à la succession abandonnée de Louis-David Giraudeau, lieutenant de frégate, à la requête de Marie Lelarge, veuve de Élie Giraudeau, héritière de sa sœur, veuve Admyrauld. — Levée des scellés à la requête de Antoinette-Marie Rousseau des Fontenelles, veuve de Nicolas-Jean Damien de Champdeniers, écuyer, seigneur des baronnies du Gué aux Volliers, La Sénéchallière et autres lieux, grand secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances. — Les religieux de l'abbaye de La Grâce Notre-Dame de Charron contre les intéressés au marais de La Brie, paroisse dudit Charon. — Pierre-Augustin Bouley, curé de Clavette, contre François Rondeau, courtier d'eau-de-vie, et Jean Bouquin, curé de Saint-Rogatien. — Curatelle *ad hoc* pour autoriser le mariage de Louis Henry, garçon boucher, et de Suzanne-Véronique Lafond. — Bénéfice d'inventaire à Gérôme-Jean Besnard, marchand orfèvre jouaillier, et Louise-Anne Desnouy, pour la succession de Marie-Anne Le Redde, veuve de Simon Desnouy, marchand orfèvre. — Arnould Belbeze, prêtre curé de Cran, contre Pierre Bourdon l'aîné, bourgeois, au sujet de sa dîme. — Pierre-Claude-Valentin Mariocheau de Bonnemort, receveur des décimes ecclésiastiques, contre Marguerite Mesnier, veuve de David Creagh, et Joseph Marchand d'Auteville et Anne-Marguerite Creagh. — Bénéfice d'inventaire accordé à Jean-François-Salomon Boutiron, écuyer, officier d'infanterie, pour la succession de son père Jean-François Boutiron, avocat en Parlement. — Alexandre-Armand Prévost, chevalier, seigneur d'Olbreuse, Antigny, La Ribaudière, La Brune, capitaine de cavalerie au régiment de Crussol, chevalier de Saint-Louis, contre François Tacrion. — Autorisation à Michel Guyas, négociant, de faire arrêter son débiteur Jean Rondard, marchand bouilleur à Aigrefeuille. — Autorisation de vendre une montre d'or, un couteau de chasse garni en argent et une paire de boucles de strass, gages de la créance de 192 livres sur Poute de Puybodet, officier au régiment de Foix, appartenant à Pierre Clémenceau, maître tailleur d'habits. — Curatelle *ad hoc* pour autoriser le mariage de Marguerite-Louise Baufiny avec Jean Laguerre, garçon tailleur de pierres. — Pierre Ledoux, farinier, contre les Dames de la Providence. — Bénéfice d'inventaire à Claude Dumorisson, bourgeois, Pierre Dumorisson, greffier en chef de la Cour des Aides de Bordeaux, Élisabeth Dumorisson, veuve d'Isaac Forestier, et Jean Dumorisson, bourgeois, tuteur d'autre Jean Dumorisson, demeurant alors à Pons, pour la succession de Marie-Thérèse Forestier, veuve de Jean-Jacques Loup.

B. 1760. (Liasse.) — 36 pièces, papier, 3 parchemin.

1776. — Sentences et enquêtes. — Le procureur fiscal de la châtellenie de Châtelaillon dépose au greffe du Présidial la procédure en crime d'assassinat contre Georges Lamarche et Antoine Gaudouin, faucheurs limousins. — Jacques Capoulet, religieux augustin, curé de Châtelaillon, dénonce le vol, dans son église, d'un ciboire, d'un ostensoir, d'un calice et sa patène, le tout d'argent ; il requiert et obtient la remise de ces vases sacrés qui ont été retrouvés en possession des voleurs. — Plaintes de Michel-Étienne Raynaud, procureur, contre Pierre Dreuillet, procureur, pour imputations calomnieuses. — Procédures contre Sans Soucy,

grenadier au régiment de Brie, prévenu d'excès, violences et voies de fait; garde des vignes de la dame Blavout, il voulut arrêter une rixe, dans lesdites vignes, entre les femmes qui vendangeaient; il reçut un coup de couteau et des coups de bâton et tira alors son sabre pour se défendre et parer les coups, mais sans frapper lui-même, et il se borna à renverser un jardinier surnommé l'Etendard, qui l'avait attaqué dans le canton de Tasdon, vis-à vis la maison de La Barouère. Pierre-Didier Fleury, conseiller du Roi, notaire, et Victor Fleury, bourgeois, mineur, se plaignent au contraire d'avoir été poursuivis par ledit Sans Souci, le sabre nu, à la tête d'une trentaine de vendangeurs furieux, et Fleury, notaire, tomba sans connaissance frappé par Chollet. — Le procureur du Roi contre certains quidams accusés d'avoir assassiné un soldat invalide. — François Philippeau et André Barbotin, déchargés de l'accusation d'assassinat et de vol portée contre eux. — Jean Giraud, maître en chirurgie, pour excès, violences et voies de fait, contre Valin, femme de René Sion, laboureur, et la femme de Jacques Boisgrosset, et Mousset, farinier, qui le maltraitèrent à coups de pierres, après avoir cassé sa canne et le menacèrent de coups de fusil « se réjouissant d'avoir eu le dessus d'un bourgeois », parce qu'il avait voulu chasser le bétail qui paissait sur sa propriété. — Anne Mounier-Rocheclaire, veuve de Jacques-François Garreau, négociant de l'île de Ré, contre Jean Pellet, entrepreneur, et sa femme, qui battit ladite veuve, la renversa, lui arracha sa coiffure de dentelles et ses boucles d'oreilles, jusqu'à ce que Pellet les sépara, la dispute étant née de la réclamation du loyer de treize livres, six sols, huit deniers. — Louis-Joseph Frein de Saint Germain, prêtre conventuel de l'ordre de Malte, curé-doyen de la paroisse de Saint-Jean, dépose, à la réquisition du procureur du Roi, qu'un individu rôdait, le soir, autour du presbytère, ayant un sabre sous le bras, que le bedeau vit dans l'église un couteau de chasse sur un banc et un particulier et quatre complices qui menaçaient la vie du curé. — Levée d'un enfant naissant exposé dans un panier, à la porte Dauphine. — Jacques-Louis-François Gazeau de La Brandonnière, chevalier, baron de Champagné, demeurant en sa maison noble du Petit-Plomb, demande et obtient que certains particuliers emprisonnés à sa requête dans les prisons royales de La Rochelle soient interrogés par le juge sénéchal de la châtellenie de Laleu.

B. 1761. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1777. — Sentences et enquêtes. — Benj. Girard, prêtre, curé de Notre-Dame de Surgères, contre les héritiers Brizard. — Estimation de l'auberge qui pend pour enseigne le *Bien Nourri*, située sous la Bourserie. — Apposition des scellés chez Antoine de Meynard, chevalier, seigneur de Saint-Michel ; — chez Gratien de Concarret, écuyer, seigneur de La Gravelle, capitaine de grenadiers au régiment de Normandie, chevalier de Saint-Louis, décédé rue Bazauges, le 12 mars. — Procès-verbal du procureur du Roi, constatant, que contrairement aux règlements, le curé d'Ars a inscrit dans un seul article, à la même date, plusieurs baptêmes, plusieurs inhumations, tandis que chaque acte doit former un article séparé. — Apposition des scellés chez David Boulanger fils, à la requête de Bertrand Richard et de Marie-Suzanne Thouron, épouse poursuivant sa séparation de biens d'avec ledit David Boullanger, procédant sous l'autorité de son curateur, Antoine-David Thouron, avocat au Parlement de Toulouse. — Les Minimes de Surgères contre Toutant, procureur fiscal du bailliage d'Aligre, et Fleury de Beauregard, au sujet du desséchement du marais voisin des marais de Norbeck et la rivière de Sèvre. — Gabriel-Suzanne Donat contre les prêtres de l'Oratoire, au sujet de la maison de l'Aumônerie. — Jacques-Laurent Beltremieux fils accepté pour caution de Suzanne-Françoise Faillofais, poursuivant sa séparation de biens avec Pierre Hébert, son mari. — Visite et estimation d'une maison à la requête des Dames de l'Hôpital Saint-Étienne de La Rochelle. — Apposition des scellés chez Josué-Nicolas Boullanger, décédé, à la requête de sa veuve, Marie-Jeanne Oüalle ; — chez Élie Giraudeau, décédé, à la requête de sa veuve Marie Lelarge. — Ouverture du testament de la veuve Lalesse. — Inventaire des meubles de Marie Anne-Élisabeth Creagh, veuve de Pierre Merlin, employé dans les fermes du Roi, décédé, et ouverture de son testament. — Jacques Mellin, accusateur de vol contre certains quidams. — Procès-verbal du cadavre de Louise Rondeau, femme de René Avrard, tombée fortuitement dans un puits. — Le procureur du Roi contre Jousselin, boucher, prévenu de viol.

B. 1762. (Liasse.) — 30 pièces, papier, 359 rôles, 58 rôles.

1777. — Sentences et enquêtes. — Information déposée au greffe du Présidial de La Rochelle, faite par le juge sénéchal de la châtellenie de la Brie, contre Pierre Girard, prévenu d'avoir assassiné sa femme et de l'avoir jetée dans le canal de la Brie. — Bilan de Paul Faivre, marchand à d'Aligre, ci-devant Marans. — Curatelle *ad hoc* de Jeanne-Françoise Penetreau Des Augiers, épouse séparée de corps et de biens d'Ambroise-Ignace Gigaux de Grandpré, conseiller du Roi et son procureur au siège royal de Saint-Martin de Ré. — Jacques Goguet et Giraudeau, caissiers des créanciers Blavout, sont déchargés, par sentence du 5 décembre, des conclusions contre eux prises par Bourgine qui est condamné à tous les dépens du procès. — Oudard-François-André Bouyer, procureur au Présidial. — Injonction du commissaire des guerres aux Religieux de la Charité de ne plus faire enterrer plusieurs cadavres dans la même fosse du cimetière militaire de la place, et à faire charger de terre et combler les fossés, dont il résultait une infection cadavéreuse nuisible, et sentence présidiale rendue en conséquence. — Ordonnance de faire faire un nouveau terrier donnée à Armand Lauvergnat, seigneur du fief des Guilloteau, paroisse de Marsais en Aunis. — Publications des lettres garde-gardienne de mai 1777, au profit de l'abbaye bénédictine de Saint-Jean-d'Angély. — Enregistrement de la commission « de piqueur au vol pour champ de fauconneries du cabinet du Roi », accordée à Jacques Carayon fils aîné, négociant, le 1er janvier 1777.

B. 1763. (Liasse.) — 34 pièces, papier, 2, parchemin.

1778. — Sentences et enquêtes. — Le procureur du Roi, contre Michel Bate, prévenu de vol et filouterie. — Sentence condamnant Marie Ripeau à être battue de verges et flétrie de la lettre V et au bannissement pour vol. — Nicolas-Simon-Marie Billaud, ancien avocat, conseiller du Roi, lieutenant des traites foraines, substitut du procureur général en la Cour des Aides au siége de l'Élection et procureur du Roi à l'Hôtel-de-Ville, contre Claude Giraud l'aîné, procureur, pour insultes devant la Cour, et demande de récusation. — François Hérard, procureur au Présidial, contre Barthelémy Gree, avocat et conseiller à l'Amirauté, pour diffamation dans un libelle lu à l'assemblée de la communauté des procureurs, qui l'accuse de trois crimes capitaux. — Pierre Morin, avocat, contre ledit Barthelémy Gree, pour diffamation. — Philippe Le Besque d'Andreville, capitaine de grenadiers, chevalier de Saint-Louis, contre Gravereau, pour calomnies. — Sentence condamnant Maurice Albert, pour subornation de témoins, à faire amende honorable et au bannissement pour cinq ans. — Séparation de biens entre Marie Françoise Micheau et Adrien Reyniers, marchand chapelier et garnisseur, et apposition des scellés chez ledit Reyniers. — Estimation des travaux faits à la maison de Desbains à Angoulins. — Réformation des actes de baptêmes de Marie-Jeanne Bonneau, Jacques Torterue-Bonneau, directeur des fermes du Roi, Jacques Bonneau, employé dans les bureaux de l'école royale militaire à Paris, et Élie-François Bonneau, capitaine au régiment Lyonnais-infanterie, par la substitution des mots « mariés » en face de l'Eglise Romaine » aux mots « épousés contre les règles de l'Eglise Romaine », conformément à l'arrêt du Parlement de Paris du 10 février 1777, dans les actes de baptêmes des 5 juin 1732, 30 mai 1733, 17 septembre 1735 et 28 septembre 1739, des registres de la paroisse de Saint-Barthelémy. — Apposition des scellés chez Jacques Mignonneau, écuyer, décédé à Puyvineux, paroisse de La Jarrie, le 23 mai. — Visite de la cure de Monroy, après le décès de Mathurin Boisdon, curé. — Apposition des scellés chez Guillotin, prévôt général de la maréchaussée ; — chez Marie Grenon, veuve de Hyacinthe-Gabriel Jouanne de Saint-Martin, négociant. — Exécution du testament de Antoine de Meynard, chevalier, seigneur de Saint-Michel, du 5 mars 1776. — Apposition des scellés chez Jacques Goguet, négociant, décédé. — Installation de Pierre Delétan comme concierge des prisons royales, à la place de Jean Reiné. — Procès-verbal d'un chien enragé, appartenant à Chebbe, fermier à Andilly, et qui a mordu deux enfants à Esnandes, deux à Marsilly, etc. — Apposition des scellés chez la dame Butler, veuve de Raoul de Labadie, chevalier, à la réquisition de messire François-Patrice-Vincent-Alexandre-Raoul de Labadie, chevalier, seigneur d'Auray et des Combes, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi. — Changement de domicile de Dom Edme Baudelot, prêtre, religieux profès, de la congrégation de Saint Maur, ordre de Saint-Benoît, prieur titulaire du prieuré de la Très Sainte Trinité de Puyravault, en Aunis. — Apposition des scellés chez Davy, ancien curé de La Fotte, décédé curé de Marsilly. — Apposi-

tion des scellés au couvent des Ursulines de La Rochelle sur les effets de Marie-Anne Boscal de Réals, décédée le 2 décembre.

B. 1764. (Liasse.) — 26 pièces, papier, 3, parchemin.

1778. — Enquêtes et sentences. — Information par Bertrand Desnouy, doyen des procureurs du siège royal de Saint-Martin de Ré, faisant fonction de juge en l'absence du sénéchal, contre Madelaine Boucheron, veuve de Joseph-Bernard Cambos, perruquier, prévenue d'avoir supprimé un enfant qu'elle aurait eu de Jean Catin, soldat au régiment Royal-Corse. — Élargissement de Jacques-Christophe Henry, interprète des langues étrangères à Clairgoute, principauté de Montbéliard, soupçonné, sans preuves, de filouterie. — Le procureur du Roi contre les quidams qui ont volé, chez M. de Baussay, des coffres, malles et différents effets, une montre d'or, deux glands et une bague d'or, une tabatière doublée d'écaille, garnie d'argent avec portrait, une paire de boutons à brillants d'argent, vingt-quatre livres d'argent monnayé, une boucle de col d'argent, quatre paires de bas de soie, deux bords de chapeau en galons d'or, un couteau garni en argent, etc. — Sentence condamnant pour vols dans les églises la fille Roullet à être fustigée et marquée de la lettre V. — Le procureur du Roi contre certains quidams qui ont volé du linge chez Jean Perry, négociant à Mortagne-la-Vieille, et qui s'est désisté de sa plainte. Procès-verbal d'effraction et information à cette occasion. — Le procureur du Roi contre « un particulier, grand de » taille, visage brun et vêtu d'une redingote bleue », qui s'est introduit dans la maison de la veuve Vivier, après avoir frappé Catherine Boutet, servante domestique de ladite dame. — Le procureur du Roi contre les auteurs d'un tumulte, avec excès et violences, survenu dans la maison de Tenholt, cordonnier ; les vitres ont été brisées, les volets arrachés et des pierres jetées dans la boutique avec tous les outils qui étaient sur le devant de la boutique, et la garde a dû intervenir, sous la conduite de Blondeau, sous-aide-major de la place ; ce tumulte a été occasionné par la fustigation d'une fille par l'exécuteur de la haute justice ; parmi les manifestants figure un nègre appartenant au sieur Jolly, négociant, un nommé Roy, qui sortait de prison, les filles Limousin et Garnier, vachère, etc. — Sentence condamnant Louis Dugué, pour vol, au bannissement pour neuf ans. — Noble homme François Bourguignon de La Mure, écuyer, contre Nicolas Schaaff, négociant. — Le procureur du Roi contre Étienne-François Boyer, notaire au comté de Benon et huissier de l'Élection, prévenu d'avoir assassiné sa femme. — Benoît Bouzitat de Sélines, chevalier, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, contre Didier-Daniel Raoult, avocat en Parlement, pour diffamation et injures. — Dépositions de Henri-Charles-Benjamin Green de Saint-Marsault, comte de Châtelaillon, chevalier de Saint-Louis, Pierre-Charles de Chertemps, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de la Reine, Paul Gabriel Donnat, écuyer, Jean-Aimé de La Coste, avocat au Présidial. — Sentence qui condamne Jean-Baptiste Beraud-Du Breuil, bourgeois à Saint-Jean-d'Angély, à être admonesté pour excès, violences et voies de fait, ayant tiré deux coups de pistolet chargés à poudre, près le château de Charon, pour décider la demoiselle Marie-Sophie Caffin à se marier avec lui, la recherchant depuis quatorze ans. Lettres patentes qui évoquent au Conseil du Roi toutes les accusations intentées et à intenter contre Beraud du Breuil et ses complices (4 janvier 1776). Transaction entre les parties, reçue Allenet, notaire.

B. 1765. (Liasse.) — 54 pièces, papier, 3, parchemin.

1779. — Informations et sentences. — Levée des scellés sur les effets de Marie-Anne Boscal de Réals, au couvent des Ursulines, à la requête de Louis-Charles Boscal de Réals, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis. — Déclaration de changement de domicile de R. P. Dom Benoît Lemaire, prêtre religieux profès de la congrégation de Saint-Maur, ordre de Saint-Benoît, prieur de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, fondé de procuration de dom Antoine Bompart, prêtre religieux profès de la même congrégation, prieur titulaire de Notre-Dame des Prières, diocèse de La Rochelle. — Déclaration de changement de domicile du prieur de Charentenay, dom Pierre Renoux, de ladite congrégation. — Levée des scellés chez Esther-Suzanne Oüalle, veuve de Joseph Colomb, à la requête de Perrette Colomb, Jean Chamois, Julie Colomb, son épouse, Étienne-Abraham Gauvain et Rose Colomb, son épouse, Godefroy Emler, Suzanne Colomb, son épouse, Étienne-Auguste Manceau, Louise-Charlotte Colomb, son épouse, et Victoire Colomb. — Curatelle *ad hoc* pour autoriser le mariage de Marie-Louise Rouillon avec Joseph-Dominique Billiet, garçon graisseur. — Nomination de Farjenel à l'extraction des minutes

de feu François-Louis Laleu, notaire, à la requête de Marie-Anne Limier, sa veuve. — Ordonnance portant arrestation de Aymé, marchand boulanger, à la requête de Jean Garaud, marchand boulanger, son créancier. — Main levée de l'interdiction de Nicolas-Joseph Thomas. — Ordonnance pour arrêter Barrière, orfèvre, à la requête de ses créanciers, Bouchage et Cornut, marchands joailliers à Toulouse. — Levée des scellés chez Pierre-Didier Fleury, notaire. — Curatelle à la succession de Jacques-Antoine Cantin et Marie-Agnès-Thérèse Forest, sa femme, à la requête de Paul-Charles de Pont, chevalier, seigneur des Granges et de Virson président trésorier de France honoraire au bureau des finances de La Rochelle, héritier de son père Paul-François de Pont, chevalier, seigneur d'Aigrefeuille, aussi président trésorier de France honoraire. — Levée des scellés de Marguerite-Jeanne Butler, veuve d'Alexandre-Étienne de Labadie, chevalier, seigneur de La Chausselière, ancien colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, à la requête de François-Patrice-Vincent-Alexandre-Raoult de Labadie, chevalier, seigneur de La Chausselière et d'Aumay, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, et Marie-Anne de Labadie, veuve d'Antoine de Gallway, chevalier, et Louis-Jean-Baptiste de Labadie, chevalier, lieutenant d'artillerie, frère et sœur. — Levée des scellés chez Gabrielle-Madelaine Guynot, veuve de Jean-François Boutiron, avocat en Parlement, l'un des greffiers en chef du bureau des finances de La Rochelle. — Louise-Anne Desnouy, épouse de Jérôme-Jean Besnard, marchand orfèvre, et Renée Desnouy, sa sœur, veuve de René Dudoyer, bourgeois, héritières sous bénéfice d'inventaire de Marie-Marguerite Le Redde, leur tante, veuve de Henry Chasseriau, négociant. — Curatelle *ad hoc* de Marie-Thérèse-Pinelle Clauville, à la requête de Louis-Silvestre Jambu, maître apothicaire. — Marc-Antoine-Alexis Giraud, procureur du Roi de la maréchaussée. — Bilan de Louis Barteau. — Enregistrement des lettres de comptabilité des maîtres des comptes de Paris et de lieutenant général du Présidial de La Rochelle, office dont a été pourvu Pierre-Étienne-Lazare Griffon, chevalier, seigneur de Romagné, etc., etc., 16 juin 1779. — Marie Despéroux, veuve de Charles Réas du Couteau, demeurant au village de Grolleau, paroisse de Salles, contre Louis Denécheau, prêtre, curé de Taugon-la-Ronde, pour l'exécution de l'arrêt de la cour du Parlement de Paris en faveur de ladite dame Réas du Couteau. — Apposition des scellés chez Jean-Charles-Louis Besse de La Barte. — Bail emphytéotique de maisons, domaines et devoirs, paroisse d'Aytré, par les Carmes de La Rochelle, aux sieur et dame de Franquefort (24 décembre). – Rectification des noms de Henri Vrigneau, fils d'André Vrigneau et de Marie Veillon, et non Marie-Anne Sicatteau, cette dernière étant grand'mère. — Réformation des noms de Jean-Abraham Chevallier, fils de Pierre et de Marie Bevalle.

B. 1766. (Liasse.) — 30 pièces, papier, 3, parchemin, sceau en cire verte.

1779. — Enquêtes et sentences. — Catherine Braud, à Croix-Chapeau, contre Sandrellaud, prêtre, curé de Croix-Chapeau, au sujet d'un banc à l'église, par suite du déplacement du confessionnal. — Thomas Lavergne, ancien conseiller au siège des eaux et forêts de Poitiers, et Marie Françoise Martineau, son épouse, contre Dubuc, bourgeois et ancien officier d'infanterie, pour insultes, violences et coups de canne et de couteau de chasse. — Marguerite Orceau contre Gigaux de Grandpré, procureur du Roi à l'île de Ré, pour injures et diffamation, qui pouvaient empêcher son mariage projeté avec Pierre Lescadieu, tonnelier. — Lettres de grâce et rémission en faveur de Mathieu Moquet, à l'occasion d'un coup de fusil qui atteignit et frappa mortellement Mathurin Juzeau, qui le menaçait de son bâton, pendant qu'il était à la chasse avec son cousin, garde-chasse de la seigneurie d'Anais. — — François Croizet, conseiller du Roi, juge du point d'honneur, contre certains quidams qui avaient comblé le fossé dont il avait entouré sa propriété, pour y faire nuitamment des dégradations. — Gabriel Magre, officier marinier, contre Masse, officier garde-côtes, qui l'avait insulté en le prenant au collet et lui montrant le poing, lui avait donné des gourmades, l'avait menacé de sa canne et l'avait fait emprisonner. — Jacques-Bertrand Columban, comte Desgrée, chevalier, seigneur du Lou et de Lesnée, ancien président de l'ordre de la Noblesse de Rennes, contre les calomnies répandues contre lui, et demande que la déposition d'Euzenou, comte de Kersalaun, soit recueillie en exécution de l'arrêt du 23 août 1779. — Charles de Bourzac, conseiller du Roi et lieutenant particulier, contre un quidam qui l'a injurié publiquement, en pleine foire.

B. 1767. (Liasse.) — 140 pièces, papier, 3, parchemin.

1780. — Enquêtes et sentences. — Antoine Dermat le jeune, marchand cellier, contre François Hèbre

négociant, au sujet d'un marché de peaux. — Levée des scellés chez Pierre-Augustin Poujaud Des Vertus, ancien officier de cavalerie. — Jacques Petit, notaire royal à Longèves. — Jeanne-Véronique Baudin, veuve de Jean André, capitaine garde-côte, et héritière de Josué Baudin, écuyer, grand secrétaire du Roi, son oncle, contre Michel de Nesle, écuyer, ancien garde du corps, capitaine d'infanterie, aide-major de la place de Saint-Martin de Ré, et Marie-Henriette Balard, son épouse, héritière de Jean-Antoine Balard et les autres cohéritiers. — Levée des scellés chez Tahureau de La Chevallerie, colonel d'artillerie décédé. — Curatelle *ad hoc* de Pierre-Louis Alexandre Green de Saint-Marsault, seigneur, marquis, baron de Châtelaillon, terre et seigneuries de Salles, Rude Pierre, Le Roullet, La Salle d'Aytré, La Laisse, Bourlande et Les Viviers, ancien capitaine de cavalerie au régiment royal de Pologne, chevalier de Saint-Louis, conseiller du Roi et son grand sénéchal à La Rochelle. — Curatelle *ad hoc* de Marie-Anne Bon, servante domestique, pour autoriser son mariage avec Jacques Casier, journalier. — Curatelle aux biens déguerpis par Marie Desperoux, veuve Réas Du Couteau, demeurant à Grolleau, paroisse de Salles, à la requête de Louis Denescheau, curé de Taugon-La Ronde. — Les prêtres de l'Oratoire, prieurs de Saint-Jean dehors, contre Louis Maudet, curé d'Esnandes. — Levée des scellés chez Paul Fleuriau, à la requête de sa veuve Marie-Charles Admyrauld, de Paul-Benjamin Fleuriau, François-Anne-Gabriel Fleuriau, Marie-Marguerite Fleuriau. — Tutelle *ad hoc* de Pierre-Honoré Lacroix, peintre, fils mineur de feu Honoré Lacroix, marin, « décédé en 1761 à bord d'un corsaire armé à Bayonne », et de Renée Boujou, remariée à Mathurin Soullard, et décédée le 19 novembre 1769, à Rochefort, pour autoriser son mariage avec Marie-Anne Marchaudeau. — Levée des scellés chez la dame Coutant, veuve Chauvet du Breuil, décédée le 3 avril 1779. — Arrestation de Catherine Solquer, femme Jean Pinaud, qui a tenté de faire assassiner son mari, après « s'être déshonorée par son indigne conduite ». — Levée des scellés chez la dame Leclerc, veuve Veyssière.

B. 1768. (Liasse.) — 149 pièces, papier ; 3, parchemin, sceau en cire verte.

1780. — Enquêtes et sentences. — Marguerite Girard, veuve de Pierre Gallocheau, capitaine de navire, contre Jean Gallocheau, capitaine de navire, pour injures diffamatoires et menaces de voies de fait. — Lettres de grâce et de rémission à Boucherie, menuisier, Laurent et Pierre Petit, de Benon, qui, dans une rixe, frappèrent Pierre Gazeau, qui mourut quelques jours après : Laurent Petit se battant avec Moreau et Boucherie avec Pierre Gazeau, il y eut une mêlée générale. — Jean Figuret, aubergiste, contre certains quidams auteurs et complices de l'enlèvement de sa fille Jeanne par Gaultier de Vaucenay, officier. — Étienne-André de Lestang, chevalier, seigneur de La Pinaudière, et Charlotte Coulet de Bussy, son épouse, contre les quidams qui lui ont volé une chaîne de montre d'or et son crochet, qui ont été retrouvés à l'Hôtel de la Monnaie. — Pierre Alexandre Allet, étudiant, contre Lécuyer, praticien, qui l'a insulté et lui a donné un soufflet, sachant qu'il n'était pas de force à lui répondre. — Évasion de la demoiselle Darbellet du couvent des Dames Blanches. — François Tainon, seigneur de Jousserant et du patrimonial de la seigneurie d'Angoulins, et François Joint, son domestique, garde desdites seigneuries, contre Jean-Jacques Massé, capitaine de navire, conseiller du point d'honneur et Jean Jacques Massé, son fils, lieutenant garde côtes, qui les ont injuriés, menacés de coups d'épée et de pistolets. — Sentence condamnant aux galères François Geay, pour cinq années, pour vol avec effraction chez le sieur de Gascq. — Sentence condamnant pour filouterie Charles Beneton au carcan, au fouet et au bannissement, après avoir été marqué d'un fer chaud portant la lettre V. — Jacques Bidet, marchand chapelier à Mauzé, contre Jacques Lamarche, pour vol d'effets d'habillement ; ce dernier est condamné à être fustigé et aux galères à perpétuité. — Péponnet contre Jean-Élie Giraudeau l'aîné, pour diffamation à l'occation d'un procès.

B. 1769. (Liasse.) — 135 pièces, papier ; 3, parchemin, sceau cire verte.

1781. — Sentences et enquêtes. — Dépôt au greffe du Présidial de l'information faite par Pierre-Louis Foucault, avocat en Parlement et au siège royal de Saint-Martin de Ré, faisant fonction de juge en l'absence du Sénéchal, contre un quidam prévenu de vol d'argenterie, et de divers objets d'or à mademoiselle Foucault, objets qui ont été remis par un soldat déserteur, Laverne. — Dépositions de Antoine-Lombard de de Saigne, lieutenant-colonel d'infanterie, commandant supérieur de la compagnie des cadets gentilshommes et des troupes de la marine, chevalier de Saint-Louis, Jeanne Loppinot, épouse de Michel de Coigne, R. P. Nicolas-Pierre-Marie Dupré dit Albert de

Saint-Nicolas, religieux Carme, aumônier de la compagnie des cadets gentilshommes, Jean-François de La Porte d'Anglefort, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'artillerie au dépôt des colonies, Arnaud Capelan, sergent au dépôt de la marine. — Rieux, concierge de la prison. — Pierre-Louis Routureau, prêtre, vicaire de Saint-Jean de Liversay, demande à exercer librement et définitivement ses fonctions ecclésiastiques, malgré l'information faite contre lui, ladite information ayant été suivie d'un décret d'ajournement, ce qui est accordé ; il s'agissait d'un refus d'administrer les sacrements à ceux qui n'avaient pas payé la dîme, sur la dénonciation de Louis Ballanger. Certificat en faveur de Routureau par les notables et principaux habitants de Saint-Jean de Liversay : Huet, seigneur de Sourdon, Delaroy, notaire à Benon, Labat, maître chirurgien, J. Foubert Agusseau, régent, Huges-René-Fromy de La Motte, ancien chirurgien-major du régiment de Baierbon, maître en chirurgie, et 44 signataires. — Pierre Meraud, laboureur, et Élisabeth Jamin, de La Jarrie, contre André Gaillard et sa femme, qui insultèrent ladite Jamin et, sans avoir égard à son état de grossesse, la maltraitèrent à coup de poings, de pieds et même à coups de pierre, étant chargée de ses deux petits enfants, ce qui l'empêchait de se défendre. — Pierre Trimouille, postulant à la juridiction consulaire, contre Nicolas-Marie Thoumelet, huissier au Présidial, pour excès et violences. — Le procureur du Roi, contre Pierre Muret, travaillant au port, prévenu de rixe avec des soldats et matelots qui avaient battu sa femme, Marie Touzeau. — Le procureur du Roi contre des quidams accusés d'avoir coupé des arbres au Thou, à la requête de Marc-Antoine De Vignaud, écuyer, capitaine de canonniers. — Joseph-Pierre-Noël Ganet, bourgeois, contre son beau-frère Birot, orfèvre, qui l'avait fait enfermer à l'hôpital général, sous prétexte de démence. Il est interdit. — Lettres de grâce et rémission au profit de François Daudelay, tailleur, qui renversé par Ingaud, se défendit avec ses ciseaux et le blessa si malheureusement qu'il mourut de sa blessure. — Jacques Sibille La Vertu, négociant, contre Étienne Cadot et Jean-Baptiste Regnier.

B. 1770. (Liasse.) — 39 pièces, papier, 3, parchemin.

1781. — Enquêtes et sentences. — Apposition des scellés chez Allaire, veuve Macaud, maître boulanger ; — chez Claude Baudry, directeur des postes ; — chez Guillaume-Julien de Saint-Alban, officier à la suite des colonies ; — chez la veuve Huet de Rominville. — Partage de revenus entre Marie-Claire-Pélagie Joubert de Landreau, veuve de Jacques-Louis Gazeau de La Brandonnière, chevalier, seigneur, baron de la baronnie de Champagné, et Marie-Louise-Julienne Gazeau de Champagné, mineure, seule héritière de Gazeau de La Brandonnière, marquis de Champagné, sous la tutelle de Charles Vinet, notaire royal à Fontenay-le-Comte. — Arrêt du Parlement prescrivant qu'il soit fait une copie collationnée du registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse d'Usseau pour 1780, qui a été perdu lors de l'apport au greffe de la sénéchaussée. — Apposition des scellés chez Françoise Bruneau, veuve de Jean Gauduchon, capitaine de navire. — Changement de domicile de Dom Thibault de Pierreux, prieur de Saint-Hilaire-lès-Bois-de-Charon. — Apposition des scellés aux Ursulines sur les effets de Dupuy, épouse Chabot, pensionnaire audit couvent. — Curatelle aux mineurs de André Priouzeau, à la requête de René-Jacob de Tigné, bailli, grand-croix de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de La Lande, Verché, Puyravault et de la commanderie magistrale du temple de La Rochelle, demeurant à l'île de Malte et propriétaire de la cabane la Tourmente au marais de Bernay, paroisse d'Aligre, affermée audit Priouzeau. — Apposition des scellés chez le chevalier Huet de Vendôme, décédé à Nantilly, paroisse de Marsilly. — Procès-verbal de visite des bâtiments de la Manse abbatiale de l'Absie. (Sceau du chapitre de La Rochelle, d'azur à deux sceptres en sautoir accompagnés de 3 croix, au chef chargé d'une couronne d'épines. SIGILLVM. ECCLESIÆ. RVPELLENSIS). — Réformation des noms de baptême de Jacques-Jacob Jousseaume fils, négociant, fils de Jacques Jousseaume et de Louise Julliot, baptisé à Saint-Sauveur le 24 février 1742, et non Jacques-Isaac comme il est porté sur son contrat de mariage avec Marie-Marguerite Ranson, sa première femme, 8 septembre 1764, et Anne Françoise Souchard Desbarres, son épouse actuelle, 22 juillet 1773, sur les dépositions de Louise Julliot, Jacques Jousseaume père, Antoine Piccard, négociant, Jean-Élie Giraudeau aîné, négociant, François-Benjamin Giraudeau, négociant et Jean-Paul Robert, négociant. — Procès-verbal d'ouverture du testament de Bonvallet des Brosses, décédé. — Ordonnance de la tenue des audiences présidiales, les mercredi et vendredi à 9 heures, de la Saint-Martin jusqu'à Pâques, à 8 heures, de Pâques aux vacations de septembre. — Prestation de serment des juges consuls Jean Denis, Pierre Bordes, Benjamin Lardeau, Joseph

Massot. — Daniel Raoult, sénéchal de Périgny, Laleu, Ronflac, Cramahé, Sermaise, la commanderie de Saint-Jean du Perrot, Lafond, abbaye de Saint-Léonard, châtellenie d'Aytré et partie patrimoniale d'Angoulins et Chagnolet. — Jacques-Nicolas Billaud, sénéchal de Châtelaillon et de La Salle d'Aytré par commission de Henri-Charles-Benjamin Green de Saint-Marsault, comte desdites seigneuries, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, porteur de procuration de haute et puissante dame Françoise-Suzanne-Geneviève Green de Saint-Marsault, son épouse, dame desdites châtellenies. — Pierre-Casimir Rougé, sénéchal de Maubec et de Dompierre. — Enregistrement des lettres de cession par le Roi de la seigneurie d'Angoulins à Henri-Léonard-Jean-Baptiste Bertin, ministre, secrétaire d'Etat, commandeur des ordres du Roi à Paris (8 avril 1781). — Procès-verbal de réparations à la façade de l'église Saint-Jean du Perrot qui a perdu son aplomb. — Bénéfice d'inventaire des héritiers Rasteau, d'Alexis de Martel, de Nicolas-Valentin Mariocheau de Bonnemort, chevalier de Saint-Louis et Anne de Martel, dame de la Villegeoffray.

B 1771. (Liasse.) — 58 pièces, papier, 5, parchemin.

1782. — Enquêtes et sentences. — Louis Gontier, bijoutier, contre Jacques Laurent, soldat, provincial, prévenu de vol d'argenterie, condamné au fouet, à la marque, au bannissement pour neuf ans, décédé. — Le procureur du Roi contre Mathurin Rousselot, Jean Pasquet et François Blanchard, garçons fariniers, pour violences et voies de fait contre Bien Campé et François Nebout. — François Tainon de Bellevue, seigneur du patrimonial d'Angoulins et de Jousserant, contre Gatineau, fournier, qui l'injuria publiquement. — Billaud, exécuteur testamentaire de Louis-François Green de Saint Marsault, chevalier, marquis de Châtelaillon, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis. — Réparations à faire à la maison du Petit Plessis, paroisse de Notre-Dame hors les murs, à la requête de Marc-René de Voyer de Paulmy d'Argenson, marquis de Voyer, lieutenant général des armées du Roi, commandant en second dans les provinces d'Aunis, Saintonge, Angoumois et Poitou, lieutenant général et grand bailly d'épée de la province de Touraine, inspecteur général de cavalerie de dragons, gouverneur des châteaux royaux de Vincennes, Loches et Romorantin, ancien directeur des haras de France, seigneur baron de Mormande, les Ormes, vicomte de Paulmy et de la Guierche, marquis d'Argenson et autres lieux. — Apposition des scellés chez Pierre-Côme de Meynard, ancien capitaine au régiment de Touraine-infanterie, chevalier de Saint-Louis. — Apposition des scellés chez Gabriel Admyrauld, décédé, directeur de la compagnie d'assurances de la Rochelle pour les armements. — Procès-verbal d'ouverture du testament Proa.

B. 1772. (Liasse.) — 30 pièces, papier, 3, parchemin. 8 sceaux.

1783. — Sentences et enquêtes. — Curatelle *ad hoc* à Anne-Étienne Mirza pour l'autoriser à accepter la donation à l'occasion de son mariage avec Rougé, échevin et lieutenant général de l'Élection, par les époux Pardoux et Gravier. — Bénéfice d'inventaire accordé à Claude Baudry de La Richardière, ci-devant directeur des postes, héritier de son père Claude Baudry. — Benoît Bouzitat, chevalier de Sélines, lieutenant colonel d'infanterie, gouverneur de Preau, chevalier de Saint-Louis, tuteur de ses neveux, contre Pierre Bourdeau, fermier de la seigneurie de Cheusses, et Suzanne-Olive, son épouse. — Curatelle *ad hoc* de Clément-François Villers, pour autoriser son mariage avec Madelaine Fréchet, aussi domestique chez le sieur Bernon, armateur. — Procuration de Philippe La Bauche, écuyer, seigneur de Bazeilles, et Marie-Anne Lamau, son épouse, demeurant à Sedan, à Jacques Carayon fils aîné, pour les assemblées de famille relatives à Anne-Suzanne Perdriau, à Genève, et de Jean-Baptiste-Guillaume Perdriau, pasteur de l'Eglise, bourgeois de Genève, à son fils Antoine Perdriau, dans le même but. Sceaux de la république de Genève et de La Fresneau, président pour le Roi. — Entrée dans le couvent des Récollets de Jean-Pierre-Baptiste Pelletan, 20 ans 8 mois. — Laurent de La Flaquière, curé de Ballon, contre Nicolas Gaucher, notaire à ladite juridiction, au sujet de la dîme. — Bénéfice d'inventaire au profit de Jean-François Dufaur de Chatelars, écuyer, et Anne-Marguerite-Joseph Picard, son épouse, héritiers de leur fille Anne Françoise-Victoire Dufaur de Chatelars, épouse de Joseph Le Moyne, chevalier, seigneur de Sérigny, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis. — René Jacob de Ligné, chevalier, bailli, grand-croix de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de La Lande, Vercher, Puyravault et du temple de La Rochelle, contre Pierre Bidault et autres habitants de Longèves, Saint-Médard et Sainte-

Soulle. — Interdiction de Jean Desayvre, notaire à Sainte-Soulle, pour cause de démence. — Enregistrement et publication des lettres de réhabitation des sieurs Michel-David Meschinet de Richemond et Pierre-Samuel de Missy, en date du 31 décembre 1782, signées « Louis » et, par le Roi « Amelot », imprimées à Paris le 19 de ce mois et enregistrées le lendemain. — Jean-Pierre Pelletan, âgé de 20 ans 6 mois, expose que « désirant » se faire religieux Récollet, ordre de Saint-François, » il a sollicité et fait solliciter ses père (Jean-Pierre) et » mère (Marguerite-Françoise Baugier) pour lui accor- » der leur consentement et approbation, qu'il n'a pu » obtenir jusqu'à présent... il vous plaise « nommer un curateur *ad hoc* pour l'autoriser à faire faire les sommations respectueuses à ses père et mère, etc. Ordonné que le sieur Pelletan fils sera entendu sur l'état de gène ou de liberté qu'il peut avoir éprouvé dans la maison de son père et les motifs qui l'ont porté à en sortir et à se retirer dans la maison des religieux Récollets, l'état dont il y jouit et les moyens qui l'y ont fait loger et demeurer jusqu'à présent. Signé : Griffon (14 janvier 1783). Dans son interrogatoire, M. Pelletan fils proteste de la sincérité de sa vocation monastique et dit qu'il a un frère plus jeune qui peut aider son père dans son commerce, et que d'ailleurs il n'a jamais eu à se plaindre ni de ses parents ni de ses maîtres. — Nomination de curateur à substitution faite par Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur marquis et baron de Châtelaillon et des terres et seigneuries de Salles, Rudepierre, Le Roullet, La Salle d'Aytré, La Laisse Bourlaud et Les Viviers, ancien capitaine de cavalerie au régiment Royal Pologne, chevalier de Saint Louis et grand sénéchal.

B. 1773. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier ; 4 parchemin.

1783. — Enquêtes et sentences. — François Grandpré, apothicaire chez Magre père, contre Jean Rolland, maître vitrier, qui, disant : « Il faut faire le charivari sur l'apothicaire », l'entoura avec plusieurs complices, rue Saint Nicolas, lui porta plusieurs coups de poing sur le visage, lui meurtrit un œil et le renversa en le menaçant de l'assassiner, ce qu'il aurait fait sans l'intervention des voisins ; l'information n'établit pas qui a frappé le premier. — Procès-verbal d'effraction dans la boutique [illegible] fils, tenant un bureau de tabac, rue des Cordouans, et vol d'argent. — Paul Goupillaud, aubergiste à Saint-Eloi, contre Jean Albert, jardinier ; [illegible] Antoine Neaud père, marchand boucher, Madelaine Féty, sa femme, et Antoine Neau fils, aussi boucher, contre Delâge fils aîné, boucher, qui les a traités de voleur et fripon, etc. — Pierre Collon, farinier, contre Pierre Hemard, laboureur au Pont des Salines de Périgny. — Louis Bousseau du Châtelier, bourgeois et syndic de Dompierre, contre Jousselin, qui l'a blessé à la tête d'un coup de pierre. — Marie Nadau, femme de Jean Albert, jardinier à Lafond, contre Pierre Goupillaud, aubergiste et collecteur, qui lui avait donné plusieurs coups de bâton, parce qu'elle ne voulait pas payer la taille en l'absence de son mari. — Sentence condamnant Pierre Léonard Repreau, vigneron, à être fouetté, marqué de la lettre V et au bannissement pour trois ans, pour vol. — Sentence condamnant Charles Canton Racine dit Picard, menuisier, au fouet, à la marque et au bannissement pour cinq ans, Marie Favreau, femme de Philippe Bosset, au bannissement pour cinq ans, et Élisabeth Grenet, à être admonestée pour vol. — Sentence condamnant François Petit dit Bournezeau, à être battu de verges et au bannissement pour trois ans, pour vol.

B. 1774. (Liasse.) — 44 pièces, papier ; 4, parchemin.

1784. — Enquêtes et sentences. — Louis Gastineau, charcutier, contre Denoux Lamotte et Desnouy, sa femme, qui maltraitaient son enfant, Jacques, qu'il eut de la peine à arracher de leurs mains. — Vol commis au préjudice d'Agatos Matar, procureur général de la congrégation de Saint-Sauveur en Syrie, de l'ordre de Saint-Basile, religieux grec, melchite romain. Pendant qu'il voyageait avec Basilios Atalah, leur sac fut ouvert et on avait enlevé deux cent dix louis d'or de France, huit médailles d'or, trois frappées à l'effigie de Constantin, une de Fouque, une de Néron et une autre très ancienne et deux autres monnaies turques. On a retrouvé le sac avec quelques effets, une écritoire, un livre écrit en arabe, deux en français, un portefeuille ferré, un livre de comptes, etc. — Claude-Joseph Le Febvre Dufresne, conseiller du Roi, président trésorier de France au bureau des finances et chambre du domaine de la généralité, et Françoise-Catherine Boyer Duberneau, son épouse, contre Genauzeau, charpentier à La Jarne, qui injuria ladite dame, la frappa à coups de bâton jusqu'à ce que le bâton lui eût été arraché des mains, et brisa les glaces de l'appartement. — Sentence condamnant François Le Clair, pour vol, à être fustigé et marqué des lettres *Gal.* et aux

galères pour 5 ans. — Le procureur du Roi contre René-Modeste Penetreau, prêtre, curé d'Aligre, ci-devant Marans, pour avoir marié, en temps prohibé, Benoît Deschamps, scieur de long, et Renée Bourdaux, étant en état de grossesse, vu l'urgence, pour éviter le scandale. — Sentence condamnant Jean Baudusseau à être pendu pour vol.

B. 1775. (Liasse.) — 41 pièces, papier, 4 parchemin.

1784. — Enquêtes et sentences. — Séparation de biens de Catherine Martineau et Jean Gaborit. — Procuration de Marie-Anne Cochon-Dupuy, à François Charruaud, pour la représenter à la curatelle des enfants mineurs de feu Jean-Charles Pascaud, marquis de Poléon, et de Henriette Dupuy, remariée à Louis-Maximilien-Alexandre, comte d'Hanache. — Procuration, dans le même but, audit Charruaud, par Antoine-Auguste des Herbiers, marquis de l'Etenduère, ancien capitaine d'infanterie. — Procuration, dans le même but, audit Charruaud, par Marie-Thérèse Potart de Lu, chez les religieuses hospitalières. — Curatelle *ad hoc* pour autoriser le mariage de Marie Baudouin avec Jean Quintard. — Nomination de Michel-Thomas Delaire, curateur aux causes de Marie-Anne-Pélagie Ranjard, veuve de Pierre-Paul-Étienne Viette, écuyer, avocat au Présidial. — Enregistrement des lettres de réhabilitation de Nicolas Paillet et Pierre-Claude Meynardie, du 11 février 1784, signées Louis, Par le Roi, le baron de Breteuil, enregistrées au Parlement le 1er mars 1784. — Ordonnance pour la tenue des audiences à Esnandes, sur la requête de Jean-Louis-François de Brach, chevalier, seigneur châtelain d'Esnandes, ancien lieutenant des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis. — Curatelle *ad hoc* pour autoriser le mariage de Élisabeth Vauzel et de Étienne Lherisson. — Ordonnance concernant un loup enragé aux environs de Benon (17 juin 1784). — Charles-François-Ignace Meriaud, sergent royal, Lazare Rivière, bourgeois, archer garde de la connétablie et maréchaussée de France. — Bilan déposé par Arnault Garraud, tailleur d'habits. — Pierre-Casimir Rougé, sénéchal du Pont de La Pierre, par nomination de François-Germanicus-Bonnaventure Maynard, seigneur de la baronnie de Laugon, et sa femme. — François Tannon de Bellevue, seigneur de Jousserant et du patrimonial d'Angoulins, contre Pierre-Honoré Pinet, procureur, pour réparation d'injures. — Charles-Jérôme de Cambes, écuyer, contre Pierre Moreau, maître en fait d'armes, pour diffamation au spectacle et en public. — Marianne Moreau contre Ferrit, épouse Adam, qui l'a prise par la tête, pour permettre à Adam fils cadet de lui donner des coups de bâton et jeter des pierres. — Procès-verbal d'effraction chez la veuve Auboyneau. — Déclarations faites par Guillaume Bouvet, au moment d'être supplicié, pour vol de vases sacrés.

B. 1776. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1784. — Enquêtes et sentences. — Dépôt de bilan par Antoine Morisset, grainetier à Nuaillé. — Ordonnance concernant la tenue des registres paroissiaux de baptêmes, mariages et sépultures. — Apposition des scellés chez Pierre Thibaudeau, décédé, charron au coin de la rue Saint-François. — Dépôt de bilan par Louis Gaisse, tapissier. — Ordonnance fixant la mesure de la baille de charbon de terre, après la déposition des juges consuls et notables négociants (24 mai 1784), signée Malartic, maire, de Lacoste, échevin, Chasseriau Du Chiron, Demontis, Lanusse, Guymet, J. L. Pavie, Chauvet, P. Garreau, Jacques Guibert, E. Joly, M. Suidre, J. Carayon, P. J. Van Hoogwerff, Auguste Manceau, V. Morin, L. A. Paronneau, Germain Heron, Regnaud et Carré de Candé. — Réformation des actes de baptême de Marianne Lamaud, épouse de Philippe-Abraham Labauche, manufacturier privilégié de la draperie royale de Sedan, fille *légitime* de Pierre-Louis Lamaud et de Marie Perdriau ; la qualité de *marchand* donnée à Pierre-Louis Lamaud sera remplacée par celle de *négociant armateur et seigneur de Mortagne*, les énonciations *qui se disent mariés, ce qui ne nous est pas connu*, et *mariés contre les règles de l'Eglise*, rayées et biffées des actes de baptêmes inscrits sur les registres des paroisses de Saint-Nicolas et de Saint-Barthélemy, et le prénom de *Rachel* rétabli dans le baptême de ladite Perdriau, le tout sur la déposition de Jean Pichon, procureur du Roi honoraire de la Monnaie, Jacques Carayon père, François-Louis Giraudeau, officier commensal de la maison du Roi, Jacob Lambertz l'aîné, Jean Perry, Mathieu-Louis-Gustave Benoît, Jacques Carayon fils aîné, Élie-Louis Seignette, Conrad-Achille Weis, tous négociants. — Rectification des actes de baptêmes de Gabriel-Louis-Élie, Marie Émilie, Françoise Claire, Paul, Modeste et Louis Arzac, enfants *légitimes* d'Élie-Louis Seignette, officier monnayeur, et de Claire Doublet, registres paroissiaux de Saint-Jean des années 1766, 1768, 1771, 1772, 1774 et 1775. — Sentence du 8 janvier 1784.

B. 1777. (Liasse.) — 42 pièces, papier, 4 parchemin.

1785. — Enquêtes et sentences. — Sentence condamnant Isaac Gooz, cocassier, à être battu de verges, flétri de la lettre V et banni pour 5 ans, pour vol, et déchargeant de l'accusation René Daniel Dauphin. — Sentence condamnant Charles Salles, garçon ferblantier, au carcan, pour excès, violences, voies de fait et attroupement. — Sentence condamnant à 5 ans de galères Louis Métayer, pour vol. Signée Louis-Alexis de Chasseloup, écuyer, capitaine de cavalerie, lieutenant criminel honoraire, Carré de Candé, lieutenant particulier rapporteur, Rougier, conseiller, procureur du Roi honoraire, Boutet, conseiller, et Morin, avocat (19 avril 1785). — Gast contre Lanusse.

B. 1778. (Liasse.) — 46 pièces, papier, 1 parchemin.

1785. — Enquêtes et sentences. — Curatelle *ad hoc* pour autoriser le mariage de Jean-François Granier, matelot, et de Françoise Robert, veuve de Jean Cosse, journalier. — François Roy, notaire, receveur des consignations. — Nomination de Gabriel Thouron comme curateur *ad hoc* de Marie-Jeanne Paillet, épouse de Pierre Thouron, qui a dû cesser ses payements dans sa société avec les sieurs Fleuriau frères, pour qu'elle puisse renoncer à la communauté avec ledit Thouron. — Séparation de biens de Marie-Françoise Boileau et Jean-Baptiste Parant. — François Mellin, régisseur général des hypothèques des créanciers sur les biens immeubles. — Augustin Bouhault, juge sénéchal de Bourdault, Poléon, Lalaigne et Millécus. — Curatelle à la succession abandonnée de Marie Gentil. — Séquestration d'Étienne Suire, pour démence. — Enregistrement des lettres de bénéfice d'âge au profit de François Rougier, écuyer, officier au régiment de Royal-Auvergne-infanterie, et de Jean-François Louis Rougier, garde du corps. — Pierre-Louis Foucault, conseiller, procureur du Roi en la baronnie de Saint-Martin de Ré, Marie-Angélique Daitz, dame d'Epanne, et Charles-Alexandre Roulin, seigneur de Boisseuil, et son épouse, contre Marie-Antoine Lafond, curé dudit lieu, pour réparation d'injures. — Armand Roy contre Jacques-Gabriel Pollart, curé de Laleu, pour sa dîme. — Michel-Barthélemy Rondeau, juré priseur. — Georges Souchet, grand secrétaire du Roi (29 octobre 1785). — Séparation de biens de Marie-Anne Chaillé et de Louis-Jacques Badin, officier marinier. — Réception d'Aimé-Paul Fleuriau de Touchelonge dans l'office de conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances (28 mai 1785).

B. 1779. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1786. — Enquêtes et sentences. — Supplique de « Michel-David Meschinet de Richemond et Pierre-» Samuel de Missy, ci-devant négociants en compa-» gnie, demeurant en cette ville, disant que les pertes » considérables qu'ils avoient essuyées dans leur com-» merce, les obligèrent à passer un traité avec leurs » créanciers devant Tardy et son confrère, notaires en » cette ville, le 26 juin 1773, par lequel il leur fut » accordé une remise de 75 0/0 des sommes dont ils » étoient débiteurs, ensemble de tous les intérêts et » frais, que le sieur Samuel de Missy, leur fils et » neveu, ayant fait une petite fortune aux isles de » France, auroit payé tout ce qui étoit dû auxdits » créanciers et les suppliants auroient été réhabilités » par les lettres à eux accordées par le Roi, le 31 » décembre 1782, registrées au Parlement et en ce » siège les 20 et 30 mai 1783, par lesquelles Sa Majesté » a remis et restitué les suppliants en leur bonne re-» nommé, ainsi qu'ils l'étoient avant le contrat portant » traité, ci-dessus daté, sans qu'ils puissent à l'avenir, » à raison dudit contrat, ni du bilan qu'ils avoient » déposé, rester aucune note ni leur être fait aucun » reproche .... ce considéré.... qu'il soit fait men-» tion en marge de la minute du traité, dont il vient » d'être parlé, des lettres de réhabilitation à eux accor-» dées ». Ordonnance conforme du lieutenant général Griffon, le 17 juin 1786. — Pierre-Samuel Meschinet de Richemond, négociant, et Jean-Jacques Garnault, négociants en société à La Rochelle, contre René-Jean Ferré fils, négociant à La Rochelle, qui est condamné aux dommages et intérêts, à la suppression du libelle injurieux, calomnieux et diffamatoire contre lesdits de Richemond et Garnault, le 11 février 1786, ledit arrêt autorisant l'impression et l'affichage de ladite sentence. « — L'illustrissime et révérendissime messire François-» Joseph-Emmanuel de Crussol d'Uzès, conseiller du » Roi en tous ses conseils, évêque de La Rochelle, » baron de Maillezais, seigneur de Taugon-La Ronde » et autres lieux », contre Pierre Moreau, marchand toucheron et fermier à La Ronde, paroisse de Taugon,

condamné à payer au demandeur six livres par expert, des indemnités, dommages et intérêts pour les non-emblaisons desdits marais de Taugon-La Ronde, de 1770 à 1782, à raison de dix-neuf livres par arpent qui aurait dû être emblavé. Signé : Moyne Duvivier, rapporteur, Griffon, Seignette, Carré de Candé, Desperoux, Boutet, Gilbert de Gourville et La Boucherie de Varaize. — Les religieux de l'Oratoire de la maison Saint-Honoré de Paris, propriétaires des fours banaux de Saint-Martin de Ré, contre les habitants dudit lieu, assignés en la personne de Gaspard Jouanin, leur syndic, receveur des vingtièmes, et les boulangers dudit lieu et fermiers des droits et revenus de Notre-Dame des Châtelliers. — Séparation de biens de Marie-Jeanne Paillet et de Pierre Thouron, négociant (31 mars 1786). — Procuration de Louis Durand, chevalier, seigneur de Lavauxmartin, ancien président du Présidial, Anne-Charles Compagnon de Taims, conseiller au Grand conseil du Roi, Charles Lemoyne, écuyer, seigneur de Puychenin, commissaire des ports et arsenaux de la marine, Joseph Mullon, écuyer, seigneur d'Aytré, conseiller du Roi et son procureur général honoraire au bureau des finances et chambre du domaine de la Généralité de La Rochelle, et Jean Léchelle, négociant, ancien syndic de la Chambre de Commerce, à Jean-Eustache Vouselaud, bourgeois de La Rochelle, de les représenter à l'assemblée des amis et parents de M. Vayssière, convoqués par Delavergne, curateur devant le lieutenant général de la Sénéchaussée. — François Roy, commis à l'exercice de receveur des consignations (19 avril 1786). — Pierre-François Bonnaud, notaire royal. — Curatelle *ad hoc* des mineurs Leclerc. — Dispense d'alliance en faveur de Jean-Baptiste-Pierre-Augustin Grissot de Passy, conseiller, lieutenant général criminel en la Sénéchaussée de La Rochelle (25 janvier 1686). — Ordonnance pour la diminution du prix de la viande dans les paroisses de la campagne ressortissant directement du siège présidial. — Jean-Baptiste-Nicolas Sagebin et Pierre Saintmont, jurés priseurs en l'île de Ré.

B. 1780. (Liasse.) — 56 pièces, papier, 3 parchemin.

1786. — Enquêtes et sentences. — René Jubeau, chanoine de la cathédrale, contre Jeanne Fèvre, veuve d'Étienne Magné, femme de journée, au sujet de son salaire, de son logement, de sa nourriture et de détournement d'effets. — Marie-Louise Moussaud contre Jean Quoy, maître en chirurgie à Maillé en Poitou, qui l'avait soignée dans une maladie. — Sentence déchargeant de l'accusation Jean Lecan et René Lebrion, prévenus de distribution de fausse monnaie. — Félix Caudran, commis du trésorier principal des guerres, et sa femme, contre Jean Desners, fripier, qui les a battus à coups de bâton, ce qui est constaté par l'enquête. — Procès-verbal d'effraction chez la veuve Brognon, canton des Trois-Marteaux, et dans les magasins de M. Dumoustier, place Habert. — François Melon, jardinier, et sa femme, contre les filles Hatard, pour injures, violences et voies de fait, contre la femme Melon, qu'elles renversèrent, et qui perdit connaissance, par suite des coups reçus. — Élargissement de Charles-Jérôme Caffin, de Thouars, accusé sans preuves d'insultes à une jeune fille de Benon. — Élargissement de Pierre Mesnard, postillon. — Sentence condamnant Jacques Guérin aux galères pour trois ans pour vol. — Sentence condamnant François Lauret, tailleur, à être pendu pour vol. — Joseph Braud, portefaix, contre Saint-Louis, domestique de M. Faure, receveur des tailles, qui, étant monté à cheval, a renversé, rue du Temple, son fils âgé de 11 ans, qui, dans sa chute, s'est fait plusieurs contusions. — Sentence condamnant Jacques Legris, journalier, à être fustigé, marqué de la lettre V et banni pour 7 ans, pour vol. — Le procureur du Roi contre les incendiaires de la cure de Saint-Cyr-du-Doret. — Sentence déchargeant Pierre Bertrand, marchand de chevaux, du crime d'accaparement d'outils dont il était accusé.

B. 1781. (Liasse.) — 114 pièces, papier, 3 parchemin.

1787. — Enquêtes et sentences. — Entérinement des lettres de bénéfice d'inventaire des héritiers de Nicolas-Élie Rasteau, décédé à Basinckloke près Portsmouth en Angleterre, le 22 août 1757, savoir : Jacques Rasteau, Isaac-Pierre Rasteau, Gabriel Rasteau, Marguerite Rasteau, épouse d'Élie Allard, Marie-Anne Rasteau, épouse Jacques Carayon, Marie-Élisabeth Rasteau, épouse Louis Giraudeau, Esther Rasteau, épouse Jean Munié, Henriette-Madelaine Rasteau, épouse André Bernon, Henriette Rasteau, Marie Rasteau, épouse Élisée Paillet, à la Rochelle, et Jean-Benjamin Rasteau, au Port-au-Prince, île de Saint-Domingue. — Apposition des scellés chez Malbeck, marchand ; — chez Catherine-Pétronille Jourdan, décédée chez les religieuses de Sainte-Claire ; — chez Marie Bouyer, veuve

de Michel Pelletier ; — chez Nicolas Texier, maître orfèvre ; — chez Bideau, marchand poëlier; — à l'auberge du *Bien-Nourri*, rue de la Bourserie, où est décédé Philippe Trocquet, capitaine des *Deux-Frères* ; — chez Jeanne Gigaux, veuve de Germer Renaud, négociant; —chez Jeanne Faucher, veuve Vinet. — Bilan déposé par Jean-Baptiste Chain, boulanger à Surgères. — Renonciation par Anne-Marie-Charlotte de Gardel, épouse de Charles-Marie Baron d'Eberstein, ci-devant de Neuilly, entreposeur de tabac à la Rochelle, à toute communauté avec son mari. — Apposition des scellés chez Benjamin Giraudeau, à la requête de Renée Robert, veuve de Denis de Maccarthy, de René-François Melchior de Begeon, chevalier, seigneur de Sainte-Même et de ses autres créanciers. — Vérification et étalonnage des vases pour le dépotage des eaux-de-vie. — Expertise des réparations à la cure de Laleu. — Extinction et suppression du prieuré simple et régulier de Saint-Laurent de Bouet et son renvoi au séminaire de La Rochelle, à la requête d'Étienne-Jean-Marie Bourdin, curé de Saint-Nicolas, syndic du diocèse. — Apposition des scellés chez Duperré, trésorier des invalides de la marine (10 août 1787). — Réception et prestation de serment de Grissot de Passy et Gigaux, 1er et 2e échevins. — Visite des marais de Boëre. — Apposition des scellés chez Jean Pouraílly, agent de change décédé ; — chez Martin d'Estrapières, docteur en médecine, décédé ; — chez François Lespinas père.

B. 1782. (Liasse.) — 121 pièces, papier, 3 parchemin.

1787. — Enquêtes et sentences. — Léonard d'Aury, marchand et scieur de long à Rochefort, contre les sieurs Guignard père et fils, Mouvelle, Orillard et autres qui le renversèrent sur la route de Surgères, le frappèrent à coups de bâton et le menacèrent de coups de fusil, ainsi que Me Arsonneau, avocat, qui l'accompagnait à la foire de Surgères. — Procédures contre Louis Marot, à cause de l'homicide commis sur Merceron, de Laleu : lettres de rémission sollicitées. — Sentence condamnant Louis Aubourg, cuisinier, au fouet et au bannissement pour cinq ans, pour vol. — Sentence condamnant Jean Delajot, au fouet et aux galères pour cinq ans, pour vol. — Jacques Barraud contre un particulier à lui inconnu qui lui donna un soufflet, et contre François Guérin qui le frappa d'un coup de pierre. Ce dernier répond que Barraud voulait prendre une fille par force et qu'il prit sa défense. — Pierre Paul Donnéadieu, négociant, contre des quidams qui lui volèrent une canne à pomme d'or, un bassin d'argent, quatre médailles romaines d'or, un jeton d'or de la comédie de La Rochelle, diverses monnaies d'or françaises et étrangères et divers objets. — Jugement portant admonition à Passemare dit Lafeuillade, invalide, pour vol, et décharge contre les autres accusés. — Jacques Nadau contre les quidams qui ont fait charivari, à l'occasion de son mariage à Nieul, ont maltraité François Narquet et brisé la porte de la maison Garesché, où était la noce. – Sentence condamnant Louis Pelletier, Jean Renaud, Jacques Barbot, à être pendus pour vols avec effraction. — Sentence condamnant par contumace Pierre Boulerue, à être battu de verges, marqué de la lettre V et au bannissement pour vol. — Jean Vallée, postillon, contre Pierre Mesnard, postillon, qui l'a renversé de cheval avec l'aide de plusieurs complices, lui a cassé le bras à coups de bâton et a gravement blessé différentes parties de son corps. — Le procureur du Roi contre les quidams qui ont empoisonné François Chaboisseau, journalier à La Revêtison, paroisse d'Amilly, sa femme et leur fille.

B. 1783. (Liasse.) — 54 pièces, papier, 3 parchemin.

1788. — Enquêtes et sentences. — Sentence de renvoi aux officiers de la Sénéchaussée et du Présidial de la procédure commencée par le lieutenant de prévôt de la maréchaussée, continuée par le sénéchal juge ordinaire, civil, criminel et de police de la châtellenie de La Gremenaudière, contre François Penigaud, soupçonné de vol. — Valentin-Claude Mariocheau de Bonnemort, bourgeois, contre des quidams qui le calomnient et le diffament dans le public. — Jeanne-Élisabeth et Catherine-Madelaine Assailly, demeurant à Nieul, contre les particuliers inconnus qui ont scié la barrière et emporté le cadenas qui protégeaient le pré dépendant de leur maison. — Charles-Esprit Parenteau, huissier au Châtelet de Paris, demeurant à Saint-Ouen, contre les auteurs d'un libelle diffamatoire contre lui. — Nicolas-Marie Thoumelet, premier huissier audiencier au siège de l'Élection, contre Chatagnié, débiteur de Geneviève Billaud, veuve d'André Rougé, conseiller du Roi, lieutenant général de l'Élection, qui, au lieu de payer sa créance, l'a saisi à la gorge, renversé, meurtri à coups de poings, et, aidé par son domestique et sa femme, l'a de nouveau battu et essayé de l'étrangler, jusqu'à ce qu'il ait été délivré des mains de ces furieux. — Bernard Saratz, marchand

pâtissier, au sujet du détournement d'une montre par le sieur Leblond. — Pierre Morin, avocat, contre la femme de Côte, charpentier, ci-devant veuve de Renaud, portefaix, pour injures, calomnies et voies de fait, après avoir battu la servante dudit Morin et brisé la faïence qui s'est trouvée sous sa main. — André Morin, jardinier, contre Roussain, loueur de chaises, Roy, maître d'école, Camichet, tailleur, et autres complices, qui l'ont frappé à coups de bâton, renversé, frappé à coups de couteau et de crosse de fusil, sur la route de Lafond. — Claude Lefebvre, maître perruquier, contre Quantin, qui l'a injurié et souffleté. — Armand Pilard, notaire royal et procureur fiscal de la baronnie de Mauzé, contre La Chambre, qui l'injuria dans l'exercice de ses fonctions, encouragé par Drapeau, après avoir refusé de se conformer aux arrêts de police sur la fermeture des boutiques. — Louis-André Gendron, notaire royal, et sa femme, contre Adam, marchand et musicien, qui les insulta et frappa Mme Gendron de son bâton. — Gaspard Paignon, contrôleur du bureau du hâvre, contre Rougane, contrôleur, qui l'a insulté, calomnié. — Sentence condamnant Augustin-André Meynard à être admonesté et Maury au bannissement pour bris de prison. — Fredrich Ehlers, commis chez Tureaud, courtier de navires et interprète, contre Ganet fils, courtier de navires et interprète, qui, près du chantier de construction, comme il offrait ses services au capitaine Hermann Schwartz, du navire la *Liberté*, de Dantzig, adressé à Wilckens frères, le frappa à coups de poing à la porte de MM. Wilckens en l'injuriant et le menaçant d'un bâton.

B. 1784. (Liasse.) — 48 pièces, papier, 3 parchemin.

1788. — Enquêtes et sentences. — Réformation de l'acte de baptême des enfants de Louis-Gabriel Lamaud, major d'infanterie, et de Marie-Constance Rossignol de La Chicote, et de Pierre-Louis Lamaud qui doit être qualifié *négociant armateur et seigneur de Mortagne* et *mari* de Marie Rochet Perdriau, en effaçant les mots *mariés contre les règles de l'Église*. — Ouverture du testament de Renée-Élisabeth Papineau. — Apposition des scellés chez Pierre Bouscasse, décédé le 2 mai, à la requête de Marie-Anne Lestrille, sa veuve, et bénéfice d'inventaire à ses enfants. — Enregistrement du brevet de Alquier, maire, brevet signé Louis et baron de Breteuil, Versailles, 10 mai. — Apposition des scellés chez Blanchard, chanoine, décédé le 5 août. — Rectification de l'acte de mariage du 18 août 1780 de Jacques-Marguerite de Saint-Martin, écuyer, seigneur de La Cabourne, Le Vigneau, etc., et d'*Élisabeth*-Henriette Valete, baptisée à Notre-Dame, le 6 février 1761, sous le nom d'Henriette-Élisabeth, et inscrite sous le nom d'Henriette-*Marie*-Élisabeth, dans le brevet obtenu du Roi pour son mariage avec le sieur de Saint-Martin, dans le contrat de mariage du 18 août 1780, et l'acte de baptême de Marie-Anne-Charles de Saint-Martin, sa fille, l'acte d'inhumation de son mari et l'acte d'acquisition fait le 24 décembre 1781, devant Allenet, notaire du comte de Bourdeille, la sœur de ladite dame baptisée le 13 juillet 1762 et enterrée à Dompierre, le 29 août de la même année, portant les prénoms *d'Henriette-Marie*; et même rectification aux actes de baptême et d'inhumation du feu sieur de Saint-Martin, au lieu de *Marie*, 19 février 1764, 23 janvier 1791 et 19 février 1784, sur la déposition de Charles-Jacques Valete, négociant, Charles Trouard de Rielle, chevalier de Saint-Louis, prévôt général de la maréchaussée, Pierre-Henry Le Comte, contrôleur, contregarde de la Monnaie, Pierre-David Perry fils, négociant, Denis-Joseph Goguet, écuyer, seigneur de La Sausaye, et Daniel Garesché, négociant. — Réformation du nom de André-Jacques-Jean Martin *Dubois*, marié avec Marthe-Madelaine Basset, le 28 novembre 1761 et aux actes de baptême de leurs enfants. — Curatelle *ad hoc* des mineurs de Jean-Antoine-Richard Butler, écuyer, ancien lieutenant de vaisseau à Rochefort, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Madelaine Lamoureux. — Paul-Joseph Arsonneau, avocat en Parlement, demande la suppression du libelle diffamatoire intitulé *Mémoire pour M. Pierre Guignard*. — Augustin Landrieu, sénéchal de Manderoux, Saint-Bibien, Puydrouard, La Châtellière, Bazauge, Angliers et dépendances, par nomination de Julie-Sophie-Gillette de Pardaillan d'Antin, abbesse, chef et générale de l'abbaye royale de Fontevrault, Jean Depont, chevalier, seigneur de Manderoux, Forges, Puydrouard, conseiller du Roi honoraire du Parlement, maître de requêtes honoraire, intendant de Metz, et Élisabeth Faillofais, veuve de Charles-François de Catay, chevalier, seigneur d'Angliers. — Homologation du traité passé entre Jacques Bourillon et Suzanne Déchezaulx, sa femme et leurs créanciers (19 août).

B. 1785. (Liasse.) — 175 pièces, papier, 3 parchemin.

1789. — Enquêtes et sentences. — Pierre Gravolet est relâché et mis hors de prison, n'ayant pas été re-

connu coupable des faits de brutalité qui lui avaient été imputés, étant à se baigner à la porte des Deux Moulins. — Poursuites contre les auteurs et complices d'une émeute contre les boulangers de La Rochelle qui ont été pillés et objets de voies de fait, à la suite d'excitations de particuliers qui disaient : « Je suis sûr qu'à » Marans les greniers sont pleins de bled qui y pourrit » depuis huit ans ». — Sentence condamnant Rémond, Banchot et Lebon, à être pendus, Guy dit l'Italien, aux galères à perpétuité, et la veuve Latreille au fouet, à la marque et à être enfermée à vie, pour sédition, émotion populaire, excès, effractions extérieures et intérieures et vols, émeute des 17 et 18 avril 1789, à l'occasion du pain. — Henri-Charles-Benjamin Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur, comte et baron de Châtelaillon et des châtellenies de Roullet, La Salle d'Aytré, Rudepierre, Lalaisse, Bourlande, Les Viviers, l'Herbaudière, Les Bouchaux et autres lieux, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, conseiller du Roi et son grand sénéchal d'Aunis, expose que son garde Jean Emard fut assailli par deux particuliers qui lui arrachèrent son fusil, le renversèrent, le meurtrirent à coups de poings et de pied, le laissèrent sans connaissance et se réfugièrent dans la maison noble de Mortagne-la-Jeune. De l'information il résulte que l'agresseur est Manceau, fils du fermier de Mortagne-la-Jeune, qui terrassa le garde Emard et le maltraita, pendant vingt minutes, aidé par son père ; ceux-ci soutiennent que ledit garde à tiré des coups de fusil sur plusieurs habitants du village et les a blessés, notamment Pinaud, de Lavaud, Mourier, et qu'il a été désarmé, dans la crainte qu'il ne fît un mauvais usage de son arme contre Manceau père et fils. — Vol de tuyau de plomb au palais épiscopal.

B. 1786. (Liasse.) — 40 pièces, papier, 3 parchemin.

1789. — Enquêtes et sentences. — Translation des audiences au nouveau palais (10 novembre). — Visite des travaux faits au prieuré de Puyravault. — Apposition des scellés chez M. Meaume, conseiller honoraire au bureau des finances, décédé à Nieul, le 24 octobre. — Procès-verbal de visite du prieuré de Sermaise, paroisse de Nieul. — Apposition des scellés chez Regnaud, procureur du Roi, décédé. — Procès-verbal du domaine de Nieul, de la succession de Jacques Garesché. — Apposition des scellés chez Claude de Létang, décédé ; — chez Jeanne-Marie Bonneau, décédée, et ouverture de son testament ; — chez Jacques-François de La Boucherie de Varaise, écuyer, prêtre, sous-chantre, décédé. — Sommations respectueuses à Pierre-Jean-Charles Turgné père et Catherine Charraud pour le mariage de Pierre-Étienne Turgné, tonnelier, mineur, avec Marie-Catherine Gautron, mineure, fille d'un tonnelier. — Bénéfice d'inventaire au profit d'Étienne Delouche, capitaine de navire, héritier d'Agnès Chesnau, veuve de Jean Dumaine. — Curatelle *ad hoc* de Paul-Jacques Carayon, négociant, pour faire la déclaration à la Sénéchaussée de son mariage avec Suzanne-Jeanne Bernard, aux termes de l'édit de novembre 1787. — Bénéfice d'inventaire au profit de Marie-Esther Wedestrandt, veuve de Jacques-Louis-Paul Bonneau, Jacques-Charles Bonneau, Jacob Lambertz et Catherine-Charlotte Bonneau, et Gottfried-Abraham de Heimbach, époux de Jeanne-Louise Bonneau, héritiers de Jeanne Bonneau, veuve de André-François Boursault, avocat. — Procuration donnée par Jacques Allard-Belin, capitaine d'infanterie, à Plaisance, île de Saint-Domingue, à Nicolas Weis, pour déclarer à la Sénéchaussée son mariage avec Anne-Marie Weis, aux termes de l'édit de novembre 1787, mariage célébré selon le rite usité par les non-catholiques, le 4 mars 1765. — Enregistrement du traité entre Jacques Carayon et les créanciers ; — entre François-Benjamin-Giraudeau et ses créanciers, etc.

B. 1787. (Liasse.) — 66 pièces, papier, 3 parchemin.

1790. — Enquêtes et sentences. — Apposition des scellés chez Jean Chaudruc, officier commensal de la maison du Roi, décédé le 20 octobre, à la requête de Louis Torterue Bonneau, commensal de la maison du Roi, et Louise-Esther Chaudruc, son épouse. — Réformation de l'acte de décès d'Étienne-Jacques Decomps, procureur et notaire royal à Saint-Jean-d'Angély, inhumé à Saint-Maurice, le 27 juillet 1783, à la requête de sa veuve Marie-Marche Méhée de La Touche. — Lettres de bénéfice d'inventaire d'Antoine-Raimond Viault, capitaine de navire, et Victoire-Charlotte Rochard, son épouse, héritiers d'André Rochard, avocat. — Installation du tribunal du district de La Rochelle, sous la présidence de M. De La Coste. — Giraud, juge de paix demande aux juges du district le sceau de la ci-devant Sénéchaussée pour pouvoir reconnaître son identité dans les levées de scellés dont il est chargé. — Bénéfice d'inventaire au profit de Marie-Thérèse-Olive Mercier, André-Victor Mercier, négociant aux îles d'Amérique, Aimée-Marthe Mercier et Marie-

Jeanne Mercier, gouvernantes de l'Hôpital Saint-Étienne, héritiers de leur père, Pierre-Nicolas Mercier, avocat au Parlement de Paris. — Apposition des scellés chez David Faure ; — chez Jeanne-Thérèse Fourneau, veuve de Antoine de Méritens, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis. — Estimation des réparations à faire aux bâtiments dépendant de l'évêché de La Rochelle. — Apposition des scellés chez David Boulanger, à la requête de Jeanne-Esther Paillet, sa femme, ayant renoncé à la communauté de biens, et Emmanuel et Nicolas Weis. — Expertise des biens de François-Joseph-Emmanuel de Crussol d'Uzès, évêque de La Rochelle, décédé, à la requête de son exécuteur testamentaire, Charles-Louis Gabet, avocat, et de haute et puissante dame Marie-Louise-Victoire de Crussol d'Uzès, comtesse de Senecterre, veuve de Henri-Charles de Senecterre, marquis de Royan et Pisany, baron de Didone, Arvert, Saujon et autres lieux, haute et puissante dame Marie-Antoinette-Gabrielle de Carrion de Marveil, baronne des États généraux de Languedoc, marquise de Marveil et de Tressan, seigneuresse de Marennes et autres lieux, fille unique de haut et puissant seigneur Henri-François de Carrion de Marveil, lieutenant du Roi de la province de Languedoc, et de haute et puissante dame de Crussol d'Uzès de Saint-Sulpice, épouse d'Augustin-Marie-Sauveur-Marin Spinola, noble gênois, comte palatin, comte de Tessarolle, et Authomola, seigneur de Paluzano, Pessino, Varinella et autres places, héritières dudit seigneur évêque de La Rochelle. — Apposition des scellés chez François Taimon de Bellevue, décédé sur sa terre d'Angoulins. — Enregistrement des lettres de réhabilitation de Pierre Thouron, du 1er septembre 1790, signées Louis et, plus bas, Par le Roi, Guignard, registrées en Parlement le 25 dudit mois, ordonnance signée De La Coste, Grissot, Billaud et Seignette.

B. 1788. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1758. — Sentences. — Catherine Fayet, mineure émancipée sous l'autorité de Joseph-Bernard Bremant, prêtre, vicaire de Saint-Barthélemy, son curateur aux causes, contre Jacques Froment de Saint-Paul, écuyer, et Marie Servinien, son épouse, héritière en partie de Jean Servinien, son père, et Julien Servinien, cohéritier. — Curatelle *ad hoc* de Marie Pouget, orpheline, pour autoriser son mariage avec Jean Benoist, garçon tailleur d'habits. — Pierre Martinique, maître raffineur, contre Pierre Papineau, négociant. — François Barbier de Landrevie, écuyer, l'un des gendarmes ordinaires du Roi, contre Jean Baubras, sieur de Chéraffier, y demeurant près Confolens. — Jean-Claude Hillerin dit Saint-Hilaire, marchand à Rochefort, contre Antoine Desré, serrurier à La Jarrie. — Marguerite Marchand, veuve de François Jouin, écuyer, sieur de La Tremblay, héritière de Antoine Marchand de La Bionnière, conseiller, contre Marie Macaud. — Étienne Ranjard, négociant, et Delaire, son épouse, René Bonnet, officier marinier sur les navires marchands, Esther-Hélène Picard, sa femme, Jean-Baptiste Picard, maître perruquier, et Brossart, peintre, cohéritiers de ladite Marie Macaud. — Alexandre Roulin, écuyer, chevalier, seigneur de Boisseuil, Espannes, Château d'Aitz, et Angélique d'Aitz, sa femme, demeurant au château d'Espannes, contre Pierre Paul Brunet, marchand, et Pierre-Honoré Pinet, procureur curateur à la succession vacante de Marie Roullin, veuve de Jacques François d'Aitz. — Jacques-Philippe Gerbier, procureur. — François-Charles-Gabriel et Joseph Fercy frères, exécuteurs des sentences criminelles (20 août 1757) sont installés dans leur office. — Jean Montauban, notaire royal. — Bénéfice d'inventaire au profit de Pierre-Louis Perdriau, Salomon Baussant et Élisabeth Perdriau, son épouse, Marie-Jeanne Perdriau, veuve d'Élie Seignette, et Daniel Besse de La Barthe, héritiers de Henriette Marquet, veuve de Philippe Belliard, bouilleur au château Millon de Dompierre. — Tutelle de Guillaume White, procuration et avis des parents. — François Brantôme, laboureur au Thou, contre Gabriel Baitly de Froussay, chevalier profès, grand-croix et ci-devant deux fois capitaine général en mer de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Bourgneuf, Thairé, etc., ambassadeur de l'ordre de Malte auprès de Sa Majesté très chrétienne à Paris. — Françoise-Félicité Le Mastin de Nuaillé, veuve de François du Pouget, chevalier, marquis de Nadaillac, baron de Nuaillé et Ferrières, etc., contre Gunior du Fief, écuyer, enseigne des vaisseaux du Roi, seigneur d'Angliers, etc. — Jean Rullier, notaire royal à Bourgneuf.

B. 1789. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1758. — Sentences et enquêtes. — Sentence déchargeant Louis Perrenou de Vallengin, dit La Montagne, suisse de nation, François Girard, maître maréchal, et François Turpain, cabaretier, de l'accusation du crime d'assassinat prémédité sur Lechenay, soldat

du régiment de Béarn, signée Cassou, rapporteur, Cadoret de Beaupreau, Regnier, Viette de La Rivagerie, Mercier, Gilbert. — Claude-Nicolas Laroüe, maître tailleur d'habits, et Catherine Madré, sa femme, contre Pierre Dupuy, marchand aux Hautes-Brandes de Dompierre, au sujet d'une coupe et vente de bois. — Apposition des scellés chez Marguerite Millecent, femme de Jacques Berard, boulanger, île Saint Domingue, décédée rue du Palais. — Déclaration du prieuré simple et régulier de Notre-Dame de Prières, dépendant de l'abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély, par R. P. dom Pierre-Hippolyte Descuras, religieux bénédictin. — Apposition des scellés chez Marc-Auguste Pineau, chevalier, décédé le 10 février, laissant un fils mineur, enseigne sur le vaisseau du Roi le *Magnifique*, et un autre garde marine sur l'*Amphion*. — Succession de Jacques Girard, prêtre, curé de Courçon. — Apposition des scellés à la requête de Marie-Adélaïde Pommiès, chez Marie-Esther Jamain, veuve de Pierre Pommiès, négociant ; — chez Antoine Sieyès, « artiste peintre », né le 16 août 1682 à Fréjus, décédé le 21 juin, à la requête de ses héritiers Honoré Sieyès, directeur des postes et receveur des droits royaux de la ville de Fréjus, François-Léon Sieyès, maître chirurgien à Fréjus, Claire-Anne Sieyès et René Brunet, maître perruquier, époux de Marguerite Sieyès, de Draguignan. — Lettre du frère de Sieyès, « peintre », mentionnant l'étude qu'il a faite chez le fameux Carlo Signani et la mort de leur père le 25 novembre 1708. — Extrait du contrat de mariage de Jean Sieyès, orfèvre de Fréjus, et de Louise Perrache (2 février 1665). — Baptême de Vincent Sieyès, fils de Jean et de Louise Perrache (24 mars 1666). — Baptême d'Antoine Sieyès (le peintre), fils de Jean et de Louise Perrache (16 août 1682). — Extrait du contrat de mariage de Vincent Sieyès, « peintre », avec Anne Dacheux (25 octobre 1699). — Baptême de Claire-Marie Sieyès, fille de Vincent et de Anne Dacheux (1er octobre 1702). — Baptême de Marguerite Sieyès, fille de Vincent et d'Anne Dacheux (6 avril 1706). — Baptême de Léonce-François Sieyès, fils de Vincent et d'Anne Dacheux (2 août 1712). — Acte mortuaire de Vincent Sieyès, peintre (14 mai 1715). — Testament de Vincent Sieyès, peintre (11 mai 1715). — Acte mortuaire de R. P. Jean-François Sieyès, religieux Récollet, fils de Vincent (27 août 1756). — Certificat des notaires de Fréjus attestant que Jean Sieyès, orfèvre, est mort *intestat* (19 août 1757). — Certificat de J.-B. Bevel, juge de Fréjus, que les quatre enfants de Vincent Sieyès, sont les seuls habiles à succéder à Antoine Sieyès, leur oncle germain (8 août 1757). — Même certificat des maire et consuls de Fréjus (16 août 1757). — Même certificat du lieutenant général, avec acte de notoriété (20 août 1757) et du lieutenant général de l'amirauté de Fréjus (19 août 1757). — Quittances de loyer et de nourriture dudit Antoine Sieyès, « peintre », par Charles et Antoine Bournaud, dessinateurs. — Apposition des scellés chez Marie Regnier, veuve de Pierre Desantis, écuyer, chevalier de Saint-Louis, lieutenant du Roi en Oleron, décédée le 12 janvier. — Jean-Baptiste Mercier, conseiller au Présidial, contre David Nézereau, bourgeois, au sujet de bois, quéreux et puits. — Certificat de notoriété pour la rectification des noms du sieur de La Ville et de la dame de La Borde, sa fille. Marie-Madelaine de Laville (et non Marie-Madelaine-Esther), mariée à Louis Nicolas, chevalier, écuyer, seigneur de La Borde, est fille non de Pierre de Laville, mais bien de Pierre Bernard de Laville, pourvu de la charge de sécrétaire du Roi au Grand Collège, à Paris (mars 1757). — Certificat de Pierre-René Guiton, conseiller et procureur du Roi au siège de Saint-Marc, Saint-Domingue, attestant les actes relatifs à la famille de Ville, scellé de son cachet « d'argent au chêne de sinople chargé de guy d'or, au chef cousu d'azur, chargé de 3 étoiles d'or et timbré d'une couronne de comte ». — Charles-François Gabriel Fercy, exécuteur des sentences criminelles, contre Pierre Roux, officier garde-côtes, qui, se plaignant de n'avoir pas été salué par lui, le frappa de son épée, ainsi que plusieurs complices ; Brossac, canonnier garde-côtes les sépara ; la rixe aurait eu pour cause la perception des droits ordinaires dus sur les ventes de poisson audit exécuteur, sur la Grand'rue. — Étienne Lambert, bourgeois à Clavette, contre Gilbert Adnet, curé de ladite paroisse, pour scandale public dans l'église, pour refus de sacrement à sa fille Catherine, bien qu'elle ait fait son devoir de première communion à la paroisse Saint-Barthélemy de La Rochelle. — Isaac Mauduit, négociant à Paris, rue des Mauvaises paroles, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, contre Pelau Leduc, commissionnaire, pour malversation et altération d'eau-de-vie. — Jean Tournade, marchand, contre François Roux et sa femme, Marie-Anne Chabot, qui lui ont donné des soufflets, pendant qu'il lançait sa canne pour les frapper en les injuriant grossièrement. — Visite du presbytère d'Aytré. — Procès-verbal d'estimation d'une maison à Tasdon, à la requête de Jean-Baptiste Jallant, aubergiste, « prévenu qu'à » l'apparition des Anglais en ces rades, avec » lesquels Sa Majesté est en guerre, ladite maison

» et les autres seront renversées » pour être indemnisé dudit dommage. — Mêmes requêtes d'Isaac Raboteau, Didier Fleury, notaire. — Imposition du don gratuit à Saint-Xandre. — Jean Fretard de Gadeville, écuyer, seigneur en partie de Fouras, contre Étienne-Abraham Gauvain, au Magnou, Suzanne-Sara Gauvain, Simon-Paul Gauvain, bourgeois à Mortagne-la-Vieille, pour droits seigneuriaux. — Apposition des scellés dans la maison de Tournade, tombé malade à Rohan-Rohan.

B. 1790. (Liasse.) — 45 pièces, papier, 1 parchemin, sceau royal cire verte.

1759. — Sentences et enquêtes. — Lettres royales de pardon et rémission signées Louis et contresignées par le Roi, Phelypeaux (Versailles, avril 1759), à Pierre-Joseph et André Roux, natifs de La Rochelle, faisant profession de la religion catholique, qui avaient tué, en légitime défense, Jacques Tardy, qui, au lieu de rembourser à Roux aîné, une somme de douze livres, l'insultait dans toutes les circonstances et attaquait Roux cadet, l'épée à la main, à la charge d'aumôner trente livres pour Roux cadet et dix livres pour Roux aîné. André Roux était aide-major d'une compagnie de volontaires formée sous le nom du sieur de Langeron, et dut changer de compagnie pour éviter les insultes de Tardy ; attaqué par lui, il eut l'adresse de le saisir par le milieu du corps et de le faire arrêter par la garde, mais Tardy s'irrita davantage contre lui, le menaçant de coups de bâton et disant qu'il était indigne de porter l'uniforme, etc. « Roux le jeune est un homme de » cinq pieds quatre pouces, âgé d'environ 26 ans, bien » facé, un nez long, brun du visage, portant perruque » à bourse, que ce jour-là, il estoit vestu d'un uni- » forme bleu à parement rouge et une veste blan- » che... » (déposition de Mathieu Fargenel). « Tardy » entra de reculons dans le café, étant toujours en » garde et ce fut dans ce moment qu'il s'écria : On » m'assassine, etc. » (déposition de Jean Landois, courtier d'eau-de-vie). — Louise Robichon, veuve de Jacques Caquineau, à Jéricho, paroisse de Saint-Maurice, contre Charles Dupuy, bourgeois, qui, l'ayant rencontrée coupant des herbes dans une pièce de blé qui lui appartenait, lui donna des coups de houssine, lui ôta sa coiffe, comme pièce de conviction, et l'échangea contre son tablier ; il la prit aux cheveux et la menaça de son épée, bien qu'elle offrit de payer le dommage qu'elle pouvait avoir fait. — Nicolas Fourniat, marchand, contre Jean-Baptiste Audouin, négociant, qui lui donna des coups de pieds, à la suite d'une discussion pour vente d'une glace. — Jean Birot fils, tonnelier, contre Jacques Croiszetière, pour avoir mis en question sa solvabilité, devant les juges consuls. — Louis Reyneau, marchand à Marans, contre Jacques Richer, sa femme, sa belle sœur et sa servante ; la femme de Richer et la servante de Rayneau s'étant battues et saisies au corps pour se renverser, Rayneau, voulant les séparer, fit tomber par terre la femme de Richer, qui jeta des pierres contre la porte de Rayneau en l'injuriant et essayant d'enlever la porte des gonds pour entrer dans la maison. — Henry Froment, marinier à Marsilly, contre la femme Georges, qui le prit par le bras droit, la veuve Daniaud, par le bras gauche, et leur servante qui le tenait à la gorge pendant que la veuve Froment, le prenant aux cheveux, lui égratigna le visage, lui coupa un doigt, menaçant de lui ôter la vie, après avoir profité de son absence pour usurper sa propriété, ce qui est attesté par les dépositions de Pierre Menand l'aîné, Anne Pouvreau, sa femme, Marie-Anne Menand, veuve de Charles Réas du Couteau, officier marinier. — Henri Simonnot, contrôleur des actes des notaires à Surgères, contre Guillaume Regnier, employé dans les fermes du Roi, qui l'injuria et le menaça de telle sorte qu'il dut le prendre au corps et briser son épée pour se défendre. — Isaac Faucon, receveur des droits des Aides à Thairé, contre Cudorge, sergent, qui lui vola des artichauts dans son jardin, se jeta sur lui, et, le prenant aux cheveux, le meurtrit de coups. — Procès-verbal d'effraction d'une fenêtre du greffe. — Michel Ferron, plombeur, contre Bonneau, qui, voyant son fils appuyé sur une ancre de navire, pour attendre un camarade, le frappa violemment, à plusieurs reprises, de sa canne, et le renversa tout meurtri. — François Hérard, procureur, contre Dupont, pour calomnies atroces. — Apraxemie Brisard, servante, contre Sagot, fermier, qui l'injuria et la frappa du manche de son fouet et à coups de pieds. — Sentence condamnant aux galères pour vol, Jacques Signerrin, boucher à Vérines. — Elargissement de prison de Marie Martineau, prévenue d'assassinat, ayant frappé d'un couteau l'enfant Albert, qui voulait l'empêcher de voler du raisin et lui prendre son tablier comme pièce de conviction. — Le procureur du Roi contre certains quidams prévenus de vol chez David-Pierre Rocaute, négociant. — Clément Lafaille, maître chirurgien, contre Jean, le fils aîné de Planchon, cabaretier, pour vol de fruits dans son clos. — Sentence qui condamne Marie-Madelaine Albert, veuve Briant, aux verges, à la marque et au bannissement pour vol.

— Interdiction pour démence de Marguerite Torchebeuf-Leconte. — Règlement de la succession de Jacques Godeffroy, banquier, entre les héritiers de Jacques Barbot, écuyer, sieur de Buzay.

B. 1791. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1759. — Sentences et enquêtes. — François Bultel, marchand, contre François Pochon, sergent de la baronnie de Châtelaillon, au sujet d'une ferme de vignes. — Jean-Baptiste Garsiny, chirurgien ordinaire du Roi, et sa sœur, contre les héritiers Cadou. — Bilan déposé par Jean Barrel, marchand, présentant un déficit de 8,737 livres, 2 sols, 10 d. — Procès-verbal du testament de Marie-Anne Texier. — Apposition des scellés chez Étienne Des Roches, chanoine, décédé le 15 avril. — Estimation d'une charretée de foin à la requête de Pierre Dujardin, vendeur, contre Jean-Baptiste Thouron, négociant. — Les frères prêcheurs de Saint-Dominique contre Bernard Daunay, prieur de la Fondelay près Thairé. — Apposition des scellés chez Marie Rabiet, veuve de Noël Levasseur, décédée le 21 juin, rue de la Cloche. — André Caillaud l'aîné contre André Caillaud le jeune, au sujet de la vente d'une maison à Bourgneuf. — Guy Haraud, secrétaire de l'intendance de la marine à Rochefort, et Marie Despéroux, veuve de Charles Réas Du Couteau, contre Jean Allemand, menuisier. — Aristarque-Louis-Guillaume de Meaux de Fortunezay, écuyer, seigneur de Paussine, et Angélique-Geneviève Quesnel, sa femme, auparavant veuve de Jacques Martin de Giviers de Castelper, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, requérant la visite d'une maison, place du Château. — Pierre Peignon, boulanger à Marsilly, contre Henriette-Esther et Anne Réas Du Couteau et André Juin, au sujet d'une créance contestée. — Procès-verbal de rétablissement du nom de Jacques-Simon Lounergan, capitaine de navire à La Tremblade, dans les actes de baptême de ses filles Anne-Marguerite, le 22 janvier 1726, et Marie-Suzanne, le 1er novembre 1727 ; son prénom de Simon ayant été omis dans le 1er acte et son nom patronymique de Lounergan dans le second. — Prosper de Greaulme, vicomte de Greaulme, chevalier, seigneur des Clerbaudières, Andilly le Marais, le Breuil, Launeré, etc., chevalier de Saint Louis, maréchal des logis de l'armée de Contades en Westphalie, et Philippe-Joséphe-Anne Izoret de Plumartin, son épouse, contre Jacques et Pierre Michelon, etc. — Apposition des scellés chez François Tallon, curé de Saint-Xandre, décédé. — Pierre Routereau, curé de Saint-Jean de Liversay, contre Joseph Camus, prêtre. — Apposition des scellés chez Marie-Anne-Sara de Pont, veuve de Charles Bernard Sauvestre de Clisson d'Hérisson, chevalier, comte des Mottes, décédée le 23 octobre ; — chez Marguerite Pascaud, épouse de Laîné de Nanclas, seigneur de Gondeville, ancien capitaine de cavalerie, décédée le 7 octobre. — Apposition des scellés chez Abraham Domus, conseiller du commerce du Roi de Danemark, décédé le 8 novembre, « baptisé le 7 mai 1690, à l'église réformée hollandaise de Bois-le-Duc par D. Noortbergh et sujet hollandais », fils de feu Abraham Domus et de Adrienne Noordingh ; traduction certifiée par Noordingh de Witt ; traces de sceau.

B. 1792. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1760. — Sentences et enquêtes. — Pierre-Jacques Penaud, écuyer, conseiller secrétaire du Roi du grand collège, demeurant à Saint-Martin de Ré, contre François Charpentreau, marchand, au sujet de deux billets qu'il a endossés à la demande dudit Charpentreau, protestés à leur échéance et qu'il a dû payer ; après plusieurs autres tromperies, Charpentreau a fini par déposer son bilan après enlèvement d'effets et de marchandises. — Emprisonnement et élargissement de Charpentreau, après acceptation du traité passé avec ses créanciers. — Sentence condamnant aux galères Jacques Barré, pour vols. — Mathurin-Honoré Carrière, avocat au Présidial, contre Henri Faure, procureur, pour diffamations. — Élargissement de Marie Dousset, prévenue d'assassinat sur Duchesnay, tué à coups de fusil. — Administration de Jacques Louis Desbois et décharge de Pierre-Henri Bertin, officier garde-côtes, et Hubert-Alexis Godineau, prévenus de voies de fait sur le soldat Amian dit Vadeboncelier, du régiment de Chartres, sur la route de La Rochelle, à Dompierre ; à trois reprises, Desbois renversa ce soldat dans le fossé et lui donna des coups de fouets et plusieurs soufflets ; le soldat accompagnait un ecclésiastique. — Catherine Margat, femme de Gabriel-François Paintault, gendarme de la garde du Roi et aide-major de la capitainerie garde-côtes de Châtelaillon, contre les frères Bertineau, de Saint-Eloy, qui entrèrent chez elle, à sa maison du Lignon, à neuf heures et demie du soir, l'épée nue à la main, injuriant Paintault absent, disant qu'ils l'attendaient pour lui passer l'épée au travers du corps et injuriant sa femme. — Madelaine Angoullon, veuve d'Antoine Bertau, capitaine de navire marchand,

contre Latouche qui, réclamant son loyer, lui avait donné un soufflet en l'injuriant. — Pierre Perroche, farinier, et Louise Renoul, sa femme, contre François Guillon, laboureur, et Marie Mounier, sa femme, qui les insultèrent et frappèrent à coups de bâton. — Antoine Mallet, maître cordonnier, et Louise Girard, sa femme, contre Couste, entrepreneur, sa femme et ses filles, qui avaient battu ladite Girard, en l'injuriant. — Le procureur du Roi contre plusieurs officiers du régiment de Chartres, pour violences et voies de fait. — Ambroise Rochard, doyen des avocats, contre de Beauchamp, officier, qui l'injuria chez lui et le frappa de son épée; il dut se défendre en lui présentant un pistolet. — Pierre Osmont, vicaire du Thou, contre Latouche, qui l'injuria et le menaça ainsi que sa mère. — Enquête sur l'assassinat d'un homme à Tasdon. — Antoine Pellerin, boulanger, contre Pillet, aubergiste, pour voie de fait sur sa femme qui est enceinte. — François Maurin, laboureur, contre Marc-Antoine Lefebvre, négociant, qui le fit maltraiter par ses ouvriers, au nombre de cinq.

B. 1793. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1760. — Sentences et enquêtes. — Jean Legu, charpentier de navires, contre Jacques Nicolas Desarennes, cabaretier, au sujet d'un emplacement contesté. — Henriette-Esther et Anne, héritières et filles de Pierre Réas du Couteau, bourgeois et monnayeur à la Monnaie royale, contre Louis Rimbert, tonnelier, pour un terrain contesté. — Les abbesse et religieuses de Sainte-Claire exposent que feu Faneuil de La Croix, négociant, aurait mis dans leur couvent, en qualité de pensionnaire, Marguerite Verrier, dite Cointreau, qui y a demeuré 28 ans consécutifs, et le 11 octobre dernier, ayant demandé à sortir pour affaires en ville, elle n'est plus rentrée, sans qu'on ait pu savoir où elle a été ni où elle est actuellement. Procès-verbal et vente des effets laissés au couvent. — Paul François de Pont, écuyer, seigneur d'Aigrefeuille, président trésorier de France honoraire, contre Pierre Papineau, directeur de la Chambre de Commerce. — Visite d'un mur mitoyen entre l'hôtel de Pont (hôtel actuel des postes) et le cidevant auditoire de la juridiction consulaire. — Rectification des actes de baptême de Étienne Belin et Marie-Sara Carayon, 7 octobre 1696 et 1er janvier 1796, tandis qu'ils portent les prénoms de Claude-Étienne et Marie-Anne Sara, sur les dépositions de Marie-Madelaine Belin, veuve de Nicolas Guyon, Marie-Esther Belin, épouse de Jacques Bernon, Suzanne Belin, veuve de Jean Jenner, Élie Allard Belin, Henri-Élie Bonneau, Jacques Carayon, Pierre-Samuel Seignette, Étienne Palmier, Isaac Raboteau, Jean-Baptiste Gastumeau, Alexis Gravier. — Jacques Carayon contre noble Pierre Duroy, écuyer, seigneur de Fontenailles, négociant en gros. — Dépôt de bilan par Claude Thinon, Jacques Jean, Jacques Guilhen, marchands. — Louis Prosper de Gréaulme, vicomte de Gréaulme, seigneur des Clerbaudières, Andilly-les-Marais, Saint Ouen, le Breuil-Bertin, chevalier de Saint-Louis, aide maréchal général des logis de l'armée du maréchal de Broglie, contre Jacques-Hillarion Labruère du Coudray, conseiller élu en l'Élection de cette ville. — Jean Sarde, aubergiste, contre Valentin Mariocheau de Bonnemort, receveur des fermes générales. — Estimation de la seigneurie de Laleigne, à la requête de Louis-Nicolas Descars, marquis de Perusse, brigadier des armées du Roi, colonel du régiment de Normandie. — Dépôt de bilan par Antoine Soulier, maître boulanger, et François Charpentreau, marchand. — Élie-Marc Petit, procureur. — Michel Simon Billaud, notaire royal. — Pierre Longueteau, archer garde de la connétablie. — Lettres de bénéfice d'inventaire pour Jean-Baptiste-Matthias de Court. — Ordonnance de l'intendant Jean Baillon pour l'élargissement de l'entrée du spectacle public de cette ville. — Étienne Guillon, boulanger, contre Jacques Bernon de Bernonville, bourgeois, et sa sœur. — Louis-Marie-Joseph, marquis de Lescure, est renvoyé en possession de biens substitués. — Paul Giraud, procureur. — Curatelles. — Louis Antoine Chameau, procureur. — Bénéfice d'inventaire au profit de Esther, Madelaine et Marie Seignette. — Envoi en possession des héritiers de Madame de Nanclas. — Jacques-Charles Naudin des Crosses, médecin du Roi, à la place de Jean Cochon.

B. 1794. (Liasse.) — 40 pièces, papier, 1 parchemin, sceau perdu.

1761. — Sentences et enquêtes. — Lettre de rémission pour Jean Renou, faisant profession de la religion catholique, condamné pour assassinat de Jean Vinet qui avait attaqué sa sœur et lui-même. — Jean Bonneau, négociant et Marie-Esther Chaudruc, sa femme, contre Jarry et les auteurs de l'enlèvement de leur fille. Marie-Julie. — Marie-Suzanne Giraudeau, veuve de Christophe Kraaft, consul de Suède, contre François Baudin et Louis Ranson. — Jean Dupuy, négociant,

contre Charles Bartaré, capitaine de navire qui l'injuria, le menaça d'une chaise, puis de son épée. — Le procureur du Roi contre Lutin, garçon farinier, et ses complices qui frappèrent à coups de fouet et de poings, Jean Maillet, garçon farinier, menaçant de le jeter à la rivière. — Décharge de Le Geyt, Cordier, Latabary, prévenus de fabrication et distribution de faux sols marqués de 24 deniers. — Charles Couraud, marchand, contre Thomas, boulanger, vêtu de son uniforme de dragon garde-côtes, contre l'ordonnance, pour graves injures. — Le procureur du Roi contre certains quidams, prévenus de l'assassinat d'une fille trouvée mourante sur les remparts et décédée à l'hôpital. — Procès-verbal de levée du cadavre d'un soldat tué près le pont Rouge. — Jean-Baptiste de Court, lieutenant de cavalerie des milices de Saint-Domingue, contre Jean Chapuzet, jardinier de la maison noble de La Roche, à La Jarne. Mlles Perdriau et Seignette demandèrent à une servante l'autorisation de cueillir quelques violettes, ce qui fut accordé, mais Chapuzet le domestique, homme grand, fort et trapu, sauta sur M. de Court qui était sans armes et le terrassa et, en se défendant, M. de Court, qu'il avait mordu au doigt, mit le jardinier sous lui, le frappa sur le nez, ce qui le fit saigner et l'obligea de demander pardon à Mlle Perdriau. — Pierre Majaud, maréchal, contre Charles Boulon et Charles Filleau, de Saint-Vivien, qui l'insultèrent, le prirent à la gorge et le meurtrirent de coups; Majaud ayant le premier renversé sous lui Boubon, Filleau les sépara. — Coupe d'arbres du cours Matignon. — Le procureur du Roi, contre un soldat du régiment de Chartres, convaincu de vol. — Procès-verbal d'évasion de prisonniers et de Pierre-Joseph Belisle dit La Feuillade, soldat déserteur du régiment de Bresse, condamné aux galères de Saint-Laurent. — Étienne-Alexandre de Gascq, écuyer, seigneur du Gué d'Alleré, bienfaiteur et fondateur de l'église et de la cure, contre Pierre-François Deneschaud, curé, qui dans l'église, l'insulta, le traitant dans le discours à ses paroissiens, de grand voleur et usurpateur « comme son grand père et encore davantage ».

B. 1795. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1761. — Sentences. — Procès-verbal des effets de Jacques Robien, charretier, décédé à l'hôpital de la Charité. — Apposition des scellés après le décès de Jean Tournade, marchand. — Enquête Pierre Mesnier père et François Gabet fils, contre Maurice Gourdon, farinier à Ballon. — Apposition des scellés chez Françoise Emery, femme de Charles Blanc, à la requête de M. Witalis. — Jean Denis, bourgeois, contre Jean Tribaud, chapelier. — Partage entre Jean-François-Ignace Cadoret de Beaupreau et les héritiers Pinet, de la succession d'Ignace Cadoret de Beaupreau, écuyer, conseiller au Présidial. — Pierre Ordonneau, établi concierge de la prison, à la place de Jean David Denon. — Apposition des scellés chez Jean-Baptiste Troquet, maître orfèvre, décédé, à la requête de sa veuve, Marie-Catherine Venette. — André Trimouille, maître maréchal ferrant, contre Jean Isaac Thouron l'aîné. — Règlement par Pierre Étienne-Lazare Griffon, seigneur de Romagné et des Mothais, conseiller du Roi, lieutenant général de la sénéchaussée, faisant défense à tous les anciens et autres garçons fariniers, quels qu'ils soient, de rien exiger de ceux qui se présentent, pour travailler chez les maîtres meuniers ou fariniers de cette province, sous prétexte de bienvenue ou autrement et de les maltraiter, à peine de trente livres d'amende, etc. Enjoint à tous garçons fariniers de n'insulter personne sur leurs routes, etc., faisant inhibition et défense aux maîtres meuniers et fariniers de soutirer et suborner, sous quelque raison que ce puisse être, les garçons de cette profession de défendre ou exiger, sous quelque prétexte que ce puisse être, plus de la douzième partie du blé qu'ils feront moudre. Pourront néanmoins lesdits particuliers, s'ils le jugent à propos, faire vendre un boisseau comble de farine pour un pareil boisseau ras de blé, etc. — Déclaration de changement de domicile du R. P. Dompierre Hippolyte Descures, prieur du prieuré simple et régulier de Notre-Dame de Prières, diocèse de la sénéchaussée de La Rochelle, dépendante de l'abbaye de Saint-Jean d'Angély qui est allé faire sa résidence à Sorèze, dans le monastère de l'abbaye de Saint-Maur. — Apposition des scellés chez Gédéon Vivier, bourgeois, décédé à sa maison de campagne de Lhoumeau (13 septembre 1761) ; — chez Marie Rouillié, veuve de Louis Busson, tripier. — Déclaration de changement de domicile de Dom Edme Baudelot, prêtre bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, prieur de la Très Sainte Trinité de Puyravaux, pour demeurer dans l'abbaye de Saint-Germain des Prés à Paris. — Apposition des scellés chez Pierre Daviaud, notaire royal, décédé. — Curatelle *ad hoc* pour autoriser le mariage de Marie-Esther, fille naturelle, actuellement au couvent des Hospitalières, avec Jean Auselle, perruquier. — Pierre-Étienne Lange, notaire royal. — Jean-Isaac Thouron l'aîné, négociant, contre André Trimouille, maître maréchal ferrant. — Bénéfice d'inven-

taire au profit de Jacques-Hilarion de La Bruère du Coudray, conseiller élu en l'Élection, et Geneviève-Henriette Martin, son épouse, héritiers de Martin. — Charles Joubert, huissier de la chancellerie présidiale. — Simon Mathé, notaire royal. — Envoi en possession des biens substitués de Jean-François de La Rochefoucauld, comte de Surgères, mestre de camp du régiment de La Rochefoucauld-cavalerie, gouverneur et grand bailli de Chartres. — Jacques Rasteau l'aîné, négociant, contre Buteau, horloger. — Statuts et règlement pour les notaires de La Rochelle (23 décembre 1761). — Curatelle à la succession abandonnée de Jean Roullain, maître chirurgien. — Curatelle à la succession abandonnée de Pierre Gillot, à la requête de Charles-Gabriel-Eugène de La Croix, chevalier, marquis de Castries, seigneur de Dompierre, lieutenant général des armées du Roi, et Isabeau-Thérèse de Rossal de Fleury, son épouse. — Étienne Guillou, maître boulanger, contre Jacques Bernon de Bernonville, bourgeois à Lauzière de Nieul, héritiers de Marie-Jeanne Faneuil, veuve de Jacques Bernon de Bernonville

B. 1796. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1762. — Enquêtes et sentences. — Apposition des scellés chez Suzanne-Élisabeth Chauveau, femme de Pierre Goudurier-Laborie, maître raffineur, veuve en premières noces d'Élie Bernard, décédée le 29 mars. — Séparation de biens de Louise Gardier et de François-Gabriel Piet. — Apposition des scellés chez Joseph Maloyer, chanoine de la cathédrale, décédé le 19 mars. — Marie-Madelaine de Boisredon du Croizet, veuve et ayant renoncé à la communauté de Joseph-Aimé de Saint-Vincent, ancien capitaine réformé au régiment de Mortemart, contre Verrier, écuyer, ingénieur en chef, chevalier de Saint-Louis, créancier de ladite succession, pour l'expertise de la maison de borderie de La Jarne. — Dépôt du bilan de Nicolas Martineau, maître boulanger, d'Élisabeth Lezeau, veuve de Nicolas Brion, marchande bouilleuse. — Jacques Laîné, bourgeois, contre Aristarque-Louis-Guillaume Brigaud de Fortunezay, chevalier, seigneur de Sauzine, et Angélique-Geneviève Quesnel, son épouse, auparavant veuve de Jacques-Martin Du Vivier, chevalier, sieur de Castelpert, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de Saint Louis. — François de Razay, curé de Benon, contre Pierre Caillaud, marchand de Saint-Sauveur de Nuaillé. — Prestation de serment de Couillaudeau et Demontis, 3e et 4e échevins, nommés par le Roi le 22 mars. — Apposition des scellés chez Dellort, lieutenant pour le Roi de cette place, décédé le 8 avril. — Visite de la maison noble, terre et seigneurie de Beauregard, à la requête de Jacques Jousseaume, adjudicataire. — Les curé et fabriciens du Thou contre Jean Audry père et fils, au sujet de la fêlure de la cloche. — Comptes de l'exécuteur testamentaire de Louis-Gédéon de Vilson, écuyer, ancien capitaine des grenadiers au régiment de Médoc, chevalier de Saint-Louis. — Angélique de Bretineau, veuve de Pierre Philippier, écuyer, seigneur de Foubrette, demeurant au Fougère, contre Marie-Anne Robert, veuve de Théodore-Barnabé de Bretineaud, écuyer, seigneur des Chaumes, tutrice de sa fille. — Estimation et expertise de la succession Bretineau. — Apposition des scellés chez Pierre de Hillerin, trésorier du chapitre, décédé le 27 juin, — Partage d'eau de vie au Treuil aux Secrets entre les héritiers de Suzanne Fleury. — Nicolas-Josué Boullanger et Jeanne Oüalle, son épouse, contre Desbains, procureur. — Recherche, à la requête du procureur du Roi, dans la bibliothèque du collège, de tous les livres dénommés et condamnés par les arrêts des 8 et 26 novembre 1610, 26 juin 1614, 13 mars 1626, 24 mars 1713, 6 août et 3 septembre 1761, et procès-verbal du lieu et de l'année d'impression, du tome des livres, chapitre, titre, section, article, numéro et page où se liraient les passages condamnés et des différences, si aucunes se rencontraient. (Signé) Rougier, La Coste, de Hillerin, Griffon et Gendron, commis greffier. — Serment de Barthelémy Gree, licencié ès lois « ci-devant écolier de la société des soi-disant jésuites ». — Visite et estimation des réparations des domaines du collège. — Visite par Girard de Villars, médecin des hôpitaux militaires de Bertrand Loustaux, « ci-devant coadjuteur temporel formé chez » les jésuites du collège de cette ville ». — Vérification et recherche des titres du séminaire. — Bordereau de l'argenterie remise à l'hôtel de la Monnaie par Pierre Legros, économe séquestré établi par justice à la régie et gouvernement des biens appartenant « aux ci-devant soi-disant jésuites », en exécution de l'arrêt de la cour de Parlement de Paris du 31 août 1762. — État des vases sacrés de même provenance, par Pierre Legras. — État de l'argenterie de même origine. — Compulsoires des registres des vœux des « soi-disant jésuites ». — Pierre-Joseph Blanchard, prêtre du diocèse de Besançon, est mis en possession de la chaire de philosophie et d'hydrographie dudit collège. — Pierre-Sixte Juttard, « ci-devant soi-disant jésuite », reçu pensionnaire à l'hôpital général « attendu son état de démence ». — Prise de possession des bâtiments et dé-

pendances des jésuites et de la maison du Plessis. — Mise en possession des nouveaux maîtres : Pierre Turquier, Pierre Gervaud, Jean-Baptiste-Étienne Lemaître, François Hénault, André-François Berthomée, Pierre Tureaud, pour la préfecture et philosophie, la rhétorique, la seconde, la troisième, la quatrième et la cinquième. — Gabriel David, couvreur et plombier, contre Jacques Bernon de Bernonville, bourgeois à Lauzière près Nieul. — Jean Paulin, aubergiste, contre Françoise Mayolle, veuve de Louis Dominicy et de Jean Lacorre, aubergiste à La Repentie. — Appositions et levées de scellés. — Estimation du commerce fait avec le Canada, de 1749 à 1759, par Meynardie frères, Thouron cadet, Hery, Admyrauld et Mathieu Mousnier, et inventaire de leurs livres de commerce, conformément à la commission rogatoire adressée par M. de Sartine (2 parchemins) le 6 septembre 1762. — François Pichon, maçon, contre Jean Catelon, maçon, qui, sans motif, le prit à la gorge et lui donna plusieurs coups de poing sur la tête et le visage, sans que Pichon se défendît par des coups. — Levée du cadavre de la Baubin, servante chez la veuve Tallon, grand'rue. — Vincent Blanchard, serviteur domestique au service de Prosper Gréaulme, vicomte de Gréaulme, chevalier, seigneur des Clerbaudières, Andilly-les-Marais, etc., chevalier de Saint-Louis, aide maréchal général des logis de l'armée du maréchal de Broglie, contre Jacques-Hilarion Labruère Du Coudray, conseiller élu en l'Élection, condamné aux dépens du procès, avec défense à l'avenir d'insulter ledit Blanchard et d'user de voies de fait contre lui. — Cassou, rapporteur, Regnier, Mercier, Cadoret de Beaupreau. — Pierre Robert contre Coutureau, tonnelier, pour injures et calomnies. — Procès-verbal des fractions extérieures faites en ville par des tapageurs et voleurs pendant la nuit. — Pierre Charles fils contre la dame Raoult, épouse Mercier, pour injures graves et insultes atroces. — Nicolas Herbert, curé de Nuaillé, contre Jacques Girard, curé de Courçon, pour calomnies répandues contre lui depuis 1758 : « il seroit mieux à porter le sabre de grenadier que » d'être prêtre », etc. — Étienne-Louis Denis l'aîné, négociant, contre certains quidams qui s'étaient attroupés pour attenter à sa vie.

B. 1797. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1762. — Sentences. — François Sureau-Lamorande, négociant, contre Augustin Brossat, procureur, mineur émancipé sous l'autorité de Jacques Gerbier marchand, son curateur aux causes. — Bénéfice d'inventaire au profit de Charles Dupuy, marchand, et Antoinette Tournade, son épouse, héritière de son père, Jean Tournade, marchand détaillant. — Louis Merlaud, huissier à la connétablie et maréchaussée de France. — Curatelle *ad hoc* pour autoriser le mariage de Marie-Marthe Grenot, mineure, avec Siméon Boucard, laboureur. — Marie Trouvé, veuve de Noël Thuault Duplessis, maître ès arts, contre Joseph Damour, laboureur, René Guichard, laboureur, Marie Damour, sa femme, de Saint-Rogatien, Gabrielle Susenet. — Pierre-Didier Fleury, notaire royal. — Paul Roy, négociant, contre Jacques Goguet, négociant, et Pierre-Jacques-Joseph Mullon, seigneur des châtellenies d'Aytré, des Rouaux et de la Salle en partie. — François Charles, marchand horloger, contre Jean Sabrevois de Bleury, écuyer, lieutenant des troupes détachées de la marine. — Mathieu Farjenel, notaire royal. — Curatelle *ad hoc* pour autoriser le mariage de Pierre Brisard, garçon boucher, avec Catherine Robert, veuve de Jacques Landreau, boucher. — Léon-Louis Chauvet, notaire royal et procureur, contre Joseph Rochefort, marchand à Laubertière de Saint-Médard. — Interdiction pour démence de Gaspart, veuve Jarosson de Loze, pensionnaire à l'hôpital général, à la requête de Pelletreau, négociant au Cap français de Saint-Dominique, et de Suzanne Boutiron, son épouse. — Hilaire-Polycarpe Massé, prêtre, chanoine de la cathédrale de La Rochelle, contre Henri Verdreau l'aîné, maître boucher. — Jacques-Albert de Gaalon, écuyer, seigneur de Villeneuve, contre Louis-André Beauchamp, curé de Saint-Martin de Villeneuve. — François Boutiron, écuyer, l'un des greffiers en chef du bureau des finances, avocat en Parlement, exécuteur testamentaire de Anne Bosquet, veuve de Pierre Charly, contre Jeanne Bosquet, veuve de Claude Chenu de Boismory, Marie Bosquet, veuve Lévêque, Louise-Charlotte Bosquet et Jean-Jacques Cattignon, officier garde-côtes. — Jean Bonneau, Étienne Gabilleaud, André Gabilleaud, et autres habitants à Saint-Laud, paroisse du Vanneau, contre Pierre Charles Béchillon, chevalier, seigneur de Vallant, Saint-Laud, Le Vanneau, Allery, etc., demeurant à Niort. — Pierre Guignard, notaire royal à Surgères. — Partage entre les héritiers Chabot (30 juillet 1762). — Anne-Marie Rocaute, veuve de Paul Vivier, contre Marie Moinet, veuve de Isaac Petit, de Landray. — Isaac Moreau, notaire à Ciré. — Interdiction de Jacques Joubert, ancien maître raffineur, pour démence, à la requête de Jacques Joubert, interprète de langue anglaise. — Bénéfice d'inventaire au profit

de Denis-César-Gaëtan-Joseph Vivier dit Du Vivier, de Saint-Domingue, Jean-Michel-Joseph Vivier dit Du Vivier, Catherine, Josèphe et Marie Vivier dit Du Vivier, à Messine en Sicile, héritiers de Gédéon Vivier dit Du Vivier, officier d'infanterie, leur oncle paternel.

B. 1798. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1763. — Sentences et enquêtes. — Apposition des scellés chez René Serpié. — Les religieuses de la Providence contre Élisabeth Langlade, veuve de Raymond Cain : expertise d'une maison rue des Maîtresses. — Curatelle à la succession abandonnée de Jacques Proa. — Apposition des scellés chez Serpier, marchand, grand'rue. — Rectification des actes baptistaires de Catherine-Félicité, fille de Jacques Baron, aubergiste, et de Marie Duval. — Apposition des scellés chez Daniel Rocaute, décédé le 20 novembre, veuf Admyrauld ; — chez Paule Lafontaine, femme de Alexis Latouche, décédée le 18 octobre. — Charles-Eugène-Gabriel de La Croix de Castries, habitant aux colonies d'Amérique, chevalier, marquis de Castries, lieutenant général des armées du Roi, et Isabeau Thérèse de Rossel de Fleury, son épouse, contre Jacques-Antoine Basset, Marie Girard, sa femme, et autres : saisie de domaine. — Élie Vivier, syndic des créanciers de Louise Bareaud, veuve de Michel Bultel, contre Louise Daniel, veuve de Pierre Barreau. — Texier, curé de Nuaillé, contre les héritiers Herbert. — Suzanne-Esther Oüalle, veuve de Joseph Colomb, contre les héritiers dudit Colomb : expertise d'une maison rue Saint-Claude. — Visite des réparations à l'archidiaconé de Bressuire. — Rectification des noms de Pierre Branday, marchand, au lieu de Jean Branday, fils d'André et de Marie Rancien, baptisé à Saint-Nicolas, le 19 janvier 1715 par J. Blanchet, vicaire. — Dépôt des livres de la fabrique de Saint-Nicolas par les fabriciens, pour que les sœurs et demoiselles Denis, Beltremieux et Bourgneuf, en prennent communication, conformément au jugement du 27 janvier. — Procès-verbal des effets de Ausset, ci-devant jésuite, décédé à l'hôpital Saint-Étienne. — Apposition des scellés chez Isaac Raboteau, négociant, décédé le 3 juillet. — Les fabriciens de La Jarrie, contre Tuffet, Boubon, etc. — Les Jacobins de Saintes contre Bernard, Dovy, prieur de La Fondelay de Thairé. — Suzanne Benoist, veuve de Faneuil de La Croix, écuyer, lieutenant pour corneilles des vols du cabinet de Sa Majesté, et légataire de sa mère Suzanne Faneuil, veuve d'Abraham de La Croix, contre Alexis et Jean-Auguste Gravier, père et fils. — Le curé de Clavette contre les héritiers Adnet. — Jacques Carayon contre Pierre Duroy et Alexandre Brunet. — Constatation du baptême de Guy Philippot, né à Louisbourg (Canada) en 1732. — Apposition des scellés sur les papiers de Prévost, commissaire ordonnateur à l'Ile royale. — Vérification de la signature de Marie-Madelaine Moreau, femme de Pierre-Laurent Martin, maître boulanger, par les experts jurés, Caillé et Mathé, maîtres d'écriture, qui concluent « qu'il leur a paru que c'est une » signature extorquée par le mari de ladite Moreau » sur une feuille de papier blanc, que ledit Martin a » rempli et formé le corps du billet dont il s'agit ». — Pierre-Paul Bureau, écuyer, seigneur d'Angoule, conseiller. avocat du Roi au bureau des finances de La Rochelle, contre Louis Hector, marquis de Saint-George, seigneur de Saint-Vivien, etc. — Plan colorié par Gautronneau, d'un marais nouvellement desséché, où est compris le marais de Truaude, appartenant à M. Toutant, de la Fressaudière, à M. Fleury de Beauregard et de Sigogne, et enquête à ce sujet.

B. 1799. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1763. — Sentences et enquêtes. — Séparation de biens de Marie-Anne Solleau et Jean Braud, boucher ; — de Madelaine Fortin et Christophe Landeau, tonnelier. — Signification d'arrêts et saisies par les huissiers contre les « ci-devant soi-disant jésuites ». — Marie-Jeanne Liège renonce à la communauté avec feu son mari Jacques Prohant. — Lettres de bénéfice d'inventaire au profit de Léonard Guillemot, capitaine de navire, et ses cohéritiers. — François Gourdien et sa femme, fermiers des fours banaux de Marans, contre Étienne-François d'Aligre, chevalier, seigneur du comté de Marans. — Jacques Carayon contre Éloy Desnouy, assigné pour déclarer ce qu'il a et doit à Auguste Thomas, maître boulanger, veuf de Louise Coutant. — Charles Pasquier, sergent royal. — Curatelle *ad hoc* pour autoriser le mariage de Suzanne, fille mineure de feu Jean Vollet, laboureur de La Tremblade, et de Élisabeth Rigaud, avec Thomas Orhan, matelot. — Homologation du concordat entre Jacob Lamaire, fils aîné, et ses créanciers. — Réception de André-Jean-Baptiste Guillotin, écuyer, conseiller du Roi dans la charge de prévôt général de la maréchaussée. — Philippe Guillot, sergent royal. — Ordondance pour la réception des officiers des justices des

seigneurs. — François-Joseph Romieux, avocat, sénéchal de La Fondelay. — François-Germanicus Bonnaventure Mesnard, chevalier, seigneur de Saint-Gillet et du Pont de la Pierre, et dame Mesnard, son épouse, contre Nicolas Gaultier la Gaulterie, procureur. — Marie-Anne Poupelin, veuve de Toussaint Collonnier, notaire et procureur fiscal de Croix-Chapeau, contre Baudouin de La Noüe, écuyer, seigneur du Vieux fief, qui est déchargé et ladite veuve condamnée aux dépens. — Jean-Baptiste-Louis Noël, huissier à Bressuire. — Curatelles et lettres de bénéfice d'inventaire. — François Vatable, bourgeois, contre André et Joseph Chabot, etc. — Madelaine-Angélique-Odet de Lalieu contre Laurent-Robert Beltremieux. — André-Marc Château, notaire à Thairé. — Daniel Robinson, officier, et Louise Réaume, son épouse, veuve de Joseph Fournerie de Vizon, officier, dame de Réaume, héritière de son père Simon Réaume, négociant à Montréal, contre Denis Goguet l'aîné, président, trésorier de France. — Marie-Thérèse Bourgeois contre Pintault, gendarme de la garde du Roi. — Jean-Antoine Bastard, procureur du Roi à l'île de Ré. — François-Félix Huet, chevalier de Sourdon, capitaine de grenadiers royaux, chevalier de Saint-Louis, et Geneviève Nadeau, contre Simon Albert, cabannier. — Louis Hector, marquis de Saint-Georges, chevalier, seigneur de Saint-Vivien, contre Pierre-Paul Bureau, écuyer, chevalier, seigneur d'Angoute, conseiller et avocat du Roi au bureau des finances. — Jean Foucaud, huissier, Jean Matignon, contre Potel et Lorgueteau, pour injures. — Cadoret de Beaupréau, écuyer, seigneur des Grandes Laisses et de La Moulinette, lieutenant particulier au Présidial et trésorier de France, contre Renaud, Richard et Boyer qui ont desséché son vivier de la Moulinette, après avoir enlevé toutes les anguilles, tous les meuils et poissons qui s'y trouvaient. — Vital de Murat, écuyer, lieutenant au régiment Royal-dragons, contre les domestiques du sieur de Pont de Gault, major des garde-côtes, qui insultèrent ses serviteurs et les battirent pendant les vendanges à coups de bâton. — Assassinat d'Auraillot Petit.

B. 1800. (Liasse.) — 32 pièces, papier, 2 parchemin.

1764. — Sentences et enquêtes. — Bris des prisons de Ronflac et évasion de prisonniers. — Le procureur du Roi contre Michel Dorin, prévenu de vol et fractures extérieures à Gémozac, crime renvoyé à ce siège par lettres patentes du 29 octobre 1763 enregistrées au Parlement le 29 novembre. — Procès-verbal de torture de Bernard Merégard dit Belleroze, caporal au régiment Royal-Comtois, convaincu de vols nocturnes avec fractures et condamné à être pendu, après avoir été dégradé. — Condamnation à mort pour vols, chez M. de Pont des Granges, d'Aimé Boulanger dit Saint-Louis, domestique, et décharge de Troussier et Marguerite Bonjour. — Condamnation au bannissement pour trois ans et à être flétri par le bourreau, de François Lebœuf, et de Michel Breton, ci-devant soldat au régiment de Soisonnais, à être pendu pour vols avec effractions. — Barthelémy Carsin, commis chez la veuve Serres, contre Pierre Abelin qui l'a souffleté et menacé de le maltraiter, sur la place Barentin. — Le procureur du Roi contre Pierre Texier et ses complices pour vol de chaudières provenant des « ci devant soi-disant jésuites » ; il est déchargé de l'accusation. — Suzanne Éveillard, veuve de Jean Botton, journalière, contre François Genaud, jardinier, et sa femme, qui la renversèrent, la traînèrent par les cheveux et la meurtrirent à coups de pied en l'injuriant. — Le procureur du Roi contre Jacques Landriau, que Pierre Rondeau voulait mettre sur un âne, parce qu'il s'était laissé battre par sa femme ; Pierre Rondeau mourut des blessures que Landriau lui fit avec son épée. — Mathieu Goibit, syndic de Loix, contre Brin, curé de Loix, qui l'injuria et le battit à coups de chaises et le renversa sous lui, mais on les sépara. — Sentence condamnant au fouet et à la marque Jean Villor, cuisinier, pour vol. — Guillaume Aubert, maître perruquier, contre Guillemet et Dumaine qui frappèrent son fils, Jean-Baptiste-Guillaume, d'un coup d'épée. — Jean-François Fillon, curé de Thairé, contre Daniel Sandilleau La Court, procureur fiscal de la commanderie de Bourgneuf, qui le dénonce pour les excès commis dans la perception de sa dîme, pour avoir donné un soufflet à un mendiant pour le chasser de l'église et pour avoir fait mettre le feu dans le cimetière au risque de communiquer l'incendie à des haies et à des blés voisins.

B. 1801. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1764. — Sentences et enquêtes. — En vertu du jugement du 29 mai, dépôt au greffe pour y être et demeurer supprimés : 1° grosse et copie d'un dire signifié dans l'instance entre la veuve Mariocheau, veuve Serre, Berteau, sa femme, et Abelin, curateur des mineurs Serres et Bernard Bernon, de la part dudit

Lebrain, procureur de Berteau et Abelin, le 14 avril : 2° dire et copie de la part dudit Lebrain audit Raoult, procureur dudit Bernon, le 8 mai. — Apposition des scellés chez François Charles, maître horloger, et Suzanne-Barthélemy Troquet. — Bail au rabais de Pierre Guillemot, marchand épicier droguiste, syndic des créanciers Dupis et Dergny, de l'expertise, démolition et réfection de la façade d'une maison petite rue Saint-Yon, aux créanciers de Mme Vallentin, veuve de Jacques de Villars. — Josué-Nicolas Boullanger, contre Antoine Baron, pour l'estimation des bestiaux, charrettes et charrues qui sont dans les maisons et bâtiments de la succession Osmont. — Louise-Thérèse Moreau, héritière de Louis Moreau, curé de Landray, contre André Lespine, curé de Landray ; visite et expertise des bâtiments du presbytère dudit lieu. — Philippe-Abraham Nicolas, chevalier, seigneur en partie de Voutron, ancien capitaine au régiment de Tresnel, chevalier de Saint-Louis, contre Jean-Amand Graille et Garreau, curés dudit Voutron. — Séparation de biens entre Suzanne Gillois et Pierre Faucon. — Réception des maire, échevins et conseillers de ville, élus en conséquence de l'Édit du Roi d'août. — Clément La Faille, écuyer, avocat au Parlement de Toulouse et contrôleur des guerres, contre François Moulin, chanoine de la cathédrale. — Louis-Hector, marquis de Saint-Georges, seigneur de Saint-Vivien, Dirac, etc., contre les héritiers de Jacques Rullier. — Apposition des scellés chez Bernard de Launay, épouse de Vital de Murat de Berigs, chevalier de Saint-Louis, lieutenant au régiment Royal-dragons, décédé le 10 février à Périgny. — Les prieur et religieux de Saint-Michel en l'Herm, contre Augustin-Roch de Menou, évêque de La Rochelle, et le chapitre de la cathédrale. — Rectification de l'acte de baptême de Marie-Esther Belin, femme de Jacques Bernon, fille de feu Allard Belin et de Élisabeth Olivier, 27 avril 1697, paroisse de Saint-Jean. — Prestation de serment de Ranjard et Sureau, échevins. — Pierre Deyssautier, écuyer, curé de La Jarrie, contre Augustin Landrieux, bourgeois, et Louis Levraud, au sujet d'une ferme de la métairie de Sousmorant. — Louis Bonnet, ancien officier de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, Jacques-Augustin Bonnet, avocat au Parlement, subdélégué de Luçon, etc., contre Gaultier La Gaultrie. — Apposition des scellés chez Jean Gast, négociant ; — chez Jacques Naudin Desbrosses, médecin du Roi. — Procès verbal des président, lieutenant général, lieutenant criminel, lieutenant particulier, assesseur et premier conseiller, et autres conseillers et officiers au Présidial, contre les entreprises du marquis de Narbonne-Pelet, lieutenant général, commandant dans cette province, signé Durand, Griffon, lieutenant général, Cassou, lieutenant criminel, C. de Beaupreau, Regnier, Seignette, de Hillerin, Mercier, Gilbert, Girard de Villars, avocat du Roi, et Macauld, avocat du Roi.

B. 1802. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1764. — Sentences et enquêtes. — Procuration à Michel Esserteau par Louise-Paule de Villiers, veuve de Alexandre de Culan, chevalier, seigneur de Vergebault, et tutrice de ses enfants, demeurant à Niort, pour la curatelle desdits mineurs. — Procuration à François de Hillerin, écuyer, conseiller au Présidial, par Jacob Janvre, chevalier, seigneur de Brusson, La Bouchetière, Saint-Lin, Saint-Pardoul, etc., pour être exempt de tutelle, en raison de son âge, 66 ans, et ne pouvant monter à cheval, par suite de sciatique, ayant 3 garçons au service de Sa Majesté et une fille, administrateur de l'hôpital de Chasteau-Bourdin, paroisse de Saint-Pardoux. — Curatelle aux successions vacantes de Pierre Perret et de Marie Besset ; Louis-Gratien Beraud, procureur ; — à la succession vacante de Luzet. — Pierre Bourdon père, commis à l'extraction des minutes de Thomas Pilot, notaire royal, décédé à Mauzé. — Entérinement de lettres sous bénéfice d'inventaire au profit de Mathurin Chasseriau. — Information pour constater la majorité de Michel Rodrigue, bourgeois et ancien échevin, étant né en Acadie et désirant se faire installer dans l'office de président trésorier de France au bureau des finances, à la place de Pierre Veyssière, décédé. — Ordonnance pour le mariage de Michel Braud, matelot, né le 15 février 1739, avec Marie-Jeanne Gobert ; il n'avait aucune nouvelle de son père qui s'absenta de La Rochelle après le décès de sa femme Perine Mornet. — Entérinement de lettres d'héritier sous bénéfice d'inventaire au profit de Jacques Nicolet, secrétaire de Blair de Boisemond, intendant de Valenciennes, et de Marie-Angélique Gardié. — Pierre Pitre, huissier audiencier. — Paul-Marie Coyau, curé de Saint-Xandre, contre François Pichon, contrôleur des actes des notaires, condamné à payer la dîme des agneaux de 1760 à 1764. — Georges Morancy, entrepreneur, contre Marguerite Pré. — Curatelle à la succession abandonnée de Louis Brunet et Jeanne Gabaret. — Procuration de Marie-Anne Noordingh, veuve de Mathieu Benoist, négociant, à Gustave Benoist, son fils, pour la curatelle de Suzanne-Marie-Anne-Jacobine

Noordingh, veuve de Jean Martin, seigneur de Planque, sa nièce. — Abraham Millet, notaire au Thou. — Jean-Jacques Bruneau, maître apothicaire, tuteur des mineurs de Jacques Proa, contre Liège, veuve Proa, Gabriel Admyrauld, Henri Rossal, Pierre Astruc, Mounier, Jacques Montel et Pierre Lapaire. — Jean-Baptiste Jallant, aubergiste, contre Jeanne Bourdeau, veuve de Louis Rodier. — Armand-Louis-Philippe Duffay, chevalier, seigneur de Vandré, au nom de sa femme, Louise-Henriette de Beaucorps, et de Louis-Pierre de Beaucorps, chevalier, capitaine d'infanterie aux volontaires étrangers de Clermont-Prince, seigneurs par indivis de la châtellenie de Sigogne et du bourg du Thou, contre Jean-Baptiste Navare, curé du Thou, et Guillaume Busseau, bourgeois, seigneur engagiste et par indivis de la seigneurie du Thou, demeurant aux Chaumes, et Jean Racaud, sacristain de ladite paroisse. — Le pain bénit devra par sentence signée Macauld, G. de Villars, Rougier, être porté par préférence, après la dame abbesse de Fontevrault et par distinction, aux seigneurs de Sigogne, toutes les fois qu'ils seront dans leur banc de l'église paroissiale de Thou. — Ordonnance portant enregistrement des lettres d'attribution à Jean-Joseph Riouffe, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, de la terre et seigneurie des Bugaudières, des sieur et dame de Valmencey. — Réception de Paul Fleuriau, archer garde de la connétablie et maréchaussée de France. — Michel Dabuchon, garde des minutes de la chancellerie présidiale. — René Cudorge, notaire royal à Thairé. — Gabriel-Susane Collonnier, notaire royal à Croix-Chapeau.

B 1803. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1765. — Sentences et enquêtes. — Nicolas Turpeau, notaire royal. — Séparation de biens de Catherine Dumont et Jean Girouard, « graveur ». — Paul Marchand, sergent royal. — Séparation de biens de Suzanne Lentier et d'Hilaire Couillaud, maître boulanger. — Jean de Bussac, sénéchal de Laleu. — Curatelle de Marie-Élisabeth Gaultier, fille de Jean, cloutier, décédé, et de Marie-Élisabeth Prigneau, pour autoriser son mariage avec Louis Muraillet, maître tailleur d'habits. — Lettres de bénéfice d'inventaire au profit de Michel-Joseph-Louis-Henry Assailly, intéresse dans les affaires du Roi. — Nomination de La Boucherie de Varaise pour la confection du papier terrier de la baronnie de Courçon, La Mothe, Fraigneau et Cramahé, à la requête de Marie-Anne Françoise Félicité Lemastin de Nuaillé, veuve de François Du Pouget, chevalier, marquis de Nadaillac, baron de Saint-Pardoult et de Nuaillé, seigneur de Saint-Symphorien de La Gerce, Ferrières, etc. — Les syndics directeurs de la première chambre des assurances de Paris, à la poursuite et diligence de Gabriel Admyrauld, contre Denis Goguet, écuyer, seigneur de la Sauzaye, président trésorier de France, Jacques Chaudruc, seigneur de Crazannes, capitaine de dragons garde-côtes et autres cohéritiers de Jean Chaudruc, négociant, etc. — Curatelle à la succession vacante de Galliot et Marigny, sa femme, à la requête de Antoine de Lescalle, chanoine régulier et prieur de la commanderie de Saint-Antoine de Lalande en Gâtine. — Moïse Garreau, marchand de drap de soie, et les héritiers Dangirard, contre Nicolas Jourdain et Louise Chambon, veuve de Jacques Pinet, et consorts de Salles. — Les Oratoriens contre Marie-Anne Mariocheau, veuve de Richard Philibert, Masson Labarre, et en secondes noces de Pierre Serre, contre Bernard Bernon, cloutier. — Jean-François Chauvin, docteur en médecine, contre Le Boulanger, prieur de l'abbaye royale de La Grâce-Charon. — François de Lastic, écuyer, seigneur de Saint-Jal, contre Etienne-François d'Aligre, chevalier, seigneur du comté de Marans, conseiller du Roi en ses conseils, président à mortier au Parlement de Paris. — Procès-verbal de torture de Louis Berniac et Michel Dorin, condamnés à avoir les bras, jambes, cuisses et reins rompus vifs, pour vols avec effraction, évasion de prison et assassinats prémédités. — Le procureur du Roi, pour vol de chevaux, contre René Rivard fils et Pierre Pignon, condamnés aux galères. — Pierre Bonneau, maître boulanger, voulant retirer un inconnu des mains des matelots qui le maltraitaient, fut assailli par ces matelots, ainsi que son beau-frère, notamment par Michel Boismort, maître de barque, qui l'injuria et le maltraita avec des complices, l'accusant de recéler le bois qu'avait volé le premier individu. — Condamnation à neuf ans de galères de Jean Bonnefin, pour vol de bestiaux. — Jean Coste, garçon menuisier, contre Lemeire, Rodrigue et Lacoste, qui lui donnèrent des coups de fouet, le renversèrent et le maltraitèrent cruellement, même l'épée à la main, en l'injuriant. — Jean-Baptiste Eymond, curé de Sainte-Marie, contre les habitants, pour calomnies. — Sentence condamnant François Dufour aux galères, pour vols.

B. 1804. (Liasse.) — 13 pièces, papier, 2 plans.

1765. — Sentences et enquêtes. — Nomination et installation et prestation de serment des maire et adjoints. — Apposition des scellés chez Jean-Charles Bousseau, huissier aux consuls, décédé. — Expertise d'une maison à Aytré de la succession de Nicolas Gaultier, doyen des procureurs. — Antoine de Lescalle, chanoine régulier et prieur de la commanderie de Saint-Antoine de Lalande en Gâtine, contre Marc-Antoine Lefebvre, négociant. — Visite de la cour de Pauléon et expertise de l'état des bâtiments. — Procès-verbal d'un registre des baptêmes et mariages de la paroisse de Notre-Dame de 1765, dont le premier feuillet est tellement déchiré et endommagé par les griffes d'un chat qu'il est impossible d'y rien connaître et rétablissement du feuillet à l'aide du double du greffe. — Pierre Boucheron, procureur, contre François Morancy, entrepreneur, et Marie-Jeanne Belloquin, veuve de Pierre Morancy, entrepreneur. — Hector-Louis, marquis de Saint-Georges, chevalier, seigneur de Dirac, Saint-Vivien et autres places, contre les Oratoriens, pour le plan figuratif de la terre et châtellenie de Saint-Vivien. — Louis de Luppé, marquis de Brénians, Françoise-Sidonie de Colbert, son épouse, demeurant à Cassogne, Marie-Thérèse de Colbert, veuve de Dominique Desclos de Mesplais, président à mortier au Parlement de Navarre, demeurant à Pau, vicomte de Noé, brigadier des armées du Roi, mestre de camp, chambellan du duc d'Orléans, contre Pierre Dulin, pour loyers de maison. — François de Tisseuil, chevalier, seigneur d'Anvault, ancien capitaine au régiment de Champagne, administrateur de son fils et de feu dame Henriette Viette, contre Barthélemy Valentin, écuyer, seigneur de Monbron, Anne-Suzanne Viette, son épouse, et les mineurs d'Ozée Bidé de Chézac, capitaine des vaisseaux du Roi. — Apposition des scellés chez Marie-Madelaine Thévenin, veuve de François Creuzé de Brenusson, écuyer, décédée le 25 mars. — Catherine Dumont contre Jean Girouard, « graveur » ; séparation de biens. — Procès-verbal de visite d'une maison, grand'rue, à la requête de Jean Garnault, horloger. — Comptes de Pierre-Louis Perdriau, exécuteur testamentaire de Michel de Védrines, avec les héritiers de Védrines. — Estimation et partage de la maison Merlin, à Salles, entre Jacques Bastard, bourgeois, et Jeanne Merlin. — Plan du nouveau marais de l'angle Giraud, par Buard, notaire et inspecteur, à la requête de Jeanne-Suzanne-Madelaine de Compain, veuve de Louis-Alexandre Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur de l'Herbaudière et autres intéressés au dessèchement dudit marais, ledit marais étant exempt pendant vingt ans de toutes impositions, conformément à la déclaration du 14 juin 1764. — Alexis Gastumeau, curé de Dompierre, contre Denis Goguet, écuyer, président trésorier de France, au sujet de la visite d'une jument. — Geneviève de La Briffe, veuve de Charles de Choiseuil, comte de Quevilly, et Anne-Madelaine Toinard, veuve de Louis-Armand de La Briffe, conseiller d'État, maître des requêtes, contre les abbé, prieur et religieux de l'abbaye d'Aubazine, ordre de Cîteaux. — Apposition des scellés chez François Beraud, avocat, juge garde de la Monnaie, décédé à Laleu ; — chez Louis-Jacob Descombes, Suisse de Neuchâtel, négociant, décédé le 27 novembre, grand'rue, chez M. Bouscasse. — Compte entre Jacques-Pierre-Charles-Patrice Butler, écuyer, enseigne des troupes pour les colonies, demeurant à Saint-Domingue, et Marie-Suzanne-Rosalie Butler, sa sœur, avec Trésahar Bonfils, négociant.

B. 1805. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1766. — Sentences et enquêtes. — Affirmations des créanciers des « ci-devant soi-disant jésuites ». — Séparation de biens de Marie-Anne Giraud et Julien Nassivet, « graveur de la Monnaie royale », et apposition des scellés chez ledit Nassivet. — Apposition des scellés chez Jacques Vitet, notaire royal, décédé le 22 janvier. — Pierre-Marie-Anne-Éléonore Le Gagneur d'Orsylye, sœur officière en la communauté du Bon Pasteur de Bordeaux, contre Esther de La Grange, veuve de Guillaume Nadaud du Boisdable, Pierre Forcadet et Jeanne-Jacquette Nadeau, sa femme, demeurant au Boisdable, paroisse de Saint-Cyr du Doret. — Visite du marais Sauvage à la requête de Étienne-François d'Aligre, chevalier, comte de Marans, etc., conseiller du Roi en tous ses conseils et second président au Parlement de Paris, contre Michel Jean-François de Lincé, officier des classes de la marine, et Suzanne-Marie-Josèphe Loustalot, son épouse, et autres. — Visite des pavés, dont l'entretien incombe à la ville. — Apposition des scellés à Marsilly chez Jean Bassot, décédé. — Julien Favreau, marchand, contre Jean-Charles Pascaud, chevalier de Poléon, seigneur de Mille-Écus. — Mainlevée accordée à Nicolas Paillet et Pierre Meynardie à

la suite d'un traité passé avec leurs créanciers. — Apposition des scellés chez Émery Caillé des Barbalières, trésorier de France honoraire, décédé à Nantilly le 27 mars ; — et chez Marie Boutiron, épouse Pelletreau, rue du Coq, décédée le 10 mars. — Marie Marchand, veuve d'André Héroguer, maître menuisier, contre Clément de La Faille, écuyer, contrôleur des guerres, avocat au Parlement de Toulouse. — Homologation de la transaction entre Benjamin-Venant Grignon et ses créanciers. — Agathe-Geneviève de Clisson, veuve de François-Alphonse de Clisson, chevalier, seigneur marquis de Lescure, mestre de camp, lieutenant du régiment Dauphin-dragons, et Pierre Robert, intéressés dans les marais de la Courtine de Tasdon, contre Paul Chapelle, écuyer, seigneur des Fontaines, la dame de La Mothe, son épouse, et Françoise Germain, veuve de Mathurin Coussot. — Rectification de l'acte de baptême de Pierre Allard en 1733, fils d'Antoine Allard et de Marie Leret. — Dépôt de bilan par Jean Audineau, cabanier aux marais desséchés de Chupeaux et Thairé. — Offre de retrait lignager par Pierre Thomas Masseau, étudiant en droit, à Louis Dechézeaux et Marie Madelaine Penisson, à Ars, île de Ré. — Ouverture du testament de feu dame Hardouineau Beauharnois de Beaumont. — Dépôt des étalons matrices des poids et mesures de la livre, poids de marc, de la toise de six pieds de Roi et de l'aune, mesure de Paris. — Les seigneurs de Sigogne contre Navarre. — Dépôt de bilan par Suzanne Riclet, veuve de Nicolas Trotier, et Nicolas Trotier fils. — Revendication de l'office de president au Présidial, par Louis Durand, chevalier, seigneur de La Vaux-Martin, ci devant président, contre Griffon, lieutenant général, et Cassou, lieutenant criminel. — Ordonnance justifiant les noms de Pierre-Henry du Pont de Gault, chevalier, seigneur du Beignon, chevalier de Saint-Louis, fils de Pierre-Claude, sur les déclarations de Théodore-Philippe Pagez, écuyer, ancien président trésorier de France, Louis-François Isaac Pagez, chanoine de la cathédrale, Paul-François de Pont, écuyer, ancien président, trésorier de France, François de Hillerin, écuyer, conseiller au Présidial, Jean-François-Ignace Cadoret de Beaupreau, écuyer, lieutenant particulier, Gabriel Beraudin, écuyer, ancien lieutenant général.

B. 1806. (Liasse.) — 46 pièces, papier. 2 parchemin.

1766. — Sentences et enquêtes. — Curatelle *ad hoc* pour autoriser le mariage de Marie-Rose Vaury, mineure, avec Françoise Rivière. — Jacques Daviaud, notaire à La Rochelle. — Paul Bureau, seigneur d'Angouste, contre Margot, Faye et Charon, laboureurs à Châtelaillon. — Lettres de bénéfice d'inventaire au profit de Étienne-Louis, David-Casimir et Marie-Louise Denis. — Procuration de Pierre Harenger, écuyer, sieur du Mesnil-Roland, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi et sa femme, pour la tutelle de Marie-Henriette d'Abbadie, fille de Jean-Jacques-Blaise d'Abbadie, directeur général, commandant la Louisiane, commissaire général de la marine et 1[er] juge au Conseil supérieur, décédé à la Nouvelle-Orléans, et Marie-Madelaine Harenger du Mesnil-Roland, à Louis-André Gadion. — Curatelle à la succession vacante de Gillot, à la requête de Charles-Gabriel-Eugène de La Croix, marquis de Castries, seigneur de Dompierre, et Gabrielle-Isabeau-Thérèse de Rossel de Fleury. — Pierre-Henri Seignette, assesseur à la maréchaussée d'Aunis. — Augustin Tessier notaire royal. — Clément de La Faille, écuyer, avocat au Parlement de Toulouse, contrôleur des guerres, contre Pierre-Benjamin Ferret, chanoine honoraire. — Jean-Paul-Hyacinthe Jouanne de Saint-Martin, clerc, commis receveur des droits de la chancellerie présidiale. — Réunion de la charge de médecin du Roi au collège de médecine. — Lettres de bénéfice d'inventaire au profit de François de Beauharnois, chef d'escadre des armées navales, et Claude, comte de Beauharnois et de la Roche Baritaud, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi. — Étienne-Alexandre de Gascq, écuyer, sieur du Gué d'Alleré, contre Pierre-François Denéchaud, curé dudit lieu. — Interdiction de Marie-Anne B., pour démence. Pierre Bourru, procureur. — Jacques-Augustin Beraud, procureur. — Curatelle de Isaac et Marie-Madelaine de Jarnac, confiée à Pierre Raboteau, à la place de Pierre-Paul Raboteau, décédé. — Thomas Lamothe contre Nicolas-Josué Boulanger, négociant, et Grignon, qui refusent de faire commerce avec lui. — Lettre de M. de Maupeou à Rougier, procureur du Roi, lui annonçant que la commutation de peine ne peut être prononcée, s'il y a lieu, en faveur de Michel-Dominique Missonnet, prévenu de vol avec effraction, qu'après clôture de l'instruction du procès. — Élargissement de Jean Malherbe et Fougerou, laboureurs à Marsilly, déchargés de la plainte portée contre eux par Guenot, bourgeois. — Jean-Baptiste Mollée, dit Mirecourt, condamné à être pendu pour vol avec effraction (30 mai). — Chrétin Bonneau, cabaretier, et sa femme, contre Jean-Baptiste Julliot, prêtre principal du collège de Surgères, qui les aurait injuriés en

pleine église, le jour de la Saint-Vincent-de-Paul, disant que la maison desdits Bonneau était « une maison de débauche » et qu'elle était usurpée parce qu'elle faisait partie du collège de Surgères et était destinée à loger un prêtre.

B. 1807. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1767. — Sentences et enquêtes. — Les prieur et religieux de l'abbaye de Charon contre Pierre Desjardins, marchand, et Marguerite Lirbois, sa femme. — Visite et estimation des ornements de l'église et des bâtiments du prieuré de Bouhet, à la requête de Pierre-François Hérault, licencié en théologie, trésorier en dignité de la cathédrale, prieur de Saint-Laurent de Bouhet, vicaire général official et juge ecclésiastique civil et criminel du diocèse de La Rochelle, contre Bernardin de Lespinay, chevalier, seigneur de Varennes, seul héritier de son père, Catherine-Julien, prieur de Bouhet. — Antoine Socquet contre Victoire-Hortense de La Tour d'Auvergne, veuve de René-Charles Armand, duc de La Trémoïlle et de Thouars, pair de France, prince de Tarente, baron de Vitré, comtesse de Benon. — Ouverture du testament de Antoinette-Marie-Thérèse Pascault de Poléon, décédée le 2 juillet. — Changement de domicile de Dom Christophe Chapot, prieur de l'abbaye royale de Saint-Jean d'Angély, ordre de Saint Benoît, congrégation de Saint-Maur. — Les abbé, prieur et religieux de Saint-Léonard, des Chaumes, contre Claude Gautier, officier d'artillerie. — Angélique Guillemin, veuve de Charles Mac-Carthy, écuyer, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, contre Charlotte de Mac-Carthy. — Bail judiciaire de la Foucherie, paroisse de Laleu, à la requête de François-Xavier-Jacques White de Malville, héritier sous bénéfice d'inventaire de Marie Kernoue, veuve d'écuyer Philippe Gilagh, négociant. — René Lodre, sieur des Chasteignères, gouverneur des Sables-d'Olonne, et ses cohéritiers, contre Jean-Baptiste Veillon de Boismartin. — Apposition des scellés sur les effets de Marie-Thérèse Legrand, décédée au couvent des religieuses de Notre-Dame de la Charité (Dames blanches). — Élie-Louis Seignette jeune, expert, contre les créanciers Catignon. — Apposition des scellés chez Jeanne Rossignol de Saint-Julien, veuve de François Bosset, décédée le 27 décembre ; — et chez Catherine Fleuriau, veuve de Joseph-Élie Chamois, décédée le 23 novembre ; — chez Henriette Baulot, veuve d'Étienne Paré, à la requête de Marie-Françoise et Élisabeth Fouchard, Samuel-Michel-David Meschinet de Richemond l'aîné, négociant, Marie-Anne Élisabeth de Missy, son épouse, Samuel-Pierre de Missy, négociant, Charles Meschinet de Richemond, négociant à Mortagne, Benjamin Meschinet de Richemond, négociant à Saint-Domingue, Dardaine, capitaine de navire, et Réas du Couteau, son épouse, etc.

B. 1808. (Liasse.) — 19 pièces, papier, 2 parchemins.

1767. — Sentences et enquêtes. — Curatelle *ad hoc* de Charlotte-Suzanne de Junquières, épouse d'Étienne-Alexandre de Gascq, écuyer, seigneur du Gué d'Alleré, héritière sous bénéfice d'inventaire de Catherine-Marie de Junquières, sa tante, décédée ; Debains, procureur nommé. — Rectification de l'acte de baptême de Jeanne Barraud, femme de Nicolas Bauget et fille de François Barraud et de Marie-Anne Bris, au lieu de Marie-Anne Denize, 26 septembre 1732. — Curatelle des mineurs d'Aimé-François de La Coste et de Jeanne-Marguerite Bernard de Launay. — Jean-Aimé de La Coste, curateur aux enfants mineurs de Valentin-Pierre-Claude Mariocheau de Bonnemort, receveur des fermes du Roi, et de feu Innocente-Béatrice-Marie-Charlotte Malenfant. — Bertrand Desnouy, notaire royal à l'île de Ré. — Partage des biens paternels de la succession de très haut, très puissant et très illustre prince Monseigneur Charles-René-Armand, duc de La Trémoïlle et de Thouars, pair de France, prince de Tarente, comte de Laval et de Montfort, baron de Vitré, président des États de Bretagne, premier gentilhomme de la Chambre du Roi, brigadier de ses armées, colonel au régiment de Champagne et gouverneur de l'île de France, à la requête de sa veuve, Marie-Victoire-Octavie de La Tour d'Auvergne. — François Roy, notaire pour les consignations. — Réunion de la moyenne et basse justice à la haute justice de Saint-Martin de Ré. — Jean-Élie Giraudeau aîné, caissier de la direction des créanciers de Jean Blavoust, contre Pierre-Étienne-Louis Harouard, écuyer, seigneur du Beignon, conseiller grand secrétaire du Roi, Jacques Rasteau l'aîné, Louis Perdriau et Joseph Lebeuf. — Jacques Dupont, notaire royal. — Pierre Massonnet, sergent royal à Saint-Martin de Ré. — Pierre-André Deliénat, notaire royal à Saint Laurent de Laprée. — Jean-Baptiste Navare, curé du Thou, contre Louis-Armand-Philippe Dussay, chevalier, seigneur de Vandré, Henriette-Louise de Beaucorps, son épouse, et Pierre Louis de

Beaucorps, chevalier, capitaine d'infanterie au régiment de Clermont-prince, seigneurs par indivis de la seigneurie de Sigogne, ayant pris le gariment, fait et cause de Boisseau, veuve de Jean Chalou, Nicolas Richard, Armand Duleau, chevalier, seigneur de Maillau, demeurant à Becoizeau, contre Louis-Alexandre Mousnier, écuyer, trésorier de France. — Curatelle à l'absence de Marie-Louise Brouchard, « passée dans les pays étrangers pour cause de Religion ». — Enregistrement, publication, et impression des lettres de réhabilitation de Josué-Nicolas Boullanger. — Délivrance de la moitié du produit de la vente et la moitié des sommes déposées entre les mains de M. Cremery, à Catherine Monfort, veuve de Pinsignon, employé dans les fermes du Roi. — Suzanne-Marguerite Labbé, veuve de Louis Torterue Bonneau, contre Anne Parnajon, veuve et non commune en biens de Mousnier. — Jean Guinefolleau, curé d'Andilly-les-Marais, contre Paul Baslin, curé de Marans, ferme des revenus du bénéfice de Marans. — Henriette Beraudin, veuve de Patrice-Robert Butler, conseiller du Roi, lieutenant et juge de l'Amirauté, contre Pierre Barraud, marchand, et Louise Daniel, sa femme. — Louis de Tisseul, chevalier, seigneur d'Anvaux, ancien capitaine au régiment de Champagne, contre Barthélemy Valentin, écuyer, sieur de Monbrun, et Suzanne Viette, au nom de ses enfants et de feu Marie-Henriette Viette. — Étienne-Alexandre de Gascq, écuyer, seigneur du Gué d'Alleré, et Suzanne-Charlotte de Junquières, contre Antoine de La Rignerie du Rouchet, écuyer, ancien gendarme de la Reine, exempt de la maréchaussée. — Pierre Cancoin, banni pour neuf ans pour assassinat prémédité sur Petit, avec un couteau de chasse. — Guillaume Reverchon, condamné au fouet et à la marque pour vol. — Information contre certains libelles diffamatoires commençant par ces mots : « Davizard, » commandant de La Rochelle, devroit estre pendu », et monitoire de l'officialité pour découvrir les coupables. — Les époux Claude Gaultier et Gastebourse, contre Dom Poistaud, le prieur de Saint-Léonard, pour excès, violences et voies de fait, commis tant par lui que par des soldats, ses domestiques, sur sa femme, Marie-Jeanne Toraille. — Jean Menand, tonnelier à Marsilly, contre Gourdon, farinier au Moulin-d'Amour ; ils se battirent, et, après avoir renversé Gourdon, Menand s'acharna tellement sur lui que la femme Gourdon et le garçon du moulin eurent peine à les séparer. — Antoine David, domestique, condamné à être pendu pour vol, chez sa maîtresse, au Thou.

B. 1809. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1768. — Sentences et enquêtes. — Marie Tayau, veuve de Jean Maumont Laborie, maître chirurgien, tutrice de son fils mineur et dudit feu, contre Jean Malnoir, marchand à La Grenouillère de La Jarne, pour règlement de compte avec ledit Malnoir et Pierre-Étienne-Louis Harouard, écuyer, seigneur de La Jarne, lieutenant de l'Amirauté. — Procès-verbal de remise par le curé de Châtelaillon, des registres de baptêmes, mariages et sépultures de ladite paroisse de l'année 1767. — Prestation de serment des juges consuls, Jean Audoin et Charles Henry, négociants. — Charles-François de Cattay, écuyer, seigneur d'Angliers, et Jean Barbot, écuyer, seigneur de la maison noble de Fief Doré, contre Mathieu Le Gendre, prieur, curé d'Angliers. — Apposition des scellés chez Louis Burgaud, courtier d'eau-de-vie, décédé le 4 janvier, à la requête de sa veuve, Marguerite Courtableau, comparant par Bruno-Donatien-Pierre Bourru, procureur. — Interdiction de Marie-Anne Papineau, pour démence. — Apposition des scellés chez Suzanne Cormery, veuve de Jacques Barreau, charretier, cul-de-sac de la rue du Cordouan, et chez Martin Reynaud, maçon, au bout de la rue du Lapin, cour du Moulin. — Prestation de serment de Jean-Audouin Guillemot, second consul. — Hector-Louis, marquis de Saint-Georges, chevalier, seigneur de Dirac, Saint-Vivien et autres places, contre les Oratoriens. — René-Pierre de Lamaisonneuve, écuyer, brigadier des gendarmes du duc d'Orléans, et Mlle de Lamaisonneuve, tous héritiers de leur tante, Charlotte-Louise Métayer, épouse de Gédéon Vivier du Vivier, officier d'infanterie, créanciers de la succession de feu du Vivier, poursuivant la distribution des deniers de la vente d'une maison et borderie à Lhoumeau, entre eux, Jacques-Joseph-Michel Vivier, officier marinier sur les vaisseaux marchands, en Amérique, Gaëtan-Joseph Vivier, habitant le quartier de Plaisance, île de Saint-Domingue, Catherine, Josèphe et Françoise Vivier sœurs, filles majeures demeurant à Messine, héritiers pour une cinquième partie dudit feu Gédéon Vivier du Vivier leur oncle, comparaissant par Crassons. — Apposition des scellés chez Gustave Noording de Witt, écuyer, consul général de la nation danoise dans les ports de l'Océan, décédé le 26 mars à Paris, en sa maison, rue de la Cloche, paroisse Saint-Jean. — Rectification de l'acte de baptême de Antoine Cazenave, baptisé le 23 mars 1720, fils légitime d'Antoine

Cazenave et de Marie-Anne Bestier. — Rétrocession par Michel Reuland et sa femme, à Marie-Anne-Victoire Oüalle, des domaines de messire Silio Laurent Colonna d'Ornano, écuyer, capitaine au régiment Royal-corse, et de Marie-Anne Oüalle, son épouse, par acte reçu Tardy, le 16 mai dernier.

B. 1810. (Liasse.) — 34 pièces, papier, 2 parchemins.

1768. — Sentences et enquêtes. — Approbation des copies des actes de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Saint-Jean de Liversay, transcrits, les originaux ayant été en 1767 rongés par des rats, à la requête de Pierre Rotureau, curé. — Prestation de serment de Griffon, conseiller à l'Amirauté, nommé pour l'office de maire par brevet du 30 janvier. — Pierre-Charles de Béchillon, chevalier, seigneur de Vallans, contre Charles Belot, notaire à Mauzé. — Jean-Louis Tardy, notaire royal, contre Jacques Caillé, tonnelier, pour injures et calomnies. — Le procureur du Roi contre Jean Assetier, pour empoisonnement et vol. — Levée du cadavre de Julien Renou, couvreur, qui travaillait sur la maison de Jacques Rasteau, Grande-Rue, et est tombé mort dans la cour. — Mathieu-Honoré Carrière, avocat, contre Jean Gallé, négociant, pour injures diffamatoires. — Michel Camoin, sergent royal, contre Decourt, entrepreneur des ponts et chaussées, pour injures. — Élisabeth Paquiet, femme de Pierre Raux, farinier, contre les frères Pasquiet qui, lorsqu'elle leur réclamait une jument, se jetèrent sur elle, la renversèrent et la meurtrirent de coups. — Élargissement de Pierre Landriau, de Marsilly. — Jean-François Jacquelin, négociant, armateur, contre Pierre Guérin, pour écrit diffamatoire dans lequel il est traité de « abominable Tartuffe ». — Sentence condamnant Monrouzeau aux galères et Laroche et Priolleau à être battus de verges pour vol. — Prestation de serment de Giraud, sénéchal de Taugon. — Pierre Roulleau, notaire à Mauzé. — Les religieuses de la Providence de Saint-Joseph font saisir un domaine sur Marie Crameuil, veuve de Mathieu Osmont. — Jean-Aimé de La Coste, sénéchal de Saint Jean Dehors. — Charles Médard Deau, sénéchal d'Andilly. Dufourcq, chirurgien à Angoulins. — Pierre Coutret, curé d'Usseau, contre Rondeau, veuve Delarade, pour sa dîme. — Armand Charles, seigneur de Galbegat, gouverneur de la cour de S. A. S. Mgr le duc de Sleswig-Holstein Gluksbourg, demeurant à Fonderbourg, en Danemarck, contre Henri Bonneau, négociant. — Curatelle à la succession abandonnée de Mgr de Menou, évêque de La Rochelle. — Lettres de bénéfice d'inventaire de Jean Élie Vivier, écuyer, ingénieur ordinaire du Roi, Paul Vivier, Jacques et Judith Vivier, héritiers de Paul Vivier, leur père. — Jacques Drouhet, notaire royal. — Philibert Charost, conseiller, secrétaire du Roi, maison et couronne de France en la chancellerie, près la cour des Monnaies de Lyon, à la place de Joseph Souchay, signée de Maupeou, et, par Monseigneur, Peugny.

B. 1811. (Liasse.) — 36 pièces, papier, 2 parchemins.

1769. — Sentences et enquêtes. — Le procureur du Roi contre Louis Fraineau, pour vol. — Pierre Rigault, marchand de blé à Marans, contre Jean-Baptiste Audin, cordonnier, pour soustractions. — Jean Guyonnet, huissier, notaire et procureur postulant à Saint-Rogatien, contre Pierre Boucheron, huissier, notaire et procureur postulant à Salles, qui l'a blessé grièvement à coups de pieds, de poings, et l'a blessé à la tête, en le prenant par surprise et en l'insultant grossièrement. Henry Brossat releva Guyonnet et lui ôta son épée, crainte qu'il n'arrivât un plus grand malheur, quoique Guyonnet ne fît aucun signe de vouloir s'en servir, et Boucheron fut chercher un chirurgien. Certificats de Martin Dupuy de La Porcherie, docteur en médecine de Montpellier, conseiller, médecin ordinaire du Roi, agrégé et syndic du collège de médecine, Louis Chaslon et Jean Gabaude, maîtres en chirurgie et chirurgiens jurés, constatant les plaies et contusions faites à Guyonnet. (Sceau des chirurgiens encre rouge.) — Lettres de Joly de Fleury : la sentence contre les suicidés doit être rendue contre leur mémoire, mais leur corps ne doit pas être traîné sur la claie. — Marie Guichard, veuve François Dupuy, rôtisseur et traiteur, contre Longueteau, huissier, et ses recors, qui, venus pour exécuter ses meubles, la prirent à la gorge et lui auraient fait plus grandes violences, sans l'intervention des voisins. — Benigne-Madelaine Audouin, veuve de Blaise Robert, Catherine Audouin, sœurs, contre Joseph Luc de Tierce, bourgeois, leur locataire, qui, après les avoir plusieurs fois frappées de soufflets et coups de pieds, les injuria grossièrement, frappa la veuve Robert en menaçant de la tuer, lui tordit les bras, la renversa, pendant que les autres locataires étaient à la messe, et accabla de coups de poings et de coups de pieds Catherine Audouin, venue au secours de sa sœur, et les aurait tuées, sans l'intervention des voisins.

— Pierre-Paul Bureau, écuyer, seigneur d'Angoutte, avocat du Roi au bureau des finances, contre Pierre Morin, curé de Châtelaillon. — Louis Leblond, père et fils, contre Bernard, père et fils, qui auraient attaqué ledit Leblond fils à coups de poings, et l'auraient meurtri de coups de bâton, après avoir failli l'étrangler devant la fontaine des Petits-Bancs. — François Blois, dit Mary, maçon et tailleur de pierres, et Gaëtan-César Vivier Du Vivier, écuyer, habitant au quartier de Plaisance, île et côte de Saint-Domingue, contre Mathurin Lhonnoret Carrière, avocat au Présidial, pour excès, violences et mauvais traitements. — Élargissement de Jean-Zacharie Crouberg, natif de Ratisbonne. — Le procureur du Roi contre certains quidams accusés de vols avec effraction extérieure. — Le procureur du Roi contre Pierre Gachet, accusé d'avoir favorisé la désertion de plusieurs soldats. — Pierre-Henri Bertin contre Paul Ballain, prêtre, curé de Marans, pour injures, au sujet des difficultés que faisait ledit curé à marier la belle-sœur dudit Bertin, parce qu'elle n'avait pas encore payé l'enterrement de son défunt mari. — Jean-Auguste Gravier Rivière, contre Pierre Picard, laboureur, Marguerite Tabourin, sa femme, et leur fils, Guillaume Gadolet, pour vols nocturnes, enlèvement de palissades, etc. — Haute et puissante dame Julie-Sophie Gillette de Pardaillan d'Antin, abbesse de Fontevrault et de Saint-Bibien d'Argenton, contre Louis Penigaud, maréchal, qui insulta et frappa dans l'exercice de leurs fonctions des officiers de la justice de Puydrouard. — Ordonnance aux officiers de Châtelaillon d'instruire le procès de Sylvain Gaillard, prévenu de vol, à la requête de François Green de Saint-Marsault, chevalier, marquis, baron de Châtelaillon, du Roullet, etc. — Effraction à la maison de Saint-Pierre, commissaire des guerres, place d'Armes, pour vol. — Nicolas-Henri La Toison, sieur de la Boule, du cul-de-sac de Saint-Domingue, contre les enfants Conié, qui l'assommèrent de coups de bâton, dans la grand'rue Saint-Jean, et lui volèrent sa canne ; ledit La Toison était l'agresseur, pendant que Conié fendait du bois devant la maison ; ils ne se battirent qu'après une nouvelle attaque de La Toison qui se jeta sur lui et lui arracha une boucle d'oreille en or. — Sentence condamnant Pellerin, dit Chaslon, domestique de Carré, à être pendu, pour vol. — Sentence condamnant Jacques Goizin à mort, pour viol d'une enfant de dix ans. Certificat du médecin Du Puy et du chirurgien Rollain. — Sentence condamnant Jacques Fallourdeau aux galères, pour vols de chevaux.

B. 1812. (Liasse.) — 16 pièces, papier, 2 parchemins, un sceau (un hérisson).

1769. — Sentences et enquêtes. — Philippe, maître paumier, ci-devant bailliste judiciaire du jeu de paume des Grolles, contre André Arjo, négociant ; expertise par Vatable. — Apposition des scellés chez Louis-Pierre Perdriau, décédé place Barentin ; — chez Jean-Jacques Bonvallet, greffier des insinuations ecclésiastiques ; — chez Jacques Rasteau l'aîné, grande rue ; — Jean Lacour, curé de Marsilly, contre Soulain. — Apposition des scellés chez Jean-Marie Le Saulnier de La Villehélio, sur les effets de son neveu Charles Delaunay-Boize-Lucas, décédé. — Apposition des scellés chez Suzanne Benoist, décédée, veuve de Faneuil de La Croix, lieutenant des chasses du cabinet du Roi ; — chez Anne Montreuil, décédée ; — chez Marguerite de Montis, décédée ; — chez Charlotte de La Boucherie de Varaise, décédée. — Agathe-Geneviève de Clisson, veuve de François-Alphonse, chevalier, seigneur, marquis de Lescure, mestre de camp, lieutenant du régiment Dauphin-dragons, contre la veuve Coussot. — Ouverture du testament de Jacques Delavau, chanoine. — Arnaud Bilbeze, prieur, curé de Cran, contre Charles-Gaspard de Beynac, chevalier, seigneur de Poulias. — Dépôt de bilan par Jean-Antoine Basset, marchand, farinier des seigneuries de Dompierre, Bourgneuf, et des droits de minage de La Rochelle. — Démission de l'office de lieutenant criminel par Louis Cassou (25 avril). — Curatelle de la succession abandonnée de Jacques Rasteau l'aîné, à la requête de sa veuve Marie-Élisabeth Paillet. — Séparation de biens de Louise-Jean et Étienne Cadot. — Dély, marchand, contre les sieur et demoiselle de Court. — Commission par René-Nicolas-Charles-Augustin de Maupeou, chevalier, chancelier de France et lieutenant général au Présidial, pour recevoir le serment de Charles-François de Chandeon, chevalier de La Valette, capitaine au régiment de Bourbonnais, de l'office de gouverneur de Bourbourg (3 avril). — Jean Vigier, marchand, Jacques-François Hugon, maître en chirurgie, et la veuve Galliot, contre les créanciers de feu Jean Vivier (27 avril). — Gabriel Admyrauld contre Jean Prieur, ci-devant son domestique. — Rectification de l'acte baptistaire de Jean-Élie Vivier, écuyer, ingénieur ordinaire du Roi, fils de Paul Vivier, écuyer, seigneur de Vaugouin, et d'Anne-Marie Rocaute, son épouse, Saint-Sauveur, 31 août 1738, conformément aux actes

de baptêmes de Jacques Vivier et Judith-Henriette Vivier (10 mars).

B. 1813. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1769. — Sentences. — Jean-Baptiste Le Bouc, procureur postulant. — Ordonnance qui autorise Élisabeth de Gomier de La Gachetière, épouse de messire Claude-Nicolas Morel de Cremery, écuyer, directeur des fermes du Roi, interdit pour dérangement d'esprit, à la recherche de ses droits. — Curatelle *ad hoc* confiée à Joseph-Vincent de La Fontaine, comte de Solar, commissaire ordinaire d'artillerie et gentilhomme de la chambre du comte d'Eu. De l'information il résulte que de Cremery « dans un moment, se disoit chevalier du Saint-Esprit, dans un autre, qu'il avoit » écrit à M. de Choiseul de lui envoyer le cordon bleu, » dans d'autres temps, il se disoit chargé de la part » du Roy d'aller prendre l'Angleterre et d'y réunir les » Pays-Bas, etc., qu'il étoit grand d'Espagne, connétable, duc et pair, etc. », aliénation d'esprit qui dégénère journellement en frénésie, etc., « qu'il se faisoit un habit à boutons de paillettes de cuivre infiniment plus beaux que les diamants, etc., qu'il » avoit cent mille livres de rente, etc. ». — Rapt et séduction de la fille mineure Élisabeth Leguillon, 17 ans, enlevée de la maison de Chabert, son tuteur, et correspondance entre Madame de Boisdarin, Nachet, Montault, Duperré, Petit et Chabert. — Jean Favre, prêtre, curé de Saint-Sauveur de Nuaillé, demandeur en payement de dîme, contre Guillaume Guérin, marchand à Saint-Sauveur de Nuaillé, tenant noblement le fief de Saint-Simon et autres domaines. — Curatelle *ad hoc* pour autoriser le mariage de Jean Valleau, journalier, fils de feu Jean Valleau, marinier en Ré, et de feu Marguerite Langlois, avec Élisabeth Archambeau, de Saint-Palais en Saintonge. — René-Jean-François Ouvrard, conseiller du Roi, lieutenant au Présidial, et Joseph-François Léonard, son frère, contre Catherine-Élisabeth-Geneviève Michel, veuve d'Ézéchiel Couillandeau, Jean Couillandeau aîné, Michel Debèque d'Audeville, ancien capitaine de grenadiers, chevalier de Saint-Louis, Jeanne-Marie Couillandeau, son épouse, Philippe Lecomte d'Yores, capitaine d'infanterie, et Jeanne Couillandeau Pierre-Auguste Couillandeau et Marie-Esther Couillandeau, émancipés sous l'autorité de Louis-Pierre Perdriau, négociant, leur curateur aux causes, etc. — Interdiction pour démence de Alexandre Saint-Michel Dunezat, ancien lieutenant dans les troupes détachées de la marine, à Cayenne. — Interdiction de Daniel Audebert, lieutenant des frégates de Sa Majesté, pour folie furieuse, levant l'épée, sans motif, contre les négociants Isaac Rasteau, Allard Belin fils, Nairac. M. Vincens, banquier à Paris, le fit partir de cette ville pour La Rochelle par le carrosse, à la demande de sa famille, mais il fit les plus grandes extravagances. — Daniel Nadeau, maître apothicaire, contre Esther-Émilie Mignonneau, veuve de François Pintault, capitaine sur les vaisseaux de la compagnie des Indes. — Nicolas-Josué Boullanger, négociant, et Marie-Jeanne Oüalle, épouse, héritière de sa mère, Marie Nézereau, veuve de Thomas Oüalle, négociant, demandeurs en interruption de possession contre Henri Brevet, Louis Gauziède, tonnelier, et Marie Dornac, sa femme, fille de François Dornac, et de Marie Rambaud et Petiteau et Dornac, sa femme, et Jean Testeau, bouilleur, tuteur des mineurs de Pierre Dornac. Brevet est condamné aux dépens et à servir à Boullanger et à Oüalle la rente de 37 livres due sur les domaines qu'il a acquis. — Autorisation à Marie-Marguerite-Olive de La Coste, épouse de Simon-Jacques Goujaud-Bonplant, maître en chirurgie, pour recueillir la succession du sieur Langlois, prêtre, décédé à Paris, le 2 mars dernier. — Autorisation à Jeanne-Marie Hallays, Pierre-Henri Seignette, Marie-Élisabeth Seignette, Marie-Anne-Françoise Seignette, Flore-Henriette Seignette, Anne-Agathe Seignette et Félicité Seignette, pour recueillir la succession de Paul Belin des Marais, leur oncle, décédé à Paris. — Les fabriciens de Châtelaillon contre Nicolas Clopet, aubergiste, et Catherine Peloquin, demeurant à Port-Punay, Susanne, Magdelaine et Françoise, Esther et François-Simon Martin, frère et sœurs, et Louis Fouchereau, écrivain de la marine à Rochefort, et Martin, sa femme. — Claude-Étienne Petit de Beaupoivre, procureur, contre Auguste de Martel, chevalier, seigneur de Tenel, Saint-Xandre et Marsilly, ancien lieutenant des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis. — Jacques Bouscasse fait homologuer le traité qu'il a passé avec Cassou, Joseph Verdier père, Raveau, Étienne Jolly, François Sureau-Lamorande, Daniel Mosnier, négociants, Michel de Labadie, à Bordeaux, et Eustache de La Jousselinière, notaire à Andilly. — Pierre-Henri Seignette, sénéchal de Laleu. — Curatelle à la succession abandonnée de Jacques Rasteau, à la requête de sa veuve, Marie-Élisabeth Paillet. — Enregistrement des lettres de réhabilitation de la mémoire de François Fleuriau, négociant (27 octobre 1769), à la requête

d'Aimé-Benjamin Fleuriau, officier de la maison du Roi, Paul Fleuriau, François-Élie et Jacques Chamois, et Françoise Chamois, époux Arnaudeau.

B. 1814. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1770. — Sentences et enquêtes. — Lettres de Joly de Fleury annonçant au procureur du Roi de La Rochelle le décès de Jacques Goisin, amené des prisons de La Rochelle dans celles de la Conciergerie du Palais à Paris. Il avait été condamné à mort et une sentence de plus amplement informé était intervenue le 27 juin 1769. Goizin est décédé le 8 avril 1770. — Procès-verbal d'effraction à la maison de M. de Saint-Pierre, commissaire des guerres, sur la place d'Armes, à la maison de la veuve Bergeron, rue de la Triperie, à celles de Jean-Baptiste Puinège, relieur, rue du Palais, et Jacques Petit, marchand, même rue, et à la prison. — Lettre de Lenoir à Rougier, procureur du Roi à La Rochelle, au sujet de la compétence du prévôt de la maréchaussée à l'égard de Jean Rateau, poursuivi pour vols commis dans trois juridictions différentes, mais situées dans le département des officiers de ladite maréchaussée. — Renvoi à la connaissance du prévôt de la maréchaussée de l'affaire de Jean Taracier, laboureur, convaincu de viol sur une mineure de douze ans, ce qu'il confesse, alléguant son ivresse et celle de son complice. — Ordonnance autorisant les officiers de Châtelaillon, à la requête de messire François Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur, marquis, baron de la baronnie de Châtelaillon et des châtellenies de Salles, Rudepierre, Le Roullet, La Salle d'Aytré, etc., ancien capitaine de cavalerie au régiment Royal-Pologne, chevalier de Saint-Louis, grand sénéchal, à instruire le vol d'un cheval par Sylvain Gaillard. — Jean-Auguste Gravier Des Rivières, bourgeois, agréeur, contrôleur et vérificateur des eaux-de-vie à l'embarquement, contre Picard père, sa femme, leur fils, Gadellet et sa femme, pour vols et voies de fait et rixe entre Picard et Louis Braud, qui avait voulu empêcher ledit vol. — Pierre-Henri Bertin, huissier, contre Paul Ballain, curé de Marans. — Le procureur du Roi contre Pierre Gachet, prévenu d'avoir favorisé l'évasion de soldats déserteurs. — François Blois dit Mery, et Gaëtan-César Vivier dit Du Vivier, écuyer, habitant au quartier de Plaisance, île de Saint-Domingue, contre Mathurin Lhonnoret-Carrière, avocat, et Jobelin, procureur, pour violences et voies de fait. — Jean-Louis Leblanc fils contre Bernard, pâtissier, qui l'a frappé avec violence, d'un coup de poing sur l'œil et l'aurait gravement maltraité. — Claude Baudry, écuyer, sieur de La Richardière, contre François Barbier qui lui a tiré un coup de fusil. — Pierre-Paul Bureau, écuyer, seigneur d'Angoutte, avocat du Roi au bureau des finances, contre Pierre Morin, curé de Châtelaillon pour insultes. — Marie Guichard, veuve de François Dupuy, maître rôtisseur et traiteur, contre Longueteau, huissier de la connétablie, qui l'a prise à la gorge et l'a maltraitée, en se livrant, avec brutalité, à une exécution de meubles. — Jean Guyonnet, huissier, notaire et procureur postulant de Saint-Rogatien, contre Pierre Boucheron, aussi notaire et procureur postulant à Salles, qui l'a grièvement maltraité et blessé à la tête.

B. 1815. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1770-1771. — Sentences. — Thérèse Veillon, veuve de Philippe Grasset, ex-tutrice de son fils, contre Étienne Chesneau l'aîné, Jacques-Daniel Chesneau jeune et Pierre-Antoine Chesneau-Lacroix, négociants, François-Louis Micheau, garde d'artillerie, Henriette Chesneau, son épouse, Guillaume-Claude Malo, contrôleur des actes et notaire royal, et Marie-Céleste Chesneau, son épouse, Étienne-Joseph Jamin fils, procureur au siège royal de Saint-Martin, île de Ré, et Marie-Anne-Victoire Chesneau, son épouse. — Curatelle à la succession abandonnée de Jean-Antoine Basset, fermier de la seigneurie de Dompierre et régisseur du minage, à la requête de Jean-Pierre et demoiselle Veyssière. – Charles-Louis Gabet, sénéchal des terres et seigneuries de Lileau, les Ors, Cheusse, Charmeneuil, Croix-Chapeau, La Garde-aux-Valets, Mortagne-la-Vieille, Grand fief de Rochefort, Voutron, Le Passage, Aucher, fief aux Martineaux, Chavineau, Les Granges, La Brande, Aigrefeuille, prieuré de Bouhet, La Gravelle, Treuil-Charay, Morlonge, Sigogne, La Sauzaye, Dirac, Saint-Vivien, prieuré de Puyravault, abbaye de La Grâce de Charon, Saint-Gilles de Surgères, Saint-Christophe, Grolleau et Ardillères, en cette province d'Aunis. — Curatelle à la succession abandonnée de Pierre Duffaud, capitaine de navire. — Jean Auvy, laboureur à Salles, commissaire séquestre établi sur les fruits du comte de Polignac, contre François Cotton, dudit Salles. — Jacques Birot, maître tonnelier, contre Emmanuel Weis, négociant, Marie Dufaye, veuve d'André Montagne, Marie-Anne Lidreau, veuve de Louis Valleau, menuisier, etc. — Sé-

paration de biens de Catherine Bonnet et de Louis Bonneau, boulanger. — Procuration donnée par Philippe-Abraham La Bauche, écuyer, entrepreneur d'une manufacture de draps privilégiée du Roi à Sedan, et Marie-Anne Lamaud, son épouse, habile à se dire héritière en partie de Louis Perdriau, négociant à La Rochelle, son oncle maternel, aux cousins Ranson, négociants en compagnie à La Rochelle, pour ladite succession. — Jean-Charles Pascaud, chevalier, seigneur baron de Pauléon et autres lieux, demeurant en son château de Pauléon, paroisse de Saint-Georges du Bois, contre Mathurin Bourgoin, Jean Robin et autres laboureurs à Saint-Georges du Bois. — Séparation de biens de Marie-Louise, Jean et Étienne Cadot. — Rectification de l'acte de baptême de Marie-Anne Letourneur, enregistrée sous le nom de Tourner, le 13 décembre 1744 à l'occasion de la succession qui lui est échue du chef de ses auteurs paternels. — Dépôt de bilan d'André Richard, boulanger à Marans. — Levée des scellés apposés chez Antoine Saulnier de Chavagny. — Bénéfice d'inventaire accordé à Antoine Lacout, prêtre, curé de Burie, près Cognac, François Lacout, maître en chirurgie, et Madelaine Lacout, héritiers de Jean Lacout, leur frère, prêtre, curé de Marsilly. — François Jouin, écuyer, sieur du Tremblay, contre François Bouin, prêtre, chanoine de la cathédrale de Luçon. — Jean Pavie l'aîné, marchand cartier, contre Henri Chain, maître boucher. — Levée des scellés apposés chez Didier Bouchereau, conseiller, procureur du Roi, et Charlotte-Humbertine de L'Astic, sa femme. — Médard Arthuis, écuyer, garde du Roi, de la compagnie de Luxembourg, contre Thomas Delaire, négociant. — André Savarit, sénéchal de Marans. — Bilan de la succession du sieur Couillandeau, actif, 250,354 l. 7 s. 3 d., passif, 316,265 l. 10 s, balance en vide 65,911 livres 12 sols 19 deniers. Signé Dufaur de Chastelars (14 juin 1770). — Louis Frédéric-Robert de La Salle, directeur syndic de la succession Lizardière, chevalier de Saint-Louis, héritier, sous bénéfice d'inventaire, de Marie-Renée Raufray du Fief, veuve de Jean de Lage de Volude, contre Louis-Auguste Pascaud de Poléon, de Castelnovel en Agenois.

B. 1816. (Liasse.) — 18 pièces, papier, 2 parchemins, sceaux.

1771. — Sentences et enquêtes. — Le procureur du Roi contre Simon et Louis Durand, laboureurs, pour vol et assassinat. — Elargissement de Zacharie Comberger, détenu, par erreur, dans les prisons royales. — Bénigne-Madelaine Audouin, veuve de Blaise Robert, et Catherine Audouin, contre leur locataire. Joseph-Luc Thierie fils, qui les a frappés, à coups de poings et de pieds, et menacé d'un couteau de chasse, et les insulte journellement. — Pierre Rigault, marchand de blé, contre Jean-Baptiste Audin, pour vol. — Le procureur du Roi, contre Louis Freineau, pour vol. — Victor Morin, syndic des créanciers de La Coste, contre Collonier et autres. — Apposition des scellés chez Pierre-Samuel Bouguereau, maître orfèvre, décédé le 4 mai. — Arrêt du Conseil d'État attribuant à l'intendant Gabriel Senac de Meilhan, l'instruction du procès intenté à Gaudriaud, maire de Saintes, pour les grains que ledit Gaudriaud a fait venir, à ses frais, pour la subsistance de ses concitoyens, pendant la disette.

B. 1817. (Liasse.) — 21 pièces, papier, 2 parchemins.

1771. — Sentences et enquêtes. — Procédure criminelle contre certains quidams, accusés d'avoir assassiné un particulier commis par le receveur des tailles pour la perception des deniers du Roi, au Bois, île de Ré. — Claude-Étienne Belin, négociant, prévôt des monnayeurs, contre certains quidams, auteurs et complices d'une rupture d'arbres dans le bois de la Pinaudière. — Charles-Isaac Gautier, procureur au Présidial, et Jeanne-Marguerite Biardeau, son épouse, contre Bachelier cadet, à Marsilly, pour grossières injures: « Si mes yeux étaient pistolets, je la tuerais », avait-il dit, parce qu'un garde desdits propriétaires l'avait frappé. — Poursuites contre François-Alexis Chanson, huissier, pour exactions et malversations. — Poursuites contre Jean-Pierre Audouet, atteint et convaincu de vols nocturnes chez les sieurs d'Arnonville, Montmirault et Dazy, officiers. Il est condamné, après avoir été battu de verges et flétri, par la main du bourreau, d'un fer chaud sur l'épaule droite, au bannissement perpétuel de la sénéchaussée de La Rochelle. — Élargissement de Jean Terrassier, journalier, accusé, sans preuves, de viol. Il est déchargé de l'accusation portée contre lui, l'écrou d'emprisonnement rayé et biffé et mention faite à la marge de la sentence. Signé: Cassou, rapporteur, Regnier, Viette de la Rivagerie. — Le procureur du Roi contre Pierre Dupuy et Dubuisson, pour vols. — Visite du corps de Catherine Bureau, veuve de Nicolas Miette et de Pierre-Paul Sauvrit, qui a suc-

combé à ses brûlures ; certificat de Du Puy, Gabaude et J.-D. Fleury, médecin ordinaire du Roi et chirurgien du Roi. — Joseph Lacaille, exécuteur de la haute justice (16 novembre). — Élargissement de Simon et Louis Durand, et l'écrou de leur emprisonnement rayé et biffé. Signé : Cassou, Regnier, Cadoret de Beaupreau, Chefdeville, Viette de la Rivagerie, Seignette et Macauld. — François Charruaud, procureur, et Marie-Jeanne Péron, contre Regnaud, greffier, et Guyon, sa femme, pour injures et menaces de voies de fait. — Clément Vaillant, marchand quincaillier, contre Dominique Legrand, qui a maltraité ses enfants et l'a ensuite violemment renversé et meurtri de coups pour se venger d'une chanson, qu'il prétendait avoir été faite contre lui et chantée par ses enfants. — Louis Maudet, prêtre, curé d'Esnandes, contre Modeste Dugas, boucholeur, à Esnandes. — Josué-Nicolas Boullanger, négociant, et Marie-Jeanne Oüalle, sa femme, contre Cardin, boucher, et sa femme, pour diffamation et injures.

B. 1818 (Liasse.) — 28 pièces, papier. 2 parchemins.

1772. — Sentences et enquêtes. — Le procureur du Roi contre Gabet, avocat, qui se défend, dans sa plaidoirie, d'avoir voulu offenser Guillaume Delavergne, qu'il a au contraire, de tout temps, beaucoup vénéré. Dépositions de François Desbains, procureur, Christophe Dinety, négociant, Alexis Lambert, agréeur d'eau-de-vie, Joseph Marchand d'Auteville, commissaire des vingtièmes, Pierre D'Enfer, procureur, Jean-Aimé de La Coste, avocat, Pierre Morin, avocat, Charles Louis Duperré, avocat, Claude-Jean François Pichon, avocat, Jean-Baptiste Le Bouc, procureur, François Hérard, procureur, Samuel-Toussaint Fromentin, procureur, Pierre-Didier Fleury, notaire, Jacques Daviaud, notaire, Vidal Dupont, bourgeois, Bruno-Donatien-Pierre Bourru, procureur, Pierre-François-Benjamin Jacob, procureur, René Brizard, procureur, François Restont, avocat, Dominique-René-Louis Peffault de La Tour, docteur en médecine, Pierre Dreuillet, doyen des procureurs, Sébastien Valette, procureur, Pierre-Honoré Pinet, procureur, Pierre-Mathieu Sourisseau, procureur, Jean-Baptiste-François-Xavier Moyne, procureur, Jean-Faustin Le Lorrain, procureur, Barthélemy Grée, avocat, François Charruaud, procureur, qui reconnaissent que, sans le nommer, Gabet l'a bien désigné par sa qualité de lieutenant colonel des milices bourgeoises. Aussi l'avocat du Roi requiert contre Gabet, pour injures et calomnies réfléchies et préparées dans un plaidoyer par écrit. — Jacques Amelineau, marchand, contre Jean-Baptiste-François-Xavier Moyne, procureur. — Pierre Pourajaud, notaire, contre Boullé, prêtre, curé de Clavette, pour injures et diffamations. — Jeanne-Rose des Montyls, veuve de Étienne Huet de Vendosme, écuyer, de Marsilly, contre certains quidams, pour dégâts commis dans ses vignes, au fief des Celliers, par Pierre Menand père, « homme violent ». — Guillaume Chapplain, maître ès arts, et Jérémie Chapplain, sa fille, contre René Boizard, serrurier, et sa femme, qui ont frappé ladite Chapplain, à coups de poings et de pieds, dans la rue des Trois-Marteaux, et ont renouvelé leurs mauvais traitements, dans la chambre même de ladite Chapplain, menaçant même d'un couteau Chapplain père, venu pour secourir sa fille. — Pierre Moreau, cabaretier, contre Benoist Rougemont, serrurier, qui l'avait frappé avec un marteau, à la suite de la réclamation de dix-huit livres qu'il lui avait prises. — Sentence condamnant Jean Rivaille, domestique, à être brûlé vif sur un bûcher dressé sur la place royale, pour vols prémédités et incendies, et ses biens confisqués. — Pierre Morin, avocat, contre Moyne, procureur, pour calomnies. — Jean-Augustin-Regis Raoult, prêtre, prieur de Saint-Martin d'Esnandes, contre les mal intentionnés qui l'ont calomnié par des libelles diffamatoires, dont la presse s'est emparée (annonces, affiches, nouvelles et avis divers de la généralité, imprimés par Mesnier). — Jean Vilette Girard, notaire et procureur, contre Pierre Brin, prêtre, curé de Loix, pour injures et calomnies. — Sentence condamnant Louis Magot, convaincu de vol domestique chez Penihaud, farinier à Puydrouard, de 150 livres provenant de la collecte des tailles de la paroisse de Forges, à être pendu et étranglé, jusqu'à ce que mort s'ensuive, sur une potence dressée par l'exécuteur de la haute justice sur la place royale, où son corps mort restera exposé 24 heures, pour être ensuite transporté aux fourches patibulaires, jusqu'à entière consommation, et ses biens confisqués (5 septembre 1772).

B. 1819. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1772. — Sentences et enquêtes. — Apposition des scellés chez Piaud, l'aîné, négociant. — Marie-Anne Fraigneau renonce à la communauté de biens stipulée par son contrat de mariage reçu le 3 mai 1755 par Cras-

sous, notaire, avec son mari Samuel-Pierre de Missy, négociant, et fait faire l'inventaire. — Marie-Anne de Missy, femme de Samuel-Michel-David Meschinet de Richemond l'aîné, renonce à la communauté de biens établie avec son mari, par Guyon, notaire royal à Marennes, le 20 septembre 1738, et fait faire l'inventaire.

B. 1820. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1772. — Sentences. — Pierre-Paul de Bonnegens, ancien capitaine d'infanterie, des Ouches, paroisse de Breuil-la-Réorte, contre François de Callais, écuyer, seigneur de Faveau, demeurant en sa maison noble dudit lieu. — Les intéressés au desséchement des marais de Taugon, La Ronde, Chouppeau, Benon et Saint-Jean de Liversay, contre Julien et René Denfer, frères, fermiers de la seigneurie de Taugon. — Dame Levescot, veuve de Charrier de Sérigny, douairière, pensionnaire au couvent des Hospitalières, contre François-Louis Jacob, huissier, et Louis-Frédéric-Robert de La Salle-Lizardière, chevalier de Saint-Louis, héritier sous bénéfice d'inventaire de Marie-Renée Ranfray, veuve de Jean de Lage de Volude, des Sables-d'Olonne. — Louis Armand, marquis de Lescours, seigneur de Parensay, contre Pierre Le Roy et Madelaine-Olive Girard, son épouse, marchande à Courçon. — Bénéfice d'inventaire au profit de François-Gilbert Aymé, négociant, et Marie-Anne Bouguereau, sa femme, héritiers de Pierre-Samuel Bouguereau, maître orfèvre. — Déclarations des notaires Pierre-André Defiénat, de Saint-Laurent de la Prée, Gabriel-Suzanne Collonnier, de Croix-Chapeau, Antoine Barbe, juré, crieur, trompette de La Rochelle, pour satisfaire à l'édit de février, concernant l'évaluation des offices. — Jean Avrard, greffier des hypothèques. — Louis Denécheau, prêtre, curé de Taugon La Ronde, contre Marie Despéroux, veuve de Joseph Merle et de Charles Réas du Couteau, prévôt en la Monnaie Royale de La Rochelle, demeurant à Grolleau, de Salles. — Séparation de biens entre Anne-Suzanne Viette et Barthelémy Valentin, écuyer, seigneur de Monbrun. — Rectification des actes de baptêmes de Marie-Catherine-Charlotte Carré (1er avril 1758), Claude-Étienne-Joseph Carré (24 mai 1759), François de Salles, Louis-Cyprien Carré (16 septembre 1760), Marie-Adélaïde-Joséphine Carré (24 janvier 1763), à la requête de François-Charles Carré de Candé, écuyer, conseiller du Roi, président trésorier de France au bureau des finances de La Rochelle. — François de Calais, chevalier, seigneur de Faveau, demeurant en sa maison noble de Faveau, paroisse du Breuil-la-Réorte, contre Pierre-Paul de Bonnegens, capitaine d'infanterie, demeurant en sa maison noble des Ouches, paroisse du Breuil. — Paul-Louis Dubreuil, secrétaire greffier du point d'honneur. — Curatelle *ad hoc* pour autoriser le mariage de Pierre-François Missonnet, commis au bureau général des Aides, avec Marie-Thérèse Rideau. — Translation de domicile de François Chastin-Lanouvalle, notaire à Saint-Jean-d'Angély, à Salles. — Thérèse-Modeste Goguet, veuve de François Delouche, lieutenant sur les vaisseaux du Roi, contre Étienne-Louis Denis, négociant. — Séparation de biens de Marie-Thérèse Bultel, veuve Levacher et de Amédée-Dominique Cadoret. — Pierre-Modeste Jousselin, notaire à Rohan-Rohan. — Pierre-Charles-Patrice Butler, écuyer, officier d'infanterie, est autorisé à mettre au bail judiciaire la maison de Bernard. — Jean Sorlin, notaire royal à Bourgneuf, Marie Cailler Des Barballières, veuve de Christophe de Jonquières, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, à Nantilly de Marsilly, et Marie-Angélique Cailler Des Barballières, veuve de Pierre Guy de Hillerin, écuyer, médecin en survivance des hôpitaux royaux militaires, contre Marie Cailler Des Barballières, héritière pour la quatrième fois dudit Des Barballières. — Benjamin-Pierre-Nicolas Alvarès jeune, marchand, contre Duchemin Dupré, Boudier père et fils, marchands, etc., Pierre d'Enfer, procureur postulant, Jean Baptiste-Nicolas Sagebiu, notaire à l'île de Ré. — Enquête à l'occasion de l'incendie du séminaire de La Rochelle, à la requête de l'évêque François-Joseph-Emmanuel de Crussol d'Uzès (3 septembre 1722). « Tous les papiers » composant les archives de l'Evêché et la bibliothèque » du séminaire ont été entièrement consumés, il ne » s'est trouvé, dans les débris de l'incendie, que des » lambeaux de papier grands comme la main, froissés » et chiffonnés, et quelques morceaux de parchemin » tous raccornis et décolorés par le feu et l'eau ; on a » tout rassemblé et examiné, mais il n'est pas possible » d'en rien recouvrer d'utile ni d'en tirer aucune induction. Les archives ainsi consommées étaient de » grande importance, elles comprenaient les donations faites par Guillaume, comte de Poitou, aux » anciens abbés de l'abbaye de Maillezais, qui avait » par lui été fondée, l'érection de cette abbaye en » évêché, les originaux des bulles d'érection et de » celles de translation dudit évêché à celui de La » Rochelle, les actes de possession, aveux, dénombre-

» ment, baillettes, déclarations, transactions et par-
» tages, en un mot tout ce qui concernait les biens,
» droits et revenus de l'évêché, et même ceux concer-
» nant plusieurs articles qui sont communs entre
» l'évêché et le chapitre de La Rochelle qui a succédé
» au chapitre de Maillezais ; il n'y a ailleurs aucun
» dépôt de titres, etc. » Signé Aldebert, vicaire général, Rougier, Mounier, secrétaire, Cadoret de Beaupreau. — Jean Guyot, prêtre, doyen curé de Marsilly, contre Henri Froment, laboureur. — Pierre-Louis Moyne, sénéchal de Benon, Marie-Anne de Labadie, veuve d'Antoine Gallivey, et Pierre Guérin, négociants en compagnie, contre Mosnier, courtier de change, Marc-Antoine Lefebvre, négociant; Girardeau, Crespin et de Tandebaratz, négociants à La Rochelle. — Jacques Lambert, notaire royal à La Jarrie.

B. 1821. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1775. — Sentences. — Joseph-Simon Lacour, huissier au Présidial. — Jean-Jacques Massé, conseiller du Roi, conseiller rapporteur du point d'honneur en la sénéchaussée de Saint-Jean-d'Angély. — Curatelle *ad hoc* pour autoriser le mariage de André Beneteau et de Madelaine Picard, de Nieul. — Curatelle *ad hoc* pour autoriser le mariage de Marie Tallifet et de Pierre Delétan, vinaigrier. — Michel Lecomte, ancien maître perruquier, et Elisabeth Beillard, sa femme, contre Junior Chaudruc. — Procuration de François de Conan de Connezac, écuyer, chevalier de Saint-Louis, seigneur du Bouchet et de Gaillard, et Marie-Elisabeth de Maichain, pour la renonciation par ladite dame à la succession de M. de Maichain père. — Mathieu Farjenel, notaire royal, commis à l'expédition de la chancellerie présidiale. — Pierre Hébert, receveur des émoluments de ladite chancellerie. — Installation des nouveaux juges consuls. — Ordonnance défendant aux vignerons d'éjarrer les vignes en les taillant et de causer aucun dommage aux vignes en les éjarrant et d'aller dans les vignes, sous prétexte d'arracher les herbes ou le reste des sarments (17 février 1775). — Bénéfice d'inventaire au profit de Pierre-Jacques Lefebvre, receveur des droits domaniaux, héritier de Jacques Lefebvre. — Curatelle du mineur Jean Pillet. — Julien-Pierre Plessis, procureur. — Dépôt de bilan par Étienne Quinement le jeune. — Pierre Veillon, clerc tonsuré du diocèse de Luçon, contre Jean Veillon, prêtre, vicaire d'Ars en Ré. — Charles-Henri-Benjamin Green de Saint-Marsault, comte de Châtelaillon, contre Jean-César Boisnier de Crèvecœur, seigneur de Saint-Maixent, et Marie Faure, son épouse. — Jacques-Philippe Gerbier, procureur au Présidial, contre Auguste-Félix Cailler des Barbalières, écuyer, premier commis au bureau de la guerre à Versailles. — Marguerite Izambert, veuve de Honoré Gruel de Villeneuve, négociant et Adrien Gruel de Villeneuve, conseiller du Roi, maître particulier en la maîtrise des eaux et forêts d'Aunis et Saintonge, contre Alexandre de La Rade, écuyer, conseiller du Roi, contrôleur ordinaire des guerres, seigneur des Razes, Boischarmant, etc. — Interdiction de Françoise Mesnard, veuve Faillofais et Rousseau, pour folie, à la requête de Charles-François de Callays, écuyer, seigneur d'Angliers, et Élisabeth Faillofais, sa fille. — Information *de commodo et incommodo* au sujet de l'acquisition par les demoiselles qui ont l'administration de l'hôpital Saint-Etienne « pour le soulagement des pauvres femmes et filles
» malades et l'éducation des orphelines de famille et
» l'éducation gratuite de la jeunesse du sexe », d'une maison sur la place du Château, joignant celle dudit hôpital, moyennant 5,129 livres 13 sols 4 deniers, acquisition autorisée par lettres patentes de janvier 1775. — Levée des scellés chez Thomas Delaire aîné, et approbation du traité passé avec les créanciers. — Louis Boubée de Lespin, officier au régiment Dauphin-Infanterie, et Henriette Meaume, sa femme, héritière de feu Jean Meaume, président trésorier de France, contre Jean Meaume, procureur honoraire du Roi au bureau des finances, et Jean-Jacques-Benjamin Meaume de Mornay, mineur émancipé. — Testament de Jacques Prudhomme de Fétilly, chevalier d'honneur honoraire au bureau des finances (22 septembre 1773), exécuteur testamentaire, Henri-Auguste Baudouin, chevalier, seigneur de La Noue. — Jacques-Jean-Baptiste Brisson, écuyer, gentilhomme servant de quartier de la comtesse d'Artois, contre Jean Legrand, marchand, et Suzanne-Angélique Jattay, Alexandre Rougier, chevalier, seigneur du Marais-Guyot, conseiller au Présidial, procureur du Roi, etc. — Réception de Joseph-Stanislas de Saint-Estève, grand secrétaire du Roi (5 juillet 1775). — François Green de Saint-Marsault-Châtelaillon, contre Charles Marguerite Mercier Du Paty, chevalier.

B. 1822. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1778. — Sentences. — Curatelle à la succession vacante de Suzanne Vinet, veuve de Simon de Saint-

Marc, tonnelier. — Nicolas-Marie Thoumelet, huissier audiencier. — Prestation de serment de Pierre-Joseph Papineau des Marais, Olivier-François Audouin, Bertault et Paul-François-Armand Lefebvre, juges et consuls. — Dépôt de bilan par Louis Barbateau, marchand fermier et laboureur à bœufs à Laleigne. — Curatelle à la succession vacante de Marie Chambault, à la requête de Jean Grissot, seigneur de Passy-Rompsai, ancien ingénieur des armées de Sa Majesté catholique. — Dépôt de bilan par David Boullanger fils, époux de Suzanne Thouron. — Dépôt de bilan par Nicolas Devaux. — Curatelle *ad hoc* pour autoriser le mariage de Élisabeth Favereau avec Jean Favereau, de Saint-Hilaire. — Interdiction de François Maniaud et d'Albert, femme d'Étienne Poincet, charpentier de navire, pour démence. — Curatelle *ad hoc* de Marie Bonnefoux, épouse de Henri Maussant, maître de musique. — Curatelle *ad hoc* pour autoriser le mariage de Marie-Suzanne Braud, couturière, avec Jean-Marie Benoist, cuisinier sur les vaisseaux du Roi. — Bénéfice d'inventaire accordé à Marguerite Rodrigue, épouse de Charles-François-Ferdinand, chevalier, seigneur du Pont de Chambon, chevalier de Saint-Louis, héritière de son père Michel Rodrigue, seigneur de Cursay, président trésorier de France à La Rochelle. — Autorisation donnée à Marie-Magdelaine Latouche, épouse de Nicolas-Robert-David Got de Gotteville, chevalier de Saint-Louis, pour la recherche des sommes qui lui sont dues par les sieurs et dame de Valmenière, de la Martinique. — Autorisation donnée à Marguerite Chevallier, femme de Julien Blanchet, pour la recherche de ses droits dans la succession de son père qui a laissé des enfants de deux lits. — Dépôt de bilan par François Lacroix, marchand vitrier. — Requête de Marie-Agathe Besançon, de Québec, pour faire établir par témoin qu'elle est fille légitime de Guillaume-Joseph-Besançon et de Charlotte de Bled, et née à Québec le 3 avril 1755 et baptisée le même jour, que son père est décédé le 9 janvier 1756 et sa mère le 17 août 1771. — Jean-Baptiste Samuel Pellier, négociant, et Jean-Baptiste Lebouc, procureur au Présidial, syndics des créanciers de la succession de Pierre Neau, contre Hèbre de Saint-Clément, contrôleur des guerres, Balthazar Regnaud, chirurgien de marine, Abraham Bernard, négociant, etc. — Daviaud, notaire commis à l'extraction des minutes de feu Solleau, notaire. — Noble homme François Bourguignon de La Mare, contre la veuve Petit, boulanger, Philippe Le Bègue, écuyer, seigneur d'Andreville, capitaine de grenadiers royaux, chevalier de Saint-Louis, et Marie-Jeanne-Catherine Couillandeau. — Aubin Barrelhier, notaire royal. — Avis arbitral entre Gabrielle-Magdelaine Guinot, veuve de Jean François Boutiron, avocat en Parlement, et Étienne-Auguste Viette, écuyer, sieur de La Rivagerie, conseiller au Présidial, curateur aux causes des mineurs, Jean-François-Salomon Boutiron, écuyer, officier d'infanterie, Noble-Antoine Gigounous de Verdon, écuyer, garde du corps, et Marie-Magdelaine Boutiron. — Interdiction de Jacques-Paul-François Mignonneau, de Puyvineux de La Jarrie, pour démence. — Bénéfice d'inventaire au profit de Louis, Jacques, Dominique, Jean-Philippe-Robert, Joseph-Étienne, Madelaine-Louise-Esther, Catherine-Henriette et Paul Beltremieux, héritiers de leur père Robert-Laurent Beltremieux. — René-Louis Guillet, notaire à Aligre. — Séparation de biens de Louise Bouillon et Jacques Lainé, marchand. — Arnaud Belbeze, curé de Cram, contre Jacques Girard, laboureur à bras audit lieu. — Curatelle de Marie-Pauline de La Croix. — René-Pierre Musset, notaire royal à Thairé (23 septembre 1778). — Émancipation de Louis-Benjamin Goguet, écuyer, fils de feu Denis Goguet, écuyer, seigneur de La Sausaye, secrétaire du Roi. — Curatelle *ad hoc* de Paul-Jacques Carayon.

B. 1823. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1779. — Catherine Montagne, veuve de Pierre Chanoine, charpentier, contre Giraud-Jonjac, marchand à La Rochelle, condamné à lui payer 247 livres. — Étienne Regnier, marchand, contre messire de Valentin, écuyer, chevalier, seigneur de Monbrun, demeurant au Grand-Saint-Éloy. — Nicolas Suidre, négociant armateur, contre Popelineau, charpentier, condamné à servir la rente due audit Suidre par son père Michel Popelineau. — Louis du Rouhet, chevalier de Saint-Louis, capitaine aide-major de la place de La Rochelle, Michel et Auguste Bellivier, contre Charles Fougère fils, laboureur. — Morin de Saint-Martin, chevalier de Saint-Louis, major de la garde-côte à Aytré, contre Jean Dumaine, marchand à La Rochelle. — Louis Fierdesbras, capitaine de navire, contre Liégeois, veuve Bousquet, capitaine de navire. — Jean-Polycarpe Savouret, curé de Nieul, héritier de son père Pierre Savouret, contre Marie-Pélagie Colardeau, veuve de Charles-Auguste Pintenelle, libraire. — Bertrand Fleuriau, aubergiste à la Cabane-Carrée, contre Duval de La Potinière, lieutenant des frégates du Roi à Rochefort. — Nicolas Guilloteau contre François Fretard, seigneur de Fouras. — Jean-Baptiste Jallant, maître

chirurgien, contre Jean Bourdi, journalier. — Denis Allenet, marchand à Saint-Jean-d'Angély, contre Pierre Courjarret. — Jean Grissol, ingénieur des armées de S. M. catholique, seigneur de Passy, contre Jean-Jacques Dardignac fils, maître cordonnier.

B. 1824. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1782. — Sentences. — Bénéfice d'inventaire au profit de Paul Dangirard, bourgeois, héritier de son père, Pierre Dangirard. — Loup Martin de La Porte, marchand, contre Jean-François vicomte de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur, baron de Surgères. — Jean-Aimé de Lacoste, sénéchal d'Angoulins, prieuré de Dompierre, Petit Maillezais, Beignon, dont il a été pourvu par messire Henri-Léonard-Jean-Baptiste de Bertin, comte de Benon, ministre d'État, commandeur des ordres du Roi. — Christophe Macaud du Doret, conseiller, avocat du Roi au Présidial, époux de Marie-Anne-Françoise Thérèse Regnaud, héritière de feu Jean Regnaud de Beaulieu, contre Jamain, veuve de François de Court, marchand, Jean-Baptiste de Court, héritier sous bénéfice d'inventaire de Pierre-François de Court, Thomas-Constantin de Court, Joseph-Guy-Théodore de Court, Paul-François de Court, Mathieu de Court, Marie-Esther de Court, héritiers de François de Court et Jamain, tous demeurant à la Petite Anse de Saint-Domingue, etc. — Jean Baptiste-Samuel Pellier, négociant, et Jean-Baptiste Lebouc, procureur au Présidial, syndic des créanciers de la succession de Paul Neau et de Jeanne Henriette Ladoüe, contre Louis Sureau, seigneur de Cornefoux, et Labonneannée et Dabeda, son épouse et leur fille. — Interdiction de Pierre Surget, capitaine de navire, pour démence. — Pierre Paillet, sénéchal de Courçon, Luché, Cram-Chaban, Saint-Sauveur de Nuaillé, Langle-Giraud, Beauregard, Nuaillé, Ferrières, etc. — Jean de Gamory, huissier, archer garde de la connétablie et maréchaussée de France. — Établissement de six foires à Mauzé. — Les bénédictins de Saint-Michel-en-l'Herm contre Étienne-Alexandre de Gascq, chevalier, seigneur du Gué-d'Alleré, et Suzanne-Charlotte de Junquières, son épouse. — Levée des scellés chez Élisabeth Levasseur, épouse de Michel Goujaud, ancien maître apothicaire. — Rétablissement du service divin dans l'église Saint-Jean de Perrot, de La Rochelle. — J.-E. Giraudeau, l'aîné, curateur aux causes des mineurs Admyrauld. — Charles Legendre, sénéchal de Mauzé. — Michel-Charles Crassous de Médeuil, conseiller du Roi, notaire, garde scel et notaire apostolique, installé dans l'offre de commissaire aux saisies réelles. — Interdiction de Veyssière, pour démence. — Levée des scellés de Meynard, Augustin Landrieu, sénéchal de Dirac et Saint-Vivien. — Réhabilitation de David Boullanger (22 août 1787). — Louis-Alexandre de Chasseloup, lieutenant de maréchaussée (11 novembre 1782).

B. 1825. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1787. — Sentences. — Charles Joubert, cafetier, et Marie-Thérèse Jollivet, sa femme, contre Jean-Julien Panchèvre, ancien cafetier, et Juste Bouvier, sa femme. — Curatelle aux causes de Marie-Agathe Bertaud. — Ordonnance sur le dépotage des eaux-de-vie (2 mai 1787). — Curatelle des mineurs Dubrocucqz. — Curatelle aux causes de François Landois. — Curatelle à la succession abandonnée de Michel Demontis, ancien juge consulaire. — Levée des scellés sur les meubles de Bonfils, décédée femme Robert. — Bénéfice d'inventaire pour Marie Gabrielle-Suzanne Émilie Prat, veuve de Jean-Augustin Duperré, trésorier des guerres. — Enregistrement des lettres de terrier de Paul-Charles de Pont Des Granges, chevalier, seigneur d'Aigrefeuille, La Brande, Les Chaignées, président vétéran trésorier de France, et de Henri-Charles-Benjamin Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur, comte et baron de Châtelaillon, etc. — Séparation de biens de Angélique Godineau et Louis Princhard, voilier sur les navires marchands. — Envoi en possession des biens de Pierre Bruneteau et Marie Demené, au profit de Jean-Baptiste Lebre, marchand cartier, Marie-Madelaine Bruneteau, son épouse, Louise-Marguerite Bruneteau, Françoise-Madelaine Bruneteau, Louis Bruneteau, garçon perruquier, et Marie-Pélagie Bruneteau. — Ordonnance pour les bouchers de campagne (14 avril 1781). — Réformation du nom de baptême de *Nicolas-Marie* Gomer de La Grange, écuyer, directeur des cinq grosses fermes, au lieu de *Marie-Nicolas* transposés dans l'acte de baptême de son fils Jean-François Gomer de La Grange, sur les registres de Saint-Jean, le 9 mars 1772. — Ordonnance concernant les boulangers de la campagne (31 mars 1787). — Hope et Jean Luther, négociants en compagnie, contre Foucault, conseiller, juge du siège royal de Saint-Martin de Ré. — Dupont, greffier des experts de l'île de Ré. — François-Victor Oüalle, capitaine de navire, veuf de Marie-Anne Thérèse Massé, héritier de sa fille, Marie-Victoire-Thérèse Oüalle, contre Jacques Massé, négociant, veuf Genette. Partage de meubles et effets de ladite succession. — Curatelle à la succession abandonnée de

Benjamin Paillet, à la requête de Garreau frères, marchands de drap de soie. — Curatelle à la substitution Charles Bon Martin de Pallières, à la requête de son exécuteur testamentaire, Aimé-Joseph de Brécey, écuyer, ancien capitaine d'Infanterie, chevalier de Saint-Louis. — Ordonnance concernant les courtiers d'eau-de-vie (6 octobre 1787).

B. 1826. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1697-1788. — Testaments olographes ecclésiastiques déposés au greffe du Présidial. — Félix-Phelippes de la Brosse, prêtre, curé doyen de l'église de La Rochelle, signe F. Phelippes de La Brosse, doyen de La Rochelle (cachet armorié brisé, d'argent, au chef d'or...), 76 ans (27 août 1697), demande à être inhumé dans l'église des religieuses Ursulines, « attendu « qu'il n'y a point d'église cathédralle », aucune tombe ni épitaphe. Que deux cents livres soient payées aux religieuses sur les distributions qui lui sont dues par la mense du chapitre, ainsi que trois cents livres pour les frais funéraires, payement des gages dus à François Lefèvre, à raison de cent livres par an, au libraire Hezallier, payement de livres sur mémoire, vente de ses meubles et effets, après inventaire, pour le produit en être partagé entre les religieuses Ursulines, qui ont reçu sœur Anne Jourdain, l'autre moitié à François Lefèvre, plus cinq cents livres sur le total de ses biens, ses habits d'hiver, d'été, linge, à l'exception des habits d'église qui appartiendront au chapitre, 150 livres à l'hôpital général, 200 livres à l'hôpital de la Charité de Saint-Barthélemy, qui lui a fourni les remèdes pendant sa dernière maladie, 100 livres aux RR. PP. Capucins, 200 livres à Marie Barbaut, 200 livres au chapitre, legs de ses biens propres à ses héritiers. Lambert et d'Hillerin de Puyraveau, exécuteurs testamentaires recevront, Lambert, une Bible de Vitré et un livre, *Index juris canonici*, et d'Hillerin un *Saint-Ambroise*, édition des PP. Bénédictins. Un crucifix d'ivoire et un de buis pour la mère de Saint-Augustin, supérieure des Ursulines et la mère du Calvaire, religieuse audit couvent. Dans l'inventaire des meubles, figurent deux tableaux, l'un, Jésus-Christ en croix, l'autre, une Vierge et son fils Jésus, un petit portrait en plâtre de M. de Sainte-Beuve, un lit en noyer à colonnes torses garni de drap rouge à franges de soie, deux fauteuils en tapisserie, quatre petits fauteuils en cadix vert, « huit gros burgots, une étoile de mer », bureau de noyer, prie-Dieu de noyer, fermant à clef, le mobilier d'une autre chambre, de la cuisine, le linge, etc., 12 cuillers, 12 fourchettes, 2 salières, 4 chandeliers d'argent, une douzaine de couteaux à manche d'ivoire, etc. — Hugues Moriscet, théologal de l'église cathédrale d'Angoulême, et abbé commendataire de l'abbaye de Notre-Dame de La Grâce-Dieu (24 février 1701) (un chevron et un cygne en pointe). — Étienne de Champflour, évêque de La Rochelle (28 septembre 1715) (d'azur au vol d'argent en chef, une étoile d'or en cœur et une fleur des champs du même tigée de sinople, en pointe), demande à être enseveli à l'hôpital général Saint-Louis, a donné sa légitime des successions de ses père et mère et tous ses droits successifs en ligne directe et collatérale, en faveur du mariage de son neveu, Jean de Champflour, et prie ses trois neveux, Jean, Girard et François de Champflour, ses seuls héritiers, « de se contenter dudit fonds de sa » légitime, qu'il s'est réservé pour être partagé entre » eux par égales portions », lègue tous ses autres biens, savoir : 3,000 livres au chapitre cathédral, 1,000 livres pour 2,000 messes basses pour le repos de son âme, 1,000 livres à l'hôpital général, 1,800 livres aux pauvres, 600 pour être distribuées par le curé de Notre-Dame, 300 pour chaque curé des autres paroisses, ce qui restera à payer aux Dames de la Charité de la somme promise de 30,000 livres, le jardin de la Frézelière à son successeur à l'évêché de La Rochelle, pour les réparations à faire dans toute l'étendue des domaines de l'évêché. Rendre à Antoine de Champflour, son frère, sa bibliothèque et les petits meubles qui lui appartiennent, une croix d'or à son neveu, l'abbé Champflour, exécuteur testamentaire, une montre à l'abbé Chalmettes, son autre exécuteur testamentaire. — Testament de François-Joseph-Emmanuel de Crussol d'Uzès, évêque de La Rochelle (25 mai 1787-17 septembre 1788, codicille du 5 novembre 1788), demande que son corps soit déposé dans le caveau de la chapelle de sa cathédrale s'il meurt à La Rochelle ou à Maubec. Que ses fonds de patrimoine retournent à sa famille de qui il les a reçus, à la charge d'une rente annuelle de 400 livres pour Renot, reversible à Bonin, son maître d'hôtel, 6,000 livres à la sacristie de la cathédrale, sa garde-robe à Baptiste, son valet de chambre, à l'exception des habillements et ornements d'église, une année de gages à chacun des gens en service au jour de son décès ; légataires universels, les demoiselles de Saint-Étienne de La Rochelle, en tant que communauté de filles, l'abbé Blanchard, exécuteur testamentaire. Ses biens patrimoniaux s'élèvent à 210,000 livres. Gabet, avocat, receveur des décimes, nommé exécuteur testamentaire

à la place de l'abbé Blanchard, décédé. Une tabatière d'or ou deux petits bijoux, à son choix, à son exécuteur testamentaire.

B. 1827. (Liasse.) — 106 pièces, papier, 90 cachets.

1720-1782. — Testaments olographes déposés au greffe du Présidial de La Rochelle. — Joseph Hardouineau, 24 ans, étant sur le point de s'embarquer pour aller dans les « colonies de l'Amérique » lègue à sa sœur, Jeanne Hardouineau, épouse de M. de Chasnelé, tous ses biens meubles et la jouissance sa vie durant, de ses biens immeubles, ou la tierce partie de ses biens immeubles, à vie et à mort, à son choix et à ses enfants, après son décès (8 mars 1722) (écartelé au 1er et 4e de gueules à une patte d'oiseau et 2 croissants d'argent en chef, au 2e et 3e d'azur à l'aigle éployée d'argent et une étoile de même à dextre en chef). — Testament ouvert le 26 octobre 1732 par Gabriel Beraudin, lieutenant général : François-Bernard Dagien, ci-devant lieutenant au régiment d'infanterie d'Anjou, à présent frère Modeste, novice, capucin au couvent de Bourges, sur le point de faire sa profession, lègue à son frère aîné, capitaine au régiment d'Anjou, 3,998 livres sur ses droits à la succession paternelle, le surplus à partager entre Charles Dagien et ses autres frères et sœurs (15 avril 1721). (D'argent au bâton noueux en bande, accompagné de 3 rocs, 2 en chef, 1 en pointe ; cachet de Gaston Debiet de Maubranche, chanoine de la cathédrale de Bourges, qui atteste la signature de l'Eclopé, notaire, qui a reçu dépôt dudit testament). — Suzanne Valgallier, veuve Imbert (15 septembre 1714, chiffre couronné), décédée le 18 février 1721. — Jeanne Arlaire, veuve Massé (14 août 1720). — Françoise Billaud, épouse de Pierre Habert, écuyer, seigneur de Chevillon, conseiller au Présidial (20 janvier 1720), (accolé au 1er d'argent au chevron de gueules avec un arbre de sinople en pointe et un chef d'azur, chargé d'un croissant entre deux étoiles d'argent, au 2e d'azur à 3 billettes d'argent 2 et 1). — René de Saint-Légier de la Sauzaye (1er mai 1705, ouvert le 16 février 1720) (de gueules à la croix d'or, accompagnée de quatre fleurs de lys d'or). — Noble Jean de Cailus, ci-devant ingénieur du Roi en chef au département de l'Amérique (Montpellier, 1er février 1720) (d'... à l'aigle éployée, un lion issant pour cimier du heaume et deux lions pour supports). — Élisabeth Gedoyn, veuve de Antoine Jarty de la Rousselière (d'argent à 3 chevrons de gueules accompagnées en chef de 2 étoiles et en pointe d'une aigle éployée), juillet 1721. — Marie-Élisabeth Ollivier, veuve de messire Jean de Beaumont, écuyer, seigneur de Charon (5 avril 1714, déposé au greffe le 14 octobre 1722) (de gueules à la fasce d... chargée de 3 fleurs de lis de...). — Élie Bareau, doyen des procureurs au Présidial et notaire apostolique du diocèse (18 mai 1721) (parti au 1er d'un chevron chargé de 3 étoiles, accompagné en chef d'un lion et en pointe d'un croissant, au second d'un roc et en chef d'un croissant). — Marie-Françoise de Vilette, veuve de messire Philippe Le Maye, chevalier, conseiller du Roi en sa cour de Parlement et grande chambre d'icelle (6 septembre 1720) (2 écus accolés, le 1er à un fer de lance ? accompagné d'un besan, et en chef un fer de lance ? entre 2 besans, au 2e d'... au chevron accompagné de 3 étoiles 2 et 1). — Élisabeth Bonnamy, veuve d'Étienne Guillotaux, charpentier (21 novembre 1725). — M. Gouppil, veuve Griffon (4 septembre 1724). — Nicolas Gaillard, pilote, prêt à embarquer sur la *Thérèse*, pour la côte de Saint-Domingue (13 août 1722). — René Bernon, trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Poitiers (20 juin 1723). — Marguerite-Suzanne Bernard (14 juin 1724). — Aymé Brunet, conseiller au présidial (27 février 1720) (d'azur à la bande chargée de 3 billettes et accompagnée en chef d'une étoile). — R. Guilbaut, à bord du *Saint-Augustin*, de La Rochelle, devant la ville Banc Terre, Guadeloupe (23 octobre 1722). — Richard de Creagh, écuyer, sieur de la Foucherie (25 avril 1724) (2 écussons accolés, le premier d'... à 3 tiges feuillées, au chef de gueules, chargé de 2 besans, au 2e d'... à la fasce de gueules accompagnée de 3 besans, 2 et 1 ; couronne de comte, un lion issant du cimier, devise : VIRTVTE ET NVMINE). — Marguerite Lamothe, épouse de Loup Godard, garde d'artillerie au Fort Lupin (1er mai 1735). — J. Valois, prêtre des missions étrangères (27 novembre 1734). — Jacques Durand (15 mai 1715). — Marianne Tuffet, veuve du marquis de Nuaillé-Ferrière (11 mai 1733). — Gabriel de Luppé, chanoine de la cathédrale (23 mai 1731) (d'... à 3 bandes chargées en chef d'un lambel). — Alexandre Bergier (18 août 1736) (d'... au chevron accompagné de 3 lapins, au chef chargé de 3 besans, un mât avec une voile et 2 croissants en chef). — Anne Listry, femme de Jacques Clerc du Guesteau (d'... à la maison d'...) (31 juillet 1728). — Charles Girard de Bellevue, conseiller du Roi, lieutenant particulier, assesseur criminel et 1er conseiller (4 mars 1732). — Madelaine-Élisabeth Bon (24 avril 1732). — Despujolz (24 février 1730). — Esther

Bouchereau, veuve de Jacques Miget, procureur au Présidial (10 février 1731). — C. Corneille, prêtre, chanoine de La Rochelle (30 juin 1726) (monogramme du Christ avec A R entouré de la couronne d'épines). — Catherine de la Couture de Sainte Hermine (21 juillet 1729 (au 1er d'hermines plein, au 2e fretté) « au couvent des Ursulines de La Rochelle ». — Jean Bordier (21 janvier 1727). — Vinet (25 juillet 1727) (d'... à une fasce frettée). — Françoise Morisseau, veuve de Jacques Tartas (20 août 1722). — Honoré-Dominique Lezeau, chanoine de La Rochelle (1er décembre 1735). — Élisabeth Bourot, veuve de Mézières (8 octobre 1738). — Geneviève Dubois, veuve Duplessis (18 janvier 1735). — Catherine Haste Dubois, veuve Joubert (10 mai 1729). — Charles Langueteau (14 juin 1727). — Chauvet, curé d'Angoulins (son livre) (24 août 1733). — Anne Diserotte, veuve de Guillaume Dangeac, conseiller en l'Élection (2 décembre 1735). — Anne Beauchamp (21 juillet 1741). — Jeanne Bailly (7 juillet 1734) testament et inventaire (d'... au chevron d... accompagné de 3 épis d... tigés et feuillés, 2 et 1), décédée le 12 janvier 1737. — Fleury fils, sur le point de faire le voyage du Canada, en faveur de ses sœurs, Marie et Henriette (7 octobre 1733, 18 octobre 1735) (parti au 1er d'azur à la fleur d'... en chef et un croissant d... en pointe, au 2 d'... au chevron en chef et au losange d... en pointe). — Jean Dupré (12 mai 1734). — Marie des Réaux, veuve de Jean Légier de La Grange, vivant capitaine des flûtes du Roi (4 janvier 1738) (d'azur à la bande chargée de 3 étoiles et accostée en chef à senestre d'une étoile). — Charles Gobilliot dit de La Haye (29 août 1738) (un griffon). — Thérèse Tayeau (12 juin 1739). — Louise Rondeau, veuve Pierrière (1er juillet 1743) (3 flèches, couronne à 9 perles). — Elie-François Regnaud, vicaire de Saint-Jean, qui « renouvelle la condamnation faite » des cinq propositions de Jansénius » (6 juin 1743). — Salomon Ayrault, greffier en chef du bureau des finances, en faveur de sa veuve Perine Chesneau et de ses filles (11 août 1723), de présent au château des Roches-Baritault, par Chantonnay. — François Audry, curé de Clavette (7 mai 1742) (d'... à la fasce d... accompagnée en chef et en pointe d'un chevron d... accosté de 3 étoiles, 2 et 1). — François Prevost, femme de Jean Bonvallet, ci-devant président de l'Election et à présent trésorier de la marine (25 décembre 1735) (écartelé à la bande de gueules brochant sur le tout). — Marie-Thérèse Pascaud, demeurant à l'hôpital de Saint-Étienne (30 août 1740). — Jean-Antoine Durand « sur » le point de partir pour les îles d'Amérique » (20 février 1741). — Faneuil de La Croix (1er juin 1742) (une fasce avec l'agneau pascal en pointe et une croix en chef. devise ; CHACUN SA CROIX). — Merlin-Gastebois (10 juillet 1737). — Suzanne Réas (14 mars 1738). — Suzanne de La Croix, veuve Merlin-Gastebois (4 décembre 1741). — Billaud d'Ardenne (28 mai 1744) (aigle éployée 3 étoiles en chef) — Pierre Habert, écuyer, conseiller au Présidial, chevalier de l'ordre de Saint-Michel (1744) (d'argent au chevron de gueules avec une feuille en pointe et un chef d'azur chargé d'un croissant entre 2 étoiles, collier de l'ordre de Saint-Michel). — Magdelaine Duquesne (26 janvier 1739) (un chêne accompagné de 2 étoiles). — Marie Favre, veuve Abrard (18 juillet 1744). — Louise Tabois, veuve Lelorrain (Louis), procureur au siège royal de Rochefort. — Suzanne Texier, veuve Dubour (17 décembre 1745). — Louis Regnaud, capitaine commandant le navire le *Benjamin*, sur le point de partir pour un voyage au long-cours à la côte de Guinée (janvier 1743). — Anne Billaud de Lesar (13 avril 1741). — Jean Bonnet, marchand imprimeur, libraire (28 septembre 1745). — Pierre Baoult, « prêt à s'embarquer pour Saint-Domingue » (30 janvier 1741). — Jean-Blaise Réal (27 septembre 1747). — Jean Aunel. — Jean-Baptiste Chauvet, ancien directeur du domaine royal d'Occident. — Jean Angoulans, prêtre (4 décembre 1747). — Louise Giraudeau. — Marie Regnaud (un arbre accosté des initiales E M). — Elisabeth-Henriette Dujardin, épouse de Chalies (28 décembre 1747) (un arbre au chef fretté d...). — Marie Soulmagnon (6 mai 1750). — Louise Vignaut, veuve d'Henri Troquet (1er mai 1748). — Augustin Grillaud. — Guy de Hillerin, doyen de la cathédrale. — Louise Perreau. — André Le Borgne, procureur (un amour MON CŒUR EST A SON AISE). — Marie Barbauld (20 juin 1745). — Catherine Frapier, veuve de Claude-Damien Madré (13 mai 1748). — Anne Jourdain, veuve Philbert (24 février 1736) (au fleuve du Jourdain, un fleuve, trois arbres, un lion, une rose entre deux glands). — Marianne Lardeau (21 mai 1781). — Abraham Barels (18 mars 1745) (chiffre couronné). — Maître Audran Grenon (octobre 1753). — Marie Baudouin, veuve de Louis Pays de Bourjolly (21 janvier 1750) (d'azur au chevron d'or accompagné en chef de 2 oiseaux et d'une étoile et en pointe d'un lion). — Marianne Denis (1er octobre 1749). — Paul Bernard (30 juillet 1752) (une aigle éployée, une croix de Saint-André brochant sur le tout et un ange pour cimier). — Jean-Baptiste Croizer, capitaine de navire (1er février 1754). — Gabrielle Berger (1er juin 1740) (d'or au chevron accompagné de 3 moutons, 2 et 1, et 3 coquilles en chef, 2 bergers habillés et coiffés, avec

leur houlette pour supports). — Suzanne-Rose Delaunay (1754). — Didier Micheau, curé d'Angliers (14 mai 1752) (chiffre timbré d'une croix).

B. 1828. (Boîte en fer blanc.)—Quatre pièces, papier, 2 cachets, cire rouge.

1742-1784. — Testament olographe de Charlotte-Lucie Mesteier, femme de Gédéon du Vivier, (*alias* Vivier), écuyer, capitaine d'infanterie, décédée le 9 décembre 1755 (14 mai 1742) (d'azur au cygne d'argent voguant sur des ondes de même, accompagné en chef de trois étoiles d'or, couronne de comte) contrôlé et insinué le 12 décembre 1755. — Testament de Paillet, armateur à La Rochelle (1er août 1784), contrôlé et insinué le 11 février 1785 (d'argent à un pal de gueules, accompagné de deux épis tigés et feuillés de sinople, supports deux sauvages armés de massues, couronne à feuilles d'ache).

ERRATA

Page 9, ligne 18. *Au lieu de* d'Alsac, *lire* d'Abzac.
Page 31, B. 1088, 7e ligne. *Après* de Villelongue, *ajouter :* chanoinesse de Mons, fille du
Page 37, B. 1101, 2e ligne. *Au lieu de* Remy, *lire* Emery, et *au lieu de* Baubau, Barbaud.
Pages 61, 63. *Au lieu de* l'abbaye royale, *lire* du siège royal de Rochefort.

TABLE

Série B. — Sénéchaussée et Présidial de La Rochelle.


UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 15 04 17 07 012 3